COMMISSION ROYALE

RAPPORT

SUR

L'IMMIGRATION CHINOISE

RAPPORT ET TÉMOIGNAGES



OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA COMMISSION.

1885

LA
RA

ME

A.

B.

C.
D.
E.
F.
G.

H.
I.

J. E

K. N
L. N

M. E
E
P
N. E

ET

IM
NO
NO

O. CO
P. RE
Q. RA

R. ETA

S. IMM
RÉP
AVI

TEX

T. POST

TABLE DES MATIÈRES

13873

TABLE DES MATIÈRES

COMMISSION.

Le 4 juillet, 1884, la Commission suivante a été signée :—

LANSDOWNE. CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront concerner :

SALUT :—Attendu qu'au cours de la dernière session du Parlement du Canada, il a été présenté une motion comme suit : "Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de passer une loi prohibant l'immigration des Chinois dans la partie du Canada, connue sous le nom de Province de la Colombie anglaise," laquelle motion a été retirée sur promesse faite, de la part du Gouvernement, par le Très Honorable Premier Ministre, qu'une Commission serait nommee pour faire une enquête complète et un rapport sur la question de l'immigration chinoise ;

ET ATTENDU QUE Nous jugeons utile, dans l'intérêt et pour la bonne administration du Canada, qu'une telle enquête soit faite ;

SACHEZ MAINTENANT que par et de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous nommons et constituons l'Honorable Joseph Adolphe Chapleau, Docteur en Droit, l'un de Nos savants Conseillers en Loi, et Notre Secrétaire d'Etat pour le Canada, et l'Honorable John Hamilton Gray, Docteur en Droit Civil, l'un des juges de la Cour Suprême de la Colombie anglaise, commissaires pour faire une enquête complète sur tous les faits et sujets relatifs à la question de l'immigration chinoise, à ses rapports avec le commerce, et aux objections sociales et morales présentées contre l'introduction des Chinois au Canada.

ET, PAR LES PRÉSENTES, Nous autorisons les dits commissaires, en vertu d'un Acte du Parlement du Canada passé dans la trente-et-unième année de Notre règne, chapitre trente-huit, intitulé : "Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," à assigner devant eux toutes personnes ou témoins, et à leur faire rendre témoignage soit de bouche, soit par écrit, sous serment ou sous affirmation solennelle (si ces personnes ont droit d'affirmer en matière civile), et à leur faire produire les documents ou choses dont ils croiront avoir besoin pour l'étude complète des sujets dont ils sont chargés de s'enquérir.

ET Nous ordonnons et enjoignons auxdits commissaires de faire rapport des résultats de leur enquête à Notre Conseil Privé pour le Canada, soit de temps à autre, soit en une seule fois, s'ils le jugent convenable.

EN FOI DE QUOI Nous avons délivré Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé cousin, le Très Honorable Sir Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, Marquis de Lansdowne, dans le Comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le Comté du Bucks, Vicomte Calne et Calnstone, dans le Comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron Chipping Wycombe, dans le Comté de Bucks, dans la Pairie de la Grande Bretagne, Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la Pairie d'Irlande, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce quatrième jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre règne la quarante-huitième.

Par ordre,

G. POWELL,

Sous-Secrétaire d'Etat.

L

A Son

Les s
1884, d
au Can
ainsi qu
et de fa
au Con
suivant
Le 9
secrétai
reçus à
avait ét
des trav

La pr
après avi
A cett
les facilit
taire don
en ces ter
" La C
par la vo
pouvoir e
bant l'im
été prise,
John Mac
au Parlem
que le go

COMMISSION ROYALE.

RAPPORT

SUR

L'IMMIGRATION CHINOISE.

A Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

Les soussignés, chargés par une Commission Royale, datée le 4 juillet 1884, d'étudier les questions et les faits relatifs à l'immigration chinoise au Canada, l'effet de cette immigration sur l'industrie et le commerce ainsi que les objections qu'elle soulève au point de vue social et moral, et de faire connaître, en un ou plusieurs rapports, le résultat de leur enquête au Conseil Privé du Canada, ont l'honneur de présenter le rapport suivant :— **Objet de l'enquête.**

Le 9 août, nous nous sommes réunis à Victoria, Colombie anglaise, et le secrétaire ayant déposé sur le bureau tous les documents et les témoignages reçus à San-Francisco.—M. le commissaire Gray approuva tout ce qui avait été fait à San-Francisco, et il fut décidé que cela formerait partie des travaux de la Commission. **Première réunion de la commission à Victoria.**

PRÉLIMINAIRES.

La première séance pour l'audition des témoins a été tenue le 12 août, après avis officiel donné à cet effet dans les journaux. **Première réunion pour l'audition des témoins.**

A cette séance le public fut admis dans la salle d'audience. Toutes les facilités avaient été données aux représentants de la presse. Le secrétaire donne d'abord lecture de la Commission, puis le président s'exprime en ces termes :

" La Colombie anglaise, par l'entremise de sa législature, de même que par la voix de ses députés au Parlement, a fréquemment demandé au pouvoir exécutif et au Parlement du Canada d'adopter une loi prohibant l'immigration chinoise dans la province. Aucune mesure n'a été prise, à cet égard, jusqu'à la dernière session du Parlement ; alors sir John Macdonald, parlant sur une motion qui demandait, en substance, au Parlement d'adopter une loi dans le but ci-dessus mentionné, promit que le gouvernement nommerait une Commission qui serait chargée **Le président explique les circonstances qui ont motivé la nomination de la Commission.**

d'examiner toute cette question, pendant la vacance prochaine, et de rechercher, avec tout le soin possible, en quoi l'immigration chinoise est nuisible, tant au point de vue du commerce et des affaires qu'au point de vue de la société et de la morale publique, afin de mettre, comme il le dit, le gouvernement et le Parlement en état de règler cette question d'une manière plus satisfaisante. La Commission devait de plus étudier les témoignages reçus, sur le même sujet, en Australie, en Californie et à Washington, les analyser, les comparer et les soumettre, avec son rapport, au Parlement du Canada, de manière que celui-ci puisse, sous une forme convenable, avec les recherches des commissaires, avoir en même temps tous les renseignements que les corps législatifs des Etats-Unis et de l'Australie ont obtenus quand ils ont entrepris de légiférer sur cette question. Cette proposition du gouvernement reçut l'approbation unanime du Parlement. La Commission a été nommée en exécution de cette promesse. L'étendue de ses pouvoirs est indiquée par les termes mêmes dont s'est servi le Premier lorsqu'il promit de nommer la Commission. Elle a fait des recherches à Washington, et elle est en possession des témoignages et des documents qui ont été présentés au Congrès. J'ai visité San-Francisco, et j'ai soigneusement examiné les différents points soumis à l'étude de la Commission, en mettant à profit tout ce qu'on y peut voir, et j'ai pris les témoignages de personnes qui devraient être parfaitement renseignées. La Commission, pour les fins indiquées dans l'ordonnance en Conseil qui l'institue, et dont lecture vient d'être faite, ouvre ici, en ce moment, ses séances. Les Commissaires désirent recueillir les renseignements les plus complets sur toutes les matières qu'ils sont chargés d'étudier, savoir :

Sujets sur lesquels la Commission demande des renseignements.

" 1. L'opportunité d'adopter une loi prohibant l'immigration chinoise dans la Colombie anglaise ou le Canada.

" 2. L'opportunité de limiter le chiffre de cette immigration ou de la règlementer et le meilleur moyen d'y arriver.

" 3. Les relations sociales et commerciales entre la population de la Colombie anglaise et du Canada en général et les Chinois, considérées soit dans l'état actuel ou en vue de l'achèvement prochain du chemin de fer du Pacifique Canadien, de même que des autres travaux publics que l'on se propose d'exécuter.

" 4. Les considérations morales que font naître le voisinage et le contact de la population blanche et des Chinois ici ou ailleurs.

" Les Commissaires ont déjà invité, par lettres, le conseil exécutif de la province, le conseil municipal de cette ville, et des fonctionnaires importants à leur donner tous les renseignements qu'ils sont en état de fournir sur cette grave question.

Le gouvernement se propose de légiférer.

" Il ne me reste plus qu'à ajouter que le gouvernement a l'intention de faire de ces matières l'objet d'une proposition de loi pendant la prochaine session, et j'ose exprimer l'espérance que toutes les classes de personnes, qu'elles soient en faveur de l'immigration chinoise ou qu'elles y soient opposées, voudront bien exposer à la Commission tous les faits ou observa-

tions qui pourraient jeter de la lumière sur les sujets qu'elle est chargée d'étudier.

Toutes les classes sont invitées à donner leur témoignage.

" Nous invitons maintenant tous ceux qui, par leur position, ont le droit de parler au nom de la population de la province, ou au nom du conseil municipal, à prêter leur aide à cette enquête. Nous invitons également ceux qui font partie des chambres de commerce, ceux qui ont des intérêts dans les grandes fabriques, les mines ou autres entreprises industrielles, à présenter leurs vues et leurs observations à la Commission. Nous invitons, de plus, ceux qui s'occupent spécialement de l'agriculture ou de l'élevage des bestiaux, à nous donner les renseignements qui pourraient nous servir à juger de la question au point de vue de leurs intérêts ; enfin, tout renseignement affectant le côté moral de la question, de quelque source qu'il puisse venir, sera accueilli avec empressement et pris en considération par la Commission. Les commissaires se proposent de visiter tous les districts importants de la province, autant, du moins, que le temps limité dont ils peuvent disposer le leur permettra, et ils seront heureux de recevoir toute personne désirant conférer avec eux sur cette matière.

Des faits, surtout, sont ce que la Commission désire.

" Les commissaires sont surtout en quête de faits, et ils invitent tous ceux qui sont disposés à le faire, à exposer leurs vues ou à donner des statistiques par écrit au secrétaire de la Commission. "

L'Hon. M. le juge GRAY : " J'ai très peu de chose à ajouter aux remarques faites par mon collègue, l'honorable M. Chapleau.

Nécessité de l'enquête.

" Je crois qu'il importe beaucoup, intéressés aussi profondément que nous le sommes à cette question, que la population de la Colombie anglaise se rappelle que beaucoup de députés au parlement fédéral n'ont aucune donnée sur cette matière ; et qu'il est essentiel de leur fournir des renseignements sous une forme et d'une manière telles qu'ils y trouvent des motifs suffisants d'adopter une loi prohibitive ou restrictive. On devra aussi les mettre en possession d'une preuve telle qu'ils soient en état de se justifier aux yeux de leurs électeurs au cas où ils voteraient une mesure restrictive contre les Chinois.

But de la Commission.

" Le but de la Commission est d'obtenir la preuve que le principe de restreindre l'immigration chinoise est juste et dans l'intérêt de la province comme du Dominion. Des témoignages pour et contre sont nécessaires si l'on veut arriver à une décision équitable ; c'est ce que désire le gouvernement fédéral dans le cas actuel, et on ne doit pas trouver déraisonnable, dans la Colombie anglaise, qu'une Commission soit nommée pour rassembler les renseignements qui peuvent nous faire arriver à une juste conclusion.

" Comme membre de la Commission, il est de mon devoir d'entendre la version des deux parties et d'en faire un rapport exact à Ottawa, et je suis convaincu que la population de la province mettra la Commission à même d'obtenir les données qui ont trait à cette question."

Puis la commission procède à l'audition des témoins dans la Colombie anglaise.

Témoins.

Dans le cours de l'enquête, dans la Colombie anglaise, à San-Francisco,

et ailleurs, trente-et-un témoins ont été interrogés de vive voix, et trente-neuf au moyen de questions imprimées, comme on le voit dans les minutes de l'enquête.

Communications par écrit.

Des communications par écrit ont été reçues de ceux qui ont préféré donner ainsi leur témoignage.

La grande enquête de 1876.

Une enquête approfondie a été faite par un comité mixte du sénat et de la chambre des députés aux Etats-Unis, en 1876. On s'est efforcé d'obtenir des exemplaires de cette mine de renseignements pour l'usage du parlement, mais, comme on le voit à l'annexe O, sans pouvoir y réussir. Les témoignages reçus alors, tels qu'imprimés, couvrent environ douze cents pages. Ils ont été analysés. Des procureurs ou conseils comparurent devant le comité mixte, et les témoins ont été interrogés par eux contradictoirement. On aurait pu signaler les passages tirés de l'examen en chef de ceux qui viennent de l'examen contradictoire mais cela aurait augmenté de beaucoup le travail, sans ajouter à la valeur de l'analyse, dont le but a été de présenter, autant que possible le résultat de longs interrogatoires dans les termes dont se sont servis les témoins, mais en peu de pages, comparativement.

Ce qui a guidé la Commission dans cet analyse.

Documents.

Outre les témoignages dont il vient d'être parlé, nous avons consulté de nombreux documents, et tout ce que nous avons jugé d'importance suffisante sera trouvé soit dans le rapport même, soit dans l'annexe. Nous avons de plus pris connaissance de tout ce qui a été publié sur l'immigration chinoise et sur les questions qu'elle a soulevées et que la bibliothèque du parlement et les recherches les plus diligentes ailleurs ont mis à notre portée.

Toutes les publications à ce sujet ont été lues.

Comme les repertoires de jurisprudence de la Californie, pendant les dernières années, ne se trouvent pas dans notre bibliothèque, nous donnons dans l'annexe une décision du juge Hoffman touchant l'interprétation de l'Acte de 1882, et nous offrons aussi, pour la même raison, l'Acte de 1884, modifiant celui de 1882.

Les Commissaires ont fait des recherches personnellement.

Dans la Colombie anglaise, à San-Francisco et à Portland, les commissaires ont personnellement fait des recherches sur la question chinoise telle qu'elle se présente dans chaque localité ; ils ont discuté la question avec les hommes les plus marquants de chaque classe : quelques-uns, bien que s'exprimant librement en conversation, ont désiré ne pas voir leur opinion parmi les pièces de l'enquête ; tandis que d'autres, pour diverses raisons, n'ont pu être interrogés ; et les commissaires ont ainsi pu étudier la question, munis non-seulement des renseignements fournis par les témoins entendus, mais avec l'avantage d'avoir encore discuté la question avec les juges, les marchands, les hommes politiques, les artisans et les manouvriers de race blanche, de même qu'avec des fonctionnaires chinois. Dans la Colombie anglaise nous avons visité Victoria, Nanaïmo, New-Westminster et Yale.

Comment les Commissaires s'étaient préparés à l'étude de la question.

Visite aux quartiers Chinois.

Un résumé succinct de ce qui a été observé parmi les Chinois à San-Francisco, Victoria et Portland, se verra aux Annexes D. E., et P. Son Excellence le consul-général de Chine voulut bien rendre visite à la Com-

mission au *Palace Hotel.* Après l'échange des compliments d'usage, il nous adressa plusieurs questions relativement à la Commission, et au pouvoir de *veto* appartenant aux parlements du Canada et de l'Empire. Le consul-général exprima l'espérance que l'enquête serait impartiale, et il reçut l'assurance qu'elle le serait certainement.

Notes marginales;

Les témoignages sur les grandes questions ont été imprimés tels qu'ils ont été reçus, et les mêmes sujets reviennent fréquemment, mais ils sont envisagés diversement par les différents témoins. L'intelligence du tout sera grandement facilitée par les notes marginales, qui accompagnent ce travail.

L'IMMIGRATION CHINOISE AILLEURS QU'AU CANADA.

La Commission Royale nous ordonne de nous enquérir des faits et des matières qui se rattachent à cette question complexe de l'immigration chinoise. Nous nous sommes en conséquence—autant que cela est posible par les livres—mis au fait de la question telle qu'elle s'est présentée en différents pays.

Objet de l'enquête.

Heureusement, nous avons eu l'occasion de l'étudier, sur les lieux, dans l'Etat où elle s'est présentée dans les plus grandes proportions, et dans des circonstances analogues à celles qui existent dans la Colombie anglaise. Mieux que cela. Dans l'Etat dont il s'agit, à la suite d'une agitation, il y eut une grande enquête sur cette question il y a dix ans. Cette agitation fut suivie d'une autre plus violente encore. La législature fédérale passa deux actes successifs à ce sujet. Un de ces actes a été mis en vigueur en 1882. L'autre a été adopté, à la dernière session du Congrès. La Californie, depuis quelques années, possède des moyens de communication par voie ferrée avec les Etats de l'Est, et l'une des plus grandes difficultés de se procurer des travailleurs blancs a disparu. Ceci nous donnait l'occasion d'étudier la question sous son aspect passé, présent et futur pour la Colombie anglaise;—car l'état futur de la Colombie anglaise sera probablement l'état actuel de la Californie;—de l'étudier, comme nous l'avons dit, sur les lieux; de constater l'exactitude des témoignages de 1876 par l'expérience de huit années; de voir et d'interroger des hommes qui avaient pris part à l'agitation, soit d'un côté, soit de l'autre; d'étudier l'effet et l'efficacité des différents actes, et de juger, d'après l'expression calme ou passionnée d'étrangers, quelle avait été l'effet de ces pierres de touche de la vérité—la réflexion calme et le temps.

Une occasion d'étudier la question au point de vue passé, présent et futur.

C'est pour cela que l'un des commissaires et le secrétaire de la Commission se rendirent à San-Francisco.

L'ENQUÊTE A SAN FRANCISCO.

A notre arrivée à San-Francisco, nous nous mîmes immédiatement en communication avec des personnages influents et des hommes qui avaient fait une étude spéciale de cette matière. Quelques-uns de ceux qui

Qui sont les témoins interrogés à San-Francisco.

pouvaient parler avec le plus d'autorité furent invités à donner leur témoignage. Ils acquiescèrent volontiers à notre demande, et un sténographe recueillit ces témoignages, *verbatim* sauf en deux cas. Une de ces deux exceptions est celle de M. Babcock, marchand influent, homme de grande fortune, et qui emploie la main-d'œuvre chinoise. M. Babcock ne peut manquer de produire, sur tous ceux qui le rencontrent, l'impression la plus favorable d'une grande indépendance de caractère et d'un scrupuleux honneur. Son témoignage a été analysé, le sommaire en a été soumis à son examen et il l'a approuvé. Le président de la société d'immigration de la Californie, un homme qui avait pris part au mouvement contre les Chinois, et qui alors se trouvait activement engagé à attirer l'immigration blanche, a été un des témoins les plus précieux. Le chef de police, un détective, et un magistrat de police ont été interrogés touchant le nombre relatif de criminels parmi les Chinois. Nous avons interrogé un ex-percepteur des douanes, quant à l'accusation portée contre les Chinois de se faire passer les uns pour les autres. Le côté chinois de la question a été présenté par Son Excellence le consul-général de Chine pour le port de San-Francisco, et par le colonel Bee, le consul ; enfin M. Walcott Brooks, un savant et un voyageur, connaissant bien l'Asie, a été interrogé sur la question dans son ensemble.

Voir M. E. page 14.

Progrès de la question chinoise en Californie.

Un coup d'œil sur ce que l'on peut appeler le progrès de la question chinoise en Californie sera utile. D'abord les Chinois furent les bienvenus. En 1852, dit un témoin devant le comité mixte, ils prirent rang dans nos processions du 4 juillet; en 1862, ils n'osaient plus se montrer, et en 1872, s'ils s'étaient montrés sur la scène, ils auraient été lapidés. Le comité mixte, ci-dessus mentionné, se réunit à San-Francisco afin de faire rapport au Congrès du caractère, de l'étendue et de l'effet de l'immigration chinoise. Il siégea à l'Hôtel du Palais en octobre 1876, et il fit une enquête très complète.

App. A. voir p. 369.

Idées vagues sur des questions capables d'être décidées avec certitude.

Population chinoise.

Un trait caractéristique du commencement de l'enquête est digne de remarque. Sur un point, susceptible d'être facilement démontré, les idées les plus vagues même prevalaient chez des hommes éminents. Nous voulons parler du nombre de Chinois résidents en Californie. Un le met à 116,000; un autre à 150,000, et un autre à 250,000. Les évaluations du nombre des Chinois habitant la Colombie anglaise sont du même genre. Un entrepreneur de travaux publics nous dit qu'il y en avait 3,000 à Victoria.

Deux sources différentes d'informations.

Cependant, il existait deux sources de renseignements indépendantes qui, comparées avec soin, s'accordaient et se servaient réciproquement de preuve. Le recensement de 1870 montrait que la population chinoise de tous les Etats-Unis s'élevait à 63,199 Bien entendu, il était possible qu'en six ans une augmentation énorme eût pu se produire. Cet accroissement était connu cependant. D'après les rapports des douanes, un tableau avait été fait des arrivées et des départs des Chinois de 1870 à 1876. Or cet état montrait pendant cette période un excédent des arrivées sur les départs de 54,595, ce qui sans tenir compte des décès, aurait donné un total de 117,794. Si nous estimons la porportion annuelle des

Population chinoise dans les E. U. en 1876.

décès à deux pour cent pour une population moyenne de 90,000, nous obtenons un chiffre de 12,600 pour sept ans, et 12,600 soustrait de 117,794 laisse un résultat de 105,194. L'exactitude de ce relevé entre 1870 et 1876 peut-être prouvé. Si cet état pour les années écoulées, entre 1860 et 1869 inclusivement, est comparé avec le recensement de cette période, nous trouvons qu'ils s'accordent en substance. Si l'état était exact pour ces dernières années, il est probable qu'il l'était aussi pour la période de 1870 à 1876. De fait, personne ne mit en question l'exactitude des chiffres pour cette période.

Population chinoise des E. U. et de la Californie en 1880.

Ces 105,194 doivent être distribués dans tous les Etats-Unis. La masse de la population chinoise se trouve sur la côte du Pacifique ; mais ils ne sont pas tous là, tant s'en faut. En 1870, et d'après le recensement, la Californie en avait 49,277 ; le Nevada, 3,152 ; l'Orégon, 3,330 ; l'Idaho, 4,274 ; le Montana, 1,949 ; la fraction restante se trouvait distribuée entre les autres États. Si la même proportion s'était maintenue en 1876, le nombre de Chinois en Californie pouvait être de 80,000. On peut s'assurer de l'exactitude de ce calcul par le nombre de Chinois qu'il y avait aux Etats-Unis en 1880, d'après le recensement de cette année, savoir : 105,465 ; et en Californie 75,132.

Excitation déraisonnable en conséquence d'une fausse appréciation du nombre des Chinois.

Et cependant on a parlé avec frayeur du nombre immense de ces gens. On a donné cours à cette terreur dans les salles de l'enquête. La morale que nous déduisons de ceci, c'est que nous croyons fermement que cette question doit être discutée avec calme et dignité, et certainement sans cette excitation qui nait de la crainte d'un envahissement imminent.

La meilleure méthode de discuter une question publique est de rechercher d'abord des faits.

75,000 Chinois, dans un État qui ne comptait pas alors un million d'habitants, peuvent avoir constitué un danger, avoir menacé les intérêts du commerce et produit une influence dégradante et démoralisante dans la ville et le comté. Mais dans ce cas le moyen propre aurait été de mettre le doigt sur la plaie, et non pas de divaguer comme on l'a fait sur des faits imaginaires ou d'assaillir d'accusations extravagantes, et d'accabler de reproches déraisonnables toute une classe qui, comme toutes les autres classes d'hommes, doit en comprendre des bons et des mauvais.

Une grande question.

Peut-être, cependant, qu'en pénétrant au fond des choses on peut découvrir une espèce de justification de ce sentiment qui ressemblait à de la terreur. En étudiant l'histoire des pays où deux races ont existé à côté l'une de l'autre, quel qu'ait été leur nombre proportionnel, y a-t-il des résultats possibles de l'immigration chinoise qui puissent expliquer cette panique dans les esprits, en l'attribuant à un sentiment instinctif d'un danger réel et puissant, caché insciemment sous des accusations violentes et des disputes triviales ? Le peuple quelquefois flaire, pour ainsi dire, le danger dans certains hommes, certaines mesures ou certains mouvements, sans pouvoir analyser la raison de son alarme. Il conçoit une crainte ou une aversion violente, quelquefois les deux sentiments, puis il cherche des raisons afin de s'expliquer la cause de ces sensations pour sa propre satisfaction ou celle des autres, et ces raisons généralement se traduisent

plutôt par des inventions que par des déductions logiques? C'est une question qui se présentera naturellement plus tard.

C'est une démarche sérieuse que celle d'exclure des travailleurs paisibles.

C'est une mesure grave que d'exclure des travailleurs, observant fidèlement les lois, du pays qu'ils regardent comme un champ où ils peuvent gagner leur vie, ou même de gêner leur arrivée, sauf pour des raisons sanitaires ; néanmoins, l'adoption de l'un ou de l'autre de ces moyens peut-être très juste ; il peut exister de très bonnes raisons de le faire. Mais dans l'intérêt de ce qu'il est à propos et juste de faire, ce sont ces raisons que l'on doit rechercher et donner ; on ne doit pas baser ce qui doit être l'acte d'une politique sérieuse, et ce qui peut être reconnu plus tard comme une mesure sage et éclairée, sur des injures aveugles.

Mais il peut exister de bonnes raison pour le faire, et elles devraient être données.

Appel à des sentiments de justice.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que les Chinois n'ont pas le droit de voter, qu'ils ne parlent pas la langue anglaise, et qu'ils n'appartiennent pas à une nation qui, lorsque ses sujets sont insultés ou qu'on leur cause du dommage, peut le prendre sur un haut ton, et les plus simples notions de dignité humaine, sans parler des sentiments chevaleresques, devraient inspirer cette réserve d'expression que le faible a droit d'attendre du fort.

Violence aveugle.

La violence même avec laquelle les Chinois sont attaqués, fait naître dans beaucoup d'esprits une prévention en leur faveur, et dans tous les cas, elle est indigne d'hommes civilisés.

Dire de gens dont la grande majorité sont des modèles de frugalité, d'activité et—sauf dans l'usage de l'opium—de tempérance, qu'ils sont tous des voleurs et des scélérats, c'est prouver par là-même la fausseté de l'accusation.

Les Chinois mal jugés.

Le fait est que l'on juge les Chinois d'après un type idéal. On ne leur donne pas l'avantage de la théorie des moyennes. On ne les juge pas d'après cette règle charitable que la justice non moins que l'humanité nous porte à appliquer à tous les autres hommes. Qu'un Chinois vole, on en conclut que tous les Chinois sont voleurs. Si un homme, imbu de ces idées, lisait la tragédie de Tchao Chi Con Ell, il s'écrirait de suite : " Quel peuple " dépravé que ces Chinois." Voici une de leurs pièces de théâtre les plus populaires, basée sur la trahison et le meurtre commis par un grand ministre qui fait périr son maître, toute la famille royale à l'exception de la fille du roi, et qui, plus tard, décide le meurtre de l'enfant de celle-ci, né après le massacre où a péri l'époux. Cet homme s'indignerait au suprême degré et il en déduirait des propositions ethnologiques, par trop générales, contre la nation entière, oubliant les complots de Macbeth, de Hamlet et de Richard III, et même ce qu'il lit tous les jours dans les journaux.

Généralisation de fautes individuelles.

Des choses innocentes en elles-mêmes regardées comme des empêchements sérieux, sinon comme des crimes.

Non seulement les Chinois sont jugés d'après une règle injuste et montrés plus noirs qu'ils ne le sont, mais des choses innocentes en elles-mêmes, parce qu'elles diffèrent de nos habitudes, sont traitées, avec un véritable esprit de barbarie, comme des signes de dégradation. Un Chinois se rase le devant de la tête et porte une queue, la coupe de ses habits diffère tant soit peu de celle des occidentaux, ses chaussures sont faites sur un autre modèle que les nôtres. Par le jugement tyrannique et

étroit que l'on trouve d'autant plus confiant et agressif que l'ignorance est plus grande, la queue, le devant de la tête rasée, la blouse et les chaussures, sont autant de signes d'infériorité. Cependant la classe ouvrière de l'une des nations les plus civilisées porte la blouse ; et quant à se raser le devant de la tête, il parait tout aussi ridicule, absolument parlant, de se raser le menton : tandis que parmi nous, dans les temps actuels, où souvent l'énergie nerveuse est surtaxée, la nature nous impose fréquemment un front dénudé, et va même souvent plus loin, sans le secours des ciseaux ; et il n'y a pas encore si longtemps que l'on voyait des queues dans les salons de St. James et de Versailles.

Mais, bien que les raisonnements d'un homme puissent être faibles, ce qu'il demande peut être juste, et quand vous avez couvert de ridicule et renversé quelques-uns ou tous ces arguments, il ne s'ensuit pas que la cause soit vaincue comme son avocat. Que l'immigration chinoise soit composée d'hommes non-mariés ; que les Chinois puissent vivre dans un espace et avec une nourriture qui ne sauraient suffire à un ouvrier blanc ; qu'ils soient entièrement indifférents aux conforts de la vie tels que les comprennent les populations blanches ; ces faits, qui sont admis, peuvent être sérieux, non seulement pour la classe ouvrière, mais pour la nation, et c'est notre devoir de les scruter à fond. Le sénateur Jones, du Nevada, parle d'un mineur qui lui exposa la question dans les termes suivants :

Il peut exister de fortes raisons pour que le gouvernement intervienne

"En tant qu'il s'agit de votre propre position, il vous est absolument indifférent d'avoir sous votre contrôle une classe d'ouvriers ou une autre, mais pour nous la différence est énorme. Je travaille à mille pieds sous terre. Chaque matin je vais avec ma lanterne à mille pieds de la joyeuse lumière du soleil et je travaille tout le jour pour quatre dollars. Sur le penchant de la colline il y a un petit cottage où demeurent ma femme et mes quatre enfants. Les forces de notre civilisation, dans la lutte qui se fait pour donner au travail une rémunération suffisante, m'ont procuré un salaire qui me met en état de maintenir cette femme et ces enfants décemment et convenablement comme vous les voyez maintenant. J'ai des chambres séparées où ils dorment, ma femme doit être vêtue de manière à ne pas avoir honte de se mêler à ses voisines, mes enfants doivent l'être en rapport avec notre état de civilisation, décemment et proprement, et nous devons avoir une certaine variété d'aliments auxquels nous avons été habitués et pour lesquels nous avons contracté un goût dont nous avons hérité de nos ancêtres.

Vues d'un mineur du Nevada sur la question.

"Bien que mon travail soit très pénible, j'y vais avec un cœur léger et je l'exécute avec plaisir, parce qu'il m'aide à faire vivre ma femme et mes enfants. J'espère faire de mes filles de bonnes épouses et des mères dévouées, et donner à mes fils de meilleures chances de réussite dans le monde que j'en ai eu moi-même. Je contribue de bon cœur au soutien des écoles, des églises, des institutions charitables et à d'autres objets qui entrent dans notre vie journalière : mais après les dépenses occasionnées par le maintien de ma famille et les devoirs dont je viens de parler, il ne me reste pas grand'chose de mes gages à la fin de la semaine.

"Maintenant quelle est la position du Chinois ? Il peut faire autant d'ouvrage souterrain que moi. Il n'a ni femme ni famille. Il n'a aucun de ces devoirs à remplir. Quarante ou cinquante Chinois peuvent vivre dans une maison de même grandeur que la mienne. Il ne désire aucune

Pas de femme, pas de famille.

Le village chrétien devra faire place aux huttes Chinoises.

variété dans ses aliments. Il n'a hérité d'aucun goût pour le confort ou les plaisirs de la société. Des conditions qui le contenteraient et dont il serait satisfait me rendraient la vie tout-à-fait insupportable * * *

"Vous avez ici quelques milliers d'ouvriers qui sont exactement dans ma position. Quand ils auront été chassés, quelle sera la situation? Vous avez maintenant une société gouvernée par des instincts patriotiqnes ; une société qui maintient un gouvernement civil, des écoles, des églises, et toutes les institutions de la civilisation. Vous voyez tout autour de vous des habitations d'ouvriers américains que vous connaissez, dont vous comprenez le langage, dont les traditions, les espérances et les craintes sont communes à notre race, dont les dieux sont vos dieux, et dont les affections sont vos affections. Qu'auriez-vous pour remplacer tout cela? Vous auriez des cabanes et des huttes chinoises partout ; au lieu d'une civilisation américaine vous auriez une civilisation chinoise, avec tous ses dégradants accessoires, tels que vous les trouveriez en Chine. Vous auriez autour de vous une population chinoise, avec des goûts chinois, un langage chinois et des coutumes chinoises.

Le Chinois arrive et profite des avantages que les autres ont créés.

"Par le génie de notre population, et à l'aide des machines que nous avons inventées, il est devenu possible à l'ouvrier américain d'obtenir une certaine part des produits de l'industrie beaucoup plus considérable que dans tout autre pays. Sans avoir contribué aucunement à tout cela, le Chinois arrive ici, profite de notre habileté, de nos travaux et de nos efforts et nous chasse de l'exploitation d'industries que nous avons créées."

Ce langage n'est certainement pas celui dont se servirait littéralement un mineur, mais il n'en exprime pas moins les sentiments du mineur. Nous avons entendu formuler de semblables idées et le sénateur Jones résume ici bien des harangues prononcées par ses employés blancs.

Ce n'est pas non plus, à leur point de vue, une manière injuste de présenter leur cause, tant qu'il y a danger quelque part d'un tel changement dans le caractère de la population, que ce changement soit peu ou très prononcé, qui pourrait dire que c'est un sujet dont un homme d'Etat n'est pas obligé de tenir compte?

Un examen sérieux et complet.

Quoique le temps qu'il a été possible de passer à San-Francisco ait été court, une étude très soignée, et nous l'espérons, très complète de la question a été faite. L'enquête du comité mixte du Sénat et de la Chambre des députés des Etats-Unis, dont il a déjà été parlé, avait été étudiée avec soin, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages sur ce sujet. Huit ans s'étaient écoulés depuis que l'enquête avait eu lieu. Il importait beaucoup de connaître si les personnes qui avaient donné leur témoignage à cette époque, nourrissaient encore les mêmes idées. Dans l'intervalle, comme on le verra plus loin,

Législation contre les ouvriers Chinois aux E. U.

le traité entre les Etats-Unis et la Chine avait été modifié. Le nouveau traité est daté du 17 novembre 1880 ; sa ratification eut lieu le 18 juillet 1881. Une loi désignée dans la presse comme "l'Acte d'Exclusion," mais que l'on pourrait qualifier plus exactement "d'Acte d'Exclusion des Travailleurs Chinois," avait été passée le 6 mai 1882. Plus de trois ans et demi, en conséquence, s'étaient écoulés depuis que le premier pas sérieux vers l'exclusion des Chinois avait été fait, et plus de deux ans depuis qu'un Acte d'Exclusion plus rigoureux, en ce qui concerne les ouvriers chinois,

avait été placé dans le livre des statuts. Un acte le modifiant—reproduit à l'appendice F—commençait justement à entrer en opération.

Toutes ces conditions paraissaient donc offrir une occasion plus qu'ordinairement favorable de juger, avec le bénéfice de l'expérience, toute la question telle qu'elle se présente au Canada.

Il existait encore beaucoup d'excitation au sujet de l'immigration chinoise.

La Californie qui n'existait pas il y a trente ans, est un Etat aussi grand que la France.

Nous étions dans un pays nouveau, un Etat aussi grand que la France, un Etat qui n'existait pas il y a trente ans, un pays qui, de plus, a un climat particulier, une position géographique particulière, et nous avons d'abord dirigé nos recherches sur l'influence de l'immigration chinoise sur

LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS.

Développement du pays.

De même que la Colombie anglaise, la Californie, sans un chemin de fer, serait restée isolée de la vie et du commerce de la plus grande partie du continent, en tant qu'il y va des communications directes. Entre elle et tout ce que l'on entend par la "Civilisation de l'ouest," s'élèvent deux immenses chaînes de montagnes. Il y a, de plus, d'immenses étendues de terres, partiellement établies seulement, entre les montagnes et le Missouri.

Les Pionniers de 1849.

Des esprits aussi entreprenants que ceux des pionniers de 1849 ne pouvaient manquer de concevoir bientôt l'idée de surmonter les barrières de la Sierra Nevada, qui semblaient cependant infranchissables.

Un chemin de fer nécessaire.

Sans un chemin de fer, l'Etat ne pouvait pas progresser, se développer ou recevoir d'immigration, sauf quelques individus isolés. L'œil exercé des premiers arrivés découvrit de suite la fertilité du sol, les richesses minérales—mais que valait tout cela sans une main-d'œuvre suffisante. Il fallait à la Californie une ligne transcontinentale et, de même que la Colombie anglaise encore, son développement ne pouvait être assurée par une ligne transcontinentale seule. Il lui fallait encore un réseau propre. Les transports d'une partie de l'Etat à l'autre ne pouvaient être rendus faciles pour les marchandises et les voyageurs qu'au moyen de ce dernier. Comme s'il eut voulu démontrer la vérité de l'apophthegme que l'époque produit l'homme—le Chinois venu en Californie comme dans la "terre de l'or" se présente comme travailleur. Comme nous l'avons vu, il fut le bienvenu. Amis et ennemis s'accordent à louer sa fidélité et sa patiente industrie.

Le Chinois se présente comme travailleur.

La main-d'œuvre Chinoise a été d'un grand avantage.

M. Low, ancien gouverneur de [illegible] et ministre en Chine, dont le témoignage est analysé en ce volume dit que "jusqu'aujourd'hui la main-d'œuvre chinoise a été très avantageuse à l'Etat, au point de vue des dollars et des sous. A cause de notre isolement, les classes ouvrières de l'Europe et des Etats de l'Est ne pouvaient arriver ici."

Ap. A. p. 201.

Sur le "Pacific Central" les 4/5 du travail ont été faits par les Chinois.

Il ajoute plus loin que "sur le chemin de fer "Central Pacific" les quatre-cinquièmes du travail de terrassement a été fait par les Chinois." Il dit encore que dans le dessèchement des marécages (les *tule-lands* comme on les appelle) pour en faire des polders,

la plus grande partie des travaux a été exécutée par les Chinois, "pour deux raisons: d'abord, parce que cette main-d'œuvre coûtait moins ; et, ensuite, parce que c'est un travail malsain ; ces terrains se trouvent situés dans des districts où règnent les fièvres miasmatiques, et les Chinois paraissent avoir une constitution semblable à celle des nègres, ils ne sont pas affectés de la malaria comme les Anglo-Saxons." Le témoin nous apprend ensuite qu'il était un des commissaires lors de la construction du chemin de fer du Pacique, sur le versant occidentale de la Sierra. Il se trouvait sur le chemin quand on y introduisit la main-d'œuvre chinoise. "Les entrepreneurs commencèrent les travaux avec des blancs, et ils se trouvèrent tout à coup arrêtés. Ils ne purent se procurer assez d'ouvriers pour continuer l'ouvrage." On offrait alors $45 par mois avec la pension pour la main-d'œuvre blanche. Les travaux dûrent cesser. Le contre-maître consentit contre son gré, à employer assez de Chinois pour charger les tombereaux et tenir les drilles, tandis que les blancs conduisaient les chevaux et frappaient les drilles. En moins de six mois les Chinois faisaient tout, et le contre-maître prétendit que, pris ensemble, ils faisaient quatre-vingt pour cent de l'ouvrage des blancs, lorsque les gages qu'on leur payait n'était que de $31 sur lesquels ils se nourrissaient, tandis que les blancs recevaient $45 par mois avec la pension.

Les travaux furent d'abord commencés par les blancs qui se trouvèrent incapables de les continuer.

En moins de six mois les Chinois faisaient tout.

M. Crocker, l'un des cinq propriétaires du chemin de fer "Pacifique Central" dit que les travaux ont été poursuivis pendant un an et demi avec la main-d'œuvre blanche. Ils annonçèrent partout qu'ils avaient besoin d'hommes, mais ils ne purent en trouver plus de 800. Ils employèrent alors des Chinois et en furent parfaitement satisfaits ; "et aujourd'hui si j'avais un ouvrage considérable à faire, et si j'étais obligé de le faire promptement, dans un temps limité, j'emploierais des Chinois parce qu'on peut compter sur eux, qu'ils sont plus assidus, qu'ils ont plus d'aptitude et de capacité pour de durs travaux." Il va même jusqu'à dire que leur pouvoir de résistance à la fatigue est égal à celui des hommes de race blanche les mieux doués sous ce rapport, et que dans le maniement de la drille ils ont prouvé qu'ils valaient les meilleurs mineurs de Cornouailles. Son témoignage est si frappant que nous en avons extrait une partie du rapport original :

Malgré les annonces on ne put trouver plus de 800 hommes.

Ap., page 343.

"Q. Depuis combien de temps résidez-vous dans l'Etat ? — R. Depuis vingt-six ans.

"Q. Quelle a été votre occupation ? — R. Pendant les quinze ou seize dernières années je me suis occupé de la construction des chemins de fer.

"Q. Avez-vous commencé celle du "Pacifique Central" avec des blancs ou des Chinois ?—R. Avec la main-d'œuvre blanche.

"Q. Combien de temps en avez-vous continué l'emploi ?—R. Nous ne l'avons jamais discontinué. Nous avons constamment eu des ouvriers blancs.

Constructeurs du "Central Pacific" d'abord prévenus contre les Chinois.

"Q. Je veux dire combien de temps en avez-vous continué l'emploi en nombre considérable ?—Pendant environ un an et demi, mais lorsque nous vîmes que nous ne pouvions pas obtenir assez de manouvriers pour pousser l'ouvrage aussi vite qu'il était nécessaire, nous nous trouvâmes forcés de faire l'essai de la main-d'œuvre chinoise. Je crois que tous nos gens

entretenaient des préjugés contre les Chinois et que nul n'était disposé à les employer.

" Q. Vous voulez dire que les constructeurs de chemins de fer étaient prevenus contre eux ?—R. Oui, monsieur ; surtout M. Strobridge et moi, qui étions chargés spécialement de la construction. J'étais chargé de la construction, et M. Strobridge en était le surintendant sous mes ordres. Il croyait que les Chinois ne conviendraient pas, à cause de leur manière de se nourrir et d'autres choses et par ce qu'il en avait vu ; il ne croyait pas qu'ils feraient de bons travailleurs, il ne pensait pas qu'ils pourraient construire un chemin de fer. Nous eûmes recours à la plus grande publicité, et nous envoyâmes des circulaires à chaque bureau de poste de l'Etat demandant des ouvriers blancs, et offrant des gages élevés pour cette classe de main-d'œuvre, mais il nous fut impossible d'obtenir plus de 800 hommes. Nous n'eûmes jamais beaucoup plus de 800 travailleurs blancs maniant le pic et la pelle, après le jour de paye leur nombre descendait à 600 ou 700 ; ensuite il remontait encore à 800 avant la paie suivante, mais nous ne pûmes jamais dépasser ce nombre. Alors nous fûmes forcés d'employer des Chinois que nous essayâmes, d'abord dans des ouvrages légers, pensant qu'ils ne résisteraient pas aux travaux pénibles. On s'aperçut graduellement qu'ils y réussissaient bien, et lorsque nous eûmes plus de monde, que nous pûmes couvrir plus de terrain et que nous nous trouvâmes plus pressés, nous les mîmes aux déblais les moins durs et finalement aux excavations dans le roc. Nous en fûmes satisfaits partout, et ils se firent estimer comme travailleurs, tellement que si nous avions un ouvrage pressé à faire, il valait mieux le donner tout de suite aux Chinois. C'était toujours aux blancs que l'on confiait ces travaux auparavant, et aujourd'hui si j'avais un ouvrage considérable à faire, et si j'étais obligé de le faire promptement, dans un temps donné, j'emploierais des Chinois, parce qu'on peut compter sur eux, qu'ils sont plus assidus, et qu'ils ont plus d'aptitude et de capacité pour les travaux durs."

Ne purent jamais trouver plus de 800 ouvriers blancs.

Efficacité de la main-d'œuvre chinoise.

Cela est assez surprenant ; mais ce qui suit est encore plus étonnant. Et pourtant, que ces Chinois, de petite stature et dont les muscles paraissent faibles, aient pu tenir tête aux meilleurs mineurs d'Angleterre, c'est un fait établi par deux ou trois témoins irrécusables.

Chinois durs au travail autant que les meilleurs mineurs de Cornouailles.

"Q. Comment supportent-ils les fatigues du travail ? — R. Ils sont les égaux des blancs les mieux doués sous ce rapport. Nous en fîmes l'essai dans le tunnel creusé sous le sommet de la montagne, dans le granit le plus dur. Nous fonçâmes un puits au centre, et nous commençâmes à percer des deux côtés du fond de ce puits. La compagnie désirait construire ce tunnel avec la plus grande promptitude possible parce que c'était la clef des travaux traversant les montagnes ; et elle me pressait d'avoir les meilleurs mineurs de Cornouailles, de les mettre à l'œuvre dans le tunnel, c'est ce que je fis. Nous nous rendîmes à Virginia City, et nous nous procurâmes quelques-uns de ces mineurs qui y travaillaient, en leur offrant des gages très élevés. Nous les mîmes à pratiquer la galerie d'un côté du puits, et des Chinois de l'autre ; chaque brigade perçant dans une direction opposée. Les travaux étaient mesurés tous les dimanches dans la matinée, et les Chinois ont invariablement donné plus d'ouvrage que les mineurs de Cornouailles, c'est-à-dire qu'ils avaient déblayé plus de roc dans la semaine que ces mineurs de Cornouailles, et c'était un travail dur, un martelage constant et incessant dans le roc, un travail à rompre les os. Les Chinois étaient adroits dans le maniment de la drille et du marteau, et ils prouvèrent alors qu'ils égalaient la crême des mineurs de Cornouailles. Il sont très dignes de confiance, très intelligents, et ils sont fidèles à leurs engagements."

Le "Central Pacific" construit par les Chinois.

M. Strobridge, le surintendant, que M. Low décrit comme un Irlandais habile et entreprenant et qui d'abord s'était absolument refusé à conduire des Chinois, donne un témoignage semblable à celui de M. Crocker. "Le chemin, dit-il, a été virtuellement construit par les Chinois." Son témoignage n'est pas moins remarquable que celui du témoin précédent, et nous donnons ici en extraits quelques-unes de ses réponses :

"Q. Vous étiez chargé des travaux de la plus grande partie du chemin de fer "Pacific Central," n'est-ce-pas ?—R. J'étais le surintendant des travaux de construction.

"Q. Ceci vous donnait la surveillance de tous les travaux du chemin ?—Oui, monsieur.

"Q. Comment avez-vous commencé ce chemin ?—R. Nous l'avons commencé avec des ouvriers blancs.

Impossibilité de se fier à la main-d'œuvre blanche.

"Q. Avez-vous changée de main-d'œuvre ?—R. Oui, nous avons dû employer des Chinois. J'ai annoncé partout que nous avions besoin d'hommes, de plusieurs milliers, et je n'ai jamais pu en avoir au-delà de 700 ou 800 à la fois. Finalement, nous employions 10,000 hommes. Beaucoup de blancs se sont présentés, en conséquence de ces annonces, mais c'était des hommes sur lesquels on ne pouvait pas compter et très peu assidus à l'ouvrage ; quelques-uns restaient pendant quelques jours, d'autres refusaient complètement de travailler. Un certain nombre restait jusqu'à la paie, recevaient un peu d'argent, s'enivraient et disparaissaient ensuite. En définitive, nous avons employé un grand nombre de Chinois. J'étais très prévenu contre la main-d'œuvre chinoise. Je ne pensais pas que nous pussions en tirer bon parti. Je crois que la main-d'œuvre chinoise n'avait jamais été employée avec succès à ce genre d'ouvrage, en ce pays, avant que nous l'ayons fait sur ce chemin ; mais nous l'avons employée avec succès. Nous avons fait travailler un grand nombre de Chinois, et nous avons réellement construit le chemin avec leur aide, quoique le nombre d'ouvriers blancs ait été plus fort après l'introduction des Chinois. Nous avons toujours choisi, parmi les blancs les plus intelligents, nos contre-maitres, nos charretiers et nos garçons d'écurie. Nous avons augmenté le nombre de blancs jusqu'à 2,000 ou 2,500. Nous employions alors 10,000 Chinois au moins.

A une certaine phase des travaux 2,500 blancs et 10,000 Chinois employés.

" Q. Alors vous aviez changé votre opinion des Chinois comme travailleurs ?—R. Beaucoup.

M. Strobridge, comme on le verra dans ses réponses à d'autres questions, confirme ce qu'a dit M. Crocker de la capacité des Chinois pour les travaux forçants :

" Q. Comment les avez-vous trouvés, comparativement aux ouvriers blancs que vous aviez alors, pour les travaux pénibles des tunnels de la Sierra Nevada, les déblais profonds ou les excavations dans le roc ?—R. En tout égaux aux blancs.

" Q. Ils étaient leurs égaux ?—R. Oui.

Mains-d'œuvres blanche et Chinoise comparées.

" Q. Vous avez fait la comparaison des mains-d'œuvre blanche et chinoise de temps à autre, comme j'en ai eu connaissance alors par les journaux ?—R. Oui.

Dans les galeries les blancs étaient les meilleurs ouvriers, mais dans le tunnel du sommet de la montagne les Chinois les ont surpassés.

"Q.—Quels étaient ceux qui, en général, faisaient plus d'ouvrage ?—R. Si le travail était exécuté dans une galerie, la différence, quand il en existait, était en faveur des blancs ; mais la clef de la situation était le tunnel, au sommet de le montagne, creusé dans un roc très dur, et nous avons décidé de placer là nos meilleurs hommes de race blanche. Nous les considérions

alors comme supérieurs aux Chinois, mais il nous fut impossible d'occuper toute l'éte due des travaux avec des ouvriers blancs, quoique nous ne travaillions que huit heures. Nous travaillions par relais de huit heures et comme le progrès n'était pas satisfaisant, nous y plaçâmes une équipe de Chinois. Avant que la moitié de l'ouvrage fut terminée, peut-être, je ne me rappelle pas exactement à quelle période, les Chinois avaient possession de tout l'ouvrage, et enfin les blancs jurèrent que, dans tous les cas, ils ne travailleraient plus avec les Chinois.

Q. Dans ce tunnel particulier, ou sur tout l'ouvrage ?—R. Dans ce tunnel, non pas sur tout l'ouvrage. Nous avons toujours employé des blancs, tous ceux du moins que nous avons pu obtenir, tant qu'ils ont voulu travailler.

"Q. Avez-vous toujours donné de l'ouvrage aux blancs quand ils en ont demandé ?—R. Je ne pense pas qu'un seul ait jamais été refusé, faute de place, à ma connaissance."

On n'a jamais refusé d'employer un seul ouvrier blanc.

Eh bien ! voici un cas où la main-d'œuvre chinoise a probablement procuré du travail aux blancs, chose qui n'est pas du tout inconséquente. Le témoignage de M. Evans, donné plus loin, prouve que le même fait s'est répété à sa connaissance. Chaque heure de délai dans l'achèvement de la ligne était une perte pécuniaire et un inconvénient pour la population de la Californie, pour les ouvriers et pour tous ceux enfin qui se proposaient de se fixer sur les côtes du Pacifique. Dans d'autres industries, on verra que l'on prétend que, sans la main-d'œuvre chinoise, dans certaines branches, les blancs ne pourraient pas trouver d'emploi, parce que la compétition avec l'Est, sans les Chinois, serait impossible.

Un cas, peut-être où la main-d'œuvre chinoise a procuré de l'emploi aux blancs.

Avant de laisser le sujet de la construction des chemins de fer, il est bon d'attirer l'attention sur le témoignage de M. David D. Colton, vice-président du chemin de fer "Southern Pacific." Son témoignage est surtout précieux par la lumière qu'il jette sur l'effet produit dans l'établissement du pays, par un chemin de fer bâti en partie par des Chinois. Un des arguments des adversaires des Chinois c'est que l'emploi de ces derniers dans la construction des chemins de fer prive le pays d'un certain nombre de colons que laisseraient certainement derrière eux des ouvriers blancs. L'assertion que les blancs travaillant à un chemin de fer s'établissent sur la ligne qu'ils ont contribué à construire est tout-à-fait gratuite. L'armée d'ouvriers employés à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, depuis Moosomin jusqu'aux Montagnes Rocheuses, est revenue comme un reflux lorsque les travaux ont été terminés. Le témoignage de M. Colton montre ce à quoi l'on doit s'attendre, c'est-à-dire, que dès que le chemin est construit, les colons affluent. Construire une ligne de chemin de fer est la meilleure manière de peupler les districts qu'elle traverse, et si ce chemin peut être construit plus rapidement avec l'aide des Chinois qu'on ne pourrait le faire sans eux, leur emploi hâte nécessairement un tel développement. Voici une partie du témoignage de M. Colton :

Les blancs travaillant à la construction des chemins de fer s'établissent-ils le long des lignes.

"Etes-vous le vice-président ou le président de la compagnie ?—R. J'en suis à présent le vice-président.

Voir J. C. R., p. 599 et Ap. p. 333.

Le "Southern Pacific" n'a pas été entièrement construit par des Chinois.

"Q. Vous l'avez con[illegible]uit avec l'aide des Chinois, je crois?—R. Pas entièrement.

"Q. Je veux dire pour la plus grande partie? — R. En partie, les chefs des départements de construction étaient des ouvriers blancs.

"Q La construction de ce chemin a donné de l'emploi à beaucoup de blancs?—Oui, monsieur.

"Q. Vous n'aviez aucune subvention du gouvernement, je crois, pour cette construction?—R. Non, monsieur, sauf le subside en terres.

"Q. Quelle est la longueur du chemin depuis Lathrop?—R. Depuis Lathrop ou plutôt depuis Goshen, on a construit entre quatre ou cinq cents milles de la ligne "Southern Pacific" proprement dite.

"Q. Une grande partie de la ligne court à travers une région propre à l'agriculture?—R. Une grande partie.

"Q. Elle a ouvert le pays aux établissements?—R. Oui.

Les colons blancs sont arrivés depuis l'achèvement de la ligne.

"Quelle classe de colons s'est établi dans cette région depuis l'ouverture du chemin de fer? — R. Ce que l'on pourrait appeler la moyenne des immigrants qui peuplent nos nouveaux Territoires et Etats.

"Q. Des Immigrants de race blanche?—R. Presque tous blancs. Il y en a bien peu d'autres. Ils sont venus des Etats de l'Ouest en grande partie; quelques-uns sont européens."

Le Nord-Ouest, le long de la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique a vu les mêmes faits se reproduire. A mesure que la ligne a été construite les colons sont arrivés; il est difficile maintenant de se procurer un homestead à la distance de plusieurs milles de chaque côté du chemin.

Sans la main-d'œuvre chinoise on n'aurait pu construire la ligne avec la même vitesse ou la même certitude.

"Q. Auriez-vous pu construire cette route sans l'aide des Chinois?—R. Je ne pense pas qu'elle aurait pu être construite aussi rapidement et avec la même certitude de ce que nous pouvions faire dans un espace de temps donné.

"Q. Vous aviez plusieurs mille de ces ouvriers sur le chemin?—R. Oui, monsieur.

"Q. Auriez-vous pu obtenir le même nombre d'ouvriers blancs?—R. Je ne le pense pas?

"Q. N'avez-vous pas observé, par expérience, depuis que vous êtes en rapport avec le "Central Pacific" et le "Southern" que vous ne pouviez pas obtenir le nombre d'hommes de race blanche dont vous aviez besoin?—R. Nous n'avons jamais pu en avoir assez.

Défrichement de milliers d'acres qui autrement seraient inocupés.

"Q. Quel a été l'effet de la construction de ces chemins de fer sur le développement et l'établissement du pays?—R. A mon point de vue, je crois qu'ils ont été très utiles à l'Etat et à la côte du Pacifique. Ils ont servi à ouvrir des milliers d'acres de terre qui, sans cela, auraient été inoccupés pendant bien longtemps.

"Q. Les établissements ont-ils suivi les chemins de fer?—R. Oui, monsieur, et ils progressent constamment. Nos chemins de fer en ce pays ne sont pas construits pour le même but que ceux des autres pays. Ailleurs on les construit pour ouvrir des communications avec le dehors; ici nous construisons des chemins de fer afin que les colons puissent arriver aux terres dé[illegible] de l'intérieur du pays et s'y établir.

Le chemin de fer es le pionnier.

"Q. Le chemin de fer est le pionnier du pays en quelque sorte?—R. Oui, monsieur. Beaucoup de districts où les établissements, les fermes étaient séparés par une distance de vingt-cinq ou trente milles, se peuplent à présent. Comparez le chemin de fer de la vallée du San-Joaquin à ce qu'il était il y a trois ou quatre ans. Un seul wagon suffisait en remontant la vallée. J'ai vu à bord du train deux ou trois voyageurs.

seulement pendant les vingt-cinq ou trente derniers milles de la route. Maintenant il faut quatre wagons pour ce même trafic.

"Q. Quel a été l'effet de la construction des embranchements sur la prospérité de l'Etat ?—R. Très favorable, je pense, de toute manière. Les embranchements, par eux-mêmes, ne sont pas profitables à leurs propriétaires, mais ils sont très avantageux aux districts qu'ils ouvrent. Je crois qu'ils ont augmenté la valeur des terrains de 200 à 1,000 pour cent. Beaucoup de terres qu'on nous offrait dans la vallée de Salinas pour $2 l'acre, se vendent de $25 à $35 l'acre depuis que le chemim a été construit à travers cette région."

Les embranchements ont augmenté la valeur des terres de 200 à 1,000 pour cent.

M. Colton est aussi positif que M. Crocker et M. Strobridge, quant à la capacité des Chinois pour les plus durs travaux ou comme travailleurs en général.

"Q. Quelle est la capacité des Chinois et quelle disposition montrent-ils pour les travaux rudes ?—R. Je ne les ai jamais placés nulle part sans qu'ils ne m'aient donné la plus complète satisfaction.

Capacité pour les rudes travaux.

"Q. Avez-vous vu les travaux du "Southern Pacific" depuis qu'ils ont été terminés ?—R. Oui, monsieur.

"Q. Savez-vous quels hommes y ont été employés ?—R. J'ai dit que 75 ou 80 pour cent de nos hommes étaient chinois. Je pense qu'il est bon de dire ici, qu'à ma connaissance, on n'a refusé d'employer aucun blanc qui a demandé de l'ouvrage.

75 à 80 pour cent des hommes employés étaient Chinois.

"Q. Quels gages leur donniez-vous ; les mêmes qu'aux Chinois ?—Non, monsieur, règle générale, nous les payions le double.

"Q. Vous les payiez le double ? Faisaient-ils le double d'ouvrage ?—R. Non, monsieur ; mais ils conduisaient les voitures et certaines classes d'ouvrages. Je n'ai jamais vu un Chinois capable de bien conduire une voiture. Nous donnions aux blancs les places de charretiers et tout ce qui dépend de ce département. Quand nous avons un pont à faire, ou quelque ouvrage sur pilotis, nous le confions à des blancs, et tous les ouvrages qui en dépendent, sauf les travaux de charpente, sont donnés à des ouvriers blancs."

Les Chinois ne peuvent pas conduire les chevaux.

M. West Evans a donné un témoignage aussi fort et dont la note de certitude est aussi vibrante. De tels témoignages ne laissent aucun doute sur la capacité des Chinois dans les travaux de chemins de fer.

(J.C. R. p. 349 voir Ap. A. p. 349.)

"Q. Avez-vous été engagé dans de grandes entreprises de chemins de fer ?—R. Oui, dans de grandes entreprises de chemins de fer.

"Q. Quelle espèce de main-d'œuvre avez-vous employée, en général, dans vos travaux ?—R. Des blancs pour la fabrication des traverses ; j'ai employé surtout des Chinois à la construction du chemin.

"Q. Quelle espèce de main-d'œuvre vous a donné le plus de satisfaction ?—R. Les Chinois, généralement.

Main-d'œuvre blanche pour les traverses, chinoise pour la construction des chemins de fer.

"Q. Pour les chemins de fer ?—R. Oui, monsieur, pour la construction des chemins de fer.

"Q. Depuis combien de temps vous êtes-vous livré à la fabrication des traverses de chemins de fer ?—R. Je me suis occupé de cette industrie depuis le commencement de la construction du chemin de fer du Pacifique. Je pense que c'était en 1863.

"Q. Vous avez fourni des traverses à cette compagnie ainsi qu'à d'autres ?—R. Oui, monsieur.

"Q. Combien d'hommes employiez-vous dans le temps de vos plus grandes affaires ?—R. De 400 à 500 probablement."

2

Voici encore un cas où la main-d'œuvre chinoise a donné de l'emploi aux blancs, car si la construction des chemins de fer n'eut pas avancé il n'y aurait eu aucun besoin de traverses.

Difficulté d'obtenir des ouvriers blancs.

" Q. Etes-vous le M. West Evans qui a fait publier de nombreuses annonces, il y a un an ou deux, pour obtenir des ouvriers blancs ?—R. Oui, monsieur.

" Q. Avez-vous réussi à en obtenir ?—R. Très peu.

" Q. Combien en demandiez-vous?—R. J'en voulais cent.

" Q. Combien en avez-vous obtenu ?—R. Vingt ou trente, je pense. J'en ai envoyé plus d'un cent à l'ouvrage, mais arrivés là, ils n'ont pas voulu travailler.

" Q. Pour quelle raison ?—R. Ils pensèrent que l'ouvrage était trop rude.

" Q. Combien vous en est-il resté ?—R. De vingt à trente ; peut-être trente.

" Q. Travaillaient-ils à la pièce et à gages fixes ?—R. Au mois, quand ils travaillaient à la construction de chemins de fer ; ils étaient payés à la pièce pour les traverses.

" Q. Quel était ce chemin ?—R. Celui de Mendocino.

S'il y a un surplus de main-d'œuvre blanche dans l'Etat, n'a pas pu l'avoir.

" Q. Pensez-vous qu'il y ait un excédent de main-d'œuvre blanche dans l'Etat ?—R. S'il y en a, je ne puis pas l'avoir à mon emploi. J'ai besoin d'hommes aujourd'hui, et je ne puis en trouver.

" Q. Quels gages payez-vous aux hommes pour leur travail ?—R. Dans la construction des chemins de fer, nous avons commencé à $40 par mois ; si on découvrait qu'un homme valait davantage, on le lui donnait.

" Q. Pensez-vous que la présence des Chinois ait été avantageuse à l'Etat ?—R. Je le pense.

N'aurait pas pu exécuter autant de travaux sans les Chinois.

" Q. Beaucoup ?—R. Je ne vois pas comment nous aurions pu faire ce que nous avons fait sans eux ; du moins j'ai exécuté des travaux qui n'auraient pas pu l'être sans les Chinois, des ouvrages qui n'auraient pas pu être faits sans leur aide.

" Q. Les blancs sont capables de faire tout ouvrage que font les Chinois ? —R. Oh ! oui ; mais veuillez me comprendre, j'ai essayé de trouver des blancs pour faire ces travaux et je n'ai pu y réussir. "

POLDERS CALIFORNIENS.

Terrains marécageux.

Les travaux de chemins de fer n'étaient pas les seuls qui s'offraient aux Chinois. Il y avait encore dans l'Etat des milliers d'acres de terrains marécageux dont on pouvait faire des polders. Ces terres comprises entre le Sacramento, le San-Joaquin et la mer forment un delta dont la fertilité extraordinaire, comme celle des polders de la Hollande, invite la charrue du laboureur. Leur étendue est immense. M. Brooks prétend qu'il y en a 5,000,000 d'acres. Le rendement moyen des terrains formés par la crue des eaux en hiver, est de quarante minots de blé à l'acre ; tandis que les racines de toutes espèces viennent avec une abondance prodigieuse dans les polders conquis sur la mer. M. Seward nous dit qu'en 1876, seulement 5,500,000 acres de terre avaient été mis en culture. Sur une bonne partie de ces terres les récoltes sont sujettes à manquer complètement par suite des sécheresses. Les polders ne sont pas exposés à ce danger. La Californie est déjà un des Etats qui produisent le plus de blé. Suivant l'auteur dont nous venons de parler, elle est destinée à produire bientôt beaucoup plus

de blé qu'aucun autre Etat de l'Union. Il ne tombe pas de pluie pendant la saison des moissons. Le grain peut être impunément ameulonné ou empilé, sans être abrité ou couvert d'aucune façon. Le climat et la fertilité du sol réduisent les frais de production au minimum. Le cultivateur possède, de plus, les avantages d'un transport sans dangers. Le dessèchement des marais et l'irrigation des terrains élevés—voilà les moyens qui permettront à la Californie d'atteindre à la prééminence en agriculture. 150,000 acres de marécages ont été dessèchés en 1876. Ces terres sont appropriées à la culture par la construction de digues, d'écluses, et de fossés, afin de les empêcher d'être inondées. Le systême suivi a été de passer des contrats, à tant la verge, avec quelque marchand chinois qui fournit les hommes. M. Roberts, président de la compagnie de dessèchement des marécages (Tide land reclamation Company) donne le témoignage suivant :

150,000 acres de marécages dessèchés en un an.

Chinois employés sous contrat passé avec un agent.

" Q. Pourriez-vous rendre ces terrains propres à la culture avec la main-d'œuvre blanche ?—R. Pas à présent. Je ne pense pas que nous pourrions trouver des blancs pour ces travaux. C'est un ouvrage qu'ils n'aiment pas. Nous les avons essayés jusqu'à un certain point. Le principal avantage de la main-d'œuvre chinoise dans des travaux de ce genre, est dû au systême de contrats. Ils forment de petites sociétés entre eux, de quarante, cinquante ou cent individus, et ils sont conjointement intéressés au contrat. Les blancs ne voudraient pas agir de la sorte. Ils ne s'accorderaient pas entre eux, mais les Chinois se forment en petits groupes, font leur propre cuisine, vivent ensemble dans de petits camps, et l'ouvrage est jalonné pour chaque bande séparément. Nous donnons d'abord un contrat considérable à un ou deux Chinois, et ceux-ci divisent ensuite le contrat entre plusieurs petits sous-entrepreneurs ; tel est le systême général. La main-d'œuvre blanche ne pourrait pas du tout être employée de cette façon.

Ces terres n'auraient pas pu être dessèchées sans les Chinois.

Le témoin excita quelque surprise lorsqu'il annonça que des terrains, complètement inutiles avant le dessèchement, acquéraient après une valeur de $20 à $100 l'acre. Les Chinois, par leur travail dans toutes les branches d'industries, ont ajouté quatre-vingts ou quatre-vingt-dix millions par année, à la richesse de la Californie.

Valeur des marécages après le dessèchement, entre $20 et $100 l'acre.

M. Solomon Haydenfeldt a donné aussi un témoignage important sur l'utilité de la main-d'œuvre chinoise dans le dessèchement des marécages, ainsi que dans tout autre champ de travail où elle est employée. M. Brooks nous dit qu'un ancien arpenteur-général de l'Etat de Californie a calculé que l'Etat doit au travail des Chinois, par la construction des chemins de fer et la création des polders, un accroissement de richesses de $289,700,000.

Il est établi par des témoignages inattaquables—de fait il n'y a aucun témoignage contraire—que ces marécages ne pouvaient être desséches que par les Chinois. Que les blancs soient capables ou non de résister à cette atmosphère miasmatique, travaillant dans l'eau jusqu'à la ceinture, la tête environnée de nuées de moustiques, on n'aurait pas pu les induire à le faire. Aujourd'hui même, il est clair que ces terres ne peuvent-être appropriées à la culture, que par les Chinois. Il n'est pas douteux qu'un jour viendra où les blancs consentiront à faire ce travail. Mais

Jusqu'à présent, les Chinois seuls pouvaient dessécher ces terres marécageuses.

Les Chinois spécialement adaptés au dessèchement des marécages.

les Chinois, comme un témoin l'a expliqué, sont, par suite de leur constitution physique, spécialement propres à cet ouvrage, parce qu'ils paraissent moins affectés que les blancs par un air chargé de poison.

On peut se demander avec raison si le gouvernement devrait empêcher l'emploi de la main-d'œuvre chinoise.

Tant qu'il n'y aura pas un excédent de main-d'œuvre, les blancs ne travailleront jamais au dessèchement des marécages, et, conséquemment, en admettant qu'un gouvernement puisse intervenir, dans le cas d'ouvrages que les blancs veulent faire, et exclure en tout ou en partie l'immigration chinoise, on peut, avec raison, se demander si nous n'avons pas là un cas où les Chinois sont d'une utilité indiscutable.

Si les marécages ne sont pas desséchés, c'est une perte universelle.

Car, sans les Chinois, ces marécages seraient abandonnés aux moustiques et aux grenouilles, et ce serait une grande perte pour la Californie, et par là même une grande perte pour l'univers, et pour tout travailleur du monde habité.

Au premier coup d'œil on dirait que c'est le propriétaire seul d'un terrain marécageux qui est enrichi lorsque ce terrain, pour lequel il a payé $1 de l'âcre, ou rien du tout, après avoir été complètement desséché, lui vaut, en moyenne, $75 de l'acre. La richesse publique a été augmentée en une seule année (1876) de sept à dix millions de piastres qui servent à l'usage du travailleur aussi bien que du capitaliste. 150,000 acres ont été ajoutés sur le globe à la superficie des terres qui nous fournissent du pain.

Autant d'ajouté à la superficie des terres qui nous fournissent du pain.

Dans le cas actuel, le journalier chinois ne fait aucunement concurrence à la main-d'œuvre blanche.

Les compagnies des polders devraient avoir des Chinois, à moins d'objections morales ou politiques.

En supposant donc que les compagnies, occupées au dessèchement des marécages, aient besoin d'un nombre donné de travailleurs chinois, il est de l'intérêt de tout homme de race blanche, de l'ouvrier comme du riche, qu'on leur permette de les employer, à moins que des considérations morales ou politiques n'en contrebalancent les avantages, car ces considérations peuvent quelquefois avoir beaucoup plus de poids que les intérêts matériels. A ce point de vue, la présente enquête est de la plus grande importance, et nous y reviendrons plus tard.

Leurs adversaires admettent qu'ils ont été un élément très important dans le développement du pays.

M. Briggs qui est opposé à l'immigration chinoise, admet que les Chinois ont été un facteur important dans le développement des travaux publics de la Californie et des ressources de l'Etat jnsqu'à une certaine période. " Je pense, dit-il, "qu'il a existé un temps où on en avait grand besoin, et où ils ont fait beaucoup de bien."

Nous ne serions pas justes envers M. Briggs et la section de l'opinion publique qu'il représente, si nous nous bornions à citer cette partie de son témoignage.

Pense qu'il vaudrait mieux que les Chinois ne fussent jamais venus.

" Q. Si vous jetiez un regard en arrière dans l'histoire de la Californie, vers le temps où ces grands travaux publics n'existaient pas, ne trouveriez-vous pas que l'importation des Chinois pendant un certain temps au moins, a été utile ?—R. Je ne puis pas dire cela, parceque je crois que si nous n'avions pas eu à notre disposition la main-d'œuvre chinoise, il nous serait venu des ouvriers d'ailleurs. Je crois que nos travaux publics auraient été faits comme ils l'ont été dans les Etats de l'Est, il y a vingt-cinq ans. Il est vrai que nous aurions éprouvé plus de difficultés et que ces travaux auraient été retardés, mais le développement du pays

au moyen des blancs aurait été d'une importance énorme pour l'Etat, tandis qu'avec les Chinois, les chemins de fer construits, leur mission se trouvait terminée.

C'est la position la plus extrême prise par le parti anti-chinois. En réponse à une autre question, il a montré des vues plus modérées.

"Je pense que les Chinois ont été un facteur important dans le développement de nos travaux publics et des ressources de l'Etat jusqu'à une certaine période. Mais ces jours sont passés. La construction des chemins de fer transcontinentaux et de ceux de l'intérieur demandaient une main-d'œuvre particulière; des hommes sans familles, pouvant suivre l'ouvrage, et vivre d'une manière toute primitive, se pensionner et prendre soin d'eux-mêmes; une main-d'œuvre sur laquelle on pouvait toujours dépendre, et pour cette raison je crois que les Chinois ont rendu un grand service à l'Etat. Je pense que nous avons retiré beaucoup d'avantages de leur présence en Californie dans les premiers temps, mais ces jours sont passés; nous avons terminé ces travaux, et maintenant cette main-d'œuvre doit chercher de l'occupation dans d'autres directions, d'autres industries, dans l'agriculture, la viticulture, les fabriques, etc., où elle remplace les blancs qui, sans eux, y seraient employés dans les villes, les villages et les campagnes, et cela dans une proportion telle qu'il est presque impossible à ces derniers de trouver des emplois convenables. Ils remplacent aussi les garçons et les filles qui croissent dans le pays. Je crois que nous ne retirons plus de cette main-d'œuvre l'avantage particulier que nous en retirions autrefois."

Les Chinois nuisent maintenant aux garçons et aux filles.

Les positions, comme on le voit sont très distinctes. Dans l'une on admet que les Chinois, en construisant les chemins de fer transcontinentaux et locaux, ont été presque indispensables, mais qu'ils sont maintenant nuisibles; dans l'autre, on dit que le pays, tout bien considéré, se trouverait mieux s'ils n'étaient jamais venus. Quelques-uns pensent que l'utilité des Chinois a disparu, si toutefois ils n'ont pas été nuisibles depuis leur arrivée jusqu'à présent. D'autres, au contraire, pensent qu'ils ont été, qu'ils sont, et qu'ils seront encore utiles.

Théories différentes concernant les Chinois en Californie.

Des hommes, comme M. Babcock, disent que dans un nouveau pays la main-d'œuvre à bon marché est une nécessité, et l'un des témoins qui a paru devant le Comité Mixte, et qui était opposé à l'immigration chinoise, a soutenu que, dans un pays nouveau, la main-d'œuvre à bon marché était analogue à la protection accordée aux industries dans leur enfance. De fait, M. Babcock va jusqu'à dire que la main-d'œuvre peu coûteuse, loin de chasser les blancs, leur procure un marché pour leur travail, et nous allons voir que dans certaines conditions, cette proposition est bian fondée, quoique quelques personnes attachent une signification tout-à-fait fausse au mot travail.

Dans un pays nouveau une main-d'œuvre à bon marché est une nécessité.

L'économiste politique demandera peut-être pourquoi on a entendu ces témoignages dans une enquête sérieuse?

La théorie qu'un gouvernement n'a rien à voir au tarif des salaires peut être d'une saine économie politique, mais elle n'est pas de nature à se recommander à ceux qui travaillent à salaire, et elle ne servira probablement pas de règle au gouvernement d'un pays où les ouvriers

Est-il du devoir d'un gouvernement de s'occuper du tarif des gages

ont une voix puissante dans le fonctionnement de la constitution. Un homme d'État sage ne l'adoptera pas non plus, quelque incontrôlé que soit son pouvoir. C'est une chose dangereuse cependant d'encourager l'idée qu'un gouvernement peut voir paternellement à tous les détails. Mais il y a une distance très grande entre la croyance qu'un gouvernement peut tout faire et celle qu'il ne peut rien faire. Si on peut démontrer que les salaires sont abaissés, non pas par une compétition saine et honnête entre des concitoyens mais entre les sujets de l'État et des étrangers dont l'idée, en matière de confort, est au-dessous de ce qu'exige les règles ordinaires de la décence dans la vie habituelle, et qui se sont débarrassés de tout ce qui peut les gêner dans leur compétition, alors le cas mérite d'être étudié par le gouvernement. En même temps il y a le danger que les travailleurs ne se pénètrent de l'idée que les salaires peuvent être élevés d'une manière indéfinie. Dès que les salaires montent si haut que les profits tombent au-dessous du taux de l'intérêt, plus un rendement honnête pour le risque et l'esprit d'entreprise du capitaliste, l'exploitation doit être abandonnée, et la production cesse dans cette industrie particulière. Cet arrêt de production diminue la richesse économique du genre humain en général, et tout homme, travailleur ou capitaliste, se ressent de cette diminution ; les ouvriers, restés sans emploi, perdent, de plus, ce qu'ils auraient gagné aux prix courants pendant le temps où ils ont été inoccupés, s'ils avaient travaillé. Si donc, une industrie peut se maintenir avec profit, au moyen de la main-d'œuvre chinoise, lorsqu'elle ne le peut pas avec le travail des blancs, alors il est de l'intérêt du travailleur, comme de toute la population, que cette industrie soit exploitée avec l'aide des Chinois, à moins, comme nous l'avons déjà dit, que certaines considérations ne s'y opposent.

Si les salaires sont abaissés par une compétition qui n'est pas naturelle il est du devoir de tout gouvernement de s'occuper de la question.

Les salaires ne peuvent être élevés indéfiniment.

Si une industrie peut-être exploiter avec l'aide des Chinois lorsqu'elle ne peut l'être avec la main-d'œuvre blanche, n'est-ce pas un cas où les Chinois sont utiles.

Le caractère de la main-d'œuvre, si elle est libre ou servile, est une question de grande importance. Si elle est réellement servile elle ne peut produire que de malheureux résultats pour l'avenir. Elle peut enrichir certains individus, mais elle introduit parmi les travailleurs et dans la population, en général, un virus que ni la richesse ni la prospérité ne peuvent compenser.

Les considérations morales peuvent être d'un plus grand poids que les intérêts matériels.

Influence du travail servile.

Les témoignages démontrent que les Chinois qui émigrent ont en général des engagements dans le genre de celui-ci : on leur avance l'argent nécessaire à leur traversée, et ils conviennent de payer tant en retour. Par suite des conditions où se trouvent la population chinoise sur la côte du Pacifique, cela ressemble beaucoup au régime des engagés, mais ce n'est pas la même chose ; cela diffère entièrement de l'engagement en vertu duquel les coolies sont transportés au Pérou. On pourrait qualifier cet arrangement par une phrase familière—avance des frais de traversée—seulement, dans le cas actuel, ce prêt est un arrangement privé. Le côté répréhensible en cela, est la manière employée pour le recouvrement de l'argent avancé.

Main-d'œuvre chinoise engagée par contrat—Est-ce la même chose que le travail des coolies?

Mauvais côté.

M. Frederick Low qne nous avons déjà cité (et il est impossible de trouver une autorité plus élevée) donne le témoignage suivant :

"Q. De quels moyens se sert-on pour faire exécuter le contrat ici? Par exemple un Chinois débarque sur nos rivages, il n'y a ici aucune loi pour l'exécution d'un contrat passé à l'étranger. Comment s'y prend-on pour forcer un Chinois à payer aux Six Compagnies, chaque mois, ce qu'il doit?—R. Vous pouvez facilement concevoir que les Chinois arrivant ici sans aucune connaissance de nos lois, de notre langue ou de nos coutumes, n'ayant que les Six Compagnies, ou une maison ou société commerciale, pour leur apprendre quels sont leurs devoirs, avec la surveillance exercée sur eux, et les arrangements que toutes ces compagnies sont supposées avoir pris, et que pour ma part, je sais qu'elles ont pris, avec les compagnies de steamers, et en vertu desquels nul Chinois ne peut acheter un billet de retour à moins de pouvoir montrer un certificat, délivré par les chefs des Six Compagnies, prouvant qu'il est libéré de toute dette, il est très naturel qu'ils paient leur *pro rata* par mois jusqu'à ce que leur dette soit acquittée."

Manière de faire exécuter le contrat.

Arrangements avec les compagnies de steamers.

"Q. La Compagnie des paquebots-poste du Pacifique, en qualité de "voituriers publics" et recevant une subvention du gouvernement général, refuse de prendre à bord un Chinois, à moins que ses associés ne viennent lui assurer qu'il a payé ses dettes?—R. Non seulement cette compagnie, mais toutes les antres également. Nous en avions une ici, dont Macondray et Cie. étaient les agents; lorsque des plaintes m'ont été faites par des missionnaires de la part de certains Chinois. Je me rappelle m'être adressé moi-même au major Otis, l'associé principal de la maison Macondray et Cie. Je lui dis qu'il était odieux de pratiquer cette exaction sur de pauvres Chinois. Otis me répondit: C'est la coutume; elle existe depuis des années; la Compagnie des paquebots-poste du Pacifique le fait, et si nous ne nous conformons pas à la coutume, tout le trafic ira à ses navires, et nous n'en aurons pas du tout." Je suppose que cette coutume existe encore aujourd'hui."

Depuis, dans tous les grands travaux, tels que le dessèchement des marécages et la construction des chemins de fer, le contrat n'est pas passé entre les employés et les patrons, mais entre ceux-ci et quelque "marchand"—en réalité un courtier de main-d'œuvre. Pour le dessèchement des marais le contrat est fait à tant la verge, et celui qui fait faire l'ouvrage ne s'occupe que peu de la qualité bonne ou mauvaise des travailleurs individuellement; sur un chemin de fer, c'est différent—les hommes sont payés tant par mois—et un témoin, entrepreneur de travaux de chemins de fer, examiné à Portland, a dit que lorsqu'un homme était rejeté, l'agent chinois, au lieu de le renvoyer tout-à-fait du chemin, le transférait tout simplement à une autre brigade, et que tous se ressemblaient tellement, qu'il n'était pas facile de découvrir cette manœuvre.

Contrat pour main-d'œuvre dans les travaux publics.

Contrats pour le dessèchement des marécages à tant la verge.

Sur les chemins de fer, le système suivi est de les faire travailler par brigades.

Beaucoup de témoignages ont été entendus en 1876, et nous en avons recueilli nous-mêmes, concernant les qualités du Chinois comme travailleur, et parmi les louanges qu'on en fait—louanges bien méritées par tant d'humbles qualités—on appuie sur "sa docilité" et "son assiduité au travail," et la raison donnée pour expliquer cette dernière qualité était que le contrat était passé avec le "bourgeois," et non avec les hommes eux-mêmes. Si le bourgeois chinois était tenu d'avoir un certain nombre d'hommes à l'ouvrage, le fait que dix de ses hommes dormaient peut-être à la suite d'une débauche d'opium, n'empêchait pas dix hommes de tra-

Caractère des Chinois comme travailleurs.

"L'assiduité" des Chinois au travail sur les chemins de fer peut être trompeuse.

vailler à leur place. Un des témoins, entrepreneur de chemins de fer, qui dit qu'il n'a jamais vu un Chinois sous l'influence de la boisson, admet en avoir vu, sur ses travaux, sous l'influence de l'opium. La résistance des Chinois aux fatigues des travaux de chemins de fer peut être trompeuse conséquemment, et il n'est que juste pour les ouvriers de race blanche que l'on fasse remarquer cela. Cependant les témoignages prouvent que la majorité des Chinois sont capables de rudes travaux. Qu'on les emploie à de durs ouvrages ou à des travaux légers dans les villes, il est reconnu qu'ils font preuve de plus de "docilité" et qu'ils sont "moins trompeurs" que les blancs.

Il est possible que la main-d'œuvre tout en étant utile à un chemin de fer puisse être nuisible au pays.

Un gouvernement ne peut pas regarder un citoyen d'un pays libre comme un simple instrument dans les mains du capital. Une rosse est bien plus docile qu'un cheval de bataille, mais l'un et l'autre sont utiles dans leur sphère. Un pays ne se développe pas simplement par le travail. Le caractère et les habitudes des travailleurs sont importants, aussi bien que les incidents se rapportant au travail; et des hommes comme M. Briggs, M. Pixley et autres,—de même que l'entrepreneur de chemins de fer interrogé à Portland et dont nous avons parlé déjà—soutiennent que quoique l'entrepreneur puisse payer plus cher pour la main-d'œuvre blanche, le pays y gagne sous le rapport des établissements. Cela est affirmé comme une théorie *à priori*, non pas comme une proposition établie par des faits, et nous avons vu qu'elle est fausse dans le cas du chemin de fer canadien du Pacifique. D'ailleurs, si le chemin de fer n'était pas construit, il n'y aurait plus lieu de s'occuper du caractère des colons. Nous avons vu plus haut que les chemins de fer construits par les Chinois ont amené l'établissement du pays qu'ils traversaient. Il convient d'envisager cette question sous d'autres points de vue encore, ce qui exige une revue plus complète, et dont on pourra retirer plus de profit.

EXPLOITATIONS MINIÈRES.

M. Seward calcule que les mineurs Chinois de la Californie ont payé à l'état $1.350.000.

Le Chinois a joué un grand rôle en Californie, non seulement comme constructeur de chemins de fer, mais encore comme mineur. Dès 1851, les mineurs chinois avaient pris des concessions minières pour une somme s'élevant à $1,350,000, et ils avaient payé pour $2,110,000 de taxes d'eau. Ils ont eu à surmonter de grandes difficultés. Il leur fallut résister à l'oppression d'une population brutale, et se soumettre à des taxes hostiles.

Législation partiale contre les Chinois.

Mais ils n'ont jamais eu l'idée de reculer. En 1852, un Acte imposa une taxe de $3 par mois sur tout mineur étranger travaillant soit à laver les sables et le gravier, soit dans les mines de quartz. L'acte décrétait aussi que les compagnies employant des étrangers paieraient le droit, et que les étrangers qui ne paieraient pas cette taxe ne pourraient ni poursuivre ni se défendre en cour. Une autre année on augmenta cette taxe à $4 par mois, l'année suivante, on l'éleva encore de $2 par mois. La taxe avait clairement pour but de chasser les Chinois. En 1861, une loi a été adoptée, rédigée de manière à défendre à tout mineur chinois

d'enlever aucun métal des mines, ou de posséder une concession minière, "à moins de payer une taxe de $4 par mois." De telles taxes, même perçues honnêtement, auraient été assez onéreuses, mais il parait que les percepteurs se rendaient coupables de la plus grande oppression en antidatant les patentes. M. Speer, l'auteur de "La Chine et les Etats-Unis" cité par M. Seward, parle de quelque chose de pis encore. Les percepteurs faisaient les demandes les plus illégales, et "si les hommes refusaient de payer, il les frappaient, les poignardaient ou déchargeaient leurs armes sur eux ; aussi quelquefois ils les attachaient à un arbre et les fouettaient," ou bien encore il les conduisaient hors des mines, le percepteur, à cheval, les chassait devant lui, ayant à la main, un fouet dont il se servait sans relâche, jusqu'à ce qu'ils arrivassent à une ville, où une tyrannie plus écrasante encore pouvait être exercée. Mais on pourrait rapporter quelque chose de plus horrible, car un comité des deux chambres de la Californie, en 1862, a fait rapport que quatre-vingt-huit Chinois avaient été assassinés. Malgré cela, avec la tenacité de leur race, et leur indifférence pour le danger quand ils poursuivent un but, ils ont tenu bon. Ce sont d'admirables mineurs, soit dans les fouilles, soit pour le lavage des sables. Dans la première opération, ils sont patients au travail, comme tous les témoignages le prouvent ; et dans la dernière, comme l'explique un témoin, il y a beaucoup de similitude entre le lavage des sables, dans les placers, et la culture du riz. Dans les deux cas, le travailleur s'accroupit sur ses talons et reste exposé au soleil. M. Sneath, qui a été interrogé par le Comité Mixte, dit que dans certaines exploitations minières par le procédé hydraulique, où une mine ne paierait pas avec une main-d'œuvre blanche, on les rendait profitables en employant des Chinois. Il cite un exemple d'une mine employant deux cents Chinois, qui, sans cette classe de main-d'œuvre, n'aurait pas pu être exploitée.

Les lois mêmes n'étaient pas honnêtement administrées.

Cruauté et oppression.

Cependant les mineurs chinois tinrent bon.

En employant des Chinois dans certaines mines hydrauliques, on peut faire de l'argent, lorsque l'exploitation ne paierait pas avec des blancs.

M. Degroot, dont le témoignage est analysé à la page 388, de l'appendice A, ayant déclaré qu'il croyait que la présence des Chinois avait été préjudiciable aux intérêts du travail et à l'industrie minière, continue :

"Mon attention à été attirée sur ce fait dès 1853-54, lorsque j'étais percepteur de la taxe des mineurs étrangers. Nous avions alors beaucoup de mineurs exploitant les barrages des rivières et les sables des rivages, ces lavages donnaient de $3 à $6 par jour, et produisaient en moyenne de $4 à $5 par jour ; mais ces résultats étaient à peine considérés comme suffisants pour des mineurs blancs, et ceux-ci étaient généralement indifférents à la présence des Chinois, et les laissaient travailler dans ces mines, croyant qu'elles ne pouvaient payer le travail des blancs et qu'elles ne le feraient probablement jamais. Les Chinois continuèrent leurs opérations, et par leurs méthodes de travail, ils couvrirent bientôt une étendue assez considérable de bon terrain. Ils empêchèrent les blancs de miner parce que ceux-ci ne se souciaient pas de travailler près d'eux ; de cette manière nous avons perdu beaucoup de terrain minier que nous ne pouvons plus exploiter. Plus tard leur nombre continua à s'accroitre et on commença à les engager comme journaliers, pour travailler aux mines. Cette pratique s'étendit graduellement. Nous avions cru d'abord qu'ils ne pouvaient pas être employés avec avantage dans certaines classes de mines,

Indifférence des blancs lorsque les Chinois s'introduisirent dans les *placers*.

ou même dans aucune mine quelconque ; mais on s'aperçut bientôt qu'ils pouvaient l'être. On les engagea d'abord pour travailler au lavage du sable, puis on les employa, jusqu'à un certain point, dans les travaux de galeries, et enfin dans les mines hydrauliques avec beaucoup de profit, excepté lorsqu'il s'agissait de remuer les roches et de travailler dans les excavations, et à mesure qu'ils apprirent le métier, ils remplacèrent les blancs en grande partie, et maintenant nous les employons dans les travaux miniers de tous genres, comme journaliers, à de très bon salaire. Cela se continue encore et les blancs sont remplacés par des Chinois. Il résulte de cet état de chose que tout le pays, entre la rivière Kern et Shasta, sur une distance de cinq cent milles, est couvert de villages en ruine. Il est vrai que ces villages ont perdue en partie leur population vers 1857, lorsque les placers de surface furent en grande partie épuisées, et qu'un grand nombre eurent abandonné ces mines pour aller à la rivière Fox ou ailleurs. Beaucoup revinrent plus tard, mais dans l'intervalle la main-d'œuvre chinoise avait remplacé les blancs, ils trouvèrent de plus leurs concessions minières (claims) occupées. Leurs places comme mineurs étaient perdues, ils dûrent s'en aller encore ; ils abandonnèrent ces mines au lieu de les exploiter, de rester dans le pays et de s'y établir. C'est ainsi que les Chinois sont arrivés, et qu'ils se livrent à l'exploitation du lit des rivières, dont ils détournent le cours pour laver le gravier ou le sable laissé à découvert. Il y a une classe d'hommes de race blanche qui se sont établis dans les mines dès le commencement, et dont l'occupation est de prendre des lots ou concessions minières et de les vendre aux Chinois ; ce qui, bien entendu, est contraire aux lois du pays ainsi qu'aux règlements des mineurs ; mais les mineurs partis, les règlements n'ont pas été suivis, et ces blancs qui, généralement aiment peu à travailler, s'occupent exclusivement à prendre des lots qu'ils vendent aux Chinois. Quand une fois ceux-ci sont installés dans ces concessions, les hommes qui les leur ont vendues, sont sur les lieux et exercent une espèce de protection en leur faveur. Les Chinois sont très nombreux en quelques localités. Dans les environ d'Oroville on en trouve trois ou quatre mille, minant sur le domaine public, après avoir obtenu des concessions de cette manière".

D'abords mineurs dans les placers, ils furent employés dans toute espèce de travaux et à bon salaire.

Les mineurs revenant à leurs concessions minières abandonnées les trouvèrent occupées.

Une classe de blancs qui contrairement aux lois prend des concessions minières pour les vendre aux Chinois.

Il semble injuste et déraisonnable que l'on se plaigne que les Chinois viennent exploiter des mines abandonnées. On remarquera comment ils ont fait du progrès. D'abord engagés pour travailler au lavage des sables, ils arrivèrent enfin " à être employés dans les travaux miniers de tous genres comme journaliers, à de très bons gages." C'est ce qui se produit dans toutes les branches de l'industrie, et l'expérience prouve qu'ils gagnent graduellement sur l'homme blanc, qui n'a ni leur tempérance ni leur frugalité.

Dès que le Chinois s'introduit quelque part, il progresse graduellement.

Aucun principe, basé sur l'économie politique, ne peut justifier l'exclusion de ces gens des mines. Ne semble-t-il pas mieux, de plus, que des mines abandonnées soient exploitées plutôt que de demeurer improductives ? Cela doit être préférable—certainement, au moins, pour le temps. Le mineur nous répondra,—car on nous a fait cette réponse—" Ceci est très bien, mais je regarde cette mine abandonnée comme un pis aller quand la chance est contre moi." Et quant à celui qui a besoin d'hommes, n'a-t-il pas droit de les employer quand ils s'offrent.

Est-il mieux que des mines abandonnées soient exploitées par des Chinois ou qu'elles demeurent improductives.

Il est bon que le lecteur remarque ici cette particularité chez le Chinois,

—car on y reviendra—il n'ouvre jamais de mines, et ceci a des conséquences importantes.

Le Chinois n'ouvre pas de mines.

CHAMPS ET VIGNOBLES.

C'est la main-d'œuvre chinoise qui permet à la Californie de faire la concurrence aux greniers du monde.

Le colonel Bee, le défenseur des Chinois, a dit devant le Comité Mixte, qu'au commencement de la moisson, les Chinois couvraient les champs d'un bout à l'autre de l'Etat, et il soutient que c'est pour cette raison que la Californie peut faire concurrence aux greniers du monde.

Le Chinois n'a pas très bien réussi comme garçon de ferme.

Ce n'est pas, cependant, comme garçons de ferme que les Chinois sont remarquables. M. Easterby nous dit qu'ils ne paraissent pas comprendre la conduite des chevaux aussi bien que les blancs. On les emploie pour recevoir le blé dans les wagons quand les travailleurs blancs sont rares. M. Badlam dit qu'il a rencontré peu de cultivateurs aimant la main-d'œuvre chinoise sur les fermes. "Les Chinois ne valent rien pour la récolte du blé."

M. Hollister (voir page 355), qui a donné son témoignage en 1876, et qui était propriétaire de 75,000 acres de terre et de 50,000 moutons, place les Chinois au premier rang des travailleurs. Le cultivateur, dit-il, ne peut compter que sur eux. Ils s'habituent à toute espèce de travaux. Sans la main-d'œuvre à bon marché l'agriculture tomberait.

Habileté des Chinois.

Ils ont, au moins, une qualité qui les recommande à certains agriculteurs. Ils ne sont pas sujets aux boutades ni à se laisser entraîner comme les blancs. "Par exemple, dit M. Easterby, lorsque des blancs seuls sont employés, si un ou deux arrêtent de travailler, toute la brigade les imite. Les Chinois resteront tant que vous les garderez."

Les Chinois dans la culture des vignes et des jardins.

Il y a une branche du travail champêtre, cependant, où le Chinois paraît être parfaitement chez lui. La Californie est un des plus riches pays du monde pour la culture des fruits. Les fraises, presqu'aussi belles que celles d'Angleterre, y fleurissent pendant toute l'année. Ses prunes sont fameuses, et les pêches y atteignent une grosseur extraordinaire, mais elles sont inférieures à celles de la Colombie anglaise, elles ont une saveur moins délicate. Ses pommes sont inférieures à celles des autres pays, mais ses poires sont presque incomparables, tandis que les raisins viennent avec une abondance qui laisse loin en arrière les coteaux de la Champagne et les vignobles de la Bourgogne. Déjà ses vignobles ont une réputation. Le sol et le climat de la Californie sont plus favorables que ceux de la France, dans l'opinion des connaisseurs, pour la culture de la vigne. On dit que là, chaque année est une année de la comète. Les viticulteurs assurent que le climat est parfait, que les raisins mûrissent pleinement et infailliblement, qu'il n'y a jamais de gelées hâtives pour presser les vendanges, comme en Allemagne et en France. Un comité de la Législature de la Californie a fait rapport, dès 1862, qu'avec une main-d'œuvre à bon marché, la Californie pouvait produire tout le vin nécessaire à la consommation domestique, tout en en exportant de grandes quantités à l'étranger. "Un certain nombre de Chinois, mêlés aux travailleurs de race blanche, augmenterait d'une manière incalculable les ressources de l'Etat dans cette

Les vins de la Californie ont déjà une réputation (Seward. p. 69.)

Les Chinois recommandés par la législature en 1862.

branche particulière de culture. L'impression générale déjà est que la Californie est destinée à devenir un pays produisant plus de vin que la France. "

" La récolte de vin en France, dans l'année 1849, a été de 925,000 gallons évalués à $100,000,000. Ses vignobles, en 1853, avaient une étendue de 4,873,934 acres, ce qui donne moins de 200 gallons à l'acre ; et forme environ 8,107 milles carrés, ou une superficie de 250 milles de longueur sur 32 milles de largeur. La Californie contient 188,981 milles carrés, ou 120,987,840 acres, de sorte que, si un vingt-cinquième seulement de sa superficie était planté de vignes, nous en aurions une étendue égale à celle de la France. Nous avons un sol plus jeune que celui de la France, et un meilleur climat pour la culture de la vigne, et nous pouvons produire une plus grande quantité de vin et d'une meilleure qualité que celui que produisent des terrains épuisés."

Le rapport dit que le commerce de vin prendrait rang immédiatement après les mines et l'agriculture ; et le Comité est ensuite frappé d'une vision splendide ; il entrevoit la possibilité de produire du riz, du thé, du sucre, du tabac et des fruits séchés de toutes sortes " si seulement la la main-d'œuvre à bon marché était présente." L'événement est venu confirmer, en grande partie, ces espérances. Pendant les neuf premiers mois de 1876, 561,033 gallons de vin du pays ont été exportés de la Californie; la production dans le même temps a été de 1,266,736 gallons de vin et de 43,050 gallons d'eau-de-vie de Californie. M. Henry Gerkes dit, en1876, que son vignoble produit annuellement environ 150,000 gallons de vin ; que la Californie a 40,000,000 de pieds de vignes, dont les trois quarts sont en bon état de rapport ; et que la récolte de 1875 s'est élévée à environ 8,000,000 de gallons de vin, et probablement à 80,000 de gallons d'eau-de-vie. Un viticulteur dit que les Chinois sont employés à tous les travaux de cette culture, qu'ils apprennent promptement à tailler les vignes et que leur travail est indispensable. M. Hill, dont on trouvera le témoignage analysé, après avoir donné aux Chinois leur bon caractère ordinaire pour la tempérance, l'activité, l'honnêtete, l'efficacité et la docilité,— " et ne causant aucun embarras "—dit qu'il y a dans son district environ cinq cents Chinois employés dans les vignobles. Interrogé sur la possibilité de se procurer des blancs pour ces travaux, il répondit :

Voir Ap A. p. 366.

Les Chinois sont employés à tous les travaux de la viticulture.

Voir p. 358 Ap. A.

" Je ne pense pas que nous puissions les trouver. Je crois que c'est une des ressources industrielles du pays qui devrait être abandonnée si elle dépendait seulement de la main-d'œuvre blanche. Dans certaines saisons de l'année, lorsque le raisin mûrit, il faut un bien plus grand nombre d'hommes qu'à l'ordinaire, et je ne crois pas que l'on puisse trouver le nombre de blancs nécessaires aux travaux au moment précis où il nous les faut."

Un témoin dit que la culture de la vigne devrait être abandonnée si les Chinois manquaient.

Il ajoute que, sans la main-d'œuvre chinoise, cette culture devrait être nécessairement abandonnée dans la vallée de Sonoma, et que des centaines de personnes se trouverait ruinées. On peut se former une idée de la valeur de la main-d'œuvre chinoise dans cette partie de l'Etat par le fait suivant : en quatre ans la culture de la vigne a augmenté la valeur de la

Des centaines de personnes seraient ruinées sans la main-d'œuvre chinoise.

propriété de $40 à $200 l'acre. Un témoin compétent, M. J. W. Curtis, dit que les dix-neuf vingtièmes de la récolte du raisin sont faits par les Chinois.

Les blancs n'aiment pas ce genre d'ouvrage.

L'ouvrier blanc, de plus, dit-on, n'aime pas à rester penché ou accroupi toute la journée à cueillir des baies, ou du raisin. Ce travail ne lui paraît pas digne d'un homme, non plus que les sarclages et les renchaussages, mais le Chinois se prête volontiers au travail, même dans ces postures fatigantes. Un autre témoin dit qu'une grande quantité de fruits serait perdue sans l'aide des Chinois.

Ceux même qui leur sont opposés admettent que, sans eux, il serait impossible de rentrer les récoltes.

Fermes à fraises.

On emploie les Chinois sur toutes les fermes à fraises de l'Etat, et les producteurs de fruits déclarent qu'ils ne pourraient réussir sans eux. "Cependant, dit M. Gibson, bien que cette industrie soit surtout exploitée avec l'aide des Chinois, nos fraises coûtent plus cher, par livre, qu'à New-York, Philadelphie et Chicago. Si nos producteurs devaient payer deux piastres par jour à des ouvriers blancs pour un travail bien moins efficace que celui des Chinois, que l'on ne paie qu'une piastre, ou une piastre et un quart par jour, qui pourrait se donner le luxe d'acheter ce fruit quand il serait apporté sur le marché? Cependant, même en employant les Chinois, nos producteurs paient aussi cher pour faire cueillir ce fruit, à la livre ou au panier, que ceux de l'Etat de New-York, du Delaware et du Maryland.

M. Brier, un des plus grands producteurs de fruits, donne le témoignage suivant :

Aux prix actuels il serait impossible de cultiver les fruits sans les Chinois. Voir Ap. p. 327.

"Les Chinois sont employés surtout aux travaux faits sans le secours de voitures; Ils peuvent exécuter presque tous les ouvrages au monde, sauf ce qui concerne nos batteuses mécaniques ; ils sont surtout propres à la culture des fruits. Je crois les Chinois supérieurs, comme travailleurs, à toutes les autres nations, dans les travaux qui leur conviennent. Aux prix actuels, il serait impossible de faire la culture des fruits avec la main-d'œuvre blanche. Ils sont plus habiles et plus stables que les blancs. Ils restent dans une situation jusqu'à ce qu'ils soient au fait de l'ouvrage. Les blancs n'agissent pas de même, vous ne pouvez pas les garder. Si un ouvrier blanc vaut quelque chose, il amassera bientôt assez pour commencer des affaires à son compte. J'emploie des Chinois parce que je ne veux pas des jeunes garçons ou filles de la ville. Si quelqu'un voulait les pensionner et les mettre dans mon verger pour travailler, d'après ce que je connais d'eux, je n'y consentirais pas. Je ne puis pas m'exposer de la sorte. Il y a trop de compétition pour qu'un homme, veillant diligemment à ses intérêts, emploie des garçons. Si toutefois je faisais cette expérience, je voudrais des enfants appartenant aux classes pauvres. C'est un fait certain que les cultivateurs et ceux qui ont besoin de main-d'œuvre ne peuvent pas employer les jeunes garçons avec profit. Dans ma culture, je paie les Chinois $1 par jour, et ils se nourrissent eux-mêmes. Je leur fournis un logis et le bois. Aux prix actuels des fruits, nous ne pourrions les cultiver sans l'aide des Chinois. Je crois que leur emploi, dans cette branche d'industrie et dans toutes les autres, a tenu les salaires de la main-d'œuvre blanche aussi élevés qu'ils le sont."

Récolte du houblon. (Voir A. p. 336.) (Voir A. p. 253.)

Il est aussi prouvé que la récolte du houblon ne pourrait pas se faire sans les Chinois. Deux mille deux cents d'entre eux étaient employés, en 1876, à la préparation des conserves de fruits, à San-Francisco, et 2,500 à la vente des fruits et des légumes.

C'est là un sujet sur lequel nous nous étendrions davantage, si notre rapport concernait la Californie. Mais nous en avons dit assez pour montrer que, en ce qui regarde une tres importante industrie de cet Etat, la législature fédérale a fait une démarche grave, quoiqu'elle puisse être justifiable, lorsqu'elle s'est prononcé pour l'exclusion de la main-d'œuvre chinoise.

FABRIQUES.

Prouve que beaucoup de fabriques n'existeraient pas sans la présence des Chinois.

Quant aux fabriques, les témoignages prouvent que bon nombre de fabriques maintenant en opération n'existeraient pas sans la présence des Chinois. Le colonel Bee, en réponse à notre seconde question, donne l'historique de l'origine des fabriques chinoises. D'employés, en qualité de cordonniers, de cigariers, et autres métiers, ils se mirent à travailler à leur propre compte, et nous avons visité des boutiques où nous avons vu des Chinois employer des machines, avec les améliorations les plus récentes, pour la fabrication des chaussures.

Avant l'emploi de la main-d'œuvre chinoise dans les fabriques, les chaussures venaient du Massachusetts.

Avant l'emploi de la main-d'œuvre chinoise dans les fabriques, les chaussures venaient en grande partie du Massachusetts, et il va sans dire qu'elles étaient vendues à un prix équivalant au coût de la fabrication, du transport et au profit du fabricant et du vendeur. En les fabriquant à San-Francisco, un de ces items a disparu, et peut-être plus, car dans certains cas, le fabricant et le vendeur ne sont qu'une même personne, et il n'y a pas de doute que le prix des chaussures ne soit beaucoup plus bas qu'autrefois. D'après les statistiques de M. Lessler (page 367) il y avait, en 1876, quinze fabriques de chaussures, employant 1,892 ouvriers blancs et 1,970 Chinois.

Nombre de Chinois employés.

Les cigares également ont été fabriqués dans l'Etat.

La même chose a eu lieu pour les cigares. Au lieu d'importer les cigares de la Havane, on fabrique les havanes dans le pays. Dans un district de la Californie, 114,598,000 furent faits par les Chinois dans une année. Cela donne une idée de l'importance de cette industrie. Un témoin dit que la taxe du revenu de l'intérieur a été payée sur 9,300,000 cigares par mois.

Fabriques de tissus laineux.

Les fabriques de tissus laineux et de sacs de jute sont deux industries des plus importantes. 2,000,000 lbs. de laine seulement sont employées, dans la fabrication des étoffes de laine et 38,000,000 lbs. sont exportées, parce que la compétition avec l'Europe est encore hors de question. Deux fabriques occupent 600 personnes. D'abord on employa quelques blancs et des Chinois, et il semble qu'au lieu de déplacer les blancs, les Chinois ont été remplacés par des jeunes filles de race blanche, et le témoin dit qu'il a trouvé les jeunes garçons et filles tout aussi bons que les Chinois.

Les blancs remplacent les Chinois.

Dans la fabrique de jute, la plupart des ouvriers sont Chinois. Les

témoignages montrent qu'on avait fait venir des filles écossaises pour ces travaux, mais elles partirent, et cette industrie ne peut exister sans la main-d'œuvre chinoise.

Dans les fabriques de jute la plupart des ouvriers sont Chinois.

Le témoin qui nous fournit ces faits, concernant les fabriques de tissus de laine et de jute, jure que ces fabriques n'auraient pas pu être établies sans les Chinois. Il était alors impossible de trouver des ouvriers blancs.

(Voir Ap. p. 320.)

"Q. Combien avez-vous de Chinois au nombre de vos employés?—R. Environ la moitié, sauf à la fabrique de jute où presque tous les ouvriers sont Chinois, à l'exception du contre-maître. Nous avons essayé d'abord de la main-d'œuvre blanche, des filles écossaises. Nous en avons fait venir expressément dans ce but, mais nous n'avons pas pu les garder quinze jours. Elles se sont enfuies, de sorte que nous n'en avons qu'un petit nombre maintenant.

Les ouvriers de la fabriques de jute sont presque tous Chinois.

"Q. Pourriez-vous continuer vos travaux sans l'aide des Chinois?—R. Je crois que cela nuirait à nos fabriques en général; quant à la fabrique de jute du Pacifique je puis dire qu'elle ne pourrait pas exister sans la main-d'œuvre chinoise.

Les Chinois sont indispensables.

"Q. Quelle est la différence?—R. Dans la fabrique de jute, les métiers sont beaucoup plus lourds, de sorte que bien peu de femmes peuvent les conduire.

"Q. Les femmes conduisent-elles ces métiers en Ecosse?—R. Oui, monsieur, je ne sais si elles sont plus fortes là, ou pour quelle raison cela peut se faire; mais c'est un ouvrage très fatigant. Nous sommes en compétition directe avec l'Ecosse.

Q. Combien de Chinois employez-vous?—R. Dans la fabrique de jute, environ 120.

120 Chinois employés.

Q. Combien y a-t-il d'associés dans cette fabrique de jute?—Environ trente, je pense.

"Q. De sorte que le tarif est maintenu pour le bénéfice de trente personnes de race blanche et de 120 Chinois?—R. Nous n'avons pas demandé particulièrement que le tarif fut maintenu, seulement, nous avons établi cette industrie, et nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas soutenir la concurrence sans la main-d'œuvre chinoise.

Sacs de jute et le tarif.

"Q. Le coût des sacs pour le cultivateur est le coût de la production ajouté à celui de la fabrication?—R. Pas du tout.

"Q. Sans le tarif, les sacs de l'Ecosse et de l'Hindoustan seraient probablement les seuls sur le marché ici?—R. Vous pourriez avoir un sac qui coûterait cinq sous; mais si nous n'avions pas de fabrique locale, il pourrait coûter vingt sous.

"Q. Je parle de la compétition avec Dundee et l'Hindoustan?—R. En supposant qu'il n'existât pas de fabrique locale, vous paieriez peut-être vingt sous, comme vous l'avez fait l'an dernier."

La fabrication des sacs de jute est d'une grande importance pour l'exportation du blé. Ce grain en sacs est moins sujet à se déplacer pendant une longue, et peut-être orageuse traversée, que lorsqu'il est en grenier. Les armateurs et les assureurs, en conséquence, ont exigé que le blé expédié en Europe fût mis en sacs. Tout ce qui peut réduire le prix des sacs augmente directement les profits du cultivateur et d'une manière indirecte ceux de l'Etat tout entier. La fabrication des sacs dans l'Etat en a, bien entendu, considérablement diminué le prix.

Les sacs de jute et l'exportation du blé.

Et cette industrie ne pourrait pas exister sans les Chinois.

Le président de la fabrique de tissus laineux de San José dit à son tour.

Voir page 321.

"Lorsque nous sommes au complet, nous employons environ vingt personnes de race blanche, notre industrie donne aussi de l'emploi à huit ou dix blancs au dehors. Nous occupons environs soixante-cinq Chinois. Les trois quarts des dépenses de notre exploitation, y compris les frais de la vente de nos produits, sont payés à des blancs, l'autre quart va aux Chinois. Nous employons des Chinois parce que nous avons de la concurrence dans notre industrie. Nous payons à nos ouvriers de race blanche des salaires beaucoup plus élevés que dans de semblables fabriques dans les Etats de l'Est, avec lesquelles nous sommes en compétition directe. Les gages des Chinois sont moins forts, en moyenne. Il y a dix-huit mois nous avons comparé nos listes de paie avec diverses fabriques de l'Est, et j'ai trouvé qu'il y avait peu de différence; qu'avec notre main-d'œuvre chinoise peu coûteuse, nous payions en moyenne à peu près les mêmes salaires que dans l'Est. A présent ces fabriques paient des salaires de vingt pour cent moins élevés que nous.

Les Chinois sont nécessaires pour faire une compétition profitable.

"Q. Comment pouvez-vous leur faire concurrence dans de semblables conditions?—R. Je ne sais si nous pourrons leur faire concurrence l'an prochain, mais nous y avons assez bien réussi parce que nous avons l'avantage du marché dans le choix de nos laines.

"Q. Auriez-vous pu établir votre fabrique, et pourriez-vous continuer à l'exploiter sans la main-d'œuvre chinoise?—R. Nous ne pourrions pas continuer l'exploitation sans eux.

"Q. Alors, les ouvrages que vous faites n'auraient pas pu être faits? —R. Non. Si on nous enlevait les Chinois nous fermerions demain.

Sans les Chinois il faudrait fermer.

"Q. Vous dites que la raison qui vous force à employer une main-d'œuvre à meilleur marché que celle des blancs est la difficulté que vous avez dans votre ligne à soutenir la concurrence des produits de l'Est?—R. Oui, monsieur; c'est là qu'est la difficulté.

"Q. Cette difficulté n'est-elle pas causée en partie par la compétition des fabriques locales ici? — R. S'il n'existait pas de compétition avec l'Est, et si toutes les fabriques ici employaient la main-d'œuvre chinoise, nous devrions le faire aussi: mais si nous nous entendions tous ici, et s'il n'y avait pas de fabrique dans l'Est nous pourrions n'employer que des ouvriers blancs.

"Q. Le coût du transport, etc., ne donne-t-il pas à vos fabriques locales le contrôle du marché?—R. Non, monsieur.

"Q. Alors, en dépit de votre main-d'œuvre à bon marché il vous est difficile de soutenir la concurrence de l'Est?—R. Oui, monsieur."

Même avec l'aide de la main-d'œuvre peu coûteuse des Chinois, il est difficile de soutenir la compétition avec l'Est.

A ce sujet, il convient de lire le sommaire du témoignage de M. Morgenthau (page 360).

D'après les statistiques de M. Lessler, la moitié environ des journaliers employés à San-Francisco sont Chinois. Le témoignage de M. Badlam (page 253) montre comment ils sont employés partout.

La fabrication des cordages a été assurée à l'Etat par la main-d'œuvre chinoise, et la consommation sur la côte est de 6.500.000 lbs. dont la presque totalité est fabriquée en Californie, avec du chanvre de Manille.

Dans la fabrication du savon et de la chandelle et celle des allumettes chimiques, on attribut la substitution presque totale des Chinois aux blancs au peu de stabilité de ces derniers, tandis que la compétition chinoise

dans la fabrication des balais, qui maintenant est une industrie importante, a commencé par quatre ou cinq employés chinois qui ont d'abord ouvert une petite fabrique à leur propre compte. M. Pixley, dont le frère a été forcé d'abandonner cette industrie, explique comme cela s'est fait :

Comment les Chinois ont commencé la fabrication des balais.

" Le capital requis était peu considérable, et, en conséquence, six ou sept Chinois, sous la direction d'un blanc, en entreprirent la fabrication. Il leur fallait un cheval et une voiture pour vendre leurs produits. Ce cheval était tenu dans une écurie. Ces Chinois se logèrent dans cette écurie avec le cheval, prenant leurs repas, faisant leur cuisine et dormant dans le grenier ; cela réduisit tellement les frais que, dans ce cas particulier, mon frère se trouva forcé d'abandonner cette industrie."

La main-d'œuvre peu coûteuse des Chinois a-t-elle le même effet que la protection dans le cas des industries naissantes.

M. Low (voyez page 205) soutient que la main-d'œuvre chinoise a permis à certaines personnes d'ouvrir des fabriques, et il est porté à croire qu'à mesure qu'elles deviendront fermement établies, et que leur organisation sera parfaite, elles emploieront graduellement des ouvriers de race blanche. Il compare la main-d'œuvre à bon marché à la protection, et il se sert des arguments ordinaires en sa faveur :

Lorsque les fabriques sont bien établies, on peut se dispenser de la main-d'œuvre chinoise.

" Lorsqu'une fabrique est fermement établie, qu'elle s'est procuré des ouvriers habiles, et qu'on a formé des apprentis capables de travailler convenablement, le tarif peut probablement être diminué, et même entièrement aboli, parce qu'alors elle peut lutter contre les manufactures étrangères. Il en est de même pour nos fabriques ici. Sans les Chinois je doute que nous eussions pu établir aucune fabrique, ou elles seraient peu considérables comparées à ce que nous avons. La présence des Chinois seule, et la possibilité d'obtenir leur travail à un prix modéré à encouragé l'établissement des manufactures, et maintenant peut-être, ou du moins sous peu, à mesure qu'ils pourront se servir de leurs apprentis, nos fabricants pourront se dispenser de la main-d'œuvre chinoise.

La main-d'œuvre blanche s'introduira graduellement.

" Q. Pensez-vous que ce résultat se produise naturellement, c'est-à-dire que la main-d'œuvre s'introduise graduellement au point de remplacer complètement les Chinois ? La chose s'accomplira-t-elle par degrés, ou faudra-il nécessairement exclure d'abord la main-d'œuvre chinoise ?—R. Je crois que ce résultat se produira graduellement.

" Q. Sans intervention aucune ?—R. Sans intervention. L'opinion publique y est peut-être pour quelque chose ; mais je sais que dans les fabriques de chaussures on fait graduellement entrer de jeunes garçons, de sorte que là où l'on voyait deux ou trois cents ouvriers chinois, on en voit à peine un cent actuellement ; leur place est remplie par des ouvriers de race blanche."

Nous ne parlerons pas des autres industries, nous en avons dit assez pour l'objet immédiat que nous nous proposons.

Les Chinois ont activé le commerce avec la Chine.

On a demandé à M. Briggs quel effet les Chinois avaient eu sur le commerce avec l'Asie, et il répond qu'ils l'avaient activé, et qu'ils avaient augmenté le volume des exportations et des importations. Les marchands Chinois jouissent d'une haute réputation partout. M. Babcock, qui a fait beaucoup d'affaires avec les Chinois, dit qu'il n'a jamais perdu un dollar avec eux dans toute sa vie. M. Bee dit que, lors du traité Burlinghame avec la Chine, un homme pouvait compter sur ses doigts tous les navires américains engagés dans ce commerce. Maintenant le trafic avec la

Voir M. E. p. 11.
Voir Ap. A. p. 317.
Voir M. E. p. 18.

Chine requiert une marine marchande de 400.000 tonneaux. Pendant les premiers neuf mois de 1876, suivant le *Commercial Herald*, il a été exporté de San-Francisco en Chine seulement, des marchandises pour une valeur de $2,211,798.

Bienfaits apportes à la Californie par les Chinois.

Ainsi, il est clair que la Californie doit à la main-d'œuvre chinoise :

1. Ses communications, par voie ferrée, avec les Etats de l'Est à une époque aussi peu avancée de son existence.
2. La prompte mise en culture de grandes étendues de terrain.
3. Sinon l'existence du moins le développement actuel de la culture des fruits et de la vigne.
4. La création de polders inépuisables par le dessèchement de vastes étendues de marécages.
5. Le progrès rapide de ses manufactures.
6. L'augmentation du commerce avec l'Asie.

Nous ne parlons pas de ce que les Chinois paient au trésor public, comme mineurs, colporteurs, etc., ni de ce qu'ils contribuent, outre les taxes directes et indirectes, à l'augmentation de la richesse publique. M. Babcock calcule qu'ils dépensent $900,000 par mois.

De tous les dons dont les Chinois ont gratifié la Californie, celui pour lequel on se montre le plus reconnaissant, et sur l'excellence duquel tous à peu près s'accordent, c'est celui des serviteurs et domestiques. Celà, aussi, a été le terrain sur lequel se sont livrées les plus violentes escarmouches de cette bataille.

Ils font de bons domestiques.

Tous les témoignages sont unanimes à reconnaître qu'ils font d'excellents domestiques ; On ne peut en avoir une meilleure preuve que ceci : presque tous ceux qui sont opposés aux Chinois, et qui disent qu'ils ne devraient pas être employés comme domestiques, sont comme le Cordelier de la Condamine, qu'un de ceux qu'il avait convertis à la tempérance et au jeûne trouve soupant grassement de trois ou quatre plats, accompagnés d'une couple de carafes de vin. Le cordelier s'éclata de rire, disant qu'il prêchait bien un sermon pour un écu, mais qu'il ne voudrait pas mettre ses propres maximes en pratique pour cent mille. Si l'on demande à l'un de ceux qui dénoncent les Chinois pourquoi il les emploie comme domestiques, il répond qu'il lui est impossible de se passer d'eux, et nous pensons que l'assertion que l'on pourrait se procurer des filles de race blanche, en l'absence des Chinois, est tout-à-fait gratuite. Tous les témoins, les uns après les autres, n'ont que des louanges à leur donner en cette qualité, et nous avons vu nous-mêmes qu'ils sont des domestiques admirables. On en compte de 5,000 à 6,000 à San-Francisco seulement. M. Briggs tout en témoignant de leurs talents, porte contre eux une accusation terrible.

Accusation terrible.

"Q. Quel est leur caractère ? Sont-ils propres et font-ils de bons domestiques ?—R. Pendant bien des années c'était à peu près les seuls domestiques que nous pouvions avoir, et autant que j'ai eu l'occasion d'en juger, ils sont généralement aussi capables et aussi utiles que les domestiques blancs, et tout aussi dignes de confiance.

"Q. Quel est leur caractère personnel ? Sont-ils propres de leurs per-

sonnes, y a-t-il en eux quelque chose de répugnant ?—R. Ceux qui entrent dans nos maisons ont des habitudes propres ; il n'y a aucune objection contre eux sous le rapport de la propreté.

"Q. Tant que les domestiques blancs seront rares, ne vous semble-t-il pas important, surtout dans l'intéret des maitresses de maisons, que l'on ne fasse pas tarir la source où l'on se procure ces auxiliaires indispensables ?—R. L'influence des Chinois sur les enfants est une chose malheureuse, et, s'il y a des enfants dans une famille, c'est presque un meurtre moral que de permettre aux Chinois de s'associer à eux, ou de leur en confier le soin. Je crois que l'opposition qu'on leur montre vient de là autant que d'autres causes. On ne manque pas d'exemples où ces domestiques mâles ont débauché les enfants ; et avec l'absence de morale qui les caractérise, rien ne peut les arrêter si ce n'est la crainte d'être découverts.

Ils n'existe aucune preuve qu'ils soient spécialement enclins à outrager les enfants.

Nous devons dire ici qu'aucun témoignage ne prouve qu'ils soient plus enclins à un crime aussi révoltant que d'autres gens. On a vu des cas, dans la puritaine Angleterre, où des natures grossières et brutales ont commis des outrages sur des enfants de l'âge le plus tendre même. Naturellement un Chinois, pas plus que des hommes d'autres races, ou appartenant à une autre civilisation, n'est pas la personne qu'il faut pour prendre soin des petites filles, et il s'est présenté des cas, dans des pays habités par la race caucasienne, qui prouvent que, quelquefois, les petits garçons devraient plutôt être confiés aux soins de domestiques mâles qu'à des servantes. Tous les témoignages concourent à prouver qu'il est impossible de faire consentir une fille blanche à aller en service à la campagne, loin de toute société et loin de son église ; alors, que doivent faire les familles isolées à la campagne ? Si ces serviteurs chinois étaient aussi malhonnêtes, si leurs mœurs étaient aussi brutales et aussi révoltantes qu'on le prétend, sans toutefois en donner de preuves, est-il possible de concevoir qu'on serait bien aise de les recevoir dans tant de familles comme cuisiniers, ou pour y remplir d'autres fonctions. N'est-il pas certain que nous aurions eu connaissance que quelques Chinois auraient été *lynchés ?* Dans le Sud, quand les nègres violaient les femmes, on recourait à la loi de lynch ; or, un homme doit éprouver autant de répugnance à donner de la publicité à un outrage, quand il s'agit de sa femme que lorsqu'il s'agit de son enfant, et dans les deux cas, le degré de ressentiment passionné devrait être le même. Cependant, il est possible que, même sous ce rapport, il soit à propos d'élever une digue protectrice. Mais, si cela doit être, qu'on s'étaye au moins sur une bâse qui soit fondée et qui puisse résister à un examen impartial.

Les accusations monstrueuses portées contre les Chinois sont incroyables.

Quelques questions soulevées par les témoignages.

Nous avons vu que les Chinois ont été les bienvenus d'abord et qu'ils ont rendu de grands services. Plusieurs questions ont été soulevées par les témoins que nous avons interrogés à San-Francisco, toutes en rapport avec l'immigration chinoise dans la Colombie anglaise. Cette action bienfaisante de la main-d'œuvre chinoise a-t-elle été accompagnée de maux plus particulièrement aux Chinois, et d'une gravité telle qu'il y ait un doute si l'Etat n'eût pas été mieux sans leur aide ? La condition des choses qui existe à présent, et due à ces travailleurs, est-elle si mauvaise

La Chine est-elle une source d'immigration possible ou à désirer ?

qu'un homme sage puisse souhaiter n'avoir jamais entendu le son de leur pic en Californie ? Pratiquement parlant, peut-on regarder la Chine comme une source d'immigration qu'il soit désirable d'attirer dans nos pays d'Occident ? Quoique, jusqu'à présent, les Chinois aient été utiles, existe-t-il, pour l'avenir, quelque danger digne d'attirer l'attention des hommes d'Etat.

Ces questions générales en renferment plusieurs autres de moindre importance.

Le problème qu'il s'agit de résoudre est compliqué, touchant d'un côté aux principes de la justice et d'un gouvernement équitable, et de l'autre à nos plus grands intérêts matériels ; ouvrant tantôt des perspectives ethniques et nationales qui forcent le penseur à se tenir dans les limites d'une politique prudente, et tantôt soulevant des questions sociales et économiques d'une importance telle, que tout corps délibérant chargé de les régler doit être en possession de données complètes avant de pouvoir juger des accusations portées contre les Chinois, ou du mérite des théories avancées par leurs défenseurs et leurs amis. Or, pour bien comprendre l'immigrant chinois, il faut savoir ce qu'il est chez lui.

LE CHINOIS EN CHINE.

Plusieurs témoins interrogés par le Comité Mixte, et quelques-uns de ceux que nous avons entendus nous-mêmes ont donné leur opinion concernant le caractère du Chinois en Chine. On semble s'occuper beaucoup de savoir si les Chinois appartiennent à une nation inférieure à la nôtre, et cette question pourrait avoir des rapports intimes avec le problème que nous sommes chargés d'étudier et être d'un grand poids dans sa solution. M. Crowley dit que c'est "une nation de voleurs", et de nombreux témoins affirment qu'ils n'ont aucun respect pour la vérité. Un témoin jure qu'ils pratiquent ouvertement les crimes les plus révoltants. Plusieurs témoins affirment que des offenses qu'il est impossible de décrire, que l'infanticide, la vente des enfants du sexe féminin, la cruauté, l'idolâtrie, une grossière superstition, et des coutumes ignobles et dégradantes sont fréquentes parmi eux.

Voir M. E. p. 26.

Accusation générales de vol et de mendicité.

Un coup d'œil jeté sur l'histoire de la Chine et des Chinois serait utile, si même il n'avait pour effet que de faire disparaître l'idée que les 400,000,000 de Chinois ne sont qu'un immense essaim de barbares repoussants. Par la nature même de la question, on devrait s'attendre que la Chine serait ou trop exaltée ou trop sévèrement critiquée. Elle jouissait déjà d'une haute civilisation quand l'Europe était encore dans l'état sauvage. Quand Marco Polo et les autres voyageurs anciens ont visité l'Empire du Milieu, ses chemins et ses canaux n'ont pu manquer de leur présenter un contraste étonnant avec leurs propres voies de commerce.

Les Chinois sont nécessairement trop vantés et trop critiqués.

La théorie du gouvernement de la Chine et de son organisation sociale a dû frapper des esprits superficiels comme celui de Voltaire, tandis que la perfection du despotisme qui y règnait a dû aveugler des hommes comme Montesquieu sur certaines choses excellentes dont la Chine peut justement se vanter. Il est à remarquer que ceux qui connaissent le mieux ce pays sont ceux qui parlent le plus favorablement de ses habitants. Mais les éloges mêmes de leurs plus grands admirateurs ne peuvent nous cacher la stagnation qui règne partout, les effets amoindrissants d'une admiration de soi-même que rien ne peut déraciner, les résultats dangereux d'un excès de population, la perfidie, la cruauté, le peu de respect de la vie humaine, l'absence d'affection naturelle dans un sens, qui se rencontre partout en Chine à côté de l'amour de la famille. Cependant, on ne peut signaler, comme défigurant la civilisation chinoise, que bien peu de taches que l'on n'ait pas observées, à certaines époques, parmi les grandes races ou nations européennes.

Taches palpables dans la civilisation chinoise.

On peut dire avec vérité que les Mandarins sont matérialistes, on peut assurer avec autant de raison que la population est plongée dans les plus grossières superstitions ; mais il n'est pas nécessaire d'aller en Orient pour trouver des matérialistes, et nous avons vu des nations superstitieuses devenir des états dans lesquels se sont développés tous les côtés charmants de la vie civile, et toutes les vertus héroïques. Le caractère du marchand chinois, si universellement apprécié, l'industrie et les vertus frugales de son compatriote plus pauvre, également admises partout ; un système du gouvernement sous lequel l'instruction et la science ont toujours tenu une place plus élevée que partout ailleurs, et dans laquelle elles se maintiennent depuis près de 3,000 ans ; ces choses et beaucoup d'autres dont nous ont parlé les voyageurs et les historiens—et qui rangent les Chinois à la tête des nations asiatiques—doivent nous porter à conclure que si les croyances et les idées de l'Occident pouvaient s'implanter une fois en Chine, les Chinois auraient devant eux un avenir brillant. S'il en était ainsi, il pourrait s'ensuivre qu'une immigration chinoise permanente serait à désirer, parce qu'elle perdrait nécessairement, avec le temps, certains caractères quil a font actuellement repousser.

Si certaines idées pouvaient être implantées en Chine, ce pays aurait devant lui un avenir brillant.

Dans ces conditions une immigration chinoise pourrait être utile.

Bien des choses dans le passé et le présent de la Chine nous font comprendre les qualités qui rendent le Chinois moderne aussi singulier. Rien, dans l'esprit populaire, ne caractérise mieux le Chinois que l'habitude de porter la queue — la *pig-tail*. Ce qui surprend le penseur c'est qu'il ne veut pas abandonner cette coutume. Cependant, cette habitude même prouve qu'il ne manque pas de plasticité, puis qu'elle lui a été imposée, il y plusieurs siècles, par une dynastie conquérante. * C'est

L'histoire des Chinois est le grand type du caractère Chinois

Origine de la queue.

* Quand les Mantchous firent la conquête de Liaouyang, les habitants épargnés reconnurent l'autorité des conquérants, et se rasèrent la tête. C'est la première fois où il est question distinctement de la " queue de cochon." A partir de cette époque, tous ceux qui désiraient échapper à la mort, durent se faire raser la tête, de toute nécessité, lors de l'approche des Mantchous—*Histoire de la Chine par Boulger, vol. II p.* 209.

une marque de conquête. D'un autre côté, on a une preuve d'un conservatisme invincible dans le fait que le même pouvoir n'a pu empêcher les Chinois des classes élevées de difformer les pieds de leur filles par un traitement atroce.

Confucius.

Confucius, qui a laissé une impression si profonde dans la nation chinoise, prend rang parmi les plus grands hommes qui ont paru dans le monde. Cependant, en attachant autant d'importance aux cérémonies, il est probablement, en grande partie, responsable de la stagnation que l'on observe en Chine, et en donnant le poids de son autorité, de son exemple, et de ses préceptes urgents au culte des ancêtres, il a sans aucun doute contribué à produire chez le chinois moderne cette aversion qu'il manifeste à vivre parmanement ou à mourir hors du Pays des Fleurs.

En donnant autant d'importance aux cérémonies il a tué l'originalité.

Raisons pour lesquelles les Chinois n'émigrent pas permanemment — Culte des ancêtres.

Une des accusations les plus fréquentes contre les Chinois, c'est qu'ils ne viennent pas pour rester. On ne comprend qu'imparfaitement pourquoi ils agissent ainsi. Ce n'est pas par raison de patriotisme. Cela est dû au culte des ancêtres. Non seulement le Chinois rend un culte à ses ancêtres ; mais il s'attend aussi à ce qu'on le lui rende à lui-même, * et c'est ce désir de recevoir ce culte qui fait que le Chinois, avant de partir pour un pays étranger, prend les arrangements nécessaires pour que ses cendres, s'il meurt hors de la Chine, soient rapportées dans sa province. Lorsqu'il retourne dans son pays, de temps à autre, c'est sans doute afin de pouvoir rendre lui-même les honneurs qu'il doit à la tombe de ses ancêtres.

Le culte des ancêtres tue tout patriotisme large et réel.

Ces pratiques, que l'on peut à peine rattacher au plus noble sentiment humain—la piété filiale—exercent une grande importance sur l'avenir de la race chinoise. Elles tiennent les provinces séparées les unes des autres, car ce n'est pas en Chine que le Chinois désire retourner, mais dans l'enceinte du cimetière de ses ancêtres. Cela retarde le développement d'un patriotisme réel, avec son influence ennoblissante, et cela impose à ceux qui désirent une immigration chinoise considérable et permanente (quelques-uns la désirent) une longue attente entre l'accomplissement de leurs vœux et l'état actuel. Car, en admettant que le Chinois soit plus susceptible d'assimilation qu'il n'en a l'air, il ne demeure pas assez longtemps à l'étranger pour en profiter. Il est difficile de traiter sérieusement ceux qui se plaignent de ce qu'il ne veuille pas rester, parce que ce sont souvent les mêmes qui s'opposent à sa présence ici, et plusieurs paraissent regretter que le Chinois insiste à ne pas laisser ses cendres sur ce continent, comme si, ne pouvant avoir un Chinois vivant, *en permanence*, ils croyaient qu'il vaut mieux en avoir un mort que rien du tout.

A moins que le caractère des Chinois ne subisse un changement radical, ils ne peuvent devenir des colons permanents.

* "Dans quelques parties de l'Empire les condamnés sont envoyés chaque matin hors de la prison pour mendier leur pain quotidien. Dans la petite ville de Yunpoo, où il y a un marché, et qui se trouve dans le voisinage de Canton, un criminel de Nankin trouvait généralement de l'emploi comme commissionnaire, porteur de chaise ou garçon de ferme. Il désirait beaucoup qu'on lui permit de retourner à Nankin pour y mourir, afin que sa postérité lui rendit les honneurs sacrés du culte des ancêtres." *La Chine, Gray, Vol. I, p. 70.*

Le culte des ancêtres est souvent pratiqué sans que le cœur y soit pour rien.

On a des preuves que ce culte des ancêtres est souvent pratiqué avec une légèreté tout à fait insensible ; que le cercueil d'un père demeure quelquefois des mois exposé aux injures du temps ; ce qui n'empêcherait pas un village de se soulever tout entier si quelqu'un osait seulement toucher à un membre laissé à découvert. Il est impossible de tirer des conclusions générales de quelques circonstances particulières. Une des raisons qui portent la classe criminelle chinoise à émigrer est que si un Chinois commet quelque crime hors de la Chine, et qu'il soit condamné pour ce fait, il est seul à en porter la peine, tandis qu'en Chine, le père et la mère sont sujets à être punis pour les fautes de leurs enfants.

Voir Medhurst pages 124 et 125.

M. Medhurst dit à ce propos :

"Ce culte, quoique attribué à la piété filiale, doit être considéré plutôt comme une règle générale de conduite que comme l'expression d'un sentiment d'affection ; leurs plus anciennes annales en font mention, et il est fortement recommandé par les plus anciens et les plus grands philosophes. Il a survécu aux dynasties et aux révolutions, et c'est aujourd'hui le principe le plus puissant de la constitution chinoise. Il est sanctionné par les lois et l'opinion publique."

Un témoin Chinois concernant le culte des ancêtres.

Nous n'avons pas voulu clore ce travail où nous reproduisons tout ce qui a été dit des Chinois, en bien ou en mal, par les voyageurs des pays de l'Occident, sans citer un témoin qui leur est favorable, le colonel Tcheng-Ki-Tung, attaché militaire à l'embassade chinoise à Paris, et donner ses observations sur différents points sur lesquels des Européens ont écrit, et qui ont excité leur surprise ou leur désapprobation. Il est convenable, croyons-nous, de présenter ici quelques unes de ses observations sur le culte des ancêtres qu'il désigne, avec raison comme la base de la vie morale en Chine. Dans une société comme celle de l'Europe, il pense qu'il devrait peut-être s'excuser de l'idée qu'ont les Chinois de la constitution de la famille, eux qui la considèrent comme étant composée des membres vivants et des âmes de ceux de ses membres qui sont morts. "Les morts ne sont pas oubliés." L'oubli des morts—cela appartient à l'Occident où, en général, on ne sait absolument rien des aïeux au-delà de trois générations. Les grands parents s'appellent eux-mêmes *les vieux*. Pauvres vieux, dit-il, en effet, moins chéris que les tapisseries antiques qui décorent les somptueux escaliers des hôtels neufs. Il a visité les cimetières et il exècre les *immortelles* qui jonchent les tombes—ces fleurs sans parfum et sans fraîcheur, qui ne se fanent pas et qui symbolisent l'hypocrisie du souvenir. Ces *immortelles* dispensent de revenir. Les roses, elles, ne vivent que l'espace d'un matin. Il montre ensuite de quelle manière les Chinois traitent leurs morts. "Nous portons nos morts dans les champs, sur les collines qui entourent les villes et les cités, aussi haut que nous le pouvons, plus près du ciel, et les tombeaux que nous élevons à la mémoire de nos *vieux* y resteront indéfiniment, au milieu de la nature immortelle. Les morts dorment en paix !" Il nous dit ensuite comment les cérémonies du culte des ancêtres ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne ; comment elles ont pour caractère particulier la reconnais-

Revue des Deux Mondes, 1884, p. 824.

Les morts ne sont pas oubliés en Chine.

Manière européenne d'honorer les morts.

Les Chinois déposent leurs morts dans les plus beaux endroits de la campagne ou les collines environnantes.

sance, et se font avec une grande solennité ; comment elles sont l'occasion de réunions de famille ; comment le temple des ancêtres est assez vaste pour contenir des appartements où sont reçus les membres de la famille qui n'habitent pas la même ville, comment ces temples sont construits à la campagne et servent quelquefois de villas de plaisance et, enfin, comment les familles s'y réunissent souvent, surtout à l'occasion des mariages ou des examens.

Temples élevés aux ancêtres.

"Toutes les joies de la famille se passent en famille, au milieu des ancêtres, et, pour ainsi dire, dans la demeure de ceux qui sont absents, mais qui ne sont pas oubliés."

Une autre chose que nous pensons guère comprise et, qui bien qu'offrant des côtés favorables et utiles, a cependant une mauvaise influence, en politique ou autrement, c'est le mode adopté par le gouvernement chinois pour l'encouragement de l'éducation. Il vaudrait mieux dire, peut-être, le mode de recrutement des officiers du service public. L'instruction est la seule avenue conduisant à toutes les positions honorables et importantes. Il en résulte nécessairement une conséquence excellente ; l'instruction est universellement répandu parmi la population mâle. On doit dire, à la gloire de la Chine, qu'à une époque où la masse du peuple en Angleterre et en Irlande ne savait pas lire, et encore moins signer son nom, l'instruction était déjà largement répandue dans l'ancien Empire, où comme l'ont affirmé les témoins interrogés par le Comité Mixte, et comme l'a remarqué le P. Huc en 1854, tous les Chinois, à de rares exceptions près, savent lire et écrire. "L'éducation primaire, dit cet auteur, pénètre même dans les habitations flottantes qui par milliers couvrent les rivières, les lacs et les canaux du Céleste Empire." L'instruction des femmes n'est pas non plus aussi négligée qu'on le suppose. Dans le sud de la Chine on rencontre de nombreux pensionnats où les jeunes filles reçoivent leur éducation. Nous verrons qu'il y a des femmes douées d'une très bonne instruction, qui se livrent à la musique, et nous rappellent une classe de jeunes filles grecques à laquelle Périclès dût sa belle et poétique compagne. Lorsque Su Tung P'o fut banni pour s'être opposé à la volonté de l'Empereur, nous lisons que son exil fut partagé par "Nuées du Matin," jeune fille aimable et accomplie qui adoucit son exil et lui inspira les chants qui sont encore redits aujourd'hui par des gens qui ne pourraient certainement pas nommer son persécuteur.

Instruction en Chine.

L'instruction est largement répandue en Chine depuis longtemps.

Huc, Vol 1 p. 122

Gray. Vol. I. p. 167

Femmes de beaucoup d'in-d'instruction.

Mais, parlons des examens.

Ces examens font de chaque étudiant, dès sa jeunesse, un chercheur de place, et comme l'obtention d'un diplôme d'un degré élevé assure, à peu près, le succès dans la vie, cela est regardé comme un haut fait le serait dans d'autres pays. Quoiqu'il n'existe aucun système d'éducation nationale, et que le gouvernement ne prescrive aucune méthode, le cours d'étude ne varie pas ; et à l'époque critique du développement de l'esprit, une admiration profonde, pour ne pas dire servile des anciens sages, est inculquée aux jeunes gens. Les œuvres de ces hommes sont

Huc. Vol. 1. p. 121

regardées comme infiniment supérieures à tout ce qui peut être produit dans les temps modernes. Un tel enseignement est de nature à détruire toute indépendance d'esprit, et nous ne pouvons pas nous étonner que la classe savante en Chine ne produise rien de nouveau, lorsque nous nous rappelons que plus un homme jouit d'un esprit brillant, plus il convoite un emploi officiel élevé? L'éducation se borne à l'étude de la philosophie morale, et d'un passé dénué de notions scientifiques et les déductions métaphysiques résultant de ces études, doivent être nécessairement très-imparfaites. Les Quatre Shous jouent un rôle important dans l'éducation chinoise. Dans le premier de ces livres, nous trouvons des extraits de dialogues entre Confucius et ses disciples; le Ta-Hio est l'étude de la grande science; le troisième, le Chun-Hun, est la doctrine des moyennes; et dans ces trois livres nous avons un résumé complet des doctrines et des enseignements de Confucius tels que les ont conservés ses disciples. Le quatrième livre contient les ouvrages de Mencius. Le but de ces quatre ouvrages est d'enseigner aux hommes à être vertueux, afin de les rendre capables de remplir leurs devoirs politiques et sociaux. Dès qu'un étudiant possède les Quatre Shous, il se livre à l'étude des classiques sur la Piété Filiale. Il commence ensuite l'étude des cinq Kin, qui comprennent la cosmologie, l'histoire ancienne, la poésie, l'étiquette, Confucius attachait, dit-on, beaucoup d'importance au She-Kin (3), recueil de poésies qu'il croyait capable de former le caractère national. Le quatrième — le Le-Ke, ou annales des rites — traite du cérémonial national, la connaissance et la pratique de ses enseignements sont considérées comme essentielles à l'ordre social et au développement de la vertu. Le cinquième—Ch'un Ts'ew, ou Le Printemps et l'Automne—est l'histoire des temps comtemporains du philosophe et de plusieurs des règnes précédents. Lorsque un étudiant a suivi un cours de littérature générale, il est censé en état de passer un examen pour un premier degré correspondant à notre baccalauréat—degré pour lequel il y a des examens deux fois en trois ans. Pour le second degré, ce que nous appellerions celui de M. A., des examens sont tenus une fois tous les trois ans. Les épreuves prescrites pour obtenir ce diplôme consistent à écrire deux essais, à composer un poëme de douze lignes et à réciter ou à écrire, de mémoire, une partie de l'Edit Sacré. Deux ou trois jours plus tard, les noms des candidats heureux sont classifiés dans l'ordre de mérite et affichés. Il y a ensuite une demi-douzaine d'autres épreuves par la composition d'essais et de poëmes, et au jour de l'examen final à peine peut-être une centaine de candidats, sortent vainqueurs sur dix mille aspirants. Nous avons vu le président d'un club, à San-Francisco, qui nous a dit que sur 12,000 candidats qui s'étaient présentés lorsqu'il avait lui-même subi ses examens 11,940 s'en étaient retournés le cœur brisé.

A première vue, tout cela parait très louable. Mais on doit se rappeler que chacun des six, dix ou douze mille étudiants qui se présentent aux examens, a eu les yeux fixés sur une situation dans l'administration pendant la période de la vie où l'esprit est le plus malléable. Les soixante

Indépendance de l'esprit détruite.

Gray. Vol. 1. p. 170

Système d'éducation.

L'étudiant passe des Quatre Shoos aux œuvres classiques sur la Piété Filiale,

Le Le-Ke.

Examens pour le premier degré tenus dans toute la Chine deux fois par trois ans.

Pour le second degré ou celui de M. A. les examens ont lieu une fois par trois ans.

Examens subséquents de capacité.

Mauvais effets de ce système.

qui obtiennent leurs degrés sont-ils les plus instruits d'après l'idée que l'on se fait de l'instruction en Chine? Des sujets bien plus distinguées, peut-être—car soixante seulement peuvent être élus—ont été rejetés. On s'aperçoit de suite qu'il doit se rencontrer ici du favoritisme et des abus. Il doit nécessairement y avoir de l'injustice. Il est raisonnable de supposer que sur dix mille, deux mille au moins devraient avoir atteint un degré de mérite suffisant. N'y a-t-il pas quelque autre chose derrière tout cela?

Chances ouvertes au favoritisme et aux abus.

Un moment de réflection doit convaincre tout homme, connaissant la nature humaine, que la corruption a dû s'introduire dans un pareil système d'éducation. En 1869, Tin-ta-jen, gouverneur de la province de Kian-sou, homme jouissant d'une position élevée et d'une grande autorité, dans un mémoire publié dans la *Gazette de Pekin*, à propos des résultats du système d'examens publics actuel, disait :

La corruption doit, par le nature même du cas, s'introduire dans un tel système.

Mémoire de Ting-ta-jen.

"Si l'on considère, par exemple, la seule province de Kian-sou, pour l'emploi de Tau-tai, il n'y a que deux ou trois vacances qui ne soient pas à la nomination du souverain. Pour les postes de Chih-fou, Chin-chow, Chih-hien, Tun-chich, et Tun-pau, quelques dizaines de positions seulement peuvent être remplies à la suite d'examens, tandis que soixante ou soixante dix hommes aspirent à l'emploi de Tau-tai, et plus de mille concourrent pour les autres postes. Placer un millier d'hommes dans quelques dizaines de positions administratives, est certainement une œuvre qui demande beaucoup de temps. Même si l'on faisait un choix, d'après l'ordre des demandes et des aptitudes requises pour donner des positions temporaires, personne ne pourrait obtenir une seule année d'emploi, à moins de plus de dix années d'attente. Ceux qui parviennent les premiers au but, et qui s'arrangent de manière à avancer le plus promptement, doivent ou avoir un singulier talent pour se frayer un chemin, ou avoir des amis en faveur pour les aider. Comment peut-on s'attendre que cette classe, naturellement peu digne de confiance et sordide, puisse aimer le peuple? En supposant qu'un aspirant puisse, dans le cours de dix ans ou plus, obtenir un an de service comme remplaçant ou surnuméraire, il lui faut faire assez, dans cette année, pour payer les dépenses qu'il a faites dans ces dix ans et en sus, pour payer ses habits et sa nourriture, l'entretien de sa famille, et ce qu'il peut avoir déboursé pour se procurer certaines faveurs ; et de plus, pendant cette année de service temporaire, il doit encore se pourvoir pour l'avenir. Placer des chiens ou des moutons devant un tigre affamé, et s'attendre à ce que celui-ci ne s'en saisisse pas pour les dévorer, bien que l'on fasse mine de l'en empêcher par le déploiement d'un bon arc et de flèches empoisonnées, serait certainement demander l'impossibilité. De même, ces hommes, ne possédant aucune source assurée de revenu, et n'ayant, en conséquence, aucun but déterminé à cœur, ne sont pas simplement des hommes rapaces ; leur pénurie même les force à le devenir,"

Tendance à donner des emplois à une classe indigne de confiance et sordide.

Dans une courte période, il faut payer les faveurs reçues et pourvoir aux besoins de l'avenir.

Williamson, Vol I., p. 6.

Ce tableau est vrai pour tout l'empire. La pauvreté a forcé le gouvernement à disposer de la magistrature, non pas suivant le mérite, mais à prix d'argent. Boulger, qui montre le plus d'espérance dans l'avenir de la Chine, et qui en est le dernier historien, mais non le plus impartial, admettait, il y a déjà trente ans, que la corruption du service public avait aliéné la population du pays, qu'on ne pouvait plus alors y trouver aucune justice ;—qu'aux riches elle était acquise au plus offrant ; que le

La magigtrature vendue.

Voyez Boulger, Histoire de la Chine. Vol III. p. 323.

places étaient vendues à des hommes n'ayant jamais passé d'examens et entièrement illettrés ; que la valeur d'un emploi était jugé d'après la facilité qu'il offrait pour pressurer le peuple. De là, les maux, les exactions des mandarins, et la vente de la justice qui frappaient tout voyageur, et faisaient le désespoir même des hommes les plus confiants dans l'avenir et les mieux intentionnés. De là, aussi, comme le dit le Rev. Alexandre Williamson, "leur crainte du progrès de la civilisation européenne." "Ce sont les lettrés," s'écrie-t-il, "qui excite la plèbe contre les missionnaires et les étrangers. Ce sont ces hommes qui, en les menaçant de les rapporter aux mandarins, ennuient et pressurent les chrétiens chinois et ceux des marchands chinois qui cherchent à introduire des améliorations."

Pourquoi les mandarins redoutent la civilisation occidentale.

Le savant qui obtient le second degré, ou celui de M. A., est en état de remplir n'importe quel emploi. Deux autres degrés sont encore ouverts aux M. A. Tous les trois ans les ambitieux se rendent à Pékin afin d'y être examinés par les docteurs du collège Hanlin. Trois cents environ sont élus sur dix mille ; ces trois cents sont encore examinés en présence de l'empereur, et quelques-uns sont choisis pour remplir les vacances qui existent au collège où, en règle générale, on prend les ministres et les autres hauts dignitaires de l'Etat.

Un lettré.

Comment s'obtient l'entrée au Collège Hanlin, la pépinière des ministres d'Etat

Lorsque Mango Khan, le frère du grand Kublai demanda ce que c'était qu'un "lettré" et ajouta "Y en a-t-il qui ne soient pas docteurs"? Un "lettré," lui répondit un serviteur chinois, "est un homme capable de règler toutes les difficultés qui se rencontrent dans l'exercice du gouvernement, et un docteur ne pourrait lui être comparé." Nous avons brièvement décrit les degrés qui conduisent à la position d'homme d'Etat ; de même que chez nous, jusqu'à une époque récente, l'homme savant était celui qui avait donné ses jours et ses nuits à l'étude des classiques grecs et latins, de même, en Chine, le "lettré," le bras droit de l'empire, est celui qui se livre à l'étude des pères de la pensée et des écrits des géants littéraires qui ont brillé dans la période impériales des Suns.

Signification du terme "Lettré"

Mailla cité par Boulger. Vol. I. p. 499.

L'homme d'instruction et d'esprit cultivé en Chine.

Comme on doit s'y attendre, l'élégant et docte mandarin que nous avons cité, ne voit rien que de bon dans le système pratiqué en Chine afin de mettre au service de l'Etat, dans les positions les plus élevées, les esprits les plus brillants et les mieux cultivés, et d'obtenir, théoriquement parlant, les hommes les plus instruits et les plus capables qui puissent se trouver pour remplir toutes ces positions. Ses remarques ne sont pas moins instructives si le lecteur prend note des preuves qu'il donne de ce sentiment de chauvinisme qui est le trait caractéristique national des Chinois, et qui résulte de siècles d'isolement des pays occidentaux, d'une ancienne prééminence et d'une civilisation supérieure, comparé aux tribus et aux nations qui les environnent. Une croyance indomptable dans la supériorité de leur propre civilisation peut seule donner aux Chinois la force de se cramponner comme il le font à leurs costumes et à leurs usages orientaux au milieu d'une population à laquelle ils savent que ces choses déplaisent.

Sentiment de satisfaction intérieure des Chinois.

Nous remarquons dans cet homme très instruit, qui a vécu et voyagé

beaucoup en Europe, le même sentiment de supériorité qui se manifeste chez ses compatriotes, et le même mépris pour les métodes des peuples occidentaux. Après s'être livré à l'étude des pays chrétiens pendant dix ans, la démocratie ne lui inspire que du dédain. Il nous fait observer qu'il y a en Chine quatre classes de citoyens : les lettrés, les agriculteurs, les manufacturiers et les commerçants. Les lettrés, comme représentant la classe pensante, occupent le premier rang. Les agriculteurs viennent ensuite, et les manufacturiers ou fabricants tiennent le troisième rang. Mais les deux premières classes sont les plus estimées et les plus honorées. Toutes quatre, cependant. sont admises à prendre part aux concours publics qui confèrent les grades. Ce droit, comme il le dit avec raison, est aussi démocratique que tout principe existant dans aucune autre partie du monde, et il est étonné qu'il n'ait pas été adopté dans les pays occidentaux " où les principes immortels (les droits de l'homme) n'ont pas encore assuré le meilleur des gouvernements et l'état social le moins imparfait." Il montre ensuite que le degré de B. A., celui de docteur, ou le degré de licencié n'indiquent pas seulement l'étendue relative des connaissances de celui qui les possède ; ces degrés sont des titres auxquels sont attachés certains droits ou privilèges. Il est peiné de voir combien s'attache peu d'honneur aux degrés universitaires en Europe, et, comme nous l'avons déjà dit, il parait, de prime abord, avoir raison.

La démocratie inspire du mépris au savant Chinois.

Les dégrés littéraires sont des titres auxquels sont attachés des droits et privilèges.

" Je me demande encore, après dix années de séjour, après des études nombreuses, quel peut être dans les institutions du monde occidental, le principe vraiment digne d'être appelé démocratique ou libéral ? Je n'en vois aucun, et personne ne m'en a montré un seul qui le fut aussi excellemment que le droit d'admission de tous les citoyens aux concours conférant les grades. On m'a bien parlé du suffrage universel, c'est une rose des vents. C'est un principe sans principes. Et c'est se faire une singulière idée de l'opinion publique que de s'imaginer qu'elle pourra se manifester, par décret, à une époque précise, à tel jour, à telle heure. Chose curieuse ! On ne pourrait pas proposer l'élection des académiciens par le suffrage universel, sans se rendre ridicule, et on admet que ce soit le même suffrage qui choisisse les législateurs. Je crois que ceux-ci sont plus difficiles à discerner que ceux-là. Que faut-il conclure ? * * * Si vous êtes pauvre, n'ayant pour richesse qu'un nom honorable et l'ambition de le bien porter. Pouvez-vous, par l'étude seule et par ses succès, vous assurer un nom et un rang dans les fonctions de l'Etat ? Pouvez-vous vous élever par le seul crédit de votre science ? Pouvez-vous lui demander de conquérir pour vous un droit ? Pouvez-vous obtenir par elle les honneurs et la puissance ? En Chine, oui ; en Europe, non.

Nul principe dans la civilisation de l'Occident aussi démocratique que les examens publics qui confèrent un rang et ouvrent des carrières à tous.

Que peuvent faire l'instruction et la science pour un homme en Europe.

" Ce n'est donc pas sans raison que je prétends que nos coutumes sont plus libérales, plus justes et plus salutaires, car les plus instruits sont les plus sages ; et ce sont les ambitieux qui, en Europe, tourmentent la paix publique. Exigez, pour remplir les fonctions élevées de l'Etat le renom du mérite le plus élevé, comme on exige pour les fonctions militaires, la bravoure éprouvée, le culte de l'honneur et la science des combats, et vous

Une panacée chinoise contre les troubles domestiques de l'Europe.

supprimerez les guerres intestines que livrent aux portes des ministres les intrigues et les passe-droits. C'est là le secret de la stabilité de notre pacifique empire."

On observera qu'il paraît reconnaître comme un avantage que le système chinois mette un collier impérial au cou du savant. Il ne paraît pas s'apercevoir, non plus, qu'un homme de génie dans ces temps modernes, n'a qu'à exécuter quelque chose de grand pour recevoir sa récompense.

Il nous apprend ensuite que la Chine ne possède aucun système d'instruction publique.

"Notre gouvernement entend mieux la liberté que certains Etats de l'Occident où l'on impose l'obligation de l'instruction sans lui donner de but précis. Le gouvernement n'a de contrôle que sur les concours. Les candidats ne sont soumis qu'à une seule loi, la plus tyrannique de toutes, celle de savoir."

Rôle joué par les lettrés.

Contraste entre la durée des études en Chine et en Europe.

Après avoir décrit le système d'instruction chinois, il nous dit que la vie d'un lettré se passe en examens. Il ajoute avec dédain que "à vingt ans, en Europe, le temps est arrivé pour la plupart de laisser de côté l'étude et de commencer à l'oublier. Nous, nous commençons à élever notre ambition, c'est-à-dire à espérer un nouveau grade, auquel correspondra un accroissement d'honneur et de fortune. La hiérarchie officielle chinoise n'est pas fondée sur l'ancienneté, mais sur le mérite. * * * On n'aurait pas l'idée, chez nous, de se moquer d'un jeune chef de bureau, pour cette simple raison qu'un chef de bureau est nécessairement plus capable qu'un sous-chef. La hiérarchie par l'ancienneté est une erreur ; ce n'est pas le crâne dénudé qui fait le mérite, et les jeunes attachés aux ministères m'ont suffisamment édifié sur les défaillances de l'ancienneté pour me faire d'autant mieux apprécier la sagacité de nos gouvernants d'en avoir supprimé la cause."

Vox populi, vox Dei.

Les lettrés, de fait représentent le peuple.

Il nous peint l'ovation qui attend l'étudiant sorti vainqueur des examens puis il nous informe qu'en Chine de même qu'en Europe, la voix du peuple est la voix de Dieu, et que cette voix se fait entendre, s'il est nécessaire, dans les conseils de l'Etat. Le peuple est en effet représenté par les lettrés qui se rendent des provinces dans la capitale, et, quoiqu'ils n'aient aucun titre officiel, ils ont cependant le droit d'adresser, au nom du peuple, des requêtes dans lesquelles ils exposent ouvertement ce qu'il est nécessaire de faire. * * * "Si" dit cet asiatique subtil, "la Chine devait jamais changer ses mœurs politiques et adopter un des modes de représentation nationale en vigueur chez les peuples de l'Occident, elle se souviendrait de cette tradition et n'accorderait le droit de vote et le titre de mandataire qu'à ceux qui se seraient honorés par l'étude et la probité."

Si la Chine adoptait le gouvernement représentatif le droit de voter ne serait accordé qu'à ceux qui ont de l'instruction.

Ce système produit des hommes qui confondent le pédantisme avec la science du gouvernement.

Une des conséquences de ce système, aidé de l'isolement absolu dans lequel la Chine s'est tenue pendant des milliers d'années, c'est de produire des hommes qui prennent le pédantisme pour la science du gouvernement. Le monopole du commerce avec la Chine accordé à la compagnie des Indes Orientales, par charte royale, ayant expiré en 1834, l'arrogance confiante

des autorités chinoises fut violemment secouée quand elles apprirent que les marchands de Canton, au lieu d'être les représentants ou les agents d'une compagnie avaient droit à la protection directe d'un potentat éloigné. Leur politique envers les étrangers prit alors un caractère d'hostilité intense et sans réserve. Le commerce de l'opium devint le sujet d'un différend diplomatique ; la Chine s'y opposa et les mandarins, imitant ce qui s'est fait souvent dans les pays occidentaux à l'égard des articles de luxe introduits en fraude, gardèrent la plus grande partie de l'opium confisqué. Mais ils voulaient frapper le commerce étranger en général, commerce détesté à Pékin, et auquel, sans la corruption des mandarins, on n'aurait jamais permis de prendre pied. Enfin, la guerre fut déclarée. Elle est connue sous le nom de la guerre de l'opium, et Boulger prouve que les Chinois s'opposaient moins à l'opium qu'aux relations avec les étrangers, et que la guerre n'a eu lieu réellement que pour obtenir le droit de commercer avec la Chine.

Boulger, Vol. III., p. 103.

La première guerre étrangère a-t-elle été une guerre d'opium ?

Boulger. Vol. III., pp. 24. 38.

Le Commissaire Lin.

Parmi les hommes éminents du jour se trouvait le commissaire Lin, et il est impossible de rester sérieux à la lecture de ses dissertations morales. Un de ses collégues, avec les vaisseaux anglais en vue, écrivait à son maître que les barbares avaient besoin d'être ramenés à une disposition d'esprit moins matérielle. Boulger dit en parlant de Lin : On l'a considéré comme un homme d'État, mais l'histoire ne ratifiera pas ce jugement. Il était plutôt le représentant typique de l'ordre des lettrés officiels auquel il appartenait. La science de l'homme d'état, suivant eux, consiste dans l'exécution des plans politiques en restant strictement dans les voies tracées dans l'antiquité, et l'homme capable est celui qui peut énoncer le plus éloquemment de grandes vérités morales, qu'il ne pratique probablement pas lui-même dans sa vie privée, et qui, n'étant ni observées, ni accompagnées de preuves de vigueur ne peuvent que bien peu servir au soutien de l'empire." Keschen qui, après la disgrâce de Lin, lui succéda à Canton, écrivit à l'empereur au sujet de ces obstinés d'Anglais : "Il est nécessaire de les apaiser et de leur adresser des instructions sacrées afin qu'ils changent de manières et qu'ils purifient leur cœur." Depuis la vente de pillules contre les tremblements de terre par le charlatan mentionné par Addison, on n'a vu rien de pareil. Lorsque Keschen fut disgracié, ses propriétés furent confisquées, et ses grandes richesses ont montré combien il avait profité de l'occasion, comme tout bon mandarin ne manque jamais de le faire. L'inventaire de ses propriétés a fait connaître qu'il possédait 270,000 taëls pesant en or, 3,400,000 taëls pesant en argent sycee, 2,000,000 taëls pesant d'argent étranger, quatre monts-de-piété dans le Petchili, deux à Moukden ; quatre-vingt-quatre maisons de banque, et une quantité de perles, de soieries, d'horloges, de pierres précieuses, etc., etc.

Pyrotechnie morale dans la diplomatie et la guerre.

Boulger, Vol. III., p. 315.

Ce que les lettrés considèrent comme la science du gouvernement.

Comment doivent être traités les anglais obstinés.

Boulger, Vol. III. p. 159.

Corruption chez les mandarins.

Voir note de Boulger, Vol. III., p. 159.

Les lettrés.

Parmi les lettrés, on en trouve d'assez distingués comme humoristes et capables de manier froidement la satire. Ils se livrent à la poésie ; et quant à l'assertion du critique de Boulger qui affirme que la stagnation de la Chine est due au fait que les Chinois n'ont pas d'imagination, il suffit de

Chine Historique. Giles. pp. 89. 106. 108.

lire leurs œuvres pour se persuader qu'ils n'en manquent pas. Que le plus humble individu de l'Empire, pourvu que son passé soit sans tache puisse aspirer à la plus haute position, après celle du souverain, c'est indubitablement un principe très démocratique, et la certitude que tout emploi est ouvert à leurs enfants pourvu qu'ils soient doués d'une intelligence et d'une activité suffisantes tend beaucoup à réconcillier les Chinois avec un joug qui est cependant assez lourd pour avoir provoqué des soulèvements et des rébellions.

Edinburg Review octobre 1881.

Classiques Chinois, Legge. Vol. IV., parties 1 et 2.

La tyrannie administrative a aussi cette qualité. Les émeutes suivent inévitablement toute tentative d'exercer le pouvoir d'une manière trop arbitraire. Qu'il se produise un soulèvement violent dans un district, et le mandarin est rappelé ; sa carrière peut être brisée. Elle est certainement arrêtée pendant un certain temps.

Système d'éducation fatal à la création d'une véritable opinion publique.

Il nous reste encore à indiquer les plus mauvais effets de ce système d'éducation publique. Il dessèche la source fertile d'où naissent les efforts nationaux vers le progrès. Il empêche fatalement l'existence d'une opinion publique vraie. Il prive le peuple dans les temps d'oppression, de voir surgir de ses rangs un grand et puissant défenseur. Le voleur cultive l'amitié des chiens de garde en les nourrissant. Il y a quelque chose, l'histoire le prouve, de particulièrement avilissant dans la poursuite de la littérature pour servir à un but ultérieur. La plus noble des occupations quand on la suit pour elle-même peut, si l'on en fait le marchepied du pouvoir et l'instrument de l'ambition, amener le comble de la dégradation. De plus les mandarins sont mal payés, ce qui de soi seul peut conduire à de graves scandales. Citons M. Boulger.

L'étude de la littérature pour servir à un but ultérieur a un effet corrupteur.

L'Empire Chinois.

Problème présenté par l'Empire Chinois.

" L'Empire Chinois présente à notre étude un des problèmes les plus compliqués qui existent ; et le sujet au lieu de diminuer en importance, devient de plus en plus intéressant. En nous occupant de son histoire nous ne discutons pas la fortune de quelque Empire disparu depuis longtemps, nous ne cherchons pas non plus à découvrir l'avenir d'un peuple qui a perdu ou oublié l'art du gouvernement ; mais nous traitons d'un état et d'une nation qui jamais apparemment, dans le cours de leur longue existence nationale, n'ont été plus puissants ou plus florissants qu'ils ne le sont aujourd'hui même."

Mais les voyageurs ne voient pas les choses sous cet aspect couleur de rose. Ils nous disent que la corruption des mandarins a plongé la Chine dans la misère et l'anarchie. M. Boulger lui-même admet " que les classes " gouvernantes, à la veille de la première guerre étrangère, firent appel à " l'instinct national qui dormait depuis longtemps parce qu'il avait toujours été découragé." Les dispositions farouches des Chinois à l'égard des étrangers paraissent être excitées par ceux qui étouffent leurs aspirations vers une vie plus libre.

Sirr. Vol. I., p. 264

Gray. Vol. I., pp 26. 27.

Il est impossible qu'un système qui fait dépendre en beaucoup de cas le succès, de l'instruction seule, ne produise pas des hommes remarquables. Et il est de fait que nulle période de l'histoire de la Chine n'a manqué de caractères élevés et elle offre bon nombre d'hommes réellement mar-

La Chine à toute époque a produit des hommes remarquables.

Un ministre éminent et intègre.

Les devoirs d'un prince.

Boulger. Vol. I., p. 500.

quants. Le grand Hublaï a dû beaucoup de ses succès à son secrétaire chinois Youchou, qui devint son compagnon constant et son ministre favori. Ce savant éminent et intègre avait été le tuteur du jeune prince, qui apprit à son école les sages principes du gouvernement, et reçut de lui de salutaires avis et des conseils féconds en bons résultats. Youchou, interrogé par son élève royal, résuma les devoirs d'un prince en huit maximes : "Règlez "votre maison ; étudiez les sciences ; honorez les sages ; chérissez vos "parents ; révérez le ciel ; aimez le peuple ; appliquez-vous à de bonnes "œuvres ; et tenez les flatteurs à distance."

Gray. Vol. I., pp. 177-182.

La Chine Histoque Gills. p. 59.

Le peuple Chinois est tenu dans une complète ignorance des évènements contemporains.

Il n'y a pas de journaux en Chine. La *Gazette de Pékin* est ce qu'implique son nom. Lorsque nous nous rappelons que ce bulletin de la cour ou annales du gouvernement, est en existence depuis les dernières années du neuvième siècle, longtemps avant que l'art de l'imprimerie ait été connu en Europe, avant l'aurore de la renaissance, lorsque des guerriers fameux et des rois illustres ne pouvaient pas écrire leurs noms, alors que les moines d'Iona copiaient les œuvres du vénérable Bède, il est surprenant qu'il ne se soit jamais publié de journaux populaires. Le peuple est tenu dans l'ignorance la plus complète des évènements contemporains. Les défaites, quand les Chinois sont vaincus, sont données pour des victoires. Il est vrai que dans des pays possédant de nombreux journaux, nous avons vu la même chose se produire. Tout ce qu'un gouvernement a à faire dans un tel cas, c'est de se saisir des lignes télégraphiques, de surveiller la poste et d'interdire les journaux étrangers.

Gray. Vol I., p. 179.

Boulger. Vol. III., pp. 499-512.

Perfidie et déception chinoises.

Dans chaque capitale de province en Chine, il se publie un bulletin officiel tous les jours, il contient les noms de tous les visiteurs au palais du vice-roi dans la journée précédente. Donc il n'est pas étonnant d'entendre dire que le bulletin qui a eu son époque florissante en Angleterre, avant l'expansion du journalisme, joue un rôle important en Chine. Une bataille fut livré à Chan-chia-wan où suivant un arrangement convenu avec M. (plus tard) Sir Henry Parkes, un règlement à l'amiable devait se faire, mais où les Chinois avec leur perfidie habituelle, se décidèrent à tenter un nouvel effort pour fermer aux étrangers détestés la route de Pékin. Les Français, sous le général de Montauban (par la suite comte de Palikao), ayant assailli vigoureusement la gauche de l'armée chinoise, tandis que les Anglais sous Sir Hope Grant pressaient sa droite, et que la cavalerie de Probyn mettait en déroute un large corps de Tartares à cheval, les soldats chinois lâchèrent pied et abandonnèrent le champ de bataille. Un bulletin décrivant ce combat, dans lequel il est vrai, l'ennemi vaincu se battit opiniâtrement, annonça que les Anglais et les Français avaient été complètement battus ; ajoutant "sur chaque dix hommes, huit ou neuf ont été tués." La marche sur Pékin fut travestie de la manière la plus ridicule et la plus mensongère.

Prouesse chinoise *à la Falstaff.*

Le Prince Tsen est heureux de voir que les "turbulents barbares" soient entrés au palais de Yuen-ming-yuen et il enjoint à la garnison de Pékin de les tuer tous. Cinq mille sont tués. Cinq mille s'échappent. Mais ils rencontrent l'armée du Prince Tsen. Bataille, où quatre mille barbares

sont tués. Mille sont pris vivants. « Le prince fait arracher les yeux à 200 des plus vigoureux, ou leur fait couper le nez. » L'écrivain déclare, bien entendu, que la nouvelle que l'Empereur et ses ministres ont pris la fuite est absolument fausse.

Les Chinois à San-Francisco ont pris les devants sur leurs compatriotes de la Terre des Fleurs. Ils publient deux journaux dans leur langue.

Comment on expose ses griefs.

Les Chinois se servent de placards pour exposer leurs griefs. Quelquefois un individu opprimé s'assiéra près de la porte de son oppresseur et proclamera les torts qu'on lui a faits à tous les passants. Cette coutume est commune dans l'Inde, et elle était pratiquée parmi les Celtes de l'Europe jusqu'à il y a environ un siècle.

L'opinion publique telle qu'elle existe en Chine est formée par les lettrés et la bourgeoisie.

Jan. 10, 1871.

Dans des conditions comme celles que nous avons indiquées, il ne peut exister d'opinion publique nationale. L'opinion publique locale, telle qu'elle existe, est la création de la classe des « lettrés » et de la « bourgeoisie » qui se trouvent entre l'armée des personnages officiels intéressés et la masse obscure du peuple. La classe moyenne est composée de ceux qui se sont présentés aux examens publics sans succès. M. Low, écrivant à son gouvernement, il y a treize ans, de la légation des Etats-Unis à Pékin, dit qu'elle joue un rôle utile en guidant les basses classes et en dirigeant les affaires locales dans l'intérêt du gouvernement.

M. Low touchant cette opinion publique.

« Cette classe crée l'opinion publique qui exerce une influence régulatrice sur les officiers du gouvernement, et qui est ordinairement assez puissante pour frustrer les intentions et nullifier les actes des fonctionnaires, depuis l'empereur jusqu'au dernier employé, chaque fois que les droits du peuple sont menacés d'envahissement ou qu'il est injustement opprimé. L'influence des lettres est si puissante que tous les fonctionnaires s'efforcent d'agir conformément à la volonté du peuple, et, à ce point de vue, le gouvernement de la Chine est essentiellement démocratique en pratique. »

Un Chinois sur l'influence des journaux.

Revue des Deux Mondes 1 juin. 1884. p. 606.

Le colonel Tong qui se proclame, en se moquant, l'admirateur du journal en Europe, dit que cela aide à passer agréablement le temps. Il ne fait pas grand cas de l'influence des journaux sur l'esprit public. Si le peuple pouvait toujours lire le même journal, la chose serait différente. « Le journal dit généralement ce qui se passe, s'il est bien informé ; quelquefois il se risque à dire ce qui ne se passe pas, « mais sous toutes réserves. » C'est peut-être la seule chose intéressante, et le lendemain, elle est démentie. Le monde auquel prêche le journal est insaisissable, capricieux. Ce qui lui plait aujourd'hui lui déplait demain. Regardez ces affolés se précipiter à toute heure du jour sur les journaux, et vous les entendez toujours gémir : « Il n'y a rien dans les journaux. » Quant aux articles sérieux, il parait qu'on ne les lit jamais, ils n'ont d'intérêt que pour les auteurs. Le journal, dit le colonel, est une institution bien utile, bien précieuse pour ceux qui écrivent. »

Pas de liberté de la presse.

Il fait remarquer avec satisfaction qu'aucun journal, tel que ceux qui existent là où la presse jouit d'une liberté absolue, n'est publié en Chine ; et il ajoute : « Il existe de grands empires, même en Europe, où cette

4

liberté n'est pas entière." Mais il soutient que quoique la Chine n'ait pas la liberté de la presse, elle possède une opinion publique.

Le Livre des Odes de Conficius.

Le *Livre des vers* (le She-King) rédigé par Confucius est, suivant lui, l'origine du journal en Chine. Les souverains de la Chine ont toujours été informés de l'état de l'opinion publique concernant les actes de leur gouvernement. Le conseil des Censeurs existe depuis des siècles, il a pour mission de présenter au souverain des rapports sur l'état de l'opinion publique dans les diverses provinces de l'Empire, et ses rapports forment un journal dont les lecteurs sont l'Empereur et les hauts officiers de l'Etat. Ces rapports ont dernièrement été publiés dans la *Gazette de Pékin*.

Raison pour laquelle la liberté de la presse n'existe pas en Chine.

"La liberté de la presse n'existe pas en Chine parce que cela serait contraire à l'idée que nous avons du caractère de la vérité de l'histoire. Pour nous, il n'y a pas d'histoire contemporaine publiée. L'histoire ne publie que les annales des dynasties, et tant que la même dynastie occupe le trône, il n'est pas permis d'en publier l'histoire. L'histoire est écrite par un conseil de lettrés. * * On comprend dès lors qu'il soit nécessaire de tenir tous ces documents secrets, pour qu'il soit une reproduction fidèle de la vérité."

Dans l'innocence de son âme, il se figure que ce conseil des censeurs, composé des lettrés les plus distingués, ayant le droit de dire tout ce qu'ils désirent, et de prendre note même des rumeurs, réalisent l'idéal que les journalistes européens cherchent en vain.

"*La Gazette Officielle* n'est généralement reçue que dans les cercles officiels. Le peuple ignore complètement ce qui se passe dans l'ordre de la politique."

Futiles efforts pour établir des journaux locaux.

Depuis que des ports ont été ouverts au commerce international, on a fondé des journaux chinois sur le modèle des journaux européens, et cet exemple à été suivi dans les provinces. Mais le journalisme local est mort de mort violente, et personne ne songe à le ressusciter. Les étrangers seuls continuent à exploiter les journaux. Les plus répandus de ces journaux sont : le journal de Shanghaï et celui de Hong-Kong.

Journaux intimes. Toute chose de nature politique ne peut-être publiée, tant que la même dynastie règne.

Il existe, dit le colonel, une autre sorte de journal. Les Chinois ont coutume d'écrire leurs impressions de voyage, les divers événements importants dont ils sont témoins, et tout ce qui mérite un souvenir. Mais si ces relations traitent de questions concernant la politique, elles ne peuvent être publiées tant que la même dynastie est sur le trône.

Conservateurs et démocrates en Chine.

Revue des Deux Mondes, 1 juin. p. 611.

Quoiqu'il n'existe pas en Chine d'organe de l'opinion publique, on y trouve cependant des conservateurs et des démocrates ; des partisans des anciennes traditions de l'empire qui ne veulent à aucun prix faire de concessions à l'esprit nouveau, et d'autres qui, quoique incapables de sympathiser avec la démocratie de l'Occident, désirent simplement servir les intérêts du peuple, de manière à ce que le peuple en reçoive quelque profit. Il est très amusant de noter comment ce Chinois, si profondément instruit apprécie nos institutions européennes. Il lui semble que le fait que la liberté de la presse n'existe pas en Chine est une excellente chose.

Le chemin de fer construit entre Shanghaï et Wousung a été acheté par le gouvernement chinois simplement dans le but de s'en débarrasser. M. Giles dans son ouvrage, La Chine Historique, donne à l'égard de cet acte, des raisons tout-à-fait fausses. La raison réelle est donnée par le colonel Tong dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Chemin de fer détruit.

Giles, p. 121.

"Le chemin de fer n'a pas réussi quoique ce soit une merveilleuse manière de voyager. Mais quelque merveilleuse qu'elle soit, est-elle jugée utile ? jusqu'à présent, non. Dès lors, elle n'est pas entreprise. De plus, l'exécution d'un tel projet apporterait dans les mœurs une grande perturbation. Nous tenons par dessus tout aux traditions de la famille, et parmi elles, il n'en existe pas de plus chère que le culte des ancêtres, et le respect de leurs tombes. La locomotive renverse tout sur son passage ; elle n'a ni cœur ni âme ; elle passe comme un ouragan. Nos peuples ne sont donc pas encore décidés à se laisser envahir par le cheval de fer ; et, vraiment on ne peut trop leur en vouloir quand on se rappelle que l'Institut de France se refusa à admettre le projet de Fulton relativement à l'application de la vapeur à la locomotion des navires. * * * Ceci m'amène à dire qu'on ne convainc que l'esprit, et qu'il vaut mieux démontrer par des faits évidents une vérité d'importance que l'imposer violemment en foulant aux pieds les traditions et les mœurs."

Pourquoi les chemins de fer n'ont pas réussi en Chine.

La locomotive va droit devant elle et trouble le repos des cendres des ancêtres.

Une ligne télégraphique a cependant été établie entre Pékin et Shanghaï, et un fil électrique relie les capitales des Empires Anglais et Chinois. "Depuis bien des années," dit M. Giles, "l'Anglo-Saxon pousse le Mongol à avancer plus rapidement dans la voie du progrès. Il vaudrait beaucoup mieux, peut-être, que dans les siècles à venir, les Mongols ne marchent pas d'un pas plus rapide qu'il ne conviendrait aux intérêts matériels de l'Anglo-Saxon." Sans l'aide de l'immigration, et en dépit des guerres civiles, les Chinois ont doublé leur nombre dans l'espace d'un siècle, En 1743, suivant Grosier, la population de la Chine n'excédait pas 200,00,0000 ; en 1842, d'après Sacharoff, elle avait atteint le chiffre 414,686,994. Ils possèdent une puissance de travail qui surpasse celle de toute race occidentale. Ils attachent la plus grande importance au mariage. Comme chez les anciens Juifs, plus un Chinois a d'enfants, surtout de garçons, plus il est honoré. Le désir d'avoir une postérité mâle est aussi prononcé qu'il l'était chez les enfants de Judas, lorsqu'ils habitaient leur propre pays. Ceci est le résultat naturel du culte des ancêtres, pivôt sur lequel tourne toute la civilisation chinoise. Monogames en théorie, ils prennent cependant ce qu'ils appellent vaguement des "secondes femmes," qui ne sont réellement que des concubines. Les parents choisissent une épouse pour leur fils, la même coutume existait chez les Juifs. Au cas où sa femme ne lui convient pas, l'époux prend bientôt une seconde ou une troisième "femme." Le fait que les enfants de ces concubines sont légitimes rendrait le terme polygamie assez propre à désigner la pluralité des femmes attachées à la couche maritale. Jusqu'à ce qu'il lui naisse des enfants, la prétendue seconde femme n'est rien de plus qu'une servante dans la maison, et quoique la maternité améliore son état domestique, elle ne jouit d'aucuns droits légaux. La position des femmes en Chine est déplorable ; l'oppression, résul-

Télégraphe entre Londres et Pékin.

Giles. *La Chine Historique* p. 121.

M. Giles pense que le Chinois peut encore s'avancer dans la voie du progrès d'un pas trop rapide.

Ils ont doublé leur population dans l'espace d'un siècle.

Désir prononcé d'avoir des enfants mâles.

Prétendues "secondes femmes"

Voir Genèse, XXI 21, et XXXVIII, 6, et Deut. XXII, 16.

Enfants des concubines légitimes.

Position déplorable de la femme en Chine.

tant de ce système de concubinage, est si grande que, suivant le témoignage d'un voyageur, de jeunes fiancées se sont suicidées pour éviter le mariage avec ses tyrannies et ses jalousies. Les "femmes" surnuméraires, bien que plus aimées quelquefois que la dame qui domine sur la maison, sont, au point de vue de la dignité personnelle, dans une bien plus triste condition. Elles peuvent être renvoyées, vendues, et devenir les esclaves de personnes tenant des maisons de prostitution.

Gray, Vol I. pp. 208-213.

Gray, Vol I. p. 185.

"Il est souvent venu à ma connaissance, dit Gray, que le résultat de cet état de chose (la pluralité des femmes) a conduit un époux à chasser de sa maison ou à vendre une de ses femmes sur une accusation fausse portée contre elle par une rivale. Naturellement, par cette raison, beaucoup de dames chinoises sont opposées au mariage. Dans une rue seule,— celle de Shap-pat-Kan dans le faubourg Honam de la cité de Canton,— je connais quatre familles où il y avait des dames refusant positivement de se marier sous prétexte que si leurs époux devenaient polygames, il ne leur resterait pour tout partage qu'une vie malheureuse."

Gray, Vol. I., p. 243.

"Les maîtres peuvent vendre les esclaves femelles soit à d'autres messieurs, pour leur servir de concubines, soit aux propriétaires de maisons de débauche pour en faire des prostituées publiques, ou bien ils peuvent, je le suppose, s'en servir pour la gratification de leurs propres passions. Quelquefois un maître épouse une de ses esclaves. De fait, il n'est pas rare de voir une épouse stérile, si elle possède une esclave aimable et de bonne mine, suggérer à son mari de prendre cette fille pour seconde femme."

Cette coutume nous rappelle la conduite de Sarah. Voyant qu'elle se faisait vieille, elle induisit som mari à épouser sa servante Hagar dans l'espérance que la promesse que Dieu lui avait faite de laisser une postérité put s'accomplir. L'archidiacre Gray nous raconte comment une dame du nom de Tung Lou-shi, résidant dans le faubourg occidental de Canton proposa à son mari d'épouser une jeune et belle esclave, malgré qu'elle lui eût donné plusieurs enfants. Ses infirmités croissantes la forcèrent à adopter cette conduite. Elle stipula que le mari et sa jeune épouse vivraient dans une maison voisine. Maintenant écoutons l'apologiste chinois à ce sujet :

La femme en Chine ne joue pas le même rôle dans les amusements et les relations sociales qu'en Europe.

"La femme n'a pas en Chine, le pouvoir d'amusement qu'on lui reconnait en Europe. Elle fait des visites à ses amies, et elle reçoit les leurs à son tour. Mais ces réunions sont interdites aux hommes. Aussi une des causes qui excitent et produisent les plaisirs du monde, c'est-à-dire la meilleure part des amusements, est supprimée dans l'organisation de la société chinoise. Les hommes se réunissent souvent, mais seuls ; et ils ne font pas de visites aux dames en dehors du cercle de la famille."

Le colonel Tong prend la défense de l'isolement des femmes :

Défense de l'isolement des femmes.

"On peut comparer des institutions qui ont un caractère politique, on ne peut pas comparer des coutumes ; elles ont le même privilège que les goûts et les couleurs. Chacun prend son plaisir où il le trouve, est un proverbe tout-à-fait juste, qui exprime ma pensée ; car dans ce cas, on le trouve toujours là où on le prend. Mais il est probable que nos législateurs, en diminuant autant que possible le nombre des circonstances qui

pourraient mettre en présence l'homme et la femme, ont agi dans l'intérêt de la famille. Il existe un proverbe chinois qui dit : "Sur dix femmes, neuf femmes jalouses." De leur côté, les hommes ne sont pas parfaits. La paix de la famille est donc exposée à de grands dangers."

Il pense que les législateurs chinois, en limitant les occasions de réunion entre les sexes, ont agi dans l'intérêt de la famille.

"J'ai dit déjà que les institutions de la Chine n'ont qu'un but,—l'organisation de la paix sociale ; et pour en assurer la réalisation, le seul principe qui ait paru souverain a été—la fuite des occasions. Ceci n'est peut-être pas d'une bravoure chevaleresque ; mais, parmi les braves, combien succombent à la tentation ? Le remède aux situations *in extremis* du mariage, est l'exécution sommaire sans autre forme de procès. C'est le célèbre "Tue-la" si spirituellement commenté par Alexandre Dumas, fils. Ce n'est pas moi qui contesterai ce droit du mari dans un moment où sa dignité et son autorité sont gravement compromises. Mais enfin, je suis de l'avis de nos sages ; il vaut mieux ne pas en arriver à ces sortes d'explications qui gâtent l'existence, quelque juste qu'ait été la punition ; car, dans la plupart des cas, on aimait la femme qui nous trompait, et il s'en suit des souvenirs pénibles."

Remède en cas d'adultère.

Il vaut mieux éviter les catastrophes dans le mariage.

Comme lui, beaucoup penseront que le remède qui consiste à prendre un avocat et un avoué, et à plaider en public une cause qui devrait être cachée comme un secret, paraît n'offrir que de médiocres consolations. C'est donner un diplôme à sa qualité de mari trompé, et nulle part cette situation ex-matrimoniale n'a inspiré la compassion, encore moins le respect.

Procès en divorce.

"Il n'y a donc que des ennuis et des bouleversements dans l'institution de la société occidentale telle qu'elle existe. Mon expérience personnelle à ce sujet, et ce que j'en ai lu, m'ont complètement instruit. Je ne partage pas cependant l'opinion d'un grand nombre d'occidentaux qui prétendent que la plupart des femmes trompent leurs maris. Cela doit être exagéré, quoique j'aie entendu une dame me dire que c'était le luxe du mariage, et que les hommes s'habituaient à leur nouvelle existence avec résignation. Je ne m'étonne plus que le mariage soit si abandonné ; ce ne sera plus bientôt qu'une simple formalité légale approuvée par les notaires. Ce ne sera sans doute pas un progrès, mais je concède que ce sera très amusant."

Ne croit pas que la plupart des femmes trompent leurs maris,

N'est pas étonné de voir que les mariages soient si rares en Europe.

Le colonel continue : "Le sacrifice que nous nous sommes imposé est conforme à l'opinion que nous avons de la nature de l'homme— l'homme est originairement enclin à la vertu et il ne se pervertit que par la force des mauvais exemples, en devenant souillé de ce qu'on appelle la "poussière du monde." Confucius classe parmi les choses dangereuses la femme et le vin, et en Europe arrive-t-il un scandale, la première pensée est celle-ci : cherchez la femme ! L'Occident offre cette particularité remarquable qu'il présente, l'exemple et la critique "cherchez la femme" est un dicton qui n'aurait pas d'application chez nous."

Les femmes et le vin rangés par Confucius au nombre des choses dangereuses.

Remarquez le sentiment de supériorité qui perce dans le paragraphe suivant :

"Je suis certain que ces observations n'ont jamais été faites à propos de nos mœurs, le goût étant de les critiquer avant tout et de les trouver—chinoises, c'est-à-dire extravagantes. Leur grand défaut—et tout esprit sincère en conviendra avec moi—c'est qu'elles sont trop raisonnables. Les grands enfants sont comme les petits, ils n'aiment pas les prix de sagesse. C'est le caractère vrai de la société occidentale : la honte de

Les coutumes chinoises n'ont que le défaut d'être trop raisonnables.

paraître sage. On voudrait bien l'être, mais on se pare du mauvais exemple comme d'une action qui distingue et ce plaisir là pervertit, car c'est jouer avec le feu. Nous sommes restés sérieux. Ah ! le mot est violent; mais qui veut la fin doit prendre les moyens ; et si nous avons le bonheur dans la famille, c'est que nous avons supprimé les tentations. La gaieté en souffre un peu, mais les bonnes mœurs se soutiennent. Et puis, maintenant, les voyages sont si faciles—nous avons l'Europe."

Il passe d'un trait rapide sur les sombres exceptions que présente ce tableau idéal, il parle ensuite des bateaux de fleurs. Il nie avec force que ces bateaux de fleurs soient des mauvais lieux, * comme le prétendent certains voyageurs.

Les bateaux de fleurs ne sont pas des lieux de prostitution.

"Ces femmes ne sont pas considérées dans notre société sous le rapport de leurs mœurs ; elles peuvent être à cet égard ce qu'elles veulent être, c'est leur affaire. Elles exercent la profession de musiciennes, ou de *dames de compagnie* peu importe le nom ; et on les paie pour le service qu'elles rendent, comme on paie un médecin ou un avocat. Elles sont généralement instruites, il y en a de jolies. Lorsqu'elles réunissent la beauté et le talent, elles sont évidemment très recherchées. Le charme de leur conversation devient aussi apprécié que celui de leur art, et on devise sur les nombreux sujets qu'il plait de soumettre au jugement des femmes. On adresse même des vers à celles qui peuvent en composer et il en est qui sont assez instruites pour répondre aux galanteries rythmées des lettrés.

Il déclare que ceux qui disent qu'il se passe dans ces réunions en bateaux autre chose que ce qu'il a décrit, avancent une fausseté absolue. Les femmes musiciennes sont souvent invitées dans la maison de famille, afin de jouer après diner. "Si ces musiciennes étaient des femmes de mauvaises mœurs, elle ne franchiraient pas le seuil de notre demeure, et surtout ne paraîtraient pas en présence de notre femme." Ces *artistes* reçoivent également chez elles. Vous les invitez à vous recevoir chez elles à diner. Vous commandez le diner et vous invitez vos amis. Ces usages, dit-il, démontrent suffisamment que le rôle séduisant de la femme est fortement apprécié dans l'Empire du Milieu. Le cœur humain est partout le même et sans doute bien des romans d'aventures s'esquissent dans une invitation. "D'abord ce n'était qu'un désir d'entendre de la musique, mais cette musique est si perfide ? Confucius l'a aussi désignée parmi les choses dangereuses, le son de la voix pénètre dans le souvenir ; on renouvelle les invitations, et celui qui invite peut bien à son tour n'être pas

Ces femmes sont quelquefois très instruites.

Les artistes reçoivent à leurs demeures.

* "Ceux de ces bateaux qui sont le plus gaiement décorés, dont la proue recourbée est peinte d'arabesque, avec des lanternes de soie suspendues à leur tentures, tandis que des glaces, des peintures et des vers excitant à l'amour, inscrits sur papier coloré, embellissent leurs flancs—sont ces abîmes d'iniquités que l'on nomme bateaux de fleurs. Les misérables femmes qui les habitent, attifées d'habits et de parures de mauvais goût, vacillant sur leurs pieds difformes, apparaissent aux portes ou sur le pont, invitent les passants par leurs gestes, et tâchent de les y attirer. Ces créatures dégradées sont achetées dans leur bas age de leurs parents * * et sont tenues en esclavage jusqu'à ce qu'elles soient usées par les maladies ou la débauche * * Leur carrière vicieuse commence à l'âge de dix ans * * Enfin le débordement des mœurs auquel se livrent sans honte toutes les classes en Chine, est un spectacle effrayant.—Sirr. Vol. I., pp. 71-2.

tout-à-fait indifférent." On glisse dans le roman, et les plaisirs qui amènent l'appauvrissement et la ruine sont en vogue en Chine aussi bien qu'en Europe.

L'archidiacre Gray en donne la même description que le colonel Tong. "Un des plaisirs favoris de la jeunesse Chinoise est d'organiser des parties sur l'eau, principalement le soir, en compagnie de femmes qui acceptent des invitations. Ces femmes ne sont pas mariées ; elles sont musiciennes, et c'est à ce titre qu'elles sont invités sur les bateaux de fleurs. On trouve sur ces bateaux tout ce qu'un gourmet peut désirer dans la fraîcheur du soir, auprès d'une tasse de thé délicieusement parfumé, la voix harmonieuse de la femme et le son mélodieux des instruments, ne sont pas considérés comme des débauches nocturnes."

Les plaisirs qui appauvrissent et ruinent sont en vogue dans l'Orient aussi bien que dans l'Occident.

Les mariages dans le jeune âge, et la pluralité des femmes, doivent tendre au développement de la population dans une proportion énorme. Et, si les guerres civiles ou étrangères, de grandes calamités, telles que les épidémies, ne la diminuait pas heureusement, les Chinois serait obligés de déborder hors de leurs frontières, en dépit du culte des ancêtres.

Tendance à une augmentation de population.

La Chine pourrait, toutefois, supporter une plus forte population qu'elle n'en a, si seulement elle pouvait trouver place pour un plus grand nombre. Ses richesses ne sont pas à moitié développées, la houille que l'on trouve dans toutes les provinces de la Chine a certainement été employée avant d'être connue en Europe. Les voyageurs du 13e et du 14e siècle nous disent comment dans le pays lointain de Cathay "des pierres noires sont tirés des montagnes, que ces pierres brulent quand elles sont allumées et sont employés par beaucoup de personnes de préférence au bois qui s'y trouve en abondance.

Les richesses de la Chine ne sont pas développées.

M. Williamson, dans son voyage à travers le Chih-li et le Shan-si, faisant la description du pays au delà de Chang-lang-chou et la plaine de Tai-yuen, dit que cette dernière est des plus fertiles, "abondant en arbres fruitiers et en céréales, et couverte de cités et de villes commerciales. Les montagnes qui la flanquent, si l'on en croit les récits de la population, renferment de la houille, du fer, de la chaux en quantité abondante, et on y trouverait probablement d'autres minéraux." Certainement, dit-il, un tel pays ne peut rester fermé au monde extérieur. Le pays qui excite son enthousiasme n'a que 253 personnes au mille carré, tandis que le pays voisin, le Chih-li en contient 475. La houille de Joung-chi-hien, après avoir été descendue par eau, sur une distance de 700 li (environ 233 milles) jusqu'à la grande porte qui sépare Shen-si de Hanam, est vendu sur les bateaux 250 cash par picul de 133 livres, ou environ $5.55 par tonne de 2,000 livres. Les collines situées au sud de Po-shan-hien sont riches en minéraux. On trouve des puits, rendant une houille excellente, dans toutes les directions." Ces collines renferment beaucoup de métaux précieux. C'est le rapport commun de Williamson et des autres concernant chaque province. Cependant, bien peu de ces ressources sont exploitées. Les Mandarins, dans un endroit, dirent que s'il permettaient l'exploitation des mines d'or, ils craignaient que cela produisit des troubles parmi les mineurs. Des Chinois

Williamson, Vol. I. p. 324.

Williamson, Vol. I. p. 441.

Rapacité des Mandarins.

entreprenants et désirant exploiter les mines disent qu'il leur serait inutile de le faire parce qu'ils seraient pressurés par les Mandarins, et l'art des exactions est connu même dans le palais de Pékin.

Le peuple tenu dans l'ignorance.

Pendant des miliers d'années le peuple a été tenu dans une telle ignorance qu'il se figure que toutes les nations sont tributaires de la Chine. Lorsque les navires de l'Angleterre remontaient le fleuve pour dicter des termes au " Fils du ciel," les Chinois, que la curiosité amenait aux rivages, croyaient qu'ils apportaient le tribut. Si l'on veut sonder toute la profondeur de complaisance de soi-même et de l'arrogance chinoise, il faut lire l'histoire des relations qu'a entretenues l'Angleterre avec l'Empire depuis 1834 jusqu'à la signature du traité de Nankin. Toutes les ressources diplomatiques et militaires de l'Empire ont été épuisées pour prévenir l'humiliation de recevoir une ambassade anglaise sur un pied d'égalité. L'arrogance et la dignité se sont quelquefois débordées tour à tour. Il est impossible de ne pas admirer la conduite du gouvernement chinois, lorsqu'un présent fut envoyé d'Angleterre au ministre Sung Tajim comme témoignage de reconnaissance pour le services qu'il avait rendus à l'ambassade de Lord Macartney. Le présent fut renvoyé à Canton avec une note hautaine expliquant qu'un ministre du Grand Empire ne devait pas même jeter un regard sur un don venant d'un étranger. Ceci rappelle ce que disait Elizabeth que ses chiens ne devait pas porter d'autres colliers que les siens. Mais un véritable trait d'enfantillage, c'est que le vice-roi Lou écrit à Lord Napier : qu'il n'est pas permis aux grands Ministres du Céleste Empire d'avoir des entrevues avec les barbares étrangers, "sauf dans le cas où ils auraient à se rendre à la cour pour porter le tribut ou sur un ordre impérial exprès. L'ambassade russe à Pékin, un des événements les plus remarquables des premières années du règne de Taoukwang a été traitée sur un pied d'infériorité. Lorsque M. (plus tard Sir James) Matheson demanda une entrevue avec les fonctionnaires Chinois et leur exposa ses griefs ainsi que ceux des marchands, ses confrères, un des Mandarins le saisit, et lui passant la main droite autour du cou, lui faisant comprendre qu'il méritait d'être décapité. Matheson s'empara promptement du Mandarin, et lui fit subir le même procédé deux fois de suite. Jusqu'en 1840, rien qui put ébranler la foi du Chinois en eux-mêmes ou dans la majesté de l'Empereur n'était encore arrivé ; et même à présent, ils ne trouvent dans nos personnes ou nos institutions aucun signe de supériorité. Nous avons vu qu'un Chinois, de l'instruction la plus distinguée, ayant vécu dix ans en Europe, et qui parle et écrit avec élégance, la plus délicate des langues européennes regarde la civilisation chinoise comme supérieure à celle de l'Europe.

Explication de l'arrogance chinoise.

Conduite digne du gouvernement chinois. Dignité chinoise

Annales Chinoises (Chinese Repository) Vol. III, p. 287.

Un Mandarin insolent.

Boulger, Vol. III. p. 75.

Complaisance de soi-même chez les Chinois.

Morale chinoise.

La Chine d'aujourd'hui ressemble au Bas-Empire. V. M. E., p. 15. Ap. A, pp. 217, 249, 285.

Les crimes les plus vils sont attribués aux Chinois. La peinture tracée par chaque voyageur rappelle les temps du Bas-Empire. Le père David dit avec chagrin, lors de son départ de Pékin, que le sentiment d'affection naturelle ne parait pas exister dans le nord de la Chine, et la description d'un autre missionnaire jésuite le père Huc, description qui ne leur laisse aucune vertu et ne les montre riches qu'en vices, est bien connue.

Le P. Huc laisse les Chinois sans une vertu à peine.

Williamson, qui a voyagé dans une grande partie de la Chine, dit que partout il les a trouvés faux et que leur morale est corrompue. Tous les voyageurs, les uns après les autres, s'accordent à dire que ce sont de détestables menteurs et que la dissimulation est universelle. Plusieurs prétendent qu'ils sont tous voleurs. La vérité, dit M. Williamson, est inconnue dans le pays. La duplicité et la chicanerie sont leur espoir et leurs armes. La tromperie est passée à l'état de science. L'astuce et le mensonge occupent la place de l'habileté et du talent.

L'Anglais en Chine, p. 37.

Williamson, Vol. I, p. 7.

Sirr, évidemment un homme d'un caractère élevé, après avoir fait l'éloge de la piété filiale des Chinois dit : " C'est avec répugnance que nous sommes forcés de dire que nous croyons fermement qu'il n'existe nulle part sur le globe, à notre connaissance, de nation dont les membres soient aussi habituellement et systématiquement dissolus que les Chinois, les vices les plus révoltants sont pratiqués, ils s'y plongent sans honte, et sans encourir de châtiment s'ils s'y livrent. La chasteté est inconnue parmi les femmes de basse classe, et elle n'est observée que par une réclusion rigoureuse et le manque d'opportunité."

Sirr, Vol. II, p. 420.

Les mêmes remarques peuvent se déduire du témoignage du colonel Tung, dont nous avons déjà parlé.

Sirr continue : " La dégradation de la femme en Chine est hélas, absolue et complète. " "Souvent," dit Williamson, décrivant ce qu'il avait vu dans les campagnes, " nous étions amusés en voyant de curieux attelages, savoir : une vache et un âne, une mule et des chevaux, et en une ou deux occasions, une femme, tous tirant ensemble ; toute la famille était sortie, hommes et bêtes."

Williamson, p. 200, Vol. I.

Quant à la cruauté des Chinois, la preuve est accablante. Cependant il existe des établissements charitables. M. Sirr donne une description complète d'un hospice d'enfants trouvés, à Shanghai, conduit évidemment sur le même principe que celui dont la crèche rembourrée reçut les enfants d'un celèbre écrivain, des mains de leur père, l'auteur d' " Emile." Il nous parle aussi d'une institution pourvoyant aux besoins des malades pauvres, et à la sépulture des morts non réclamés, cet établissement était soutenu par des contributions volontaires et avait des succursales dans toute la ville et ses faubourgs. Dans la plus considérable de celles-ci, les vieux et les jeunes sont reçus. Les jeunes, s'ils ne sont pas trop malades, sont instruits par un maître d'école payé à même les fonds de l'hospice. Quelques vieillards et infirmes reçoivent aussi des secours au dehors. Les cercueils sont de bonne apparence et solidement construits, sur le couvert de la bière se trouvent inscrits le nom de l'institution et le nombre indiquant combien il en a été fourni. Il y a aussi, bien entendu, un espace réservé pour le nom du mort. En 1848, 6,080 cercueils ont été ainsi donnés.

Cruels, *Ibid.* p., 261.

Sirr. Vol. I, p. 218.

Sirr, Vol. I, p. 219

" Les enterrements se font avec une décence convenable. Le cercueil et les funérailles pourraient faire honte à la chrétienne Angleterre, quand on réfléchit à la manière peu décente et souvent tout-à-fait inconvenante dont se font les enterrements de nos pauvres, inhumés aux frais de la paroisse."

Gray, Vol. II. p. 49.

L'archidiacre Gray nous dit que l'hospice des enfants trouvés à Canton peut loger 500 de ces enfants. Il est supporté par une taxe sur le sel. Le règlement prescrit une nourrice pour chaque deux enfants ; mais dit-il, ils sont mal nourris, comme le prouve incontestablement le grand nombre de décès.

Gray, Vol. II, p. 54.

"Règle générale, les enfants trouvés sont des filles. Quand elles ont atteint l'âge de huit ou dix mois elles sont vendues. Les acheteurs sont censés être des gens mariés et sans enfants, ou des personnes désireuses d'élever des femmes pour leurs fils."

Gray, Vol. II, p. 51.

Asiles pour lépreux et aveugles.

Il ajoute que ces enfants sont quelquefois achetées par des personnes qui se proposent de les vendre à l'âge de puberté, comme esclaves ou pour des fins plus infâmes. Il y a aussi à Canton un hopice pour les lépreux, capable de contenir 400 ou 500 malades ; et différents mouillages sont réservés dans la rivière à des bateaux destinés à en recevoir d'autres quand cette institution est remplie, comme elle l'est ordinairement. Il y a aussi un asile pour les aveugles, les vieillards et les infirmes. Dans quelques-unes de ces institutions on envoie tous les jours les personnes qui y sont gardées mendier au dehors. A Wing Shing Sha, il y a un hospice pour les lépreux, qui peut contenir 200 malades ; il a été fondé depuis plus de deux siècles par un homme bienfaisant du clan Yhu. L'archidiacre Gray a trouvé à Chong-pou-hom un autre asile où les malades paraissent jouir d'assez de confort. Partout on trouve des asiles et des mouillages destinés à ces malheureux. L'auteur que nous avons cité souvent et qui est regardé comme une autorité—l'archidiacre Gray—dit que les Chinois ont peu de pitié pour les affligés, et que ces institutions, fondées ou supportées par des particuliers, doivent leur origine ou leur maintien à d'autres sentiments qu'à "un pieux sentiment de sacrifice volontaire." Il dit que ces bonnes œuvres sont faites afin de "s'assurer la faveur des dieux," et quelquefois celle de l'empereur. En 1872, un banquier qui avait donné de grands secours aux victimes des inondations de Tien-Tsin, a été élevé au rang de trésorier-général, et ses parents au premier grade. Il donna ensuite 10,000,000 de cash (environ $14,500) et on proposa de lui faire donner une tablette ou un parchemin impérial. C'est un honneur rare et magnifique. Les Chinois, comme les Juifs dans le temps de Notre Seigneur, regardent les maladies corporelles ou mentales, comme des châtiments envoyées par les dieux en punition du péché, avec cette différence, qu'à cause de la croyance dans la transmigration des âmes, les Chinois restreignent la conclusion à l'individualité souffrante.

Motifs de la charité chez les Chinois.

Aucun asile pour lunatiques.
Ibid. p. 55.

Il n'y a pas d'asiles d'aliénés en Chine, non plus que d'asiles pour les pauvres, mais on trouve, parait-il, des institutions où, en hiver, les mendiants peuvent obtenir des aliments et un abri. Pendant les hivers rigoureux, on distribue quelquefois parcimonieusement du riz bouilli au peuple affamé. Dans toutes les villes entourées de murailles, et dans beaucoup de bourgs il existe des greniers impériaux, où, en temps de guerre ou de famine, on est censé vendre du riz à un prix réduit. Mais les voyageurs nous

apprennent que ces greniers sont vides, qu'il est rare que l'on voie au delà d'une mesure de riz dans aucun d'eux, et qu'un grand nombre de ces greniers tombent en ruine. M. Gray assure que le motif qui a causé l'établissement de ces institutions n'est pas la bienfaisance mais l'instinct naturel de la conservation. Lorsqu'il s'agit d'une nation, il est peut-être aussi difficile de juger des motifs qui la guident que dans le cas des individus.

Circonstances explicatives.
Medhurst, p. 29.

Si l'on veut se former une opinion juste on doit se rappeler ce fait : qu'aucune relation sociale ne peut être entretenue en Chine entre les étrangers et les Chinois. L'étranger ne peut donc les voir sous leur meilleur jour, et le voyageur, venu de pays européens hautement civilisés, n'a pas l'occasion de connaître intimement leur vie sociale, et il part de la Chine en répandant des accusations exagérées de toutes espèces. M. Medhurst, consul à Shanghaï, qui a remarqué aussi lui, beaucoup de plaies sociales qu'avaient déjà observées d'autres voyageurs, dit, cependant, " qu'il y a toute raison d'affirmer que les Chinois ne sont pas aussi enclins au mal, et morts à tous bons sentiments qu'on les a dépeints."

Les Chinois ne sont pas aussi noirs qu'on les a dépeints.

Medhurst, p. 168.
Exemples de cruauté.
Boulger, Vol. III, pp. 74. 222.
Ibid. p. 487.
Ibid. p. 508-520.
Ibid., p. 598.
Ibid., p. 616.
Gray, Vol. II, pp. 47, 55.

L'accusation de cruauté, toutefois, est prouvée. Le Chinois contemplera froidement, et sans cesser de mâcher son riz, l'application de la torture ou de la peine de mort, dans les formes les plus révoltantes. Le massacre, en 1828, de l'équipage français du *Navire* qui prit passage sur une jonque chinoise pour Macao ; celui de deux équipages, dont les bâtiments avaient fait naufrage sur les côtes de l'île de Formose, par les mandarins de l'endroit ; la conduite de ces soldats qui, ayant sur eux des armes cachées, s'embarquèrent à bord du *Thistle*, et tuèrent tous ceux qui le montaient ; la lâche perfidie qui caractérise l'abandon de la défense de Pehtang ; * le meurtre d'hommes qui, aux yeux de toute nation européenne auraient été regardés comme des parlementaires, ou du moins prisonniers de guerre ; la cruauté du général Ching qui faillit causer la résignation de Gordon ; le meurtre brutal des Wang par Li-Hung-Chang, futai de Kiang-si, après qu'il leur eût garanti la vie sauve ; leur manque de pitié pour les malheureux ; les châtiments barbares et cruels infligés aux criminels et pardessus tout les massacres périodiques des missionnaires et des chrétiens, tout cela prouve leur insensibilité au spectacle des souffrances et une cruauté innée.

Pratique de l'infanticide.

Quant à l'accusation d'infanticide, elle est établie par des témoignages universels, il ne reste de doute que quant au degré où il est pratiqué. A ce sujet, l'auteur que nous venons de citer dit :

* Bien que la garnison eut résolu de ne pas soutenir une attaque, elle voulut causer autant de pertes à l'ennemi que s'il eût été forcé de prendre la place d'assaut ; dans ce but, elle disposa, dans le magasin, des bombes de telle manière qu'elles devaient nécessairement faire explosion au moyen de batteries de fusils placés dans un endroit où on ne pouvait manquer de les fouler aux pieds, et d'en presser les détentes. Le plan entièrement conforme aux idées que se font les Chinois de la guerre, fut divulgué par l'un des leurs qui, heureusement, aima mieux servir l'humanité que sa patrie. Boulger, Histoire de la Chine, vol. III, page 187,

"Il existe des villes et des districts où l'infanticide est pratiqué dans une proportion infâme, dans d'autres cette pratique est moins commune; ailleurs, elle n'est pas passée en coutume, et dans la plupart des cités, je suis porté à croire que ce crime n'est pas plus fréquent que dans les villes européennes, il n'est commis que dans le but de cacher une autre faute."

Il ajoute que s'il y a quelque distinction à faire à cet égard, cette différence est en faveur des provinces du nord et du centre, contre celles du sud et du littoral. Les essaims d'enfants que l'on voit partout n'indiquent pas que cette pratique soit universelle.

Nature de l'accusation d'infanticide.

Oui, certainement, elle n'est pas universelle. Mais les Chinois ne sont pas accusés de tuer tous les enfants, ni même toutes les petites filles. Aucune de ces deux accusations n'aurait besoin d'être niée, elles seraient trop absurdes. L'accusation portée contre eux est qu'en cas de grande pauvreté ou lorsque le nombre des filles est déjà trop grand dans une famille, le meurtre des enfants du sexe féminin est pratiqué par principe et avec impunité. L'archidiacre Gray le constate :

Gray, Vol. I, p. 232. Voir aussi Vol. II, pp. 50, 51.

Raisons données pour le meurtre des enfants du sexe féminin.

"Les enfants du sexe féminin, dans les familles chinoises, sont quelquefois mis à mort. On donne plusieurs raisons pour expliquer une pratique aussi méchante et aussi peu naturelle. Les pauvres donnent pour excuse leur indigence. Ils disent qu'il vaut mieux mettre à mort leurs petites filles que d'être obligés, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, de les vendre comme esclaves, ou dans le but de les livrer à la prostitution. L'infanticide, cependant, ne se rencontre pas seulement dans la classe pauvre. * * Mais que cette coutume soit plus ou moins fréquente dans la nation, quelques Chinois la regardent comme un crime d'une nature diabolique." *

Le colonel Tong nie l'accusation d'infanticide portée contre les Chinois.

Le colonel Tong nie de toutes ses forces que l'infanticide soit fréquent. Il repousse cette accusation avec indignation, et dit que l'amour d'un père et d'une mère pour leurs enfants est le même dans tout l'univers ; il fait remarquer que les lois de l'Empire punissent l'infanticide, et qu'il existe en Chine des hospices pour les enfants trouvés, ensuite, qu'une sage-

Exemple montrant comment l'infanticide est regardé.

* Prenons une exemple afin de montrer quel est le sentiment national à ce sujet. Au printemps de l'année 1872, un voisin vit une femme résidant dans le faubourg occidental de Canton noyer une petite fille adoptive dans le ruisseau Wongsha. Les voisins informèrent aussitôt les anciens du district de ce meurtre, et l'accusée fut immédiatement saisie et renfermée dans une chambre de derrière d'un temple voisin. Le lendemain elle comparut devant les anciens, et s'excusa sur ce que l'enfant était malade. Aux prières de son mari, qui demanda son pardon de la manière la plus pressante, ils mirent en liberté cette meurtrière, car on ne peut la désigner par aucun autre nom. Les anciens se montrèrent aussi peu sévères, malgré qu'un gouverneur général, qui avait dirigé les affaires des deux provinces de Kwang-Tung et de Kwang-si, environ vingt ans auparavant, eût publié un édit déclarant que toutes les mères trouvées coupables d'un crime aussi contre-nature et aussi diabolique que l'infanticide seraient sévèrement punies. En 1848, le juge-en-chef, ou le juge criminel de Kwang-Tung publia un édit condamnant l'infanticide dans les termes les plus forts. Cet édit attirait l'attention du peuple sur les leçons que donne la nature entière, dans le but de leur reprocher de tels actes de barbarie. "Vous devriez, disait l'édit, considérer que les insectes, les poissons, les oiseaux et les bêtes aiment tous leur progéniture. A leur naissance, les enfants sont aussi faibles qu'un cheveu, comment pouvez-vous causer leur mort instantanée?"—*Gray, vol I., p.* 232.

femme qui apporte à une de ces institutions un enfant qu'elle trouve abandonné, ou qui informe les autorités d'un cas d'infanticide, reçoit une somme convenue. Lorsqu'un tel crime est commis, non-seulement son auteur immédiat, mais le chef de la famille et même les voisins sont punis.

Coutumes qui, dans les campagnes contre-balancent la tendance à l'infanticide.

" Il est rare qu'on entende parler d'infanticide dans lés villes, où les ressources de l'existence sont plus abondantes que dans les campagnes. Mais dans celles-ci, certaines coutumes existent qui favorisent l'éducation des enfants, surtout des filles. Dans toutes les familles, dès qu'il naît un enfant viable, la coutume est de lui choisir celle qui sera un jour sa femme. On prend alors, dans une famille voisine, une petite fille qui est élevée en même temps que son futur mari et dans la même maison. Elle est élevée comme si elle appartenait à la famille.

L'enfant est quelquefois vendue à une famille riche.

" Il existe encore, pour les parents pauvres, un autre moyen d'échapper à la misère et de protéger l'existence de leurs enfants du sexe féminin ; c'est la vente de l'enfant à une famille riche dans laquelle elle servira comme domestique."

Les maitres donnent une légère dot aux esclaves du sexe féminin.

Il nous assure que nous ne devons pas être choqués du terme " vente," parce que ces filles devenues grandes, reçoivent une dot convenable, sont mariées et deviennent libres. Elles peuvent recevoir tous les droits que confère la maternité, et leur origine n'est pas une tache humiliante. Ce sont des usages qu'il faut accepter et ne pas blâmer. Ils viennent en aide à la famille trop nombreuse. Il existe des familles pauvres en grand nombre qui conservent tous leurs enfants, et leur prodiguent les plus tendres soins. La mère qui travaille aux champs en porte deux sur elle pendant qu'elle se penche péniblement vers la terre. Ils sont attachés, l'un sur ses épaules, l'autre dans les plis de sa robe, et ils sourient aux oiseaux qui voltigent autour d'eux pendant que la pauvre mère poursuit son dur labeur !

Tout ceci, comme on le voit, n'est pas une réponse. C'est ce que les plaideurs appelleraient plutôt une confession ou une échappatoire. On pourrait avec autant d'apropos citer le cas de Virginius tuant sa fille pour la sauver de la couche de Claudius.

Williamson, Vol. I, p. 7.

Gray, Vol. I. p. 233.

Pouvoir illimité des parents sur leurs enfants.

Dans les districts où l'infanticide est plus ou moins dans les mœurs, il n'est pas besoin de beaucoup de preuves pour se convaincre que la vente des enfants pour une bagatelle doit se produire fréquemment. Le colonel Tong admet que les enfants sont vendus. Il ne paraît exister de loi qui restreigne les parents dans l'exercice de leur autorité sur leurs enfants. Ils sont vendus. Des fils sont pris en cautionnement des dettes de leur père. Quelquefois ils se vendent volontairement pour tirer leurs parents de leurs difficultés.

Gray, Vol. I. p. 242.

Marchands d'esclaves.

Un témoin, chinois distingué, qui nous a dit que l'esclavage n'existait pas en Chine a dû vouloir parler d'un esclavage tel qu'il existait dans les Etats du Sud. Des marchands d'esclaves se rencontrent chaque jour à Canton. Les esclaves sont recrutés parmi les joueurs ruinés ; par des enlèvements ; et ce qui est plus triste par la vente des enfants de parents débauchés. M. Gray, décrivant une vente à Canton, dit : "Je me rap-

pelle deux jeunes gens d'apparence très intelligente, vendus par un père débauché qui avait tout perdu au jeu. Le plus vieux fut vendu $50 et le plus jeune $45. Le vieux marchand d'esclaves m'offrit un de ces jeunes garçons au prix de $350. "

Gray, Vol. I. pp. 242, 243.

Trafic des esclaves.

" Le prix ordinaire d'un esclave mâle, bien conformé, est d'environ $100. Les personnes vendues comme esclaves tombent généralement d'abord entre les mains de courtiers ou intermédiaires. Ce sont ou des hommes ou des femmes âgés. Avant d'acheter ces esclaves, le marchand les garde un mois à l'essai. S'il trouve qu'ils parlent pendant leur sommeil, ou qu'ils ont quelque faiblesse du système organique, il n'en offre qu'une faible somme, ou refuse entièrement de les acheter. Il fait mettre, par le courtier, l'esclave dans une chambre noire où on l'expose à une lumière bleue. Si, sous cette lumière la figure de l'esclave prend une teinte verte, la chose est considérée comme favorable. Si elle prend une teinte rouge, on en conclut que le sang est vicié par cette maladie dégoûtante (la lèpre).

" L'esclavage auquel sont assujettis ces infortunés, est perpétuel et héréditaire, ils n'ont aucune autorité sur leurs enfants. Leurs arrières petit-fils peuvent cependant, s'ils en ont les moyens, racheter leur liberté. Les esclaves, quoique regardés comme membres de la famille, ne sont pas regardés comme membres de la société générale. Ils ne peuvent pas, par exemple, poursuivre en cour de justice. Ils sont, de fait, exclus de tous les droits decitoyens, et en butte à l'avarice, à la haine ou à la luxure de leurs maîtres."

Le Chinois tempérant en fait de boissons enivrantes.

Williamson, Vol. I. p. 200.

Chez lui, comme à l'étranger, le Chinois est remarquablement frugal. Depuis une époque reculée le thé semble avoir été le stimulant national. Mais leurs romans prouvent qu'on a fait usage de spiritueux. Des alambics pour la fabrication de l'alcool se rencontrent partout. Williamson dans son voyage de Pékin à Tche-Fou, trouve en divers lieux de grandes fabriques de spiritueux, et à moins que la nation chinoise ne soit coustituée autrement que les autres, partout où l'on boit ces liqueurs il doit y avoir plus ou moins d'ivrognerie. Ils en boivent habituellement au moins à deux repas à San-Francisco. Des voyageurs ont rencontré des Chinois enivrés. Un souverain récent a passé toute sa vie dans une ivresse prolongée. Ce n'est pas de cette manière, cependant que les Chinois se montrent intempérants. Les voyageurs ont rencontré dans toutes les classes des victimes de l'opium. Le P. Huc a tracé une peinture graphique d'un mandarin, irremédiablement perdu par ce vice, avec qui il avait voyagé. M. Williamson nous parle d'une ville entière livrée à cette passion dégradante. Dans un autre endroit de son livre il regrette que l'opium ronge les entrailles de l'empire et détruise des milliers de ses enfants qui donnent les plus grandes espérances. M. Medhurst remarque avec peine que ce vice est général, qu'il gagne du terrain et qu'il est impossible de considérer les Chinois comme une nation tempérante.

Nombreuses victimes de l'opium.

Les Chinois ne sont pas une race guerrière.

Les écrits du Colonel Tong montrent que les Chinois ne sont pas une race belliqueuse. Il dit avec moquerie, et non sans raison, que le premier don du monde occidental à la Chine, après l'ouverture de ses ports, a été celui des armes à feu. En beaucoup de circonstances il nous dit que l'idéal de

l'Empire est—de conserver la paix et de tenir le paupérisme à distance. A l'époque où commence l'histoire de l'Europe, il était déjà d'usage en Chine, de se racheter des envahisseurs. Mais les Chinois ne sont pas lâches ; ils peuvent se battre ; et c'est peut-être un bienfait qu'ils ne soient pas d'un tempérament guerrier. *Mais ils ne sont pas lâches.* Les Mongols, qui ont suivi le grand Genghis, ont fait la conquête de la Chine, et couronné Kublaï, empereur de l'empire du Milieu, ont dû leur suprématie à leur discipline et à une étude sérieuse de l'art de la guerre. Mais ils ont été, pour beaucoup, redevables à la Chine "où l'art de discipliner les grandes armées et de les conduire en campagne, avait atteint une haute perfection bien des siècles avant Genghis. Les Mongols ont porté l'art de la guerre bien plus loin qu'aucun commandant chinois, et plus, peut-être, que qui que ce soit au monde jusqu'à cette époque. Cependant, les Chinois les ont arrêtés près des montagnes de You. *Boulger. Vol. I, p. 462.* Si l'on en vient aux temps modernes, les forces qu'ils vainquirent à Yangabad n'étaient pas sans qualités héroïques ; *Exemples de la valeur chinoise* ils abattirent l'audace des montagnards Miaotze ; et dans la première et la seconde guerre étrangère ils ont montré parfois qu'ils étaient bons soldats ; comme à Tinghai, par exemple, où les chefs, quoique convaincus que leur résistance était inutile, répondirent à une sommation de se rendre : "Nous ne nous rendons pas" ; *B. II I, 86.* ou encore, lorsque leur noble conduite leur conquit l'admiration des officiers anglais, *B. III. 97.* et que, pour nous servir des expressions d'un marin anglais, ils restèrent à leurs pièces "comme des hommes". A Canton, leur conduite sous le feu fut excellente ; *B. III, 146 et 183.* et Boulger, repassant les événements de la guerre de 1842, *B. III. 181.* et remarquant que bien souvent les Chinois n'étaient rien autre chose qu'une masse d'hommes mal armés, *B. III, 179.* dit qu'ils ne se sont pas montrés lâches dans une seule occasion. Leur défaite était inévitable. *B. III, 205.* Mais ils prouvèrent qu'ils pouvaient se battre même quand la victoire était pratiquement impossible. Dans l'hiver de 1856, ils déployèrent beaucoup de tenacité et de bravoure devant un ennemi qu'ils ne pouvaient vaincre. *Les Chinois braves sous le feu.* L'archidiacre Gray nous dit comment, lors du bombardement des forts de Bogue, par Sir Michael Seymour, la brigade de pompiers chinois travailla énergiquement, sous le feu des navires, à éteindre l'incendie qui les gagnait. *Bravoure chinoise.* A la bataille de Tchan-tchia-wan, la cavalerie tartare chargea les batteries françaises avec beaucoup de bravoure ; et Sir Hope Grant fut tellement impressionné par l'opiniâtreté de l'ennemi qu'il donna l'ordre à Sir Robert Napier de le joindre avec toutes les troupes qu'il pourrait retirer de la garnison de Tien-Tsin. *Boulger vol. III, p. 512.* Sous "Gordon le Chinois", ils ont montré ce qu'ils pouvaient faire quand ils sont bien commandés. *Williamson, Vol. II, p. 299.*

D'un autre côté, ils ne peuvent tenir contre l'arme blanche, et ils paraissent craindre tout combat corps-à-corps avec les soldats européens ; à Tchinhai, ils se sont enfuis, frappés de panique, quoique en cette occasion même beaucoup aient préféré la mort au salut par la fuite. *Timidité chinoise.*

Williamson dit de quelque troupes chinoises, qu'il vit dans une vallée, près de Ping-ding-tchow, qu'elles étaient composées d'hommes de bonne mine, "du bois à faire des soldats, si leurs officiers valaient seulement *Williamson, II. p. 360.*

un fétu ; c'est la classe gouvernante en Chine qui est complètement corrompue." Le même écrivain nous raconte, cependant, comme en compagnie d'un ami, l'un armé d'une canne, et l'autre brandissant le manche d'un parapluie, il mit en fuite tout "un rassemblement de Célestes." Il affirme que, dans le danger, les Chinois sont sujets à perdre complètement la tête, et cette assertion est corroborée par d'autres voyageurs. Le P. Huc décrit un incident exactement semblable à celui qui est rapporté par Williamson. Lui-même et ses compagnons étaient ennuyés par une foule curieuse qui se pressait à la porte de la chambre de l'hôtel. L'un d'eux parut sur le seuil et adressa quelques mots à la multitude les accompagnant d'un geste si énergique et hautain, que la foule fut saisie d'une panique et prit la fuite immédiatement.

Huc, Vol. I, p. 21.

Une telle timidité peut être le résultat de longs siècles d'oppression. Mais on peut l'attribuer à certaines particularités de race. De plus, de longs siècles de despotisme sont eux-mêmes dûs au caractère particulier d'un peuple.

Un apologiste des institutions chinoises.

Les articles du cololonel Tong ont une valeur toute particulière. Ils font connaître tout ce qui peut être dit en faveur de la Chine, par un homme poussé par ses instincts et ses intérêts à défendre son pays et ses compatriotes. Leur style même aide à l'appréciation du caractère chinois. M. Medhurst dit qu'un chinois anglicisé est détestable ; mais quand il écrit comme sait le faire le colonel Tong on peut dire certainement qu'un chinois francisé est à coup sûr charmant. Nous allons maintenant laisser le colonel parler d'un ou deux sujets sur lesquels nous ne l'avions pas encore entendu. Afin de nous faire voir de quel bonheur jouit le travailleur chinois, il extrait d'un ouvrage publié à Paris en 1877, par M. J. Thompson, le passage suivant, concernant les ouvriers de Canton :

Revue, 15 juin 1884, page 829.

L'ouvrier chinois.

"En dépit de ses terribles exigences, le travail, même pour le plus pauvre ouvrier, à des moments d'interruption. Alors, assis sur un banc ou tout simplement par terre, il fume et cause tranquillement avec son voisin sans être le moins du monde dérangé par la présence de son excellent patron, qui semble trouver dans les services et l'heureux caractère de ses ouvriers des éléments de richesse et de prospérité."

Habitation des ouvriers à Canton.

M. Thompson décrit les quartiers des ouvriers, et on verra (appendice p.) qu'ils correspondent à ce qu'a vu la Commission à San-Francisco.

"En parcourant ces quartiers du travail, on peut s'expliquer comment, en réalité, cette grande ville est bien plus peuplé qu'on ne le croirait d'abord. La plupart des ateliers sont aussi, pour les ouvriers qui les occupent, une cuisine, une salle à manger et une chambre à coucher. C'est là que, sur leurs bancs, les ouvriers déjeunent, c'est là, et sur les mêmes bancs que, la nuit venue, ils s'étendent pour dormir, c'est là aussi que se trouve tout ce qu'ils possèdent * * * Mais de tous les trésors, le plus précieux, qu'ils portent avec eux, consiste en une bonne provision de santé, et un cœur satisfait."

Idée peu élevée de ce qui constitue le confort.

Cette description de l'ouvrier chinois est exactement la même qu'en fait l'homme blanc qui lui est hostile.

Le travailleur chinois est heureux s'il est à l'abri des angoisses de la faim, et s'il possède assez de santé pour lui permettre tout simplement de vivre et de jouir, dans un pays si parfait sous tous les rapports, que le fait seul d'y vivre constitue en soi-même un bonheur réel. La Chine est, suivant lui, un pays où tout est établi et réglé par des hommes qui connaissent exactement ce qu'ils doivent connaitre, et qui sont payés pour empêcher le peuple de chercher, par ambition, à abandonner la condition dans laquelle la Providence l'a placé.

Sentiments qui conviennent à un pays despotique.

Le colonel Tong cite ensuite ce qui suit des "croquis Chinois" par M. Herbert A. Giles, attaché au corps consulaire de la Grande Bretagne :

"On croit généralement que la nation chinoise forme une race dégradée et immorale ; que ses habitants sont absolument déshonnêtes, cruels, et en tous points dépravés ; que l'opium, un fléau plus terrible que le genièvre exerce parmi eux d'effroyables ravages, dont les excès ne pourrait être arrêtés que par le christianisme. Un séjour de huit années en Chine m'a appris que les Chinois sont un peuple infatigable au travail, sobre et heureux."

Chinois infatigables au travail, sobres et heureux.

Le même auteur dit encore :

"Le nombre des êtres humains qui souffrent de la faim est relativement bien moindre qu'en Angleterre, et, à ce point de vue, qui est d'une très grande importance, il faut reconnaître que la condition des femmes des basses classes est bien meilleure que celles de leurs sœurs européennes. La femme n'est jamais battue par son mari ; elle n'est sujette à aucun mauvais traitement ; et même ils est hors d'usage de lui parler ce language grossier qu'il n'est pas rare d'entendre dans les contrées occidentales."

La vie des basses classes en Chine comparée à celle des mêmes classes en Angleterre.

Le colonel Tong dit qu'un ouvrier chinois peut vivre avec quatre sous par jour. Généralement sa femme fait quelque chose, elle vend quelques petits articles ou travaille pendant le jour dans les familles voisines.

L'ouvrier peut vivre en Chine avec quatre sous par jour.

"Dans les provinces les terres sont cultivées dans toute l'étendue de notre vaste empire, et les travaux des champs occupent une grande partie de la population. Tous les cultivateurs sont généralement aisés, soit qu'ils possèdent la terre ou qu'ils en soient seulement les fermiers. L'impôt foncier est excessivement minime, puisqu'il ne représente pas, en moyenne, un franc par habitant et il est de règle que le fermier ne doit pas le fermage dans les mauvaises années."

Les cultivateurs sont à l'aise.

Il cite aussi M. de La Vernède :

"Nous avons parcouru les provinces ; nous avons vu une immense agglomération de population arrivée à une telle densité que, la terre ne suffisant pas dans certains endroits, elle construit des habitations et cultive des jardins jusque sur des radeaux, nous avons vu des provinces ayant cinquante mille kilomètres carrés, renfermant cinquante millions d'habitants, et admirablement cultivées sur toute leur étendue."

Dans le Petchili, nous dit-il, la propriété territoriale est excessivement divisée : les exploitations agricoles se font sur une petite échelle, mais l'intelligence avec laquelle elles sont dirigées empêche les graves inconvénients du morcellement."

Petites fermes en Chine.

" Les fermes, petites et grandes, ombragées de grands arbres, s'épanouissent comme des bouquets de fleur, au milieu de vastes plaines portant de riches moissons. L'abondance des bras, le bon marché de la main-d'œuvre, permettent un mode de culture par rangée alternative. La terre est admirablement cultivée et l'agriculture donne de magnifiques résultats."

Riches et jolis villages chinois.

"En parcourant les bords du Yang-Tse-Kiang, nous avons vu des villages riches et propres se succéder sans interruption, une population active et laborieuse montrant sur son visage, comme dans sa manière d'agir, qu'elle était contente de son sort."

Il compare les misérables villages du Nil avec les jolis villages qu'il a observés dans le Hu Pé ou sur les bords du lac de Poyang. Econome et sobre, patient et actif, honnête et laborieux, le peuple chinois a une puissance de travail qui surpasse celle de bien des nations de l'Occident. C'est là un facteur important qu'il ne faut pas négliger dans les questions de haute politique.

Amusements chinois

A propos des amusements de ses compatriotes, le colonel Tong dit qu'une des nombreuses questions qui lui ont été adressées le plus souvent, a été de savoir si l'on s'amusait en Chine.

Y a-t-il des amusements ?

" S'amuse-t-on ? Alors c'est un pays charmant. Ah ! s'amuser ! quel mot civilisé, et qu'il est difficile de le traduire ! Je répondis un jour à une femme d'esprit qui me posait cette éternelle même question : " Mais, qu'est-ce donc que s'amuser ?" Elle pensa que je cherchais à l'embarrasser ; mais elle reprit : " Ce que vous faites en ce moment, par exemple, vous amusez-vous ?" J'étais embarrassé moi-même, à mon tour, ou du moins je crus l'être : Certes, oui ! répondis-je ; c'est donc là s'amuser ?—Sans doute !—Eh bien ! ajouta-t-elle avec un sourire charmant, s'amuse-t-on ? Et je dus avouer qu'on ne s'amusait pas de la même manière.

L'intelligence joue un grand rôle dans les plaisirs chinois.

" Car enfin on s'amuse, et beaucoup, quand on n'est pas dépourvu d'esprit, ou tout au moins de bonne humeur. L'esprit joue dans nos plaisirs le plus grand rôle. * * * La vie au dehors n'est pas organisée comme la vie à l'européenne. On ne cherche pas les distractions et les amusements hors de chez soi. Les Chinois qui ont quelque fortune sont installés de manière à n'avoir pas à désirer les plaisirs factices qui sont, en somme, la preuve qu'on se plait peu chez soi. * * * Ils n'ont pas cru que les cafés, et autres lieux publics, fussent absolument nécessaires pour perdre agréablement son temps. Ils ont donné à leurs habitations tout le confortable que des hommes de goût peuvent y désirer ; des jardins pour se promener, des kiosques pour y trouver de l'ombre pendant l'été, des fleurs pour charmer les sens. A l'intérieur, tout est disposé pour la vie de famille ; le plus souvent le même toit abrite plusieurs générations. Les enfants grandissent,

Se marier jeune donne aux Chinois une gravité précoce.

et, comme on se marie très jeune, on est vite sérieux. On pense aux amusements utiles, à l'étude, à la conversation, et les occasions de se réunir sont si nombreuses. "

" Les fêtes, dit aussi le colonel, sont très en honneur en Chine, et on les célèbre avec un grand entrain. Ce sont d'abord les anniversaires de naissance, et ils reviennent fréquemment dans les familles. Ces fêtes consistent surtout en festins ; on offre des cadeaux à la personne fêtée ; c'est une suite de réunions qui ne manquent pas de charme."

Fêtes populaires.

Nous avons aussi les grandes fêtes populaires ; celle du nouvel an, qui met tout le monde en mouvement." Il décrit ensuite plusieurs fêtes, dont la plus importante est la fête des Lanternes. " On fête également les fleurs, auxquelles on prête certains pouvoirs allégoriques, et chaque fleur possède son anniversaire. On s'adresse, de famille à famille, des invitations à venir contempler un beau clair de lune, un ravissant point de vue, une fleur rare. La nature fait toujours partie de la fête, qui s'achève par un festin. Les convives sont aussi invités à composer des vers qui sont les chronogrammes de la soirée. Pendant la belle saison, on fait beaucoup d'excursions. On va surtout dans les monastères bouddhistes, où l'on trouve tout à souhait : merveilleuse vue sur les montagnes, fruits exquis, et le meilleur thé. Les moines bouddhistes s'entendent à merveille à recevoir les partis et à faire les honneurs de leurs domaines."

Plaisirs raffinés.

Faisons ici une pause pour remarquer les gouts simples de ces grossiers barbares ; des personnes d'un âge mûr invitant des gens du même âge à venir contempler la pleine lune, une vue charmante ou une fleur rare !

Promenade aux environs des villes.

" Ces promenades, quand on peut les faire aux environs de la ville, sont très fréquentes. On en rapporte toujours quelques poésies inspirées par les circonstances. C'est notre manière de prendre des croquis."

Ayant ainsi décrit les visites aux points de vue que leur offrent les montagnes, les promenades sur l'eau, et parlé de la position des femmes, il se retourne contre ses amis de l'Occident.

Manières européennes critiquées par un oriental.

La description de la charge sur le buffet dans un grand bal officiel peut certainement répondre à la qualification de " barbare " appliquée aux Chinois. Il montre, non sans raison, que s'il disait qu'en Europe " les personnes qui composent la classe la plus distinguée, lorsqu'elles sont admises en présence du chef de l'Etat, ne se mettent pas à table, mais s'y précipitent avec une fureur guerrière," il ne donnerait pas une idée exacte des manières européennes. Cependant, dit-il, voilà comment les voyageurs ont dépeint la Chine.

Le Souper.

" Mais je reviens aux affamés qui attendent l'ouverture des portes, c'est tout aussi grotesque, et j'invite les partisans de l'école réaliste à contempler cette scène qu'on pourrait appeler la mêlée des habits noirs."

Comment sortir.

Ensuite il décrit comment on lutte et on se presse ; la rangée d'habits noirs qui ne peuvent parvenir à la table ; les flots serrés de ceux qui, satisfaits, cherchent à sortir. Pressés, écrasés, ils s'échappent enfin de la mêlée, bosselés, les côtes enfoncées par le jeu des coudes. . . . mais repus. Il ne parle pas de ceux qui restent jusqu'à ce que les domestiques les prient poliment de céder la place aux autres ! " Je n'ai jamais été au bal sans assister à cette bataille."

Ennui aux bals fashsonables.

Notre critique chinois ne pense pas qu'on puisse s'amuser autant aux bals du monde qu'aux bals officiels. " Ils sont froids, guindés, gênants. Il est difficile de trouver unies dans le monde la simplicité et la distinction. Si vous n'êtes pas un danseur . . . intéressé, il y a de nombreuses chances

de s'ennuyer. Avez-vous remarqué l'air d'indifférence de tout ce grand monde ? C'est quelquefois glacial. Les danses sont silencieuses ; quelques groupes causent à voix basse ; on va, on vient, on entre, on sort, on disparait. On se rencontre sans avoir l'air de se reconnaître, à peine se touche-t-on la main. Tout ce monde semble préoccupé. Généralement on cherche une personne qui n'est pas au bal. Cela est constant. Chacun a une personne qui n'est pas venue, et on reste pour se donner une excuse. Quelle comédie que le monde des salons !"

Ce "barbare" qui voit si clairement les fautes de l'organisation sociale européenne qui ont frappé des centaines de fois les esprits pensants de l'Europe, parait se rejeter avec soulagement sur le monde artistique : "Cette société privilégiée ou chacun n'est ni noble, ni bourgeois, ni magistrat, ni avocat, ni notaire, ni avoué, ni fonctionnaire, ni négociant, ni bureaucrate, ni rentier, mais n'est rien qu'artiste et s'en contente. Etre artiste !" s'écrie-t-il, et comme il doit paraître ridicule à quelques-uns "c'est la seule ambition qui ferait désirer d'appartenir à la société européenne." Il n'admire pas les avocats ou les avoués. 400,000,000 de Chinois s'en passent, et les titres de propriété, les actes et les contrats n'en sont pas moins réguliers. "Mon admiration pour la classe des artistes est sans réserve, car ce sont les seuls hommes qui se soient proposé un but élevé ; ils vivent pour penser, pour montrer à l'homme sa grandeur et son immatérialité. Tour à tour ils l'émeuvent et l'enthousiasment, et réveillent ses facultés endormies en créant pour lui des œuvres où resplendira une idée. L'art ennoblit tout, élève tout. Qu'importe le prix dont on paiera l'œuvre ? Est-ce le nombre des billets de banque qui excitera la passion de l'artiste, comme il enflamme le zéle d'un avocat ? Non, la seule chose qui échappe à la facination de l'or, c'est l'art, quelque puisse être l'artiste. Il est essentiellement libre, et c'est pourquoi il est seul digne d'être estimé et honoré."

Le monde artistique.

But élevé des artistes.

L'art seul échappe à la fascination de l'or.

Après avoir fait l'éloge de ces esprits d'élite qui vivent pour l'art, il dit que "tous les artistes de tous les pays se tendent la main par-dessus les frontières et font fi des politiques qui prétendent les séparer. L'esprit humain, qui s'est exercé aux audaces de l'inspiration, ne connait plus ni distance ni passeports : plus l'âme s'élève, plus l'humanité grandit pour achever de se transfigurer dans la fraternité."

Quel peuple a inventé l'imprimerie et la poudre.

Le sénateur Jones, dans son zèle contre les Chinois, nie qu'ils aient rien inventé et cherche à leur enlever le douteux honneur d'avoir trouvé le secret du "vilain salpêtre." Il cite le professeur Draper, qui en donne crédit aux Arabes, et il appuie l'assertion de Draper de la haute autorité de M. Meyers.

"Je conclus donc que les Chinois ne nous ont jamais doté de ces découvertes, malgré les moqueries que j'ai vues depuis dans quelques journaux, et le ton vainqueur que prit le Sénateur en me demandant quel autre peuple pouvait les avoir faites. Et je dirai de plus qu'il y a une seule machine utile ou indiquant un certain génie d'invention en usage aujourd'hui dans toute la Chine. Le seul esprit d'entreprise qu'aient montré les

Chinois relativement aux chemins de fer, a été la destruction de l'unique chemin construit dans ce pays par des étrangers, et que les autorités chinoises n'ont acheté que dans le simple but de le détruire."

Mais le colonel Tong pense autrement. Considérant le peu de rapports qu'a eu la Chine avec les autres peuples il dit qu'il est surprenant que les Chinois aient connu ce qu'ils connaissent. A l'exception de la géographie et de l'astronomie, il prétend que toutes les autres sciences qu'ils possèdent sont le résultat de leurs propres recherches. Il soutient que les Chinois n'ont imité personne que la civilisation chinoise n'existe qu'en Chine. Le théâtre chinois est aussi original que celui des Grecs. La Chine forme un monde à part. Et cependant, il paraît plutôt craindre qu'espérer que la science puisse jamais jeter aux hommes cette grande parole de paix : " Vous êtes frères." " La civilisation de l'Occident est une nouvelle édition revue et corrigée de civilisations antérieures. La nôtre a subi sans doute bien des éditions, mais nous la trouvons suffisamment corrigée, et nous n'avons pas d'éditeur qui songe à en préparer une nouvelle."

La Chine a produit sa propre civilisation.

" On nous fait volontiers ce reproche : Pourquoi restez-vous stationnaires ? Eh ! quand on est bien ou aussi bien que possible, est-on sûr, en changeant le présent, d'obtenir un meilleur avenir ? " Il prétend ensuite que les Chinois ont inventé la poudre ; et il attaque l'Occident à sa manière. " On nous fait l'honneur d'admettre que nous avons inventé la poudre, mais c'est en ceci que nous différons d'opinion avec nos frères d'Occident, nous ne l'avons employée que pour faire des feux d'artifice, et, sans les circonstances qui nous ont fait faire la connaissance des Occidentaux, nous ne l'aurions pas appliquée aux armes à feu. Ce sont les jésuites qui nous ont appris l'art de fondre des canons. *Ite, docete omnes gentes.*

Quand un peuple est bien, a-t-il besoin de changements.

Un bon point pour l'Orient.

Il réclame aussi l'invention de l'imprimerie et de l'aiguille aimantée. " Dès l'an 121 de l'ère chrétienne, les livres chinois donnent la définition de l'aimant, et un siècle plus tard ils expliquent l'usage du compas." La poudre, l'imprimerie, la boussole, la soie et la porcelaine—ces inventions, prétend-il, (et quelques-unes ne peuvent être niées,) donnent aux Chinois un rang élevé parmi les nations civilisées. " Les monuments de la civilisation remontent à une époque où le monde occidental n'existait pas ; civilisation contemporaine des dynasties célèbres de l'Egypte et des patriarches de Chaldée, s'étant fondée elle-même dès les premiers âges de l'humanité et n'ayant plus varié depuis plus de mille ans. Un historien grec du second siècle parle, pour la première fois, des Chinois comme d'un peuple " qui exportait des soies écrues et manufacturées." L'histoire de la Chine mentionne " une ambassade chinoise qui fut envoyée en l'an 94 de l'ère chrétienne, afin de chercher à nouer quelques relations avec le monde occidental,"

L'imprimerie et l'aiguille aimantée.

Antiquité de la Chine.

" C'est à dater du VIIIe siècle que le voile qui couvre le monde de la Chine est levé ; c'est le siècle des relations de l'empire avec les Arabes et c'est de cette époque que date notre naissance historique dans le monde. Les relations écrites du séjour des Arabes dans nos contrées, relations écrites par eux-mêmes et dont il existe des traductions, témoignent de la

Le voile qui couvrait l'Empire Chinois levé au VIIIe siècle.

prospérité de notre empire et obligent à admettre qu'il y a juste mille ans la Chine jouissait d'une brillante civi[illegible]t vraisemblable de supposer que les Arabes apprirent nos [illegible]prièrent nos découvertes, qui parvinrent ensuite dans les contrées occidentales, où elles furent perfectionnées. C'est du moins une opinion que je crois avoir clairement démontrée."

Quoique les Chinois n'aient entrepris aucun voyage dans les lointains pays de l'Occident, il est incontestable que d'autres peuples étrangers sont venus s'installer chez eux. Deux cents ans avant l'ère chrétienne, des juifs ont immigré en Chine. Cela arriva sous la dynastie de Han, à "une des époques florissantes de l'Empire." Williamson donne une relation remarquable de ses visites aux synagogues juives. Le colonel Tong cite la description faite par un jésuite d'une visite qu'il avait faite à la colonie juive au dix-huitième siècle, et qui est aussi très intéressante.

Les Chinois ne sont pas une race inférieure dans l'acception ordinaire du mot.

En prenant congé du colonel Tong, nous devons observer qu'il est de règle que l'on doive juger d'une race par ses membres les plus distingués et non pas par ceux qui sont au bas de l'échelle. Une race qui produit un homme capable d'apprendre une langue comme la langue française—qui n'a rien de commun avec la sienne propre—et qui l'écrit si bien que Théophile Gautier lui-même ne rougirait pas si ses écrits lui étaient attribués—une telle race ne peut pas être très inférieure, quoi qu'elle puisse être d'ailleurs. Elle peut être en décadence ou en voie de tomber en décadence ; elle peut avoir perdu les principes, qui dans d'autres temps, lui ont donné une position brillante et une grande puissance, la corruption de son gouvernement, son organisation sociale et politique peut avoir engourdi sa vitalité morale et intellectuelle ; mais elle ne peut pas être une race inférieure, dans l'acception propre du mot.

Avant le progrès de la science, l'Europe était aussi arriérée que l'est la Chine aujourd'hui.

Rappelons-nous les points noirs qu'un œil observateur peut observer à l'horison de la civilisation européenne, ses défauts politiques, ses ulcères sociaux, la misère et les crimes qui l'accompagnent. N'oublions pas non plus que les sciences physiques qui séparent d'une manière si tranchée l'Europe de la Chine, sont de création moderne. Avant l'introduction d'une nouvelle ère inaugurée par la méthode si pleine de résultats de la philosophie de Bacon, avant que le télescope de Galilée eut guidé l'esprit dans les mystères du système solaire, l'Europe était aussi arriérée sous le rapport de la science que la Chine l'est aujourd'hui et tout aussi portée à la superstition et à la cruauté. Il semble qu'hier encore la torture était pratiquée en Angleterre, et nous savons ce qu'étaient les prisons anglaises avant qu'Howard eut introduit la réforme dans ces abîmes de cruauté. M. Gladstone a conquis ses plus beaux lauriers en étudiant les prisons napolitaines, en dénonçant leurs horreurs et en les faisant cesser. Les Grecs ne connaissaient pas les sciences physiques comme nous les possédons. Ils avaient le drame, la littérature, la philosophie, la sculpture, la peinture et l'éloquence. Les Chinois ont le drame, et s'ils n'ont pas la sculpture et l'éloquence, ils possèdent au moins une peinture sans ombre, excellente en son genre. Leurs soies et leurs porcelaines n'ont jamais été surpassées. Ils ont

en leurs philosophes. Ils ont une poésie et une vie sociale très bien organisée. Si les Chinois sont exclus de ce continent, ou traités autrement que les autres immigrants, on devra baser cette mesure sur quelque chose de plus rationnel que l'accusation qu'ils viennent d'un pays barbare, ou que le peuple tout entier est plongé dans le vice et le crime. L'art chinois.

Et ici, peut-être, nous nous trouvons au cœur même de la question. Comment se fait-il que ce peuple, l'un des premiers à devenir civilisé, n'ait pas changé, comme le dit le colonel Tong, depuis mille ans. Il existe certainement des limites au développement de l'individu. Chez les animaux nous remarquons que chaque espèce est arrêtée par des bornes clairement délimitées. Pourquoi n'existerait-il pas de même certaines limites que certaines races ne pourrait dépasser ?

M. Brooks nous stupéfie quand il avance que la Chine peut avoir été peuplée depuis 1,000,000 d'années, et que les Chinois n'ont été soumis à aucune influence étrangère pendant 360,000 ans. La première mention faite de la Chine, à moins qu'on n'admette qu'il y soit fait allusion dans les premiers prophètes, se trouve dans un ouvrage persan intitulé Zeenut-ul-Tuarikh. Quelqu'un a dit que si Alexandre-le-Grand eût connu l'existence de la Chine, il n'aurait pas pleuré parce que sa carrière de conquêtes était terminée. Si on peut en croire l'auteur persan, Alexandre était en marche contre l'empereur de la Chine, lorsque celui-ci entra déguisé dans le camp grec. Il fut découvert ; conduit devant Alexandre, il expliqua sa conduite en disant qu'il désirait voir le plus grand des guerriers ; qu'il savait qu'il ne pouvait être un objet de crainte pour un tel homme, et que s'il était tué les Chinois mettrait un autre souverain sur le trône. "Mais je n'ai aucune crainte à cet égard, ajouta-t-il, avec la flatterie propre "aux Chinois, parceque je suis certain qu'Alexandre ne peut être blessé "d'une action qui prouve mon desir d'obtenir son amitié." La Chine fut épargnée, un traité fut conclu et un tribut imposé. L'empereur retourna en Chine, mais revint le troisième jour avec une immense armée. Alexandre disposa ses troupes pour la bataille. L'empereur de la Chine, avec sa suite, s'avança vers le prince grec, qui lui demanda pourquoi il avait rompu sa parole. "J'ai voulu, lui dit l'Empereur, vous montrer la force de mon armée, afin de vous prouver que j'ai fait la paix pour une autre raison que le manque de moyens de faire la guerre. J'avais consulté les étoiles. Le ciel est pour vous. Je ne fais pas la guerre à Dieu."

Adulation de la Chine.

La Chine, Martin, Vol. I, pp. 256-7.

Cette flatterie chinoise eut un plein succès. Alexandre libéra l'empereur de l'obligation de payer tribut. L'empereur prit congé et envoya au maître du monde en présent des pierres précieuses, de l'or et des belles femmes.

Cette histoire ne manque pas de vraisemblance. Elle est considérée comme un fait historique par un auteur aussi grave que Sir John Malcolm. La Chine, Martin, Vol. I, p. 191.

Si nous reculons jusqu'à 2,000 ans avant J. C. nous entrons dans la période mythologique de l'histoire de la Chine. Men-tse, l'historien chinois, parlant de la condition de la Chine sous l'empereur Yee, (2,228 ans avant Jésus-Christ) dit que le pays était désert et les habitants sauvages. Les

terres basses étaient couvertes d'eau. Les terrains élevés étaient boisés ; les bêtes sauvages remplissaient les bois. Yee consacra sa vie au drainage des terres ; et mit le feu aux forêts afin de chasser les bêtes féroces et de défricher la terre.

La fabrication du coton n'a été connue que dans le second siècle avant Jésus-Christ. Il est clair que la Chine, longtemps encore après le règne de Yee, n'a été occupée que par des hordes sauvages errantes, ou des tribus de pasteurs, avec une ville ou camp ici et là. Les chefs des tribus, comme dans les autres pays dans un état de civilisation semblable étaient désignés sous le titre de princes, et les guerres qu'ils se faisaient entre eux empêchaient la population de trop augmenter. Nous pouvons nous figurer comment les différentes principautés furent réunies, par ce que nous savons des cas analogues, mais la singularité des historiens chinois rend impossible la connaissance des faits réels. Gibbon dit que "les Français ont révélé la Chine," et un autre historien remarque qu'ils ont toujours été les premiers à reconnaître la force innée et la grandeur de la nation chinoise. Cela est très vrai. Mais beaucoup d'entre eux se sont certainement trompés en cherchant à donner de l'authenticité à des annales qui ont un caractère mythique indéniable, et dont la chronologie est attaquable non pas seulement au point de vue historique, mais même à *priori*. M. de Guigues dit qu'une des sources d'erreurs en celà c'est que les historiens chinois "ont donné à leurs anciens caractères d'écriture l'acception qu'ils ont acquis plus tard seulement." Nous voyons la même chose en Irlande, où les chefs de tribus et de clans étaient désignés comme rois. Ainsi "les caractères chinois traduits maintenant par les mots empereur, prince, cité, palais ne signifient rien de plus que chef, district, camp, maison." Cet empire, loin d'avoir existé 3,000 ans avant Jésus-Christ, n'a pas été réuni en état permanent plus de 529 avant l'ère chrétienne. La Chine existait longtemps avant cela, et ce que de Guigues doit vouloir dire est que l'empire, dans sa forme présente, ne date pas de plus loin que la fin du sixième siècle avant Jésus-Christ. Un historien nous dit qu'en 1766, avant Jésus-Christ, il y avait 3,000 principautés en Chine.

Histoire de la Chine.

Antiquité de la civilisation de la Chine.

Les Chinois se vantent d'être "les fils de Han," et ils attribuent aux hommes de cette dynastie (202 avant J. C. à 190 A. D.) la construction des cités pour les protéger contre les tribus moins civilisées. Mais la Chine n'est pas seulement le plus ancien empire civilisé en existence, c'est aussi le seul pays civilisé qui existe dont la civilisation nous fait remonter à une période de plus de 2,000 ans avant notre ère. Confucius est né 550 ans avant Jésus-Christ, et dans son Chun-ts'eu il nous apprend que la Chine était alors divisée en vingt-et-une principautés indépendantes. Si l'on peut dire qu'un ouvrage aussi incolore donne une peinture de quelque chose, il nous montre une Chine féodale. Mais le fait est qu'il faut chercher ailleurs la vérité que Confucius supprime. Par exemple, il n'informe pas ses lecteurs que les princes des grands Etats de Ts'ou avaient usurpés le titre de roi, ce qui équivalait à renoncer à leur allégeance à la dynastie de Tchow. Sans discuter la valeur de ce livre, il suffit de dire qu'il nous

Legg. classiques chinois, vol. V, parties 1 et 2.

montre une nation marchant vers l'unité avant que Romulus se fut établi sur le mont Palatin. Muh-Wang, le cinquième roi de la dynastie de Tchow, avait des goûts magnifiques et construisait des palais et des temples splendides. Ce monarque disait de lui même : "Mes dispositions me portent vers ce qui est mal, mais je me repose sur mes ministres qui doivent m'arrêter si je m'écarte du droit chemin." Les éclipses dont les Chinois ont pris des observations attestent la véracité de l'historien, et l'exactitude générale de ses dates.

Martin. Vol. I, p. 199-200.

Voir le *Chun-Tsen*, de Legge, part. I, pp. 86-90.

Quel est le peuple qui a d'abord habité la Chine ? A quelle race appartenait-il ? Quel est le secret de leur longévité nationale ? Le professeur Douglass, dans son admirable travail sur la Chine, publié par l'*Encyclopédie Britannique* dit qu'il appartenait à la famille Mongole. M. Martin dit que c'est une branche de la famille des Scythes.

Une chose est certaine, c'est qu'il vient de la même souche que les Hébreux, et de la même contrée ou d'une place voisine. Le dieu suprême qu'adoraient les anciens Chinois correspond à Jehovah, et beaucoup de coutumes chez les deux peuples se ressemblent. Aujourd'hui, les cultivateurs en Chine préparent leur grain, pour le marché, exactement comme le préparaient les agriculteurs israélites du peuple de David. Les prisonniers sont garrottés comme ils l'étaient parmi les Juifs. Quand un enfant naît il est enveloppé "dans des langes," après avoir été lavé dans de l'eau où l'on a fait bouiller l'écorce du gingembre vert, une herbe appelée la fleur d'or et d'argent, et des feuilles de Whampou. La mère doit rester chez elle 100 jours après la naissance de l'enfant, et pour la même cause, elle est regardée comme impure. A un enfant favori, le père présente "un vêtement de plusieurs couleurs," comme Jacob en présenta à Joseph. Les parents juifs choisissaient une femme pour leur fils, de mêmes font les parents chinois aujourd'hui. Chez les Juifs comme chez les Chinois d'aujourd'hui, le père a un pouvoir illimité sur ses enfants, et le jeune hébreux entrait souvent en servitude pour les dettes contractées par son père. Le père, en Chine, a plus de pouvoir sur sa fille que sur son fils ; il en était de même chez les Juifs. Le colonel Tong semble croire que les empereurs chinois ont emprunté des Arabes la coutume de garder des eunuques. Si nous n'avions pas l'histoire, cette théorie est trop improbable pour être admise. Nous voyons qu'à la cour de Chine des eunuques sont parvenus à des postes de distinction comme chez les souverains Hébreux. Entre le noble ou le prince chinois et ses serviteurs, nous trouvons les mêmes exemples d'intimité que nous observons lorsque David, ayant appris la mort de son fils, cessa de jeuner et de prier, et l'histoire de Naaman et du petit captif israélite se présente de suite à l'esprit. A la naissance d'un enfant mâle un Chinois riche donne un diner aux pauvres qui y sont invités comme dans la parabole.

Williamson. Vol. II, p. 104.

2 Chron. XXXIII, II ; ps. II, 3.

Ezéchiel, XVI, 4.

Lév. XII, 2-6.

Gen. XXI, 21. Exod. XXI, 9, 10, 11. Juges, XIV, 2. 2nd. Rois, V, 1-3.

Dans leurs lamentations pour leurs morts, les Chinois rivalisent pour la durée et le bruit de leurs clameurs avec les anciens Egyptiens et les voix perçantes des pleureurs mercenaires qui chantent aux funérailles irlan-

Mark, V, 38. daises. Les Juifs de même "pleuraient et gémissaient beaucoup" et
Actes, VIII, 2. "faisaient de grandes lamentations." Les parents du mort se revêtent
Job, XVI, 15, 16. I, Rois. XXI, 27. Jonas, III, 8. d'un sac, et ceux qui portent le deuil ne se coupent ni les cheveux, ni la barbe, ni les ongles, pendant les sept premières semaines. Nous apprenons d'Hérodote que les mêmes coutumes étaient observées par la classe com-
II. Samuel. XIX, 24. mune du peuple en Egypte, et la conduite de Méphiboseth pendant l'absence du roi David de sa capitale indique que la même coutume existait parmi les Juifs. Pendant sept jours après la mort d'un homme, sa veuve et ses enfants s'asseyent sur le sol, et dorment sur des nattes étendues sur le plancher près du cercueil ; on ne fait pas non plus cuire d'aliments dans la maison, les voisins fournissent ce qui est nécessaire à la
2, Samuel. III, 35. Jér. XVI ; 7. Ezek. XXIV, 17. vie. Nous trouvons la même coutume chez les Juifs des anciens temps. Au septième jour de deuil, les musiciens, placés dans les vestibules de la maison, jouent des morceaux lugubres. S. Mathieu nous dit que
Matt. IX, 23. "Jésus vint dans la maison du chef et trouva les musiciens et le peuple faisant du bruit." Toutes les nations anciennes, et les Juifs ne font pas d'exception, ont attaché une grande importance aux rites funèbres. Les
2, Samuel. XXI, 9-14. 2, Rois, IX, 28-34. Ps. LXXIX, 2, Ec., VI, 3. Chinois font la même chose, et la mort par submersion ou dans une bataille, qui fait perdre le bénéfice de ces rites, est considérée comme une calamité. De là le proverbe chinois : "Mieux vaut, un chien et la paix qu'un homme en guerre."

Leurs vues, relativement au siège de la passion et de l'émotion, sont les mêmes que celles des conquérants des Cananéens ; ils ont aussi la même opinion, qu'avait certainement, ces nations condamnées, savoir : qu'un enfant est souvent puni pour le péché des auteurs de ses jours. Ils ont la fête des Lanternes comme les juifs ; les cérémonies du mariage rappellent certains passages de l'Ecriture Sainte, et font ressouvenir de la parabole des vierges sages et des vierges folles ; de même que, la première nuit
Deut. XXII, 13-17. des noces, le même usage que chez les Hébreux est fait d'un petit drap de toile. On le présente le matin aux parents du marié. Trois jours après son mariage, la mariée visite ses parents. Elle est accompagnée par des serviteurs portant des présents comme témoignage de la chasteté de leur fille. L'amour du gain chez les Chinois égale s'il ne surpasse pas cette passion chez les juifs.

Ces coutumes remarquablement semblables peuvent être de simples coïncidences. Mais on pourrait plutôt peut-être, inférer que puisque les racines du grec, du latin, du gaélique, du sanscrit et de l'hébreux montrent qu'on doit rapporter ces langues à une langue-mère parlée par un peuple perdu dans les temps préhistoriques, l'existence chez les Chinois de coutumes presque identiques à celles qui prévalaient parmi les enfants d'Abraham semblent indiquer que ces deux peuples ont la même origine ethnique ou géographique.

Dans les âges que l'on peut appeler le temps des patriarches, la race chinoise avait déjà pris une forme et un caractère, et c'est peut-être actuellement la race la plus pure qui existe. Les juifs qui, dans le second siècle

avant notre ère, les Mahométans qui, peu après la mort du prophète, sont entrés en Chine, les Maoutze des montagnes, ont tous une place et un nom en Chine, et cependant les Chinois n'ont pas mêlé leur sang avec eux. La description faite des Chinois il y a dix-huit cents ans leur convient encore aujourd'hui, comme la description des Gaulois par César nous peint, comme le fait remarquer Michelet, le français de la République, et il est moralement certain que le Chinois d'il y a 1800 ans était semblable à celui de 1000 ans auparavant.

Voir "*La Chine*" Encyclopédie Britannique.

Aujourd'hui le caractère du gouvernement de la Chine est patriarchal. Il est fondé sur la famille. L'Empereur est le père du peuple. Il est aussi leur Pontifex Maximus, leur grand prêtre. Wan-Tin, le Dieu Suprême, dans lequel Gray et Boulger reconnaissent le Jéhovah des Hébreux, était adoré dans les temps anciens à peu près de la même manière que les patriarches de l'Ancien Testament honoraient le Dieu d'Abraham. La religion des Chinois dans le fond est monothéiste. Mais ce pur élément est obscurci par l'idolatrie et le fétichisme. Nous ne devons pas être surpris de voir que le peuple a été conduit à la démonolatrie quand nous nous rappelons que le culte de Wan-Tin est réservé à l'Empereur et à sa cour. Il se place entre le peuple et l'Etre Suprême. Il est l'anneau qui unit le peuple au dieu auquel il est seul responsable. Il est l'interprète des décrets du ciel.

Gray, 1, 86, et Brooks, M.E., p. 87.

La vie d'un Empereur chinois n'est pas un lit de roses ; et lorsqu'on connait les affaires dont il a à s'occuper, on ne peut plus s'étonner qu'il commence à travailler dès l'aurore. Il est assisté d'un cabinet composé de quatre grands ministres (Ta-Hiasz). Sans entrer dans de trop grands détails, il y a en outre six Commissions Suprêmes pour la conduite des affaires du gouvernement. Ces commissions ou conseils ont des fonctions spéciales comme nos ministères. Ils s'occupent de l'administration des affaires des provinces, du revenu, de la surveillance des anciens usages et des cérémonies religieuses, et de la conservation des temples soutenus par le gouvernement Impérial, de la marine et de l'armée, de la procédure criminelle, des travaux publics. Un ministre-chef préside chacun de ces conseils. Les décisions d'un conseil après avoir été discutées dans le cabinet, sont soumises à l'Empereur, qui donne sa décision en apposant son sceau, et fait les remarques qu'il juge convenable au crayon vermillon.

Voir Martin, Vol. I, pp. 108-128, pour la description complète du Gouvernement Chinois.

Il y a ensuite deux autres conseils ; le Tou-tcha-yun, ou commission des Censeurs, et le Tsun-pin-fo, ou commission chargée de l'enrégistrement des naissances, des décès, des mariages et alliances des princes du sang royal.

Bien que l'Empereur ait de nombreux ministres et que quelques-uns de ceux-ci acquièrent beaucoup d'influence, la volonté de l'Empereur fait la loi. Il peut envoyer qui que ce soit où bon lui semble, et lui faire subir le sort qu'il lui plaît. Mais l'empereur ne peut tout voir. Il est même tenu par ses conseillers dans une ignorance systématique de ce qui se passe dans l'empire. Il s'est rencontré néanmoins des ministres fidèles qui ont dénoncé les maux existants et averti l'Empereur qu'il en était

responsable. En 1832 le Censeur de la province de Yun-nan, (dans le gouvernement provincial, on voit en petit la répétition de ce qui se fait au gouvernement impérial), et le chef des lettrés à Shantin, fit connaître à Taoukwan que l'on vendait les places mêmes à des voleurs de grand chemin, que les hommes instruits restaient sans emploi, que les fleurs et le rouge du harem coûtaient 100,000 taëls ($150,000), que le peuple était volé, et beaucoup d'autres abus. Le mémoire conclut en disant: "Si votre Majesté juge cet exposé exact, et si elle ordonne au gouvernement de prendre des mesures à ce sujet, l'armée, la nation, et le pauvre peuple auront sujet de se réjouir du fond du cœur. Si nous sommes condamnés au supplice de la hâche, ou si nous devons être jetés dans la chaudière bouillante, nous ne nous y opposerons pas."

Martin, Vol. I, p. 149.

Le crayon vermillon écrivit que ce rapport était lucide et fidèle, mais rien ne fut fait. Quatre ans plus tard, en 1826, la vente des emplois civils et militaires produisait 6,000,000 de taëls.*

Mécanisme élaboré de la civilisation chinoise.

Il n'y a pas un seul détail du gouvernement civil, depuis les plus hautes fonctions jusqu'au nettoyage des rues de Pékin, qui ne soit réglé dans l'ancien empire. A chaque pas le voyageur observera des marques du soupçon et de la jalousie du despotisme. Il remarquera que la nation chinoise est véritablement un peuple conquis, gardé dans toutes les villes par des garnisons mantchoues et tartares. Il verra, comme l'a dit M. Williamson dans une douzaine d'occasions, que les travaux publics tombent partout en ruines. Il s'arrêtera dans beaucoup de rues ou de routes publiques pour noter les arcs élevées, non pas à la victoire, mais en l'honneur de la Virginité ou de la Viduité, et s'il n'est pas philosophe et qu'il n'aime à établir des comparaisons avec l'Occident, il sourira à la vue de la routine chinoise. Il rencontrera des hommes conduisant des brouettes, ou de petites charrettes, en s'aidant d'une voile, si le vent est favorable, comme cela se faisait il y a mille ans, et telles que Milton les a immortalisées. Il verra des spectacles de polichinelles comme il les verrait dans les rues de Londres. Il verra des mandarins, vêtus d'habits de couleurs brillantes, dont l'usage a été abandonné depuis plus d'un siècle en Europe, portés dans des chaises et accompagnés de leurs domestiques et de leurs clients, absolument comme le noble romain avait l'habitude de se faire transporter en litière sur la voie Appienne. Il verra des soldats avec des uniformes de couleur bleue ou chamois, des casques convenables à des climats chauds et armés de fusils fabriqués à Birmingham. Il s'arrêtera quelquefois pour admirer la beauté étrange d'une pagode érigée par l'une des différentes

Arcs élevés à la virginité et à la viduité.

Mandarins.

* "Les meilleurs et les plus sages souverains mêmes, apprécient plutôt la gravité de cette terrible responsabilité qu'ils ne désirent la partager. Tchum a dit: Le poste que j'occupe est le plus difficile et le plus dangereux de tous. Le bonheur du peuple en dépend." Et You disait: "La tâche d'un prince est rude. Le bonheur de ses sujets dépend absolument de lui. Son devoir est de pourvoir à tout; ses ministres ne sont en emploi que pour lui prêter leur concours." *Boulger.*

sectes religieuses. S'il va au théâtre, il y verra les rôles de femmes joués par des jeunes gens, comme en Angleterre au temps de Shakespeare. * Il verra le colporteur de lanternes, portant sur le dos son grand panier rempli de lanternes de toutes variétés. Il admirera l'activité des femmes de la basse classe qui, non seulement trouvent le temps de s'occuper de leurs affaires domestiques, mais s'occupent encore de la culture des vers à soie, filent et tissent le coton et roulent le thé ; mais auxquelles on ne permet pas toujours de s'asseoir à table avec leurs maris ; et si c'est une voyageuse, elle pourra voir les jeunes dames chinoises travailler à la broderie —un art que, suivant Malpière, nous devons à la Chine. Nos voyageurs verront, sur les lacs et les rivières, des hommes faisant la pêche au moyen de cormorans. Ils seront souvent forcés de se ranger sur les routes pour livrer passage à un courrier tartare, portant les brillantes couleurs jaunes de l'empereur. Leur attention sera attirée sur l'étalage des libraires ; ils verront les bonzes,—moines boudhistes—marchant, abrités contre le soleil par un parapluie vert, le chapeau jaune sous le bras, paradant leur austérité et faisant appel à la charité des passants ; de jeunes garçons colportant différentes espèces de fleurs contenues dans des pots ; des enfants avec des jouets ingénieux ; des forgerons ambulants ; des marchands de pipes, portant des paquets de longues pipes et fumant eux-mêmes, bien entendu ; des bateleurs surpassant ceux que l'on voit en Europe ; des criminels avec la cangue au cou † ou chargés de fer et enchaînés à des poteaux de fer ; placés dans des cages ; ou subissant le châtiment de la bastonnade ; des musiciens ambulants ; des jongleurs montrant des serpents apprivoisées ; des changeurs d'argent ; des chaudronniers ambulants ; des combats de cailles ou de criquets ; des petits garçons jouant au volant avec leurs pieds au lieu de raquettes ; des marchands de bois, vendant ce combustible coupé de la même manière exactement que notre bois de chauffage ; des montreurs de marionnettes. En un mot, l'observateur se trouvera entouré de tous les signes d'une civilisation complexe, mais antique—des temples imposants, de grands travaux publics, les palais des mandarins, les petites maisons des basses classes où l'on voit tant d'activité, les nombreuses embarcations qui sillonnent les canaux, les bateaux-passeurs, la marine marchande, les routes publiques—il y a 20,000 routes impériales—et près des grandes cités, ceintes de murailles comme dans les temps anciens, des forteresses qui appartiennent à un système militaire suranné.

Colporteurs de lanternes.

Bonzes.

Grands travaux publics.

Après avoir étudié sérieusement la littérature, ou l'histoire de la Chine et les relations de voyages en ce pays, il est impossible de mépriser les Chinois. On est tout simplement surpris qu'ils ne fassent pas plus. Ils

Impossible de mépriser les Chinois.

* Un édit de l'empereur Kin-Lon (1735-1796) défendit aux femmes de paraître sur la scène. Ceci explique le rôle important que jouent les femmes musiciennes.

† La cangue est un supplice qui ressemble, sous certains rapports, au pilori. Deux planches, ayant chacune une échancrure en demi-lune, pour recevoir le cou du patient, sont rapprochées l'une de l'autre. Le crime du condamné est écrit sur un placard.

possèdent d'immenses ressources, et une population qui, si elle était guerrière, pourrait faire trembler le monde. Mais l'esprit public, la liberté n'existent pas, et le despotisme organisé a jeté une ombre de décadence sur ces millions d'hommes. Ils sont désunis. La vie publique est sans resssort aucun, et la tyrannie des mandarins n'est tempérée, de la part du peuple, que par les organisations secrètes et les efforts impuissants des lettrés. Ces organisations secrètes sont devenues une science pour les Chinois, et forment un de leurs grands désavantages partout où ils vont. Mais ce n'est pas seulement en Chine et parmi les Chinois que l'on trouve des sociétés secrètes.

Le despotisme répand une ombre de décadence.

Succès dans beaucoup de champs de travaux.

Nous avons dit qu'il n'était pas possible d'éprouver du mépris pour ce peuple. Les Chinois font preuve de beaucoup d'activité et ils réussissent dans beaucoup de genres de travaux. Ils vivent sous un régime despotique qui, en quelques siècles, dégraderaient les races les mieux douées de l'Europe, et si, à la vérité, ils sont de race mongole, ils appartiennent à une race qui a produit des héros, et des grands hommes dont la vue a pénétré l'avenir, et dont la puissance, à certaines époques, a été telle qu'elle aurait pu rêver la conquête du monde. Un écrivain de la *Revue d'Edimbourg* dit avec raison que si nous voulions juger la nation anglaise, il ne serait pas suffisant d'étudier la population des ports du commerce. Il faudrait voyager dans l'intérieur du pays avant de pouvoir dire qu'on a vu les Anglais chez eux. Toute la connaissance de la Chine que possèdent certaines personnes a été acquise par l'étude des plus misérables et quelquefois des plus mauvaises classes de la population des ports. Dans cet esquisse de la Chine nous avons tâché de suppléer aux renseignements qui font défaut, non-seulement afin que l'on puisse juger impartialement cette question, mais encore apporter des vues plus larges dans sa discussion.

Caractère du Chinois moderne.

Le Chinois en Chine est l'héritier d'une civilisation antique, pour ne pas dire caduque. Son éducation et ses tendances naturelles en font un imitateur, un homme non-progressif, et entièrement satisfait de son pays et de ses coutumes. Il n'existe aucune nation en Europe qui n'ait pas dépassé le point où se sont arrêtés les Chinois. Le culte des ancêtres les tient liés à la Terre des Fleurs, et l'orgueil national leur fait regarder les usages et les coutumes des autres peuples comme barbares. Le Chinois est idolâtre. Non-seulement ses habitudes mais sa peau même le marque comme faisant partie d'une race distincte. La pression seule d'une énorme population sur les classes les plus malheureuses et les plus pauvres peut forcer celles-ci à abandonner temporairement leur pays, et ces immigrants viennent tous des provinces du Quan-Tun et du Fou-Kien, mais surtout du Quan-Tun. Bon nombre d'entre eux sont des criminels, et les femmes, en général, sont des prostituées.

Population de Qouan-Tun.

La province du Quan-Tun a une population de 19,174,410 ou 276 par mille carré. Le fait que les habitants des provinces du Nord émigrent dans la Mandchourie prouve que l'on pourrait obtenir des émigrants plus au nord que le Fou-Kien, et nous avons toute raison de supposer que la main-d'œuvre chinoise n'a, de fait, d'autre limite que la demande.

Naturellement nous nous sommes proposés d'en donner ici un aperçu rapide de l'Empire Céleste. Plus court, il n'aurait fourni aucune information pour juger de la question. *Aperçu rapide.*

Après ce que nous avons dit, il est inutile de citer des témoins comme le Rév. W. Loomis et C. W. Brooks, pour montrer que la capacité individuelle des Chinois est d'un ordre élevé. Si jamais ils se soustraient à l'esclavage du culte des ancêtres, et s'ils apprennent à manœuvrer et à se battre assez pour que leurs soldats puissent approcher seulement de la condition commune en Europe, "la question chinoise" prendra un nouvel aspect, et une forme qui pourra, peut-être, exciter notre intérêt autrement qu'à présent.

EFFETS MORAUX.

Sans aucun doute une des causes de l'antipathie manifestée contre les Chinois est que leur immigration se compose principalement d'hommes non-mariés et de prostituées, et on prétend que les prostituées chinoises sont plus dangereuses pour la population que les femmes perdues de race blanche.

PROSTITUTION.

Les témoignages prouvent que les prostituées chinoises sont plus éhontées que les femmes blanches qui se livrent au même métier, comme si les premières y étaient habituées depuis leur berceau. D'après ce que nous connaissons des coutumes chinoises en Chine, on doit s'attendre à cela. Elles s'asseyent à la porte de leur demeure et, à travers un guichet, elles essayent d'y attirer les passants. Elles sont achetées et retenues en esclavage, et le Rév. Otis Gibson a montré deux contrats du genre de ceux qui sont passés entre ces malheureuses femmes et leurs maîtresses ; ces contrats naturellement sont illégaux, mais les chinoises ainsi réduites à l'esclavage ignorent cela. Quelques-unes ont échappé à la dégradation et à la tyrannie en se réfugiant soit à l'Hotel-de-Ville ou à la Mission. Quelques-unes de ces femmes sont enlevées en Chine. A une certaine époque, on comptait 1,500 prostituées dans la ville chinoise, à San-Francisco. En 1876, il y en avait environ 400. On dit qu'un capital d'environ $500,-000 est placé dans cette exploitation.

Voir p. 243 Ap. A.
Voir M. E. p. 53
Ibid. Ap. A. et pp. 20, 220, 246, 287.
Voir pp. 223 et 236 Ap. A.
Voir pp. 288, 304 et Ap. A.
Voir p. 223 Ap. A.

Deux accusations principales sont portées contre les prostituées chinoises. On dit que ces femmes apportent avec elles une espèce de syphilis des plus virulentes, et qu'elles font métier de corrompre les jeunes garçons.

Ce sont les deux aspects sous lesquels il faut étudier la prostitution chinoise parce qu'ils peuvent influer sur notre opinion du caractère de l'immigration chinoise. Les Chinois sont le seul peuple qui nous arrive sur ce continent avec des femmes dont la grande majorité sont des prostituées. Comme l'ont dit quelques témoins, des prostituées de race blanche sont aussi importées d'Europe, et par suite des dettes qu'elles ont con-

tractées avec les personnes qui tiennent les maisons où elles demeurent, elles sont dans un état de demi-esclavage. Mais elles ne forment qu'une petite portion des femmes blanches qui habitent la côte du Pacifique.

R. C. M., p. 222.

Quant à l'importation de la maladie par les prostituées chinoises, la question de degré, dans une semblable matière, est peu importante. Mais nous pensons qu'il est prouvé qu'elles corrompent spécialement les jeunes garçons, pour trois raisons. En premier lieu elles ont été élevées de telle manière que, généralement, elles ne possèdent même pas ce reste de décence qui survit encore dans le cœur de la prostituée blanche jusqu'à ce qu'elle soit une ruine complète au moral et au physique, et qui l'empêcherait de recevoir la visite de très jeunes garçons. Ensuite, se trouvant placées sous le contrôle direct d'une maîtresse et le contrôle indirect d'une compagnie de scélérats chinois, connue sous le nom de Hip-ye-tung, elles sont probablement forcées de multiplier leurs victimes sans égard à l'âge. Et en troisième lieu, l'appétit desordonné des Chinois pour le lucre rend les prostituées de cette nation plus accessibles aux jeunes garçons que celles de race blanche. Plusieurs témoins ont prouvé que des jeunes garçons ont fréquenté les maisons de prostitution chinoises et contracté des maladies honteuses.

Voir M. E., pp. 27, 55. aussi pp. 197, 227, 234, 385, Ap. A.

Voir M. E., p. 4.

M. Briggs dit qu'à part la prostitution, il ne voit pas que les Chinois aient une influence démoralisatrice sur la population. Mais plusieurs témoins ont insisté sur l'effet pernicieux de l'usage de l'opium et de la passion du jeu qu'ils propagent.

JEU.

Voir M. E. p. 40. aussi pp. 213, 244, 245, 264, 265, Ap. A.

Les Chinois sont des joueurs invétérés. En Chine il n'est pas rare qu'un homme joue son déjeuner; et à San-Francisco et ailleurs, ils perdent souvent tous leurs gains à la salle de jeu. Nous avons visité plusieurs des nombreuses maisons de jeu du quartier chinois à San-Francisco, mais sans y rencontrer un seul blanc; et il n'existe aucune preuve que les blancs visitent ces repaires du "tan" et de la "lotterie." Si, donc, la passion du jeu chez les Chinois est démoralisante pour les blancs, ce ne peut être que par l'influence de l'exemple. Ces maisons de jeu sont la propriété du Po-sang-tung. Bainbridge et Vinton pensent tous deux que le jeu ne peut être supprimé. Il ne peut l'être certainement si, comme l'affirme M. Gibson, la police est à la solde de celui qui tient ces tripots. Si la police faisait exécuter convenablement la loi, les maux causés par la prostitution et le jeu pourraient être sensiblement diminués, ainsi que ceux résultant de la pratique de

FUMER L'OPIUM.

Il est positivement prouvé qu'ils enseignent aux blancs à fumer l'opium Il y a en Chine une loi imposant une peine sévère contre toute personne qui en induit une autre à faire usage de cette drogue trop séduisante. Ce crime doit avoir été connu avant que cette loi fut adoptée. Il est donc

probable, *à priori*, que l'on cherchera à attirer les fumeurs partout où les Chinois auront des établissements où l'on fume l'opium. Cox et Crowley citent des cas où des blancs sont devenus les esclaves de l'opium.

Voir M. E., pp. 15, 16, 27, 53, 122, 179, 194.

Dire que les blancs vont chez le pharmacien et se procurent du laudanum, ou d'autres drogues également puissantes, et qu'ils connaissaient l'usage de l'opium bien avant que les Chinois eussent établi un quartier chinois sur ce continent, serait peut-être une réponse si on soutenait que ceux-ci sont inférieurs aux blancs ou plus vicieux qu'eux parce qu'ils fument l'opium. Mais ce ne serait pas une réponse à l'accusation que l'existence de fumoirs d'opium, dans une grande cité, est démoralisante. Vous ne pouvez multiplier les bouges de cette espèce sans mettre en jeu certaines forces qui entraineront certainement quelques natures faibles dans la voie de la dégradation. Mais cela est aussi une matière à laquelle une bonne police pourrait remédier.

Femmes débauchées dans les établissements où l'on fume l'opium.

Nous avons des témoignages prouvant que des femmes ont été entrainées dans ces fumoirs d'opium et qu'elles y ont été débauchées. Mais ce crime a été commis aussi dans des auberges, et même sans avoir recours à l'opium ou au whiskey. En Chine où l'opium est considéré comme aphrodisiaque, des femmes sont fréquemment attachées à ces établissements. Mais on ne trouve rien de pareil sur la côte du Pacifiqne.

Nous pensons que nous pouvons nous dispenser de parler plus longuement de l'influence de l'immigration chinoise sur les mœurs. M. Briggs considère leur présence comme "une maladie morale, parce qu'ils n'améliorent jamais rien. Quand ils prennent possession d'une maison, cette maison devient impropre à être occupé par aucun autre peuple que les Chinois." Cet effet est plutôt matériel que moral.

Voir M. E. pp. 11.

Quartier chinois.

Nous répétons que tout ce à quoi on s'objecte dans le quartier chinois disparaitrait, sans aucun doute, si la police était bonne. Que la police soit placée sous le contrôle des autorités civiques, et payée par le trésorier de la ville, et l'on n'aura aucune difficulté à faire disparaître la prostitution chinoise, les tripots et les établissements où l'on se livre à l'habitude dégradante et nauséabonde de fumer l'opium. On croit généralement que la police, de service dans la ville chinoise, est à la solde de la bande de scélérats dont nous avons parlé, qui tiennent les maisons de jeu et de débauche et paralysent, par la terreur qu'ils inspirent, les efforts de ceux qui désirent améliorer l'état des choses dans la ville chinoise. Les efforts de Wong Ben, un Chinois qui avait quelque connaissance de l'anglais, et qui essaya de s'opposer aux agents de prostitution, ont montré sur qui retombe la responsabilité des plus grands désordres du quartier chinois.

QUARTIERS CHINOIS.

Malpropreté.

La malpropreté du quartier chinois à San-Francisco est terrible, ou pour nous servir du langage de M. Meares, "inconcevablement horrible". Les témoignages démontrent que les Chinois sont propres de leur personne ; mais que leurs quartiers répugnent également à la vue et à l'odorat. "Voyez,

Voir M. E. pp. 4, 11, 54, 55, 106, 114, 123, 132, 237. aussi pp. 217, 218, 219, 231, 240, 241.

nous a-t-on dit, les quartiers des basses classes à Londres ou à New-York, Whitechapel ou les "Five Points." Cette défense n'en est pas une. Ceux qui habitent Whitechapel ou les Five Points sont la lie d'une population, dont des centaines de milliers vivent avec la plus grande propreté, et même environnés de tout le confort que peut procurer la civilisation la plus raffinée. Il n'arrive pas à New-York de navires chargés d'émigrés se rendant droit aux "five Points." Il suffit de visiter la ville chinoise à San-Francisco pour voir que le fait que les immigrants chinois s'entassent tous ensemble dans un quartier qui leur est propre, est un des côtés les plus graves de cette question. Ils font la même chose partout où ils vont. Plusieurs témoins ont fait remarquer que, sans la situation favorable et le climat particulier de San-Francisco, les épidémies y seraient fréquentes.

Distinction importante.

Danger de feu.

On serait porté à croire, d'après leur manière de faire la cuisine, que le danger du feu doit être très grand. Mais, chose étrange, les témoignages prouvent le contraire. William M. Dye, procureur de plusieurs compagnies d'assurances—employé surtout par la compagnie d'assurance "Liverpool, London and Globe" jure que pendant les quinze années finissant en Octobre 1876, pas une seule bâtisse importante n'a brulé dans le quartier chinois ; que la compagnie "State Investment" paie une prime considérable pour obtenir des risques sur les propriétés occupées par les Chinois ; qu'il est plus facile de règler une affaire avec les Chinois qu'avec les blancs ; mais que certaines compagnies, toutefois, ne veulent pas prendre ce genre d'assurance, de crainte d'incendies par malveillance. M. Bigelow, qui représente la compagnie "Home Mutual Insurance", dit que la crainte de ces incendies par malveillance est ce qui l'empêche de prendre des risques de feu dans la ville chinoise. Divers incendies ont eu lieu, et il est d'opinion que dans la plupart des cas, le feu a été mis par les blancs.

R. C. M. pp. 661. 666. 969. Voir p. 342 Ap. A.

Effet sur les assurances.

Effet sur la propriété.

Le mal est encore plus grand lorsque, comme c'est le cas à San-Francisco, le quartier chinois se trouve dans le centre d'une ville, et sépare une partie de l'autre. Les propriétaires des maisons occupées par les Chinois paraissent satisfaits d'eux, et sont prêts à renouveler leurs baux, mais on ne doit pas s'en étonner lorsqu'on sait qu'ils paient mieux que les blancs, et que des locataires blancs respectables consentiraient difficilement à occuper une maison dans la ville chinoise.

Le fait d'avoir à eux un quartier spécial est favorable

AU CRIME ET AUX CRIMINELS.

Voir M. E. pp. 15, 16, 25, 26.

Race turbulente.

Le chef de police à San-Francisco dit que la fréquence du crime parmi les Chinois "dépasse de beaucoup celle que l'on observe chez les habitants de toute autre origine." Au lieu d'être une race paisible, comme M. Bee les dépeint, les témoignages de toutes sources prouve qu'ils ont souvent des combats de factions, qu'ils sont turbulents partout où ils sont en majorité ; que certainement toute la classe criminelle, et M. Bee nous informe qu'elle comprend 1,400 individus, à l'habitude de porter, cachées sur la personne, ou déguisées sous forme d'éventail, des armes formi-

dables et meurtrières. Ce sont d'adroits voleurs depuis le simple larçin jusqu'au vol qualifié.

Statistiques criminelles.

M. Bee, le consul Chinois, fait remarquer que sur 6,127 arrestations pour ivrognerie, il n'y avait pas un seul Chinois ; mais nous savons que pendant ce temps ils se livraient à la débauche de l'opium.

Le consul prend l'année 1881 et montre les chiffres du rapport municipal. Sur 380 mandats de dépôt dans l'année finissant le 30 Juin, on trouve 61 Chinois et 83 Irlandais, et si l'on prend le total, indigènes et étrangers, la proportion de crimes et offenses à la charge des Chinois est de 16 à 732. Maintenant, la population de San-Francisco en 1880 était de 233,959, le nombre des Chinois était de 21,745 et celui des Irlandais de 30,721. Pour l'année finissant en juin 1876, les arrestations parmi les blancs se sont élevées à 17,991 ; Chinois, 2,111.

Recensement des Etats-Unis, 1880. pp. 380,381 et app. 518,519.

Voir p. 224, 225 Ap. A.

Difficulté des arrestations.

Comme nous l'avons déjà dit, il est difficile de faire des arrestations parmi les Chinois et plus difficile encore d'obtenir leur condamnation. Voici ce qu'en dit M. Lawler, le juge de la cour de police No. 2 :

Voir M. E. p. 41.

« Comme je vous l'ai déjà dit, le quartier chinois regorge d'habitants. Il y a des logements au-dessous du sol aussi bien qu'au-dessus, et dans une pièce qu'un blanc trouverait trop petite pour être habitée, on trouve une douzaine de Chinois qui ne font pas seulement qu'y coucher, mais qui y vivent et y font leur cuisine. Le quartier chinois est coupé par une multitude de petites rues et d'allées, et entre un grand nombre de maisons, des voies de communications, sous forme de ponts, ont été jetées à travers les rues et ruelles, et il existe aussi des communications d'un toit à l'autre. Par suite de ces communications faciles entre les habitations et de l'encombrement de ce quartier, il est souvent extrêmement difficile de poursuivre et de capturer un criminel, et les cachettes y sont nombreuses et bien dissimulées ; il n'y a aucun doute que beaucoup de criminels échappent aux poursuites et évitent la condamnation par ces moyens. L'élément le plus vicieux parmi eux est constitué par ce que l'on appelle les "highbinders" qui sont très unis entre eux. Ils n'appartiennent à aucune des Six Compagnies en particulier ; ce sont des membres faisant partie de chacune d'elles. C'est une classe de bandits déterminés qui tirent en grande partie leurs moyens de subsistance, de l'intimidation, du jeu, etc., autant que mon expérience me porte à le croire. »

M. Ellis, qui avait été chef de la police en 1876, rend un témoignage semblable.

Difficulté des condamnations.

Ce qui rend difficile d'obtenir des condamnations, c'est le peu de confiance qu'il faut accorder au témoignage des Chinois. Depuis l'honorable juge Hoffman jusqu'aux agents secrets, tous ceux qui s'y entendent, s'accordent sur ce point. Et cette opinion est vraisemblable. Voici un peuple qui habite au milieu d'une race étrangère dont il ne parle pas le langage, dont il ne comprend pas les institutions et qu'il regarde comme barbare. On ne connait pas de formule de serment qui lie sa concience. Rien donc de plus naturel pour eux que de mentir à la barre du tribunal, surtout s'il y a un compatriote à sauver de la prison, ou quelque avantage personel à gagner.

Incrédibilité des témoins.

Highbinders.

Mais il y a plus que cela. L'enquête nous révèle un élement criminel des plus sinistres chez les Chinois. Il existe une association de malfaiteurs qui terrorise les Chinois disposés à aider la loi, qui protège les propriétaires des lupanars, et qui, dit-on, se charge d'assassiner moyennant finance. Ces gens-là vivent du crime organisé. Ils rançonnent même les Chinois riches. M. Lawler dit à ce sujet :

Rançonnement.

" Il n'y a pas longtemps, j'ai instruit une affaire au cours de laquelle leur manière de procéder a été parfaitement expliquée. La preuve a démontré que très peu de temps avant le commencement de la nouvelle année chinoise, les accusés que j'étais appelé à juger, avaient envoyé des lettres menaçantes à un négociant chinois, disant qu'ils se trouvaient sans argent à l'approche des fêtes et qu'il leur en fallait, sinon que des conséquences sérieuses s'en suivraient pour lui. Ces " highbinders " sont très redoutés, ce qui fait qu'on les tolère et qu'ils ne sont pas inquiétés par beaucoup de marchands chinois respectables."

Voir Témoign. pp 29-30

Le Dr. Swan, qui a été coroner de 1874 à 1877, raconte ce qui suit :

Terrorisme des sociétés secrètes.

" Lorsqu'un cas m'était rapporté, j'ai souvent rencontré des Chinois qui se trouvaient près du lieu où le crime avait été commis ; qui prétendaient avoir été témoins de toutes ses circonstances ; qui en faisaient une description minutieuse ; on les appelait comme témoins, lorsque l'instruction régulière avait lieu. Dès qu'ils comparaissaient, ils annonçaient qu'ils ne comprenaient pas l'anglais, et disaient, par l'entremise de l'interprête, qu'ils ne connaissaient rien de l'affaire. Si on leur demandait en termes explicites, au moyen de l'interprète : " N'avez-vous pas hier, à telle heure, dit telle ou telle chose à cet homme (en leur montrant mon adjoint.) " Ils répondaient : " Je ne comprenais pas ce qu'il disait." Je n'ai pu convaincre un Chinois d'un crime par le témoignage d'un Chinois, qu'une seule fois. Dans ce cas, le témoin était une petite fille chinoise, assez âgée pour comprendre, mais trop jeune pour se rendre compte du danger auquel elle s'exposait en rendant témoignage. L'accusé a été pendu.

" Q. Qu'entendez-vous par le " danger auquel elle s'exposait en rendant témoignage " ?—R. Pendant qu'elle rendait son témoignage, et sur la demande qui lui fut faite de désigner parmi un certain nombre de Chinois qui étaient présents, l'homme par qui elle avait vu commettre le crime, elle indiqua cet homme du doigt en disant : " lui." Aussitôt qu'elle eût prononcé ce mot, le prévenu se leva vivement et lui dit quelque chose en chinois. Elle recula avec de grands signes de terreur, et se jeta dans les bras d'une personne présente à l'enquête. Cela se passait à l'enquête. L'accusé bondit de son siège, et traversa la salle ; je demandai à l'interprète quelles paroles il avait prononcées en chinois. L'interprète répondit qu'il avait dit : " Vous auriez mieux fait de vous taire." Bien entendu, ce n'est que mon opinion personnelle, mais la petite fille était très effrayée, et en prenant des informations, je me persuadai qu'elle avait été menacée ; un constable chinois—je veux dire un de ceux qui était employé dans le quartier chinois—fit la remarque que si l'enfant avait été plus âgée et capable de comprendre, nous n'aurions pu rien tirer d'elle, à cause du danger qu'elle courait en rendant témoignage contre cet homme.

" Q. Pourriez-vous spécifier plus particulièrement le danger qu'elle courait ?—R. Je crois qu'elle courait le danger d'être assassinée.

" Q. Par qui ?—R. Par les amis ou les connaissances de cet homme ;

mais, comme je vous l'ai dit, ce n'est là que mon opinion personnelle, et je ne puis vous donner aucune preuve de ce que j'avance."

La théorie du Dr. Swan n'est que trop plausible, si l'on fait la comparaison des habitudes des criminels en Chine et dans l'archipel de la Sonde avec celles que nous savons exister dans la même classe sur la côte du Pacifique. Le Dr. Swan termine son témoignage par la déclaration suivante :

"Lorsque nous voulions nous emparer d'un homme en particulier, nous nous adressions toujours à l'interprète de la Compagnie dont il était membre, et l'impression qui nous est restée après nos rapports avec eux, et par l'observation d'autres faits, est que nous avions affaire à quelque pouvoir occulte que nous ne pouvions ni saisir, ni comprendre."

...voir occulte.

Sir Matthew B. Begbie, juge-en-chef de la Colombie anglaise, a envoyé, en décembre, un supplément au témoignage qu'il avait donné et qui était très favorable aux Chinois. Il convient de citer ces faits additionnels, parceque l'enquête prouve que les mêmes sociétés et compagnies qui opèrent en Californie se retrouvent dans la Colombie anglaise.

Voir p. 449 Ap. T.

Voici ce qu'il écrit :

Il y a eu, depuis que j'ai écrit, quelques exceptions notables à cette conduite.

Terrorisme par une association secrète.

1. Aux dernières assises à Victoria, dans une cause d'enlèvement de Chinois, où des témoins et des interprètes chinois étaient nécessaires, il a été établi, à la satisfaction du président, M. le juge Crease, que ceux-ci étaient terrorisés par les menaces de certains chinois qu'on disait appartenir à une société secrète. Trois personnes prévenues d'avoir employé ces menaces furent citées devant M. le juge Crease qui connut immédiatement de l'accusation, (l'instruction pendante étant paralysée tant que ce terrorisme continuait) et après avoir entendu les témoins et ouï la défense des parties qui avaient comparu en personne, il les condamna, deux à $500, et un à $1000 d'amende respectivement, et, en plus, à six mois d'emprisonnement, stigmatisant leur conduite comme un mépris de cour très grave.

Tentative de pervertir le cour de la justice.

2. Une autre tentative, ou soupçon de tentative de pervertir le cours de la justice, à Lytton, vient d'être rapportée. Le cadavre d'un Chinois avait été trouvé, dans des circonstances qui semblaient indiquer un meurtre, et deux sauvages rendirent, devant le coroner, un témoignage qui impliquait deux Chinois dans le crime. Mais, aux assises, ces sauvages refusèrent de répéter leurs dépositions, alléguant que leur premier témoignage était faux, qu'ils en avaient repentir et qu'ils avaient été payés pour le donner par quelques autres Chinois qui s'étaient portés parties contre les accusés. Le cas n'est pas clair, bien que M. le juge Walkem, qui présidait les assises, semble être sous l'impression que ce que les sauvages ont dit en cour doit être vrai en substance.

Il n'est que juste pour les prétendus suborneurs de rappeler que les environs de Lytton ont été la scène de terribles attentats contre des Chinois, et que les auteurs n'ont jamais pu être punis. Dans un cas particulier, dont la brutale atrocité égale tout ce que j'ai lu des crimes agraires en Irlande, les meneurs, quoique pleinement identifiés par quatre survivants des victimes, furent acquittés par le jury sur la foi de témoins qui établirent un *alibi* et que la poursuite pouvait bien croire parjures. En sorte

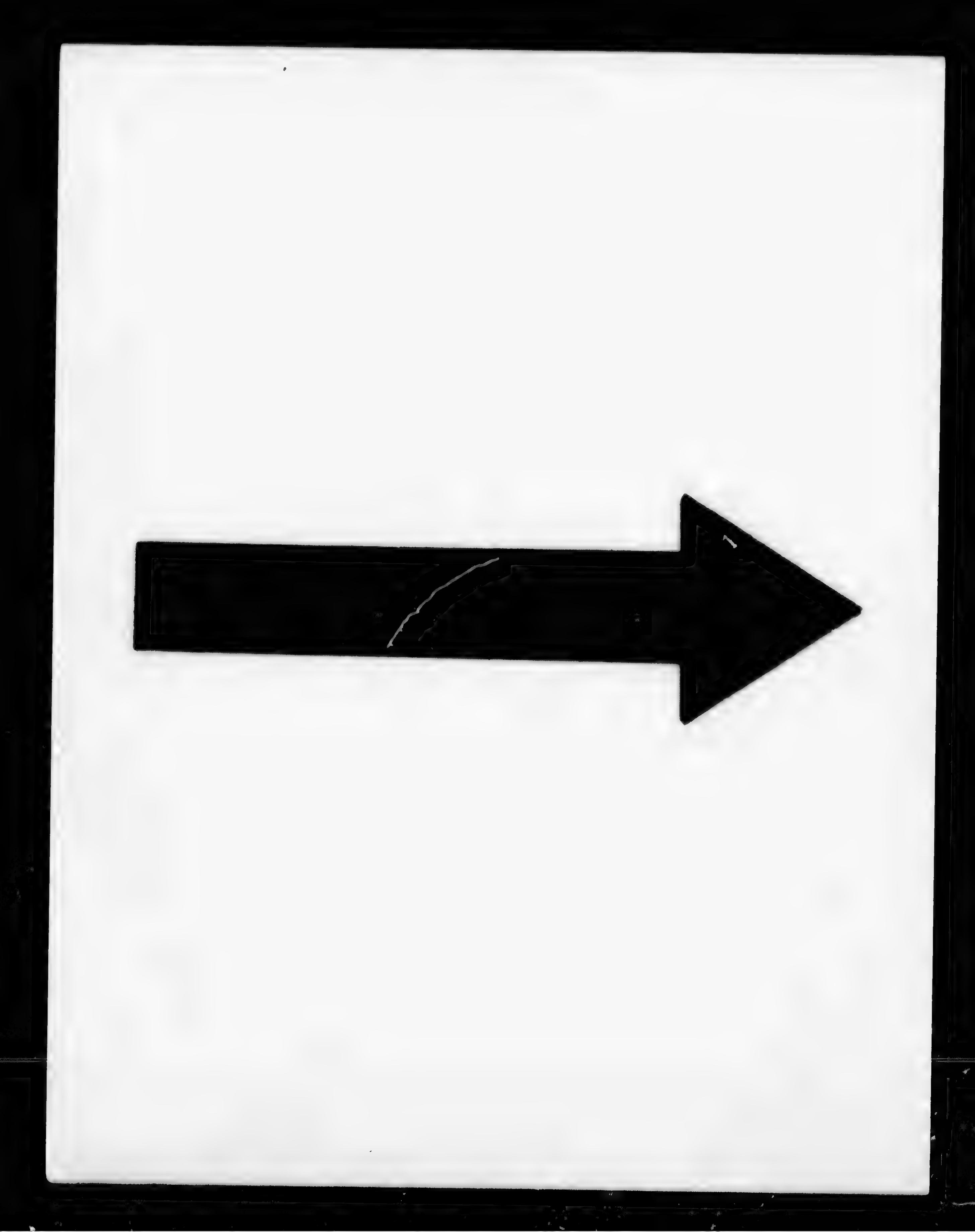
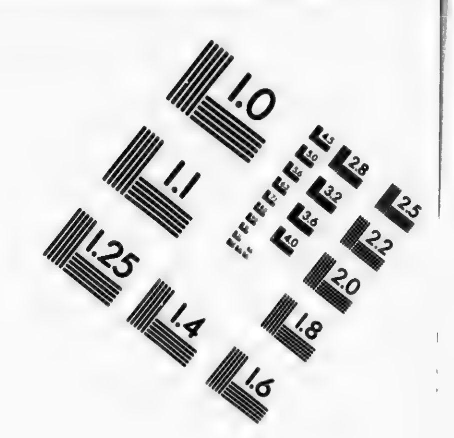
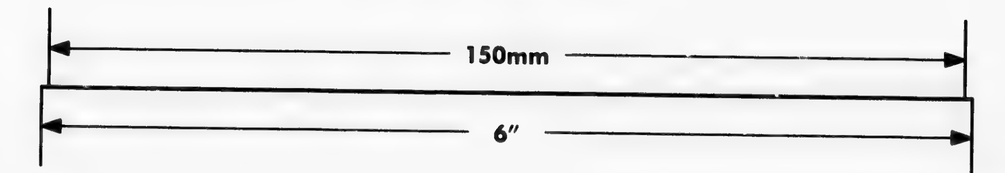
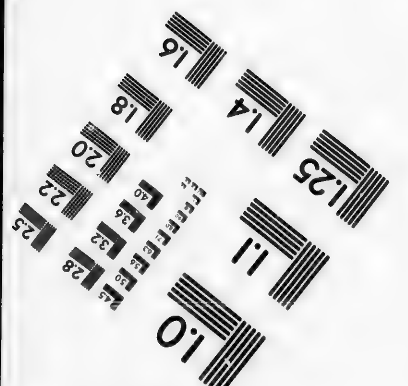


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

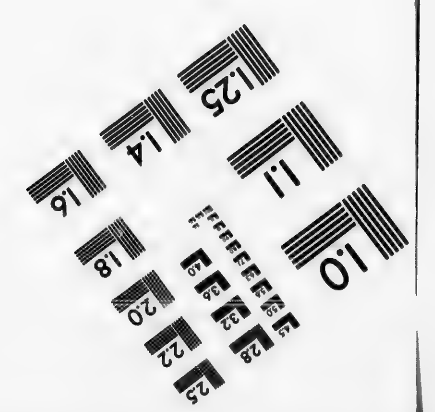


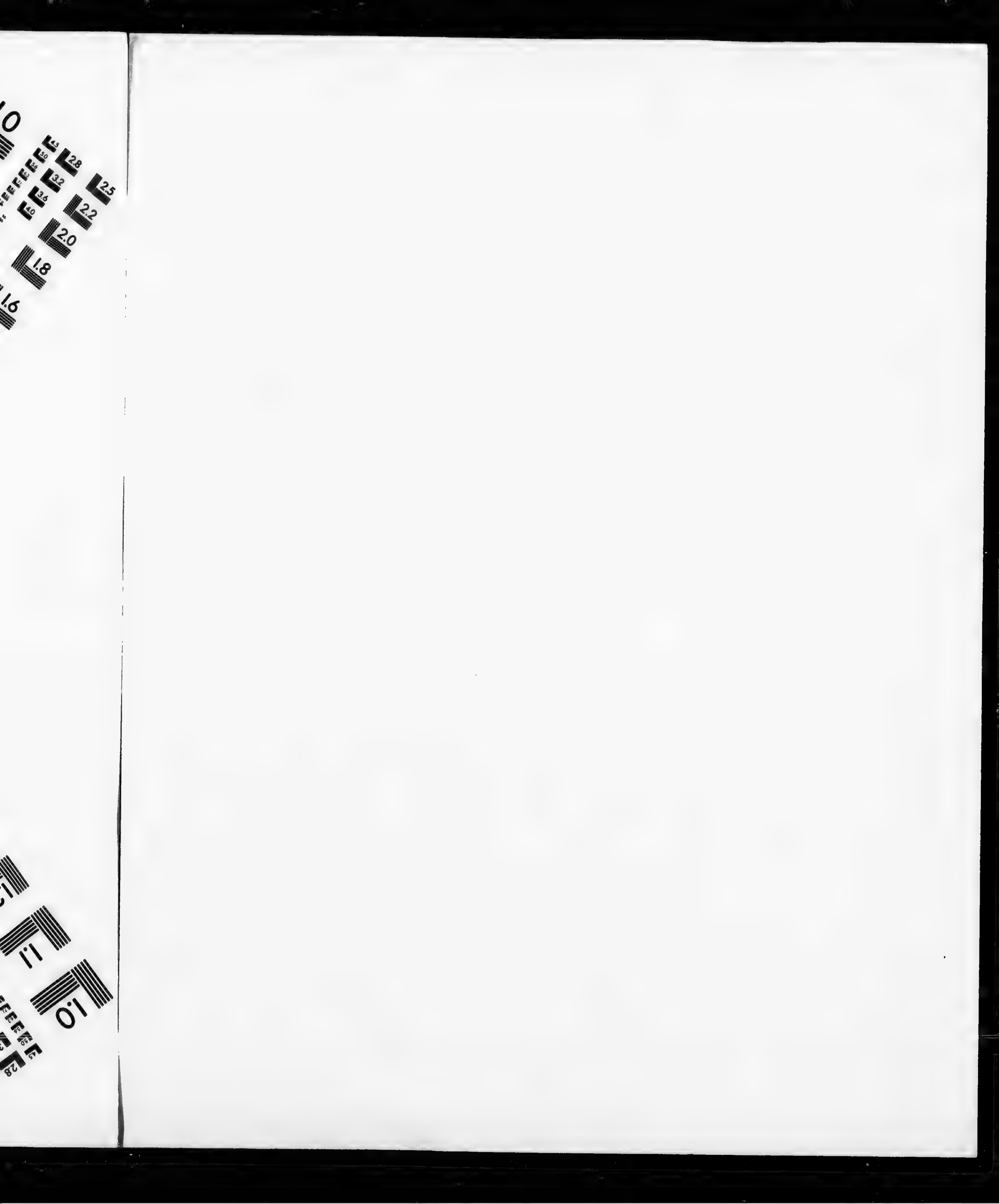






APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989




2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

que dans le cas dont il s'agit, les Chinois se méprenant du tout au tout sur les principes de notre droit criminel, peuvent s'être imaginés que la subornation de témoins était un moyen de défense permis par nos cours de justice, et que pour faire acquitter ou condamner il ne fallait que produire une preuve assermentée, sans s'inquiéter si elle était ou non conforme à la vérité.

Vol et violence.

3. Depuis la date de mes réponses, il est survenu un troisième cas qui contredit mon expérience du passé. Aux dernières assises à Nanaïmo, la semaine dernière, certains Chinois ont été convaincus de vol, avec accompagnement de violence à mettre en danger la vie d'une femme chinoise nommée Ah Chif.

Les Six Compagnies.

Voir Témoig. pp. 20, 21.

Cela nous amène à parler d'une autre accusation. Il y a six sociétés desquelles on peut dire qu'elles ont été le produit naturel de l'état de choses où les immigrants chinois se sont trouvés placés dans les premiers temps. Le colonel Bee dit que ce sont des sociétés de bienveillance. Ce sont des bureaux de placement. Il est reconnu qu'elles exigent un droit de chaque membre ; qu'elles lui prêtent de l'argent pour se rendre dans l'intérieur ; qu'elles lui fournissent des remèdes et l'hôpital ; qu'elles renvoient ses restes mortels en Chine. Les amis des Chinois soutiennent énergiquement que ces compagnies ne les amènent pas en Amérique en vertu d'un contrat. Mais, d'un autre côté, on admet qu'ils ne peuvent retourner en Chine tant qu'ils ne se sont pas complètement acquittés envers la société à laquelle ils appartiennent. Il faut de toute nécessité en conclure que ces sociétés sont autre chose que des associations de bienfaisance, et que leurs administrateurs en tirent un bon profit. Et pourquoi pas ? Le témoignage de M. Gibbs démontre encore l'influence qu'elles exercent, et dont il a été question déjà, à propos des steamers.

Ce sont des sociétés d'affaires.

Voir p. 237, Ap. A.

On prétend que les Chinois immigrés sont dans la servitude des six Compagnies. Il n'y a pas de preuve de cela ; mais quand on prend en considération la complète impuissance des Chinois sans le secours de ces compagnies, on peut concevoir le degré d'influence qu'elles doivent avoir sur les travailleurs.

Y a-t-il des tribunaux secrets

Il n'y a pas de preuves non plus de l'existence des tribunaux, contrôlés par l'une ou l'autre de ces sociétés, ou par elles toutes, des tribunaux secrets qui jugent des offences civiles et criminelles. Le colonel Bee nous a parlé de cours d'arbitrage ; l'on comprend aisément comment, vu leur existence, on est arrivé à croire qu'il y en avait d'autres, et que les accusés étaient jugés en secret, par de simples particuliers, et sans l'ombre de juridiction. C'est là l'opinion générale, et fortement arrêtée. M. Lawler aussi le pense :

" On a souvent répété, et avec assez de vérité, je crois, qu'il existe dans le quartier, des espèces de tribunaux qui décident des différends survenus entre Chinois. Et c'est un fait remarquable, qu'il se commet souvent dans cette localité des crimes que les recherches les plus minutieuses ne peuvent arriver à découvrir. Ce fait peut se présenter lorsque des complots éclatent entre des membres de la même compagnie ; car les chefs de ces compagnies exercent un contrôle si absolu sur leurs subordonnés, qu'ils peuvent, en aucun temps, empêcher un membre de se présenter en cour et de déposer contre un autre."

M. Ellis, qui était le chef de la police en 1876, soupçonne l'existence de tribunaux chinois jugeant des crimes, mais il ajoute qu'il n'en a pas la preuve. Rapport du Com. Mixte p. 165.

HOPITAUX.

Les hôpitaux chinois ne sont évidemment pas des meilleurs, et l'enquête a établi que l'indifférence des Chinois pour les souffrances des autres est la même que celle dont ils font preuve en Chine. On a refusé de la nourriture à des hommes qui mouraient de faim, et les malades des sociétés ont été jetés sur le pavé sans asile et sans secours. Cependant, les Chinois doivent préférer les traitements qu'ils reçoivent dans les hôpitaux des compagnies, ou bien ils ignorent la nature de l'hospitalité qu'ils recevraient dans les infirmeries des chrétiens, car tout le monde s'accorde à dire qu'ils ne font pas appel aux institutions de charité publiques. M. Gibbs dit : " Ils ont peur de nos hôpitaux."

Soin des malades voir Témoignages aussi Ap. A. pp. 245, 247.

Voir p. 238 Ap. A

LÈPRE.

A notre arrivée à San-Francisco, les journaux ne parlaient que de cas de lèpre ; mais bien que la maladie existe en Chine dans une proportion effrayante, l'enquête a prouvé qu'à l'époque de notre visite elle était rare parmi les Chinois de la Californie. M. Cox, l'agent secret, un ennemi des Chinois, a dit qu'il n'en avait pas vu de cas. Mais M. F. A. Gibbs, président du comité des hôpitaux, a déclaré, en 1876, qu'en décembre 1875 il y avait quatorze patients à la léproserie. Il s'était aussi convaincu que des prostituées de la ville en étaient atteintes. Quand il voulut les renvoyer en Chine, les Six Compagnies s'y opposèrent.

Pas de lèpre.

Rapp. du Com. mixte pp. 199, 200 et Ap. A. pp. 237, 240.

Nous pouvons dire qu'il y a un grand nombre de lépreux en Chine, et que, par conséquent, il est à craindre que les immigrants chinois apportent la maladie ici. Ce serait une erreur de croire que celle-ci ne se montre que dans les climats chauds. Elle a existé en Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick. Si les maladies du bétail sévissaient dans un pays quelconque dans la même proportion que la lèpre en Chine, on soumettrait à toutes les précautions sanitaires le bétail venant de ce pays. Peut-être devrait-on s'occuper avec autant de soin de la condition sanitaire d'êtres humains que de celle du bétail.

Danger de l'introduction de la lèpre.

PETITE VÉROLE.

On a aussi accusé les Chinois d'avoir apporté la petite vérole. M. Pixley déclare formellement qu'ils l'ont apportée à San-Francisco. Mais il n'y a pas de preuve concluante à l'appui de cette accusation. M. King jure qu'ils ont offert de repatrier leurs malades et que plus des sept-huitièmes portent les marques de cette maladie. M. O'Donnell dit qu'ils l'ont apportée en 1871, mais M. Humphrey le nie. Nous savons que la petite vérole a éclaté en Europe et dans certaines parties de ce continent-ci, où les Chinois n'avaient jamais mis les pieds. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il n'est pas improbable qu'ils l'aient l'introduite ici.

Son introduction non prouvée.

Voir pp. 208 et 210 de l'Ap. A,

Voir pp. 368, 387 de l'Ap. A.

Le fait est qu'il n'y a que deux assertions relatives à l'immigration chinoise auxquelles il importe de donner son attention. L'une se rapporte à

L'EFFET SUR L'IMMIGRATION BLANCHE

de l'affluence des chinois.

Voir Témoig. p. 1.

Les adversaires des Chinois affirment—ce qui est de la plus haute importance,—que l'immigration des Célestes a empêché l'immigration des blancs. M. Briggs prétend que l'immigration blanche, tant de l'Europe que des Etats de l'Est, a été retardée, sinon arrêtée tout-à-fait. Il faut se rappeler qu'en 1882 une loi a été adoptée qui excluait tous les travailleurs chinois, à compter du troisième mois après son adoption, et que deux ans plus tard on décréta une loi plus rigoureuse encore. M. Briggs étaye son opinion sur les chiffres suivants : Le surplus des arrivées sur les départs en 1879 a été de 9,500 Chinois et autres, de 4,100 en 1880 (la plupart des Chinois) ; en 1882, il y a eu 17,573 immigrants en Californie. L'immigration de 1883, c'est-à-dire le surplus des arrivées sur les départs, a été d'environ 24,000.

Statistiques relatives à l'exclusion du travailleur blanc.

Si l'on regarde à la page 13, on verra que M. Briggs est tombé, sous ce rapport dans une ou deux erreurs. En 1880, le surplus réel des arrivées sur les départs a été de 3,563, dont 698 Chinois, ce qui accuse une grande diminution comparativement aux années 1873-75, alors que les besoins de la main-d'œuvre attirait annuellement une moyenne de 27,000 Chinois dans le port de San-Francisco. Le surplus fut de 24,722 en 1881, soit un gain de 13,685 blancs et de 11,137 Chinois dont il était arrivé 18,561. L'année suivante, il en arriva 27,404 et il en partit 9,831 ; l'immigration blanche se chiffrant par 58,113 et l'émigration par 37,113. La croissance de l'immigration chinoise en 1882 aurait probablement continué pendant quelques années même sans les mesures restrictives que l'on prit cette année-là, et il est probable que pour la même raison l'immigration des blancs serait restée au même chiffre. Mais la politique donne tout de suite de l'élan a l'immigration blanche et chinoise ; à la chinoise en attirant tous ceux qui pouvaient arriver avant l'adoption de la loi ; à la blanche en poussant les agents et les agences du travail à encourager plutôt qu'à décourager les travailleurs de l'est à se rendre dans la Californie. Les statistiques de 1883 démontrent davantage cette vérité. La loi restrictive de 1882 avait commencé d'avoir son effet : l'immigration totale compta 82,913 âmes, dont seulement 3,536 Chinois, et le surplus des départs sur les arrivées étant de 3,005.

Effet de la législation restrictive sur l'immigration blanche.

Le total des immigrants arrivés en 1884 à la date du 30 de mai était de 9,680 ; la plupart étaient des blancs qui venaient pour s'établir. Ils se sont fait enrégistrer, et d'après M. Briggs un tiers d'entre eux se sont rendus jusqu'à San-Francisco. Il n'attribue pas ce résultat à la législation seule. Avant que la loi exclut la main d'œuvre chinoise, on n'avait rien fait pour attirer l'immigration des blancs « parce que nous avions, dit-il, toute la main-d'œuvre que nous pouvions employer. Mais aussitôt que le

Les bons résultats ne sont pas tous dus à la législation.

congrès eut été prié d'arrêter l'immigration chinoise sur la côte, nous avons commencé à répandre des renseignements imprimés sur l'Etat, faisant connaître ses avantages et ses ressources; nous les avons répandus à profusion en Europe et dans ce pays-ci, à l'est des Montagnes Rocheuses, ce qui a déterminé un courant d'immigration plus considérable. Il n'y a pas de doute que la loi restrictive qui a été passée a eu pour effet d'augmenter cette dernière immigration, vu que nous pouvions dire aux étrangers que l'immigration des Chinois avait cessé, et qu'il n'y avait plus à craindre la concurrence de la main-d'œuvre importée directement de Chine et représentée annuellement par 15,000 ou 20,000 immigrants."

Albert M. Winn, président du Conseil de l'Etat des Artisans a juré formellement savoir que les immigrants blancs étaient empêchés de venir en Californie parce qu'on y employait, dans une forte mesure, la main-d'œuvre chinoise. Il a dit que lorsque des hommes des Etats de l'Fst, intéressés dans l'organisation du travail, lui écrivaient pour savoir quelles étaient les chances d'emploi, il leur conseillait de ne pas venir s'ils pouvaient se procurer du travail ailleurs, les Chinois occupant toutes les places qui auraient pu leur convenir. Et naturellement ces personnes ne venaient pas. "Ces lettres sont très fréquentes. Lorsqu'un homme arrive ici avec sa famille, il ne peut obtenir d'autre salaire que celui que l'on paie aux Chinois et il lui est impossible de soutenir sa famille. Le Chinois n'a pas de famille à soutenir et il peut vivre à très peu de frais par jour. En conséquence les ouvriers blancs font mieux de rester où ils sont."

Voir p. 263 Ap. A

Les agences conseillent aux travailleurs blancs de rester chez eux.

Ainsi on s'occupait activement de refouler l'immigration des blancs en disant que ceux-ci ne pouvaient trouver un champ convenable pour travailler là où les chinois sont en nombre. Cela nous ramène à une accusation qui est au fond la même que la précédente, mais formulée différemment, à savoir que les manouvriers chinois font une concurrence désastreuse aux blancs. Il y a une grande divergence d'opinion là-dessus.

Concurrence chinoise.

Nous avons vu que le Chinois est un travailleur précieux. La plupart des témoignages lui reconnaissent sa valeur dans la construction des chemins de fer et pour approprier à la culture les terrains marécageux, dans la récolte des fruits et comme domestique. Tous les témoins déclarent qu'il a l'œil vif en affaires. Quand, à la suite des conseils de son maître ou de sa maîtresse, ou profitant de quelque bonne occasion, le nouvel arrivé devient plus capable dans n'importe quelle position, il exige des gages plus élevés et si on le refuse il s'en va chercher du service ailleurs. Nous pensons que l'uniformité de ce trait de conduite doit être attribuée en partie aux conseils donnés par des personnes qui sont dans le pays depuis plus longtemps et qui se font un devoir de faire obtenir à leurs compatriotes le plus possible. Comme nous connaissons leurs aptitudes et leur manière de vivre, nous devons tout naturellement conclure que dans toutes les branches d'industrie où les Chinois sont employés, leurs salaires tendent à s'élever tandis que ceux des blancs sont portés à baisser tant qu'il n'y aura pas une ligne de tirée au-dessus de ce que le Chinois gagnait

Habileté du travailleur ou domestique Chinois.

Tendance des salaires des Chinois à monter et des blancs à baisser.

d'abord et au-dessous de ce que le blanc gagnait avant l'arrivée des Chinois. L'enquête fait voir que l'on a tenté quelque chose dans ce sens. Albert M. Winn qui, on l'a vu, avait coutume de dire aux travailleurs blancs de ne pas se rendre en Californie, après avoir juré que ceux--ci ne pouvaient pas vivre avec les salaires donnés aux Chinois, a expliqué sa pensée en disant qu'il entend parler des salaires donnés aux Chinois quand ils arrivent, sans expérience. M. Brigg, à qui on demanda si les blancs ne pouvaient pas lutter avec les Chinois sous ce rapport, a répondu :

Voir Témoig., p. 3.

"Je pense que ce temps est passé ; à une certaine époque, les blancs ne pouvaient leur faire concurrence. Les Chinois ne travaillent pas aujourd'hui à aussi bas prix qu'il y a dix ans. Leur travail est considéré comme valant presqu'autant que celui des blancs, surtout le travail à la pièce ; ils gagnent tout autant que les blancs. Et beaucoup d'entre eux travaillent pour leur propre compte.

"Q. Alors, après un certain temps, l'objection soulevée par les ouvriers viendrait à disparaître ?—R. En ce qui concerne les salaires, l'objection n'aurait pas la même valeur que lors de l'introduction première de cette main-d'œuvre."

Voir Ap. A., p. 274.

D'un autre côté, M. Condon, qui a été entendu par le comité en 1876, nous dit qu'en ce qui concerne la menuiserie et la peinture, la spécialité des portes, chassis et persiennes est presque exclusivement entre les mains des Chinois ; que les meilleurs ouvriers ne sauraient vivre avec les gages que l'on paie à ceux-là, et qu'en conséquence les blancs restent sans emploi. Les salaires des menuisiers chinois, dit-il, sont de $1.00 à $1.50 par jour. Il établit qu'il y a quantité de travailleurs blancs par ce fait-ci : une maison de commerce demanda, par la voix de la presse, deux apprentis-peintres en batiments, et elle reçut 100 offres. Son témoignage peut être difficilement réconcilié avec lui-même ou avec celui des autres témoins. Il dit que l'effet d'employer des Chinois a été de créer une surabondance de main-d'œuvre, et d'autres jurent qne l'immigration des blancs a été arrêtée. Ce témoin déclare que des milliers de blancs sont sans ouvrage, que la main-d'œuvre chinoise ne tend pas à réduire le prix des chassis, portes, persiennes pour le consommateur, et que la conséquence du travail chinois est que l'on fait aujourd'hui en Californie ces articles, qui auparavant venaient des Etat de l'Est. Si l'emploi des Chinois a pour effet la fabrication en Californie d'articles qui ne s'y faisaient pas, il doit y avoir tendance à la baisse dans les prix, et l'on peut dire, en passant, que le résultat pratique de la présence des Chinois doit être du plus grand avantage pour l'Etat, présentement du moins. M. Condon dit qu'en fait de célérité les blancs sont bien au-dessus des Chinois. Cela étant, $1 par jour n'est pas un salaire aussi bas qu'il semblerait. Par exemple, si un blanc peintre ou fabricant de chassis peut faire le double de l'ouvrage d'un Chinois, le dollar par jour payé à celui-ci équivaudrait à $12 par semaine pour le blanc. Mais le témoin nous dit que les salaires des artisans blancs sont d'environ $15.

Un témoin dit qu'un menuisier blanc ne peut vivre avec le salaire payé aux Chinois.

Témoignage inconséquent.

Comparaison des salaires.

M. Condon mentionne la fabrication des boîtes comme l'une des indus-

tries que les Chinois exploitent, et il dit qu'ils y gagnent $1 par jour. Mais si l'on consulte les statistiques recueillies par M. Morris Lessler et assermentées, on voit qu'aucun Chinois n'est employé dans la fabrication des boîtes d'emballage. Les Chinois font de la concurrence dans l'ébénisterie, mais sur une petite échelle, si l'on considère qu'ils ne sont que 75 contre 1,104 blancs engagés dans cette industrie. Il n'y a pas lieu de mettre en doute l'exactitude approximative des statistiques de M. Lessler. Il a été entendu comme témoin, et ses allégations ont été d'une telle nature que, si elles avaient été incorrectes, elles auraient pu être et auraient été contredites un ou deux jours après. Il est vrai que moins d'un mois est un peu court pour accomplir la tâche qu'il s'était imposée ; il est également vrai qu'il amassait ouvertement des faits pour le défenseur des Chinois. Et puis il est prouvé que certaines maisons de commerce qui emploient des Chinois ont, dans la crainte d'être mises au ban, annoncé qu'elles n'employaient que des ouvriers blancs, et puisqu'elles annonçaient au public des faussetés, il n'y a pas de raison pour qu'elles aient dit la vérité à un questionneur sans mission. Cependant, M. Lessler a fait des déclarations spécifiques que l'on pouvait vérifier, et, somme toute, ses chiffres s'accordent avec ce qui a été obtenu d'autres sources dignes de foi. Il y avait à San-Francisco, en 1876, d'après lui, 15,324 ouvriers et artisans blancs, et 7,050 ouvriers et artisans chinois, soit 46 pour cent du total étaient Chinois.

Voir p. 367, Ap. A.

Statistiques de M. Lessler.

Les Chinois, d'après le recensement de 1870, formaient $52\frac{1}{2}$ pour cent du nombre des employés travaillant dans les filatures de coton et de laine : $27\frac{8}{10}$ p. c. des pêcheurs ; 25 p. c. des mineurs ; 10 p. c. des garçons de ferme ; 25 p. c. des grainetiers et maraîchers ; 28 p. c. des domestiques ; $20\frac{7}{10}$ p. c. des manouvriers ; $71\frac{1}{10}$ p. c. des buandiers ; $7\frac{6}{10}$ p. c. des commerçants ; $17\frac{1}{10}$ des regrattiers ; $22\frac{8}{10}$ p. c. des travailleurs sur les chemins de fer ; $15\frac{6}{10}$ des ouvriers en chaussures ; $89\frac{6}{10}$ des ouvriers dans les manufactures de cigares et de tabac. Pendant la décade de 1870 à 1880, la population chinoise des Etats-Unis avait augmenté de 42,729 âmes. La demande de ces émigrés pour les chemins de fer avait cessé après 1867-69 pour recommencer en 1873-75. En 1871, cette immigration tomba à 5,000 âmes ; en 1872, elle fut de 9,000 ; en 1873, elle s'éleva à 17,000 ; en 1874, à 16,000 ; et en 1875, à 18,000. Interrogé sur les causes de cette augmentation, M. Low ne put d'abord donner d'explication raisonnable, mais il dit ensuite qu'elle avait dû être causée dans une certaine mesure par la construction du chemin de fer à Los Angeles et d'autres voies tributaires : " Je ne doute pas que ce ne soit là une des raisons ; je ne doute pas non plus que les marchands chinois d'ici, et tous ceux qui ont l'œil aux affaires, ne spéculent sur toutes ces chances de travail aussi bien et même mieux que nous." Cet homme d'expérience, évidemment, ne croit pas que la construction des chemins de fer explique à elle seule la surabondance d'immigration chinoise depuis 1873 à 1875 inclusivement, et l'on peut en conclure avec raison qu'une partie considérable a cherché du travail ailleurs. Le recensement de

Nombre des travailleurs Chinois recensement de 1870 et 1880.

Fluctuations de l'immigration.

Voir p. 203, Ap. A.

Rapp. Comité mixte, p. 77.

Recensement des E. U., 2e. partie, page 1359.

1880 ne nous permet malheureusement pas de dire combien de Chinois étaient, cette année-là, employés dans les divers métiers. Il contient le nombre des artisans et ouvriers nés dans la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Allemagne, les pays scandinaves et l'Amérique anglaise, mais ceux des autres nations sont tous compris sous la rubrique "autres pays." Le nombre total des personnes employées dans toutes les branches du travail en Californie durant l'année 1880, était de 376,505, dont 101,452 étaient venues des "autres pays." De ceux qui étaient engagés dans les manufactures, les métiers et les mines à San-Francisco, 9,877 venaient des "autres pays." Ce n'est pas aller trop loin que de dire que c'étaient presque tous des Chinois. Il n'y avait en 1880 que 86 Japonais dans tout l'Etat, sur 37,475 ouvriers travaillant dans les fabriques et les mines. Ce recensement de 1880 nous éclaire peu. Mais si l'on prend en considération que la population chinoise a toujours été en augmentant jusqu'à la mise en vigueur de la loi de 1882, on acquiert la certitude morale que le nombre des Chinois employés dans les diverses industries, tel que fourni par M. Lessler, aurait besoin d'être considérablement augmenté pour pouvoir s'accorder avec les chiffres de 1880. Nous l'avons vu nous-mêmes, les Chinois ont presqu'entièrement dans leurs mains la fabrication des chaussures. En 1876, il y avait dans cette industrie 1,970 Chinois, contre 1,012 blancs, et à cette même date il n'y avait que des Chinois dans les manufactures où M. Lessler a fait des recherches ; la proportion en 1870 y était de $89\frac{6}{10}$.

Recensement des E. U. 2e. partie, p. 1399.

Rapp. Comité mixte, p. 1206.

Fabrication des chaussures entre leurs mains.

Rapp. Comité mixte, p. 1211.

Ibid. p. 1212.

Le recensement de 1870 fait entrer les commis et les teneurs de livres dans le personnel des manufactures ; ce fait nous force à ajouter à la proportion, faite plus haut, des Chinois qui travaillent dans treize industries. Il y avait alors dix-neuf manufactures de cigares, qui employaieut 3,197 Chinois et pas un seul blanc. Un cigarier, M. Frank Muther, a dit qu'en 1876 il y avait à San-Francisco 150 cigariers blancs, ayant une Union qui comptait 100 membres. Soixante de ceux-ci environ avaient de l'ouvrage, chacun gagnant à la pièce une moyenne de $11 par semaine ; les Chinois gagnaient $6, étant plus lents. C'est l'emploi du travail chinois qui rend les ateliers très inférieurs à ceux des Etats de l'Est. On fait travailler à San-Francisco, de 100 à 150 Chinois dans des boutiques que, dans l'Est, on ne regarde qu'assez grandes pour vingt hommes. Cela nuit à l'artisan blanc. Ils n'ont pas de facilités pour faire sécher le tabac et pour le préparer. "Si l'on introduisait ici, a dit le témoin, le même système que dans l'Est, les blancs feraient presque le double des Chinois." Mais comme le blanc gagne $11 contre le Chinois $6, il fait déjà près du double dans les conditions désavantageuses ci-dessus relatées.

Cigares.

Voir p. 266, Ap. A.

Effet de l'emploi des Chinois sur la boutique.

Le cigarier blanc gagne presque le double du chinois.

Voir p. 267. Ap. A.

Artifice des Chinois pour avoir de l'emploi.

Ce témoin a juré que, en vue d'avoir de l'emploi, les Chinois vont trouver le patron et lui offrent de travailler à des gages très bas, et cela dans le but de prendre pied dans l'atelier.

Rapp. Comité mixte. p. 315.

"Quand ils ne peuvent s'entendre avec le patron, ils tâchent de s'aboucher avec le contre-maître. Ils ont offert $10 pour chaque Chinois employé ou $1 pour chaque millier de cigares fabriqués. Quand le contre-

maître a des chances de faire de l'argent de cette manière, quelquefois il accepte des Chinois.

"Q. Connaissez-vous quelque contre-maître de ce calibre?—R. J'ai rencontré des contre-maîtres qui m'ont dit avoir reçu des offres d'argent. Je leur ai demandé s'ils les avaient acceptées. Ils m'ont répondu que leur position leur défendait de rien dire. Je suis allé voir en particulier un nommé Joe Betts. Il m'a dit qu'il fera serment que pendant ces dernières semaines on lui a offert $1 pour chaque millier de cigares fabriqués par des Chinois ou $10 pour chaque Chinois qu'il voudrait employer. C'est à cause de cela qu'ils nous font tant de dommage. Le patron ne se vend pas, mais ils achètent les contre-maîtres qui ont bien de la misère à résister à des offres aussi libérales. Quand ils vont jusqu'à offrir $80 ou $100 par semaine pendant un an, il est difficile anx gens honnêtes de résister à de semblables tentations."

Offre d'argent aux contremaîtres pour employer des Chinois.

Le Comité mixte semble n'avoir pas cru utile d'interrogé Joe Betts. Dans tous les cas, il n'a pas été interrogé, et l'on n'a fait aucune observation sur son absence. Cette dernière accusation contre les Chinois est très grave. Elle les représente non-seulement comme venant faire concurrence aux blancs sur une base honnête, mais comme leur déclarant la guerre et ayant recours à la corruption pour les chasser du champ de travail. Les supplanter en acceptant un salaire moins élévé et corrompre les contre maîtres pour les faire mettre à la porte, ce sont deux choses différentes. On aurait dû faire la lumière complète sur cette accusation, et nous n'avons encore que la preuve par ouï-dire d'un témoin intéressé.

Les Chinois cherchant à supplanter les travailleurs blancs.

Le témoin a nié que la corporation des cigariers limitât le nombre des apprentis. Il a déclaré qu'un homme consciencieux ne voudrait pas prendre un apprenti, parce que, après avoir appris le métier, l'apprenti n'aurait qu'un mince salaire et peut-être même ne pourrait-il pas trouver d'ouvrage. Le métier est entre les mains des Chinois. "Ils nous ont comme conquis," dit-il. Quand on lui demande si, au cas de l'exclusion des Chinois, il y aurait assez d'ouvriers blancs pour fabriquer des cigares en quantité suffisante pour les besoins du commerce, il répond : "Pas dans cet Etat-ci à présent, parce qu'ils en ont été chassés ; mais on rapporte qu'il y a 3,000 cigariers sans ouvrage qui battent le pavé de New-York.... Lorsque ces gens voient que nous sommes constitués en corporation, eux qui brûlent de changer de place, à cause de la dureté des temps, ils nous écrivent, et nous répondons en général : Ne venez pas.... En arrivant ici pour la première fois, j'eus une très bonne situation, mais elle a tellement diminué qu'aujourd'hui je gagne environ $8 par semaine de moins qu'il y a deux ans.

Il est nié que la corporation des cigariers limite le nombre des apprentis.

3000 cigariers de New-York sans ouvrage en 1876.

En réponse à une question directe, faite par M. Pixley, le témoin déclare qu'il connait un grand nombre de cigariers blancs qui sont venus en Californie avec leurs familles et s'en sont retournés aussitôt parce qu'il y a plus à gagner dans les Etats de l'Est. Une autre question de même nature reçoit la réponse suivante :

Cigariers blancs venus en Californie s'en retournant.

"Lorsque les Chinois sont dans une position gênée, ils prennent des commandes au-dessous du coût réel des marchandises ; c'est-à-dire, que

Ap. A., p. 267.

certaines compagnies prennent des commandes des maisons de gros. Le monopole qui prévaut dans cette ville est celui du commerce de gros. Les compagnies conviennent de fournir tous les cigares de telles et telles marques. Les marchands de gros sont tenus de fournir des produits de bonne qualité, car tout ce qui n'est pas bon peut être refusé. Le contrat stipule formellement que ces compagnies devront acheter le tabac de la maison de gros, et de cette manière les marchands de tabac ont le monopole. Ils tiennent les Chinois ainsi que le public, à leur merci. Les Chinois sont invariablement refaits par eux sur le tabac, et les compagnies de fabrication obtiennent d'eux tout le tabac dont ils ont besoin pour remplir leurs commandes ; les qualités inférieures sont vendues aux petits fabricants blancs, qui sont obligés de s'en contenter. Tak Lung & Cie acceptent une commande à prix réduit ; ils nourrissent 400 pensionnaires, outre les apprentis, et ces Chinois disent que retirant $400 à $480 de leurs pensionnaires, cela les inquiète peu de ne faire aucun profit sur les cigares. Ils préfèrent prendre des commandes semblables plutôt que de perdre leurs pensionnaires."

Le témoin décrit la manière dont les Chinois font les cigares quand ils ne sont pas surveillés par les blancs ; ils le mettent dans leur bouche et l'enduisent de salive pour l'amollir. On ne peut mettre ce fait en doute. Nous les avons vus faire nous-mêmes. Le témoin a juré qu'ils avaient coutume de faire quelque chose de plus dégoûtant encore. Il avait travaillé dans des boutiques où les Chinois étaient pressés autour de lui comme des harengs en caque. "Ils suaient, et c'était chose fréquente pour eux de prendre les feuilles de tabac, et de s'en essuyer les bras et la figure, et de se moucher ensuite dedans."

C'est tant à cause de ces faits devenus publics que par suite de l'antipathie générale contre les Chinois, que les maisons de commerce se mirent à afficher : "On n'emploie pas de Chinois ici." C'était vrai dans quelques cas, mais pas toujours. On était fortement porté à garder les Chinois. M. Muther, pour faire savoir combien la concurrence chinoise était ressentie, raconte comment il avait été délégué par l'Union des Cigariers pour visiter l'établissement d'Alexander & Cie (222 rue Battery) qui leur avait demandé des ouvriers blancs. Le chef de la maison dit qu'il avait l'intention de lancer un nouvel article, et quand il eut expliqué ce que c'était, on lui dit que les plus vieux ouvriers pouvaient seuls le confectionner. "Combien vos hommes vont-ils me demander," demanda-t-il ? "Notre société ne fait pas de tarif, et nous n'avons pas de prix arrêtés." "Etes-vous marié ?" "Certainement, comme le sont tous les plus vieux cigariers." "Alors, dit-il, je n'ai pas besoin de vous. Le Chinois n'est pas marié et il peut travailler à très-bas prix. Si vous voulez me faire connaître des gens non mariés, je leur paierai assez pour vivre confortablement, mais je ne tiens pas à en faire vivre plus d'un dans le confort. Je n'ai rien à voir aux enfants des autres et je n'ai pas les moyens de les soutenir. Je n'ai rien à faire avec leur naissance." M. Muther le quitta, en lui disant qu'il était un imposteur comme, du reste tous ceux qui demandaient le travail des blancs.

Rapp. Comité mixte, p. 319.

Concurrence Chinoise.

Madame H. J. Humphreys, interrogée, en 1876, dit que des milliers de

couturières étaient sans ouvrage, que les Chinois privaient les femmes des travaux d'aiguille, que les femmes gagnaient un peu plus que les Chinois aux ouvrages à la douzaine, et que les Chinois établissaient des manufactures à eux. Les statistiques de M. Lessler font voir qu'il y avait 129 Chinois employés à la confection des chemises contre 26 blancs et 86 blanches. Nous avons vu nous-mêmes plusieurs boutiques où des Chinois travaillaient à leur compte, et dans un espace si étroit que si le même nombre de filles y travaillaient elles mourraient bientôt de consomption. Dans cette seule industrie les Chinois occupaient 129 places qui auraient pu être remplies par des blanches, et nous avons entendu dire que des filles étaient poussées par cela à la prostitution et des garçons à devenir des *hoodlums*. Rapp. Comité mixte, p. 337.

Nous avons constaté que, dans quelques cas, certaines industries tendaient à passer aux mains des Chinois, dans d'autres cas entre les mains des ouvriers blancs. Nous avons également vu qu'il y a des cas où la main-d'œuvre chinoise fait naître des avantages pour les blancs. M. Babcock nous dit que les blancs sont bien plus à l'aise par suite du travail chinois ; que le travail engendre le travail ; que par suite du travail chinois on paie les cigares et les chaussures moins cher ; que les femmes se soustraient aux fatigues du lavage et que les classes ouvrières ont du linge propre plus souvent qu'elles n'en auraient autrement. Mais M. Babcock ne songe pas à peupler l'Est de Chinois et à leur donner le droit de voter.

" Q. Est-ce que les Chinois viennent avec l'intention de rester et de devenir des citoyens permanents, ou de s'en retourner ?—R. Avec celle de s'en retourner. Leur règle est, ou a été, de retourner dans leur pays au bout de quatre ans. Rapp. Comité mixte, p. 714.

" Q. Est-ce qu'en général l'immigrant blanc de l'Est vient avec l'intention de se fixer ?—R. Oui.

" Q. Alors, qu'y a-t-il de mieux pour l'avenir de l'Etat ?—R. Je crois que c'est d'y attirer l'immigration blanche.

" Q. Pourquoi ?—R. Nous savons tous que la race blanche est supérieure aux Asiatiques. Mais, comme je l'ai dit, je suis d'opinion que dans un jeune pays, la main-d'œuvre à bon marché est absolument nécessaire, et que nous devrions employer celle qui coûte le moins. "

M. Pixley alors, aborde franchement le fond de la question par l'interrogatoire suivant :

" Q. Vous la regardez donc comme un besoin temporaire ?—R. Non, monsieur. Je crois que dans cent ans d'ici, nos descendants qui vivront en Californie liront la page d'histoire que nous écrivons maintenant ; ils jetteront leurs regards sur tout le pays ; ils contempleront les industries et verront combien la main-d'œuvre chinoise les a fait prospérer, et ils souriront et se moqueront de l'ignorance de leurs ancêtres. C'est mon opinion. Dans quatre-vingts ans, nous aurons une population de 150,000,000. Il pourra y avoir là-dedans un ou deux millions de Chinois. Quel mal y aura-t-il à cela ? Je ne leur donnerais pas le droit de voter, pas plus qu'aux nègres : c'est ma manière de voir.

" Q. Est-il à désirer que dans un pays libre il y ait une population privée du droit de voter ?—R. Oui, monsieur. Je n'y vois pas d'objection,

pas la moindre. Les Chinois ne cherchent pas à se mêler de notre politique. Ce sont les gens les plus tranquilles, les plus laborieux et les meilleurs que j'aie jamais vus. Ce sont les artisans les plus précieux que j'aie jamais vus."

Aucun désir de les voir peupler la Californie.

Il n'y a pas un seul témoin, quelque favorable qu'il puisse être aux Chinois, qui désire voir la Californie habitée par eux. De la part de leurs amis, cette attitude est aussi frappante qu'instructive. S'ils sont d'aussi bons ouvriers, si ce sont des ouvriers aussi tranquilles et paisibles, comment se fait-il que ceux qui les regardent d'un œil aussi complaisant ne veulent pas les voir peupler le pays ? Il y a certainement quelque chose d'étrange là-dessous. On nous dit qu'ils ont de grandes qualités comme ouvriers et hommes d'affaires, que sous plusieurs rapports ils sont préférables aux blancs, mais que les blancs sont une race supérieure.

Rapp. Comité mixte, p. 718.

Même en ne raisonnant pas les qualités et les défauts comparatifs des deux races, il semble aussi exister un sentiment instinctif de préférence pour les blancs. Plusieurs fabricants qui employaient des Chinois ont déclaré préférer les blancs. Sans aucun doute, on aimerait mieux des filles blanches, surtout pour les travaux domestiques. M. Babcock a dit qu'il n'avait jamais eu de peine à avoir des domestiques blanches, mais il serait difficile d'obtenir que celles-ci fissent, comme un Chinois, tout l'ouvrage de la maison.

Domestiques.

" La présence des Chinois est un grand avantage dans tout l'Etat, et je pense qu'à la campagne les familles ont beaucoup de difficulté à se procurer des domestiques blancs pour rester avec elles, tandis que les Chinois ne s'occupent pas du lieu où ils vont. J'aime mieux me faire servir par une servante gentille et propre, et je suppose que vous êtes de mon avis ; vous feriez preuve de mauvais goût si vous pensiez autrement.

" Q. En supposant que nous n'aurions pas de Chinois ici, ne pourrions-nous pas avoir des servantes blanches propres et gentilles ?—R. Non, monsieur ; vous auriez à payer des gages si élevés que si vous ne pouviez garder des Chinois, vous ne pourriez probablement employer que deux servantes blanches et vous ne seriez pas capable de les contrôler. Les Chinois font la balance entre l'offre et la demande, et il est suivant moi absolument nécessaire, dans les conditions où nous sommes, que nous en ayons. Cependant, je ne les emploie pas."

Le langage de M. Bee est à peu près le même. Il dit que les Chinois permettent aux blancs à l'aise d'échapper à la domination de la domestique irlandaise et des unions ouvrières. A ce point de vue-là, on regarde le Chinois comme l'allié du capital dans sa lutte avec le travail. On considère que le travail Chinois profite non-seulement à ceux qui s'en servent, mais à ceux qui ne l'emploient pas. Il permet à ceux-ci d'obtenir le travail blanc à meilleur marché et à le contrôler. Il est facile de comprendre de quel œil l'ouvrier ou l'ouvrière doit regarder le travail chinois.

Deux questions se présentent ici. Est-il dans l'intérêt public que des compétiteurs étrangers, que l'on ne regarde même pas comme des citoyens,

soient admis dans un pays quelconque pour y faire la concurrence aux ouvriers indigènes ? Si cela est à désirer, est-il possible de les contrôler, eux et leurs instincts naturels, de façon à éviter les maux que leurs amis semblent appréhender de leur rassemblement en grand nombre, et à détourner les sérieux dangers que les adversaires de l'immigration chinoise redoutent.

Rapp. Comité mixte, p. 667.

Idées fausses.

"Je crois, dit M. Croker, que l'effet du travail chinois sur le travail blanc est plutôt de nature à élever qu'à dégrader. Je pense que tout ouvrier blanc intelligent et capable de travailler, qui est plus qu'un terrassier dans son fossé, plus qu'un journalier avec sa pioche et sa pelle, qui a en lui les moyens d'être autre chose, peut devenir ce quelque chose plus aisément grâce à la présence des Chinois qu'il ne le pourrait autrement."

Cela est parfaitement vrai, mais voyons où cela nous conduit. Cet air de mépris avec lequel on parle du terrassier dans son fossé donne la note d'un changement social que produirait inévitablement une main-d'œuvre chinoise considérable. Il est fort à désirer que les dames peu riches puissent faire faire les travaux du ménage à un prix raisonnable, qu'il y ait dans un nouveau pays un travail correspondant aux besoins, et ces bons résultats doivent s'obtenir s'ils ne coûtent pas trop cher, comme dans le cas de la servante blanche là où il n'y a pas de compétition chinoise, ou de l'ouvrier blanc quand la main-d'œuvre est rare.

Rabais de la main-d'œuvre chinoise.

Il n'est pas besoin d'établir que la main-d'œuvre chinoise coûte peu. C'est sa raison d'être. Pas besoin non plus de démontrer qu'elle est facile à conduire ; c'est là un de ses attraits. Le Chinois, à l'instar d'un animal inférieur qui va et reste où il est nourri, ira et restera pendant un temps donné, là où certains gages, évidemment peu élevés, lui seront payés. Voici ce qui doit infailliblement arriver lorsque les ouvriers chinois se jettent à flots dans les diverses branches d'emplois. Le travailleur blanc, non satisfait du taux auquel les salaires sont tombés, s'il a de l'argent, laisse le pays. Celui qui reste tombe encore plus bas que le Chinois, parce qu'il a plus de dépenses à faire avec la même somme d'argent qui permet au Chinois d'aller vivre de ses rentes en Chine. Il s'abaisse de plus en plus. Il est prouvé qu'un homme qui a dirigé des Chinois n'est pas capable de diriger des blancs, parce qu'il devient trop arbitraire, qu'il contracte en réalité quelque chose des habitudes du commandeur d'esclaves.* Ceux des blancs qui resteraient pour lutter contre les Chinois devront s'accoutumer à être conduits comme ceux-ci le sont. Un blanc ne peut faire d'économie avec les gages du Chinois ; c'est à peine s'il peut faire vivre sa famille. Les exemples de travailleurs devenant petits propriétaires sont rares, et

L'esclavage déguisé.

* Dans l'admirable esquisse de l'histoire de Chine par Miss Corner on lit : "On peut dire en somme que les Chinois sont gouvernés par le fouet et le bâton, ce dernier ayant surtout à faire dans l'administration. Le vice-roi bâtonne les mandarins, qui bâtonnent les officiers subalternes, qui bâtonnent à leur tour le peuple ; le mari bâtonne sa femme, le père son fils, même quand celui-ci est homme fait. L'un de nos plus anciens voyageurs a dit que bien certainement il n'y a pas pour le bâton un tel pays que le Cathay (la Chine), où les hommes sont toujours à battre ou à se faire battre.

comme les membres de la classe moyenne ne réussiraient pas, ils tomberaient au rang de "vils blancs." Nous parlons des tendances naturelles, car le temps n'a pas encore été assez long pour donner des résultats importants. Mais quelques-uns des Californiens les plus clairvoyants croient voir apparaître les signes avant-coureurs d'un état de société semblable à celui qui existait dans les Etats du Sud, où l'exclavage a créé des fortunes énormes, mais où disparut rapidement de la société tout ce qui ressemblait à la classe moyenne, où la classe aristocratique devenait moins nombreuse, où il n'y avait pas de gradation entre le propriétariat orgueilleux et exclusif, les hommes de profession qui lui étaient alliés, et les esclaves et des blancs non moins malheureux. Les agitateurs de l'école Kearney ne voyaient que deux choses : que des milliers de blancs n'avaient pas d'ouvrage et que les Chinois étaient leurs concurrents ; mais les penseurs vont plus loin, et se demandent quelle est l'action de ces travailleurs Chinois parmi ces éléments en formation aujourd'hui, mais qui donneront à l'avenir son caractère et son cachet.

Il leur est impossible de voir sans alarme la lutte qui est commencée entre les travailleurs blancs et les Chinois. Le blanc travaille à désavantage. Il lutte contre un homme venu des plus basses couches d'une population qui ne connait guère ce qu'est le confort. Il ne peut dormir sur une tablette. Il ne peut se contenter de riz et de thé, d'un peu de saindoux et des parties les moins mangeables du mouton et du porc. Il a souvent une femme et des enfants à nourrir. Les salaires baissent dans tous les emplois qui ne requièrent pas d'habileté, mais seulement de la force, du travail, de la patience, de la docilité, de l'esprit d'imitation et de l'assiduité, et sur plusieurs fermes situées dans des bas-fonds riverains il y a un quartier chinois, c'est-à-dire quelques huttes où logent les Chinois qui font une grande partie des travaux de la ferme pendant toute l'année, tout comme il y avait des quartiers nègres sur les plantatons du Sud.

Invasion Chinoise possible.

Il est moralement certain, d'après ce qui a été dit du culte des ancêtres, de la densité de la population en Chine et du tarif des salaires, que si on n'y avait pas mis de barrière, les travailleurs chinois non mariés auraient afflué et qu'ils auraient couvert la Californie, de là ils se seraient répandus dans la plupart des Etats de l'Ouest, et peut-être auraient-ils pris racine dans chacun des Etats de l'Union. Le colonel Tong nous dit qu'en Chine ils gagnent de $5 à $6 par mois, et qu'ils peuvent vivre chez eux avec quatre sous par jour ; cependant, il y en a des milliers qui travaillent pour $3 ou $4 par mois. On l'a dit déjà, le Chinois aime passionnément le lucre. Peut-on douter que l'immigration aurait toujours été en augmentant indéfiniment ? M. Low semble croire que l'immigration se serait régularisée même sans mesures restrictives. Mais il a paru incapable d'expliquer comment il était venu un nombre aussi considérable de Chinois pendant certaines années. Un bon nombre s'en serait retourné tous les quatre ou cinq ans, mais leurs places auraient été prises par d'autres, jusqu'à ce que la côte du

Pacifique dépendit presque entièrement, pour les travaux grossiers, d'une population flottante, travaillant à bas prix, et de race et de sympathies étrangères à ses maîtres. Le résultat serait, sans aucun doute, d'accroître immensément la richesse de la Californie, dont les ressources seraient développées. Ses manufactures se multiplieraient, et les villes de l'Est seraient dépassées dans cette course au progrès. On pourrait peut-être entendre répéter, le long des côtes de l'Atlantique, le cri lancé il y a vingt-cinq ans par la législature de la Californie, qui demandait une main-d'œuvre à bas prix. Il ne faut pas oublier que quand il y a de 200,000 à 300,000 Chinois dans un Etat, on ne peut s'attendre à payer les mêmes salaires que lorsqu'il y en avait 70,000 seulement. Les salaires tomberaient assez pour attirer encore le travailleur chinois dont le sort ne serait pas amélioré, tandis que celui du blanc empirerait.

Ne pas être ébloui par une fortune rapide.

Avec un tel état de choses, il est tout naturel qu'il y ait une brillante société, comme à Rome sous l'empire, où les arts étaient à leur plus haute perfection, mais où la moitié de la population était esclave et l'autre moitié une tourbe sans argent et sans propriétés. Il n'y avait pas de bourgeoisie. La classe moyenne, cette clef de voûte d'une société, était disparue, et le temps vint où l'héritier de la république conquérante eut à courber la tête. Une telle société, sans base solide et durable, n'a pas de sympathie pour la liberté, et, par conséquent, tout élément nouveau qui tend à la produire est dangereux, surtout dans un jeune pays.

Propositions inefficaces.

Le Rév. M. Gibson aurait voulu prendre des mesures pour que les Chinois fussent forcés de couper leurs queues avant de débarquer sur le sol américain, et pour que ceux qui sont dans le pays eussent à les couper dans un délai de trois ans, à peine d'être renvoyés chez eux ; il voulait aussi les faire dépouiller de leurs vêtements nationaux. Cela nous semble absolument impraticable. D'abord, cela ne touche qu'à la surface de la question ; la difficulté gît plus bas. Du reste, on n'obtiendrait même pas cette concession aux idées des Occidentaux. M. Babcock dit que les Chinois sont orgueilleux de leurs pays et attachés à ses coutumes, et qu'ils ne céderaient pas sur ces points-là. M. Briggs semble croire qu'il n'y aurait pas autant d'objection à leur immigration s'ils amenaient leurs femmes et s'établissaient en permanence.

L'une des principales objections énoncées par M. Briggs lui-même, c'est que le Chinois empêche que le blanc n'immigre. Mais si le Chinois qui vient seul a cette influence sur l'immigration blanche, que sera-ce s'il vient avec sa femme ? La présence de celle-ci fera fort peu pour égaliser la lutte pour l'existence. Si les Chinois arrivent avec leurs femmes, ce sera pour s'établir, et leur immigration doublée de leur fécondité les rendra bientôt maîtres du pays.

Nous sommes portés à croire que c'est là ce qui arriverait avec le temps, s'il n'y avait pas de législation restrictive. Les Chinois ne sont pas plus attachés à la Chine que les Juifs ne l'étaient à la Palestine et à Jérusalem. Cependant, les Juifs se sont faits à vivre loin de Sion. Il y

a des années que les Chinois ont été forcés de vivre sur des radeaux, et l'implacable nécessité ne peut manquer de briser les liens de leurs superstition. Ils ne manqueraient pas, après quelques années de résidence en Californie, d'accommoder leur croyance avec leurs besoins et leur intérêt.

Mandchourie.

Il y a dans la Mandchourie de vastes établissements de Chinois qui ont laissé pour toujours le pays des fleurs.

Faux cris.

La Californie et tous les Etats de l'ouest sont-il menacés d'une invasion de travailleurs à bas prix qui n'ont aucun des traits distinctifs du bon citoyen, et peut-être aucun fond d'assimilation avec les autres races ? Toute la question est là. Tout ce que l'on débite contre la moralité et la main-d'œuvre à bas prix des Chinois ne signifie pas grand'chose. Il y a vingt-cinq ans, on protestait de la même manière dans l'Illinois contre la main-d'œuvre irlandaise, mais ce bruit s'est éteint dès que la fille du manouvrier eut épousé le fils de celui qui protestait. Ce qu'il y a au fond, c'est l'antipathie de race ; le philosophe peut trouver ce sentiment étroit, mais en l'approfondissant on s'aperçoit qu'il est une sauvegarde naturelle et peut-être divine contre de grands maux. L'honorable et révérend Baptiste Noël soutenait que le noir est l'image de Dieu en ébène et l'égal du blanc, mais il fut réduit au silence quand on lui demanda : " Aimeriez-vous que votre " fille épousât un nègre ?"

Il est vrai que les races changent lentement, mais l'immobilité de la race chinoise parait tenir du phénomène. Des témoins ont déclaré que, dans leur pensée, quelque nombreux que fussent les Chinois, les Américains les domineraient. Ils n'avaient pas suffisamment pesé à quel point le nombre donne du courage.

Hier et demain

Dans son dernier livre, " Un appel à César, " le juge Tourgée a signalé le terrifiant problème qui se dresse dans le Sud par le fait de la présence côte à côte de deux races qui ne peuvent se mêler. Si les adversaires de l'immigration chinoise prouvent que la fusion des races mongolienne et caucasienne est impossible et qu'une nombreuse immigration permanente se fait, ils soulèvent une question dont un gouvernement sage doit s'occuper sans retard. Cet écrivain dit en décrivant l'état de choses qui existe dans les Etats du Sud :

" Du berceau à la tombe, le blanc et le noir se coudoient à toutes les heures; cependant il y a toujours une distance infinie entre eux. Il n'existe pas d'égalité, pas d'assimilation de droits, pas d'affection réciprore. Les enfants peuvent s'aimer, mais c'est parce qu'ils sont des enfants. Entre adultes, il y a moins de démonstrations d'affection qu'entre un maître et son chien. Mais le noir n'a pas perdu de vue les droits et les privilèges que la nation lui a conférés ; et plus il est empêché de les exercer, plus profondément s'enracine sa conviction que toute la population sudiste lui est hostile. "

Dans trente ans d'ici, un semblable état de choses existera sur la côte du Pacifique si on laisse l'immigration chinoise libre. Deux races libres, séparées par des traits caractéristiques et surtout par la couleur, ne peuvent vivre l'une auprès de l'autre sans conflit. On trouve dans le *Popular*

Science Monthly de février 1883, un travail du professeur E. U. Gilliam, un sudiste, qui soutient l'impossibilité de la fusion entre les blancs et les noirs, parce que la fusion est la résultante de l'égalité sociale et du mariage entre les deux races.

" L'espèce humaine présente trois grandes familles distinguées par la couleur,—la blanche, la jaune et la noire. Une d'abord en origine et en couleur, l'espèce s'est multipliée et répandue, des familles se sont établies dans des latitudes diverses, et, sous l'action des conditions climatériques qui agissaient avec une force plus que normale à cette période impressionnable d'une race jeune, elle a pris diverses couleurs qui sont devenues permanentes et caractéristiques à mesure qu'elle s'est accrue et endurcie. "

Antipathie de race.

Ces groupes se tiennent strictement à l'écart. Il n'y a pas de fusion possible entre eux comme entre les Irlandais, les Allemands, les Français, etc. Les races jaune et blanche, ou noire et blanche, ne se mêlent pas, et l'antipathie s'accroît toujours si l'un des deux peuples a opprimé l'autre ou l'a traité avec dédain. Dans l'hypothèse que les Chinois s'établieraient définitivement, ils ne tarderaient pas à ressentir la privation du droit de voter, et, à mesure qu'ils deviendraient plus puissants par le nombre et par la fortune, ils nourriraient la rancune des dédains subis. Et ce sentiment serait peut-être plus intense dans leur cas que dans tout autre dont l'histoire fasse mention. Car le contraste entre les blancs et les Chinois n'est pas, comme les ennemis de ces derniers le prétendent follement, le contraste de la civilisation et de la barbarie, mais bien celui de deux civilisations, l'une moderne et occidentale, l'autre ancienne et orientale. L'antipathie ne naît pas seulement de ce que le Chinois vient disputer le champ du travail, ou qu'il est d'une race distincte ayant des traits physiques, intellectuels, moraux et religieux différents, sans compter le teint, mais aussi parce qu'il arrive se croyant hautement civilisé, fier de mœurs qui le font reconnaître comme un des fils de Han, plein de mépris pour les " barbares " au milieu desquels il a l'intention, de se fixer au moins temporairement, prêt à mépriser leurs institutions, et, comme dans le cas du colonel Tong, à rire de leurs rêves favoris comme de folles imaginations d'enfants gâtés. Il amène son harem. De fait il introduit dans la société d'Occident des mœurs asiatiques. Le Chinois ne songerait pas plus à adopter les usages américaines, que celui qui a fondé Québec et introduit dans l'Amérique du Nord les traditions de la France royaliste n'aurait songé à suivre les coutumes des Sauvages. On a emprunté à ceux-ci la raquette, le canot et deux ou trois autres choses. Les Chinois, eux aussi, emprunteront quelque chose des blancs, mais ils resteront toujours Chinois.

Les Chinois ont déjà causé des troubles politiques. Que l'on considère l'antipathie de race au point de vue que l'on voudra, qu'on la traite d'instinct naturel ou de préjugé injustifiable, le fait est qu'elle existe et qu'elle ne disparaîtra pas ; et n'y eût-il que les manifestations de violence qu'elle provoque chez les blancs, il y en a assez pour démontrer le besoin de règle-

menter l'immigration chinoise. M. Henry C. Beals, éditeur du *Commercial Herald and Market Review*, a été interrogé devant le comité mixte en 1876, et les idées de ce journaliste à vues modérées méritent qu'on les pèse avec soin. Il a bien, il est vrai, déclaré que sans la main-d'œuvre chinoise on ne pourrait pas manufacturer de cordages, que c'est cette main-d'œuvre qui a fondé la fabrication des chaussures à San-Francisco, que sans elle on ne pourrait faire la culture des fruits, que le commerce de farine sur une grande échelle est entre les mains des Chinois qui l'exportent en Chine, qu'ils achètent et revendent plus de mercure que n'importe quel autre peuple, que l'abrogation du traité avec la Chine serait une perte irréparable, que les marchands chinois sont des hommes de la plus haute valeur, que leur crédit est au premier rang, qu'on ne peut avoir de filles blanches comme domestiques,—il a néanmoins dit qu'il voulait voir le pays peuplé par des blancs, et il a produit des documents établissant que dans le printemps de 1876 il avait solennellement averti le gouvernement fédéral que "les Chinois de la Californie dormaient sur un volcan qui pouvait faire éruption au premier moment." Des avis publics avaient été donnés que le comité de vigilance anti-chinois règlerait la question par la violence. Le journal de M. Beals est lu par le commerce, et il n'avait aucun désir de flatter les passions populaires. Cependant il écrivait en mars 1876 :

"Bien que l'immigration chinoise en ce pays, depuis vingt-deux ans, ne soit rien en comparaison de celle qui nous vient d'Europe chaque année, il y a une telle différence entre les deux qu'il n'y a pas de parallèle possible à établir. L'immigration européenne est acceptable, désirable même, tandis que l'immigration chinoise est tout bonnement détestable… On ne saurait nier que l'immigration chinoise a produit beaucoup de bien et beaucoup de mal aussi. Les Chinois sont nos principaux constructeurs de chemins de fer, et sans leur travail à prix réduit nous aurions à payer plus cher pour le fret et le passage. Mais au contraire des peuples de l'Europe, ils ne peuvent ni ne veulent s'assimiler à nous ; il y a entre eux et nous un gouffre, un abîme béant qui ne saurait être comblé. Ils seront, aussi longtemps qu'ils demeureront parmi nous, une source de trouble sans fin et la cause d'actes criminels qui pourraient bien amener une terrible effusion de sang."

L'homme qui écrivait cela dénonçait, le 25 mai 1876, la presse quotidienne de San-Francisco comme responsable des attaques illégales qu'on faisait contre les Chinois. Il déplorait les scènes lâches et honteuses d'Antioche, d'où on les avait chassé en brûlant leurs maisons, M. Beals voit clairement que ceux qui parlent de la main-d'œuvre à bas prix ne comprennent pas la question. Il a raison de dire que le caractère non-assimilable du Chinois, que l'antipathie de race est le point dont les avocats de l'immigration chinoise devraient s'emparer, et c'est le point sur lequel leurs adversaires, s'ils sont bons stratégistes devraient concentrer leurs forces.

Que l'on se porte en avant de vingt-cinq ans, et peut-être alors les Chinois pourront-ils tenir tête aux clubs anti-chinois. Mais cela c'est la domi-

nation prochaine de ce peuple. Alors, les politiciens philanthropes ou ambitieux qui voudraient se mettre en faveur auprès du public pourront faire surgir une question politique, l'affranchissement des Chinois. Hors cela que reste-t-il ? Une population nombreuse, croissante, séparée du reste de la société par tout ce qui peut diviser et provoquer des hostilités.

L'intéressante similitude de cet état de choses avec celui des Etats du Sud frappa M. Beals en 1876 ; le livre du juge Tourgée devrait être lu par quiconque désire se former une opinion éclairée sur cette question. Il rappelle ce fait qu'il y a cent ans on ne daignait pas s'occuper de quelques nègres ; l'ardeur des citoyens de la Grande République pour la solution de toutes les questions imaginables ; l'émancipation ; quatre millions d'esclaves appelés à partager les droits et les devoirs du gouvernement, et ayant contre eux l'orgueil, les connaissances, l'expérience et la richesse des blancs ; le massacre de la Nouvelle-Orléans, lorsque les nègres et les blancs se rencontrèrent pour la première fois en public dans le but d'organiser un parti dont les noirs seraient un élément ; le Ku-Klux-Klan, composé des meilleurs citoyens blancs du sud, et organisé pour forcer les noirs à se bien comporter ; les clubs de carabiniers et les fiers-à-bras ; la résistance opiniâtre, malheureuse et triste des électeurs de couleur. Durant toute la période du conflit, le danger reposait dans la séparation des deux races, et le massacre de Hamburg et l'émeute de Danville ont été amenés par de minces incidents, nés de l'antagonisme de race.

Les Nègres dans les Etats du Sud.

Les optimistes pensaient que les nègres, dès la première génération, auraient oublié tout ce qui se rapportait à leur esclavage, et les philanthropes semblaient espérer qu'ils disparaîtraient un certain temps après. Bien au contraire, ils ont augmenté dans une plus forte proportion que celle des blancs et que la leur même, à l'époque de l'esclavage. Il y avait 689,882 personnes de couleur en 1790 ; de ce nombre 657,327 étaient esclaves ; le nombre des blancs était de 1,271,400. Soixante-dix ans après, c'est-à-dire en 1860, les blancs comptent 8,116,691 âmes et les esclaves 3,947,231 ; en 1880 les chiffres sont comme suit : 12,420,247 blancs et 6,039,659 noirs. Le recensement de 1880 fait voir que dans huit des Etats du Sud la population de couleur atteint le chiffre de 48·8 pour cent ; la moyenne étant de 60·6 dans la Caroline du Sud, et 57·5 dans le Mississipi, de 51·4 dans la Louisiane, et la moyenne dans tous les Etats du Sud étant de 32·5. La proportion des blancs aux noirs dans tous les Etats-Unis est de 6½ blancs à un noir. Dans les Etats du Sud et de la frontière, un tiers de la population est de descendance africaine ; mais dans les Etats du Sud proprement dits il y a un habitant noir pour un habitant blanc. La citation ci-dessus du juge Tourgée démontre au-delà de tout doute qu'il y a huit Etats où l'on voit un noir vivant auprès d'un blanc, et où cependant les deux races sont séparées par des distances infinies. Si, d'un côté ils sont aussi rapprochées, de l'autre, le sentiment de race parlant, un abîme existe entre eux que rien ne saurait combler.

Chiffres se rapportant à la question.

La question serait déjà assez grave si elle restait en l'état actuel, mais

Les blancs devancés.

elle le devient davantage si l'on considère que les noirs dépassent les blancs en ce qui concerne l'accroissement de la population. Prenons les Etats à esclaves reconnus tels en 1860, et comparons les chiffres du premier recensement (en 1790) avec ceux du recensement de 1880, et nous y verrons une augmentation de 880 pour cent pour les blancs et de 775 pour cent pour les noirs. Mais ces chiffres sont trompeurs, car les noirs ont reçu peu de renfort de l'étranger, tandis que les blancs ont vu, surtout dans les Etats frontières, grossir leur nombre par l'immigration venue du Nord et une accession notable d'étrangers. Maintenant, prenons séparément les Etats

Zône noire.

frontières et les anciens Etats à esclaves : dans le Delaware, le Maryland, le Kentucky, le Missouri, l'Arkansas, le Tennessee et le Texas, les blancs ont augmenté au taux de 1244·8 pour cent, et les noirs au taux de 713·9 pour cent,—tandis que dans les anciens Etats à esclaves, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Georgie, la Floride, l'Alabama, le Missisipi, la Louisiane, l'augmentation des blancs a été de 340·2 pour cent et celle des noirs de 563·7. Les blancs étaient 1,066,711 dans les Etats à esclaves lors du premier recensement, et les noirs 654,308, c'est-à-dire que les blancs avaient une majorité de 412,403. Voyons maintenant les tableaux de 1880 : il y a cette année-là, dans ces mêmes Etats, 4,695,-253 blancs et 4,353,097 noirs. Les blancs n'ont donc augmenté que de 39,753 de plus que les noirs, c'est-à-dire que 1,066,308 blancs accusent un gain de 3,728,542 et 654,308 noirs accusent un gain de 3,698,789. Les noirs gagnent donc de vitesse la race dominante dans la zone noire ou les anciens Etats à esclaves. Si nous cherchons encore, nous constaterons d'autres résultats plus étonnants. Si l'on compare la population de ces Etats en 1860 et en 1880, l'on verra que les blancs n'ont augmenté que dans la proportion de 33 pour cent et les noirs dans celle de 43 pour cent. Nous nous trouvons ici en face d'une loi en vertu de laquelle le nombre des noirs doit augmenter relativement et celui des blancs diminuer relativement. Poussons cette étude un peu plus loin, et voyons ce qui se passe dans ces mêmes Etats sous le régime de la liberté absolue. Leur population était en 1870 de 3,681,554 blancs et 3,241,057 noirs ; en 1880, les blancs sont 4,695,253, les noirs 4,353,097. En d'autres termes, les blancs ont augmenté en dix ans de 1,013,099 ou 27·5 pour cent et les noirs de 1,112,-040 ou de 37.3 pour cent. Non seulement la proportion en faveur des noirs est ici plus élevée, mais leur gain numérique est le plus considérable. 3,241,057 noirs se sont accrus de 98,341 de plus que 3,681,554 blancs. Poussons encore avec le professeur Gilliam cette étude plus loin, et le résultat arrêtera probablement l'attention de ceux qui disent : "Quel mal peuvent faire quelques Chinois ?" Le résultat rappellera ce jeu d'écoliers qui éveillent toutes les convoitises de l'enfance en faisant voir comment une fortune peut s'acquérir avec un liard si on le double vingt-huit fois, c'est-à-dire autant de fois qu'il y a de clous dans les fers d'un cheval.

Accroissement respectif.

De 1830 à 1840, la population blanche aux Etats-Unis a augmenté de 34 p. c. et la noire de 23 p. c. ; de 1840 à 1850, les chiffres sont 38 et

23 p. c. respectivement ; de 1850 à 1860, il sont 38 et 22 p. c. ; de 1860 à 1870, de 24 et 9 p. c. ; *de 1870 à 1880, l'augmentation des blancs est de 29 p. c, et celle des noirs de 34 p. c.* M. Gilliam attribue neuf de ces vingt-neuf p. c. à l'immigration, ce qui laisse en faveur de la multiplication des blans un gain net de vingt p. c. Comment s'expliquer la différence étonnante de la propagation des deux races pendant cette décade ? M. Gilliam trouve la solution dans la plus grande fécondité de la race noire. La population de la race blanche augmentant en taux de vingt-cinq pour cent en dix ans se doublerait en trente-cinq ans ; tandis que la population noire, augmentant au taux de 35 p. c. dans le même espace de temps, se doublerait en vingt ans. Se basant sur ces chiffres, M. Gilliam a calculé que les blancs dans les Etats-Unis seraient au nombre de 84 millions en 1915 ; de 168 millions en 1950 ; de 336 millions en 1985. Les Etats du Sud qui, en 1880, étaient habités par 12 millions de blancs, arriveraient, aux taux de 2 p. c. par année, à en compter 24 millions en 1915 ; 48 millions en 1950 et 96 millions en 1985. Dans les mêmes Etats, les noirs qui étaient 6 millions en 1880, seraient 12 millions en 1900 ; 24 millions en 1920 ; 48 millions en 1940 ; 96 millions en 1960, et 192 millions en 1985. On trouvera plus que cela même : en 1900, c'est-à-dire dans quinze ans, chacun des vieux Etats à esclaves aura une population en majorité noire, de sorte que les Etats-Unis possèderont au milieu d'eux huit petites républiques noires.

Probabilité

Nous ne hasardons aucune opinion sur la manière dont ces républiques noires se serviront du pouvoir. Nous ne faisons que signaler le fait, et nous disons simplement ceci : que bien qu'il doive s'écouler un temps assez long avant que le Chinois se décide à s'établir définitivement, les précé dents historiques et des probabilités basées *à priori* sur ce que peut le besoin contre la volonté et les préjugés de l'homme, nous amène à la conviction qu'avec le temps, si on n'y met un frein, un certain nombre de Chinois se fixera pour toujours sur ce continent, et ce qui s'est produit dans les Etats du Sud nous permet de voir " demain sous la lumière d'hier," selon l'expression éloquente du juge Tourgée.

La race qui a le moins de besoins écrase la race supérieure.

Au point de vue où cette enquête se fait, il est très intéressant et très instructif de remarquer comme la concurrence entre le travail des nègres et celui des blancs a produit les mêmes résultats que la concurence du Chinois en Californie. Plus l'homme de couleur s'éloigne de l'esclavage, plus il serre le blanc de près. Le forgeron blanc est devenu de plus en plus rare dans les régions élevées du Sud. Les gens de couleur sont devenus maçons, charpentiers et entrepreneurs des travaux mécaniques les plus élémentaires Ce sont eux qui construisent leurs demeures, qui fournissent leurs instituteurs religieux ; ils commencent à fournir leur maîtres d'école. Le prochain effort sera pour aborder les professions, et à mesure que leurs chances augmenteront, celles des blancs deviendront moindres. Le résultat le plus certain et le plus important de cet état de choses doit être l'émigration de la meilleure classe des blancs. Il n'y a pas d'avenir

dans le Sud pour le pauvre homme énergique, qui commence avec rien et finit milionnaire, ou tout au moins riche et indépendant. Le travail manuel est ou accaparé par le nègre ou rendu impayant par sa concurrence, et il n'y a pas d'autres carrières entre lui et les professions. M. Brooks et d'autres témoins ont dit que les plus capables survivent; nous avons demandé à M. Brooks ce qu'il entendait par là. Des demi-savants, se persuadent que la meilleure race est celle qui survit. C'est une erreur. Dans la lutte des races, ce n'est pas la force intellectuelle, ce n'est pas la vaillance physique ou morale, ce ne sont pas les muscles et les articulations les plus solides qui l'emporteront, mais bien la faculté d'endurer la fatigue, de faire un travail ennuyeux, de subsister avec peu de chose. Ce qui suit, on le dirait pris de l'enquête faite à San-Francisco ou à Victoria, C. A., sur la question chinoise.

Qui l'emportera?

"Le blanc ne peut lutter dans aucun champ du travail, si ce n'est du travail de l'ordre le plus élevé, avec l'homme de couleur du Sud. Il peut faire plus d'ouvrage, et de meilleur; il peut déployer plus d'habileté et obtenir de meilleurs résultats même dans les plantations: mais il demande un prix plus élevé; il ne peut vivre avec la même nourriture, et être heureux aux mêmes conditions; il ne peut lutter à armes égales avec l'homme accoutumé aux mépris. Ainsi, dans le combat pour la domination, si l'on suppose que les conditions actuelles continueront ou si l'on suppose celles qui vont probablement les remplacer, à moins qn'il ne se fasse une grande révolution sociale qu'il est impossible de prévoir, la race de couleur est sûre d'augmenter en nombre à l'avenir beaucoup plus rapidement que dans le passé en comparaison des blancs."

La meilleure classe blanche émigrera.

Nous avons vu que l'une des conséquences de l'état de choses actuel dans les anciens Etats à esclaves doit être l'émigration de la meilleure classe des blancs. Une autre conséquence également certaine, c'est que l'émigration des noirs diminuera. La sécurité dont l'homme de couleur jouit dans les Etats où il domine presque, lui offre et continuera à lui offrir le plus puissant attrait, et l'emportera dans son choix sur les gages plus forts qu'il gagnerait dans les Etats où son amour-propre serait à chaque instant blessé, et où parfois il pourrait être exposé à des actes de violence arbitraire. Son ambition, comme celles des classes ouvrières chinoises, est de peu. Une petite cabane, à peine capable de le protéger contre la tempête, un petit morceau de terre, une nourriture grossière, voilà tout ce qu'il lui faut. Ses minces besoins sont aussi ceux du Chinois. Mais le manque de confiance en lui-même, legs de l'esclavage, et qui l'empêche de tenter l'inconnu, ne se reproduit pas dans le cerveau du Chinois, à moins que la protection et l'organisation des Six Compagnies n'y supplée.

La suprématie des noirs dans au moins huit Etats est assurée. *

* Un monsieur du Sud qui s'en allait au Kansas disait: "Le fait est que je ne sais pas ce qui arrivera quand les nègres seront un peu plus à l'aise, auront un peu plus d'éducation et seront réellement en état de prendre soin d'eux-mêmes. Dans le suffrage, dans le travail, dans la multiplication de la race, dans la conduite des affaires, ils vont dominer les blancs, à moins qu'on ne les tue ou qu'on

Des milliers d'hommes laisseront ces Etats comme celui dont les paroles se lisent en note, non pas par crainte du noir, mais parce qu'il n'y aura plus de résultats dignes d'envie, même si la lutte se continuait avec succès.

Le professeur Gilliam dit que « les noirs, en règle générale, voteront toujours dans le même sens. On voit facilement pourquoi ils sont aujourd'hui républicains. Mais que les partis politiques actuels disparaissent et que d'autres se forment, les nègres marcheront toujours en corps."

M. Swift, comme tout homme sensé le dirait, nous dit que si les Chinois avaient le droit de voter ils voteraient en bloc.

L'émigration chinoise a trois portes ouvertes devant elle là où elle est laissée libre :

Trois issues de l'immigration chinoise.

1. Elle peut continuer à amener des travailleurs mâles en état de vivre dans des conditions qui rendraient la vie misérable pour un blanc, mais, comme terrassiers, travaillant à la construction deschemins de fer, ou cultivant les fruits et fondant des manufactures, ils peuvent faire beaucoup de bien ; d'un autre côté, ils font beaucoup de mal en chassant les travailleurs blancs, en arrêtant l'immigration de blancs se livrant aux travaux grossiers ou à moitié grossiers, en faisant concurrence aux enfants, aux couturières, aux servantes blanches, en créant des quartiers chinois, et en amenant au pays des prostituées qui cherchent, beaucoup plus que les leurs congénères blanches, à corrompre les jeunes garçons.

Voir là-dessus les conclusions d'un article de l'*Overland Monthly*, de janvier 1885, intitulé : "Over haste in making our nation."

2. Emancipés, par les voyages, de l'esclavage du culte des ancêtres, ou bien poussés par le besoin, les immigrants peuvent amener leurs femmes et se fixer dans le pays. En ce cas-là, vivant de peu, ils se multiplieraient dans une telle proportion qu'ils mettraient bientôt en danger la supériorité numérique des blancs. Cela amènerait l'état de choses déjà mentionné, c'est-à-dire qu'il ne pourrait y avoir de classes moyennes, et, sans que l'on eût l'esclavage, on en ressentirait tous les maux. Il se créerait une aristocratie peu nombreuse, immensément riche, destinée à mourir de sa propre mollesse, mais seulement après que son orgueil dépravé aurait fait tout en son pouvoir contre la liberté et les institutions libres ; il y aurait tout à côté une population ouvrière jaune qui deviendrait rapidement si nombreuse que les émeutes seraient à craindre tant de sa part, à cause de la conscience de sa force, que de la part des blancs ; et

---

ne les écrase. Je ne suis pas en faveur de cela, je ne l'ai jamais été. Si la loi donne à un nègre les mêmes avantages qu'à moi, je dis qu'il a le droit d'en jouir et d'en profiter ; et si je n'aime pas cela, si je ne puis le supporter, je puis m'en aller et le laisser maître du pays, à ses frais. J'ai vendu une de mes plantations à un nègre. Il me paiera, je le sais, et je ne vois pas ce qui l'empêcherait d'être riche dans quelques années.

" Tout cela me paraît être d'un mauvais augure pour cette région. Moi personnellement, je ne m'en occupe pas. Quand on a survécu à la Confédération, on ne doit plus se préoccuper de rien. Cependant je n'ai pas l'es[illegible] libre, car je laisse mes enfants, qui auront peut-être à faire face à des événen[illegible] infiniment pires que ce que l'on peut prévoir ; et je vais vous dire tout : je ne suis pas le seul ici qui ait ces craintes."

grand nombre de marchands chinois auraient leurs maisons converties à la tartare, leurs jardins, leurs harems, et tous les raffinements de la civilisation asiatique.

3. Ou bien, le Chinois, ayant acquis un domicile, deviendrait électeur. "C'est des plus improbable," dira-t-on. Admis; mais pas le moins du monde plus improbable que ne l'était en 1859 le droit d'électeur pour le nègre. Comment cela finirait-il? Par des émeutes, par l'effusion du sang, et par la création d'une zone chinoise sur les bords du Pacifique.

On dira peut-être que nous voyons trop loin. Mais il ne faut pas oublier le langage tenu par des personnes qui ont vécu en Chine. Ceux qui connaissent les Chinois savent ce qu'ils peuvent faire. Le fait est qu'ils sont capables de faire la leçon au monde entier sauf en ce qui regarde les arts européens, la guerre et la haute mécanique; et M. Giles avertit les anglais qu'ils pourront trouver que le chinois si méprisé avancera trop rapidement dans quelques années. M. LaVenrède paraît donner un semblable avertissement.

Le Congrès des Etats-Unis a donc agi sagement en s'occupant de l'immigration chinoise. Reste à savoir si les mesures qu'il a prises sont sages en elles-mêmes.

LÉGISLATION RESTRICTIVE.

À la suite de l'enquête faite par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des représentants en 1876, de son rapport et de l'active agitation qui se produisait en Californie, trois commissaires furent envoyés en Chine pour négocier des changements au traité, et un nouveau traité fut signé. Le Congrès, après de longs débats, passa une loi le 6 mai 1882. Cette loi prohibait pendant dix ans à venir l'immigration des Chinois aux Etats-Unis. Mais ceux qui y étaient le 17 novembre 1880 ou qui y seraient venus dans les trois mois après l'adoption de la loi, échappaient à son opération. Pour établir qu'un immigrant rentrait dans ces deux catégories, il fallait un certificat du percepteur des douanes du district d'où l'ouvrier devait partir. Les plus grandes précautions étaient prises pour constater son identité. La clause 6 pourvoyait à l'admission des Chinois qui n'étaient pas ouvriers, mais il fallait que leur identité fût constatée par un certificat en langue anglaise fourni par le gouvernement chinois, et renfermant des renseignements complets sur le porteur. Ce certificat faisait foi *primâ facie* de l'exactitude de son contenu. La délivrance d'un certificat faux était un délit, l'amende ne pouvait dépasser $1,000 ni l'emprisonnement durer plus de cinq ans.

Acte du Congrès, 1882.

Dispositions du traité.

Le deuxième article du traité portait que "les travailleurs chinois alors dans les Etats-Unis auraient la liberté d'aller et venir à leur volonté, et qu'il leur serait accordé tous les droits, priviléges, immunités et exemptions accordés aux citoyens et aux sujets des nations le plus favorisées."

La 3e clause de la loi de 1882, nous l'avons vu, étend ses privilèges aux

ouvriers qui étaient aux Etats-Unis le 17 novembre 1880 ou qui viendraient dans les trois mois après l'adoption de la loi. Le traité porte la date du 17 novembre 1880; il fut ratifié le 18 juillet 1881. La loi fut passée le 6 mai 1882. Personne auparavant n'avait pouvoir de délivrer des certificats. La question s'éleva de savoir quand la loi était venue en vigueur et si les ouvriers qui étaient aux Etats-Unis à la date du traité et qui étaient partis avant sa ratification ne pouvaient pas revenir en vertu du deuxième article. Il s'agissait, comme l'a dit un journal américain, de savoir quelle brêche on avait faite à la loi d'exclusion. Le langage ambigu de la loi donna lieu à plusieurs cas d'*habeas corpus*, à cause que l'on croyait, quelquefois à tort, à la fraude, par suite d'infractions certaines à la loi au moyen d'un certificat de Canton, et surtout grâce au sens indéfini du terme *marchand*. Le traité n'excluait que les travailleurs, et il était difficile de prouver qu'un homme qui se donnait comme marchand ou comme intéressé dans une affaire commerciale, était un ouvrier. La question est traitée à fond par le juge Hoffman, de la cour de district des Etats-Unis, dans le jugement élaboré qu'il a rendu dans la cause d'*habeas corpus* de Tung Yeong; il admet qu'il y a des infractions à la loi. Il signale, toutefois, —ce que les statistiques déjà données prouvent,—que la loi n'a pas été sans effets. Il dit, vers la fin de son jugement :

La loi de 1882.

Habeas corpus

Appendix Q.

Les relevés obtenus de la douane démontrent que depuis le 4 avril 1882, jusqu'au 15 janvier 1884 (une période de près de seize mois) 3,415 sont arrivés dans ce port. Pendant la même période, il n'en est pas parti moins que 17,088.

Il paraitrait ainsi que non seulement le flot de l'immigration chinoise dont nous étions menacé, s'est arrêté, mais qu'il s'est établi un mouvement en sens contraire que l'on n'aurait pu augmenter considérablement sans amener des troubles sérieux dans les industries existantes de l'Etat. On dit que les salaires des travailleurs chinois ont été portés de $1 à $1.75 par jour—fait très significatif, s'il est vrai.

Il est très regrettable que l'on ait répandu d'une manière aussi étendue et aussi persistante le bruit que la loi a été inefficace en pratique par suite des défauts qu'elle renferme ou de la faute des Cours. Cela n'a pu manquer de nuire à l'Etat, en empêchant l'immigration des blancs de l'Est qui auraient pu remplacer les Chinois qui s'en retournent dans leur pays.

Les clameurs contre les tribunaux et le manque de précision des termes de la loi eurent pour résultat l'adoption d'amendements qui furent décrétés le 5 juillet 1884. Nous donnons cette nouvelle loi dans les appendices (les Statuts n'étant pas encore parvenus à la bibliothèque); elle est très sévère et ne laisse plus d'ambiguité dans la description de ceux qu'elle exclut, non plus que de moyens de l'éluder à la faveur des certificats du gouvernement chinois. Cependant le Chinois, qui est persévérant, troque sa blouse contre le manteau de l'Espagnol et trouve moyen d'entrer aux Etats-Unis, en dépit de l'une des lois les plus strictes qui existent.

Loi restrictive de 1884.

Ap. F.

Nous avons fait observer que l'on a peut-être eu tort d'adopter la politique de l'exclusion absolue. M. Briggs, l'un des partisans de cette loi, le pense.

"Je crois, dit-il, que si on avait modifié l'Acte de Restriction de façon qu'un certain nombre de Chinois auraient pu aborder sur nos rivages, nous aurions pu les utiliser, et nous n'aurions jamais ressenti la répulsion que nous avons aujourd'hui pour eux. Je crois que dans l'intérêt de la culture des fruits nous serions mieux si nous en avions davantage. Je crois que dans quelques autres industries, les industries secondaires, les Chinois joueraient même aujourd'hui un rôle plus ou moins important s'ils continuaient à nous arriver. C'est pourquoi, vu la rareté de la main-d'œuvre qui, pendant quelques années encore, va probablement se faire sentir à certaines saisons, les industries se développant plus rapidement que la population, leur présence serait dans une certaine mesure désirable. Nous tentons des efforts pour nous assurer une main-d'œuvre blanche, et je ne crois pas que la main-d'œuvre chinoise puisse avoir pour nous la même importance si nous réussissons dans notre tentative. Je pense que notre avantage et celui de toute la côte est tellement lié au succès de nos efforts qu'il vaut bien mieux souffrir du manque d'ouvriers que d'encourager les Chinois et d'empêcher par là les blancs de venir chez nous.

Question

"Q. Si je vous comprends bien, vous dites que, dans votre opinion, la main-d'œuvre chinoise, convenablement dirigée, serait très-utile?—R. Elle pourrait l'être, mais je ne puis pas croire qu'en fin de compte elle soit avantageuse ni désirable."

Question élargie par les adversaires des Chinois.

M. Pixley se plaignit que le consul Bee eut agrandi le terrain de la discussion en parlant de l'exclusion des Chinois, car les plus hardis de leurs adversaires ne demandaient d'abord qu'une réglementation.

"S'il plait à la Commission, nous désirons dire que le terrain de discussion où se placent les amis des Chinois est beaucoup plus étendu que nous ne l'avions fait. Nous n'avons jamais demandé, non plus que l'opinion publique, de priver les Chinois qui sont parmi nous de tous les droits qu'ils ont acquis en vertu du traité et de la loi. L'opinion publique également, n'a jamais exigé que lon prohibât toute immigration chinoise, le sénateur Sargent, dans ses discours au Sénat des Etats-Unis, et M. Piper, membre du comité du commerce dans la chambre des représentants, ont plus exactement exprimé ses exigences en disant que l'immigration chinoise doit être placée sous le contrôle du Congrès, de telle façon que celui-ci puisse la restreindre et la réglementer."

La législation du Congrès en 1884 n'était pas parfaite, comme le prouvent les difficultés qui ont marqué sa mise en vigueur. Nous donnons ci-dessous les observations de l'*American law Review* * de novembre 1884 sur

Points soulevés sous l'opération de la loi de 1884.

* "ACTE RESTREIGNANT L'IMMIGRATION CHINOISE.— GARDE PROVISOIRE DES IMMIGRANTS.—Le récent statut des Etats-Unis pour l'exclusion des immigrants chinois a écrasé la cour des Etats-Unis, pour le district de Californie, sous une avalanche de brefs d'*habeas corpus* et a fait voir qu'il est fort difficile d'application. On a trouvé que le temps qu'il faut pour s'enquérir des droits des immigrants arrivés sur le même navire et arrêtés pour présence illégale dans le pays, est si long que la détention du navire jusqu'à la fin de l'enquête faite pour l'obliger à ramener les immigrants venus en contravention de la loi, causerait une telle injustice et de tels inconvénients pour les particuliers et pour le public, que cette détention ne devait pas avoir lieu. Puis est venue la question de savoir que faire des prisonniers durant l'enquête, et les tribunaux ont décidé qu'ils étaient sous leur garde et pouvaient être admis à caution ou livrés au *marshall*. Une autre question a été soulevée au sujet de ce qu'il fallait faire de l'immigrant amené en vio-

les effets de l'application de la loi. Il nous semble qu'il y aurait moyen de rédiger une clause simple et d'une portée générale qui rendrait toute injustice impossible, et préviendrait cette perte d'argent et de temps dans les cours que la loi actuelle des Etats-Unis impose.

Difficultés internationales possibles.

M. Brooks a laissé entendre que des difficultés internationales pourraient s'élever si le gouvernement canadien n'adoptait pas une politique semblable à celle des Etats-Unis. Il pense que les Chinois peuvent venir au Canada et traverser la frontière. S'ils faisaient cela, nous pensons que l'on pourrait y voir tout comme l'on fait pour la contrebande.

Les journaux de San-Francisco nous apprennent que les navires amènent un grand nombre de petites filles et déclarent qu'elles sont nées aux

lation de la loi, en attendant la décision du Président quant à son expulsion des Etats-Unis, à la demande des Etats-Unis, tel que statué par la 12e clause de la loi et il a été jugé que le statut confère implicitement au magistrat, au juge ou au commissaire le droit de détenir l'immigrant pendant un temps raisonnable en attendant la decision du Président, en le mettant sous la garde du *marshall*, ou de l'admettre à caution (cas de Chow Goo Pool, 1 W. C. Rep. 535; *re* Ah Kee, 4 W. C. Rep. 19). Si le droit du requérant d'aborder ou de demeurer dans ce pays lui est refusé, une question plus difficile encore surgit : comment le renvoyer en Chine? La loi décrète qu'il peut être renvoyé aux frais de la compagnie de transport qui l'a amené ici, ou aux frais des Etats-Unis, et elle autorise la Cour de Circuit des Etats-Unis "à le renvoyer." Cela implique nécessairement qu'elle a le pouvoir de prendre les moyens de faire exécuter sa décision (*Re* Chow Goo Pool, *supra*; *re* Chin Ah Sooeg, 3 W. C. Rep., 603; *re* Ah Kee, *supra*). Il est en conséquence jugé que, lorsque le requérant a perdu sa cause, la cour a le pouvoir de le renvoyer à bord du navire sous la garde du maître d'équipage,—que ce soit celui qui l'a amené ou son remplaçant; et que si le navire est reparti pendant le procès, le Chinois pourra, sur l'ordre du tribunal, être détenu par le *marshall* jusqu'au retour du navire, être mis à bord par lui, sous la garde du maître d'équipage dont ce sera le devoir de le recevoir et de ne pas lui permettre de débarquer. Dans ce cas-là le Chinois n'a été tiré que provisoirement du navire, soustrait à la garde du maître d'équipage qui le gardait en sa qualité de commandant de navire et non pas en sa qualité individuelle et personnelle. Il est amené sous la garde de la loi, dans le seul but d'assurer sa libération s'il est prouvé que sa détention est illégale. Aux yeux de la loi, il n'a pas débarqué du tout. Il est encore sous contrôle. Le pouvoir d'ordonner la garde provisoire du prisonnier pendant la procédure sur l'*habeas corpus* est nécessaire pour donner une sanction à ce bref. Le prisonnier peut être admis à caution de jour en jour, ou renvoyé sous la garde du lieu d'où il est venu, ou sous toute autre garde que le tribunal, dans sa discrétion, peut fixer. Le mandat de dépôt primitif, s'il y en a un, est suspendu pendant la durée de l'enquête sur le bref d'*habeas corpus*, et le prisonnier est, dans le sens le plus large du mot, sous la protection du tribunal. (Rex *vs.* Bettel, 5 Mod., 19, 22; l'Etat *vs.* Sparks, 27 Tex., 705; *ex parte* Ewen, 7 Tex., Ann., 289; *re* Kaine, 11 How., E. U., p. 134.) On peut exiger des gardiens un cautionnement pour la remise du prisonnier (Etats-Unis *vs.* Davis, 5 Cranch, C. C., 622). Aucune autre cour n'a de juridiction sur lui, (Affaire Hamilton, 1 Ben. 455), à moins que ce ne soit une cour ayant une autorité plus haute dans l'espèce que celle de la cour qui détient le prisonnier. (Affaire Leary, 6 Abt. N. C., 43, 47,) Les statuts relatifs à l'*habeas corpus* dans plusieurs Etats ont des clauses qui reconnaissent distinctement ce pouvoir. Le tribunal peut donner les ordres que la nature d'un cas exige. Le prisonnier peut être commis à la garde du défendeur ou à toute autre garde que son âge ou d'autres circonstances peuvent exiger; ou bien, s'il est détenu sous quelque accusation criminelle, et si la nature de l'accusation le permet, la cour peut l'admettre à caution pour sa comparution jusqu'à délivrance du jugement."

Etats-Unis et ont été transportées en Chine. Il n'est pas besoin de dire de quelle manière on se procure ces enfants en Chine à ceux qui savent qu'elles s'y vendent ponr une bagatelle, non plus que ce à quoi on les destine. On peut déduire que la loi a besoin de perfectionnement du simple fait des tentatives faites pour l'éluder sous ce rapport.

Un grand nombre de femmes aussi sont venues par l'*Océanic* et ont prétendu qu'elles n'étaient pas soumisesaux dispositions de la loi. Le *Call* dit que, "par suite d'un ordre du juge Hoffman, ces femmes et ces enfants sont conduites chez un photographe qui prend leur portrait sur zinc, après quoi on leur permet de débarquer sous cautionnement."

Immigration chinoise dans l'archipel indien et le détroit de la Sonde.

L'esprit d'aventure manque aux Chinois.

Les Chinois qui frayèrent leur chemin dans l'Asie centrale jusqu'à Bokhara et dans le Kharat de KoKand, n'ont jamais fait preuve d'esprit de conquête ou d'entreprise commerciale sur mer. Formose n'est pas à vingt lieues de la côte de Chine, et les Philippines n'en sont pas à plus de cent-cinquante lieues, et ce n'est qu'en 1661, à la suite des Européens, qu'ils colonisèrent Formose. Il connaissaient mieux les Philippines, parce que, situées sous la ligne directe des vents alisés, ils ne pouvaient pas ne pas les rencontrer dans leurs voyages aux îles plus à l'ouest, riches en produits spéciaux et où abondent en ces nids * avec lesquelles on fait la meilleure des soupes chinoises. Mais les Chinois n'y avaient pas fait d'établissements, car, lorsqu'elles furent découvertes par Magellan et, un siècle plus tard, conquises par Legaspi, on n'y a trouvé aucun indice d'une population chinoise, aucune relique des arts, de la langue ou des institutions de la Chine.

Condiments particuliers.

*Le Jésuite Du Halde écrit : "Leur mets le plus délicieux et le plus en usage dans les festins des grands sont les nerfs de cerfs et les nids d'oiseaux, qu'ils préparent avec soin. Ils exposent ces nerfs au soleil pendant l'été, et pour les conserver ils les renferment avec de la fleur de poivre et de muscade. Quand ils veulent les apprêter pour les servir à table, ils les amollissent en les trempant dans de l'eau de riz, et les ayant fait cuire dans du jus de chevreau, ils les assaisonnent de plusieurs épices.

"Pour ce qui est des nids d'oiseaux, ils se prennent le long des côtes du Tonkin, de Java, de la Cochinchine, &c. Ces oiseaux, qui ressemblent par le plumage aux hirondelles, font leurs nids et les attachent aux rochers qui sont sur le bord de la mer ; on ne sait de quelle matière ils composent ces nids, on croit que c'est de petits poissons qu'ils tirent de la mer.

"Ce qu'on sait certainement, c'est qu'ils jettent par le bec une humeur gluante dont ils se servent comme de gomme pour attacher leur nid au rocher. On les voit aussi prendre de l'écume de mer, en volant à fleur d'eau, dont ils lient ensemble toutes les parties du nid, de même que les hirondelles les lient avec de la boue. Cette matière étant desséchée devient solide, transparente et d'une couleur qui tire quelquefois un peu sur le vert, mais qui est toujours blanche, lorsqu'ils sont frais.

"Aussitôt que les petits ont quitté leurs nids, les gens du lieu s'empressent de les détacher, et en remplissent des barques entières. Ils sont de la grandeur et de la forme de la moitié d'une écorce de gros citron confit, on les mêle avec d'autres viandes, et ils en relèvent le goût." (*Du Halde, vol. II, p.* 118.)

Il ne peut cependant y avoir aucun doute que depuis fort longtemps les Chinois trafiquaient avec les indigènes.

Jalousie des Espagnols contre les Chinois.

Les espagnols étaient à peine établis à Manille qu'un rebelle chinois y apparut à la tête d'une flotte flibustière de 60 jonques ; il fut défait, mais de ce moment les Chinois commencèrent à arriver en grand nombre, et au bout de cinquante ans ils étaient 25,000. Ils s'établirent comme trafiquants, artisans et journaliers, et prospérèrent en dépit de l'oppression espagnole. Ils excitèrent la jalousie des Européens, que leur compétition dégoûtait. En butte à la défiance et à la persécution, ils devinrent naturellement mécontents et vindicatifs. En 1593, les Espagnols des Philippines organisèrent une expédition contre Malacca ; ils pressèrent 150 rameurs chinois sur la galère du gouvernement et les attachèrent à leurs rames. Le vent sépara la galère vice-royale du reste de la flotte ; la galère était encore en vue des îles, que les Chinois tuèrent le vice-roi et l'équipage. L'empereur de Chine, en 1603, envoya trois mandarins à Manille pour apprendre si " le fort de Cavite était bâti en or, " comme on le lui avait rapporté. Les Espagnols prirent l'alarme, accusèrent les mandarins d'espionnage, et dirent qu'ils étaient les éclaireurs d'une armée de 100,000 hommes. Il n'y avait pas de telle armée. Mais les Espagnols rattachèrent leur présence à une insurrection des Chinois qui eut lieu ensuite, et quand un riche Chinois, qui s'était fait chrétien et vivait sur un pied d'intimité avec les Espagnols, entreprit de faire bâtir une muraille de pierre autour du quartier chinois, la jalousie et la haine des Espagnols éclatèrent. Ils enflammèrent la populace en lui faisant croire que les Chinois avaient décidé d'assassiner les chrétiens. Quand on connait l'histoire d'Espagne, on se figure aisément ce qui arriva. Le massacre des Chinois fut résolu ; ceux-ci voyant le danger, se retirèrent dans la campagne et se défendirent faiblement. On en massacra vingt-trois mille, les autres purent échapper et regagner la Chine.

Un massacre.

Chinois traqués.

Trente-six ans après ce massacre, c'est-à-dire en 1639, les Chinois, chose étonnante, s'étaient accrus jusqu'au chiffre de 30,000 âmes. Ils provoquèrent encore la jalousie, et l'oppression les poussa une fois de plus à la révolte. On les traqua de toutes les manières, et après une lutte de plusieurs mois où plus de vingt mille périrent, sept mille se rendirent à discrétion. " Manille, dit Crawford, fut réduite à la plus profonde détresse par la perte d'une partie aussi considerable de ses sujets les plus laborieux."

En 1662, Koui-Sin-Kon, qui avait arraché Formose aux Hollandais, envoya un frère dominicain demander au gouverneur de Manille de le reconnaître souverain des Philippines. Les Espagnols, aussitôt, ordonnèrent aux Chinois de quitter l'Ile. Soit qu'ils se méfiassent des desseins des Espagnols, soit qu'ils fussent rassurés par le prestige et la vaillance de Koui-Sin-Kon, les Chinois coururent aux armes. Il est probable que la mort de Koui-Sin-Kon conserva l'île à l'Espagne.

Nouvelle oppression.

Les Espagnols se sentirent encore, un demi-siècle après cela, envahis par les Chinois, contre lesquels ils formulèrent des plaintes ressemblant singuliè-

rement à celles que l'on entend aujourd'hui sur la côte du Pacifique. Ils disaient que les Chinois venaient sous le masque du commerce, devenaient des monopoleurs, et emportaient en Chine la richesse du pays. De serviteurs ils devenaient maîtres, ils surpassaient les Espagnols dans toutes les branches de l'industrie. Ce reproche de monopole était l'éloge de l'intelligence et de l'esprit d'entreprise des Chinois. On les accusait aussi de "surveiller attentivement les besoins des habitants et la demande des divers articles de consommation et de garder ceux-ci jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un haut prix." On les chassa en 1709, mais, persévérants qu'ils sont, ils revinrent peu à peu.

Les Anglais firent une attaque contre les Philippines en 1762. Ce fut Sir William Draper qui en conçut le plan et en conduisit l'exécution. Le but était le pillage de Manille, et la Compagnie des Indes Orientales stipula qu'elle recevrait un tiers des dépouilles. Les Anglais débarquèrent courageusement et s'emparèrent de la place après une vaillante résistance.

Alliance avec les Anglais.

Les Chinois firent cause commune avec les Anglais, " leur donnèrent toute espèce de secours et les accompagnèrent dans toutes leurs expéditions." Les oppresseurs espagnols ne pouvaient s'attendre à rien moins.

Java.

La fertilité de Java, son commerce et la sécurité qu'offre un gouvernement européen attirèrent un nombre considérable de Chinois. Ceux de Batavia avaient amassé de grandes richesses. Ils excitèrent comme d'habitude l'envie et les Hollandais les virent d'un mauvais œil. Ceux-ci

Chinois et représailles.

les poussèrent à bout par des taxes excessives, tout comme, d'après M. Seward, les Californiens ont fait dans leur grand Etat, et à partir de 1730 l'oppression prit une forme systématique. Un certain nombre de Chinois furent saisis de force et déportés à Ceylan en 1740. Plusieurs de ceux qui habitaient Batavia coururent aux armes. Ils réunirent des forces considérables et commirent des actes de violence, des excès et des cruautés Quelques-uns de leurs compatriotes de la ville furent mis à la torture et on obtint pendant l'agonie de ces pauvres misérables l'aveu d'une conspiration horrible, ourdie de longue main contre les Hollandais. Il y eut quelques escarmouches sans résultats entre les troupes chinoises et hollandaises. Le quartier chinois prit feu. On dit que cela avait été arrangé pour masquer les préparatifs du massacre des Européens. Une panique s'empara des colons Hollandais. Ici s'ouvre l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire. Le massacre des Chinois commença. Quelques heures après le commencement de la boucherie, le régent l'autorisa

Conduite brutale des marins hollandais.

formellement, tout en ordonnant d'épargner les femmes et les enfants. La flotte hollandaise était à l'ancre dans la rade ; on débarqua les marins pour exécuter l'ordre. Ceux-ci, sous l'influence du rhum et de la luxure. se jetèrent sur les maisons chinoises, en tirèrent les habitants et les massacrèrent. Les Chinois n'opposèrent aucune résistance et se laissèrent tuer avec le stoïcisme fataliste qui est le propre de leur nation. Comme dit l'annaliste javanais, " ils ne firent pas plus de résistance qu'un nid de souris." Il ne périt pas moins de dix mille Chinois.

Durée d'un cri qui est encore absurde.

Le reste des Chinois se joignit aux indigènes, et la lâcheté et la cruauté des Hollandais eurent leur contre-coup dans toute l'île de Java. Les motifs étaient les mêmes que ceux qui entretiennent l'agitation dans la Colombie anglaise, qui ont suscité les émeutes Kearney à San-Francisco, c'est-à-dire la jalousie et la haine que les Chinois ne manquent jamais d'inspirer ; le cri fut alors le même qu'aujourd'hui : " ils enlèvent l'argent du pays." Ce cri est si absurde que nous ne nous y sommes pas arrêtés. S'ils gagnent de l'argent, c'est en en donnant l'équivalant par leur travail, et cet argent ils ont le droit de l'emporter où ils veulent. Tout absurde que soit ce cri, il n'en est pas moins vrai que partout où les Chinois se sont établis, la masse du peuple est arrivée tôt ou tard à les considérer comme des instrus dangereux. Cela peut être injuste, déraisonnable, injustifiable, mais c'est un fait dont il faut tenir compte. Non-seulement les Chinois n'inspirent pas de confiance, mais après un certain temps, ils inspirent de la terreur. Et pour celui qui a lu les témoignages recueillis, la raison en est bien simple, elle réside dans leur habileté, leur utilité dans les champs les plus humbles du travail, leur habileté commerciale et leur phénoménale frugalité. Il n'y a rien de tel que le succès, mais aussi il n'y a rien qui soit autant détesté, au moins par ceux qui le pensent conquis à leurs dépens. La finesse des Hollandais elle-même n'égalait pas celle des Chinois, et leur prospérité était surpassée.

Oliphant nous fait voir pourquoi le Chinois énergique et prospère l'emporte sur le Métis indolent moderne.

Vide Lord Elgin, par Oliphant, vol. 1, p. 78.

Après les scènes où des Européens, soi-disant civilisés, luttent de cruauté avec les Chinois et les Javanais, nous passerons à celles où, tout en s'accentuant, les traits caractéristiques des Chinois apparaissent sous un jour des plus agréables. Nous voulons parler des établissements chinois dans l'archipel de la Sonde.

Quand la race bronzée, qui avait émigré de Menangkaboa dans la pénisule malaise eut augmenté au point d'occuper tout le territoire, un essaim s'en alla peupler Singapour. Il est probable que l'ambassade d'Amherst a amené l'achat, en 1818, de Singapour du sultan de Lahore comme station navale destinée à favoriser le commerce avec la Chine. Les Chinois font la meilleure figure sous le régime anglais. Nous avons remarqué l'évidente supériorité physique, sociale et intellectuelle du Chinois de Victoria sur celui de San-Francisco.

La population chinoise, résultant presque toute d'immigration de puisque les Anglais se sont établis dans l'archipel, vient ensuite de la population malaise dans le recensement de la colonie, et compte plus de 200,000 âmes dans les trois postes de Singapour, Penang et Malacca. Elle est de beaucoup la population la plus laborieuse et la plus estimable de ces possessions. C'est à son esprit d'entreprise et à son travail qu'est dû le développement des ressources intérieures du pays. " Tout le gambir et tout le poivre produit à Singapour sont cultivés par eux, et le sagou est de leur manufacture ; à Penang et dans la province de Wellesley aussi, les principales

L'Inde Malaise par Cameron, pp. 138-145.

plantations sont à eux ou exploitées par eux, et à Malacca, ce sont eux qui produisent tout l'étain, tout le sagou et tout le tapioca. A la différence des Malais, ils sont ambitieux et s'enrichissent, et bien qu'en général leur ambition naisse du désir de retourner en Chine avec de la fortune, il n'en est pas moins vrai que nos possessions ont le bénéfice de leur travail; et si plusieurs d'entre eux ne parviennent jamais à réaliser leurs rêves, d'autres, en s'enrichissant, s'attachent au pays et à ses lois, prennent femmes parmi les gracieuses indigènes, et abandonnent toute idée de retourner dans leur pays natal. "La flotte qui fréquente Singapour n'est inférieure, dit-on, qu'à celle de Liverpool.

Les Chinois, ambitieux, s'enrichissent et s'en retournent.

La citation suivante fait voir que le Chinois de l'archipel est exactement le même qu'en Californie et dans la Colombie anglaise:

Un petit nombre se fixent.

" La proportion, dit M. Cameron, de ceux que l'on peut dire fixés en " permanence est petite, *et l'accroissement annuel de la population chinoise " par les naissances est tout-à-fait insignifiant. Leur nombre se maintient " exclusivement par l'immigration.* Pendant les mois de décembre, janvier, " février, mars et avril, des flottes de jonques bondées de coolies arrivent " de toutes les provinces de la Chine dans tous les ports de l'archipel. Les " arrivées à Singapour pendant les quatre premiers mois de cette année " (1864) ont été de 8,560 hommes et 109 femmes; elles se sont élevées à " 14,000 pour toute l'année, ce qui ne dépasse pas beaucoup la moyenne " annuelle. Si cette immigration n'avait pas de contre-poids, la population ' chinoise du détroit deviendrait bientôt trop considérable, mais on calcule " que le nombre de ceux qui retournent en Chine atteint les deux tiers du " nombre des arrivants."

Contrats.

Sans doute, la manière dont cette immigration chinoise se fait, et les contrats par lesquels les immigrés se lient, sont chose regrettable, puisqu'ils s'obligent à un travail de tant d'années, mais les engagements en vertu desquels les femmes sont importées dans le pays sont encore plus déplorables: des jeunes filles de douze ans et plus sont retenues, comme nous l'avons vu pour San-Francisco, en prostitution forcée au service d'une population qui compte quinze hommes contre une femme. "Cependant, dit M. Cameron, grâce à la demande de la main-d'œuvre et à son prix élevé, d'un côté, et grâce au besoin d'épouses, de l'autre côté, l'esclavage des deux sexes ne dure pas longtemps."

Empiètements des Chinois.

" On a souvent peint le caractère des Chinois, et on a dit que le chan " gement de théâtre et de position ne paraît pas l'affecter beaucoup. Ils " sont arrivés à une haute civilisation propre à eux, qui les distingue et, je " crois, continuera à les distinguer des autres peuples auxquels ils se " mêlent. Je les ai rencontrés dans les îles les plus écartées de l'Archipel, " où ils avaient, à dix peut-être, formé un établissement et graduellement " monopolisé le commerce d'un peuple de plusieurs mille âmes sans faire " aucune concession en matière de religion, d'habillement, de mœurs. " Ils sont les mêmes, sous tous rapports, que ceux de Java, du détroit et " des ports de mer de leur propre pays. Il y en a des bons et des mauvais

“ parmi eux ; les meilleurs ont des mauvais côtés et les pires ont des “ qualités qui les rachètent ; je n'ai à parler d'eux qu'en tant que leurs “ habitudes et leur caractère affectent leur condition sociale dans le détroit.

“ Un des traits particuliers qu'ils paraissent emporter avec eux partout “ où ils s'aventurent, c'est l'amour ardent du foyer, et c'est moins un “ attachement patriotique pour la Chine comme pays, qu'une affection “ pour la province, la ville, le patrimoine qu'ils ont quittés. Ce sentiment “ implique plusieurs bonnes et aimables qualités,—de la considération pour “ les habitants de la même province ou du même district, un travail per- “ sévérant, une soigneuse économie qui prouve aux parents, au moyen de “ remises annuelles, qu'ils ne les ont pas oubliés. Mais c'est cet amour “ même du foyer et du pays qui fait le grand malheur de la population “ chinoise de l'archipel. La Chine se divise en plusieurs vastes provinces, où “ les peuples sont aussi différents que ceux de l'Europe, et ceci n'est pas “ une exagération car chacun d'eux parle une langue distincte. De temps “ immémorial il a existé entre ces provinces des jalousies et des querelles ; “ les habitants de chacune sont nés et ont été élevés dans la haine des “ autres, et l'émigration n'efface pas cette haine. Les Chinois qui arrivent “ dans le détroit viennent de plusieurs de ces provinces, et les habitants “ de celles-ci se trouvent, pour la première fois dans leur vie, jetés “ ensemble dans une ville ou un district où il leur faut, au moins “ extérieurement, s'abstenir de toute démonstration hostile.

Amour du foyer.

Lettres intestines.

L'immigration dans l'Archipel ne vient pas que du Quang Tong.

“ Au lieu d'oublier leurs préjugés nationaux ou d'attendre leur retour “ en Chine pour y sacrifier, les gens d'une même province s'agglomèrent et “ et forment un *hoey* ou société secrète. Le but avoué de ces *hoeys* est la “ protection, mais ils servent souvent à causer du mal, et souvent aussi ils “ ont été des pierres d'achoppement pour la justice dans les cours du “ détroit. Le mode d'admission dans ces sociétés est suffisamment solennel “ aux yeux des Chinois et les serments suffisamment obligatoires pour “ garantir contre toute indiscrétion à leur sujet et pour assurer une obéis- “ sance aveugle à leurs ordres. On bande les yeux du candidat et on “ l'introduit dans la salle où siègent les officiers de la société ; toutes les “ portes sont gardées par des hommes vêtus de riches robes de soie et “ armés d'épées. On lui pose quelques questions préliminaires, puis on le “ conduit au centre de la salle et on lui ôte son bandeau. Il doit alors “ prier pendant une demie heure en silence avant qu'on lui administre “ aucun serment. Un prêtre arrive qui ouvre un gros livre et fait jurer “ le candidat en ces termes : Vous êtes venu ici sans crainte, librement, “ sans espoir de lucre, dans le but de devenir un frère : jurez-vous devant “ Dieu que vous ne révèlerez rien de ce que vous voyez et entendez ce soir, “ que vous obéirez à tous les ordres que vous recevrez de la société, et que “ vous vous conformerez à ses lois ” ? Sur l'affirmation solemnelle du can- didat, on lui lit les lois de la société, auxquelles il jure obéissance l'une après l'autre. Ces lois sont fort nombreuses, mais voici les principales :—

L'Inde Malaise, par Cameron, page 142.

Sociétés secrètes.

" Vous ne révèlerez à personne autre qu'à un frère les délibérations de la société."

" Vous ne tromperez ni ne volerez un frère, et vous ne séduirez ni sa femme, ni sa fille, ni sa sœur."

" Si vous péchez ou désobéissez à ces lois, vous viendrez devant la société pour être puni, et vous n'irez pas auprès des autorités de ce pays."

" Si vous commettez un meurtre ou un vol, vous serez chassé pour toujours de la société, et aucun frère ne vous recevra."

" Si un frère commet un meurtre ou un vol, vous ne déposerez point contre lui ; mais vous ne l'aiderez pas à échapper ni n'empêcherez les officiers de la loi de l'arrêter."

Administration de la justice.

" Si un frère est arrêté et condamné, et qu'il soit innocent, vous ferez tout ce que vous pourrez pour qu'il échappe."

" On lui fait part aussi d'un certain nombre de signes auxquels les " frères se reconnaissent. Toute la cérémonie a un caractère religieux ; " l'ameublement de la salle ressemble beaucoup à celui des temples. Il " n'y aurait pas à se plaindre beaucoup de l'influence de ces sociétés si leurs " règles étaient suivies consciencieusement, et si l'exercice des pouvoirs " par les chefs se bornait au règlement des disputes entre les membres " et à la punition des offenses mineures. Ou encore, s'il n'y avait qu'une " de ces sociétés pour toute la population chinoise, son influence ne serait " pas plus dangereuse. Mais chaque nationalité possède une ou plusieurs " sociétés à elle, qui entretiennent la haine et la jalousie de clan " apportées de Chine. Les émeutes chinoises de 1854 ont été suscitées et " fomentées par ces sociétés, et presque toutes les batailles qui ont eu lieu " dans les rues de Singapour naissent de l'esprit sectionnel qu'elles nour- " rissent.

Les Chinois sont turbulents quand ils sont forts.

" Leur influence sur l'administration de notre justice est des plus déplo- " rable, car elles font que le témoignage, sous serment, des Chinois n'est " pas digne de foi dans les cas où les membres de sociétés rivales sont " parties intéressées, ou lorsque les chefs ont préjugé l'esprit des membres " pour ou contre un accusé. Tous les moyens sont jugés bons, dans ces " cas-là, pour servir les desseins de la société. En voici une forte preuve " tirée d'un cas arrivé à Singapour il y a plusieurs années. Un meurtre " avait été commis ; trois hommes en étaient accusés devant le magistrat " de police sur le témoignage d'un témoin occulaire. Les prévenus furent " envoyés en prison, et, le jour du procès devant la Cour Suprême, le " témoin principal comparut à la barre, déclara qu'il avait vu commettre " le meurtre, et relata toutes les circonstances dont le magistrat avait déjà " pris note. Le témoin achevait de rendre son témoignage lorsque le " juge d'instruction arriva par hasard, et, après avoir scruté attentive- " ses traits, déclara au recorder qu'il ne croyait pas que ce fût le même " homme qui avait comparu devant lui à la Cour de police. On fit une " enquête minutieuse, et le témoin finit par avouer que l'homme qui avait " vu commettre le meurtre et donné son témoignage devant la Cour de

Incrédibilité des témoins chinois.

Témoins se donnant pour d'autres.

" police s'était enfui, et qu'on lui avait enjoint (au témoin) de prendre la " place de l'autre et de répéter ce qu'il avait dit. Le recorder ordonna " qu'on le conduisît sans retard au pont de la rivière et qu'on lui admi- " nistrât six douzaines de coups de bâtons. Il est indubitable que l'une " des sociétés avait éloigné le témoin primitif dans l'intérêt de l'accusé, et " qu'une autre société, dans le but d'obtenir justice, lui avait trouvé un " substitut.

" Sans l'influence néfaste de ces sociétés, il n'y aurait rien à dire contre " les Chinois, car ce sont réellement d'excellents citoyens ; mais comme il " semble que ces institutions ne sauraient être déracinées chez eux, je pense " que l'on pourrait s'en servir pour inaugurer un système d'enrégistre- " ment dont on a tant besoin parmi cette classe de la population du " détroit.

Funeste influence de ces sociétés.

Sociétés secrètes indéracinables.

" Si elles pouvaient parler, combien de jonques se balançant tranquil- " lement sur leurs ancres dans la rade de Singapour, raconteraient de " tristes histoires de souffrances humaines ! Un bon nombre d'elles font " principalement le commerce de la chair humaine, et ce trafic est mal- " heureusement si rémunérateur en général qu'il n'y a pas lieu d'espérer " le voir cesser de lui-même. Il y a tant besoin de main-d'œuvre à Sin- " gapour, et les gages y sont si élevés qu'un grand nombre de jonques " partent tous les ans de Chine, chargées d'hommes ramassés et mis à " bord sous on ne sait pas quelles fausses représentations, et qu'on ne " débarque qu'après les avoir engagés avantageusement. Il paraît qu'a- " vant de laisser la Chine on ne demande à ces émigrants aucun prix de " passage, mais qu'ils engagent leurs services pendant un certain nombre " d'années pour leur seule nourriture. Les planteurs de gambir et de " poivre de l'île offrent aussitôt cinq ou six fois le prix du passage pour se " faire transporter ces engagements. Aussitôt après la conclusion du " marché, les coolies sont transportés à la hâte dans quelque clairière " isolée dans les jungles, avant d'avoir pu communiquer avec les autorités " ou avec leurs compatriotes de la ville. Ce n'est pas après l'arrivée des " coolies que les lois de l'humanité sont le plus exposées à être violées soit " par des actes de cruauté soit par un terme de servitude déraisonnable- " ment long, car au bout d'un an ou deux les nouveaux arrivés ont appris " à connaître leurs droits de sujets anglais et à les faire respecter. Le " danger est dans l'encombrement des bâtiments qui les amènent ; ils n'y " ont pas même la protection qu'a l'esclave africain, car si leur mort peut " diminuer les profits de l'expéditeur, elle ne peut rien lui faire perdre de " son capital. Les hommes ne coûtent rien, et plus l'expéditeur peut en " entasser dans son bâtiment, plus il fait de profit. Ce serait une meil- " leure spéculation pour lui d'en entasser 600 dans une jonque qui ne " peut convenablement en contenir que 300 et d'en perdre 250 en route, " que de n'en transporter que le nombre raisonnable et de les débarquer " tous ; car, dans le premier cas, il se trouverait à amener 350 hommes sur " le marché, tandis qu'il n'y en aurait que 300 dans le second cas. Il n'y

" Inde Malaise " de Cameron, p. 41.

Immigration des coolies et leurs misères.

" a pas encore longtemps, de tristes faits ont surabondamment prouvé que " c'est là le raisonnement des Chinois. Deux de ces jonques chargées de " coolies étaient arrivées dans le port et avaient échappé à l'attention " pendant une semaine environ, et dans cet espace de temps les proprié- " taires avaient engagé presque toute la cargaison. On trouva alors deux " cadavres flottant dans la rade ; il y eut une enquête et l'on découvrit " que l'une de ces jonques, en venant de Chine, avait perdu 250 hommes " sur les 600 qu'elle contenait, et l'autre 200 sur 400. Les cadavres sur " lesquels le coroner tint son enquête étaient ceux de deux coolies malades, " morts après leur arrivée, et que les propriétaires, oubliant qu'ils étaient " dans un port, avaient jetés à l'eau, comme ils faisaient, du reste, chaque " jour de ceux qui mouraient pendant le voyage. Inutile de dire qu'aucun " européen n'est engagé dans ce trafic.

" Straits of Malacca, Indo-China and China," par Thomson, p. 14,

Corporations.

" Ces trafiquants tâchent de tirer l'un de l'autre le plus possible, puis " s'arrangent, quand la chose est praticable, pour monopoliser le trafic et " s'emparer du marché ; alors, sûres de leur puissance, les sociétés édictent " des lois pour la régie et la protection de leurs membres, sans s'occuper " du gouvernement de l'endroit. Les *congsees*, ou corporations, de pure- " ment commerciales qu'elles étaient, deviennent des lignes semi-commer- " ciales, semi-politiques, et plus d'une fois elles ont menacé l'autorité de " petits Etats en s'efforçant de secouer le joug pourtant léger qu'elles por- " taient. Les troubles de Pérak sont la plus récente manifestation de " cette tendance, et il y a déjà eu plusieurs exemples de semblable insubor- " dination à Penang et ailleurs.

Querelles perpétuées. Thomson, p. 15.

Emigrants du Quang-Tung.

Penang.

" Ce ne sont pas là les seuls dangers ; les immigrants apportent ici leurs " querelles de là-bas, et elles éclatent aussitôt qu'ils ont mis le pied sur le sol " étranger. Ainsi, il y avait à Penang, il n'y a pas longtemps, deux sociétés " chinoises connues, si je me souviens bien, comme les *congsees* de Hilum " et de Hokien, c'est-à-dire les sociétés Haïnan et Foukien. Les membres " de la première venaient tous de l'île de Haïnan, dans le Qouan-Tun, et " ceux de l'autre de la province de Foukien. L'histoire rapporte que ces " deux provinces avaient primitivement formé des états séparés ; et leurs " dialectes diffèrent tellement encore que dans les basses classes du Foukien " on regarde les gens du Qouan-Tun comme des étrangers. J'ai vu une " fois, dans le Pénang, un village qui avait été saccagé et brûlé la veille " par les membres d'un clan ennemi, et il fallut des menaces énergiques " pour mettre fin à ces combats de factions.

Idem. p. 44 à 48.

Corporations.

" Les corporations et les sociétés secrètes paraissent presque indispen- " sables, au point de vue personnel et social des Chinois qui s'établissent " en pays étranger. Si ce n'était pas là un fait réel, il serait difficile de " dire pourquoi nous tolérons des institutions nationales de cette sorte dans " les établissements de l'archipel, car elles ont été et sont encore une source " constante d'embarras pour le gouvernement. Elles sont ouvertement " établies pour aider les Chinois à tenir tête aux autorités, non seulement " en affaires commerciales, mais aussi en matières politiques, et pour

" défier, au besoin, nos lois ; mais on ne peut nier que quelques-unes des " règles établies pour la gouverne de leurs membres sont fondées sur les " préceptes de la morale la plus élevée. D'un autre côté, certaines de ces " règles sont de la pire espèce, comme on va le voir à l'instant, et elles " nous font comprendre pourquoi nos officiers sont si souvent impuissants " à découvrir les crimes. Si un membre commet un meurtre ou un vol, " les membres ne le dénonceront pas, mais ne l'aideront pas à s'échapper, " ni n'empêcheront les officiers de la loi de l'arrêter. Voici une autre de " ces règles : Si un membre fait mal, ou s'il viole les lois de la société, il " doit se rendre à celle-ci pour recevoir sa punition, mais non aux auto- " rités du pays. On peut se faire une idée, par ces deux exemples, des " difficultés que les sociétés secrètes chinoises peuvent soulever pour pro- " téger les coupables contre les atteintes de la justice. Mon expérience " de dix années m'autorise à croire que la première des deux règles ci- " dessus enjoint clairement à un Chinois de cacher le crime de son frère, " même devant les tribunaux ; et comme un faux serment fait au profit " d'un ami est considéré une preuve certaine d'un sens moral droit, et " comme le parjure n'a pas à craindre de nos tribunaux ni la torture, ni " la roue, ni les poucettes, ces excellents agents révélateurs employés en " Chine, il ment sans gêne et sans crainte ; de cette façon, une société " toute-puissante cache si bien la culpabilité de ses membres que le témoi- " gnage d'un Chinois ne vaut pratiquement rien.

Les sociétés secrètes empêchent de découvrir le crime.

" Ces sociétés sont calquées sur les institutions qui existent dans chaque " province de l'empire chinois, où la haute classe s'entend pour résister " à l'oppression d'un gouvernement despotique, et où les paysans se " réunissent par clans et par corporations pour restreindre les pouvoirs des " officiers locaux et de la haute classe et pour protéger leurs propres " intérêts commerciaux et sociaux. Quelque pauvre qu'il soit, le Chinois " a une confiance illimitée dans la supériorité de son pays, de son gouver- " nement, de ses nationaux, sur tous les autres ; c'est pour cela que, " lorsqu'il émigre, il s'unit aussitôt avec les membres de son clan, dans le " but de résister à ce qu'il croit sincèrement être des lois et des usages " barbares. Il ne croit pas qu'un gouvernement puisse être libéral et " honnête. Il aura passé des années en Amérique ou dans quelque colonie " anglaise, et il ne pourra se départir de cette idée, qu'il doit en grande " partie son succès, à l'étranger, à l'influence puissante de quelque clan ou " de quelque corporation.

Orgueil national.

Union pour résister à l'étranger.

" Ce sont quelques-unes de ces sociétés qui étaient au fond des troubles " qui ont menacé Singapour en 1872, et les principaux émeutiers appar- " tenaient, en cette occasion, à la classe connue sous le nom de " Sam- " Sings " (batailleurs), dont chaque société soudoie toujours un certain " nombre.

Emeutes à Singapour en 1872.

" La cause immédiate de ces émeutes fut la mise en vigueur pour la pre- " mière fois d'une ordonnance ayant pour objet de réglementer ou de "suppri- " mer," comme les Chinois le disent, une certaine classe de marchands ambu-

" Malacca etc.," par Thomson, p. 16.

" lants. Ceux-ci, qui sont des membres toujours utiles, sinon toujours " innocents, d'une communauté chinoise, à Singapour comme ailleurs dans " l'Est, furent naturellement fâchés de voir rogner leurs moyens d'existence. Quelques-uns d'entre eux allèrent même jusquà résister à la " police, et leur cause fut épousée par les batailleurs de divers quartiers " de la ville, les Sam-Sins, qui sont peints de la manière suivante par M. " Whampoa, vieux monsieur chinois habitant Singapour depuis plusieurs " années :—" Ils vivent de déprédations et guettent sans cesse l'occasion " d'employer leurs talents sous n'importe quel prétexte. Chaque *hoey*, ou " société, doit en avoir tant, mais je ne sais pas comment on peut con- " naître ce nombre. Je suppose qu'ils sont payés par les *hoeys* ou les bouges. " Ce sont des batailleurs de profession, payés tant par mois. Qu'il y ait " trouble quelque part, ils sortent en bandes de pillards ; je ne puis dire " si c'est sur l'ordre d'un chef ou non. Peut-être agissent-ils pour leur " compte personnel." Je vois par son rapport que le nombre de ces fiers- " à-bras est à présent considérable, vu qu'ils ont été chassés des environs " de Swatow, dans le sud de la Chine. J'ai, dans un ouvrage précédent- " signalé l'agitation qui régnait dans une partie de la province de Qouan- " Tun, ainsi que les mesures énergiques prises par Juilin, le gouverneur " général actuel des deux Kouan, pour retablir l'ordre. Mais un certain " nombre des vagabonds qui ont échappé à Juilin se sont établis à Singa- " pour et dans d'autres possessions anglaises, où, sous la protection de " leurs corporations, ils ont souvent de l'emploi lucratif pour piller, et " peut-être pour assassiner. Il paraît étrange, à première vue, que les Sam- " Sins puissent trouver un champ d'opération pour leurs scélératesses " dans une colonie anglaise, un champ plus vaste même, on serait porté à " le croire, que sous le gouvernement corrompu de leur propre pays en " désorganisation.

Les batailleurs.

Criminels.

Chefs.

Criminels chassés de Chine.

Plus protégés sous le drapeau anglais que dans la Chine.

" Mais tout observateur non préjugé qui a voyagé en Chine sera de mon " avis en ceci : que, tout arriérés qu'ils soient sous d'autres rapports, les " gouvernants tartares, quand ils en ont envie (hors le cas où la popula- " tion est en révolte ouverte) savent fort bien traiter avec un bras de fer " les maraudeurs et en venir à bout ; c'est tellement le cas que l'écume de " la population est souvent forcée à chercher un refuge dans l'émigration " vers des pays plus favorables. La révérence superstitieuse que les Chi- " nois ont pour leurs parents contribue beaucoup au maintien de l'ordre " en Chine. Si un fils commet un crime et se sauve, ses parents peuvent " être punis à sa place. En supposant que cette loi serait applicable en " pays étranger, elle n'aurait guère d'influence sur les immigrants, qui " amènent rarement leurs femmes et leurs parents avec eux ; et c'est " à ce fait seul, l'absence des liens de famille tenus pour si sacrés par " cette race, qu'il faut attribuer en grande partie les difficultés que nos " autorités ont à surmonter dans leur lutte contre le crime et le vice de " cette classe de la population. Il faut aussi ne pas oublier qu'un " bandit chinois qui ne tarderait à tomber entre les mains de la justice

Ecume de la population.

Parents punis pour leurs enfants coupables.

"(à moins qu'il ne pût acheter son impunité) s'il exerçait ses talents au "détriment de ses compatriotes, dans une ville chinoise, est au contraire "assuré de l'appui et de la protection des siens dans une ville comme "Singapour. Car il opère ici sur des étrangers, et le vengeur de la loi de "qui il se cache n'est après tout qu'un officier de ces "démons blancs" "que le Chinois prend toujours et partout tant de plaisir à contrecarrer.

En pays étranger, les criminels chinois sont soutenus par leurs compatriotes.

"Malacca, etc.," par Thomson, pp. 64-65.

"Si nous ne connaissions l'esprit de corps chinois et les corporations chi- "noises, nous trouverions étrange que les Chinois les plus riches sont rare- "ment les victimes de ces vols considérables commis par des bandes et qui "étaient si fréquents de mon temps. Ces vols sont le fait de troupes de "bandits, comptant parfois jusqu'à cent personnes, qui entourent et pillent "une maison,—mais c'est toujours la maison d'un étranger.—Les voleurs "chinois sont très habiles dans leur métier, ils se servent des moyens les "plus ingénieux pour atteindre leur but infâme. Je me souviens d'un vol "avec effraction chez un de mes amis ; le voleur pénétra jusque dans la "principale chambre à coucher et dépensa froidement la moitié d'une boîte "d'allumettes avant de pouvoir allumer la chandelle. Il y réussit enfin, et "il procéda avec le même sang-froid à piller la chambre, sans oublier de "regarder sous l'oreiller, où il prit un révolver et une montre. On dit que "ces voleurs chinois peuvent stupéfier leurs victimes au moyen d'un nar- "cotiques dont ils ont seuls le secret. Je ne doute pas qu'on ait employé "ce moyen dans le cas dont je parle, par l'entremise des domestiques "chinois qui auraient placé le narcotique dans le lit de mon ami.

Pourquoi les Chinois riches ne sont pas détroussés.

Sang-froid des voleurs chinois.

"Quand cela fait leur affaire, les Chinois ne s'arrêtent pas à des baga- "telles : un Chinois, considéré comme un homme respectable, a essayé un "jour d'empoisonner tous les étrangers de Hong-Kong avec le pain qu'il "fournissait. Les Malais m'ont rapporté des cas où, d'après eux, le fin "voleur chinois franchit le seuil de la maison qui doit être pillée, et y "lanse une pognée de riz imprégné de quelque drogue aromatique. Cette "drogue plonge vite les gens de la maison dans un sommeil profond dont "ils ne peuvent rarement se réveiller avant que le voleur ait depuis long- "temps fini son œuvre, tout en prenant le temps qui lui convient, à la "mode chinoise.

Le crime chez les Chinois.

"Je suis allé comme lui à Singapour, dit M. Westgarth, et j'y ai "remarqué l'excellente conduite des Chinois, à ce point que je ne vois "point comment Singapour pourrait se passer d'eux ; on peut l'appeler une "colonie anglaise fondée sur le travail des Chinois. La colonie est pros- "père, le travail y est entièrement entre les mains des Chinois. On peut "en dire autant de plusieurs autres colonies de même ordre ; il faut se "rappeler qu'il y a deux sortes de colonies dans notre empire. Il y a celles "des tropiques, où nous ne pouvons vivre comme population ouvrière, "et où il nous faut employer d'autres races, puis il y a les colonies de race "anglaise.

Minutes de l'Institut Colonial Royal, vol. IX, p. 67.

"Il y a, dit M. Tidman, vingt ans que j'ai connu les Chinois pour la "première fois, et je les ai vus colons dans trois établissements européens

Ibid. p. 57.

"distincts ; en premier lieu, à Bornéo, sous le rajah Sir James Brooke ; "ensuite dans les établissements du détroit ; enfin, dans les îles hollandaises de Java. J'ai eu beaucoup de rapports avec eux en ma multiple "qualité de magistrat, de marchand, de fabricant, de planteur et de mineur, "et l'opinion que je me suis faite d'eux en l'une de mes qualités a été con-

Caractère chinois.

"firmée par mon expérience à d'autres titres. Je n'hésite pas à dire qu'ils "sont remarquables parmi les Asiatiques par leur frugalité, leur esprit "d'entreprise et leur indomptable énergie."

Crime.

Il ajoute que les Chinois sont une race qui respecte les lois.

"L'Indo Malaise," par Cameron, p. 146.

"Je ne connais aucun peuple, dit Cameron, dont la moralité varie "autant que celle des Chinois sous l'effet des circonstances. Ce sont les "couches les plus basses et les plus pauvres qui remplissent surtout nos "régistres criminels ; elles fournissent toutes sortes de délinquants, "surtout des voleurs et des voleurs avec effraction ; ces gens-là ne "paraissent même pas être très honnêtes les uns envers les autres. D'un

Les riches se rangent.

"autre côté les classes supérieures,—celles qui se sont enrichies—se défont "de presque tous leurs vices et mènent une vie de luxe extérieur... Mais "si l'on songe que presque toute l'industrie, et une grande partie des "entreprises sont entre les mains de l'élément chinois, qui fournit des "coolies travaillant bien et ferme, des traficants persévérants et aventureux, il faut admettre qu'il a droit d'être compté parmi les classes de "la population les plus estimables."

Nous avons cité les paroles mêmes de ces témoins oculaires. Elles se rapportent à l'enquête que nous avions à faire, et l'on comprend pourquoi nous ne les avons pas résumées.

LES CHINOIS DANS LES COLONIES-SŒURS.

Flux et reflux.

La population chinoise en pays étranger est un courant qui a son flux et son reflux, qui part de Chine et y retourne ; mais il en part toujours quand il y a des profits à faire. Les naissances et les décès n'ont guère d'influence sur son accroissement ou sa diminution. Ainsi, la comparaison de ce qu'elle est à la fin de chaque décade dans un pays donné, indique si l'immigration a augmenté ou diminué. L'Acte de Restriction de 1882 a eu pour effet de réduire de 27,404 à 3,536 le nombre des Chinois débarqués à San-Francisco, d'après les tableaux de M. Briggs, page 13. Cela ne pouvait manquer d'arriver. Chacun de ces 3,536 Chinois a dû, ou bien être aux Etats-Uuis avant l'adoption de la nouvelle politique, ou bien en imposer par quelque fraude au percepteur du port, le comité mixte a recueilli des témoignages à ce sujet.

Législation anti-chinoise en Australie depuis 1881.

La législature de Victoria, en Australie, a adopté, en 1855, une loi limitant le nombre des immigrants à un pour chaque dix tonneaux que le bâtiment pouvait porter, et imposant une taxe de dix livres sterling par tête. * Cependant, d'après le recensement, le nombre des Chinois s'est élevé, entre

* Actes du Conseil, Adamson, vol. 1, p. 714.

1854 et 1857, de 2,000 à 25,370. Cette augmentation est sans doute due au mouvement migratoire qui s'opérait alors, mais il est certain qu'elle est aussi attribuable au désir d'arriver avant la mise en vigueur de la loi tout comme en Californie. Un comité fit une enquête sur l'immigration chinoise en 1857, et déclara dans son rapport que les affaires faites dans la colonie par 40,000 Chinois n'étaient pas une compensation suffisante pour les 120,000 onces d'or qu'ils enlevaient tous les ans au pays. Si ce chiffre de 40,000 est exact, il faut qu'une forte immigration ait eu lieu entre les mois de mars et de novembre 1857. Le Comité s'est prononcé en faveur d'une restriction quelconque, † et d'une loi contenant des clauses relatives aux permis d'exploitation des mines d'or et dirigées contre les Chinois. En 1861, dans la Nouvelle-Galles du Sud, on a adopté une loi de restriction, et en 1864 une loi refondant les statuts relatifs à l'immigration chinoise fut décrétée à Victoria : celle-ci comme les précédentes imposait une taxe de £10 ($50) sur chaque tête d'immigrant, et limitait le nombre de ceux-ci à un pour chaque dix tonneaux que le bâtiment pouvait porter ; cet acte fut annulé en 1865, mais par un autre acte qui donnait les pouvoirs les plus étendus au gouverneur en conseil. Le nombre des Chinois arrivant dans cette colonie diminua aussitôt d'une manière frappante. Ils étaient 17,935 dans la province de Victoria en 1871, mais seulement 12,128 en 1881, dont les deux tiers vivaient dans la campagne, et le reste dans les villes, à savoir : 621 à Melbourne, 518 à Sandhurst et 382 à Ballarat. Le plus grand nombre qu'il y en eût dans un comté était de 746, et c'était dans le comté de Grenville. Ainsi dispersés, les Chinois ne pouvaient guère choquer le plus ardent de leurs ennemis. En 1881, ils étaient en tout 43,400 dans les colonies australiennes. Il y en avait presque autant que cela dans la province de Victoria en 1859.

Voir Recensement de Victoria, 1881 3e Parlement, 2e session, 1881.

Dans les colonies australiennes comme ailleurs, ce sont des hommes qui immigrent. Il n'y a dans toutes ces colonies que 362 personnes du sexe féminin, soit une fraction de femme pour 100 hommes, en d'autres termes 0·84 pour 100.

Confort.

Là comme ailleurs, pas de confort. Dans Victoria, 6,832 Chinois vivent dans des maisons, 5,122 dans des huttes, 154 sous des tentes, 12 à la belle étoile et 8 dans des bateaux.

Religion.

Leur condition religieuse n'est pas brillante, bien que le christianisme ait fait quelque progrès. 92 pour cent des Chinois de la province australienne de Victoria sont payens ; les autres se répartissent ainsi : église d'Angleterre, 375 ; presbytériens, 81 ; méthodistes, 229 ; baptistes, 5 ; chrétiens bibliques, 6 ; catholiques romains, 132. Il y en eut 156 qui refusèrent de faire connaître leur religion, et après enquête on se convainquit qu'ils redoutaient la persécution. Ceux qui ont lu l'intéressante relation des voyages du P. Huc en Chine se rappellent qu'il a rencontré des

† Procès-verbaux du Conseil législatif de Victoria, 1856-57. Voir aussi les Notes statistiques sur les progrès de Victoria, p. 36 et 51.

convertis qui se sont ouverts à lui en secret et qui craignaient de faire ouvertement profession de leur foi.

Les statistiques de l'instruction chinoise dans la province de Victoria sont assez encourageantes.

Education.

Les élèves au-dessous de vingt ans, y compris les métis (half-castes), sont au nombre de 494,—dont 286 garçons et 208 filles, 29 pour cent des garçons, soit 84, et 35 p. c. des filles, soit 73, recevaient en 1881 une instruction anglaise. De ce nombre de 157, il y en avaient 85 qui suivaient les écoles publiques et 10 des écoles privées. Quelques-uns pouvaient lire et écrire l'anglais. Peut-être sortira-t-il de ces écoles un Cadmus qui donnera un alphabet aux Chinois.

Occupations.

Fait curieux, sur 12,000 chinois qu'il y a dans la province de Victoria, 412 seulement se donnent comme journaliers, 6,603 comme mineurs, 2,233 comme cultivateurs, maraîchers, serviteurs, et le reste se distribue entre une foule d'autres occupations.

Santé.

Un des témoins entendus à San-Francisco a dit que les Chinois ont bonne santé parce qu'ils sont tempérants. Un autre a dit qu'il ne croyait pas qu'ils vécussent longtemps. On a découvert en 1881, à Victoria, qu'un sur 81 était impotent par suite de maladie, un sur 6,000 sourd et muet, un sur 1,000 aveugle, et un sur 140 lunatique. Ces chiffres font voir que les Chinois souffrent moins que le reste de la population de ces infirmités, excepté la folie.

Mariages mixtes.

Il semble qu'il y ait quelques cas de mariages entre chinois et blancs dans la province de Victoria, car on voit par le recensement de 1881 qu'il y avait 169 métis, la plupart nés de pères Chinois et de mères de naissance ou d'extraction européenne. Supposez qu'il y ait trois de ces enfants par famille, vous aurez 56 cas de mariages mixtes. Nous avons vu à Victoria, dans la Colombie anglaise, un jeune métis avec les cheveux du Mongol et l'œil bleu du saxon.

Diminution de l'immigration à Victoria.

Sur les 12,128 Chinois qui se trouvaient dans la province de Victoria en 1881, 7,840 (c'est-à-dire 65 p. c.) étaient employés dans les mines d'or. Cette proportion est bien inférieure à celles des époques antérieures, car en 1871 il y en avait 90 p. c. et 97 p. c. en 1861. Mettons que la population chinoise était de 42,000 âmes en 1861, cette proportion donne 33,180 personnes dans les mines d'or et 8,820 dans d'autres emplois. Le permis de débarquement et la "taxe d'importation" ont produit leur effet depuis 1861, puis le Queensland s'est révélé comme bon pays où trouver l'or, et il est plus rapproché de la Chine. Queensland est une toute jeune colonie, cependant il y a 11,206 Chinois ; le district de Cooktown est presque entièrement Mongol. Il y a 4,995 Chinois dans la Nouvelle-Zélande.

Dans un discours qu'il fit devant le parlement* de la Nouvelle-Zélande en 1878, et dans lequel il proposait que la chambre légiférât immédiatement sur l'immigration chinoise, M. Reeves cita partie d'une lettre qu'il avait reçue d'un ami de Cooktown : "La question chinoise devient ici très importante. Il n'y a pas à nier que les Chinois chassent graduel-

Présence des Chinois dans le Queensland une question sérieuse.

lement et sûrement la population blanche du nord du Queensland. Les Européens d'ici ont pressé et pressent encore le gouvernement de prendre des mesures pour arrêter l'invasion de la colonie par les Chinois. Soyez convaincu que si on ne s'occupe sans retard de l'empêcher, il y aura des émeutes, effusion de sang et peut-être la perte de plusieurs vies précieuses." L'ami continue en priant Dieu de venir au secours de la Nouvelle-Zélande menacée d'une attaque " d'agonie jaune."

Les Chinois mauvais voisins.

M. Arthur Macalister, C. M. G., agent général du Queensland, lut, le 11 décembre 1877, devant l'Institut Colonial Royal, une étude où il dépeignait exactement l'état des choses parmi les mineurs du Queensland à cette date. * Pour la sécurité de la vie et de la propriété, il fallait des colons anglais robustes, mais pas de Chinois. Toute la population européenne des districts de Cook et de Palmer ne dépassait pas 5,000 personnes, la plupart chercheurs d'or. Depuis environ dix-huit mois, les Chinois s'étaient portés aux mines d'or de la rivière Palmer au nombre de pas moins de 30,000. L'auteur de l'essai dit que si les Chinois étaient arrivés dans la colonie comme des immigrants ordinaires, personne ne s'en serait plaint ; mais ils venaient par troupes commandées par des chefs ; non comme colons, mais pour s'emparer des dépôts aurifères et pour déguerpir ensuite. Il dit ensuite combien il est désagréable de camper dans le voisinage des Chinois, qu'il appelle voleurs et menteurs, et qui rendent ainsi le campement dangereux.

Frugalité, entreprise et énergie des Chinois.

Au cours de la discussion qui suivit la lecture de cet essai, plusieurs messieurs, connaissant bien les Chinois, prirent parti pour ou contre l'immigration chinoise. Les partisans de l'immigration s'appuyaient sur le caractère des Chinois, sur la loi internationale et sur des principes généraux. M. Tidman, qui a beaucoup fréquenté les Chinois, dit qu'ils sont remarquables parmi les Asiatiques pour " leur frugalité, leur esprit d'entreprise et leur indomptable énergie." Il dit qu'il a été surpris d'entendre parler des troubles arrivés dans le détroit comme d'insurrections, tandis que ce n'étaient que " des combats de factions, des disputes de clans, comme il y en avait tant autrefois en Ecosse, comme il y en a tant aujourd'hui en Irlande." Il dit encore : " Le secret de gouverner les Chinois, c'est de le faire par l'entremise de leurs chefs." Voilà une déclaration importante quant au caractère des Chinois lorsqu'ils sont en nombre considérable. Elle est faite par un homme qui les a bien connus et qui va même jusqu'à recommander de peupler le Queensland avec des Chinois.

Comment gouverner les Chinois.

Dangers de l'immigration chinoise exagérés.

Sir Francis Murphy, de la colonie de Victoria, a fait un résumé historique de la question chinoise dans cette colonie. Il a dit qu'on a trouvé, après un certain temps " que les dangers appréhendés d'abord à cause de l'affluence de l'immigration chinoise, avaient été grandement exagérés." Il a signalé

* Le Queensland suivit, cette année-là, l'exemple donné par la Nouvelle-Galles du Sud en 1861. Voir les sections 3 et 4 de " l'Acte réglant l'immigration chinoise de 1877."—*Actes du Parlement, Queensland*, 41 *Vic., No.* 8.

un fait que l'expérience acquise ailleurs a démontré, c'est que les Chinois sont faciles à conduire et qu'ils venaient comme des glaneurs sur les pas des autres mineurs. "Ils travaillent sur des terrains que les mineurs ont délaissés comme sans valeur. Ils ont appris de nous à cultiver la terre habilement et soigneusement, ce que nous n'avions pas la patience de faire en Australie, et ils réussissent à tirer même d'un sol stérile, plusieurs produits nécessaires aux animaux, tels que des légumes"—culture à laquelle les Européens ne se livraient pas alors.—"Et aujourd'hui une grande partie de la population se procure ses végétaux et ses légumes grâce au travail des Chinois." Il ajoute toutefois: "Mais il n'y a pas de doute que l'introduction d'une certaine basse classe, la lie des villes chinoises du littoral, amenés ici comme esclaves, a été la source de beaucoup de maux."

Maraîchers.

Ce témoin rend témoignage à l'honnêteté des marchands chinois qu'il a rencontrés dans Victoria.

Le mineur chinois au Queensland.

Voici venir M. Kelsey, du Queensland, qui prend le parti opposé. A l'époque où les terrains aurifères du nord du Queensland commencèrent à être exploités, il y avait plusieurs milliers d'Anglo-Saxons éparpillés sur des centaines de milles carrés. Mais avant "l'invasion chinoise" une vingtaine d'hommes de police suffisaient aux besoins de cette vaste région. Le mineur, ayant lavé son or, le mettait dans une boîte de ferblanc qu'il laissait au bord de l'eau, puis allait à deux ou trois milles, suivant le cas, chercher d'autre terre à laver. L'Anglo-Saxon peut boire, jurer et se battre, mais il ne vole pas. Du moment que les premières bandes de chinois furent arrivées, les Européens se firent voler de petits objets et des valeurs, et sentirent qu'ils ne pouvaient plus quitter leur camp, où se trouvaient toutes leurs richesses. Ils ne pouvaient plus s'absenter et laisser leurs biens, dans certains cas leurs femmes et leurs enfants, sans protection. "Les Chinois sont comme un troupeau de moutons. Vous verrez un Chinois suspect flâner autour de votre campement, mais s'il vous vole quelque chose vous ne pourrez le différencier d'un autre Chinois, tous les membres des basses classes, des classes criminelles, se ressemblant entre eux comme un mouton noir ressemble à un mouton noir." La conséquence est que le mineur n'ose pas aller à la découverte de l'or. "Il y a, dit-il presque avec tristesse, il y a à Melbourne et à San-Francisco, "des quartiers chinois," et les gens n'ont besoin de voir les Chinois que lorsqu'ils viennent chercher le linge à laver; "maisquand le mineur revient fatigué à son humble demeure, il les voit accroupis tout autour de son camp et prêts à lui voler son gain et ses effets." Tant que le Queensland ne sera pas assez vieux et assez riche pour se pourvoir d'une nombreuse police, il soutient "que l'immigration en masse de la Chine est dangereuse et attristante." Les progrès d'une portion prospère d'une splendide colonie s'arrêteront si elle est envahie aujourd'hui par des criminels Chinois débarquant en rangs pressés."

L'immigration chinoise au Queensland dangereuse.

M. Westgarth, dont le pays (Victoria) a été le premier à subir "l'inva-

sion mongole," et qui était un des membres de la Commission de 1854, chargée de faire enquête sur l'immigration chinoise vers les mines d'or, raconte l'arrivée de quatre cargaisons de Chinois pendant que la Commission siégeait :

"La commission fut fort surprise, en se rendant aux terrains aurifères, de voir toute une cargaison qui se rendait par la grande route aux mines Castlemain ; et ensuite, en revenant à Ballarat et aux autres mines, elle ne fut pas moins étonnée d'apercevoir des masses épaisses de Chinois occupés à laver l'or selon leur vieille méthode."

Toute la Chine s'en vient.

Il y avait alors 10,000 Chinois dans la colonie, et l'on y disait que "toute la Chine arrivait." Cependant le témoin répéta plus tard ce que Sir Francis Murphy avait dit : que jusqu'à un certain point les craintes des blancs étaient sans fondement. Il vint moins de Chinois qu'on ne pensait. Tout ceci est très important. Ces témoins sont de vieux colons qui parlent d'une époque de panique—si le mot n'est pas trop fort—offrant le même spectacle qui se voit en certains endroits aujourd'hui. Les appréhensions furent surtout créées par le fort mauvais caractère de la première troupe d'immigrants. "Nous avons découvert que dans un court espace de temps il n'était pas arrivé moins de 30,000 Chinois aux mines Palmer, dans Victoria, et je suis certain qu'il y en avait encore beaucoup plus dans le Queensland." M. Wesgarth ajoute des réflexions qui devraient être pesées par quiconque entend discuter la question comme un homme public doit le faire.

30,000 Chinois aux mines Palmer.

"La principale objection à l'immigration en masse des Chinois ou de tout autre élément de population aussi foncièrement étranger, c'est qu'elle est inacceptable dans une société avec laquelle elle ne peut jamais se fusionner ni politiquement ni autrement ; et, si je me rappelle bien, c'est surtout l'impression qui s'est imposée à la commission dont je faisais partie. C'est surtout cette importante considération sociale qu'il faut peser, et il ne suffit pas de porter contre les Chinois telle accusation, ou telle autre, ou de recueillir tout ce qui est à leur détriment."

Les Chinois inassimilables.

Les Chinois ont de bons côtés ; personne n'a jamais vu un Chinois ivre. En revanche les Chinois s'intoxiquent souvent avec l'opium.

C'est le tour de M. Labillière. Il se rappelle la passation des lois relatives aux Chinois dans Victoria. Leur effet a été des meilleurs. "Elles ont arrêté le flot de l'inondation chinoise" ; les Chinois qui retournaient au pays disaient à leurs compatriotes : "Vous ne pouvez vous rendre là en nombre trop grand, parce qu'il y a des lois qui vous en empêchent." En peu de temps, le courant de l'émigration chinoise prit le chemin du Queensland ; "et le gouvernement de cette dernière colonie a sagement adopté la politique qui avait si bien réussi dans Victoria." Les Chinois ont reçu cette leçon profitable, qu'ils ne pouvaient pas faire de l'Australie "une dépendance de l'empire chinois." M. Tidman avait dit qu'il serait très avantageux de peupler l'Australie du nord de Chinois comme Singapour l'avait été.

Effet des lois contre les Chinois dans Victoria.

Il faut penser à l'avenir.

" J'admets, ajoute M. Labillière, qu'en faisant pénétrer d'ici à dix ans dix millions de Chinois dans le Queensland et les autres parties de l'Australie, on pourrait développer les ressources de l'Australie à un point qu'autrement on ne pourrait atteindre en cinquante ans ; mais est-il à désirer que l'on hâte les progrès de ce pays aux dépens de sa future nationalité ? afin de permettre à quelques hommes de s'enrichir, doit-on fixer et mouler à jamais le type et le caractère de toute la population d'un grand continent ? Je pense qu'à moins de vouloir devenir cosmopolites au point d'abdiquer tout-à-fait notre supériorité nationale et de proclamer que le Chinois est aussi bon, et peut-être bien meilleur que l'Anglais, il nous faut absolument envisager la question sans délai et déclarer que l'on ne tolèrera pas l'invasion de l'Australie par les Chinois."

Les Chinois les mêmes partout.

Il y a une chose digne de remarque dans ces témoignages australiens,—aussi croyables que s'ils avaient été rendus au cours d'une enquête,—c'est la parfaite similitude de l'état de choses décrit et du ton des témoins avec l'état de choses signalé et le ton pris par les témoins de San-Francisco et de la Colombie anglaise aujourd'hui. Il en résulte que le Chinois est le même partout, et les partisans de l'immigration chinoise, comme ceux de sa restriction ou de sa prohibition emploient les mêmes termes, qu'ils résident à Melbourne, Londres ou San-Francisco. Si un citoyen de San-Francisco se prononce fortement en faveur des Chinois, soyez sûr qu'il ne tardera pas à médire des Irlandais ; c'est ainsi qu'au cours du débat dans l'Australie on voit un M. Strangways déclarer que tout cri contre les Chinois vient nécessairement des Irlandais. Ce monsieur n'a aucune sympathie pour ceux qui veulent éloigner la main-d'œuvre chinoise au profit de la main-d'œuvre blanche, mais, comme tous les autres avocats des Chinois, il s'oppose à ce que le pays soit inondé par eux.

Excitation dans le Queensland.

Dans le Queensland l'opinion demandait une loi plus sévère que celle de 1877, et, en 1884, le premier ministre présenta aux chambres un bill pour réglementer l'immigration chinoise. Il y eut, en comité, un débat fort intéressant qui donna la note du sentiment public dans cette colonie, on peut même dire dans toutes les colonies australiennes. Le premier ministre dit que la 3e clause statuait sur le nombre de Chinois qu'un navire pouvait amener ; la clause 6 exigeait un reçu des £10 payés ; la clause 7 portait la remise de cet argent lors du départ des Chinois de la colonie. En parlant de la 3e clause : "les navires ne porteront pas plus d'un passager chinois par cinquante tonneaux enregistrés,"—le premier ministre dit qu'elle avait provoqué une forte discussion en seconde lecture, et que plusieurs députés ne la trouvaient pas assez stricte. Il soutint que les dispositions de cette clause valaient mieux que celles en vigueur dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans Victoria. Dans ces dernières colonies on n'admet qu'un Chinois par 100 tonneaux, et la capitation est de £10.

Voir Débats du parlement du Queensland, Fév. 21, 1884.

Différence entre le Queensland, la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria.

"Telles sont les mesures les plus sévères prises dans les colonies australiennes jusqu'à présent contre l'immigration chinoise. Il y a une différence en ce qui concerne le Queensland, et c'est elle qui a décidé en grande partie le gouvernement à faire des changements, à savoir : l'arrivée par les navires semblait n'être qu'une question d'argent pour le

passage ; et j'estime qu'en réalité il sera dix fois plus difficile aux Chinois d'aborder sous l'opération de cet acte qu'auparavant. La différence qu'il y a entre le Queensland, la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria, c'est qu'il y a un trafic considérable entre les ports de l'Orient et l'Australie et je suis sûr que vous ne voulez pas l'enrayer autrement qu'en ce qui concerne les Chinois. Les navires chinois partent de Hong-Kong, font escale dans deux ou trois des ports du Nord, et viennent à Brisbane, Sydney et Melbourne. Aujourd'hui défense leur est faite d'avoir des Chinois à bord, comme passagers ou autrement. Comme la clause pourvoit à ce qu'un navire n'ait pas plus d'un Chinois par 50 tonneaux de registre, il s'en suit que le Queensland, où se trouvent les premiers ports d'escale, empêchera cette proportion de Chinois de débarquer dans toute l'Australie, où à Sydney et Melbourne. Il y a un trafic considérable entre Hong-Kong et ces deux villes, et les passagers continueront à y aller ; on ne peut empêcher cela ; mais si un navire a un tonnage de 1,500 tonneaux enregistrés, il ne pourra porter que trente passagers chinois pour quelque partie de l'Australie que ce soit Il n'y aura donc, en fait, que dix ou douze Chinois qui viendront ici par chaque navire. Notre position diffère de celle de Sydney et de Melbourne, vu qu'on n'entend pas empêcher un navire de venir dans les ports du Queensland seulement parce qu'il aurait des passagers chinois pour ces villes-là. Je crois que les restrictions proposées suffiront à éloigner les Chinois, et je n'ai pas de doutes que les départs contre-balanceront les arrivées."

Vigoureuse opposition aux Chinois.

Ces idées rencontrèrent la plus vive opposition. Un député dit qu'il ne voulait pas nuire au trafic entre la colonie et la Chine, mais qu'il s'en soucierait peu, si, pour le conserver, on ne pouvait empêcher les Chinois d'immigrer. « Les Chinois, dit-il, peuvent faire concurrence aux nôtres, et c'est là qu'est le danger." Plusieurs autres députés parlèrent encore plus énergiquement.

Il est à noter que partout où les blancs ont chance de prospérer, leur législation tend à devenir plus sévère pour l'immigration chinoise.

Les lois du Queensland adoptées en 1884 ne sont pas dans la bibliothèque du parlement, et nous n'avons pas pu apprendre le sort du bill proposé depuis que les débats parlementaires nous sont arrivés. Il est cependant certain que le bill est devenu loi.

Climat tempéré pour les Européens.

Oliphant, un admirateur des Chinois, qui va jusqu'à proposer qu'ils aient leur part du gouvernement de Singapour, dit : « Nous ne devons pas juger des résultats de l'immigration chinoise d'après l'expérience qui en a été faite par la Californie, l'Australie et les autres colonies où la découverte de l'or a créé un état de choses spécial et où le climat permet aux blancs la compétition. Il ne faut pas plus chercher la compétition dans les pays où l'Européen peut travailler au dehors, qu'il ne faut priver les autres races des profits de leur travail dans les pays où le climat est fatal au blanc." M. Brooke fait voir que les Européens ne peuvent prospérer que dans les climats tempérés, et qu'ils devraient réserver à leur action les pays situés dans cette zône.

Vide. M. E. p. 37.

ILES HAWAI, LA JAMAIQUE, Etc.

Le gouvernement hawaïen décourage l'immigration chinoise.

Vide. M. E. pp. 372, 373, 447, 450.

D'après le recensement de 1878, sur une population de 57,985 âmes, il y avait alors, 5,916 Chinois dans les îles Hawaï; et bien qu'il y eût quelques mariages entre les Chinois et les indigènes, le gouvernement crut devoir, en 1883, décourager l'immigration chinoise et encourager celle des Portugais et des Japonais. (Voir Annex 8.) Les planteurs blâment sévèrement le gouvernement, mais la presse et l'opinion publique sont de son côté.

Vide. Témoign. p 283, 391.

Témoignage d'un ancien planteur en faveur des Chinois de la Jamaïque.

Comme on doit s'y attendre, les rapports venus de la Jamaïque, du Pérou et d'autres pays, s'accordent à dire que le Chinois emporte partout les qualités, bonnes ou mauvaises, qui le distinguent en Californie. M. Edward Litchfield, un homme d'affaires important de New-York, connaissant bien la Jamaïque, et qui a étudié les Chinois sur les plantations de Taylor et Dawkin, et d'Ellis et Molines, écrit qu'ils lui ont laissé une bonne impression. Les Chinois peuvent toujours faire plus d'ouvrage que le nègre dans la culture de la canne à sucre. "Ils semblaient, dit-il, toujours contents et heureux, et aucune classe d'employés ne donnaient moins de trouble à leurs patrons. Leur manière de vivre et les soins qu'ils se donnaient en temps de maladie pourraient être une bonne leçon pour beaucoup de blancs qui paraissent croire que c'est un crime d'encourager ces Chinois laborieux, inoffensifs, durs au travail et sans artifice."

RÉSUMÉ.

1. La main-d'œuvre chinoise est un agent très efficace pour le développement d'un pays et un auxiliaire puissant pour le mener à la richesse. Comme terrassier de chemin de fer, le Chinois n'a pas son supérieur, et sa présence en Californie a fait prendre à cet Etat une avance de plusieurs années, et ajouté prodigieusement à sa prospérité matérielle ; dans la Colombie anglaise, la main-d'œuvre chinoise a produit de grands avantages, et il est très probable que son emploi y produirait les meilleurs résultats pendant plusieurs années encore.

2. Les Chinois, cependant, ne sont pas une race assimilable ; ils sont visiblement différents des blancs par le teint et par des traits caractéristiques de race et de nationalité et leur présence dans un pays ne manque pas d'avoir ses désavantages, parmi lesquels figurent en première ligne l'irritation, le mécontentement et la haine qu'ils inspirent aux travailleurs blancs. Il n'est pas besoin de chercher si cette antipathie est raisonnable ou ne l'est pas, elle existe ; et, comme elle a son importance dans le problême du développement et du gouvernement du pays, l'Etat doit en étudier toutes les conséquences pratiques.

3. Les Chinois, pouvant vivre avec beaucoup moins que les blancs, font baisser les salaires ; et le sentiment qu'ont les blancs de leur supériorité comme race fait qu'ils sont humiliés de travailler à côté des Chinois, ce qui, dans l'opinion de plusieurs, tend à faire mépriser le travail.

4. Les Chinois accaparent en grande partie le service domestique et s'y montrent fidèles et capables ; il y a des preuves fortes, sinon concluantes, que les filles blanches refusent d'aller comme domestiques dans la campagne, loin de l'église et de leurs amis, et qu'on ne peut pas même en trouver un nombre suffisant pour les besoins des villes et des centres ; et le fait que les Chinois font concurrence aux servantes mérite que le gouvernement y donne toute son attention.

5. Certaines industries tendent à passer entièrement aux mains des Chinois.

6. On a considérablement exagéré le mauvais effet moral de leur présence sur la société. Le fait est que leur moralité n'est pas inférieure à celle des classes correspondantes d'autre nationalité.

7. Leur coutume de vivre dans des quartiers séparés — des " villes chinoises " — a ses mauvais côtés ; elle déprécie la propriété ; et l'habitude de

s'entasser dans les logements est repoussante et peut engendrer la maladie. Mais la police peut faire disparaître ces maux.

8. Ils ne s'imposent pas à la charité publique et n'allongent pas outre mesure la liste des criminels.

9. La question de savoir si les Chinois ont quelque sorte de gouvernement entre eux est encore douteuse. Il est cependant probable qu'il existe réellement des corporations et des tribunaux d'arbitrage. Les Six Compagnies, dont on a tant parlé, se sont établies tout naturellement dès les premiers jours de l'immigration ; ce sont des institutions chinoises que l'on retrouve partout ; et il n'y a pas de doute qu'en Chine et à Singapour ces associations permettent aux *compradores* de se conduire avec une grande indépendance, pour ne pas dire tyranniquement, et d'exploiter la chair humaine. On a dit et écrit sur ce sujet bien des choses qui ne prouvent que l'ignorance complète du caractère et des habitudes des Chinois. Toujours et partout les Chinois se coalisent.

10. Il serait bien difficile de dire de quel côté penche l'opinion publique éclairée en Californie sur cette question de l'immigration chinoise. Dans la Colombie anglaise, ceux qui n'ont besoin en aucune façon de la faveur des classes ouvrières sont, en général, opposés à toute législation anti-chinoise. Partout, les gens intéressés dans les chemins de fer, les propriétaires de mines, les fabricants, les hôteliers, les marchands et les boutiquiers sont contre leur exclusion complète, mais les meilleurs amis même des Chinois croient qu'il faut réglementer leur immigration. Un vote écrasant a été donné contre eux en Californie.

11. Etant donné, comme nous l'avons dit plus haut, que les Chinois ne peuvent être assimilés, il est bon de réfléchir avant de choisir entre des maux. Si, par exemple, ils répondent à un besoin qu'on ne saurait autrement satisfaire, s'ils fournissent une main-d'œuvre sans laquelle de grands travaux seraient suspendus, s'ils sont des auxiliaires sans lesquels les vieillards et les faibles succomberaient sous le fardeau de l'âge ou des infirmités dans l'accomplissement de leurs devoirs domestiques,—alors leur présence est un bien au lieu d'être un mal. Quand on pourra se procurer une autre main-d'œuvre, d'autres auxiliaires, il sera temps de songer à se passer entièrement d'eux. Le Congrès est certainement allé plus loin que ne le demandaient quelques-uns des chefs du mouvement anti-chinois.

12. Personne ne niera qu'ils aient rendu de bons services au peuple de la Californie. Mais s'il est, d'un côté, injuste de se plaindre qu'après avoir donné leur travail ils emportent hors du pays l'argent qui est la rémunération de ce travail, de l'autre, il serait également illogique pour les Chinois,

qui avouent n'être jamais venus dans l'intention de se fixer, de se plaindre que l'on ferme la porte aux nouveaux arrivants. On laisse résider ceux qui ont acquis des intérêts, et les travailleurs qui n'ont jamais entendu demeurer ne peuvent réclamer le même avantage.

13. Les Chinois ne cherchent nullement à comprendre la politique et à s'en mêler, ils ne manifestent aucune affection pour le pays où ils vont travailler, et pensent toujours à retourner en Chine ; n'était la densité de la population de la Chine, on ne pourrait pas non plus redouter qu'il se formât des établissements chinois nombreux et permanents. Mais comme cette densité doit aller en augmentant, la nécessité créera ces établissements à la longue. Il convient d'ajouter que, quoique le climat du nord de la Chine soit froid, les immigrants qui débarquent sur les rivages occidentaux de notre continent viennent et continueront à venir des provinces chinoises où le climat est semi-tropical ou à peu près ; le Canada n'a donc pas à redouter une inondation chinoise.

14. Personne, à l'exception de quelques individus aux idées fort inconsidérées, ne veut exclure les marchands chinois, ou même les Chinois en général, excepté deux classes, c'est-à-dire les prostituées et les criminels. Un grand nombre verraient arriver d'un bon œil les ouvriers à raison de leur utilité, tandis qu'un grand nombre voudraient les exclure à cause de la concurrence qu'ils font ou qu'ils sont supposés faire au détriment des blancs. Tout le monde reconnaît que les marchands sont des hommes honorables et capables, jouissant d'une haute considération et rendant de grands services au commerce. Cette classe est non seulement bien accueillie, mais on la recherche.

15. Maintenant, si une idée du domaine de la spéculation trouve ici sa place la Colombie anglaise a une magnifique occasion, en accueillant bien les Chinois, de s'assurer une main-d'œuvre moins chère qu'en Californie, de s'attirer le bon vouloir et de fixer l'attention d'un peuple dont on commence seulement à connaître les vastes ressources et la richesse latente, dont le commerce est considérable et acquerra une valeur incalculable quand le chemin de fer du Pacifique canadien sera terminé. La Colombie anglaise a beaucoup de traits de ressemblance avec la Californie. C'est un pays qui a besoin d'un réseau de chemins de fer ; c'est un pays de mines et de fruits. Il possède, de plus, d'énormes ressources dans ses pêcheries et ses terres à bois. Si donc la Colombie anglaise décidait que les maux indéniables de l'immigration chinoise sont contrebalancés amplement par ses avantages, voici ce qui arriverait : des lois énergiques assureraient l'exploitation de ses mines sur une grande échelle, ce qui augmenterait énormément la

richesse du pays et remplirait son trésor ; elle accaparerait presque tout le commerce de charbon et de bois et une grande partie du commerce de fruits de la côte du Pacifique ; son poisson alimenterait de reste les marchés de l'Ouest et du centre du continent, et elle pourrait se créer un commerce important avec l'Europe ; sa richesse se développerait dans une proportion presque mathématique absolument parlant, et surtout relativement à la Californie ; elle prendrait littéralement d'assaut sa place parmi les grands pays commerciaux et industriels ; et quand elle aurait conquis cette position, elle pourrait chercher la solution du problème politique et social de cette immigration chinoise, et s'aider en cela des moyens à la disposition du parlement fédéral.

16. Les Chinois réussissent fort bien comme maraîchers. Il est peut-être vrai de dire que, sous ce rapport, personne ne les égale pour tirer de la terre tout ce qu'elle peut produire ; il ne sont pas habiles dans le maniement des chevaux, mais le rôle qu'ils jouent dans les champs, pour être secondaire, n'en est pas moins utile.

17. Si les Chinois se libéraient des exigences de la civilisation asiatique auxquelles ils ont toujours obéi jusqu'ici partout où ils sont allés ; si l'on voyait leurs enfants habillés à l'européenne et se rendant à quelque école anglaise avec leurs livres sous le bras, l'hostilité dont ils sont l'objet disparaîtrait graduellement. Quelques brillants élèves chinois feraient réellement plus dans le sens de l'assimilation des races que toutes les mesures des hommes politiques. Il y a peu de différence d'extérieur entre un Chinois qui porte des habits et se fait une toilette à l'européenne et un Portugais ou un Italien que l'on accueillerait avec faveur partout où l'on a besoin d'immigration. Le Japonais conquiert partout la sympathie, et dans certains cas on le favorise particulièrement, parce qu'il se conforme aux usages du pays où il s'établit.

18. Le Chinois de Victoria, dans la Colombie anglaise, soumis au régime britannique, et celui de Portland, soumis au régime américain, habitant tous deux des endroits où l'hostilité contre eux est moindre que dans la capitale de la Californie, présentent un type supérieur à celui du Chinois de San-Francisco. On peut en conclure que le Chinois s'améliore quand il est bien traité.

19. La législation restrictive des Etats-Unis a nécessairement donné de l'essort à l'immigration blanche, mais il n'est pas encore établi que celle-ci pourrait suffire aux besoins du pays si les Chinois disparaissaient.

20. Si les immigrants chinois de la classe ouvrière persistaient à conserver les traits distinctifs de la manière de vivre asiatique en ce que

celle-ci a de plus opposé à la nôtre, et si leur immigration continuait à augmenter, il faudrait que le parlement s'en mêlât, mais ses lois ne devraient pas heurter les grands intérêts, ni les entreprises importantes, commencées avant qu'il pût être question de son immixtion probable. Il pourrait surgir des questions de droits acquis qu'il faut soigneusement étudier avant de prendre action.

21. Si donc on croit utile de faire des lois restrictives, on ne devra pas perdre de vue les résultats obtenus graduellement ; l'historique de la question et les témoignages rendus font voir qu'en régularisant, et non en prohibant l'immigration chinoise, on peut atteindre toutes les fins que contemplent ou pourraient contempler ceux qui redoutent les dangers de cette immigration.

22. Si jamais on légifère sur la question, on devra le faire en sorte d'éviter les difficultés, les procès et les dépenses qui ont marqué la mise en opération des lois restrictives de 1882 et de 1884 aux Etats-Unis.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. CHAPLEAU.

OTTAWA, le 21 février 1885.

C

n
ti
en
qu
m
de
dé
la

elle
que

rep
des
et
plu
sen
légi
met
l'aba
dépu
qui,
angl
pour
Colo
gouv
affirm
le go
fédér
lorsqu
6 à 2
la Co
comm
On
anglai
popula
possib
C'es
de la C

RAPPORT DE L'HON. M. GRAY.

COLOMBIE ANGLAISE.

Colombie anglaise.

Nous devons en venir maintenant aux renseignements recueillis dans la Colombie anglaise et les grouper sous deux chefs :

Aspects de la question.

1. Aspect matériel et pécuniaire.
2. Aspect moral et social.

Motifs de la pétition.

La Pétition de la législature de la Colombie anglaise qui a motivé la nomination de cette Commission dit que la "classe chinoise de la population de cette province a été une source continuelle de dépenses—surtout en ce qui concerne l'administration de la justice—qu'elle cherche autant que possible à se soustraire au paiement des taxes. Qu'elle laisse ses malades et ses pauvres périr de besoin, et que dans toutes les conditions de la vie les Chinois coûtent beaucoup et ne sont pas une population à désirer," et que " leur présence nuit sensiblement à l'immigration de la race blanche."

Ces allégations sont sérieuses et importantes, et si elles étaient prouvées, elles requerraient, de la part du gouvernement du Canada dont cette question dépend, une législation des plus énergiques.

Présomptions.

Parlement.

On ne doit pas présumer que la législature de la Colombie anglaise, représentant l'opinion publique, ait pu s'exprimer ainsi sans s'être informée des faits, et avoir obtenu des preuves suffisantes motivant ces assertions et capables de convaincre des hommes d'une intelligence ordinaire ; de plus, avant de présenter ces faits à un Parlement composé d'hommes représentants les diverses provinces dont les intérêts seraient atteints par la législation demandée, la législature de la Colombie anglaise, devait soumettre au Parlement et aux députés une preuve suffisante pour justifier l'abandon de la politique traditionnelle du Canada, et permettre à ces députés de prendre, dans leurs comtés, la défense d'une nouvelle politique qui, quelque bienfaisante qu'on puisse la représenter pour la Colombie anglaise, serait néanmoins contraire à la politique du pays en général et pourrait nuire à sa prospérité. Il est impossible d'admettre que dans la Colombie anglaise on ait assez peu de connaissance de ce que doit être un gouvernement constitutionnel pour que l'on puisse supposer que la simple affirmation des députés de cette province au Parlement suffirait à décider le gouvernement fédéral à prendre des mesures affectant toute la Confédération, et en contradiction apparente avec les traités de l'Empire, lorsque la proportion numérique de la députation provinciale n'est que de 6 à 205. Il convenait donc de demander des preuves. La législature de la Colombie anglaise n'ayant pas présenté ces preuves au Parlement, cette commission a été instituée pour les obtenir.

Politique.

Supposition.

Proportion numérique.

On doit supposer que la commission ayant siégé dans la Colombie anglaise, en vertu de l'autorité royale, et ayant invité la législature et la population de la province à lui fournir toutes les preuves qu'il était possible d'obtenir, toutes ces preuves ont dû être donnés.

Etendue de la preuve.

C'est la preuve ainsi produite, concernant les allégations de la pétition de la Colombie anglaise que nous nous proposons d'analyser.

Analyse de la preuve fournie par la C. A.

CHAPITRE I.

ASPECT MATÉRIEL ET PÉCUNIAIRE.

Commerce de la province avec la Chine.

Nous trouvons dans un état préparé à la demande de la Commission, par le percepteur des Douanes à Victoria, et daté le 11 août 1884, que pendant les dix années commençant le 1er juillet 1874 et finissant le 30 juin 1884, il y a eu une augmentation marquée dans la valeur des marchandises importées de la Chine et du Japon dans la province, pour la consommation et dans les droits qu'elles ont acquittés. Pour la période antérieure à 1874, il n'a pas été fait de rapport.

Cet accroissement est comme suit :

Année.	*Valeur*	*Droit perçus*
1874	$ 6,064	$ 174.47
1875	1,277	194.60
1876	5,481	1,994.85
1877	20,711	8,392.48
1878	81,345	22,940.23
1879	121,976	30,410.78
1880	44,936	14,186.25
1881	127,852	39,204.48
1882	240,170	78,433.65
1883	326,239	104,738.66
1884	393,728	111,300.15
	$1,369,779	$411,970.60

Ce tableau comprend les importations de la Chine pour la consommation et les droits payés par les importateurs, en général. Un second état montre la proportion des marchandises déclarées et des droits payés directement par les établissements ou les commerçants chinois. Prenons les exercices finissant en juin 1883 et 1884, comme exemples récents, et nous voyons :

Importations par des maisons chinoises.

Que dans l'année fiscale commençant le 1er juillet 1882, et finissant le 30 juin 1883, le montant des droits payés par les maisons chinoises a été de $87,459, sur un revenu total de $798,604.67, soit 11·20 pour cent.

Droits payés en 1883, 11. 20 pour cent.

Que dans l'année commençant le 1er juillet 1883, et finissant le 30 juin 1884, les droits payés se sont élevés à $99,779.85, sur un revenu total de $790,676, ou une proportion de 12·54 pour cent.

Année courante, 25 pour cent.

Le rapport mensuel pour les premier mois de l'exercice en cours, du 1er juillet jusqu'au 1er août 1884, montre que les droits ainsi payés par les maisons chinoises s'élevaient à $19,319.71, sur un total de $77,208, soit 25 pour cent.

Résumé.

Ainsi nous voyons que dans les dix dernières années, le commerce chinois dans la Colombie anglaise a donné au revenu général de la Confédération une somme de $411,970.60, ou près d'un demi million, et sur ce total pendant les deux dernières années, ce commerce a tellement augmenté que les droits payés par les importateurs Chinois seuls, se sont élevés à $187,238, soit à près de 12 pour cent du revenu total perçu par la douane dans la province, et si l'on prend l'état fourni par le percepteur pour le mois de juillet 1884, comme moyenne pour l'année finissant le 30 juin 1885, le total payé par les importateurs chinois seuls pour l'exercice en cours serait de $231,836.52, soit 25 pour cent, en supposant que le revenu total s'accroîtrait en proportion.

Revenus supposés pour l'année courante.

Des rapports subséquents reçus du percepteur pour les mois d'août et de septembre 1884, donnent pour le premier mois $9,267.08, et pour le der-

nier $9,753.91, soit pour le premier quartier de l'année fiscale courante, $38,340.62, ce qui donnerait $153,362.48 pour l'année.

Total des passagers arrivés pendant huit ans.

Le même percepteur nous a donné des états du nombre de passagers entrés au port de Victoria pendant les huit dernières années. (Il faut dire ici que la plus grande partie des immigrants ont abordé à ce port). Sur le nombre de passagers arrivant des ports du Puget Sound et de San-Francisco, nous avons pendant les quatre exercices de 1881, 1882, 1883 et 1884 un total de 27,256 personnes de race blanche, et de 15,701 Chinois, y compris ceux venant directement de la Chine. En examinant soigneusement ces rapports, on verra que plus de la moitié des Chinois arrivés dans la province sont venus pendant les années 1882 et 1883, époque où la demande de main-d'œuvre pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique était la plus pressante.

Blancs, 27,256. Immigration chinoise, 15,701.

Le total des Chinois arrivés pendant les cinq années précédentes, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880 ne s'élevait qu'à 2,326, ce qui porte le nombre des arrivées pendant huit ans à 18,027. On remarquera qu'il n'a pas été tenu compte des blancs ou Chinois qui sont partis, non plus que de la mortalité des Chinois en cette province.

Droits d'accise

Nous avons reçu du percepteur du Revenu de l'Intérieur les tableaux suivants :

1er. Etat des droits d'accise perçus, pendant l'année fiscale commençant le 1er juillet 1883 et finissant le 30 juin 1884, et les trois mois écoulés depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre 1884, sur les cigariers de race blanche :

Reçu depuis le 1er juillet 1883, jusqu'au 30 juin 1884.......	Droits sur cigares...	$5,682 70
	Licences............	300 00
		$5,982 70
Trois mois, finissant le 30 septembre 1884................	Droits sur cigares...	$1,252 12
	Licences...........	300 00
		$1,552 12

VICTORIA, 14 octobre 1884.

2nd. Etat du revenu payé par les fabricants chinois dans la Colombie anglaise, pendant l'année fiscale se terminant le 30 juin 1884, et pour les trois mois finissant le 30 septembre 1884 :

Année fiscale finissant le 30 juin 1884.....................	Droits sur cigares...	$1,581 75
	Licences............	150 00
		$1,731 75
Trois mois, finissant le 30 septembre 1884................	Droits sur cigares.....	$529 53
	Licences..............	150 00
		$679 53

VICTORIA, C. A., 14 octobre 1884.

Ces tableaux nous amènent à l'étude des deux questions suivantes :

1. La question du bénéfice ou de la perte pour le revenu et le commerce de la Confédération.

Questions.

2. Etant donné que l'immigration chinoise dans la Colombie anglaise est un mal, ce mal est-il normal ou exceptionnel et ne dépendant que des circonstances ; dans le premier cas il demanderait une législation stricte pour l'arrêter, tandis que dans le second, le mal cesserait d'exister quand les causes qui l'ont produit disparaîtront.

Mal normal ou exceptionnel.

Paiement des taxes provinciales par les Chinois.

La Commission ayant demandé au gouvernement provincial de la Colombie anglaise un état des taxes payées par les Chinois dans toute l'étendue de la province, un rapport des taxes payées dans la ville de Victoria et dans les districts de Victoria et d'Esquimault seulement nous a été donné pour les deux années écoulées du 1er janvier 1882 au 31 décembre 1883, et pour les six mois depuis le 1er janvier 1884 jusqu'au 1er juillet 1884, comme suit :

1882........	572 à $3 par tête........	$1,716 00
1883........	1,102 " "	3,306 00
1884 (6 mois)	1,040 " "	3,120 00

Proportion augmentée.

On remarquera que les taxes payées dans ces deux districts seuls ont montré une proportion croissante, et qui s'est plus que doublée chaque année.

On doit regretter que des états n'aient pas été préparés pour le reste de la province, parce que lorsqu'il s'agit de décider si les Chinois ont été une cause de profit ou de perte, il est difficile d'en juger quand une preuve de cette nature n'a pas été fournie.

Taxes municipales.

Un rapport de Thomas Russell, Esq., trésorier et comptable de la ville de Victoria, nous montre que les taxes payées par les Chinois résidant dans la ville de Victoria, pendant cinq ans, du 1er janvier 1879, au 31 décembre 1883, et classées sous quatre chefs différents, sont comme suit :

1879........	$5,827 00
1880........	6,191 00
1881........	6,562 00
1882........	7,712 00
1883........	8,414 00

Ce rapport est accompagné des observations suivantes :

" La taxe des chemins est approximative, ayant été basée sur le revenu d'une année pris comme moyenne.

" Le montant sous la rubrique de "Taxe sur les immeubles" est peu élevé. Cela est dû à ce que quatre Chinois seulement possèdent des immeubles dans la ville, mais plusieurs des meilleures maisons commerciales ont fait construire cette année des bâtisses de bonne qualité sur des propriétés tenues par bail emphytéotique et elles devront à l'avenir, aux conditions des baux, payer les taxes imposées sur les immeubles."

Indications.

Ces rapports indiquent que les Chinois placent de plus en plus les économies de leur travail dans les affaires et dans l'acquisition de propriétés mobilières et immobilières ; ils indiquent aussi qu'ils perdent l'habitude dont on les a accusés de chercher à éviter le paiement des taxes.

Dépenses pour l'administration de la justice.

La Commission ayant demandé au gouvernement provincial de lui donner un état des dépenses, dans l'administration de la justice, occasionnées par la présence des Chinois dans la province, le procureur-général a exprimé son regret de ne pouvoir le fournir, mais en examinant les comptes publics pour les six mois écoulés, du 1er juillet au 31 décembre, 1882, nous trouvons un état détaillé qui, en l'absence d'autres informations, peut être pris comme une moyenne.

Rapport du Ministre des Finances.

C'est un rapport du ministre provincial des finances, daté le 28 février 1883, présenté au gouvernement et à l'Assemblée, et dûment apuré et classifié sous différents chefs, d'après la méthode ordinairement suivie pour la préparation de semblables documents officiels pour l'information de la législature et du peuple.

Nous y trouvons que les dépenses occasionnées par l'administration de la justice (à part les traitements) se sont élevées à $8,857.54, y compris l'indem-

nité aux jurés, les dépenses des témoins, les repas et tous les autres frais occasionnés par les procès criminels.

Ce rapport donne des détails sur chaque cause dans laquelle des dépenses ont été faites, montrant pour quelle raison elles ont été encourues, et le total de ces frais dans chaque poursuite particulière, depuis les honoraires des huissiers jusqu'au dîner des jurés, ainsi que quelques dépenses générales que l'on peut assez justement répartir entre les différentes classes chinoise, indienne et blanche également.

Dépenses pour poursuites.

Le montant ainsi donné en détail, tel qu'on peut en juger par un examen attentif du rapport, et que l'on peut spécialement attribuer aux poursuites contre les Chinois, est de $686.65 ; les sauvages ont causé une dépense de $575, et les blancs $922.85.

Rapports de la police quant à la proportion relative de criminels.

Nous avons encore, portant sur cette même partie de la question, un rapport du chef de police de la ville de Victoria donnant le nombre de cas, parmi les blancs, les Chinois et les sauvages, traduits devant la cour de police pendant cinq ans et demi, depuis le 1er janvier 1879 jusqu'au 30 juin 1884, comme suit :

Année.	Blancs.	Sauvages.	Chinois.
1879	291	255	75
1880	295	233	69
1881	354	194	24
1882	375	211	53
1883	394	217	43
1884	305	153	32
	2,014	1,213	296

Dans l'énumération des blancs sont compris tous ceux qui ne sont pas Chinois ou sauvages.

Rapports du Pénitencier.

Nous avons aussi un rapport du directeur du pénitencier de New-Westminster, donnant le nombre des condamnés par la Cour Suprême, du 1er janvier 1880 au 30 juin 1884, trois ans et demi, classifiées par races ; sur 125 condamnés pendant cette période, quarante sont des Chinois.

Résultat.

Ces rapports n'indiquent donc pas que les Chinois, comme race, sont un plus grand fardeau pour l'administration de la justice que les autres classes de la population, vu que les dépenses qui sont occasionnées par leur présence, ne sont pas en proportion de la somme des taxes qu'ils paient, si on les compare avec les autres races.

Rapport des marchands chinois.

Relativement à ce même point, à l'aspect matériel et pécuniaire de la question, nous devons maintenant examiner un document préparé avec beaucoup de soin et présenté de la part des marchands chinois faisant le commerce dans la Colombie anglaise, en réponse aux questions que les Commissaires leur avaient posées. Cette méthode avait été recommandée par M. De Cosmos, député au parlement pour la Colombie anglaise, en sa qualité de président du comité de la Chambre des communes, nommé en 1879 pour étudier cette question. Nous aurons occasion de parler plus particulièrement du rapport de ce comité, ainsi que de l'enquête qu'il a faite.

Ce document à été préparé et signé par « Huang Sic Chen » un Chinois marquant, envoyé de San-Francisco par le consulat chinois, afin de s'aboucher avec ses compatriotes et de plaider leur cause devant les commissaires.

On le trouvera en entier aux appendices.

Nous nous proposons d'en examiner, pour le moment, la partie qui se

rattache à l'aspect matériel de la question remettant à plus tard l'étude de ce qui concerne le côté social et moral.

Ce document présente un ordre et un arrangement méthodique tout à fait digne d'une civilisation plus élevée et fournit beaucoup de renseignements que la commission espérait recevoir et attendait des autorités locales de la Colombie anglaise.

Leur réputation aux banques de San-Francisco et de Victoria touchant leur transactions commerciales.

A part l'exac titude de ce document dont on est convaincu par l'examen, on doit remarquer que d'après les informations obtenues par les commissaires, des banques et des principales maisons de commerce de San-Francisco et de Victoria, les hautes classes chinoises sont remarquables par leur probité et leur ponctualité dans leurs affaires commerciales, et les transactions de leurs maisons de commerce sont conduites avec la plus stricte intégrité et avec honorabilité. A San-Francisco, où tous les paiements faits aux banques, ou par les banques, sont en or, on les a toujours trouvés d'une exactitude exemplaire.

Voir le T. de Brooks à San-Francisco, p. 32 et 33.

Contrats.

Parmi la classe laborieuse ou ouvrière, bien qu'on marchande beaucoup sur les termes d'un contrat, dès qu'il est passé, il est toujours exécuté strictement, suivant ses conditions, et le contrat rempli, ils en demandent le paiement jusqu'au dernier centime. Mais à toute demande d'argent faite à un Chinois, à laquelle il n'aura pas auparavant consenti, que ce soit pour taxes municipales, provinciales ou autres, ou pour contribution d'aucune sorte, il résistera, s'il est possible, par tous les moyens, les subtilités et les artifices, vrais ou faux, que son esprit fertile pourra lui suggérer, et qu'il croira capable de lui faire éviter le paiement de l'argent demandé. Toutes leurs transactions semblent indiquer qu'ils ne se pensent liés que par une convention seulement, excepté dans le cas de contributions volontaires.

Taxes ou paiements compulsoires.

Règle de conduite.

Nombre et occupations des Chinois dans la province.

Cette pièce porte le nombre des Chinois dans la province, à l'époque de sa transmission (septembre 1884) à 10,550, y compris les hommes, les femmes et les enfants. Le percepteur des douanes en estimait le nombre à 13,000, tandis que l'opinion publique le plaçait à 15,000. On se rappelle que les rapports du percepteur des douanes donnent pour une période de huit années un nombre de 18,000 immigrants, peu nombreux pendant les cinq premières années, et en très grand nombre dans les trois dernières années; mais il a été impossible d'obtenir d'aucune autorité fédérale, provinciale, ou municipale dans la Colombie anglaise aucun état indiquant le nombre de ceux qui ont quitté cette province ou des décès pendant ces huit années. Le nombre des départs pendant les cinq premières années avant le commencement des travaux sur les chemins de fer, et pendant les trois dernières années, unis aux décès peuvent expliquer approximativement la différence qui existe entre le rapport chinois, celui du percepteur et l'évaluation générale du public quant au nombre de Chinois actuellement dans la province.

Le document présenté de la part des marchands chinois donne le nombre de Chinois, en détail, avec leurs occupations dans toutes les cités, villes et villages et autres centres d'affaires dans la province, commençant par Victoria et continuant par New-Westminster, Nanaïmo, les mines de houille et autres, les districts agricoles et ceux où l'on fabrique des conserves alimentaires et partout enfin où il a été possible de s'assurer qu'il y avait des Chinois.

Système d'enregistrement.

Ceci indique qu'ils possèdent un bon système d'enregistrement, et des moyens surprenants d'obtenir des renseignements.

L'examen de ces chiffres montre une population mâle et adulte de 9,870 dont 7,200 sont engagés comme journaliers sur les chemins de fer, dans les minoteries, les mines, sur les fermes et dans les fabriques de conserves, par toute la province; ils ne nuisent en aucun cas, sauf à Victoria où 130

Manouvriers.

sont employés comme cordonniers, aux travailleurs de métiers, à l'emploi des artisans ou aux personnes ayant des occupations industrielles spéciales.

Ne nuisent nullement aux ouvriers d'art.

Nous verrons plus tard jusqu'à quel point ces diverses industries, les minoteries, les mines, les fabriques de conserves, et les chemins de fer auraient pu réussir sans cette main-d'œuvre chinoise. Les autres 2,670 Chinois. sont classifiés comme cuisiniers, marchands, garçons de magasins, etc., ou font certains métiers parmi leurs compatriotes tels que ceux de barbiers, docteurs, bouchers, etc.

Autres occupations.

Un élément encore plus important dans ce rapport est l'état de leur position financière.

Etat financier.

D'après ce rapport, la somme totale d'affaires faites dans la Colombie anglaise par les marchands chinois s'élève annuellement à $1,320,000, et les droits payés aux autorités fédérales pour douane ou accise s'élèvent à $152,300, savoir : $150,000 à la douane, et $2,300 au revenu de l'interieur;—Ce total de $150,000 est plus fort que celui donné par le percepteur de la douane pour le dernier exercice, mais au dessous du montant pour l'année courante, si l'on prend les paiements faits dans le premier mois comme moyenne, et il serait presque exact si l'on prend tout le quartier. Le commerce qu'ils font avec la Chine, le Japon et les Etats-Unis est de $500,000, tandis qu'avec les marchands de race blanche dans la Colombie anglaise seulement, ils font pour $400,000 d'affaires. L'argent payé pour fret ou charroi s'élève à $26,000, pour droits de barrières sur les chemins dans l'intérieur de la province, ils paient $13,000. La valeur des immeubles possédés par les Chinois est estimée par eux à $100,000. Dans la ville de Victoria seule les frais de poste et de télégraphe sont de $3,000 sans compter tous les frais de même nature ailleurs dans la province. Les sommes payées pour salaires et les dépenses nécessaires à la vie par les marchands chinois sont de $141,000 annuellement.

Commerce.

Revenu.

Dépenses dans la province.

Droits de barrières.

Dans la ville de Victoria seule, on évalue les loyers payés par les Chinois aux propriétaires de race blanche, chaque année, à une somme de $27,000 ; ils paient de plus pour loyer de 730 acres de terre en culture, et de divers lots où ils font du charbon de bois, dans les environs de la ville, $6,180, (ou un total de $33,180), pour le gaz $1,770 ; pour assurances de bâtisses ou de marchandises, $2,260 ; pour intérêt sur argent emprunté $8,400, soit un total de $45,915 pour loyers, intérêts, gaz et assurances.

Loyers dans la ville de Victoria.

Dans les environs de la ville.

Ils paient à la ville de Victoria comme municipalité ou corporation.

Taxes municipales.

Pour licences de commerce	$ 7,560
Taxes sur immeubles	500
Au revenu de la ville et taxes	1,100
Taxes pour l'eau	4,440
Ou un total de	$13,600

La valeur des constructions en briques ou en bois possédées par les Chinois à Victoria est estimée à $81,000 dont $70,000, ont été dépensées dans les quatorze derniers mois.

Valeur des maisons en briques ou en bois.

Dans cet état des sommes payées pour taxes de la ville, on remarque une assez grande différence entre le total et celui donné par M. Russell, le trésorier de la municipalité à Victoria, à la page 7 de son rapport.

L'attention des deux parties a été attirée immédiatement sur cette différence par une lettre des commissaires du 26 septembre, demandant une explication. Une réponse du secrétaire des marchands, Kuang Sic Chen, datée le 14 octobre, a été reçue le 24, la voici :

Différence entre les rapports.

CONSULAT GÉNÉRAL DE L'EMPIRE CHINOIS,
SAN-FRANCISCO, 14 octobre 1884.

" A N. FLOOD DAVIN, Esq.,
" Commission chinoise, Ottawa.

Explications du secrétaire chinois.

" MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 septembre dans laquelle vous me demandez de vous expliquer certaines différences observées entre l'état que je vous ai présenté et celui de M. Russell, le percepteur des taxes à Victoria, C. A.

" En réponse, permettez-moi de vous dire que pour obtenir les faits contenus dans mon rapport, j'ai visité chaque maison commerciale, et que j'en ai compilé les items à même les livres de ces maisons. Mais je suppose que la différence des taxes telles que données par le percepteur est due aux causes suivantes : il a été établi dix nouvelles maisons commerciales cette année, depuis avril et mai (1884) dans la ville de Victoria, et le montant payé pour leurs nouvelles licences a été inscrit dans leurs livres pour l'année 1884, et mon rapport comprend les paiements faits jusqu'au mois d'août 1884, tandis que celui de l'inspecteur est fait pour l'année 1883.

11 licences d'opium à $500 et 12 licences pour la vente des liqueurs à $50, chaque, $6,100.

" Je me permettrai aussi d'appeler l'attention de la Commission sur le fait qu'à l'époque où j'ai préparé cette compilation, j'ai trouvé qu'on avait accordé à des maisons chinoises, pour 1884, onze licences d'opium à $300 chaque, et douze licences pour la vente des spiritueux à $50 chaque, ces deux items donneraient une différence de $3,900.

" Tous les items contenus dans mon rapport m'ont été montrés sur leurs livres et prouvés par des pièces justificatives ou des reçus de ces maisons. Quand vous serez en possession de l'état du percepteur pour l'année 1884, je n'entretiens aucun doute que le mien ne soit trouvé exact.

" Je suis porté à croire, toutefois, que les différences entre mon rapport et celui du percepteur sont dues à la différence des dates—1883 et 1884.

" Je suis, monsieur,
" Votre obéissant serviteur,
" KUANG SIC CHEN,
" Secrétaire."

Pas d'explications du Trésorier de la ville de Victoria.

M. Russell n'a pas répondu.

Ce rapport est accompagné de deux autres états importants relatifs au commerce.

Nature des importations.

Premièrement, sur la valeur des marchandises importées par les marchands chinois de la Chine, du Japon et des Etats-Unis.

Secondement, sur la nature des marchandises achetées dans la Colombie anglaise par les marchands chinois et vendues à leurs compatriotes dans la province.

1. Riz, thé, huile, liqueurs, tabac, nouveautés et lingerie, faïence, drogues médicales, soieries, articles en papier, papeterie, nattes, habits, souliers, opium, articles servant au culte, papier et baguettes.

2. Draps, tissus de laine, toile, casquettes de drap, chaussures, chaussettes, fourrures, huile de pétrole, chandelle, allumettes chimiques, journaux, savon, tabac, cigares, sucre, farine, riz, sucreries, sel, cochons, graisse, bœuf, beurre, poisson, volailles, canards, vins, clous, outils, plaques métalliques, chevaux, voitures, wagons, montres, cordages, lampes, combustibles, houille, ferronnerie, verrerie et poterie, articles en bois, etc.

Ils consomment les mêmes articles que le reste de la population.

Ainsi, à l'exception des articles servant au culte, le papier-joss et les baguettes, nous trouvons que toutes les marchandises qu'ils importent ou qu'ils achètent des marchands de la Colombie anglaise sont les marchandises ordinaires dont se sert pour sa consommation la population résidant dans la province, de toutes classes et de toutes origines sans distinction, ce qui en augmente l'offre et la demande en proportion de leur nombre, accroit le volume ordinaire du commerce sans égard aux races ou aux lieux où on les fabrique et contribue d'autant au progrès général et à la prospérité commerciale du pays, et de la ville de Victoria en particulier.

Relativement à cela, il est à propos de citer le témoignage donné à San-Francisco par le consul chinois, Kuang Tsun Ksien, page 44.

"Q. Quelle est la proportion des substances alimentaires et des habits dont se servent les Chinois de cette ville, et qu'ils importent de la Chine?—R. Quatre-vingt-dix pour cent des habits portés par les Chinois sont de fabrique américaine, sauf quelques articles de choix. On n'importe pas de substances alimentaires. Il a été importé beaucoup de riz l'an dernier, au delà de 41,000,000 lbs, sur lequel un droit de $2\frac{1}{2}$ centins par livre a été payé. On dit que les Chinois peuvent travailler à bon marché parce qu'ils se nourrissent de riz. Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que le riz coûte $6 par 100 livres tandis que la farine de blé ne coûte que $2.50 par 100 livres."

Le produit de leur travail emporté avec eux hors de la province.

Un autre état a été préparé probablement dans le but de répondre à l'accusation portée contre les Chinois d'emporter dans leur pays de fortes sommes, produit de leur travail. Cet état donne le par contre du compte, montrant les dépenses annuelles du journalier chinois comparées à son salaire. Ceci ne se rapporte qu'aux journaliers seulement. En plaçant leurs gains à $25 par mois, soit $300 par an, et en déduisant leurs dépenses qui s'élèvent à $255, il leur reste un gain annuel de $45.

L'état préparé pour la Colombie anglaise se trouve en détail dans l'appendice.

Voir le témoignage de Brooks à San-Francisco, page 31, où leur gain annuel envoyé en Chine est évalué à $30.

Principes.

Deux ou trois corollaires découlent de l'étude de cette partie de la question. D'abord, lorsqu'un homme gagne honnêtement son argent, il a le droit de l'emporter où bon lui semble. Secondement, on doit présumer que son travail a été utile au pays en proportion du salaire qu'il a reçu, autrement il n'aurait pas été payé. Il laisse derrière lui son travail et emporte son gain. Troisièmement, sous ce rapport, le Chinois ne diffère aucunement du reste de la portion commerciale du genre humain. La moitié des marchands de Victoria ont l'intention d'emporter leurs profits avec eux, dans la mère-patrie, dès qu'ils auront amassé une fortune suffisante pour leur permettre d'y vivre à l'aise.

Coutume ordinaire.

C'est la coutume ordinaire de la race anglaise partout où elle va commercer. En Chine les Anglais font exactement la même chose que l'on reproche aux Chinois dans la Colombie anglaise. C'est leur idée dominante, et ce n'est que lorsque leur traitement dans un pays étranger est tel qu'ils peuvent se faire naturaliser et acquérir le droit d'intervenir dans le gouvernement local, lorsque leur résidence à l'étranger peut servir à l'accroissement de la fortune qu'ils ont accumulée, lorsque leurs intérêts l'exigent, et qu'ils jouissent d'une égalité parfaite et de droits légaux semblables à ceux des habitants les plus favorisés du pays, sous tous les rapports, que les commerçants anglais à l'étranger abandonnent toute idée de quitter leur pays d'adoption.

Par suite des lois provinciales de la Colombie anglaise et de l'hostilité

Exclusion.

générale de la population contre eux, il est pratiquement impossible aux Chinois de s'attacher au pays. La législation provinciale, autant que cela a été possible en a fait des étrangers à perpétuite, et les prive, en termes positifs, de même que les sauvages, de tous les droits politiques et municipaux attachés soit à la propriété soit aux personnes, que l'on accorde aux autres sujets anglais, natifs ou naturalisés, quand ils ont atteint l'âge requis pour les exercer.

De tous ces hommes faisant des affaires dans la province pour une somme de $1,300,000 par année, contribuant largement au revenu de la Confédération, à qui la législation fédérale permet de se faire naturaliser et de devenir sujets anglais, pas un seul ne peut prendre part au gouvernement de la chose publique, quelque soit l'honorabilité de son caractère, son instruction, le respect qu'il montre pour les lois, quelque soit la somme qu'il contribue au revenu public ou municipal par le paiement des taxes fédérales, provinciales ou locales. Tout homme, dans ces circonstances, emporterait ses gains hors de la province. Comment les anglais peuvent-ils reprocher aux autres ce qu'ils font eux-mêmes? aucune évaluation, même approximative, n'a été faite, cependant, du montant en or que les Chinois emportent réellement hors du pays.

Leurs propres idées, sous ce rapport, peuvent être jugées par la réponse de Kuang Tsun Ksien, page 46.

"Q. Avez-vous quelques autres renseignements à nous donner?—R. Je voudrais dire ceci. On dit que les Chinois n'émigrent pas en pays étranger pour y rester, mais seulement dans le but d'amasser une certaine somme d'argent et de retourner en Chine. Ce n'est que depuis environ trente ans que notre nation à commencée à émigrer en pays étrangers. Beaucoup sont allés dans les établissements de l'Archipel, à Manille, dans la Cochinchine et aux Antilles, où ils se sont établis avec leurs familles. A Cuba, soixante-quinze pour cent au moins des Chinois se sont mariés à des femmes du pays, et ont adopté cette ile comme résidence future et permanente. Un grand nombre de ceux qui ont émigré aux Iles Sandwich ont fait la même chose. Ceci, bien entendu, dépend du traitement qu'ils reçoivent dans le pays où ils émigrent. Il est de fait qu'ils ne peuvent pas s'assimiler aussi facilement que les Allemands, les Irlandais, les Anglais et les autres immigrants européens qui arrivent ici, les deux civilisations sont trop différentes. Nous avons un grand nombre d'étrangers en Chine, peu d'entre eux y ont amené leurs familles, et le nombre de ceux qui ont adopté la Chine comme leur pays de résidence pour l'avenir est bien petit. Vous devez vous rappeler qu'on refuse aux Chinois, en ce pays, tous les droits ou priviléges dont jouissent les autres immigrants; les lois les forcent à rester etrangers. Je connais beaucoup de Chinois qui seraient heureux de rester ici permanemment avec leurs familles, s'il leur était permis de se faire naturaliser et de jouir des droits et priviléges de citoyens."

L'accusation qu'ils abandonnent leurs malades n'est pas prouvée.

Vient ensuite l'accusation "qu'ils laissent périr sans aucuns soins leurs malades et leurs pauvres, et que partout ils causent beaucoup de dépenses et qu'ils sont, comme classe, inacceptables."

Le Procureur Général.

Cette assertion doit avoir été insérée dans la pétition par inadvertance. Au cours de l'enquête—non seulement il n'a pas été produit de preuve qu'aucune dépense avait été encourue par la province, la ville de Victoria, celle de New-Westminster ou aucune des municipalités, pour des Chinois malades ou indigents, — mais le procureur général en réponse à une question directe à cet égard, dit: "nous n'avons pas eu à pourvoir aux besoins des émigrés Chinois," et M. Robert Ward, consignataire de la plupart des navires qui ont amené des immigrants Chinois, interrogé sur

M. Robert Ward

ce point, fait la réponse suivante : " la moyenne des immigrants de la Chine se compose de journaliers âgés de 18 à 40 ans," en 1882, 5,000 à 6,000 Chinois ont été consignés de Hong Kong à notre maison. Ces hommes étaient engagés à l'entrepreneur du chemin de fer canadien du Pacifique et sont venus sur dix navires différents, chacun de ces navires portait un ou deux chirurgiens, suivant les règlements du gouvernement de Hong Kong, et ces médecins m'ont fait un rapport favorable sur l'état sanitaire de ces passagers. Probablement pas plus de dix hommes, sur le nombre que je viens de nommer sont morts pendant la traversée ; ces immigrants ont été débarqués dès leur arrivée, et ils ont été dirigés de suite vers l'intérieur où on en avait besoin pour les travaux de construction de ce chemin."

A la question directe : Avez-vous un système et un fonds d'assistance publique, et sont-ils fréquemment à charge à ce fonds ou à la charité publique ?" il répond : Nous n'avons que des sociétés de bienfaisance, et je n'ai jamais entendu dire qu'un Chinois résident ait reçu des secours d'aucune de ces sociétés." Le procureur général n'a mentionné qu'un seul cas où une accusation a été faite, concernant l'abandon de malades et d'indigents, mais dans ce cas il a été prouvé que cette accusation, soumise à la Cour Suprême, avait été le sujet d'une enquête, qu'elle n'avait pas été maintenue, et que le défendeur avait été immédiatement acquitté par le jury. Accusation sans preuve.

Cet aspect de la question ne peut-être abandonné sans parler de l'importance du commerce de l'Angleterre et du Canada avec la Chine. Ce commerce excède de beaucoup ce qu'en pensent ceux qui ont inauguré cette opposition aux Chinois, et il a dû échapper à leur observation. Un écrivain américain comparant, en 1877, le commerce des Etats-Unis et de l'Angleterre avec la Chine, fait les remarques suivantes :

" L'Angleterre est maîtresse de la plus grande partie du commerce avec la Chine ; elle a pris le premier rang lorsque ce pays a été ouvert au commerce, et elle a su le garder. Les arrivages et les départs de steamers anglais à Shanghai, dans une année récente, ont été de 1,029, ceux des navires américains, pendant la même période, ont été de 821. Les entrées de navires à voiles anglais étaient au nombre de 414 contre 211 entrées de navires américains. Le total des steamers et des voiliers anglais était de 1,443 et celui des navires américains des deux classes de 1,032, avec un tonnage de 1,087,605 tonneaux pour les premiers et de 697,283 tenneaux pour les seconds. Le tonnage moyen est plus fort peut-être pour le commerce anglais que pour le commerce américain, comme on peut l'observer facilement par l'examen des chiffres que nous venons de donner. Pendant l'année ainsi étudiée, la Grande Bretagne (pour les importations à Shanghai, autres que les espèces monnayées) montre un total de 20,790,000 taëls, l'Inde 16,613,000, Singapour et l'Archipel 518,000 et l'Australie 488,000 taëls." Commerce Anglais.

Le taël vaut $1.33\frac{1}{3}$, ainsi, en ajoutant tout simplement un tiers à ces chiffres, nous obtenons le total suivant en dollars :— Un taël.

Grande Bretagne						
Indes Orientales	20,790,000	+	6,930,000	=	$27,720,000
Singapour	16,613,000	+	5,537,666	=	22,159,666
Australie	518,000	+	172,666	=	690,666
	488,000	+	162,666	=	650,666
Total					$51,211,998

$51,211,998 pour la Grande Bretagne et trois de ses possessions dans un seul port de la Chine, pendant une année.

Le commerce du Canada avec la Chine et le Japon, d'après le rapport Commerce canadien avec la Chine.

du commissaire des Douanes, présente une augmentation considérable, il s'est presque quadruplé en cinq ans. En voici un état :

Etat du mouvement des marchandises entre la Chine et le Japon et le Canada, chaque année, depuis 1879 jusqu'en 1884, inclusivement :

CHINE ET JAPON.

Année.	*Importé.*	*Exporté.*	*Total du commerce.*
1879	$ 448,962	$ 56,551	$ 505,513
1880	893,911	37,546	931,457
1881	1,410,973	19,761	1,430,734
1882	1,529,042	106,675	1,635,717
1883	1,645,254	105,388	1,750,642
1884	1,909,562	60,979	1,970,541

J. JOHNSON,
Commissaires des Douanes.

Département des Douanes, Ottawa 25 oct. 1884.

Ainsi le total du commerce canadien avec la Chine et le Japon pour l'année 1884 seule, s'élève à $1,970,541. Sur ce montant des marchandises valant $1,848,587 ont payé des droits à la Confédération et augmenté ses revenus—ces marchandises se composaient de thé, de riz, etc., articles nécessaires à la vie et qui ne peuvent être cultivés ou produits au Canada.

Toutes ces statistiques doivent être regardées comme ayant rapport aux propositions générales qui vont être examinées plus loin.

CHAPITRE II

DEVELOPPEMENT DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

Développement des industries.

Quant à l'influence exercée par la présence des Chinois sur le développement de la province, on peut affirmer en toute sécurité que plusieurs industries n'auraient pas réussi—on pourraient peut-être dire n'auraient pas même été tentées—sans l'occasion favorable que nous avons eu d'employer cette classe de main-d'œuvre.

Conserves de Saumon.

La valeur des conserves de saumon préparées pour l'exportation, ou la consommation domestique dans la Colombie anglaise est comme suit :

1879	$ 385,882.54
1880	450,781.52
1881	1,142,289.00
1882	1,458,982.00
1883	1,211,026.22

Ces chiffres ont été pris dans l'almanach canadien pour les années 1881, 1882, 1883, 1884, 1885. M. Anderson, l'inspecteur officiel des pêcheries de la Colombie anglaise, dans son rapport au ministre de la marine et des pêcheries, du 11 janvier 1882, (page 20) donne un produit et une valeur tant soit peu différents, savoir :

1880	$ 713,335.32
1881	1,454,321.26
1882, rapport du 20 février 1883	1,402,835.50
1883, rapport du 15 février 1884	1,079,606.00

La diminution dans la dernière année est due à une fluctuation périodique qui se produit tous les cinq ans dans la quantité de saumons remontant la rivière Fraser, ou, comme il le dit, "à une cause purement naturelle et qui s'explique."

Mais, même en prenant la plus mauvaise année, cette industrie est très importante, et on peut assurer en toute sûreté qu'elle n'aurait pas pu s'exploiter sans le secours des Chinois, comme le prouvent les témoignages recueillis dans plusieurs des maisons les plus influentes qui s'occupent de cette pêche à la rivière Fraser.

Les commissaires feront remarquer ici qu'ils n'ont pas jugé nécessaire de donner des extraits considérables des témoignages reçus par eux dans la Colombie anglaise, aussi considérables que ceux qui dans le chapitre suivant sont empruntés à l'enquête faite par le comité de la chambre des Communes en 1879—les premiers, imprimés au long comme appendice et présentés avec ce rapport, sont plus faciles à étudier que le derniers que l'on ne peut trouver que dans les documents de la session des Chambres il y a cinq ans, et qui conséquemment ne sont pas aussi à la portée du public ou de ceux qui s'intéressent à cette question.

La culture des jardins potagers est une autre industrie qui doit en grande partie son existence aux Chinois, et dont ils ont le contrôle presque exclusif. Jusqu'à présent les profits n'ont pas été suffisants pour encourager les blancs à s'y livrer à cause du nombre limité de la population et des occupations plus rémunératives qui leur sont ouvertes. Cependant les témoignages prouvent que, même dans cette branche, s'ils se contentaient de profits raisonnables et modérés, les blancs pourraient réussir, et que par suite de la préférence qui existe dans toute la province pour la main-d'œuvre blanche et pour ce qu'elle produit, et du sentiment hostile contre les Chinois et leurs méthodes de culture, ces derniers seraient bientôt chassés de ce champ d'industrie. Jardins potagers.

Il est hors de doute que, sans les Chinois, la construction et l'achèvement du chemin de fer canadien du Pacifique auraient été retardés indéfinitivement. Chemin de fer canadien du Pacifique.

On peut juger de l'effet qu'aura la construction de ce chemin sur le développement et le peuplement immédiat de la province par ce qui s'est passé dans les territoires du Nord-Ouest. Nous aurons occasion d'en parler plus loin.

On a cependant soutenu fortement que l'immigration blanche avait été arrêtée dans la province à cause de la répugnance qu'elle avait à faire concurrence à la main-d'œuvre chinoise. Effet sur l'immigration blanche.

Les témoignages prouvent que la présence des Chinois n'a produit que bien peu d'effet, si même elle en a eu, sur l'immigration de race blanche. D'autres causes ont amené ce résultat. Causes.

1. Les frais énormes qu'il faut faire pour venir des grandes sources de l'émigration ouvrière à la Colombie anglaise. Frais énormes.

2. En venant dans la Colombie anglaise, les immigrants d'Europe, des Iles Britanniques et des Etats de l'Est devaient traverser les Etats-Unis où de meilleurs avantages et de plus grandes chances de succès leur étaient offerts et les encourageaient à rester, et où le champ de travail était tout aussi considérable et aussi productif. Causes qui ont détourné les immigrants.

3. Depuis 1864 environ, après le premier écroulement, si l'on peut s'exprimer ainsi, des grandes espérances que l'on avait dans les mines de la Colombie anglaise, et après le départ d'un grand nombre de ceux qui y étaient venus en 1858, jusqu'en 1877, les gens du dehors, comme ceux qui y résidaient avaient bien peu de confiance dans l'avenir de la province. Il résulta de cet état de choses une longue période Incertitude sur l'avenir de la C. A. jusqu'en 1877-78.

de stagnation, un manque complet d'esprit d'entreprise et une énorme dépréciation des valeurs. L'histoire de la province a été une suite de désappointements, et beaucoup d'hommes la quittèrent dans le but d'améliorer leur position dans d'autres pays. Les terres propres aux établissements des colons, sur l'ile et la terre ferme, leur étaient fermées par la concession d'une zône de vingt milles de profondeur de chaque côté de la ligne, faite au gouvernement du Canada dans le but d'encourager la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, travail qui, jusqu'en 1877 ou 1878, était très incertain, et était une source de conflits continuel entre le gouvernement fédéral et celui de la province. Lorsqu'elles auront été convenablement étudiées et comprises, on verra que ces diverses causes ont plus fait pour arrêter l'immigration des colons de race blanche que la crainte de la compétition des Chinois ou l'éloignement qu'ils inspirent ; à ces causes on peut ajouter encore le fait que les ressources de la Colombie anglaise étaient très peu connues à l'étranger, et même au Canada dont elle constitue une partie importante.

La compétition chinoise n'est pas un empêchement.

Cette conclusion acquiert d'autant plus de force par le fait que les immigrants viennent maintenant en grand nombre dans la province, quoique les Chinois y soient plus nombreux qu'ils n'ont jamais été auparavant, et qu'on les voie occupés dans presque toutes les industries qui demande un travail manuel, et peu d'habileté.

Immigrants arrivés dans un district en un an, de juin 1883 à juin 1884, 3,795.

Un rapport de l'agent d'immigration à New-Westminster, daté le 18 août 1884, dit : " Le nombre d'immigrants établis sur la terre ferme, depuis l'ouverture des terres du chemin de fer, en juin 1883, ou dans une période d'un peu plus de douze mois, est de 3,795 personnes. Sur ce nombre, 3,295 se sont établis dans le district de New-Westminster ; 500 ont formé des établissements à Shuswhap, Okanagan, Spilmachine et Kamloops." Il fait aussi observer que tous sont des immigrants qui formeront une classe d'excellents colons, et qu'ils ont des moyens pecuniaires très considérables.

On peut se demander si un seul immigrant blanc, non marié, ayant la volonté de s'y établir, a jamais été empêché de venir dans la Colombie anglaise par la crainte de la compétion chinoise seule ; d'autres causes les ont tenus éloignés ; et la chose est bien connue et elle s'est répétée publiquement, l'impossibilité d'obtenir des terres convenables pour des établissements, ou de se procurer même des renseignements sur l'époque et le lieu où on pourrait en avoir, a été, jusqu'en 1882, la principale raison. La répugnance à entrer en compétition avec les Chinois est une objection de date récente, et elle est mise en avant plutôt par la classe des journaliers que par les colons qui se livrent à l'agriculture.

Exploitation des mines de houille.

Une autre source importante d'industrie productive pour la province est l'exploitation de nos houillères ; un rapport du percepteur des douanes du 5 novembre 1884, fait voir que la quantité et la valeur de la houille exportée pendant les trois années précédentes, est comme suit :

	Tonnes.	Valeur.
Année finissant le 30 juin, 1882	210,556	$713,147
1883	193,485	674,208
1884	218,856	766,018
	622,897	$2,153,373

On pourra juger de l'influence qu'à eue jusqu'à présent la présence des Chinois sur cette industrie particulière, par les remarques des gérants des deux grandes compagnies, celles de Vancouver et de Wellington.

En réponse à une question qui lui a été faite sur l'effet produit par leur présence lorsqu'ils arrivèrent dans la province, et après qu'ils furent plus

nombreux M. Robins, le surintendant de la compagnie des mines de houille et des terres de Vancouver dit :

Robins-Compagnie des mines de houille de Vancouver.

Les Chinois ont été bienvenus.

" Lorsque les Chinois sont arrivés dans cette province, ils ont sans doute rempli un vide qui se faisait sentir à cette époque, et leur immigration a été encouragée et bien vue, surtout, je dois le dire, par la compagnie des mines de houille et des terres de Vancouver que je représente ; mais les classes ouvrières se sont toujours opposées à leur venue. Lors de leur arrivée ici, ma compagnie souffrait à la suite d'une grève des ouvriers de race blanche, et nous avons accepté les Chinois comme un moyen de règler cette dispute. Avec un peu plus de peine nous aurions pu, je pense, obtenir des sauvages qui nous auraient servi tout aussi bien pour le but que nous nous proposions.

N'a pas été retiré.

" L'encouragement donné aux Chinois par les personnes ayant besoin de main-d'œuvre, n'a pas été retiré jusqu'à présent, tandis que le sentiment anti-chinois devient chaque année de plus en plus prononcé."

Développement.

" La présence des Chinois a sans doute contribué au développement de la province."

Salaires élevés payes aux ouvriers de race blanche.

" Les blancs peuvent maintenant trouver des emplois rémunératifs. De fait les salaires sont assez élevés pour attirer la meilleure classe de la main-d'œuvre blanche. Sur 400 journaliers blancs employés par ma compagnie, pas un seul ne gagne moins de $2 par jour."

Nombre d'hommes employés.

Et dans une autre partie de son témoignage il dit que sa compagnie emploie au-delà de 390 mineurs et manouvriers blancs, et environ 150 Chinois. Ces derniers reçoivent depuis $1 jusqu'à $1.25 par jour.

Dunsmuir. Mines de Houille de Wellingtion.

M. Dunsmuir, le propriétaire des mines de Wellington, qui a résidé dans le pays pendant trente-deux ans, dit, en réponse à des questions de même nature : qu'il "emploie actuellement 700 ou 800 blancs et Chinois—les premiers occupés aux travaux d'art et les derniers comme manouvriers. Avant que les Chinois arrivassent dans la province il y avait peu de demandes de main-d'œuvre, parce que bien peu d'ouvrage se faisait soit sur l'île soit sur la terre ferme. Le peu de travail qu'il y avait a été exécuté pendant un certain temps par les sauvages sur lesquels on ne pouvait pas compter pour plus d'un mois à la fois, sauf quelques rares exceptions. On essaya d'employer des ouvriers blancs à un salaire élevé pour les travaux de fond, mais il était difficile de se procurer cette main-d'œuvre. Leurs places sont aujourd'hui remplies en grande partie par des Chinois. A cette époque il ne nous fallait que bien peu de domestiques et il y avait bien peu de demandes pour la main-d'œuvre blanche ordinaire.

Les Chinnis ont contribue au développement du pays.

" L'immigration des Chinois a beaucoup aidé, je pense, à l'établissement du pays, parce qu'ils ont contribué à hâter l'achèvement des travaux publics que l'on avait entrepris, et que l'on pouvait toujours se fier à eux comme élément de travail. De plus ils se sont voués à certains ouvrages grossiers et d'une nature telle, que les immigrants de race blanche se refusaient à les exécuter parce qu'ils les trouvaient humiliants et parce qu'en arrivant dans un pays nouveau ils espéraient améliorer de suite leur position, ou du moins se trouver dans un meilleur état de vie que celui qu'ils venaient de quitter."

L'immigration blanche n'a pas été retardée.

" Je ne pense pas que l'arrivée graduelle des Chinois ait retardé l'immigration blanche, car bien peu des nouveaux arrivés parmi les blancs, je pense, sont disposés à se livrer aux travaux qu'ils avaient l'habitude d'exécuter dans d'autres pays, mais qu'ils refusent ici et qui, en conséquence, sont donnés aux Chinois.

"Sans la main-d'œuvre chinoise que l'on peut se procurer, la province n'aurait pu faire les mêmes progrès, leur présence à encouragé les place-

La présence des Chinois a fait venir des capitaux.

ments de capitaux dans beaucoup d'entreprises, et les a rendus plus profitables, sans aucun doute, pour les raisons déjà données.

Sans eux les mines de houille seraient à peine exploitées.

" Et je dois dire que, sans la main-d'œuvre chinoise, l'industrie dont je m'occupe spécialement, l'exploitation des mines de houille serait sérieusement retardée ou diminuée, et il nous serait impossible de vendre nos produits et de faire une concurrence profitable à San-Francisco avec les navires qui y amènent du charbon en lest. San-Francisco est actuellement le meilleur marché que nous ayons pour les produits de nos mines de charbon, il convient de dire ici que San-Francisco est le seul marché important que nous ayons à présent pour la houille que produisent les mines de la province.

Comment les Chinois ont contribué au développement de nos mines.

" Les Chinois ont, jusqu'à présent, aidé à exécuter des travaux, dans les mines de houille, que d'autres ouvriers avaient refusé de faire à des prix qui en rendaient l'exploitation profitable. Sans eux cette branche de notre industrie minière serait plus en retard, la province se serait moins développée, et l'exportation de la houille aurait été infiniment moindre parce qu'il aurait été impossible, sans eux, de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers."

Quant à l'avenir, ces deux hommes qui emploient beaucoup de monde, diffèrent d'opinion, M. Robins dit :

Ne sont pas aussi nécessaires que par le passé.

" Leur présence ici est bien moins nécessaire que dans les années passées, la main-d'œuvre blanche étant plus abondante depuis que l'ouverture des chemins de fer a mis l'Est et l'Ouest en plus intime communication."

Si les Chinois partaient graduellement il n'en résulterait pas d'inconvénient.

" Si les Chinois partaient tous de la province, ceux qui les emploient seraient sans doute très embarrassés, mais s'ils partaient graduellement comme ils sont venus, je ne pense pas qu'il en résulterait aucun inconvénient."

" Je crois qu'il n'est pas nécessaire de retenir les Chinois dans la province, mais leur départ ne devrait pas être soudain "

Avec une immigration blanche libre on pourrait se dispenser de Chinois.

" Une immigration blanche, libre, de la classe ouvrière, nous dispenserait de nous servir des Chinois. "

Une capitation de $50 sur chaque immigrant chinois.

" Une taxe de capitation, disons de $50, imposée sur tout immigrant Chinois serait le meilleur moyen de remédier à cette difficulté. Une taxe moins élevée ne ferait, je pense, aucun bien. "

" Un effort combiné de la part de la population de la province et de la législature, dans le but d'encourager la main-d'œuvre blanche et de discontinuer l'emploi des Chinois, nous amenerait des ouvriers de race blanche, ferait cesser l'immigration chinoise et développerait en même temps nos ressources tout aussi promptement et sûrement qu'elles sont développées actuellement."

Où il est facile de se procurer des Chinois les jeunes gens ne trouvent pas d'emploi.

" Je n'ai plus qu'une seule observation à faire, j'ai remarqué que partout où l'on peut se procurer facilement des Chinois, les jeunes gens de quinze ans et au-dessus ne peuvent pas trouver de l'emploi comme ailleurs et ne sont pas élevés aussi industrieusement qu'ils devraient l'être. Les travaux manuels que faisaient leurs pères sont regardés par eux avec dédain, ils les jugent dignes seulement d'une race inférieure, et nous trouvons ainsi au milieu de nous une classe oisive qui ne contribuera jamais au bien de l'Etat.

De son côté, M. Dunsmuir dit :

Mouvement anti-chinois de nature politique.

" Je regarde le mouvement anti-chinois comme une agitation politique surtout, car je n'ai jamais jusqu'à présent entendu un seul argument contre eux, capable de me convaincre qu'ils ont été nuisibles à la province. Je considère leur présence comme utile au progrès et au développement du pays, et comme un facteur important sur le marché du travail, et je sais par expérience que la main-d'œuvre chinoise n'a pas eu d'influence défavora-

ble sur la province, malgré les préjugés de race que l'on montre contre eux. Je ne crois pas qu'aucune classe de notre population, contribuant au développement de la province, souffre de la concurrence des Chinois. Les blancs refusent de faire les travaux donnés aux Chinois, et ne pourraient pas vivre ici avec les salaires de ces derniers, aux prix où se vendent actuellement les articles nécessaires à la vie. Quelques métiers, comme ceux de cordonnier, de tailleur, de cigarier, etc., sont affectés par la main-d'œuvre chinoise et sont forcés de fabriquer à bon marché, mais le travailleur ordinaire, l'agriculteur, etc., profite de cette compétition. Si les propriétaires de mines étaient obligés de payer les salaires demandés et obtenus par les blancs, en supposant que ceux-ci consentissent à faire les travaux que font les Chinois à bien meilleur marché, ils ne pourraient pas faire la concurrence sur les marchés qui leur sont ouverts surtout à San-Francisco, le marché principal de la Colombie anglaise pour le charbon, et où d'autres charbons étrangers sont apportés comme lest.

"Je crois que l'exclusion des Chinois retarderait la construction des travaux publics et en augmenterait le coût d'une manière très sensible et pour ceux qui se font actuellement et pour ceux que l'on se propose de faire.

L'exclusion des Chinois retarderait nos travaux publics.

"Quant à la législation, je ne crois pas que l'on doive prendre de mesures restrictives à présent; je ne pense pas non plus que l'on doive restreindre ou règlementer l'immigration des Chinois parce qu'ils ne viendront pas en plus grand nombre que la demande de main-d'œuvre ne comporte.

Nul besoin de mesures législatives.

Je dois dire que, suivant moi, le dessein que l'on a formé d'attirer et de contrôler le commerce de l'Asie au moyen du chemin de fer canadien du Pacifique entre les deux océans, serait sérieusement mis en péril, sinon détruit, en fermant l'entrée du pays aux Chinois par des mesures législatives. De plus, outre que l'on risquerait les intérêts de la province, qui sont actuellement en bonne voie de réussir, par une législation peu éclairée et prohibitive, d'autres parties de la Confédération, qui s'attendent à retirer des bénéfices et du profit du trafic transcontinental du chemin de fer canadien du Pacifique, destiné à attirer le commerce de l'Orient, se ressentiraient des mauvais effets d'une telle législation.

L'exclusion des Chinois mettrait en danger nos chances de controler le commerce asiatique, ainsi que les intérêts de la province

S'il était possible que le Parlement passât bientôt une mesure donnant le droit de franchise aux Chinois, ce mouvement contre eux diminuerait d'intensité, et je suis d'opinion que des mesures législatives contre les Chinois détruiraient complètement nos espérances de commerce avec l'Asie.

Si les Chinois avaient le droit de voter, l'agitation cesserait, leur exclusion tuerait le commerce avec l'Asie.

Les opinions de ces deux messieurs sur d'autres questions de l'enquête sont également précieuses, mais n'ont aucun rapport au sujet de ce chapitre.

Remarques.

Quand au développement passé de nos trois principales industries, les conserves de saumon, la construction des chemins de fer, et l'exploitation de nos houillères, industries qui sont la source de grandes richesses pour beaucoup, qui contribuent au progrès du pays, et ajoutent des millions au commerce de la province, tous les témoignages sont clairs et inattaquables, tous s'accordent à prouver que, sans l'aide de la main-d'œuvre chinoise, elles n'auraient pas pu réussir. Si, à propos de la question des domestiques, nous examinons les témoignages de ceux qui n'emploient pas d'ouvriers en grand nombre, mais contribuent simplement à la prospérité générale par les dépenses et le travail ordinaires de la vie, aidant ainsi au bien être du pays, (assez peu individuellement, mais beaucoup pris ensemble) nous trouvons, d'après tous ces témoignages, qu'ils n'auraient pu demeurer dans le pays s'ils n'avaient eu les Chinois. Quel que soit l'avenir qui nous est réservé, il est inutile de prétendre que la Colombie anglaise serait aujourd'hui en position d'aspirer au rang qu'elle se propose d'occuper, si elle n'avait pas eu les Chinois et si elle ne les avait pas employés.

CHAPITRE III

ASPECT MORAL ET SOCIAL.

Importance du côté moral et social de la question.

Quel que soit l'aspect matériel et pécuniaire de la question, il faut admettre que si son aspect social et moral est d'un caractère tel qu'il puisse corrompre l'atmosphère social, dégrader et démoraliser la population, et introduire parmi nous le vice et les maladies, alors quelles que soient les conséquences, il faudra prévenir ces maux, même par le sacrifice des intérêts pécuniaires.

Les influences qui ruinent la condition saine d'un peuple, sont d'une nature plus subtile, elles sont plus lentes et plus insidieuses dans leur approche que les causes qui amènent la prospérité du commerce et des affaires.

Conséquemment, les témoignages recueillis sur ce point dans la Colombie anglaise, à San-Francisco et ailleurs, où l'expérience a été plus longue, et où l'on a pu faire des observations sur une plus grande échelle, doivent être examinés avec le plus grand soin, non pas à l'appui d'une conclusion tirée d'avance en faveur ou contre la question, mais dans le but d'arriver à une solution rationnelle.

Les promoteurs du mouvement anti-chinois ont fréquemment répété qu'ils avaient fourni au Parlement assez de preuves pour justifier l'adoption de mesures législatives prohibant l'immigration chinoise : preuves qui couvrent les principales objections contre cette immigration, que l'on peut classifier comme suit :

Objections.

1. L'accaparement du travail par les Chinois à l'exclusion des blancs, et le retard dans le peuplement du pays qui en est la conséquence.

2. L'accaparement du service domestique et l'immoralité qui s'ensuit.

3. La malpropreté personnelle et les habitudes dégoûtantes des Chinois, la lèpre, et leur coutume de s'entasser en trop grand nombre dans les habitations.

4. L'abus de l'opium, la prostitution, l'esclavage et l'immoralité.

5. Les organisations secrètes, le manque de véracité, l'habitude de se soustraire au paiement des taxes, et le surcroit de dépenses pour l'administration de la justice.

Preuve présentée au parlement en 1879.

6. L'incapacité de s'assimiler à la population du pays et l'exportation de leur gain hors du pays.

La preuve soumise au Parlement se trouve au rapport présenté par le comité spécial sur la main-d'œuvre et l'immigration chinoises à la Chambre des communes le 14 mai 1879, et publié dans le XIII Vol. du Journal. Appendice No. 4.

Ce rapport présente quatre conclusions :

Rapport du comité de la Chambre des communes.

1. Si l'on exige une preuve plus complète que celle qui accompagne ce rapport, elle devra être prise dans la Colombie anglaise.

2. Que le rapport du comité mixte du Congrès des Etats-Unis et celui du comité du Sénat de l'Etat de la Californie sur la main-d'œuvre et l'immigration chinoises contiennent de nombreuses preuves que la main-d'œuvre et l'immigration chinoises ne doivent pas être encouragées.

3. Que d'après les témoignages reçus devant le comité spécial, l'immigration chinoise ne doit pas être encouragée.

L'immigration chinoise ne devrait pas être encouragée.

4. Que d'après les témoignages recueillis par le comité, on ne devrait pas employer les Chinois aux travaux publics.

Les personnes suivantes seules ont été interrogées par ce comité dont, M. De Cosmos, un des députés de la Colombie anglaise, était le président :—

M. Bunster, M. P., de la Colombie anglaise,
M. Thompson, M. P., " "
Dr. McInnes, M. P., " "
Le sénateur McDonald, " "
F. J. Barnard, M. P., " "
M. Dewdney, M. P., " "
Le sénateur Cornwall, " "

Valeur de ces témoignages.

Ces messieurs, ainsi que le président, représentant la province, ayant une connaissance personnelle et pratique de la question sur laquelle ils ont rendu témoignage et venant de toutes les parties de la province, doivent nécessairement avoir parlé suivant leurs convictions. Nous donnons le langage textuel des témoins, afin que l'on puisse se former un jugement, non pas d'après les idées d'un autre ou pour un but fixé d'avance, mais d'après les témoignages mêmes. Nous avons aussi une autre raison pour agir ainsi. Dans toute enquête judiciaire, les interrogatoires des témoins, s'ils ne s'accordent pas, devraient être donnés dans les termes propres dont ils se sont servis, afin d'en pouvoir mieux juger. Dans les cas de contradictions le degré de valeur varie. S'il est question d'un fait, sa valeur dépend de la véracité du témoin, ainsi que de l'opportunité qu'il a eue de bien observer et à la fidélité de sa mémoire. S'il s'agit d'opinion, la valeur du témoignage repose sur la compétence du témoin, sur ses connaissances, son éducation et son expérience. Dans les deux cas, absence ou présence de motifs ou d'intérêts. Ces règles sont simples et claires.

Citons M. Bunster :

" La présence des Chinois dans le pays tend à enlever aux servantes leurs places ; et la cause principale en est que les servantes de race blanche croiraient se dégrader en faisant concurrence aux Chinois et en travaillant aux mêmes conditions, et, conséquemment, elles ne viennent pas dans la province.

Les industriels leur sont opposés.

" Le sentiment de la masse de la population dans la Colombie anglaise est fortement prononcé contre les Chinois. Je veux parler du peuple qui travaille et qui s'efforce de développer le pays, et des marchands et des autres, à part de ce que j'appellerai l'aristocratie des parvenus. Ils sont tous contre les Chinois, à cette seule exception près. Il y a quelques prétendus aristocrates qui aiment à porter jabot, et ceux-là veulent avoir des serviteurs chinois. Ils pensent que cela pose et donne des airs de bon ton. Ils ne se soucient pas d'employer les Siwash, quoique ces indiens soient, dans mon opinion, aussi bons domestiques que les Chinois.

" Près de Nanaïmo, quelque chose comme trois cents Chinois sont employés aux mines et aux alentours.

" Les Chinois ne descendent pas dans les puits. Ils ont peur de descendre sous terre, et ils travaillent toujours à la surface. Ils passent le charbon à la claie et font des travaux semblables. Ils manœuvrent aussi les wagons d'une place à l'autre.

" Les cultivateurs ne sont pas en faveur des Chinois. Ils leur sont hostiles. Ils disent que les Chinois leur font beaucoup de tort pour leurs achats d'épiceries avant la récolte. Autrefois les cultivateurs blancs pouvaient apporter leurs légumes au marché et remporter chez eux, en échange,

quelques épices toujours reçues avec plaisir de leurs familles ; mais maintenant les Chinois ont tué ce genre d'affaires.

Exclusion de la main-d'œuvre chinoise de la construction du Pacifique.

" Q. Serait-ce de bonne politique, de la part du gouvernement, de prohiber l'emploi des Chinois, comme travailleurs, dans la construction du chemin de fer canadien du Pacifique ?—R. Ce serait la meilleure politique que le gouvernement pourrait suivre, et en voici la raison : Si nous employons des travailleurs blancs sur le chemin, un grand nombre d'entre eux se fixeront dans le pays. Ils prendront un morceau de terre et s'y établiront ; et si ces gens ont leurs familles, soit ici, au Canada, soit en Irlande, ou partout ailleurs, cela les induira à les amener dans cette contrée où elles rapporteront un bénéfice au gouvernement en achetant des marchandises qui, payant des droits, augmenteront d'autant le revenu."

Assez de travailleurs blancs peuvent être obtenus.

" Q. Pourrait-on se procurer assez de travailleurs blancs pour construire ce chemin dans la Colombie anglaise ?—R. Oui ; si l'on construit ce chemin, les travailleurs blancs afflueront dans la province, de l'Etat de la Californie et d'Europe. Au moment actuel, il n'y a pas assez d'ouvrage sur la côte du Pacifique pour occuper tous les travailleurs blancs qui s'y trouvent, et il n'y a rien qui puisse engager un blanc à s'y transporter et à y amener sa famille, ou à s'y transporter et à y attirer d'autres. "

Cela n'augmenterait pas les dépences.

" Q. Supposons que le gouvernement annonce qu'il recevra des soumissions pour la construction de cent milles de chemin de fer, et par les clauses du contrat l'entrepreneur soit forcé de ne pas employer de travailleurs Chinois, quelle différence pensez-vous que cela ferait dans les soumissions ? —R. Je ne pense pas que cette condition fasse la différence d'un dollar. Je pense que les entrepreneurs se sont aperçus que les blancs sont préférables aux chinois comme travailleurs. J'ai entendu des entrepreneurs, qui employaient des blancs dans la Californie méridionale, dire que cela leur revenait à meilleur marché que d'avoir des Chinois."

" Les machines agricoles dont ont se sert dans nos campagnes, sont arrivées à un haut degré de perfectionnement, et les familles de nos cultivateurs augmentent si rapidement, que cela fait que, dans certains endroits de la côte du Pacifique, il y a un excédant de travailleurs blancs. Il n'y aurait pas la moindre difficulté à se procurer les travailleurs blancs en nombre suffisant ; comme je l'ai déjà dit, je suis convaincu que cela ne ferait aucune différence dans le coût du chemin de fer canadien du Pacifique, si le gouvernement fédéral demandait des soumissions pour la construction de 100 milles du chemin de fer du Pacifique, et stipulait dans le cahier des charges qu'aucun Chinois ne devrait être employé à bâtir le chemin."

M. Thompson, (Caribou) dit à son tour :

Préjudiciables. Pas d'assimilation.

" Q. Sous quel rapport leur présence dans un pays est-elle préjudiciable ? — R. Parce qu'ils forment une race à part au milieu de la population blanche. Ils ne se mêlent pas avec les blancs, et ils n'adoptent pas leurs coutumes. Ils vivent entr'eux. Ils ont leur religion propre et aussi leurs sociétés secrètes qui exercent sur eux une autorité presqu'absolue. Ils contribuent très peu à la richesse du pays et jusqu'à un certain point, ils l'appauvrissent par la concurrence qu'ils font aux blancs, qu'ils empêchent, par là, de s'établir permanemment dans le pays et de contribuer à son développement."

Concurrence à la main-d'œuvre blanche.

" Q. Pensez-vous que les Chinois soient des gens à faire de bons citoyens et à prendre part aux affaires du pays ?—R. Je n'en ai jamais

connu aucun qui le voulût jusqu'à présent. Je ne crois pas que, sur aucune partie de la côte du Pacifique la population chinoise prenne aucun intérêt à la politique ; de fait, il leur est défendu par la loi de prendre aucune part aux affaires politiques."

Ne prennent aucune part aux affaires politiques, la loi le leur défend.

"Q. Eh ! bien, dans les districts miniers, prennent-ils des concessions *(claims)* qui ont été abandonnées ? ou prennent-ils des concessions du gouvernement comme les autres citoyens, et les exploitent-ils ?—R. Ils prennent des concessions dans la manière ordinaire ; ils en prennent qui ont été abandonnées ; ils en achètent d'autres mineurs, et ils travaillent aux mines moyennant salaire."

Concessions minières.

"Q. En quoi font-ils du tort ?—R. En ce qu'ils font baisser les gages jusqu'à un certain point ; et très souvent ils empêchent la population blanche d'avoir de l'emploi.

Ils font du tort, et réduisent les gages.

"Q. De quelle manière sont-ils utiles ?—R. Dans certaines sections nous en avons besoin ; mais, en général, je considére que le mineur blanc préfererait de beaucoup que les Chinois ne fussent pas dans le pays, du tout. Je dis que dans quelques sections où les fouilles ne rendent pas assez pour permettre à leurs propriétaires d'employer des mineurs blancs, les Chinois sont utiles."

Ils sont utiles quand les mines rendent peu.

"Q. En employez-vous quelques-uns, M. Thompson ?—R. J'en ai employé, c'est-à-dire, des compagnies dans lesquelles j'étais intéressé, en ont employé."

"Q. Les Chinois sont-ils un peuple digne de confiance et auquel on puisse se fier ?—R. Si vous les veillez, ils vont très bien.

Dignes de confiance.

"Q. Ils ont besoin d'être veillés, n'est-ce pas ?—R. Oui, ils voleront tout ce qui peut leur tomber sous la main, s'ils ont seulement une occasion favorable de le faire. Naturellement il se rencontre des blancs qui voleront aussi, mais on ne peut jamais laisser le Chinois travailler seul dans un endroit où il se trouve de l'or brut qu'il peut ramasser."

Voleurs.

"Q. Vous limitez vos observations sur ce penchant des Chinois, aux districts miniers ; je veux parler des habitudes du vol que vous leur attribuez ?—R. Oui ! je n'ai pas d'autre expérience, aucune part ailleurs, à ce sujet."

L'expérience du témoin est limitée aux districts miniers.

"Q. De quelle manière sont-ils empêchés de devenir citoyens du pays ?—R. Il leur est interdit de devenir des voteurs."

"Q. Pouvez-vous expliquer au comité comment il se fait que les Chinois mâles soient employés, dans la Colombie anglaise, de préférence aux servantes de race blanche, ou pourquoi les blanches n'y sont pas employées comme servantes ?—R. Je pense que les servantes blanches sont très rares dans la province."

Servantes de race blanche.

"Q. Ne pensez-vous pas que les forts gages qui sont donnés aux Chinois pour faire l'ouvrage domestique, qui est généralement confié aux femmes, devraient induire un grand nombre de femmes de race blanche à émigrer dans la province ?—R. Les servantes qui s'en vont à la Colombie anglaise ont l'habitude de se marier après qu'elles ont été en service pendant un mois ou deux ; et, comme conséquence naturelle, elles laissent leurs maîtres."

Elles se marient.

La main-d'œuvre coûterait deux fois autant par homme.

" Q. Quelle est votre idée quant à ce que coûteraient les travailleurs blancs sur les travaux publics, comparé au chiffre auquel on peut obtenir la main-d'œuvre chinoise pour cette fin ?—R. Je serais porté à croire que les travailleurs blancs coûteraient probablement deux fois autant par homme que les travailleurs chinois. "

Coût.

" Q. Alors le gouvernement aurait à payer deux fois autant pour construire les travaux publics avec des travailleurs blancs qu'il ne l'aurait à faire s'il employait la main-d'œuvre chinoise ?—R. C'est ce qui arriverait s'il fallait autant de blancs que de Chinois pour faire l'ouvrage. On considère généralement que trois Chinois valent deux blancs, je pense que c'est à peu près là la moyenne. "

Pas d'apparence qu'ils deviennent des colons permanents.

" Q. Y a-t-il aucune espérance que les Chinois s'établissent d'une manière permanente—qu'ils prennent des terres et qu'ils transportent leurs pénates dans ce pays ?—R. Je ne pense pas qu'ils le fassent jamais. Ils pourraient probablement s'établir dans le pays, pour une courte période, jusqu'à ce qu'ils aient amassé quelqu'argent ; mais alors ils retourneront avec leur pécule en Chine d'où ils viennent. "

Ils se servent d'eau-de-vie.

" Le Sénateur Cornwall dit que les Chinois n'aiment pas les liqueurs fortes ?—Je sais que dans les mines où un certain nombre de Chinois travaillent ensemble, à leur compte, ils ont habituellement une provision régulière d'eau-de-vie quand ils réussissent à gagner un salaire tant soit peu raisonnable. "

Eau-de-vie française.

" Q. Achètent-ils des eaux-de-vie françaises ou chinoises ?— R. Ils achètent des eaux-de-vie françaises quand ils peuvent se le procurer. Je les ai vu souvent aller au magasin avec leur livret, et s'y faire donner un ou deux gallons d'eau-de-vie qu'ils emportaient sur leurs concessions ; mais en même temps je ne pense pas qu'ils soient dans l'habitude de boire à l'excès, excepté à l'occasion de la fête de la nouvelle année ou généralement il font un peu la noce. "

Ils s'enivrent rarement.

" Q. Vous n'en voyez pas beaucoup dans un état d'ivresse ?— R. Non pas souvent. Pourtant j'en ai vu quelques-uns sous l'empire de la boisson.

Leurs habitudes ne sont pas propres.

Propres sur leur personnes

" Q. Les Chinois sont-ils propres dans leurs habitudes ?—R. Nullement, quoique je pense qu'en général, ils sont propres sur leurs personnes. Ils se lavent fréquemment et changent, je crois, très souvent de linge ; mais leurs maisons ne sont nullement propres. Dans quelques cas les appartements peuvent être propres ; mais le mobilier est sale. J'en ai connu qui gardaient leurs pourceaux avec eux dans leurs maisons.

Les alentours de leur maisons sont malpropres.

" Ils se tiennent généralement eux-mêmes très proprement. Ils ont avec eux des barbiers pour leur raser la tête et la figure — la tête jusqu'où la queue commence — mais ils n'ont aucune idée de la propreté dans les maisons. Si même leurs maisons sont propres à l'intérieur, elles sont sales à l'extérieur. "

Intelligence.

" Q. Comment comparez-vous les Chinois avec les blancs, sous le rapport de l'intelligence ?—R. Cela dépend de ce que vous entendez par intelligence. Si par ce mot vous voulez dire la subtilité en fait de coquinerie, ils peuvent se comparer avec n'importe quelle classe.

Subtils.

" Q. Les Chinois sont subtils dans ce genre ?—R. Subtils ! Oui, je penserais qu'ils le sont.

"Q. Sous le rapport de l'instruction, comment se comparent-ils aux blancs ? — R. Je dois dire que tous ceux que j'ai vus peuvent écrire leur nom.

Instruction.

"Q. Je suppose qu'ils peuvent lire et écrire leur propre langue ? — R. Oui ; ils peuvent lire et écrire leur propre langue.

"Q. Comme règle générale il en est ainsi ?—R. Oui.

"Q. Sont-ils honorables dans leurs transactions avec les blancs ?— R. Comme règle générale, dans leurs affaires commerciales, ils le sont. Les marchands chinois sont généralement très-honnêtes, du moins, quand vous faites affaire avec eux, vous pouvez être sûrs d'en avoir ce dont vous êtes convenus.

Dans le commerce ils sont honorables et honnêtes.

"Q. Comme témoins sont-ils dignes de foi ?—R. Non ; ils ne le sont pas ; c'est tout le contraire.

Comme témoins ils ne sont pas dignes de foi.

"Q. Y a-t-il beaucoup de femmes chinoises dans la province de la Colombie anglaise en proportion du nombre de Chinois mâles ?—R. Il n'y a pas beaucoup de femmes chinoises dans la province, en proportion des Chinois mâles.

Peu de femmes chinoises.

"Q. Quel est, en général, le caractère des femmes chinoises qui vivent dans la province de la Colombie anglaise ?—R. Ma foi ! elles sont presque toutes des prostituées du plus bas étage, bien que quelques-uns des marchands chinois aient leurs femmes avec eux. Il y a un commerçant dans mon district qui a, je crois, trois femmes. C'est un riche commerçant. Je sais que quand il a été question de cette taxe projetée de $40 par tête, il a dit que cette mesure pèserait durement sur lui, vû qu'il aurait à payer pour ses trois femmes.

Prostituées.

Trois femmes.

Je pense qu'il serait utile d'arrêter l'immigration dans la province de la Colombie anglaise, si la chose est possible.

Il serait bon d'arrêter l'immigration.

La question a été maintes fois discutée de savoir s'il serait mieux pour le gouvernement du Canada de payer un plus fort salaire à des travailleurs blancs ou d'employer des Chinois à la construction des travaux publics avec un salaire moindre. Mon opinion à moi c'est qu'il serait préférable de payer des blancs au moins 50 pour cent de plus que les Chinois ; et même s'il fallait employer les travailleurs blancs à un taux plus élevé, il serait sage de le faire parce que le montant que les blancs contribuent au revenu du pays est si fort au-dessus de la somme que contribuent les Chinois.

Il serait préférable que le gouvernement paierait 50 pour cent de plus aux travailleurs blancs.

Il y a une chose que je puis mentionner au comité ; on a beaucoup parlé de la supériorité du Chinois sur les blancs comme maraîchers. Je crois qu'ils sont, en effet, très industrieux ; mais quand j'ai été la dernière fois à San-Francisco, l'on m'a dit que les Italiens supplantaient les Chinois dans ce genre d'industrie.

Les Chinois comme maraîchers sont chassés du marché par les Italiens.

"Q. Ce résultat a-t-il été amené par la supériorité, sous ce rapport, des Italiens sur les Chinois, ou par une coalition ?—R. Ce travail est dû au travail opiniâtre des Italiens et à l'attention qu'ils donnent à cette même branche de l'agriculture qui avait été pratiquée par les Chinois. C'est ainsi que se sont passées les choses, en grande partie, dans les environs de la ville de San-Francisco.

Raison explicative.

"Q. Quel avantage aurait un maraîcher anglais pratique, qui connaîtrait

Marché anglais.

Travail opiniâtre des Chinois.

à fonds et par état son affaire? Est-ce que le jardinier anglais ne ferait pas, dans ces circonstances, aussi bien que le Chinois?—R. Le Chinois travaillera sur un terrain qu'un autre homme—un blanc—pensera à peine à toucher. Les Chinois travaillent avec tant de patience et d'énergie, ils travaillent depuis les premières heures du jour, jusque tard le soir, et se contentent de si petits profits, que les blancs n'aiment pas à entrer en compétition avec eux sous ce rapport.

Italiens.

"Q. Je présume qu'ils vendent le produit de leur travail à meilleur marché que ne le font les blancs?—R. Oui; ils vendent naturellement leurs légumes à meilleur marché; comme je le disais, les Italiens à San-Francisco, se sont livrés dernièrement à cette industrie et ils en chassent les Chinois. Naturellement, le peuple préfère acheter ses légumes des Italiens, quand il peut le faire à un prix raisonnable.

Les blancs ont la préférence quand les prix sont raisonnables.

Les Chinois sont sobres.

"Q. Les Chinois sont-ils, généralement parlant, une population sobre?—R. Ils sont généralement sobres. Ils boivent des liqueurs, comme je l'ai dit, mais il est rare que vous les voyiez enivrés. S'ils s'enivrent, ils ont assez de bon sens pour rester à la maison.

New-Westminster.

Le Dr. McInnis dépose ce qui suit :

"Je réside dans la ville de New-Westminster, sur la terre ferme de la Colombie anglaise. Nous avons là, je le suppose, environ 300 Chinois établis permanemment et, pendant la saison de la pêche du saumon, nous en avons 1200 à 1500. Ils sont employés principalement à fabriquer des boîtes en ferblanc pour le poisson, et à différents travaux en rapport avec les établissements pour la mise en boîtes du poisson.

Fabriques de conserves de saumon.

D'où ils viennent.

"Q. D'où viennent-ils?—R. De lieux divers, de l'Orégon, du Territoire de Washington et de la Californie. Je crois qu'il en vient aussi quelques-uns de Victoria.

Chinois établis permanemment.

"Q. Combien de temps demeurent-ils dans ces endroits, pendant la saison de pêche?—R. Ils demeurent généralement deux ou trois mois. Nous avons, en outre, toujours 200 ou 300 Chinois fixés d'une manière permanente dans la ville.

"Q. Par ces Chinois établis d'une manière permanente, voulez-vous dire qu'ils y demeurent toute leur vie?—R. Non; jentends ceux qui y fixent leur domicile permanent pour un certain nombre d'années.

"Q. Combien de temps y demeurent-ils?—R. Ils restent généralement de cinq à dix ans. Ils partent dès qu'ils ont épargné de $500 à $1,000, somme qu'ils regardent comme suffisante pour retourner en Chine et y vivre comme des princes jusqu'à la fin de leurs jours. On m'a dit qu'ils pouvaient vivre en Chine avec un ou deux sous par jour, de sorte que quand ils ont amassé cette somme, ils peuvent retourner en Chine, et acheter une demi-douzaine de femmes.

La main-d'œuvre chinoise a été jadis nécessaire.

"Q. Veuillez nous dire quelles sont vos vues sur l'emploi des travailleurs chinois, et sur l'opportunité d'encourager l'immigration chinoise?—R. Je pense qu'il y a eu un temps, dans la Colombie anglaise, où il était réellement nécessaire d'avoir des travailleurs chinois; mais ce temps est passé certainement, et nous avons maintenant dans la province plus de travailleurs blancs qu'il n'y a d'ouvrage profitable à leur donner.

Surabondance de main-d'œuvre chinoise actuellement.

"Q. Aussi longtemps que les Chinois y resteront?—R. Aussi longtemps

que les Chinois y resteront. Nous payons les Chinois dans les fabriques de conserves de poisson de $25 à $35 par mois. Ce sont tous des engagés.

Gages des Chinois dans les fabriques de conserves de poisson.

"Q. Que payez-vous aux blancs pour le même travail ?—R. Environ $30 ou $40 par mois.

Salaires des travailleurs blancs.

"Q. Qu'entendez-vous par engagés ?—R. J'ai été informé, par des Chinois même, qu'ils s'engagent avant de laisser la Chine, envers les compagnies chinoises à travailler pour ces compagnies durant un terme de cinq à dix années, et tout ce que la compagnie a à faire pour sa part de contrat, c'est de leur fournir les premières nécessités de la vie et leur vêtement, et la compagnie encaisse tout ce qu'ils gagnent. Après qu'ils ont servi leur temps, ils sont libres naturellement, et ils travaillent à leur propre compte ; ils font autant d'argent que possible et ils retournent en Chine aussitôt qu'ils le peuvent.

Les Chinois sont des engagés.

"Q. Regardez-vous les immigrants chinois comme une classe élevée ou comme une population abjecte ?—R. Je les considère comme une population ignoble—certainement beaucoup plus basse qu'aucune classe de blancs avec lequel je me suis trouvé en contact.

Immigrants d'une classe abjecte.

Q. Les femmes comme les hommes ?—R. Les femmes comme les hommes. Ils ont certainement un effet très démoralisateur sur la population blanche de la Colombie anglaise ou de tout autre pays où ils ont pris pied d'une manière permanente.

Influence démoralisatrice.

Q. Avez-vous eu beaucoup de rapports avec eux dans l'exercice de votre profession ?—R. Oui.

Expérience comme médecin.

Q. Pouvez-vous nous faire part de votre expérience de leurs habitudes ?—R. Leurs habitudes sont de la nature la plus sale et la plus immorale. Les vices prédominent généralement chez eux.

Habitudes sales et immorales.

Q. Vices de quelle nature ?—R. Mais d'une nature honteuse. Je pense que nous n'avons pas, tout bien compté, plus d'une demie douzaine de femmes chinoises à New Westminster. Ce sont toutes des prostituées, et c'est un fait notoire que presque toutes les chinoises qui viennent à la Colombie anglaise sont des prostituées—et je crois qu'il en est ainsi sur toute la côte du Pacifique en général.

Immoraux—

Une demi-douzaine de femmes chinoises à New-Westminster, tout bien compté.

Q. Quant à leurs habitudes de moralité, vous les avez connues professionnellement ou d'une autre manière, ou bien parlez-vous de leurs mœurs d'après l'impression générale ? — R. J'en parle d'après une connaissance réelle et une expérience réelle.

Le témoin parle d'après son expérience réelle.

Q. Est-ce qu'aucuns cas de cette espèce ont été soumis aux cours de justice ?—R. Non ; je ne veux pas dire que leur immoralité provient de la séduction ; mais ils sont tous attaqués de maladies. Il y a à peine un Chinois qui vienne dans la Colombie anglaise, qui ne soit affecté de la syphilis dans sa forme la plus virulente. Cette syphilis est communiquée aux indiens et à la population blanche, et la conséquence en est que dans un quart de siècle, c'est là ma conviction, de la population actuelle, de 30,000 ou 40,000 Sauvages, il n'y en aura pas 5,000 de vivants. Cette maladie les tue par centaines chaque année.

Tous affectés de syphilis.

Q. Cette maladie honteuse est-elle répandue par les Chinois ?—R. Oui, principalement par les Chinois. Ils paraissent l'avoir sous une forme plus virulente qu'aucun autre peuple que je connaisse.

Cette maladie tue les sauvages.

Q. N'est-il pas vrai que cette maladie a décimé les tribus sauvages, pendant les 50 dernières années depuis qu'elles sont vennes en contact avec les populations blanches de la côte du Pacifique ?—R. Jusqu'à un certain point, plus ou moins, je crois que cela est assez exact ; mais non pas dans la même proportion que cela a lieu depuis que les Chinois sont arrivés sur la côte du Pacifique.

La proportion augmente.

Q. Vous pensez que cette maladie est plus générale parmi les indiens qu'auparavant ? R. Je le pense.

Les Chinois et les indiens ne se mêlent pas pas ensemble.

Q. Est-ce que les Chinois et les indiens se mêlent beaucoup ensemble ? —R. Non ; pas beaucoup.

Q. Alors vous parlez d'après vos connaissances professionnelles ? — R. Oui.

Q. Sont-ils sujets aux scrofules et à la lèpre ?—R. Je n'ai jamais vu un cas de lèpre parmi eux.

Q. Je crois qu'il y a quelque cas de lèpre parmi eux ?—R. Je le crois aussi ; mais je n'en ai pas vu.

Travaux publics.

Q. Croyez-vous qu'il soit désirable d'employer les Chinois aux travaux publics du Canada ?—R. Je crois que le contraire est tout à désirer, et je pense que ce serait un grand malheur de les employer sur le chemin de fer canadien du Pacifique. S'ils sont employés à cette entreprise, après la construction du chemin, ils auront une forte portion des sommes dépensées dans la construction de ce chemin ; ils laisseront le pays qui se trouvera appauvri de tout le montant d'argent qu'ils emporteront avec eux ; tandis que si l'on emploie des travailleurs blancs, ceux-ci resteront ici, ils établiront leur foyer dans le pays, et en très peu de temps ils deviendront une source de revenu pour le Canada.

Terres fédérales.

Q. Pensez-vous qu'il serait désirable de permettre aux Chinois d'acheter des terres publiques au Canada ?—R Non ; je serais décidément contre cela.

Q. Ou de les louer ?—Non, ni de les acheter ni de les louer.

Pêche.

Q Pensez-vous qu'il soit désirable de permettre aux Chinois de prendre des stations de pêche ?—R. Non ; je regretterais beaucoup de le voir. J'ai reçu par la dernière malle une pétition des propriétaires d'établissements de conserves de poisson dans mon district. Ils se plaignent de ce que les Japonais leur font maintenant compétition dans cette branche d'affaires et je n'ai aucun doute que les Chinois s'y jetteront avant bien longtemps, et les propriétaires de ces établissements craignent qu'il ne leur soit impossible de lutter contre ces derniers.

Q. Pensez-vous que l'on pourrait attirer une immigration blanche qui s'établirait sur les bords de la rivière Fraser, cultiverait la terre et en même temps travaillerait à l'exploitation des pêcheries, pendant la saison de la pêche ?—R. Oui ; les Chinois sont très capables et adroits, et les propriétaires d'établissements de pêche les préfèrent à toute autre classe pour fabriquer les boîtes en ferblanc et pour tous les ouvrages légers. Mais, pour les gros travaux manuels, par exemple, comme travailleurs des champs, ils ne sont que très peu employés dans mon district. Si les patrons peuvent se procurer des blancs, ils les emploieront de préférences aux

Les propriétaires d'établissements de pêche préfèrent les Chinois.

Pas employés pour les travaux des champs.

Chinois, quoique la main-d'œuvre chinoise soit considérablement à meilleur marché.

Main-d'œuvre blanche préférée.

Q. Avez-vous des Chinois qui se livrent à la culture des jardins?—R. Nous en avons un bon nombre.

Q. Voulez-vous nous dire l'effet de leur compétition sur les colons blancs?—R. Eh bien! presque tous les jardiniers blancs ont abandonné complètement leur état.

Q. Les Chinois fournissent les végétaux à un bien plus bas prix que les jardiniers blancs?—R. Oui; à bien meilleur marché.

Q. Ils ont forcé les jardiniers blancs d'abandonner leur état?—R. Oui.

Le Sénateur Macdonald est interrogé :—

Q. Voulez-vous faire part au comité de votre opinion sur le caractère moral des Chinois qui viennent dans la province de la Colombie anglaise?—R. Par expérience personnelle, je ne puis rien dire, à ce sujet, mais si j'en juge par les rapports de la police, je ne pense pas qu'ils soient plus immoraux que la généralité des classes ouvrières d'aucun pays.

Pas plus immoraux que la généralité des classes ouvrières.

Q. Pour des motifs de moralité, donc, vous ne seriez pas en faveur de prohiber l'immigration de ces peuples dans le pays?—R. Je ne pense pas que je le serais. Je voudrais, toutefois, prohiber toute immoralité. Je ne pense pas qu'ils soient pires que les classes ouvrières des autres nationalités dans d'autres pays. Ils sont adonnés au jeu, et ils ont des femmes de mauvaise vie, et le reste, tout comme les blancs.

Pas pires que les ouvriers d'autre origine.

Même vices que les blancs.

Q. Combien cela coûte-t-il par jour, à un blanc pour vivre dans la province de la Colombie anglaise?—R. Cela lui coûte environ 50 sous par jour.

Dépenses journalières des blancs.

Q. Pensez-vous que cela coûte 50 sous par jour à un journalier Chinois pour vivre?—R. Non; je ne pense pas que cela lui coûte autant. Je pense que pour vivre, cela leur coûte environ la moitié de cette somme par jour. J'imagine que c'est à peu près cela. Je ne puis pas dire positivement ce que cela coûte; mais je pense qu'un chinois pourrait vivre avec la moitié de cette somme par jour.

Mêmes dépenses pour les Chinois.

Q. Savez-vous quel montant les Chinois gagnent annuellement?—R. Non; je ne pourrais le dire; il y en a qui travaillent dans les maisons, et pour faire cette sorte d'ouvrage, ils ont de $20 à $30 et $35 de gages par mois.

Gages des domestiques.

Q. Et le logement et leur nourriture?—R. Oui; ces hommes, je le suppose, épargnent presque tout ce qu'ils gagnent et font à peu près trois cents dollars par année plus ou moins.

Q. Eh! bien, si on ne s'oppose pas à l'immigration des Chinois, quel sera le résultat probable de l'augmentation de leur nombre par rapport aux travailleurs blancs?—R. Je pense que, comme ils sont chassés de l'Etat

Leur accroissement nuisible.

de Californie, leur nombre augmentera dans la province de la Colombie anglaise, et cette augmentation de leur nombre causerait, sans aucun doute, du détriment aux travailleurs blancs.

Plus de facilité à venir que les blancs.

Q. Augmenteraient-ils dans une plus forte proportion que les blancs, pensez-vous?—R. Oui; ils ont plus de facilités pour cela que les blancs. Un vaisseau vient de la Chine à notre province en trente-cinq jours, et le transport du fret est à bon marché, le prix du passage pour les Chinois est très bas. Le transport des Chinois se fait moyennant une taxe minime.

N'approuve pas la législation locale à ce sujet.

Q. Pouvez-vous faire au comité quelques suggestions quant aux meilleurs moyens de décourager l'immigration chinoise, autre que la défense de les employer aux travaux publics du Canada?—R. Mais je n'approuve pas la loi qui a été adoptée concernant la population chinoise par l'assemblée législative de la province de la Colombie anglaise. Je pense que l'assemblée a été trop loin sous ce rapport. Je n'approuve pas cette mesure du tout.

Achat de terres fédérales.

Q. Pensez-vous qu'il soit désirable d'empêcher les Chinois d'acheter des terres du gouvernement du Canada?—R. Ma foi! je ne sais pas si cela est désirable ou non. Je pense que dans un pays nouveau où la place ne manque pas, il ne saurait être préjudiciable de leur permettre de prendre des terres incultes. S'il en était ainsi, cela pourrait accroître la production du pays.

Maraîchers de race blanche.

Q. N'ont-ils pas en quelque sorte chassé du marché les jardiniers blancs et les revendeurs?—R. Oui! je suppose qu'ils l'ont fait. Leurs prix sont bas et la main-d'œuvre est très chère chez les blancs, et les Chinois sont disposés à venir travailler à meilleur marché. Certainement les Chinois en se livrant à ce genre de travail ont fait baisser les prix.

Maraîchers en 1875, $3 par jour.

Q. Quel est le sentiment qui existe chez les maraîchers et les cultivateurs à eux-mêmes?—R. Je ne pense pas que les gages des maraîchers aient dépassé $3 par jour il y a deux ans.

Sentiment hostile à cause de la compétition.

Q. Quel est le sentiment qui existe parmi cette classe à l'égard de la compétition de la main-d'œuvre chinoise et des produits qu'elle apporte au marché?—R. Eh bien! le sentiment d'hostilité est naturellement très fort contre les Chinois—comme cela arriverait également par rapport à toute compétition. Même parmi les blancs, une cause semblable produirait de semblables résultats dans les mêmes circonstances s'il s'agissait d'une compétition ruineuse dans les manufactures, le commerce ou toute autre branche d'affaires. Il est hors de doute que les travailleurs blancs ne peuvent pas lutter avec les Chinois sous le rapport de l'économie. Les blancs ne peuvent pas vivre à aussi bon marché que les Chinois, ni travailler pour des gages aussi minimes.

Les blancs ne peuvent pas lutter avec les Chinois.

Main-d'œuvre chinoise utile au pays.

Q. Pouvez-vous nous signaler aucun avantage permanent qui résulterait du fait que nous garderions dans le pays les travailleurs Chinois?—R. Je crois que la main-d'œuvre chinoise est utile jusqu'à un certain point. Elle est utile pour ouvrir des manufactures et pour toute espèce de travaux préliminaires, tels que le défrichement des terres, par exemple. Les Chinois sont aussi utiles que les sauvages l'étaient autrefois avant que les premiers vinsent dans ce pays. Dans ce temps-là, nous employions les sauvages au défrichement des terres et nous leurs donnions des gages

minimes ; les Chinois pourraient être utilisés de la même manière. Probablement que les Chinois pourraient être employés à ouvrir des manufactures de chaussures, des boutiques de tailleurs sur une grande échelle, et à confectionner des chemises et des habillements. On pourrait en tirer parti d'une foule de manières de ce genre.

Peu de femmes.

Q. Est-ce que la présence des Chinois dans la Colombie n'empêche pas l'emploi des jeunes gens et des femmes ?—R. Oui, mais dans notre province nous avons très peu de femmes. C'est là l'un des empêchements que nous avons à surmonter. Si nous avions autant de femmes qu'il y en a dans cette partie du pays, elles seraient chargées de tous les ouvrages faciles de ce genre, et alors naturellement, je serais en faveur de renvoyer tous les Chinois complètement.

Le prix de la main-d'œuvre blanche doit baisser pour qu'il soit possible [illegible] d'exécuter aucune entreprise avec succès.

Q. Comment pouvez-vous espérer que des jeunes hommes et des jeunes femmes viennent dans la province de la Colombie anglaise et s'y fixent, s'ils doivent y souffrir de la compétition des Chinois et travailler pour des salaires si minimes qu'ils n'aient pas les moyens de gagner leur vie ?—R. Eh bien ! il faut que les blancs en viennent à demander moins cher pour leur travail. C'est une question, dans tous les cas, qu'il faut soulever. Il est impossible, avec le tarif actuel des salaires dans notre province, d'entreprendre aucune espèce de travaux, soit en rapport avec la culture des terres, soit en rapport avec les manufactures. Le prix de la main-d'œuvre chez les blancs doit baisser, pour qu'il nous soit possible d'exécuter aucune entreprise avec succès. En somme, je dois dire que je suis opposé à l'immigration chinoise, et je verrais avec plaisir adopter des mesures pour empêcher qu'il vienne d'autres Chinois dans le pays.

Nombre restreint avantageux à la province ne devrait pas être augmenté.

Q. Y a-t-il quelqu'autre chose que vous désiriez dire au comité sur ce sujet ?— R. Non ; je dirai seulement qu'un nombre restreint de Chinois a été un avantage pour la province de la Colombie anglaise. La présence d'un nombre restreint a été vraiment utile, dans mon opinion ; mais je n'aimerais pas à en voir le nombre augmenter d'aucune manière, je préfèrerais le voir diminuer, en justice pour nos garçons et nos filles qui grandissent.

Pourquoi le prix de la main-d'œuvre blanche est si élevé dans la Colombie anglaise.

Q. M. Macdonald, vous parlez de la différence qui existe entre les prix de la main-d'œuvre chez les blancs et les Chinois ; voulez-vous expliquer au comité pourquoi les travailleurs blancs demandent un si haut salaire ?—R. Dans la province de la Colombie anglaise ?

Q. Oui.—R. Eh bien ! la population qui vint dans la Colombie anglaise il y a quelques années, en 1858, apporta avec elle, en grande partie, les vieilles idées de la Californie ; c'est vers cette époque que la masse de la population immigra. Elle arriva de la Californie quand l'argent était abondant et la main-d'œuvre rare, et elle a conservé en grande partie les mêmes idées jusqu'au temps actuel. Elle a conservé les vieilles idées de la Californie et la main-d'œuvre est rare dans notre province.

Ne veulent pas accepter rien de moins.

Q. Y a-t-il dans la province, quelqu'industrie permanente qui tienne élevé le prix de la main-d'œuvre ?—Qu'est-ce qui tient les prix élevés ?—R. Non ; les travailleurs, à moins qu'ils ne crèvent de faim, préfèrent rester à ne rien faire plutôt que de prendre moins de $2 par jour.

Q. Les mines d'or de la Colombie anglaise sont elles pour quelque chose dans le haut prix de la main-d'œuvre dans la province ?—R. Oh !

Travaux miniers productifs, comme exemple.

oui ; pour beaucoup. Elles sont pour beaucoup dans cela. Ces gens travaillent aux mines pendant trois ou quatre mois de l'année, et ils peuvent gagner plus de cette manière que par le travail ordinaire ; ils peuvent ainsi faire plus en quelques mois que leurs salaires de toute l'année.

Quand les ouvriers deviennent de petits entrepreneurs, ils sont les premiers à employer les Chinois.

Q. Est-ce que les patrons montrent une préférence à employer les Chinois au lieu des blancs ? et quand ils sont employés, les Chinois travaillent-ils bien ?—R. J'ai remarqué que les ouvriers, quand ils deviennent de petits entrepreneurs, sont les premiers de tous à employer les Chinois comme travailleurs. Ils les emploient à gacher le mortier et à porter des briques et de la pierre. Dans la construction des bâtisses, les maçons et les petits entrepreneurs les emploient. Toute cette question du travail chinois est très perplexe et très difficile à résoudre ; partout où le travail est à bon marché, on prendra avantage de cette circonstance, peu importe quels soient les travailleurs, que ce soit des noirs ou des blancs,—peu importe la couleur des employés.

La principale objection est qu'ils travaillent à bon marché.

Q. Est-ce que la principale objection à la présence des Chinois dans la province vient du fait qu'ils travaillent pour un salaire moindre que celui que les blancs exigent ?—R. Oui ; c'est une des objections à leur présence dans la province.

Mœurs aussi bonnes que celles des autres classes.

Q. L'objection à leur présence ne vient pas de leurs mœurs, ou quelque chose de ce genre ?—R. Leurs mœurs ne sont pas beaucoup pires que les mœurs des autres races.

Sentiment très hostile parmi la classe ouvrière.

Q. Quelle est l'opinion générale du peuple de la Colombie anglaise sur ce point, qu'il est désirable, si possible, d'empêcher l'immigration chinoise dans la province ?—R. Parmi la classe ouvrière, le sentiment est très hostile aux Chinois, mais parmi ceux qui emploient les Chinois comme domestiques, ce sentiment n'est pas si fort. Les Chinois sont très utiles, et les maîtres ne peuvent pas les remplacer par d'autres, dans les circonstances actuelles.

Les maîtres ne peuvent pas les remplacer actuellement.

Ils le feraient s'ils le pouvaient.

Q. Si les maîtres pouvaient les remplacer par d'autres hommes ou femmes, ou tous les deux, à un prix raisonnable, pensez-vous qu'ils le feraient ?—R. Oui ; et je suppose qu'avec le temps les Chinois pourront être remplacés ; mais ce serait très difficile à présent de garder des servantes dans la Colombie anglaise. Du moment qu'elles arrivent dans la province, elles se marient, laissent la province ou font autre chose, et alors elles ne sont plus propres au service domestique.

Chinois comme domestiques.

Q Vous trouvez que les Chinois sont plus dociles et plus soumis que ne le sont les blancs ?—R. Oui ; et ils font plus d'ouvrage que les femmes blanches ; ils préparent le bois de chauffage et font d'autres ouvrages tandis que les blanches ne font qu'une partie de ces travaux. Il y a quelques années, nous avons employé nombre de servantes anglaises qui nous étaient venues d'Angleterre. Le peuple de la province avait contribué à solder leur passage et avait payé une certaine somme. Les filles arrivèrent ; mais il n'y en eut pas une qui restât un an en situation ; les unes se marièrent, les autres prirent le chemin de l'hôpital. Mais ces choses n'arriveront plus quand nous aurons reçu une plus forte immigration dans le pays et que la population féminine aura augmenté. Il y a un grand nombre d'hommes dans la province qui aimeraient à se marier.

Filles anglaises.

Affermant des terres.

Q. Comme règle générale les Chinois ne se fixent pas dans le pays ?—R. Ils prennent des terres à ferme et se font maraîchers.

Q. Ils réalisent tous ce qu'ils peuvent et puis ils quittent le pays?—R. Oui ; chacun ferait la même chose s'il le pouvait.

Ils abandonnent le pays.

Q. Je veux dire qu'ils réalisent tout ce qu'il peuvent et puis qu'ils abandonne la province, pour retourner dans leur pays ?—R. Cela n'arrive pas toujours ; sans doute ils veulent avoir de bonnes terres. Ils exploitent un morceau de terre pendant un certain nombres d'années, et s'ils peuvent obtenir une meilleure ferme, ils sont désireux de laisser, et laissent volontiers l'ancienne, pour améliorer leur position agricole.

Q. Se livrent-ils à l'agriculture sur une grande échelle ?—R. Non, pas sur une grande échelle.

Ne se livrent pas a l'agriculture.

Q, Quelle est, en général, la moralité de la population mâle parmi les Chinois ?—R. Ils sont très industrieux, et peuvent servir d'exemple à toutes les classes ouvrières du monde. Ils sont très tempérants et industrieux.

Population mâle frugale et industrieuse.

Q. Leurs femmes sont-elles plus débauchées que celles du reste de la société ? En général, sont-elles plus débauchées que les autres ?—R. Je pense que les blanches sont aussi dépravées que les femmes chinoises.

Femmes blanches et chinoises également dépravées.

Q. Pensez-vous que le pays perde en permettant aux Chinois de suivre les mineurs blancs dans les mines et d'en enlever l'or ?—R. Non ; si on pouvait les borner à cet ouvrage, ils ne feraient pas de tort ; ce serait plûtot notre avantage. Comme je comprends la question, les Chinois, aujourd'hui, contrôlent les prix de la main-d'œuvre dans la province de la Colombie anglaise et ils contrôleront ces prix dans tous les pays où ils pénètreront. Ils ne vont pas chercher de l'ouvrage individuellement ; mais ils restent tranquilles par groupes nombreux ; ils sont sous l'autorité des agents des compagnies qui existent en Chine. Ces compagnies, qui sont puissantes, se chargent des frais d'émigration de ces hommes qui se sont engagés à servir les compagnies pendant un certain nombre d'années, comme je comprends la chose. Si vous avez besoin de mille chinois pour exécuter une entreprise quelconque, vous ne vous adressez pas à des Chinois en particulier, ou vous ne faites pas insérer dans les journaux une annonce pour attirer des hommes de toutes les parties du pays ; mais vous allez à une de ces compagnies chinoises et vous faites des arrangements avec elle. Vous avez à convenir de certaines conditions, vous avez à faire une convention régulière avec cette compagnie et vous ne voyez jamais les hommes avant qu'ils soient envoyés par la compagnie pour exécuter l'ouvrage. Un contre-maître est envoyé avec eux, et c'est à ce contre-maître que vous aurez à vous adresser au cas où s'élèverait quelque difficulté. Si vous remarquez un Chinois qui ne fait pas son devoir, vous allez de suite au contre-maître et il arrange l'affaire : l'individu n'a rien à faire avec vous. Le résultat de ce mode d'action est évident :—Si on laisse subsister cet état de choses, dans le pays, les Chinois contrôleront complètement le marché de la main-d'œuvre.

Les Chinois contrôlent la demande de la main-d'œuvre.

Q. Comment ces compagnies exercent-elles leur autorité sur leurs hommes, après que ces derniers sont rendus dans la province de la Colombie anglaise et qu'ils sont sur le territoire anglais ?—R. C'est un peu difficile de s'assurer comment elles le font ; elles ont le don de garder leurs affaires secrètes.

Autorité.

Q. Sous quel rapport considérez-vous que la présence des Chinois dans

Les Chinois ne sont pas à désirer—pas assimilables, etc.

la province de la Colombie anglaise est une plaie, M. Barnard ?—R. C'est une sorte de gens avec qui nous ne pouvons faire société; nous ne pouvons nous mêler à eux. C'est une race qui n'a aucun intérêt de commerce avec nous, et tandis qu'ils gagnent notre argent et qu'ils sont supportés par notre esprit d'entreprise et notre industrie, ils ne prennent aucune part quelconque à notre avancement politique ni au progrès de notre état social ou moral. Ils sont à part de nous entièrement—tout autant que la locomotive est à part de l'être humain.

Leur travail est un équivalent assez juste.

Q. Mais rendent-ils, par le travail qu'ils font, le juste équivalent du salaire qu'ils reçoivent de leurs patrons ?—R. Oui ; certainement.

Sobres, industrieux et propres.

Q. Les Chinois, comme travailleurs, sont-ils dociles et industrieux ?—R. Ils sont tempérants et industrieux et propres dans leurs habitudes.

Sobres.

Q. Qu'est-ce qu'on peut dire d'eux quant à faire la noce et à troubler la paix ?—R. Les Chinois sont une classe de population tempérante.

Larcin.

Q, Ils se rendent rarement coupables de violations de la loi ?—Ils sont fortement adonnés au larcin.

Q. Sont-ils adonnés au larcin entre eux ?—R. Oh ! oui, et aussi à l'égard des autres.

Q. Vous avez parlé de l'introduction de machines en Chine et des conséquences qui pourraient résulter du fait que les Chinois offriraient des marchandises à très bon marché, et vous avez dit que nous pourrions avoir besoin d'une protection encore plus grande contre eux, que contre les Américains. Quel rapport pensez-vous cela a-t-il avec la question de l'immigratien chinoise dans la Colombie anglaise ?—R. Le fait est qu'ils en viennent à contrôler le marché de la main-d'œuvre partout où ils prennent pied, et si cet état de chose est toléré plus longtemps, ils finiront par contrôler le marché du monde entier.

Ils contrôlent le marché de la main-d'œuvre.

Q. Pensez-vous que ce danger soit imminent, qu'ils supplantent les Anglais et les Américains comme nations manufacturières ?—R. Je ne puis pas aisément comprendre comment, si les Chinois peuvent vivre avec deux sous par jour, comme ils le peuvent chez eux, je ne sais pas comment dis-je dans ces circonstances, les résultats peuvent-être différents. Si, en Chine, ils commencent à produire, disons des cotons par exemple, à un prix beaucoup plus bas que dans les pays où d'autres ouvriers sont employés et où le tarif des salaires est bien plus élevé—comme cela doit être pour permettre aux européens de vivre—il est évident qu'ils auront un immense avantage sur nous.

Ils supplantent les fabricants anglais et américains.

Une fois admis dans la province, il ne devrait plus y avoir de restriction.

Q. Serait-ce judicieux d'empêcher les Chinois de travailler aux mines d'or de la Colombie anglaise, et de garder ces mines jusqu'à ce que des travailleurs blancs arrivent des provinces de l'est—jusqu'à ce que des blancs viennent des autres provinces, prennent ces mines et les exploitent ?—R. Je suis opposé à l'adoption d'aucune mesure de ce genre, tant que les Chinois seront parmi nous. Du moment qu'ils sont au milieu de nous ils devraient avoir droit de jouir des mêmes franchises et privilèges qu'ont tous les autres colons. Je ne crois pas qu'on doive décréter des lois qui les empêchent de faire quelque chose qui est permise a toute autre personne dans la Colombie anglaise ; quoique j'aimerais à les voir empêchés de venir dans la province entièrement.

Q. Connaissez-vous des Chinois qui aient pris des terres et les exploitent dans la province ?—R. Oui ; il y en a un petit nombre qui l'on fait. Un petit nombre l'ont fait dans presque chaque district.

On devrait empêcher leur venue.

Q. Ils cultivent de petits morceaux de terre, n'est-ce pas ?—R. Ils prennent des morceaux de terre qu'un blanc ne penserait pas à toucher pour en tirer une récolte, et ils en obtiennent des récoltes.

Ils prennent des terres dont les blancs ne voudraient pas.

Q. Nuisent-ils aux opérations des maraîchers ordinaires (blancs) en faisant baisser les prix ?—Ils leur nuisent quand ils sont dans le voisinage des villes.

Ils nuisent aux maraîchers.

Afin de se former une idée exacte de la valeur du travail, nous devons établir les différentes espèces d'ouvrages. Par exemple, dans les exploitations de bois, il n'y a pas de Chinois employés si ce n'est comme cuisinier. Il n'y a pas de Chinois qui manie assez bien la hache, et ils ne peuvent nuire aux travailleurs blancs dans cette besogne ; de sorte que le blanc obtient de meilleurs salaires dans cette branche.

Le pic et la pelle leur conviennent mieux.

Le travail dont le Chinois s'acquitte le mieux, c'est avec le pic et la pelle. Je crois qu'il peut faire presqu'aussi bien que le blanc avec la pic et la pelle.

Q. Pensez-vous qu'il serait désirable de laisser les Chinois prendre des terres publiques ?—R. Comme je l'ai déjà dit, si vous les admettez dans le pays, admettez-les à toutes les franchises du pays.

Ils prennent des terres publiques.

Q, Est-il désirable qu'ils deviennent des colons permanents ?—R. Je ne sais pas pourquoi ils n'auraient pas tous les privilèges du citoyen, une fois qu'ils sont ici : mais comme colons permanents, nous n'en avons pas besoin il nous faut une population meilleure qu'ils ne sont.

Q. Quel est le sentiment général, non-seulement parmi les classes ouvrières, mais parmi toute la population blanche de la Colombie anglaise relativement à la question chinoise ?—R. Je pense que le sentiment général, c'est que la province irait bien mieux sans eux.

Sentiment général hostile dans la province.

Q. Est-ce là le sentiment parmi les manufacturiers et les propriétaires de moulins ?—R. Non ; les manufacturiers les préfèrent aux autres journaliers, parce que ce sont de bons travailleurs—assidus, réguliers et méthodiques, et ils ne fêtent pas la Saint-Lundi. De fait, les patrons n'ont aucune difficulté avec eux comme ils en ont avec les journaliers blancs.

Les manufacturiers ne pensent pas ainsi. Saint-Lundi.

Q. En réalité les Chinois sont une classe précieuse de travailleurs, en tant que les patrons sont concernés ?—R. Oui, ils sont aussi bons qu'aucune autre espèce de machine qu'on peut avoir.

Machines.

Q. Sont-ils employés en assez grand nombre comme agriculteurs ?—R. Ils sont généralement cuisiniers.

Cuisiniers.

Q. Vous ne savez pas quelle espèce de garçons de ferme ils font ?—R. Ils n'approchent pas des cultivateurs ordinaires. Ils n'ont pas le salaire des cultivateurs ordinaires.

Ne valent rien sur les fermes.

Q. Y a-t-il une rareté de main-d'œuvre dans la Colombie anglaise ? n'avez-vous pas suffisamment d'ouvrage et pour les Chinois et pour les blancs, — pour tous ceux qui en demande dans la province ?—R. Il y a peu d'hommes à rien faire dans la Colombie anglaise, et s'il y avait

Objections.

moins de Chinois il y aurait plus de blancs. Mais un blanc trouve peu d'encouragement à venir dans la province, à amener sa famille avec lui et à envoyer ses filles faire concurrence aux Chinois comme domestiques ; s'il a un peu de respect de lui-même, il n'ira guère travailler à côté d'un Chinois. Par conséquent le travail lui est fermé jusqu'à un certain point ; et lui, à son tour, écrit aux autres qui peuvent désirer s'établir dans le pays et leur dit que s'ils viennent ils peuvent s'attendre à ce que les Chinois leur fassent concurrence dans tous les genres de travail qu'ils peuvent entreprendre, et le résultat, c'est que nous ne pouvons avoir une population blanche, nous ne pouvons pas l'encourager. On m'a interrogé là-dessus des centaines de fois, depuis que je suis venu au Canada et je ne puis encourager les gens à venir dans notre province, dans ces circonstances.

Frais de transport pour venir dans la province.

Q. Pensez-vous que ce soit dû à cela, ou n'est-ce pas plutôt attribuable à l'éloignement de cette province et aux frais de transport comparé à ce qu'il en coûte pour se rendre sur des terres avantageuses dans le Manitoba ?—R. Les frais de transport sont sans doute contre nous ; mais cette difficulté serait aisément vaincue, si les gens étaient convaincus que le pays vaut la peine qu'on s'y rende. Cinquante ou soixante dollars paieront le transport d'un ouvrier à la Colombie—dix dollars comme passager d'entrepont, de San-Francisco à Victoria, et $40 ou $50 pour se rendre à San-Francisco.

Q. Et puis il doit payer sa nourriture en sus ?—R. Et bien ! cela ne revient pas cher ; il pourrait prendre un panier de vivres avec lui.

Q. Je pensais que le tarif le plus bas pour se rendre à la Colombie anglaise était de $70 ?—R. Non. Comme je l'ai dit déjà, ces 6,000 Chinois dans la provinces prennent la place de 2,000 ou 3,000 familles, et, si les premiers n'étaient pas là, nous aurions ces 2,000 ou 3,000 familles.

Salaires des bûcherons et des garçons de ferme.

Q. Mais vous payez aux travailleurs blancs des salaires élevés, $60 ou $70 par mois, je pense ?—R. Comprenez que c'est surtout pour d'habiles bûcherons qui sont habitués à abattre de gros arbres ; ils gagnent $75 par mois. Le salaire de bons travailleurs sur une terre—et c'est là un assez bon criterium—est d'environ $45 par mois.

100 pour cent.

Q. C'est plus de 100 pour cent de ce que nous donnons ici pour les meilleurs hommes ?—R. Oui.

Intelligence et composition de la classe ouvrière dans la Colombie.

Q. Quelle sorte de gens sont ceux qui sont généralement connus comme la classe ouvrière blanche de la Colombie anglaise ? Je ne me suis pas bien fait expliquer ce point ?—R. Voici : la classe d'hommes qui vont s'établir dans les pays de l'or sont généralement plus intelligents que les journaliers ordinaires, suivant ce que nous entendons par journaliers au Canada. C'est généralement une classe plus intelligente et plus entreprenante qui se porte dans ces contrées. La classe ouvrière blanche maintenant à Victoria, par exemple, est composée de ces hommes qui sont venus aux mines, qui y ont travaillé un certain nombre d'années et n'ont pas été heureux. Alors ils tombent au rang de journaliers. Ces hommes souvent sont très fiers, et ils crèveraient de faim plutôt que de travailler à côté d'un Chinois.

Leur travail n'est que temporaire.

Q. Ces hommes se proposent-ils de rester journaliers, ou n'embrassent-ils cette profession que temporairement ?—R. C'est pour eux un état

temporaire. S'il se déclare de nouvelles mines et qu'ils pensent y mieux faire leur affaire, ils se proposent d'y aller. Je ne pense pas que nous ayons aucuns des manouvriers blancs ordinaires, de ces hommes qui travailleront en aucun lieu, et en tout lieu, et qui feront tout ouvrage que vous pourrez leur donner. Les classes ouvrières de Victoria sont composées d'hommes qui sont ouvriers par nécessité.

Pas de journaliers blancs ordinaires dans la Colombie.

Q. Dans ce cas, les Chinois ne seraient-ils pas indispensables si des travaux publics importants étaient entrepris dans la Colombie anglaise ?—R. Aussitôt qu'il serait annoncé que des travaux publics doivent être commencés dans la Colombie anglaise, nous aurions tous les travailleurs blancs dont nous aurions besoin, et nous en aurions encore beaucoup plus que nous en avons si nous étions sûrs que les Chinois ne seraient pas employés à ces travaux.

Main-d'œuvre blanche dans les travaux publics.

Q. Comment les Chinois se rendent-ils aux mines ? A pied ?—R. De la manière la moins dispendieuse possible. Le fait est, messieurs, que les Chinois sont trop fins pour nous. Ils ont le dessus partout où ils peuvent prendre pied.

Chinois trop fins.

Q. C'est là la plus forte objection contre eux de la part de la population blanche ?—R. Je le pense.

La plus forte objection.

Q. Le travailleur chinois ordinaire est-il comparable, sous le rapport de l'intelligence avec le travailleur blanc ordinaire de ce pays ?—R. Ma foi ! je pense qu'il lui est inférieur d'un degré.

Intelligence inférieure.

Q. Vous pensez qu'il lui est un peu inférieur ?—R. Je pense qu'il lui est de beaucoup inférieur. Vous ne pouvez pas trouver, que je sache, aucune classe de travailleurs blancs qui, par économie, s'entassent dans un bouge au point de se mettre, par exemple, 20 personnes dans une chambre de 10 pieds par 12, et couchent trois dans un lit, avec trois rangées de lits les uns par dessus les autres. Et tout l'ameublement de cette hutte où vivent vingt Chinois, ne vaut pas plus de $2.50.

Raisons.

Q. Quelle est, en général, la santé de ces gens dans les circonstances que vous venez de mentionner ?—R. Leur santé est bonne pour la raison qu'ils sont très propres.

Santé et propreté.

Ils se lavent régulièrement. Ils ne pourraient pas vivres serrés comme ils le sont dans les bouges où ils demeurent, s'il en étaient autrement. Il ne peut pas en être question.

Q. Est, ce qu'ils aèrent convenablement ces bouges ? Renouvellent-ils l'air ?—R. En entrant dans une de ces maisons qu'ils occupent, la première impression sur un blanc est contre eux ; mais cette odeur particulière résulte des choses qu'ils mangent ; elle n'est pas causée par des habitudes malpropres ou par des effluves venant de leur corps ; mais l'odeur qui saisit en entrant vient des matières qu'ils mangent. Cette odeur est en outre mêlée à la fumée du tabac, et leur tabac est saturé d'opium ; et la senteur de l'opium, du tabac et de leur aliments réunit produit cette impression défavorable dont j'ai parlé. Il y a un autre inconvénient auquel leur présence dans notre province donne naissance. Supposons que vous soyez propriétaire dans la Colombie, et que vous y ayez une maison à louer ; si nous avions 6,000 travailleurs blancs dans le pays, vous retireriez de cette propriété un certain montant de loyers qui, en somme, en ferait quelque chose qui en vaille la peine ; mais il n'en est pas ainsi avec les

Impressions des blancs au sujet de leurs demeures.

Contraste entre les loyers des blancs et ceux des Chinois.

Chinois ; ils louent une maison isolée sur un terrain, et ils ne sont pas plutôt en possession de la place qu'ils bâtissent, de chaque côté, des ailes suffisantes pour garder du vent et du soleil, et ils logent les gens de leur nation dans tous ces logements additionnels ; mais ils ne se contentent pas de cela, si la terre a quelque valeur, ils la fouilleront et creuseront des caves et ils logeront du monde là dedans ; ou bien, ils élèveront le toit et feront des chambres dans le grenier où ils vivront plus entassés que des rats dans leur nid.

Porcs et volailles.

Q. Ils mettent aussi leurs porcs et leurs volailles dans la maison, n'est-ce pas ?—R. Je ne les ai jamais vus tenir leurs pourceaux dans la maison.

Peuple propre.

Q. Ils y tiennent leurs volailles, cependant, n'est-ce pas ?—R. Ils tiennent leurs volailles dans la maison, s'il survient une nuit froide, mais non leurs porcs. Je pense plutôt que ces gens sont propres : en somme ils sont plus propres que la généralité des classes ouvrières blanches le seraient dans de pareilles circonstances.

Service domestique.

Q. Employez-vous des Chinois, M. Bernard ?—R. Le seul Chinois que j'emploie est un domestique.

Pas conducteurs de diligence.

Q. Vous ne les employez pas comme conducteurs de diligence ?—R. Non ; les Chinois sont de très peu d'utilité pour les chevaux. Ils n'ont pas le nerf qu'il faut.

Service domestique.

Q. Savez-vous si les Chinois qui servent comme domestiques couchent ou ne couchent pas dans les maisons ou habitations où ils sont employés en cette qualité ?—R. Oh ! oui, ils couchent dans les maisons où il sont employés.... Je me suis toujours fait une règle, d'exiger que les Chinois qui sont employés dans la maison, y restent durant les heures de la nuit. J'ai un serviteur chinois à mon service depuis trois ans. C'est le second Chinois que j'ai gardé aussi longtemps et je n'ai jamais été plus satisfait d'un domestique de ma vie, que je ne l'ai été de ces gens.

Q. Les Chinois sont propres ?—R. La chambre de cet homme est un modèle de propreté, et il change de chaussettes tous les jours ; pour ce qui le regarde personnellement, il est extrêmement propre.

Q. Est-il bon cuisinier ?—R. Oui.

Leur organisation pour le travail.

Q. Les Chinois font le lavage et le blanchissage ?—R. Oui. Pour vous donner une juste idée de l'organisation qui existe parmi eux, pour ce qui concerne les états qu'ils suivent, je vais vous raconter un fait qui est venu à ma connaissance. Un monsieur qui n'a pas pu se procurer de domestique demande un Chinois pour entrer à son emploi en cette qualité. Le Chinois de service, à qui était sa demande, ouvre immédiatement ses livres et dit au monsieur : Votre nom est——? Oui.... Et vous vivez à telle et telle place ? Oui, j'y demeure.... Vous donnez trop de dîners, vous avez une foule de gens qui viennent vous voir tous les dimanches ; vous donnez un grand dîner tous les dimanches ? Oui.... Madame—— a trois enfants ? Oui. De fait, ce monsieur s'aperçut que ce Chinois avait dans ses registres un détail complet de toutes ses affaires de famille, et à la fin du registre était fixé le prix qu'il devait payer pour s'assurer les services d'un Chinois. Il s'aperçut aussi qu'il ne pourrait pas avoir un Chinois pour un sou meilleur marché, et en prenant des informations il découvrit qu'ils tenaient un

registre exact, non pas des qualités des serviteurs qui devaient être employés ; mas de la position des maîtres qui devaient les employer comme domestiques.

Entendons M. Dewdney :

Q. Pensez-vous, d'après votre expérience et la connaissance que vous avez des Chinois, qu'ils forment une classe d'immigrants que le gouvernement du Canada devrait, dans son intérêt, encourager à venir dans le pays ?—R. Je pense qu'il peut y avoir trop de Chinois dans la province de la Colombie anglaise. Il est possible qu'il y en ait trop ; l'immigration chinoise pourrait être poussée trop loin.

L'immigration chinoise pourrait être poussée trop loin.

Q. L'immigration chinoise est-elle poussée trop loin, au moment actuel, dans la province de la Colombie anglaise ?—R. Je ne le pense pas.

Il n'en est pas ainsi maintenant.

Q. Avez-vous quelques données authentiques concernant le nombre des Chinois qui sont dans le pays ? Avez-vous quelques statistiques auxquelles on puisse se fier sur ce sujet ?—R. Non ; et je pense qu'il est impossible d'en avoir.

Leur nombre inconnu.

Par le président, M. de Cosmos.

Q. Le seul moyen, suivant toute probabilité, de trouver le nombre des Chinois dans la province de la Colombie, et les industries auxquelles ils se livrent, c'est de le demander aux compagnies chinoises qui font affaires dans la province. Dans le rapport du comité du Sénat des Etats-Unis ou de la Californie, il est dit qu'on a nommé un sous-comité qui s'est rendu chez les représentants des compagnies chinoises, lesquelles ont donné des rapports aussi exacts que leurs régistres leur permettaient d'en faire sur le nombre des Chinois dans le pays, et je présume que c'est la seule manière de procéder tant que nous serons sans un bureau de statistiques officielles où nous pourrions obtenir ces renseignements ?—R. Vous pourriez obtenir ces renseignements approximativement.

Moyen d'avoir des renseignements.

Q. Vous pensez que les Chinois sont une classe de population qu'il est désirable d'avoir autour de vous ?— R. Je ne sais pas s'ils sont une classe d'immigrants qu'il est désirable d'avoir parmi nous, mais ils sont très utiles. Je pense que ce serait une très mauvaise chose pour nous, si nous ne les avions pas à présent dans la province de la Colombie anglaise.

Chinois pas désirables, mais utiles

Q. Si les Chinois demandaient pour leur travail les mêmes gages que les blancs, obtiendraient-ils de l'emploi dans la province ? — R. Oui ! quelques-uns d'entre eux auraient de l'emploi, je pense, dans ces circonstances. Je crois qu'un grand nombre de personnes préfèrent les employer pour certaines fonctions. Par exemple, elles préfèreraient avoir des domestiques chinois ; mais je ne pense pas qu'elles préfèreraient employer des Chinois à la place des blancs comme travailleurs ordinaires.

Chinois préférables comme domestiques, mais pas comme travailleurs.

Q. Les Chinois sont plutôt faits pour les fonctions domestiques et pour les travaux de la maison que pour tout autre emploi ?—R. Plusieurs qui sont dressés à ces fonctions particulières sont dans ce cas ; ils font de très bons domestiques ; mais un grand nombre d'entre eux ne sont pas propres du tout aux travaux de la maison ; ce sont de très bons manouvriers, ils travaillent très bien comme terrassiers.

Comme travailleurs.

Q. Y a-t-il une meilleure population ?—R. Oui, les Sauvages.

Serviteurs sauvages.

Q. Les Sauvages sont-ils une meilleure population que les Chinois?—R. Je ne pense pas qu'ils soient meilleurs, quoique très souvent nous puissions nous procurer de très bons domestiques parmi les sauvages.

Q. Les Sauvages valent-ils les Chinois?—R. Ils ne valent pas les Chinois comme domestiques; mais pour quelques espèces d'ouvrage ils sont meilleurs que les Chinois.

L'industrie des conserves ne peut se passer des Chinois.

Q. Cette nouvelle industrie dans la Colombie anglaise—je fais allusion à l'industrie des conserves de poisson—n'a-t-elle pas été la cause qu'un grand nombre de Chinois sont venus dans la province?—R. Un très grand nombre de Chinois sont venus dans la province quand cette nouvelle industrie a commencé, mais un très grand nombre aussi est reparti. Je pense qu'à peu près tous ceux qui sont venus dans la province à propos de l'exploitation de cette branche d'industrie sont repartis, autant que j'ai pu le savoir. Je sais qu'ils ont été très utiles sous ce rapport. Cette industrie n'aurait pas pu être exploitée sans eux.

Propreté.

Q. Les Chinois sont-ils propres dans leurs habitudes?—R. Oui; ils sont propres, bien qu'ils vivent entassés les uns sur les autres; un grand nombre habitent ensemble dans une très petite maison.

Q. S'ils s'entassent les uns sur les autres dans leurs demeures, ils ne peuvent pas être très propres dans leurs habitudes?—R. Oui, ils sont plus propres que le seraient le même nombre de blancs, si ces derniers vivaient dans le même espace; mais dans tous les cas, c'est une matière qui peut toujours être réglée par la municipalité où ils séjournent. Il y a partout des commissions sanitaires dont le devoir est d'étudier ces questions et d'y mettre ordre. Mais en règle générale, les propriétaires des quartiers chinois désirent extrêmement qu'il y en ait le plus possible dans ces quartiers, car alors ils peuvent retirer de plus forts loyers de leurs propriétés.

Quartiers chinois.

Aptitude aux affaires.

Q. Les Chinois se font-ils aux affaires comme les autres classes de la population. C'est-à-dire, deviennent-ils agriculteurs, artisans, manufacturiers?—R. Oui; ils travaillent dans les manufactures. On les emploie à fabriquer des cigares et des chaussures.

Femmes chinoises respectables.

Q. Il y a très peu de familles chinoises dans le pays?—R. Je pense que des femmes chinoises honnêtes, viendraient dans ce pays; mais elles ont l'idée qu'en venant ici, elles seraient persécutées. Je connais plusieurs femmes chinoises respectables dans la ville de San-Francisco; plusieurs Chinois y ont leurs épouses qui sont des femmes très respectables.

Ecoles et instruction.

Q. Les Chinois en viennent-ils à prendre intérêt comme les autres classes de la population, dans le développement des ressources du pays? Viennent-ils à prendre intérêt dans nos institutions publiques—dans notre système d'éducation par exemple—ou dans quoique ce soit de cette nature?—R. Je ne sais pas s'il y a des enfants chinois qui fréquentent nos écoles ou non; mais je sais que les jeunes Chinois sont envoyés à l'école dans l'Etat de la Californie; je sais aussi que les Chinois sont très désireux d'apprendre à lire et à écrire et tout ce qui s'en suit.

Leur but en gagnant de l'argent.

Q. Pensez-vous que le seul désir des Chinois dans ce pays est de réaliser quelques cents dollars, et ensuite de laisser le pays avec cet argent? Est-ce là leur but principal?—R. Je ne pense pas que tel soit le but principal de la totalité des Chinois, je pense qu'une partie considérable de ceux qui

viennent dans le pays sont satisfaits, s'ils peuvent y gagner leur vie; le temps est dur pour eux dans le lieu d'où ils viennent et ils n'espèrent pas amasser assez pour jamais y retourner, je connais des Chinois qui ont travaillé dans ce pays pendant trois ou quatre ans, et qui ont des femmes et des enfants en Chine, et ils seront très contents s'ils ont la chance d'y retourner avec un peu d'argent.

Q. Personne des Chinois ne se livre à l'agriculture en grand ?—R. Non; il y en a peu qui cultivent en grand. Je connais pourtant quelques Chinois qui sont propriétaires d'assez grandes fermes sur la rivière Fraser. Culture chinoise.

Q. Elèvent-ils du bétail ?—R. Ils cultivent les céréales et ils élèvent des bestiaux. Ils récoltent beaucoup de céréales et ils ont de grands jardins potagers.

Q. Quel est le sentiment général dans la Colombie anglaise, par rapport à la présence des Chinois dans le pays ?—R. Je pense que le sentiment général de la population qui vit dans la province est opposée à l'expulsion des Chinois du pays. Sentiment général contre leur expulsion.

Q. Vous pensez que la population blanche qui réside dans la province n'aimerait pas à voir les Chinois chassés du pays ?—R. Oui, je le pense. Dans mon opinion il en est ainsi.

Q. Quel est le sentiment de la population ouvrière, dans la Colombie anglaise, relativement aux Chinois ? — R. Je pense qu'il est probable que le sentiment chez les ouvriers, est hostile aux Chinois. Je pense que cela est très naturel et il est probable que ce sentiment existe. Sentiment des travailleurs contre les Chinois.

Q. Le sentiment de la classe ouvrière est hostile aux Chinois ?—R. Oui; comme l'est aussi celui de quelques politiciens. Politiciens.

Q. Connaissez-vous aucun homme politique, dans la Colombie anglaise qui soit favorable à l'immigration des Chinois dans le pays ?—R. Ma foi ! je ne saurais trop dire.

Q. Y a-t-il des hommes politiques dans la province favorable à l'immigration chinoise ?—R. Je ne sais pas s'ils sont favorables à l'immigration chinoise sur une grande échelle; mais je ne pense pas qu'ils s'objecteraient jamais à avoir dans le pays, la même proportion de Chinois par rapport au chiffre de la population blanche, qu'il y a maintenant. Je ne pense pas qu'ils s'objecteraient à la continuation de l'état actuel des choses sous ce rapport.

Q. La proportion des Chinois est-elle d'un quart de la population de la province ?—R. Non, elle n'est pas d'un quart. Proportion.

Q. Vous dites qu'il y a peu de Chinois dans la province qui cultivent en grand ?—R. Oui, je le dis. Culture.

Q. Combien d'acres de terre ont-ils en culture ?—R. Je connais des Chinois qui sont propriétaires de fermes de 160 acres et de 200 acres.

Q. Ont-ils les mêmes instruments aratoires que les blancs ?—R. Je ne sais pas s'ils se servent, ou non, d'autant de machines que les cultivateurs blancs; réellement, je ne pense pas qu'ils s'en servent autant; mais ils cultivent leurs terres de la même manière.

Q. Devons-nous comprendre que ces fermes de 160 et de 200 acres sont en entier en culture?—R. La plus grande partie de leurs terres est en culture.

Salaires.

Q. Quel est le tarif ordinaire des salaires payés, par mois, aux travailleurs chinois dans la province de la Colombie anglaise?—R. A quelle classe de travailleurs faites-vous allusion?

Q. Il y a le journalier, l'artisan et le commerçant, mais on ne s'attend pas, je suppose, à ce que le journalier soit un ouvrier d'art — le journalier qui travaille avec le pic et la pelle.—R. J'ai payé de trente à quarante dollars par mois à des Chinois qui travaillaient aux chemins.

Q. Est-ce dernièrement?—R. Non; c'était il y a dix ans.

Q. Quel est le salaire qui se paie maintenant aux Chinois?—R. Je ne sais pas à quel taux vous pourriez engager une brigade de Chinois dans le moment actuel; cela dépendrait de l'importance des travaux. Si vous aviez besoin d'engager un nombre considérable d'hommes vous pourriez les avoir au taux de $15 à $20 par mois.

Q. Et la nourriture?—R. Oui; les cuisiniers chinois obtiennent de $15 en montant jusqu'à $50 par mois.

Comparaison avec les salaires des blancs.

Q. Comment ces gages se comparent-ils avec le salaires des travailleurs blancs?—R. Quelques cuisiniers blancs reçoivent jusqu'à $100 par mois; mais ils y a très peu de cuisiniers blancs.

Q. Parlant des journaliers, que demanderait la même classe de manouvriers parmi les blancs comme salaire par mois?—R. Les blancs demanderait, comme prix de leur travail, $40 par mois.

Q. Il n'y a que dix dollars de différence entre les gages payés aux blancs et ceux payés aux Chinois?—R. Il n'en est pas ainsi pour le travail dont je parle, c'est-à-dire les journaliers employés comme terrassiers, et à travailler aux entreprises publiques. Vous avez à payer, je pense, de $15 à $20 par mois si vous engagez un grand nombre de Chinois, tandis que les blancs auront $40 par mois, je pense que c'est à peu près le prix ordinaire payé aux travailleurs blancs.

Salaires des garçons de ferme.

Q. Quel salaire les cultivateurs payent-ils à leurs employés dans la province de la Colombie anglaise?—R. J'ai connu des fermiers qui payaient leurs hommes de $50 à $60 et $70 par mois, j'en ai connu qui ont payé des Sauvages jusqu'à $3 par jour pendant la saison de la moisson.

Q. Est-ce dernièrement, cela?—R. Oui, cela est arrivé il y a deux ou trois ans.

Argent apporté par les Chinois dans le pays.

Q. Savez-vous s'il y a des Chinois qui apportent de l'argent dans le pays, c'est-à-dire y a-t-il des gens de moyens parmi eux?—R. Les marchands apportent de l'argent avec eux, je crois; beaucoup d'entreux. Quelques Chinois des classes ordinaires peuvent apporter un peu d'argent avec eux, quand ils viennent de la Californie: ils n'en apportent certainement pas de la Chine—la généralité d'entr'eux. Quelques-uns des marchands sont très riches.

Comment ils vivent quand ils sont dans l'aisance

Q. Que font-ils de leur argent quand ils en amassent dans la Colombie anglaise? le gardent-ils dans ce pays?—R. Les Chinois qui font bien

aux mines, où beaucoup se rendent, vivent très bien, et ils dépensent leur argent dans le pays. S'ils font bien, ils vivent très bien. Si non, ils vivent pauvrement, sur presque rien. Mais si un Chinois fait de l'argent, il vit presqu'aussi bien qu'un blanc.

Q. Et alors, en règle générale, ils dépensent tout leur argent dans le pays ?—R. Non ; je ne pense pas cela. Un Chinois peut faire très bien son affaire et en même temps économiser de l'argent pour s'en retourner dans son pays.

Q. Consomment-ils les mêmes articles que les blancs dans leur nourriture journalière ; c'est-à-dire des articles frappés de droits ?—R. Oh ! oui ; un grand nombre d'entr'eux le font.

Articles qu'ils consomment.

Q. Du thé ?—R. Oui ; du thé, du sucre, du riz, des chaussures, des habillements, etc.

Q. Et s'ils font bien, je comprends qu'ils vivent bien ?—R. Ils vivent très bien—surtout s'ils peuvent avoir des porcs et de la volaille.

Q. Dans le cas où des entreprises publiques considérables seraient exécutées ici dans un an ou deux, et qu'un grand nombre d'hommes seraient nécessaires pour ces travaux, pensez-vous que cela amènerait la population chinoise à venir de la Californie en plus grand nombre que les blancs ne viendraient des autres pays ?—R. Je pense que oui : je pense que cela déterminerait une affluence de Chinois, et à moins que l'immigration de ce peuple ne soit restreinte, les entrepreneurs les rechercheraient comme travailleurs, parce que sur le litoral du Pacifique, ils sont estimés comme main-d'œuvre. Dans un pays où des exploitations minières surgissent dans toutes les directions, nous ne pouvons nous fier aux blancs comme travailleurs, ils courent aux mines et laissent leurs patrons dans l'embarras. Les seuls travailleurs sur lesquels ces derniers peuvent se fier ce sont les travailleurs chinois.

Leur main-d'œuvre désirable dans les entreprises publiques.

On ne peut se fier aux blancs dans les pays miniers.

Q. Est-ce que l'emploi de ces travailleurs serait préjudiciable à la colonisation du pays ?—R. Je ne pense pas que ce serait préjudiciable. Je pense que si on construisait des travaux publics assez considérables pour employer deux ou trois mille Chinois, attendu qu'ils font tout aussi bien que les blancs, il y aurait encore suffisamment de travail à donner aux blancs pour l'offre qu'il y aurait.

L'emploi des Chinois pas préjudiciable au pays.

Q. Les blancs de votre endroit emploient-ils des Chinois comme serviteurs ?—R. Oui.

Serviteurs chinois

Q. Les juges aussi ?—R. Oui ; presque toutes les bonnes familles à Victoria gardent des serviteurs chinois.

Juges.

Q. Pourquoi prennent-elles des Chinois ? R. Parce qu'elles trouvent que ce sont de meilleurs serviteurs que les blancs.

Meilleurs serviteurs que les blancs.

Q. N'est-ce pas plutôt parce qu'elles manquent de servantes et de serviteurs de race blanche ?—R. Eh bien ! jusqu'à un certain point je ne le pense pas. Un jour, c'était au temps où fut adopté, par le gouvernement local, l'acte arbitraire qui a été ensuite rejeté par le juge Gray, tous les serviteurs chinois, dans Victoria, se mirent en grève. Il n'y en eut pas un qui ne laissât sa situation, et la gréve dura assez longtemps pour permettre aux maîtres qui les employaient de faire venir d'autres domes-

Grève des Chinois

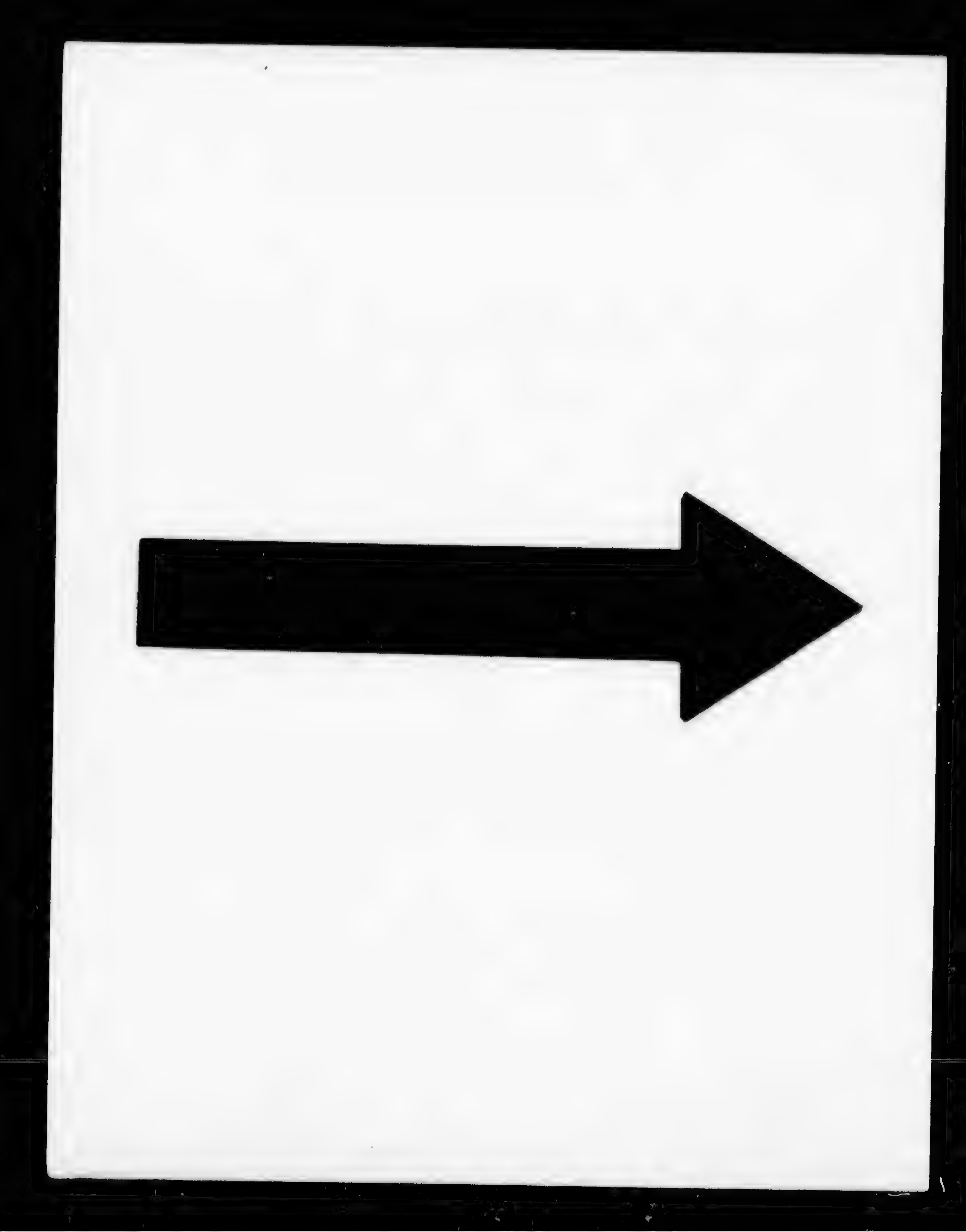
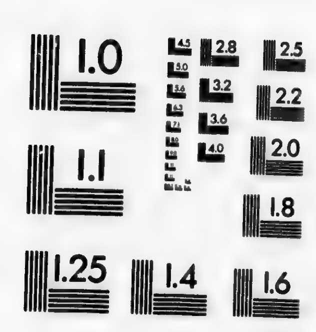
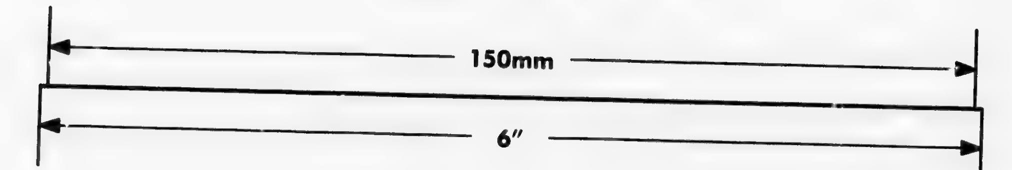
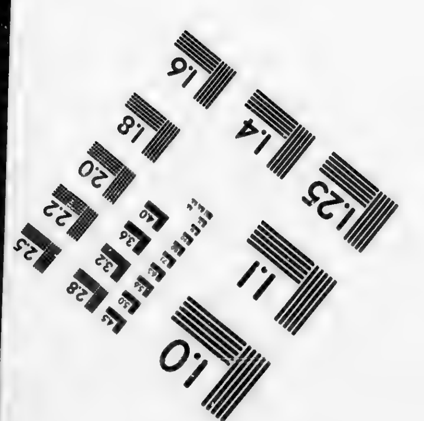


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)









APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

tiques de la Californie. La nouvelle de cette complication parvint à San-Francisco et porta nombre de gens à venir à Victoria et à offrir leurs services; mais ils ne furent pas engagés et aussitôt que le cas fut décidé par le juge Gray, les Chinois revinrent tous à leurs maîtres et il y eut très peu de ces derniers qui ne les reprissent à leur emploi.

Comment ils sont traités.

Q. Les maîtres qui emploient les Chinois comme domestiques, les traitent-ils bien ?—R. Je pense qu'ils les traitent très bien.

Q. Les Chinois étaient-ils satisfaits de leurs gages et de la manière dont ils étaient traités ?—R. Je le pense.

Loi provinciale.

Q. Vous dites que le gouvernement local fit adopter un acte à l'effet de prélever une taxe sur le travail des Chinois ?—R. Oui ; cette loi prélevait une espèce de taxe.

Gratitude ou ingratitude.

Q. Voulez-vous dire au comité si vous pensez que les Chinois ont montré de la reconnaissance ou de l'ingratitude envers leurs maîtres, en les quittant subitement et sans leur donner avis ? — R. Ma foi ! je pense qu'ils ont certainement montré qu'ils croyaient être maltraités.

Opinion du témoin.

Q. Pensez-vous qu'un acte de la législature, imposant une forte taxe sur les Chinois, est un motif suffisant pour que les domestiques de cette nation abandonnent ceux qui les emploient, exposant ainsi leurs maîtres à des désagréments sérieux ?—R. Une taxe arbitraire comme celle-là ! je pense que c'est pour les Chinois une manière toute naturelle de soutenir la lutte.

En grève.

Je ne suis pas sûr que cela n'ait pas été fait, après des instructions reçues du ministre de la Chine à Londres.

Les blancs en feraient autant.

Q. Si le gouvernement provincial imposait une taxe qui serait jugée trop élevée sur la population blanche, pensez-vous qu'elle se mettrait en grève, simplement, parce que le gouvernement aurait imposé une pareille taxe ?—R. Cela dépend de combien la taxe serait élevée. Si elle était aussi exorbitante que celle imposée aux Chinois, je crois que les blancs se mettraient vite en grève.

Q. Vous croyez qu'ils laisseraient de bonnes situations ?—R. Je pense qu'ils le feraient, si la taxe était aussi lourde que celle des Chinois. J'ai vu des hommes abandonner leur travail pour une cause bien moindre que cela.

Q. Vous pensez donc que les Chinois ont bien fait quand ils quittèrent leurs situations et laissèrent les fammilles sans domestiques. Est-ce là ce que le comité doit comprendre ?—R. Je pense qu'ils ont fait ce que des blancs auraient fait dans les mêmes circonstances.

Langue anglaise.

Q. Les Chinois apprennent-ils la langue anglaise ?—R. Oh ! oui ; un grand nombre l'apprennent.

Immigrants Chinois doivent le prix de leur passage, mais pas esclaves.

Q. C'est probablement pour cette raison que vous devez vous adresser aux chefs pour faire un marché ?—R. Cela a toujours été plus commode, j'ai l'idée qu'ils font venir les Chinois après en avoir réuni un grand nombre et qu'ils payent leur passage en Amérique. De cette manière les Chinois sont toujours endettés envers ces notables et ils doivent travailler jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés, je ne sache pas que ce soient à proprement parler des esclaves—je ne pense pas qu'ils le soient.

Emploi rare dans la Colombie.

Q. Y a-t-il maintenant dans la Colombie anglaise une assez grande demande de travailleurs blancs ?—R. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup.

Q. Les blancs qui ne peuvent pas trouver d'emploi quittent-ils la province ?—R. Oui ; il y en a qui partent chaque année.

Les trois quarts des Chinois travaillent où les blancs refuseraient de travailler.

Q. Si ces 6,000 Chinois n'étaient pas là, les blancs seraient capables de trouver de l'ouvrage ?—R. Ces 6,000 Chinois ne sont pas employés comme journaliers ; plus des trois quarts d'entr'eux travaillent aux mines, à leur propre compte, dans des endroits où les blancs ne voudraient pas travailler. Je pense que la raison pour laquelle les femmes chinoises respectables n'émigrent pas plus, c'est qu'elles ont peur de la prostitution.

M. Cornwall, sénateur :

Honnêteté.

Q. Quant aux Chinois mâles, sont-ils honnêtes ?—R. D'après l'expérience que j'en ai, ils sont au moins aussi honnêtes que d'autres classes de la population.

Ne doivent pas être expulsés.

Q. Pensez-vous qu'il serait de l'intérêt public de les empêcher de s'établir dans le Canada ?—R. Non, je ne le pense pas. Il ne serait pas de l'intérêt public de les empêcher de venir au Canada.

Ne devraient pas posséder comme francs-tenanciers.

Q. Vous pensez qu'on devrait leur permettre de s'établir au Canada comme colons permanents ?—R. Je ne vois pas d'objection à ce qu'ils viennent dans le pays ; mais j'objecterais à ce qu'ils devinsent propriétaires comme francs-tenanciers.

Raisons de cela.

Q. Pourquoi ?—R. Parce que je ne pense pas qu'un peuple qui n s'assimile pas parfaitement avec la race caucasique doive être admis à s'établir sur des terres—comme résident d'une manière permanente dans le pays ; et à posséder des biens-fonds aux mêmes titres que les autres nationalités.

Laborieux.

Q. Supposez qu'ils soient établis d'une manière définitive, formeraient-ils une classe utile et seraient-ils une source de revenu pour le pays aussi bien que les autres citoyens ?—R. Oui, très utile, car ils sont très industrieux.

Propres.

Q. Sont-ils propres dans leurs habitudes ?—R. Autant que je puis le savoir, ils sont singulièrement propres dans leurs habitudes.

Serviteurs.

Q. Est-ce qu'ils font de bons serviteurs ?—R. D'excellents serviteurs.

Taxes.

Q. Contribuent-ils, avec le reste de la population, aux entreprises publiques et aident-ils à développer le pays d'une manière permanente, c'est-à-dire en payant leur juste quote-part de taxes ?—R. J'ai entendu dire qu'il était quelque peu difficile de leur faire payer les taxes ; mais il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient refusé de payer une taxe qu'ils étaient obligés de payer.

Salaires.

Q. Et bien, quelle objection avez-vous contre eux de plus que contre d'autres citoyens ? Travaillent-ils à meilleur marché ?—R. S'ils travaillent à plus bas prix, c'est très peu, et la preuve, ce sont les salaires qu'ils reçoivent et qu'ils peuvent toujours obtenir.

Les blancs préférables.

Q. Pourquoi n'employez-vous pas la main-d'œuvre chinoise ?—R. Parce

que je trouve que je puis avoir des blancs pour les travaux ordinaires aux mêmes salaires que les Chinois, et je préfère avoir des blancs.

Q. Et quand vous ne pouvez pas avoir des blancs, vous employez des Sauvages ?—R. Oui, indubitablement. Les Sauvages sont toujours sous la main et vous pouvez toujours les avoir quand il est nécessaire. Ils sont dans le voisinage, et je puis avoir les services d'un seul ou d'une douzaine, s'il arrive que j'en aie besoin, en aucun temps.

Main-d'œuvre chinoise coûteuse dans l'intérieur.

Q. Alors, dans l'intérieur, il vous serait aussi dispendieux d'avoir des travailleurs chinois que d'employer des blancs ?—R. Oui, je le pense.

Salaires moindres dans les villes.

Q. Leurs salaires ne sont pas aussi élevés dans les grands centres ?—R. Non, pas tout-à-fait aussi élevés. Ils travaillent certainement pour un peu moins que les blancs.

Propriétés imposables.

Q. En général, les Chinois amassent-ils quelques biens chez vous—je veux dire quelques biens imposables ?—R. Oui, ils ont quelques biens mobiliers ; un grand nombre d'entre eux ont des chevaux, des fonds de commerce, etc.

Taxes payées.

Q. Ces biens sont-ils imposés ?—R. Oui, il y a une taxe sur les biens-meubles,—une taxe provinciale.

Placements.

Q. En général, placent-ils leur argent sur des biens ou le gardent-ils en espèces ?—R. Je ne pense pas qu'ils en placent beaucoup sur des biens.

Résidence temporaire dans les villes.

Q. En général, sont-ils habitants des villes ou seulement ce qu'on appelle des passants qui n'y vivent que temporairement ?—R. En général, ils y vivent temporairement.

Q. N'est-ce pas là leur idée,—qu'ils n'y vivent que pour un temps ?—R. Cela peut être—exactement comme c'est l'idée de tous les étrangers arrivant dans un pays nouveau.

Nomades.

Q. Est-ce une population nomade, se transportant d'une place à l'autre dans la province ?—R. Ils voyagent beaucoup d'une partie de la province dans une autre.

En quête d'ouvrage.

Q. Pourquoi ?—R. En quête d'ouvrage.

Franchise refusée.

Q. Dites-vous qu'il n'est pas permis à un Chinois qui a du bien d'exercer la franchise électorale ?—R. Non, cela ne lui est pas permis.

Q. N'est-ce pas là une loi arbitraire ?—R. Je pense que oui.

Ses effets.

Q. Il n'y a rien qui les incite à devenir propriétaires ?—R. Non.

Q. A moins qu'on ne leur accorde les mêmes priviléges qu'aux autres citoyens, il n'est pas probable qu'ils cherchent à le devenir ?—R. Non.

Pas à propos de leur accorder la franchise.

Q. Pensez-vous, M. Cornwall, que le pays serait justifiable d'admettre les Chinois à l'exercice de la franchise électorale ?—R. C'est une de ces questions auxquelles il est très difficile de répondre. On peut envisager la chose à deux points de vue. Peut-être comme question d'opportunité, est-il mieux qu'ils n'y soient pas admis.

Pourquoi.

Q. Pourquoi pas ?—R. Parce que, à cause de leur ignorance de nos institutions et de notre langue, il leur est impossible de se renseigner de manière à voter avec connaissance de cause.

Q. Y a-t-il quelques Chinois établis comme fermiers dans votre endroit ?—R. Oui.

Q. Où cela ?—R. Il y a une ferme appartenant à un Chinois à environ quinze milles de ma résidence. Ferme.

Q. Les Chinois de l'intérieur mangent-ils beaucoup de viande ?—R. Oui, ils vivent très bien quand ils en ont les moyens. Vivant bien.

Q. Achètent-ils beaucoup de viande de boucherie ?—R. Oui, ils en achètent continuellement.

Q. Savez-vous s'ils en consomment autant par homme que les blancs ?—R. Je ne le pense pas. La nourriture animale qu'ils préfèrent c'est le lard et la volaille, (un peu dans le genre de la population des Etats de l'Ouest).

Q. Achètent-ils leurs porcs des éleveurs ou les élèvent-ils eux-mêmes ?—R. Ils font les deux. Ils achètent beaucoup des autres cultivateurs.

Q. Usent-ils de beaucoup de farine ?—R. Oui, ils usent continuellement de la farine.

Q. En grande quantité ?—R. Je pourrais difficilement le dire.

Q. Usent-ils du riz ?—R. Oui.

Q. Que pensez-vous qu'ils consomment le plus, le riz ou la farine ?—R. Le riz, je pense.

Q. D'où leur vient le riz ? est-ce du riz chinois ?—R. Je pense que c'est du riz chinois.

Q, Usent ils beaucoup de sucre ?—R. Oui, je le crois. Ils sont très friands du sucre.

Q. D'où vient ce sucre ?—R. Je suppose que c'est le sucre généralement en usage dans le pays.

Q. Est-ce du sucre chinois, ou du sucre des îles ?—R. Je pense que c'est du sucre des îles Sandwich, ou celui des rafineries de San-Francisco.

Q. Ils l'achètent des marchands, n'est-ce pas ?—R. Oui, des marchands chinois.

Q. Font-ils des affaires entre eux ?—R. Oui ; des affaires assez considérables, à Victoria.

Q. Sont-ils aussi exclusifs, sous ce rapport, et n'accordent-ils leur clientèle qu'à leurs amis ?—Oui, je pense qu'ils le font. Ils sont tout-à-fait comme les autres sous ce rapport.

Q. Sont-ils laborieux ?—R. Oui ; ils sont toujours à l'ouvrage. Laborieux.

Q, Sont-ils paisibles ?—R. Oui, très paisibles. Paisibles.

Q. Si des travaux publics, le chemin de fer du Pacifique, par exemple, étaient commencés dans la Colombie anglaise, quel serait, par rapport au coût de l'entreprise, l'effet de l'emploi de la main-d'œuvre chinoise ?—R. A des entreprises provinciales ? Travaux publics.

Intérêt du Canada. Q. Non, le chemin de fer du Pacifique, par exemple ?—R. J'envisagerais cette question de cette manière : dans l'intérêt de la province, il serait préférable d'employer des blancs ; dans l'intérêt de toute la Confédération il serait mieux d'employer des Chinois, si on peut les avoir à plus bas prix que les blancs.

Q. Vous êtes persuadés que le chemin de fer du Pacifique ne se bâtirait pas à bien meilleur marché en employant la main-d'œuvre chinoise ?—R. Je suis persuadé que cela ne reviendrait pas à beaucoup meilleur marché.

Travaux publics. Q. Supposé que l'on soit pour dépenser trois ou quatre millions de dollars en travaux publics, et qu'il y eut une annonce demandant trois ou quatre mille travailleurs, quelle serait la proportion des Chinois employés, selon vous ? Supposez-vous qu'ils seraient plus portés que d'autres classes à accourir dans le pays pour obtenir ce travail ?—R. Je ne le pense pas.

Q. Est-il à craindre qu'un très grand nombre de Chinois viennent dans la province, dans le cas où des travaux publics seraient donnés à l'entreprise ?—R. Je suppose que s'ils étaient sûrs d'obtenir de l'emploi permanemment, avec d'assez bons salaires, l'on serait capable d'en trouver un nombre suffisant pour une entreprise assez considérable.

Travailleurs blancs. Q. Ne pourrait-on pas espérer que les blancs accourraient avec autant d'empressement que les Chinois ?—R. Je pense que l'on pourrait toujours obtenir un nombre suffisant de travailleurs blancs.

Sobres. Q. Sont-ils tempérants, en général ?—R. Autant que je sache, ils sont tempérants.

Plus que les blancs. Q. Plus que les blancs ?—R. Oh ! beaucoup plus. Je ne pense pas avoir jamais vu un Chinois enivré. Sans doute, il y en a qui s'enivrent, mais je n'en ai jamais vu.

Sentiment contre eux comme franc-tenanciers en Colombie. Q. Quel est, suivant vous, le sentiment général du peuple de la Colombie anglaise quant à leur permettre de s'établir permanemment dans la province ?—R. Je pense que le sentiment général s'opposerait très fortement à ce qu'ils s'établissent d'une manière permanente dans la province—à ce qu'ils prissent des terres—à ce qu'ils en devinsent propriétaires absolus.

Classes ouvrières blanches ont seules objection. Q. Est-ce que parmi la population blanche, il n'y a que la classe ouvrière qui soit opposée aux Chinois, ou ce sentiment est-il plus général ?—R. Je pense que ce sentiment ne se trouve que dans la classe ouvrière.

Q. Elle est un peu jalouse, je suppose ?—R. Oui ; je pense que c'est là la cause première du sentiment contre eux.

Les Chinois font de l'argent. Q. Est-ce que plusieurs d'entr'eux font de l'argent ?—Je pense que plusieurs d'entr'eux font beaucoup d'argent.

Et le dépensent dans le pays. Q. Qu'est-ce qu'ils font de cet argent ? le dépensent-ils dans la province ou s'ils l'emportent dans leur pays ?—R. Ceux qui ont été à mon emploi et dont je puis parler avec certitude, ont dépensé beaucoup dans la province. Je les ai souvent vus être très libéraux quand on leur demandait de contribuer à différentes œuvres. Ils s'habillent toujours mieux que le commun des gens et se procurent tout le confort qu'on peut croire

nécessaire. Ils ont toujours de bonnes montres et toute espèce de choses de ce genre. Sous ce rapport ils peuvent se comparer avec beaucoup d'avantage aux classes ordinaires de la population blanche.

Q. La législature de la Colombie anglaise a-t-elle pris des mesures pour empêher les Chinois de venir dans le pays ?—R. Oui ; des mesures très rigoureuses furent adoptées, il y a environ un an. Législation provinciale.

Q. Sous quelle forme ? R. C'était en imposant une taxe annuelle très lourde sur les Chinois.

Q. Une taxe particulière ?—R. Oui.

Q. Cette loi était-elle constitutionnelle ?—R. La Cour Suprême de la Colombie anglaise a jugé qu'elle n'était pas constitutionnelle.

Q. Ce n'est pas la Cour Suprême, mais un des juges de cette Cour ?—R. Le juge de la Cour Suprême est la Cour Suprême.

Q. Si les Chinois n'étaient venus dans la Colombie anglaise, pensez-vous qu'un plus grand nombre de blancs y seraient venus s'établir avec leurs familles et cultiver le sol ?—R. Non, je n'ai pas de raison de le penser. Les Chinois n'ont pas empêché les blancs de s'établir.

Q. Votre expérience dans l'agriculture ne vous porte pas à penser cela ?—R. Non.

Q. Avez-vous entendu des mineurs ou d'autres personnes se plaindre de ce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'épouses ?—R. Je ne sais pas si j'en ai entendu parler ou non. Femmes.

Q. Je suppose qu'il y a une bonne demande de travailleurs blancs ?—R. Oui. Demande de travailleurs blancs.

Q. Quels sont les salaires des garçons de ferme ?—R. Dans mon endroit ?

Q. Oui, ou dans toute autre partie du pays ?—R. J'ai deux hommes à l'année sur ma ferme ; l'un reçoit $50 par mois pendant toute l'année, et l'autre $45 par mois. Salaires des blancs sur les fermes.

Q. Avec ou sans la nourriture ?—R. Avec la nourriture

Q. Sont-ce des blancs ou des Chinois !—R. Des blancs.

Q. Ont-ils des familles ?—R. Non.

Q. De sorte qu'alors ils n'ont pas d'autres avantages que ceux dont vous parlez—je veux dire qu'ils ne gardent pas de chevaux ni une vache ?—R. Ils sont pourvus de tout ce dont ils ont besoin.

Q. Est-ce là la moyenne des salaires pour les blancs ?—R. Oui ; c'est-à-dire dans mon voisinage. Beaucoup d'hommes ont plus que cela ; mais peut-être est-ce seulement pour quelques mois dans l'année.

Q. Les blancs qui s'y rendraient, obtiendraient-ils de l'emploi à ces conditions ?—R. Non ; ils n'auraient pas d'aussi bons salaires. J'ai deux Chinois à mon service comme domestiques ; l'un reçoit $35 par mois et l'autre $30. Domestiques chinois.

Salaires sur les fermes.

Q. Connaissez-vous le tarif des gages que gagnent les Chinois employés aux travaux des champs ?—R. C'est à peu-près la même chose. J'ai connu des Chinois qui gagnaient plus de 45 par mois sur une ferme; mais c'étaient des travailleurs exceptionnellement bons.

Q. Etaient-ils employés tout l'été ?—R. Oui, durant la saison des travaux de ferme.

Irrigation.

Q. Employez-vous des Chinois pour l'irrigation des fermes ?—R. Oui; ils sont beaucoup employés à cela.

Pas bons agriculteurs.

Q. Font-ils de bons travailleurs agricoles ?—R. Non; pas en général.

Q. Ils n'entendent pas cet ouvrage ?—R. Ils sont merveilleusement laborieux, sans doute, et pour certains ouvrages ils seraient utiles; mais pas pour tous les usages en général pour lesquels on a besoin d'hommes dans un nouveau pays. On a besoin d'un homme qui puisse mettre la main à toute chose.

Bon jardiniers.

Q. Ils sont très imitateurs ?—R. Très imitateurs; ils sont étonnamment bons jardiniers. C'est quelque chose d'extraordinaire que de voir comme ils font produire la terre dans le voisinage d'une ville où ils peuvent exploiter l'industrie maraîchère. Avant que les Chinois se livrassent à cette industrie dans les environs de Victoria, je n'ai jamais vu une ville aussi mal approvisionnée de légumes, mais depuis qu'il s'y sont mis, je n'en ai pas rencontré d'aussi bien approvisionnée. Le climat, là, permet de produire des légumes, à toute saison de l'année, si seulement le sol est cultivé avec un soin suffisant.

Légumes à Victoria.

Cultivateurs se plaignent.

Q. Est-il à votre connaissance que les cultivateurs des environs de Victoria se plaignent de la concurrence des Chinois ?—R. Oui; je les ai entendus se plaindre.

Rareté des légumes auparavant.

Q. Et vous avez entendu dire qu'ils étaient presque complètement empêchés de faire aucune vente de légumes dans la ville ?—R. J'ai entendu répéter cette plainte. Mais ce que je viens de dire est exact, que jusqu'à ce que les Chinois se soient livrés à cette industrie, et il y avait à peine quelques légumes sur le marché de Victoria.

Acquisition.

Q. Ils sont donc une acquisition ?—R. Oui, une bonne.

Q. Cela est une nouvelle pour moi, et j'y demeure depuis vingt-trois ans.—R. J'y ai été dix-sept ans, et je suis sûr qu'avant l'arrivé des Chinois, il n'y avait pas de légumes pour en parler.

Prison.

Q. Avez-vous visité la prison de Victoria ?—R. Non.

Pénitencier.

Q. Avez-vous visité le pénitencier ?—R. Oui.

Proportion des criminels.

Q. Avez-vous vu que la plus grande partie des détenus étaient des Chinois ?—R. Non.

Larcin.

Q. Sont-ils plus sujets à voler et à commettre d'autres crimes que la population blanche ?—R. Non; pas que je sache.

Respectent les lois.

Q. Le sont-ils autant ?—R. Non; je pense que les Chinois sont exemplaires sous ce rapport. Il est très rare qu'il y ait une accusation contre un Chinois. Ils me paraissent être une population respectant les lois.

Q. Vous n'avez jamais vécu à Caribou ?—R. Non.

Différence de traitement.

Q. Vous n'avez jamais eu connaissance des effractions et des vols qui y ont été commis par les Chinois ?—R. Non ; je sais une chose, c'est que si un malheureux Chinois commet une offense de cette sorte, il est traqué, non par les Chinois, mais par les blancs ; je sais que si un Chinois était soupçonné d'avoir commis une offense de cette sorte, il serait poursuivi par des blancs d'une certaine classe qui se ferait un devoir de le forcer s'ils le pouvaient ; mais si un des leurs se rend coupable de la même offense, les blancs dont je parle pensent rarement à agir de la même manière avec lui.

Classes ouvrières et politiciens.

Q. Quel est le sentiment général, dans la Colombie anglaise, quant à l'opportunité d'encourager l'immigration chinoise ?—R. Je pense qu'un sentiment hostile aux Chinois est généralement répandu. Les patrons des ouvriers et les bonnes classes dans la Colombie anglaise reconnaissent l'avantage d'y avoir des Chinois ; mais les classes ouvrières, aidées des politiciens, ont soulevé ces clameurs contre eux.

Préférence pour main-d'œuvre blanche.

Q. Ne vous paraît-il pas étrange que les fermiers de l'île de Vaucouver, qui ont besoin de bras, n'employent pas les Chinois ?—R. Cela ne parait pas du tout étrange. La raison en est exactement ce que j'ai déjà dit. Quand il n'y a pas beaucoup de différence dans le tarif des salaires qu'on doit donner, chacun préfère naturellement employer des blancs. L'ensemble des faits concernant cette question, tend à prouver qu'il n'y a réellement pas de raison de se plaindre de la part des ouvriers, et que partout où c'est possible les patrons employent les blancs de préférence aux Chinois

Pas de manufactures chinoises.

Q. Savez-vous si quelques Chinois ont établi des manufactures dans la Colombie anglaise ?—R. Non ; je ne me le rappelle pas. Les Chinois sont seulement des journaliers, etc., et leur venue comme leur départ est réglée par la demande de la main-d'œuvre.

Respectent les lois.

Je dois dire que les Chinois dans l'ensemble, respectent les lois, ils sont peut être la classe la plus soumise aux lois que j'ai rencontrée. Il est rare qu'ils soient accusés d'aucune offense grave ; on a souvent prétendu qu'ils étaient adonnés à des habitudes immorables qui n'ont pas de nom. Mais ce ne sont que des rumeurs, je crois ; personne n'en sait rien.

Leurs demeures dans la campagne propres et jolies.

Q. Voulez-vous nous donner une idée des habitudes des Chinois ? Avez-vous été dans leurs demeures ?—R. J'ai été dans différentes maisons chinoises ; je n'ai pas été dans aucune de leurs maisons dans les villes où, me dit-on, ils se logent les uns par-dessus les autres. Les appartements chinois que j'ai visités étaient toujours aussi propres et aussi jolis que possible.

Rapports de police, Cour Suprême, Assises.

Le président :—Le meilleur moyen que le comité pourrait avoir pour juger de la moralité des Chinois et pour savoir s'ils pêchent contre les lois ou non, serait d'avoir les rapports des cours de police, de la Cour suprême, des Assises, etc., je pense qu'il est désirable que nous nous procurions ces rapports.

Assaut grave.

Q. Vous n'avez jamais demeuré dans un district de la province, où une population nombreuse de Chinois était établie ?—R. Non ; jamais. L'une des accusations le plus fréquemment portées contre les Chinois est celle d'assaut grave. Ils sont peut-être accusés plus souvent de cette offense que de toute autre ; cela tient à leur vivacité de caractère ; ce qui les

met très-souvent dans l'embarras. Je n'ai jamais connu qu'un cas de cette nature qui fut prémidité malicieusement. On passe rarement pardessus la faute d'un Chinois.

Traitement.

Q. On n'aurait pas plus d'indulgence pour un blanc, si un blanc se rendait coupable de la même offense?—R. La classe de gens qui a signé la pétition ne traiterait pas avec indulgence le cas d'un chinois accusé de cette offense, tandis qu'ils le font chaque fois qu'un des leurs s'en rend coupable.

Société.

Q. C'est la classe qui sert de base à l'édifice social. —R. Alors tant pis pour la société.

Population flottante de travailleurs.

Q. Y a-t-il une autre assise, que l'ouvrier, sur laquelle la société soit fondée?—R. Une population flottante!—des gens qui vivent de la main à la bouche et se transportent de pays en pays!

Travailleurs de la Colombie sont nomades.

Q. Je ne parle pas des ouvriers de passage, je parle des ouvriers de la Colombie anglaise?—R. Et moi je dis que les travailleurs de la Colombie anglaise ne sont pas l'assise sur laquelle la société est bâtie; c'est une classe essentiellement nomade.

RÉSUMÉ.

Caractère chinois. *Serviteurs.* *Ne font pas concurrence aux blancs dans les industries.* *Préférence pour la main-d'œuvre blanche.* *Salaires trop élevés.* *Utilité.*

Si l'on met de côté les préjugés et le ressentiment personnels qui s'accusent dans ces témoignages, il faut admettre, qu'en somme, ils ne sont pas défavorables aux Chinois en tant que classe ouvrière. On les représente comme honnêtes en affaires, laborieux, sobres, paisibles, amis de l'ordre, frugaux et propres, vivant bien quand ils prospèrent, consommant les mêmes articles et les mêmes marchandises que les travailleurs blancs, et contribuant ainsi au revenu au même degré qu'eux. Comme domestiques, ils sont aussi bons, sinon meilleurs que ceux-ci. Ils ne leur font aucune concurrence dans le commerce de bois, la culture, ou tous les métiers d'art; comme maraîchers, les blancs pourraient les surpasser en travaillant aussi fort qu'eux, la chose est prouvée par l'exemple des jardiniers italiens de San-Francisco. Par toute la province, on préfère le travail des blancs et les produits de leur industrie, quand les prix sont dans les moyens des acheteurs, mais les salaires demandés par les blancs sont tels que peu de gens peuvent les donner. La principale industrie de la province, les conserves, ne pourrait pas réussir sans les Chinois. Ils font rapporter des revenus aux terres que les blancs ne voudraient pas cultiver et aux mines que les blancs ont abandonnées.

La Saint-Lundi. *On peut se fier à eux.* *Leur utilité.*

Les ouvriers blancs eux-mêmes, du moment qu'ils prennent à leur compte, sont les premiers à employer des travailleurs chinois, et les fabricants les préfèrent, parce qu'ils n'ont pas de Saint-Lundi. Dans les régions minières, on peut se fier à eux mieux qu'aux blancs pour les grands travaux publics, parce que les blancs, en entendant parler d'une bonne découverte, se hâtent de se rendre aux mines, ce que les Chinois ne font pas. Jusqu'à présent leur présence dans la province a été très utile, pour ne pas dire indispensable.

Il faut que les conclusious du comité aient été conformes aux témoignages, puisque, après avoir siégé pendant des semaines, et entendu tout ce que les représentants de la Colombie anglaise avaient à dire sur la question, ainsi que tous les renseignements qu'ils pouvaient fournir, la Commission a simplement recommandé dans son rapport, signé par le pré-

sident, qui appartenait à la Colombie, "que l'émigration chinoise ne fût pas encouragée," et "qu'on n'employât pas la main-d'œuvre chinoise dans les travaux publics du Dominion." Il était difficile de faire un rapport moins hostile à l'immigration des Chinois.

La question n'était pas de savoir si l'immigration chinoise devait être encouragée, mais s'il fallait l'empêcher de venir dans le pays, si elle avait été nuisible ou non, si l'état du pays permettait de s'en passer. Personne ne songeait à l'encourager, mais, tout bien considéré, valait-il mieux pour le pays de ne la point tolérer? Avait-elle développé ou retardé la prospérité matérielle du pays? Le comité s'est abstenu d'exprimer une opinion, bien qu'il eût devant lui une masse de témoignages rendus par les représentants de la Colombie et par d'autres personnes, et que son président fut lui-même un député de cette province.

Rapport anodin.

Voilà tous les renseignements mis jusqu'ici devant le parlement et le pays.

Il faudra les étudier de nouveau en même temps que les témoignages entendus par notre commission dans la Colombie anglaise.

CHAPITRE 4.

Témoignages dans la Colombie anglaise.

Nous présentons, avec ce rapport, les témoignages pris dans la Colombie par les commissaires dans l'ordre où ils ont été donnés et reçus. On verra qu'ils répondent aux objections soulevées dans la pétition au parlement et dans les questions adressées à des résidents de cette province. Les réponses aux questions écrites ont été envoyées après un délai de plusieurs semaines. On nous a écrit, dans quelques cas, pour nous prier de ne pas les publier. Cette défense leur enlevant leur utilité pratique, les commissaires ne se sont pas crus justifiables de les inclure dans leur rapport. Ceux qui nous ont adressé cette demande devaient avoir pour cela des raisons particulières, des intérêts personnels; et comme l'enquête avait pour but de provoquer l'expression spontanée de l'opinion publique de la province, sans crainte des conséquences, il a fallu nous rendre au désir des correspondants.

Pour des raisons qu'ils connaissent, sans doute mieux que personne, un certain nombre de ceux qui ont reçu le questionnaire n'y ont pas répondu.

Les questions embrassent les points suivants :

Points embrassés par les questions.

1. La classe des immigrants qui viennent de la Chine.

2. Leur santé à leur arrivée.

3. S'ils sont un fardeau pour le peuple de la province par détresse, maladie ou autrement.

4, 5 et 6. Leurs habitudes en fait de travail, de sobriété, d'économie, d'obéissance à la loi, de fidélité aux engagements, et aussi l'effet de leur présence sur les blancs, soit par concurrence dans la main-d'œuvre, soit autrement.

7, 8 et 9. Leur réception, au commencement, dans la province, les besoins auxquels ils ont suppléé, l'époque où le premier soulèvement contre eux a eu lieu, qui l'a produit, et les classes qui l'entretiennent maintenant.

10. Si leurs habitudes sont pernicieuses pour la morale ou la santé publique.

11, 12 et 13. L'effet de leur présence sur les progrès de la province, sa nécessité ou son utilité actuelle, et l'effet qu'aurait leur départ ou leur expulsion sur le bien-être et la prospérité du peuple.

14, 15 et 16. Quelle proportion des Chinois aux blancs serait la plus avantageuse à la province, et quel effet cela aurait sur l'introduction du capital que la suffisance de domestiques dépendit du nombre de ceux qui viendraient de l'Europe ou de l'Amérique.

17, 18 et 19. Si l'on devrait expulser les Chinois qui sont ici, ou restreindre ou réglementer leur immigration à l'avenir, ou si les efforts combinés de la province et de sa législature pourraient attirer une main-d'œuvre blanche suffisante avec les mêmes avantages pour la province.

20, 21 et 22. S'il y a dans la province assez d'ouvrage régulier et payant pour les blancs, quels ont été les effets de la concession des terres dans la zône réservée aux chemins de fer, ou si la présence des Chinois a retardé l'immigration des blancs.

23, 24 et 25. L'effet de leur présence sur la moralité du peuple.

26 et 27. La lèpre, et autres renseignements divers.

On remarquera que ces questions laissent la plus grande latitude à l'enquête, à la citation des faits et à l'expression des opinions, qu'il soit possible de désirer. Elles ont été rédigées dans ce but et pour obtenir le plus de renseignements. On a, de plus, fait une invitation générale à l'ouverture des séances de la Commission à Victoria, invitation qui a été publiée et qui s'adressait à quiconque voudrait exposer ses vues, verbalement devant les Commissaires, ou par écrit, ce qui permettait aux personnes timides, malades ou se refusant à paraître en public, de faire connaître leurs opinions tout comme les personnes plus accoutumées à la vie publique.

Voici la liste des 51 personnes qui se sont présentées ou qui ont répondu :

TÉMOINS :

1. John Westhrop Carey, de Victoria, maire.
2. Charles T. Bloomfield, “ chef de police.
3. John Hearn, “ sergent de police.
4. L'hon. A. E. B. Davie, “ procureur-général.
5. Dr. Helmcken, “ chirurgien coll. royal, de Londres.
6. Charles Wilson, de Caribou, avocat.
7. W. K. Bull, de Victoria, percepteur d'impôts.
8. John Jessop, “ agent provincial d'immigration.
9. L'hon. John Robson, de Victoria, secrétaire-provincial.
10. W. Tuckfield, “
11. Richard Jones, “ percepteur d'impôts provincial.
12. Sir M. B. Begbie, juge-en-chef de la Colombie anglaise.
13. Joseph Metcalf, jr., de Nanaïmo.
14. Robert Ward, de Victoria, négociant-commissionnaire.
15. James Young, de Nanaïmo.

16. R. F. Johns, de Saanich Sud, M. P. P., cultivateur.
17. E. Stevenson, M. D., de Victoria, collége de Méd. et Chir. d'Ontario.
18. Benjamin M. Pearse, " ancien arpenteur-général.
19. Thos. E. Ladner, de New-Westminster, conserves de saumon de la rivière Fraser.
20. John Laity, de Maple Ridge, garçon de ferme.
21. John Tremblath, " " cultivateur.
22. J. W. Innis, d'Esquimault, garde-magasin à l'arsenal.
23. W. H. Ladner, de Ladner's Landing, conserves de saumon de la rivière Fraser.
24. Wm C. Ward, de Victoria, gérant de la banque de la Colombie anglaise.
25. James B. Kennedy, de New-Westminster, marchand de bois.
26. Robert Scott, de Nanaïmo, charbonnages Wellington.
27. Wm. Moresly, de New Westminster, geolier.
28. John Bryden, de Nanaïmo, charbonnage, Wellington.
29. Matthew Trotter Johnson, de Victoria, marchand.
30. W. B. Adair, de la Rivière Fraser, British American Packing Co.
31. D. R. Lord. " " "
32. E. V. Bodwell, de Victoria, comptable de chemin de fer.
33. W. J. Armstrong, de New Westminster, shérif.
34. Samuel M. Robins, de Nanaïmo, surintendant de la Cie. de charbon de Vancouver.
35. John Tindal, de Victoria.
36. Michael Haney, de Yale, Irlandais, surintendant du chemin de fer du Pacifique canadien.
37. W. Stephenson, des Fourches Quesnelle.
38. Rev. Philip Dwyer, de Victoria, cathédrale de Killaloe, Irlande.
30. Robt. Dunsmuir, M. P. P., Victoria, propriétaire des mines Wellington.
40. J. Dawson, de Nanaïmo, juge de paix.
41. David Wm. Gordon, M. P., de Nanaïmo, entrepreneur et constructeur.
42. L'Hon. Juge Crease, de la Cour Suprême de Victoria, C. A.
43. Andrew Onderdonk, entrepreneur du Pacifique canadien.
44. Emily Wharton, de Victoria.
45. C. T. Dupont, " Inspect. du Rev. de l'Int.
46. L'Hon. M. T. Drake, " président de la Cie. d'express de la C. A.
47. Chevaliers du Travail, Nanaïmo, No. 3017.
48. John A. Bradley, de Victoria.
49. Huang-Sic-Chen, consulat chinois de San-Francisco.
50. Gilbert M. Sproat, publiciste.
51. R. O'Brien, M. D., de Nanaïmo, président de la " N. Tra. Association."

Voici les questions :

1. A quelle classe appartiennent les immigrants qui viennent ici de la Chine ? Sont-ils pour la plupart manouvriers, artisans ou traficants ?

2. Quand ils arrivent ici, sont-ils généralement en bonne santé et propres à l'ouvrage ?

3. Y a-t-il chez vous quelque mode d'assistance publique pour les

pauvres, et les Chinois deviennent-ils souvent un fardeau pour celle-ci ou pour la charité individuelle des blancs ?

4. Sont-ils laborieux, sobres, économes, paisibles, ou bien paresseux, ivrognes, dépensiers, turbulents ? Veuillez répondre au long.

5. Respectent-ils leurs engagements avec les blancs et exécutent-ils leurs obligations ?

6. Font-ils preuve de quelque disposition à nuire aux projets des blancs autrement que par la concurrence qu'ils leur font sous le rapport de la main-d'œuvre ?

7. L'arrivée des premiers Chinois dans la province a-t-elle répondu à un besoin que l'on sentait, et leur a-t-on donné la bienvenue et de l'encouragement ?

8. Jusqu'à quand ce sentiment a-t-il duré ?

9. Quand a commencé l'agitation contre les Chinois, et quelle classe de la population l'a commencée, et quelles classes la soutiennent maintenant ?

10. Y a-t-il dans leurs habitudes ou leur manière de vivre quelque chose de dangereux pour la paix publique ou pour la santé publique ? Veuillez répondre en détail.

11. La présence des Chinois a-t-elle contribué à développer la province ?

12. Leur présence ici est-elle encore nécessaire ou désirable ?

13. Quel effet aurait sur le bien-être et la prospérité du peuple de cette province le départ, volontaire ou non, des Chinois ?

14. N'est-il pas nécessaire qu'il y en ait ici un certain nombre, et, dans ce cas, quel nombre ?

15. Dans quelle proportion faut-il (s'il le faut) que soit l'immigration chinoise vis-à-vis de l'immigration blanche pour servir les meilleurs intérêts de la colonie, et assurer le bien-être de la population actuelle, ou de celle qui peut venir ?

16. Si la possibilité d'avoir des domestiques dépendait du nombre de ceux qui viennent d'Europe ou des autres parties de l'Amérique, quel effet cela aurait-il sur l'immigration des personnes en moyens dans cette colonie ?

16. Etes-vous d'opinion que les Chinois qui résident actuellement ici devraient être forcés de laisser la province, ou bien que l'on devrait en empêcher d'autres de venir, ou bien que l'on réglementât seulement la qnantité et la qualité des immigrants à recevoir ?

18. Quels moyens proposeriez-vous pour restreindre ou réglementer leur immigration ?

19. Les efforts combinés du peuple et de la législature de cette province pour encourager l'immigration des blancs et ostraciser les Chinois, pourraient-ils amener assez de travailleurs blancs, arrêter l'immigration chinoise, et développer en même temps les ressources naturelles de la colonie aussi rapidement et aussi sûrement qu'aujourd'hui ?

20. Les blancs peuvent-ils trouver ici de l'emploi régulier et rétribué convenablement, et les prix sont-ils suffisants pour soutenir, vêtir et faire instruire leurs familles, et faire des épargnes raisonnables pour leurs vieux jours ?

21 Est-ce que la concession des terres publiques réservées aux chemins de fer a eu quelque effet sensible sur l'immigration des colons en cette province ?

22. L'immigration des blancs a-t-elle été retardée par la présence des immigrés chinois dans cette province ?

23. Quelles observations personnelles avez-vous faites au sujet de l'influence des Chinois sur la moralité des blancs, et cette influence est-elle plus pernicieuse que celle des blancs de mœurs semblables ou congénères ?

24. La proportion des personnes dépravées et immorales parmi les Chinois d'ici est-elle plus forte que parmi la population blanche [illegible] autres endroits situés semblablement, où il n'y a pas de Chinois ?

25. Est-ce que les gens vicieux et dépravés étalent leurs vices et leur dépravation plus ouvertement ou avec plus de résultats mauvais que ne le font les blancs de même état ?

26. Avez-vous quelque connaissance personnelle de la présence de la lèpre parmi les Chinois, et aussi qu'elle ait été communiquée par eux aux blancs ; dans ce cas, de combien de cas avez-vous eu connaissance, et dans quelles circonstances ?

27. Pouvez-vous donner des statistiques ou d'autres renseignements, ou citer quelques faits se rapportant généralement à la question que la Commission étudie en ce moment, pour faciliter ses recherches et rendre ses informations plus complètes ?

Plusieurs des points à décider, au moyen de questions ci-dessus, seront traités séparément ; mais on peut dire en somme que les conclusions à tirer de toute l'enquête faite par les commissaires dans la Colombie anglaise ainsi que de leurs observations personnelles, concordent parfaitement avec celles qui se déduisent des témoignages recueillis par le comité de la Chambre des Communes en 1879.

Résultat général

C'est dans les deux cas la même unanimité à reconnaître la sobriété, le travail, la frugalité des journaliers chinois, et leur respect des conventions. Il est aussi mis hors de doute qu'il y a une forte antipathie de race, que par toute la province on préfère la main-d'œuvre des blancs, mais il y a divergence d'opinion sur les avantages passés de leur présence et sur la nécessité de les garder. A part une ou deux exceptions tranchées, le sentiment des témoins est hostile à leur future immigration en grand nombre, tout en laissant en paix ceux qui habitent déjà la province ; mais un examen attentif des témoignages fait voir que, d'un coté, les conclusions auxquelles on est arrivé découlent d'observations pratiques et de *la connaissance de l'état actuel du pays*, et que, de l'autre, elles sont plus ou moins théoriques, et la conséquence de vieux préjugés, assez naturels peut-être aux esprits qui visent à la perfection idéale, mais peu d'accord avec la nature humaine ou les habitudes de l'homme, même dans les pays les plus civilisés.

Les habitudes et la manière de vivre des Chinois soulèvent des objections sur plusieurs points, leurs pratiques religieuses sont idolâtres et choquantes, leur appéits ordide d'amasser de l'argent pour l'entasser en cachette est nuisible, mais on retrouve les mêmes défauts chez d'autres gens, et si l'on devait exclure tous ceux contre qui les mêmes accusations peuvent être portées, la Colombie anglaise aurait une bien maigre population.

Saine législation.

Dans un pays libre, la plus saine législation est celle qui, fondée sur les principes de la morale la plus élevée, tient compte en même temps de la fragilité et des faiblesses de l'homme, et renferme les prescriptions propres à produir eia plus grande somme de bien chez le plus grand nombre, bien qu'on puisse encore désirer mieux. On ne peut pas mettre des entraves à une nation libre.

CHAPITRE 5.

OPIUM ET PROSTITUTION.

Au bout de la longue allée du Parc Royal, à Windsor, à deux milles environ du château, au carrefour des quatre chemins, on voyait il y a quarante ans, et peut-être voit-on encore un monument érigé par le roi George IV à son père George III. Il était surmonté du buste du vieux roi et portait cette inscription :

George IV à George III.

Pius filius optimo Patri.

Ce tribut n'était pas justifié par les relations qu'eurent le père et le fils depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. L'histoire ou le monument mentait. Mais ce fait nous apprend que pour arriver à la connaissance de la vérité il faut étudier le caractère de ceux qui font une réputation à eux-mêmes et aux autres, ainsi que le caractère de ceux à qui cette réputation est faite. Le proverbe italien dit que toute médaille a son revers.

Etudes des caractères.

Nous devons donc, dans le cas qui nous occupe, examiner non seulement ce que l'on a dit des Chinois, mais encore la valeur de ceux qui le disent.

Les Chinois sont-ils responsables de l'introduction de l'opium et de la prostitution ?

Il n'y a personne au Canada qui voudrait prendre la défense de la prostitution ou de l'usage de fumer l'opium. Ce sont deux vices qu'il faut extirper, s'il y a moyen, ou tout au moins affaiblir ; mais ce que nous avons à savoir maintenant, c'est si les Chinois en sont les fauteurs dans ce pays, car, s'ils ne le sont pas, les punir non seulement ne ferait pas disparaître ces maux, mais constituerait une injustice déshonorante pour un pays libre et se gouvernant lui-même.

L'une des plus fortes objections à la présence des Chinois, c'est qu'ils ont l'habitude de fumer de l'opium et qu'ils introduisent ce vice dans les endroits où il leur est permis de résider.

L'Angleterre impose l'opium aux Chinois.

Or, l'histoire est là, c'est l'Angleterre qui, depuis trente ans, impose aux Chinois l'usage de l'opium, qui a brûlé leurs villes, qui a démoli leurs fortifications, qui les a massacrés pour les forcer à l'admettre en Chine, contre le gré du gouvernement et du peuple, comme article de commerce et de consommation, sans compter qu'elle leur a fait payer dix-sept millions de livres sterling, comme indemnité et pour frais de guerre, parce qu'ils avaient osé s'opposer à cette importation en saisissant un petit navire chargé d'opium, qui entrait dans un de leurs ports sous pavillon anglais, et sans compter que cet opium était le produit de nos propres possessions des Indes Orientales et une ressource essentielle pour couvrir les dépenses de leur gouvernement. Il y a, en outre, ce fait saisissant : que les Anglais

" The Arrow."

eux-mêmes faisaient usage d'opium longtemps avant l'arrivée des Chinois dans la Colombie anglaise, ou dans l'Amérique, ou la Grande-Bretagne, comme travailleurs et que les nations européennes, où les Chinois n'ont jamais pénétré, en faisaient et en font encore usage. La fleur qui le produit croît dans presque tous les jardins de l'Europe et de l'Amérique, et il est un objet de commerce et d'échange assez commun chez les peuples civilisés. On l'emploie d'une demi-douzaine de façons différentes, et on le trouve dans toutes les pharmacies d'Angleterre et d'Amérique. Qu'on l'emploie sous la forme de chloral, ou de morphine, ou qu'on le mastique, son usage en est bien plus répandu, plus dangereux, et plus difficile à constater que lorsqu'on le fume.

Usage ancien de l'opium.

Modes d'emploi : chloral, morphine, etc.

Peut-être, à ce point de notre étude, ne serait-il pas hors de place de citer des chiffres et des faits concernant l'usage de l'opium. Les savants anglais, français et américains reconnaissent qu'il est tiré exclusivement du *papaver sumniferum*, c'est-à-dire du pavot blanc ou noir ordinaire. Dans les Indes, la fleur s'épanouit en février, mais elle attend juin, juillet et août en Europe et dans les Etats-Unis. Chaque partie du pavot contient un suc narcotique d'un blanc opaque. Le suc abonde surtout dans la capsule ; les graines n'ont pas de propriétés narcotiques. Les anciens Grecs cultivaient le pavot, Homère en parle comme d'une plante des jardins. On le cultive aujourd'hui en grand dans l'Inde, la Perse, l'Egypte et la Turquie d'Asie, en vue de l'opium, et dans plusieurs parties de l'Europe, surtout la France et l'Allemagne, en vue des graines, ce qui n'empêche pas que l'on fait de bon opium dans ces deux derniers pays. Jusqu'à tout récemment, on ne voyait le pavot aux Etats-Unis que comme plante d'ornement, mais on a essayé de l'y cultiver plus en grand on l'a cultivé avec succès en Australie et dans la province de Victoria. Le commerce de l'opium s'alimente surtout dans l'Hindoustan, la Perse, l'Egypte et la Turquie d'Asie. Les provinces de Bahar et de Benarès, et la province plus intérieure de Malwa, dans l'Inde, en produisent des quantités immenses. L'opium de l'Hindoustan est répandu en grande quantité dans l'Inde et ses îles, où il remplace habituellement les liqueurs spiritueuses. On en envoie aussi beaucoup en Chine, où il pénètre aisément en dépit des lois qui le prohibent. Il se faisait autrefois beaucoup d'opium dans la région de l'ancienne Thèbes (Haute-Egypte), et le laudanum était bien connu sous le nom de *tinctura thebaïcum*. On se fera une idée de l'augmentation dans la consommation de l'opium aux Etats-Unis par le chiffre des importations :

Le pavot.

La culture.

Aux Etats-Unis et en Australie.

La consommation augmente aux Etats-Unis.

En 1878	
" 1879	207,752 livres.
" 1880	278,254 "
....	373,880 "

On falsifie beaucoup l'opium. Une personne engagée dans l'extraction de l'opium a déclaré, à Athènes, que l'on mêle presque toujours au suc du pavot le jus du raisin, débarrassé de ses graines et pressé, et que le jus de raisin, épaissi avec de la farine, est souvent employé aux mêmes fins. On voit dans le rapport sur les progrès et l'état de l'Inde, en 1871-72, que la culture de l'opium y augmente ; il y avait à cette date dans le Bengal 500,000 acres de terre, et à Bombay 608.000 acres plantés de pavots, et que cette année-là l'exportation de l'opium a atteint le chiffre de 843,364 caisses, évaluées à £13,365,288 strg., soit $866,826,440. *(United States Dispensary)*, 15e édition, au titre *Opium*.

Valeur de la récolte aux Indes $866,826,440.

Maintenant que nous avons vu de quelle énorme valeur est la récolte de l'opium dans l'Inde, pour laquelle l'Angleterre a tenu à faire de la Chine un marché, il serait assez important de savoir quelle quantité est

importée au Canada, sa valeur, et les droits de douane qu'elle acquitte. L'opium est ouvertement reconnu comme un article de commerce légitime. Le tableau suivant fait voir que pendant les trois dernières années les sept provinces du Dominion en ont importé pour $400,555, et que le revenu en a tiré $79,110 de droits.

TABLEAU montrant la quantité et la valeur de l'opium entré pour consommation dans chaque province du Dominion, aussi les droits perçus sur icelui durant les exercices financiers finissant le 30 de juin des années 1882, 1883 et 1884 respectivement.

Provinces.	Entré pour consommation.					
	Opium.			Opium préparé pour fumer.		
	Quantité	Valeur.	Droits.	Quantité	Valeur.	Droits.
1882	Livres.	$	$	Livres.	$	$
Ontario	790	2,444	488.80			
Québec	1,868	5,591	1,118.20	....	....	....
Nouvelle-Ecosse	186	471	94.20	....	....	....
Nouveau-Brunswick	184	613	122.60	....	....	....
Manitoba	4	15	3.00	....	....	....
Colombie anglaise	21,567	78,833	15,766.52	2	28	10.00
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	....	....
Total	24,599	$87,967	$17,593.32	2	$28	$10.00
1883						
Ontario	....	....	....	....	7	2,50
Québec	1,792	5,133	1,026.60	....	....	....
Nouvelle-Ecosse	....	....	....	....	....	....
Nouveau-Brunswick	....	....	....	....	....	....
Manitoba	1	5	1.00	....	....	....
Colombie anglaise	30,235	106,367	21,273.40	3	43	15,00
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	....	....
Total	32,028	$111,505	$22,301.00	3	$50	$17,50
1884						
Ontario	2,087	3,241	648.20			
Québec	2,007	5,463	1,092.60	....	....	....
Nouvelle-Ecosse	....	....	....	....	....	....
Nouveau-Brunswick	63	227	45.40	....	....	....
Manitoba	1	3	60	¼	3	1,25
Colombie anglaise	56,542	192,149	38,429.80	15	214	75,00
Ile du Prince-Edourad	....	....	....	....	....	....
Total	60,700	$201,083	$40,216.60	15¼	217	$76,25

J. JOHNSON,
Commissaire des Douanes.

Département des Douanes,
Ottawa, 28 octobre 1884

Contrebande aux Etats-Unis.

Ces tableaux font voir qu'il s'importe dans la Colombie anglaise une quantité d'opium qui n'est pas en proportion de la population, si on la compare à celle des autres provinces, non plus qu'en proportion de la consommation par le nombre de Chinois qu'il y a dans la province. On peut, jusqu'à un certain point, expliquer sinon justifier la chose, par cette longue ligne frontière qui sépare la Colombie des Etats-Unis, et qui longeant pendant des centaines de milles le 49e parallèle, à travers des régions désertes, donne des facilités extraordinaires aux Chinois de la Colombie pour introduire l'opium en contrebande aux Etats-Unis, à l'usage des milliers de compatriotes qui vivent dans l'Orégon, le territoire de Washington, la Californie et le long de la côte du Pacifique.

Licences d'opium à Victoria.

La ville de Victoria a reconnu que l'opium est une source légitime de revenu municipal en accordant aux Chinois, durant la première partie de l'année courante, onze licences pour la vente de l'opium au prix de $500 l'une, ce qui lui donne un revenu de $5,500. Il est difficile de faire comprendre aux Chinois pourquoi son usage est pernicieux, lorsque le gouvernement fédéral le laisse introduire dans le pays comme un article de commerce ordinaire, et que la municipalité en tire des revenus en patentant sa vente. Ils ne peuvent pas davantage comprendre pourquoi l'on a tant d'objections à leur présence qnand, outre les licences d'opium, la ville leur accorde des licences pour la vente des spiritueux aux prix de $50 chacune, afin d'augmenter ses revenus.

Licences de cabarets à des Chinois.

Consommation de chloral en Angleterre et en Amérique.

De l'opium on tire le chloral, la morphine, et d'autres extraits et composés dont les effets sont beaucoup plus dangereux, et dont les hautes classes de la société anglaise, européenne ou américaine, consomment beaucoup plus que les Chinois ne fument d'opium. Le chloral n'était pas encore bien connu en 1869, mais en 1878, moins de dix ans après cette date, sa consommation était estimée à un tonneau par jour pour l'Angleterre et l'Amérique seulement, et il se prenait depuis la dose anodine de trente grains jusqu'à la dose dangereuse et mortelle de cent vingt grains, quand on l'employait comme hynoptique. L'effet en est bien plus agréable, mais les conséquences en sont plus dangereuses. Il affecte le cerveau, la moëlle épinière, l'intellect, et produit l'imbécilité et la mort. (U. S. Dispensatory).

Un journal américain en disait ceci tout récemment.

" Un vice effrayant s'est introduit parmi le beau sexe à New-York. On peut voir les dames de haut ton de la " Cinquième Avenue " et des autres quartiers fashionnables entrer dans les pharmacies et demander d'une voix argentine un verre de soda. Des cristaux blancs sont versés d'une bouteille à goulot blanc dans ce breuvage anodin et s'y dissolvent. La dame élégante avale cette solution, remet quinze sous et disparaît. Ces dames sont connues sous le nom de " démons du Chloral " (chloral fiends). On importe maintenant cette drogue à New-York au tonneau. Ce vice est encore pire que celui de fumer de l'opium, parce qu'on s'y abandonne plus facilement, et il est presque aussi révoltant que l'injection hypodermique de la morphine. "

On devrait restreindre son usage aux besoins de la médecine ou de la science, et l'on devrait aider de toute manière ceux qui travaillent à empêcher la population de le fumer ou de s'en servir autrement sans besoin.

Pas de tendance dans la Colombie à adopter l'usage du chloral.

Il résulte de l'enquête faite par la Commission dans la Colombie anglaise qu'il n'y a pas de tendance perceptible chez le peuple de cette province à contracter cette habitude sous une forme ou sous une autre. On peut trouver dans toutes les villes, dans toutes les parties du monde, des personnes dégradées qui fréquentent les fumeries d'opium, mais ce sont

presque toujours des personnes que la débauche et le vice ont fait tomber si bas qu'il n'y a plus moyen pour elles de descendre davantage.

Prostitution chinoise.

Arrivons à la question de la prostitution. L'enquête démontre que sur une population chinoise totale de 10,550 âmes il n'y a que 154 femmes, dont 70 prostituées, dispersées par toute la province, seulement parmi les Chinois, beaucoup comme concubines, mais chez les Chinois le concubinage ne comporte aucune idée de déshonneur.

Il est douteux qu'un nombre égal d'Anglais ou d'Américains, vivant dans un pays étranger puisse se montrer meilleurs, — tout en n'appelant pas les choses du même nom. En traitant cette question il est impossible de ne pas employer un langage un peu cru.

Rien dans l'enquête ne permet de craindre raisonnablement que les Chinois implantent l'un ou l'autre de ces deux vices dans la Colombie anglaise. On peut affirmer avec certitude que les quelques blancs qui sont associés dans ces vices avec des Chinois dégradés se rencontrent dans les classes les plus corrompues de leur race, et que ce sont des personnes tellement dénuées de tous les sentiments qui font les hommes respectables et les femmes vertueuses, que, quelque part qu'ils fussent dans le monde, s'il y avait quelque endroit plus bas qu'une fumerie d'opium ou une maison de prostitution chinoise, c'est là qu'il faudrait les chercher. C'est insulter le peuple de la Colombie anglaise que de dire qu'il peut être corrompu, dans son ensemble, par des goûts aussi dépravés.

Rapports de police.

Les rapports de police, pour les cinq ans écoulés depuis 1879, ne comportent que deux accusations de prostitution contre des Chinoises et aucune contre les Chinois pour vente ou usage défendu de l'opium, ni pour avoir attiré aucun blanc — homme, femme ou enfant — dans leurs demeures, ou les avoir entraînés dans leur compagnie dans un but malhonnête, soit pour co-habiter, soit pour fumer de l'opium.

Je puis dire ici que la police de la ville de Victoria est faite par un superbe corps d'hommes, prompts à remplir leurs devoirs, vigilants à découvrir les infractions aux lois et aux règlements municipaux, et pas le moins du monde infatués des Chinois.

Usage du whisky. Prostituées blanches et sauvages.

Habitude chrétienne et vice païen.

Dans un pays où l'on boit sans mesure du whisky et où les prostituées blanches et sauvages sont innombrables, ce semble être une contradiction que de paraître craindre que la population blanche soit démoralisée par soixante-dix prostituées chinoises vivant au milieu de 10,550 Chinois d'après les coutumes de leur pays, et par l'usage de fumer l'opium qui existe chez ceux-ci, mais dans une proportion bien petite si on la compare à l'usage du whisky parmi les blancs. On ne saurait agir ainsi à moins que ce ne soit d'après le principe posé par un des résidents, à qui les commissaires demandèrent : " Quelle différence y a-t-il entre s'enivrer avec du whisky et s'enivrer avec de l'opium, " et qui répondit d'un ton indigné : " La première habitude est une habitude de chrétien, la seconde est un vice de payen. " Voilà une distiction que Carlyle aurait eu peine à saisir et le P. Matthew à apprécier dans la pratique.—" *Mutato nomine, de te fabula narratur.*

Le fait est que les réponses faites sous ces deux rapports ne sont que la répétition des accusations portées à San-Francisco, et qui n'ont pas la moindre raison d'être appliquées au Canada en général, ni à la Colombie anglaise en particulier, — à moins que l'on ne veuille prétendre que les dossiers des tribunaux, des bureaux de police et des institutions publiques du pays sont faux, que les officiers publics, la police, les grands jurés et

les autorités municipales sont tous également négligents et incapables de remplir leurs devoirs, apathiques pour le bien-être de la population et indifférents à la moralité de la jeune génération. On affaiblit sa position en portant des accusations qu'un ne prouve pas. Quant à l'accusation relative à la prostitution chinoise, elle est niée emphatiquement, même relativement à ses dangers pour San-Francisco, par le colonel Bee dont le témoignage a été pris à San-Francisco (p. 22). Voir aussi le témoignage du Dr. Stout, (p. 338).

Voir aussi le témoignage du Dr. Stout, p. 340.

Il existe des objections graves, sérieuses, à l'immigration des Chinois comme colons, mais on ne les renforce pas en leur reprochant des fautes que les nôtres mêmes ont l'habitude de commettre, qu'on les appelle usage du whisky ou usage de l'opium, prostitution ou concubinage.

CHAPITRE 6.

SOCIÉTÉ SECRÈTES. — MANQUE DE VÉRACITÉ. — HABITUDES MALPROPRES.— MALADIES ET LÈPRE.

On a de graves objections à ce que les Chinois viennent comme colons ou résident en grand nombre, et il faut les peser attentivement, ainsi que la question de la concurrence qu'il font à la main-d'œuvre blanche. L'une des principales est l'existence indéniable parmi eux d'organisations secrètes, qui leur permettent d'agir en commun partout où ils peuvent être, et qui facilitent la désobéissance aux lois et l'évasion des criminels. Elles embarrassent la justice quand les intérêts des Chinois sont en jeu ; notre complète ignorance de leur langue et de leurs manières de voir met les officiers de la justice sous la dépendance des interprètes, dont la véracité douteuse et dont l'honnêteté est impossible à connaître. La puissance et le nombre de ces organisations secrètes leur donnent le moyen d'agir en même temps dans des vastes régions et de faire un tort sérieux à une localité, sans que les Chinois, qui ne violent pas ouvertement la loi, puissent être punis. On en a la preuve par les coalitions extraordinaires qui se sont faites en 1856 dans nos possessions de l'Inde, et en 1877 par la grève des Chinois de Victoria, lorsque la législature provinciale voulut mettre en vigueur une loi inconstitutionnelle qu'elle avait décrétée contre eux

Organisations secrètes.

Ignorance de leur langage, etc.

Puissance des organisations.

Associations dans l'Inde et à Victoria, voir Taï Sing vs. McGuire. Jugement de la Cour Sup. de Colombie, sept. 1878.

Ils sont si ignorants, si incapables de comprendre notre système de gouvernement qu'ils deviennent naturellement soupçonneux et recourent à ce mode de protection quand ils n'en ont pas besoin. Voilà un trait dangereux du caractère chinois, mais il y en a un autre qui est pire, c'est leur mépris de la vérité quand leurs sentiments o[illegible]rs passions sont en jeu. C'est surtout dans les affaires criminelles qu'ils ne s'occupent pas des douleurs qu'ils causent ni de ce qu'ils endurent, pourvu qu'ils atteignent leurs fins. Il y a quelques années, on en a eu un exemple frappant dans un procès criminel qui s'est déroulé devant la Cour suprême de la Colombie anglaise, aux assises de Victoria. Un Chinois avait été, quelque temps auparavant, battu et sérieusement biessé sur l'un des trottoirs de la ville. Il en accusa deux autres Chinois, qui furent arrêtés, mis en accusation, jugés sous prévention d'avoir infligé des blessures corporelles graves, convaincus et condamnés au pénitencier. Les amis des deux condamnés accusèrent alors le plaignant de parjure. Il fut prétendu au cours du procès que le plaignant s'était lui-même infligé ces blessures et en avait faussement accusé les deux autres Chinois dans le but de se venger d'eux à la suite d'une querelle. Un témoin chinois jura formellement dans ce sens.

Menteurs.

Un Chinois s'inflige des blessures.

Exemple.

Le juge fit la remarque qu'il était difficile de croire qu'un homme se blesserait lui-même aussi gravement à seul fin de faire punir un autre. Le témoin quitta la barre, tira lentement de sa poche un rasoir, et dans une seconde, se fendit le cuir chevelu de l'arrière en avant, se faisant une large entaille de cinq ou six pouces de long ou d'où le sang s'échappa à flots. L'interprète dit au tribunal que cela avait été fait pour le convaincre et qu'il ne s'occupait pas des douleurs qu'il s'infligeait à lui-même pourvu qu'il pût faire punir l'autre personne à laquelle il en voulait. La justice est bien empêchée de savoir à qui croire quand les deux parties peuvent aller jusque là.

Deux traits répréhensibles.

Voilà deux traits de mœurs chinoises si répréhensibles qu'il faut se mettre à l'abri de leurs conséquences avec le plus grand soin. On ne peut mettre en doute que ce manque de véracité rende impossible la bonne administration de la justice dans tous les cas où les Chinois sont intéressés, et puis le fait de savoir qu'il existe des associations formidables crée un sentiment d'inquiétude, surtout quant à la durée des engagements des domestiques et aux rapports qu'elles se font donner sur la vie intime des familles.

Différence des niveaux moraux.

Mais il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier quand on a affaire à des gens nés en pays étrangers. Il faut s'attendre à des niveaux moraux différents, à des manières de voir dissemblables, complètement en dehors des nôtres. La religion chrétienne, les institutions du moyen-âge, l'habitude de la liberté, l'élévation morale des premières races de l'Europe ont fait de la vérité, un élément caractéristique de ces races et de leurs descendants, reconnus par le code social, par les lois, dans les rapports d'homme à homme et de nation à nation. Ce n'est pas la même chose chez les Asiatiques. Pour eux, être esclave de la vérité, c'est simplement admettre qu'on est faible. L'emploi de tout moyen qui peut servir au succès immédiat du projet qu'ils ont en vue est estimé le fait d'une intelligence supérieure. La duplicité et la fourberie ont plus de valeur que la vérité. Les Chinois, sous ce rapport, ne diffèrent pas des peuples du continent d'où ils viennent ; l'attachement à la vérité est à leurs yeux la marque d'une infériorité de race. Mais ce n'est pas une raison, aux yeux du bon sens, pour que les Européens n'aient pas de rapports avec les Asiatiques quand l'intérêt de l'humanité ou du commerce peut y gagner ; et supposant que, tout considéré, les avantages de la présence des Chinois dans la Colombie anglaise soient supérieurs à ses désavantages pour la province, on pourra trouver le remède aux deux maux ci-dessus dans la conduite tenue en Chine, lors de l'occupation de Canton par les forces anglaises, en 1856, sous l'ambassade de lord Elgin et dans quelques remarques préliminaires faites par son secrétaire, M. Oliphant, dans son récit de l'expédition, où il parle plus particulièrement des organisations secrètes :

La Chine, sous Elgin, 1856. par Oliphant.

La Chine, sous Elgin, vol. I, p. 20. Singapour.

“ Il y a maintenant une population de 70,000 Chinois à Singapour, et pas un seul Européen qui comprenne leur langue. La conséquence est qu'en l'absence d'un interprète compétent, ils ignorent en général quelles sont les intentions du gouvernement, et que, se considérant encore sujets de la Chine, ils sont exposés à se mettre en antagonisme avec lui chaque fois que l'on fait des lois qui touchent à leurs coutumes nationales. On ne fait aucun effort pour réagir contre un certain esprit d'exclusion qui naît de cet état de choses, et qui est entretenu par les sociétés secrètes, lesquelles exercent une grande influence sur tous les esprits, mais surtout sur la partie ignorante de la population. Si des Chinois étaient revêtus de certaines fonctions relevant du gouvernement, si on leur permettait de partager dans une certaine mesure les devoirs et la responsabilité des citoyens anglais, chose qu'ils ont assez d'intelligence pour faire, les

Sociétés secrètes.

obstacles qui séparent les deux races seraient en partie franchis, et la défiance réciproque, engendrée par l'état de choses actuel, s'évanouirait probablement en peu de temps. Ceci n'est pas une simple supposition. Nous avons heureusement sous les yeux, dans leur propre empire, la preuve constante de ce respect pour l'autorité judicieusement exercée qui est un de leurs traits caractéristiques, et qui a été pendant tant de siècles la sauvegarde de son union et l'une des principales causes de sa prospérité."

Responsabilité et autorité communes.

" De même que Singapour, Manille doit une grande partie de sa prospérité à sa population chinoise, et nous ne ferions pas mal, en vue du gouvernement de cette race dans nos possessions, d'étudier la possibilité d'y introduire quelques-unes des mesures que d'autres nations, qui nous sont inférieures en général dans l'art de la colonisation, ont jugé nécessaire d'adopter. Tous les Chinois arrivant à Manille sont enregistrés et taxés selon la nature de leur état. On les divise en quatre classes : les marchands, les boutiquiers, les artisans et les manouvriers."

Manille.

Enregistrement et capitation.

" On a porté jusqu'à 30,000 le nombre des Chinois, mais, d'après un auteur espagnol qui écrivait en 1842, le chiffre actuel ne dépasserait pas 6,000, la capitation donnerait environ $100,000 par année, tandis que celle de tous les habitants nés dans le pays et qui sont plus de 3,000,000 ne s'élève pas à huit fois cette somme. Il est évident que cette capitation est excessive, et cette distinction faite dans nos propres possessions entre des sujets chinois et des sujets anglais, ne peut produire aucun bien ; mais une excellente disposition, c'est l'élection par les Chinois d'un capitaine qui est chargé de percevoir l'impôt et de régler les différends entre eux, et qui est jusqu'à un certain point responsable de la bonne conduite de ses compatriotes. Les Chinois élisent en même temps son lieutenant et son constable en chef. Si nous établissions un bon système de gouvernement responsable parmi nos populations chinoises, en employant un nombre suffisant d'interprêtes, nous mettrions fin aux craintes qu'ils nous inspirent, et eux-mêmes seraient délivrés de l'appréhension des actes que nous pourrions exercer contre eux sous l'influence de nos propres craintes.

Choix par les Chinois d'un officier responsable.

La justesse de ces observations a été prouvée après la capture et pendant l'occupation de Canton. L'auteur dit, page 169 :

Oliphant, p. 169.

" Pendant la première semaine de l'occupation, des patrouilles firent le tour des divers quartiers de la ville ; mais on s'aperçut qu'elles alarmaient plutôt qu'elles ne rassuraient la population ; durant la marche, une tourbe de gens sans aveu suivaient de près nos soldats et profitaient de la confusion pour voler dans les magasins avec une dextérité digne de la gente aux doigts légers. On substitua, en conséquence, à ces patrouilles une police composée partie de Chinois et partie de Français et d'Anglais. Les indigènes comme les étrangers s'amusaient également des files de marins, commandées l'un par un sergent, l'autre par un petit mandarin qui s'éventait avec grâce. Ce projet réussit à merveille. Les européens coupables de quelques offenses étaient jugés et punis par le tribunal, pendant que "Pehkwei" donnait la bastonnade à ses compatriotes avec une rigueur qui prouvait la cordialité de sa co-opération. M. Parkes, en poursuivant ses explorations, découvrit des proclamations destinées à enflammer la population contre les étrangers et que des personnes mal disposées commençaient à afficher en abondance, et Pehkwei reçut ordre d'envoyer des avis aux chefs des districts pour leur dire qu'ils seraient tenus responsables pour ces proclamations insultantes et incendiaires. Ce genre de responsabilité est tout à fait conforme au système du gouvernement chinois. Il a parfaitement réussi dans le gouvernement de Canton ; il a eu le double résultat de tenir constamment Pehkwei en échec et de prouver aux habitants que notre suprématie était absolue. "

Bons résultats du système de police conjointe.

Tribunal et pouvoirs conjoints.

Nous avons là un projet défini et la preuve de son succès ; c'est un système de surveillance conjointe, qui établit la suprématie du pouvoir dominant et la confiance en lui, et qui impose une responsabilité aux gouvernés. Il convainct le Chinois que sa position est parfaitement comprise, que ses besoins et ses sentiments seront exposés par ceux qui sont le plus compétents à le faire par suite de la connaissance de sa langue et de ses coutumes ; il donne aux autorités locales la certitude que leurs vues et le but qu'elles se proposent, dans un cas donné, soit de mettre en vigueur une loi locale, soit de faire exécuter un règlement sanitaire, ne seront pas mal compris et, qu'en conséquence, les Chinois ne s'y opposeront pas, ni ne les éluderont par malentendu. J'exposerai plus loin les détails d'un projet en ce sens, embrassant non seulement les points que nous venons de voir, mais aussi l'exécution des règlements sanitaires, la propreté des quartiers chinois et des demeures chinoises, et la défense de laisser pénétrer dans la province les Chinois mendiants, infirmes ou atteints de maladies contagieuses.

Avantages.

Etendue.

Il est évident que ces questions ressortissent de la législature qui, d'abord peut passer des lois préventives, ensuite adopter des mesures sanitaires et réparatrices, conçues avec prudence et exécutées avec vigueur.

Malpropreté des habitations.

On ne saurait nier que les habitudes des basses classes chinoises dans leurs demeures et à l'entour sont, en règle générale, malpropres et dégoûtantes. Les maisons sont entourées d'immondices qui souillent l'air, et qui peuvent répandre la fièvre et la maladie dans le voisinage et mettre en danger de vastes régions. Il n'y a pas qu'à l'étranger qu'ils agissent ainsi, tous les voyageurs qui ont pu faire des observations dans chacune des principales villes de Chine, y ont constaté la même malpropreté. On rencontre aussi, parfois, dans les basses classes, des infirmités et des difformités repoussantes. La vie humaine n'est pas sacrée dans leur propre pays, et quand un infirme ou un paralytique ne peut plus se remuer et que sa mort approche, on jette son corps sur le tas de fumier, où il expire et devient la proie des corbeaux et des chiens.

Même chose en Chine.

Oliphant.

Oliphant mentionne de ces cas, de ces scènes qui se sont passées à Tien-tsin, ville d'un million d'âmes située à moins de cent milles de Pékin, qui est la capitale de l'empire, et on en a observé de semblables dans d'autres grandes villes de Chine.

On trouve également des victimes des maladies les plus repoussantes et des habitudes les plus sales et les plus dégradées dans les bouges de Londres, de Liverpool et de Dublin, et dans les repaires de New-York et dans les grandes capitales de l'Europe. Dans nos propres villes, à Montréal, qui est la ville la plus populeuse et la plus chrétienne du Dominion, on retrouve des habitations et des habitudes encore plus sales et plus dégradantes. Le *Daily Witness* de Montréal, à la date du 14 novembre, contient un article intitulé: "Les Quartiers de la Misère," où il décrit des logis aussi immondes, sinon plus, que ceux des plus mauvais quartiers chinois de Victoria ou de San-Francisco.

On peut constater la même dégradation dans les plus basses classes de toutes les nations du monde, qu'elles soient chrétiennes ou payennes, et les écrivains qui attaquent si férocement les Chinois sous ce rapport feraient bien de regarder chez eux d'abord et de remédier au mal. La loi donne les plus amples pouvoirs pour faire disparaître ces bouges et pour punir les contrevenants, qu'ils soient propriétaires du sol ou locataires. A vrai dire, ce sont les autorités locales qui devraient être attaquées parce qu'elles n'exercent pas les pouvoirs que la loi leur confère à cette fin, plutôt que de pauvres êtres dégradés, victimes de l'ignorance et de longues années de

Amples pouvoirs pour faire disparaitre les malpropretés.

débauche, de misère et de vice, chez qui la conscience est morte, et la vertu ou la honte inconnues.

Leur absence en Colombie.

Il n'y a jamais eu dans la Colombie anglaise une population assez dense ni assez de pauvreté pour rendre ces logis immondes possibles parmi les blancs, et c'est seulement la possibilité de leur existence future que l'on envisage avec une horreur aussi justifiable.

Prévention facile au Canada.

On peut les prévenir au Canada, sans qu'il en coûte rien au gouvernement fédéral, au moyen de l'efficace législation existante ; et, pour ce qui concerne les Chinois, leur obéissance et leur soumission à l'autorité, trait propre à leur nation et qui est la conséquence du despotisme séculaire de leur gouvernement, de la supposition que son origine est divine, et du bon plaisir le plus arbitraire, rendent facile aux autorités locales l'exécution des lois faites dans ce but.

Pouvoir des autorités locales.

Il est difficile de comprendre en vertu de quel principe on porte ces accusations. C'est perdre son temps que de s'élever contre un mal, quand les autorités locales ont le pouvoir de le faire disparaître ou de le réduire. Avoir le droit de punir les contrevenants et ne pas s'en servir, c'est inviter à commettre l'offense. M. Bloomfield, surintendant de la police de Victoria, dit dans son témoignage : " Je sais des cas où des bâtisses et leurs propriétaires ont été dénoncés au grand jury comme foyers de peste, et où l'on n'a pris aucune mesure de répression." Personne ne peut nier que les quartiers chinois sont les endroits les plus sales et les plus infects de Victoria, des serres chaudes de maladie et de vice, répandant la fièvre et corrompant l'air des environs. Alors pourquoi tolérer cela ? Ce n'est pas la faute des Chinois autant que celle des autorités qui, pouvant appliquer un remède, ne le font pas.

Ce fait est une censure portée à l'administration de la justice et à son fonctionnement en permettant à la santé publique d'être ainsi exposée. On ne peut pas supposer que les propriétaires de ces maisons ou taudis ont l'influence, ou désirent contrecarrer les autorités qui voudraient ce que l'intérêt public exige, ni qu'il puisse y avoir aucun motif de tolérer le mal plutôt que de le faire disparaître.

Blancs ou noirs.

Comme argument, cependant, il n'y a pas plus de raison de chasser les Chinois qu'il y en aurait de chasser toute autre classe de personnes malpropres, ou de faire tomber sous le coup de la loi aucune autre race, blanche ou noire, parmi lesquelles on trouve certaines classes corrompues ou inacceptables. Punissons le coupable, qu'il soit blanc ou noir, mais ne confondons pas l'innocent avec le coupable.

Lèpre.

A propos de choses auxquelles il a été fait allusion dans ce chapitre et à propos de cette partie de la question se présente l'accusation souvent répétée de lèpre et de " race lépreuse. "

Le docteur Helmcken.

Lèpre.

Il est bon de dire à cet effet qu'une enquête complète et minutieuse a été faite par les commissaires. Le docteur Helmcken, l'un des plus anciens et des plus éminents médecins de cette province, et qui y était établi longtemps avant l'arrivée des Chinois, après avoir dit que les Chinois vinrent dans le pays il y a quatorze ou dix-huit ans, s'exprime ainsi : " Je n'ai jamais vu plus que deux cas de lèpre depuis que je suis dans le pays, le premier était un sauvage, avant l'arrivée des Chinois, et le deuxième il y a huit ou dix ans—celui-ci, un Chinois. Quand au prisonnier mentionné par le sergent Bloomfield, il fut incarcéré pour vol, je crois, et après son arrivée à la prison, la question fut soulevée de lui rendre la liberté comme étant atteint de la lèpre. Je dis qu'il était préférable de consulter les médecins chinois qui connaissaient parfaitement la maladie, et ceux-ci déclarèrent qu'en effet le prisonnier était atteint de la lèpre. Ils donnèrent un certificat à cet effet, et, en vertu de ce certificat, l'homme fut

gardé en prison après l'expiration de sa sentence. Il fut libéré plus tard. J'apprends ce matin, que le même individu vient d'être mis en prison de nouveau, non pas à cause de la lèpre, mais pour vol. Suivant les meilleurs auteurs en médecine la lèpre n'est pas considérée comme contagieuse. Aujourd'hui, elle existe en Suède et en Norvège et sur les bords de la Méditerranée. Je ne sache pas qu'il soit nécessaire de tenir un lépreux enfermé. La lèpre est incurable et les personnes qui en sont atteintes sont généralement placées dans les hospices d'incurables. La maladie peut durer des années. Dans les Iles Sandwich les lépreux sont séparés de ceux qui sont en parfaite santé. Les manifestations particulières de la lèpre varient—chez les uns elle attaque la peau, chez d'autres, le système nerveux. Celle qui attaque la peau ressemble à la syphilis. Elle est plus ou moins héréditaire et dans quelques familles il peut y avoir un lépreux. Les personnes qui vivent ou co-habitent avec eux ne prennent pas la maladie. Je ne puis vous dire si la même chose a été constatée en Australie, n'ayant aucune donnée authentique. Je ne connais pas une seule personne blanche atteinte de la lèpre en ce pays, n'ayant eu connaissance que de deux cas de lèpre, comme je l'ai déjà dit, le premier un sauvage lépreux avant l'arrivée des Chinois, et l'autre, un Chinois. Ainsi, le Sauvage n'a pas contracté la maladie des Chinois. Elle est répandue chez tous les peuples. Elle a cependant disparu de l'Europe, non toutefois de la Suède, de la Norvège et des bords de la Méditerranée. Les cas sont plus nombreux en Chine et en Orient ; elle semble avoir son foyer dans les climats chauds et les marais. Je ne pense pas que la cause de cette maladie soit connue. De fait, de nos jours, c'est un microbe. S'il y avait un cas de lèpre à Victoria, il serait du devoir de la police de faire rapport aux autorités civiques de même que s'il s'agissait de la petite vérole. J'ai été médecin interne de la prison depuis qu'elle existe—depuis que je suis dans le pays. Cette nomination est du ressort du gouvernement local. Il peut y avoir eu des cas de lèpre parmi les Chinois sans qu'ils l'aient fait connaître ; mais je ne le crois pas, et voici pourquoi : c'est que les Chinois ont une grande frayeur des lépreux. Ils les éviteraient certainement et les feraient ainsi remarquer. Je ne puis parler avec connaissance de l'état sanitaire, en général, des Chinois à Victoria, par la raison qu'ils ne parlent pas anglais, et aussi nous ne sommes pas appelés auprès d'eux en cas de maladie ; mais je crois que la santé des Chinois est aussi bonne que celle des blancs, se basant sur le chiffre des mortalités, quoique je ne connaisse pas exactement le nombre de Chinois résidant ici."

Le docteur Mc-Innes.

Le docteur McInnes, dont le témoignage est très défavorable aux Chinois, dit à ce sujet :

" Je n'ai jamais constaté un cas de lèpre parmi eux. Je crois qu'il existe des cas de lèpre parmi les Chinois, mais je n'en ai pas constaté. "

Le docteur Stevenson.

Le docteur Stevenson, médecin pratiquant à Victoria et membre du collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario, qui a une expérience de vingt-deux années sur les côtes du Pacifique, et qui est familier avec l'histoire des Chinois dans les Etats du Pacifique et les territoires des Etats-Unis, dit que la maladie n'est pas contagieuse, et qu'à venir jusqu'en 1882, aucun cas de lèpre ne s'était manifesté chez les blancs, bien que, pendant les dix années précédentes, on ait constaté cinquante-deux cas parmi les Chinois en Californie, et il considère les objections faites aux Chinois au point de vue sanitaire comme étant sans fondement.

Ainsi, d'après les témoignages des médecins, pendant tout le temps que les Chinois ont habité la Colombie anglaise, nous ne trouvons qu'un cas de lèpre parmi eux, et il y a de cela huit à dix ans. Nous trouvons de plus, tout extraordinaire que la maladie soit, qu'il y en eut un cas dans la

Colombie anglaise avant l'arrivée des Chinois, et c'est un fait acquis à l'histoire du Canada, que la maladie existait au Nouveau-Brunswick il y a cinquante ans, et qu'il existe un établissement à Tracadie, dans cette province, où les lépreux sont gardés; qu'elle ne s'est jamais répandue ou communiquée à qui que ce soit, et qu'il n'y a jamais eu la moindre crainte de sa propagation parmi la population de cette province, et qu'il ne doit y avoir aucune crainte qu'elle se propage dans la Colombie anglaise. Il n'y a aucun doute, si on trouvait un Chinois ainsi atteint, qu'il serait immédiatement isolé du reste de la population, comme dans les cas de petite vérole.

Des règlements sanitaires judicieux peuvent toujours parer le danger venant de ces causes.

CHAPITRE 7.

CONCURRENCE A LA MAIN-D'ŒUVRE DES BLANCS. — SERVICES DOMESTIQUES ET ESCLAVAGE.

Concurrence à la main-d'œuvre blanche.

Mais toutes ces questions sont plus ou moins étrangères à l'objet en vu. Il nous faut arriver au sujet le plus important soumis à la considération de cette commission d'enquête, savoir, quels sont les effets passés, présents et futurs—pour le pays — de la concurrence à la main-d'œuvre des blancs faite ou qui sera probablement faite par l'affluence des Chinois dans ce pays. Cet examen doit se faire d'une manière calme, l'ensemble de la situation du pays devra être envisagé à un point de vue pratique, et non pas seulement au point de vue des théories abstraites ou des préjugés de race. Le remède qui convient à une personne pourrait ne pas convenir à une autre. A ce propos il ne serait que juste de citer l'auteur auquel j'ai déjà emprunté. A la page 80, vol I, Oliphant, après avoir fortement recommandé l'introduction de la main-d'œuvre chinoise dans les possessions orientales de l'empire, dit :

Règle.

Oliphant.

" Ce n'est donc pas seulement vers l'archipel malais, et pour le coloniser, que le gouvernement pourrait avec avantage diriger et encourager l'immigration chinoise, mais vers plusieurs colonies tropicales dans d'autres parties du monde, où la capacité de production est énorme et les moyens d'exploitation absolument insuffisants. Il faut bien se garder de juger des résultats de l'immigration chinoise par ce qui est arrivé en Californie, en Australie ou dans toute autre colonie où la découverte de l'or a créé un état de choses particulier, et où le climat permet aux blancs de lui faire concurrence. Autant il est à désirer que cette concurrence ne se fasse pas dans le pays où l'Européen peut travailler au dehors, autant il faut souhaiter que d'autres pays soient entièrement privés des avantages du travail des blancs, parce que le climat leur est fatal."

Voilà la véritable clef de la question. L'ouvrage d'Oliphant a paru en 1859, de sorte que nous avons en plus aujourd'hui une expérience de vingt-cinq ans.

Territoire de la Colombie anglaise.

Que nous enseigne cette expérience, quant à la Colombie anglaise et au Canada en ce qui touche aux deux points qui font le sujet de ce chapitre? D'abord, la Colombie est une province *"où la capacité de production est énorme et les moyens d'exploitation absolument insuffisants"* c'est un carré, parallélogramme, tout habitable, ayant plus de 1200 milles dans un sens (du sud au nord) et 500 dans l'autre (de l'ouest à l'est), plus vaste que l'Angleterre et l'Irlande, plus grand que la France, égal en étendue à l'empire germanique, ou encore, en nous rapprochant de notre pays, deux

fois et demie plus grand que l'Ontario et presque le double de Québec. On calcule que sa population est de 60,000 âmes, ou logées dans quelques villes ou bien disposées le long des rivières ou des forêts. Sa superficie est en chiffres ronds de 219,000,000 d'acres. *ce qui donnerait une terre de 160 acres à 1,368,759 personnes, ou bien, pour une population de 60,000 âmes 3,650 acres à chaque homme, femme ou enfant des villes et des campagnes, y compris les sauvages, les Chinois et toutes les autres nationalités." Son immense intérieur susceptible de développements illimités est presque exclusivement foulé par le pied du bétail sauvage ou couvert de forêts naturelles. Ce qu'il faut, c'est de la population, des cultivateurs, des fabricants, des capitalistes qui feraient servir ses abondantes ressources au bien-être de la vie. Les rapports du percepteur des douanes font voir que, malgré la connaissance des richesses naturelles, telles que mines de charbon, mines d'or, pêcheries, bois, malgré aussi les chemins de fer et autres stimulants, il n'est entré dans la province, en fait de passagers, hommes, femmes et enfants, pour affaires privés ou officielles, que 27,256 blancs pendant les quatre années les plus actives par suite des travaux de chemins de fer, et 18,000 Chinois pendant une période de huit années qui comprend les quatre années ci-dessus. On ne sait pas combien sont repartis. A ce taux-là, qui donne une moyenne de 5,657 immigrants par année, il faudrait 240 ans pour arriver à une population de 1,368,759,—en calculant que les naissances soient neutralisées par les décès et les départs : mais on ne pourra raisonnablement s'attendre à une immigration aussi forte après que le chemin de fer sera terminé, car le besoin de main-d'œuvre aura cessé en grande partie. La Colombie anglaise n'a pas à craindre d'être inondée par le flot de la population d'ici à bien longtemps, si l'on songe que tout le vaste Nord-Ouest depuis le lac Supérieur jusqu'aux montagnes Rocheuses, est ouvert à la colonisation, et que les immenses territoires américains s'arrachent les émigrants de l'Europe et des îles Britanniques. La question se pose donc ainsi devant nous : doit-on repousser le progrès réalisable parce qu'on ne peut le réaliser avec les moyens que l'on préfère ?

Ressources non exploitées.

Témoignage de M. Brooks.

M. Brooks, de San-Francisco, un orientaliste des plus distingués, qui a résidé longtemps aux Etats-Unis et qui connait parfaitement la question de l'immigration chinoise, fait des remarques qui s'appliquent bien ici. Il a dit, au cours de son témoignage à San Francisco. (p. 33) :

" La première immigration arriva pour renforcer et non pour supplanter notre main-d'œuvre. Lorsqu'elle arriva, elle était très nécessaire. Maintenant que la Californie a été graduellement peuplée, on prétend que nous n'en avons plus besoin, et que si l'immigration chinoise se renouvelle, elle tendra à abaisser le tarif des salaires obtenus par les ouvriers américains. Les Etats-Unis se font une gloire de pouvoir payer de meilleurs salaires aux ouvriers que tous les autres pays du monde, par suite de dons spéciaux de la nature, de leurs grands avantages territoriaux et de leur richesse naturelle.

" Ainsi, le travailleur est capable de faire instruire sa famille et de se procurer plus de confort ; il jouit, de fait, d'une condition d'existence supérieure à celle que peut lui offrir l'Europe, où le travail est à bon marché. Il en est exactement de même au Canada. Si les Chinois arrivent en ce pays en nombre proportionné aux besoins d'un pays nouveau, et s'ils sont capables d'obtenir des salaires égaux à ceux des ouvriers américains, il ne

* La brochure sur la Colombie anglaise intitulée " Renseignements pour les immigrants, 1883," porte cette superficie à, 350,000 milles carrés, ce qui, multiplié par 640 acres au mille carré, donne 224,000,000 d'âcres.

resterait à résoudre que la question suivante, savoir : si leur présence priverait d'emploi un égal nombre de travailleurs. Considérant l'énorme étendue du territoire des Etats-Unis encore inoccupée et n'attendant que la main-d'œuvre pour le développement de ses ressources, on peut à peine émettre une telle objection actuellement. Cependant, s'ils tentaient d'établir un gouvernement qui leur fût propre—*Imperium in imperio*—au moyen duquel ils affermeraient les pêcheries, diviseraient les cités en districts pour leurs buanderies, et formeraient des combinaisons pour s'emparer du travail nécessaire au maintien convenable de notre propre population, alors la présence d'un trop grand nombre de Chinois deviendrait certainement nuisible. Toutes les nations civilisées se sont prononcées contre le système d'exclusion, et le mélange des races parait être un élément de progrès ; comme toute famille possède le droit de se protéger socialement, moralement et en ce qui regarde ses industries, contre toute intervention étrangère, de même, une nation, par l'entremise de son gouvernement, doit protéger toute industrie particulière qui se développe dans les limites de son territoire. Il peut se présenter des circonstances où un supplément de main-d'œuvre chinoise ajouté à la main-d'œuvre américaine peut protéger et même augmenter la demande de travail américain, nos compatriotes devenant directeurs, et les travaux inférieurs étant exécutés par des ouvriers de moins d'intelligence. Nous blâmons souvent les Chinois en général pour les erreurs ou les fautes d'un individu."

Pas d'objection, vu la grandeur du territoire.

Aide chinoise avantageuse.

Les renseignements que les Commissaires ont obtenus démontrent que la compétition faite par les Chinois aux blancs dans la Colombie anglaise ne s'exerce que dans les bas métiers. Elle n'a pas nui au travail des artisans et des industriels. Le charpentier, le fondeur, le gazier, le maçon, l'ébeniste, le garde-quai, le vitrier, le peintre, le voiturier, le constructeur et le charpentier de navires, et tous les industriels dont le métier exige de l'habileté, de l'intelligence, du travail diligent, font leur affaires sans essuyer la concurrence chinoise.

Témoignages dans la Colombie.

Le Chinois ne nuit pas à l'artisan ni à l'industriel.

Les Chinois ne recherchent pas les occupations ni les travaux manuels d'un ordre intelligent et élevé, ces travaux qui élèvent l'homme dans l'échelle sociale, qui lui permettent d'élever ses enfants de façon à ce que ceux-ci puissent atteindre aux plus hautes positions ; mais ils travaillent aux fossés et aux déblais, fendent le bois, lavent le linge, ce que ne font pas les blancs qui trouvent d'autre ouvrage ; les Chinois ont le monopole de ces travaux, ce qui permet aux artisans ou ouvriers blancs de les faire faire à bas prix et d'employer ailleurs un temps plus précieux. Si l'on scrute les témoignages, on se convainc de cela. Il est heureux qu'une jeune province, peu peuplée, jouisse d'une main-d'œuvre aussi peu coûteuse, car celle-ci permet aux hommes dont l'esprit est susceptible de développement et qui ont de l'ambition, de se livrer à des travaux plus nobles, de suivre des carrières où ils s'élèvent, au lieu d'être esclaves et de peiner à des ouvrages qui fatiguent le corps sans élever l'esprit.

Main-d'œuvre chinoise.

Avantages pour les artisans.

Cette main-d'œuvre fait plus. Elle permet au capitaliste d'apporter de l'argent dans le pays, avec l'espoir de le placer avantageusement, et l'emploi de cet argent profite au pays dont il développe les ressources. Ici la question n'est pas entre le travail et le capital. Tous deux manquent dans la Colombie anglaise, en ce sens qu'ils ne sont pas en proportion de son étendue. La question est de les attirer. Le travail ne servirait à rien sans le capital, et il s'écoulerait des siècles avant que cette province fût aussi développée et colonisée que le moindre Etat allemand, si le travail était laissé à lui seul. Le capital est aussi nécessaire que le travail, mais quel est le capitaliste qui apportera de l'argent dans le pays si le prix de la main-d'œuvre est si élevé qu'il ne puisse compter sur des profits.

Capital.

Les témoignages établissent très clairement que le prix de la main-d'œuvre blanche, même celle du plus bas ordre, est si cher que le capitaliste ne peut placer son argent avec profit et sûreté, tandis qu'il le peut aux prix demandés par les Chinois. Les faits et la raison ont fait voir que la crainte de la compétition chinoise n'a pas empêché les colons blancs vraiment laborieux de venir dans la province ; le cas cité par le juge-en-chef de la Colombie anglaise, l'un des plus anciens résidents, prouve d'une manière concluante qu'un mineur ordinaire peut, avec la persévérance, de la frugalité et de la sobriété pendant le nombre ordinaire des années de travail, non seulement vivre avec sa famille dans le bien-être, mais mettre de côté suffisamment pour ses vieux jours. Ce n'est point un cas isolé. M. Robin, le gérant de la Cie. de charbon de Vancouver, a dit : " les blancs peuvent maintenant trouver de l'emploi payant. Le fait est que les salaires sont assez élevés pour attirer ici la meilleure classe de travailleurs blancs." On peut affirmer en toute sûreté qu'il n'y a pas de cas où un travailleur en santé, sobre et laborieux ait manqué de se créer de l'aisance quand il n'est pas devenu invalide à la suite de quelque accident, tant les ressources de la Colombie anglaise sont vastes et ses industries variées. Plusieurs ont la chance de réussir sans être sobres ni frugaux, un grand nombre se découragent parce qu'ils ne peuvent pas devenir riches en quelques années. Il y en a qui pensent qu'ils devraient être les favoris particuliers de la Providence et attendent qu'il leur arrive une bonne aubaine ; mais qu'il soit Chinois ou non, natif ou étranger, il n'y a pas d'exemple d'un travailleur sobre, laborieux, frugal et doué d'une intelligence ordinaire qui n'ait pas réussi à se faire une existence aisée dans la Colombie anglaise. La question en est aujourd'hui rendue à ce point qu'il nous faut nécessairement soumettre au parlement et au pays les faits recueillis sans s'occuper des personnes ni des partis.

Avantages du travail et de l'ordre.

Pas d'exemples du contraire.

Franc-parler.

C'est quelque chose d'étonnant que d'entendre une race, une forte race, une race aux larges épaules, supérieure au physique et au moral, issue des races les plus élevées de l'ancien et du nouveau monde, dire qu'elle craint la concurence d'une race petite, inférieure et pour ainsi dire féminine.

Supériorité des blancs.

Que la France ou l'Angleterre aient un projet en tête, il ne leur en coûte pas de faire plusieurs milliers de milles sur l'océan, d'entrer avec quelques cents hommes dans la Chine populeuse et jouissant d'une antique civilisation, et grâce à la science moderne de défaire des multitudes innombrables de Chinois, de s'emparer de ce que chacune d'elles désire, et d'insister pour que leurs nationaux aient le droit d'entrer dans la Chine chaque fois que cela leur conviendra ;—mais si des Chinois viennent ici pour se livrer paisiblement au commerce où à l'industrie, on les chasse parce qu'ils sont plus sobres, plus frugaux, et que dans les états les plus humbles ils travaillent une peu plus fort que d'autres. Il ne devrait pas y avoir deux poids et deux mesures. Que les Anglais laissent les Chinois tranquilles, ceux-ci en feront autant.

Agression contre les Chinois.

Mais revenons à notre enquête. Tous les témoins, à l'exception d'un ou deux, ont dit que d'abord la présence des Chinois était absolument nécessaire et avantageuse à la province, qu'ils n'y sont pas encore trop nombreux, qu'il n'est pas à souhaiter que ceux qui y sont en soient chassés, mais qu'il faudrait faire quelque loi pour empêcher qu'à l'avenir ils arrivent en trop grand nombre.

Présent et futur.

Cette raison que l'on donne que leur présence réduit le prix de la main-d'œuvre au détriment de l'ouvrier blanc, c'est la même qui a été donnée contre toutes les machines qui réduisent le travail, contre toutes les améliorations apportées par la science à la condition de l'homme. Les machines à faucher l'herbe, à moissonner, à semer, à planter, ont fait dommage

Machines.

à des centaines de journaliers dans tous les pays agricoles où elles ont pénétré ; les bateaux à vapeur en ont fait autant aux marins ; les chemins de fer et les chars à bétail en ont fait autant aux chevaux et aux charretiers, aux diligences et aux courriers ; les machines employées dans les moulins et les manufactures en ont fait autant au travail manuel, le télégraphe et le téléphone aux postillons et aux messagers. Et qui voudrait aujourd'hui se passer de ces aides que la science nous a donnés ?

Machines vivantes et machines inanimées.

Si l'on considère le développement rapide de la Colombie anglaise, les Chinois y sont des machines vivantes, différant des machines artificielles et inanimées en ce que, tout en travaillant et en arrivant au même but que celles-ci, ils consomment les produits naturels et fabriqués de la province, prennent part à son commerce, contribuent à son revenu, développent et augmentent ses ressources.

Espace pour 50,000,000.

Tous les ans, de nouvelles régions s'ouvrent aux Etats-Unis devant une foule innombrable de colons. Le Canada n'a que cinq millions d'habitants d'un océan à l'autre, quoique dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie anglaise il y ait de l'espace pour cinquante millions, et l'on prétend que les Chinois qui sont dans le pays ne font que préparer la voie aux colons. Comment croire que la race blanche en Amérique puisse être arrêtée par les Chinois et qu'elle ait besoin de protection !

Cause de la concurence.

Il est facile de démontrer, au sujet de la concurrence que la main-d'œuvre chinoise fait au travail des blancs dans la Colombie anglaise, que la plus forte objection à l'emploi de ceux-ci vient d'eux-mêmes, et jusqu'à un certain point des habitudes et des idées introduites par les premiers colons en 1858. Lorsque, hors de tout doute, la province entière préfère le travail des blancs, il doit y avoir une bonne raison pour qu'il n'ait pas le dessus. Cette raison, c'est le salaire élevé que le blanc demande pour une journée de travail grossier. Le patron ne peut l'accorder et trouver sa vie. La masse de la population de la Colombie anglaise se compose de travailleurs, d'artisans, de gens qui commencent avec un petit capital, de boutiquiers, de traficants, et de personnes qui luttent dans les diverses industries qui demandent de l'habileté et du savoir. Comme artisans et dans les différents métiers, ils gagnent de $3.50 à $4.50 par jour, selon l'habileté de chacun. Il y a très-peu de capitalistes. Le journalier qui a de l'ouvrage régulier, continu, sur les chemins de fer, dans les travaux des municipalités, et dans les mines, reçoit $2 par jour, pour les ouvrages d'occasion, il demande $2.50. C'est ce dernier genre de travail que les artisans et tous les ouvriers de métier ont surtout à faire faire. S'ils ne peuvent faire bêcher leur petit coin de terre, ou scier leur bois à moins de $2.50 par jour, cette dépense absorbe plus de la moitié de ce qu'ils gagnent. Il leur faut donc, de toute nécessité, trouver une main-d'œuvre moins coûteuse, et c'est pour cela que les Chinois sont employés, leur rémunération étant à la portée de tous et laissant aux ouvriers d'art eux-mêmes quelque chose sur leur propre salaire. Ce qui a porté si haut le prix des simples manouvriers, c'est la facilité avec laquelle on trouvait l'or aux premiers jours de la colonie. Ces idées extravagantes durent encore : il n'y a pas à présent en circulation une pièce de monnaie de moins de dix sous. Les banques ont dû renvoyer les pièces de cinq sous que le gouvernement leur avait livrées pour la circulation, parce que le commerce ne voulait pas s'en servir et accepter une monnaie aussi petite. Le moindre service se paie trois et quatre fois plus cher que dans les provinces de l'Est.

Salaires.

Extravagance.

Lettre d'un colon.

Voici un extrait d'un écrit publié dans un des journaux de Victoria le 14 novembre 1884 par un nouveau colon, qui l'adressait à un de ses amis de l'Ontario : " Notre argent diffère tout-à-fait du vôtre ; nous employons

les "*bits*" quand vous vous servez de sous. Si vous achetez un article valant dix sous et que vous donniez en paiement une pièce de vingt-cinq sous, on ne vous remettra que dix sous, car il n'y a pas de pièces de cinq sous en circulation. On ne regarde pas à l'argent ici ; on change une pièce d'or de vingt dollars avec la même aisance que vous le faites d'un billet de cinq dollars. On ne se sert presque entièrement que d'or et d'argent. Le tout ensemble, c'est un pays délicieux, le climat est ce qu'on peut désirer de mieux ; et comme je sais que les parents dont je suis séparé sont en bonne santé, je me sens content et heureux dans ma nouvelle patrie."

Le sénateur Macdonald.

Dans son témoignage devant le comité de la Chambre des communes en 1879, le sénateur MacDonald, après avoir dit que les Chinois ne veulent pas travailler à moins de $1.25 par jour, ajoute : "On peut avoir, je pense, un journalier blanc pour $2.00 par jour. Je sais que j'ai offert à des blancs $1.50 par jour pour leur travail, et qu'ils ont refusé, et en conséquence j'ai été forcé d'employer des Chinois à des prix plus bas. Au lieu de blancs à $2.25 par jour, j'ai employé des Chinois à $1.25. Il en coûte à un blanc environ cinquante sous par jour pour vivre, et environ la moitié moins à un Chinois. Il faut que le prix de la main-d'œuvre blanche baisse. Cela doit arriver dans tous les cas. Il est impossible d'entreprendre des travaux de culture ou de manufacture au taux actuel des salaires dans cette province ; il faut que le salaire des travailleurs blancs baisse pour que nous puissions faire des entreprises qui réussissent."

Economie sociale. Législation.

On pourrait croire que ces détails sont de peu d'importance dans l'examen de la question qui nous occupe, mais il faut les connaître à fond dans l'étude des questions sociales et en vue d'une législation appelée à les régler. Dans la plupart des jeunes pays, pendant les premiers essais de fondation, il n'y a guère d'argent, les prix et les salaires sont bas, et ne s'élèvent qu'à mesure que le pays se développe et que les moyens de payer augmentent. C'est un état de choses sain, normal. Mais dans la Colombie anglaise, les premiers jours ont été des jours de richesse, l'or abondait, les prix étaient élevés et les salaires en proportion. Au point de vue pécuniaire, au point de vue du bien-être permanent de la colonie, cela était anormal, dangereux. Il s'en est suivi une indifférence coupable en fait de dépenses, et des habitudes extravagantes qui n'ont pas changé en même temps que les conditions de la colonie, et le travailleur croit encore à la nécessité de garder la même échelle des salaires quand le patron n'est plus en état de payer autant. L'or ne se trouve plus aussi facilement, et les travailleurs doivent se préparer, comme dans les autres pays, à travailler avec un peu plus d'assiduité et ne pas s'attendre à s'enrichir tout d'un coup.

L'or.

Compétition avec les travailleurs de passage.

L'enquête et les rapports officiels font voir que la concurrence chinoise ne s'exerce pas contre le travail de métier ou contre les agriculteurs, ou contre les gens qui ont l'intention de se fixer permanemment dans le pays, mais bien contre les travailleurs de passage, qui peuvent s'établir ou ne pas s'établir définitivement, suivant les circonstances.

Il faut ne pas perdre ce fait de vue si l'on veut comprendre parfaitement ce côté de la question, car M. Robins a déclaré qu'il y a maintenant dans la province ample place pour le travailleur blanc, à des salaires satisfaisants, s'il veut en profiter. Un monopole absolu du marché du travail, ou bien le pouvoir de contrôler et de dicter le tarif des salaires aurait (comme du reste le pouvoir absolu en tout autre genre d'affaires) les plus fâcheuses conséquences pour le bien public.

Monopoles nuisibles.

On jugera des dispositions extraordinairement sévères de la législature provinciale et d'un certain nombre d'habitants de la Colombie anglaise envers les Chinois, en lisant l'acte provincial et les détails mis au jour par

ce jugement de la Cour Suprême de la Colombie dans la cause de Taï Sing *vs.* McGuire, rendu le 23 avril 1878. Mettant de côté toute cette portion du jugement qui déclare l'acte *ultra vires* parce qu'il affecte le commerce, qu'on lise ses considérants relatifs aux habitants blancs eux-mêmes, et voyez comment, lorsque ceux-ci emploient des Chinois, il substitue l'innocent au coupable et punit le cultivateur, le marchand ou le trafiquant pour des offenses et des contraventions que non-seulement ils n'ont pas commises, mais qu'il ignorent même entièrement. Aucun peuple libre ne tolèrerait une telle législation, aucun pays où le fanatisme n'a pas pris la place du bon sens. C'est cet acte qui a conduit à la grève les Chinois de Victoria en 1878, et qui a été désavoué par le gouvernement fédéral aussitôt que le jugement ci-dessus eut appelé son attention sur ses clauses.

Taï Sing *vs* McGuire. (Annexes).

Une saine politique veut donc que nous réglementions l'immigration des Chinois, non pas que nous l'arrêtions, tout comme un cultivateur raisonnable ne tarirait pas une rivière, parce qu'elle pourrait quelquefois déborder et causer quelques dommages aux terres qu'elle arrose, mais se contenterait de l'empêcher de nuire et continuerait à la faire enrichir sa propriété.

Politique de réglementation, non d'exclusion.

Il est facile de passer des lois fondées sur de sains principes économiques et commerciaux, pour régulariser l'immigration des Chinois et aussi de toute autre classe de travailleurs, sans nuire aux espérances de la bonne immigration dont le Canada a besoin avant tout; mais cette Commission ne doit s'occuper que des Chinois, et, bien que les dangers que leur venue fait craindre soient imaginaires pour ne pas dire absurdes, il serait bon d'y mettre une certaine barrière, à cause surtout de l'objection qu'il n'y a pas d'homogénéité entre leur race et la nôtre, et de leur incapacité de comprendre nos institutions et plus tard de s'assimiler à nous. Nous étudierons la nature et l'étendue à donner à ces restrictions, mais nous pouvons aborder cette étude dépouillés des préjugés qui auraient existé si l'enquête avait prouvé que, par le passé et dans le présent, leur présence dans le pays avait eu des conséquences fâcheuses.

Lois de réglementation.

Cependant, avant de nous occuper de ces restrictions, et afin de les mieux faire comprendre, examinons la question du service domestique.

La Colombie anglaise n'aurait pas eu de domestiques du tout, sans les Chinois. Il n'y avait personne pour l'être. La fausse notion qui a envahi la discussion dans la Colombie est la prétention que le travail manuel et physique, piocher et creuser, est le seul travail au monde, et que personne ne mérite considération sous ce rapport que ceux qui piochent et ceux qui creusent. L'homme qui travaille de la tête pour découvrir les mystères de la nature, pour agrandir le champ de la science, pour accroître les douceurs de la vie, pour ennoblir l'accomplissement des devoirs quotidiens, est un aussi grand bienfaiteur de sa race et mérite autant de considération que celui qui se livre aux travaux ordinaires. La gradation du travail est une des lois de la Providence, faite en vue de procurer au genre humain la plus grande somme de bien-être, et tel qui part du plus bas échelon monte souvent au premier. Ces deux genres de travaux ne peuvent pas toujours marcher de pair, hors quelques cas exceptionels mentionnés par Hugh Miller, mais, en règle générale, ils sont essentiels l'un à l'autre et concourent au bien général chacun dans sa mesure.

Service domestique.

Fausses notions du travail.

La domesticité, le service ou l'aide,—de quelque nom que l'on appelle la chose,—est nécessaire pour le bien-être intérieur. Peut-on, dans l'état actuel de la Colombie anglaise, l'y trouver sans les Chinois? On peut dire non sans crainte pour le présent et pour bien des années à venir, de fait jusqu'à ce que la population soit dense, ce qu'aucun homme vivant ne verra.

Service ou servitude.

Institutions et éducation opposées à la domesticité des blancs.

En premier lieu, les institutions de la province s'opposent à la domesticité des blancs, ainsi que l'enseignement donné dans les écoles publiques; le sentiment universel de la population, l'ensemble des faits qui accusent une protestation tacite, la conduite des pères et mères blanches, tout dit: "Nos enfants ne seront pas des domestiques; ils sont les égaux, par naissance ou par héritage, des premiers citoyens du pays, et, quelque pauvre qu'ils soient, ils travailleront dur et ferme, mais ne seront jamais les laquais ni les domestiques de plus riches qu'eux." Le système des écoles gratuites soutenues par les contribuables détruit l'idée de l'infériorité sociale. Du moment qu'un garçon ou une fille entrent à l'école publique, ils apprennent que l'éducation donnée si largement aux frais du public doit les mettre au niveau des plus hautes classes, et qu'il n'y a pas dans la province une seule position à laquelle ils ne puissent aspirer. Au fond on leur enseigne à travailler, et c'est une bonne chose pour le pays. Cette méthode garantie au pays un niveau d'intelligence plus élevé, un ordre de pensée plus digne, elle forme un peuple plus propre à se gouverner lui-même; elle pousse le pays de l'avant,—mais elle tue la domesticité, mais, comme celle-ci est une nécessité, et que le peuple est trop fier pour y descendre, il faut bien trouver ailleurs, où que ce soit, des gens qui se fassent domestiques.

Education libre.

Il ne faut pas compter sur l'immigration blanche pour cela. La première chose que fait l'immigrant, c'est de s'assimiler aux institutions du pays et de se conformer au sentiment public. Quand il a vécu deux ou trois ans dans la province, il ne permet pas que ses enfants soient au-dessous des enfants des autres résidents. Ses enfants ont droit comme ceux-ci à l'éducation et à l'enseignement des écoles publiques, et il est bien possible que la semence jetée dans leur jeune âme, dans un sol vierge, pousse d'autant plus vigoureusement qu'elle diffère davantage de celle que leurs parents ont reçue chez eux.

Assimilation des immigrants.

Révolution américaine.

La déclaration de l'indépendance américaine a donné un coup mortel au service domestique il y a un siècle. Le mot serviteur tomba en défaveur et on lui substitua celui d'aide. Ce sentiment s'est répandu et fortifié tous les jours. Il s'est étendu à l'Amérique Britannique du nord, et on l'y retrouve plus ou moins prononcé dans chacune des provinces anglaises.

Québec.

Il peut ne l'être pas autant dans la province de Québec parce que les évêques catholiques romains, leur clergé, leurs écoles enseignent aux enfants l'obéissance et le respect de leurs supérieurs et des autorités laïques ou ecclésiastiques; on leur apprend aussi à attendre leur récompense dans un monde futur. Aucun enseignement semblable n'est donné en Colombie dans les écoles publiques soutenues par l'impôt du peuple. On inculque aux filles comme aux garçons les idées d'égalité, de succès dans le monde, d'ambition personnelle, et le succès à l'école est considéré comme un gage de succès dans l'avenir. C'est là le but de l'éducation nationale moderne, payée par le peuple, et elle empêche de compter sur les enfants, garçons et filles des blancs, pour le service domestique.

Ecoles publiques soutenues par les taxes.

Changement.

Celui qui observe les progrès de l'humanité s'aperçoit bien du changement qui s'opère. L'éducation produit ses effets sur les masses encore plus vite que le défrichement et la culture du sol sur les forces productives de la nature. La position relative des sexes change; il y a cinquante ans, l'éducation des femmes était bornée à la culture des arts d'agrément. Aujourd'hui, elle embrasse les choses pratiques; les universités, les professions, les privilèges et les droits politiques qui n'étaient ouverts et accordés qu'aux hommes, sont accessibles aux femmes qui s'en sentent le goût et la capacité et plusieurs en profitent. Elles ont comme nous le droit de propriété, de représentation, l'influence, le pouvoir; elles s'engagent dans les affaires, les industries, comme nous le faisons. Le talent ne se réfu-

Education des femmes.

Privilèges politiques.

gie pas dans une classe en particulier, on le trouve dans les rangs les plus humbles de la société, comme dans les plus élevés, et aujourd'hui que les femmes ont devant elles un champ plus vaste, on ne peut pas supposer qu'elles seront satisfaites de l'état d'infériorité dans lequel on les a tenues jusqu'ici. Le service domestique par les femmes blanches n'existera bientôt plus en Amérique.

Service domestique des femmes.

Il faut faire une distinction profonde entre les populations trop nombreuses de l'Europe et de l'Asie, où les vieilles coutumes, les mœurs et les traditions séculaires ont produit les mêmes manières de voir, et celle de l'Amérique changeant tous les jours ses libres habitudes sociales.

Le Canada peut différer des Etats-Unis pour l'idée du gouvernement constitutionnel, mais, comme nation, il faut reconnaître qu'il partage les opinions et la manière de voir des Américains. Je vais plus loin, on peut se demander si les mêmes idées ne font pas sentir aujourd'hui leur influence sur l'opinion publique en Angleterre et les peuples les plus éclairés de l'Europe. Il est possible, plusieurs disent probable, que, dans cinquante ans, certainement d'ici à cent ans, toutes les distinctions héréditaires de personnes et de droits auront disparu en Angleterre, et l'égalité républicaine y règnera, quoique peut-être sous un autre nom. Il y a quarante ans à peine que le " traitement Russel " a été appliqué à l'Amérique Britannique du nord ; voyez la différence dans la vie sociale comme dans la vie politique entre alors et maintenant. Posons nettement la question, et c'est la seule manière d'agir, en vue de la législation parlementaire : il faut regarder non à ce que nous désirons ou ne désirons pas, non à ce que nous approuvons ou n'approuvons pas, mais dans quel sens va l'opinion publique. L'histoire des cent dernières années prouve cela.

L'homme public qui déclarerait comme partie de sa politique que les enfants blancs du Dominion—natifs ou immigrants—doivent être élevés pour faire des domestiques, serait ignomineusement chassé des hustings.

Ce n'est donc pas faire injure à la Colombie anglaise que de dire que, sans blesser les sentiments et les principes d'un peuple qui s'instruit lui-même, elle a pu jusqu'à présent se procurer le service domestique d'une race qui y a des aptitudes spéciales, pendant que ses enfants se livrent à des travaux plus élevés et plus nobles.

Bonheur pour la Colombie.

L'enquête a établi d'une manière indiscutable que les Chinois ont des aptitudes particulières pour ce service. On n'a pas cité un seul cas où ils auraient souillé la moralité des familles où ils servaient, et c'était une des principales accusations portées par certaines personnes contre eux.

Le devoir des parents est le même, que leurs serviteurs soit un blanc ou un Chinois.

Devoir des parents.

Dans toutes les grandes villes du Canada, on partage tellement l'idée que le service domestique chinois est désirable que si on pouvait se le procurer avec la même facilité qu'on l'a dans la Colombie anglaise, on considèrerait cela comme un bienfait.

Arrêtons-nous pour examiner l'accusation que les Chinois, envoyés dans la Colombie anglaise ou ailleurs pour y travailler, sont des esclaves. Elle est niée formellement et emphatiquement, par les marchands chinois, dans un document où ils affirment que l'esclavage n'existe pas en Chine et que personne ne peut être envoyé hors du pays contre son gré. On expédie les émigrants, après des conventions volontaires, tout comme on fait, pour les journaliers que des particuliers ou des sociétés engagent dans tous les pays où il y a de grandes entreprises publiques à exécuter, chose

Esclavage.

Il n'existe pas en Chine.

qui se pratique en Angleterre, en Amérique, en France, en Allemagne, dans tous les pays civilisés.

Travail sous contrat.

Cela s'est fait en Angleterre, à l'époque de la guerre de Crimée, lorsque Peto, Betts et Brassey envoyaient des terrassiers par milliers. Personne ne traitait ceux-là d'esclaves. La même chose s'est faite pour construire les chemins de fer des Etats-Unis, où il n'y a pas d'esclavage. Cela se voit aussi constamment en Angleterre, dans l'Amérique du Sud, au Canada, où des gens sont envoyés sous la conduite de quelque philantrope, à la condition qu'ils paieront leurs frais de passage et d'équipement à même leurs salaires.

Brooks, dans son témoignage à San-Francisco, dit (p. 38) :

"Les Etats-Unis se sont toujours opposés, en principe, à autoriser ou tolérer ces engagements forcés, et par conséquent, tout Chinois qui arrive dans ce pays sous l'autorité d'un semblable engagement, y vient sous l'empire d'une convention qui ne peut être obligatoire après le débarquement. Presque tous ceux qui arrivent sur le littoral du Pacifique sont des travailleurs ou coolies, et bien peu, comparativement, ont un engagement forcé ; de fait, ils sont dans la même position que les Irlandais qui ont autrefois émigré aux Etats-Unis, lorsque les compagnies de chemins de fer ont décidé de les employer pour construire leurs lignes."

Que l'on parcoure toute la preuve faite devant la Commission, et l'on ne verra pas qu'un seul témoin ait pu donner la moindre raison pour étayer cette accusation.

Conditions dans esquelles les Chinois reviennent.

Si nous nous en rapportons aux témoins Chinois eux-mêmes, nous verrons non-seulement que rien ne justifie l'accusation, mais que les plus grandes précautions sont prises pour la sécurité du travailleur à l'étranger et pour son retour à sa terre natale à l'expiration de son engagement, ainsi qu'au sujet de la compensation qu'il doit payer aux compagnies ou aux entrepreneurs qui l'engagent. Un Chinois intelligent, qui a résidé pendant plusieurs années en Australie et en Amérique, et qui parle bien l'anglais, a donné les renseignements suivants :

"La Chine est divisée en six districts, qui sont contrôlés chacun par une compagnie. Les compagnies représentant les districts sont Hin-Tun, Hip-Wah, Kong Chu, Tong Wah, Samp-Tip et Hop Tep. Le magistrat en chef de chaque district lance une proclamation déclarant que la compagnie (dans quelque district que ce soit) prendra charge des Chinois qui désirent aller en Amérique et dans les autres pays étrangers. Ces compagnies sont des corporations particulières autorisées à prendre charge des Chinois. Quand elles emmènent un Chinois hors du pays, elles sont tenues de le ramener, vivant ou mort. Elles s'intéressent aussi au bien-être des Chinois en dehors de leur pays. Par exemple, si un Chinois perd son emploi ou tombe malade, celle des Six Compagnies qui l'a en soin doit voir à ce qu'il ne manque de rien. Si un Chinois est assassiné, la compagnie offre une récompense pour la découverte du coupable. Quand un Chinois est accusé, les Six Compagnies sont tenues par leur contrat avec le gouvernement chinois de payer son avocat et de voir à ce qu'on lui fasse un procès impartial.

"Chaque Chinois en Amérique paie 2½ p. c. de ce qu'il y gagne à la compagnie qui l'a sous sa charge. Les agents des Six Compagnies demeurent à San-Francisco. Quand un Chinois veut s'en retourner, il verse son deux et demi p. c. et on lui remet un billet de passage gratuit jusqu'en Chine. Les compagnies le remmènent sans frais."

Ce témoignage explique trois points qui n'ont pas été compris jusqu'ici dans la Colombie anglaise.

1o. La raison pour laquelle on remporte en Chine les cadavres des Chinois. On avait toujours supposé que c'était à cause de l'amour idéal de la patrie, ou de quelque croyance superstitieuse qui faisait de ce retour une condition de leur bonheur futur, tandis que ce ne serait tout simplement qu'un genre d'*habeas corpus* exigé par le gouvernement chinois en faveur des émigrants, pour pouvoir établir, par la production du cadavre, que l'individu n'a pu être et n'a pas été réduit en esclavage.

Explication de trois choses.

2o. Comment il se fait que les malades et les pauvres chinois ne s'imposent pas à la charité publique des pays où ils sont,—vu que les articles de la constitution des compagnies et les termes de leurs contrats avec le gouvernement obligent celles-ci à pourvoir à leurs besoins.

3o. Comment ils ont de l'argent pour se défendre quand ils sont poursuivis criminellement, grâce toujours à la même prévoyance.

Pourrait-on citer dans les conditions des contrats que font les anglais une clause aussi pleine d'humanité, pourvoyant au soin et à la sûreté des émigrants des îles britanniques ?

Dans son témoignage rendu le 28 juillet 1884, à San-Francisco, le colonel Bee a parlé dans les termes suivants des compagnies, etc :

Q. Vous avez mentionné les Six Compagnies comme étant des associations de bienfaisance, colonel Bee ; voudriez-vous m'expliquer quelle est leur organisation ?—R. Oui, monsieur. La province de Canton est divisée en six districts—vous pourriez dire qu'il y a six comtés dans la province de Canton. Les Chinois d'ici ont organisé, uniquement dans un but de bienfaisance, ce que nous connaissons sous le nom des Six Compagnies. Tout émigrant chinois de l'un de ces comtés de Canton a été reçu, en débarquant du steamer à son arrivée en ce pays, par le secrétaire de chacune de ces Compagnies. Ces employés ont annoncé qu'ils étaient les secrétaires des associations représentant chacun de ces différents districts. Les émigrants chinois ont donné leurs noms et ont été enrégistrés comme originaires d'un de ces districts. Les régistres sont gardés au bureau principal de chaque compagnie. Le but des Six Compagnies chinoises est de protéger leurs compatriotes s'ils sont en santé, et de leur fournir les moyens de se transporter dans l'intérieur des Etats-Unis ; de leur procurer des remèdes et l'admission à un hôpital, en cas de maladie, et de voir à leur bien-être physique en général. Si un Chinois tombe malade, il s'adresse à l'agent des Six Compagnies qui lui procure l'assistance d'un médecin, et le fait entrer dans un hôpital, s'il n'en est pas trop éloigné. Si le malade meurt, la Compagnie le fait inhumer, et en temps convenable, elle fait transporter ses restes en Chine, si les parents le désirent. Là se terminent les obligations de la Compagnie. On a accusé les Compagnies d'être des agents d'immigration,—d'importer la main d'œuvre chinoise. Je me fais fort de dire que l'on n'a pu le prouver dans aucun cas.

Les Six Compagnies organisées pour des fins de bienveillance.

Régistres.

Q. Pourquoi alors ces Compagnies prendraient-elles autant d'intérêt aux Chinois ?—R. On ne peut prouver en aucune manière qu'une de ces Compagnies chinoises aient fait transporter un manouvrier en ce pays, et ait payé sa traversée directement ou indirectement. Personne ne peut prouver qu'elles aient retiré un dollar de son salaire pour se l'approprier. On ne peut démontrer qu'un dollar ait été exigée de lui comme honoraires jusqu'à son départ de ce pays. Avant de retourner en Chine, il se rend au bureau principal de sa Compagnie et acquitte sa redevance comme membre de la Compagnie ; cette somme varie entre $2.50 et $10. Les Compa-

Honoraires.

gnies représentant un district où il y a peu d'immigrants, exigent $10. Celles où il y en a beaucoup, ne demandent que $2.50. C'est là tout l'argent, et le seul argent que les Compagnies obtiennent des Chinois. Leur but est le même que celui des autres sociétés de bienfaisance, telle que les Franc-Maçons, les Oddfellows ou les Druides.

Ne s'occupent pas d'immigration.

Q. Vous dites que l'on ne peut produire de preuves, mais la chose existe quoiqu'elle ne puisse être prouvée?—R. Il n'est pas possible que les Compagnies chinoises aient amené des immigrants en ce pays, cela est entièrement en dehors du but de leur organisation, et c'est conséquemment une chose à laquelle elles n'ont aucun intérêt.

Q. Quel objet avaient-elles donc en s'organisant?—R. Si vous désirez connaître les raisons pour lesquelles les Six Compagnies ont été organisées, je puis vous les donner.

Organisation des six Compagnies.

Q. Oui.—R. Dans les premiers temps de l'établissement de la Californie par les Américains, nous n'avions aucune loi pour ainsi dire. Nous étions ici en grand nombre, sans cours, sans loi, sans gouvernement établi; pendant quelque temps, nous avons eu un gouvernement territorial. Les communications entre l'intérieur et le littoral étaient très difficiles. Les Américains qui arrivèrent aux mines organisèrent des associations. Je faisais partie d'une association de New-York; près de celle-ci il y avait une organisation connue sous le nom de Palmito; une autre association se composait de Missouriens du comté de Pike, etc.; ces associations prenaient leurs noms de différents Etats. Chacune d'elles tenait un régistre, et toute personne arrivant de New-York aux mines, se présentait au bureau pour y faire enrégistrer son nom, en indiquant d'où elle venait. Une fois par mois, un courrier venait visiter les différentes associations et prenait les noms inscrits aux régistres. Il venait à San-Francisco comme courrier pour y prendre les lettres et la malle appartenant aux souscripteurs qui lui payaient un dollar pour les lettres et 50 sous pour les journaux. Les malles étaient délivrées et distribuées en général au bureau principal de ces associations; et les personnes qui avaient signé leur noms venaient y prendre leur courrier. Si un homme venant de New-York tombait malade, les membres recevaient un avis qu'il se trouvait malade dans certaine ravine ou cañon. Alors on nommait un comité pour aller prendre soin de lui, lui procurer un médecin, s'il était nécessaire, ou l'enterrer. Les Chinois arrivant aux mines remarquèrent ces associations des blancs et en connurent bientôt l'organisation; de là naquirent les Six Compagnies. Ils organisèrent alors leurs Six Compagnies, non pas d'abord à San-Francisco, mais aux mines, et ils établirent ensuite des bureaux principaux ici, d'où leurs lettres étaient envoyés aux mines comme nous le faisions nous-mêmes. Ils ont conservé cette organisation jusqu'à ce jour, bien que toutes les autres organisations aient cessé d'exister dès que la machine gouvernementale fut mise en opération, que des bureaux de poste furent organisés, que des officiers furent nommés, qu'un gouvernement régulier fut établi, et que ces associations n'eurent plus de raisons d'être. Telle a été l'origine des Six Compagnies, associations qui n'existe dans aucune partie du monde où les Chinois émigrent, excepté en Californie.

Q. Vous voulez dire qu'elles survivent aux associations primitives?—R. Oui.

Q. On prétend que ces Compagnies traduisent devant elles leurs nationaux pour offenses, que de fait elles font des lois qui leurs sont propres,

qu'elles sanctionnent ces lois, qu'elles infligent des châtiments sévères, et qu'elles n'ont pas même hésité à appliquer la peine capitale; quelle est votre opinion à ce sujet?—R. Cela est faux. Je dirai qu'à l'instar de ce qui se passe parmi nous quelquefois, les Chinois soumettent aux Six Compagnies des cas d'arbitrage et qu'elles agissent, par voie conciliante, ou qu'elles emploient des arbitres, parmi lesquels se trouvent quelquefois des blancs; mais quant à faire le procès d'un homme pour une offense criminelle ou a infligé une punition, cela est faux. Les Six Compagnies arbitres

Q. On a dit, colonel, que lorsque les Chinois se querellent entre eux, ils sont très barbares, très violents et qu'ils se servent d'armes; quelle est votre opinion à cet égard?—R. Il y a en Californie, suivant mon calcul, 1,400 Chinois qu'aucun frein ne retient, vicieux, criminels et sans occupation. Ils sont connus sous le nom de *highbinders*. Ces hommes sont cruels, irresponsables et appartiennent à la classe criminelle. Mais prenez le caractère de la population chinoise en général, il n'est ni barbare ni cruel—les Chinois ne sont pas violents, ils sont timides. Un gamin de douze ans peut chasser de la rue une douzaine de Chinois. Ils évitent autant que possible tout contact dangereux. Comme classe de la population, on ne peut les juger d'après les quelques Chinois *highbinders* qui ne se livrent à aucun travail. Highbinders.

Q. Ces *highbinders* sont-ils quelquefois employés par les Six Compagnies?—R. Non Monsieur, ils n'ont aucune occupation. Les Six Compagnies ne voudraient pas employer cette classe d'hommes.

Il est donc prouvé de toutes parts qu'en s'organisant les Six Compagnies n'avaient pas l'esclavage en vue.

Jusqu'à présent, nous avons étudié la question au point de vue plutôt de la Colombie anglaise que de sa portée sur le Canada tout entier, parce qu'en réalité rien ne fait voir que le fléau chinois—si c'est un fléau—a eu la plus légère influence, bonne ou mauvaise, dans aucune autre partie du Canada, mais le même raisonnement peut s'appliquer partout. Canada.

Une loi commerciale bien connue s'applique ici, à savoir que la demande de la main-d'œuvre chinoise en déterminera l'offre. Cette demande ne s'est pas encore produite dans les parties de l'ancien Canada où la population est plus dense, et elle ne peut pas non plus se produire avec des effets désastreux. Elle n'augmente pas dans la Colombie anglaise, et quand les travaux publics seront terminés, les Chinois chercheront de l'emploi ailleurs. Les avantages que la Colombie anglaise va retirer de la construction du chemin de fer du Pacifique canadien dépassent tellement en importance toutes les autres considérations que, jusqu'à présent, la question n'a pas été discutable. Chemin de fer du Pacifique canadien.

Cette entreprise, une fois finie, aura fait vieillir la Colombie de cinquante ans, tandis qu'elle aurait été de cinquante ans en retard sans la main-d'œuvre chinoise.

CHAPITRE 8.

"UN PAYS OÙ LA CAPACITÉ DE PRODUCTION EST ÉNORME ET LES MOYENS D'EXPLOITATION ABSOLUMENT INSUFFISANTS."—*Oliphant.*

Considérons maintenant la question dans son ensemble et sa portée.

1o Est-il nécessaire ou utile de légiférer maintenant?

2o Au cas affirmatif, sur quel principe doit être basée la législation?

Il y a toujours le Parlement.

Avant de répondre à la première question, nous devons nous rappeler que les pouvoirs du parlement existent toujours et sont toujours à la hauteur des circonstances. Ils appartiennent concurremment au pays, et peuvent s'exercer contre tous les maux qui affligent le pays, c'est pour cela que l'absence de lois sur un sujet donné à telle date ou à telle autre n'est pas une admission que ces lois ne seront pas nécessaires un jour. Elle est simplement l'aveu que ces lois n'étaient pas nécessaires à tel moment. Le parlement, qui représente le peuple entier, doit-être juge de l'heure ou il convient de légiférer, et non pas cette partie de la population qui demande la loi, s'il en était autrement, le tout serait subordonné à la partie.

Etudes des circonstances.

Pour décider si le temps est venu, le parlement considérera les conditions où se trouve cette partie qui veut des lois, en même temps qu'il consultera l'état du pays, et il se demandera aussi si le mal existe ou si le danger est lointain. Trop de lois, surtout dans les questions d'économie sociale, est autant à éviter que de n'en avoir pas assez. Plus le gouvernement laisse au peuple la conduite de ses affaires privées, mieux il fait. Il faut que le peuple soit libre de dépenser son argent à sa guise et d'employer qui il veut, à moins qu'une nécessité publique pressante ne lui enlève cette liberté d'action.

Guide rationnel.

L'état de chose décrit dons la citation en tête de ce chapitre indique la voie rationnelle à suivre. Cette considération doit avoir son poids dans la question de savoir si une loi est nécessaire ou à désirer; sans être déterminante, elle a son importance. A l'appui des remarques faites dans le chapitre précédent, je citerai du recensement de 1881 (page 94) des chiffres qui montrent que la superficie réelle de la Colombie est de 341,305 milles carrés (218,435,000 acres), tandis que celle de Québec est de 188,688 milles carrés (120,764,651 acres) et celle de l'Ontario de 101,733 milles carrés (65,111,463 acres). Le territoire de ces deux dernières provinces réunies n'est pas aussi vaste que celui de la Colombie seule, mais leur population s'élève à 3,282,255 âmes, tandis que celle de la Colombie, y compris toutes les races et toutes les classes, les blancs, les sauvages et les Chinois, est en chiffres ronds de 49,500, dont il n'y a pas tout à fait 20,000 blancs. Sans doute que depuis 1881 elle s'est accrue considérablement et qu'on peut aujourd'hui l'estimer à 60,000, mais le chiffre ne chasse pas le principe; seulement ceux qui précèdent empêchent de redouter le danger, si danger il y a, que cet immense territoire soit envahi par une race particulière d'ici à longtemps. On dit qu'à cause de ses montagnes la Colombie n'offre pas à la colonisation les mêmes avantages que l'Ontario. Admettons cela, pour les fins de la discussion. Otez-lui la moitié de son territoire, et elle offre encore de la place pour toute la population de l'Ontario, soit 1,922,228 âmes. La question de population ne saurait diminuer l'importance de la Colombie vis-à-vis du Dominion. Quelque faible que soit sa population, elle contribue au revenu général pour une plus forte somme par tête que les autres provinces, de même que son territoire est plus vaste que les leurs, mais il n'en est pas

Recensement de 1881.

Colombie, Québec et Ontario.

Population réunie de Québec et Ontario.

Population de la Colombie.

Danger reculé.

Contribution au revenu.

parlé ici qu'en rapport avec les dangers immédiats de l'immigration chinoise. Dans le seul port de Victoria, en octobre 1884, on a perçu $106,-780.28, ce qui donnerait sur le même pied $1,281,363.36 pour l'année. On peut à coup sûr dire de cette province " qu'elle a une énorme capacité de production et que ses moyens d'exploitation sont insuffisants".

Dangers.

Pour savoir s'il y a danger, il faut examiner la preuve faite par les auteurs de la proposition, par ce qu'il faut légiférer en vue de le détourner du pays. La question n'est pas de savoir si les Chinois sont mauvais dans leur pays, s'ils sont mauvais ou peu désirables en Californie ou dans les Etats-Unis, mais s'ils le sont dans la Colombie ou le Canada. Les circonstances peuvent être tellement différentes qu'une loi soit utile dans un pays et malfaisante dans un autre. Ce que chaque pays attend de son parlement ce sont des lois pratiques qui lui conviennent.

Analyse du recensement.

On s'apercevra davantage de la vérité de ces observations si l'on analyse les tableaux du recensement. Ceux-ci sont classifiés séparément par races ou origines. Il n'y a que vingt-neuf Chinois sur la population entière de l'Ontario et de Québec (3,282,255). Certes le danger pour ces provinces est éloigné, et infiniment minime la chance que les Chinois fassent concurrence au travail des blancs ou corrompent la moralité des Canadiens.

Colombie Anglaise.

La question n'a donc, au fond, à être étudiée qu'en ce qui concerne la Colombie seule, et on doit juger des dangers qu'elle court par les témoignages que le gouvernement, la législature et les citoyens ont donnés. On doit supposer que la législature n'a pas pris sa détermination sans avoir étudié à fond le sujet, recueilli des preuves, et s'être convaincue de la justesse de ses conclusions en apportant à cette étude le soin et l'impartialité que l'on peut exiger d'une assemblée délibérante. On n'a pas dû sacrifier la prospérité de la province, et le développement de ses vastes ressources aux préjugés, aux déclamations vides ou à la dictée de classes intéressées.

Législature supposée avoir des preuves.

Ainsi, quand le gouvernement fédéral, avant de se rendre à la demande de la province et de décréter des lois rigoureuses, lui donne l'occasion de démontrer les dangers qu'elle court afin de pouvoir baser là dessus sa législation, quand la preuve de ses affirmations lui est demandée sérieusement, et que cette preuve, si elle existe, est sous sa main,—le défaut de produire cette preuve prouve d'une manière concluante où qu'elle n'existe pas, ou l'impuissance des accusateurs à prouver leurs dires.

Déduction à tirer de l'omission de la preuve.

Il régnait malheureusement chez certaines personnes qui croient diriger l'opinion publique, cette idée que la législature provinciale ayant adopté des résolutions dénonçant les Chinois comme un fléau, cela rendait inutile toute enquête et que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de passer outre.

Résolutions de la législature provinciale.

C'était une grave erreur. Une résolution adoptée par la législature provinciale sur une question qui n'est pas de son ressort ne comporte aucune importance et ne peut-être considérée comme l'expression de l'opinion du peuple que cette législature représente. Quand un sujet est assigné par la constitution à une autre législature plus haute, il est évident que c'est à celle-ci d'exprimer la volonté du peuple. Le pouvoir de légiférer implique le pouvoir de délibérer et le choix des moyens à prendre. Le premier de ces pouvoirs ne vaut guère sans le dernier.

Erreur.

Le mandat donné pour des fins particulières limite constitutionnellement à ces fins l'expression de l'opinion de l'autorité et ne lie le peuple, qui est le mandant, que dans leur mesure. De par la Constitution de l'Amérique britannique du Nord, toutes les matières relatives au commerce et au trafic, aux nations étrangères, aux intérêts de l'Empire ou du Dominion, sont exclusivement du ressort du parlement fédéral. On

Représentation.

a donc émis une doctrine erronée quand on a prétendu que les résolutions passées par la législature provinciale sur le sujet qui nous occupe devraient être considérées comme l'expression formelle de l'opinion de la province, parce que la province a ses mandataires dans le parlement supérieur, auquel ces questions sont réservées et les y envoie pour qu'ils se prononcent sur elles.

L'intérêt de tout le Dominion dans les questions particulières doit être considéré, dans ce parlement supérieur, avant les intérêts d'une province, et les représentants de celle-ci doivent gagner leur point par la force de la raison, et non pas en affirmant qu'un autre corps législatif moins élevé, tout respectable qu'il soit, en a décidé ainsi. Quelle que soit l'interprétation que les tribunaux donnent en dernier lieu au mot "immigration" qui se trouve à l'article 95 de Constitution de l'Amérique britannique du Nord, et qu'il ne convient pas aux Commissaires de devancer, tout l'ensemble de l'Acte constitutif montre qu'on doit le limiter de façon à n'empiéter aucunement sur les droits du parlement fédéral.

Empiétement sur les droits du parlement fédéral.

Le gouvernement et le parlement du Dominion ont eu et ont encore le droit indiscutable de se renseigner de la manière qu'ils voudront sur tous les sujets qui ont une portée d'un intérêt public général, et ne sauraient être restreints dans leurs recherches par les vues et les représentations locales touchant les faits recueillis ou les conclusions tirées en dehors de leur participation. Il se peut qu'il y ait eu dans la Colombie des personnes qui, si elles n'avaient pas été induites en erreur, auraient donné un témoignage important et ne l'ont pas donné. Le gouvernement provincial, cependant, comprenait la constitution et ne pouvait être ainsi induit en erreur. Les Commissaires ont en leur possession toute la preuve que les plus hautes autorités provinciales pouvaient produire. Les députés de la Colombie au parlement fédéral, qui sont au courant du désir qu'a le parlement de se renseigner, afin de rendre justice et de contribuer à la prospérité future du pays, ont été invités par les Commissaires à faciliter l'enquête, à donner leur avis et à signaler tout point, fait ou détail qu'ils croiraient important.

Gouvernement pas induit en erreur.

Bonne preuve.

On remarquera que la preuve ne se compose pas seulement de témoignages oraux, de statistiques, de réponses écrites données après mûre considération à des questions écrites,—mais aussi de plusieurs documents soigneusement préparés, et de lettres envoyées par des hommes intelligents qui avaient sérieusement étudié le sujet. Elle a été tirée de toutes les sources : du capitaliste, du fabricant, du travailleur, de l'entrepreneur, du commerçant, du cultivateur, de l'homme d'affaires, du riche et du pauvre ; des colons venus des vieux pays il y a vingt ou vingt-cinq ans, et qui ont établi leurs foyers dans la province, et d'autres colons qui sont à peine jamais sortis de celle-ci ; de savants et d'ignorants, de gradués d'universités anglaises et d'autres parlant d'après leur expérience personnelle ; des pionniers de 1858 et 1860, de l'immigrant arrivé depuis deux ans à peine. Nous avons pris nos renseignements partout, et il est douteux qu'il en reste d'autres à se procurer. L'ensemble des témoignages fait clairement voir que la masse de la population blanche ne désire pas l'expulsion des Chinois qui sont aujourd'hui dans la province. Si les dangers pour la moralité des blancs étaient aussi grands que certaines personnes l'ont prétendu,—si la présence des Chinois empêchait vraiment une classe désirable de colons blancs de venir,—si le fait d'emporter leurs économies dans leur pays causait tant de dommage à la province,—si le vice, les maladies, la lèpre étaient l'héritage qu'ils laissent,—il ne faudrait pas les tolérer une heure. Mais il es manifeste, par l'expression de l'opinion qui nous a été faite que la masse du peuple ne voit pas les dangers signalés, de fait on n'y croit

Ses sources.

Contre l'expulsion des Chinois.

pas, autrement cette opinion n'eût jamais été exprimée. L'opinion, toutefois, s'est fortement prononcée contre l'admission de nouveaux immigrants. C'est au parlement à juger jusqu'à quel point l'immigration peut être paralysée d'ici à ce que le chemin de fer du Pacifique soit terminé. C'est à lui de décider si la bonne foi lui permet d'arrêter, sans nécessité pressante, une des sources principales de la main-d'œuvre sur laquelle les entrepreneurs comptaient avec droit, d'après les lois existantes à l'époque de l'entreprise et des contrats faits avec le gouvernement. C'est encore à lui de juger si la demande d'empêcher l'immigration cadre avec les vœux nombreux et pressants exprimés par la législature de la Colombie en faveur de la construction aussi rapide que possible du chemin de fer ; à lui aussi de prononcer sur la sagesse d'une mesure qui sacrifierait une des meilleures sources de revenu, c'est-à-dire l'établissement de lignes de steamers océaniques pour faire le commerce avec la Chine et le Japon, car le développement de ce commerce soulagerait le Canada du fardeau de la dette qu'il s'est imposé pour construire ce chemin de fer, et, du reste, on l'a fait miroiter comme l'un des avantages qui justifiait cette construction. Il est évident que l'établissement de ces lignes dans ce but serait chose futile si l'on empêchait le peuple de ces pays ou de l'un d'eux de suivre ses colis de commerce.

Contre la continuation de leur immigration.

Entreprises de chemins de fer.

Steamers océaniques.

Tout ce sur quoi les commissaires ont à faire rapport, c'est que jusqu'à présent il n'a pas été prouvé que le pays courût aucun danger immédiat, ni qu'il y ait nécessité pressante d'adopter des lois restrictives, et pour appuyer leurs conclusions ils renvoient aux témoignages soumis au parlement avec ce rapport.

Il y a toutefois à tenir compte du sentiment public. Les masses ne raisonnent pas toujours selon la logique, mais elles arrivent parfois à des conclusions par instinct, et dans la Colombie anglaise le public a presque unanimement exprimé le désir que l'on fit quelque loi sur le sujet actuel, comme on peut le voir par les témoignages. Conséquemment, bien qu'il n'y ait aucun danger immédiat, il est peut-être sage de faire quelque loi qui rémédie aux maux présents, ou prévienne les maux que l'on peut redouter dans l'avenir.

Sentiment public.

Cette législation peut être basée sur deux principes :

1o. L'exclusion entière, absolue, des Chinois.

2o. La restriction modérée de l'immigration et son intelligente réglementation.

Bases de législation. La 1ère mauvaise. La 2e bonne.

Le premier de ces principes est faux, préjudiciable au commerce, et son application serait une dérogation aux bons procédés dus aux nations avec qui l'on est en paix et avec qui l'on a des traités de commerce, outre qu'il est mesquin et contraire à nos propres intérêts.

Le second ne peut que favoriser la bonne entente, éloigner, empêcher même les causes d'irritation qui pourraient engendrer de la froideur, des hostilités et des représailles. Il est conforme à la loi de l'intérêt personnel qui oblige tout gouvernement à protéger d'abord ses nationaux, sans faire de mal à une puissance amie, tout en encourageant ces relations commerciales qui vous font ami de tout le monde.

On peut l'appliquer de trois manières ; 1o. En renvoyant tous ceux qui sont manifestement un danger, ou un fardeau pour les finances du pays, comme les mendiants, les criminels, les malades, les infirmes, ou qui seraient autrement nuisibles hors de tout doute. 2o. En n'accordant l'admission qu'à ceux dont la conduite et le caractère pourraient développer le commerce et les affaires du pays, et contribuer à lui donner la prospérité et le confort. 3o. En s'assurant, s'il y a moyen, la co-opération sincère du peuple contre qui ces lois seraient faites, pour faire respecter

Trois moyens.

Coopération de la Chine.

celles-ci dans leurs restrictions et leurs réglements ; en créant à cette fin des tribunaux qui feraient disparaître ou diminuerait les obstacles que rencontre l'administration de la justice de la part de ce même peuple ; et en donnant l'assurance au peuple des deux pays que non seulement ces lois, mais que toutes les autres lois, seront appliquées strictement, d'après les principes établis entre eux et impartialement.

Tribunaux spéciaux.

Comme cette législation particulière, comme ces tribunaux spéciaux ne sont nécessaires qu'à raison de la présence d'un élément étranger, il n'est que juste que celui-ci, venu en ce pays par intérêt ou par plaisir, supporte le coût de ces tribunaux, des précautions et des mesures prises pour sa protection et son avantage, puisque, à cause de la différence de race, d'institutions et de langage, il ne peut se servir avec avantage des tribunaux et des institutions du pays.

Leur coût.

Ce qui crée tous ces obstacles, c'est notre ignorance du langage des Chinois, de leurs mœurs, de leur religion et de leur idiosyncrasie. Nous ne savons comment tirer d'eux la vérité, nous ne pouvons leur enlever leurs soupçons que nous n'avons pas l'intention de les traiter avec justice. Il ne suffit pas, pour que l'administration de la justice donne satisfaction, qu'elle soit impartiale, mais il faut que l'on soit convaincu qu'elle est impartiale. Dans les rapports de la justice avec les Chinois, il faut des interprètes, des experts, des truchemans dont on n'a pas besoin dans les autres affaires. Il faudrait qu'ils eussent la certitude que leur langue et leurs coutumes sont bien connues et comprises, et nous-mêmes dans notre propre intérêt comme dispensateurs de la justice, nous devrions avoir conscience que nous les comprenons et apprécions bien. Cela est peut-être difficile, mais c'est faisable.

Races tudesques et latines.

Les mêmes difficultés ne se présentent pas pour les races tudesque et latine, pour les immigrants qui viennent de l'Europe et des Amériques ; dans chaque comté il y a foule de personnes qui connaissent leur langue, leurs mœurs, leurs coutumes et leur religion, et l'administration de la justice ne rencontre aucun obstacle exceptionnel.

Règlements de police.

Les dépenses qu'occasionnent les Chinois tombent en conséquence dans le domaine de la police, qui fait les règlements nécessaires pour le bon ordre, et en exiger le paiement, tout en étant une mesure d'exception, ne viole ni la loi ni la courtoisie internationale.

Règlements en Australie.

On dit que l'Australie et les Etats-Unis n'ont pas agi ainsi. Chaque pays se gouverne selon ses besoins. Les gouvernements des colonies australiennes ont payé des sommes folles pour faire venir des rives de l'Angleterre et à leurs dépens des cargaisons d'immigrants. Ils importaient leur population et ils croyaient juste que, l'ayant fait venir aux frais du trésor, ils en prissent soin et la soutinsent jusqu'à ce qu'elle pût se suffire à elle-même.

Statistiques Australiennes.

Nous voyons aux pages 6 et 7 des notes statistiques sur les progrès de Victoria, en Australie, publiées en 1861, qu'en vingt-deux ans, de 1838 à 1859, le gouvernement avait payé, plus ou moins pour, faire venir dans la colonie 114,839 personnes, tandis que durant la même période ou même une période un peu plus longue, de 1836 à 1859, l'immigration non secourue ne s'est chiffrée que par 515,960 âmes, c'est-à-dire que près d'un cinquième est venu aux dépens du public ; et le rapport fait à l'assemblée législative par le comité spécial sur l'immigration chinoise le 17 novembre 1857, contient des remarques fort judicieuses qui montrent une différence marquée entre la nature des occupations des Chinois en Australie et en Colombie anglaise. Dans le premier pays, ils appauvrissent le pays en lui prenant son or et en ne lui laissant rien en retour ; dans le second ils travaillent à la construction de gigantesques chemins de fer, dans les mi-

nes, dans les fabriques de conserves, au défrichement des terres, développant ainsi le pays et le préparant pour les cultivateurs à venir, facilitant les relations et augmentant le commerce.

Il faut se rappeler qu'à cette époque l'Angleterre et la Chine étaient en guerre, ce qui explique l'adoption par la législature du bill qui imposait une capitation extraordinaire de £10 stg., et un droit bi-mensuel de £1 stg., pour permis de résidence sur tous les immigrants chinois.

Voici un extrait du rapport du Comité :

" Votre Comité s'est convaincu que les immigrants chinois viennent surtout de cette partie de la Chine dont Canton est la capitale, et avec laquelle la nation anglaise est aujourd'hui en guerre ouverte. Ils ne sont pas de cette classe généralement appelée *coolies*, mais on trouve parmi eux des hommes des districts ruraux aussi bien que des villes, des cultivateurs, des trafiquants et des artisans.

" Jusqu'à présent il n'y a pas d'exemple qu'ils se soient livrés à la culture de la terre ni même à aucune des industries de la colonie, excepté la recherche de l'or. Leur but est d'acquérir assez de fortune pour retourner vivre dans leur pays. Le Comité est persuadé que les avantages résultant du commerce et de l'activité que la présence d'une aussi vaste population fait naître ne compensent pas la perte pour le pays de la quantité toujours croissante de l'or qu'elle enlève à la richesse naturelle et aux ressources du pays, et qui s'est élevée en une année à 120,000 onces, valant un demi-million de livres sterling.

" Le Comité a la preuve que la plupart des Chinois sont soumis aux lois du pays et que l'on peut maintenir jusqu'à un certain point l'ordre parmi eux au moyen d'un système d'enrégistrement, et par l'intermédiaire des notables de leur nationalité. Voir plus haut pp. 62 et 63.

" Le Comité ne croit pas qu'il soit difficile de mettre en vigueur les réglements du fisc pour la perception des taxes imposées par le gouvernement, pourvu qu'ils soient clairs et bien définis et appliqués avec justice et fermeté."

Le Comité recommanda l'adoption du bill proposé, avec les additions suivantes :

" 1o Que tout Chinois trouvé dans les mines d'or, ou ailleurs dans la colonie, sans un permis ou un reçu, sera passible de la servitude pénale aux travaux publics de la colonie, pour une période n'excédant pas trois mois.

2o Que dans le cas de toute personne arrêtée en vertu de cet Acte sous l'imputation d'être Chinois, il suffira à l'accusateur de prouver que l'accusé est réputé être Chinois, ou qu'il est considéré tel par lui. Son serment, ou le serment d'un témoin, sera une preuve suffisante, à moins d'une preuve contraire, pour soumettre cette personne aux dispositions de l'Acte.—Voir le rapport et le bill.

Il faut espérer que le code criminel du Canada ne contiendra jamais de loi semblable.

Le gouvernement de la Colombie anglaise n'a jamais été en état d'importer une population ; même avant la Confédération, alors que la province n'était pas empêchée par les pouvoirs que la Constitution de l'Amérique Britannique du Nord confère au parlement fédéral ; et depuis, il n'a pas voté de crédits pour attirer des travailleurs blancs. Il a émis des vœux, il a fait des représentations au gouvernement et au parlement du Dominion, il a fait circuler des brochures, mais il ne s'est jamais mis à contribution dans ce but. Au contraire, et en conformité des dispositions législatives, il a déclaré que la construction du chemin de fer du Pacifique canadien est plus importante que l'immigration des travailleurs blancs, et, pour encourager le gouvernement fédéral à bâtir ce chemin

aussi vite que possible, il lui a donné, le long de la ligne, une zône de vingt milles qui renferme les meilleures terres de la province, et toutes les parties non concédées du delta de la rivière Fraser, et il s'est mis par là dans l'impossibilité de concéder des terres aux colons blancs s'il en venait. Il n'est pas douteux que ces concessions ne fussent parfaitement d'accord avec les désirs du peuple, à l'époque où elles furent faites, et aussi dans l'intérêt futur et permanent de la province, car sans elles, sans cette porte ouverte à l'immigration blanche, la province, malgré ses grands avantages, serait demeurée déserte pendant de longues années, mais leur efficacité est prouvée par la rapidité avec laquelle se vendent les terres depuis que l'embargo a été levé, car les rapports officiels accusent l'arrivée de 3,795 personnes dans un seul district, le long de la rivière Fraser, en une seule année. On voit donc que l'argument qui pouvait être bon en Australie ne vaut rien ici.

Législation américaine.

Des hommes politiques marquants des Etats-Unis, ont mis en doute la sagesse de la législation américaine sur ce sujet, et l'ont dénoncée au cours de la discussion au congrès. L'exclusion des travailleurs qu'elle consacre la met au rang des lois d'exception toujours fautives, mais le fait de la limiter à dix ans fait douter de son opportunité, de même que la multiplicité de ses détails ouvre continuellement la porte à la fraude et aux échappatoires. Il n'y a probablement jamais eu de loi qui se soit attirée un mépris plus universel, car elle constituait un abandon de toutes les traditions et de la politique des Etats-Unis.

Testament de Conley, p. 26.

Les Etats-Unis, depuis le commencement de leur existence nationale, ont prêché des principes de droit international larges. Au temps ou l'Angleterre était à l'apogée de sa puissance maritime, ils ont bravement dénoncé sa politique, défié ses forces, et proclamé la doctrine que le drapeau neutre couvre la marchandise, que le drapeau national faisait du pont d'un navire marchand en mer une espèce de territoire national, et que personne ne devait avoir le droit d'y rechercher et d'en enlever des matelots. Plus tard, sortant à peine de leur grande guerre civile, ils ont posé le principe que chaque nation doit mettre dans son code l'obligation pour ses sujets, de ne causer aucun dommage à une autre nation avec laquelle elle est en paix, et pour elle l'obligation de solder ces dommages ;—principes que la guerre de 1812-14 et le paiement des réclamations de l'Alabama ($15,000,000) ont consacré et qui sont devenus la loi des nations. En temps de paix, ils ont invité les travailleurs de l'univers à tirer partie de leurs vastes domaines et de leurs libres institutions, mais aussi ils ont interdit aux autres nations de faire des Etats-Unis un refuge pour les mendiants, les infirmes, les criminels, et ils ont renvoyé ceux-ci au pays d'où ils venaient. La loi relative aux Chinois est de leur part le premier écart des grands principes du droit international.

Drapeau neutre. Drapeau national.

Economie politique.

On a mis en doute, aussi, la sagesse, au point de l'économie politique, d'envelopper dans une même proscription les bons et les mauvais, et d'exclure par crainte de la concurrence, tous les travailleurs, quels qu'ils soient, venant d'un pays avec lequel les Etats-Unis ont d'ailleurs les meilleurs rapports. Cette décision n'est certainement pas conforme à la politique qu'ils ont suivie pour peupler leur pays. Quoi qu'il en soit, ils ont fait les lois qui leur convenaient.

Choix judicieux.

Restriction.

Il ne s'en suit pas le moins du monde que la même politique conviendrait au Canada, et rien ne montre que la Colombie anglaise veuille la suivre. Ce que les Commissaires recommandent, c'est un choix judicieux : prendre ce qui est bon, rejeter ce qui est mauvais, étudier les intérêts et la condition du pays. Il n'y a pas dans la Colombie assez de travailleurs blancs pour suffire à l'ouvrage à faire, et pourtant il faut que cet ouvrage

se fasse ou que le pays reste stationnaire. Quand les travailleurs blancs seront assez nombreux pour que l'on puisse raisonnablement redouter les dangers de la concurrence, il sera temps pour le parlement de décréter l'exclusion des Chinois ou d'adopter toute autre mesure pour remédier à la situation. Pour le moment, cela n'est pas à craindre,et tout fait voir qu'il n'est pas temps de légiférer dans le sens de l'exclusion.

CHAPITRE 9.

DÉTAILS D'UN PROJET DE LOI.

Après avoir conclu au besoin d'une loi et soumis le principe sur lequel celle-ci doit être fondée, il devient nécessaire de mentionner en détail les moyens d'arriver au but désiré, c'est-à-dire à séparer l'immigration utile de celle qui ne le serait pas, à inspirer la confiance mutuelle, et à prélever les fonds nécessaires pour l'exécution de cette mesure. **Détails.**

1o D'abord, comme moyen essentiel d'inspirer la confiance aux Chinois, les Commissaires recommandent que le gouvernement fédéral fasse, par le canal du gouvernement impérial, des démarches pour obtenir la nomination d'un consul chinois à Victoria, lequel, étant Chinois, connaîtrait parfaitement la langue, les coutumes et les idées religieuses de ses compatriotes. Il serait un intermédiaire entre ceux-ci et les autorités locales, et servirait à lever bien des obstacles et à aplanir bien des difficultés. S'il se rendait désagréable ou causait de l'embarras il serait dans le cas des autres agents et l'on pourrait lui retirer son exequatur. **Consul Chinois.**

2o Le parlement fédéral devrait imposer une capitation, à percevoir comme les droits de douane, sur tout Chinois homme ou femme, garçon ou fille débarquant ou entrant de la province de la Colombie, selon les règlements ci-après. Cette taxe serait disons de $10. Cette taxe serait exigible du navire, batiment ou voiturier quelconque qui les amènerait par terre ou par mer ; elle s'appliquerait à tous les Chinois sans autre exception que les voyageurs qui, ne s'arrêtant pas, voudraient simplement profiter du chemin de fer du Pacifique pour se rendre en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays que le Canada ; la preuve de ce fait serait un certificat délivré aux autorités par le consul à Victoria. **Capitation.**

Memorandum.—Comme la taxe de $10 par tête serait exigible du patron du bâtiment, celui-ci prendrait les moyens de la faire payer au port d'où il partirait, avant de prendre ses passagers à bord, et par cela même on empêcherait jusqu'à un certain point les compagnies ou les particuliers qui expédient des travailleurs sous contrat d'envoyer des mendiants ou d'autres personnes inacceptables.

Les rapports du percepteur des douanes pour les quatre derniers mois permettent de porter à 3000 le nombre des Chinois qui arrivent par année : à $10 par tête, on percevrait donc $30,000.

3o. Le produit de la capitation serait employé exclusivement pour les fins suivantes : le traitement d'un officier de santé que le gouvernement fédéral nommerait, et dont le devoir, à l'arrivée dans le port de Victoria ou ailleurs dans la Colombie anglaise, de tout batiment venant de la Chine ou de tout port étranger, et portant des passagers, serait de faire l'examen des passagers Chinois, et de porter sans retard à la connaissance du percepteur des douanes le nombre de ceux-ci, leur sexe, l'état de leur santé, de les classifier en conséquence et de dire combien seraient malades, difformes, infirmes, incapables de travailler, mendiants, malpropres ou autrement **Officier de santé.**

inacceptables pour des causes apparentes, et de les désigner pour qu'on puisse constater leur identité. Il serait payé à l'inspecteur, pour chaque batiment, une somme de $——fixée par ordonnance en conseil.

Défense de débarquer.

4o. Le percepteur des douanes empêcherait le débarquement des personnes ainsi désignées comme mendiants, malades, informes, difformes, malpropres, etc.

Peines.

5o. Ce serait le devoir du propriétaire, du patron et du consignataire du batiment d'aider à empêcher le débarquement de ces personnes, et toutes les dépenses nécessitées par le ré-embarquement de ceux qui seraient débarqués contrairement à la loi et par leur renvoi en Chine ou ailleurs, seraient exigibles du navire, du propriétaire, du patron ou du consignataire, et recouvrables de la manière ordinaire devant les tribunaux ; et une amende de $100 pour chaque contravention pourrait en outre être imposée.

Tribunal conjoint.

6o. Dans le but de créer la confiance dans l'administration de la justice et pour arriver à connaître la vérité dans les causes où les Chinois sont parties, on nommerait un tribunal conjoint ayant juridiction dans toutes les poursuites civiles entre Chinois ou entre les Chinois et d'autres.

7o. Ce tribunal se composerait d'un ou de plusieurs juges qui seraient nommés par le gouvernement fédéral et qui recevraient un traitement de $——à prendre sur le fonds spécial ; et pour être un de ces juges il faudrait être un avocat ayant pratiqué au moins dix ans sans interruption, inscrit au barreau de la Colombie anglaise ou de toute autre province du Dominion, et en état de parler le chinois et de comprendre l'écriture chinoise. Ce fonctionnaire garderait sa charge durant bonne conduite. Le tribunal comprendrait en outre le consul chinois à Victoria, et le président du tribunal serait de droit le plus ancien juge nommé par le gouvernement fédéral.

Memorandum.—Voir, au sujet des alinéas marqués 6, 7 et 8, les observations de M. Lowe, ancien ministre des Etats-Unis en Chine (p. 202 des témoignages), ainsi que le rapport du comité australien.

Juridiction civile et criminelle.

8o. Outre sa juridiction civile, ce tribunal aurait le droit de juger tous les crimes, délits et offenses commis par des Chinois, et serait gouverné par le code criminel du Dominion excepté dans les cas entraînant la peine capitale.

Pas de juridiction dans les causes entre Chinois et blancs.

9o. Ce tribunal n'aurait en aucun cas le pouvoir d'envoyer un coupable au pénitencier pour une période de plus de   années ; il n'aurait pas non plus de juridiction criminelle dans les cas où un blanc serait l'accusé, à moins d'avoir le consentement de celui-ci, obtenu en présence de témoins, produit et enregistré au greffe.

Juridiction en matières pénales et de successions vacantes.

10o. Ce tribunal aurait le droit de contraindre au paiement de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales, dues par des Chinois, de faire payer les amendes et exécuter les peines infligées pour désobéissance aux lois du revenu fédéral, aux lois provinciales et municipales imposant ou réglementant la taxation et les précautions sanitaires. Il aurait le droit de s'emparer de l'administration de toutes les successions chinoises vacantes, de percevoir et de remettre à l'officier désigné par la loi les créances, commissions, honoraires et charges que les lois provinciales imposent à ces successions.

Maladies contagieuses.

11o. Au cas où des maladies contagieuses ou d'autres maladies dangereuses se déclareraient, le tribunal aurait le droit et le devoir de mettre aussitôt en vigueur parmi les Chinois les lois et règlements municipaux faits pour empêcher que ces maladies ne se répandent, ainsi que tous les autres règlements de salubrité.

Appel sur points de loi, pas de fait.

12o. Il pourrait y avoir appel à la Cour Suprême de la province de toutes décisions, jugements et ordres définitifs de ce tribunal sur des points de

droit, mais non sur des questions de fait ; le jugement de celui-ci, sur les questions de fait de son ressort, serait final.

13o. Aucune peine ne serait infligée dans la province parmi les Chinois par l'ordre ou sous la direction de quelqu société ou organisation secrète, ou autrement que d'après le jugement du dit tribunal ou les lois du pays ; chaque punition ou tentative de punir serait un délit, qui serait puni par l'amende et l'emprisonnement avec ou sans travaux forcés. Punition par les sociétés secrètes sera un délit.

14o. Ce tribunal pourrait nommer un officier qui serait son greffier et régistrateur, qui aurait la garde des dossiers, qui émettrait les sommations et les autres documents dans la limite de ses attributions. Cet officier devrait connaitre la langue et l'écriture chinoises, et il recevrait un traitement de $——par mois. Greffier.

15o. Ce serait le devoir de ce tribunal de choisir des interprètes éprouvés, compétents et honnêtes, qui connaîtraient parfaitement la langue chinoise, pour se rendre à demande devant lui, chaque fois que s'instruiraient des procès, enquêtes et affaires entre Chinois ou entre Chinois et autres parties. Un certificat délivré par les deux commissaires ferait foi de leur compétence et de leur nomination. Interprètes.

16o. Le dit tribunal pourrait préparer des formules courtes et sommaires pour les fins de la procédure, nommer des constables pour exécuter ses ordres parmi les Chinois, faire des règlements et decréter tout ce qui est nécessaire pour rendre la justice, mais il ne devrait, dans aucun cas, s'écarter des lois du pays, à moins d'y être autorisé par cette loi spéciale. Procédures.

17o. Le dit tribunal pourrait louer tout édifice ou bureau dont il aurait besoin pour son bon fonctionnement ou pour faire exécuter les règlements sanitaires dans les quartiers de la ville occupés par les Chinois. Loyer.

18o. Toutes les dépenses et tous les paiements devraient être appuyés de pièces justificatives et adressés tous les trois mois au gouvernement fédéral, et seraient imputés au fonds spécial établi par cette loi. Compte des dépenses.

19o. Le tribunal adopterait un système efficace pour enregistrer tous les Chinois résidant dans la province, en les classant par noms, par sexe, par états, par lieux de résidence autant que possible, et cela chaque année ; cet enregistrement se ferait en triplicata, dont un exemplaire serait adressé au Secrétaire d'Etat, un autre au Secrétaire provincial de la Colombie, et le troisième au maire de la ville de Victoria pour l'usage et l'avantage du public. Quand l'une ou l'autre de ces autorités le demanderait, le tribunal devrait l'aider de toute manière à constater l'identité des Chinois ainsi enrégistrés. Enregistrement des Chinois.

20o. Toute personne qui, criminellement ou malicieusement, mutilerait, effacerait ou altèrerait ce régistre ou sa copie, serait coupable d'un délit et punie par l'amende et la prison. Altération des régistres.

21o. Si le service public le demandait, le gouvernement fédéral pourrait faire cesser la perception de la taxe et l'opération de cet Acte, et pourvoierait autrement à la commission qu'il aurait nommée. Suspension.

22o. Les peines encourues pour contravention à cet Acte seraient recouvrées devant les tribunaux ordinaires de la province, au nom et à la poursuite du Procureur-Général ou de tout autre officier public poursuivant, selon que l'accusé aurait violé la loi fédérale ou la loi provinciale, ou quelque ordonnance, loi ou règlement municipal. Peines.

23o. Dans les cas de conviction, l'accusé paierait tous les frais, et s'il n'en était pas capable, les frais seraient payés à même le fond spécial créé par cet Acte ; après que le montant en aurait été fixé par l'officier que de droit.

On voit que les principales clauses du projet de loi à soumettre à la considération du parlement, et qui sont susceptibles de modifications, permettent de choisir les futurs immigrants, et d'empêcher le débarquement de

ceux qui sont inacceptables, assurent la confiance dans l'administration des lois fédérales, provinciales et municipales ainsi que de la justice criminelle, aident à découvrir les criminels et à constater leur identité au moyen d'un enregistrement sérieux et d'interprètes compétents, mettent les dépenses sur les épaules de ceux pour l'avantage de qui la mesure est proposée, dispensent le trésor fédéral, provincial ou municipal de toute responsabilité monétaire, et ne violent aucunement les lois internationales, les lois du commerce ni celles de l'économie politique.

Acte sur le service domestique.

Mais les Commissaires suggèrent en outre que le gouvernement fédéral représente au gouvernement et à la législature de la Colombie l'opportunité d'adopter une loi sur le service domestique dans le genre de l'Acte concernant les travailleurs agricoles qui existe en Angleterre. On peut voir par la lecture des témoignages que les domestiques chinois violent souvent leurs engagements, au grand détriment de leurs maîtres, que la loi ne donne pas de moyen efficace pour réparer les pertes des uns et pour punir les autres. On peut remédier à cela par une loi très courte, dont les détails sont dans les attributions de la législation provinciale.

CHAPITRE 10

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA CHINE ET LE CANADA.

Au point de vue canadien.

Cette question a été envisagée jusqu'ici, surtout au point de vue de la Colombie anglaise. Elle doit maintenant embrasser un champ plus vaste ; et il s'agit de savoir si le Canada au début de sa carrière nationale adoptera une politique étroite d'exclusion ou une politique large, éclairée et progressive ; si, à la première occasion de s'assurer le commerce de deux Océans, et d'élever sa législation au-dessus des intérêts de localité et de race, il doit se laisser guider par des craintes imaginaires ou par la confiance dans la vigueur naturelle de sa population, et dans l'esprit d'entreprise et d'émulation qui seuls peuvent le rendre grand et puissant.

Résultat du conflit des races.

Si nous jetons les yeux sur l'histoire des deux hémisphères,—celle des nations de l'Asie et de l'Amérique depuis Colomb, nous trouvons que ces dernières se sont effacées, race par race, devant les peuples de l'Europe et leurs descendants ; nous trouvons que les sauvages de l'Amérique du Nord —bien plus guerriers et beaucoup plus agressifs que les Chinois, leurs supérieurs physiquement, leurs supérieurs dans l'art de résister — ont disparu devant les colons qui ont peuplé l'Amérique du Nord, dans des circonstances difficiles qui auraient accablé tout autre peuple que les descendants des races indomptables auxquelles ils appartenaient. Nous voyons dans le siècle et demi qui vient de s'écouler, ces mêmes races non seulement acquérir le contrôle absolu du continent de l'Amérique du Nord, mais se répandre dans les îles du Pacifique, conquérir l'Inde et coloniser l'Aus- Elles ont pénétré au centre de cette Chine que l'on craint tant maintenant,

Stipulation

et aux portes de sa capitale elles ont dicté les conditions auxquelles seules la Chine aurait le droit d'existence comme Empire. Nous voyons que nous lui avons imposé nos sujets et notre commerce malgré elle ; nous nous sommes targués de nos institutions, de notre civilisation et de notre force ; nous avons insisté pour inclure dans nos traités avec elle,—et contre les remontrances de son gouvernement, contre les habitudes et le désir de son peuple—une clause distincte qui permet aux Chinois d'émigrer de leur pays au nôtre ; et maintenant, que nous les trouvons sobres, industrieux, d'habitudes frugales et économes, que quelques milliers viennent dans l'Amérique du Nord pour faire les ouvrages les plus grossiers, l'on

propose de les exclure au moyen de la loi de crainte qu'ils ne réussissent à nous absorber et à nous chasser de nos possessions. Quel commentaire sur l'énergie de notre race et sur l'histoire du passé !

Premier devoir.

Il semble qu'avant de céder à des craintes imaginaires ou de s'occuper des problèmes théoriques de l'avenir, le premier devoir du Canada est de considérer quelle action immédiate peut être prise dans le but de soulager les finances du pays du fardeau causé par la construction du transcontinental canadien. Cette entreprise n'a pas été faite pour la Colombie seulement, mais pour l'avancement et le développement de toute la Confédération, pour consolider son vaste territoire et pour amener en co-opération active les éléments variés de richesses et de prospérité dispersés dans tout le pays, établissant ainsi la base de notre grandeur nationale future. Cette entreprise est la conception la plus hardie pour un jeune pays, de population et de moyens limités. Elle est sans parallèle. Les plus vieilles nations de l'Europe auraient reculés devant la responsabilité, avant d'entreprendre ces travaux comme œuvre nationale, comme œuvre du gouvernement, mais le Canada s'en est chargé avec une confiance inébranlable, non seulement dans les ressources du pays, mais dans la vigueur, l'énergie et l'esprit d'entreprise de sa population. Trois mille milles d'une voie ferrée qui traverse une région rocheuse, des plaines sans habitants, excalade les Montagnes Rocheuses, les chaînes de la Cascade et de la Côte, franchissant les précipices et les abîmes jusqu'à la mer ; et une dette de $120.000.000 !

Transcontinental canadien.

Dette.

Aux avantages indirects résultant de ces travaux pour le développement du pays en général, se joint la perspective d'établir des communications directes et un commerce lucratif avec la Chine, les Indes et le Japon. Cette entreprise est non seulement nécessaire au Canada mais elle répond, aux besoins de la Grande Bretagne et des nations Européennes en leur procurant des facilités plus grandes que celles déjà en existence et elle doit de jour en jour, augmenter la richesse et la prospérité du Canada. Quels sont ceux qui ont contribué à la construction de cette grande œuvre—à encourir ces obligations onéreuses ?

Trafic.

Par le traité d'Union entre le Canada et la Colombie anglaise sanctionné par la Reine en Conseil le 16 mai 1871, le Canada se chargeait des dettes et obligations existantes de la province ; du paiement d'un subside annuel à la Colombie anglaise s'élevant à deux cent sept mille neuf cent quatre-vingt quatorze dollars ($207.994), avec une augmentation de quatre-vingt *centins* (80c.) par tête à mesure que la population augmenterait, suivant le recensement de chaque décade ; des dépenses courantes annuelles pour l'administration des différents départements du service public ; de plus il donnait une représentation à la province dans le Parlement fédéral, et il s'engageait à commencer et à compléter dans un délai déterminé la construction d'une voie ferrée partant de la côte du Pacifique dans la Colombie et traversant les Montagnes Rocheuses pour aller à l'est se relier au réseau des chemins de fer du Canada ; et le Gouvernement de la Colombie s'engageait à transporter au Gouvernement fédéral, en fidéi-commis, pour en disposer de la manière la plus propre à avancer la construction du dit chemin de fer, une étendue de terres publiques le long de cette partie du chemin de fer traversant la Colombie n'excédant pas, en profondeur, (20) milles de chaque côté de la dite ligne, et aussi considérable que celle qui pourrait être accordée dans le même but par le Gouvernement du Canada à même les terres publiques des Territoires du Nord-Ouest et de la province du Manitoba, " avec certaines stipulations quant aux droits des occupants ou aux terres déjà concédées, dans la dite zone, lesquelles seraient remplacées par des terres publiques con-

Conditions de l'Union.

Lisière du chemin de fer.

tigues et données au Gouvernement fédéral; de plus, une restriction que, jusqu'au commencement de la construction qui devait avoir lieu dans les deux ans qui suivaient la date de l'Union, "le Gouvernement de la Colombie anglaise ne vendrait ni n'aliénerait aucune autre portion des terres publiques de la province en aucune autre manière, qu'au titre de pré-emption qui exige la résidence de l'occupant sur la terre qu'il reclame. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction du chemin de fer, le Gouvernement du Canada s'engageait à payer à la Colombie, à partir de la date de l'Union, la somme de cent mille dollars ($100.000) par année, en paiements semi-annuels et d'avance."

Préemption.

Depuis, le Canada a annuellement payé les subsides, supporté les dépenses stipulées pour le service public, versé les cent mille dollars ($100,000), et il a à peu-près terminé la construction du chemin.

A l'époque où ce contrat fut fait, le fléau chinois, comme on l'appelle, existait dans toute sa force à San-Francisco; les habitudes des Chinois, la concurrence qu'ils faisaient aux blancs pour le travail, leur manière de vivre économique, l'envoi fait à leur pays du produit de leur travail, étaient bien connus sur la côte du Pacifique. Ils étaient alors venus en assez grand nombre à la Colombie, et il était au pouvoir du gouvernement de la province d'adopter une loi contre leur entrée, s'il avait été dans l'intérêt de la province de le faire. Aucune action n'a été prise dans ce sens, et après l'union la plus grande pression a été exercée sur le gouvernement fédéral pour hâter la construction du chemin de fer suivant les conditions de l'Union. La demande faite d'une extension de temps pour le parachèvement du chemin fut refusée. Résolutions sur résolutions furent adoptées par la législature locale et le gouvernement pour se plaindre du délai. Députation sur députation fut envoyée auprès du Gouvernement Impérial, alléguant la violation des promesses. On insista sur "l'arrangement Carnarvon" et toutes les influences dont pouvait disposer la province furent mises en jeu pour obtenir la construction immédiate.

Pression exercée pour la construction.

Comme l'on savait que cette entreprise ne pouvait se faire sans avoir recours à la main-d'œuvre chinoise—les témoignages démontrent que cela n'aurait pas été possible, surtout avec la rapidité qu'on y a mise—on doit supposer que, quels que soient les maux attribués aux Chinois, ils n'étaient pas suffisants pour contrebalancer le profit que l'on devait retirer de la construction de ces travaux, et on doit supposer surtout que, jusqu'à ce que le fardeau du coût de construction fut enlevé des épaules du Canada, aucune action ne devait être prise, à moins de nécessité absolue, pour mettre en péril les bons résultats du chemin. Ce sont des propositions qui, dans les transactions ordinaires de la ville, seraient considérées comme claires et à l'abri de tout doute.

Les travaux ne pouvaient être faits sans la main-d'œuvre chinoise.

Supposition.

Le commerce extérieur avec la Chine, les Indes et le Japon,—la formation de grands entrepôts dans la Colombie mise en rapport, par les relations commerciales avec ces pays, ont toujours été regardés par les hommes intelligents comme étant des sources fécondes de revenu. Les lignes de vapeurs océaniques, la construction de docks publics et de quais que cela entraînera, le maniement de l'immense quantité de trafic, nécessitera une population intelligente que les Chinois ne pourront pas fournir, et cette population viendra et s'établira dans le pays dès qu'il y aura de l'ouvrage à faire pour l'occuper.

Commerce étranger.

Lignes de vapeurs océaniques.

En présence de ces beaux résultats, il ne convient pas de prétendre que les races blanches, que des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Américains, des Canadiens et des Européens seraient gâtés par un peu d'opium ou quelques femmes chinoises, ou chassés du champ de l'industrie par quelques manouvriers chinois. Les races qui, jusqu'ici, ont conquis le monde,

doivent certainement avoir dégénéré beaucoup s'il en est ainsi. Le whisky qui se consomme dans une année au Canada est de nature à faire plus de mal que tous les Chinois qui ont jamais traversé l'Océan pour venir résider ou travailler sur les côtes du Pacifique.

La consommation du Whisky d'une année.

Les instructions aux Commissaires sont "de faire rapport sur la question de l'immigration chinoise, et de prendre en considération son effet sur le commerce ainsi que les objections sociales et morales présentées contre l'affluence des Chinois en Canada."

Instructions aux commissaires.

Les relations commerciales de la Chine avec le Canada, à l'exception de cette partie comprise dans les limites de la Colombie, ont jusqu'ici été très restreintes, comparées au commerce canadien avec les autres pays, et l'on peut dire qu'elles ont eu peu d'importance.

Relations commerciales avec le Canada.

Il n'en est pas de même pour la Colombie anglaise. Le rapport des douanes déjà cité pour le mois d'octobre dernier, démontre que la province contribue au revenu général du pays sous forme de droits de douane, au montant de plus d'un million par année, et que ces droits résultant du commerce avec la Chine ont augmenté de cent soixante-quatorze dollars ($174.47) en 1874, à cent onze mille trois cent dollars ($111,300.15) en 1884—dix ans—soit au taux de 637 par cent. On peut se faire une idée de ce que ces droits seront lorsque les lignes de vapeurs océaniques entre les pays de l'Orient et le terminus du transcontinental canadien dans la Colombie anglaise seront établies, et que le trafic d'entier parcours de la Grande-Bretagne, des provinces de l'Est et des Territoires du Nord-Ouest sera en pleine activité. On peut vraisemblablement supposer, tant est rapide l'augmentation du commerce causé par les nouvelles voies de communication, que dans quelques années le commerce venant des bords du Pacifique contribuera au revenu général du Canada presque autant que celui de l'Atlantique.

Augmentation.

Contribution approximative au Revenu.

En prévision de cette éventualité, il ne faut pas perdre de vue que des complications étrangères pourraient diminuer considérablement l'utilité du canal de Suez, comme voie de transit, pour la Grande-Bretagne. Elle n'a aucun contrôle absolu, aucun pouvoir moral sur les sentiments et les affections du peuple à travers le pays duquel il est creusé. Le commerce maintenu à la pointe de la baïonnette ou sous les canons d'un vaisseau de guerre n'est pas le plus productif, et certainement pas le plus satisfaisant. Toutes ces difficultés, toutes ces conditions exceptionnelles sont évitées en choisissant la voie du transcontinental canadien. Une telle différence doit, avec le temps, et avant longtemps, produire un effet appréciable. Considérant la chose, même au point de vue le plus restreint (abstraction faite des influences et des contributions étrangères) l'augmentation du commerce intérieur seul, entre les provinces de l'Est et la Colombie, malgré l'énorme désavantage du transport à travers un pays étranger, et le conflit des intérêts résultant de sources d'approvisionnement plus rapprochées, nous voyons, par les rapports de la douane, que les importations venant des provinces de l'Est dans le port de Victoria seul, ont augmenté de $22,215 durant l'exercice finissant le 30 juin 1872 à $788,287 pour l'exercice finissant le 30 juin 1884, la progression annuelle étant constante entre ces deux dates. Si cette augmentation a eu lieu durant ce temps malgré tous les empêchements, les dépenses et les difficultés de transport à travers un pays étranger, que ne doit-on pas attendre de l'augmentation de la population, et du développement rapide qui se produiront sur les côtes du Pacifique, lorsque la voie de communication intérieure, sera terminée, et que les inconvénients et les énormes frais de transport actuels cesseront de faire obstacle ? Il n'y a que des hommes de la plus grande expérience et de la plus grande capacité qui peuvent imaginer

Complications à propos du Canal de Suez.

Augmentation du commerce de l'Intérieur.

d'avance l'immensité de ces résultats. On peut dire sans crainte, que dans quelques années, ils dépasseront de beaucoup les calculs les plus hardis, parce que le Canada, dans les dix-sept années qui viennent de s'écouler, a vu son influence, son pouvoir, et son progrès matériel, surpasser tout ce qui avait été imaginé comme conséquence de l'union de l'Amérique Britannique du Nord en une seule confédération.

Il est terrible de songer que ce commerce, cet avenir, pourraient être compromis par la population la plus clairsemée de tout le Dominion, population éparse sur un territoire plus grand que l'Ontario et Québec réunis.

Aucun effet.

La venue des Chinois dans la Colombie anglaise, jusqu'à ce jour, n'a produit aucun effet sur la main-d'œuvre des autres provinces du Canada. Si les chiffres du recensement sont exacts, les Chinois ne se sont pas introduits dans ces provinces, le salaire de la main-d'œuvre n'a pas été diminué par leur concurrence, pas un manouvrier d'aucune ville n'a eu à lutter contre le travail des Chinois. Si donc, à l'égard de ces provinces, l'argument a du poids, pour ce qui a trait à la main-d'œuvre, il s'applique à toute espèce de main-d'œuvre, qu'elle soit de provenance américaine ou européenne. Le pays devrait être réservé simplement pour ceux qui l'habitent, et toute augmentation dans la population devrait être arrêtée, sauf par les voies naturelles des mariages et naissances. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à une semblable proposition.

Le commerce anglais avec la Chine est immense. On a constaté que, dans un seul port, il s'est élevé, dans une année, à plus de cinquante et un millions deux cent onze mille neuf cent quatre-ving dix-huit dollars ($51,211,998) dont vingt sept millions sept cent-vingt mille dollars ($27,720,000) venaient de la Grande Bretagne. Si l'on considère la longueur de la route en doublant le Cap-Horn, et les complications probables qui peuvent résulter du contrôle non exclusif du canal de Suez, on peut raisonnablement supposer qu'une partie considérable de ces vingt-sept millions prendra la voie du transcontinental canadien, augmentant ainsi à un très haut degré, le caractère productif de l'entreprise. C'est pourquoi, une législation qui mettrait des entraves à ce trafic causerait un tort sérieux au Canada, en laissant peser sur le peuple le fardeau des impôts causés par la construction du chemin du Pacifique. C'est en vue du commerce à venir seulement, que l'on peut considérer la question comme ayant une influence appréciable sur le Canada, le commerce, avec la Chine, sauf celui de la Colombie, ayant été comparativement de si peu d'importance, dans le passé, qu'il ne peut entrer comme facteur dans nos calculs. Les jours de politique étroite et d'obstruction sont passés. Il est impossible de dépeindre en termes assez forts les avantages des relations sans restriction avec les pays étrangers, si nous sommes réellement la race supérieure. Dans ce cas, c'est nous qui devons les influencer, et non pas eux nous influencer. Tout ce que nous pouvons trouver de bon chez eux il est en notre pouvoir de le prendre et tout ce qu'il y a de mauvais, de le rejeter. C'est un aveu de faiblesse qui ne sied pas aux races américaine et anglaise d'admettre le contraire. C'est pourquoi, les commissaires ne voient pas comment il est possible de soulever aucune objection valide aux "relations commerciales entre le Canada et la Chine."

Fardeau des impôts.

Race supérieure.

Mœurs d'un peuple.

Les objections à la présence des Chinois, tant au point de vue moral que social, ne sont pas plus tenables. La religion et la morale d'un peuple dépendent des individus qui le composent et non pas sur des étrangers qui viennent dans le pays pour affaires ou par plaisir. Ces derniers peuvent influencer à un faible degré le cercle restreint dans lequel ils se meuvent, mais ils ne peuvent produire aucun effet appréciable sur la grande masse du peuple. Les juifs n'ont pas déchristianisé l'Angleterre ou les Etats-

Unis, quoique résidant en grand nombre dans ces pays, et classés parmi leurs citoyens les plus utiles et les plus respectés. Cependant il est bien établi que, lors de leur arrivée en Angleterre, ils ont été persécutés avec une férocité plus grande que ne causerait la présente antipathie pour les Chinois, et que chez plusieurs nations de l'Est de l'Europe, même de nos jours, ils sont traités avec une brutalité féroce. Mais de quel caractère sont les nations qui les traitent ainsi maintenant ? Elles sont ignorantes, dépravées, fanatiques, et à peine au-dessus des sauvages en matières d'intelligence et de civilisation.

Les Juifs en Angleterre et aux Etats-Unis.

Les Anglais et les Américains n'ont pas christianisé les Chinois ; bien qu'ils soient allés en grand nombre en Chine, non-seulement pour des fins de commerce et par plaisir, mais pour évangéliser, pour enseigner les doctrines d'une religion et un code de morale plus ennoblissant et plus attrayant que l'idolâtrie qui y prévaut. C'est donc ravaler les races française, anglaise et américaine du Canada que de prétendre que la présence de quelques manouvriers Chinois ignorants aura pour effet de faire abandonner au peuple Canadien la religion de ses pères, ses mœurs, l'éducation et la haute civilisation chrétiennes dont il jouit et ses institutions, pour adopter le culte des idoles, les mœurs dépravées et les habitudes des païens.

Missionnaires en Chine.

Ainsi, l'histoire et la raison nous démontrent, qu'en ce qui concerne les habitudes morales et sociales, en dehors d'un cercle très restreint, l'influence des étrangers dans la voie de l'avilissement sera extrêmement faible, et tout à fait imperceptible sur la grande masse de peuple lorsque le pays dans lequel ils viennent, leur est supérieur de mœurs et de civilisation.

L'histoire et la raison.

Il est admis que les Chinois ne se fusionnent ni ne marient avec les gens du pays et qu'ils ne prennent pas part aux affaires politiques ou législatives, mais ils n'empêchent pas d'autres immigrants de venir dans le pays qui peuvent et préfèrent se fusionner et se marier avec les nôtres. Dire qu'ils le font par leur compétition dans le travail équivaut en principe à dire qu'il ne faut admettre personne, parce qu'en admettant quelqu'un cela produirait un changement dans les prix existants, et par conséquent serait préjudiciable à la classe particulière ainsi lesée, mais cela n'est pas préjudiciable au plus grand nombre, et la règle est le plus grande somme de bien pour le plus grand nombre. On peut poser comme axiome en économie politique, que les monopoles sont préjudiciables à l'Etat et il ne devrait pas être permis au pouvoir d'empêcher la compétition. Dans les pages précédentes et dans les témoignages, ce point a été traité si au long et par ces derniers il a été demontré si clairement que la présence des Chinois n'a pas été un empêchement à d'autre immigration, quoique la chose ait été souvent repetée, qu'il n'est pas nécessaire d'insister d'avantage.

Monopoles préjudiciables.

Il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles il ne serait pas désirable que les Chinois prissent part aux affaires politiques et législatives, leurs habitudes et leur éducation ne les ont pas formés pour le gouvernement constitutionnel, et il est bien, sous ce rapport, comme dans le cas des eaux du Rhin et de la Moselle, du Fraser et de la Thomson, qu'ils suivent le cours ordinaire pendant quelque temps sans s'entremêler.

Raisons pour ne pas accorder le droit de suffrage.

Il peut se faire que ce soit pour ces raisons qu'ils n'ont pas maintenant le droit de suffrage, mais cette privation même laisse le controle entre les mains de leurs adversaires et empêche une législation qui (s'ils pouvaient intervenir,) serait peut-être préjudiciable aux industries locales ; ainsi, en réalité, la concurrence est restreinte à la main-d'œuvre, sans aucun pouvoir de commander autre chose que ce qui peut indirectement découler d'une activité et d'une frugalité plus grandes.

S'il nous est permis de jeter un coup d'œil en dehors de ces considéra-

La Russie et la race mongole.

tions industrielles, nous voyons que le Canada n'a rien à craindre de l'assimilation. Les Russes commandent à la moitié de la race Mongole, du Caucase aux montagnes du Thibet, du Volga au Don, à travers la Sibérie jusqu'à la grande muraille de la Chine. Les plaines de la Tartarie servent d'écoles d'entraînement à la moitié de leurs jeunes hommes, ce qui n'empêche pas qu'en ce moment les Russes figurent au premier rang des nations de l'Europe, intellectuellement et physiquement, tant a peu d'effet le danger de l'assimilation sur le caractère d'un peuple.

Danger trop problématique.

Au Canada, le danger à craindre des Chinois est simplement problématique—c'est la crainte d'un danger possible qui pourrait, à l'aide de circonstances extraordinaires, se réaliser dans un quart de siècle ! Mais si l'expérience que l'on a de ce peuple prouve quelque chose, c'est que dès que la demande pour leur main-d'œuvre cessera, leur immigration cessera. On leur reproche de ne pas demeurer dans le pays, alors le danger que l'on craint disparait et le résultat de leurs travaux ne peut pas être emporté. Le chemin de fer qui sera construit, les terres qui seront defrichées par leur travail resteront et ne seront que plus profitables à ceux qui s'y établiront, par la plus grande facilité dans le transport des marchandises, et l'appropriation du sol à une culture immédiate. Si, en prenant cet argument à la lettre, il était possible de prétendre qu'il y eût un mal immédiat, c'est un mal qui se guérit par les causes qui le produisent. Cessez de leur offrir du travail et ils cesseront de venir.

Danger trop problématique.

Il est impossible de prétendre que le danger immédiat existe pour le Canada comme ensemble. Quant à cette partie du Canada, située dans les limites de la Colombie, la législation requise est une législation qui réponde aux besoins immédiats, basée sur un principe qui puisse être soutenu—le principe de la restriction pour les questions de police et de salubrité.

On n'a aucune raison de redouter l'avenir. L'opinion publique agit maintenant et agira toujours par la suite sur le Parlement, et chaque fois qu'il sera prouvé qu'un mal existe, on peut avoir des lois pour le combattre.

Parlements à l'avenir.

Les parlements pourront à l'avenir combattre le mal quand il se présentera, quand il sera réel, et d'une manière plus efficace qu'un parlement qui ne le combat que poursuivi par la crainte exagéré de ce qui pourrait advenir.

Immigration chinoise.

En considérant cette question il ne faut pas perdre de vue, que l'immigration des Chinois dans les colonies anglaises s'est faite à la demande expresse et urgente du Gouvernement Britannique, que cela était contraire aux traditions de l'Empire Chinois et contraire au désir du gouvernement Chinois.

Concession.

Que c'était une concession arraché au dernier par la force et la détermination du premier.

Histoire d'une concession.

L'histoire de cette concession est assez curieuse. Il est bien connu que les Chinois considèrent comme *barbares* tous ceux qui ne sont pas sujets de l'Empire Chinois et ne permettent pas de rapports avec eux.

Traités Chinois Hertzlett, vol 6 221 1er Traité.

Dans le traité du Nankin, fait entre la Grande Bretagne et la Chine, signé au nom de Sa Majesté, à Nankin, par Sir Henry Pottinger, le 29 Août 1842, et ratifié le 26 Juin 1843, il y a une clause expresse accordant l'amnistie à tous les sujets Chinois qui avaient osé demeurer ou trafiquer avec les Anglais. En vertu du 9ème article, " l'Empereur de Chine, s'engage à publier et à promulguer sous sa signature et le sceau Impérial, une amnistie pleine et entière, et un Acte d'indemnité à tous les sujets Chinois, qui peuvent avoir residé, qui auraient trafiqué ou eu des rapports ou fait un engagement avec Sa Majesté Britannique ou des officiers de Sa Majesté ; et Sa Majesté Impériale, s'engage de plus à mettre en

liberté tous sujets Chinois qui peuvent être emprisonnés pour de semblables motifs."

Par l'édit impérial publié pour la confirmation de ce traité, le 3 Août 1843, et pour mettre à exécution ses dispositions, il est déclaré :— Edit impérial.

"(7) Dans les différents ports où les *barbares* doivent faire le commerce, il leur sera permis de trafiquer indistinctement avec aucuns de nos marchands qu'il leur plaira, et toutes les dettes contractées entre elles seront payées par les parties intéressées sans intervention officielle."

"(11) Les habitants du Royaume du Milieu qui ont servi les officiers de la dite nation anglaise seront considérés comme exempts de la faute d'avoir agi ainsi, et comme la paix est maintenant déclarée, le peuple des deux nations doit être considéré comme formant mutuellement un tout, que personne n'ose plus commencer à répandre le sang."

"(16) Que les articles ci-dessus soient définitivement arrêtés avec les *barbares*, accordant l'attention la plus soutenue aux détails les plus minutieux; que le traité soit rédigé en termes clairs et concis, empêchant toutes autres difficultés et confusions dans les affaires. Comme les *barbares* ne peuvent pas nous comprendre, que les services d'un interprète soient obtenus, afin qu'ils soient satisfaits. Respectez ceci. Date le 8 septembre 1842."

Dans le traité de Tien-tsin, en date du 26 juin 1858, signé par Lord Elgin, au nom de Sa Majesté, le 1er article, renouvelle et confirme le traité précédent; par le 9ème article et les suivants, il est permis aux sujets anglais de voyager par plaisir ou pour des fins de commerce dans toutes les parties de l'intérieur de la Chine, et il leur est aussi concédé beaucoup de priviléges et avantages qu'ils ne possédaient pas auparavant. Par le 31me article "il est stipulé, qu'à l'avenir la désignation de *Barbare* ne s'emploierait plus pour le gouvernement ou les sujets de sa Majesté Britannique, dans aucun document officiel émanant des autorités chinoises, soit dans la capitale, soit dans les provinces."

Hertzlett Vol XI 86
2me Traité.

Ce dernier traité ayant été violé par les Chinois avant même d'avoir été ratifié, la guerre se renouvela, et un troisième traité fut signé à Pékin, après la prise de cette ville, par Lord Elgin, au nom de Sa Majesté, le 24 octobre 1860. Le chiffre de l'indemnité et des frais de guerre y était plus fort que dans le deuxième traité, que l'on s'engageait à ratifier, de nouveaux avantages étaient accordés, et la sixième clause stipulait expressément ceci :

3e traité.

Hertzlett, Vol XI 112.

(5) "Aussitôt après que la ratification du traité de 1858 aura été échan-
"gée, Sa Majesté Impériale l'Empereur de Chine commandera par décret
"aux autorités supérieures de chaque province *de proclamer, dans toute*
"*leur juridiction que les Chinois désirant prendre du service dans les*
"*colonies anglaises ou dans d'autres ports au-delà de la mer auront la liberté*
"*absolue de faire des engagements avec des sujets anglais, à cette fin, et de*
"*s'embarquer eux et leurs familles sur tout bâtiment anglais* dans tout
"port libre de la Chine; et Elle commandera aussi aux dites autorités
"supérieures, de préparer, de concert avec les représentants de Sa Majesté
"Britannique en Chine, tels règlements pour la protection de ces
"émigrants chinois, que les besoins des divers ports libres pourraient
"xiger."

Ainsi, ce n'est qu'après avoir payé des sommes énormes, dont l'Empereur parle avec tristesse à la clause 8 du dit édit : " L'argent, vingt-et-un " millions ($21,000,000) sera payé par versements annuels. C'est une " somme considérable, et d'où vient-elle pour la donner ainsi ! Que Ye " King seul soit tenu responsable à l'avenir pour le règlement de l'af- " faire et pour indiquer d'avance les endroits qui devront fournir leur part " des fonds et en faire rapport à la Cour." Ce n'est qu'après avoir été forcés de payer une nouvelle somme de $10,666,666 comme suplément d'indemnité et frais de guerre, forcés d'ouvrir leurs ports de mer, et de déroger à toutes les traditions et coutumes de leur pays, que les Chinois en sont arrivés à nous accorder cette importante concession.

Indemnité.

Il a fallu tout cela d'abord pour que l'empereur de Chine se soit résigné à laisser ses sujets apporter aux colonies anglaises les avantages de leur frugalité et de leur travail.

Même satisfaction.

Sa satisfaction serait assez mince maintenant s'il apprenait comment les habitants de quelques-unes de ces colonies apprécient son sacrifice.

CHAPITRE II.

" Puisque le seigneur du territoire peut en défendre l'entrée quand il le juge à propos, il est sans doute le maître des conditions auxquelles il veut la permettre. C'est une conséquence du droit de domaine. Si le souverain attache quelque condition particulière à la permission d'entrer dans ses terres, il doit faire en sorte que les étrangers en soient avertis lorsqu'ils se présentent à la frontière. Le souverain ne peut accorder l'entrée de ses Etats pour faire tomber les étrangers dans un piège. Dès qu'il les reçoit, il s'engage à les protéger comme ses propres sujets, à les faire jouir, autant qu'il dépend de lui d'une entière sûreté.—*Le droit des gens*, par Vattel, ch. 8."

Respect de la loi.

Il est, essentiellement nécessaire, que l'on ne tienne pas compte de la Colombie seulement dans l'étude de cette question, mais il est également nécessaire de faire observer que l'autorité supérieure a le devoir de faire appliquer les lois et de faire respecter et protéger les droits de chacun.

Les deux extraits suivants de l'enquête faite à San-Francisco en 1876 (pp. 199 et 227) feront voir l'a-propos de la citation de Vattel et de la remarque qui précède.

Le colonel Bee dit (p. 199) :

" J'ai vu la population lancer des pierres aux Chinois depuis le moment où ils ont débarqué du navire jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la ville chinoise. Je les ai vus renversés dans leurs wagons, la peau du crâne fendue. La police restait inerte. Nul Chinois n'ose se montrer dans certaines parties de San-Francisco. Ils ne jouissent d'aucun privilège."

Chinois maltraités à San-Francisco.

L'ancien chef de police, M. Ellis, dit (p. 227) :

" Les Chinois ont été très maltraités ici. Les *hoodlums* les lapident, les battent et les maltraitent d'une manière honteuse, et si un Chinois est trouvé seul dans une partie de la cité où la police n'est pas à proximité, il est heureux s'il parvient à s'échapper avec la vie sauve, ou sans être estropié ou battu. Les *hoodlums* sont ici ce que sont les *roughs* ou les vagabonds dans l'est, la majeure partie finissent par devenir des voleurs et des criminels. Ils n'ont aucune occupation, vivent ensemble et commettent tous les crimes possibles. Plusieurs meurtres ont été commis par eux et plusieurs ont été punis ; mais aucun encore n'a été pendu pour ce

crime. Deux *hoodlums* ont été arrêtés pour avoir frappé un Chinois avec un couteau dans la région du cœur ; l'un d'eux fut condamné au pénitencier pour plusieurs années, l'autre fut envoyé à l'asile, dont il s'échappa immédiatement ; il n'a jamais été repris."

Désapprouvé par les meilleures classes.

Il faut dire que les meilleures classes, les classes les plus élevées de San-Francisco, désapprouvent aussi énergiquement qu'il est possible ces outrages contre les Chinois. Cependant, quand il y a probabilité qu'ils se produiront quelque part, on doit prendre des précautions extrêmes pour les empêcher et pour punir ceux qui seront convaincus de les avoir commis. Il n'y a pas jusqu'à présent d'exemple d'une conduite semblable dans la Colombie anglaise, mais parmi les jeunes gens paresseux et dissolus, ces excès viendront certainement comme la conséquence naturelle de l'indigne traitement que l'on fait subir continuellement à une classe particulière de la population. Dans ces circonstances, le *hoodlum* ne jouit pas seulement du plaisir de satisfaire sa dépravation, acquise ou innée, mais il s'imagine qu'il fait quelque chose méritant l'approbation publique. Il se forme une tendance à la brutalité, un encouragement à la violation des lois, et les gens corrompus sont portés à croire qu'ils deviennent les interprètes de l'opinion publique.

Résultat naturel de l'habitude.

Droit international.

Le droit international exige que puisqu'on permet aux Chinois d'entrer dans le pays, on doit les protéger aussi longtemps qu'ils obéissent aux lois. Si le parlement leur défend d'entrer, dans l'intérêt général, la difficulté cesse ; mais si le parlement leur permet de venir, ils ont les mêmes droits que les autres sujets à la protection des lois.

Nécessité d'un consul Chinois.

Les Chinois de la Colombie anglaise n'ont pas de représentant officiel, accrédité, auquel ils puissent s'adresser comme les autres étrangers, quand on les attaque à cause de leur race. Ils n'ont pas de consul qui puisse communiquer avec les autorités locales en leur nom, et demander pour eux les droits et les privilèges appartenant à tous les étrangers. Ceci est d'autant plus important, qu'aux yeux de l'observateur il ne fait pas doute que l'agitation que l'on continue dans la Colombie anglaise contre les Chinois encourage une disposition à commettre, envers eux, les mêmes outrages qu'à San-Francisco. Amenés devant le tribunal, les délinquants seront punis suivant la loi ; mais il est à désirer que quelqu'un, revêtu d'un caractère officiel, puisse être là pour instituer des poursuites au nom des victimes de ces méfaits. Ces outrages sont non seulement inhumains et anti-chrétiens, mais ils déshonorent l'administration de la justice dans un pays anglais, et c'est pour empêcher leur retour que l'on juge à propos d'appeler l'attention du Conseil Privé sur le sujet.

Protection contre les *Highbinders*.

Il est également nécessaire de les protéger contre les bandits chinois qui, pour de l'argent, s'efforcent de saper chez eux le respect des lois et de l'administration de la justice. On sait déjà ce que sont les *highbinders*.

Assises de Victoria, décembre 1884.

Chassés de San-Francisco, ces bandits se sont portés en foule vers la Colombie anglaise ; aux dernières assises de la ville de Victoria, en décembre dernier, ils ont rendu difficile et même dangereuse l'administration de la loi criminelle, par leurs menaces contre les interprètes et les témoins chinois assignés par l'Etat dans les poursuites pendantes. Le juge n'hésita pas à punir sévèrement les coupables, car c'était une offense dont on ne se doutait pas et qu'il fallait réprimer sans faiblesse. Nous nous trouvons encore ici en face de l'absence d'une autorité officielle, reconnue, à laquelle on puisse s'adresser, qui soit au courant de la langue et des coutumes des Chinois, d'un homme qui, par sa position diplomatique officielle, serait au-dessus du soupçon et pourrait toujours fournir aux tribunaux et aux autorités locales des explications certaines qui empêcheraient les dénis de justice. Il n'y a pas de raisons pour douter de la bonne application

de la loi de la part des autorités locales, mais on ne peut jamais être certain que les faits auxquels cette application se fait soient représentés sous leur véritable couleur.

S'il est à désirer que justice soit rendue aux Chinois comme aux autres, il est également désirable que cette justice soit éclairée et complète.

Total 15,456. A l'appui des observations faites jusqu'ici sur ce que la présence des Chinois dans la Colombie anglaise n'a pas empêché la venue des colons blancs, il peut être utile de dire qu'un rapport récent fait au Département de l'Agriculture par l'agent d'immigration fédéral à Victoria, et portant la date du 16 décembre 1884, porte à 11,370 le nombre des immigrants blancs arrivés dans la province, depuis l'ouverture de la zône des terres du chemin de fer en juin 1883 jusqu'au 30 novembre 1884, soit une période de 18 mois, contre 4,086 Chinois, ce qui accuse une diminution sensible pour ces derniers comparativement à 1882 et 1883, alors que la demande de la main-d'œuvre pour le chemin de fer était à son apogée ; et ce fait laisse l'impression que l'offre de la main-d'œuvre ne dépassera pas la demande, et que, si la venue des Chinois est un mal, ce mal cessera avec l'occasion.

Restrictions. Nous trouvons dans le *Colonist*, publié à Victoria, en date du 31 décembre, un tableau qui vient à l'appui des remarques ci-dessus et qui est une dénégation énergique de ce qui a été plusieurs fois affirmé par quelques témoins devant le comité de la Chambre des communes en 1879, et devant la présente Commission en 1884, à savoir que l'on pouvait obtenir dans la province toute la main-d'œuvre blanche dont elle avait besoin. Ce journal a publié régulièrement, depuis le 22 septembre dernier, une annonce de Graham et Busk, entrepreneurs de chemin de fer entre Esquimault et Nanaïmo, avec la liste des prix offerts pour la main-d'œuvre blanche :

CHEMIN DE FER D'ESQUIMAULT ET NANAIMO.

BUREAU DES ENTREPRENEURS,
VICTORIA, 22 Septembre, 1884.

TARIF DES SALAIRES POUR LES BLANCS

SUR LE CHEMIN DE FER D'ESQUIMAULT ET NANAIMO.

Contre-maitres, travaux dans le roc	$3 00 à	$4 00	par	jour
do do dans le sol	2 50 à	3 00	"	"
do ponts	3 50 à	4 00	"	"
Charpentiers do		3 00	"	"
Forgerons, 1ère classe		3 50	"	"
Ouvriers-carriers	2 00 à	2 25	"	"
Manouvriers	1 75 à	2 00	"	"
Bucherons-équarrisseurs		3 00	"	"
Bucherons	1 75 à	2 00	"	"

Tout travail en dehors, 10 heures par jour.
Tout charpentier doit fournir ses outils.
Tout ouvrier doit se fournir d'un lit, se nourrir et se loger.
On trouve facilement des maisons de pension le long de la ligne ; pension, $4 par semaine.
Les employés ne sont pas tenus de se pensionner dans les maisons de la compagnie.
Les salaires se paient mensuellement, le 15 de chaque mois.

GRAHAM & BUSK,
Entrepreneurs.

" Le journal disait le 31 décembre :

" MAIN-D'OEUVRE CHINOISE.—Nous apprenons que MM. Graham et Busk entrepreneurs de la section supérieure du chemin de fer sur l'ile, se trou-

vant dans l'impossibilité de se procurer assez de travailleurs blancs pour terminer leur entreprise à temps, ont été forcé, bien à regret, de s'entendre avec la Compagnie Taï Chong pour avoir des travailleurs Chinois."

Les commentaires sont inutiles.

Au sujet de la mesure restrictive suggérée, il convient de peser les remarques faites à San-Francisco, en juillet dernier, par M. Briggs, président de l'Association d'Immigration de la Californie :

"Je pense que comme travailleurs, ils rempliront toujours un rôle dans aucun centre quelconque, avec certaines restrictions. Jusqu'à quel point ils peuvent être utilisés, est une question que nous ne pouvons décider ici, car nous sommes un jeune pays ; nous connaissons les Chinois pour les avoir étudiés pendant vingt-cinq ans, et nous pouvons être quelque peu prévenus contre eux parce que leur part de travail a été surfaite ; leur nombre ayant augmenté plus rapidement que nous ne pouvions les employer. Je pense ceci :—mais je ne voudrais pas l'exprimer en public, car je ne suis pas en leur faveur et j'ai agi d'une manière active en faveur de l'Acte de Restriction—je pense que si l'on avait modifié l'Acte de Restriction de manière à permettre à un nombre limité de Chinois de venir sur nos côtes, nous aurions pu les utiliser et nous n'aurions pas l'opposition que l'on a aujourd'hui contre eux. Je pense que pour la culture de nos fruits, il serait avantageux d'en avoir plus même que nous n'en avons aujourd'hui. Je pense que dans quelques autres branches d'industrie, dans les petites industries, le Chinois jouerait un rôle qui serait plus ou moins important, même actuellement, si on lui permettait encore d'immigrer ici. Avec cet objectif, et dans la pensée que nous avons souffert de la rareté de la main-d'œuvre et que nous continuerons probablement à en souffrir durant une partie de l'année, pendant quelques années encore, parce que le développement des industries dépasse l'accroissement de la populatien, je pense que leur présence ne serait pas à dédaigner."

Le témoignage le plus précis et en général le plus favorable aux Chinois est celui que M. Babcock a rendu à San-Francisco le 26 juillet 1884. Il a dit :

SAN FRANCISCO, le 26 juillet 1884.

WILLIAM F. BABCOCK, négociant.

Habite San Francisco depuis 1852. Dans un jeune pays, la main-d'œuvre à bon marché est absolument nécessaire. L'effet de la main-d'œuvre chinoise a été avantageux, et cet effet se continuera. La main-d'œuvre à bon marché ne chasse pas le travail, mais augmente la demande de bras. Le travail engendre le travail. L'effet de la main-d'œuvre chinoise sur le développement de la Californie a été profitable et a beaucoup aidé à notre richesse. Les Chinois dépensent en moyenne 25 sous par jour, peut-être neuf cent mille piastres ou un million, par mois, parmi nous. Ils sont nécessaires, et les chasser de l'Etat serait une grande faute, mais il serait à propos de restreindre cette immigration au moyen de lois et de règlements. Nous n'avons pas trop de Chinois maintenant, mais je n'en couvrirais pas le pays. Ils n'ont pas augmenté en nombre depuis 1865, et il n'y a pas à craindre une trop grande affluence. Je ne pense pas qu'ils aient été un obstacle à l'immigration des Etats de l'Est. L'hostilité à leur égard provient des politiciens, des employés et des étrangers. Il n'y a ni concurrence ni conflit entre les Chinois et les ouvriers blancs. La construction des chemins de fer dans la Basse Californie a ouvert le

La main-d'œuvre Chinoise est une nécessité ; le travail Chinois est avantageux.

N'ont pas éte un obstacle à l'immigration des blancs.

pays, créé des établissements et attiré l'immigration sur le littoral. La partie sud de la contrée a été colonisée rapidement, et tout cela est dû à la construction des voies ferrées. Néanmoins, pour certaines raisons, je pense qu'il serait de bonne politique de restreindre le nombre des immigrants Chinois. Mais cette action serait en contravention directe d'un traité imposé aux Chinois par les Américains. J'ai été agent de la compagnie des paquebots-poste du Pacifique, de 1854 à 1862, et je suis en relations constantes avec les Chinois ; je leur vends de l'argent, du mercure-vif et autres articles semblables, et je trouve que ce sont des hommes d'affaires très habiles. Je n'ai jamais perdu encore un dollar avec eux durant toute ma vie. Je me porterais caution pour eux pour dix ou quinze mille dollars aussi bien que je le ferais pour aucun entrepreneur de cette ville. M. Parrott, qui a été leur banquier pendant des années, m'a affirmé n'avoir jamais perdu un dollar en principal ou intérêt avec eux. J'ai toujours trouvé que les Chinois étaient une nation des plus pacifiques et des plus industrieuses et toute aussi morale que les basses classes parmi les blancs. Le Chinois fume de l'opium et le blanc boit du whiskey. J'ai employé un nombre considérable d'ouvriers chinois. Je pense que les services des Chinois sont profitables au lieu d'être désavantageux. Leur effet sur le commerce, comme par exemple sur la fabrication des cigares, est de permettre à la population de fumer des cigares à un prix moindre que celui qu'elle paierait autrement, et je pense que c'est une bonne chose qu'ils aient entrepris en grand le blanchissage de la population. Grâce aux blanchisseurs chinois, les classes les plus pauvres peuvent changer de linge plus souvent que par le passé. Ils se rendent aussi très utiles dans tout l'État, comme cuisiniers et garçons d'hôtels. La population de la campagne peut difficilement se procurer des servantes, tandis que le Chinois est toujours content partout où il va. Les Chinois riches, si la loi les protégeait, viendraient ici avec leurs capitaux, et nous les verrions acheter des terrains et construire des maisons. La main-d'œuvre chinoise est préférable à l'emploi des ouvriers blancs pour cette raison-ci : nos manufactures peuvent se maintenir et faire du profit en payant le travail un dollar par jour—les Chinois faisant leur cuisine eux-mêmes—et elles peuvent soutenir la concurrence avec celles de l'Est, tandis que si vous attirez ici le travailleur blanc et si vous donnez deux dollars par jour, vous tuerez le travail. Les Chinois viennent ici avec l'intention de retourner dans leur patrie, et je crois qu'il est préférable que le pays soit peuplé par les blancs, mais le travail à bas prix dans un pays nouveau est absolument nécessaire, et nous devrions rechercher la main-d'œuvre la moins couteuse. Dans un siècle d'ici, lorsque nos descendants vivront dans la Californie et qu'ils verront ce que les Chinois ont fait pour ce pays, ils se moqueront des idées de leurs ancêtres sur cette question. La population blanche sera alors, ou peut-être plus tôt, de cent cinquante millions, et il y aura probablement un ou deux millions de Chinois. Je ne leur donnerais pas le droit de vote. Je ne vois pas d'objection à avoir au milieu d'un Etat libre, une population ne jouissant pas de ce droit. Les Chinois ne se soucient pas de prendre part à nos luttes politiques ; c'est la nation la plus paisible, la plus industrieuse et la meilleure que je connaisse. Ce sont les meilleurs travailleurs que j'aie vus dans ma vie. Aux mines d'argent de Clear Lake, où j'ai des intérêts considérables, nous employons un très grand nombre de Chinois, et il nous serait impossible de nous passer d'eux. Ils vont prendre un bain tous les soirs et sont très propres ; ils ont tous de l'instruction, car l'éducation obligatoire est une institution chinoise. C'est un peuple actif, intelligent et habile. Je ne parle pas de

Il serait bon de restreindre leur nombre.

Nation honnête, pacifique et industrieuse.

Utiles comme blanchisseurs, cuisiniers et garçons d'hôtels.

Sont préférables aux blancs sous le rapport du salaire.

Ils n'ont pas l'intention de se fixer ici.

Ne devraient pas avoir droit de vote.

Excellents travailleurs.

la plus basse classe que nous avons en Californie. Ceux que nous avons ici s'acquittent de leurs dettes dix fois plus vite que les blancs. Leurs hommes d'affaires sont des gens intelligents, actifs, fins et adroits. Ils sont capables de diriger de grandes entreprises.

Sont propres, instruits, intelligents et industrieux.

Pour terminer, je dirai en quelques mots qu'il y a dans la Colombie anglaise trois nuances d'opinion sur la question chinoise :

1o. Une minorité, fortement préjugée, mais ayant de bonnes intentions, ne sera satisfaite que par l'exclusion absolue des Chinois.

2o. Une minorité intelligente comprend qu'il n'y a pas besoin de législation et que la demande, en ce cas comme dans les autres affaires, sera la loi dominante et résoudra la question au cours naturel des choses.

3o. Une forte majorité croit que l'immigration chinoise doit être restreinte dans une mesure modérée, suivant les besoins de police, de finance et de salubrité, et sanctionnée par des règlements sevères quant à la propreté et à la conservation de la santé publique.

Le Commissaire soussigné partage cette dernière manière de voir, et il a fait au chapitre 9 une proposition dans ce sens, au cas où le parlement croirait devoir faire maintenant une loi à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

Ottawa, le 1er Février 1885.

JOHN HAMILTON GRAY,

Commissaire.

ARTI

Q. Q

Q. V
fornie ?-

Q. D
fornie ?-

Q. Da
arrivé, i

Q. A
l'Associa
j'ai publ

Q. Vo
arrivé su
d'interro

Q. Me
sujet de l
sement é
un obstac
l'Ouest et
à empêche
gration c
ment de
les élémen
souffert c
nombre to
nous était
industriell

Q. Vou
qu'elle se s
Sans aucun
tion des Et
tièrement
de chinois
quelques st
céder par
sera possib
arrivées sû
comprises ;
en 1882, 1
toral, en 18

TEMOIGNAGES.

San Francisco, 22 Juillet, 1884. **BRIGGS.**

Arthur R. Briggs est interrogé :

Q. Quels sont vos nom et prénom ?—R. Arthur R. Briggs.

Q. Vous êtes président de l'Association d'Immigration da la Californie ?—R. Oui.

Q. Depuis combien d'années vous occupez-vous d'immigration en Californie ?—R. Il y aura trois ans, environ, en novembre prochain.

Q. Depuis combien de temps êtes vous en Californie ?—R. J'y suis arrivé, il y a eu dix ans en juin.

Q. Avez-vous ici des affaires autres que celles qui vous rattachent à l'Association d'Immigration ?—R. Oui ; pendant les sept dernieres années, j'ai publié un journal commercial dans cette ville.

Q. Voulez-vous nous faire part des conclusions auxquelles vous en êtes arrivé sur le sujet qui nous occupe ?—R. Désirez-vous procéder sous forme d'interrogatoire ?

L'immigration Chinoise est un obstacle à celle des blancs.

Q. Mentionnez simplement le résultat de vos observations ?—R. Au sujet de l'immigration dans cet Etat, je suis d'avis, après avoir minutieusement étudié la question, que l'immigration des chinois en Californie a été un obstacle à l'immigration de la race blanche des Etats de l'Est et de l'Ouest et des Européens, et que tant qu'elle se comtinuera, elle contribuera à empêcher l'immigration des blancs. Je suis aussi d'opinion que l'immigration continue des chinois en ce ce pays a donné simplement un supplément de main-d'œuvre, sans ajouter aux ressources industrielles de l'Etat les éléments que fournirait l'immigration blanche. Je crois que nous avons souffert considérablement en Californie et sur la côte du Pacifique du nombre toujours croissant ou de l'excédant de cette classe d'émigrés qu'il nous était impossible d'utiliser dans nos manufactures et nos entreprises industriélles locales.

Si l'immigration Chinoise avait continué, celle des blancs aurait cessé complètement.

Q. Vous dites que l'immigration des blancs s'est ralentie. Pensez-vous qu'elle se soit ralentie tant dans les Etats de l'Union qu'à l'étranger ?—R. Sans aucun doute—je crois que les statistiques démontrent que l'immigration des Etats de l'Union—de l'Est, du Centre et de l'Ouest—a presqu'entièrement cessé, et qu'elle se serait complètement arrêtée si cette affluence de chinois s'était continuée. Je pourrai peut-être vous démontrer par quelques statistiques, la vérité de mon énoncé. Je n'ai pas le loisir de procéder par ordre, mais je vais vous donner ces chiffres du mieux qu'il me sera possible. J'ai ici quelques statistiques. Par exemple, l'excédant des arrivées sur les sorties a été, en 1879, de 9,500, chinois et autres races comprises ; en 1880, il a été de 4,100, des chinois pour la majeure partie ; en 1882, 17,573 chinois sont arrivés sur la côte. L'immigration sur le littoral, en 1883, d'après un relevé fait par moi et qui a été publié ici récem-

Augmentation de l'immigration blanche.

ment, a été d'environ 24,000, et le nombre d'immigrants inscrits à notre propre bureau, à partir de l'année expirée le 31 mai dernier, donne un total de 9,680, dont le plus grand nombre désirait se fixer dans le pays. Ils ont été inscrits à notre bureau, et pour ne pas pécher par exagération, je dirai que probablement un tiers s'est rendu dans cette ville. Pour nous en tenir à cette proportion, nous estimons qu'un tiers environ s'est rendu à San Francisco. Ils commencent à se disperser à Los Angeles, et continuent ainsi tout le long de la route jusqu'à San Francisco, partout où ils peuvent trouver du travail. Lorsqu'ils arrivent par l'autre route, ils se dispersent après avoir atteint la région des Sierras, de sorte qu'il ne nous arrive dans cette ville, qu'un tiers peut-être des immigrants qui cherchent à s'établir dans l'Etat.

L'immigration blanche appelée après la cessation de l'immigration Chinoise.

Q. Attribuez-vous l'augmentation qui s'est produite récemment dans l'immigration blanche, aux mesures législatives adoptées à Washington?—Pas entièrement. A l'époque de la formation de notre Association d'Immigration, nous n'avions, comme je l'ai dit déjà, qu'un bien faible courant d'immigration blanche; de fait, nous ne cherchions pas à l'encourager, parce que nous avions toute la main-d'œuvre qu'il nous était possible d'utiliser. Mais du moment que le Congrès fut prié de mettre un terme à l'affluence des chinois sur nos côtes, nous avons commencé à répandre des circulaires imprimées donnant des renseignements sur les avantages que présentait l'Etat et nous en avons adressé partout en Europe et dans ce pays, à l'est des Montagnes Rocheuses, et par ce moyen, nous avons pu attirer ici une immigration plus considérable que celle qui nous serait arrivée sans cela. Sans aucun doute, l'Acte de Restriction a eu pour effet d'augmenter cette immigration, en nous permettant d'affirmer que l'immigration chinoise était arrêtée et que les émigrés de race blanche ne couraient plus le risque de se trouver en concurrence avec les coolies chinois qui nous arrivaient constamment au taux de 15,000 ou 20,000 par an.

L'Acte de Restriction a causé l'accroissement de cette immigration.

Adoption de mesures plus énergiques.

Q. Ainsi, non-seulement vous avez eu l'aide de cette loi restrictive, mais vous avez aussi pris des mesures plus énergiques pour attirer l'immigration?—R. Il ne serait pas juste de dire que le succès doit être attribué en entier à l'Acte de Restriction, parce que notre Association d'Immigration est la première qui se soit organisée pour tenter un effort en vue d'encourager l'immigration dans cet Etat Depuis quelques années, des tentatives individuelles ont été faites à diverses reprises, sans succès aucun; mais notre association a déployé une énergie persévérante, et on doit, en toute justice, lui donner quelque crédit pour cet accroissement dans l'immigration blanche.

L'ouvrier blanc est un consommateur et un producteur. L'excédant du salaire du Chinois est perdu pour l'Etat.

Q. Vous avez dit que le chinois travaillait à bien meilleur marché que l'immigrant de race blanche. Considérez-vous que l'Etat retire un avantage équivalant à la différence qui existe entre le salaire payé à l'ouvrier chinois et celui qui devrait être payé à l'ouvrier blanc?—R. C'est mon impression que l'Etat retire un profit supérieur à la différence qui existe entre les deux salaires, et en voici la raison : l'artisan blanc amène géneralement sa famille, et la fait vivre. C'est un consommateur et un producteur. Il élève sa famille, dépense son argent pour son entretien et par là écoule ses deniers dans le pays et aide au développement des ressources de l'Etat. Tandis qu'avec l'ouvrier chinois, tout excédant de gages ou de profits, une fois ses frais d'entretien payés, est directement enlevé de l'Etat et du pays. Il me semble qu'en considérant plus attentivement les avantages qui

résultent de l'emploi de l'ouvrier blanc de préférence à l'ouvrier chinois, il est impossible de tenter la comparaison entre les deux. Tous les avantages sont tellement en faveur de l'ouvrier blanc qu'il n'y a réellement pas place pour la comparaison.

Pas de parité entre le blanc et le Chinois.

Q. Dans l'état actuel des choses, n'est-ce pas?—R. Oui, à mon sens.

Q. Par le passé, quel a été l'effet de l'emploi de la main-d'œuvre chinoise sur la prospérité de cet Etat? -R. Je pense que les chinois ont puissamment contribué au développement de nos travaux d'utilité publique et des ressources de l'Etat jusqu'à une certaine période. Je crois qu'il y eût un temps où ils furent grandement nécessaires et où ils firent beaucoup de bien. Mais ces temps sont passés. La construction de nos grandes lignes de chemins de fer et de nos routes locales exigeait une main-d'œuvre d'un genre tout spécial; il nous fallait des ouvriers disposés à se déplacer au fur et à mesure que les travaux avançaient, capables de vivre de peu, de faire leur cuisine eux-mêmes et de se suffire en tout, sans avoir à s'occuper d'une famille, enfin, des ouvriers sur lesquels on pût toujours compter. Dans ce sens, je crois que les chinois ont rendu de grands services à l'Etat, et que nous avons bénéficié d'une manière toute particulière de leur présence parmi nous à cette époque. Mais ce temps n'est plus; nous avons terminé ces travaux, et maintenant ces ouvriers ont besoin de se pourvoir autrement, de s'occuper d'autres industries telles que l'agriculture, la viticulture, les travaux de fabriques, etc., et ils accaparent si complètement toutes les situations qui pourraient être remplies par les ouvriers blancs des villes et des villages, que ces derniers peuvent à peine trouver un emploi convenable. Ils prennent à présent la place des garçons et des filles de ce pays, et je pense que les avantages particuliers qu enous avons retirés de leur travail on été perdus par ce nouvel état de choses.

Les Chinois ont largement contribué au développement de l'Etat jusqu'à une certaine période.

On peut compter sur la main-d'œuvre Chinoise, mais il lui faut trouver d'autres occupations.

Les avantages retirés de ces ouvriers sont plus que compensés.

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que si ces grandes entreprises publiques étaient encore à faire, vous accepteriez avec plaisir l'immigration chinoise?—R. Non; je ne crois pas que la verrais d'un bon œil. Je sais parfaitement qu'elle pourrait être utilisée avec avantage, mais la question qui se présenterait alors serait de savoir comment employer ces bras étrangers après l'achèvement de ces travaux; c'est là le problème que nous sommes appelés à résoudre.

Ne verrait pas avec plaisir une immigration Chinoise.

Q. Si, comme on le prétend, les hommes seuls émigrent ici, qu'est-ce qui empêche le flot de cette immigration de s'arrêter?—R. Le trait distinctif de l'immigration chinoise, c'est qu'elle ne recule jamais. Les chinois sont un peuple de conquête, et partout où ils peuvent mettre le pied, ils y restent. C'est l'histoire de toutes les îles du Pacifique: c'est l'histoire de tous les pays où ils ont pris pied.

Ne recule jamais. Elle reste partout où elle prend pied.

Q. Vous avez dit, je crois, que les blancs ne peuvent rivaliser avec eux pour le travail de fabriques?—R. Je pense que ce temps est passé; à une certaine époque, les blancs ne pouvaient leur faire concurrence. Les chinois ne travaillent pas aujourd'hui à aussi bas prix qu'il y a dix ans. Leur travail est considéré comme valant presqu'autant que celui des blancs, surtout le travail à la pièce; ils gagnent tout autant que les blancs. Et beaucoup d'entr'eux travaillent pour leur propre compte.

Le travail du Chinois vaut presque celui du blanc.

Q. Alors, après un certain temps, l'objection soulevée par les ouvriers viendrait à disparaître?—R. En ce qui concerne les salaires, l'objection n'aurait pas la même valeur que lors de l'introduction première de cette main-d'œuvre.

Q. Vous n'avez jamais fait de tentatives pour leur persuader de se fixer définitivement dans le pays?—R. Non.

Q. Pensez-vous qu'il serait désirable de tenter cette expérience?—R. Aux termes de la loi actuelle, ils ne peuvent être colons qu'en devenant propriétaires.

S'ils venaient avec leurs familles, les préjugés contre eux disparaîtraient.

Q. Mais supposez qu'on leur permette de vivre ici comme les autres immigrants, avec leurs femmes et leurs familles et qu'on les encourage à le faire?—R. Dans le cas où les chinois pourraient venir habiter la côte avec leurs familles, je crois que les sentiments hostilss à leur égard disparaîtraient en grande partie. S'il leur était possible de venir ici pour y demeurer permanemment, et y fixer leur foyer et leurs familles, de manière que leurs enfants et petits enfants pussent devenir Américains, je ne crois pas que l'objection qui a cours aujourd'hui, eût jamais existé. Mais le fait est que dans leurs habitations, ils sont parqués en troupeaux comme des animaux, et qu'ils n'ont rien qui ressemble à un foyer; ce sont des êtres animés, voilà tout.

Ils vivent en troupeaux et n'ont pas d'intérieurs.

Effet moral difficile à expliquer.

Q. Quel est l'effet de cette vie en commun? Quel est l'effet moral produit par ce genre de vie sur la population au milieu de laquelle les chinois se trouvent?—R. L'effet moral est malaisé à expliquer. Je doute que les chinois aient un sens moral, et si j'en crois mon expérience, ils sont gouvernés par une question de politique, et ils n'ont aucune notion de ce qui est bien et de ce qui est mal. Les chinois sont guidés simplement par le désir d'amasser de l'argent.

Un nombre considérable aurait un effet démoralisant.

Q. Ma question est celle-ci: Quel effet produisent-ils sur la moralité de la population avec laquelle ils se trouvent en contact pendant un certain temps? R. Vous devez aisément comprendre qu'une agglomération de chinois, composée uniquement d'hommes et qui font, entre eux, jouer à leurs femmes un rôle de prostituées, ne peut avoir qu'un effet démoralisateur sur la population environnante. Les jeunes gens de race blanche sont souvent souillés par leurs rapports avec les femmes chinoises. Quelque dégradant que cela puisse paraître, il n'y a aucun doute qu'un pareil contact est la source de plus d'une ruine morale et physique. A part cela, je ne sache pas que la présence des chinois ait aucun effet moral ici, si ce n'est que leur passion pour l'opium est cause que l'habitude de fumer cette drogue tend de plus en plus à se répandre, surtout dans les basses classes de la population blanche chez lesquelles ce vice est assez commun. Les propriétés subissent une dépréciation dans le voisinage des Chinois, par suite de leur manière de vivre et de la malpropreté qui règne dans les maisons qu'ils habitent. Leurs habitudes malpropres et leur manière générale de vivre ont cet effet; mais en ce qui concerne le sentiment moral de notre population, je ne crois pas qu'il soit affecté sérieusement, parce que les relations ne sont pas assez intimes pour produire un tel résultat.

Leur voisinage déprécie la propriété.

Q. Alors, d'après vos propres observations, la question serait entièrement une question politico-économique?—R. Presqu'entièrement.

Q. De sorte que pour savoir s'il serait de bonne ou de mauvaise politique de les empêcher d'immigrer, il faudrait d'abord s'assurer quel effet ils produisent sur le développement industriel du pays?—R. Je pense que c'est là le nœud de la question.

Q. Vous voulez dire que c'est la clé de votre situation?—R. Oui; de la position prise par la population de cet Etat.

Q. Vos observations vous portent à croire que c'est la question principale?—R. Oui; je pense que la question est plutôt politico-économique que morale.

La question est plutôt politico-économique que morale.

Q. En vous reportant au passé de la Californie, alors que ces grands travaux d'utilité publique n'existaient pas encore, ne trouvez-vous pas que l'introduction des Chinois, pendant quelque temps du moins, aurait eu son côté utile?—R. Je ne puis dire cela, car je crois que si l'on n'avait pas eu les Chinois sous la main, la main-d'œuvre nécessaire aurait été suppléée par d'autres pays. Je pense que nos travaux publics auraient été exécutés comme ils l'ont été dans les Etats de l'Est, il y a vingt-cinq ans. Il est vrai que la chose aurait présenté plus de difficultés et que les travaux auraient pu être retardés, mais le développement futur du pays par ces ouvriers blancs aurait produit un résultat immense pour l'Etat; il n'en a pas été de même avec les Chinois, car lorsque les chemins de fer ont été complétés, leur mission a cessé.

Si l'on n'avait pas eu la main d'œuvre Chinoise, on l'aurait prise ailleurs.

Son utilité a cessé lors de l'achèvement des travaux de chemin de fer.

Q. Une vaste étendue de terres marécageuses n'a-t-elle pas été acquise à l'agriculture, grâce aux travaux faits par les Chinois?—R. Comparativement peu. C'est une affaire de peu d'importance, en ce qui concerne leur utilité sous ce rapport. On les a employés jusqu'à un certain point, à ces travaux qui, du reste, n'ont pas la même importance que la construction des voies ferrées et autres grandes entreprises semblables.

Q. Vous pensez qu'ils ont été un facteur important dans la construction des chemins de fer?—R. Ils l'ont été, assurément.

Q. Avez-vous lu la déposition du président du chemin de fer du Pacifique Central devant un comité du Congrès, au sujet des terres marécageuses?—R. Il y a quatre ans?

Q. Oui, monsieur?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous de quel langage énergique il s'est servi lorsqu'il a parlé de l'impossibilité de construire le chemin sans leur aide?—R. Oui.

Q. Pensez-vous que cet avancé était exact?—R. Je crois que ses énoncés et ceux des constructeurs de cheminsde fer sont d'un grand poids, car ce sont eux qui ont pu juger le mieux de l'importance de la main-d'œuvre chinoisepour la construction de ces travaux, et leur expérience personnelle vaut beaucoup plus que l'opinion d'un simple particulier qui ne se guide que d'après ce qu'il voit. Je crois fermement que des hommes aussi sérieux que MM. Stanford, Crocker et Huntington ont de bonnes raisons pour exprimer leur opinions. Tout récemment, ils ont exprimé leur conviction que les Chinois étaient les meilleurs ouvriers pour la construction de travaux publics que l'on pût trouver dans l'Etat. Néanmoins, mes informations ne sont pas suffisantes pour me permettre de dire si les compagnies de chemins de fer, ici, ont exécuté une plus grande somme de travail avec un nombre donné d'ouvriers chinois que les compagnies de chemins de fer dans l'Est et l'Ouest out pu en faire avec des ouvriers blancs. Le "Union Pacific" a été construit dans un désert, en grande partie par des ouvriers blancs, et le Pacifique Central par la main-d'œuvre chinoise.

Les Chinois sont les meilleurs ouvriers pour les travaux publics.

Q. Avez-vous lu la déposition de M. Crocker, dans laquelle il parle du drainage des terres marécageuses et déclare qu'il ne pouvait avoir d'ouvriers blancs pour le faire, tant ce travail était pénible et répugnant pour eux?—R. Je l'ai lue.

Q. Mais il a pu se procurer des Chinois pour l'exécuter, partie parce que la main-d'œuvre chinoise était facile à avoir, et partie parce que les Chinois prenaient, en bloc, une entreprise dont ils se partageaient ensuite les bénéfices; avez-vous connaissance de cela ?—R. Oui.

Lors de la construction des chemins de fer, les blancs étaient occupés aux mines.

Q. Que pensez-vous de cet énoncé ?—R. Je pense que les choses ont pu se passer ainsi à l'époque, mais les conditions du travail ont subi un changement considérable en peu d'années. Lors de la construction de ces voies ferrées, et du dessèchement de ces terres marécageuses, le travail des mines était la grande affaire sur cette côte, et les ouvriers blancs étaient, pour la plupart, engagés dans ces opérations. Les Chinois ne s'en occupaient pas du tout, ou si peu qu'il ne vaut pas la peine d'en faire mention. Cet état de choses a subi une transformation presque complète, et actuellement les travailleurs blancs sont obligés de s'engager comme ouvriers agricoles, journaliers ou ouvriers de fabriques, et ils sont disposés aujourd'hui à exécuter les mêmes genres de travaux que les Chinois faisaient alors.

Les Chinois étaient un avantage a cette époque.

Q. Mais si vous faites retour à l'époque où ces terres submergées n'étaient pas asséchées et où les ouvriers blancs étaient tous occupés aux mines, vous conviendrez très certainement que les Chinois ont accompli alors une œuvre importante pour l'industrie de ce pays ?—R. Oui. Nous les avons appelés ici ; non seulement nous les avons appelés, mais nous avons été heureux de leur venue. Nous pensions que leur présence était à désirer, et c'était le cas à l'époque.

Q. Leur influence sur le développement du pays a-t-elle déçu vos espérances à cette époque, ou les a-t-elles réalisées ? —R. Je doute que beaucoup de gens aient sondé l'avenir au point de se faire une idée de ce que serait leur condition future ici. Je ne crois pas qu'on y ait pensé sérieusement ; mais le fait que le sentiment public tout entier est adverse à tout mouvement ultérieur d'émigration chinoise dans cet état, est une preuve assez concluante que leur introduction en ce pays a déçu les espérances premières.

Leur présence a déçu les espérances premières.

Ils ne viennent pas dans l'intention de se fixer dans le pays.

Q. Est-il possible de s'attendre qu'ils s'établiront ici d'une manière permanente, s'ils n'ont pas leurs familles ?—R. A mon avis, on peut en juger par ce qui se voit aujourd'hui, et rien de plus. Ils ne viennent pas ici avec l'intention de s'y fixer. Ils quittent leur pays dans l'intention bien arrêtée d'y retourner morts ou vivants.

Une immigration considérable aurait été un obstacle aux blancs dans les branches industrielles.

Q. Vous ne prévoyez pas qu'ils deviendront plus puissants ?—R. Pas avec l'Acte de Ristriction. Ils le seraient devenus avec une immigration annuelle de 15,000 ou 20,000. Ils auraient pris, en ce qui concerne les intérêts industriels du littoral, une position tellement forte, qu'elle aurait formé un obstacle permanent à l'immigration future des ouvriers blancs.

Q. Je comprends alors que votre position se résume à ceci : qu'à une certaine époque de l'histoire de la Californie, leur intervention a été utile, mais qu'il n'en est plus de même aujourd'hui et qu'il est à propos, maintenant, d'avoir une loi restrictive afin de les empêcher de prendre une position qui ferait presque de cette partie de l'Union un district-chinois ?—R. Je ne me servirais pas d'expressions aussi fortes que celle-là.

Condition différente des choses.

Q. Je désirerais avoir vos propres expressions ?—R. Je dirai alors qu'à une certaine époque ils jouèrent un rôle important ; que cet état de choses s'est modifié graduellement, et subit encore actuellement du changement.

Je pense qu'ils jouent encore aujourd'hui un rôle important ici, et que nous le constaterions d'une manière sérieuse si on les excluait entièrement du pays ; mais 100,000 Chinois ici sont, je crois, tout ce que nous pouvons employer utilement pour bien des années à venir.

Leur exclusion complète serait une affaire sérieuse.

Q. Supposez qu'ils soient en totalité exclus de votre territoire. Beaucoup de gens, comme vous le savez, seraient très enchantés de leur départ ; quelle conséquence entraînerait une exclusion générale ?—R. Ce serait une affaire sérieuse pour l'Etat ; ce serait la ruine presque certaine pour beaucoup de nos industries, et d'autres verraient leurs progrès enrayés pour des années à venir.

Q. Leur exclusion aurait cet effet ?—R. Oui.

Moins important qu'il y a dix ans.

Q. Alors, c'est donc encore un élément très important ?— R. Oui, mais de moindre importance qu'il y a dix ans.

Obtenus par l'intermédiaire d'agences.

Q. Vous avez parlé, M. Briggs, du mode employé pour obtenir leurs services. Ce mode est le suivant, si j'ai bien compris : on s'assure de leurs services par l'intermédiaire d'agences, par l'entremise d'un ou de plusieurs individus ?—R. En grande partie.

Sont liés par contrat aux six compagnies.

Q. D'où cela provient-il ?—R. De deux causes, à mon avis : la première, de la difficulté de parler l'anglais ; la seconde, et la plus importante, parcequ'ils viennent ici en vertu d'un traité qui les lie envers les Six Compagnies, qu'ils sont dirigés par les Six Compagnies et qu'ils obtiennent du travail par leur intermédiaire.

Q. Pensez-vous que la crainte d'être traités injustement, s'ils agissaient séparément et indépendamment, les a portés, comme individus isolés, à chercher du travail de cette manière, par l'entremise d'un patron ou entrepreneur important ?—R. Je ne le crois pas, parceque ce sentiment n'avait pas de raison d'être, dans les premiers temps de cet Etat.

Q. Alors, à aucune époque, ils n'ont été traités injustement ?—R. Oui ; dans quelques cas isolés ; mais la population en général les a traités d'une manière bienveillante. Nous avons eu un élément ici—la coterie des "sand lots"— qui a fait entendre le cri de " Les Chinois doivent disparaître".—C'est le jargon des "sand lots" ; mais en somme, je crois que l'on a exagéré l'état des choses.

Bon juge en affaires ; tient ses engagements s'il est bien traité.

Q. Quel est le caractère du Chinois, en affaires ? S'il fait un traité, comment l'exécute-t-il ?—R. C'est un homme habile en affaires et un bon juge ; il fait un marché serré. Si on le traite convenablement, il exécute son traité à la lettre.

Travailleur excellent et fidèle.

Q. Et comme travailleur ; est-il bon ou mauvais ouvrier ?—R. Bon ; et fidèle ; il exécute son travail, rien de plus, rien de moins. On ne peut le presser et il est très jaloux de ses droits. Si on l'offense ou s'il soupçonne que tout n'est pas bien, on ne le persuadera pas de continuer son travail, et on ne pourra pas lui inspirer la confiance de nouveau.

Q. Réussit-il à faire de l'argent ?—R. Oui, monsieur.

Il vit frugalement.

Q. Fait-il des économies ?—R. Autant qu'il nous a été possible d'en juger ici, il est généralement frugal.

Ses épargnes vont en Chine.

Q. Quand il a des économies, qu'en fait-il ?—R. Il les expédie en Chine.

Q. Fait-il des placements dans quelqu'entreprise productive ?—R. Non. monsieur. Il peut y avoir des cas isolés, mais c'est très rare. Quelques Chinois ont des propriétés dans le quartier chinois, mais bien peu en dehors.

Les Chinois comme ouvriers-cigariers.

Q. Vous nous avez dit, M. Briggs, qu'ils étaient dans l'habitude de faire des économies, qu'ils vivaient frugalement, qu'ils devenaient fabricants et qu'ils faisaient le commerce des chaussures ?—R. Certaines industries sont entièrement entre les mains des Chinois. Par exemple, ils ont été employés, dans les premiers temps, par les fabricants de cigares—ils sont très habiles de leurs mains—après avoir fait leur apprentissage, comme cigariers et avoir amassé quelques économies, vous les verrez quelquefois établir une fabrique. Ils ne cultivent pas la plante, mais ils louent un local, achètent les matières premières et manufacturent les produits. Ils emploient leur argent de cette manière, et aujourd'hui ils ont réussi à obtenir le contrôle presqu'absolu de la fabrication des cigares dans l'Etat. C'est-à-dire, que les cigares sont faits presqu'entièrement par des cigariers chinois et que beaucoup de fabriques de cigares sont entre les mains des Chinois et leur propriété personnelle. Ce sont les principales industries auxquelles se livrent les Chinois pour leur propre compte.

Contrôlent la fabrication presque complètement.

Autres manufactures dirigées par eux.

Q. Dans ces branches, il doivent avoir contribué considérablement à développer et élargir le champ des opérations industrielles ?—R. Oui ; la question est de savoir si les blancs ne l'auraient pas développé plus encore.

Les Chinois ont été un facteur important.

Q. Il n'y a pas à nier qu'il fût un temps où les blancs n'allaient pas de l'avant pour le travail ?—R. Sans aucun doute ; on ne peut nier qu'ils aient été un facteur important à une certaine époque, et même encore à présent.

Q. Si ces Chinois sont traités avec bienveillance par l'Etat qu'ils habitent et si la population se montre sympathique, ne pensez-vous pas qu'avec ces habitudes industrieuses et frugales dont vous parlez, ils puissent jouer un rôle utile dans un grand centre de population ?—R. C'est une question qui n'est pas définie.

Comme ouvriers, ils rempliront toujours un rôle.

Q. Je l'ai faite avec intention. Je ne désire pas dicter votre réponse. Je désirerais savoir si vous pensez que dans un centre anglo-saxon, ils sont capables de remplir un rôle utile, grâce aux qualités que vous leur attribuez et qui sont, évidemment, des plus admirables, sous plus d'un rapport ?—R. Je pense que comme travailleurs, ils rempliront toujours un rôle dans aucun centre quelconque, avec certaines restrictions. Jusqu'à quel point ils peuvent être utilisés, est une question que nous ne pouvons décider ici, car nous sommes un jeune pays ; nous connaissons les Chinois pour les avoir étudiés pendant vingt-cinq ans, et nous pouvons être quelque peu prévenus contre eux parce que leur part de travail a été surfaite ; leur nombre ayant augmenté plus rapidement que nous ne pouvions les employer.

Leur part de travail a été surfaite.

Si l'Acte de Restriction avait été modifié en permettant à un certain nombre d'immigrer, on aurait pu les utiliser.

Q. Vous dites qu'on pourrait les utiliser, avec certaines restrictions ? Quelles sont ces restrictions ?—R. Je pense ceci :—mais je ne voudrais pas l'exprimer en public, car je ne suis pas en leur faveur et j'ai agi d'une manière active en faveur de l'Acte de Restriction—je pense que si l'on avait modifié l'Acte de Restriction de manière à permettre à un nombre limité de Chinois de venir sur nos côtes, nous aurions pu les utiliser et nous n'au-

rions pas l'opposition que l'on a aujourd'hui contre eux. Je pense que pour la culture de nos fruits, il serait avantageux d'en avoir plus même que nous n'en avons aujourd'hui. Je pense que dans quelques autres branches d'industrie, dans les petites industries, le Chinois jouerait un rôle qui serait plus ou moins important, même actuellement, si on lui permettait encore d'immigrer ici. Avec cet objectif, et dans la pensée que nous avons souffert de la rareté de la main d'œuvre et que nous continuerons probablement à en souffrir durant une partie de l'année, pendant quelqves années encore, parce que le développement des industries dépasse l'accroissement de la population, je pense que leur présence ne serait pas à dédaigner. Nous faisons tous nos efforts pour nous procurer des ouvriers blancs, et je ne crois pas que la main-d'œuvre chinoise puisse lutter avec avantage contre les ouvriers blancs si nous pouvons en obtenir. Je pense que les avantages pour nous et pour nos côtes sont tellement du côté des ouvriers blancs, que nous pouvons plutôt nous résigner à souffrir quelque peu du manque de bras que d'encourager la main-d'œuvre chinoise et mettre par là même des obstacles dans le chemin des ouvriers blancs qui viennent ici.

Les industries se développent plus rapidement que la population.

Avantages du côté des ouvriers blancs.

Q. Alors, si je comprends bien ce que vous dites, vous pensez que la main-d'œuvre chinoise serait très utile si elle était sagement règlementée?—R. Cela se pourrait, mais je ne puis croire qu'en définitive, elle serait profitable ou à désirer.

Q. Vous avez des intérêts dans un journal appelé *The Grocer and Country Merchant*?—R. Oui.

Q. Cela vous met en rapport avec un grand nombre d'hommes d'affaires?—R. Oui, constamment.

Q. Et vous donne toute facilité, par là même, de bien connaître l'opinion de la population?—R. Oui.

Q. Comment les hommes d'affaires, les patrons, ceux qui emploient les Chinois, envisagent-ils la question?—R. Jusqu'à une certaine époque, les industriels paraissaient très en faveur de la main-d'œuvre chinoise, mais les ouvriers de cette race commencent à se rendre compte de la valeur de leurs services et se sont formés en associations, à peu près comme le font les ouvriers blancs pour les associations ouvrières, et ils se mettent en grève aussi fréquemment et arbitrairement que les blancs, tellement que l'opinion publique qui s'était déclarée en leur faveur pendant quelques années, s'est considérablement modifiée, et je crois que les industriels ont maintenant une tendance à se dispenser de leurs services à mesure qu'ils peuvent trouver des blancs pour les remplacer.

Les Chinois s'entendent pour faire des grèves fréquentes.

Tendance à se dispenser d'eux.

Q. De fait, tant que les fabricants ont pu les avoir à bas prix, ils les ont employés volontiers, mais à présent que les conditions de salaires ne sont plus les mêmes, ils se proposent d'employer des blancs?—R. C'est à peu près cela. En ce qui regarde la généralité des hommes d'affaires, l'impression n'a jamais été beaucoup en leur faveur, parceque le public industriel n'en emploie qu'un petit nombre, sauf pour des industries spéciales.

Les hommes d'affaires en général hostiles.

Q. Des fabriques?—R. Oui, des industries manufacturières.

Q. Dans les maisons privées, ne sont-ils pas employés en grand nombre comme cuisiniers? —R. Oui, en grand nombre.

Q. Comme domestiques?—R. Oui.

Q. Avez-vous observé comment ils remplissent leurs devoirs comme tels ?—R. Oui.

Serviteurs propres et fidèle.

Q. Quel est leur caractère ? Sont-ce des domestiques propres et efficaces ?—R. Pendant plusieurs années, c'était à peu près les seuls domestiques que l'on pouvait se procurer ici, et j'ai remarqué qu'en général ils font leurs services aussi bien et d'une manière aussi efficace et aussi honnête que les serviteurs de race blanche.

Q. Comment sont-ils de leur personne ? Ont-ils des habitudes de propreté ou inspirent-ils de la répugnance ?—R. Les Chinois qui se placent comme domestiques sont très propres ; on ne peut les accuser de malpropreté.

Il est criminef de les laisser en rapports intimes avec des enfants.

Q. Puisqu'il est difficile de se procurer des blancs pour le service domestique, ne vous semble-t-il pas qu'il est très important, surtout pour les maîtresses de maison, de ne pas mettre d'obstacles à l'emploi de ces serviteurs ?—R. L'influence morale des Chinois peut agir d'une manière déplorable sur l'enfance, et si la famille élève des enfants, ce serait presqu'un suicide que de permettre aux serviteurs chinois d'être en rapport avec eux ou d'en prendre soin. Je crois que c'est pour cette raison, tout autant que pour d'autres, que l'on s'objecte à l'emploi de domestique chinois.

Pas de respect pour l'enfance.

Q. Est-ce que ces Chinois n'ont pas pour l'enfance le même respect que les blancs ?—R. Non, monsieur.

Pas de considératien pour la femme.

Q. Font-ils preuve d'immoralité avec les enfants ? —R. Oui, monsieur ; ils n'ont aucune considération pour les femmes. Un enfant chinois, si c'est une fille, n'a pas à attendre de sollitude de la part de ses parents. Si un Chinois a un garçon, il en est fier, mais les femmes ne jouissent d'aucune considération parmi eux, et ils témoignent peu de respect à un enfant, si c'est une fille. Les exemple de domestiques masculins qui ont débauché des enfants ne manquent pas ; et avec le manque de sens moral qui les caractérise, la seule chose qui les retient est la peur d'être découverts.

Les domestiques mâles débauchent les enfants.

L'effet moral contrebalance leurs services domestiques.

Q. Vous pensez que l'effet moral contrebalance leur utilité économique ?—R. Je le pense, bien assurément, lorsqu'ils sont employés comme domestiques. Je pense que peu de blancs consentiraient à laisser des Chinois vivre intimement avec leurs enfants, bien que beaucoup les emploient comme serviteurs ordinaires.

Pas de tendance à l'homogénéité.

Q. D'après vos observations, les Chinois montrent-ils une tendance à s'attacher au pays, à former corps avec la population, c'est-à-dire, tendent-ils à former avec vous un tout homogène au lieu de rester à l'état d'élément distinct ?— R. Je ne le crois pas. L'expérience que j'en ai me porte à dire qu'ils quittent leur patrie avec l'idée que leur civilisation est bien supérieure à toute autre ; par conséquent, rien ne peut les pousser à s'américaniser. Ils n'ont pas d'attache locale, et ne nouent aucunes relations qui puissent les attacher à notre sol ; delà, leur indifférence à former partie de notre population. Ils considèrent toutes les autres races inférieures à la leur, et pour cette raison, ils tiennent à leurs pratiques et à leurs habitudes comme ils tiennent a conserver leur costume. Ils ont toujours la même manière de se vêtir.

Ils considèrent les autres races comme inférieures.

Q. J'en ai vu quelques-uns sur le chemin de fer qui n'avaient pas le vêtement chinois?—R. Oui, mais le Chinois porte toujours sa natte ; elle peut être enroulée sous sa coiffure, mais elle y est tout de même ; et quant à son habillement, il reprend toujours son costume national, lorsqu'il revient en cette ville, du moment qu'il est au milieu des siens.

Q. En remontant de quelques générations en arrière, nous constatons que nos grand-pères portaient la queue. On voit la statue d'un roi anglais portant une natte; pas bien loin du carré Trafalgar ?—R. Cela est vrai, mais on n'y rattachait aucune croyance superstitieuse. C'était la mode du temps.

L'immigration Chinoise a stimulé le commerce avec l'Asie.

Q. Le commerce avec l'Asie, M. Briggs, doit être une affaire très importante pour la côte du Pacifique. L'immigration chinoise l'a-t-elle augmenté ?—R. Oui ; elle l'a stimulé, tant sous le rapport de l'importation que sous celui de l'exportation. Il n'y a pas de doute qu'elle a donné un élan au négoce.

Q. Elle a stimulé le commerce asiatique ?—R. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le groupement chinois engendre une lèpre morale.

Q. Est-il quelqu'autre point sur lequel je ne vous ai pas posé de question, et qui vous paraisse présenter quelqu'importance relativement au fait de savoir s'il est opportun ou non d'avoir une immigration chinoise sur le littoral du Pacifique, soit en Canada, soit ici ?—R. Le groupement de ces Chinois dans toute cité ou ville est, à mon avis, une espèce de fléau moral, parcequ'ils ne font aucun bien. Quand ils ont une fois pris possession d'une maison, cette maison devient tout à fait impropre à être habitée par d'autres personnes que par des Chinois.

Q. Après l'avoir habité ? —R. Oui, par suite de leur malpropreté. Tout ce qu'ils touchent devient sale, jusqu'à leurs habitations. Leur manière de vivre est si dégoutante.

Indifférence complète pour toute loi hygiénique.

Q. Présente-t-elle un caractère aussi virulent. Leur mode de vivre produit-il un virus qui ne puisse céder au savon et à l'eau ?—R. Ils vivent dans une atmosphère de fumée ; ils ne peinturent pas leurs habitations, ne les blanchissent jamais au lait de chaux, et ne les nettoyent jamais, si faire se peut. Les réglements de la commission de salubrité les obligent dans une certaine mesure à le faire, mais une visite au quartier chinois vous donnera, sur leur manière de vivre, une idée bien plus complète que tout ce que je pourrais vous dire. Ils n'observent aucune des lois hygiéniques, telles que nous les comprenons.

La meilleure politique serait d'utilisee ceux qui sont ici et d'en empêcher d'autres d'immigrer.

Q. Nous nous proposons de les voir chez eux. Voulez-vous nous dire, M. Briggs, quelle politique vous paraîtrait la meilleure à suivre là où les Chinois auraient créé des établissements permanents et formeraient partie intégrante de la population ?—R. S'ils venaient à former partie intégrante de la population, je pense qu'après l'expérience que nous en avons ici, il serait de sage politique d'utiliser leur travail au lieu de les expulser et de restreindre toute nouvelle immigration.

Les mesures restrictives ont été adoptées dans ce but

Q. Pensez-vous que la législation restrictive du congrès agit dans ce sens ?—R. Très certainement. Je pense que l'Acte de Restriction a donné satisfaction aux demandes formulées par l'élément conservateur de la population. Le mécontentement manifesté contre cet acte vient en grande

partie de ceux qui s'en tiennent encore à la vieille idée qu'il faudrait chasser les Chinois, au lieu de partager l'opinion nouvelle qui est de restreindre l'immigration.

Encourager l'immigration des blancs : laisser les établissements chinois disparaître.

Q. Dois-je comprendre, alors, que la ligne politique poursuivie actuellement et que vous avez approuvée, a pour objectif d'encourager l'immigration des blancs, et de laisser les établissements chinois actuels disparaître avec le temps ?—R. Oui ; je pense qu'avec le temps, par suite de déplacements ou de décès, les Chinois deviendront si peu nombreux que leur présence cessera d'être une objection sérieuse, et qu'en donnant de l'encouragement aux blancs, nous pourrons les remplacer par des gens de notre race.

Les salaires des blancs et des chinois sont à peu près les mêmes

Q. Quelle est la valeur relative des ouvriers blancs et des chinois, en ce qui concerne les salaires ?—R. Pour les domestiques, la moyenne des gages est à peu près la même pour les Chinois que pour les filles ou femmes de race blanche. Dans nos fabriques de cigares et autres manufactures, pour le travail à la pièce, les gages sont les mêmes, à peu de chose près. Dans quelques autres industries, il y a peut-être une légère différence en faveur des blancs, mais je crois que l'écart que l'on remarquait, il y a des années, s'est comblé et que le Chinois reçoit aujourd'hui les mêmes gages à peu près que les blancs, ou que la plupart d'entre eux.

Légère différence en faveur des blancs.

Q. En moyenne, les salaires sont ils les mêmes ?—R. A peu près ; il peut y avoir une légère différence en faveur des blancs.

Q. Combien par cent, environ ?—R. Peut-être dix, et dans quelques cas rares, vingt par cent.

Q. Paraissent-ils capables de diriger des travaux ?—R. Il m'est impossible de répondre à cela. C'est mon impression que le contre-maître est généralement lié en quelque manière avec les Six Compagnies chinoises, ou qu'il est d'une classe supérieure à celle du Chinois ordinaire. Il arrive peut-être ici avec quelques ressources personnelles, ou il est l'obligé de l'une des compagnies.

Plusieurs sont capables de diriger des entreprises

Q. Jusqu'à quel point sont-ils capables de combiner et exécuter un travail ?—R. Je n'ai peut-être pas bien répondu à votre question, mais je l'ai comprise pourtant. Vous désirez connaître quelles sont leurs aptitudes comme patrons ou chefs de travaux. Je crois que sous ce rapport, beaucoup d'entre eux sont capables de diriger et contrôler très bien leurs entreprises.

Q. Ils sont habiles ?—R. Oui.

Lisent peu, mais savent lire et écrire dans leur propre langue

Q. Sous le rapport intellectuel, paraissent-ils être inférieurs aux classes ouvrières de race blanche ?—R. Il est très difficile de répondre à cette question. Ces gens ne lisent pas, bien que la majeure partie sache lire et écrire dans sa propre langue, mais ils n'ont ni journaux, ni livres. Ils paraissent avoir quelques sources d'informations, mais il est impossible de dire comment elles se répandent. Ils ne sont pas communicatifs ; vous ne pouvez jamais rien discerner chez un Chinois. Dans leurs amusements ou dans leurs rapports avec les blancs, la majeure partie des Chinois fait preuve d'une intelligence très inférieure. Ils dénotent certainement peu d'aptitude au progrés, mais ils paraissent contents de suivre leur routine habituelle. Ils sont certainement le peuple le plus inhumain, en dehors des peuplades non civilisées. Ils laisseront leurs amis et leurs compatriotes mourir de misère et de faim s'ils sont malades, et ils paraissent absolument indifférents à la souffrance.

Font preuve de peu d'intelligence en présence des blancs, et sont peu portés au progrès.

Indifférents aux souffrances.

Subséquemment le Secrétaire de la commission donne lecture de la note suivante :—

Cher Monsieur,

Comme supplément, et à l'appui de ma déposition touchant les avantages qui résultent, pour cette partie du littoral, de l'Acte de Restriction qui a pour objet d'empêcher toute nouvelle immigration de Chinois, je prends la liberté de vous transmettre le relevé ci-annexé qui couvre une période de quatre ans, savoir : de 1880 à 1883, inclusivement.

Croyez-moi, cher monsieur,

Votre dévoué serviteur,

ARTHUR R. BRIGGS,

Président A. I. C.

1880

	Arrivées.	Départs.	Excédant des arrivées.	Excédant des départs.	Excédant des arrivées.
Blancs et autres que des Chinois, par terre...	34,280	30,367	3,913		
" " " steamers..	760	1,808		1,048	
Chinois..	5,950	5,252	698		
	40,990	37,427	4,611	1,048	3,563

Augmentation de l'immigration Chinoise.

1881

Blancs et autres que des Chinois, par terre...	47,107	30,891	16,216		
" " " steamers..	670	2,301		1,631	
Chinois..	18,561	7,424	11,137		
	66,338	40,616	27,353	1,631	25,722

1882

Blancs et autres que des Chinois, par terre...	58,113	37,113	21,000		
" " " steamers..	7,665	6,860	805		
Chinois..	27,404	9,831	17,573		
	93,182	53,804	39,378		39,378

1883

Arrêtés par l'Acte de Restriction.	Blancs et autres que des Chinois, par terre....	77,022	38.133	38,889		
	" " " steamers..	2,355	4,336		1,981	
	Chinois..	3,536	6,541		3,005	
		82,913	49,010	38,889	4,986	33,903

San Francisco, 26 juillet 1884.

BABCOCK

William F. Babcock, négociant.

La main d'œuvre Chinoise est une nécessité ; le travail Chinois est avantageux.

Habite San Erancisco depuis 1852. Dans un jeune pays, la main-d'œuvre à bon marché est absolument nécessaire. L'effet de la main-d'œuvre chinoise a été avantageux, et cet effet se continuera. La main-d'œuvre à bon marché ne chasse pas le travail, mais augmente la demande de bras. Le travail engendre le travail. L'effet de la main-d'œuvre chinoise sur le développement de la Californie a été profitable et a beaucoup aidé à notre richesse. Les Chinois dépensent en moyenne 25 centins par jour, peut-être neuf cent mille piastres ou un million, par mois, parmi nous. Ils sont nécessaires, et les chasser de l'Etat serait une grande faute, mais il serait à propos de restreindre cette immigration au moyen de lois et de règlements. Nous n'avons pas trop de Chinois maintenant, mais je n'en couvrirais pas le pays. Ils n'ont pas augmenté en nombre depuis 1865, et il n'y a pas à craindre une trop grande affluence. Je ne pense pas qu'ils aient été un obstacle à l'immigration des Etats de l'Est. L'hostilité à leur égard provient des politiciens, des employés et des étrangers. Il n'y a ni concurrence, ni conflit entre les Chinois et les ouvriers blancs. La construction des chemins de fer dans la Basse Californie a ouvert le pays, créé des établissements et attiré l'immigration sur le littoral. La partie sud de la contrée a été colonisée rapidement, et tout cela est dû à la construction des voies ferrées. Néanmoins, pour certaines raisons, je pense qu'il serait de bonne politique de restreindre le nombre des immigrants Chinois. Mais cette action serait en contravention directe d'un traité imposé aux Chinois par les Américains. J'ai été agent de la compagnie des steamers de la malle du Pacifique, de 1854 à 1862, et je suis en relations constantes avec les Chinois ; je leur vends de l'argent, du mercure-vif et autres articles semblables et je trouve que ce sont des hommes d'affaires très habiles. Je n'ai jamais perdu encore une piastre avec eux durant toute ma vie. Je me porterais caution pour eux pour dix ou quinze mille piastres aussi bien que je le ferais pour aucun entrepreneur de cette ville. M. Parrott, qui a transigé leurs affaires de banque pendant des années, m'a affirmé n'avoir jamais perdu une piastre en principal ou intérêt avec eux. J'ai toujours trouvé que les Chinois était une nation des plus pacifique et des plus industrieuse et toute aussi morale que les basses classes parmi les blancs. Le Chinois fume de l'opium et le blanc boit du whiskey. J'ai employé un nombre considérable d'ouvriers chinois. Je pense que les services des Chinois sont profitables au lieu d'être désavantageux. Leur effet sur le commerce, comme par exemple sur la fabrication des cigares, est de permettre à la population de fumer des cigares à un prix moindre que celui qu'elle paierait autrement, et je pense que c'est une

N'ont pas été un obstacle à l'immigration des blancs.

Il serait bon de restreindre leur nombre

Nation honnête, pacifique et industrieuse.

bonne chose qu'ils aient entrepris en grand le blanchissage de la population. Grâce aux blanchisseurs chinois, les classes les plus pauvres peuvent changer de linge plus souvent que par le passé. Ils se rendent aussi très utiles dans tout l'Etat, comme cuisiniers et garçons d'hôtels. La population de la campagne peut difficilement se procurer des servantes, tandis que le Chinois est toujours content partout où il va. Les Chinois riches, si la loi les protégeait, viendraient ici avec leurs capitaux et nous les verrions acheter des terrains et construire des maisons. La main-d'œuvre chinoise est préférable à l'emploi des ouvriers blancs pour cette raison-ci : nos manufactures peuvent se maintenir et faire du profit en payant le travail une piastre par jour—les Chinois faisant leur cuisine eux-mêmes—et elles peuvent soutenir la concurrence avec celles de l'Est, tandis que si vous attirez ici le travailleur blanc et si vous donnez deux piastres par jour, vous tuerez le travail. Les Chinois viennent ici avec l'intention de retourner dans leur patrie, et je crois qu'il est préférable que le pays soit peuplé par les blancs, mais le travail à bas prix dans un pays nouveau est absolument nécessaire, et nous devrions rechercher la main-d'œuvre la moins couteuse. Dans un siècle d'ici, lorsque nos descendants vivront dans la Californie et qu'ils verront ce que les Chinois ont fait pour ce pays, ils se moqueront des idées de leurs ancêtres sur cette question. La population blanche sera alors, ou peut-être plus tôt, de cent cinquante millions, et il y aura probablement un ou deux millions de Chinois. Je ne leur donnerais pas le droit de vote. Je ne vois pas d'objection à avoir au milieu d'un état libre, une population ne jouissant pas de ce droit. Les Chinois ne se soucient pas de prendre part à nos luttes politiques ; c'est la nation la plus paisible, la plus industrieuse et la meilleure que je connaisse. Ce sont les meilleurs travailleurs que j'aie vus dans ma vie. Aux mines d'argent de Clear Lake, où j'ai des intérêts considérables, nous employons un très grand nombre de Chinois et il nous serait impossible de nous passer d'eux. Ils vont prendre un bain tous les soirs et sont très propres ; ils ont tous de l'instruction, car l'éducation obligatoire est une institution chinoise. C'est un peuple actif, intelligent et habile. Je ne parle pas de la plus basse classe que nous avons en Californie. Ceux que nous avons ici s'acquittent de leurs dettes dix fois plus vite que les blancs. Leurs hommes d'affaires sont des gens intelligents, actifs, fins et adroits. Ils sont capables de diriger de grandes entreprises.

Utiles comme blanchisseurs, cuisiniers et garçons d'hôtels.

Sont préférables aux blancs sous le rapport du salaire.

Ils n'ont pas l'intention de se fixer ici.

Ne devraient pas avoir droit de vote.

Excellents travailleurs.

Sont propres, instruits, intelligent et industrieux.

C. C. Cox, agent de la police de sureté, est interrogé :

COX.

Fait partie de la force de police de San Francisco depuis onze ans. A porté une attention spéciale au quartier chinois pendant les quatre dernières années. Les Chinois comptent parmi eux un plus grand nombre de criminels, proportionnellement, que les blancs. Un cas d'enlèvement est venu devant la police, et la femme enlevée a juré qu'elle devait être vendue ; au besoin, il pourrait fournir une copie de la preuve. Ses informations le portent à croire que c'est une pratique commune. Des cas de crimes révoltants sont cités devant la cour de police. Dans un de ces cas, dont il pourrait donner la preuve si besoin était, un homme avait tranché la verge d'un autre qui refusait de satisfaire à ses désirs dégradants, et on l'avait condamné à l'emprisonnement dans la prison d'Etat pour plusieurs années. Ils ont appris à des hommes, femmes, garçons et filles de race blanche, à fumer l'opium, et plusieurs blancs ont été arrêtés dans ces bouges, amenés devant la cour de police, et condamnés à l'amende et à

Plus de crimes parmi eux que parmi les blancs.

Crimes contre nature.

Apprennent aux blancs à fumer de l'opium.

l'emprisonnement. Lorsqu'il s'agit d'un fumeur d'opium habituel, si on le tient renfermé dans une cellule pendant un jour ou deux, sans fumer, il est prostré comme un homme qui vient de faire une longue débauche et qui a besoin de boisson ; les crampent le torturent. Il n'y a pas de doute que les femmes chinoises corrompent les jeunes garçons d'une manière que l'on ne peut imputer aux prostituées de race blanche, en leur permettant, pour quelques sous, de satisfaire leur curiosité. L'usage de l'opium ressemble à l'ivrognerie. Quelques Chinois ne le fument pas, mais dans les restaurants les mieux tenus, de même que dans les maisons les plus respectables, la pipe à opium est toujours à la disposition de ceux qui veulent s'en servir. C'est dans des garnis que nous avons vus ces fumeurs pressés comme des sardines. Ce sont des escrocs experts, voleurs à l'étalage et voleurs avec effraction. Son expérience (à Cox) pendant le cours des quatre dernières années, le porte à croire qu'ils sont préjudiciables à la population. Ce sont des parjures notoires. Ils se sont accusés mutuellement de crimes contre nature, mais il n'a pas tenu compte de leurs déclarations parce qu'il ne pouvait pas se fier à leur parole et qu'il craignait qu'on n'eut des projets de chantage. La police a été avertie que les Chinois qui contrevenaient à l'Acte de Restriction, franchissaient la frontière en venant de la Colombie Anglaise par la voie de Portland. Ils sont notoires pour les cas d'enlèvement. Cinq sont maintenant détenus dans la prison d'état pour avoir enlevé des jeunes chinoises dans le dessein de les vendre. Le chef de police a reçu deux déclarations pour enlèvement d'enfants ; et, en outre, une femme est citée devant la cour supérieure pour enlèvement—vol d'une petite fille dans le but de la vendre pour des fins de prostitution. Ils ont une école catholique et une école méthodiste, et un ou deux autres séminaires, mais son impression est que le christianisme ne fait pas de progrès parmi eux. Il croit que les écoles ne sont fréquentées que dans le but d'apprendre l'anglais. L'un des derniers prisonniers condamné à la prison d'état, se donnait comme chrétien ; il avait volé la somme de $140 à la jeune institutrice qui lui avait donné des leçons pendant deux ans et demi. Cette jeune personne est la fille de J. W. Deering, écr.. No 819, rue California, San Francisco. Il a maintenant sous son contrôle—les causes ont été appelées en cour, lundi—un cas de conspiration, deux hommes accusés de vol, et un homme contre lequel il y a deux accusations de meurtre. " Vous avez vu," dit M. Cox, " lors de votre visite au quartier, les armes meurtrières, couteaux, stilets, barres de fer, qu'ils cachent dans leurs manches et que nous vous avons fait voir après les leur avoir enlevés, par douzaines, lorsque nous avons fait une descente dans le théâtre." Je pense que l'une des raisons qui leur fait tenir leurs locaux si clos et si chauds, c'est que la fumée de l'opium peut être encore aspirée après avoir été expirée. Cet article est si coûteux qu'il vaut de $18 à $20 la livre. Je sais personnellement qu'un homme a marié une femme et l'a placée ensuite dans une maison de prostituti[illegible]nt une femme tente de recouvrer sa liberté, ils l'accusent d'avoir volé les bijoux qu'elle porte sur sa personne. Aujourd'hui, un individu voulait faire faire une perquisition à bord d'un steamer en partance pour la Chine, pour ramener à terre une femme qu'il accusait de vouloir quitter le pays pour frauder ses créanciers. Ils combinent toutes espèces d'accusations les uns contre les autres. Il est arrivé cette semaine un cas que vous avez dû voir relaté dans les journaux. Une femme a été arrêtée sur la plainte de deux Chinois, et immédiatement ces deux Chinois ont été accusés d'un vol avec effraction commis à dix heures ce même matin, et pourtant, ils n'avaient pas quitté l'officier de police une seule minute depuis huit heures a. m. Le dernier cas de lèpre que j'aie vu remonte à 18 mois. M. Avan

Les femmes chinoises corrompent les jeunes garçon.

Ce sont d'habiles voleurs et des parjures notoires.

Enlèvements pour fins de prostitution.

Le christianisme ne fait pas de progrès parmi eux.

Armes meurtrières.

Se marient avec une femme pour en faire une prostituée.

Accusation portées les uns contre les autres.

en a constaté un, il y a quelques jours. Il en a compté trois pendant les derniers dix jours.

Q. Nous n'avons vu aucun cas de lèpre, et nous avons visité cependant des endroits semblables, les pires de la ville ? R. Non.

Lèpre.

Q. Conséquemment, les rapports qui ont été mis en circulation par les journaux, à l'effet qu'un grand nombre de Chinois souffrent de la lèpre, ne peuvent être véridiques ? R. Non.

Q. Est-il quelqu'autre fait qui vous paraisse de nature à jeter de la lumière sur la question de l'immigration chinoise ? R. Non, si ce n'est que ce sont des joueurs effrénés et qu'ils sont portés à *boycotter* ceux qui les offensent. Il y a deux jours, ils ont *boycotté* une pauvre revendeuse de pommes, qui avait dénoncé un Chinois pour avoir fait passer une pièce d'argent contrefaite. Ils posent quelquefois des placards dans tout le quartier chinois dénonçant une personne ou une maison, quelquefois même, le théâtre, et ils menacent de troubler les représentations si on le patronise.

"Boycotting".

E. L. SULLIVAN est interrogé :

SULLIVAN.

Je réside en Californie depuis 1849, et j'ai été percepteur des douanes, à ce port, depuis le 14 août 1880 jusqu'au 15 mai 1884. La présence des Chinois nous a fait plaisir tout d'abord, mais je n'ai pas été longtemps sans me convaincre qu'ils étaient nuisibles. Lorsque j'étais percepteur, ils m'ont donné beaucoup de trouble avec leurs faux certificats et leurs informations.

Les chinois sont nuisibles.

Q. Que voulez-vous dire par faux certificats ? R. Ils me présentaient des certificats faux constatant qu'ils avaient déjà habité l'Amérique et prétendaient avoir le droit de débarquer, vu que l'acte de restriction permettait à ceux qui étaient déjà venus aux Etats-Unis d'y revenir. Les négociants ayant la faculté de s'établir ici, qu'ils y eussent déjà séjourné ou non, il se présentait souvent, dans mon bureau, des journaliers portant par dessus leur blouse un vêtement de soie, et lorsque nous écartions les pans de ce vêtement, nous constations que c'étaient de simples journaliers. Ils en appelaient constamment de la décision de l'inspecteur du port, jusqu'à ce qu'enfin je donnai l'avis au consul chinois que la décision de cet officier devait être considérée comme émanant de moi. Non-seulement on subornait les témoins Chinois, mais je retrouvais dans chaque cas les trois mêmes témoins blancs.

Certificats falsifiés.

Subornation de témoins.

Q. Mais leur désir de violer l'acte de restriction ne prouve en aucune manière qu'ils ne contribuent pas à augmenter la richesse de l'endroit qu'ils habitent ? R. Nous n'avons aucunement le désir de voir nos ouvriers mener une vie misérable. Nul blanc qui a à élever une famille et qui remplit tous les devoirs auxquels tout travailleur respectable dans les Etats-Unis est astreint, ne peut lutter avec ces gens; et l'idéal auquel tend la République n'est pas le travail à bon marché, mais de voir tous les citoyens occuper le rang le plus élevé possible dans l'échelle de l'humanité. Je n'ai rien de plus à dire.

Les blancs ne peuvent rivaliser avec eux.

SAN FRANCISCO, 28 juillet 1884.

Le colonel F. A. BEE est interrogé :

Q. Vous êtes employé ici comme consul par le gouvernement Chinois? R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps occupez-vous cette position? R. J'achève actuellement mon second terme—six ans, au mois de novembre.—Mon second terme expire en novembre.—Le consul est nommé pour trois ans. Au mois de novembre prochain, j'aurai été consul pendant six ans.

Q. Avant de recevoir votre déposition sur certains points spéciaux, je pense devoir, en toute justice pour la population chinoise de San-Francisco, vous demander quel effet, à votre avis, elle a produit sur le développement commercial du pays, et quelle a été la conduite des Chinois comme citoyens? R. La position géographique de cette côte, lorsque la Californie a commencé à se peupler, donnait lieu à un état de choses tout particulier—et cet état est le même encore aujourd'hui—par exemple, la grande distance qui la sépare des Etats de l'Est et des autres pays où l'on peut trouver la main-d'œuvre, le coût et les frais de transport jusqu'ici, le taux plus élevé des gages payés, le peu d'importance des industries manufacturières locales, les travaux agricoles négligés pour le travail des mines, constituaient autant de motifs pour encourager, à l'époque, l'immigration chinoise. Dès l'époque des premiers établissements, en 1854 et 1856, jusqu'en 1860, alors que la guerre civile s'alluma, il existait dans tout le pays une tendance presque universelle à créer des manufactures. Jusqu'alors, tous les articles d'habillement de même que notre outillage avaient été importés de l'Est; et il fut suggéré, dans le temps—et la presse fut presque unanime sur ce point—d'employer la main-d'œuvre chinoise pour établir des manufactures sur cette côte, de crainte de voir nos sources d'approvisionnement coupées par la guerre civile. Les travaux du chemin de fer n'avaient pas été commencés, ou étaient bien peu avancés encore, et nos approvisionnements nous étaient expédiés par la voie du cap Horn. Les citoyens qui étaient permanemment fixés ici et qui étaient les plus intéressés aux progrès de l'État, jugèrent à propos d'utiliser la main-d'œuvre chinoise et c'est de cette époque que datent nos grands intérêts manufacturiers. Ce mouvement a été inauguré vers 1860. Les industries particulières auxquelles les Chinois se livrèrent à l'époque furent la fabrication des chaussures, des habillements, des vêtements de dessous, des cigares, des allumettes et diverses autres petites industries locales.

L'immigration chinoise a été encouragée dans les commencements de la Californie.

Industries exploitées par les Chinois.

Ces industries ont été commencées en grande partie au moyen de capitaux américains, et je désire vous faire comprendre que la main-d'œuvre chinoise a été employée dans ces fabriques, qui se sont augmentées d'année en année jusqu'à ce qu'elles aient atteint de très grandes proportions.

Nos achats dans l'Est à cette époque, s'élevaient à quarante millions de piastres; nous n'y envoyons pas maintenant plus de dix-huit à vingt millions pour le même objet. Le succès obtenu dans ces fabriques grâce à la main-d'œuvre chinoise en a développé d'autres, tout naturellement. L'agriculture, les fonderies, les ateliers pour la fabrication des machines et des tissus de laine ont attiré les capitaux. Nous exportions autrefois notre laine. Les capitalistes établirent des fabriques d'étoffes de laine, et

La main-d'œuvre chinoise a développé d'autres industries.

quelques-uns d'entre eux employèrent jusqu'à six cents Chinois à la fabrication des draps. Les Chinois ont été depuis remplacés en grande partie par des blancs. Chinois remplacés depuis par des blancs.

Bien peu de Chinois sont actuellement employés dans ces fabriques. Mais c'était alors la main-d'œuvre la plus acceptable, et nous l'utilisions pour cet objet. Personne ne s'opposait alors à la création d'aucune de ces industries. Nous n'avions que trente ou quarante cordonniers, au plus, dans le pays lorsque les Chinois se livrèrent d'abord à la fabrication des chaussures. Nous devions en conséquence envoyer des commandes dans l'Est, dans les Etats de New-York et du Massachusetts, pour les articles de ce genre.

A présent nos importations sont comparativement légères, et peu dignes de mention. En établissant chez elle ces différentes industries, la Californie a épargné sans aucun doute beaucoup de capitaux, qu'elle a gardés chez elle. On envoyait alors les peaux dans l'Est ou l'on en faisait du cuir; ce cuir était ensuite converti en chaussures que l'on nous renvoyait ici; à présent le cuir se tanne ici, et l'on y fabrique aussi les chaussures.

Q. Et vous attribuez cela à l'emploi des Chinois?—R. En grande partie.

Q. On m'a dit qu'après un certain temps, les Chinois, d'ouvriers qu'ils étaient d'abord, sont devenus fabricants, est-ce vrai?—R. Oui, beaucoup de Chinois employèrent leurs capitaux à l'établissement de fabriques qui sont encore aujourd'hui en opération, mais nul Chinois ne possède une fonderie ou un atelier pour la fabrication de machines. Ils ne nuisent nullement aux journaliers, par exemple; on ne leur permet pas de se livrer à des travaux publics dans cette cité. Nul d'entre eux n'est employé comme manœuvre ou comme maçon. Les capitalistes et fabricants chinois ne nuisent pas aux journaliers.

Q. Quelques-uns des témoins que nous avons entendus, nous les ont dépeints comme des êtres immoraux, et exerçant une mauvaise influence sur la moralité publique; qu'avez-vous observé sous ce rapport?—R. D'après ce que j'ai observé, leur immoralité n'est pas plus remarquable que celle des autres étrangers que nous avons au milieu de nous. Un grand nombre d'accusations de cette nature portées contre les Chinois sont fausses. Les accusations extraordinaires que l'on a portées contre eux ne sont pas vraies. Leur immoralité n'est pas plus remarquable que celle des autres étrangers.

Q. On nous a dit que la proportion des crimes parmi les Chinois excède celle que l'on observe parmi les gens de toute autre origine; quelle est votre opinion à cet égard?—R. J'ai remarqué qu'il en était tout autrement. Par exemple, les archives de la police, il y a quelques années, indiquaient une proportion beaucoup plus forte de Chinois arrêtés pour des offenses criminelles. Si vous examinez ces documents, vous trouverez que soixante ou soixante-quinze pour cent de ces arrestations ont été faites pour des offenses légères, comme, par exemple, pour violation de la loi qui veut que, dans chaque logement, il y ait cinq cents pieds d'air cubes par individu. De nombreuses arrestations ont été faites dans une seule nuit pour violation de cette loi. Crimes attribués aux Chinois.

Q. Nous avons entendu le chef de police Crowley, et il nous a montré des livres contenant les photographies de trois ou quatre mille voleurs—tous

Chinois?—R. Ces livres sont le résultat de trente années d'observations. C'est ce qu'on a pu rassembler en trente ans. Je pense que si vous examiniez les rapports municipaux de la Cité et du comté de San-Francisco, afin de vous assurer du nombre de Chinois qui ont été envoyés à l'école industrielle, aux hôpitaux et à la maison de réforme, vous trouveriez une réponse exacte à votre question. Voici le rapport du chef de police pour la Cité et le comté de San-Francisco, en date du 30 juin 1878 : nombre d'arrestations pour ivresse, 6,127, parmi lesquelles il ne se trouve pas un seul Chinois. Je pense que quatre Irlandais contre un Chinois ont été traduits devant les cours de l'Etat, de quelque juridiction qu'elles soient.

Q. Pourriez-vous nous donner quelques statistiques à l'appui de cette assertion?—R. Cela est difficile à faire; on ne peut en juger que par les noms.

Statistiques criminelles.

Q. Nous ne vous demandons pas de faire connaître les différentes nationalités?—R. Voici lès statistiques de 1861, les rapports municipaux de la cité de San-Francisco. Je trouve sur 264 condamnations à l'emprisonnement pendant l'année expirée le 30 juin 1881, 61 Chinois, 83 Irlandais. Sur ce nombre de 61, il y avait 9 femmes. Ainsi sur 380, la Chine en avait fourni 61. Si vous voulez arriver à une juste proportion, vous devez ajouter 352 prisonniers d'origine américaine; 352 et 380 étrangers forment un total de 732, de sorte que la proportion de criminels Chinois est d'après ce tableau comme 61 est à 732.

Les Chinois ne sont pas indigents.

Q. Est-ce que beaucoup de Chinois sont à la charge de l'assistance publique, colonel Bee?—R. En consultant le même rapport, aux pages 367 et 368, 564 étrangers et 164 Américains ont été admis à l'hospice des pauvres, pendant la même année ; dans ce nombre, il n'y a pas un seul Chinois. Dans le même volume, à la page 341, on voit que l'hôpital de la Cité et du Comté a reçu 962 Américains et 2,242 étrangers. formant un total de 3,204, parmi lesquels il se trouvait 10 Chinois et 1,053 Irlandais.

Q. Ont-ils des hôpitaux pour leur propre usage?—R. Ils ont des hôpitaux particuliers. Chacune des six Compagnies possède son hôpital; comme ce sont des associations de bienfaisance, elles ont des hôpitaux pour leurs malades. Pendant la même année, où la petite vérole a été épidémique à San-Francisco, je trouve dans le rapport de l'hôpital de la 26e rue,—c'est la maison des pestiférés,— que cet hôpital a reçu 459 patients, parmi lesquels on comptait 34 Chinois; voyez les pages 316 et 319. Cela comprend toutes les institutions de charité publique et les malades qui y ont été admis.

Q. Alors vous différez d'opinion avec ceux qui prétendent que les crimes sont plus fréquents parmi eux que parmi les autres parties de la population?—R. Oui.

Les Six Compagnies organisées dans un but de bienfaisance.

Q. Vous avez mentionné les six Compagnies comme étant des associations de bienfaisance, colonel Bee; voudriez-vous m'expliquer quelle est leur organisation?—R. Oui, monsieur. La province de Canton est composée de six divisions—vous pourriez dire qu'il y a six comtés dans la province de Canton. Les Chinois d'ici ont organisé, uniquement dans un but de bienfaisance, ce que nous connaissons sous le nom des Six Compagnies. Tout émigrant chinois de l'un de ces comtés de Canton a été reçu, en dé-

darquant du steamer à son arrivée en ce pays, par le secrétaire de chacune be ces Compagnies. Ces employés ont annoncé qu'ils étaient les secrétaires des associations représentant chacun de ces différents districts. Les émigrants chinois ont donné leurs noms et ont été enregistrés comme originaires d'un de ces districts. Les registres sont gardés au bureau principal de chaque Compagnie. Le but des six Compagnies chinoises est de protéger leurs compatriotes s'ils sont en santé, et de leur fournir les moyens de se transporter dans l'intérieur des Etats-Unis; de leur procurer des remèdes et l'admission à un hôpital, en cas de maladie, et de voir à leur bien-être physique en général. Si un Chinois tombe malade, il s'adresse à l'agent des Six Compagnies qui lui procure l'assistance d'un médecin, et le fait entrer dans un hopital, s'il n'en est pas trop éloigné. Si le malade meurt, la Compagnie le fait inhumer, et en temps convenable, elle m'a transporter ses restes en Chine, si les parents le désirent. Là se terminent les obligations de la Compagnie. On a accusé les Compagnies idtfre des agents d'immigration,—d'importer la main-d'œuvre chinoise. Je me fais fort de dire que l'on n'a pu le prouver dans aucun cas.

Q. Pourquoi alors ces Compagnies prendraient-elles autant d'intérêt aux Chinois ?—R. On ne peut prouver en aucune manière qu'une de ces Compagnies chinoises aient fait transporter un manouvrier en ce pays, et ait payé sa traversée directement ou indirectement. Personne ne peut prouver qu'elles aient retiré une piastre de ses gages pour se l'approprier. On ne peut démontrer qu'une piastre ait été exigée de lui comme honoraire jusqu'à son départ de ce pays. Avant de retourner en Chine, il se rend au bureau principal de sa Compagnie et acquitte sa redevance comme membre de la Compagnie ; cette somme varie entre $ 2,50 et $ 10. Les Compagnies représentant un district où il y a peu d'immigrants, exigent $ 10. Celles où il y en a beaucoup, ne demandent que $ 2,50. C'est là tout l'argent, et le seul argent que les Compagnies obtiennent des Chinois. Leur but est le même que celui des autres Sociétés de bienfaisance, telles que les Francs-Maçons, les Oddfellows ou les Druides.

Honoraires

Q. Vous dites que l'on ne peut produire de preuve, mais la chose existe quoiqu'elle ne puisse être prouvée ?—R. Il n'est pas possible que les Compagnies chinoises aient amené des immigrants en ce pays, cela est entièrement en dehors du but de leur organisation, et c'est conséquemment une chose à laquelle elles n'ont aucun intérêt.

Ne s'occupent pas d'immigration.

Q. Quel objet avaient-elles donc en s'organisant ?—R. Si vous désirez connaître les raisons pour lesquelles les Six Compagnies ont été organisées, je puis vous les donner.

Q. Oui ?—R. Dans les premiers temps de l'établissement de la Californie par les Américains, nous n'avions aucune loi pour ainsi dire. Nous étions ici en grand nombre, sans cours, sans loi, sans gouvernement établi ; pendant quelque temps, nous avons eu un gouvernement territorial. Les communications entre l'intérieur et le littoral étaient très difficiles. Les Américains qui arrivèrent aux mines organisèrent des associations. Je faisais partie d'une association de New-York ; près de celle-ci il y avait une organisation connue sous le nom de Palmito ; une autre association se composait de Missouriens du comté Pike, etc ; ces associations prenaient leurs noms des différents Etats. Chacune d'elles tenait un régistre, et toute personne arrivant de New-York aux mines, se présentait au bureau pour y faire enrégistrer son nom, en indiquant d'où elle venait. Une fois par mois, un

Organisation des Six Compagnies.

courrier venait visiter les différentes associations et prenait les noms entrés aux registres. Il venait à San Francisco comme courrier pour y prendre les lettres et la malle appartenant aux souscripteurs qui lui payaient une piastre pour les lettres et 50 centins pour les journaux. Les malles étaient délivrées et distribuées en général au bureau principal de ces associations ; et les personnes qui avaient signé leurs noms venaient y prendre leur courrier. Si un homme venant de New-York tombait malade, les membres recevaient un avis qu'il se trouvait malade dans certaine ravine ou cañon. Alors, on nommait un comité pour aller prendre soin de lui, lui procurer un médecin, s'il était nécessaire, ou l'enterrer. Les Chinois arrivant aux mines remarquèrent ces associations des blancs et en connurent bientôt l'organisation ; de là naquirent les Six Compagnies. Ils organisèrent alors leurs Six Compagnies, non pas d'abord à San Francisco, mais aux mines, et ils établirent ensuite des bureaux principaux ici, d'où leurs lettres étaient envoyées aux mines, comme nous le faisions nous-mêmes. Ils ont conservé cette organisation jusqu'à ce jour, bien que toutes les autres associations aient cessé d'exister dès que la machine gouvernementale fût mise en opération, que des bureaux de poste furent organisés, que des officiers furent nommés, qu'un gouvernement régulier fut établi, et que ces associations n'eurent plus de raison d'être. Telle a été l'origine des Six Compagnies, associations qui n'existent dans aucune partie du monde où les Chinois émigrent, excepté en Californie.

Q. Vous voulez dire qu'elles survivent aux associations primitives ?—R. Oui.

Q. On prétend que ces compagnies traduisent devant elles leurs nationaux pour offenses, que de fait elles font des lois qui leur sont propres, qu'elles sanctionnent ces lois, qu'elles infligent des châtiments sévères, et qu'elles n'ont pas même hésité à appliquer la peine capitale ; quelle est votre opinion à ce sujet ?—R. Cela est faux. Je dirai qu'à l'instar de ce qui se passe parmi nous quelquefois, les Chinois soumettent aux Six Compagnies des cas d'arbitrage et qu'elles agissent, par voie conciliante, ou qu'elles emploient des arbitres, parmi lesquels se trouvent quelquefois des blancs; mais quant à faire le procès d'un homme pour une offense criminelle, ou à infliger une punition, cela est faux.

Les six compagnies agissent comme arbitres.

Q. Quelle est votre opinion, colonel, quant à l'assertion que des femmes sont vendues en Chine pour des fins de prostitution ici ?—R. Cela est vrai; des femmes sont vendues en Chine et sont amenées ici pour des fins de prostitution. Je dirai, de plus, que nous aussi, nous avons une association étrangère qui importe directement de France en ce pays, des femmes pour servir aux mêmes fins.

Prostitution.

Q. Des témoins nous ont assuré que ces prostituées chinoises corrompent tout particulièrement la jeunesse de San Francisco ?—R. Cela est faux. Si vous voulez arriver jusqu'à ces prostituées, vous avez besoin des services d'un officier de police. Elles ne paradent pas en public comme les Européennes. Il vaudrait mieux pour moi citer le témoignage du Dr Stout, membre du Bureau de Salubrité de l'Etat, à la page 652 du Rapport du Comité Spécial Mixte pour l'année 1876. Le Dr Stout dit : " Les jeunes *hoodlums* les fréquentent, ainsi que des blancs, quelquefois des marins, quelquefois des coureurs de côtes, ou des Espagnols, plutôt pour les molester, pour leur causer du trouble que pour s'en servir. Et quant ils ont des rapports avec elles, ils ne courent pas plus de risques qu'en

La jeunesse de la ville non corrompue par les femmes chinoises.

allant dans d'autres maisons. Lorsque de jeunes garçons les fréquentent et contractent des maladies, ils appartiennent à une classe telle que s'ils n'allaient pas là, ils iraient ailleurs. Ils sont portés au mal; et plus le mal est grave, mieux cela vaut pour eux, ils s'en énorgueuillissent. S'ils y reçoivent leur baptême de sang, il vaut mieux peut-être que ce soit là qu'ailleurs; s'il est moins dispandieux, cela est peut-être mieux. La prétention que les jeunes garçons blancs sont corrompus par leurs rapports avec les Chinois est une exagération grossière. Leurs désordres peuvent être plus grossiers sans d'aussi mauvais résultats. Un très petit nombre se mêlent avec eux dans tous les cas." Syphilis.

Q. Voulez-vous l ire l a page 672 du même rapport ? Vous y verrez que David C. Wood, qui était surintendant de l'Ecole Industrielle de San Francisco, a été interrogé, et il rapporte qu'il a, en moyenne, 175 jeunes garçons sous ses soins. Vous verrez aussi que lorsqu'on lui demanda quel était l'effet physique des Chinois sur la population, il dit : " Ils communiquent des maladies vénériennes aux garçons placés sous mes soins, presqu'aucun jour ne s'est passé sans que quelques-uns n'aient été traités par le docteur pour ces maladies, et ils les ont invariablement contractées des prostituées du quartier chinois ?"—R. Cela se rapporte à la classe de criminels dont parle le Dr Stout. M. Wood était le Surintendant de l'école criminelle—des prisonniers—c'est là ma seule réponse. Ils n'étaient pas envoyés là parce qu'ils souffraient de maladies vénériennes. Ils y étaient envoyés comme criminels appartenant à la classe des criminels. C'est une calomnie de désigner cette classe comme " notre jeunesse."

Q. On a dit, colonel, que lorsque les Chinois se querellent entre eux, ils sont très barbares, très violents et qu'ils se servent d'armes; quelle est votre opinion à cet égard ?—R. Il y a en Californie, suivant mon calcul, 1,400 Chinois qu'aucun frein ne retient, vicieux, criminels et sans occupation. Ils sont connus sous le nom de *highbinders*. Ces hommes sont cruels, irresponsables et appartiennent à la classe criminelle. Mais prenez le caractère de la population chinoise en général, il n'est ni barbare ni cruel—les Chinois ne sont pas violents, ils sont timides. Un gamin de douze ans peut chasser de la rue une douzaine de Chinois. Ils évitent autant que possible tout contact dangereux. Comme classe de la population, on ne peut les juger d'après les quelques Chinois *highbinders* qui ne se livrent à aucun travail. Highbinders.

Q. Ces *highbinders* sont ils quelqnefois employés par les Six Compagnies ?—R. Non, Monsieur, ils n'ont aucune occupation. Les Six Compagnies ne voudraient pas employer cette classe d'hommes.

Q. Avez-vous quelque autre information qui pourrait nous être utile; vous savez quel est notre but en faisant cette enquête ?—R. Non; je pense que nous avons touché tous les points importants.

Q. Connaissez-vous Benjamin S. Brooks qui a été interrogé devant le Comité mixte ?—R. Oui.

Q. Vit-il encore ?—R. Il est mort.

Q. Qui était-il ?—R. C'était un avocat distingué; un ancien pionnier, un homme de la plus haute respectabilité et d'une haute position sociale; en consultant son témoignage devant le Comité du Sénat, vous verrez

qu'il recommande fortement la nécessité de la main-d'œuvre chinoise pour le bien de l'Etat, et nul homme en Californie n'a étudié plus à fond les intérêts de l'Etat que Benjamin S Brooks.

CROWLEY.

PATRICK CROWLEY, est interrogé :

Q. Votre nom Monsieur, est Patrick Crowley ?—R. Oui.

Q. Et vous êtes chef de police ?—R. Oui.

Q. A San Francisco ?—R. A San Francisco.

Chef de police pendant douze ans.

Q. Depuis combien de temps faites-vous partie de la police ?—R. Je suis chef de police depuis douze ans.

Q. Avez vous eu occasion, pendant ces douze années, d'étudier les habitudes des Chinois de San Francisco ?—R. Oui, Monsieur.

Les coutumes et les actes des chinois sont intolérables.

Q. Jusqu'à la passation de l'Acte de Restriction, quelles ont été les habitudes des Chinois ?—R. Leurs manières, leurs habitudes et leurs actions, tout chez eux, en un mot, est parfaitement insupportable, tellement que souvent ils ont failli être la cause de rixes sanglantes—de terribles émeutes. Ma position me permet de juger de ces choses mieux que tout autre personne. J'ai ici des rapports qui surprendraient le public, s'ils étaient publiés. Il y avait parmi nous des sociétés secrètes—nous considérions leurs membres comme des assassins, parce qu'ils ne paraissaient pas vouloir garder de mesure sur cette question. Ils étaient prêts à tuer et à voler afin de se débarrasser des Chinois. Je veux dire ceci : nous avons ici une classe de la population qui montre autant d'opposition aux Chinois que ceux dont je viens de parler, mais cette classe est intelligente et a des intérêts de propriété, et elle ne voulait pas employer de tels moyens. Elle voulait employer des moyens légaux et pacifiques pour chasser les Chinois. Mais outre ces gens, il y avait encore les classes ouvrières, et les commerçants qui vivent de ces classes ouvrières; celles-ci ont semblé manquer de patience, et ont organisé des sociétés secrètes.

Sociétés secrètes pour se débarrasser des Chinois.

Q. Les sociétés secrètes ont été organisées par les blancs ?—R. Oui, Moniseur ; bien entendu.

Q. Vous n'avez pas dit que les Chinois étaient des assassins !—R. Non ; je voulais dire que nous regardions les gens formant partie des sociétés secrètes comme des assassins.

Q. Les blancs ?—R. Oui, parceque ceux qui respectaient les lois n'approuvaient pas l'emploi de semblables moyens, bien qu'ils désirassent se débarrasser des Chinois.

Q, Qu'avaient donc fait les Chinois pour induire les blancs à employer de tels moyens ?—R. En voici la cause : nous avons ici—c'est un pays nouveau—une jeune génération qui pousse. Nos manufactures sont très peu nombreuses, et elles emploient surtout des Chinois. La classe dont je viens de parler, est née et a été élevée dans la cité, les parents sont pauvres, et cela pousse les filles à la prostitution, et les garçons à vivre du produit de la prostitution et du vol. Les garçons sont réellement à plaindre. Je

La main-d'œuvre chinoise a pour effet de pousser les femmes blanches à la prostitution.

causais, tout dernièrement, avec M. Taylor, respectable marchand qui, il y a quelques années, témoignait comme moi-même beaucoup de sympathie pour les Chinois. Ces derniers m'ont donné beaucoup de mal, parceque je les croyais persécutés. C'était avant leur entrée dans les manufactures. M. Taylor me dit, "cela me fait peine, dix ou douze de ces personnes sont venues me demander de l'emploi, que pourrions-nous faire pour elles." Plusieurs sociétés ont été organisées pour leur venir en aide ; pour en envoyer un certain nombre à la campagne où elles pourraient s'occuper de travaux de ferme, etc. Je veux expliquer ma position à ce sujet, j'ai dit que je portais un grand intérêt aux Chinois à cette époque, et cela est vrai. Il y a environ dix-huit ans, les premiers symptômes d'hostilité se sont fait jour contre les Chinois, il y a de cela au moins dix-huit ans. Une adjudication, par exemple, avait été faite pour la construction d'un chemin de fer urbain conduisant au Paturo. Les entrepreneurs étaient deux hommes du nom de Myers et Weed. Il y avait eu beaucoup de compétition et le chiffre de l'adjudication était peu élevé. Ils employèrent des blancs, et s'aperçurent qu'ils ne pouvaient exécuter leur entreprise sans subir de grandes pertes ; ils se virent ainsi obligés de renvoyer tous les blancs et de les remplacer par des Chinois. Par ce moyen, ils pouvaient faire un profit. Ils le firent, et il en résulta beaucoup d'excitation. La population se souleva et chassa les Chinois de l'endroit ; une émeute fut la conséquence de cet acte.

Manouvriers blancs remplacés par des Chinois.

Q. Voulez-vous dire que les Chinois travaillent à meilleur marché, et qu'ils enlèvent ainsi aux blancs leurs chances de travail ?—R. Oui, monsieur ; pour cette raison : les Chinois peuvent vivre à quatre-vingt-dix pour cent à soixante-quinze pour cent dans tous les cas—et je n'exagère pas en disant qu'ils peuvent vivre à soixante-quinze pour cent meilleur marché que les blancs.

Ils enlevent le travail aux blancs en vivant a soixante quinze pour cent meilleur marché.

Q. A cette exception près, le Chinois est-il aussi bon citoyen et observe-t-il aussi bien les lois ?—R. Il ne respecte pas les lois ; vous seriez étonné de voir quels moyens ces gens emploient pour les éluder. Nous avons un endroit dans le quartier chinois, un espace couvert par cinq pâtés de maisons ; vous savez ce que signifie un pâté de maisons. Environ quinze mille Chinois sont groupés dans cet espace ; et nous y employons environ huit constables. La population de la cité n'est que d'environ deux cent soixante mille habitants, je le pense, du moins. Nous avons quatre cents constables, y compris les clercs de bureau, les détectives et tout le département. Nous avons environ trois cents hommes de patrouille. La patrouille se compose de deux divisions, faisant le service à tour de rôle. Si vous faites un calcul, vous trouverez qu'elle est la différence entre douze ou quinze mille habitants avec huit constables et deux cents cinquante mille avec cent cinquante ; je veux dire que ce petit espace requiert deux fois plus de police pour maintenir l'ordre parmi ces Chinois.

Comme citoyen il ne respecte pas les lois.

Q. Mais leur nombre dans cet espace est beaucoup plus considérable que ne le serait celui des blancs ?—R. Cela est vrai, mais ce district est si peu étendu qu'il devrait exiger moins d'hommes de police.

Q. C'est le nombre qui requiert de la police, et non pas l'espace ?—R. Oui ; mais un si petit espace ne devrait pas en exiger autant.

Q. Votre position vous met à même de juger du nombre relatif de crimes commis parmi les Chinois ; quelle est leur position à cet égard ?—R. La proportion excède de beaucoup celle des gens de toute autre origine.

La proportion de criminels parmi les Chinois excède celle de toutes les autres origines.

Une nation de voleurs.

Q. Lorsque vous dites qu'elle excède de beaucoup celle des habitants de toute autre origine, voulez-vous dire qu'il existe une plus large proportion de criminels parmi les Chinois que parmi les hommes appartenant aux autres nationalités?—R. Je pense qu'elle est plus forte, je les regarde comme une nation de voleurs, et je suis prêt à le soutenir publiquement.

Une plus grande proportion de criminels parmi eux.

Q. Il ne serait pas juste de prendre toute la population blanche, en comptant les femmes et les enfants. Pour que la comparaison soit juste, il ne faudrait compter que les hommes. Croyez-vous qu'il y ait un plus grand nombre de criminels parmi la partie mâle de la population chinoise?—R. Oui; sans aucun doute. Prenez la race blanche, et vous trouvez une proportion de crimes parmi les femmes aussi, lorsque vous comptez les arrestations pour prostitution, ivresse et offenses de cette nature. Ces calculs rentrent dans mes devoirs, je fais une distinction entre les blancs et les noirs. Nous trouvons une bien moindre proportion d'offenses parmi les noirs que parmi les blancs et les noirs.

Q. Vous entendez parler des nègres?—R. Oui, c'est-à-dire dans ce pays; on me dit qu'il n'en est pas ainsi dans le sud. Mais d'après mon expérience dans cet Etat, la proportion de crimes parmi les noirs est la plus faible, tandis qu'elle est la plus forte parmi les Chinois. Et tous les Chinois sont voleurs.

Photographies de criminels Chinois.

Archives criminelles.

Q. Vous avez dit que vous nous donneriez des statistiques à cet égard?—R. Oui, monsieur, je vous les donnerai avant votre départ. Voici un échantillon de ce dont j'accuse cette nation. Voici des livres remplis exclusivement de photographies de voleurs chinois; tous sont des voleurs chinois sans exception; j'ai des dossiers concernant chacun d'eux. (Le chef produit cinq livres remplis de portraits photographiques de Chinois, chaque livre en contenant environ un mille). Il est une chose que je tiens à expliquer. Ces livres ne concernent que les voleurs. Nous ne prenons pas de photographies des autres criminels. Toutes se rapportent à des cas de larcin ou de vol, et offenses de ce genre. Nous avons ici les archives les plus complètes qui existent dans le monde entier. On peut suivre les traces de cet homme (montrant une des photographies) dans une demi-douzaine de pays. Voici le régistre d'écrou de la prison.

Leur finesse déjoue les lois.

Q. On nous a dit que les femmes étaient vendues en Chine afin de servir à la prostitution; pouvez-vous nous donner des preuves à cet égard?—R. Cela ne peut pas se prouver, mais vous pouvez vous tenir pour certains que c'est un fait positif. Ce qui me fait supposer que dans quelque pays qu'ils s'introduisent, ils ne s'occupent nullement de la puissance des lois ou de la rigueur avec laquelle elles sont exécutées; ils les déjoueront par leur finesse.

Ne témoignent jamais les uns contre les autres.

Q. On a dit aussi que les Chinois arrivent ici comme serfs ou esclaves des Six Compagnies, avez-vous des preuves de cela?—R. Non; si nous pouvions être sûrs que de telles choses se font, nous y metterions un terme; mais vous ne pouvez rien prouver contre eux. Vous ne verrez jamais un Chinois rendre un témoignage dans une cause où un blanc se trouve intéressé.

Prostitution et ses résultats.

Q. On nous dit qu'ils corrompent la jeunesse, les jeunes garçons; pouvez vous donner des preuves à ce sujet?—R. La seule preuve que nous en

ayions, est ce que nous voyons dans les hôpitaux ; nous n'avons rien de plus. Ils souffrent de maladies dégoûtantes qu'ils ont contractées avec ces femmes.

Q. Trouve-t-on dans les hôpitaux beaucoup de jeunes garçons atteints de semblables maladies ?—R. Il y en a eu. Nous en avons dans les hôpitaux publics et dans les demeures privées.

Q. Attribuent-ils leur maladie aux femmes chinoises ?—R. Entièrement.

L'habitude de fumer l'opium le plus grand fleau du pays.

Q. On a dit également que les Chinois corrompent la jeunesse en lui enseignant à fumer l'opium. Avez-vous des preuves à ce sujet ?—R. Beaucoup de preuves à ce sujet. Nous avons ces preuves parce que nous les prenons sur le fait et que nous les faisons condamner. C'est le plus grand fléau de ce pays.

Q. Vous les prenez sur le fait ?—R. Nous les arrêtons dans les bouges où l'on fume l'opium.

Bouges où l'on fume de l'opium.

Q, Vous arrêtez des blancs fumant dans ces endroits ?—R. Oui, dans l'un de ces bouges chinois. Les Chinois reçoivent le prix d'entrée et leur donnent de l'opium. Le fait de fumer de l'opium a été decrété crime par une ordonnance de la cité. Les Chinois ont essayé d'éluder la loi par un autre moyen ; une nouvelle ordonnance a été rendue, leur imposant un droit de licence très élevé, mais cela ne parait pas les arrêter.

Q. A-t-il été passé quelque loi spéciale contre les fumeurs d'opium ?—R. Oui.

L'action de fumer de l'opium est une offense criminelle.

Q. Et c'est maintenant une offense criminelle ?—R. Oui, et nous en faisons condamner le plus que nous pouvons en vertu de l'ordonnance. Mais ils deviennent si habitués à l'usage de l'opium, et cette habitude devient si invétérée, qu'il est impossible de les en corriger. C'est le plus grand vice que nous ayons dans ce pays et dans toute l'Amérique.

Condamnation des hommes ou femmes de race blanche comme fumeurs d'opium.

Q. Lorsque vous dites "le plus que nous pouvons," pouvez-vous nous donner une idée définie du nombre ?—R. Un grand nombre de sentences contre les fumeurs d'opium, hommes et femmes. Nous en arrêtons jusqu'à trente à la fois, ainsi vous pouvez juger. On les trouve là, couchés entièrement nus, sans un seul vêtement pour les couvrir—hommes ou femmes—sous l'influence de cette drogue, et se sont principalement des jeunes gens. Ils ne peuvent aucunement prendre soin d'eux-mêmes quand ils sont sous son influence.

Pire que l'usage du whisky.

Q. Est-ce pire que l'usage du whisky ?—R. Oui, bien pis que l'usage de toute espèce de liqueurs.

Q. Bien pire que le whisky ?—R. Oui, Monsieur ; parce que si une personne contracte l'habitude du whisky, il existe encore une chance de réforme un jour ou l'autre ; mais si elle contracte l'habitude de fumer de l'opium, il semble qu'elle ne puisse jamais s'en corriger. Ces malheureux meurent dans les asiles d'aliénés—un grand nombre d'entre eux du moins. Si vous alliez à Stockton ou à Napa, et si vous interrogiez le médecin interne, il vous répondrait qu'il s'y trouve un grand nombre de patients qui ont été conduits là par l'habitude de fumer de l'opium.

L'immigration chinoise universellement désavantageuse.

Q. Est-il, pensez vous, quelque autre chose qui puisse servir à nous éclairer sur l'avantage ou le désavautage de l'immigration chinoise sur les côtes du Pacifique ?—R. Il y a environ quatre ans—je ne me rappelle pas au juste l'année—l'Acte de Restriction fut mis en opération; je dis 1880, mais c'était peut-être en 1881. Il est aisé de s'assurer de l'année exacte. L'on proposa de soumettre la question au vote de la population de l'Etat de la Californie, et sur cent cinquante mille votes, il s'en trouva huit cents en faveur de l'immigration chinoise—vous voyez que c'est une immense majorité, huit cents sur cent cinquante mille.

Effets de l'Acte de Restriction.

Q. Je voulais aussi vous demander quel a été l'effet de l'Acte de Restriction ?—R. Il a opéré d'une manière splendide. Le commerce est devenu plus prospère dans tout le pays, surtout à San Francisco, parce que l'Acte a réellement chassé les Chinois d'ici, et les a dispersés partout. Avant cela, ils étaient employés ici surtout, dans les fabriques ou à des occupations semblables, et après leur dispersion, la demande pour la main-d'œuvre chinoise n'a pas été aussi considérable, et nos jeunes gens ont eu une chance d'entrer dans les fabriques de cigares et de chemises. Tout dernièrement encore, il n'y a pas plus de deux ou trois semaines, environ soixante Chinois ont été renvoyés, et soixante garçons et filles les ont remplacés. C'est l'œuvre des meilleurs citoyens de cette ville. Ils remboursent aux fabricants le montant de la perte qui résulte pour eux d'un tel changement.

Chinois dispersés.

Chinois renvoyés et remplacés par des garçons et des filles.

Q. Je voudrais savoir quel effet l'Acte a produit sous le rapport du maintien de l'ordre ?—R. Un grand effet. Aussi loin que je puis reporter mes souvenirs, ces Chinois ont eu du trouble de temps à autre ici. Ce sont des individus très excitables et prêts à tout, comme vous en avez rarement vus. Vous pouvez penser qu'ils sont lâches, mais cela n'est pas le cas. Il y eut une bagarre un jour—elle commença dans une chambre de la contenance de celle-ci à peu près, où ils s'entassèrent au nombre de cinq cents environ, et se blessèrent affreusement les uns les autres ; nous ne les mîmes à l'ordre qu'en risquant sérieusement la vie des constables. Ils se battent avec toutes sortes d'instruments.

Armes meurtrières.

Q. Avec quels instruments ?—R. Avec des couteaux et des barres de fer. Un d'entre eux avait environ dix-huit entailles; pendant un certain temps, ils étaient très hardis ici, dans tous les cas. La police a fait des descentes chez eux de temps à autre, et trouvait chacun d'eux muni d'un couteau, d'un pistolet, d'un casse-tête plombé ou de quelque chose de semblable. Ces rufiens éteignaient les lumières ; nous en saisissions quelques-uns avec leurs armes, mais ils les jetaient s'ils le pouvaient. Nous pouvions quelquefois charger une voiture de ces armes.

Q. Avez-vous quelqu'autre chose à ajouter ?—R. Il y a une chose plus importante pour les blancs d'Amérique ou de l'Amérique du Nord que tout le reste, suivant moi. En dehors de toute autre considération, la grande objection aux Chinois est celle-ci : il y a quelques années, on s'objectait peu aux Chinois, parce que tout le monde ici voulait bien accepter leurs services vû qu'ils coûtaient peu. Ils travaillaient ici dans les fabriques de chaussures, et dans toute espèce de fabriques. Ces Chinoie travaillèrent le temps nécessaire à apprendre le métier. Après avoir acquis l'expérience requise dans cette industrie, ils commencèrent des opérations pour leur propre compte; ils demandèrent des capitaux en Chine, et les fabricants même qui les avaient employés durent abandonner ce genre d'affaires, parce qu'ils ne pouvaient soutenir la compétition avec eux. Ainsi, les capitalistes souffrirent à cause d'eux, de même que la classe ouvrière, et tout le reste de la population—les Chinois les ont chassés des affaires.

Les Chinois en commençant des affaires à leur propre compte font du dommage aux capitalistes.

Q. Quel a été l'effet de l'Acte amendé qui vient d'etre mis en force ?—R. Il n'a commencé à être appliqué que tout dernièrement, et on présume qu'il vaudra beaucoup mieux que le premier. Cela montre combien le premier acte était peu satisfaisant ; la population ne l'aimait pas et désirait qu'il fut modifié.

L'Acte amendé une amélioration.

Q. En qnoi le premier Acte de Restriction a-t-il été trouvé défectueux ?—R. En ce qu'il exemptait les marchands et les étudiants et autres gens semblables de fournir un certificat, ce qui était convenable, je suppose ; mais ces canailles en profitèrent en se donnant tous pour marchands ou étudiants. A présent, ils doivent obtenir un certificat des autorités américaines, du ministre américain, avec des témoignages bien authentiques.

Il n'est pas permis aux immigrants de venir sans un certificat bien authentique.

Q. Ils doivent obtenir ce certificat du ministre américain en Chine ?—R. Oui.

Q. N'était-ce pas obligatoire auparavant ?—R. Non ; ils obtenaient des certificats en Chine, mais à présent le ministre a la faculté de recevoir des témoignages, et de prendre toutes informations qu'il juge convenables.

Q. Voulez-vous dire que le système d'identification en Chine est plus parfait ?—R. Je crois que oui. Le ministre à présent peut recevoir des témoignages, et des pièces justificatives portant un caractère plus authentique que doivent être présentées par tout Chinois, avant qu'on lui permette d'entrer dans le pays.

Système d'identification plus complet.

San Francisco, 29 Juillet, 1884.

Le Dr Benjamin R. Swan, est interrogé.

SWAN.

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous à San Francisco, docteur ?—R. Je suis arrivé ici en 1870, il y a quatorze ans.

Q. On m'a informé que vous aviez été coroner pour la cité et le comté de San Francisco pendant quelque temps ?—R. Oui ; j'ai été coroner depuis décembre, 1874, jusqu'en décembre, 1877—c'est-à-dire pendant trois ans.

Trois ans coroner.

Q. Comme coroner, vous vous êtes trouvé en contact avec les Chinois d'une manière toute spéciale ?—R. Oui, chaque fois qu'une mort subite arrivait, ou tout autre cas exigeant une enquête du coroner—cela s'applique aux Chinois aussi bien qu'aux habitants d'une autre origine.

Q. Dans le cours de l'enquête relative à l'effet de l'immigration des Chinois dans la Colombie Anglaise, nous avons visité San Francisco pour y obtenir toutes les informations possibles sur le caractère de cette immigration ici ; s'est-il présenté devant vous, pendant que vous remplissiez les fonctions de coroner, des faits qui pourraient offrir quelque intérêt relativement à cette enquête ?—R. Je regarde les témoignages rendus par les Chinois—d'après ce que j'ai pu observer pendant mes trois ans de service—comme parfaitement indignes de foi dans un cas de meurtre—c'est le seul crime dont j'ai eu à m'occuper ; dans les cas de morts violentes. Lorsqu'un cas m'était rapporté, j'ai souvent rencontré des Chinois qui se trouvaient près du lieu où le crime avait été commis ; qui prétendaient

Témoignages chinois indignes de foi en cas de crime.

avoir été témoins de toutes ses circonstances ; qui en faisaient une description minutieuse ; on les appelait comme témoins lorsque l'enquête régulière avait lieu. Dès qu'ils comparaissaient, ils annonçaient qu'ils ne comprenaient pas l'anglais, et disaient, par l'entremise de l'interprète, qu'ils ne connaissaient rien de l'affaire. Si on leur demandait en termes explicites, au moyen de l'interprète : "N'avez-vous pas hier, à telle heure, dit telle ou telle chose à cet homme (en leur montrant mon député)." Ils répondaient : "Je ne comprenais pas ce qu'il disait." Je n'ai pu convaincre un Chinois d'un crime par le témoignage d'un Chinois, qu'une seule fois. Dans ce cas, le témoin était une petite fille chinoise, assez âgée pour comprendre, mais trop jeune pour se rendre compte du danger auquel elle s'exposait en rendant témoignage. Cet homme a été pendu.

Un homme trouvé coupable et pendu sur le témoignage d'une fille chinoise.

Danger de donner un témoignage.

Q. Qu'entendez-vous par le "danger auquel elle s'exposait en rendant témoignage" ?—R. Pendant qu'elle rendait son témoignage, et sur la demande qui lui fut faite de désigner parmi un certain nombre de Chinois qui étaient présents, l'homme par qui elle avait vu commettre le crime, elle indiqua cet homme du doigt en disant : "lui." Aussitôt qu'elle eût prononcé ce mot, il se leva soudainement et lui dit quelque chose en chinois. Elle recula avec de grands signes de terreur, et se jeta dans les bras d'une personne présente à l'enquête. Cela est arrivé lors de l'enquête. L'accusé sauta immédiatement de dessus son siège, et se dirigea à travers la salle ; je demandai à l'interprête quelles paroles il avait prononcées en Chinois. L'interprête répondit qu'il avait dit : "Vous auriez mieux fait de vous taire." Bien entendu, cela n'est que mon opinion personnelle, car la petite fille était très effrayée, et en prenant des informations, je me persuadai qu'elle avait été menacée ; un constable chinois—je veux dire un de ceux qui était employé dans le quartier chinois—fit la remarque que si l'enfant avait été plus âgée et capable de comprendre, nous n'aurions pu rien tirer d'elle, à cause du danger qu'elle courait en rendant témoignage contre cet homme.

Assassinat.

Q. Pourriez-vous spécifier plus particulièrement le danger qu'elle courait ?—R. Je crois qu'elle courait le danger d'être assassinée.

Q. Par qui ?—R. Par les amis ou les connaissances de cet homme ; mais, comme je vous l'ai dit, ce n'est là que mon opinion particulière, et je ne puis vous donner aucune preuve de que j'avance.

Beaucoup de cas de morts violentes pendant le terme d'office du témoin.

Q. Pendant que vous étiez coroner, avez-vous eu beaucoup de morts violentes dans le quartier chinois ?—R. Oui, monsieur, un bon nombre ; mais après que cet homme eût été pendu, il n'y en eût pas pendant deux ans—pas de meurtres. Je vous dis ceci de mémoire, ces choses se sont passées il y a sept ans. Je crois qu'il n'y a pas eu de meurtres parmi les Chinois—du moins, aucun cas n'est venu à notre connaissance,—pendant deux ans.

Q. Pendant la première année de vos fonctions, s'en est-il présenté beaucoup ?—R. Il y en a eu beaucoup. Je ne veux pas dire pendant que j'étais coroner—que ces deux années comprennent tout mon terme d'office. C'est ce que les archives démontrent je crois. Je pense qu'une partie de ces deux années se trouve comprise dans mon terme d'office.

Q. Avez-vous des statistiques officielles en votre possession ?—R. J'ai le nombre entier des cas qui se sont présentés.

Q. Vous plairait-il de nous le donner ?—R. Cela comprend tous les cas qui se sont présentés parmi les Chinois, soit de meurtres, de morts soudaines ou d'accidents. Je dois vous dire que vous pourriez obtenir des chiffres exacts, ainsi que tous les détails, en vous adressant au bureau du coroner, car on les y conserve. Mes chiffres sont extraits de mon rapport annuel. Bien que nous entrions en fonctions au 1er décembre, nos rapports s'étendent du 1er juillet au 1er juillet suivant—c'est-à-dire que mon premier rapport se compose, moitié de ce qui est arrivé sous mon prédécesseur et moitié de ce qui s'est passé pendant que j'étais en fonctions. De manière que mes six derniers mois ont été rapportés par mes successeurs ; mais de 1874 à 1875—de juillet à juillet—sur 299 cas d'enquêtes, douze avaient rapport à des Chinois. Voici le tableau, (montrant le livre). Le lieu de naissance est indiqué. En 1875 et 1876, sur 321 cas, il y avait 22 cas concernant des chinois. En 1876 et 1877, sur 200 cas il y en avait 43 relatif à deschinois. Cela comprend les accidents, et tout.

Statistiques des meurtres, morts soudaines ou par accident.

Q. Je suppose que nous pourrions avoir tous les détails pour chaque année jusqu'à aujourd'hui, en consultant les rapports municipaux, si nous jugions la chose importante ?—R. Oui, mais vous trouverez qu'il a été passé une loi spéciale en 1872 ; ces rapports particuliers, ainsi que mon administration, tombent sous l'action de la nouvelle loi passée en 1872; et l'on a conservé des archives complètes depuis cette époque. Lorsque j'entrai en fonctions, j'ouvris une nouvelle série de livres qui ont été continués ; et vous pourrez y trouver non-seulement des données partielles mais des dossiers complets—le nom des accusés, les crimes dont ils étaient accusés, ainsi que tous les témoignages, et tous les détails enfin.

Q. Pourriez-vous, docteur, nous dire quelque autre chose qui pourrait nous être utile ?—R. Lorsque nous voulions nous emparer d'un certain homme, nous nous adressions toujours à l'interprête de la Compagnie dont il était membre, et l'impression qui nous est restée après nos rapports avec eux, et par l'observation d'autres faits, est que nous avions affaire à quelque pouvoir occulte que nous ne pouvions ni saisir, ni comprendre.

Un pouvoir occulte.

San-Francisco, 30 juillet 1884.

Charles Wolcott Brooks, est interrogé :

BROOKS.

Q. Avez-vous résidé longtemps à San-Francisco, monsieur ?—R. Je suis venu ici pour la première fois en 1852.

Q. Etes-vous Anglais ?—R. Non, monsieur, je suis né à Boston, ou dans la banlieue de Boston, dans le Massachusetts.

Q. Avez-vous demeuré en Chine ?—R. J'y ai fait un bon nombre de voyages.

Q. Je crois que vous avez représenté le gouvernement japonais à San-Francisco, pendant un temps considérable ?—R. Oui, monsieur, j'ai été consul pendant dix-sept ans, et j'ai voyagé pendant deux ans, comme employé au service diplomatique. J'ai été attaché pour la revision des traités à l'ambassade accréditée auprès des quinze puissances qui ont fait des traités avec la Chine.

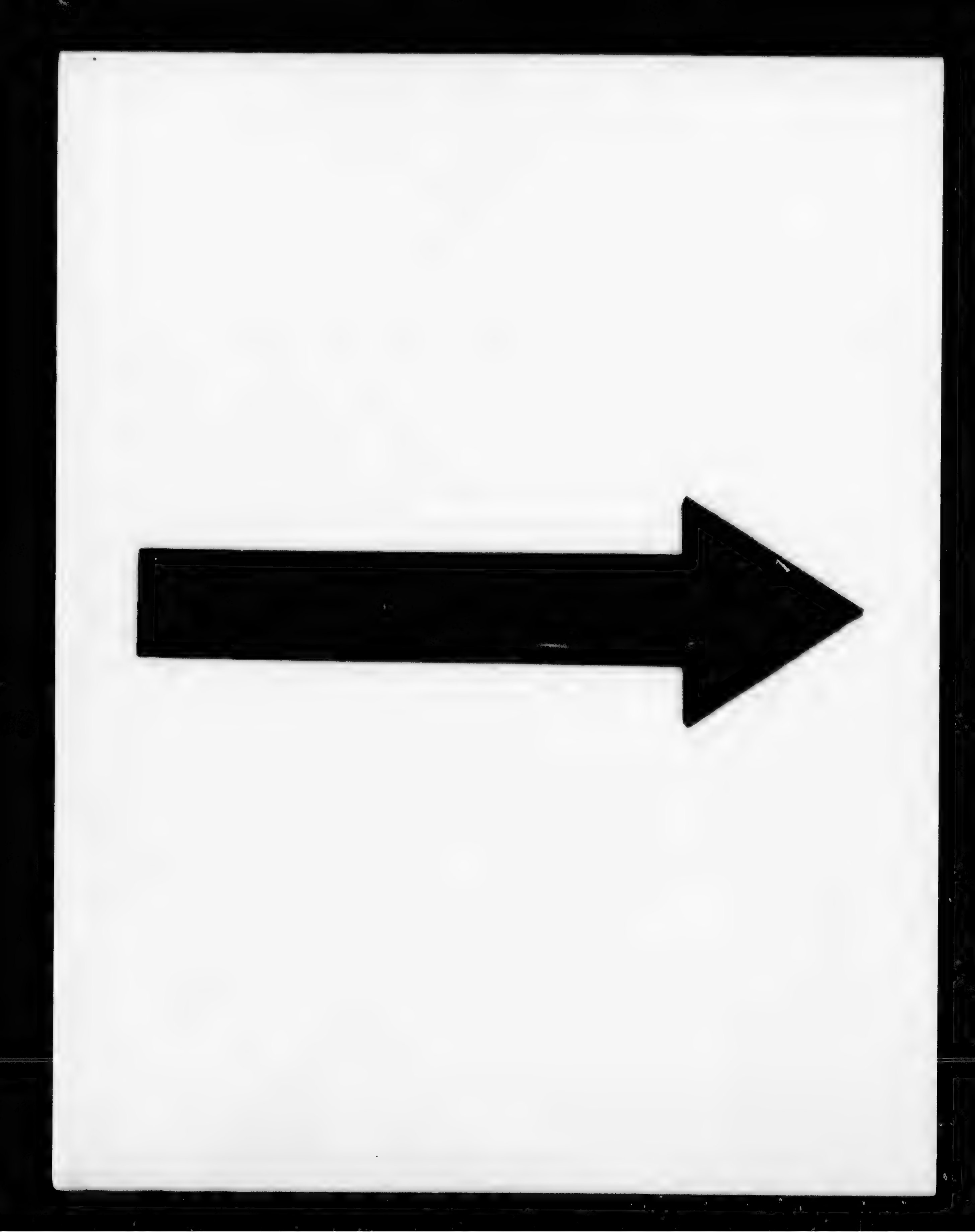
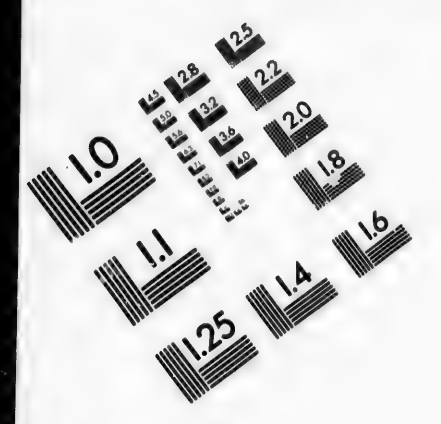
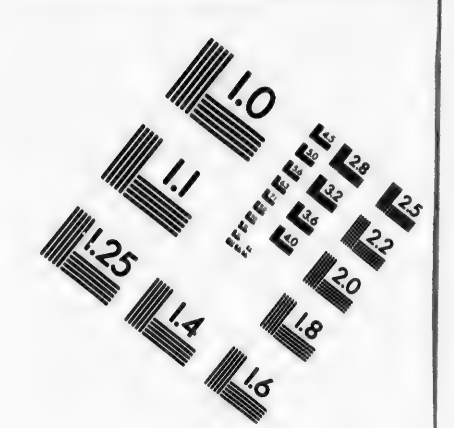
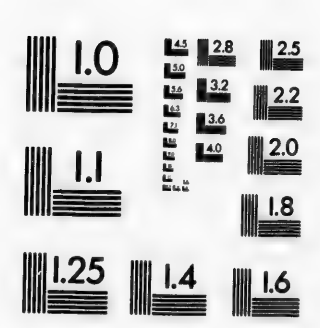
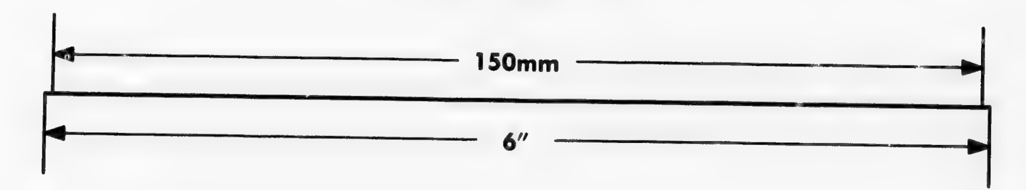
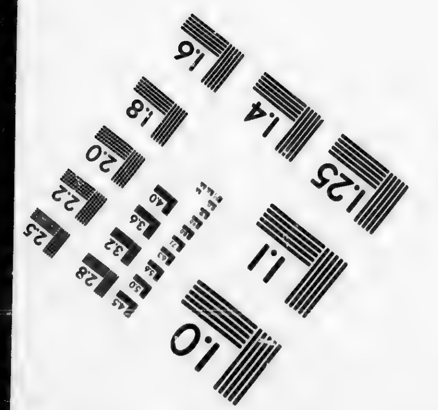
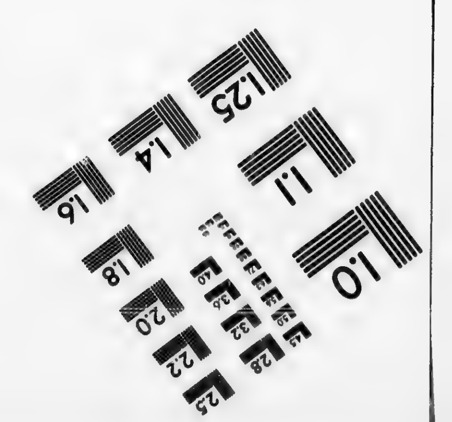


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989





A étudié le caractère des Chinois.

Q. Avez-vous étudié le caractère des Chinois qui ont immigré sur ces côtes.—R. Oui, monsieur; j'ai beaucoup vécu parmi eux. Je connais assez bien la question. J'ai commencé à étudier les coutumes des Orientaux avant de venir en Californie, pendant mon séjour à Calcutta, et je me suis convaincu que pour connaître une nation à fond, il faut aussi connaître les motifs de ses actes; il est, de même, nécessaire d'étudier sa religion—non pas pour l'adopter, mais pour savoir quels motifs la gouvernent.

Q. Maintenant, monsieur, on nous a dit que l'immigration Chinoise en Californie a été nuisible à la population, d'abord parceque les Chinois ont fait la concurrence aux blancs pour la main-d'œuvre, ensuite à cause de leur caractère vicieux, et enfin parce qu'ils rapportent en Chine l'argent qu'ils ont gagné. Nous aimerions à connaître votre opinion sur ces différents points?—R. Nul Chinois n'est jamais venu de la Chine aux Etats-Unis. Pas un seul, à ma connaissance. Ils viennent tous de la province anglaise de Hong-Kong. La Chine n'est pas le nom propre du pays—il s'appelle Tâ-Tsin. L'émigration naturelle et le trafic des *coolies* sont deux choses bien différentes, l'une vient naturellement, l'autre est un trafic du travail. Les Etats-Unis ont toujours encouragé l'immigration. Des pays possédant un plus petit territoire, et beaucoup plus peuplés, l'ont fait aussi. Les Etats-Unis ont dix habitants par mille carré, la Californie n'en a que deux et demi environ. Le marché monétaire et celui du travail ont toujours été regardés comme ouverts à tous. Certains travaux doivent être faits à bon marché, et une main-d'œuvre peu dispendieuse est nécessaire. L'intelligence est l'étalon de la valeur du travail—la mesure du pouvoir des races. Les Chinois nous viennent d'une race très ancienne et jouissant d'une haute culture. Ils s'adaptent facilement à tout, ont une grande délicatesse d'exécution, et fournissent beaucoup d'ouvriers sur lesquels on peut dépendre; mais on ne peut juger d'aucune nation d'après un petit nombre de ses membres. Les meilleures classes des habitants de la Chine voyagent peu et n'émigrent jamais; ceux qui sont à l'aise sont satisfaits chez eux. L'émigration est entièrement composée de personnes qui vont à l'étranger pour améliorer leur condition, afin d'y gagner assez d'argent pour pouvoir revenir dans leur pays et y vivre dans une position indépendante. Trois cents piastres sont généralement considérées comme un capital suffisant pour subvenir aux besoins d'un ouvrier ordinaire, à son retour en Chine. Beaucoup de ceux qui vont à l'étranger laissent chez eux femme et enfants ou leurs père et mère, qui tous ont besoin d'assistance, et, d'après les meilleures informations que j'aie pu obtenir—et je me suis donné beaucoup de trouble dans ce but, je me suis informé auprès des principaux marchands et des gérants des six Compagnies chinoises,—tout Chinois qui envoie quelque argent chez lui, fait passer en moyenne environ trente piastres par année. C'est dans cette proportion que les Chinois enlèvent l'argent de ce pays; par contre le pays reçoit le travail d'un homme pendant une année, et les diverses industries reçoivent un patronage égal à la somme employée à l'achat des articles nécessaires aux besoins de la vie de cet homme ainsi qu'à sa traversée. Les Chinois retournent communément chez eux, après cinq ans; presque tous pour y rester, quoiqu'un bon nombre, surtout parmi les plus instruits, préfèrent revenir ici, surtout depuis ces dernières années. Il est difficile de gouverner une population parlant une langue et ayant des coutumes entièrement différentes des nôtres. Au point de vue de l'économie politique, il est important pour nous de bien étudier la question de l'introduction d'une nouvelle race caractérisée par une religion des traits et des goûts différents. C'est l'intelligence qni fait juger de l'homme, et qui détermine en grande partie son

Immigration naturelle et trafic des coolies.

Main-d'œuvre à bon marché, nécessaire.

Ceux qui émigrent ne le font que pour améliorer leur condition.

Un capital de $300 suffit en Chine pour les besoins de la vie d'un ouvrier.

Ils retournent chez eux après cinq ans, généralement pour y demeurer.

état de vie, et la survivance de l'être le mieux doué est une loi universelle. Nulle nation ne désire une immigration qui aurait une tendance à abaisser le niveau des classes ouvrières. On se demande donc : Est-ce là l'effet de l'immigration qui nous arrive actuellement de la Chine ? Car, pour les nations, comme pour toutes choses dans le règne animal ou végétal, il est vrai de dire qu'elles doivent progresser ou périr. Si le progrès d'une nation est gêné, disons, par exemple, par une immigration nuisible, celle-ci doit-être arrêtée, ou la nation retrogradera. Les Chinois viennent ici parce qu'ils y gagnent. Ils viennent amasser de l'argent, avec l'idée fixe de retourner chez eux dans de meilleures conditions de fortune qu'à leur arrivée ici. Cela les force à être très économes et industrieux. A l'origine, les émigrants Chinois travaillaient à beaucoup meilleur marché que ne pouvait le faire notre population, mais lorsque, par suite de la revision des traités, l'émigration fut arrêtée, ceux qui se trouvaient dans le pays purent bientôt exiger des gages presqu'aussi élevés, sinon les mêmes que ceux payés aux Américains pour les mêmes services. La Chine a une population d'audelà de quatre cents millions. Je puis vous donner le chiffre exact pour l'année 1842, si vous le désirez.

Nulle nation ne désire une immigration qui tendrait à abaisser le niveau de ses classes ouvrières.

Ils viennent ici pour faire de l'argent.

Q. Oui, veuillez le donner ?—R. Ce chiffre était de 413,267,030, mais il comprend différentes nations répandues dans dix-sept provinces, ou plus, gouvernées par divers vice-rois, et ce n'est que de la province de Quang-Tung—vulgairement appelée Canton—qu'il nous est arrivé de l'immigration en Amérique. Maintenant, le désir d'émigrer s'étendra-t-il, et jusqu'à quel point ? Il est impossible de le dire ; mais tel est l'état actuel des choses ; par conséquent, la question d'immigration ne concerne que la seule province de Quang-Tung. Le gouvernement central s'étend à toutes ces provinces, mais son pouvoir est très limité. La première immigration arriva pour renforcer et non pour supplanter notre main-d'œuvre. Lorsqu'elle arriva, elle était très nécessaire. Maintenant que la Californie a été graduellement établie, on prétend que nous n'en avons plus besoin, et que si l'immigration chinoise se renouvelle, elle tendra à abaisser le taux des gages obtenus par les ouvriers américains. Les Etats-Unis se font une gloire de pouvoir payer de meilleurs gages aux ouvriers que tous les autres pays du monde, par suite de dons spéciaux de la nature, de leurs grands avantages territoriaux et de leur richesse naturelle.

Population de la Chine.

A l'origine, l'immigration a aidé plutôt qu'elle n'a supplanté notre main-d'œuvre.

Ainsi, le travailleur est capable de faire instruire sa famille et de se procurer plus de confort ; il jouit, de fait, d'une condition d'existence supérieure à celle que peut lui offrir l'Europe, où le travail est à bon marché. Il en est exactement de même en Canada. Si les Chinois arrivent en ce pays en nombre proportionné aux besoins d'un pays nouveau, et s'ils sont capables d'obtenir des salaires égaux à ceux des ouvriers américains, il ne resterait à résoudre que la question suivante, savoir : si leur présence priverait d'emploi un égal nombre de travailleurs. Considérant l'énorme étendue du territoire des Etats-Unis encore inoccupée et n'attendant que la main-d'œuvre pour le développement de ses ressources, on peut à peine émettre une telle objection actuellement. Cependant, s'ils tentaient d'établir un gouvernement qui leur fût propre—*Imperium in imperio*—au moyen duquel ils affermeraient les pêcheries, diviseraient les cités en districts pour leurs buanderies, et formeraient des combinaisons pour s'emparer du travail nécessaire au maintien convenable de notre propre population, alors la présence d'un trop grand nombre de Chinois deviendrait certainement nuisible. Toutes les nations civilisées se sont prononcées contre le système d'exclusion, et le mélange des races paraît être un élément de progrès ; comme toute famille possède le droit de se protéger socialement,

La présence de Chinois comme monopoleurs est malfaisante.

moralement et en ce qui regarde ses industries, contre toute intervention étrangère, de même, une nation, par l'entremise de son gouvernement, doit protéger toute industrie particulière qui se développe dans les limites de son territoire. Il peut se présenter des circonstances où un supplément de main-d'œuvre chinoise ajouté à la main-d'œuvre américaine peut protéger et même augmenter la demande de travail américain, nos compatriotes devenant directeurs, et les travaux inférieurs étant exécutés par des ouvriers de moins d'intelligence. Nous blâmons souvent les Chinois en général pour les erreurs ou les fautes d'un individu. Si quelque chose de mal arrive, on dit de suite : "Un Chinois l'a fait;" en conséquence, la race entière souffre, dans l'estime publique, pour les méfaits d'un individu.

Une immigration modérée de bons sujets, sous certaines conditions est à désirer, mais une immigration excessive de la classe inférieure est décidément un malheur.

Nous devrions juger d'une nation en la prenant en bloc. Une immigration modérée d'hommes réellement bons, serait à désirer dans certaines conditions, mais il n'y a aucun doute qu'une immigration excessive composée d'une classe d'hommes inférieurs, serait décidément un malheur. On a prétendu que la présence des travailleurs chinois avait causé la formation de ce que l'on appelle l'élément "hoodlum," mais nous devons nous rappeler qu'il existe quelque chose de semblable dans tous les grands ports de mer. Baltimore a ses *plug-uglies* et ses *dead-rabbits*, comme ils sont appelés, New-York a ses *roughs*, et je suis porté à croire que le mode suivi par les unions ouvrières, en empêchant les boutiques de prendre au-delà d'un certain nombre d'apprentis blancs, a empêché les fils des ouvriers employés dans ces boutiques d'apprendre des métiers, et les a jetés sur le pavé où ils sont devenus *hoodlums*. S'il en est ainsi, et je crois que c'est le cas, nos propres ligues autocratiques de travailleurs sont aussi blâmables, si elles ne le sont pas plus, que l'immigration chinoise, en ce qui

Hoodlums.

concerne la présence des *hoodlums* au milieu de nous. Les Chinois qui arrivent en ce pays, viennent surtout des six districts de la province de Quang-Tung, et ces six districts ont formé, dans cette Cité, des Compagnies, ou plutôt des clubs, ayant leurs gérants, leurs bureaux d'affaires réguliers et leurs tribunaux d'arbitrage. Quelques Américains prétendent qu'elles exercent quelquefois une juridiction criminelle. Cela est nié par les Chinois, et il serait difficile de le prouver, même si la chose était vraie.

Les six compagnies organisées dans un but de bienfaisance.

Ces Compagnies sont organisées dans un but de bienfaisance. Une légère somme d'argent est reçue de chaque membre à son entrée; pour cette considération, le club s'engage à prendre soin de lui en cas de maladie et à renvoyer ses restes dans son endroit natal, s'il meurt. Le nombre approximatif des membres des Six Compagnies dont les bureaux principaux sont en Californie, mais dont les membres sont dispersés partout dans les Etats-Unis, est comme suit :

Sam-Yup	10,100
Yung-Ya	12,200
Kong-Chow	15,000
Ning-Yeung	75,000
Yan-Wo	4,300
Hop-Wo	34,000
Total	150,600

Propreté sur leur personne.

On s'est beaucoup plaint de ce que les Chinois s'entassent dans les maisons, et on les accuse de malpropreté. Comme chez toute autre nation, les classes pauvres n'ont pas nécessairement les mêmes facilités de se tenir proprement que les classes qui jouissent d'une certaine aisance. Je sais par observation qu'aussitôt qu'un Chinois a acquis quelque chose, il est très

particulier sous le rapport de la propreté de sa personne. Peu de nations se lavent le corps aussi souvent que les Chinois. D'un autre côté les journaliers, de même que nos propres travailleurs, portent souvent longtemps leur linge. Les habitations des Chinois à l'aise sont tenues très proprement, mais les pauvres sont entassés dans des localités malsaines. Presque tous les Chinois de San-Francisco vivent ensemble dans six ou sept pâtés de maisons, où le loyer exigé des Chinois est le double et le triple de ce que l'on paie dans d'autres localités pour de meilleures maisons. Beaucoup de ceux qui se plaignent le plus hautement des Chinois paraissent sur nos rôles d'évaluation comme propriétaires de ces maisons, et empochent ces loyers exhorbitants. Quant à leur honnêteté, la parole d'un marchand chinois est généralement aussi bonne que sa signature. Je crois que leur intégrité commerciale est au moins égale, sinon supérieure à celle de la généralité de nos marchands, mais parmi les classes inférieures, les mêmes tentations existent que dans les classes semblables de notre propre population. Il est difficile de parler des Chinois en général, on devrait les décrire en détail, et je pense que chaque classe comparée à une classe semblable de notre propre population, paraîtrait avec beaucoup plus d'avantage qu'on ne le suppose généralement. L'exercice du pouvoir judiciaire sur le territoire d'une autre nation n'est que l'exercice du même pouvoir extra-territorial que les nations occidentales ont réclamé dans les pays orientaux, où aujourd'hui toutes les offenses des Américains dans la Chine, le Japon, l'Egypte, et beaucoup d'autres pays, sont portées devant les consuls américains, et envoyées en appel, s'il y a lieu, par l'entremise du Ministre des Etats-Unis, devant les cours de circuit ou de district des Etats-Unis. C'est simplement un pouvoir extra-territorial en opération pratique; et les désavantages qui résultent de l'usage d'une langue étrangère, les conduit naturellement à des cours devant lesquelles ils peuvent s'exprimer facilement. Des lois municipales appliquées convenablement pourraient corriger tous les maux qui existent actuellement. Si l'on forçait les ouvriers chinois à tenir leurs habitations dans l'ordre où nous trouvons celles des ouvriers américains; si chacun d'eux devait occuper une chambre séparée, avec ventilation convenable et toutes les précautions sanitaires nécessaires, tous les résultats de la malpropreté disparaîtraient, ou du moins ne seraient pas plus déplorables que ceux que l'on remarque dans certaines parties de toute grande cité.

Les marchands chinois sont honnêtes et peuvent être comparés favorablement aux autres; mais parmi les classes inférienres, les mêmes tentations existent que dans les classes semblables de notre propre population

En fait de culture intellectuelle, les Chinois ne sont pas une race inférieure. Comme peuple, ils sont à peu près dans la condition où se trouvait l'Europe au XIme siècle. Avec une éducation moderne, la classe ouvrière chinoise s'élèverait rapidement à notre niveau. Les Chinois sont plus économes; notre population a besoin, et jouit de plus de confort. Chaque Chinois de retour chez lui, devient un missionnaire de la civilisation occidentale; et si l'on considère le sujet à un point de vue large et humanitaire, je crois que le plus grand bien qui résultera de l'immigration chinoise sur ce continent, sera le fait que tout Chinois de retour dans son pays y prêchera la civilisation occidentale, produisant ainsi de nouveaux désirs, de nouvelles aspirations, qui, avec le temps, se répandront dans toutes les parties de ce vaste empire renfermant près d'un tiers de la population du globe. Ils constituent certainement la plus ancienne nation du monde, et ils se sont entourés d'une muraille d'exclusivisme pendant plusieurs milliers d'années. Si nous admettons ce que la géologie nous enseigne, c'est-à-dire, que le monde a été créé depuis des milliers de millions d'années, il n'est pas déraisonnable de croire que la Chine a vu sa population s'accroître pendant au moins un million d'années. L'histoire de la Chine prétend avoir des archives complètes et suivies remontant jusqu'à

Sous le rapport mental ce n'est pas une race inférieure.

Chinois comme missionnaires de la civilisation.

Histoire de la Chine.

l'an 3588 avant Jésus-Christ, tandis que la période mythique, où les races et les dynasties sont désignées sous des noms que l'on attribue à des individus, remonte encore à plus d'un million d'années en arrière. Une histoire aussi ancienne est naturellement embrouillée par des fables, des erreurs et des transpositions ; mais il paraît que les Chinois n'ont jamais été contrôlés par aucune influence étrangère pendant une période d'environ 360,000 ans, ce qui nous fait aisément comprendre que des coutumes aussi profondément enracinées ne peuvent être facilement changées. Des habitudes frugales et industrieuses constituent des traits caractéristiques qui, en raison de la lenteur avec laquelle ils se sont formés, peuvent se conserver intacts au milieu de tous changements de condition possibles. La nation a grandi, a continué d'exister sous un gouvernement patriarcal. Les guerres défensives, la famine, la peste, et tous les maux résultant de la corruption, ont, de temps à autre, presque dépeuplé le grand plateau où l'on dit que la nation a commencé son existence. Leurs ancêtres ont successivement été soumis par des barbares venus du Sud, puis par les hordes du Thibet sorties des déserts de l'Est, et plus récemment par une irruption venant du sud de l'Inde. Chaque nouvel élément s'est fondu à son tour dans la population et a introduit de légers changements dans les limites réglées de son progrès ; mais on a habitué les individus de chaque génération successive à suivre exactement la même occupation que ses ancêtres, de sorte que le conservatisme le plus absolu a toujours existé.

L'immigration forme le noyau d'un parti jeune et progressiste en Chine.

Le mouvement marqué d'émigration vers d'autres pays que l'on observe actuellement parmi la jeunesse chinoise, tend à constituer le noyau d'un parti jeune et progressiste qui désire se mesurer avec le progrès actuel et marcher de front avec lui. Le désir de secouer la poussière de leur passé barbare aura pour effet de désagréger d'une manière graduelle les vieilles notions conservatrices, lorsque les merveilleuses découvertes de la civilisation occidentale seront volontairement introduites et appliquées chez eux par des Chinois qui auront voyagé et qui se seront instruits et formés à l'étranger. Ce résultat parait plus certain encore lorsque nous réfléchissons que l'esprit tend toujours vers le progrès, et que tous ceux qui vont à l'étranger, quittent la Chine avec le dessein bien arrêté d'y retourner. Ainsi, une nation puissante et tenue jusqu'ici à l'écart se réveille graduellement à une vie nouvelle et fait surgir des germes destinés à centraliser sa force nationale. Cette évolution nouvelle et importante du peuple chinois n'est que l'aurore de la lumière qui éclairera bientôt une race arriérée, destinée par une providence sage à laisser son empreinte dans l'histoire future des nations.

Ils héritent d'une puissance intellectuelle très développée.

Ils héritent, à un degré très remarquable, de facultés intellectuelles largement développées, et qui se sont lentement formées et fortifiées par des siècles de culture constante et d'application mentale sévère dans un pays où l'obéissance aux parents a été puissamment aidée par le culte des ancêtres. Ainsi, sous le rapport de l'intelligence et de l'ethnologie, ils sont bien préparés, avec de nouvelles conditions et une direction différente, à prendre et à conserver une forte position nationale dans l'histoire industrielle, commerciale et politique de notre globe.

L'isolement les a rendus conservateurs

Quoiqu'il en soit, des siècles d'isolement ont rendu ce peuple très conservateur. La population parle des langages différents dans les différentes parties de la Chine, et les Chinois qui habitent une province sont absolument incapables de se comprendre avec les habitants des autres parties de l'empire. La majeure partie des classes instruites suit les doctrines prêchées par Confucius, tandis que les basses classes, en général, sont boudhistes. Les livres qui exercent le plus d'influence sur le caractère et l'esprit des Chinois sont le Li-Ki et les Cinq Livres des King et les Ana-

lectes de Confucius et de Mencius. L'existence de ce qu'on appelle des temples d'idoles ou " Joss," au milieu de nous, est déplorée par les chrétiens, mais le public en général parait ignorer que le " Joss " chinois est le démon, ou mauvais esprit, et que le culte qu'on lui rend est un culte dérisoire. En d'autres termes, ils cherchent à se concilier le mauvais esprit, et croient que Dieu, le Père de tous, aime ses enfants et qu'ils doivent l'aimer en retour. Il n'a pas besoin de sollicitation. De là, le culte dans ces temples n'est pas ce que l'on peut appeler le vrai culte. Toutefois, il est d'usage dans beaucoup de temples d'avoir comme prêtres des mediums doués du pouvoir de communiquer avec les esprits, et planchette est probablement vieille de milliers d'années. Ces temples possèdent tous des boîtes remplies de sable blanc avec lequel on prétend que les réponses aux questions spiritistes sont écrites. L'adepte écrit d'ordinaire ses questions sur du papier teint en vermillon qui est brulé dans un fourneau servant à consumer les prières. La réponse est alors tracée avec du sable en présence du medium ou prêtre.

Culte des idoles.

Quand à l'à propos de permettre à un élément chinois considérable d'entrer comme facteur dans notre population, il nous faut d'abord considérer les besoins de la race anglo-saxonne et les relations physiques qui existent entre les deux races et le pays qu'elles habitent actuellement. Les savants admettent généralement que les Anglo-Saxons représentent le type existant le plus élevé de la famille humaine. Par conséquent, les conditions nécessaires à leur existence sont différentes de celles des autres races. Cette race n'atteint son plus haut développement que dans les limites de certaines régions isothermes. Dans la région glacée du nord, elle périt ; dans les districts fiévreux des régions tropicales et équatoriorales, elle ne peut se conserver longtemps. La zône de terre habitable située dans des latitudes appropriées, ou à des altitudes qui conviennent à son développement particulier, est excessivement limitée. En jetant un regard sur une sphère terrestre, on remarque qu'une forte partie de l'hémisphère nord est située en Europe et dans les Etats-Unis et que la moindre proportion se trouve en Asie. Le régime des eaux occupe une large place entre ces parallèles, et en Asie spécialement, nous trouvons des déserts et de vastes étendues de terre marécageuse, basse, coupée de rivières aux eaux limoneuses dont les exhalaisons causent la fièvre parmi les individus de race anglo-saxonne. Les Chinois n'ayant pas une peau aussi blanche que les Anglo-Saxons, peuvent vivre dans ces régions et se sont adaptés, au cours des siècles, aux conditions qui régissent ces terres marécageuses. Ils sont heureux et prospères là où l'Anglo-saxon ne pourrait pas vivre longtemps. Comme l'Anglo-saxon ne peut vivre que dans les limites d'une certaine portion de la terre, il est juste que cette partie qui convient le mieux à son développement et, par lui, à l'avancement de toute la famille humaine, soit conservée pour son seul usage. Dans l'hémisphère sud, l'Australie, l'Amérique du Sud et une petite portion du sud de l'Afrique présentent des localités qui lui conviennent, mais la plus large part de la zône tempérée dans cet hémisphère est couverte par l'océan. Il semble, par conséquent, que nous devrions prendre bien soin de conserver pour notre race ces portions de territoires qui paraissent nous avoir été données comme résidence naturelle, et tout en nous tenant sur un pied d'amitié et tout en entretenant des relations commerciales et diplomatiques avec la Chine et toutes les autres nations, nous ne devrions pas permettre que le contrôle de notre territoire naturel nous échappe ou qu'on y tente des empiètements.

Les besoins de la race Anglo-saxonne doivent être étudiés avant de permettre une immigration considérable.

La zone habitable pour l'Anglo-Saxon devrait lui être gardée.

Quand aux attaques ou aux voies de fait dont on se plaint parfois, on trouvera que, dans la généralité des cas, si le Chinois s'attaque à notre

Les attaques que l'on reproche aux Chinois, ont été faites dans le cas de légitime défense.

population, c'est simplement pour se défendre ; et nos basses classes qui insultent et maltraitent les Chinois inoffensifs à cause de leur nationalité, n'ont à s'en prendre qu'à elles-mêmes lorsque leurs victimes essaient de se venger. J'ai remarqué qu'ils souffrent patiemment les vexations et qu'en toute occasion ils font leur possible pour éviter la chicane.

Définition du mot "coolie".

Q. Vous dites qu'il y a une émigration naturelle et une trafic de coolies ; ceux qui viennent sur le littoral du Pacifique sont-ils en majeure partie des coolies—C'est-à-dire, considérez vous qu'ils viennent ici comme partie de ce trafic de coolies ?—R. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de définir d'abord le mot "coolie." C'est un mot sanscrit qui signifie simplement "travailleur" ; maintenant, le "trafic des coolies" est un trafic de travailleurs. Les Etats-Unis se sont toujours opposés, en principe, à autoriser ou tolérer ces engagements forcés, et par conséquent, tout Chinois qui arrive dans ce pays sous l'autorité d'un semblable engagement, y vient sous l'empire d'une convention qui ne peut être mise en force après le débarquement. Presque tous ceux qui arrivent sur le littoral du Pacifique sont des travailleurs ou coolies, et bien peu, comparativement, ont un engagement forcé ; de fait, ils sont dans la même position que les Irlandais qui ont autrefois émigré aux Etats-Unis, lorsque les compagnies de chemins de fer ont décidé de les employer pour construire leurs lignes.

La presque totalité des Chinois ici, est formée de "coolies".

Q. Lorsque vous dites que Hong-Kong est une province anglaise, voulez-vous donner à entendre que c'est une province anglaise dans le même sens que l'Ontario, par exemple ?—R. Elle a un gouverneur général.

Q. Tout Chinois dans cette province est-il sujet britannique ?—R. Après y avoir résidé pendant un certain temps. La question a été limitée à trois mois.

Tous les Chinois viennent de Hong-Kong.

Q. Dois-je comprendre que tous les Chinois viennent de l'île de Hong-Kong—c'est-à-dire, d'une colonie relevant de la couronne anglaise ?—R. Oui.

Q. D'après le "Statesman's Year Book" de 1883, la population de Hong-Kong, y compris les arsenaux militaires et maritimes, était, suivant un recensement fait en 1881, de 160,402 dont

Population de Hong-Kong.

Chinois, hommes	109,013.
" femmes	43,399.
Total	152,412

D'après ce même livre, la population totale, en 1871, était de 123,978, donnant un accroissement, en dix ans, de 36,504. Maintenant, vous qui avez consacré beaucoup de temps aux études ethnologiques, êtes-vous d'avis que les Chinois qui habitent cette île, puissent augmenter de 30,000 en dix ans, et fournir en outre le contingent d'émigrés qu'ils dirigent sur la Colombie Anglaise, la Californie et ailleurs ?—R. Non, monsieur, ils viennent de tous les points de la province de Quang Tung qui n'est séparée de Hong-Kong que par un détroit de quelques milles.

Ils viennent de la province de Quang Tung à Hong Kong.

Myoenne annuelle de l'immigration chinoise ici.

Q. Cette réponse s'accorde parfaitement avec ce livre. Je lis ici, à la page 672 : "Un courant continu d'émigration venant de la Chine, passe constamment par Hong-Kong. Pendant les huit ans qui se sont écoulés de 1872 à 1879, il est passé par Hong-Kong, annuellement, au-dessus de

12,000 émigrants dont la majorité vont aux Etats-Unis" ?—R. D'après mes observations et les renseignements que j'ai pris, je suis porté à croire que la moyenne des immigrés chinois arrivés à San Francisco ou dans les Etats-Unis a été d'environ 14,000 par an ; et comme 10,000 environ retournent chaque année dans leur patrie, cela ne nous donne qu'un gain de 4,000 par année.

$300 de capital suffisent pour faire vivre un chinois.

Q. Vous dites que les immigrants viennent ici dans le but de gagner de l'argent pour pouvoir vivre indépendants en Chine. Une somme de $300 serait-elle suffisante pour faire vivre un travailleur en Chine ; dois-je comprendre que $300 constitueraient un capital suffisant ?—R. Oui.

Q, Et l'intérêt produit par cette somme serait suffisant pour subvenir aux besoins d'un ouvrier et de sa femme, leur vie durant ?—R. Je n'inclurais pas sa femme. Il travaille probablement un peu.

Q. Quel est, pensez-vous, le taux de l'intérêt en Chine ?—R. Le capital rapporte souvent un pour cent par mois.

Q. Cela donnerait $36 par an. Pensez-vous qu'un Chinois puisse vivre avec $36 par année ?—R. Aisément, je crois.

Explication de la phrase "survivance de l'être le mieux doué".

Q. Vous vous êtes servi de l'expression "survivance de l'être le mieux doué." C'est le mot de Herbert Spencer et de Darwin. D'autres témoins se sont servi de cette expression et je l'ai rencontrée constamment dans les écrits ou les discours que j'ai lus sur ce sujet, et je vous demanderai, en conséquence, dans quel sens vous l'employez ?—R. La race qui est la mieux douée, sous les rapports intellectuel, moral et physique, pour se maintenir contre toutes les conditions défavorables qui l'entourent, et qui est le plus en état de tirer parti, à son avantage, de celles de ces conditions qui sont favorables, n'a pas à redouter de dommages permanents, tant qu'elle conservera ces qualités. Dans beaucoup de cas, le cerveau d'un Chinois est plus pesant que celui d'un Anglo-saxon d'intelligence ordinaire, par conséquent nous devons nous rappeler que nous avons à lutter avec une race susceptible d'un grand développement et d'une haute culture intellectuelle.

Poids d'un cerveau chinois.

Q. Quel est votre position, monsieur ?—R. Je suis le secrétaire de l'Académie des Sciences de Californie.

Q. Je vois que vous avez beaucoup étudié cette question chinoise ?—R. J'ai suivi le mouvement assez attentivement depuis trente cinq ans.

Ecrits sur les migrations des races orientales.

Q. Avez-vous publié quelques écrits sur les races orientales ?—R. Oui, j'ai fait paraître un assez grand nombre d'articles sur les migrations primitives des races, et j'en ai quelques-uns que je suis heureux de donner à la commission. L'un traite de "l'Origine de la race chinoise" ; un autre, des "épaves japonaises échouées ou flottant à la dérive, recueillies dans l'océan Pacifique-Nord" ; un autre, des "Premières découvertes des îles Hawaï dans le Pacifique-Nord."

Q. Etes-vous M. Charles Wolcott Brooks dont il est parlé dans l'"Histoire des aborigènes des Etats du Pacifique," de Bancroft, Volume V, page 51, ?—R. Oui, Monsieur.

Q. Je vois qu'il parle de vous comme étant un homme très instruit et un savant orientaliste. La Commission vous est particulièrement recon-

naissante pour avoir bien voulu lui sacrifier votre temps et lui avoir donné des renseignements aussi précieux, et elle vous remercie aussi des livres dont vous lui avez fait don. Avez-vous quelqu'autre chose à ajouter?—R. Seulement ceci : Un pouvoir supérieur a décidé que chaque zône produirait dans la vie animale une diversité d'éléments plus appropriés à ses conditions. De la même manière, des lieux d'habitation ont été fixés pour le confort et la perpétuité des divers rameaux de la famille humaine. L'Asie est le foyer de la race chinoise, et un grand avenir attend la branche anglo-saxonne de l'humanité sur le continent Nord Amérique. Comme économistes politiques, nous devons toujours avoir présent à l'esprit le fait inaltérable que toutes les lois humaines, sous quelque forme qu'elles soient, n'ont aucun résultat pratique si elles ne s'accordent avec les lois générales qui gouvernent notre être. La ligne politique qui sera suivie par la Puissance du Canada ne peut qu'être un sujet de profond intérêt pour notre population, vû que les Etats-Unis et le Canada possèdent, en commun, une frontière peu peuplée et difficile à garder. Si le Canada appelait une émigration chinoise considérable, un grand nombre de ces immigrés franchirait inévitablement la frontière aux points non gardés ; et cet acte, répété fréquemment, tendrait à faire surgir des conflits et des réclamations vexatoires de nature à produire des antipathies entre deux peuples d'origine saxonne qui devraient toujours être unis par les liens de la plus étroite amitié et s'entre-aider mutuellement à marcher à l'avant-garde d'une civilisation éclairée et progressive.

Côté internatinal de la question.

LAWLER.

L'Honorable JAMES LAWLER, Juge de la 2ème Chambre de Police correctionnelle, de San Francisco, est interrogé :

Q. Depuis combien de temps êtes-vous magistrat de Police?—R. Un an et demi.

Moralité des Chinois, douteuse.

Q. Quelle est la moralité de la population chinoise de San Francisco?—R. Je considère qu'elle ne vaut rien et mon impression est qu'elle n'est pas susceptible d'amélioration. Cela provient, sans doute, du fait que ces gens ne peuvent se départir de leurs anciennes coutumes et de leur genre de vie habituel ; et, en outre, ils sont excessivement distants. Ils habitent presque tous la même localité, que l'on appelle le "Quartier Chinois" et il est étonnant de voir comment tant d'être humains peuvent vivre dans de si étroites limites. Le soir, surtout, lorsqu'ils reviennent des endroits où ils travaillent, ce quartier revêt un tel caractère d'animation qu'il faut le voir pour en bien juger. Ce quartier ne comprend que quelques pâtés de maisons, et comme la majeure partie de la population chinoise de la ville qui est évaluée à environ 30,000 âmes y habite, vous pouvez juger du fourmillement qui y règne. Les maisons de prostitution abondent dans ce quartier, et dans beaucoup de ces lieux de débauche, on trouve des jeunes filles, presque des enfants, enfin. Ces maisons sont achalandées non seulement par les Chinois, mais aussi par les blancs. Des crimes très nombreux se commettent dans cette localité. Comme chacun sait, ces gens sont naturellement joueurs et ils se livrent à toutes espèces de jeux de hasard ; et pour en arriver à la suppression de cette passion, des officiers spéciaux ont été chargés de la police du quartier chinois. Grace à la vigilance et à l'activité de ces agents, le trésor municipal s'est enrichi pendant très longtemps. Leurs jeux favoris sont le "tan" et la lotterie, et lorsqu'ils sont reconnus coupables d'avoir pris part à l'un ou à l'autre, l'amende ordinaire qui leur est imposée est de $20, ou l'alternative de vingt jours.

Il faut voir le quartier chinois, pour s'en faire une idée.

Maisons de prostitution et de jeux.

"Tan" et loteries.

de détention dans la prison du comté ; mais dans la généralité des cas, je puis dire dans presque tous les cas, les amendes sont payées. Des offenses publiques d'un caractère différent, ne sont pas rares parmi eux. Des cas de vols, d'assauts avec des armes meurtrières et d'assauts avec intention de meurtre, et d'extortion, sont souvent cités devant moi ; je dirai, de plus que l'on trouve parmi eux un très grand nombre de voleurs ordinaires.

Crimes parmi la classe chinoise.

Q. Nous aimerions aussi à connaître votre opinion sur la valeur de leurs témoignages devant les cours de justice ?—R. Comme j'occupe actuellement la position de juge, je crois qu'il ne serait pas convenable pour moi de m'étendre sur ce sujet ou de donner beaucoup de détails critiques sur la nature de leurs témoignages. Toutefois, je dirai que lorsqu'ils sont appelés comme témoins, ils se montrent excessivement retors, et de fait, ils sont beaucoup plus rusés, à mon avis, que les membres de toute autre nationalité. J'ai été souvent appelé à juger des causes dans lesquelles la preuve avait été préparée d'avance et les témoins parfaitement dressés, quant à la manière dont ils devaient donner leur déposition, et il était surprenant de voir jusqu'à quel point de perfection la leçon avait été poussée. Il n'y avait pas de contradiction dans les dépositions des témoins, et les contre-interrogatoires les plus savants, par des avocats habiles, ne pouvaient les trouver en défaut. Je puis dire, en toute sureté, que comme témoins, ils n'ont pas de supérieurs, et que leur témoignage doit être accepté sous toute réserve.

Comme témoins, ils sont rusés et sans égaux.

Leurs témoignages doivent être reçus avec réserve.

Q. Si vous savez quelque chose de l'influence qu'ils ont exercée sur le développement commercial du pays, nous serions très heureux si vous vouliez bien nous communiquer les résultats de vos observations ?—R. J'ai été élevé dans cet Etat, et j'ai porté beaucoup d'attention à ce sujet, mais cette question a été traitée d'une manière si complète et si savante, que ce que je puis dire n'ajouterait rien de neuf, je pense, à ce que l'on sait déjà. Il est indéniable que leur présence parmi nous exerce une influence démoralisatrice sur les ouvriers blancs. Vivant de peu, ils peuvent travailler à bien plus bas prix que les blancs, et, actuellement, ils remplissent un nombre très-considérable de positions qui auraient été occupées par des blancs, ou des blanches, si ces derniers pouvaient vivre aussi bon marché que les Chinois. Il n'y a pas à nier que ce sont d'habiles ouvriers, et lorsqu'ils apprennent un métier, ils travaillent, je pourrais dire, avec la régularité d'une machine, ce qui fait qu'ils sont très recherchés par les personnes qui ne leur sont pas hostiles.

Ils ont un influence démoralisatrice sur les blancs.

Ce sont d'habiles ouvriers.

Q. D'après l'étude que vous avez faite des gens de cette race, pensez-vous que l'élément vicieux soit plus difficile à contrôler chez les Chinois que chez les autres nations ?—R. Très certainement, et la raison en est évidente. Comme je vous l'ai déjà dit, le quartier chinois regorge d'habitants. Il y a des logements au-dessous du sol aussi bien qu'au-dessus, et dans une pièce qu'un blanc trouverait trop petite pour être habitée, on trouve une douzaine de Chinois qui ne font pas seulement qu'y coucher, mais qui y vivent et y font leur cuisine. Le quartier chinois est coupé par une multitude de petites rues et d'allées, et entre un grand nombre de maisons, des voies de communications, sous forme de ponts, ont été jetées à travers les rues et ruelles, et il existe aussi des communications d'un toit à l'autre. Par suite de cette communication facile entre les habitations et de l'encombrement de ce quartier, il est souvent extrêmement difficile de poursuivre et capturer un criminel, et les cachettes y sont nom-

L'élément vicieux est plus incontrôlable chez eux que chez les autres nations.

Capture difficile des criminels.

breuses et bien dissimulées ; il n'y a aucun doute que beaucoup de criminels échappent aux poursuites et évitent la condamnation par ces moyens. L'élément le plus vicieux parmi eux est constitué par ce que l'on appelle les "highbinders" qui sont très unis entre eux. Ils n'appartiennent à aucune des Six Compagnies en particulier ; ce sont des membres faisant partie de chacune d'elles. C'est une classe de bandits déterminés qui tirent en grande partie leurs moyens de subsistance, de l'intimidation, du jeu, etc, autant que mon expérience me porte à le croire.

Highbinders.

Il n'y a pas longtemps, j'ai jugé une affaire au cours de laquelle leur manière de procéder a été parfaitement expliquée. La preuve a démontré que très peu de temps avant le commencement de la nouvelle année chinoise, les accusés que j'étais appelé à juger, avaient envoyé des lettres menaçantes à un négociant chinois, disant qu'ils se trouvaient sans argent à l'approche des fêtes et qu'il leur en fallait, sinon que des conséquences sérieuses s'en suivraient pour lui. Ces "highbinders" sont très redoutés, ce qui fait qu'on les tolère et qu'ils ne sont pas inquiétés par beaucoup de marchands chinois respectables. On a souvent répété, et avec assez de vérité, je crois, qu'il existe dans le quartier, des espèces de tribunaux qui décident des différents survenus entre Chinois. Et c'est un fait remarquable, qu'il se commet souvent dans cette localité des crimes que les recherches les plus minutieuses ne peuvent arriver à découvrir. Ce fait peut se présenter lorsque des complots éclatent entre des membres de la même compagnie ; car les chefs de ces compagnies exercent un contrôle si absolu sur leurs subordonnés, qu'ils peuvent, en aucun temps, empêcher un membre de se présenter en cour et de déposer contre un autre. Si mon temps n'était pas excessivement limité et si je n'étais pas actuellement aussi pressé par mes fonctious judiciaires, je vous ferais, avec plaisir, connaître mes vues à ce sujet d'une manière plus étendue.

Ils adressent des lettres menaçantes et sont très redoutés des marchands chinois.

SAN FRANCISCO, 1er Août, 1884.

GIBSON.

Le RÉVÉREND OTIS GIBSON est interrogé :

Q. Avez-vous été interrogé par le Comité Mixte ?—R. Oui.

Q. Avez-vous lu votre déposition telle que publiée dans ce volume ?—R. Oui.

Q. Est-elle rapportée fidèlement ?—R. Oui.

Ses impressions sont les mêmes qu'en 1876.

Q. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis cet examen, s'est-il rien présenté de nature à modifier votre opinion ? Les faits que vous avez observés depuis, ne changent en rien votre déposition ?—R. Non ; mes opinions ne sont pas changées. Je n'ai jamais donné aux Chinois crédit pour quoi que ce soit, s'ils ne le méritaient pas. Je tiens autant que possible à avoir des vues justes et égales.

Ecoles Industrielles.

Q. Comment appréciez-vous le fonctionnement de votre école de garçons ?—R. L'école des garçons ne s'ouvre que le soir. Les filles sont retenues à la maison ; elles échappent ainsi à la servitude. La chose est d'occurrence journalière. Un Chinois fait un arrangement avec une femme pour se marier avec elle. Quelquefois, il l'achète. S'il ne peut l'acheter, il lui persuade de s'enfuir et il paie sa pension pendant une

Femmes.

année ; ensuite, il obtient une licence et il se marie avec elle conformément à la loi. Nous ne pouvons induire les Chinois à déposer contre les trafiquants de femmes. La meilleure classe prétend ignorer complètement ces femmes. La grande objection contre l'émigration chinoise, c'est qu'ils ne veulent pas s'adapter à notre genre de civilisation ; et ils la combattent lorsqu'ils en ont l'occasion. Mais, aussi, nous ne leur donnons pas les moyens d'y arriver. Notre législature les a dénoncés, parce qu'ils ne voulaient ni se faire naturaliser, ni fréquenter nos écoles, ni posséder de biens-fonds ; et cette même législature a passé des lois pour les empêcher de posséder des biens-fonds, ou de devenir citoyens ou de fréquenter les écoles publiques. J'ai dit à M. Angel, à M. Swift et à M. Trescott : "Allez faire des arrangements avec le gouvernement chinois et dites lui que nous accueillerons bien ses nationaux en Amérique pourvu qu'ils viennent s'y fixer comme les autres nations et qu'ils se conforment aux coutumes américaines. Que le gouvernement chinois émane une proclamation portant que les immigrants devront faire raser leur natte, et vivre ici sans leur natte, et porter des habits coupés à l'américaine, et que ceux qui habitent déjà ici et qui portent une natte auront trois ans pour se décider à la faire disparaître, sinon qu'ils auront à retourner dans leur pays."

Pas de fusion.

Propose que les Chinois ne portent ici ni leur queue ni leur vêtement national.

Q. Mais pensez-vous que les Chinois accepteraient de telles conditions ?—R. Nous n'aurions pas la moitié du nombre de Chinois que nous avons actuellement, mais l'immigration qui nous arriverait serait deux fois plus utile et deux fois meilleure. Il n'y aurait pas de froissement. Sous un vêtement nouveau, le Chinois respirerait une nouvelle civilisation. Il n'y aurait désormais aucuns motifs de ressentiments contre lui ; pas plus que contre les Espagnols ou les Portugais. Je n'ai rien de plus à ajouter, comme corrollaire de ma déposition devant le Comité Mixte. (La substance de la déposition de ce témoin devant le Comité Mixte du Sénat et de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, se trouve dans le sommaire de la preuve cité dans l'appendice.)

HUANG TSUN HSIEN, Consul Général de Chine, est interrogé :

HSIEN.

Q. On vous a donné lecture du témoignage du colonel Bee ; est-il exact dans tous ses détails ? Ou bien, trouvez-vous quelque chose à y reprendre ou à y ajouter ?—R. Il est exact, et je n'ai rien à y ajouter.

Q. Le colonel Bee a promis de nous donner des statistiques relatives au montant des importations et des exportations qui sont dues directement à la présence des Chinois ici, et au montant des droits douaniers payés par eux ; vous pourriez peut-être nous renseigner sur ces faits ?—R. Cela demanderait quelques jours de travail.

Q. Il a dit aussi qu'il nous procurerait des statistiques relatives au montant payé pour loyer de logements et autres locaux ? Pouvez-vous nous fournir ces données ?—R. Il y a quelques années, les maisons d'affaires, magasins, manufactures, restaurants, logements et places d'amusements représentaient un total de près de $1,000,000 payé annuellement pour loyers. Cette évaluation ne comprenait pas les nombreux logements situés dans les petites rues.

Prix des loyers.

Q. Aussi les montants payés par les Chinois pour taxes municipales ou autres, classées par chapitres ?—R. Le Colonel Bee m'informe qu'une

Taxes payées par les Chinois.

réponse exacte à cette question nécessiterait une grande somme de travail, parcequ'il faudrait faire le relevé complet des livres de l'Hotel de Ville. J'ai gardé note de la taxe sur la propriété personnelle en 1875 ; elle donne $591,500, mais ne comprend que les sommes de $1,000 et audessus. Le nombre de ceux qui fait des affaires pour un montant moindre que $1,000 est très grand. Les Chinois possèdent en propre un montant considérable de biens-fonds dont une partie est inscrite sous le nom de blancs. Les autres taxes payées par les Chinois, sous forme de licences, taxes de capitation, etc., représentent un montant considérable. Celle qui est payée au revenu intérieur des Etats-Unis forme au moins $500,000 par année. Les droits de douane payés directement ou indirectement par les négociants chinois, pour l'exercice 1882-83, dépassent $3,000,000.

Chiffre des arrivés et des départs.

Q. Pouvez-vous donner le nombre des Chinois qui sont retournés chaque année, dans leur patrie, et le montant des sommes, espèces ou valeurs, qu'ils ont emportées avec eux ?—R. Le nombre des Chinois qui ont immigré dans ce pays pendant la période de vingt six ans, comprise entre 1852 et décembre 1878, a été de 230,430 ; retournés en Chne et décès, pendant la même période, 133,495 ; nombre total resté dains les Etats Unis, 96,939 ; naissances, évaluées à 2,000 ; grand total, au 1er janvier 1879, 98,939. Ce relevé a été préparé au bureau du consulat, à la demande du Bureau du Recensement de Washington, D.C. Le recensement fait un peu plus tard, portait ce nombre à 105,000. Quant aux valeurs monétaires emportées en Chine, je n'ai aucuns moyens d'en savoir le chiffre.

90 pour cent des étoffes pour habillements, sont fabriqués dans les manufactures américaines.

Q. En fait d'articles alimentaires et d'effets d'habillement, quelle proportion est importée de la Chine pour l'usage des Chinois habitant cet état et cette ville ?—R. Quatre-vingt dix pour cent des matériaux (habillements) employés pour l'usage des Chinois, est de fabrication américaine. Nuls articles alimentaires ne sont importés, sauf certains comestibles de choix. Le riz est importé en grande quantité—l'an dernier, il y a eu plus de 41,000,000 de livres, payant un droit de 2½ centins par livre. L'on accuse les Chinois de travailler à bas prix, parcequ'ils se nourrissent de riz. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que le riz coûte, en gros, $6 par 100 livres, tandis que la farine de froment ne vaut que $2.50 par 100 livres.

Q. Pouvez-vous nous donner la moyenne des décès parmi les Chinois de Californie ?—R. Sur 22,000 Chinois qui habitaient cette ville en 1880 (Recensement des Etats-Unis), il y a eu 479 décès, ou 21·77 pour cent, cette année.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle étendue de terre a été rendue à la culture, grâce au travail des Chinois ?—R. Je n'ai aucun moyen de le savoir. Le nombre d'acres en est considerable.

Q. Combien de capitaux chinois sont placés d'une manière productive et permanents à San Francisco—en Californie ?—R. Je ne puis en donner le montant. Les Chinois possèdent diverses propriétés de grande valeur.

Commerce entre la Chine et San Francisco, en 1881.—$16,185,165.

Q, Quel est le montant des capitaux chinois placés dans le commerce ?—R. Il est difficile de répondre à cette question. Le commerce entre ce port et la Chine—importations et exportations en 1881, d'après le rapport sur le Commerce et la Navigation, Washington, 1881—était de $16,185,165. On prétend que la plus grande partie de ce négoce est faite par des marchands chinois.

Q. Les logements sont-ils tenus en vertu de baux à long terme ?—R. Oui ; la plupart des baux sont pour vingt ans, et le prix mensuel est élevé.

Renouvellement des baux à loyer.

Q. Ces baux sont-ils près d'expirer ?—R. Quelques-uns.

Q. Seront-ils renouvelés ; et s'ils ne le sont pas, l'obstacle à leur renouvellement vient-il du propriétaire ou du locataire ?—R. Oui ; la majeure partie ; le propriétaire est en faveur du renouvellement.

1200 familles.

Q. Combien de Chinois ont leur famille ici ?—R. Dans ce comté, il y a plus de 1,200 familles.

Les Chinois sont lents à se départir de leurs habitudes.

Q. Quelle est la raison pour laquelle le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas leur famille ?—R. Vous savez, sans doute, que jusqu'à ces derniers temps, la Chine n'avait ni commerce, ni relations avec les pays étrangers. La population est lente à se départir de ses vieilles habitudes et de ses traditions qu'elle a suivies pendant des siècles, sans être molestée. L'idée de se créer un foyer dans des contrées éloignées est si entièrement nouvelle pour les Chinois qu'ils ne songent jamais à se faire suivre de leur famille quand ils décident de s'expatrier temporairement. Les femmes chinoises ne se sont pas encore faites à l'idée d'émigrer. Toutes ces préventions disparaîtront avec le temps et les idées nouvelles auront raison de ces préjugés. Mais, cependant, un grand nombre de familles chinoises sont arrivées récemment en ce pays.

La majorité est composée d'ouvriers.

Q. L'on a prétendu que l'immigration ne se recrutait que parmi les Chinois de basse classe ; est-ce le cas ?—R. La majeure partie des ouvriers qui viennent en ce pays de la province de Canton, dans le sud de la Chine, appartiennent à la classe agricole. De nombreux marchands placent aussi des capitaux considérables dans les différentes branches du commerce en ce pays.

Q. Comment se fait-il que l'immigration ne provienne que d'un district ?—R. Parceque cette province est depuis plus longtemps en relation de commerce avec les étrangers : la population s'est familiarisée avec eux et a appris à connaître les pays du dehors.

Q. Combien se sont fixés sur des terres ?—R. Un grand nombre prennent du terrain en location, et quelques-uns achètent, mais je ne pourrais en fixer la moyenne.

Appartiennent à la même catégorie que ceux de la Colombie Anglaise.

Q. Appartiennent-ils à la même classe et viennent-ils de la même province que ceux qui s'établissent dans la Colombie Anglaise ?—R. Oui.

Q. La propension à l'émigration existe-t-elle dans les autres provinces ?—R. Le désir d'émigrer ne se rencontre pas dans les autres provinces, sauf celles de Canton et Fou-Kien ; cette dernière se trouve dans le voisinage de Canton. L'immigration originaire de Fou-Kien ne provient que des établissements des détroits et autres îles du Pacifique Sud.

S'acclimatent très vite.

Q. Je sais que vous avez un climat très chaud en Chine ; qu'elle serait, pensez-vous, sur l'immigration, l'effet du climat du Canada qui est si rigoureux ?—R. Le Chinois s'acclimate très vite, mais il préfère de beaucoup un climat tempéré.

Pourquoi les Chinois ne se mêlent pas avec les autres races.

Q. Avez-vous d'autres renseignements à nous communiquer?—R. Je désire simplement ajouter ceci : L'on accuse les Chinois de ne pas émigrer en pays étrangers pour s'y fixer permanemment, mais seulement pour y gagner de l'argent et retourner dans leur pays natal. Il n'y a que trente ans environ que les Chinois ont commencé à émigrer en terre étrangère. Une forte partie sont allés dans les établissements des détroits, Manille, la Cochinchine et dans les Indes Occidentales, où ils ont formé des établissements permanents avec leurs familles. A Cuba, au moins soixante et quinze pour cent sont mariés avec des femmes du pays et ont adopté cette île comme leur nouvelle patrie. Beaucoup de ceux qui habitent les îles Sandwich sont dans le même cas. Cela dépend entièrement de la manière dont on les traite dans les pays où ils émigrent. Il va sans dire qu'ils n'ont pas les mêmes qualités d'assimiliation que les Allemands, les Irlandais, les Anglais et autres émigrés européens que l'on trouve ici, parceque leur civilisation est entièrement différente de celle de la Chine. Il se trouve en Chine un nombre très considérable d'étrangers, mais bien peu d'entre eux ont amené leurs familles, et c'est l'infime minorité qui a fait de la Chine sa patrie nouvelle. Vous devez vous rappeler que l'immigrant chinois arrivant ici se voit refuser tous les droits et privilèges du citoyen, pendant qu'on les confère aux autres races ; les lois les obligent à rester des étrangers. Je sais qu'un grand nombre de Chinois seraient heureux de se fixer ici avec leur famille d'une manière permanente, s'il leur était permis de se faire naturaliser et de jouir des droits et privilèges du citoyen.

TÉMOIGNAGES REÇUS PAR LA COMMISSION AU COURS DE SES SÉANCES A VICTORIA, C. A.

VICTORIA, C. A., 12 août 1884.

M. N. F. DAVIN, (le secrétaire) donne lecture de la Commission :

L'Hon. M. CHAPLEAU : Toutes déclarations écrites, sous forme d'arguments ou de faits portant sur la question et adressées à la Commission, seront reçues.

Son Honneur le Juge GRAY : J'ai adressé au maire une lettre demandant des informations qu'il serait bon d'avoir, et aussi des états détaillés. Je crois que le maire de la cité est ici, et je me permettrai de demander si l'on a préparé quelque travail de nature à renseigner la Commission.

CAREY.

Raison pour laquelle les informations demandées ne sont pas prêtes.

Le MAIRE. Nous avons reçu une communication de la part de Son Honneur le Juge Gray, et nous sommes désireux de fournir à la Commission toutes les informations possibles ; mais j'ai été indisposé ces jours derniers, et, en outre, comme certains des officiers de la cité ont pris leur congé d'été, les états qui autrement auraient été préparés, ne sont pas encore prêts. Les deux seuls officiers employés par la corporation qui seraient en mesure de vous donner ces informations, sont le trésorier et le greffier de la municipalité. Ni l'une ni l'autre de ces personnes n'a eu le loisir de préparer un travail, vû que tous leurs moments sont pris pour le règlement d'une affaire importante actuellement pendante devant le conseil au sujet de la négociation d'un emprunt de $100,000 pour la cité, et, en conséquence, ils ont donné ordre au sergent de police de compulser les

dossiers criminels se rapportant aux Chinois, et aussitôt qu'il leur sera possible, ils soumettront à la Commission tous les renseignements désirés.

Son Honneur le Juge GRAY ; Je suggèrerais qu'il soit fait un relevé des cinq dernières années.

Le MAIRE : Quant aux autres relevés officiels demandés, M. Russell, le trésorier de la cité, qui est ici présent, pourra vous répondre mieux que moi.

M. RUSSELL : Les informations requises sont en voie de préparation et seront terminées demain.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante ;

SMITHE.

DÉPARTEMENT DES TERRES ET TRAVAUX,

VICTORIA, C. A., 12 août, 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une communication de la part de M. Davin, en date du 11 août, transmettant à ce gouvernement le premier avis officiel qu'il ait reçu des séances projetées d'une Commission chargée d'étudier la question chinoise dans la province.

Ce gouvernement n'a reçu des autorités fédérales aucune intimation de la nomination projetée ou définitive de telle Commission, ni de l'époque présumée à laquelle cette commission arriverait dans notre province. La conséquence de ce défaut d'avis est que le gouvernement ne sera pas prêt à fournir les informations qu'il eut été, sans cela, en mesure de recueillir sur cette question si vitale, et qui auraient servi à bien faire comprendre la portée de l'immigration libre des Chinois dans notre province sur les intérêts des colons de race blanche. La collection des statistiques nécessaires prendra un temps fort long, car la question a été soumise au gouvernement non seulement par les habitants de Victoria dont les intérêts sont affectés, mais par la population entière de la province, d'une extrémité à l'autre de la grande terre.

Vû les circonstances ci-dessus citées, le gouvernement regrette de ne pouvoir fournir aux commissaires autre chose qu'un simple résumé des questions et des intérêts en jeu ; et il lui sera même impossible de le faire sans être informé de la marche que les commissaires se proposent de suivre dans cette enquête, du mode à adopter pour recevoir les dépositions, de la manière dont seront remunérées les personnes qui comparaîtront devant la Commission, et autres questions d'égale importance.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM. SMITHE,
C. G. des Terres et Travaux.

A L'Hon. J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat pour la Puissance du Canada, et
Président de la Commission sur la question chinoise.

L'Hon. M. CHAPLEAU : Nous n'avons demandé à personne en particulier de nous donner des renseignements, dans le but de lui permettre de se mettre sur la défensive. Le gouvernement fédéral n'a pas cru que les autorités de la province, à moins qu'elles n'eussent des faits ou des statistiques, lui auraient fait des représentations tendant à obtenir des mesures législatives portant restriction de l'immigration chinoise, ou que des députés de la Colombie Anglaise aux Communes auraient demandé cette législation restrictive, sans avoir des preuves démontrant au gouvernement que cette restriction est nécessaire. La Commission a pensé qu'une preuve corroborative ne manquerait pas d'être présentée à l'appui des allégations faites à Ottawa ; et toute information qui ne pourra pas lui être communiquée pendant son séjour ici, pourra lui être adressée à Ottawa où elle

siégera aussi. Il n'y a pas de mode spécial à suivre dans l'enquête. Nous sommes venus ici uniquement pour interroger et observer, sans en arriver à aucune décision ; nous ferons simplement un rapport au gouvernement fédéral dans le but de prendre des mesures législatives à ce sujet, à Ottawa, pendant la prochaine session.

Son Honneur le Juge GRAY demande à l'Hon. M. Hamley, percepteur des douanes, les relevés qui lui ont déjà été demandés.

[M. HAMLEY produit ces relevés et déclare que la lettre qui les accompagne renferme leur contenu en entier. Voir l'Appendice.]

L'Hon M. CHAPLEAU au Maire CAREY : M. le Maire, auriez vous objection, en qualité de premier magistrat, à répondre à quelques questions que la Commission pourrait vous poser ?

Le MAIRE : Pas du tout.

CAREY.

JOSEPH WESTHROP CAREY est interrogé par Son Honneur le Juge GRAY

Maire.

Q. Quel est votre nom, et depuis combien de temps résidez-vous ici ?—R. Je m'appelle Joseph Westhrop Carey. Je suis maire de la cité de Victoria depuis le 17 Janvier dernier ; je suis membre du conseil municipal, et je l'ai été pendant les quatre ou cinq années qui ont précédé mon élection comme maire ; je suis domicilié à Victoria depuis 26 ans environ ; j'ai toujours habité Victoria depuis 1859.

25,000 Chinois dans la Colombie Anglaise.

Q. Avez vous quelque idée du nombre de Chinois habitant Victoria ?—R. Il y a quelque temps, je m'informais de la population chinoise ici, et les négociants les mieux renseignés m'ont affirmé qu'il s'en trouvait environ 25,000 dans la province.

Population totale de Victoria.

L'Hon. M. CHAPLEAU : Nous parlons de la cité de Victoria ?—R. Je ne m'en suis jamais informé. Je pourrais dire à peu près le chiffre de la population de la cité de Victoria—environ 10,000, en dehors des Chinois.

3,000 Chinois à Victoria.

Q. Pouvez vous dire à peu près le nombre des Chinois ?—R. Je croirais qu'ils sont au moins 3,000.

Q. Faites vous un recensement municipal ?—R. Non, monsieur, pas des Chinois ; aucun règlement municipal ne requiert le relevé du nombre des Chinois, et on ne l'a jamais tenté.

Q. Prélevez-vous une taxe sur la population ?—R. Oui, la taxe des chemins, qui est de deux piastres.

Difficulté de faire payer les taxes aux Chinois.

Q. Gardez-vous une liste de ces contribuables ?—R. Oui ; mais pas des Chinois, parcequ'il est difficile de les identifier et presqu'impossible de percevoir la taxe. L'officier collecteur reçoit une commission de dix pour cent sur les sommes qu'il retire des Chinois Nous n'avons pas d'ordonnance municipale pour nous assurer du domicile des résidents faisant partie de la population ouvrière.

Les Chinois n'ont pas droit de vote.

Q. Il n'y a pas d'ordonnance ou de réglement municipal les forçant à s'inscrire comme résidents de la cité ?—R. Non, Monsieur ; il n'est pas permis aux Chinois de voter aux élections municipales. Ils

sont privés de ce droit au même titre que les Indiens, bien qu'ils fussent, à certaine époque, autorisés à voter. Les Chinois sont sujets à toutes les taxes comme les autres résidents.

Q. Contribuent-ils pour une large part au soutien des écoles?—R. Je ne puis répondre à cette question, parce que cette contribution est perçue par le gouvernement provincial. Il y a peu d'enfants chinois en ville, et ils ne fréquentent pas les écoles, bien qu'ils puissent le faire. Les Chinois instruisent eux-mêmes leurs enfants.

Q. Possèdent-ils des biens immobiliers pour un montant considérable dans la cité de Victoria?—R. Non, Monsieur; ce montant est peu de chose.

Q. Vous ne pouvez dire combien d'entre eux sont propriétaires de biens-fonds?—R. Je pense pouvoir vous le dire assez exactement. Kwong Lee & Cie étaient à peu près les seuls propriétaires, mais récemment, Tai Soong a acheté. C'est à peu près tout, et ce sont les deux seuls Chinois qui se soient inscrits comme propriétaires. Je fais erreur; un autre a aussi acheté récemment, On-Huig, dans la rue Fisguard. Ce sont les trois seuls que je connaisse.

Propriétaires d'immeubles.

Q. Sont-ils une cause de trouble?—R. Je n'ai jamais eu connaissance qu'ils aient causé des embarras aux blancs de la ville, mais entre eux, ils sont remuants, et il est très difficile de découvrir un crime parmi les Chinois.

Entre eux, ils sont une source d'embarras.

Q. De le découvrir?—R. Oui; je suis de temps à autre informé par la police qu'il est presqu'impossible de découvrir un crime parmi eux.

Q. Pour ivrognerie?—R. Non; ils boivent chez eux et pas à la manière des blancs, de débit en débit. La cause usuelle des arrestations parmi eux est l'offense criminelle et l'offense contre les lois hygiéniques.

Q. S'est-il commis beaucoup de meurtres parmi eux?—R. Oui; quelques cas de meurtre dans leurs habitations.

Quelques meurtres.

Q. Récemment, M. le Maire?—Il y a deux ans environ. L'an dernier, un meurtre a été commis dans la rue Fisguard.

Q. Pourquoi est-il difficile de découvrir ces criminels pour les punir?—R. Ils ont des sociétées secrètes parmi eux.

Q. Le savez-vous par ouï-dire?—R. La police dit qu'ils se font des menaces entre eux dans le cas où l'un d'eux se porte témoin à charge.

Dépositions par les Chinois.

Q. Des Chinois ont-ils affirmé cela sous serment, qu'ils n'osent pas donner de témoignages pour cette raison?—R. Je ne saurais le dire, parce que je n'ai jamais assisté à la cour de police. Je ne saurais dire si la proportion des crimes parmi eux est la même que parmi les blancs. Il y a beaucoup plus d'arrestations que de condamnations, par suite de la difficulté de trouver des témoins à charge.

Q. Pouvez-vous dire à la commission si leur conduite relativement à l'ordre, à la moralité et à la santé publique est bonne?—R. En ce qui concerne la morale publique, ils ne sont pas comme nous. Ils n'observent pas le dimanche et ne respectent pas leurs femmes. Celles qu'ils ont ici,

Ils ne respectent ni le dimanche ni les femmes.

si je comprends bien, sont des secondes femmes et, en général, des prostituées qui élèvent leurs familles et dont les enfants sont reconnus comme illégitimes.

L'Honorable M. CHAPLEAU : Ces secondes femmes sont leurs concubines ?—R. Je n'ai pas dit cela ; mais je comprends que ceux qui ont des femmes ici, ont aussi une seconde femme en Chine, de celles qui ont des petits pieds—la loi chinoise permet cela. Autant que je sache, il peut y avoir une douzaine de familles dans lesquelles les femmes et les enfants sont traités d'une manière morale et respectable.

Prostituées.

Q. Le nombre de femmes adonnées à la prostitution est-il considérable ?—R. A une certaine époque, il était assez limité, mais maintenant il est plus élevé.

Q. Sont-ce des femmes à causer du trouble dans une population ?—R. Quelquefois, par suite de ventes ou de mariages, elles causent beaucoup d'embarras aux cours de police. Quant à la santé publique, elles nous donnent beaucoup de mal sous ce rapport. Elles ne comprennent pas, comme nous, qu'il faut tenir leurs logements propres. Elles ne portent jamais plainte les unes contre les autres.

Q. Les maladies sont-elles plus fréquentes parmi eux que dans toute autre classe ?—R. Je pense qu'ils ont bonne santé. Ils n'ont jamais importé de maladies parmi les blancs.

Habitudes de propreté.

Q. Sont-ils propres sur leur personne et dans leurs vêtements ?—R. C'est difficile à dire ; la meilleure classe se tient proprement, mais on ne peut en dire autant des classes inférieures.

Q. Ils se lavent, rasent leurs cheveux et se nettoient les oreilles ?—R. Oui, ils le font ; mais les classes pauvres ne peuvent guère en faire autant.

Respectent leurs engagements.

Q. Respectent-ils leurs engagements ?—R. Je pense qu'ils respectent assez bien leurs engagements en ce qui concerne le travail, etc. On se plaint que lorsque le serviteur chinois veut quitter sa place, il la laisse à un jour d'avis.

Q. Avez-vous quelque règlement municipal ou quelques lois provinciales les obligeant à exécuter les clauses de leurs contrats d'engagement, soit comme domestiques, soit comme ouvriers agricoles ?—R. Je ne connais pas de statut local, sauf en ce qui concerne les maîtres et les serviteurs domestiques, mais il n'a jamais été mis en vigueur. Je ne crois pas qu'il y ait de statut local les condamnant à l'emprisonnement dans le cas où ils quitteraient leur emploi avant l'expiration de leur engagement.

Objections faites à l'emploi des Chinois comme domestiques.

Q. Quelles sont les objections à leur venue ici comme domestiques ?—R. Je pense que la grande objection à l'immigration chinoise est celle-ci : qu'elle prend la place de la population rurale que nous devrions avoir dans nos campagnes, et qu'elle n'a pas de qualité d'assimilation. Les Chinois ne contribuent pas à la défense du pays ou à la législation, mais ils font des économies et retournent en Chine d'où ils envoient un compatriote pauvre pour prendre leur place. Aucune loi ne les empêche de se faire naturaliser, mais il est impossible d'anglifier un Chinois. Cette race ne se fond pas avec les autres, quand bien même on lui donnerait toute facilité de le faire ou tous les droits dont jouissent les autres citoyens.

Q. Ont-ils empêché l'immigration de la population blanche ?—R. L'observation démontre qu'il était difficile aux classes laborieuses de venir ici par suite des dépenses de transport. Les navires venant de la Chine transportent les Chinois à raison de $15 ou $20 par tête, et si nous avions pu amener ici les blancs au même taux, les Chinois ne seraient jamais venus, parceque les blancs auraient été très heureux d'obtenir les mêmes gages que les Chinois qui sont payés de $30 à $35 par mois.

Q. Comment se fait-il qu'il en coûte moins pour amener les immigrés de la Chine que pour transporter la population blanche des endroits qu'elle habite ?—R. Je sais qu'il est de fait qu'ils ont été amenés de la Chine à raison de $15 ou $20 par tête. Je ne sais pas quel est le tarif actuellement, mais à cette époque, on ne pouvait se rendre à San Francisco pour le même prix.

Ne peuvent exécuter que certains travaux de fabrique.

Q. Sont-ils bons ouvriers dans les fabriques ?—R. Ils ne peuvent exécuter que certaines classes de travaux. Nous avons deux fabriques de chaussures employant chacune soixante ouvriers, et l'on ne se plaint pas d'eux. Cinq ou six cents sont employés aux machines à coudre pour confectionner des vêtements qui sont vendus à leurs compatriotes de la campagne. Les salaires des ouvriers sont aussi élevés que dans aucun autre partie du monde. Je me rappelle qu'il y a vingt-six ans, tout ce que la compagnie de la Baie d'Hudson payait à ses travailleurs, était un chelin par jour ; et je pense que les gages sont à peu près les mêmes qu'il y a dix ans, sauf dans les mines. Les gages ne se sont pas élevés par suite de la construction de la voie ferrée, parce que les Chinois y sont occupés à raison de $26 par mois. Les entrepreneurs n'auraient pu, je pense, commencer leurs travaux à cette époque, eu égard au grand nombre de chemins de fer qui étaient alors en construction. Le travail chinois ne leur est pas plus profitable que la main-d'œuvre blanche. En causant avec M. Onderdonk, l'entrepreneur du chemin de fer du Pacifique Canadien, ce monsieur me dit qu'il préfèrerait un blanc à trois Chinois pour couper du bois. La raison pour laquelle la main-d'œuvre blanche n'est pas employée est sa rareté, mais chaque fois que nous pouvons avoir un blanc, nous devrions lui donner la préférence. Dans les mines, on les utilise parce que l'on peut être sûr qu'ils ne se mettront pas en grève. Je crois que l'objection que j'entends faire de temps à autre a pour cause la crainte de voir une énorme population chinoise envahir la province et fermer toutes les avenues du commerce ; et ce que l'on désire, c'est qu'il ne soit pas permis à d'autres de venir. Bien qu'ils acquittent les droits sur les articles dont ils font usage, ils ne se servent que de produits chinois ; le riz est leur principale nourriture, leurs vêtements sont de leur confection et je ne crois pas qu'ils consomment un seul sac de farine ; par contre toute la population blanche, quelque pauvre qu'elle puisse être, aura toujours un certain nombre de meubles fabriqués dans le pays, et sous ce rapport, les Chinois n'ont rien dans leurs habitations qui ne vienne de la Chine, et ils ne portent même que les chaussures de fabrique chinoise.

La population craint une trop grande affluence de Chinois.

Le Procureur-Général est autorisé à poser quelques questions au maire. Le maire répond :

Le Chinois ne fait la compétition au blanc que pour les travaux communs.

Les Chinois ne peuvent pas être employés à des travaux qui requièrent de l'habileté, parce que ce ne sont pas des ouvriers adroits. On ne s'en sert que pour les travaux domestiques. Le travail manuel ordinaire, comme de savoir se servir d'une pelle, ne demande pas d'apprentissage. La compétition n'existant que pour la classe des travaux les plus élémen-

taires, et le Chinois vivant des produits et suivant les usages de son propre pays, il peut trouver sa subsistance là où un blanc ne le pourrait pas. On ne peut pas compter du tout sur les Chinois en cas d'incendie ; ils ont l'air de gens pris de folie et ne savent que faire. Et je sais pertinemment, et d'après ce qui m'a été dit par la police, comme je l'ai mentionné ci-devant, qu'il est impossible de découvrir un crime parmi eux.

Q. Vous avez parlé de Kwong Lee et Cie comme étant propriétaires d'immeubles ; qui sont-ils ?—R. Je ne saurais le dire, parce que la maison pourrait tout aussi bien ne compter qu'un seul homme que cent associés ; mais je sais que c'est une maison faisant le commerce entre Victoria et la Chine.

Pense qu'ils ont des tribunaux particuliers.

Q. Avez-vous connaissance que des testaments aient été faits ?—R. Non. L'administration des successions ne se fait jamais par l'entremise des tribunaux, et par ce moyen on élude le droit payable au gouvernement sur les biens des décédés. Je crois qu'ils ont des codes particuliers de lois criminelles et civiles pour se gouverner ici ; et l'on m'a donné à entendre que s'ils échappent à la loi ici et s'ils retournent en Chine, le délinquant est poursuivi et puni dans son pays natal. Autant que je sache, il ne se trouve dans cette ville que dix ou douze familles.

BLOOMFIELD. Le Surintendant BLOOMFIELD est interrogé par Son Honneur le juge GRAY :

2000 Chinois dans la cité maintenant

Mon nom est Charles T. Bloomfield, et je suis surintendant de la police de la cité. J'ai été quatorze ans dans la force de police. Il y a actuellement près de 2,000 Chinois dans la ville et les environs. Il s'en trouve dans le moment un grand nombre disséminés le long du littoral, dans les établissements de conserves et sur le chemin de fer, qui reviendront ici à l'hiver. L'hiver dernier, nous en comptions ici de 3,000 à 4,000. Leur nombre s'est beaucoup augmenté pendant ces trois ou quatre dernières années. Je crois que l'avant dernière année, trois ou quatres navires nous en ont amené en moyenne 600 chacun, et leur nombre s'est augmenté graduellement chaque été depuis le commencement des travaux du chemin de fer. Les établissements de conserves ont peut-être augmenté quelque peu le nombre de leurs employés. Il est impossible de les faire se conformer à aucune loi, et surtout aux lois sanitaires. Ils n'ont aucun respect pour nos lois, et si un crime se commet, vous ne pouvez rien tirer d'eux. Si on les interroge, ils répondent : "Eux pas savoir," voulant dire par là qu'ils ne connaissent pas les faits, et ils ne veulent donner aucune aide—pas la moindre. Même avec le concours d'un interprête, on ne peut obtenir aucune information valable, pas même des meilleurs négociants chinois. J'ai surpris un homme presqu'au moment de la perpétration d'un crime ; mais lorsque leurs compatriotes sont amenés en cour, ils n'osent pas faire de déposition. Un interprête blanc serait peut-être très-utile. Quant aux lois sanitaires, j'ai essayé de trouver les propriétaires des immeubles, mais c'est presqu'impossible. Le seul moyen est de s'assurer qui paie le loyer, et il est souvent impossible de le constater. Et dans le cas où vous trouveriez quelle est la personne et que vous lui donneriez avis, à votre retour à la maison, vous apprenez qu'elle est partie, peut-être pour aller à New Westminster ; ils déménagent toujours ainsi. J'ai connaissance de cas où des logements et leurs propriétaires ont été signalés au grand juré comme dangereux, sans qu'on en ait tenu compte.

N'aident pas à découvrir les crimes.

Q. Mais dans le cas de constructions pourries et menaçant ruine, n'existe-t-il pas de loi pour obliger les gens à les démolir plutôt que de laisser le public en souffrir ?—R. Je ne le crois pas. Il est presqu'impossible de faire exécuter un règlement par des Chinois.

Exécution des règlements difficile avec les Chinois.

Le PROCUREUR GÉNÉRAL pense que la loi ne rémédie pas à cela ; et après discussion,

Le surintendant BLOOMFIELD continue : En général les quartiers qu'ils habitent sont encombrés. Dans une chambre qui pourrait contenir dix blancs, ils se mettent jusqu'à trente. J'ai compté soixante et dix personnes dans une chambre de quarante pieds par dix-huit, et mesurant six pieds de hauteur jusqu'aux solives. L'odeur de l'opium suffoque. Ils jouent aux dominos et au " tan-tan, " ou plutôt à des jeux de hasard. La meilleure classe se tient assez proprement, mais la basse classe est tout le contraire, pire que les blancs de condition analogue. Ils égalent les plus mauvaises couches de Londres et autres grandes cités. S'ils commettent un vol, ils prennent la fuite et se perdent au milieu de la foule, et personne ne découvrira le voleur, mais dira : " Je n'ai vu personne. " Il est difficile de leur faire tenir leurs égouts, jardins, &c, un peu proprement. La plupart des femmes sont des prostituées ; il y en a environ une centaine ici, à présent. Elles s'asseoient sur le pas de leurs portes ou dans leurs fenêtres et attirent les jeunes garçons ; il est très difficile de les surprendre.

Hygiène. Leurs logements empestent l'opium.

Crimes et prostitution.

Q. Apportent-elles, en général, des maladies avec elles ?—R. La syphilis et autres maladies vénériennes. Ces femmes constituent une marchandise ; on les achète et on les vend. Tout navire venant de la Chine en amène plus ou moins, jusqu'à vingt-cinq en même temps. On a constaté ici des cas de lèpre, pas très mauvaise toutefois. J'ai connu dix ou douze cas de lèpre chez des hommes pendant les derniers dix ans. Il y a huit ans, l'un de ces malheureux se tenait en dehors des limites de la ville, dans les bois, et vivait de poules et de poulets dérobés ; personne ne l'approchait et il y mourut. Toutefois, les marchands lui faisaient quelquefois de modiques aumônes. Je me rappelle un autre lépreux trouvé dans une construction incendiée ; ses mains et ses pieds étaient tombés par suite de la gangrène. Trois ou quatre cas très sérieux se sont terminés par la mort.

Maladies.

Lèpre.

Q. En connaissez-vous quelque cas actuellement ?—R. On en signale un cas à Victoria. Deux médecins chinois l'ont vu et disent que c'est la lèpre, quoique nos médecins blancs affirment qu'il n'en est rien. Le docteur Helmcken l'a examiné il y a quatre ou cinq mois. Bien peu de Chinois sont intempérants, bien que nous en ayions eu quelques-uns. L'opium est leur grand vice, et lorsque l'habitude en est contractée, il est impossible de la déraciner. Ce vice a augmenté avec le chiffre de la population. On fume l'opium dans toutes les maisons, presque sans exception. Cette habitude se répand parmi les blancs, surtout sur la frontière américaine. Ceux qui en font usage sont généralement des ouvriers, comme les peintres, et les prostituées blanches et les Indiennes, etc. L'on n'en rencontre pas beaucoup de cas parmi la jeunesse industrieuse, mais elle court des dangers ; je tiens de bonne source que des filles blanches de familles respectables en font usage.

Vice de l'opiom parmi les blancs.

Q. Les personnes qui vous ont renseigné, sont-elles dignes de foi ?—R. Parfaitement. J'ai vu moi-même des femmes blanches fumant l'opium dans les bouges des Chinois. Le larcin est le crime principal parmi les

Crimes.

Chinois. Viennent ensuite les assauts, blessures, coups et attaques à coups de tête, avec intention de vol, etc. Pendant les derniers huit ans, un cas seulement est venu devant les tribunaux—Wong Foong—la preuve avait été faite par les Chinois même ; il a été condamné à quinze ans d'emprisonnement et il est actuellement dans le pénitencier de New Westminster.

(Le Surintendant BLOOMFIELD présente à ce moment à Son Honneur le juge Gray un éventail chinois, et lui dit : " Votre Honneur voudra bien regarder cet article qui est très porté par les Chinois—c'est un éventail très joli, mais quand il est déplié, il n'est pas aussi bénin que son apparence pourrait le faire croire." Quand il fut ouvert, on reconnut qu'il renfermait un stylet chinois.)

Son Honneur dit qu'il en a déjà vu un semblable ; et un jour, un Chinois qui subissait son procès, s'était blessé lui-même, tout simplement pour démontrer le peu de cas qu'ils faisaient de donner des coups ou de faire des blessures.

VICTORIA, C, A. 13 Août 1884.

Son Honneur le juge GRAY expose que les journaux français du matin ayant omis de rapporter une partie du témoignage reçu le jour précédent, le sténographe devrait lire ses notes concernant un cas de lèpre admis par deux docteurs chinois, et que le Dr Helmcken ayant examiné ce cas, a déclaré que la maladie n'était pas la lèpre, et, qu'en conséquence il serait convenable d'interroger le Dr Helmcken. Il importe que les témoignages soient exactement donnés au public, autrement il s'en formera une opinion fausse ; je dois dire cependant que je ne crois pas que cette omission ait été volontaire.

FLEWIN.

Le sergent FLEWIN, est interrogé.

Je me nomme John Flewin. J'ai fait partie de la police pendant un peu plus de quatre ans. Je suis né ici et je n'ai jamais appartenu à aucun autre corps de police. Mes devoirs comme membre de la police m'ont mis fréquemment en contact avec les Chinois ; j'ai souvent visité leurs habitations en qualité d'officier de santé à l'emploi de la corporation.

M. le juge GRAY : Je dois vous prévenir, sergent Flewin, que nous désirons que vous nous donniez un témoignage complet, et que vous nous fassiez connaître votre opinion clairement, et aussi intelligiblement que possible.

Les Chinois sont malpropres dans leurs habitations.

Le sergent FLEWIN : Les Chinois sont en général malpropres dans leurs habitations, bien qu'ils soient très propres sur leurs personnes. Ils semblent très peu apprécier nos précautions sanitaires, et négligent d'enlever les ordures, etc., et ils s'entassent en trop grand nombre dans des habitations insuffisantes.

Q. Quelle est la superficie des quartiers habités par les Chinois?—R. Ce district se compose de la presque totalité de quatre pâtés de maisons, où l'on trouve presque rien que des Chinois. Environ deux ou trois mille résident dans ce quartier, je pense.

Gardent les urines pour fins d'engrais.

Q. Ce nombre comprend-il ceux qui sont employés comme domestiques?—R. Je parle de ceux qui couchent là ; beaucoup couchent dans

les maisons où ils sont employés, dans les différents quartiers de la cité. Leurs demeures sont malpropres ; l'urine est conservée dans des barils ou dans des vases en fer blanc, pour servir comme engrais. Il est difficile de leur persuader de s'en debarrasser. Ils ne les enlèvent jamais avant qu'ils ne soient remplis, et que les jardiniers chinois ne viennent les prendre. Les barils transportés par les jardiniers dans la journée, ne sont pas destinés à enlever ces eaux, mais simplement les rebuts de cuisine. Les urines sont enlevées pendant la nuit. Cette opération n'est pas répétée assez fréquemment pour la salubrité de leurs demeures. Les Chinois se nourrissent en grande partie de riz, de végétaux, de lard, et de poisson séché. Ils sont très friands du lard. Ils ne se conforment jamais aux règlements sanitaires sans y être forcés. Si nous voulons mettre les règlements à exécution, nous nous adressons toujours aux locataires ; mais il est très difficile de les trouver parce qu'ils changent continuellement d'habitations. Il n'y a aucun drainage dans le quartier chinois. Dans toute affaire de police, il est extrêmement difficile de suivre les traces d'un crime commis parmi eux, par suite de leur répugnance à donner leur témoignage et de la difficulté que l'on éprouve à comprendre leur langue ; et de plus leur témoignage n'est pas digne de foi. Je suis sous l'impression qu'un interprète blanc nous aiderait beaucoup à leur faire observer les lois. C'est une population tempérante, cependant elle consomme une grande quantité de liqueurs chinoises chez elle. Je n'ai eu connaissance que de deux ou trois cas d'ivrognerie dans les rues. Le larcin est l'offence la plus commune parmi eux. La première difficulté que nous éprouvons avec eux consiste en ce que nous ne connaissons ni leur langue ni leurs coutumes, et ensuite il est impossible de se fier à leurs témoignages. On dirait qu'ils sont sous l'influence d'un certain pouvoir. Tout Chinois parait faire partie de deux ou trois sociétés secrètes. Ceux d'une classe élevée ont une société qui leur est propre et dont nous ne connaissons pas le fonctionnement. Il est aussi difficile de trouver des traces de crimes parmi les classes élevées. Le meurtre est le crime le plus important parmi eux. Crimes.

Q. Combien de meurtres ont été commis pendant les quatres dernières années ?—R. Environ trois ou quatre ; l'un de ces cas a été un homicide. Le meurtre commis dans la rue Fisguard a eu lieu dans la classe des marchands. Nous avons au delà de cent femmes ici. Elles ont toutes un mauvais caractère ; parce que toutes sont des prostituées. Les blancs sont toujours en difficulté avec elles ; beaucoup ont été volés dans leurs maisons. Des hommes blancs—surtout des jeunes gens de dix-neuf ou vingt ans—fréquentent ces maisons. Je les en ai souvent chassés. Les femmes ne boivent pas, mais elles fument toutes de l'opium et du tabac. En général, elles sont très propres dans leurs habits et sur leurs personnes. Elles ne causent pas plus de maladies vénériennes que les femmes blanches parmi notre population. Je ne saurais dire s'il existe parmi elles des cas de lèpre. Je n'ai eu connaissance que d'un cas, et cet homme était en prison. Deux docteurs chinois ont examiné ce malade et ils ont déclaré le cas grave, quoique le Dr Helmcken ait dit ensuite que ce n'était pas un cas de lèpre. Cet homme a été mis dans une cellule solitaire alors, et a été ensuite mis en liberté, mais il a été ensuite emprisonné comme vagabond. Pendant qu'il était en prison, il était émacié ; sa peau paraissait se couvrir de plaies, et ses pieds sont devenus noirs. Je n'ai vu aucun docteur blanc visiter des cas semblables, des médecins chinois seuls les visitaient et ils reconnaissent ces cas comme des cas de lèpre. Je ne sais pas exactement ce que c'est que la lèpre. La principale objection que l'on apporte à la

Meurtres.

Prostituées.

Maladies.

Lèpre.

Prostitution.

présence des Chinois, a trait à la difficulté que l'on éprouve à retracer les crimes parmi eux, à la malpropreté de leurs habitations et à leur habitude de fumer de l'opium. Je n'ai aucune estime pour les femmes et j'ai appris que le gouvernement chinois ne permet de s'expatrier qu'à celles qui sont de condition inférieure. Je crois que le gouvernement chinois ne leur permet pas de quitter leur patrie, mais elles sont amenées clandestinement dans le pays par les vieilles matrones chinoises. Quelques femmes sont mariées, mais elles sont généralement retenues dans leurs maisons. J'ai accompagné M. Bull lorsqu'il était occupé à la rentrée des taxes imposées pour l'entretien des chemins ; nous éprouvions beaucoup de difficultés à les faire payer, excepté dans les cas où les propriétaires étaient connus, et alors il fallait souvent faire saisir la propriété afin de percevoir la taxe. Les Chinois ne fument l'opium que dans leurs propres habitations, et cette drogue est enivrante.

Ne paient pas les taxes.

M. Davie suggère que l'on demande au sergent Flewin dans quel état sont les Chinois lorsqu'ils sont conduits en prison ?

Prisonniers couverts de vermine.

Le sergent Flewin : Neuf Chinois sur dix arrivent à la prison la tête et la tresse couvertes de vermine. En janvier dernier, onze à douze prisonniers furent incarcérés, et la majorité était couverte de vermine. Les sauvages sont sales en général, et pour un nombre égal de prisonniers, on en trouverait autant avec de la vermine, surtout parmi les Chinooks. Les blancs de la même classe ne valent pas mieux, c'est-à-dire, les buveurs de whisky. En hiver, lorsque les travaux des fabriques de conserves et des chemins de fer sont arrêtés, il y a deux fois plus de Chinois à Victoria. La classe ouvrière est industrieuse, comme règle générale. Ceux d'entre eux qui s'occupent de jardinage et de la coupe du bois sont propres. Presque tous les Chinois paraissent savoir lire et écrire dans leur propre langue. Ils savent très bien prendre soin de leur argent. Beaucoup sont joueurs, mais bien peu jouent avec les blancs. Ceux des blancs qui jouent avec eux ne sont pas supérieurs aux Chinois, et constituent une classe qui n'est pas à désirer ; ils nous causent beaucoup de trouble et sont généralement connus sous la désignation de " gibiers de prison."

Les buveurs de whisky ne valent pas mieux.

Les journaliers sont industrieux et propres.

M. Davie suggère alors que M. Dunsmuir soit interrogé sur ce sujet, attendu que s'il donne son témoignage, d'autres témoins seront probablement induits à se présenter devant la commission.

Son Honneur le juge Gray : M. Dunsmuir a déjà reçu un avis à cet effet, et il s'est mis à la disposition de la commission.

Son Honneur le Juge Gray au Procureur Général : Je désirerais demander si le rapport indiquant le nombre de criminels chinois pendant les neuf ou dix années dernières, est prêt ?

M. Davie : Le gouvernement ne pourra pas recueillir les statistiques demandées quant au nombre de criminels chinois et aux dépenses qu'ils ont occasionnées au gouvernement. Il n'y a pas beaucoup de condamnations et elles sont prononcées en grande partie pour offenses commises contre les blancs ; mais il est difficile d'établir une proportion. Cependant, on vous donnera de suite le nombre des Chinois qui ont été condamnés pour offenses criminelles, et autant qu'il nous sera possible, toutes les informations que vous désirez.

L'Hon A. E. B. Davie, Procureur-Général est interrogé :

Je réside dans la province depuis plus de vingt-deux ans, et je suis avocat de profession ; j'ai fait les fonctions de clerc et d'avocat depuis 1862, et j'ai été employé comme avocat de la Couronne et Procureur-Général aux cours d'assises sur le continent de même que sur l'île, et j'ai eu beaucoup d'occasions d'observer les habitudes des Chinois. Généralement, ce sont des témoins peu dignes de foi, et de fait, il est très difficile de connaître les faits, quand ces faits les concernent. Et cela résulte plutôt, je crois, de leur désir de cacher la vérité, que de la difficulté d'interpréter leur langage. Cela est si bien le cas que les jurés l'ont reconnu généralement et que la justice est demeurée sans force. A ma connaissance, des blancs ont échappé à de justes sentences, parce que les jurés ne croyaient pas aux témoignages des Chinois. Sans en référer aux statistiques, je suis sous l'impression que, par le passé, il a été commis plus de crimes que dernièrement parmi les Chinois, bien qu'ils soient plus nombreux actuellement, et je ne puis m'en rendre compte. Il est certain cependant que dans des cas d'homicides et d'assauts commis entre eux, malgré les efforts du gouvernement et les dépenses faites pour arriver à la vérité, on n'a obtenu aucun résultat à cause du refus de la part des Chinois de donner leur témoignage. Voici un exemple : il y a deux ou trois ans, une Chinoise et un Chinois ont été trouvés coupés en morceaux, et pour faire perdre toute trace du crime la maison avait été incendiée. Le meurtrier supposé alla changer de vêtements dans une maison dont le propriétaire ne voulut jamais rendre témoignage sur ce fait. La police ne put jamais obtenir aucune information, quoique le crime n'eût été commis que depuis deux ou trois heures seulement.

Occasions de juger du caractère des Chinois.

Témoignages Chinois peu dignes de foi.

Difficulté de trouver les preuves de crimes.

Q. Comment a-t-on pu savoir qu'il avait changé d'habits ?—R. Il portait des habits propres quand il a été arrêté, et la nuit précédente, il avait assisté à un banquet avec cette femme; il dit à la cour de police qu'il avait porté ces vêtements pendant plus d'une semaine, lorsque de fait ils étaient presque neufs. Nous observons qu'ils gardent le secret des crimes commis parmi eux, et qu'ils les punissent eux-mêmes, s'ils sont jamais punis. Les Chinois ne font pas de testaments à l'égard des biens qu'ils laissent après leur mort et les cours ont rarement à s'occuper des successions de ceux qui meurent intestats ; ainsi le gouvernement se trouve privé des revenus auxquels il a droit, et jusqu'à présent, nous n'avons aucun moyen de nous assurer de la valeur des biens laissés par les Chinois qui meurent dans le pays. Je suis porté à croire qu'ils sont très rusés en cette matière, et il serait très difficile de connaître leurs parents en Chine à cause de la polygamie qui existe parmi eux ; c'est peut être la raison pour laquelle ils ne soumettent pas leurs successions à l'administration légale. Le nombre des familles chinoises est peu considérable ; ils viennent ici dans le but de faire de l'argent et l'emportent hors du pays. C'est ce dont se plaint la population ici. En qualité de citoyen qui s'est tant soit peu mêlé de politique, je puis dire que la population est universellement mal disposée envers les Chinois. La classe ouvrière du pays s'oppose certainement à leur immigration, et les Chinois eux-mêmes sont d'opinion qu'ils sont en trop grand nombre ici. A l'égard des statistiques criminelles, je dois dire que j'ai fait demander à M. McBride, de New-Westminster, un état des offenses commises pendant les quatre ou cinq dernières années; il y a eu peu de condamnations pendant cette période pour les raisons que j'ai déjà exprimées.

Ils fraudent le gouvernement de ses droits de succession.

Sentiment universel contre les Chinois.

Ils ne peuvent s'assimiler aux autres races.

L'honorable M. CHAPLEAU : Les Chinois pourraient-ils s'assimiler aux autres races ?—R. Non; c'est un élément étranger, et certainement les blancs ne le désireraient pas; les Chinois ne paraissent pas non plus désirer de se mêler aux blancs, et il n'y a pas d'apparence que cet état de choses change. Je dois admettre que le chemin de fer du Pacifique Canadien doit à la main-d'œuvre chinoise d'avoir été construit aussi rapidement.

Progrès rapide du chemin de fer dû à la main-d'œuvre Chinoise.

Nous avons vécu sans eux pendant bien des années, et, tout en admettant qu'ils ont été utiles, leur présence a empêché la venue d'autres ouvriers qui, sans eux, auraient immigré ici. Je ne saurais dire si autant de capitaux auraient été dépensés dans la province si nous n'avions pas eu de Chinois ici, quoique je sache que des capitalistes les ont employés, et ils ont pu peut-être être la cause indirecte de cette dépense. Je crois qu'il y a dans la province environ 18,000 Chinois. Cette immigration ne nous a causé aucune dépense. J'ignore si les Chinois ont souscrit aux dépenses de l'hôpital royal, en cette Cité; j'ai raison de croire cependant que les Chinois influents l'ont fait. Dans l'accident arrivé récemment aux mines de houille de Nanaïmo, ils se sont montrés aussi généreux que le reste de la population. Je ne puis dire pour quel montant ils contribuent à l'entretien des écoles, sans faire l'examen des livres. Les enfants chinois sont admis dans nos écoles, mais il y en a peu ici, et ils ne profitent pas de ce privilège. Je ne sais pas si l'on a pris soin des Chinois qui sont dans la détresse. Il s'est présenté des cas où ils ont abandonné leurs compatriotes dans la misère Un cas de cette nature s'est présenté à New-Westminster où un homme a été abandonné dans une tente et y est mort.

18,000 Chinois dans la province. Inhumains.

Son Honneur le juge GRAY : Je me rappelle ce fait, mais il n'était pas tel que vous le rapportez. L'affaire s'est instruite devant moi, et voici quels sont les faits : cet homme a été transporté dans une tente sur sa propre demande, à cause d'une certaine maladie dont il souffrait et il y est mort dans l'espace de vingt-quatre heures; un homme avait été chargé de prendre soin de lui; les personnes mises en accusation furent exonérées en conséquence, le jury ayant prononcé un verdict de non coupable.

Un interprète de race blanche serait à désirer.

Q. Existe-t-il une organisation secrète qui juge les offenses commises parmi eux ?—R. Non; ils refusent de donner des informations. Le gouvernement n'a pas tenté de se procurer les services d'un interprète blanc; je dois admettre cependant qu'il y a des interprètes Chinois de première classe. Il n'y a aucun doute qu'un interprète blanc serait beaucoup à désirer. Leur habitude de se faire passer l'un pour l'autre cause beaucoup de trouble au percepteur des taxes. Les Chinois se ressemblant tellement par les traits du visage, on a suggéré de les faire photographier lorsqu'il serait nécessaire. Cela pourrait être fait, mais je crois qu'il est à peine possible de faire un registre exact pour la perception des taxes. Ils ne s'associent nullement aux blancs, même ceux d'entre eux qui appartiennent aux meilleures classes. Les sauvages ne se mêlent pas non plus avec eux, et la classe ouvrière encore moins. Suivant le rapport des officiers de police, les blancs ont l'habitude d'aller fumer l'opium chez les Chinois, mais je ne sais quelle classe de blancs se livre à cette passion.

Fumeurs d'opium.

L'honorable M. CHAPLEAU : L'habitude de fumer de l'opium est-elle assez répandue pour nuire à la santé publique, au bon ordre et à la moralité ? Leurs mauvaises habitudes sont-elles plus patentes que celles des

blancs?—R. Quant à l'usage de l'opium, j'ai vu des Chinois sous l'influence de cette drogue, mais je ne puis dire que je me sois occupé particulièrement de cette question. Je n'ai pas été témoin de ces mauvais effets en général, quoique j'aie observé les mauvaises suites de cette habitude chez eux.

Raison pour laquelle les colons blancs n'ont pas immigré ici.

Son honneur le juge GRAY : Le maire a dit hier que les Chinois ne s'établissent jamais comme colons, et que le désir général était de voir les blancs se fixer dans la province. Est-il vrai que la cause qui empêche les blancs d'immigrer est due à la présence des Chinois, ou n'est-elle pas plutôt due à ce que l'on ne vend pas les terres du chemin de fer?—R. Suivant moi, je crois que la présence des Chinois empêche les immigrants blancs et les colons de venir s'établir ici. Une des principales causes qui ont arrêté l'immigration, a été l'embargo placé sur les terres du chemin de fer, qui n'a été levé que récemment. Il est faux qu'un grand nombre de colons aient quitté le pays. Beaucoup de familles ont été s'établir sur le delta de la rivière Fraser l'an dernier. Si j'étais un ouvrier de l'Est, je serais très peu tenté de venir ici, sachant qu'il y a tant de Chinois dans le pays. Le coût du transport est aussi une des causes qui ont empêché l'immigration. La main-d'œuvre est en bonne demande. Un ouvrier peut généralement trouver du travail, mais il s'aperçoit qu'il ne peut réussir si les Chinois lui font compétition. Les fabriques établies par les blancs n'ont pas failli par suite de la présence des Chinois. La fabrique de cigares de Kurtz n'emploie que des ouvriers blancs. La population blanche ici est obligée d'employer des domestiques chinois car elle n'en pourrait pas trouver parmi les blancs. Dans l'intérieur du pays, les Chinois sont surtout occupés aux mines—à part ceux qui travaillent à la construction du chemin de fer. Dans le district de Cariboo, on trouve de 700 à 1,000 mineurs chinois; ils n'ouvrent jamais de mines, ils viennent toujours à la suite des blancs, s'emparent des mines qui ont été abandonnées et les exploitent pour leur compte.

Impossibilité de se procurer des domestiques blancs.

Occupations des Chinois.

Q. S'en trouve-t-il beaucoup qui s'occupent de travaux agricoles?—R. Oui, surtout comme jardiniers. Dès qu'ils deviennent à l'aise, ils se nourrissent de viandes, etc. En évaluant à 2,000 ou 3,000 ceux qui demeurent à Victoria, et à environ 6,000 ceux qui travaillent à la construction du chemin de fer, je ne pense pas que la population chinoise de la province soit au-dessous de 18,000 âmes. Un grand nombre trouvent de l'emploi dans les fabriques de conserves sur la côte. Je pense qu'il y en a au-delà de 3,000 à Victoria. Comme représentant du peuple et connaissant bien quelle est l'opinion populaire, je crois que notre population s'objecte à ce qu'il nous arrive plus de Chinois, et ce sentiment est très profondément enraciné. Cela n'a pas été développé par les discours politiques. Je crois que cette opinion s'est fait jour spontanément, et ce n'est pas là une arme politique comme on a voulu le faire croire. On pense généralement que les Chinois qui sont actuellement dans le pays peuvent y rester, mais que des mesures de prohibition doivent être prises. Je crois qu'il existe un sentiment personnel très prononcé contre eux, quoique l'on puisse rencontrer certaines personnes qui recommandent l'immigration Chinoise comme par le passé, mais elles constituent une bien faible minorité. Les Anglais, les Ecossais et les Irlandais n'aiment pas les Chinois. La loi de restriction en Californie n'est si fréquemment enfreinte que parce qu'elle est défectueuse, je suppose. L'administration de la justice à l'égard des Chinois est beaucoup plus dispendieuse qu'elle ne l'est parmi

18,000 dans la province.

La population n'en désire pas un plus grand nombre.

La poursuite de criminels chinoi plus dispendieuse.

les blancs. Un crime parmi ceux-ci est bientôt découvert, parce que chacun s'efforce de le mettre au jour. Il faut beaucoup plus de temps pour trouver un criminel Chinois qu'un blanc.

Les rapports de la police font voir qu'ils entraînent plus de dépenses pour l'administration de la justice.

Q. Quelles preuves avez-vous à fournir à la population des autres provinces à l'appui de ce que vous avancez ?—R. Les rapports de la police ; un procès est toujours plus long si l'on emploie des interprètes, et il faut aussi beaucoup plus de temps pour recueillir des preuves. Avec les sauvages, les choses vont très bien.

L'honorable M. CHAPLEAU : Croyez-vous sincèrement que s'il n'est pas passé de mesures restrictives, la prospérité de la province pourrait en souffrir ?—R. Oui ; le sentiment anti-chinois au lieu de s'effacer, s'accroît de jour en jour.

VICTORIA, C. A., 14 août 1884.

HELMCKEN. Le Dr HELMCKEN, est interrogé :

Accroissement de l'immigration Chinoise dans les derniers mois.

Je demeure dans la Colombie Anglaise depuis 1850. Je suis médecin, et j'ai pratiqué comme tel sans interruption. Je tiens mon diplôme du Collége Royal des Chirurgiens de Londres, en Angleterre. Je connais toutes les maladies ordinaires auxquelles l'humanité est sujette. Les Chinois sont arrivés ici il y a environ quatorze ou quinze ans ; je ne puis dire exactement. Leur nombre a augmenté en raison de la demande de main-d'œuvre. Cet accroissement a été plus considérable dernièrement à cause des travaux publics. Je n'ai pu observer que deux cas de lèpre depuis que je suis dans ce pays, le premier chez un Sauvage, avant l'arrivée des Chinois, et le second il y a huit à dix ans, chez un Chinois. Quant au prisonnier dont le sergent Bloomfield a parlé, il a été incarcéré pour larcin, je pense, et après son arrivée à la prison, on agita la question de savoir s'il était lèpreux et s'il devait être libéré ; j'exprimai l'opinion que les médecins chinois devraient l'examiner parce qu'ils étaient familiers avec cette maladie ; ils le firent et déclarèrent qu'il avait la lèpre, et donnèrent un certificat à cet effet, et cet homme demeura en prison en conséquence, après l'expiration de sa sentence. Il a été libéré plus tard. J'ai appris ce matin que le même individu a été de nouveau amené à la prison non pas comme lèpreux, mais comme voleur. Suivant les premières autorités médicales, la lèpre n'est pas regardée comme contagieuse ou capable d'être contractée par infection. Elle existe actuellement en Norvège et en Suède ainsi que dans certains pays sur les côtes de la Méditerranée. Je ne sache pas qu'il soit nécessaire d'enfermer les lèpreux. La lèpre est incurable, et les personnes affectées de cette maladie sont généralement placées dans des hospices destinées à de semblables maladies. Cette maladie peut se prolonger pendant des années. Dans les Iles Sandwich, les lèpreux sont séparées des personnes bien portantes. Les symptômes de la lèpre varient —chez un malade elle affecte la peau, chez un autre c'est le système nerveux qui est attaqué. Celle qui affecte la peau a beaucoup de ressemblance avec la syphilis. Elle est plus ou moins héréditaire ; dans quelques familles on peut rencontrer un lèpreux. Les personnes qui demeurent avec ces malades ne contractent pas la maladie. Je ne pourrais pas affirmer qu'il en soit de même en Australie, je ne possède aucune information exacte à ce sujet. Je n'ai jamais vu un blanc attaqué de cette maladie, n'en ayant observé que deux cas, comme je l'ai dit il y a quelques moments,

Lèpre.

l'un chez un Sauvage, avant l'arrivée des Chinois en ce pays, et l'autre chez un Chinois. Le Sauvage ne l'avait certainement pas contracté d'un Chinois. La lèpre n'est pas observée seulement chez les Chinois, l'humanité toute entière y est sujette. Elle a cependant disparu de l'Europe, à l'exception de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et des pays voisins de la Méditerranée. Elle se rencontre plus fréquemment en Chine et dans l'Orient, elle parait surtout régner dans les pays chauds et dans les districts marécageux. Je ne pense pas que l'on connaisse la cause de la maladie. L'on dit, bien entendu, qu'elle est produite par une "Bacille." S'il se déclarait un cas de lèpre à Victoria maintenant, la police devrait en faire rapport, de même que pour un cas de petite vérole. J'ai visité la prison comme chirurgien de service, depuis sa construction—depuis mon arrivée en ce pays. La nomination du médecin de la prison est du ressort du gouvernement local. Il est possible qu'il y ait eu des cas de lèpre parmi les Chinois sans qu'ils l'aient fait connaître, mais j'en doute parce que les Chinois craignent beaucoup cette maladie eux-mêmes. Ils éviteraient ces maladies évidemment et nous les feraient ainsi remarquer. Je ne puis parler avec autorité de la condition sanitaire de la population chinoise de Victoria, parce qu'elle ne parle pas l'anglais et que nous ne sommes pas appelés auprès de ces malades ; mais je pense qu'elle est aussi satisfaisante que celle des blancs, d'après le nombre de décès, quoique je ne connaisse pas exactement le chiffre de cette population. Généralement parlant, les blancs d'ici préfèreraient, bien entendu, voir un même nombre de leur propre race au milieu d'eux. On s'objecte aux Chinois, je pense, parce qu'ils ne parlent pas l'anglais. Ils ne peuvent nous communiquer leurs idées ; nous ne le pouvons pas non plus, et en conséquence nous restons dans les ténèbres. Il en résulte que beaucoup de choses que l'on dit sur leur compte peuvent n'être pas strictement vraies, et s'ils pouvaient parler l'anglais, je pense que nos relations avec eux seraient meilleures. Personne n'aime un étranger qui ne peut parler que sa langue maternelle. Une autre raison consiste en ce qu'un Chinois ne consent jamais à faire partie de la milice. Ils restent Chinois, refusent de devenir des citoyens, et nous sont, conséquemment, toujours étrangers. Il n'est pas à désirer que nous possédions une colonie de Chinois au lieu de sujets anglais. Leurs mœurs sont asiatiques, bien entendu, et diffèrent beaucoup des nôtres. Je ne vois pas qu'ils soient plus immoraux que les blancs. La méchanceté est la tendance naturelle de chacun. J'ai entendu dire que dans un ou deux cas, des Chinois avaient tenté de pervertir des enfants, mais jamais ces faits n'ont pu être prouvés. Je crois d'un autre côté, que les Chinois aiment beaucoup les enfants, et je n'ai jamais appris qu'ils en eussent abusé. Ils sont bien différents des nègres dans le Sud. S'ils portaient atteinte à la morale chez les enfants, on ne les emploierait pas. Tout cas de cette nature aurait été traduit devant la cour de police. Rappelez-vous que les enfants sont confiés aux soins de jeunes filles ou de domestiques du sexe dont il existe en grand nombre, excédant de beaucoup même celui des domestiques chinois. Je pense que l'on exagère le nombre des Chinois employés comme domestiques. Je doute qu'il y en ait plus de 150, dont un certain nombre sont employés par des célibataires. Généralement, ils sont occupés dans la cuisine et à des travaux de ce genre. Je n'inclus pas dans ce nombre ceux qui sont employés dans les hôtels, à des travaux du dehors, et ainsi de suite. Bien des personnes qui ont des cuisiniers chinois, ont aussi des servantes.

La lèpre règne dans les pays chauds et les districts marécageux.

Il pense que la condition sanitaire des Chinois est aussi satisfaisante que celle des blancs.

Objections existant contre les Chinois.

Ils restent isolés.

Mœurs asiatiques.

Ne croit pas qu'ils corrompent la jeunesse.

Le nombre de Chinois employés comme domestiques est exagéré.

Son Honneur le Juge Gray : Ont-ils nui ou aidé au développement des ressources du pays ?—R. Je suis d'avis que le pays a profité de l'immigra-

Le pays a profité de la présence des Chinois.

tion chinoise. Avant l'arrivée des Chinois, il était presque impossible de se procurer des légumes d'aucune espèce, et ceux que l'on pouvait trouver se vendaient à un prix très élevé tout en étant de qualité médiocre. Dès leur arrivée ici, ils cultivèrent des jardins pour l'approvisionnement des marchés, et ils ont réussi parce qu'ils sont merveilleusement industrieux. Les jardins pour la culture des légumes qui existaient avant leur arrivée, ont été abandonnés. Ils ont établis des buanderies, et ils ont maintenant le monopole de cette occupation. Ensuite, nous ne possédions aucune fabrique importante avant l'immigration chinoise, et les blancs établirent alors une fabrique de chaussures, par exemple. Le même nombre de blancs n'aurait pas réussi à établir une telle fabrique par la raison, disaient-ils, qu'ils ne pouvaient soutenir la compétition contre la Californie et les marchés étrangers, à cause de la main-d'œuvre chinoise qui y était employée. Les fabriques de conserves ont essayé de n'employer que des blancs ; mais elles ont dû y renoncer. Je crois qu'elles n'auraient pas pu prospérer sans employer les Chinois. On m'informe que les Sauvages remplacent maintenant les Chinois dans le nord, vers Metlakatla, mais non pas dans le sud ou sur la Rivière Fraser. Les Chinois se sont occupés d'agriculture, et ont cultivé les végétaux ; ils sont aussi employés dans les tanneries, et dans les fabriques de conserves, et de chaussures, dans les mines de houille ou d'or et à d'autres travaux. Puisqu'ils ont fait cela, ils ont fait du bien au pays. Ils ont été des producteurs—ce dont le pays avait besoin. Ils ont produit un commerce d'exportation. On en avait besoin, et ils ont ainsi suppléé à un besoin.

Jardins potagers et buanderies.

Fabriques de chaussures.

Les fabriques de conserves ont essayé de n'employer que des ouvriers blancs mais ont dû y renoncer.

Fabricants et producteurs.

Q. Pensez-vous qu'ils puissent encore à l'avenir rendre service au pays? R.—Je pense qu'il vaudrait mieux avoir un égal nombre de blancs ; mais je ne crois pas que nous puissions nous passer des Chinois. Il en résulterait ce désavantage que les blancs auraient le monopole du travail. Je crois que les Chinois nous sauvent d'un tel état de choses. Ils nous ont rendu de grands services comme domestiques. Lorsque l'on commença à les employer comme domestiques, il était impossible de trouver des serviteurs excepté parmi les sauvages. Je pense que les personnes qui ont actuellement des domestiques chinois sont tellement habitués à eux qu'il leur serait impossible de s'en passer parce qu'ils font réellement des serviteurs bons, attentifs, réguliers et intelligents. Les Anglais ne pourraient pas les remplacer. Ils paraissent plus propres à des travaux importants ; les Chinois préfèrent les petites industries. Ils sont pleins de bonne volonté et montrent un grand désir d'apprendre. Leurs mains exécutent tout ce que leur esprit peut comprendre. Bien entendu, ils ne sont pas tous également intelligents. Un grand nombre sont pauvres et de basse condition, mais on doit se rappeler qu'ils sont les héritiers d'une civilisation qui est demeurée dans un état de torpeur pendant des milliers d'années, et qu'ils sont prêts à adopter toute idée et tout progrès modernes. Ils sont prêts à entreprendre tout état ou occupation quelconque, et ils deviennent experts en peu de temps. Ils jouissent à un haut degré du talent d'imitation, je ne sais rien cependant de leur génie d'invention. Beaucoup d'entre eux apprennent l'anglais, et ont pris des leçons dans des écoles privées en payant les frais de leur éducation. Un grand nombre peuvent lire et écrire. Je ne sais pas lire dans l'avenir, et il m'est impossible de dire s'ils seront aussi utiles plus tard qu'ils l'ont été jusqu'ici. Il est difficile de fixer une ligne de démarcation. La pluie a certainement du bon et cependant certaines gens se plaignent qu'il en tombe trop. Un excès de bien devient un mal. Les blancs entretiennent très peu de relations avec les Chinois. Ils ne s'associent aucunement à eux,

Les Chinois nous préservent du monopole du travail.

Leur utilité comme domestiques.

Versatilité Chinoise.

Il est difficile de dire s'ils seront utiles à l'avenir.

l'immoralité ne peut donc pas venir des Chinois seuls. L'ancien dicton à propos des maisons de verre, pourrait peut-être trouver place ici. Je dis que les Chinois ont été très utiles et même nécessaires. J'ai dit que je ne pouvais lire dans l'avenir, et je ne sais pas quels travaux pourront nécessiter leur assistance, mais je pense qu'il est de l'intérêt des Chinois, et je crois qu'ils le comprennent eux-mêmes, de ne pas encourager l'immigration à l'avenir. D'abord, parce qu'ils sont assez nombreux pour subvenir à tous les besoins ; secondement, parce que les travaux de chemins de fer terminés, un grand nombre vont se trouver sans emploi, deviendront probablement à charge à leurs compatriotes et un sujet de trouble pour la province. Il leur faudra retourner chez eux, ou, ce qui est pis encore, traverser les Montagnes Rocheuses, pour s'en aller dans les vieilles provinces du Canada puisqu'ils ne peuvent pas aller aux Etats-Unis ; et troisièmement, parce qu'ils continueront probablement à être persécutés et haïs. On ne peut avoir de doute que cette animosité contre eux se perpétuera. Il semble que c'est une antipathie de race instinctive. Cette antipathie sera entretenue par les unions ouvrières, ainsi que par les parties intéressées, je n'ai pas besoin de le dire. Cette antipathie instinctive peut être le résultat de l'éducation. Elle existe parmi les nations européennes. Elle peut causer des troubles ici comme elle en a causé ailleurs. L'humanité est toujours la même, témoin les persécutions contre les juifs aujourd'hui—une autre race orientale—une autre antipathie instinctive. Les marchands n'aiment pas non plus les Chinois, parce que, ne faisant d'affaires qu'avec leurs compatriotes, ils ne leur procurent presque aucun profit. De fait, un même nombre de blancs serait plus avantageux aux marchands—en supposant que l'on pourrait obtenir un même nombre d'émigrés blancs.—A présent, les Chinois leur font concurrence, bien que ce ne soit que pour des articles Chinois en grande partie ; quatrièmement, parce qu'on pourra toujours obtenir autant de Chinois qu'on en aura besoin, tout simplement en les faisant venir. Toute la question se résume : 1o Dans un antagonisme de race,—une race ne parlant pas la langue anglaise ; 2o Dans l'animosité de la classe ouvrière contre les Chinois, parce que ceux-ci leur enlèvent leur travail en l'exécutant à meilleur marché ; d'un autre côté, il se produit de l'aigreur contre les capitalistes qui emploient les Chinois. Le travail et les capitaux sont en antagonisme. C'est une question de protection des deux côtés tout simplement. Les Chinois, sans aucun doute, sont utiles et nécessaires ; d'un autre côté, il ne faut pas qu'ils soient trop nombreux. Il est assez difficile de préciser le nombre dont nous avons besoin. Ce n'est pas une question à décider par une règle de trois. C'est une question nationale et politique.

Dans l'intérêt des Chinois eux-mêmes il vaudrait mieux que l'immigration cessât.

L'antipathie instinctive de race se perpétue.

Les ouvriers sentent que les Chinois leur enlèvent leur travail, en l'exécutant à meilleur marché.

Une question nationale et politique.

Q. Combien de Chinois devrions-nous avoir ?—C'est-à-dire peut-on craindre qu'ils deviennent trop nombreux ? R.—Dans tous les cas, bien peu de gens désirent le départ de ceux qui sont actuellement dans la province. Ils seront traités, comme ils l'ont été par le passé, absolument de la même manière que les hommes de race blanche, dans nos cours de justice, où ils jouissent de la même liberté et des mêmes égards.

Peu de gens désirent le départ de ceux qui sont actuellement dans le pays.

Q. Ainsi la compétition ne se terminera pas par la restriction ? R.—Réellement, c'est une question de politique nationale de savoir si les travailleurs de race blanche doivent être protégés contre la compétition des Chinois et des autres travailleurs étrangers, ou si le travail doit rester libre et ouvert à tous également. Si l'on protège les ouvriers de race blanche à l'exclusion des ouvriers étrangers, il faudra que quelques-unes

Si le travail des blancs est protégé contre les étrangers quelques industries devront disparaître.

Quelle est l'immigration qu'il faudrait arrêter.

des fabriques et des productions de la Colombie Anglaise disparaissent. Si, au contraire, ils ne sont pas protégés, ces ouvriers blancs prétendront que les Chinois vont les chasser de leurs occupations ordinaires, et nuire ainsi à l'accroissement de la population blanche. Je suppose que l'on pourrait dire la même chose des machines qui épargnent la main-d'œuvre. Il appartient aux Chinois d'affirmer leurs droits soit en vertu des traités soit en vertu des lois naturelles. Ils ne parlent pas l'anglais, de sorte que nous ne connaissons pas ces droits. Notre position n'est pas la même que celle des habitants de l'Australie. Nous nous attendons à avoir un commerce important avec la Chine au moyen de notre route continentale du chemin de fer du Pacifique canadien; nous devons donc entretenir des relations avec les Chinois. Nous devrions nous soumettre à certains désagréments si nous voulons profiter de ce commerce. Si les deux races pouvaient se comprendre, elles s'accorderaient sans aucun doute beaucoup mieux.

La question dans ses rapports avec le commerce de la Chine.

Les Chinois nous ont été très utiles dans nos besoins, mais leurs services pourront cesser d'être requis.

Q. La présence des Chinois peut-elle constituer un danger pour les intérêts matériels du pays sous le rapport des richesses, du bien être et de la liberté? R.—J'ai déjà dit que la présence des Chinois avait été avantageuse au pays, je ne sais ce que nous réserve l'avenir. On peut dire qu'ils nous ont été nécessaires; mais si ce besoin cesse de se faire sentir, la chose sera différente.

Q. S'il existe quelque danger que les Chinois deviennent trop nombreux dans la province, pourquoi les emploie-t-on? R.—S'ils n'étaient pas employés, il leur faudrait aller ailleurs. Il existe cependant une antipathie contre eux telle qu'il en existe entre les Asiatiques et les Européens. Je crois que la même chose se produirait si au lieu de Chinois nous avions des Hindous.

Les Chinois retiennent ici la mauvaise habitude de s'entasser dans leurs demeures.

Q. Les Anglais sont-ils détestés en Chine? R.—Oui, certes. Les blancs sont arrogants, c'est dans leur nature. Voilà bien des années que j'ai été en Chine. Laissez un Anglais poser son pied quelque part, il y placera bientôt toute sa personne. Si les Chinois étaient plus guerriers nous serions moins incivils et moins agressifs avec eux. Les Chinois ont une mauvaise coutume qu'ils apportent avec eux; ils ont l'habitude de vivre entassés les uns sur les autres, et ils continuent à le faire ici. Ils habitent une très petite portion de la ville. Entassés et malpropres dans leurs demeures, par goût peut-être plus que par nécessité, ils sont cependant propres sur leur personne. Je n'ai pas eu l'occasion d'observer comment les Chinois remplissent leurs engagements. Je pense qu'ils les tiennent s'ils sont bien traités—au moins ceux qui sont employés comme domestiques. S'ils sont traités trop durement, ils font un paquet de leurs effets et s'en vont. Des ouvriers m'ont informé qu'ils sont toujours à temps à l'ouvrage, et qu'ils le quittent aussi ponctuellement; ils sont aussi réguliers qu'une horloge. Ceux qui emploient des Chinois m'ont dit qu'ils les estiment à cause de leur ponctualité, de leur sobriété et de leur régularité en tout. On peut compter sur eux de jour en jour, et de semaine en semaine.

L'on peut compter sur les ouvriers Chinois.

Ils ne sont jamais à charge dans les hôpitaux. Ils n'ont aucun besoin d'assistance.

Q. Prennent-ils soin de leurs indigents et de leurs malades? R.—En général, les Chinois ne requièrent aucune assistance de la part des blancs. Ils ne leur demandent rien pour leurs pauvres. Il arrive quelquefois, mais rarement, que des Chinois s'adressent aux hôpitaux. Je ne crois pas qu'ils aiment à entrer dans nos hôpitaux et qu'ils soient à charge aux sujets anglais.

Son honneur le juge GRAY : Je désirerais vous faire part de trois faits qu'on leur reproche, et savoir quelle est votre opinion à cet égard? On prétend que les Chinois ont apporté la lèpre en ce pays, et que beaucoup de blancs ont contracté d'eux cette terrible maladie? R.—J'ai dit déjà que je n'avais jamais vu un cas de lèpre parmi les blancs, que je n'avais jamais vu qu'un Chinois et un Sauvage atteints de cette maladie, et cela, il y a plusieurs années.

Ils n'ont pas introdutt la lèpre dans le pays.

Q. La jeunesse du pays a-t-elle été corrompue et dépravée par les Chinois? R.—C'est une question à laquelle il m'est impossible de répondre. Je sais qu'il existait beaucoup d'immoralité avant l'arrivée des Chinois, et je ne puis dire si elle a augmentée depuis leur arrivée. Il est probable que les Chinoises ont remplacé les femmes sauvages dans leur trafic immoral. Les unes ne sont pas plus publiques que les autres.

Accusation de corrompre la morale publique.

Q. Est-il vrai que des centaines d'hommes et de femmes sont irrémédiablement perdus dans ce pays par suite de l'usage de l'opium? R.—J'ignore entièrement si des centaines d'hommes et de femmes sont perdus par l'abus de l'opium. Je sais parfaitement que quelques joueurs de profession en font usage. Je pense que ces cas sont rares et bien peu se sont présentés à mon observation; s'ils étaient nombreux, j'en aurais eu connaissance. Je suis certain que cette accusation est vile et malicieuse. Je sais que cette habitude n'a pas été apportée par des Chinois. L'usage de l'opium est un vice en Angleterre; il existe aussi à New-York. C'est un vice sans doute; mais il m'est impossible de dire s'il est commun ici; comme je viens de le dire, j'en ai vu peu de cas, de sorte que ce vice doit être très peu commun pour ne pas dire plus.

Il est faux que les Chinois aient introduit l'usage de fumer l'opium parmi les blancs.

Son honneur le juge GRAY : J'ai encore une question à vous poser. On a dit dans les chambres du Parlement, que les femmes blanches se font masser ou frotter par des Chinois dans leurs bains, est-ce vrai?

Le Dr HELMCKEN : C'est un mensonge.

CHARLES WILSON, de l'Association Davie et Wilson, avocats, est interrogé par l'Hon. M. Chapleau :

WILSON.

Je suis membre de la Législature locale, et avocat de profession. Je demeure actuellement à Victoria. J'ai résidé à Cariboo pendant quatorze ans, et je représente ce district. Je suis parti de Cariboo le 14 novembre 1882. Il y a de 1,100 à 1,200 Chinois environ à Cariboo, dans les limites du district électoral, d'après le recensement de 1881, et leur nombre s'est accru de 200 à 300 depuis cette époque. La population blanche a quelque peu diminué durant la même période. Les Chinois qui se trouvent à Cariboo sont en grande partie des journaliers qui ne connaissaient rien des mines à leur arrivée, mais ils ont appris sur les lieux. Ils nettoient les anciennes concessions minières ou *claims*.

1,200 Chinois à Cariboo.

Ils exploitent les anciennes mines ou *claims*.

L'honorable M. CHAPLEAU : A leur arrivée ici, sont-ils généralement en bonne santé et en état de travailler? R.—Ils arrivent généralement à Cariboo en bonne santé, car ils doivent transporter leurs outils et instruments de mineurs, à pied.

Ils arrivent généralement en bonne santé.

Q. Ont-ils recours à la charité publique, aux particuliers ou aux blancs, lorsqu'ils ont des pauvres ou des malades? R.—Non, ils ne sont pas à la charge de notre population. Ils ne sont pas les seuls, sous ce rapport, il

Ils ont leurs propres arrangements concernant leurs pauvres et leurs malades.

en est de même des juifs. Ils ont un certain système entre eux, et prennent apparemment certains arrangements particuliers à l'égard de leurs pauvres et de leurs malades, comme ils le font pour leurs lois judiciaires.

Q. Les fourches de la rivière Quesnelle sont entièrement occupées par les Chinois? Avez-vous quelquefois assisté à un de leurs procès et avez-vous été témoin de leur méthode d'administrer la justice? R.—Non, monsieur. Un seul blanc habitant les fourches de la Quesnelle, M. Stevenson, agent du gouvernement, a assisté une fois à un de ces procès; mais j'ignore quelle était la nature de ce cas.

Q. Etait-ce un cas d'offense privée ou une affaire de litige? R.—Je l'ignore. J'ai observé qu'à Cariboo, nous n'avons eu aucun trouble excepté entre deux classes distinctes de Chinois.

Ils sont sobres et industrieux.

Q. Les Chinois observent-ils les lois ou sont-ils turbulents? R.—Ils sont sobres et industrieux et sont des citoyens passablement paisibles.

Les Chinois qui viennent en Colombie sont de classe inférieure.

Q. Observent-ils généralement leurs engagements vis-à-vis des blancs? R.—Jusqu'à un certain point, oui. Les classes supérieures le font très certainement, mais je ne me fierais pas aux classes communes. Les Chinois qui viennent ici, m'a-t-on informé, sont d'un type extrêmement dégradé. Dans une certaine occasion, l'un de nos juges et moi entrâmes dans une maison, un marchand chinois était assis à une table, un autre Chinois était aussi présent, mais il était de classe inférieure. Le juge demanda au marchand à quelle classe appartenait son compatriote. "Oh, répondit-il, il appartient au numéro dix," indiquant ainsi combien il y avait de classes parmi eux.

Les chinois et les mines.

Q. Lorsque les Chinois sont arrivés ici d'abord, ont-ils été bien reçus? R.—On s'est tout d'abord opposé à leur venue à Cariboo, on a même employé la force contre eux; mais ils se sont introduits un à un, et ils ont réussi à prendre pied, et il faudrait une guerre, pour ainsi dire, si l'on voulait s'en débarrasser actuellement. Quant au besoin que l'on avait d'eux dans le pays, nulle classe de travailleurs n'a causé autant de dommage à l'exploitation des mines d'or et ils sont tout à fait impropres aux travaux des mines. Ils exécutent ce qu'on appelle en termes de mineurs, un travail de paresseux. Là où ils trouvent de l'or, ils n'en laissent pas un grain derrière eux. Le mineur blanc est le pionnier en fait d'exploration, le Chinois le suit toujours, et enlève tout ce que le mineur blanc abandonne pour la poursuite de plus riches *placers*—ce qu'il serait bien aise de retrouver dans les temps malheureux. L'homme blanc est toujours en quête de quelque chose de mieux, le Chinois le suit et balaie tout sur son passage. Il ne paie jamais une licence de mineur s'il lui est possible de s'en dispenser, et ne prend jamais une concession ou *claim*, l'homme blanc paie toujours ses frais.

Il doute que la main-d'œuvre chinoise soit utile.

Q. Croyez-vous les Chinois utiles ici dans certains genres de travaux qui ne pourraient pas être exécutés par d'autres? R.—J'ai quelques doutes à cet égard. Dans certaines localités, on les emploie dans les fabriques, mais cela a pour effet d'arrêter l'immigration des blancs.

Les blancs ne peuvent pas faire la conpétition avec les chinois pour la main-d'œuvre.

Q. Si les fabricants aiment à les employer, les blancs ne peuvent-ils pas travailler pour le même salaire? R.—Non, ils ne peuvent travailler de compagnie avec des Chinois, les avenues du travail leur sont fermées, parce qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence avec les Chinois. Quel-

ques fabricants ne regardent en cela que la question d'argent ; ils ne considèrent que le gain immédiat sans s'occuper de l'avenir.

Des servantes de race blanche seraient préférées si l'on pouvait s'en procurer.

Q. Trouve-t-on beaucoup de blancs sans emploi? R.—Il me serait difficile de répondre à cette question. Je crois que ceux qui arrivent ici seraient bien aises d'occuper les positions remplies par les Chinois. Quant aux domestiques, les blancs désireraient beaucoup en avoir de leur propre race s'ils pouvaient s'en procurer, et je crois qu'ils remplaceraient les domestiques chinois dans bien des cas. C'est ce que je ferais moi-même.

Q. Avez-vous remarqué que leur immoralité ait produit quelque effet sur la race blanche? R.—Je n'en sais rien ; comme il ne se trouve pas de jeunes garçons à Cariboo, nul effet immoral ne peut s'y produire,

Ils évitent les taxes ;

Q, Les Chinois de Cariboo ont-ils de plus mauvaises habitudes que d'autres hommes de même condition? R.—Les Chinois savent cacher leurs vices. Ils sont de deux classes ; s'ils avaient un caractère barbare nous pourrions les réprimer. J'ai déjà mentionné le fait qu'ils évitent constamment le paiement des taxes, ils fraudent le gouvernement local de son revenu. En ce qui concerne la capitation, on trouve que bien peu de blancs y échappent, tandis que très peu de Chinois l'acquittent, comme on peut s'en convaincre par le montant des argents qu'ils paient, en examinant le recensement. Les percepteurs les différents districts connaissent tous les blancs qui y résident ; le déficit se rencontre exclusivement parmi les Chinois. On devrait percevoir quatre mille huit cent piastres. La loi fixe la licence pour la vente de l'opium à la somme de deux à quatre cents piastres, pour six mois. Un seul homme à Cariboo paie cette licence. Ils évitent cette taxe de la manière suivante : Un marchand se pourvoie d'un pauvre domestique comme esclave, et si le marchand est surpris en faute, lorsqu'on impose une amende, il envoie cet esclave en prison au lieu de payer l'amende, parce que la chose est beaucoup moins dispendieuse. Je ne connais aucun blanc faisant usage de l'opium à Cariboo.

Q. A-t-on fait beaucoup de poursuites pour vente d'opium sans licence? R.—Deux ou trois seulement. Il est impossible de le faire avec succès.

Son Honneur le juge Gray : Vos observations ont été faites principalement pendant votre séjour à Cariboo? R.—Oui; je n'ai pas eu beaucoup de rapports avec les Chinois à Victoria.

L'opinion publique contraire à l'immigration chinoise.

Q. Pensez-vous que l'opinion dans le district que vous représentez soit favorable à une libre immigration de cette nature? R.—Le sentiment général de la population est certainement très prononcé en faveur de lois restrictives contre toute immigration nouvelle. Je crois que sans les 1,300 Chinois actuellement employés à Cariboo, il y aurait nombre d'ouvriers blancs.

Employés par les compagnies.

Q. Se trouve-t-il dans votre district plusieurs Compagnies employant la main-d'œuvre chinoise? R.—Oui, il y en a plusieurs, et des Compagnies composées d'hommes de race blanche qui emploient des Chinois. Dans plusieurs cas, ces Compagnies sont formées d'hommes peu riches, et qui, afin de pouvoir payer leurs ouvriers, sont forcés de vivre parcimonieusement ou à crédit. Ces hommes seraient heureux de pouvoir employer des blancs seulement, s'ils étaient en position de le faire, mais quand ils ont

Dans une colonie anglaise nous ne voudrions voir que de loyaux sujets de la Reine.

vingt à trente centins à payer en sus à chaque homme par jour, c'est pour eux une matière sérieuse, ils se voient ainsi obligés d'employer une main-d'œuvre peu coûteuse. Nous ne devons pas oublier que nous fondons une colonie anglaise. Il est vrai que nous disposons de capitaux restreints, mais il vaudrait mieux, dans tous les cas, n'avoir ici que de loyaux sujets de la Reine.

BULL.

M. R. Bull est interrogé :

Comment l'imigration chinoise s'est produite d'abord.

Je réside à Victoria, et je suis employé par le gouvernement. Je suis percepteur des taxes municipales et provinciales. Je demeure à Victoria depuis vingt ans. L'immigration chinoise a commencé dans la Colombie Anglaise, je pense, il y a huit ou dix ans. Je crois qu'elle est venue ici de San-Francisco, et d'autres parties des Etats-Unis, après la cessation des travaux publics en Californie. Ils se livrèrent d'abord au blanchissage, s'engagèrent comme domestiques, et s'occupèrent d'autres travaux de classe inférieure. Nous n'avons aucune objection à avoir un nombre raisonnable de Chinois dans le pays. Je suis en faveur de lois restrictives contre l'immigration chinoise, parce qu'elle nous priverait des capitaux que produirait le travail des blancs. Un trop grand nombre de Chinois n'est pas à désirer. Je ne veux citer aucun cas particulier quant à l'effet produit par la compétition de la main-d'œuvre chinoise, je parle dans un sens général du mal résultant de la présence d'un nombre trop considérable de Chinois dans ce pays.

Pas d'objection contre un nombre limité.

Taxes reçues des chinois.

Q. Quelles taxes percevez-vous parmi les Chinois? R.—Les taxes du gouvernement provincial pour l'entretien des écoles, et celles destinées à l'entretien des chemins, pour la corporation. Ce sont les deux seules sortes de taxes. L'impôt provincial est de $3 par tête, et celui des chemins de $2 par tête. Les Chinois sont loin de contribuer aux revenus autant qu'ils le devraient. La population chinoise de Victoria est d'environ 3,000 âmes.

3,000 à Victoria.

Q. Quels moyens avez-vous de vous assurer que c'est là le total de la population chinoise? R.—Rien que des observations générales prises en faisant mes courses; ce n'est seulement qu'une supposition, je n'ai aucun rôle de cotisations; il est impossible d'en préparer, parce qu'ils se déplacent constamment. Je tiens cependant une liste des noms de ceux qui paient. Je perçois ces taxes (ou du moins j'essaie à le faire), de toute personne âgée de plus de dix-huit ans.

750 chinois inscrits sur le rôle des cotisations, mais l'an dernier environ 1,400 ont payé les taxes.

Q. Combien de noms de Chinois ayant payé les taxes avez-vous sur la liste dont vous parlez? R.—Environ 750. L'an dernier, j'en avais davantage; mais ils sont plus pauvres cette année. L'année dernière, 1,300 ou 1,400 ont payé, je pense. L'incendie qui a eu lieu récemment, parait les avoir complètement bouleversés, il a consumé leurs habitations et les a forcés de se loger ailleurs; auparavant, il m'était assez facile de les trouver. Avant cela, ils avaient deux théâtres, maintenant ils n'en ont plus. Il est très difficile de les trouver. Beaucoup d'entre eux sont si pauvres que s'ils refusent de payer leurs taxes, il n'y a rien à saisir, qu'une table ou une chaise. Ceux qui, l'an dernier, étaient employés à la construction du chemin de fer sont allés sur la terre ferme; les nouveaux arrivés ne trouvent pas d'ouvrage, et les fabriques de conserves emploient peu de

Difficulté de percevoir les taxes.

Chinois pendant la saison actuelle. Je puis donner à la Commission les noms de ceux qui sont inscrits sur le rôle de cotisations. Ils ont payé les deux taxes à peu près en égale proportion. La classe riche des Chinois ne m'aide aucunement pour la rentrée de ces taxes ; elle ne paraît montrer aucune disposition à enseigner à ses compatriotes de caste inférieure, la nécessité de contribuer aux revenus généraux de la province. Je suis souvent obligé de débattre la question des taxes scolaires avec ceux qui gagnent un bon salaire, $ 30 par mois, par exemple ; si on leur demande le paiement de cette taxe, ils répondent qu'ils ne vont pas à l'école, mais généralement je réussis à saisir le bon côté de la question,—c'est-à-dire, à percevoir la taxe. Ils ne cherchent pas à éviter la taxe en présentant les reçus délivrés à d'autres individus. Nous ne pouvons pas les citer à comparaître, nous ne pouvons que saisir leurs effets.

On réussit généralement à leur faire Payer la taxe des écoles. Opium.

Q. Pouvez-vous donner une idée de la condition dans laquelle ils tiennent leurs habitations? R.—Quelques-unes sont dans une bien mauvaise condition, et on remarque une très mauvaise odeur dans les environs ; mais il y a aussi de nouvelles maisons qui sont mieux entretenues. Leurs habits sont aussi propres que ceux de la plupart des gens appartenant aux mêmes classes, et n'exhalent pas de mauvaise odeur, à l'exception de l'odeur de l'opium. L'habitude de s'entasser en grand nombre dans leurs demeures ne paraît pas leur nuire comme elle nuirait aux blancs, quoique beaucoup d'entre eux paraissent malingres. Il ne semble pas qu'il existe beaucoup de maladies parmi eux. Je n'ai pas vu de blancs abrutis par l'usage de l'opium, je n'en ai jamais vu dans les habitations chinoises. Aucune femme blanche de mœurs relachées ne les fréquente. Je n'ai entendu parler que d'une seule femme blanche trouvée dans un de leurs bouges. C'était une jeune femme métisse, je pense. Je ne crois pas que c'était réellement une femme de mauvaise vie, mais elle avait une forte inclination pour l'opium.

Il n'a jamais rencontré de blancs dépravés par l'abus de l'opium.

Q. N'est-ce pas un fait de notoriété publique que les Chinois démoralisent les enfants? R.—Il est possible qu'il se soit présenté un cas isolé, mais c'est tout.

Son Honneur le juge GRAY : Dans les témoignages reçus devant la Chambre des Communes, on a avancé que les femmes blanches emploient des Chinois pour les bains? R.—Je n'ai jamais entendu parler de cela, et je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait fait des plaintes sous ce rapport.

Les dames de race blanche n'emploient pas de chinois pour leur donner leurs bains.

Son Honneur le juge GRAY : C'est une véritable honte qu'on ait admis un tel témoignage devant la Commission d'Ottawa, sans preuves positives. Une telle chose a pour effet de détruire la bonne réputation des personnes du sexe dans cette ville et dans la province, et un témoignage aussi hasardé, et sans preuve valable est propre à créer une mauvaise impression dans l'Est.

L'honorable M. CHAPLEAU : Je ne suppose pas que venant d'une telle source, cette impression puisse être bien profonde.

M. A. E. B. DAVIE présente en ce moment les papiers contenant la preuve faite par la police, à l'égard du meurtre de la rue Fisguard, en faisant remarquer combien il était difficile d'obtenir la vérité des témoins chinois.

Son Honneur le juge Gray : On ne peut douter que les Chinois ont une grande répugnance à servir comme témoins.

JESSOP.

John Jessop est interrogé par Son Honneur le juge Gray :

Cas ou les chinois se sont opposés à ce que les blancs fussent employés.

Je suis agent de la puissance, et pendant dix-huit mois j'ai occupé les positions d'agent provincial pour l'immigration et d'agent pour le gouvernement de la Puissance. Il est de mon devoir de donner des informations aux nouveaux arrivés. Je tiens registre de toutes les demandes qui me sont adressées soit pour des terres, soit pour de l'ouvrage, et je réponds à toutes ces lettres. Avant d'être ainsi occupé, il y a environ sept à huit ans, j'étais Surintendant de l'Education. On a attiré mon attention sur les Chinois de ce pays, surtout depuis le commencement de cette année. Dans ma carrière officielle, je n'ai jamais eu rien à faire avec eux. Je pense que pendant les trois derniers mois finissant en avril, 400 à 500 immigrants blancs sont arrivés; c'était des ouvriers cherchant de l'emploi; le manuel d'informations publié par le gouvernement les avait induits à venir ici pour y trouver de l'emploi, parce qu'il annonçait que la cale sèche devait être commencée, ainsi que le bassin de radoub et le chemin de fer de l'Ile ; ces hommes s'attendaient à trouver de l'ouvrage d'abord et voulaient ensuite s'établir sur des terres. Ayant été trompés de la sorte, je leur ai conseillé de se rendre dans différentes localités et de s'y engager comme bûcherons, etc., mais ils ont trouvé partout des Chinois et n'ont pu se décider à travailler pour le même salaire. Un bon nombre de ces immigrants quittèrent la province en suggérant qu'on lui donnât le nom de "Colombie Chinoise" au lieu de Colombie Anglaise. L'an dernier, l'ouvrage était commun parce qu'il y avait peu de travailleurs chinois. La demande était considérable à cause des fabriques de conserves et des autres industries, et l'immigration n'avait pas été aussi nombreuse qu'elle l'a été cette année. Je n'ai aucun moyen de m'assurer du nombre de colons blancs arrivés cette année. Je puis simplement vous renvoyer au *Guide des Immigrants*, quant au nombre de demandes adressées pour des terres.

Q. N'aviez-vous pas de terres à donner à ces immigrants pour qu'ils pussent s'y établir ? R.—Oui, à New-Westminster. Beaucoup d'entre eux sont allés sur la côte orientale de l'Ile, depuis que les terres du chemin de fer ont été ouvertes à la préemption par le Parlement, je pense. Cinquante chefs de familles, je crois, se sont rendus à l'établissement de Cowichan, quatre ou cinq à Alberni et vingt ou vingt-cinq se sont établis entre Nanaïmo et Comox. Je ne pense pas que cinquante chefs de familles représentent 150 personnes, parce que beaucoup n'ont pas encore toute leur famille avec eux.

Les Chinois et les jardins potagers.

L'honorable M. Chapleau : Pensez-vous que les colons arrivent en assez grande proportion? R.—Je le pense. Quelques personnes désirant s'occuper de la culture maraichère m'ont écrit afin de savoir si elles auraient quelques chances de succès dans cette branche d'industrie. Je leur ai dit que les Chinois ont le monopole de cette industrie, mais que je crois qu'elles pourraient y réussir si elles venaient. Les servantes de race blanche ne veulent pas servir où il se trouve des Chinois, parce qu'elles éprouvent une grande antipathie pour eux. Je puis donner un exemple d'un tel fait : Une bonne et forte jeune fille ecossaïse que j'a-

Les domestiques blanches ne veulent pas servir où il se trouve des Chinois.

vais adressée à une famille de race blanche comme domestique, essaya cette situation, et bien qu'elle fut disposée à faire toute espèce d'ouvrages, elle abandonna sa place parce qu'elle ne voulait pas travailler avec un Chinois employé par cette famille. Je pense que les jardiniers anglais réussiraient dans cette industrie s'ils voulaient s'y livrer. Je n'ai pas appris que les Italiens aient chassé les Chinois de leurs occupations à San-Francisco, comme on l'a rapporté devant la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable M. Chapleau : Les Chinois ne donnent leur travail qu'en échange de bons gages ? R.—Les blancs seraient satisfaits des gages payés aux Chinois sans la répugnance qu'ils éprouvent à travailler avec eux. Je crois qu'ils s'occuperaient de la coupe du bois de corde aux mêmes gages, mais qu'ils ne les accepteraient que temporairement. C'est un fait que les blancs ont réussi dans la fabrication des cigares, malgré la main-d'œuvre chinoise. Les Chinois constituent une population industrieuse et paisible, au moins je n'ai entendu rien dire contre eux à cet égard.

Sans leur antipathie contre les Chinois, les blancs travailleraient avec eux pour le même salaire.

L'Hon. John Robson, Secrétaire-Provincial, est interrogé :

ROBSON.

Je réside dans la province depuis le mois de juin 1859, et je suis membre du gouvernement local depuis le mois de janvier dernier, c'est-à-dire depuis douze mois.

Q. Depuis combien de temps l'agitation actuelle contre l'immigration chinoise a-t-elle pris naissance ? R.—Je pense qu'on en a fait une question politique en 1872. La population chinoise n'était pas considérable alors, mais on commençait déjà à ressentir les effets de sa présence. Elle venait de la Californie. Je ne pense pas qu'il en soit venu directement de la Chine avant le commencement des travaux du chemin de fer.

L'agitation politique date de 1872.

Les Chinois avant la construction des chemins de fer venaient de la Californie.

Q. Comment pouvez-vous savoir quel est leur nombre dans cette province ? R.—On ne peut en juger que par des suppositions, il n'a été fait aucun recensement de la population chinoise. Je parle de ce que j'ai observé dans la province. On essaya cependant l'an dernier de s'assurer du nombre de ceux qui sont employés à la construction des chemins de fer, et je crois qu'il a été évalué à 6,000 ; autant que je sache, on n'a fait aucune tentative systématique pour connaître qu'elle est la population chinoise de cette ville. Je pense qu'on l'évalue à 3,000 ou 4,000.

Il pense que 6,000 Chinois sont employés à la construction des chemins de fer.

Q. Comment pouvez-vous vous assurer du nombre de ceux qui sont employés dans la Cité? R.—On ne peut le connaître que par les rapports des percepteurs de taxes. Je me suis fait donner hier, un rapport qui porte leur nombre à 750. Cela comprend, ou devrait comprendre, tous les marchands, les employés, les domestiques, etc. On ne peut connaître leur nombre total, parce qu'ils sortent comme des abeilles, et qu'ils sont entassés comme des sardines dans une boîte, de sorte qu'il est impossible d'avoir des rapports exacts, et un grand nombre sont soutenus par leurs compatriotes. Ils s'en vont le matin dans toutes les directions, et il est impossible de savoir où ils vont. Nous n'avons qu'un relevé de ceux qui ont payé leurs taxes, ce relevé ne donne que 750 sur le nombre total de ceux qui habitent Victoria. Il est de fait, et cela semble bien peu satisfaisant que, sur une population de 3,000 ou 4,000, 750 seulement aient payé leurs taxes, d'après ce relevé. Je répète encore que l'on n'a fait

Il est difficile de s'assurer du nombre de ceux qui habitent cette cité.

Résultat de la perception des taxes peu satisfaisant.

aucun effort pour s'assurer du nombre exact de Chinois demeurant dans la Cité ou dans la province.

Q. Avez-vous organisé un système quelconque pour le soutien des indigents dans cette province? R.—Non.

Nécessiteux, secourus par leurs amis.

Q. Beaucoup de Chinois ont-ils été à charge à l'assistance publique ou aux citoyens?—R. Il s'en est trouvé quelques-uns, mais ils sont en petit nombre. Je sais que beaucoup de Chinois nécessiteux tirent une misérable subsistance de leurs amis. Le nombre de Chinois dans nos hôpitaux est relativement inférieur à celui des blancs. Les Chinois n'ont aucune confiance dans le traitement médical des blancs. Je ne sache pas qu'il se trouve de maladies contagieuses parmi eux, mais les quartiers Chinois sont regardés avec crainte et terreur lorsqu'une épidémie se déclare. La moyenne des mortalités n'est pas, à beaucoup près, plus considérable ou moindre que parmi les blancs—personne n'est chargé spécialement de faire ces relevés, en dehors de la municipalité. Lorsqu'un Chinois meurt, il est inhumé dans le cimetière public par ses compatriotes, et suivant leurs rites particuliers. Je suppose que les fossoyeurs tiennent un compte des inhumations, mais c'est là tout; et, comme je l'ai déjà dit, ils sont employés par la municipalité. J'ai entendu dire que les Chinois sont propres sur leurs personnes, mais je n'en crois rien, car je les considère aussi dégoûtants au physique qu'au moral, dans le manger, le boire et le sommeil. Je ne pense pas que les habitudes des Chinois puissent être comparées en aucune manière à celles des blancs. Ils couchent dans des lits dont les chiens ne voudraient pas, et ils habitent des taudis malpropres; alors comment pourraient-ils être propres. Je ne crois pas non plus que ce soit l'opinion générale qu'ils sont propres. Les domestiques sont bien obligés de se tenir proprement, car autrement on les congédierait. D'aucuns prétendent que les Chinois sont indispensables dans la Colombie Anglaise où nous ne pouvons avoir de blancs. Cette prétention est certainement étonnante lorsque l'on considère que l'immigration chinoise empêche les blancs de venir dans ce pays pour s'y livrer à un travail qu'ils regardent comme un esclavage. Je vous donne le résumé de l'opinion générale et des remarques publiques. La majeure partie des classes chinoises les plus pauvres est amenée dans le pays par des compagnies particulières à qui elle paie la plus forte part de ses gages; ces compagnies les font travailler pour elles pendant un certain nombre d'années. Je crois pouvoir affirmer que lorsque plusieurs milliers de Chinois se sont trouvés sans travail, ils ont formé un campement sans moyens connus de subsistance; une panique s'en est suivie parmi les blancs qui redoutaient de les voir se livrer au vol et au brigandage; et je crois que ces compagnies ne leur ont donné que juste ce qu'il fallait pour les empêcher de mourir de faim. Des centaines recueillirent du saumon que l'on appelle ici du "saumon malade", c'est-à-dire du poisson mort qui est tout-à-fait impropre à l'alimentation humaine. Toutefois, la difficulté fut surmontée par ces compagnies, mais la panique n'en exista pas moins, et dans certains cas, on demanda la protection du gouvernement. J'ai appris que les salaires des Chinois qui sont liés aux compagnies, sont payés à ces dernières qui remettent à chacun de ceux qu'elles ont amenés, la part proportionnelle qui leur revient. Je tiens ce renseignement des employés principaux des chemins de fer. Je veux dire ceci: que tant que nous aurons dans le pays cette classe de travailleurs, nous ne pouvons nous attendre à avoir des ouvriers de race blanche, et je prétends que ces ouvriers seraient venus aussi bien ici que dans d'autres pays,

Mortalité pas plus grande que parmi les blancs.

Dégoutants au moral et au physique.

Les Chinois empêchent l'immigration des blancs.

Salaires payés aux Compagnies.

n'eût été la main-d'œuvre chinoise. M. Onderdonk m'a assuré qu'il avait été forcé de recourir au travail chinois parcequ'il ne pouvait pas se procurer de blancs ici. Vous ne pouvez faire venir ici d'hommes et de femmes de race blanche pour rivaliser avec la main-d'œuvre chinoise, tant dans les champs que dans la cuisine. Je soutiens que si on avait empêché les Chinois de venir ici, les blancs auraient recherché la Colombie Anglaise comme champ d'industrie. J'admets que l'on peut se procurer une certaine classe de travailleurs à plus bas prix que les ouvriers blancs, mais nous devons nous rappeler que le travail chinois tend à l'appauvrissement du pays, vu que toutes leurs épargnes sont expédiées en Chine et qu'ils ne contribuent en aucune façon à l'avancement de la province. Les salaires extravagants demandés par les ouvriers blancs sont dus à la rareté de la main-d'œuvre blanche ici.

Les Chinois travaillent à plus bas prix pourcertaines choses ; mais ils appauvrissent le pays en envoyant leurs épargnes chez eux.

VICTORIA, C. A., 22 Août, 1884.

M. TUCKFIELD est interrogé par l'Hon. M. Chapleau :

TUCKFIELD.

Notre association (Les Chevaliers du Travail) n'est pas légalement constituée, mais c'est une société secrète qui s'étend principalement dans les Etats-Unis et le Canada. Les loges sont au nombre de 3,200. Il y a une loge dans cette ville, mais je ne connais pas le nombre de ses membres. Je pense qu'ils doivent être cent ou deux cents. La société n'en est encore qu'à ses débuts ici ; elle n'a été établie que depuis six mois environ. Je ne suis pas président de l'association, mais chef du comité délégué auprès de cette commission. M. Booth, le président de l'association, est ici. La raison qui a motivé la nomination du comité, est de donner les vues de l'association sur la question chinoise.

Chevaliers du Travail.

Q. Vous pouvez exprimer vos opinions, mais nous nous ne pouvons les accepter comme venant d'une société légalement constituée.

R. Je suis prêt à produire les résolutions qui ont été passées par nous, en qualité de représentants des classes laborieuses, pour être soumises à la Commission. Je présente ces resolutions au président de la Commission. Elles ont pour objet d'exprimer nos vues sur l'opportunité d'attirer l'attention de la Commission sur la plaie chinoise et sur les actes ultérieurs du gouvernement à ce sujet — l'une de ces résolutions demande ou ordonne à la délégation de transmettre copie de ces résolutions au gouvernement et à la Commission constituée.

Le président déclare que les commissaires n'ont à s'occuper en aucune manière des devoirs du gouvernement, mais que la Commission prendra en considération et acceptera volontiers toutes informations, quelqu'irrégulières qu'elles puissent être, venant des délégués qui sont devant la Commission.

(Le témoin présente aux Commissaires un papier qu'il donne comme le rapport du comité de l'association, lequel rapport se résume comme suit :—Que le témoin et quelques-uns des membres de l'Association (Chevaliers du Travail) ayant visité les quartiers chinois à Victoria, ont trouvé les logements habités par les chinois dans un état absolument insalubre ; que le vice, y compris la prostitution et le jeu, est général dans ces quar-

Saleté du quartier Chinois.

tiers. Que des blancs et des blanches ont été trouvés fumant de l'opium et mêlés avec les joueurs et les prostituées ; que dans un logement à deux étages, de douze pieds de largeur par vingt-quatre de longueur, quarante-trois chinois dormaient sur le plancher, côte à côte, l'unique fenêtre close et l'air suffocant. Des buanderies ont aussi été visitées et sont considérées comme insalubres et propres à répandre les maladies. Que le quartier chinois de la ville s'étend sur un large ravin rempli d'immondices ; et que les fosses d'aisance dans d'autres endroits contribuent à répandre des maladies qui tôt ou tard devront éclater dans la ville. Nous avons constaté que la ville renferme 4,000 chinois. C'est une race qui vit à part. Leurs vices sont dégoûtants. Ils jettent leurs malades dans la rue pour y mourir, et ils remplissent nos prisons de leurs criminels. Ils contrôlent le marché du travail de la ville. Comme producteurs et consommateurs, ils ne sont d'aucun profit pour le pays. Leur manière de vivre, avec quelques centins par jour, et l'absence de leur famille, ne permettent pas aux blancs de rivaliser avec eux pour le travail. Nos enfants doivent chercher de l'emploi dans d'autres pays pour céder la place à une race abjecte qui ne vient dans notre pays que pour conquérir sa liberté. De fait, le résultat de nos investigations nous amène à la conclusion que les chinois sont une plaie pour un pays civilisé, et nous demandons avec instance qu'il soit pris des mesures pour arrêter le flot de l'immigration chinoise sur nos rivages).

Race non-assimilable.

Les blancs ne peuvent lutter avec eux pour le travail.

Le témoin continue ainsi : Ils en sont rendus si loin maintenant, que non-seulement ils fournissent les marchands de gros, mais qu'ils vendent en détail aux blancs. L'instruction dans les écoles est donnée en grande partie par des institutrices, et je considère que si l'instruction est donnée aux enfants par des institutrices, le moins que l'on puisse faire, c'est de laisser les enfants chez eux sous les soins de leurs mères ou de servantes au lieu de les confier à des coolies chinois.

Les enfants doivent être sous le soins de leurs mères ou de servantes blanches.

Q. Depuis combien de temps les chinois sont-ils employés dans les différentes branches de travail que vous avez mentionnées ?—R. Autant que mes propres observations me permettent de le croire, cela date depuis leur introduction dans le pays Ils sont arrivés ici depuis dix ans et plus. Le blanchissage a été partout leur première industrie.

Tout le blanchissage de toute la population.

Q. Considère-t-on actuellement qu'ils font le blanchissage de la presque totalité de la population ?—R. Je le crois.

Q. Avez-vous connaissance que l'on ait attribué quelque cas spécial de maladie au linge lavé par les chinois ?—R. Je n'ai rien entendu dire à ce sujet.

Q. Combien avez-vous compté de cas de lèpre ?—R. Le seul cas à ma connaissance est celui que j'ai mentionné au cours de cette enquête comme ayant été examiné par M. Helmcken et M. Flewin, qui ont comparu devant la Commission.

Q. La visite que vous avez faite était en compagnie d'un officier de police, si je vous ai bien compris ?—R. Oui ; je pense que c'était M. Walker.

Q. Combien de maisons avez-vous visitées ?—R. Environ soixante ou soixante-et-dix logements, je crois.

Q. D'après vos propres observations, les Chinois sont-ils, en général, soigneux de leurs personnes, bien qu'habitant, comme vous l'avez dit, des

logements des plus malpropres?—R. Autant que j'ai pu l'observer, les Chinois paraissent toujours propres sur leurs personnes, bien que je ne connaisse aucun endroit où ils pratiquent leurs soins de propreté.

Propreté sur leur personne.

Q. Paraissent-ils souffrir des mauvais logements qu'ils habitent, de même que vous ou moi en souffririons?—R. Les nécessités de la vie leur donnent plus ou moins de santé en les obligeant de ne pas séjourner dans les mêmes endroits, et de cette manière ils échappent aux maladies.

Usage de l'opium.

Q. Combien de blancs avez-vous vus fumant de l'opium, la nuit dont vous avez parlé?—R. Nous avons vu trois hommes étendus sur une banquette et fumant de l'opium, et dans un autre endroit, deux blancs et une métisse.

Q. Paraissaient-ils appartenir à une classe respectable?—R. Je ne connais pas ces blancs. Ceux que j'ai vus dans ces bouges à opium, m'ont paru, à première vue, être des matelots. L'officier de police fit quelques remarques sur leur compte, et l'un deux répondit qu'il avait l'habitude de venir en cet endroit pour fumer de l'opium dont il se servait en guise de remède, quand il souffrait de diarrhée.

Q. La femme que vous y avez remarquée, était-elle connue de l'officier de police comme prostituée?—R. Je ne sais pas qui elle était, mais sa respectabilité aurait été plus que douteuse, car elle était en société de deux blancs. Il y avait deux femmes accompagnées de deux hommes de race blanche ; l'une était une métisse et l'autre une blanche.

RICHARD JONES est interrogé par Son Honneur le juge GRAY :

Impôt sur la propriété payé par les Chinois, une goutte d'eau dans un vase.

J'ai été au service du gouvernement local comme percepteur des taxes sur les propriétés. Les négociants chinois paient des taxes sur leurs immeubles dans la ville. La taxe payée par le Chinois n'est qu'une goutte d'eau dans un vase, comparée à ce que paient les blancs. Tout chinois habitant la province est censé payer une taxe de $2 au revenu provincial. 1,040 chinois ont acquitté cette imposition dans les districts et dans la ville, y compris Esquimalt. Leur nombre était moindre l'an dernier que l'année précédente. Plus de 3,000 devraient être sujets à la taxe. Je crois que la ville compte entre 3,500 à 4,000 chinois. Comme partie de mes devoirs, j'ai dû me rendre chez les maraîchers, etc., pour y percevoir les taxes. Retirer de l'argent d'un chinois, constitue l'un des plus pénibles devoirs qu'il soit possible d'entreprendre. Si vous voulez les serrer de près, il vous faut souvent faire saisir leur propriété, et quelques jours après, ils voudront vous payer, mais jamais sans cette contrainte. Leurs vêtements ne paraissent être que des loques sordides. (Le témoin présente à la Commission un memorandum indiquant le nombre de chinois qui ont acquitté la taxe du revenu provincial depuis janvier 1882, ainsi que le nombre de blancs qui ont acquitté cette taxe, de janvier 1884 au 31 juillet de la même année)*. Je n'ai pas les relevés du montant de cette taxe qui a été payé en d'autres parties de la province. On peut les avoir au département du

Difficulté de percevoir l'impôt.

NOTE.—Le rapporteur a fait erreur. Le témoin n'a produit que le nombre de Chinois qui ont acquitté la taxe du revenu provincial.

Trésor. Les sauvages ne paient aucune taxe. Je n'ai jamais éprouvé de difficulté à retirer cette taxe des blancs, bien qu'ils demandent quelquefois un peu de délai. Nous tenons un régistre dans lequel sont inscrits les noms des blancs sujets à cette contribution. Les chinois se passent l'un à l'autre les reçus qui leur sont donnés lorsqu'ils paient l'impôt, et un jour, j'en ai condamné trois à la corvée pour cette offense. Il est difficile de les reconnaître, parce que leurs vêtements sont semblables et que leur figure est à peu près la même. Je leur ai demandé pourquoi ils venaient en si grand nombre de la Chine, et l'on m'a répondu que c'était une société de bienfaisance qui les envoyait ; et, quand de nouveaux arrivages se font, ils se mêlent aux autres habitants du quartier chinois, de sorte qu'il est impossible de les reconnaître. L'odeur qui s'échappe de leurs jardins potagers est telle qu'elle peut jeter quelqu'un à terre, car ils recueillent les urines de leurs compatriotes de la ville dans des tonneaux qui sont transportés de nuit ; ils s'en servent ensuite pour arroser leurs légumes. Les hommes de peine sont payés à raison de 20 centins par jour ; ils viennent ici comme esclaves et quand ils se sont acquittés envers la compagnie qui les a amenés, ils sont libres de faire à leur gré.

Se prêtent leurs reçus.

Mauvaise odeur

Travaillent pour 20 centins par jour.

M. Booth est alors requis de dire s'il a quelque chose à ajouter comme président de la société représentée par M. Tuckfield ce matin, et après quelques observations, l'honorable M. Chapleau l'informe qu'il n'a pas le loisir de l'entendre au long et lui suggère de mettre ses opinions par écrit et de les adresser à la Commission à Ottawa.

M. Booth : je pense que c'est un honneur pour moi de le faire.

RÉPONSES AUX QUESTIONS IMPRIMÉES.

1. A quelle classe appartiennent les émigrants de la Chine qui nous arrivent ici ? Sont-ce principalement des journaliers, des artisans ou des commerçants ?

2. A leur arrivée ici, sont-ils généralement en bonne santé et propres au travail ?

3. Avez-vous un système quelconque d'assistance publique, et les émigrants sont-ils souvent à la charge de cette organisation ou de la charité particulière des blancs ?

4. Sont-ils industrieux, sobres, économes et fidèles observateurs des lois ou paresseux, ivrognes, extravagants et turbulents ? Veuillez répondre pleinement à cette question ?

5. Remplissent-ils leurs engagements envers les blancs, et exécutent-ils fidèlement leurs contrats ?

6. Paraissent-ils vouloir nuire en aucune manière à la prospérité des blancs, en dehors de la compétition qu'ils leur font pour le travail ?

7. A l'arrivée des Chinois ici, avait-on besoin de leurs services, et ont-ils été encouragés à venir et bien reçus ?

8. Pendant combien de temps ce sentiment a-t-il existé ?

9. A quelle époque l'opposition aux Chinois s'est-elle manifestée, quelle classe ou classes de la population l'ont commencée, et quelles sont celles qui la continuent ?

10. Leurs habitudes ou leur manière de vivre comportent-elles quelque chose de dangereux pour la paix ou la sécurité publique ? Veuillez répondre complètement à cette question ?

11. La présence des Chinois a-t-elle contribuée au développement de cette province ?

12. Leur présence est-elle encore nécessaire ou à désirer ?

13. Le bien être et la prospérité de cette province seraient-ils affectés par le départ volontaire ou compulsoire des Chinois ?

14. Un certain nombre ne serait-il pas nécessaire, et dans ce cas combien en faudrait-il ?

15. Quelle proportion de Chinois (si toutefois il en faut), devrait faire partie de l'immigration arrivant dans ce pays pour répondre aux besoins de la population actuelle ou de celle qui arrivera probablement plus tard ?

16. Si en fait de domestiques on ne devait dépendre que du nombre de ceux qui arrivent d'Europe ou d'autres parties de l'Amérique, qu'en résulterait-il pour l'immigration en ce pays de personnes possédant des capitaux ?

17. Etes-vous d'avis que l'on devrait forcer les Chinois actuellement dans le pays à le quitter, que l'on devrait empêcher toute immigration future, ou enfin que l'on devrait régler le nombre et choisir la qualité de ceux qui voudraient immigrer dans la province?

18. Quelle méthode proposeriez-vous pour limiter ou régulariser cette immigration?

19. Un effort simultané de la population de cette ville et de la Législature dans le but de favoriser l'immigration blanche et de décourager l'emploi des Chinois, réussirait-il à donner à cette province une immigration blanche suffisante à la main-d'œuvre requise, à chasser les Chinois de leurs emplois et à assurer le développement des ressources naturelles de cette colonie aussi rapidement et aussi sûrement qu'à présent.

20. Les blancs peuvent-ils trouver ici des occupations rémunératives et un travail assuré, et les gages sont-ils suffisants pour leur permettre de donner à leurs familles les aliments, les habits et l'éducation nécessaires et de faire quelques épargnes pour leurs vieux jours?

21. L'ouverture à la colonisation des terres publiques qui avaient été réservées aux chemins de fer, n'a-t-elle pas eu un effet sensible sur l'immigration des colons dans cette province?

22. L'immigration blanche a-t-elle été retardée par la présence des Chinois dans cette colonie?

23. Avez-vous personnellement observé les effets produits par les Chinois sur les mœurs des blancs, et sont-ils plus dangereux sous ce rapport que les blancs de classes et d'occupations semblables?

24. La proportion de Chinois dépravés ou immoraux est-elle ici plus grande que parmi la population blanche dans d'autres endroits placés dans les mêmes circonstances, et où l'on ne trouve aucun Chinois?

25. Les personnes vicieuses ou dépravées font-elles plus ouvertement ou plus dangereusement parade de leurs vices et de leur dépravation que les blancs qui appartiennent à de telles classes?

26. Savez-vous personnellement si la lèpre existe parmi eux, ou si elle a été communiquée par eux à quelques blancs; et dans ce cas, combien de faits de cette nature avez-vous observés et dans quelles circonstances?

27. Pouvez-vous donner quelques informations statistiques ou autres ou fournir quelques données touchant la question générale dont s'occupe actuellement la Commission, qui puissent faciliter ses travaux ou les rendre plus complets?

BEGBIE.

Sir MATHEW BEGBIE, juge-en-chef de la Colombie Anglaise, a donné les réponses suivantes :

Les immigrants sont journaliers, mineurs, jardiniers, domestiques ou marchands.

1. Les Chinois de la Colombie Anglaise paraissent se livrer à toute espèce d'industrie qui peut être profitable, c'est-à-dire qui puisse les occuper et leur permettre de gagner leur vie. Je crois que pour la plupart, ils adoptent le pic et la pelle : soit pour des travaux agricoles, de construc-

tion de chemins ou dans les mines. Beaucoup se livrent à la recherche de l'or, ils travaillent surtout dans les endroits où les rivières et les cours d'eau présentent des barres naturelles, au moyen de lavoirs mécaniques mus par l'eau.

Beaucoup d'entre eux trouvent de l'occupation à Nanaïmo, dans les mines de houille exploitées à ciel ouvert ou au moyen de galeries souterraines. D'autres se livrent au jardinage et à l'exploitation de petites fermes. Un grand nombre servent comme domestiques ; presque toutes les familles de cette province n'ont pas d'autres serviteurs. Une classe nombreuse s'occupe de commerce ; ils ont en mains tout celui qui se fait entre Chinois, et quelques-unes de leurs maisons commerciales chinoises font avec succès la concurrence aux établissements européens les plus respectables dans le commerce général. Le lavage du linge, et la coupe du bois de chauffage sont entièrement du domaine des Chinois. Je ne crois pas que l'on trouve parmi eux beaucoup d'hommes de métiers, à proprement parler. Je ne sache pas qu'ils soient employés ailleurs que dans deux fabriques : de chaussures et de cigares. Peu d'entre eux sont charpentiers. On les voient souvent employés aux bâtisses en construction, généralement pour la préparation du mortier, pour porter l'oiseau ou rouler la brouette, mais jamais comme maçons, briquetiers ou charpentiers. Tout Chinois paraît être un travailleur, ou du moins être prêt à travailler de ses mains, à l'exception d'un bien petit nombre qui pratiquent la médecine ou qui comptent au nombre des marchands les plus influents.

Les Chinois lavent le linge.

Peu ont des métiers.

Ils arrivent en bonne santé, capables de travailler et prêts à le faire.

2. Autant que j'ai pu le remarquer, ils sont prêts à accepter toute espèce d'occupation dès leur arrivée en ce pays ; et ils sont en assez bonne santé pour pouvoir travailler.

Les Chinois ne sont pas un fardeau pour la charité publique.

3. Je suis forcé d'admettre que nous n'avons organisé aucun système public pour le soutien de nos pauvres, ou de secours public d'aucun genre. Les Chinois ne sont pas à charge à nos hôpitaux. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun Chinois ait eu recours à la charité particulière de la population blanche. Je crois me rappeler confusément qu'on m'a une fois demandé de contribuer aux frais du transport d'un Chinois blessé et incapable de travailler ; mais je ne saurais l'affirmer. De semblables cas doivent être excessivement rares. Rien n'est plus commun que de voir les blancs recourir à la charité publique.

Industrieux, sobres, économes et respectent les lois

4. Répondre pleinement à cette question serait détruire la force et le sens de la réponse. Des habitudes industrieuses, de l'économie, de la sobriété et du respect pour les lois, voilà ce qui constitue les quatre qualités les plus remarquables des Chinois, de l'aveu même et de leurs amis et de leurs adversaires. Paresseux, ivrogne, extravagant et turbulent : voilà justement ce qu'un Chinois n'est pas. C'est ce qui, de fait, est la cause de leur impopularité. Si seulement les Chinois étaient moins industrieux et économes ; s'ils consentaient à se montrer de temps à autre sous l'influence des liqueurs, ils ne seraient plus ce qu'ils sont : des compétiteurs redoutables pour les blancs sur le marché du travail ; on ne crierait plus pour les chasser du pays. Ils ne seraient pas aimés ; les deux races sont trop différentes, et ont trop bonne opinion d'elles-mêmes. Mais on ne les haïrait pas ; enfin ils ne seraient pas ici pour y causer de la haine. La raison qui les amène ici est qu'ils y trouvent facilement de l'emploi à cause de leurs qualités spéciales. S'ils ne possédaient pas ces qualités, on n'en voudrait pas. Si personne n'en voulait, ils ne

S'ils abusaient des liqueurs ils ne seraient pas dans la Colombie Anglaise.

viendraient pas. Mais ces qualités ne se rencontrent que parmi les Chinois, et ils ne voient personne pour les remplacer s'ils abandonnaient la position. J'ai une fois entendu qualifier un Chinois de l'épithète de "paresseux;" mais le fait est qu'il se croyait lésé, et qu'il était en proie à un accès de bouderie. Leur travail constant et incessant ne peut être comparé qu'à celui de la fourmi. Je ne puis me rappeler avoir vu ou entendu dire qu'un Chinois se soit enivré. On ne peut certainement pas dire qu'ils sont extravagants, quoi qu'ils vivent très bien quand ils peuvent le faire, et qu'ils se donnent alors de bons aliments et de bons habits: des poulets et des vêtements de soie. Ils contractent certainement des dettes de commerce ou de jeu; le jeu est le vice le plus commun parmi eux. Nulle épithète ne peut moins convenir à un Chinois que celle de "turbulent," quoi qu'ils soient prêts à résister à la violence s'ils sont provoqués. Ils sont sujets à commettre de petits larcins, et sous ce rapport ils ne sont pas fidèles observateurs des lois. Mais ces vols sont rarement accompagnés, si toutefois ils le sont jamais, de violence ou de menaces contre la personne. On peut dire que c'est le besoin qui les pousse au vol. Car si l'on prend en considération le grand nombre de domestiques de cette nation, leurs nombreuses sociétés secrètes invariablement fermées aux blancs, et le défaut d'attention que nous portons à nos demeures, les vols commis par les domestiques Chinois sont réellement très peu considérables. Je crois que deux des domestiques de race blanche que j'ai employés m'ont plus volé qu'une vingtaine de domestiques chinois quelconques n'ont jamais volé leurs maîtres à Victoria.

Leur travail incessant ne peut être comparé qu'à celui de la fourmi.

Ils ne sont pas turbulents, mais ils commettent de petits larcins.

Ils respectent leurs engagement. Bons locataires.

5. Oui, mieux que les blancs ne le font entre eux. Ce sont d'excellents locataires, cela est reconnu partout, et ils paient leurs loyers ponctuellement.

Ils ne cherchent pas à nuire aux blancs dans leurs affaires commerciales,

6. Autant que j'ai pu voir, je ne comprends pas comment ils pourraient y réussir, excepté peut-être dans le commerce. Ils ont quelques maisons commerciales riches et faisant des affaires considérables pour des maisons établies dans la Colombie anglaise; mais je ne pense pas que ces maisons fassent concurrence aux autres pour les exportations en Europe.

Les Chinois ont répondu a un besoin mais ils n'ont jamais été bien venus.

7. Ceux qui sont restés à Victoria et dans le sud de la province se sont livrés surtout aux travaux domestiques, au lavage du linge, etc. Ceux-ci ont certainement répondre à un besoin qui se faisait sentir alors; mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été beaucoup encouragés à immigrer, ou qu'ils aient été bienvenus, sauf qu'ils ont facilement pu obtenir de l'emploi à des salaires qui leur convenaient parfaitement. Le plus grand nombre s'est dirigé vers les mines d'or avec une pelle et un pic. Je ne puis dire que leur arrivée y ait éte désirée ou vue d'un bon œil, ou encouragée, autant que je puis m'en rappeler. Au contraire, ils ont été tout-à-fait mal vus aux mines dès le premier jour, la population des mines étant entièrement californienne sous le rapport des préjugés, des affections ou des haines. Je ne crois pas que ces sentiments soient beaucoup différents actuellement, bien qu'ils puissent se rendre librement à Cariboo, et qu'ils aient pu le faire depuis bien des années, ainsi qu'à Cassiar. Ils n'osaient pas d'abord se montrer dans ces districts, pour de bonnes raisons; je pense que la police aurait difficilement réussi à les protéger.

Nulle agitation contre les Chinois avant la confédération.

8. et 9. Je ne pense pas que l'antipathie des blancs contre les Chinois se soit beaucoup modifiée; mais je ne me rappelle pas qu'il se soit manifesté contre eux rien que l'on puisse qualifier du terme "agitation," jusqu'à l'epoque de la Confédération. Ce mouvement populaire est de la même

nature que celui que l'on a observé parmi les tisserands, lors de l'invention des métiers mécaniques; parmi les batteurs au fléau, contre les machines à battre en Angleterre il y a cinquante ans; parmi les pêcheurs de la Solway, contre l'emploi des filets dans le siècle dernier; parmi les basses classes dans plusieurs parties de l'Europe, contre les Juifs; et parmi les mineurs de la Pennsylvanie, contre les machines à forer employées actuellement. Ceci parait résulter d'une force impulsive qui fait toujours ressortir l'animadversion constante de la race Indo-Caucasienne contre la race Mongole. Cette haine, qui autrement serait inerte et dormante, est certainement mutuelle; elle est, dit-on, en Chine, plus répandue et plus violente qu'ici, sans que les besoins de la vie y soient pour rien. Les Européens à Canton et à Shanghai ne sont pas plus en sûreté en dehors du district qu'on leur permet d'habiter qu'un Chinois n'aurait été à l'abri du danger il y a vingt ans à Williams Creek. Le Chinois diffère entièrement de l'Européen, excepté que comme lui c'est un homme. Sa religion, ses notions sur l'honneur et sur la position sociale, sa manière de penser, ses habits, ses amusements, ses idées sur la beauté, ses vices ne sont aucunement de notre goût, ou tels que nous puissions les adopter ou même les comprendre; et son langage parlé ou écrit nous parait incompréhensible et ridicule. Cependant ils méprisent évidemment nos progrès et nos habitudes, et ce qui est plus choquant, ils viennent et nous battent sur notre propre terrain en pourvoyant à nos propers besoins. Ils nous sont inférieurs en poids et en force musculaire, et cependant ils travaillent plus régulièrement et avec plus de succès, en moyenne, que les hommes de race blanche.

Le sentiment manifeste contre eux est une haine de race qui est réciproque.

Les Chinois diffèrent des Européens sous tous les rapports.

Un écrivain politique distingué de nos jours, parlant de la persécution des Juifs en Europe, s'exprime ainsi :

"Quelle est la cause de cette haine contre les Juifs dans des pays si "nombreux et si différents, non seulement dans les temps anciens mais "même aujourd'hui, en Russie, en Allemagne et en Roumanie? Une anti-"pathie instinctive, une jalousie mêlée de mépris. Le Roumain se voit "forcé de vivre au milieu d'un grand nombre d'hommes de race étrangère, "dont la religion, les traditions et les opinions diffèrent entièrement des "siennes — d'un peuple qui n'a pas le même attachement pour la mère-"patrie, qui ne veut contracter aucun lieu de mariage avec lui ou les "siens, et dont les institutions domestiques lui sont inconnues et incom-"préhensibles. De même en Allemagne; il n'y a aucun doute que la "haine intense contre les Juifs ne procède pas des arguments historiques "du professeur Von Treitschke, ou des arguments chrétiens du prédicateur "de la Cour, Stocker, mais de l'intime conviction que les Juifs chassent "de tous les marchés les Chrétiens Allemands."

Exemple de haine de race dans le cas des Juifs.

Evidemment il faut détruire une telle compétition. On essaie a y parvenir d'une manière barbare dans le centre de l'Europe, par la force brutale, en employant le feu et le bâton. Mais dans les pays jouissant d'une plus haute organisation politique, on posséde des méthodes plus paisibles et également efficaces. Et à quelques exceptions près, que l'on doit fort regretter, ces derniers moyens ont en général été employés ici. Par exemple, avant la clôture du Premier Parlement après la Confédération, les Chinois ont été privés du droit de franchise dont ils avaient joui auparavant. On donna pour raison ostensible de cet acte que les Chinois n'étaient guidés en matière d'élection que par des considérations directes d'argent. Il est très probable qu'ils sont aussi accessibles à la corruption que l'électeur ordinaire de race blanche, mais je n'ai pas connaissance qu'on ait fait aucune enquête ou qu'on ait pris aucun témoignage à cet égard. D'un autre côté, on s'est procuré, quelques années plus tard, devant la Com-

Comment on fait disparaître la compétition Chinoise.

Corruption dans les élections considérée parmi les blancs et les Chinois.

mission-Kootenay, en 1878, des témoignages sous serment que la majorité des électeurs (tous de race blanche à cette époque) d'un certain district avaient reçu de l'argent pour leurs votes à la dernière élection précédente. Cette preuve n'a suscité ni commentaire ni contradiction. Personne à ce sujet n'a suggéré d'enlever à ces électeurs leurs droits de franchise. Tout dépend logiquement d'un tel état de choses. Les districts électoraux sont exclusivement formés d'hommes de race blanche dont on n'exige aucune qualification foncière quelconque. Les membres de la Législature dans tout état constitutionnel, sont obligés d'accepter les vues de leurs électeurs telles qu'exprimées aux *polls*, et de soutenir les mesures demandées par ces électeurs. C'est là leur *ratio existendi ;* s'ils ne le faisaient pas, ils ne seraient pas élus à l'élection suivante. Un ministère constitutionnel doit nécessairement suivre la route qui lui est tracée par les votes de la majorité de la Chambre — les ministres ne sont réellement qu'un comité chargé d'exécuter les désirs de la majorité. Ils ne restent au pouvoir qu'à cette condition. Et si la législature locale ne peut pas passer une loi elle-même, il est de son devoir, de même que du devoir de son comité de l'obtenir ou de faire tous ses efforts pour l'obtenir de la législature supérieure.

Vote irlandais aux Etats-Unis.

Le même écrivain distingué que j'ai mentionné plus haut au sujet de la persécution des Juifs, remarque à propos des programmes rivaux dans la campagne présidentielle actuelle aux Etats-Unis: — "On ne peut "solliciter avec espérance de succès le vote irlandais ou celui du travail- "leur républicain sans attaquer les capitalistes engraissés des sueurs du "peuple, la tyrannie ou la duplicité anglaise, ou les infortunés immigrants "de la Chine." *Mutato nomine.* Le nom des races et des états peut être changé, mais la nature humaine reste la même chez le Celte, le Slave, l'homme de race Sémitique, et le Mongole.

Les Chinois ne sont pas dangereux pour la paix ou la santé publique.

10. Je ne crois pas que leurs habitudes ou leur manière de vivre soient plus dangereuses pour la paix ou la santé publique que celles des blancs. On porte plusieurs accusations contre les Chinois : l'une est à propos de l'espace extraordinairement restreint dans lequel un grand nombre de Chinois s'entassent pour dormir. Quatre, cinq, dix ou douze même, s'entassent sur une plateforme un peu élevée du sol, comme une portée de jeunes chiens. On dit que cela est dangereux au point de vue sanitaire. Je crois qu'il est défendu à Londres de loger les gens pour la nuit sans leur fournir un certain nombre de pieds cubes d'air. Mais dans une maison d'assez bonne dimension, où l'espace ne manquait pas, et où chaque personne aurait pu avoir un lit séparé, j'ai vu cinq ou six Chinois dormir entassés comme je viens de le dire, et ces hommes n'étaient pas venus là pour y dormir, mais en étaient les propriétaires. Cela ne parait pas affecter défavorablement leur santé.

Ils aiment à s'entasser les uns sur les autres.

Les Chinois sont accusés sans raison d'être infestés de la lèpre.

On entend souvent dire que les Chinois sont infectés de maladies dégoutantes telles que la lèpre, par exemple. Je crois que c'est pure imagination et que cette accusation ne repose sur aucun fondement. Lorsqu'un de nos orateurs parle des lèpreux chinois, il le fait d'une manière aussi indigne et aussi déraisonnable qu'un journal de Canton signalerait à l'exécration populaire les "diables rouges" étrangers. Il n'y a dans l'espèce ni diablerie ni lèpre dont, après tout, un Chinois peut être attaqué tout comme un blanc. L'orateur, dans ce cas, désire tout simplement montrer à son auditoire combien il est opposé aux Chinois. Si cet orateur est en état d'avoir des domestiques, on verra chez lui un ou deux de ces "lèpreux," préparant ses aliments, lavant son linge, ses verres et sa vaisselle, servant sa table, pétrissant toutes les pâtisseries qu'il mange et faisant les lits dans lesquels il dort lui-même ainsi que sa

famille. On m'a un jour montré un Chinois que l'on disait lépreux. Il était certainement affecté d'une maladie très dégoûtante; je ne l'ai pas examiné; je m'en suis tenu aussi éloigné que possible, au contraire. Cela pouvait peut-être être réellement un cas de lèpre qui se manifeste quelquefois avec des symptômes différents. Il paraissait inspirer autant de dégoût aux Chinois. On le renvoyait en Chine quand on me l'a montré. C'est le seul cas de maladie de peau que j'aie vu ou dont j'aie entendu parler parmi les Chinois. De semblables maladies, résultats de la débauche, ou héréditaires, sont loin d'être inconnues ici parmi les blancs ou les métis. J'en ai vu bien des cas, qui n'avaient certainement pas été contractés des Chinois.

On dit encore qu'ils sont extraordinairement adonnés à l'usage de l'opium, ingéré, fumé ou sous les deux formes, je ne sais trop; et que leur exemple est dangereux pour les blancs. Je ne crois pas que l'opium ait causé ici des maux considérables. Presque toutes les nations ou les tribus du monde, même les sauvages, font usage de sédatifs ou de narcotiques d'une espèce ou d'une autre. Les Chinois, de même que quelques autres nations asiatiques, font un grand usage d'opium. Dans des provinces entières, dont chacune est aussi étendue que l'Angleterre, le pavot est la principale récolte, et tout cela est consommé dans le pays, il n'en est pas exporté du tout. Cette consommation extraordinaire, comme on peut le supposer, n'empêche pourtant pas les Chinois d'être une race très prolifique, d'être les travailleurs les plus infatigables, et les marchands les plus habiles que l'on puisse voir au monde. Si quelques Chinois abusent de l'opium ici, il faut qu'ils se cachent, ou en tout cas, ils ont entièrement échappé à mes regards. Si leur exemple entraîne quelques blancs aux mêmes excès, (ce que j'ignore également), il faut que ces derniers appartiennent à une classe bien dégradée; plus faible et plus dégradée de fait que les Chinois dont on demande l'expulsion. L'opium, tel qu'on en fait usage ici, est probablement aussi inoffensif que le tabac, dont les Chinois se servent aussi beaucoup. Ils ont ici des fabriques pour leur propre consommation, et ils consomment probablement beaucoup plus de tabac que d'opium. Les mauvais effets du tabac ou de l'opium ne se font ressentir que chez l'individu qui en fait usage. Ils sont loin d'être aussi nuisibles à la sécurité publique que le whiskey. Je suis loin de penser, et je ne voudrais pas que l'on pût croire que je voudrais insinuer que le whiskey, par lui-même, est la cause du crime et qu'il est la source d'intentions criminelles; au contraire, on est plutôt porté à croire que l'ivresse rend souvent l'intention criminelle impossible et plus fréquemment encore, qu'elle doit diminuer le degré de criminalité de l'offense qui, commise de sang froid par un homme sobre, indiquerait un caractère de méchanceté beaucoup plus profond. Mais on ne saurait douter que l'ivresse est l'occasion la plus fréquente de crimes; que beaucoup plus d'offenses sont commises par des hommes ivres que par ceux qui sont sobres. Et l'offense est aussi grave pour la personne qui en souffre, et presqu'aussi grande pour la population en général, si le crime est le résultat de l'abus des liqueurs ou non. Tout le mal résultant de l'opium dans la Colombie Anglaise pendant une année n'égale pas probablement le dommage, le trouble et les dépenses occasionnées aux particuliers et à l'Etat, par l'abus du whiskey pendant un mois et quelquefois pendant une seule nuit. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai jamais vu un Chinois ivre; et se faire un argument de l'opium contre les Chinois, me paraît aussi raisonnable que de tenter la comparaison entre un fêtu et une poutre.

Nuls mauvais résultats produits par l'opium, du moins d'une manière étendue.

Ni l'opium ni le tabac ne sont aussi dangereux pour la sécurité publique que le whiskey.

On dit aussi que non seulement l'entassement des Chinois dans leurs demeures est dangereux pour la santé publique, mais qu'ils ont des habi-

Les Chinois, comme race, n'ont pas d'habitudes malpropres.

tudes malpropres. Si l'on porte cette accusation contre eux en général, je la considère comme dénuée de tout fondement et complètement fausse. Il existe sans doute des Chinois malpropres. Beaucoup sont très pauvres et sont peut-être aussi malpropres que les pauvres de race blanche. Mais que comme nation, ils soient malpropres ou qu'ils passent pour tels, cela paraît tout à fait incompatible avec le fait qu'ils possèdent virtuellement le monopole des deux occupations qui requièrent le plus haut degré de propreté personnelle, c'est-à-dire de la cuisine et du lavage du linge. Toute famille de la Colombie Anglaise acceptera le premier Chinois qui s'offrira à elle comme cuisinier (si elle en a besoin), sans prendre aucune information concernant sa propreté, et l'on peut dire réellement qu'aucune lingerie n'est confiée à aucun individu d'une autre nation pour être lavé.

Ils ne sont pas aussi enclins à la violence que les autres races.

Quant à être dangereux pour la paix publique, ils sont, je crois, moins portés aux violences personnelles que les hommes de toute autre race.

Ils déroberont quelquefois.

Ils sont quelquefois malhonnêtes, mais si l'on considère qu'ils ont plus d'occasions de dérober que tous les autres habitants de la province mis ensemble, (la grande majorité servent comme domestiques) et que bien peu de vols importants leur sont imputés, il me semble que cela est suffisant pour régler cette accusation.

La part que les Chinois ont prise au développement du pays.

11. Que la présence des Chinois dans la Colombie anglaise soit nécessaire à l'avenir, c'est là, jusqu'à un certain point, une question d'opinion. Mais pour le passé il est indubitable :

1° Que jusqu'à l'an passé, les Chinois ont été employés en grand nombre aux durs travaux de nos mines de houille ;

2° Qu'ils forment les trois quarts des employés dans les fabriques de conserves de saumon ;

3° Qu'ils constituent la grande majorité des hommes travaillant aux mines d'or ;

4° Qu'ils sont les jardiniers modèles de la province, et qu'ils fournissent la plus grande partie des végétaux produits ici ;

5° Qu'ils ont été reconnus indispensables à la construction du chemin de fer ;

6° Qu'ils sont employés en grand nombre, et quelquefois exclusivement, dans presque toutes les fabriques, et les établissements de toute espèce, lorsque ceux-ci ne sont pas sous le contrôle d'un bureau ou d'un Conseil exclusivement élu par des blancs.

On ne pourrait se tirer d'affaire sans eux.

12. Ceci est encore une matière d'opinion. Je ne vois pas du tout comment on pourrait se tirer d'affaire ici sans les Chinois. Ils font, et font bien, ce que les femmes blanches ne peuvent pas faire, et ce que les hommes de race blanche ne veulent pas faire. Si les Chinois étaient expulsés, ceux qui donnent de l'emploi aux travailleurs seraient probablement obligés d'abandonner la province, et que deviendraient les employés après leur départ ?

13. Je l'ignore. La plupart de ceux qui emploient des serviteurs se verraient forcés de partir. Toutes les fabriques de conserves et beaucoup d'autres établissements prospères devraient fermer. Les travaux de chemins de fer (de construction et de réparation) seraient nécessairement sus-

pendus. Les personnes qui auraient réalisé le prix de leurs propriétés et qui se décideraient à rester dans le pays (s'il en restait), seraient très misérables, je le crains. Celles qui ne posséderaient aucuns moyens de vivre trouveraient difficilement, il est probable, de l'ouvrage en quantité suffisante pour les besoins de leur existence.

Beaucoup de personnes abandonneraient le pays si les Chinois s'en allaient. Les travaux publics seraient arrêtés.

14. Je ne voudrais pas dire qu'un certain nombre de Chinois devraient être gardés dans le pays, mais bien plutôt un nombre incertain ; on devrait en importer, si tous ceux qui sont ici nous quittaient. Cette question dépend entièrement des circonstances. L'offre se régulariserait, probablement comme cela a lieu pour les chevaux. Serait-il à désirer que l'on se débarrassât de tous les chevaux du pays? Si on le faisait, les blancs y gagneraient beaucoup par l'augmentation de travail qui en résulterait. Serait-il avantageux de nous procurer un demi million de chevaux? Ils nous mangeraient probablement, c'est-à-dire qu'ils dévoreraient nos moyens de subsistance. On suppose que la Californie renferme 120,000 Chinois. Il est probable que dans cet Etat comme dans la Colombie Anglaise, beaucoup plus de la moitié des travaux manuels sont exécutés par les Chinois. Il est peut-être à propos de vous faire voir quelle est la condition du travail dans les plantations de vignes et de houblon telle que nous le démontre incidemment *Le Weekly Bulletin*, de San-Francisco, du 10 septembre 1884, et de considérer quel serait l'effet de la retraite soudaine de la moitié des travailleurs et de leur puissance de travail sur l'agriculture encore en enfance de notre pays. Ce résultat serait peut-être bienfaisant plus tard; mais il est difficile de ne pas craindre des suites contraires.

Un certain (ou incertain) nombre de Chinois sont nécessaires à la Colombie Anglaise.

St-Helena, 8 septembre, 1884.

" Dans un rayon de deux milles, on ne voit pas moins de 500 Chinois occupés à
" recueillir la récolte de houblon. Autant que je puis en juger par un examen
" superficiel, le rendement sera à peu près égal à celui de l'an dernier, et la qualité
" du houblon est excellente. C'est un spectacle très-intéressant que d'examiner
" les opérations de la cueillette et du séchage. On emploi environ 100 Chinois
" dans un champ de 25 ou 30 acres. Deux hommes travaillant ensemble placent
" le houblon dans de grandes boîtes qui contiennent de 140 à 150 livres de houblon
" vert. Les deux perches qui retiennent chaque touffe de houblon sont arrachées,
" et la masse de houblon est placée de travers sur la boîte que l'on recouvre d'un
" drap afin d'empêcher les feuilles d'y tomber. Les Chinois travaillent sous con-
" trat, et ils courent du matin au soir, sans paraître fatigués le moins du monde.
" Aussitôt qu'une boîte est remplie, un cri perçant en informe le contre-maître,
" qui apporte un sac dans lequel on vide la boîte, et les Chinois reçoivent un reçu.
" Deux Chinois peuvent cueillir de deux à trois boîtes par jour, et comme ils sont
" payés $1.50 par boîte, on peut voir qu'ils gagnent autant que des blancs. L'an
" dernier, on ne leur donnait que $1.35, mais la main-d'œuvre étant rare actuelle-
" ment, les entrepreneurs chinois n'ont eu qu'à demander une augmentation pour
" l'obtenir. On s'attend à ce qu'ils demandent $1.75 par jour pour la récolte du
" raisin, et l'on devra sans doute se conformer à leur demande."

Les Chinois récoltent le houblon.

15. Ceci demande un calcul impossible à faire ; tout-à-fait impossible pour moi. Quels sont les intérêts les plus importants de la province? Qui sait combien de blancs immigreront ici? Quel sera leur nombre, leur but, et quelles seront leurs qualifications?

16. Il est impossible de le prévoir; mais autant que je puis juger de la nature humaine, la première cargaison de capitalistes qui arriverait dans les circonstances que vous supposez, ne demeureraient pas longtemps dans le pays ; et ils ne manqueraient pas d'en éloigner les autres. Un capitaliste, s'il a du sens commun, désire jouir de ses capitaux, ou bien il veut les employer; ce sont là réellement les deux seuls moyens de rendre ses capitaux utiles à ses semblables. Mais si le main-d'œuvre se trouvait limitée,

Limiter la main d'œuvre serait limiter l'immigration future des capitalistes.

comme vous le dites dans votre question, il parait hors de doute qu'il ne pourrait ni employer son argent, ni en jouir, et il se verrait forcé de s'en aller ailleurs. Je ne veux pas dire que la somme des jouissances humaines, ici ou ailleurs, serait diminuée par l'absence des capitalistes ; mais il n'existe certainement aucun moyen plus propre à les éloigner que de limiter de quelque manière que ce soit l'offre du seul article importable dont ils ont besoin réellement. Les plus grands avantages naturels, les pêcheries, les mines, les ports, sont tout-à-fait stériles, s'ils ne sont exploités au moyen du travail, et l'on ne peut se le procurer qu'avec des capitaux. Mais l'argent serait inutile sans la main-d'œuvre ; et les capitaux ne viendraient probablement pas nous visiter ou demeurer dans une province où ils se fondraient tout simplement.

Travail et capitaux.

Les travailleurs ne paraissent pas comprendre généralement qu'à moins que le produit de leurs mains ne rapporte sur le marché un prix supérieur à celui de l'argent qu'ils reçoivent comme gages, l'ouvrage doit bientôt cesser. La limite la plus basse des gages est la somme d'argent nécessaire à procurer à l'ouvrier les nécessités de la vie. La limite la plus élevée est celle qui comprend la totalité de l'augmentation de valeur des matériaux bruts qu'il a fabriqués. Si l'ouvrier accepte moins que le salaire le plus faible il mourra de besoin. Si le consommateur du travail donne à ses ouvriers le salaire le plus élevé, il ne lui restera rien pour vivre, et il devra à son tour périr de besoin, à moins qu'il n'abandonne promptement son exploitation et ne place son argent dans les fonds publics où du moins on lui en donnera l'intérêt. Les gages oscillent entre ces deux limites infranchissables, suivant l'offre et la demande. Les deux seules industries rémunératives que nous possédions ici sont les fabriques de conserves et celles des chaussures, où la main-d'œuvre est presque exclusivement chinoise. A cause de la grande supériorité de leurs produits, les mines de houille ont donné de grands profits malgré les gages demandés par les mineurs, gages qui ne sont égalés nulle part ailleurs. Bien peu des autres industries établies ont pu réaliser des profits.

N'a jamais employé un seul Chinois dans une période de vingt-six ans.

Après tout ce que j'ai dit à propos des Chinois, je ne prétends pas pouvoir mieux juger des choses que qui que se soit dans la Colombie Anglaise. On les dénigre et cependant tout le monde les emploie. J'ai toujours témoigné en faveur de leurs bonnes qualités ; cependant, en vingt-six ans je n'ai jamais employé un Chinois dans ma maison, fantaisie dispendieuse que personne ne s'est permise ; j'ai eu malgré cela bien des occasions de voir les choses et d'en entendre parler, car pendant toute cette periode je ne pense pas avoir connu une seule famille n'employant pas au moins un Chinois.

17. et 18. Voyez la 15me réponse.

Prévision d'un effort combiné pour encourager l'immigration blanche

19. La combinaison que l'on se proposerait d'employer, je suppose, consisterait à défendre par des lois l'immigration future des Chinois, et à "boycotter" ceux qui demeureraient ici ; ou il faudrait que la Législature décrèterait leur expulsion. Mais cela ne suffirait pas. Il faudrait de plus que les patrons élèveraient suffisamment les gages pour l'encouragement d'une immigration équivalente de blancs afin de remplacer les Mongoles expulsés ou "boycottés"; les gages actuels $2 par jour étant à peine suffisants pour attirer les travailleurs dans le pays, ou pour retenir ceux qui y sont déjà. On peut douter que les fabricants soient en état d'accomplir seuls et sans aide cette partie de la combinaison. La qualité de la main-d'œuvre ordinaire qui s'offre pour être employée ici (et il en est de même dans les autres colonies) est très-peu satisfaisante, et les gages ont actuelle-

ment atteint la limite extrême où les patrons puissent continuer leurs opérations. En conséquence, de crainte de voir échouer cet "effort combiné," il faudrait établir par une loi un minimum, disons de $5 par jour (salaire qui suffirait probablement à attirer un supplément d'ouvriers blancs). Mais 6,000 blancs seront nécessaires pour remplacer les Chinois expulsés. Et afin de procurer de l'emploi à ces blancs, il faudrait stipuler par cette loi que chaque personne employant des ouvriers devrait recevoir entre cinq et cinquante de ces nouveaux arrivés, à ces gages élevés. Une seule autre condition serait nécessaire pour assurer l'effet complet de cet "effort combiné" savoir: de fournir, à même les fonds publics, aux personnes employant ces travailleurs l'argent nécessaire pour leur permettre de faire face à cet accroissement de leurs dépenses. Il est inutile de faire des suppositions sur le développement des ressources matérielles du pays pouvant résulter de ce plan.

Il faudrait 6000 blancs pour faire l'ouvrage des Chinois, s'ils étaient expulsés.

20. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucune personne blanche, noire ou jaune, offrant des services de nature à être achetés, n'avait pu trouver immédiatement quelqu'un pour les retenir dans cette province; mais, ici comme ailleurs, pour qu'un homme puisse trouver un emploi rémunératif il faut qu'il puisse offrir des services rémunératifs aussi. Et il arrive malheureusement que beaucoup d'hommes qui se déclarent prêts à exécuter toute espèce d'ouvrage, ne sont au fait d'aucun travail auquelils pourraient être utilement employés. Les gages ordinaires à Victoria sont de cinq chelins pour les Chinois, et de huit chelins pour les blancs. Un blanc, même s'il se trouve sans le sou et souffrant de la faim, ne donnera pas son travail ou ses services au-dessous de ce prix pour quelqu'emploi que ce soit. Les ouvriers capables, tels que les charpentiers, les maçons ou les forgerons demandent de douze à vingt chelins par jour. Beaucoup d'hôtels donnent la nourriture et le logement à raison de seize chelins par semaine: de sorte que je crois que des gages de huit chelins par jour constituent un salaire rémunératif, suivant la signification de la question. On m'a indiqué dernièrement un mineur à Nanaimo, à l'emploi de la Compagnie de Houille de Vancouver, un homme ordinairement employé au creusage et à l'abattage du charbon par cette compagnie et celles qui l'ont précédée, aux gages courants du jour pendant les trente dernières années. Il a élevé et fait instruire d'une manière respectable une nombreuse famille de garçons et de filles qui sont tous respectablement mariés et capables de pourvoir à leurs propres besoins. Il n'a jamais reçu aucune aide pécuniaire en dehors de ses gages, et l'on m'a dit qu'il avait pu mettre de côté comme mesure de précaution pour ses vieux jours (mais il va encore régulièrement à l'ouvrage) une somme de $30,000 à $40,000. Ceci, je pense, peut être regardé comme une somme suffisante pour les besoins de son vieil âge, suivant votre question. Il n'a jamais bu, jamais joué, ni vêtu sa femme ou ses filles de soie ou de satin, mais il a toujours joui d'une santé parfaite et n'a jamais éprouvé d'accidents. Il est certain que tout mineur à Nanaimo, en proportion de la longueur de son terme de service, a eu les mêmes avantages de mettre de l'argent de côté pour sa vieillesse, et ceux qui leur donnent de l'emploi verront toujours avec plaisir l'arrivée de tels ouvriers. Bien entendn que si un travailleur est incapable de donner à celui qui l'emploie la valeur de ses gages, moins peut-etre que la valeur de sa pension, personne ne tolèrera la chose longtemps, comme je l'ai déjà dit dans la 16me réponse.

La main-d'œuvre est en grande demande à la Colombie Anglaise.

Exemple de succès chez un mineur.

21. Je pense vraiment que cela a eu un résultat très appréciable. Depuis le commencement de l'année actuelle, par exemple, on m'a informé que

L'ouverture des terres publiques a sensiblement augmenté l'immigration blanche.

trois mille personnes s'étaient établies dans un seul district peu étendu, sur la rive sud de la Rivière Fraser, au côté opposé au chemin de fer. Ce chiffre comprend les femmes et les enfants.

L'immigration blanche n'a pas été gênée par la présence des Chinois,

22. Je ne puis croire qu'elle l'ait été; au contraire, la présence des Chinois ayant permis aux petits capitaux de faire des profits, celà a contribué à augmenté le fonds destiné à payer les gages de ceux qui s'offrent à travailler: c'est-à-dire les capitaux non-employés qui cherchent à s'accroître par l'emploi d'un travail productif.

Les Chinois ne sont pas employés par préférence mais par nécessité.

Je ne crois pas qu'un seul Européen de cette province emploierait un Chinois à quelque ouvrage que ce soit s'il pouvait trouver un Européen—sans tenir compte des gages—à moins que l'Européen, bien entendu, ne demandât un salaire qui absorberait tous les profits de l'entreprise. Les Chinois ne sont pas employés tant à cause de l'infériorité de leur salaire comparé à celui des blancs—(bien que la différence soit légère; beaucoup de Chinois gagnant $30, $35 et même $40 par mois)—que parce qu'ils sont, en général, plus sobres, plus réguliers, plus dociles et plus industrieux. Leur langage est la plus grande pierre d'achoppement. A très peu d'exceptions près, j'ai rarement rencontré un Chinois que j'aie pu comprendre, en dehors des besoins les plus ordinaires, et dont j'aie été sûr d'être compris, même s'il s'agissait d'un message ordinaire. Cependant j'ai souvent craint de me voir réduit à suivre la pratique ordinaire, à prendre chez moi des domestiques chinois—ce que je n'ai pas encore fait. J'ai dû, cependant, les employer d'une manière indirecte; car il y a des choses que les blancs refusent absolument de faire, comme de laver le linge ou de préparer le bois de chauffage.

Je joins à ces réponses une liste des gages payés aux blancs employés à la construction du chemin de fer. La corporation de Victoria en emploie un bon nombre aux travaux des rues. Le tarif est, je crois, de $2 par jour, et c'est loin d'être un travail laborieux. Ce tableau peut aussi être appliqué à la 20me réponse:—

CHEMIN DE FER D'ESQUIMALT ET NANAIMO.

BUREAU DE L'ENTREPRENEUR,
VICTORIA, 22 Septembre, 1884.

TARIF DES GAGES POUR LES BLANCS

SUR LE CHEMIN DE FER D'ESQUIMALT ET NANAIMO

Contre-maîtres, travaux dans le roc	$3 00 à	$4 00	par	jour
do do dans le sol	2 50 à	3 00	"	"
do ponts	3 50 à	4 00	"	"
Charpentiers do		3 00	"	"
Forgerons, 1ère classe		3 50	"	"
Ouvriers-carriers	2 00 à	2 25	"	"
Journaliers	1 75 à	2 00	"	"
Equarrisseurs		3 00	"	"
Bucherons	1 75 à	2 00	"	"

Tout travail en dehors, 10 heures par jour.
Tout charpentier doit fournir ses outils.
Tout ouvrier doit se fournir d'un lit, se nourrir et se loger.
On trouvera facilement des maisons de pension le long de la ligne; pension, $4 par semaine.
Les employés ne seront pas tenus de se pensionner dans les maisons de la compagnie.
Les gages se paieront mensuellement, le 15 de chaqué mois.

GRAHAM & BUSK.
Entrepreneurs.

BUREAU DES ENTREPRENEURS
CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE
YALE, 1er Mars, 1884.

NOUVEAU TARIF DE GAGES POUR LES BLANCS

SUR LE

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN DANS LA COLOMBIE ANGLAISE.

Surintendants	$125 par mois		
Contre-maitres, travaux dans le roc	3 00 à $4 00	par	jour
do do dans le sol	2 50 à 3 00	"	"
do ponts	3 50 à 4 00	"	"
Charpentiers, 1ère classe do	3 50	"	"
do 2ème do do	3 00	"	"
Maçons	2 50 à 3 50	"	"
Tailleurs de pierre	3 00 à 3 50	"	"
Forgerons, 1ère classe	3 50	"	"
do 2ème do	3 00	"	"
Ouvriers-carriers	2 00 à 2 25	"	"
Journaliers	1 75 à 2 00	"	"
Equarrisseurs	3 00	"	"
Bûcherons	2 00 à 2 50	"	"

Tout travail au dehors, 10 heures par jour.
Tout charpentier fournit son coffre d'outils.
Tout employés doit se fournir d'un lit, se nourrir et se loger.
Des maisons de pension sont faciles à trouver le long de la ligne. $5 par semaine pour pension.
Les employés ne sont pas tenus de se pensionner dans les maisons de la compagnie.
Les gages sont payés mensuellement, le 10 de chaque mois.

A. ONDERDONK,
Gérant-Général.

N'a jamais remarqué chez les blancs aucun mauvais effet résultant de la présence des Chinois.

23. Je n'ai jamais remarqué, personnellement l'effet produit sur la moralité des blancs par les Chinois. Les blancs ont quelquefois été poussés par des préjugés de race à se livrer à des actes de violence ; mais il ne faudrait pas dire pour cela que les Chinois ont corrompu la moralité de leurs lâches assaillants. Un Chinois, l'an dernier, a plaidé coupable à une accusation d'assaut indécent sur deux jeunes fille de dix ou onze et de douze ou treize ans ; je ne suis pas bien certain qu'il ait compris l'effet de son plaidoyer, et je suis rien moins que sûr qu'un jury eût trouvé un blanc coupable sur la preuve résultant des dépositions ; mais j'étais persuadé qu'il avait agi abominablement, qu'il fut tentateur ou tenté, bien que je ne pense pas ce soit lui qui ait corrompu ces enfants. C'est là cependant le seul cas dont je me rappelle où l'on puisse alléguer qu'un Chinois ait produit de mauvais effets sur la moralité des blancs, sur lesquels ils ne peuvent avoir que bien peu d'influence en bien ou en mal. Les blancs qui ont des communications de mauvaise nature avec les Chinois doivent d'abord être lamentablement dépravés. Ainsi, je suis disposé à dire que non seulement les Chinois ne sont pas plus dangereux pour la morale des blancs, mais qu'ils sont inoffensifs sous ce rapport, comparativement aux blancs eux-mêmes d'habitudes à peu près semblables.

Prostituées Chinoises.

24 et 25. J'ai vu des prostituées faciles à reconnaître comme telles dans le quartier chinois de Victoria. Mais je n'ai jamais entendu de paroles ou observé de gestes indécents, ni rien de ce que l'on peut voir de semblable à Holborn ou sur le Strand ; et d'après tout ce que j'ai vu ou entendu, je puis dire qu'elles ne font aucunement parade de leurs vices ou de leur dépravation. On dira qu'elles n'en valent pas mieux pour cela ; que Naples, Paris et Bruxelles sont pires que Londres, malgré que cette dernière ville

déploie ses vices infiniment plus ouvertement que celles-ci. Je suis peiné d'avoir à dire que l'on voit nuit et jour des gens ivres à Victoria ; mais je ne me rappelle pas avoir vu un Chinois sous l'influence des liqueurs. Des blancs débauchés fréquentent quelquefois, je crois, les maisons de prostitutions chinoises, de même que celles tenues par des indiens. Je ne pense pas que les maisons où se trouvent des Chinoises soient la cause de plus d'offenses contre la paix publique proportionnellement que celles tenues par des femmes blanches. Les maisons de prostitution indiennes sont celles qui occasionnent le plus de troubles ; et elles sont voisines du quartier chinois. C'est mon opinion, mais celle de tout constable peut avoir plus de poids que la mienne.

N'a jamais entendu parler que d'un seul cas de lèpre.

26. Comme je l'ai dit dans ma 10e réponse, je n'ai jamais vu ou entendu parler que d'un seul cas que l'on désignait comme un cas de lèpre ; je ne pourrais dire si c'était un cas de lèpre ou non. Bien entendu, je n'ai pas connaissance que cette maladie ait été communiquée à aucun blanc dans la Colombie Anglaise, et je n'ai jamais vu ou entendu dire rien qui puisse m'induire à croire pour un seul instant que cette insinuation soit appuyée par la moindre preuve. C'est simplement une accusation sans signification aucune.

27. J'ai oublié de dire que les Chinois sont généralement divisés en deux tribus ou clans—il peut en exister davantage, mais mon attention a souvent été attirée sur les deux dont je parle—savoir : " Canton " et " Hong Kong ". Il y a souvent de la jalousie et quelquefois de la discorde entre les deux clans. Leurs dialectes diffèrent sous plusieurs rapports, non-seulement dans la prononciation, mais même assez pour qu'ils emploient des noms différents pour désigner des choses ordinaires ; ils ne se comprennent pas toujours entre eux, pas mieux peut-être qu'un garçon de ferme du Northumberland ne comprendrait un de ses confrères de l'Essex ou du Dorsetshire. Lorsqu'une offense contre la paix publique est commise entre Chinois, les coupables sont généralement des membres du clan de Canton *versus* Hong Kong ; et lorsque ces cas sont appelés devant une cour, que ces actions soient civiles ou criminelles, on a l'habitude de donner un interprète à chaque partie et de veiller à ce que les témoignages soient interprétés fidèlement et qu'ils soient aussi expliqués à leurs clients respectifs.

Système d'emploi, au moyen d'un intermédiaire, expliqué.

A cause de cela en partie, et en partie aussi parce qu'il est impossible aux blancs de les comprendre et *vice versa*, on a l'habitude, lorsque vingt ou trente hommes doivent être engagés dans une fabrique de conserves, par exemple, de faire un contrat non pas avec chaque ouvrier séparément mais avec quelque Chinois sachant un peu l'anglais qui engage les hommes en qualité de sous-entrepreneur ; et comme il est le seul agent de communication entre le propriétaire de la fabrique et les hommes qu'il engage, il résulte de cet arrangement, qui est le seul praticable, que ces derniers sont nécessairement en quelque sorte à la merci de cet agent. Ce système est pratiqué quelquefois sur une bien plus grande échelle, et un marchand chinois d'ici fera un contrat pour une cargaison entière de Chinois fraîchement arrivés de la Chine, qu'il s'engage à pourvoir d'ouvrage et alors il les distribue entre les différentes personnes qui ont besoin de leurs services, ou sur les chemins en construction, dans les fabriques de conserves, etc. Tous les gages lui sont payés, et il en retient une portion pour sa commission. Ces arrangements, je crois, ont donné lieu à l'assertion que la totalité des travailleurs ainsi importés sont les esclaves de l'importateur.

Grande différence dans les coutumes concernant le mariage et le divorce

Un autre fait a probablement conduit à une conclusion semblable. Leurs lois et leurs coutumes concernant le mariage, comme celles de toutes les nations païennes, sont entièrement différentes des nôtres. Elles sont beaucoup plus simples et plus arbitraires. Une épouse est achetée d'une manière directe ordinairement, sans qu'on ait recours à toutes les circonlocutions qui voilent souvent de semblables transactions parmi les blancs. Les divorces se font par un simple consentement mutuel. Un mineur qui n'éprouve pas la moindre honte à acheter pour $20 la possession d'une femme pendant une seule nuit, est scandalisé si un Chinois paie $500 pour la possession d'une femme pendant six mois, ou jusqu'à tel temps où les contractants ne s'accorderont plus. Les Européens n'éprouvent aucun dégoût lorsque les parents exigent comme condition *sine qua non* de leur consentement au mariage de leur fille, que l'époux assure à celle-ci dix ou vingt mille dollars; mais ils regarderont comme une infamie qu'un Chinois achète le consentement des parents ou des gardiens pour un milier de piastres. On conclut de cela que la femme n'est qu'une esclave; et cette opinion se trouve établie d'une manière tout à fait concluante lorsque le mari, conformément à ce qui se pratique en Chine, la passe à un second mari pour la même somme. La femme est une esclave vendue dans un but de prostitution, mais les Chinois regardent la chose d'un autre œil. Il y a eu dernièrement en Cour un cas qui s'est présenté devant moi sur un bref *d'habeas corpus* : Une jeune fille chinoise devait contracter mariage avec un homme qui avait offert cinq cents piastres aux tuteurs. Il se présenta un autre prétendant auquel il me parut d'abord qu'elle n'avait aucune objection, jusqu'à ce qu'il fut évident qu'il se proposait de l'enlever à ses tuteurs en vertu de la loi anglaise sous laquelle la jeune fille est libre de son choix, et sans leur donner aucune compensation. Dès ce moment elle parut avoir contracté le plus violent dégoût pour l'homme qui paraissait ainsi ne lui attribuer aucune valeur, et elle insista pour qu'on l'accordât à celui qui, dans tous les cas, l'estimait valoir au moins cinq cents piastres. Je crois que beaucoup de ce que l'on dit touchant l'esclavage et la prostitution résulte du peu de soin que l'on prend à constater la différence qui existe entre les mariages chrétiens et les mariages païens; mais ceci n'est qu'une supposition de ma part, et je ne suis guère renseigné à ce sujet.

Un exemple d'une femme Chinoise qui, parait-il, préférait être achetée

Une raison qui fait croie que l'esclavage n'existe pas parmi les travailleurs.

Une autre raison sur laquelle on s'appuie pour dire que l'esclavage est général parmi les Chinois ici, est plutôt, suivant moi, une preuve qu'ils sont libres, et elle serait regardée comme telle parmi les blancs. C'est qu'ils demandent des gages non pas tels qu'ils les demanderaient si la chose était laissée à leur propre choix, mais tels qu'ils sont établis par certains chefs, qui vivent d'un certain percentage prélevé sur ces gages.

Unions Chinoises des métiers

Je n'ai aucun doute qu'il existe parmi eux quelque espèce d'unions ouvrières, dont les officiers et les chefs principaux sont soutenus par des souscriptions prélevées sur les gages reçus; ces chefs décident toutes questions relatives aux gages de chaque homme ainsi qu'à sa souscription Je ne doute nullement que tous les Chinois soient forcér d'en faire partie, de sorte qu'il leur est difficile d'obtenir de l'ouvrage s'ils restent en dehors de cette organisation. Mais MM. Broadhead, Odger et Arch nieraient avec indignation que leurs partisans sont des esclaves.

Tribunaux Chinois particuliers.

On donne encore comme une des raisons qui font que les Chinois ne sont pas propres à demeurer dans ce pays, qu'ils ne montrent aucun respect pour nos lois, ni pour nos tribunaux et qu'ils soumettent leurs différends à des tribunaux qui leur sont propres et dont les ordres sont exécutés, et admis dans nos cours bien qu'ils ne soient pas conformes à nos lois. J'ignore entièrement ce qui en est, mais cela me semble si pro-

bable que l'on peut supposer que c'est la vérité. Les Chinois, comme tous les autres peuples qui ont quelque prétention à la civilisation, possèdent des moyens de soumettre leurs disputes particulières à des arbitres choisis par les parties intéressées. Ces méthodes sont également connues et mises en pratique parmi les blancs ; et il en résulte quelquefois des choses assez extraordinaires. Si les décisions des arbitres chinois sont toujours reçues sans murmures, (si cela est vrai, comme on le dit), cela sûrement doit prouver que ces sentences sont équitables, et que les intéressés ont beaucoup de bon sens, car il est absolument faux que les Chinois ne veulent pas reconnaître nos cours, ou manquent de respect pour elles. Il est aussi bien prouvé qu'ils ont la confiance la plus parfaite dans l'administration de la justice par nos officiers publics, et ils paraissent faire preuve de leur soumission et de leur satisfaction des jugements de nos Cours par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.

Les Chinois respectent l'administration des lois anglaise.

Je suis fâché de ne pouvoir dire rien de positif sur ces derniers points. Je n'ai eu jusqu'à présent aucun motif de m'en enquérir ; et je n'aurais pas une grande confiance dans le résultat d'informations demandées aux Chinois sur ces points. Ils regarderaient avec défiance et répondraient avec répugnance, je le crains, à toute question qui leur serait posée concernant leurs associations de travail, leurs clans, leurs lois sur le mariage et leurs contrats d'immigration. Bien peu comprendraient ces questions, et moins encore pourraient y donner des réponses utiles. Et pour apprécier convenablement une réponse, l'interrogateur doit avoir une connaissance préliminaire de la matière dont il s'agit, et c'est exactement ce qui manque dans le cas actuel. Ajoutons à ceci qu'il est possible que les interrogés affecteraient ou de la stupidité, ou un excès d'intelligence, qu'il leur répugnerait peut être de donner des réponses précises, ou encore qu'ils désireraient induire l'interrogateur en erreur—je ne parle pas de la possibilité du cas de supercherie volontaire.—Tout ceci démontre combien une enquête à ce sujet serait difficile et incertaine. Après toutes les recherches possibles quant à la nature et aux résultats des unions ouvrières chez nous, il existe encore un grand conflit d'opinions ; comment ne serait-il pas encore beaucoup plus difficile d'arriver à la connaissance des faits, lorsqu'ils doivent nécessairement être dissimulés par un interprète chinois irresponsable.

MATHEW B. BEGBIE.

NANAIMO, C. A., 9 août 1884.

METCALF.

JOSEPH METCALF, a donné les réponses suivantes :

95 pour cent. Journaliers.

1. Environ quatre vingts-quinze pour cent sont des journaliers, et les autres cinq pour cent des commerçants.

Ils arrivent en bonne santé.

2. Oui, autant que je sache.

Ne sont pas un fardeau pour la charité publique.

3. Nous ne possédons aucun système de secours public pour le soutien de nos pauvres ; les Chinois ne sont pas à charge à la charité privée des citoyens de race blanche.

Actifs, sobres.

4. Les Chinois sont actifs s'ils travaillent pour eux-mêmes, mais paresseux s'ils travaillent pour autrui. Ils sont trop économes, car ils accumulent tout leur argent et l'envoient chez eux en Chine ; et ils achètent tous leurs aliments et leurs vêtements dans leur pays. Non ; ils ob-

servent les lois beaucoup moins bien que les blancs. Ils ne veulent pas rendre témoignage les uns contre les autres, et il est impossible de les identifier. Ils ne portent jamais d'accusations les uns contre les autres.

Ils violent la loi, et refusent de rendre témoignage contre un Chinois.

5. Lorsqu'ils y sont forcés, ou qu'ils y trouvent leur intérêt ; jamais autrement.

Tiennent leurs engagements quand il y va de leur intérêt.

6. Oui, de différentes manières ; par leur habitude sale et dégoûtante de faire usage de l'opium, et en entraînant les femmes blanches dans les maisons de prostitution. Ils nuisent à la population blanche qui ferait du bien à la province par son exemple et par l'intérêt qu'elle prendrait aux matières politiques, religieuses, sociales et à tout ce qui pourrait conduire à son propre avancement. Tout cela fait défaut chez les Chinois. Il y a environ 150 prostituées chinoises dans la province. Ils nuisent à la prospérité de la population blanche de vingt autres manières.

Remplacent la main-d'œuvre blanche.

Prostituées

7. Ils n'ont répondu à aucun besoin, mais ils ont pris la place des blancs, qui ont été forcés de quitter la province. Quatre-vingt dix-huit pour cent de la population se sont opposés à leur arrivée.

98 pour cent de la population s'opposent à leur arrivée.

8. Jusqu'à présent.

Ce sentiment existe encore.

9. En 1860, par les marchands et le public de Victoria en général. Les mêmes classes la continuent actuellement.

L'agitation contre les Chinois est faite par le public en général depuis 1860.

10. Oui, par la prostitution, la lèpre, leur manque de véracité et leurs habitudes malpropres, et de bien d'autres manières.

Comment le public est lésé.

11. Non, ils ont empêché les hommes de race blanche de venir ici avec leurs familles, ainsi que les immigrants non mariés ; en d'autres termes, sans les 12,000 Chinois qu'il y a actuellement dans la Colombie anglaise, la province aurait à présent 24,000 âmes de population blanche de plus qu'elle n'en a, et cela aurait fait de la province un pays florissant, avec une population heureuse et satisfaite, qui aurait soutenu le gouvernement et développé les ressources de la province.

Ils n'ont pas contribué au développement de la province. Sans les Chinois nous aurions 24,000 blancs de plus.

12. Non ; les diverses industries sont en état de payer les services des blancs, elles font des profits raisonnables.

Nous n'avons plus besoin des Chinois.

13. La population de la province aurait du travail assuré, des gages plus élevés, plus de confort, moins d'immoralité, et les blancs auraient de plus grands intérêts à venir dans ce pays. Ils arrêtent l'immigration et l'arrivée de colons blancs.

Effets que produirait la disparition des Chinois.

14. Non ; nous n'en voulons aucun. La prospérité de la province serait bien plus grande sans les Chinois.

Nul besoin des Chinois.

15. Aucune.

16. Les capitalistes viendraient également dans cette province, parce qu'ils peuvent y placer leurs capitaux, et faire des profits aussi considérables tout en employant les blancs. Beaucoup de capitalistes admettent le fait eux-mêmes. Ils pourraient alors obtenir tous les employés dont ils auraient besoin, ce serait la même chose pour eux, et un bienfait pour le peuple et le gouvernement.

Les capitalistes viendraient également dans la province, que les Chinois soient ici ou non.

Tous les Chinois devraient partir.

17. Je pense que tous les Chinois que nous avons ici devraient partir, et qu'on ne devrait permettre à aucun autre de venir en ce pays, parce-qu'ils nuisent à tout le monde, à l'exception de quinze ou vingt personnes ; et, finalement, les Chinois feront aussi tort à ces dernières, puisqu'à quelques personnes près, on n'en veut pas ; et il est du devoir du gouvernement de passer des lois pour le plus grand bien de la majorité. Il devrait passer des lois afin de les chasser d'un pays où ils causent du tort à 99 pour cent de la population. Cependant, je pense que si nous pouvions obtenir une loi restrictive empêchant l'arrivée de nouveaux Chinois, la population en serait satisfaite ; mais il ne faut rien moins que cela.

Exemple donné par les Etats-Unis devrait être suivi.

18. On devrait s'y prendre à peu près de la même manière qu'aux Etats-Unis.

19. Cela développerait tout aussi bien les ressources de la province. La population fait tout en son pouvoir pour décourager l'immigration chinoise. Le gouvernement provincial ne peut rien faire à ce sujet, parce que ses actes sont inconstitutionnels. Non : le Canada doit passer des lois pour nous délivrer de cette peste.

Beaucoup de blancs sans travail à cause des Chinois

20. Non ; beaucoup ne peuvent trouver de travail dans les différentes industries parce que les Chinois sont employés à prix réduits.

21. Non.

L'immigration blanche arrêtée.

22. Oui. Les blancs ne viendront pas dans une province qui renferme de 12,000 à 18,000 Chinois à qui il leur faudrait faire concurrence et avec lesquels il leur faudrait vivre.

Ils abaissent la morale des blancs.

23. Ils affectent la moralité de notre population au moyen de la prostitution, car ils envoient ici des prostituées, de la Chine ; celles-ci, de fait, ne sont rien autre chose que des articles de marchandise. Les maladies qu'elles apportent sont quelquefois vénériennes, les hommes emportent quelquefois aussi la lèpre. Ils attirent les jeunes gens et les jeunes garçons dans leurs repaires et les ruinent physiquement et moralement.

24. Oui ; leur moralité est affectée par le contact d'une classe aussi immorale que les Chinois.

Ils étalent quelques uns de leurs vices.

25. Oui ; beaucoup plus pour certains de leurs vices ; et ils agissent d'une manière plus secrète quant aux vices qui violent nos lois.

Lèpre.

26. Non ; je n'ai aucune connaissance personnelle qu'un blanc ait contracté la lèpre d'un Chinois.

27. Vu que d'autres personnes remplissant ces formules ont dû donner les informations statistiques que vous désirez, je n'en parlerai pas.

VICTORIA, C. A., 3 Septembre, 1884.

WARD.

ROBERT WARD, négociant-commissionnaire ; expéditeur et agent d'assurance ; agent des entrepreneurs de la section de la Colombie Anglaise du chemin de fer du Pacifique Canadien ; agent de quatre

fabriques de conserves de saumon, demeurant à Victoria, Colombie Anglaise et s'occupant d'affaires commerciales depuis près de quatorze ans, a donné les réponses suivantes :

1. La majorité des immigrants chinois se compose de journaliers dont l'âge varie de 18 à 40 ans. *Majorité des ouvriers.*

2. En 1882, il a été expédié de Hong-Kong à mon agence, entre 5,000 et 6,000 Chinois. Ces gens étaient engagés aux entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique Canadien, et sont arrivés par dix navires différents. Chaque navire portait un ou plusieurs chirurgiens, tel que stipulé dans les règlements du gouvernement de Hong-Kong, et chacun de ces chirurgiens m'a fait un rapport favorable sur la santé des passagers. Sur le chiffre que j'ai mentionné, dix personnes au plus sont mortes pendant la traversée. A leur arrivée, les hommes ont été mis à terre et dirigés immédiatement vers l'intérieur du pays pour être distribués sur divers points de la ligne en construction. *L'immigration Chinoise très saine.*

3. Aucun, à l'exception des associations de bienfaisance ; et je n'ai jamais entendu dire qu'un Chinois d'ici eût été secouru par aucune de ces institutions. *Ne sont pas un fardeau pour les sociétés charitables.*

4. Je pense que les Chinois sont industrieux et qu'ils sont toujours prêts à accepter du travail. Quant à leur sobriété, je puis dire que je n'ai jamais vu un Chinois ivre. Ils sont plus ou moins portés à fumer de l'opium, mais ils ne se livrent à ce penchant que dans leur intérieur. Ils mènent une vie frugale, et, pris dans leur ensemble, ils respectent les lois. *Industrieux, sobres, et frugaux.*

5. Je n'ai jamais entendu dire qu'ils aient violé leurs engagements avec les blancs, bien que j'aie eu connaissance de transactions frauduleuses entre Chinois. *Comment ils remplissent leurs engagements.*

6. Non. *Ne se mettent pas à la traverse des blancs.*

7. et 8. Je n'etais pas dans la Colombie-Anglaise lorsque les Chinois sont arrivée en premier lieu, et conséquemment, je ne puis répondre à ces questions.

9. Il y a environ 9 ou 10 ans, au meilleur de ma connaissance, et l'on doit donner crédit aux politiciens d'avoir commencé l'agitation et de l'avoir continuée depuis. *Le politiciens ont commencé l'agitation il y a dix ans.*

10. Les Chinois ont pour habitude de vivre ensemble dans des quartiers très limités, et les alentours de leurs habitations sont malpropres et dégoûtants. Bien que leur manière de vivre ne vienne en aucune manière à l'encontre de la paix publique, elle est certainement de nature à nuire à la santé publique dans les villes qu'ils habitent. Je pense, toutefois, que la plupart d'entre eux sont propres sur leurs personnes. *Encombrement et saleté.*

11.–16. La présence des Chinois nous a procuré la main-d'œuvre à bas prix que nous n'aurions pu avoir sans eux, et dans ce sens, ils ont, jusqu'à un certain point, aidé au développement de la province. J'ai des interêts dans plusieurs établissements considerables de conserves sur la rivière Fraser, et les Chinois sont employés en grand nombre dans cette industrie (la mise en boîte du saumon). Ce travail est sujet à beaucoup de variations pendant la saison de la pêche, et les Chinois semblent y être adaptés *Développement du pays.* *Pas de meilleur travailleur propre au pays.*

plus spécialement. Si j'en crois mon expérience, on ne trouverait aucune autre classe de travailleurs prête à accepter un pareil travail par suite des fluctuations qu'il subit pendant la saison de pêche. Si cette industrie pouvait assurer du travail continu, les ouvriers blancs seraient sans doute préférés s'ils demandaient un salaire raisonable. Les Chinois nous ont été très utiles, comme domestiques, par le fait que l'on ne pouvait se procurer de serviteurs blancs dans la colonie. Beaucoup de jeunes filles amenées d'Angleterre, à diverses reprises, pour remplir ces emplois, se sont mariées peu après leur arrivée. Il serait difficile de dire en quelle proportion, relativement à l'immigration blanche, devrait se faire l'immigration chinoise afin de mieux servir les intérêts de la colonie et d'assurer le confort de notre population actuelle. Cela dépend de la quantité de main-d'œuvre blanche à bon marché que l'on pourrait obtenir. Actuellement, la colonie ne peut pas s'attendre à recevoir d'Europe ou d'Amérique un nombre suffisant de domestiques blancs, et jusqu'à ce que l'on puisse l'obtenir, il faudra se servir de serviteurs chinois.

Il faudra se servir de Chinois tant que l'on ne pourra pas obtenir un nombre suffisant de serviteurs blancs.

Reglementer le nombre des arrivées.

17. Non, mais si l'on constatait plus tard qu'ils arrivent en trop grand nombre, leur chiffre pourrait être règlementé ; je suis d'avis, dans tous les cas, que des ouvriers inhabiles seuls devraient émigrer ici.

Il serait peut-être suffisant de règlementer le nombre d'immigrants sur chaque navire.

18. Cela dépendrait beaucoup de la condition dont j'ai déjà parlé, savoir : si l'on pourrait s'attendre à recevoir un nombre d'émmigrants blancs suffisant pour remplir la demande de main-d'œuvre. S'il devenait nécessaire de restreindre l'immigration chinoise, il serait peut être à propos de règlementer le nombre que pourrait amener chaque navire, et cela restreindrait certainement l'immigration.

Difficulté d'avoir des ouvriers blancs.

19. Je ne le pense pas. A mon avis, ce qui nous empêche d'avoir une immigration blanche considérable et bonne, c'est le chiffre élevé que coûte le transport dans cette province, et par conséquent, il est impossible de se procurer un nombre suffisant d'ouvriers pour remplir les demandes.

Des blancs, surtout des artisans, trouveraient du travail.

20. Oui ; particulièrement des artisans.

21. Jusqu'à présent, elle n'a pas eu un effet sérieux sur l'immigration, et certainement pas autant qu'on aurait pu s'y attendre.

L'immigration blanche n'est pas empêchée.

22. Je ne crois pas, vû que la majeure partie de notre population chinoise appartient à la classe des ouvriers inhabiles, et que les travailleurs blancs peuvent toujours obtenir des gages de moitié plus élevés que les Chinois. Je puis dire qu'un grand nombre de ceux qui crient le plus fort contre les Chinois ont largement recours à leur travail.

La moralité des blancs n'est pas affectée par les Chinois.

23. Je n'ai jamais remarqué que la moralité des blancs fût affectée par le contact des Chinois. Je n'ai pas, personnellement, connaissance du fait, que j'ai entendu répéter fréquemment, que les blancs avaient contracté l'habitude de fumer l'opium ; mais le nombre doit en être très peu considérable.

Les Chinois ne sont pas plus immoraux que les blancs.

24. Je ne le crois pas.

Prostituées.

25. Non ; on voit très rarement une chinoise sur la rue.

26. Je n'en sais rien du tout.

27. Je suis d'avis que lorsque les travaux de construction des chemins de fer cesseront dans la province, l'immigration chinoise diminuera sensiblement. La question qui se presente généralement à mon esprit est celle du capital et du travail, et si peu désirables que puissent être les Chinois, comme colons, lorsqu'on les compare aux blancs, ils se sont, dans une grande mesure, rendus très utiles pour développer des industries qui autrement seraient restées dans un état de stagnation en l'absence d'une main-d'œuvre blanche convenable et à prix réduit. Il n'est pas généralement connu que le climat de l'intérieur de la Colombie-Anglaise ne convient pas du tout au tempérament chinois, mais c'est néanmoins le cas; les hivers sont trop rigoureux pour qu'ils puissent les supporter, et la mortalité parmi eux est beaucoup plus considérable que parmi les blancs.

L'immigration Chinoise diminuera lors de l'achèvement des voies ferrées.

Développement des industries.

Les hivers sont trop rigoureux pour les Chinois.

ROBERT WARD.

JAMES YOUNG, de Nanaimo, a donné les réponses suivantes : —

YOUNG.

1. En tant que j'ai pu l'observer, ce sont surtout des journaliers.

Travailleurs.

2. En général, leur santé est bonne, ou parait l'être.

Sains

3. Je n'en connais aucun ; et je ne sache pas qu'ils aient été un fardeau pour les blancs.

Ne sont pas à la charge du public.

4. En général, ils travaillent bien lorsqu'ils sont suffissamment surveillés ou lorsqu'ils travaillent pour leur propre compte ; mais quand ils sont à gages et qu'ils sont laissés à eux-même, ils ne sont pas très actifs, et un travail de tâcheron dure généralement longtemps avec eux. Autant que j'ai pu l'observer, ils sont sobres, bien qu'ils usent considérablement de leurs propres articles, tels que l'eau de vie chinoise, l'opium, etc. Ils ne violent pas les lois, généralement ; de fait, ils ne semblent pas bien les comprendre ; mais ils paraissent être sous le contrôle de quelque pouvoir supérieur agissant sur eux, et qui les empêche de violer ouvertement les lois, tandis que leur lâche docilité se soumet facilement à toute démonstration de supériorité. De plus, ils paraissent avoir un code particulier et les moyens de le mettre en vigeur, en dehors et independamment de nos propres lois. Ils ne semblent pas manquer de prévoyance, bien qu'un grand nombre soient des joueurs invétéres. J'ai connaissance, moi-même, de cas où ils ont joué leurs gages du mois et crevé de faim pendant le mois suivant. Mais je ne sache pas qu'ils soient turbulents. Néanmoins, il n'est pas très prudent de leur tenir tête quand ils sont en nombre.

Travaillent bien quand ils sont surveillés—sobres n'enfreignent pas les lois.

Sans le contrôle de quelque pouvoir occulte.

Il n'est pas prudent de leur tenir tête quand ils sont en nombre.

5. En général, oui, bien que dans beaucoup de cas la crainte des conséquences les empêche d'agir autrement.

Respectent leurs engagements

6. Ils s'introduisent dans toutes les branches d'industries et en chassent les blancs.

Chassent les blancs de l'industrie.

7. Je n'étais pas dans la province alors.

8. Je ne saurais dire.

9. Elle a été commencée vers l'année 1865, si j'en crois les journaux publics, par quelques hommes intelligents de la classe moyenne ; mais à présent toutes les classes y prennent part, à l'exception de quelques patrons riches et de leurs partisans.

L'agitation a commencé contre eux en 1865.

Difficulté à punir les crimes.

10. Assurément, il y en a. Il est très difficile de parvenir à punir les crimes commis parmi eux, pour la raison que les criminels ne peuvent pas être découverts. Leur présence est une cause perpétuelle d'irritation pour les travailleurs blancs et un conflit entre les deux races peut éclater d'un moment à l'autre. Leurs habitations sont généralement de misérables bicoques, et ils y vivent en si grand nombre, dans une saleté telle et dans une telle négligence de tout principe hygiénique, qu'ils ne peuvent qu'être un danger pour la salubrité publique. Leurs quartiers constitueraient des foyers d'où se répandrait la contagion, et ainsi des maladies qui, sans cela, ne présenteraient aucun danger particulier, pourraient devenir promptement épidémiques.

Mauvaises conditions sanitaires.

Ont contribué au dévelopement du pays.

11. Oui, tout travail contribue à développer un pays, mais les Chinois enlèvent à la province toutes les économies qu'ils font, tandis que les blancs y dépensent tout ce qu'ils gagnent et contribuent ainsi à la développer davantage. En outre, dans les régions aurifères, les Chinois nuisent au développement du pays et l'empêchent de se peupler, et cela de la manière suivante : Lorsque les mineurs se précipitent vers une région aurifère nouvellement découverte, les approvisionnements en tous genres sont très coûteux, et, en conséquence, les gites minéraux les moins riches sont dédaignés ; plus tard, quand le pays a été colonisé, que les produits sont à meilleur marché et que les dépôts aurifères les plus riches ont été épuisés, les mineurs exploiteraient, tout naturellement ces gites qu'ils ont dédaignés dans l'excitation première. Mais ils en sont pour leurs espérances ! Les Chinois y sont passés et ont tout enlevé ; par conséquent, il n'y a plus rien à attendre, et des milliers de personnes ont été ainsi obligées de quitter le pays. C'est là la plaie de tous les pays où ils vont. Lorsqu'ils sont salariés, l'effet est différent, mais il est presque aussi désastreux. Ils sont la cause que les blancs restent sans emploi, en même temps que les profits réalisés en payant des gages moindres, vont aux patrons. Ainsi, le capital reçoit plus que sa part du produit du travail et acquiert une prépondérance plus grande, et le capital concentré dans quelques mains, devient dangereux.

Dans les mines ils font du tort aux blancs.

Jamais nécessaire.

12. Leur présence n'a jamais été nécessaire, ni désirable.

L'expulsion des Chinois en causerait que des inconvenients temporaires et partiels.

13. Sans doute, il en résulterait des inconvénients pour quelques-uns. C'est toujours l'effet qui résulte du changement d'un système établi ; mais si l'expulsion subite des Chinois était cause d'un léger inconvénient temporaire pour quelques-uns, cela disparaitrait en peu de temps, car la certitude de trouver un emploi immédiat attirerait une immigration si considérable des pays étrangers, que les affaires reprendraient bientôt leur cours naturel et ramèneraient les gages à leur niveau ordinaire ou peut-être plus bas. Des centaines de personnes ont dû quitter la province pendant les derniers mois, parce qu'il leur était impossible de se procurer du travail.

14. J'ai dit qu'aucuns n'étaient nécessaires.

Aucun Chinois ne devrait venir ici.

15. On ne devrait permettre à aucun Chinois de venir ici.

Le capital ne cesserait pas d'arriver si les Chinois étaient expulsés.

16. Je ne vois pas comment l'absence des Chinois empêcherait les capitalistes d'immigrer dans ce pays. Les Chinois ne sont pas employés comme domestiques dans les colonies australiennes, et cependant cela n'a pas empêché le capital d'abonder dans ces colonies. Je ne vois pas pourquoi la même chose ne se produirait pas ici. Il est de fait que le capital

est toujours attiré là où il peut obtenir un taux d'intérêt plus élevé, et cela arrive toujours dans les pays où les gages sont élevés. Mais afin de parer à un manque de domestiques blancs, je conseillerais la dépense d'une certaine somme, annuellement, pour en faire venir des provinces de l'Est ou de la Grande-Bretagne.

17. D'abord, il est nécessaire d'empêcher qu'il en vienne plus. Le mal se guérirait de lui-même avec le temps. Il serait mieux sans doute de persuader à ceux qui sont ici de s'en aller, mais je ne voudrais pousser les choses à l'excès ni agir injustement afin d'en arriver là.

Empêcher qu'il en vienne d'autres et le mal s'éteindrait de lui-même.

18. Prohiber leur entrée d'une manière absolue, serait le moyen le plus simple ; mais un remède aussi efficace serait d'imposer un tarif protecteur élevé. Si le taux paraissait devoir être trop bas, il faudrait l'augmenter.

Une taxe élevée sur les Chinois accomplirait l'objet désiré,

19. Un tel plan produirait un certain effet, parce que si les Chinois ne peuvent trouver d'emploi, ils ne viendront pas ici. Cependant nous savons par une triste expérience, qu'il se trouve beaucoup de gens qui, pressés de s'enrichir, s'occupent peu des moyens à prendre, et qui emploieraient des Chinois préférablement aux blancs parce que leur travail serait ou paraîtrait moins coûteux, et qu'ils pourraient exercer sur eux un pouvoir tyrannique. Chacun doit être placé au même niveau et les lois doivent être faites de manière à faire bénéficier la majorité ; si la minorité, de propos délibéré ou volontairement ne veut pas faire ce qui est bien, qu'on l'y force. Il est hors de doute que quelques-uns emploieront des Chinois s'ils peuvent en avoir. Si cela leur donne quelque avantage sur d'autres patrons qui n'emploient pas de Chinois, il résultera inévitablement que tous se verront forcés de les utiliser afin de pouvoir être capable de rivaliser sur le marché sur un pied d'égalité. La conséquense sera que la main-d'œuvre blanche n'immigrera pas ici et que le pays ne progressera pas comme il devrait le faire. Donc, dans l'intérêt de tous, les lois devraient être faites de manière à empêcher qui que ce soit d'obtenir sur les autres un avantage illégitime.

Raisons pour lesquelles il est nécessaire d'écarter les Chinois.

20. Un nombre comparativement restreint le peut. La majorité se trouve placée dans une situation très incertaine et un grand nombre ne peut qu'irrégulièrement obtenir du travail.

Peu de blancs peuvent trouver du travail

21. Certainement.

22. Assurément, elle l'a été. Je l'ai déjà dit, des centaines de personnes ont été forcées de quitter la province, faute de pouvoir trouver de l'emploi. Ces personnes vont ailleurs et racontent à qui veut les entendre leur mauvaise fortune dans la province, ce qui en empêche certainement d'autres de venir. Et les gens intelligents qui écrivent à leurs amis éloignés, ne peuvent pas, honnêtement, leur conseiller de venir ici tant qu'un pareil état de chose existera. Qui serait assez léger que d'aviser quelqu'un d'émigrer ici pour entrer en concurrence avec les Chinois ?

L'immigration blanche a été retarder.

23. Mes remarques sur la question chinoise ont porté presqu'entièrement sur l'influence générale qu'ils exercent sur le bien-être du pays et leur effet sur la main-d'œuvre, mais, en tant que j'ai pu l'observer, ils abaissent la moralité, même de notre classe la plus dégradée, à un niveau plus bas encore. Les blancs ont atteints la dernière limite de la dégradation lorsqu'ils se sont mêlés aux Chinois immoraux, et le nombre de ceux qui s'avilissent ainsi, va sans cesse croissant.

Dégradent les blancs.

Raisons qui font que le Chinois est plus dépravé que le blanc.

24. Peu de gens sont dans une situation analogue à celle de nos Chinois. Je n'ai encore jamais vu autant de blancs ayant un si petit nombre de femmes parmi eux ; mais partout où il m'a été donné de voir un nombre considérable d'houmes privés de la société des femmes, j'ai toujours constaté qu'ils devenaient moins policés. L'intelligence se déprave, les qualités morales s'abaissent, et les hommes se plongent plus avant dans le mal et dans le vice qu'ils ne l'auraient fait sans cela. Tel est le résultat qui se produit parmi les blancs, même de la meilleure classe, et je présume que l'effet est analogue parmi les Chinois, sauf que chez eux il doit être pire, si l'on considère que le niveau de leur moralité est incommensurablement plus bas que le nôtre. D'après l'expérience que j'ai de leur caractère, ils ne partagent pas les idées des blancs sur la grande importance qu'il y a de conserver intacts, l'honneur et la bonne renommée de leurs femmes. J'ai connu une femme qui vivait en commun avec une dizaine de Chinois, et ils ne pensaient pas que ce fut une chose scandaleuse.

Les femmes Chinoise font parade de leurs vices plus que les blanches

25. Oui. Dans des endroits où je suis allé, il est impossible à quelqu'un de passer dans quelques rues sans être arrêté à chaque pas par les sollicitations de Chinoises depravées. La même chose ne m'est jamais arrivée parmi les blanches de même classe. Elles semblent se faire gloire de leur honte et cherchent à attirer, de toute manière, l'attention sur leur dépravation. Chez les blancs, il en est différemment. La majorité se cache du public, et cherchent à éviter les regards, honteuses qu'elles sont de leur dégradation. Au moins, il en est ainsi jusqu'à ce que les principes qui leur ont été inculqués dans leur jeune âge et le sentiment de la pudeur inné chez la race blanche aient été atrophiés par une longue vie de débauche, et alors les blanches deviennent plus dangereuses que les Chinoises.

Ne connait qu'un seul cas de lèpre

26. Je n'ai connu qu'un seul cas de lèpre ; c'était un Chinois et il faisait mal à voir. Je ne saurais dire si elle se communique aux blancs ou non ; mais si elle est contagieuse comme les meilleurs médecins s'accordent à le dire, je ne vois pas pourquoi elle ne se communiquerait pas aux blancs.

Le nombre des Chinois a augmenté ; la population blanche s'est aussi accrue.

27. A ce sujet, je ne puis que vous donner le résumé d'une communication des Chevaliers du Travail. Je vous dirai, cependant, ce que je sais. Dans ce district, il n'y avait que quelques Chinois il y a quelques années passées, mais leur nombre s'est graduellement augmenté, et cela d'une manière alarmante cette année. Il est vrai que la population blanche a aussi augmenté, mais pour chaque blanc arrivé ici, nous avons reçu deux chinois. Les chiffres suivants (extraits des rapports officiels), font voir le nombre de ceux qui ont payé les taxes provinciales pendant les quatre dernières années :

Nombre de ceux qui ont payé la taxe du revenu provincial.

En	1881,	226	Chinois	666	blancs.
"	1882,	334	"	807	"
"	1883,	459	"	845	"
"	1884,	708	"	985	"

1200 Chinois dans le District.

Bien entendu, ces chiffres ne montrent pas exactement la proportion de l'accroissement, mais ils peuvent servir à nous guider. Il est connu qu'il y a dans le district entre 1,000 et 1,200 Chinois, dont la moitié

au moins est employée aux mines. Il y en a 450 à Wellington, 150 à Nanaïmo, et douze ou treize à Wellington Est. La taxe est perçue au bureau où l'on paie les hommes dans les différentes mines, et l'on fait ainsi rentrer plus de taxes que l'on pourrait autrement en retirer des Chinois. Ainsi, il est clair qu'il y a eu une augmentation surprenante de Chinois. Ils font eux-mêmes leur commerce, achetant en grande partie dans leurs propres magasins, et les marchands blancs profitent très peu de leur présence. D'après les rapports reçus de chaque commerçant du district, à l'exception de deux, j'ai appris que le montant d'argent dépensé par les Chinois dans les magasins tenus par des blancs ne dépasse guère $1 par mois, par tête. Ainsi, il est clair qu'ils ne sont pas d'un grand avantage à la classe commerciale et qu'ils sont un obstacle au développement du district. Le travail exécuté par 600 à 700 Chinois dans les mines ou dans leurs environs pourrait être également bien fait par 350 ou 400 blancs, et l'avantage qu'en aurait retiré la population aurait été incalculable. A présent, les garçons n'ont absolument aucune chance de travail dans les mines de ce district ; bien peu sont employés. Les Chinois y travaillent presque exclusivement. Dans de telles conditions, une race de mineurs pratiques, formée dès l'enfance aux difficultés et aux dangers du métier, ne pourra jamais s'élever au-dessus de sa position actuelle, et il y a danger imminent que l'état de mineur ne tombe entre les mains de la classe la plus ignorante. Des hommes intelligents, gênés de tous côtés dans leurs mouvements, abandonneront leur profession pour embrasser quelque autre occupation. Enfin, je suggérerais que des mesures immédiates soient prises pour satisfaire au sentiment universel qui s'est manifesté dans la province, qu'il était absolument nécessaire d'arrêter toute immigration ultérieure des Chinois.

Les commerçants blancs retirent peu de profit de leur présence.

Danger de voir la profession de mineur tomber entre des mains incompétentes.

JAMES YOUNG.

La lettre suivante a été reçue de M. R. F. John, M. P. P. :

JOHN.

SOUTH SAANICH, C. A., 30 août 1884.

MONSIEUR,—En réponse à votre circulaire du 22 août, demandant des informations concernant les Chinois qui se trouvent dans le district que je représente, je dirai qu'après enquête de ma part, je trouve que leur nombre s'élève à environ 300 dans ce district (Victoria). On m'a informé qu'il ne s'y trouvait qu'une seule femme. La majeure partie s'occupe d'horticulture, d'autres sont employés à couper du bois de corde, ou à la fabrique du charbon de bois ; beaucoup possèdent des voitures et des animaux en propre et transportent eux-mêmes leur bois.

200 Chinois dans le District de Victoria—une seule femme.

Sur ce nombre, environ une vingtaine sont en possession de terrains qu'ils ont loués. Des faits importants concernant les maux causés par les Chinois dans la Colombie anglaise, ayant été fréquemment présentés au gouvernement et au Parlement de la Puissance ainsi qu'à la Commission, il m'est tout à fait inutile de m'étendre longuement sur la question chinoise.

Je me bornerai donc à vous dire que je m'oppose fortement à toute immigration ultérieure de Chinois dans cette province ou dans aucune partie de la Puissance, parce que c'est une classe d'immigrants tout à fait inconvenable, et que nous n'avons rien à gagner à leur présence.

Le témoin s'oppose à toute immigration Chinoise ultérieure.

Ils s'emparent de toutes les industries les plus importantes et beaucoup d'entre eux ont envahi nos mines d'or et de charbon, au grand détriment des mineurs de notre propre race.

La fabrication des chaussures et des cigares, et la culture des légumes sont entre leurs mains.

La fabrication des chaussures est presque exclusivement dans les mains des Chinois. Ils fabriquent aussi une grande quantité de cigares, et ils ont entièrement monopolisé l'industrie du jardinage. Il est inutile pour nos fermiers ou pour toute autre personne d'essayer à entrer en compétition avec eux, à cause de leurs habitudes généralement frugales et économiques.

L'emploi des Chinois sur les chemins de fer fait du tort au pays.

Pendant les trois années dernières, l'immigration chinoise a été très considérable. L'emploi des Chinois pour la construction du chemin de fer a causé un tort sérieux au pays. Il est inutile à l'heure qu'il est d'encourager un grand nombre de journaliers à venir dans la Colombie Anglaise parce que la place est prise par des Chinois. Je dois dire, avec plaisir, que les cultivateurs, en général, n'emploient pas les chinois.

Lorsque le chemin de fer du Pacifique Canadien sera terminé, et que les milliers de Chinois qui sont employés à sa construction se trouveront sans travail, je tremble en songeant aux conséquences qui en résulteront pour la province. La Colombie anglaise possède de grandes ressources, et devrait devenir une des provinces les plus importantes de la Puissance; mais si son développement est abandonné aux mains des Chinois, si ses richesses doivent être transportées en Chine, alors, dans mon humble opinion, la province canadienne du Pacifique se trouvera placée bien loin en arrière des autres.

Le Gouvernement de la Puissance devrait passer un Acte.

Afin de soulager le pays des maux qu'à causé l'immigration chinoise et de prévenir toute immigration future, le Parlement de la Puissance devrait passer un Acte à sa prochaine session pour la défendre dans toute province canadienne, et spécialement dans la Colombie Anglaise.

A moins d'un effort, et d'un effort sérieux, les chefs distingués actuels de la politique canadienne regretteront de ne pas avoir donné à temps leur attention à cette grande question.

R. F. JOHN, M. P. P.

N. F. DAVIN, Ecr.

Secrétaire de la Commission sur la question chinoise,

Ottawa.

STEVENSON. La lettre suivante a été reçue de M. E. Stevenson, M. D., de Victoria C. A. :

Vine Street, 16 août 1884.

MESSIEURS,—Conformément à la requête que vous avez publiée demandant des informations sur ce que l'on appelle la question chinoise, j'ai l'honneur de présenter ce qui suit :

1° J'ai résidé sans interruption sur la côte du Pacifique depuis environ vingt-deux ans, à l'exception de neuf mois que j'ai passés dans les îles Hawaï, et je suis membre du Collège des médecins et chirurgiens d'Ontario ; j'ai continuellement exercé la pratique de la médecine et de la chirurgie. Je connais parfaitement l'histoire des Chinois en ce pays et dans les Etats et les territoires du Pacifique aux Etats-Unis.

A une seule exception près, je désapprouve complètement la grande masse d'informations publiées concernant les Chinois. De fait, je ne puis caractériser la plupart des allégations faites que comme à peu près dénuées de tout mérite. Il me semble qu'un simple coup d'œil jeté sur toutes ces accusations suffiraient à un homme sans préjugés et bien pensant pour les lui faire rejeter comme fausses.

Témoignage involontaire donné aux Chinois employés comme domestiques.

Vos honorables commissaires ne peuvent manquer d'avoir observé ce que disait la Commission nommée par le Congrès des Etats-Unis pour étudier cette question, savoir :

"Que nonobstant les infamies attribuées aux Chinois, les Californiens et autres, à quelque classe qu'ils appartiennent, ne peuvent se passer des Chinois comme domestiques dans leurs demeures." Ce fait a conduit la Commission à déclarer que "les Californiens ont donné un haut témoignage des vertus des Chinois, bien que d'une manière indirecte et involontaire."

Chinois sobres et industrieux.

Votre honorable Commission ne peut manquer d'avoir remarqué, de plus, que d'après le témoignage même de leurs adversaires, les Chinois sont une nation sobre et laborieuse — renommée partout comme la population la plus industrieuse du globe. *A priori*, est-il croyable qu'un peuple doué de ces deux qualités éminentes—si rares chez ceux de notre race—puisse être extrêmement immoral ?

Religions Chinoises.

En outre, nous savons qu'en fait de religion ils suivent les maximes Boudhistes et celles de Confucius. Et d'après ce que nous connaissons de ces religions, par la littérature courante, nous savons qu'elles enseignent une haute morale qui, dans la première surtout va jusqu'à l'ascétisme. Les deux religions défendent l'usage des boissons énivrantes (Archidiacre Farrar *et al.*).

Les Chinois sont supérieurs aux blancs sous le rapport de la morale.

Ce serait donc la huitième merveille du monde que de voir un tel peuple—sobre, industrieux et retenu fermement par de telles influences religieuses—"extrêmement immoral." De plus, il serait surprenant qu'il ne fût pas supérieur en morale à un peuple chez qui on remarque tant d'individus indolents et intempérants. Et, après une expérience d'un quart de siècle, j'affirme avec calme et d'une manière délibérée qu'il en est ainsi.

Vertu extraordinaire des Chinois.

Mettez les hommes de notre race dans la position de serviteurs domestiques, faisant tout le travail ordinaire de nos demeures, et même aidant la femme et les enfants de la maison à prendre leurs bains ; quelle en serait la conséquence, même avant la fin de la première semaine ? Je n'ai pas besoin de vous le dire. Mais pendant toutes ces dernières années, avec des milliers de domestiques chinois mâles, pas un seul cas de libertés prises avec des femmes n'est venu à ma connaissance. Peut-on donner une meilleure preuve de vertu que cela ?

Les femmes chinoise ne sont pas aussi dangereuses que les femmes sauvages ou blanches sous le rapport de l'inoculation des maladies vénériennes.

Quant à répandre les maladies vénériennes, je nie qu'ils égalent sous ce rapport notre population indienne, ou qu'ils soient aussi dangereux que ceux de notre propre race. Pendant ma longue pratique comme médecin sur cette côte, je n'ai eu à traiter qu'un seul cas de maladie vénérienne que l'on disait d'origine chinoise, et encore ce cas était d'une étiologie douteuse. De plus, les maladies vénériennes—c'est-à-dire, la syphilis—ne peuvent plus être cachées si elles deviennent constitutionnelles, surtout chez ceux qui n'en connaissent pas le traitement spécifique. Mais les Chinois ont la peau remarquablement claire, et suivant moi, sont beaucoup plus exempts de cette maladie que la population blanche.

Prostituées.

Il est vrai qu'une grande proportion des quelques femmes chinoises qui se trouvent dans le pays, sont des pro tituées, mais sûrement nous ne pouvons leur jeter la pierre sous ce rapport. *Verb. sap.*

Lèpre.

Les avancés concernant cette partie de la question ne sont faits que dans le but de surprendre la bonne foi des gens. Votre honorable Commission, ayant recueilli des témoignages en Californie, sait probablement que jusqu'en septembre 1882, nul cas de lèpre ne s'est rencontré parmi les blancs, bien qu'on en ait observé cinquante-deux cas parmi les Chinois pendant les dix dernières années.

Jusqu'en 1882, on n'a pas vu un seul cas de lèpre parmi les blancs en Californie, quoiqu'on en ait observé cinquante deux cas parmi les Chinois.

Ce rapport repose sur l'autorité du Dr J. W Foy, médecin de l'hôpital des lèpreux, de San-Francisco. En outre, la lèpre est loin d'être aussi générale que la consomption, et il n'a pas été prouvé qu'elle soit contagieuse comme cette dernière maladie, que des hommes éminents regardent comme contagieuse ou plutôt comme pouvant se propager par infection ; et si nous repoussons les Chinois pour cette raison, nous devrions tout aussi bien repousser la population du Minnesota, de l'Iowa, du Wisconsin du Nebraska, de la Louisiane, de la Norvège et de la Suède et d'autres pays, y compris notre Nouveau Brunswick.

Excréments rendus au sol.

Les objections que l'on a contre eux sous le rapport sanitaire sont de même sans fondement. Les Chinois suivent la méthode sanctionnée chez eux par l'expérience des âges, et, je puis le dire, la seule rationnelle, de rendre les excrémen s à la terre. Dans les grandes villes de Canton et de Shanghaï, on ne connaît pas les égoûts, et cependant les autorités médicales assurent que la fièvre typhoïde y est inconnue ; et d'après les rapports sanitaires du Japon pour 1876-77, rapports recueillis d'après nos méthodes, la mortalité y a été d'un tiers moindre qu'en Europe. J'ai une copie de ce rapport. Il en est probablement de même en Chine; de plus, il est reconnu qu'il existe moins de maladies parmi les Chinois que parmi nous. J'ai eu connaissance de deux épidémies de fièvre typhoïdes—l'une à Sacramento et l'autre à Honolulu en 1879-80—elles ont décimé la population blanche sans affecter les Chinois qui vivaient au milieu d'elle. Ils sont très propres de leur personne, presque sans exception ; et cela joint à leur diète si simple de riz, de thé, de poissons, et à leurs habitudes tempérantes rendrait tout autre résultat impossible.

Moins de maladie parmi les Chinois que parmi les blancs.

Ils ne corrompent pas les blancs.

Est-il possible, Messieurs, qu'un peuple industrieux et sobre puisse corrompre ou dégrader une population indolente et intempérante ? Est-ce possible ? Au contraire, ne vous attendriez-vous pas à l'effet contraire ? Et comme conséquence nous trouvons que dans les districts éloignés—Kootenay, par exemple, et probablement Victoria — les Chinois ont franchi les limites que leur avaient imposées Bouddha et Confucius et ils sont devenus intempérants. J'en ai la preuve. Est-ce que notre race caucasienne ne se sert pas de liqueurs dans un but de corruption partout où elle prend pied ?

Ne commettent pas de crimes contre nature.

Messieurs, vous avez entendu plusieurs témoins qui ont fait des dépositions défavorables à la question chinoise, et ils vous ont dit qu'ils en tiraient telle ou telle conclusion. Et, parce qu'il y a tant de Chinois du sexe masculin ici, et si peu de femmes, notre population chrétienne (?) en a conclu—j'hésite à le dire—qu'ils se livraient à la sodomie. Je déclare que c'est une odieuse calomnie. L'homme qui se rend coupable de ce crime, porte la marque de Caïn, non-seulement sur son front, mais sur toute sa personne.

Source de cette agitation,

J'ai dit ce qui précède, sans égard à la question politique que vous venez étudier ici. Je n'ai aucun doute que vous avez déjà reconnu d'où viennent ces clameurs contre les Chinois. Un homme qui dépense son argent pour acheter du whiskey ; qui paie pour sa démoralisation et son abaissement physique, mental et moral, qui bien souvent ne peut se présenter à son ouvrage le lundi, ne peut pas facilement soutenir la compétition contre l'homme de race mongole qui est toujours dispos, sobre, actif,

et fidèle. En outre, il n'est pas probable que des blancs puissent faire la concurrence aux Chinois, à cause du genre de vie plus frugal de ces derniers. Ce que l'on vous a dit à cet égard est vrai en général.

Il faut protéger la race caucasienne contre la sobriété orientale.

Vous pouvez facilement comprendre quelles sont mes vues touchant la question d'exclusion. La loyauté que nous devons à notre race caucasienne (un sentiment nominal) et surtout à notre population canadienne exige que l'on adopte, ou la restriction ou l'expulsion. De même que nous protégeons le sauvage contre notre intempérance, de même nous devons être protégés contre la sobriété orientale, etc. On ne peut guère s'attendre encore à une prompte réforme de la race caucasienne. Vous pouvez tirer vos propres conclusions à ce sujet.

Plus facile de convertir un Chinois en Chine ou dans aucun autre contrée païenne qu'en Amérique,

Un mot touchant leur évangélisation. On voit les mots suivants sur les portes des temples chinois : " Nulle boisson enivrante ne doit entrer ici." Vous voyez le point que je voudrais établir ic' ; de plus, vous savez ce qu'a dit le Révérend M. Harris, de San Francisco à notre dernière assemblée anti-chinoise : "qu'il était dix fois plus facile de les convertir en Chine ou dans aucune autre contrée " païenne ". La raison en est claire. Ils sont témoins de notre dégradation par l'usage des boissons fortes. Ne reculons pas devant cet aveu, Messieurs, c'est vrai. Au lieu d'écrire sur les portes de nos églises " il n'entrera pas ici de vin " on nous distribue ce producteur du crime au nom de Dieu.

Opium,

Allons-nous, dans notre propre intérêt expulser les Chinois, sans considérer laquelle des deux races est la plns propre à survivre. Allons-nous insister pour survivre ? S'ils ne sont pas arrêtés, ils prendront certainement la place de notre population. Commençant dans la Colombie Anglaise, l'étoile de l'empire oriental poursuivra sa route vers l'est. Si nous tenons le premier rang dans l'art de la guerre, ils nous sont supérieurs ainsi que d'autres peuples asiatiques, dans les arts qui se pratiquent en paix. La persévérance, la sobriété, la propreté, la fidélité et l'esprit de paix remporteront la victoire. Notre race vaut-elle la peine d'être conservée ? Voilà la question.

J'ai oublié, je m'en aperçois, de parler de l'opium. Mais, à coup sûr, Messieurs, cette question-là ne devrait pas être soulevée par un Anglais. Témoin la " Guerre de l'opium " de 1842. De plus, ce vice existe dans une grande partie du monde. Nous avons nous-mêmes nos mangeurs de morphine. Dans le cours de ma longue expérience sur la côte du Pacifique, je n'ai pas eu connaissance d'un seul blanc qui fumât l'opium. Ainsi donc, je qualifie tout ce qui a été dit à Ottawa par nos représentants (qui nous représentent si mal) à l'égard de l'immoralité des Chinois, comme un tissu de calomnies dont ces derniers devraient s'efforcer de les faire punir.

Bien des personnes d'ici, si ceci est publié à Victoria, vont crier contre moi, parce que je n'endosse pas leurs calomnies. Mais je pense que ces personnes font un bien pauvre compliment à votre esprit de discernement si elles croient que vous ne pourrez voir à travers ces faussetés, qui, loin de les faire réussir à atteindre le but qu'elles se proposent, produiront sans doute un effet opposé. J'ai plus de foi que cela dans la vérité.

E. Stevenson, M. D.

L'honorable J. A. Chapleau
et Son Honneur le Juge Gray.
Commission sur la question Chinoise.

B. M. Pearse, l'un des plus anciens colons du pays et autrefois arpenteur-général, a donné les réponses suivantes :—

Victoria, C. A. 15 Août 1884.

Journaliers.

1. Principalement des journaliers, je crois, mais avec une forte tendance au commerce et une grande aptitude pour tous métiers.

Arrivent en bonne santé.

2. Je crois qu'ils arrivent généralement en bonne santé et en état de travailler.

Ne sont pas à charge à nos charités.

3. Nous n'avons aucun système organisé de secours pour les pauvres, et heureusement nous n'avons que bien peu de pauvres. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un Chinois ait été à charge à aucun blanc.

Industrieux, sobres, économes et aussi observateurs des lois que les blancs de mêmes classes.

4. Les Chinois sont très industrieux, parfaitement sobres, très économes et ils observent aussi bien les lois que les blancs de classes semblables. Ils ne sont pas paresseux, ivrognes, extravagants ou turbulents.

Domestiques.

5. Je crois que oui, généralement parlant. Ils sont sujets à quitter leurs places sans donner l'avis ordinaire et légal (?), un mois d'avance.

Ne nuisent aux blancs que par leur compétition au travail.

6. Non.

Bien reçus et encouragés, à leur arrivée.

7. A leur arrivée dans la Colombie Anglaise, les Chinois ont été reçus à bras ouverts par tous ceux qui avaient besoin de main-d'œuvre. Ils ont rempli un vide qui était vivement ressenti par toute personne tenant maison, savoir : comme cuisiniers ou blanchisseurs.On les trouva inappréciables dans les mines de houille, dans les pêcheries, après qu'elles ont été établies et dans les scieries. Leur venue a été encouragée et vue avec faveur, comme on a pu le voir par la facilité avec laquelle ils ont trouvé de l'emploi.

On croit généralement que les Chinois sont maintenant trop nombreux.

8. Je dois dire que, surtout depuis quelque temps, les personnes établies dans la Colombie Anglaise d'une manière permanente, pensent que nous avons trop de Chinois. Ceci est dû, sans doute, à la construction du chemin de fer Pacifique Canadien.

Historique et nature de l'agitation.

9. L'agitation contre les Chinois a originé presque dès leur arrivée. Elle a été commencée et continuée depuis, par des politiciens qui ont brigué les suffrages de la classe ouvrière au cri de " les Chinois doivent s'en aller."

Dangereux pour la salubrité publique, mais non pour la tranquillité générale.

10. Leur mode de vivre est contraire à toutes les données que nous avons, sous le rapport de la propreté dans leurs demeures et de la quantité requise d'air respirable ; il est donc dangereux pour la salubrité publique, quoi qu'il ne le soit paspour la paix publique. Leur habitude de fumer de l'opium est des plus dégradantes et des plus dangereuses, surtout lorsqu'ils s'y livrent dans des locaux trop petits où ils s'entassent au point d'être en danger d'y suffoquer. Dans ces bouges, on peut voir quelquefois des blancs vigoureux et bien mis, étendus pêle-mêle avec les Chinois et se livrant à cette habitude pernicieuse.

Ils ont contribué au développement de la province.

11 Les Chinois ont contribué d'une manière très sensible au développement de la province, dans les pêcheries, les mines de houille, les scieries, les travaux publics, et la fabrication des chaussures et des cigares.

12. Si tous les Chinois se retiraient du pays, toutes les industries, je crois, seraient paralysées, et cela causerait une ruine à peu près générale.

Le départ des Chinois paralyserait les industries.

13 L'effet qui en résulterait pour la prospérité de la Colombie Anglaise est indiqué au numéro 12. Quant à celui que leur expulsion aurait sur le confort de ses habitants il est indescriptible, parce que le nombre des domestiques blancs est très peu considérable.

Leur départ détruirait tout confort domestique,

14. Il nous en faudrait un certain nombre, je ne saurais dire combien exactement ; peut-être 2,000 ou 3,000.

Il en faudrait environ 3.000.

15. Je pense que la province se trouverait bien d'une mesure qui restreindrait de beaucoup l'immigration des Chinois à l'avenir, ou du moins, pendant un bon nombre d'années.

Devrait être restreinte.

16. Cela, suivant moi, aurait l'effet d'arrêter complètement l'immigration des capitalistes, et de tous ceux qui, attirés par la douceur du climat et par d'autres conditions favorables, songeraient à s'établir ici, et de chasser de ce pays toute personne en moyens de se transporter et de vivre dans d'autres pays où elle pourrait se procurer des domestiques. Le fait est qu'à l'époque de l'arrivée des Chinois dans cette province, il était impossible de se procurer aucuns domestiques, et que bien peu de personnes, et seulement celles dont les familles étaient peu nombreuses, avaient alors des serviteurs pour faire le service intérieur de leurs habitations.

L'arrivée de capitaux en ce pays serait arrêtée si pour le service domestique on devait dépendre simplement des arrivages d'Europe ou de l'est du Continent.

17. Je pense que nous avons ici actuellement trop de Chinois, beaucoup plus qu'il en faut pour nos besoins, mais je ne vois pas comment on pourrait les renvoyer contre leur propre volonté. Ils ne resteront pas ici cependant s'ils sont menacés de crever de faim, et je suppose que les grandes Compagnies qui les font venir ici et qui empochent leurs salaires, les renverraient plutôt que de les avoir ainsi à charge. Je pense certainement qu'il est de toute nécessité de réglementer à l'avenir toute immigration chinoise future au moyen de quelque loi bien stricte.

L'immigration Chinoise devrait être réglementée,

18. Je crois qu'une taxe de capitation élevée, imposée à chaque Chinois à son arrivée, aurait un effet restrictif et contribuerait à augmenter le revenu de même que cela ferait aussi, jusqu'à un certain point, compensation aux pertes qui résultent de l'habitude qu'ont les Chinois de se soustraire au paiement de leurs taxes légitimes. Un autre moyen qui pourrait réussir aussi, serait de fixer le nombre de Chinois amenés par chaque navire d'après son tonnage.

Une capitation élevée devrait être imposée sur les Chinois arrivants.

19. Un effort combiné de la législature et de la population de cette province et de la Chambre des Communes et du peuple de la Puissance en général, pour l'encouragement de l'immigration blanche, des provinces de l'Est, de l'Angleterre et des autres pays de l'Europe, développerait les ressources naturelles de la province plus rapidement et plus efficacement qu'elles ne le sont actuellement, et porterait sans doute, immédiatement obstacle et ferait plus tard cesser entièrement toute immigration chinoise ; car il faut remarquer que les Chinois ne sont employés, en général, que parce que l'on ne peut se procurer de main-d'œuvre parmi les blancs, ou parce que, dans certaines industries, le salaire demandé est trop élevé, ou (je parle par expérience personnelle), parce que les blancs boivent ou s'abstiennent volontairement de leurs occupations. Nul effort de notre

Un effort combiné pour l'encouragement de l'immigration blanche développerait les ressources de la province plus promptement qu'à présent.

part, comme province, n'aurait le moindre effet pour augmenter l'immigration, par suite de nos faibles revenus, de l'étendue de la province, et des dépenses considérables faites pour les chemins et autres travaux publics ainsi qu'à cause de notre éloignement du centre d'émigration dont j'ai parlé plus haut.

Les journaliers ou autres personnes de race blanche peuvent trouver du travail.

20. Généralement parlant, oui. Les gages sont élevés ici, et le coût de la vie, à l'exception des vêtements, est modéré. Aucun pays, peut-être, ne peut se vanter de posséder une classe d'artisans et de journaliers aussi à l'aise qu'ici. Tout homme qui se conduit bien peut faire des épargnes.

L'ouverture au public des terres réservées aux chemin de fer a causé l'arrivée de beaucoup de colons.

21. L'octroi au public des terres des chemins de fer a porté un grand nombre de colons à venir ici pour y former des établissements. J'ai de bonnes autorités pour avancer que 1,700 cultivateurs, la plupart ayant avec eux leurs familles, se sont établis dans le district de New-Westminster, depuis le 1er janvier dernier. Ceci nous porte naturellement à songer, quoique ce ne soit pas du domaine de la question qui nous occupe, au dommage qu'à souffert la province par le fait que ces terres ont été réservées pendant tant d'années par le gouvernement de la Puissance.

Immigration blanche retardée légèrement.

22. Je pense que l'immigration blanche a été quelque peu retardée par la présence des Chinois.

Les Chinois n'ont produit aucun mauvais effet sur la moralité des blancs.

23. Je ne crois pas que les Chinois aient eu un effet pernicieux sur la moralité des blancs, excepté sur ceux qui se sont livrés au vice avec eux. Ils peuvent avoir encouragé des blancs d'une certaine classe, surtout des joueurs de profession, à fumer l'opium, mais je n'en sais rien personnellement. On a assuré que les prostituées chinoises encourageaient de très jeunes garçons à des pratiques vicieuses pour l'appât du gain, quelque trivial qu'il soit. Si l'on en juge par les rapports de la police, on serait porté à croire que les prostituées de race blanche qui donnent du vin et des spiritueux à ceux qui cohabitent avec elles, font plus de dommage à la moralité de lapopulation que n'en causent celles qui appartiennent à la même classe chez les Chinois qui, malgré tous leurs défauts, n'abusent pas des boissons fortes.

24. Je ne puis répondre à cette question, mais je suis porté à en douter.

La depravation des Chinois n'est pas plus grande que chez les autres.

25. En tant que mes quelques observations me permettent de le faire, je répondrai : non. La rue Broad démontre la dégradation de ses habitants tout aussi bien qu'aucune rue du quartier chinois.

26. Je ne connais rien de la lèpre ; ni de ses effets contagieux.

Ne veut pas de colons Chinois—seulement des blancs.

27. Je n'ai aucunes statistiques à produire et ne puis que faire l'observation suivante : Je suis opposé au séjour des Chinois ici, soit comme propriétaires de biens-fonds, soit comme locataires, pour la simple raison que nous avons besoin d'établir ici une communauté de race blanche, ayant des manières civilisées et des aspirations religieuses, et non une population de Chinois païens qui ne pourront jamais se mêler à nous, ni élever le niveau de notre caractère et qui ne seront jamais d'aucune valeur pour un Etat, si ce n'est comme porteurs d'eau ou scieurs de bois.

H. M. PEARSE

THOMAS E. LADNER, gérant de la "Wellington Packing Company", établissement de conserves de saumon, New Westminster, a donné les réponses suivantes ;—

1. Journaliers et commerçants. — Ouvriers et commerçants.

2. Toujours en bonne santé et prêts au travail, à peu d'exceptions près. — Bonne santé.

3. Aucun ; ils ne sont pas un fardeau pour les blancs. — Pas un fardeau pour le public.

4. Très industrieux, sobres, économes et soumis aux lois. — Industrieux et sobres.

5. Oui ; très honnêtes dans leurs engagements ou contrats. — Respectent leurs engagements.

6. Aucune. — Ne nuisent pas aux blancs.

7. Ils ont suppléé à un grand besoin, et ils ont été bien reçus par tous ceux qui employaient des travailleurs. — Ont été les bienvenus.

8. Elle s'est continuée jusqu'à présent ; il y a du travail pour tous. — Encore nécessaires.

9. L'agitation a été commencée et continuée par des gens qui n'ont pas d'intérêts dans le pays, ou très peu, et elle a servi d'engin politique pour obtenir des partisans. — Engin politique.

10. Rien de nature à nuire à la paix publique, mais leur condition sanitaire n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être, excepté lorsqu'ils sont surveillés de près. — Condition sanitaire mauvaise.

11. Beaucoup, surtout dans le bas de la rivière Fraser où ils ont élevé des chaussées sans lesquelles les terres environnantes seraient encore à l'état de désert. — Ont développé la province.

12. Ils sont nécessaires pour suppléer aux demandes du marché du travail. Sans eux, un grand nombre d'industries ne pourraient être exploitées. — Nécessaires pour beaucoup d'industries.

13. Cela aurait pour effet de faire cesser plusieurs industries, surtout celle des conserves et l'endiguage des terres.

14. Un certain nombre est nécessaire, et jusqu'à présent les offres ont été égales à la demande. — Offre égale à la demande.

15. Cela dépendrait en grande partie du nombre de travailleurs qui immigreraient ici. Nous n'avons pas à présent assez d'ouvriers blancs pour fournir aux demandes. — Pas assez de travailleurs blancs à présent.

16. Cela aurait pour effet de tenir le capital éloigné du pays, vu que le prix de la main-d'œuvre serait hors de proportion avec les profits retirés des placements effectués. — L'exclusion des Chinois éloignerait les capitaux.

17. On ne devrait, pour aucuns motifs, les forcer à partir ; et l'on ne devrait pas, non plus, restreindre les arrivées, à moins que le marché du travail ne devienne encombré. — Pas de restriction à présent.

18. Je ne saurais soumettre un plan, parce que je considère qu'on ne devrait pas mettre d'obstacles à leur venue aussi longtemps que les mêmes besoins se feront sentir.

On ne pourrait avoir d'ouvriers blancs pour les remplacer,

19. Les frais de transport pour [illegible] si élevés qu'une législation spéciale ne saurait attirer l'immigration blanche, et que l'on ne pourrait se procurer assez d'ouvriers blancs pour les remplacer ; et pour ce motif le progrès du pays serait enrayé.

La population blanche est extravagante.

20. Oui, dans une grande mesure ; mais la population sur cette côte est extravagante dans ses habitudes et demande des gages élevés.

21. Oui, quelque peu.

L'immigration blanche n'est pas empêchée.

22. Non.

Pas d'influence sur les blancs.

23. Ils n'exercent pas une influence funeste sur la moralité des blancs, sauf ceux d'habitudes dépravées.

La dépravation des Chinois n'est pas plus grande que chez les blancs.

24. Non.

25. Non.

26. Je n'en connais pas.

Indispensables aux fabriques de conserves.

27. Je ne puis vous donner aucune information statistique sur la question et je ne puis, non plus, citer aucun fait si ce n'est le suivant : Si les fabriques de conserves dans la Colombie Anglaise dépendaient du travail des blancs, toutes sans exception, devraient être fermées et cette industrie serait absolument ruinée, et les capitaux considérables qui y ont été placés seraient entièrement perdus pour les propriétaires, en même temps que le gouvernement perdrait une source abondante de revenus.

THOS. E. LADNER.

LAITY.

JOHN LAITY, C. A., a donné les réponses suivantes :—

MAPLE RIDGE, 18 Août 1884.

Journaliers.

1. Principalement des journaliers.

Santé bonne.

2. Paraissant d'ordinaire vigoureux.

3. Pas de réponse.

Paresseux et turbulents.

4. Ils sont paresseux et turbulents et ne travaillent que lorsqu'ils sont forcés de le faire pour se procurer du riz ou autre nourriture.

Ne tiennent pas leurs engagements

5. Non, mais ils cherchent à tromper et cachent les fraudes qu'ils commettent, s'ils peuvent le faire.

6. 7 et 8. Pas de réponses.

Les travailleurs mariés ont fait l'agitation,

9. Il y a deux ou trois ans. Le travailleur marié, ayant une famille à nourrir.

10. Leur penchant pour le vol, et la malpropreté qui règne autour de leurs habitations.

11. Oui, autrefois, dans une mesure restreinte.

12. Je le crois, jusqu'à l'achèvement du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Autrefois, les Chinois ont servi au dévelpppement du pays.
Nécessaire jusqu'à l'achèvement du chemin de fer.

13 et 14. Pas de réponse.

15. Un pour cent, je le crois, serait assez, si toutefois ils sont nécessaires.

16. Je pense que l'effet serait profitable, parce que les domestiques afflueraient ici quand ils sauraient que leurs services sont nécessaires; l'immigrant serait plus satisfait et la province en retirerait plus d'avantages.

17. Toute immigration nouvelle devrait être empêchée.

On ne devrait pas permettre qu'il en vienne d'autres.

18. Une taxe très forte à payer en entrant dans le pays.

Une taxe élevée.

19. Je pense que les ressources naturelles seraient plus rapidement et plus sûrement développées par les blancs.

20. Non, et ils ne peuvent subvenir aux besoins de leurs familles s'ils ont les Chinois pour concurrents sur le marché du travail.

La concurrence nuit au support des familles.

21. Elle a eu un bon effet.

Ouvertures des terres de chemins de fer.

22. Elle l'a été, surtout pour la classe laborieuse.

L'immigration blanche a été retardé.

23 à 27. Pas de réponses.

P. S.—Qu'il me soit permis de dire que l'expérience que j'ai des Chinois, en ce pays, est très limitée, mais je pense que la province et le Canada en général feront plus de progrès sans les Chinois qu'avec une immigration aussi nombreuse, actuellement disséminée sur tous les points du pays et accaparant chaque dollar sur lequel elle peut mettre la main pour l'envoyer aux négociants en Chine.

L'avancement de tout le pays plus sûr sans les Chinois.

JOHN LAITY.

JOHN TREMBATH, a donné les réponses suivantes :—

TREMBATH.

MAPLE RIDGE, 18 Août, 1884.

1. Principalement des journaliers.

Les réponses de ce témoin sont les mêmes que celles du précédent à l'exception du postcriptum

2. Paraissent en général vigoureux.

3. Pas de réponse.

4. Ils sont paresseux et turbulents, et ne travaillent que lorsqu'ils sont forcés de le faire pour se procurer du riz ou autre nourriture.

5. Non, mais ils cherchent à tromper et cachent les fraudes qu'ils commettent, s'ils peuvent le faire.

6. Aucune.

7. Ils ont suppléé à un grand besoin, et ils ont été bien reçus par tous ceux qui employaient des travailleurs.

8. Elle s'est continuée jusqu'à présent ; il y a du travail pour tous.

9. L'agitation a été commencée et continuée par des gens qui n'ont pas d'intérêts dans le pays, ou très peu, et elle a servi d'engin politique pour se rallier des partisans.

10. Rien de nature à nuire à la paix publique, mais leur condition sanitaire n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être, excepté lorsqu'ils sont surveillés de près.

11. Beaucoup, surtout dans le bas de la rivière Fraser où ils ont élevé des chaussées sans lesquelles les terres environnantes seraient encore à l'etat de désert.

12. Ils sont nécessaires pour suppléer aux demandes du marché du travail. Sans eux, un grand nombre d'industries ne pourraient être exploitées.

13. Cela aurait pour effet de faire cesser plusieurs industries, surtout celle des conserves et l'endiguage des terres.

14. Un certain nombre est nécessaire, et jusqu'à présent les offres ont été égales à la demande.

15. Cela dépendrait en grande partie du nombre de travailleurs qui immigreraient ici. Nous n'avons pas à présent assez d'ouvriers blancs pour fournir aux demandes.

16. Cela aurait pour effet de tenir le capital éloigné du pays, vu que le prix de la main-d'œuvre serait hors de proportion avec les profits retirés des placements effectués.

17. On ne devrait, pour aucuns motifs, les forcer à partir ; et l'on ne devrait pas, non plus, restreindre les arrivées, à moins que le marché du travail ne devienne encombré.

18. Je ne saurais soumettre un plan, parce que je considère qu'on ne devrait pas mettre d'obstacle à leur venue tant que les mêmes besoins se feront sentir.

19. Les frais de transport pour venir ici sont si élevés qu'une législation spéciale ne saurait attirer l'immigration blanche, et que l'on ne pourrait se procurer assez d'ouvriers blancs pour les remplacer ; et pour ce motif, le progrès de la province serait enrayé.

20. Oui, dans une grande mesure; mais la population sur cette côte est extravagante dans ses habitudes et demande des gages élevés.

21. Oui, quelque peu.

22. Non,

23. Ils n'exercent pas une influence funeste sur la moralité des blancs, sauf ceux d'habitudes dépravées.

24. Non.

25- Non.

26. Je n'en connais pas.

P. S. Le peu d'expérience que j'ai des Chinois me porte à dire simplement que je n'approuve leur présence ici en aucune manière, et que je ne crois pas qu'on doive permettre l'entrée d'un plus grand nombre.

On ne devrait pas permettre à d'autres de venir ici.

JOHN TREMBATH.

J. W. INNES, commissaire de port, etc., a donné les réponses suivantes :

INNES.

Chantier d'Esquimalt, C. A., 18 août 1884.

1. Principalement des journaliers.

Journaliers.

2. Santé bonne, et propres au travail.

Santé bonne,

3. Je ne connais aucun système, sauf l'Association de Bienveillance de la Colombie Anglaise ; mais ces Chinois ne sont un fardeau ni pour l'Assistance publique, ni pour les particuliers.

Ne sont pas à la charge du public.

4. Ils sont industrieux, sobres, économes, et ils sont soumis aux lois.

Industrieux et sobres, tiennent leurs engagments, &c.

5. Oui.

6. Non.

7. Oui ; par ceux qui employaient des travailleurs.

8. Il se continue encore.

9. Le mouvement a été commencé, il y a environ sept ans par la classe ouvrière blanche et par les politiciens ; les mêmes classes.

Agitation causée par les ouvriers blancs et les politiciens.

10. Pas que je sache ; mais en fait de salubrité, ils sont aussi ignorants que les basses classes en Angleterre, et peut-être plus.

Etat sanitaire mauvais.

11. Oui.

Ont fait progressé la province.

12. Désirable.

Présence désirable.

13. Il se produirait une disette de serviteurs, et les capitalistes abandonneraient le pays.

Pas assez de domestique sans eux.

14. Oui ; je ne saurais dire combien.

15. Je ne sais.

16. Il y aurait défaut absolu de confort et d'accommodation.

Ni confort ni commodité.

17. Leur nombre devrait simplement être règlementé.

Nombre à limiter par une taxe de capitation.

18. Une taxe de capitation.

19. Très certainement non.

Les blancs peuvent trouver du travail.

20. Oui, s'ils veulent travailler et s'ils s'y mettent.

L'ouverture des terres à stimulé l'immigration blanche.

21. Très assurément,

L'immigration utile n'a pas souffert.

22. Seulement l'immigration blanche inutile, tels que les paresseux, les ivrognes et les vagabonds.

Pas d'effet sur la moralité des blancs.

23. Ils n'ont pas eu d'effet sur la moralité des blancs, excepté sur ceux de ces derniers ayant les mêmes inclinations ou habitudes.

24 et 25. Certainement, non.

26. Je n'en connais rien.

Pourquoi les Chinois ont été employés dans le chantier de marine.

27. Les Chinois sont employés dans le chantier de marine comme manœuvriers ou autrement, et sont reconnus comme répondant assez bien aux besoins. Des ouvriers blancs auraient été préférés si on avait pu trouver des hommes actifs et fidèles ; mais jusqu'à présent, on n'a pu en trouver de semblables. Les Chinois, par conséquent, ont été employés.

J. W. INNES.

LADNER.

W. H. LADNER, J. P., a donné les réponses suivantes :

Ladner's Landing, C. A., 19 août 1884.

Journaliers vigoureux.

1. Journaliers.

2. Oui.

Ne sont pas à charge au public.

2. Non.

4. Très industrieux, sobres, économes, respectant les lois, tel que démontré par les registres d'écrou.

5. Oui.

6. Non.

7. Oui.

8. Tout récemment.

L'agitation causée par des aventuriers.

9. Récemment, et par des aventuriers qui sont venus ici pour travailler pendant quelque temps ; je pense que ce mouvement se borne à ceux qui n'ont aucun intérêt dans le pays, et qui les emploient aussitôt qu'ils ont besoin de main-d'œuvre.

Encombrement.

10. La plus grande objection contre eux, c'est l'encombrement dans leurs habitations.

Progrès de la province.

11. Considérablement.

12. Oui.

Diverses industries souffriraient de leur disparition.

13. L'assèchement des terres submergées et la fabrication des conserves en souffriraient beaucoup.

14. Le chiffre actuel n'est pas excessif. Pas d'excès.

15. Pas de réponse.

16. Nuls autres que des Chinois ne peuvent être trouvés à présent, de même que depuis mon arrivée ici, en 1858. On ne peut trouver d'autres serviteurs.

17. Je ne pense pas qu'il y ait plus à craindre de la part des Chinois que des machines améliorées, quant à l'effet produit sur le marché du travail. Pas plus à craindre que les machines améliorées.

18. Pas de réponse.

19. Le gouvernement a offert des concessions de terres gratuites et a donné de l'aide aux immigrants, et néanmoins ils ne sont pas venus en nombre suffisant pour alimenter le marché du travail. L'immigration blanche n'arrive pas.

20. Oui. Les blancs peuvent trouver de l'emploi.

21. Jusqu'à présent, elles ne sont pas ouvertes à la colonisation, sur la terre ferme, mais si elles l'étaient, elles auraient cet effet.

22. Non. L'immigration blanche n'a pas souffert.

23. Les Chinois de la même classe soutiennent avantageusement la comparaison avec les autres.

24. Je n'en connais aucun dans la province.

25. Pas de réponse.

26 Je n'en connais aucun cas.

27. L'expérience que j'ai acquise me porte à dire que le mouvement anti-chinois est causé par ceux qui dépendent de leur travail; mais aussitôt qu'ils acquièrent une pièce de terre et qu'ils ont besoin de l'améliorer, ou qu'ils ont d'autres travaux à exécuter, ils sont alors les premiers à employer les Chinois. Ces premiers agitateurs sont les ouvriers, qui sont les premiers à utiliser les Chinois lorsqu'il acquièrent un pouce de terre.

WM H. LADNER.

W. C. WARD, gérant de la Banque de la Colombie Anglaise, a donné les réponses suivantes :— WARD.

VICTORIA, C. A., 23 Août, 1884.

1. Des journaliers, sans habileté pour la plupart. Journaliers bien portants.

2. Oui.

3. Ils paraissent compter entièrement sur leurs compatriotes pour des secours en cas de maladie ou d'indigence. Un Chinois est parfois soigné dans les hôpitaux publics, mais le cas est rare. Ne sont pas à la charge du public.

4. La majeure partie sont industrieux et soumis aux lois. Eutre eux, ce sont des joueurs enragés et leur habitude de fumer de l'opium les empêche fréquemment d'exécuter régulièrement leurs travaux. On les voit souvent dans un état de somnolence et abrutis par l'usage de l'opium, Industrieux et respectent les lois.

Joueurs et fumeurs d'opium. mais je ne me rappelle pas, après une expérience de vingt ans parmi eux, d'en avoir vu un seul ivre. Comme ils deviennent très habiles dans toutes espèces de travaux, ils se rendent rapidement compte de leur valeur pour leurs patrons et souvent ils deviennent indolents et indépendants, et de fait, ils sont gâtés par leurs succès. *La prospérité les gâte.* Lorsqu'ils sont employés comme cuisiniers dans des demeures privées, ils gaspillent souvent les comestibles par négligence et quelquefois ils font danser l'anse du panier; *Voleurs.* mais ils sont soigneux et économes pour eux-mêmes. Ils n'hésitent jamais à mentir quand ils y trouvent un avantage, et fréquemment ils mentent pour le plaisir de mentir. *Menteurs.* Ils ne s'attachent pas aux familles ou à ceux qui les emploient, mais la majeure partie travaillent consciencieusement et deviennent des serviteurs intelligents et utiles.

5. En général, quand ils concluent un marché de quelqu'importance avec des blancs, ces derniers s'assurent avec soin que le Chinois soit assez bien lié pour pouvoir le contraindre à exécuter son traité. Je pense que les Chinois remplissent leurs engagements aussi fidèlement que les blancs. *Remplissent leurs engagements.* Toutefois, lorsqu'on les engage comme domestiques, on n'y regarde pas de si près, et ils quittent leur emploi, à un moment d'avis, sans tenir compte d'aucune stipulation verbale à l'encontre. *Quittent leur travail, à un moment d'avis.* Une loi qui remédierait à cet inconvénient serait bien vue des patrons.

6. Non.

7. Ils ont été les bien venus en l'absence d'immigrants blancs, et surtout pour servir comme domestiques et comme ouvriers de fabriques.

Leur travail a été bien vu jusqu'à il y a quatre ans.

8. Jusqu'à il y a quatre ans.

Agitation due aux politiciens et à la classe ouvrière.

9. Le mouvement anti-chinois a été inauguré tout spécialement dans un but politique, afin d'accaparer le vote de la classe ouvrière. Il s'est accentué davantage ici peu après l'agitation soulevée en Californie par Kallock et autres démagogues. Je crois que ce mouvement est dirigé en grande partie par des politiciens, bien que le sentiment général actuel soit fortement en faveur de la restriction, sinon de la cessation complète, de l'immigration.

10. Rien chez eux n'est de nature à troubler la paix publique. Leurs logements sont certainement nuisibles à la santé publique et très malpropres. *Etat sanitaire mauvais.* Le drainage et la ventilation sont négligés, et la manière dont ils s'entassent dans des espaces restreints n'est pas de nature à développer une bonne santé; et, malgré tout, ils paraissent être exempts de maladies tout autant que les blancs qui s'entourent de précautions hygiéniques.

Ont contribué au développement du pays.

11. Oui, en rendant à la culture de grandes étendues de terres, dans l'exploitation de la houille et des gisements aurifères, en prenant de l'emploi dans diverses entreprises manufacturières où le travail à bon marché est un élément essentiel de succès, ils ont contribué considérablement au développement de la province. Ce que les Chinois ont fait n'aurait pu être exécuté par d'autres, car les gages élevés demandés par les blancs auraient empêché les opérations d'être rémunératives. Ils se sont rendus indispensables, comme domestiques, et en leur absence, beaucoup de personnes auraient abandonné la province faute d'y trouver le confort ordinaire de la vie.

12. Jusqu'à l'arrivée d'une immigration blanche de bonne qualité et en nombre suffisant, leur présence est non-seulement désirable, mais nécessaire. En attendant une bonne immigration blanche, ils sont nécessaires.

13. Le défaut absolu de confort et de commodité dans la vie domestique, et l'arrêt bien marqué du progrès de la province, existeront tant que la classe nécessaire d'immigrants blancs nous manquera.

14. Il faut un nombre suffisant de Chinois pour remplir le métier de "scieurs de bois et de charroyeurs d'eau" à des taux proportionnés à la rémunération exigible pour les autres nécessités de la vie dans la province.

15. Je pense que la proportion des Chinois présentement dans la province est plus considérable qu'il ne serait à désirer, comparée à la population blanche naturelle.

16. Voir numéro 11.

17. Je ne pense pas que la population chinoise actuelle devrait être expulsée forcément. J'empêcherais toute nouvelle immigration, et je prendrais des moyens pour encourager la venue d'immigrants européens afin de nous prémunir contre la nécessité d'employer des Chinois. Défendrait toute nouvelle immigration Chinoise.

18. Je pense que cette question devrait être laissée à l'initiative du gouvernement.

19. Oui; je pense que ce serait le plan le plus efficace et le plus satisfaisant s'il était adopté et poursuivi avec persistance et vigueur. On devrait faire un effort combiné pour attirer les les blancs.

20. Oui; tous ceux qui sont laborieux, industrieux et sobres.

21 et 22. Je ne saurais dire. Les blancs peuvent trouver du travail.

23. Les Chinois se lient peu avec les blancs. Mon impression est qu'ils n'exercent aucune influence sur la moralité des blancs. Pas d'influence morale.

24. Je ne le pense certainement pas. Pas plus dépravés que les blancs.

25. Non; très certainement non. Ils n'étalent pas en public leurs vices et leur dépravation comme cela se fait chez les blancs. N'étalent pas leurs vices.

26. Les cas de lèpre doivent être très rares ici. Je n'ai jamais entendu dire que les blancs l'ait contractée.

27. Rien de particulier.

W. C. WARD.

JAMES B. KENNEDY, né à Ottawa, Ontario, et actuellement associé de la maison DeBeck, Frères & Cie, marchands de bois, a répondu comme suit: — **KENNEDY.**

NEW WESTMINSTER, C. A., 23 Août, 1884.

1. Principalement des journaliers et quelques négociants.

3. Je pense qu'il en est ainsi en général. Journaliers bien portants.

3. Je n'en connais aucun.

Sobres et industrieux, mais doivent être surveillés quand ils travaillent à la journée ; absences fréquentes dues à l'abus de l'opium.

4. Quelques-uns d'entre eux sont sobres, industrieux, économes et soumis aux lois, mais j'ai remarqué que quand ils sont employés à la journée, la plupart ont besoin de plus de surveillance que la même classe de blancs. Ils sont presque tous sobres, dans le sens que nous l'entendons, mais beaucoup d'entre eux deviennent incapables de travailler par suite de l'abus de l'opium. Ils quittent fréquemment leur travail, et la seule excuse qu'ils nous en donnent, est qu'ils sont trop malades, et il est impossible à un blanc de trouver la véritable cause.

Ne remplissent pas leurs engagements s'ils sont exposés à y perdre.

5. Pas s'ils sont exposés à perdre en remplissant leurs engagements. Nous avons eu un cas semblable, l'hiver dernier, alors que l'un d'eux abandonna une entreprise, bien qu'il eût signé le contrat comme d'habitude ; nous trouvâmes qu'il serait peut-être impossible de le forcer à remplir ses engagements parce que le marché avait été conclu par l'entremise de son agent qui se montrait disposé à attester sous serment certaines choses qui n'avaient jamais existé, etc.

Empêchent la venue des familles blanches.

6. Oui ; en empêchant le pays de bénéficier des familles qui viendraient avec les ouvriers blancs.

7 et 8. Je n'habitais pas le pays à l'époque.

Mouvement anti-chinois.

9. Je ne sais pas quand le mouvement anti-chinois a commencé, ni qui l'a commencé, mais je crois que presque toutes les classes, sauf quelques personnes sentimentales, s'entendent pour le continuer.

Etat sanitaire.

10. Je pense, qu'en cas d'épidémie, leur habitude de s'entasser dans leurs habitations, la nuit, serait dangereuse ; et le fait que beaucoup parmi eux servent comme domestiques, aurait pour effet de propager la maladie.

Ont développé les mines et les pêcheries.

11. Oui, en ce qui concerne les mines et les pêcheries ; mais pas sous le rapport des intérêts forestiers et agricoles.

12. Ni l'un ni l'autre, je crois.

Des domestiques blancs les remplaceraient.

13. Il en résulterait quelqu'inconvénient sous le rapport du service domestique, mais une classe préférable prendrait bientôt leur place.

14. Non.

Non nécessaires.

15. Aucune.

Quand les produits de la C. A. seront en demande suffisante, les capitaux abonderont.

16. Le même que dans toutes autres parties nouvelles du continent. Nous avons du bois marchand, du poisson, de la houille et des minéraux, et quand les demandes du dehors seront suffisantes, les capitalistes nous arriveront.

Pas d'expulsion forcée.

17. Non ; mais je pense qu'ils sont assez nombreux dans le pays pour tous les besoins qu'ils sont capables de remplir, pendant les vingt années qui suivront.

Les travailleurs blancs ne viendront pas tant que les Chinois seront dans la province.

19. Non. Tant que le gouvernement fédéral pourra opposer son veto aux actes de notre législature, et qu'il sera permis aux compagnies chinoises de nous expédier leurs esclaves, nous ne pourrons ni attirer ni garder la main-d'œuvre blanche nécessaire.

20. Beaucoup en trouvent, et un plus grand nombre en trouveraient si les Chinois ne venaient pas à la traverse.

21. Je ne sache pas que les terres du chemin de fer aient été ouvertes à la colonisation dans ce district.

22. Oui, de beaucoup.

L'immigration blanche retardée.

23. Je ne pense pas que les blancs se mêlent beaucoup aux Chinois ici.

Etaient leurs vices.

24. Oui, beaucoup plus.

25. Oui.

26. Je n'en connais rien.

27. L'opinion que je me suis formée sur cette question ne découle pas de statistiques émanées d'autorités quelconques, soit ici, soit ailleurs ; elle repose entièrement sur des données pratiques et est complètement gouvernée par ce que j'appellerai le simple bon sens. Les Chinois arrivent ici comme des essaims ; presque tous sont célibataires et aucun d'eux ne se mariera ici. S'ils amènent des femmes avec eux, ce sont des prostituées. Ils s'entassent par douzaines dans des logements qui seraient à peine suffisants pour de simples ménages ouvriers. Ils deviennent propriétaires, mais dans une mesure très restreinte, et ils construisent peu eu égard à leur nombre. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent n'élèvent pas de familles et aucun ne prend part ou intérêt aux questions municipales, politiques ou scolaires. Différents en cela des autres nationalités, ils ne s'habituent pas à prendre nos manières, vêtements, ou habitudes de vivre, et, en fait de lois, ils ne font que ce que le statut les oblige de faire. Est-il possible, dans ces conditions, que notre province puisse prospérer aussi bien avec un élément semblable qu'avec la classe d'immigrants blancs qui arrivent actuellement dans le pays en petit nombre, quelquefois accompagnés de leurs familles, mais qui viendraient en bien plus grande quantité si les Chinois ne leur barraient pas le chemin ? Cette classe de colons vivrait dans des maisons, non dans des taudis ; ils enverraient leurs enfants à l'école et à l'église ; ils prendraient intérêt aux affaires municipales, politiques et scolaires ; ils deviendraient les grands propriétaires du sol et par là même des colons permanents, tandis que leurs enfants grandiraient pour devenir par la suite nos conseillers de villes ou de comtés et, dans quelques cas, nos législateurs, ou pour remplir des positions importantes tant publiques que privées. Je vous donnerai comme exemple l'une de nos scieries dans laquelle nous employons d'autres ouvriers que les Chinois. Dans le voisinage pousse, comme par enchantement, un village possédant son magasin, son école, son église et autres établissements d'utilité publique. D'un autre côté, prenez une fabrique de conserves avec son personnel presque tout Chinois ; vous verrez dans les environs une construction ressemblant à une grange, pour abriter les ouvriers, et une ou deux maisons pour le propriétaire et le contre-maître. Je sais que la population ouvrière blanche se composait ici autrefois en grande partie de célibataires toujours prêts à quitter le pays à un moment donné ; mais cet état de choses se modifie rapidement à mesure que le pays s'ouvre aux établissements. Je sais que pendant le cours de cet été, beaucoup d'ouvriers blancs ont dû quitter la ville et le district, parce qu'un trop grand nombre de Chinois sont employés dans nos moulins et nos fabriques de

Immigration de célibataires.

90 pour cent n'ont pas de familles.

Le colon blanc a une famille et prend part aux affaires publiques.

Toutes les classes sont opposées aux Chinois.

Beaucoup d'ouvriers blancs ont dû s'en aller parce que les

Chinois sont employés en trop grand nombre.

conserves, ainsi que dans les exploitations forestières ; et je considère que la perte d'un seul colon permanent est plus grande pour le pays que le départ de dix personnes qui ne se proposent d'y séjourner que le temps nécessaire pour y gagner un peu d'argent.

JAMES B. KENNEDY.

ROBERT SCOTT, surintendant des travaux dans les houillères de Wellington, district de Nanaïmo, a donné les réponses suivantes :

Nanaïmo, C. A., 24 août 1884.

Les immigrants Chinois sont principalement des journaliers vigoureux, qui ne sont pas à charge au public ; industrieux, sobres, remplissent leurs engagements, ne font concurrence que sur le marché du travail ; ont rendu service et ont été les biens venus.

1. Principalement des journaliers.

2. Oui, bien portants et propres au travail.

3. Jamais, à ma connaissance, les Chinois n'ont eu recours aux blancs.

4. Ils sont industrieux, sobres, économes et soumis aux lois.

5. Oui, à la lettre.

6. Non.

7. Ils ont suppléé à un besoin, ont été encouragés à venir et ont été bien reçus.

8. Jusqu'en septembre 1883.

9. Le mouvement anti-chinois a commencé en septembre 1883, sous la direction de quelques meneurs, et il est continué par la même classe de gens.

10. Pas à ma connaissance.

Ont developpé le pays ; leur présence nécessaire à l'industrie charbonnière et comme domestiques; leur départ chasserait les capitaux ; le montant de travail à faire devait régler leur nombre.

11. Oui.

12. Oui, leur présence est nécessaire.

13. L'industrie charbonnière serait suspendue, et plus d'un devrait quitter sa maison sans déjeuner.

14. Je ne suis pas bien renseigné sur les besoins de la province. Il nous en faut environ 400 aux houillères de Wellington.

15. Je n'y puis répondre.

16. Il leur faudrait se passer d'aide ; par conséquent, les capitalistes ne viendraient pas dans la colonie.

17. Ce n'est pas mon opinion d'expulser forcément les Chinois qui habitent actuellement la province.

18. Je suggererais que l'on se réglât sur le montant de travail à faire dans la province.

19. L'on ne pourrait développer aussi rapidement les ressources naturelles de la colonie, si l'on arrêtait l'immigration chinoise.

Peuvent obtenir du travail.

20. Ils le peuvent, s'ils sont disposés à travailler.

21. Oui.

22. Je ne le crois pas.

23. Ils ne le sont pas ici.

24. Non.

L'ouverture des terres a stimulé l'immigration ; dépravation chinoise pas étalée au grand jour.

25. Non.

26. Je n'en sais rien.

27. Je n'y puis répondre.

ROBERT SCOTT.

MORESBY.

WILLIAM MORESBY, originaire d'Angleterre, actuellement geolier à New-Westminster, et ci-devant mineur à Cariboo, dit que les blancs et les sauvages sont meilleurs travailleurs que les Chinois, et que dans les mines deux blancs sont considérés comme valant trois Chinois. Il a répondu au questionnaire comme suit :

Blancs et sauvages meilleurs travailleurs que les Chinois.

1. Les Chinois qui émigrent en ce pays appartiennent pour la plupart à la plus basse classe de journaliers. Ceux qui font exception à cette règle sont les contre-maîtres ou régisseurs qui sont chargés par les Compagnies du contrôle des journaliers.

La plupart des immigrants Chinois appartiennen à la plus basse classe.

2. Ils sont généralement bien portants, à leur arrivée, et propres au travail.

3. Nous n'avons pas d'assistance publique. J'ai vu des Chinois mendier dans les rues, et je sais qu'ils commettent des vols dans le but de se faire envoyer en prison.

A vu des Chinois mendier et voler pour aller en prison.

4. Les Chinois sont industrieux et sobres, en ce sens, qu'on ne les voit jamais ivres dans les rues, mais je sais qu'ils boivent beaucoup chez eux, périodiquement—c'est-à-dire que de temps à autre, ils abandonnent leurs occupations et font la débauche pendant une semaine. Ils sont très économes. Ils économisent autant qu'ils peuvent et envoient leurs épargnes chez eux ou les emportent quand ils retournent dans leur pays.

Industrieux et sobres, mais font de longues débauches.

Ils ne respectent pas la loi : au contraire, ils la violent sans cesse, et voici comment : Ils fraudent les douanes et s'exemptent du paiement des licences ou des taxes en se passant leurs reçus les uns aux autres, et ni le percepteur, ni toute autre personne ne peut les distinguer les uns des autres. Ce sont des joueurs effrénés, et ils tiennent des fumoirs d'opium et des lieux de prostitution. Les domestiques volent continuellement. Ils vendent des spiritueux aux Indiens. Ils ont leurs tribunaux particuliers qui décident leurs affaires tant au civil qu'au criminel.—Je connais deux ou trois cas, dans lesquels les parents d'un individu battu (et, dans un cas, presque tué) ont été payés pour les engager à se taire ; et lorsque

Ne respectent pas les lois.

Ont leur tribunaux particuliers.

l'accusé fut amené devant les tribunaux, la preuve a fait défaut ou a été insuffisante pour faire condamner l'accusé. Je connais des femmes métisses ou Indiennes qui ont été attirées dans leurs bouges à opium, et qui, après avoir été gorgées de liqueurs et d'opium, ont servi de jouet à un grand nombre d'habitués. J'ai vu de jeunes blancs de 18 à 30 ans, fumant de l'opium dans ces repaires. J'y ai aussi vu des prostituées de race blanche. La population compte cent blancs pour vingt Chinois. Le pénitencier renferme actuellement trente et un Chinois et vingt-neuf blancs. Il y a vingt et un Chinois et cinq blancs dans la prison commune. Et outre, on doit se rappeler que quatre-vingt pour cent des criminels chinois échappent à la justice par suite de l'impossibilité d'établir leur identité, tant ils se ressemblent. La proportion des criminels de race blanche qui échappent à la vindicte des lois, pour une cause ou une autre, est d'environ vingt pour cent.

Des femmes métisses et indiennes attirées dans leurs bouges et violées.

Les prostituées blanches vont y fumer l'opium.

31 Chinois et 29 blancs dans le pénitencier; 21 Chinois et 5 blancs dans la prison.

Beaucoup de Chinois échappent à la justice.

5. Ils ne remplissent pas toujours leurs engagements avec les blancs, et n'exécutent pas toujours leurs contrats.

Ne remplissent pas toujours leurs engagements.

1. Non; mais voyez leur genre de vie! Ils s'entassent dans leurs maisons et couchent dans des espèces de niches superposées et disposées tout autour d'une pièce laissant juste assez d'espace pour pouvoir s'y glisser. Ils sont tellement nombreux qu'ils dorment à tour de rôle, les uns le jour, les autres la nuit. Les logements sont affreusement malpropres et la plupart d'entre eux sont couverts de vermine. Les urines et les immondice, sont gardés dans des barils qu'ils vident, lorsqu'ils sont remplis, pour engraisser leurs jardins. Avec un pareil genre de vie, les Chinois peuvent faire des épargnes en travaillant pour cinquante centins par jour, tandis qu'un blanc doit dépenser $7 par semaine, s'il tient à vivre d'une manière décente. Les Chinois étaient forcés d'aérer leurs logements et de tenir leurs égouts en bon état et si on ne les laissait pas dormir dans une chambre, en plus grand nombre que l'hygiène et la décence ne le permettent, ils leur faudrait dépenser plus pour leurs terrains et leurs habitations, et de cette manière, ils seraient contraints de vivre presque sur le même pied que les ouvriers blancs.

Ils s'entassent la nuit.

Les déjections sont gardés dans des barils.

Leur genre de vie leur permet de travailler à meilleur marché que les blancs.

7. Oui; il en a été ainsi dans le principe, il n'y avait pas alors de domestiques blancs. La population était peu nombreuse et leur travail était nécessaire; mais maintenant ils pullulent tellement, que les offres dépassent les demandes et la conséquence inévitable est que le prix du travail s'est abaissé au point que la classe laborieuse blanche peut à peine trouver de l'emploi.

On en a eu besoin d'abord, mais maintenant les offres dépassent les demandes.

8. Jusqu'à ce que les demandes aient été satisfaites; il s'est produit un revirement depuis.

9. Le mouvement a originé à Cariboo en 1864. Les Chinois commencèrent à travailler à bas prix, et la recherche des gisements aurifères fut discontinuée parce que les blancs ne pouvaient pas trouver un travail assez rémunérateur pour les mettre en état de poursuivre leurs recherches. Depuis cette époque, l'antipathie que l'on éprouvait pour eux est allée en augmentant dans toute la province.

L'agitation a commencé en 1864 et a été augmentant.

10. Ils transportent souvent leurs moribonds en dehors des limites de la Cité, et les déposent le long de la voie publique pour y mourir. (Voir la réponse à la question 4 au sujet de l'opium). Il y a quelques temps, les Chinois sont sortis en masse et ont délivré un prisonnier des mains d'un

Inhumanité.

agent de police indigène, après avoir battu ce dernier et lui avoir infligé des blessures sérieuses à la tête. Dans ce cas, nous n'avons pu obtenir de témoins autres que l'agent lui-même. Leurs logements sont si malpropres que si une épidémie quelconque se déclarait, il serait impossible de l'arrêter et elle se répandrait indubitablement par toute la ville et les environs.

S'opposent à l'exécution des lois.

La saleté des habitations est un danger pour le public.

11. La population chinoise est flottante. Ils ne possèdent ni terres ni maisons et contribuent peu à augmenter les revenus. Leur présence ici a eu pour effet d'éloigner l'immigration blanche, et, par conséquent, ils ont retardé le développement du pays.

Arrêt dans le développement du pays.

12 et 13. Si l'immigration chinoise était enrayée, et si ceux qui habitent le pays mouraient au cours du temps ou quittaient la province, les blancs viendraient bientôt les remplacer. Sans doute, s'ils quittaient le pays tout-à-coup, tous les travaux seraient forcément suspendus, mais la disparition graduelle du plus grand nombre serait d'un grand avantage pour la province.

Le départ graduel de la plupart serait avantageux.

14. Jusqu'à ce qu'ils puissent être remplacés par des blancs, un certain nombre d'entre eux est nécessaire ; mais finalement, ils seront aussi peu à désirer ici que dans toute autre partie du Canada.

Un certain nombre est nécessaire en attendant l'arrivée des blancs.

15. Voir les réponses qui précèdent.

16. Je ne saurais dire. S'il n'y avait pas de domestiques chinois, il nous en viendrait d'Europe en nombre considérable.

17. L'immigration chinoise devrait être arrêtée de suite.

L'immigration devrait être arrêtée de suite.

18. On ne devrait permettre leur entrée ni par terre, ni par eau.

19. Le Canada devrait défendre d'une manière absolue l'immigration chinoise dans cette province.

20. Les blancs peuvent trouver de l'emploi dans quelques branches d'industries qui ne sont pas controlées par les Chinois, mais ils ne le peuvent là où ces derniers leur font concurrence. Les ouvriers de première classe peuvent avoir du travail, ainsi que leurs aides, lorsque la langue anglaise est indispensable ; mais si elle ne l'est pas, le Chinois aura toujours le dessus sur le travailleur blanc, lorsqu'il y aura compétition entre eux. Par exemple, l'aide d'un forgeron ou d'un charpentier est un blanc, mais celui d'un maçon est un Chinois, parcequ'il n'a qu'à transporter la brique et le mortier et qu'il est peu ou point nécessaire de lui parler.

Les blancs peuvent avoir de l'emploi dans certaines industries.

21. Je ne sache pas que les terres des chemins de fer soient encore ouvertes à la colonisation.

22. Certainement.

23. Voir No. 4, au sujet de l'opium. Il n'y a pas de blancs aussi méchants que les Chinois.

Les Chinois sont plus dépravés que les blancs.

21. Beaucoup plus.

25. Non.

26. Personnellement, je ne connais pas de cas de lèpre.

27. Rien de plus que ce qui est contenu dans ces réponses.

WILLIAM MORESBY.

M. John Bryden, gérant-général des houillières de Wellington, a répondu comme suit : —

1. Les émigrés chinois sont principalement des journaliers. Quelques artisans viennent aussi, mais ils travaillent rarement de leur métier.

Journaliers bien portants.

2. Ils sont généralement bien portants et propres au travail lorsqu'ils arrivent ici.

Ne sont pas à charge au public.

2. Il n'y a pas de système d'assistance publique. Je n'ai jamais vu un Chinois demander ou obtenir des secours des blancs.

Industrieux et sobres.

4. Il sont industrieux, sobres, économes et soumis aux lois, bien plus que les blancs de même classe.

Remplissent leurs engagements plus que les blancs.

5. Ils respectent leurs engagements avec les blancs, mais les blancs ne tiennent pas toujours ceux qu'ils prennent vis-à-vis des Chinois, car ils laissent souvent la province sans payer ces derniers.

Ne cherchent pas à nuire aux blancs.

6. Je ne sache pas qu'ils aient essayé de faire tort à la population blanche ; ils lui ont simplement fait une concurrence honnête sur le marché du travail.

Ils ont été les biens venus.

7. Lorsque les Chinois sont arrivés pour la première fois dans la province, ils ont suppléé à une demande de main-d'œuvre qu'il était difficile de se procurer alors, et leur venue a été encouragée et bien accueillie.

Jusqu'à ces derniers temps.

8, Jusqu'à ces quelques années passées, les Chinois ont été bien vus partout, et ils sont encore bien accueillis par beaucoup de personnes.

L'agitation a été causée par des politiciens.

9. L'agitation anti-chinoise a originé il y a quelques années ; elle a été fomentée par des politiciens qui l'exploitent encore pour des fins politiques.

Ne nuisent ni à la paix ni à la santé publique.

10. Rien dans leur manière de vivre n'est de nature, autant que je sache, à troubler la paix publique ou à nuire à la santé générale. En règle générale, ils sont soigneux de leur personne, bien que la malpropreté règne autour d'eux souvent, mais ils ne sont pas pires que les blancs de même classe.

Ont fait progresser la Province.

11. La présence des Chinois a puissamment contribué au développement de la province.

Sont encore nécessaires.

12. Leur secours est encore nécessaire au développement futur du pays.

Leur départ serait un désastre.

13. Si les Chinois se retiraient de la province, le résultat serait désastreux, parce que beaucoup d'industries actuellement florissantes seraient dans l'impossibilité de poursuivre leurs opérations faute d'une main-d'œuvre convenable.

14. Je ne saurais dire quel nombre serait nécessaire ; tout dépend de la demande de main-d'œuvre.

15. Je ne sais dans quelle proportion devrait se faire l'immigration chinoise, relativement à la blanche, car cela dépendrait de la classe de blancs qui immigreraient dans la province.

16. Peu de domestiques nous arrivent d'Europe ou d'Amérique, et des capitalistes hésiteraient peut-être à venir ici, sachant qu'ils n'y pourraient pas trouver de serviteurs.

Les capitalistes n'oseraient venir ici.

17. Je ne pense pas que l'on devrait forcer les Chinois domiciliés en cette province à la quitter, ou en empêcher d'autres de venir, à moins qu'on ne puisse induire une bonne classe de travailleurs, ou toute autre classe à émigrer ici.

18. Je ne puis rien suggérer quant à la restriction ou à la règlementation de l'immigration chinoise.

19. Un effort simultané du peuple et de la législature pourrait peut-être amener une main-d'œuvre blanche suffisante pour développer les ressources de la colonie aussi rapidement qu'à présent, mais j'en doute beaucoup.

Doute qu'un effort combiné aurait pour effet de faire progresser la Province.

20. Les blancs laborieux et désireux de travailler, peuvent trouver un emploi rémunérateur.

Les blancs peuvent trouver du travail.

21. L'ouverture des terres publiques à la colonisation a eu un effet marqué sur l'immigration des colons dans cette province.

L'ouverture des terres publiques a aidé à l'immigration blanche.

22. Je ne sache pas que la présence des Chinois ait retardée l'immigration des blancs dans cette province.

L'immigration blanche n'a pas été retardée.

23. Je ne pense pas que les Chinois aient d'influence sur la moralité des blancs, et je ne crois pas qu'ils soient plus à redouter que les blancs qui ont les mêmes habitudes.

Pas d'influence sur la moralité des blancs.

24. Je ne puis dire que la proportion de Chinois immoraux soit plus grande que parmi les blancs placés dans une situation analogue.

25. Je ne pense pas que les Chinois dépravés fassent plus parade de leurs vices que les blancs de même condition.

Le vice n'est pas plus commun que parmi les blancs.

26. Je ne sache pas qu'un seul cas de lèpre ait été produit par leur contact avec les blancs.

27. Je ne puis donner aucune autre information ou fournir d'autres faits sur la question que la Commission étudie actuellement.

JOHN BRYDEN.

JOHNSTON.

M. JOHNSTON a donné les réponses suivantes : —

Caractère et qualités des immigrants Chinois.

1. Principalement des journaliers.
2. Oui, autant que je sache.
3. Les Chinois ne sont pas à charge à la charité publique ou privée.
4. Ils sont industrieux, sobres, économes et soumis aux lois.
5. Oui, autant que mon expérience me permet de le dire.
7. Je ne le crois pas.

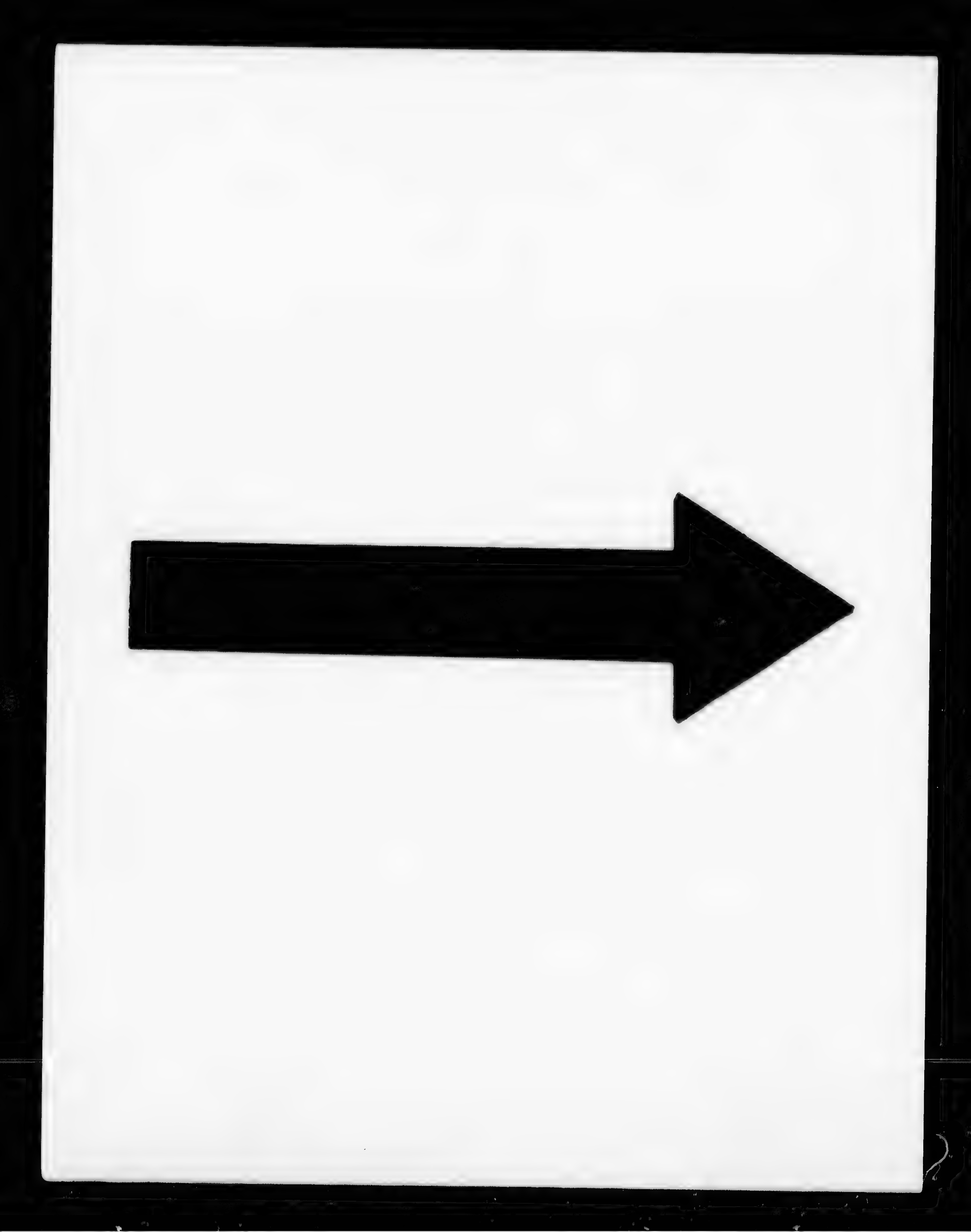
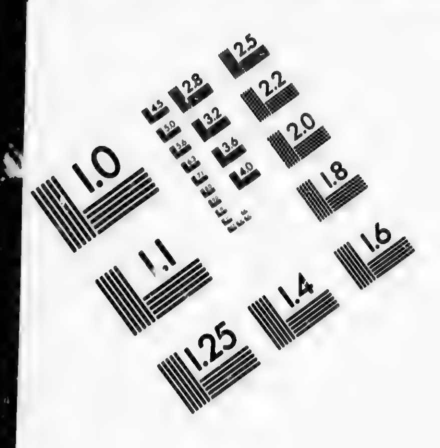
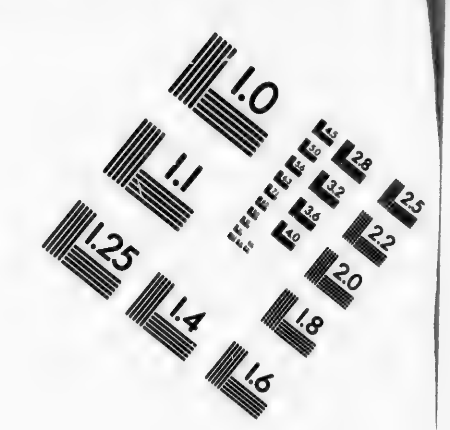
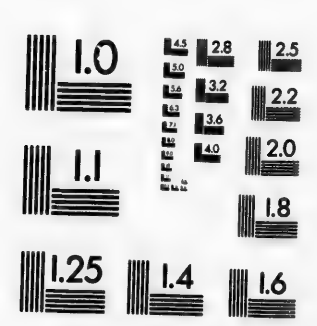
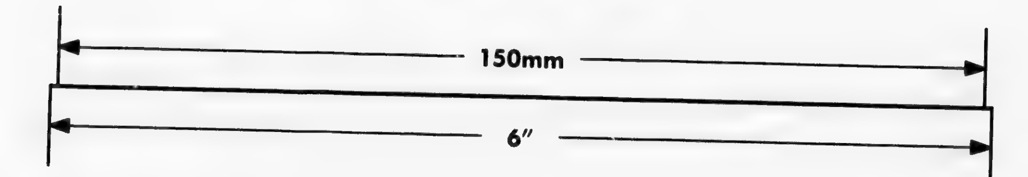
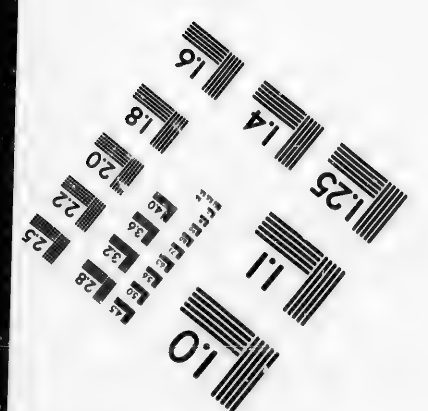
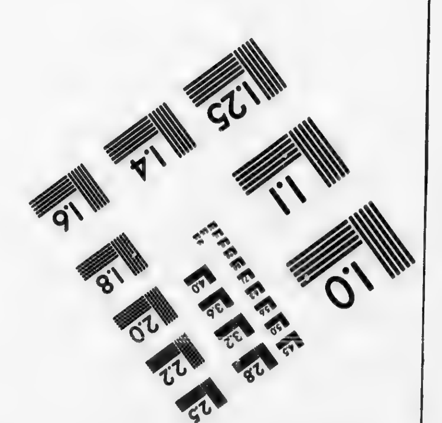


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

Agitation politique.

8. Jusqu'à ces années passées, alors qu'a originé le mouvement anti-chinois.

9. Il y a quelques années. L'agitation a été due, et l'est encore, aux politiciens.

10. Je ne le crois pas.

Ont dévoloppé le pays.

11. Oui, beaucoup, à mon avis.

Mais la restriction est nécessaire.

12. Je le crois; mais je pense qu'il serait nécessaire de restreindre et règlementer toute immigration ultérieure.

13. Pas de réponse.

Le nombre actuel est suffisant.

14. Dans l'état actuel de la province, les Chinois paraissent être nécessaires, mais le nombre actuel est peut-être suffisant.

15 et 16. Pas de réponses.

Imposition d'une taxe de capitation.

17. A mon avis, le nombre des arrivants devrait être limité, comme on l'a fait en Australie.

Un Chinois par 100 tonneaux de registre.

18. Obliger les navires à ne transporter qu'un seul Chinois par chaque cent tonneaux de registre.

19. Peut-être, lorsque le chemin de fer du Pacifique Canadien sera terminé.

Les blancs peuvent trouver du travail.

20. Je le pense.

21. C'est mon impression.

22. Je ne le crois pas.

23 à 27. Pas de réponses.

MATTHEW F. JOHNSTON,
Marchand, Victoria, C. A.

W. B. ADAIR, Gérant de la Compagnie dite, "The British American Packing Co'y," a donné les réponses suivantes :—

Immigration chinoise—qualité et caractère.

1. Des journaliers, autant que je sache.

2. Oui.

3. Non.

4. A très peu d'exceptions près, ils sont sobres, économes et soumis aux lois.

5. A ma connaissance personelle, oui.

6. Non.

7. Oui, je pense, et ils ont été encouragés.

8. Jusqu'à ces deux dernières années.

9. Il y a deux ans environ ; surtout des travailleurs blancs de mauvais caractère ; un peu dans toutes les classes.

Agitation soulevée par les ouvriers de mauvais caractère.

10. La maladie pourrait se déclarer parmi eux, par suite de l'habitude qu'ils ont de s'entasser dans leurs logements.

Entassement.

11. Beaucoup, à mon avis.

Ont développé le pays.

12. Je pense que leur présence est aussi nécaissaire qu'elle est à désirer.

Leur départ serait nuisible.

13. Plusieurs de nos industries en souffriraient, surtout celle des conserves de saumon.

Règlementation de toute immigration nouvelle.

14. Oui, ceux qui sont actuellement dans la province, en ne tenant pas compte de ceux qui sont employés au chemin de fer.

Un effort combiné pour attirer une immigration blanche ferait du bien, si le travail pouvait s'obtenir à bas prix.

15. Je ne saurais dire.

16. Je crois que l'effet serait mauvais.

17. A mon avis, ils ne devraient pas être forcés de partir ; toute immigration nouvelle devrait être restreinte et règlementée quant au nombre et à la qualité.

18. Pas de réponse.

19. Un effort simultané amènerait peut-être un supplément de travailleurs blancs : mais à moins d'obtenir une main d'œuvre peu couteuse, quelques-unes de nos industries en souffriraient.

20. Je pense qu'ils le peuvent.

Les blancs peuvent trouver du travail.

21. Pas de réponse.

22. Je ne le crois pas.

Immigration blanche pas retardée.

23. Mes observations me portent à croire que les Chinois n'ont pas exercé une influence funeste sur la moralité des blancs.

Pas d'effet sur la moralité publique.

24 et 25. Je ne le crois pas.

26. Je n'en sais rien, et je n'en ai jamais remarqué un seul cas dans le pays.

27. Je ne pourrais le faire ; je ne puis que renvoyer la Commission aux statistiques recueillies par feu M. Anderson, le commissaire des pêcheries.

WM. B. ADAIR.

D. R. LORD, de la compagnie dite "The British American Packing Co'y," a répondu comme suit : —

1. Des journaliers et artisans.

2. Oui.

Immigration chinoise—caractère excellent.

3. Pas de réponse.

Industrieux et sobres. 4. Industrieux, sobres et économes.

Respectent leurs engagements. 5. Oui.

Font la concurrence seulement pour la main-d'œuvre et pour la culture des produits agricoles. 6. Non.

7. Oui.

Ont suppléé à un besoin. 8. Jusqu'à il y a deux ans.

Impression générale favorable aux Chinois. 9. Pas de réponse.

Rien de nuisible à la santé ou à la paix. 10. Rien que je sache.

11. Pas de réponse.

12. Oui.

Leur départ serait nuisible. 13. Un grand inconvénient.

14. Un certain nombre est nécessaire, mais je ne suis pas prêt à dire combien.

15. et 16. Pas de réponses.

17. Non.

18. Pas de réponse.

19. Non.

Les blancs peuvent avoir du travail. 20. Oui, s'ils sont sobres.

21. Pas de réponse.

22. Je ne le sais pas.

23, 24, et 25. Non.

Pas d'effet délétère sur la moralité publique ; n'étalent pas leurs vices. 26. Aucun.

27. Je ne le puis.

D. R. Lord.

BODWELL. M. E. V. Bodwell, a répondu comme suit : —

Immigration chinoise, de bonne qualité peu d'artisans. 1. Surtout des journaliers et quelques commerçants.

Vigoureux. 2. Oui.

Pas à charge au public. 3. La seule assistance publique est la Societé de Bienveillance de la Colombie-Anglaise. Ils ne sont à charge à personne.

4. Ils sont industrieux, sobres, économes et soumis aux lois autant que les blancs de la même classe. Ils ne sont ni paresseux, ni ivrognes, ni extravagants, ni turbulents.

5. Autant que je sache, ils les remplissent aussi bien que les blancs dans les mêmes circonstances.

6. Non.

7. Je n'en puis rien dire, car je n'étais pas encore ici alors, mais on m'a informé qu'ils avaient suppléé à une demande très pressante à l'époque.

8. Je n'en sais rien.

9. Je préfère ne pas répondre à cette question.

10. Je ne pense pas qu'il y ait chez eux rien de nature à troubler la paix publique. Ils sont aussi propres sur eux que les blancs de même classe. Quant à leur manière de vivre chez eux, je n'en connais rien.

Rien de dangereux pour la paix ou la salubrité.

11. Oui.

12. Dans l'état actuel des choses, oui.

Ont développé le pays.

Leur présence nécessaire.

13. Ce sont à peu près les seuls domestiques que l'on puisse avoir. S'ils quittaient le pays tous ensemble, je pense que ce serait une calamité. Avec le temps, la demande pourrait être remplie au moyen d'une immigration de domestiques blancs et de journaliers.

Les seuls domestiques à avoir ; leur expulsion serait une calamité.

14. Pas de réponse.

15. Je ne suis pas en mesure de le dire.

Avec le temps, on aurait des serviteurs blancs.

16. A moins d'adopter des mesures pour amener un bien plus grand nombre d'ouvriers et de domestiques blancs, les personnes ayant des capitaux à placer et qui sont habituées à un nombreux domestique, ne pourraient naturellement venir se fixer dans le pays.

Les capitalistes ne viendraient pas s'ils ne pouvaient avoir de comfort.

17. Je ne pense pas qu'il soit sage de forcer les Chinois qui se trouvent ici actuellement à s'en aller, mais on pourrait réglementer toute immigration ultérieure et limiter le nombre des arrivés.

Immigration ultérieure à réglementer.

18. Je n'entreprendrai pas de dire quel mode devrait être suivi pour effectuer l'objet en vue.

19. Je ne le crois pas.

20. Eu égard au nombre de colons fixés permanemment dans le pays, les blancs peuvent trouver du travail rémunéré raisonnablement. Le marché du travail deviendrait encombré, parce que peu de colons comparativement peuvent employer plusieurs ouvriers. Le chiffre des gages payés aux blancs est de $ 2 par jour, en moyenne, et le coût de la vie ici est d'environ 33½ pour cent plus élevé que dans Ontario.

On ne pourrait attirer assez de travailleurs blancs.

Les blancs peuvent trouver du travail.

21 La promesse que l'on a faite d'ouvrir ces terres à la colonisation a induit quantité de gens à immigrer dans cette province, pendant cette saison.

L'ouverture des terres aux colons a attiré l'immigration blanche, qui n'a pas été retardée par les Chinois.

22. Je ne le crois pas.

23. Je ne crois pas qu'ils le soient.

Pasd'effet délétère sur la moralité publique ; pas plus dépravés que les blancs.

24. Je ne le crois pas.

25. Non.

26. Je n'en sais rien.

27. Non.

La main d'œuvre chinoise a une tendance à dégrader le travail, et en somme, ne profite pas aux patrons.

28. Si l'on considère d'une manière générale l'effet de la main-d'œuvre chinoise sur les classes ouvrières, on trouve qu'elle a malheureusement une tendance à dégrader le travail. Je regarde la paresse comme un vice, et toute occupation honnête devrait être tenue pour honorable et respectable. L'habitude que l'on a prise d'employer des Chinois pour remplir les fonctions les plus basses ou exécuter les travaux manuels les plus durs, a été cause que les blancs évitent à présent de se livrer aux mêmes occupations, et si l'on demande maintenant à un homme de se charger de travaux semblables, il répondra invariablement : "Je ne fais pas le travail d'un Chinois." Beaucoup de gens préfèrent rester les bras croisés plutôt que d'affronter ce préjugé : que certaines œuvres ne conviennent qu'à des Chinois. Je n'ai aucun doute que l'ouvrier chinois l'emportera toujours sur le blanc toutes les fois qu'il y aura concurrence entre eux, parce que, quelque soit le prix demandé par un tâcheron blanc, le Chinois exécutera toujours le même ouvrage à vingt-cinq pour cent au-dessous de ce prix ; mais une fois qu'il a battu le travailleur blanc sur le terrain de la compétition, il maintient son prix, car il n'y a pas de rivalité entre Chinois à ce sujet ; et lorsque la concurrence de l'ouvrier blanc n'est plus à craindre, il n'est pas lent à tirer parti du monopole qu'il exerce sur le travail. Ainsi, la concurrence qui existe entre les blancs et les Chinois n'abaisse pas d'une manière sensible le prix du travail pour le patron, bien qu'elle permette au Chinois de chasser le travailleur blanc ou de l'écarter de son chemin.

E. V. BODWELL.

ARMSTRONG.

WILLIAM JA'.ES ARMSTRONG, originaire de Peterborough, Ont., actuellement shérif de New-Westminster, a répondu comme suit :

Immigration chinoise—caractère excellent. Journaliers vigoureux. Admis dans les hôpitaux comme les blancs. Concurrence du travail. N'ont pas suppléé à un besoin.

1. Des journaliers, je crois.

2. Lenr santé est bonne, autant que je sache.

3. Ils sont admis dans nos hôpitaux et reçoivent les mêmes soins que les blancs, sans que nous en recevions aucune rémunération.

4. Paresseux.

5. Je les emploie rarement ; je n'en sais rien.

6 et 7. Je ne le crois pas.

Mouvement anti-Chinois ; dans toutes les classes. Pas nuisibles à la paix où à la salubrité. Ont développé l'industrie du poisson. Ne sont pas nécessaires.

8. Pas de réponse.

9. Il y a quelques années ; toutes les classes.

10. Pas que je sache.

11. Oui, je pense, dans l'industrie des pêcheries.

12. Je ne le crois pas.

13. Les conditions du confort ne seraient pas modifiées ; le pays serait prospère. Des effets de colons européens commencent à arriver.

Leur départ ne produirait pas d'inconvénients.

14. Non.

15. Aucune.

16. Le capital attirera le travail.

17. Je ne les obligerais pas à partir, mais je défendrais toute nouvelle immigration.

Pas d'expulsion forcée ; mais arrêter l'immigration par une loi semblable à celle des Etats-Unis. Un effort combiné attirerait les blancs.

18. Une loi semblable à celle adoptée aux Etats-Unis.

19. Oui.

20. Oui, plus que dans tout autre pays au monde.

21. Je ne sache pas que les terres soient ouvertes à la colonisation, ce qui nuit beaucoup à la prospérité du pays.

Les blancs peuvent trouver du travail. L'immigration blanche a été retardée.

22. Oui, beaucoup.

23. Difficile à dire.

Dépravation plus grande chez les chinoises ; ne font pas étalage de leurs vices.

24. Beaucoup plus forte chez les femmes.

25. Je ne sache pas que ce soit le cas.

26. Non.

27. Je n'ai pas de statistiques; je pourrais donner d'autres informations si le temps me le permettait.

NANAIMO, C. A., 1er octobre 1884.

SAMUEL B. ROBINS, surintendant de la Compagnie des Charbonnages et des Terres, de Vancouver (à responsabilité limitée), a répondu comme suit : **ROBINS.**

1. L'immigration chinoise ici est composée principalement de journaliers et de quelques commerçants qui fournissent à leurs compatriotes les substances alimentaires et les vêtements, mais elle ne compte pas d'artisans.

2. A leur arrivée, ils sont généralement bien portants et propres au travail.

3. Nous n'avons pas d'assistance publique, et jusqu'à présent les Chinois se sont rarement adressés à la charité privée.

4. Ils sont industrieux, sobres et soumis aux lois, ainsi qu'économes, autant qu'il m'a été possible de l'observer.

5. Ils tiennent leurs engagements et exécutent leurs contrats.

6. La seule manière dont ils puissent nuire à la prospérité des blancs, en dehors de la concurrence qui existe sur le marché du travail, c'est en se livrant à la culture des produits agricoles et des légumes ; ils réussissent très bien dans ces branches et vendent leurs produits aux blancs aussi bien qu'à leurs compatriotes.

Emploi des Indiens, facile.

7. Quand les Chinois sont arrivés pour la première fois dans le pays, ils ont suppléé sans doute à un besoin qui se faisait vivement sentir alors, et leur arrivée a été encouragée et vue avec plaisir, et, je puis ajouter surtout par la Compagnie des Charbonnages et des Terres de Vancouver (limitée) que je représente ; mais les classes laborieuses leur ont toujours été hostiles. Lors de leur arrivée ici, ma Compagnie avait eu à souffrir d'une grève organisée par les travailleurs blancs, et nous nous sommes servi des Chinois comme d'un argument propre à régler le différend. Avec un peu plus de trouble, nous aurions pu, je crois, avoir des Indiens qui nous auraient tirés d'affaire également bien.

Encouragés par les industriels ; hostilité toujours croissante.

8. L'encouragement donné aux Chinois par les patrons ne s'est pas démenti jusqu'à présent, tandis que l'hostilité envers les Chinois semble s'être développée de plus en plus chaque année.

Mouvement anti-Chinois fomenté par les classes commerciales blanches.

9. Je pense que ce que l'on appelle le mouvement anti-chinois a pris naissance il y a deux ans environ et qu'il a été fomenté et entretenu par la classe commerciale blanche qui voyait que des sommes importantes étaient payées, à titre de gages, à des gens qui ne mettaient jamais les pieds dans ses magasins. Les ouvriers de race blanche, aussi, qui ont quelquefois beaucoup de difficulté à trouver de l'emploi pour un parent (qu'ils ont peut-être induit à émigrer dans la province en lui dépeignant leur propre prospérité), voyant que les Chinois ont toujours du travail, sont prêts à faire tout leur possible pour amener une législation de nature à réglementer l'immigration chinoise.

Rien de nuisible à la santé ou à la paix publique. Sont trop entassés dans leurs logements. Tranquillité publique en danger quand les Chinois travaillent avec des blancs.

10. Je ne connais rien dans leurs habitudes ou leur manière de vivre qui soit de nature à troubler la paix publique ou à nuire à la santé générale, sauf la coutume qu'ils ont de s'entasser dans leurs logements. Il pourrait y avoir un danger pour la tranquillité publique là où beaucoup d'ouvriers blancs et Chinois sont employés aux mêmes travaux, comme dans nos mines de houille ; et dans quelques cas, nous avons éprouvé de la difficulté à empêcher les Chinois d'être maltraités.

Ont fait progressé la province.

11. La présence des Chinois a, sans doute, contribué au développement de la province.

Pas aussi indispensables qu'autrefois.

12. Leur présence ici est bien moins nécessaire que pendant les années passées, les travailleurs blancs étant plus nombreux depuis que les chemins de fer ont établi une communication entre l'Est et l'Ouest.

Le départ graduel des Chinois ne produirait pas d'inconvénients.

13. Si les Chinois devaient quitter la province tous à la fois, il n'y a pas de doute qu'il s'en suivrait de grands inconvénients pour tous ceux qui les emploient ; mais s'ils devaient disparaître graduellement comme ils sont venus, je ne crois pas qu'il en résulterait beaucoup d'inconvénients.

14. Suivant moi, il n'est pas nécessaire de retenir les Chinois dans la province, mais leur exclusion ne devrait pas être subite.

15. Une immigration libre de blancs appartenant à la classe ouvrière, nous permettrait de nous dispenser entièrement de l'élément chinois.

On pourrait se passer des Chinois avec une immigration libre.

16. Je ne puis répondre à cette question.

17 et 18. A mon avis, l'imposition d'une taxe de capitation au chiffre de $50, disons, serait la meilleure manière de résoudre la difficulté. Une taxe moins élevée, n'aurait pas d'effet, je crois.

Une taxe de capitation devrait être imposée à tout Chinois.

19. Je suis d'avis qu'un effort simultané de la population de cette province et de sa législature pour encourager l'immigration blanche et dissuader les gens de se servir des Chinois, aurait pour effet de nous procurer un bon contingent de travailleurs blancs, de faire cesser l'immigration chinoise et en même temps de développer les ressources naturelles de la colonie aussi rapidement et sûrement qu'elles le sont maintenant.

Un effort combiné attirerait une immigration blanche suffisante.

20. Les blancs peuvent trouver actuellement du travail remunérateur. De fait, les gages sont assez élevés pour attirer la meilleure classe d'ouvriers blancs. Sur près de 400 travailleurs blancs employés par ma compagnie, pas un ne gagne moins que $2 par jour.

Les travailleurs blancs peuvent obtenir des gages suffisants pour attirer l'immigration.

21. Je pense que l'ouverture à la colonisation des terres de chemins de fer a eu un effet marqué sur l'immigration des colons dans cette province.

L'ouverture des terres des chemins de fer a attiré l'immigration blanche.

22. Dernièrement surtout, l'immigration blanche a été retardée par la présence des Chiuois dans cette province.

Immigration blanche retardée par les Chinois.

23. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, je ne me suis pas aperçu que la présence des Chinois ait eu aucun effet quelconque sur la moralité des blancs.

L'influence Chinoise est nulle sur la moralité des blancs.

24. Je ne pense pas que la proportion d'êtres dépravés et immoraux parmi les Chinois soit plus considerable que parmi la population blanche dans d'autres endroits placés dans les mêmes conditions et où l'élément chinois ne se rencontre pas.

Pas plus de dépravation chez les Chinois que chez les blancs de même conditions.

25. Les Chinois vicieux et dépravés nétalent pas leurs vices et leur depravation plus ouvertement ou avec plus d'effet que les blancs appartenant à la même catégorie.

26. Je n'en sais rien personnellement.

27. Les questions qui précèdent me paraissent embrasser tout le sujet, et je n'ai qu'une observation à ajouter aux réponses données ci-dessus. J'ai remarqué que là où la main-d'œuvre chinoise est abondante, les jeunes blancs, de 15 ans et au dessus, ne peuvent trouver d'emploi aussi facilement qu'ailleurs, et, par conséquent, ne sont pas aussi portés à contracter le goût du travail. Les travaux manuels grossiers auxquels leurs pères se sont livrés, sont regardés par eux comme ne convenant qu'à une race inférieure, et ainsi grandit au milieu de nous une génération de flaneurs qui ne contribuera certainement pas au bien-être de l'état. Nous employons plus de 300 mineurs et journaliers blancs, et environ 150 Chinois. Ces derniers gagnent de $1 à 1.25 par jour.

Là où les Chinois trouvent aisément du travail, la jeunesse perd le goût du travail.

SAMUEL M. ROBINS.

TINDAL.

Déclaration faite par M. JOHN TINDAL, de Victoria, en réponse aux questions qui lui ont été soumises :—

VICTORIA, C. A., 10 Septembre, 1884.

Le mineur Chinois ne veut courir aucun risque, mais suit le mineur blanc.

Je, soussigné, John Tindal, suis arrivé dans la Colombie Anglaise en 1812, et, jusqu'en 1876, j'ai presque toujours vécu sur la terre ferme. Quelques rares Chinois habitaient le pays : ils s'occupaient dans les premiers temps de leur arrivée, à laver le linge et à travailler aux mines. Comme mineurs, je ne les ai jamais vu risquer de capitaux à la recherche des minéraux, mais, comme des chacals, ils suivaient les blancs, et enlevaient tout ce qu'ils pouvaient mettre à profit.

Mauvais effets de l'immigration Chinoise.

Les berges et les bancs de la Rivière Fraser et de ses tributaires, qui n'avaient pas été exploités à cause du prix élevé des provisions, pourraient à présent, grâce aux chemins de fer et aux transports devenus moins dispendieux, fournir de l'emploi à un grand nombre de blancs et donner en conséquence un marché aux cultivateurs et un revenu au gouvernement. Mais par suite du système suivi par les Chinois, ces champs d'exploitations ont été dépouillés de leurs richesses, et les trésors qu'ils contenaient sont maintenant en sûreté en Chine.

Les Chinois sont des monstres sans moralité.

Il a été un temps où j'étais dégoûté d'entendre les gens parler aussi amèrement des Chinois. J'ai tâché de cultiver leur connaissance le plus possible, afin d'étudier les choses moi-même, et je suis arrivé à la conclusion que ce sont des monstres. Quant à la morale, ils n'en ont pas. Ils regardent l'honnêteté des blancs comme de la simplicité, et leur vertu comme de l'imbécilité. Les Chinois n'ont aucun respect pour les femmes. De fait, ils paraissent faire plus de cas d'une prostituée que d'une femme vertueuse, la première se rapprochant plus de l'idée qu'ils se font de la femme. Ils sont passés maîtres dans l'art de la dissimulation. Dès leur arrivée ici, on leur fournit des livres admirablement bien faits, afin qu'ils puissent apprendre l'anglais qu'ils peuvent prononcer assez bien en se servant de leurs propres caractères. Ils mettent toute leur énergie à obtenir la connaissance de notre langue, et dès qu'ils l'ont obtenue ils sont également soigneux de cacher ce fait. Je n'en ai jamais vu un seul qui voulût expliquer un seul mot chinois à un blanc. Quant à leurs habitudes de vie, ils sont d'une malpropreté révoltante ; dans leurs habitations, le sol est saturé d'ordures jusqu'à une certaine distance aux alentours de leurs demeures ; mais ils paraissent assez propres de leurs personnes, et ils portent des vêtements comfortables.

Passés maitres dans l'art de la dissimulation.

Leurs habitudes sont malpropres.

Sujets à des maladies dégoûtantes.

Au sujet de la maladie, on m'a informé que les maladies vénériennes sont communes et quelquefois très sérieuses parmi eux ; on m'a dit aussi que quelques Chinois, ayant l'air très faibles, et que j'ai vus assis sur le bord du chemin, avaient été chassés par leurs propres compatriotes, qui ne leur permettaient pas d'approcher d'eux ; qu'ils souffraient d'une maladie dangereuse et très contagieuse ; que si une personne se servait d'un siège qu'ils avaient occupé, cette maladie se transmettait ; mais lorsque je me suis informé si cette maladie était la lèpre, j'ai reçu la réponse ordinaire " no sabee ", car du moment qu'ils s'aperçoivent qu'une personne désire quelque information, ils refusent obstinément de la lui donner.

Bons travailleurs dans certains ouvrages.

Comme travailleurs, ils peuvent faire autant qu'un blanc pour certains genres de travaux. J'en ai moi-même employés, mais j'ai trouvé qu'ils ne voulaient pas travailler pour moi comme pour eux-mêmes ou leurs maîtres chinois ; je me suis aperçu aussi que ce sont des voleurs très habiles et invétérés. Ils ne viennent pas ici comme les Européens pour y former

des établissements, mais dans le seul but de dépouiller le pays d'une certaine somme d'argent ; plusieurs m'ont informé que $1000 était le total désiré. Dès qu'ils ont obtenu le montant désiré, ils retournent en Chine, à moins qu'ils ne voient quelques moyens de faire plus d'argent sans courir de risques. Ils sont peu particuliers sur les moyens à employer pour acquérir cette somme ; s'ils peuvent la voler, tant mieux, et c'est un grand honneur pour eux s'ils peuvent le faire sans être découverts.

Ne viennent pas pour rester.

Il est tout-à-fait évident qu'il existe une espèce de servage parmi eux, mais il est impossible de connaître sous quelle forme, car les classes pauvres paraissent peu disposées à en parler et craignent même de le faire. C'est un fait bien connu que leurs femmes sont vendues partout dans le pays comme prostituées. Nonobstant l'influence que leurs chefs paraissent exercer sur les masses, aucun effort n'est jamais tenté pour faire mettre en liberté une femme ainsi vendue sur le marché du déshonneur. Des personnes du Pérou m'ont dit que les Chinois ne faisaient aucun secret de l'esclavage qu'ils subissent dans ce pays.

Il existe parmi eux quelque système de servage.

Les Chinois ne pourraient jamais s'assimiler à notre race, car ils semblent nous mépriser au moins autant que nous les méprisons, et notre religion, disent-ils est la plus grande folie de la terre. De fait ils pensent qu'ils doivent nous tricher, nous voler et nous dégrader autant qu'il leur est possible de le faire.

Ne peuvent s'assimiler aux autres races.

JOHN TINDAL.

MICHAEL HANEY, de Yale, natif de l'Irlande, surintendant-général du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise, a répondu comme suit :

HANEY.

1. Surtout des journaliers.

2. Oui.

Les immigrants Chinois sont surtout des journaliers ; sains.

3. Non ; les Chinois organisent des secours.

4. Industrieux, sobres. Très économes et paisibles, à bien peu d'exception près.

Pas d'institutions charitables parmi les blancs ; actifs sobres, paisibles, remplissent leurs engagements, ne nuisent que par leur compétition au travail. Les grands travaux ne pourraient pas être continués sans eux.

5. Oui.

6. Non.

7. Je n'étais pas ici ; mais à présent les grandes exploitations ne pourraient continuer leurs opérations sans eux ou sans une grande augmentation dans les dépenses.

8. Je n'ai pas vu beaucoup d'opposition contre les Chinois, excepté chez un petit nombre de personnes.

9. Je ne le sais pas ; les classes laborieuses généralement.

10. Pas plus que parmi toutes les classes de travailleurs. S'il y a quelque différence sous ce rapport, les Chinois dans l'ensemble sont les plus propres.

Rien dans leurs habitudes n'est plus contraire à la salubrité et à la paix publique que dans les mêmes classes de population

11. Oui, certainement.

blanche: ils ont contribué au développement du pays ; nécessaires à la construction des chemins de fer ; sans eux pas de domestiques, et les travaux seraient forcément arrêtés.

12. Pendant la construction des chemins de fer, les Chinois sont nécessaires, et comme cultivateurs ou jardiniers ils sont égaux aux blancs.

13. On ne pourrait se procurer de domestiques et les travaux publics seraient arrêtés. Le peu de main-d'œuvre restant deviendrait d'un prix très élevé.

7,000 sont nécessaires pour les travaux de chemins de fer seulement. Ne seraient pas nuisibles à nombre égal.

14. Les chemins de fer seuls en emploient 7,000.

15. Je ne pense pas qu'un nombre égal serait nuisible.

16. Des gages très élevés.

Main-d'œuvre serait trop chère si l'on ne dépendait que sur celle venant de l'Europe ou de l'Est.

17. Avec la grande demande de main-d'œuvre actuelle, je ne pense pas qu'aucune restriction soit nécessaire.

Restriction inutile. Un effort combiné n'amènerait pas assez de main-d'œuvre.

18. Pas de réponse.

19. Je ne le pense pas.

20. Oui.

Les blancs peuvent trouver des travaux rémunératifs : pas aussi immoraux que les blancs.

21. Pas de réponse.

22. Pas à ma connaissance.

23. Je les crois pas ainsi.

24. Pas en aussi grande proportion.

25. Non.

26. Je n'en ai jamais vu un seul cas.

27. Aucunes, excepté celles con'enues dans les réponses précédentes ; et que les grands travaux ne pourraient être exécutés sans eux.

M. HANEY.

FOURCHES DE LA QUESNELLE, 18 Septembre, 1884.

STEPHENSON.

W. STEPHENSON, résidant depuis vingt ans dans la section minière du District de Cariboo, a donné les réponses suivantes : —

Chinois immigrés sont surtout journaliers.

1. Surtout des journaliers ; très peu d'artisans et de commerçants.

Arrivent en bonne santé ; pas à charge aux institutions charitables.

2. Toujours en bonne santé, et capables de travailler.

3. Pas de système régulier pour le secours des pauvres ; mais ils sont rarement devenus à charge au public, excepté dans des cas d'aliénation mentale. Si l'un deux est atteint de folie, ils nous le passent de suite pour qu'on en prenne soin.

Industrieux, sobres, ne violent pas ouvertement la loi, mais s'efforcent de s'y soustraire ; joueurs.

4. Dans l'ensemble, ils sont industrieux, sobres et économes. Ils ne sont ni paresseux, ni ivrogues, ni extravagants ou turbulents. Ils ne violent pas ouvertement les lois, mais ils tâcheront de s'y soustraire par tous les moyens possibles, sans se mettre en contravention avec elles. Tous sont des joueurs invétérés — hommes, femmes et enfants.

5. Peu d'entre eux remplissent leurs engagements ou exécutent leurs contrats, simplement parce qu'ils n'ont aucuns principes d'honnêteté. Quatre-vingt-quinze pour cent sont menteurs et voleurs ; et ce n'est pas une tache chez eux de mentir ou de voler. S'ils sont surpris et punis, lorsque leur terme de châtiment expire, ils ne sont dégradés ni à leurs propres yeux ni à ceux de leurs compatriotes.

Ne remplissent pas bien leurs engagements. Sur cent 95 sont menteurs ou voleurs.

6. Oui ; les maisons commerciales font une bonne partie des affaires du district de Cariboo.

A Cariboo, ils nuisent aux commerçants blancs.

7. Les Chinois sont arrivés avant moi dans la province, je ne puis donc pas répondre à cette question.

8. Je ne sais pas.

9. Il n'y a jamais eu d'agitation contre les Chinois dans le district de Cariboo.

Pas d'agitation contre eux dans le district de Cariboo.

10. A présent, non ; mais s'ils étaient ici en plus grand nombre, ils seraient un danger pour la salubrité publique, parce que ce sont certainement des gens dégoûtants.

S'ils étaient plus nombreux dans le district de Cariboo, ils seraient dangereux pour la salubrité publique.

11. Non ; le développement de la province n'intéresse aucunement les Chinois. Ils viennent ici purement et simplement pour y faire de l'argent et l'emporter dans leur pays.

Ils n'ont pas aidé au développement du pays.

12. Je ne puis dire.

13. Je ne pourrais dire quel effet cela aurait sur la province ; mais dans le district de Cariboo, le revenu ne serait pas suffisant si les Chinois partaient en masse.

S'ils quittaient Cariboo, le revenu ne serait pas suffisant.

14 à 16. Je ne puis répondre à ces questions.

17. Je suis d'avis que l'on ne devrait pas forcer les Chinois qui sont actuellement dans la province, de s'en aller ; mais on devrait empêcher l'arrivée d'un plus grand nombre, parce que nous en avons déjà trop.

Immigration ultérieure des Chinois devrait être empêchée.

18. Je pense qu'il appartient à la législature de décider cette question.

19. Nul effort simultané de la population de cette province et de sa législature pour encourager le travail par les blancs ou pour décourager la main-d'œuvre chinoise n'empêcherait cette immigration. Il n'y a qu'un seul moyen de le faire : quand il aura été décidé que nous avons assez de chinois, fermons la porte ; et on devra la fermer juste, sinon John trouvera une fente pour s'y glisser.

Un seul moyen d'arrêter l'immigration chinoise, c'est de leur fermer l'entrée du pays entièrement.

20. Pour le district de Cariboo, non ; pour les autres parties de la province, je dirais non aussi sur tous les points de la question.

Les blancs ne peuvent pas trouver de travaux rémunératifs.

21. Je ne puis dire.

22. Je ne le pense pas.

L'immigration blanche n'en souffre pas.

23. Je ne pense pas qu'ils soient plus dangereux que les blancs qui ont de semblables habitudes.

Chinois immoraux pas plus dangereux que les blancs immoraux

24. Oui ; la proportion est plus forte.

Plus forte proportion de personnes immorales. Ne font pas parade de leurs vices.

25. Je ne puis dire qu'ils le fassent.

26. Je ne suis certain d'aucun cas de lèpre parmi eux. Je n'ai pas connaissance, non plus, que la lèpre ait été communiquée par eux aux blancs.

27. Vû la position isolée de cette partie de la province, je ne puis donner d'autres faits ou informations statistiques ou d'autre nature que celles qui précèdent, excepté ce que la Commission a déjà entendu bien souvent. C'est un fait qu'ils vendent les femmes et qu'ils en font un commerce semblable à celui que nous faisons des animaux domestiques.

W. STEPHENSON.

DWYER.

LE RÉV. PHILIP DWYER, A. M., de Victoria, C. A., autrefois chanoine de la cathédrale de Killalow, Irlande, a donné les réponses suivantes : —

Immigrés Chinois pour la plupart journaliers.

1. Des jeunes gens, non mariés, et qui ne sont que des esclaves importés par la spéculation. Ils nous viennent surtout des districts maritimes de la Chine où la population regorge. Ce sont pour la plupart des journaliers, quelques-uns sont artisans ; s'il se trouve des commerçants parmi eux, ils sont très peu nombreux.

Ils [illegible] e aussi bonne santé qu'ils peuvent posséder plus tard.

2. J'en ai vu débarquer avec une peau plus terreuse que d'habitude, et à peu près aussi en état de travailler qu'ils peuvent jamais le devenir avec la nourriture dont ils font usage. Ils n'apportent que très peu de linge, etc.

Ils ne sont pas à charge aux établissements de charité quelle en est la raison.

3. Il n'y a pas encore de secours pour les pauvres organisé par la loi dans la Colombie Anglaise, mais si ces gens sont constamment débarqués ici indépendamment de la demande de main-d'œuvre chinoise, et de la dépression de la main-d'œuvre blanche qu'ils devront causer, il faudra établir une taxe des pauvres. A présent les importateurs d'esclaves chinois en prennent soin, car ils ne voudraient pas plus en perdre un seul qu'un cultivateur ne voudrait perdre son bœuf.

Industrieux, mais ils boudent à l'ou-

4. (a) " Industrieux ou paresseux. " Suivant leur propre opinion, ils ont la première qualité ; mais lorsqu'ils peuvent le faire, ils boudent à l'ouvrage.

Pas absolument tempérants.

(b) " Sobres ou ivrognes. " Si ceci s'applique à l'usage ou à l'abstinence des stimulants alcooliques, ils ne peuvent s'en permettre l'usage tout d'abord ; mais après quelque temps, lorsqu'ils sont devenus libres et plus à l'aise, ils font usages de ces stimulants. Cependant, ils ne boivent pas hors de chez eux. Quant aux soporifiques, ils font tous usage de l'opium, et beaucoup l'emploient avec excès, comme on le voit à leur apparence.

Ne dépensent que peu.

(c) " Economes ou extravagants. " Ils ne font que peu de dépenses et ne commercent qu'entre eux ; mais ils risquent des sommes considérables au jeu, et ils sont passionnément enclins aux jeux de hasard.

Dans un sens ils observent les lois, mais il s'y soustraient autant que possible.

(d) " Paisibles ou turbulents. " Je ne regarde pas ces deux expressions comme étant exactement opposées ; mais voici les faits, dans mon opinion : Premièrement, ils sont, et en même temps, ne sont pas fidèles observateurs des lois, parce qu'ils ont leurs propres lois, règlements et cours de justice, et ce n'est qu'accidentellement qu'ils respectent les lois. Secondement, quoiqu'ils ne violent pas ouvertement les lois, ils s'y soustraient en évitant, par exemple, le paiement de leurs taxes, et par des parjures grossiers.

5. Oui ; parce qu'il le faut, et ils le font aussi bien que des esclaves mal nourris peuvent le faire.

Ils remplissent leurs engagement.

6. Pas ici à présent ; mais aux Etats-Unis ils dépassent les bornes d'une compétition loyale, et ils cherchent à contrôler le marché du travail en tâchant de prendre possession exclusive de certains genres de travaux. Leur conduite ici dans l'avenir dépendra de la facilité qu'on leur accordera d'établir un semblable système, ou de l'opposition qu'on y mettra.

Quant à la compétition qu'ils font aux blancs ailleur que pour la main-d'œuvre.

7. Aux Etats-Unis, ils sont venus d'abord pour travailler aux chemins de fer "Central et Union Pacific." Ils ont aussi été employés en grand nombre sur le chemin de fer Pacifique Canadien pour y travailler contre le temps et à perte pour les contracteurs qui auraient préféré des travailleurs de race blanche. Ici, à part des travaux de chemin de fer, ils ont été bienvenus à cause de la difficulté qu'il y avait à se procurer une meilleure main-d'œuvre que la leur, par suite des frais de transport et de la distance.

Bienvenus à leur arrivée.

8. Ils ont été ainsi considérés jusqu'à ce que le sentiment général de toute la population intelligente se soit éveillé au danger qui devait résulter de l'importation des chinois, non pas proportionnellement aux besoins du marché local, et en ayant égard au traitement équitable que l'on devait aux autres travailleurs, ainsi qu'au bien-être futur de la province, mais dans des conditions étrangères et hostiles à ces considérations.

Quelle a été l'origine de l'agitation contre eux.

9. Dans mon humble jugement, le terme "agitation" est à peine propre à qualifier le sentiment qui se produit concernant la question chinoise, et les moyens que l'on propose d'adopter pour y remédier. "Défense personnelle" expliquerait plus exactement la chose, et ce sentiment s'étant spontanément et naturellement développé dans l'esprit de la population entière, après avoir été exprimé privément d'abord, a ensuite attiré l'attention de la presse et enfin celle du Parlement Provincial.

Mouvement contre les Chinois est plutot une affaire de défense personnelle qu'une agitation hostile.

10. Le nombre et les intérêts actuels des Chinois ne leur permettent pas de troubler la paix publique. Leurs maisons et leurs cours, les rues et les égouts (tels que sont ces derniers à Victoria) offensent également la vue et l'odorat ; et s'il se déclarait une épidémie, tous ces Chinois se nourrissant d'une manière insuffisante et vivant entassés au milieu de débris d'animaux et d'immondices engendreraient la peste ou du moins la répandraient. Qu'ils ne souffrent pas déjà de maladies zymotiques, semble même une anomalie. Ils en ont tous les éléments en abondance au milieu d'eux ; mais tôt ou tard la "ville chinoise" deviendra une mine dont l'influence destructive opèrera dans un rayon étendu, contre la vie de la population et la salubrité publique de la cité de Victoria. Il en est de même, partout où ce peuple se trouve en assez grand nombre. La partie de la ville habitée par les Chinois à New-Westminster paraît aussi très insalubre. Je crois que l'on a donné trop d'importance à la question de la lèpre. Il est également contre l'intérêt des acheteurs et des importateurs de placer de l'argent et de courir des risques sur une "marchandise" qui pourrait leur causer une perte sèche. En conséquence, les propriétaires d'esclaves examinent leur article avec soin, comme les acheteurs emploient un vétérinaire pour examiner un cheval, ou comme les exportateurs se servent de moyens d'inspection pour se garder de la pleuro-pneumonie et de tout autre genre de maladie dans un troupeau de bétail. Le danger de la lèpre doit consister surtout en ce qu'elle est cachée ou non encore développée dans l'article qui est importé.

Dangereux pour la salubrité publique,

Jusqu'à quel point ils ont contribué au développement du pays.

11. Oui et non. Ils y ont contribué, parce que quelque chose est déjà mieux que rien. Ils n'y ont pas contribué, parce que les Chinois ne sont que des "oiseaux de passage," qui ne se servent en grande partie que d'aliments et de vêtements importés de la Chine, ou préparés par des Chinois. Bien plus, leurs gains vont d'abord à leurs maîtres pour le rachat de leur liberté, et ensuite, ils les envoient en Chine, après s'être rachetés ; ils travaillent pour leur propre intérêt, ne contribuent nullement à la prospérité de la province ou du commerce en général, et ils nuisent à l'immigration de meilleurs travailleurs qui s'identifieraient aux intérêts de la province par leur établissement définitif, leur industrie, leur commerce et le placement de leurs capitaux, contrairement à ce que font les Chinois avec leurs méthodes exclusives.

Ils font du dommage à la population blanche.

12. Cela dépendra de conditions possibles ou mêmes probables, mais que l'on n'a pas encore prises en considération ou qui ne se sont pas encore développées. Mais actuellement, leur présence ici s'oppose à l'immigration de certaines classes d'artisans, savoir : des cordonniers, des domestiques, des blanchisseurs, des tailleurs, des charpentiers, des cigariers, etc. Ils déprécient aussi la main-d'œuvre, et peuvent le faire assez pour décourager à l'avenir l'immigration de la classe dont nous avons le plus besoin.

Ne seront plus nécessaires quand le chemin de fer P. C. sera complété.

13. Leur expulsion en masse et immédiate est un point qui mérite d'être étudié avec soin. Mais après tout, si le chemin de fer du Pacifique Canadien était ouvert, leur présence ne serait plus aussi nécessaire qu'elle l'est aujourd'hui ; il pourrait se faire qu'ils deviendraient un embarras, même si leur nombre n'augmentait pas, s'ils empêchaient la venue de travailleurs de race blanche ou autre.

Conditions qui déterminent quel nombre de Chinois sera nécessaire.

14 et 15. Il est impossible d'établir, même approximativement, le nombre de Chinois qui nous est nécessaire. Cela dépend entièrement de conditions économiques, dont deux surtout peuvent être présentées ici. 1° Leur nombre devrait être assez considérable pour empêcher la main-d'œuvre d'atteindre un prix maximum inabordable ; 2° Ils ne devraient pas être assez nombreux pour faire descendre les gages au minimum, de manière à arrêter l'immigration blanche—cela donnerait aux Chinois un contrôle du marché du travail équivalant à un monopole qui serait appuyé, par la suite, par toute les ligues de travailleurs et des combinaisons commerciales : ce qui placerait l'Ile dans des conditions semblables à celles que les Américains ont combattues et repoussées avant qu'elles n'aient produit leurs injurieux effets dans les Cités et les Etats de l'Ouest.

Si l'on expulsait les Chinois, il en résulterait un désavantage temporaire, largement compensé plus tard par ce que l'on y gagnerait.

16. Un désavantage et une perte temporaire qui serait largement compensés par des gains considérables lors de l'ouverture du chemin de fer du Pacifique Canadien.

17. "Les forcer à quitter la province" en masse peut devenir une nécessité, que l'on emploie ou non des mesures restrictives contre l'accroissement de leur nombre. Cette éventualité ne devrait pas non plus empêcher de prendre des précautions immédiates sous forme de clauses pénales applicables dans certains cas probables, clauses qui devraient être préparées d'avance afin de prévenir les dangers dont nous sommes menacés par la manière d'agir actuelle des Chinois.

Législation suggérée.

18. Une législation stricte et de nature à faire face aux difficultés que l'on a éprouvées aux Etats-Unis. Il faudrait aussi d'autres

mesures législatives d'un caractère propre à leur inspirer de la crainte, et dirigées contre tous les Chinois actuellement dans la Colombie anglaise, de manière à leur faire voir à quoi ils s'exposeraient s'ils continuaient de suivre certaines manières d'agir nuisibles aux intérêts de la colonie.

Ce qu'un effort combiné pourrait produire, et comment il ne réussirait peut-être pas,

19. Cette question n'est pas assez compréhensible et prouverait trop. Ainsi, d'abord, l'effort simultané doit être précédé, si l'on veut qu'il soit efficace, d'une restriction imposée légalement sur l'importation de la main-d'œuvre chinoise. Et, secondement, cet effort simultané ne doit pas être fait avec l'intention, ou avoir pour effet, d'exclure entièrement les Chinois, dans le but d'arriver à introduire ici des ouvriers de race blanche ou autre. Le fait est qu'il vaudrait mieux avoir un mélange des deux. Mais il serait dangereux et absurde que la main-d'œuvre fut toute blanche ou toute chinoise. On trouvera que les ressources naturelles de la colonie prendraient un développement beaucoup plus prompt et plus avantageux si l'on plaçait une restriction sur l'immigration illimitée des Chinois qui, arrivés et établis les premiers sur le marché, et ayant pu faire leur entrée dans le pays plus facilement et à moins de frais, ont déjà placé le travailleur blanc dans un désavantage sérieux.

Quelques blancs peuvent trouver de l'emploie ; d'autres ne le peuvent pas.

20. On ne peut pas facilement répondre à cette question sans distinguer les cas. Quelques-uns des blancs pourront trouver du travail, comme on le dit ; d'autres, livrés à certaines occupations, ne le pourront certainement pas. Ce sont les cordonniers, les tailleurs, les domestiques, les blanchisseurs, les jardiniers, les personnes employées à la préparation du poisson, les bûcherons, et à un degré moindre, d'autres artisans et travailleurs, tels que les cigariers, ceux travaillant aux bâtisses en construction, les briqueteurs, etc. Il en résulte que les blancs ne peuvent pas apprendre ou suivre ces occupations, ou qu'ils ne peuvent le faire qu'à des salaires insuffisants pour leur permettre de soutenir leurs familles et de faire quelques épargnes pour leur vieillesse.

L'ouverture des terrains du chemin de fer a attirer l'immigration blanche.

21. Oui, cela a produit de tels effets.

L'immigration blanche a été retardée.

22. Indubitablement, particulièrement les classes ouvrières ; quelques ouvriers même ont dû quitter la province à cause de la présence des Chinois.

Leur conduite a une mauvaise influence sur la population blanche.

23. Si les Chinois se soustraient à l'action des lois en s'efforçant de ne pas payer leurs taxes, s'ils fument l'opium, si, comme joueurs, ils risquent tout à des jeux de hasard, s'ils sont des voleurs fieffés, s'ils n'ont aucun souci du serment dans les cours de justice, ces traits de caractère et cette conduite les mettent au premier rang des classes ordinaires de malfaiteurs parmi les blancs, et ils donnent ainsi l'exemple de vices qui, autrement, seraient inconnus ou du moins rarement mis en pratique.

Si les Chinois sont plus immoraux que les blancs.

24. Quant aux défauts mentionnés plus haut, les Chinois donnent de mauvais exemples en dehors de leur propre nation, surtout dans les endroits où ils vivent mêlés aux blancs. Alors, ceux-ci commencent à fumer l'opium, et cette habitude les démoralise et fait du tort à leur santé. Les bouges où l'on fume l'opium, à San-Francisco, le prouvent parfaitement.

25. La séduction du vice ne consiste pas à en « faire ouvertement parade, » mais en s'y livrant de manière à en cacher délibérément les

conséquences ; parce que le désenchantement est ainsi beaucoup moins apparent, et les vices habituels des Chinois appartiennent à cette dernière catégorie, et non à l'autre. Ce n'est qu'après un assez long usage de l'opium ingéré ou fumé que l'on peut juger de ses effets par l'apparence de la victime.

26. J'ai déjà parlé de la lèpre.

27. Je me permettrai d'attirer respectueusement votre attention sur la lettre ci-jointe. (Voir appendice B).

PHILIP DWYER, A. M.

DUNSMUIR.

ROBERT DUNSMUIR, M. P. P,, propriétaire des mines de houille de Wellington, a donné les réponses suivantes :

Q. Avez-vous habité cette province depuis plusieurs années. Et s'il en est ainsi, depuis combien d'années ?—R. J'ai résidé dans la province de la Colombie anglaise depuis plus de trente-deux ans.

Emploie 700 ou 800 mineurs blancs et Chinois.

Q. Avez-vous eu occasion d'employer de la main-d'œuvre ?—R. Oui, beaucoup, j'emploie actuellement entre sept e t huit cents blancs et Chinois dans mes mines de houille.

Q. Quelle qualité de main-d'œuvre employez-vous et à quel genre de travaux ?—R. Comme je l'ai déjà dit, j'emploie des hommes de race blanche et des Chinois. Les blancs sont généralement employés à extraire le charbon, ou comme charpentiers, forgerons et ingénieurs. On utilise les Chinois pour les ouvrages qui leur conviennent le mieux. Généralement, pour les travaux manuels ordinaires.

Les blancs font les travaux d'habileté, et les Chinois les ouvrages manuels.

Q. Trouvez-vous que vos employés de race blanche ou jaune soient également habiles à tous les genres de travaux ?— R. Non, les blancs sont chargés des travaux qui requièrent de l'habilité, et les Chinois des travaux manuels.

Pour les travaux qu'ils peuvent faire, les Chinois sont égaux aux blancs.

Q. En quoi les ouvriers asiatiques ou Chinois sont-ils inférieurs, physiquement ou mentalement, à ceux de la race blanche ? — R. Les Chinois, ou les ouvriers asiatiques ne sont inférieurs aux blancs, sous aucun rapport, s'ils sont employés à des travaux qu'ils peuvent exécuter.

Ils peuvent diriger des escouades de travailleurs Chinois.

Q. Les avez-vous trouvés capables de diriger des équipes nombreuses d'ouvriers, de prendre soin des machines ou de les réparer, surtout si le mécanisme en est tant soit peu compliqué ?—R. Je les ai trouvés parfaitement propres à diriger les travaux d'équipes nombreuses d'ouvriers, mais je ne puis dire s'ils seraient capables de réparer des machines compliquées ou d'en prendre soin parce que je ne les ai jamais essayés ; mais les Chinois étant très ingénieux, et doués d'un talent d'imitation remarquables, je ne doute nullement qu'ils puissent apprendre en peu de temps à le faire avec succès.

Ils arrivent ici en bonne santé.

Q. En quel état de santé arrivent-ils dans le pays ? — R. Autant que je sache, les Chinois, en arrivant dans ce pays, jouissent d'une parfaite santé, en général.

Actifs et vigoureux.

Q. Les trouvez-vous actifs et durs à la fatigue, ou autrement ?— R. En général, je les trouve vigoureux et actifs.

Q. Sont-ils économes et leurs habitudes sont-elles frugales, ou se montrent-ils extravagants dans l'emploi de l'argent qu'ils ont gagné ?—R. Leurs habitudes sont frugales et ils sont économes, excepté quand ils sont adonnés au jeu, vice auquel ils ne se livrent généralement qu'entre eux.

Sobres et paisibles. Frugaux et économes, mais joueurs.

Q. Remplisent-ils leurs engagements de travail, ou sont-ils disposés à les rompre ?—R. Ils tiennent leurs engagements, et remplissent les obligations qu'ils contractent. Lorsque l'un d'entre eux tombe malade, ou est incapable de se rendre à son ouvrage, il envoie généralement quelqu'un pour le remplacer, sans donner aucun surcroît de trouble aux contre-maîtres ou aux surintendants.

Remplissent leurs engagements.

Q. Savez-vous s'ils travaillent comme esclaves, et si leur gages profitent à d'autres qu'à eux mêmes ?—R. J'ai entendu dire que le travail du Chinois profitait à d'autres qu'à lui-même, mais dans mes relations d'affaires avec les hommes de cette nation, je n'ai jamais pu acquérir la preuve du fait, parce que tous les Chinois que j'emploie reçoivent individuellement leur paie au comptoir, exactement comme les ouvriers blancs. Je ne crois pas que le Chinois soit esclave en aucun sens dans cette province.

Le travailleur Chinois dans la C. A. n'est en aucun sens un esclave.

Q. A qui les gages sont-ils généralement payés ; c'est-à-dire, les paie-t-on à l'ouvrier lui-même, ou sont-ils mis entre les mains d'un tiers ? Veuillez expliquer tout ce que vous savez au sujet de cette question et de la question précédente ?—R. J'ai répondu, précedemment je crois, à tout ce que vous demandez dans ces deux questions.

Q. En quelle condition se trouvait la main-d'œuvre, sous le rapport de l'offre et de la demande, pour les travaux extérieurs ou domestiques, à l'arrivée des Chinois dans la Colombie-Anglaise ?—R. Avant l'arrivée des Chinois dans la province, on n'avait besoin que de peu de main-d'œuvre, parce que presque aucuns travaux ne se faisaient sur l'île ou sur la terre ferme. Le peu d'ouvrage à faire était exécuté par les sauvages sur lesquels, en général, on ne pouvait compter pour plus d'un mois à la fois. On essaya d'employer des blancs pour les travaux souterrains, en payant de très forts gages. mais cette qualité de main-d'œuvre était très rare. Elle est aujourd'hui remplacée en grande partie par la main-d'œuvre chinoise. On n'avait alors besoin que de peu de domestiques, et il y avait bien peu de demande pour la main-d'œuvre blanche ordinaire.

Conditions du marché du travail lors de l'arrivée des Chinois dans ce pays.

Q. L'immigration chinoise a-t-elle nui ou aidé au développement de la province ?—R. L'immigration des chinois, suivant moi, a beaucoup contribué au développement général du pays, parce qu'ils ont aidé à l'achèvement des travaux publics qui ont été entrepris, et que ce sont des ouvriers sur lesquels on peut toujours compter. Ils ont, de plus, immédiatement exécuté le genre de travail qui, à raison de sa nature ardue et de son caractère peu relevé, ne plaisait pas aux blancs, et que ceux-ci n'acceptaient pas volontiers dans un nouveau pays où ils s'attendaient à voir leur condition s'améliorer subitement, et à occuper une meilleur position que celle qu'ils venaient d'abandonner.

Les Chinois ont contribué au développement du pays.

Q. L'immigration chinoise a-t-elle eu quelque influence sur celle de la main-d'œuvre blanche ?—R. Je ne pense pas que l'immigration graduelle des Chinois ait retardé l'immigration de la main-d'œuvre blanche, car je rencontre peu de blancs, nouvellement arrivés, disposés à se livrer aux occu-

L'immigration de la race blanche n'en a pas souffert.

pations auxquelles ils se livraient habituellement dans les autres pays; ils refusent ces ouvrages qui sont alors confiés aux ouvriers chinois.

La présence des Chinois a contribué à l'arrivée de capitaux étrangers.

Q. L'immigration chinoise a-t-elle contribué ou nui à l'envoi de capitaux des pays étrangers?—R. Sans la main-d'œuvre que les Chinois nous ont procurée, la province n'aurait pu progresser et se développer comme elle l'a fait, et leur présence a ainsi stimulé les placements de capitaux dans les diverses industries.

Sans la présence des Chinois, l'exploitation des mines de houille serait sérieusement gênée.

Q. La présence des Chinois a-t-elle rendu les capitaux plus rémunératifs qu'ils ne l'auraient été sans eux? — R. Sans aucun doute, pour les raisons que j'ai données dans ma réponse à la question précédente. Et je puis dire que, sans la main-d'œuvre chinoise, l'industrie dont je m'occupe spécialement, l'exploitition des mines de houille, serait sérieusement gênée et amoindrie, et il serait impossible de vendre ce produit et de faire une concurrence profitable sur le marché de San Francisco où les vaisseaux étrangers apportent de la houille comme lest. Il convient peut-être de dire ici que San Francisco est, de fait, le seul marché important que nous ayons actuellement pour l'écoulement du produit de nos mines de houille.

Ont très bien réussi comme jardiniers.

Q. Les Chinois ont-ils directement ou indirectement contribué à l'avancement de l'agriculture dans cette province, et s'ils l'ont fait, jusqu'à quel point et de quelle manière; et quels auraient été ses progrès, suivant vous, sans l'immigration chinoise? — R. Ils n'ont pas exactement fait faire de grands progrès à l'agriculture; mais comme jardiniers, ils ont très bien réussi, tout en se contentant de petits lopins de terre qu'ils ont cultivés avec persévérance et profitablement Beaucoup de terrain vierge a été ainsi arraché à son état primitif de stérilité par les Chinois.

Combien les Chinois ont contribué au developpement des exploitations minières.

Q. Jusqu'à quel point les Chinois ont-ils contribué, si toutefois ils y ont pris part, au développement de l'industrie minière de la province?—R. Ils y ont contribué en exécutant dans les mines de houille, des travaux que l'on ne pouvait faire faire par d'autres, et à des salaires qui rendaient ces exploitations rémunératives. Sans eux, cette branche de l'industrie minière dans la province se serait développée beaucoup plus lentement et serait de beaucoup moins importante, et le commerce d'exportation de ce produit aurait été infiiniment moins considérable; il aurait été impossible sans la main-d'œuvre qu'ils nous ont fournie, de soutenir la compétition sur les marchés étrangers pour la vente de nos houilles.

Q. Aurait-il été plus avantageux pour la province que les mines d'or exploitées par les Chinois n'eussent pas été touchées jusqu'à telle époque où les blancs auraient trouvé profitable de les exploiter?—R. Bien que je ne, prétende pas connaître grand'chose concernant les mines de la province, mes informations me portent à croire que, dans la majeure partie des cas, on trouvera que les Chinois n'exploitent que les mines abandonnées par les blancs comme inutiles et improductives, et c'est mon opinion, quoique je n'aie consulté aucun rapport ou que je n'aie aucunes données récentes à cet égard, que le produit des mines exploitées par les Chinois forme une proportion importante du total de l'or extrait dans la Colombie Anglaise.

L'agitation contre les Chinois est de nature politique.

Q. Jusqu'à quel point l'agitation contre les Chinois sert-elle à des fins politiques ou aux intérêts d'aucune des classes de la population de cette province; quel effet produirait leur exclusion ou leur expulsion forcée sur la main-d'œuvre, et comment cette exclusion rendrait-elle la province plus

ou moins attrayante aux capitalistes, aux nouveaux colons ou à la population actuelle ?—R. Je regarde cette agitation comme une manœuvre politique en grande partie, car je n'ai jamais entendu prouver par aucun argument solide que les Chinois aient été un embarras pour cette province ou pour cette partie de la Puissance. Je regarde leur présence ici comme un avantage pour le progrès et le développement des ressources du pays, et comme un facteur important sur le marché du travail ; je suis certain, autant que j'en puis juger par mon expérience personnelle, que la province n'est pas affectée d'une manière nuisible par la main d'œuvre chinoise, bien que par suite de préjugés de race on prétende le contraire. Je ne crois pas qu'aucune classe de la population, prenant réellement part à l'avancement de la province, souffre de la compétition des Chinois. Les hommes de race blanche refusent d'exécuter les travaux que l'on confie aux Chinois, et ils ne pourraient pas vivre avec les gages payés à ces derniers, aux prix où sont les produits aujourd'hui. Quelques métiers, comme ceux des cigariers, des tailleurs, des cordonniers, etc., se ressentent surtout des effets produits par la présence des Chinois, et sont forcés de fabriquer leurs articles à bas prix ; l'ouvrier ordinaire, l'agriculteur, etc., profitent, toutefois, de cette compétition. Si les propriétaires de mines se voyaient forcés de payer les gages que demandent et obtiennent les ouvriers de race blanche, en supposant que ceux-ci consentissent à se livrer aux travaux manuels auxquels se livrent les Chinois à des gages beaucoup plus faibles, il leur serait impossible de soutenir la compétition sur les marchés étrangers qui leur sont ouverts actuellement, surtout sur le principal marché à houille de la Colombie Anglaise, à San Francisco, où les houilles provenant de pays étrangers sont transportées comme lest.

Q. Jusqu'à quel point l'exclusion des Chinois pourrait-elle retarder le parachèvement des travaux publics que l'on se propose d'exécuter dans la province ?—R. Je crois que l'exclusion des Chinois retarderait la construction des travaux publics, et augmenterait considérablement leur coût, tant pour ceux qui sont maintenant en voie de construction que pour ceux que l'on se propose d'exécuter.

L'exclusion des Chinois retarderait l'exécution des travaux publics.

Q. A supposer que quelque législation soit nécessaire afin de décourager l'immigration continue des Chinois dans la Colombie Anglaise, ces mesures devraient-elles être prohibitives, restrictives ou simplement des mesures de règlementation ?—R. Quant à des mesures législatives, je ne pense pas qu'elles devraient être d'un caractère prohibitif tant que la colonie sera aussi jeune, et je ne crois pas que nous ayons besoin de lois restrictives ou de règlementation concernant l'immigration chinoise, par la raison toute simple qu'ils n'excèderont jamais la demande de main-d'œuvre sur le marché.

Nulles mesures législatives ne sont nécessaires.

Q. Quel serait l'effet d'une législation prohibitive ou strictement restrictive sur les intérêts commerciaux de la Puissance ou de cette province, si l'on prend en considération la prochaine ouverture du chemin de fer du Pacifique Canadien ?—R. Permettez-moi de dire que je crois que le plan grandiose d'ouvrir et de contrôler le commerce d'Asie au moyen d'un chemin de fer canadien d'un océan à l'autre, serait sérieusement affecté, s'il n'était complètement détruit, en décrétant aujourd'hui l'expulsion des Chinois de ce pays au moyen de mesures législatives. Outre que l'on mettrait en risque, par un tel acte, le succès d'entreprises provinciales qui réussissent aujourd'hui parfaitement bien, d'autres parties de la Puissance qui, naturellement, s'attendent à profiter des bénéfices du trafic trans-con-

L'exclusion des Chinois mettrait en danger les chances que nous aurons de controler le commerce de l'Asie, de même qu'elle ruinerait à peu près nos entreprises principales.

tinental du chemin de fer du Pacifique Canadien ouvrant un débouché au commerce oriental, supporteraient leur part des effets désastreux d'une législation préventive et faite avec aussi peu de jugement.

La moralité des blancs ne souffre nullement de la présence des Chinois.

Q. D'après vos propres observations, jusqu'à quel point la présence des Chinois dans cette province, en qualité de domestiques ou autrement, a-t-elle nui à la moralité de la population blanche? — R. Je ne sache pas, je suis heureux de le dire, soit par mon observation personnelle, soit autrement, qu'aucune mauvaise conséquence soit résultée pour la moralité de la partie respectable de la population blanche, du contact des Chinois, et je suis informé que les individus dépravés des deux races sont les seuls qui puissent s'associer pour faire le mal.

Si le Chinois avait droit de vote, l'agitation cesserait. Son exclusion tuerait le commerce avec l'Asie.

Q. Est-il nécessaire de régler promptement cette question afin de tranquiliser l'esprit public; et son règlement, par l'exclusion des Chinois, mettrait-il en risque l'espoir que nous avons de voir le commerce entre l'Asie et le Canada se développer dans un prochain avenir?—R. En réponse à la première partie de la question, je dirai qu'il y aurait moins d'agitation anti-chinoise, s'il était possible au Parlement de passer bientôt un acte accordant aux Chinois le droit de franchise électorale; et quant à la seconde partie de la question, je pense qu'une législation prohibitive contre les Chinois éteindrait tout espoir de commerce entre l'Asie et le Canada.

Q. Pouvez-vous donner aux Commissaires chargés de cette enquête quelque autre information concernant les Chinois de la Colombie Anglaise?—R. Je pense que les questions auxquelles je viens de répondre embrassent la question toute entière, et je n'ai rien à ajouter à mes réponses; je ne puis donner aucune autre information en ce moment.

R. Dunsmuir, M. P. P.

PAWSON.

Nanaimo, C. A., 15 octobre 1884.

J. Pawson, de Nanaïmo, a donné les réponses suivantes :

1. Des journaliers.

2. Devant servir comme esclaves sous tous les rapports, il n'est pas probable que des estropiés indigents ou malades seraient choisis pour être envoyés ici.

Ils volent quelquefois.

3. S'ils deviennent incapables de travailler par accident ou par maladie, ils ont recours au larcin pour lequel ils ont de grandes dispositions. S'ils ne peuvent pas vivre de cette manière, leurs docteurs et leurs maîtres s'arrangent de manière à ce qu'ils ne vivent pas trop longtemps, et beaucoup préfèrent le pénitencier.

Sobres de whiskey mais fument l'opium.

4. Etant esclaves et sous la stricte surveillance des compagnies chinoises, ils doivent nécessairement être industrieux. Leur habitude de s'enivrer au moyen de l'opium, bien que non turbulente, n'en est pas moins pernicieuse.

5. Leurs contrats de travail dépendent de cette condition, et leurs maîtres ou ceux qui les emploient s'arrangent de manière à ce qu'ils les remplisent à moins qu'ils ne trouvent de meilleurs gages; ils ne se croient pas obligés de remplir leurs engagements.

6. Oui ; au détriment de la province en particulier et de la Puissance en général ; ils s'emparent de tous les genres d'affaires qui ont été profitables aux blancs. Ceux qui sont dans le commerce, n'ayant pas de familles et n'occupant pas de grands magasins, vivent à bon marché, et couchent sur leurs cadres ou sous leur comptoir, de sorte qu'ils peuvent (et ils le font) vendre à meilleur marché que les marchands de race blanche qui vivent comme des gens civilisés, doivent tenir des maisons respectables, donner une bonne éducation à leurs enfants et acheter de temps à autre un chapeau à leur femme. Ils réussissent dans toutes les branches profitables de commerce, et font la compétition à presque toutes les classes de marchands, surtout à ceux de produits chinois, aux commerçants, aux fabricants, etc., enfin, à toutes les classes et je crois fermement qu'ils causent du tort partout dans la Puissance.

Ils nuisent aux blancs dans toutes les branches du commerce dans toutes les industries.

7. Ils n'ont suppléé à aucun de nos besoins mieux que n'auraient pu le faire les immigrants de l'Europe et desEtats voisins ; ils ont rempli, comme domestiques, des positions qu'auraient bien mieux rempli des femmes de notre race qui, mariées, seraient devenues les mères d'une génération nouvelle, tandis que nous avons eu leurs prostitutées et leurs maladies dégoûtantes. Ils ont été bienvenus par la même classe d'individus qui voudraient perpétuer leur existence ici, par des hommes qui n'ont d'autre but que leur propre réussite ou leur avide égoïsme, et qui suivraient les doctrines de Confucius de préférence à celles du Christ si cela leur étaitplus profitable.

N'ont rempli aucune position que les blancs n'auraient pas pu remplir.

8. La grande majorité de notre population a toujours été opposée à l'immigration chinoise. Les monopoleurs seuls, qui désirent les garder comme une menace contre la main-d'œuvre libre d'origine blanche, forment l'exception.

La majeure partie de blancs a toujours été opposée aux Chinois.

9. Elle commença en 1855 et 1858 parmi les mineurs de la Colombie qui pendant quelques années leur fermèrent l'entrée des mines d'or, mais maintenant tout le monde s'oppose à eux, surtout les colons, les mineurs et les travailleurs de la province.

10. Ils vivent entassés les uns sur les autres dans des cabanes ou des maisons ; vingt ou trente se logent dans un local qu'occuperait un seul homme blanc. Ils ferment les fenêtres et enlèvent tout accès à l'air et à la lumière. Toutes les ordures sont mises de côté et gardées dans leurs demeures ou dans leurs environs où elles sont enlevées par les jardiniers, quand il leur convient de le faire. Une grande proportion des offenses criminelles commises dans la province peut être attribuée à cette classe ; il est difficile de les arrêter à cause de leur manière de vivre, et il est encore plus difficile de les convaincre d'une offense parce que l'on ne peut ajouter foi à leur témoignage. Je parle ainsi d'après une expérience de plusieurs années comme juge de paix.

Ils sont responsables de beaucoup de crimes.

11. Je ne pense pas qu'ils aient contribué au développement de la province, parqu'ils ne sont qu'imitateurs et totalement incapables de se lancer dans aucune opération nouvelle ; ils ne font que rarement des établissements stables puisqu'ils ont pour but de faire autant d'argent que possible et de l'emporter chez eux. Rarement ils s'établissent ici.

Pourquoi ils n'ont pas contribué au développement de la province.

12. Personnellement, non, je ne le pense pas.

Ils ne sont plus nécessaires,

La province serait délivrée d'un terrible incube si les Chinois partaient.

13. Nous serions débarrassés d'un terrible incube qui couvre notre belle province comme un crêpe funèbre, et qui menace son existence morale et sociale.

14. Le nombre nécessaire.

15. Un nombre qui suffirait peut-être à donner aux provinces de l'Est une idée de leurs qualités.

16. Les personnes venant d'Europe ou d'Amérique importeraient une classe supérieure de domestiques ce qui serait une bien meilleure acquisition pour la province.

17. La restriction absolue de l'immigration chinoise.

Devraient être exclus ; cependant le témoin renvoie aux lois, des E. U et des colonies de l'Australie.

18. Je vous renverrai aux Actes de restriction des Etats-Unis et des colonies de l'Australie.

Chassez les Chinois et l'immigration de race blanche augmentatera de suite.

19. Faites disparaître cet ulcère moral et social, et les ressources naturelles du pays prendront un développement beaucoup plus prompt et plus permanent. Quelques monopoleurs n'acquerraient peut-être pas des fortunes aussi énormes et aussi scandaleuses, mais aussitôt que la main-d'œuvre blanche n'aura plus à lutter avec la main-d'œuvre chinoise et esclave, nous verrons arriver ici une immigration d'hommes désireux de former des établissements et de progresser comme le pays—d'hommes qui verseront leur sang pour défendre leurs demeures contre tout agresseur. Je ne puis pas comprendre que notre pays ait intérêt à posséder une main-d'œuvre à bon marché. Que le journalier reçoive donc sa quote-part de la richesse qu'il produit. Vous protégez vos industries au moyen d'un tarif différentiel, pourquoi ne protègeriez-vous pas la main-d'œuvre blanche contre la compétition que leur font les esclaves affamés de l'Asie ?

Les ouvriers hostiles peuvent trouver de l'occupation mais non les autres.

20. Ceux qui sont habiles ouvriers le peuvent, mais les travailleurs ordinaires se trouvent directement en compétition avec les esclaves chinois et sont forcés de quitter le pays. Il n'y a pas de place ici pour eux, puisque les journaliers avec des familles se plaignent qu'ils ne peuvent trouver d'occupation pour leurs garçons et leurs filles, parce que l'ouvrage qui, en Angleterre et ailleurs, est fait par les garçons dans les mines est exécuté ici par les Chinois, et que leurs filles ne peuvent remplir les situations de domestiques sans être forcées de travailler avec des Chinois, ce qui leur répugne extrêmement.

21. Je ne vois pas que cela ait rien à faire avec la question chinoise, et je ne pense pas que la province ou la Puissance puisse se vanter d'avoir beaucoup fait pour enlever cet embargo. Il n'y a aucun doute que si l'on avait imposé une restriction depuis plusieurs années sur l'immigration chinoise, une portion bien plus considérable de la province aurait été établie par une classe d'immigrants des plus respectables qui sont venus ici, y ont été désappointés et se sont vus forcés de chercher un foyer dans les Etats et Territoires voisins.

22. Très certainement.

L'immigration blanche retardée.

Les Chinois démoralisent la jeune génération.

23. Après trente-deux ans d'expérience dans les colonies de l'Australie et dans la Californie, je dois conclure que les Chinois ont un effet démoralisant, surtout sur la jeune génération ; ils se laissent approcher très facilement et sont sans retenue dans leur licence.

24. Presque toutes les femmes qui partent de la Chine sont des prostituées de profession, depuis l'âge de dix ou douze ans jusqu'à la vieillesse, et il est presqu'impossible de trouver un Chinois qui ne soit un fumeur d'opium ou un joueur. Presque tous les Chinois immigrants sont immoraux.

25. Dans les premiers temps de la Californie, j'ai vu des choses qu'il est impossible de décrire ici; et je suis certain que l'on ne trouve rien de comparable dans les grandes villes de l'Europe. Sont pis que ce que l'on peut voir dans les grandes cités de l'Europe.

26. Je n'appartiens pas à la profession médicale, de sorte que je me suis tenu aussi éloigné que possible de tout cas de maladie dont j'ai entendu parler.

27. Je n'ai pas d'occasion de recueillir des statistiques ici, la ville étant peu considérable et ne possédant pas de bibliothèque.

J. PAWSON.

DAVID WILLIAM GORDON, M. P. pour l'Isle de Vancouver, entrepreneur en constructions, et principal associé de la maison Gordon et Compagnie, propriétaires de quais, a donné les réponses suivantes : GORDON.

1. Autant que j'ai pu m'en assurer auprès des Chinois les plus dignes de foi et d'autres personnes, la classe d'immigrants, ou pour parler plus correctement, d'esclaves ou de serfs qui sont amenés de Chine ici, sont racolés par les agents des compagnies chinoises parmi la population criminelle et pauvre de cet empire trop peuplé, et principalement dans les ports de mer ou le long des rivières navigables où le crime et la pauvreté sont le plus commun. En arrivant ici, ils se livrent à n'importe quelle occupation que peuvent leur procurer leurs maîtres. Les femmes, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, sont des prostituées, et sont vendues à leurs compatriotes dès leur arrivée, pour servir à cette fin. Les immigrants Chinois sont recrutés surtout parmi les criminels, les pauvres et les prostituées.

2. Devant servir ici comme esclaves pendant une certaine période, ceux qui les choisissent le font naturellement de manière à servir leurs propres intérêts et n'admettent que la classe la plus vigoureuse. Les restrictions et les règlements qui sont observés à bord de tous les navires des nations civilisées, quant au nombre et au traitement des passagers, nous portent à croire qu'ils ne peuvent arriver qu'en assez bonne santé, quoique des médecins m'aient assuré que leur saleté, à leur arrivée, ne peut quelquefois être exprimée. En bonne santé, mais malpropres.

3. Non. Ils reçoivent souvent de bons offices de la part des blancs, et bon nombre d'entre eux peuvent reconnaître un service, mais d'autres les méconnaissent en dépouillant les poulaillers, les vergers et les cordes à linge. Quelques-uns sont reconnaissants, beaucoup sont voleurs.

4. Servant sous quelque système d'esclavage ou de servitude qui fait qu'ils doivent obéissance et soumission à certaine forme de tyrannie asiatique inconnue parmi nous, ils sont forcés d'être industrieux comme l'étaient les esclaves du Sud. Leurs revenus ou leurs gages n'étant pas sous leur contrôle individuel et absolu, ils sont nécessairement économes. Du riz de la Chine, des végétaux préparés en Chine, des fruits, du poisson chinois conservés ou séchés et des huiles végétales formant une grande partie de leur diète, ils ont peu d'occasion d'extravagance. Un gentilhomme Forcés d'être industrieux parce qu'ils sont esclaves.

Se nourrissent misérablement.

Les domestiques exceptés.

anglais ou français venant de l'Europe voudrait pas nourrir ses porcs avec les aliments dont se servent les journaliers chinois. Les domestiques servant dans les familles blanches forment une exception, bien entendu, ils se régalent avec les reliefs de la table. Je suis sûr qu'aucun Canadien, qu'il soit d'origine anglaise, allemande ou française, ne désire l'arrivée d'une classe d'immigrants qui ne pourrait pas prétendre pour prix de son travail à la meilleure nourriture qu'une terre fertile et une mer poissonneuse peuvent produire, soit que ces ouvriers se livrent à l'agriculture, aux travaux miniers, à la navigation sur mer, à la confection des étoffes tissées, aux ouvrages de forge ou de cordonnerie, ou au commerce. La vie aisée que l'on remarque dans notre pays, de l'Atlantique au Pacifique, serait tout à fait hors de la portée de l'immigration blanche dont l'industrie seule peut faire du Canada ce que nous voulons le voir devenir, si elle était réduite aux gages des esclaves asiatiques. On peut raisonnablement se demander comment le journalier chinois peut s'enivrer ou fumer l'opium ? et cependant, pendant l'année fiscale qui vient de s'écouler, il a été importé de Chine pour une valeur de $16,350 de liqueurs et de vins, et pour $95,354 d'opium. Et l'on ne croit pas non plus, si l'on considère la quantité d'au-de-vie chinoise que boivent les coolies sur le chemin de fer, que les rapports des douanes montrent la quantité exacte qu'ils ont consommée. On croit qu'une grande quantité est entrée en fraude. Nulle partie du Canada n'offre autant de facilités pour la contrebande que la Colombie Anglaise avec ses côtes immenses. On a découvert des cas de fraude à New-Westmister, et l'on ne saurait douter qu'en beaucoup de cas, ces fraudes ne sont pas découvertes. Frauder le revenu paraît être un des principes fondamentaux de leur organisation. S'ils se livrent à quelques extravagances, à l'exception de leurs jours de fête, c'est toujours aux dépens du poulailler, du jardin ou du verger de quelque blanc peu riche. Les marchands chinois, qui vivent généralement bien, sont à l'abri de cette accusation.

Pendant la dernière année fiscale, des liqueurs et des vins ont été importées de la Chine pour une valeur de $16.720, et de l'opium pour $95.354.

Eau de vie Chinoise entrée en contrebande.

Marchands Chinois sont d'un caractère différent.

Docilité des Chinois expliqué.

Ces compagnies chinoises qui ont le contrôle des coolies, ont beaucoup de dissimulation et jouissent d'une organisation civile très avancée, que nous ne pouvons connaître ; elles ne permettraient pas à leurs administrés de se livrer à aucun acte qui pût les mettre en conflit avec la population blanche, surtout à présent que la république voisine s'efforce de les chasser de son territoire. Leur docilité n'est due qu'à la perception qu'ils ont de l'antagonisme qui existe entre leurs institutions et celles des Anglo-Saxons.

Pourquoi ils remplissent leurs engagements.

5. Les contrats passés avec des compagnies de race blanche ou autres blancs employant de la main-dœuvre, sont invariablement faits avec les représentants de l'une des six compagnies chinoises ; les ouvriers n'ont absolument rien à voir à ces contrats, si ce n'est qu'ils doivent obéir aux maîtres que les compagnies désignent pour les surveiller. Ces journaliers ignorant quelle liberté personnelle leur est accordée par nos lois, et craignant de violer le code de la compagnie particulière qui les emploie, ils se soumettent à tous les mauvais traitements qui peuvent leur être imposés, non sans en murmurer, souvent en présence des blancs à qui quelquefois ils se plaignent amèrement. Les parties contractantes ne remplissent leurs engagements, comme cela arrive dans la plupart des cas sans aucun doute, que parce que toute la question se résume dans les mots suivants : pas de travail, pas de pain.

Une autre garantie que possèdent encore ceux qui emploient les Chinois, consiste en ce qu'ils contractent avec une des compagnies chinoises pour un tel nombre de travailleurs, qu'au cas où il s'élèverait quelque

dispute, ces compagnies trouveraient impossible de faire une nouvelle distribution d'un aussi grand nombre de leurs quasi esclaves et de leur procurer d'autres occupations permanentes ; et un démembrement général ou même partiel affaiblirait leur pouvoir sur eux et ne leur permettrait plus de les tenir sous leur contrôle et soumis à leur code.

6. Oui, décidément Leur principe est de "dépouiller les Egyptiens." En vertu de quelque système de coopération particulier à leur code, mais que nous ne connaissons pas, ils poussent les classes les plus intelligentes de Chinois dans chaque branche de commerce. Comme marchands, ils s'habillent de vêtements chinois et ne commercent que sur des articles chinois, au détriment des fabriques canadiennes. Ils ne placent jamais leur argent dans une industrie ou une entreprise nouvelle, à moins qu'elle n'ait été fondée, développée ou rendue profitable par le travail des blancs. Leurs gains et leurs profits sont envoyés hors du pays, en argent sonnant qui n'est plus remplacé pour servir au développement des ressources naturelles ou industrielles du pays ; ils diffèrent sous ce rapport des immigrants de l'Europe et de ceux des autres parties de l'Amérique.

Les Chinois nuisent aux blancs dans toutes les branches d'industrie.

Ils sont une menace constante pour les meilleurs éléments dont se peuplent les autres parties de la Puissance. Le choléra, la peste ou la famine ne pourraient réussir plus entièrement à arrêter l'immigration de journaliers blancs dans cette province que ne peut le faire la présence de seize ou dix-huit mille esclaves ou serfs de race asiatique, quelqu'ils puissent être. Nul travailleur blanc, doué de la moindre dose du respect humain commun à la population des provinces de l'Est des Etats-Unis, ou de l'Europe, ne se soumettrait volontiers à la domination absolue à laquelle ils se plient.

Ils éloignent la main-d'œuvre blanche.

Ils pratiquent leurs rites païens avec un éclat et une effronterie qui répugnent à toutes nos idées modernes. Leurs rassemblements, au milieu de notre population, attirent beaucoup et malheureusement trop de jeunes garçons qui, guidés par une curiosité oisive, sont témoins de leurs paganisme asiatique. Ils n'ont jamais manqué une occasion de dénoncer la croix comme étant un mensonge et tous ceux qui la vénèrent, comme étant des imbéciles ; ils s'en moquent ainsi que de toutes les dénominations religieuses fondées sur elle, dans les termes les plus insultants que leur permet le mauvais anglais et le patois qu'ils parlent. Quelques-uns ont feint de se convertir, sincèrement ou non, c'est ce que personne ne saurait dire, mais comme les phares sur les côtes de l'Afrique, ils sont rares et éloignés les uns des autres. Leur misérable main-d'œuvre à bon marché compensera jamais les maux qu'ils nous ont déjà causés et qu'ils continueront à causer aux institutions du pays ; des maux qu'un siècle ne réussira pas à faire disparaître, quand bien même leur immigration serait réglementée ou prohibée dès demain.

Ils suivent leurs pratiques païennes d'une manière ouverte et odieuse

7. Autant que je puis en juger par mes observations pendant une période de vingt six ans, ils n'ont suppléé à aucun besoin que n'aurait pas pu remplir avec plus d'avantage pour la province et la Puissance une immigration européenne, ou venant de nos propres provinces de l'Est ou des Etats-Unis. Ils n'ont été bienvenus que de quelques individus que la soif extraordinaire du gain porterait à vendre à beaux deniers comptant, pour leur profit personnel, les intérêts les plus précieux de tout pays. Nul vrai Canadien, ayant à cœur le bien du pays, ne les a jamais vus d'un bon œil.

Ils n'ont suppléé à aucuns besoins auxquels les blancs n'auraient pu suppléer.

8. Ce sentiment contre les Chinois existe encore dans les meilleures

classes de la province ; les seuls qui prendraient leur défense, si l'occasion s'en presentait, sont ceux qui ont besoin de leurs services—devoir qu'un entrepreneur de travaux de chemin de fer et une ou deux compagnies houillières avec leurs ouvriers mongoles ne pousseraient pas bien loin, si ce n'est pour causer de l'embarras.

9. La réponse aux questions 7 et 8 peuvent être regardées comme répondant à celle-ci.

10. La commission le penserait certainement si elle visitait leurs quartiers comme je l'ai fait en qualité de grand juré, et dans des moments où les Chinois ne s'attendaient pas à une telle visite. Quoique je ne me targue pas d'un grand fond de modestie, je ne voudrais certainement pas consigner ce que j'ai vu, dans un document de la nature de celui-ci, mais je n'aurais aucune objection à décrire privément aux membres de la Commission du Gouvernement ou du Parlement les scènes dégoûtantes dont j'ai forcément été témoin. Heureusement, je n'ai pas encore été obligé de diner avec eux, mais les comptes publics pour l'année fiscale qui vient de finir donnent quelques informations sur leur manière de vivre. Je citerai ici une liste de quelques-uns de leurs articles et leur valeur :

Luxe abrutissant.

Opium de la Chine	$ 95,354
D'autres pays	3,894
(Luxe abrutissant)	$ 99,248
Riz, de la Chine	$112,943
Spiritueux et Vins	16,729
Marinades et sauces	1,548
Végétaux préparés de toutes sortes	8,290

N'ont pas développé la province autant que l'auraient fait des blancs.

11. Pas autant que l'aurait fait un nombre d'européens de moitié moins considéroble. Leur esclavage a enrichi quelques rares habitants de race blanche aux dépens de leurs pays et de leurs compatriotes. L'esclavage dans le Sud a causé les mêmes effets.

Ne sont plus utiles.

12. Non, pas à mon avis.

Leur expulsion entière aurait un effet salutaire pour la province.

13. Salutaire.

Quel est le nombre de Chinois nécessaires.

14. Oui, assez pour les distribuer comme suit dans les cités des provinces de l'est ; savoir ; à Ottawa, 4,000, à Montréal, 4,000, à St-Jean N. B. 2,000, à Halifax 2,000, à Québec, 2,000, à Toronto, 2,000, à London, 1,000 et à Hamilton, 1,000 et autant que les habitants de ces villes en demanderont après qu'ils auront été témoins de l'esprit d'entreprise et des qualités vertueuses de cette race asiatique ; le coût de leur distribution devant être supporté par le Département de l'Immigration.

Il ne devrait plus y avoir d'immigration chinoise.

15. L'immigration chinoise, je parle au point de vue de la Colombie Anglaise, devrait être fixée à zéro comparée au nombre des blancs que l'on peut s'attendre à voir arriver dans la province dans une période de temps donnée.

Les capitalistes viendraient en plusgrand nombre si les Chinois étaient partis.

16. Cela produirait le meilleur effet. L'offre serait bientôt proportionnée à la demande si, dans les autres provinces, aux Etats Unis et en Europe, on apprenait que les immigrants à leur arrivée ici ne se trouveraient pas en face de milliers de domestiques et d'esclaves mongolos.

17. Agir avec ceux que nous avons maintenant dans le pays comme je l'ai dit dans la réponse à la question, No. 14. Leur immigration future devrait être prohibée.

En faveur de l'exclusion.

18. Par un Acte du Parlement, avec des moyens propres à en assurer l'exécution.

19. Non ; pas à moins que l'on ne défende l'immigration chinoise. Ils seraient importés par les quelques personnes dont j'ai parlé dans ma réponse à la question numéro 7, en nombre suffisant et aussi longtemps que l'on pourrait s'en servir comme d'une monnaie altérée pour déterminer la valeur du travail libre des gens de race blanche. Eh défendant l'immigration chinoise, il nous arriverait naturellement une meilleure classe de colons, composée d'hommes propres à tous les besoins d'un développement sain et progressif.

A moins de defendre l'immigration chinoise, un effort combiné n'amènera pas une immigration blanche.

20. Pas beaucoup, parce que ceux qui arrivent ou qui désirent venir se trouvent en face de 18,000 chinois vivant dans une demie servitude, ou d'hommes qui ne se gouvernent pas par leur propre volonté, et qui sont en général dirigés au gré des Compagnies chinoises. Mais si l'on exclut les Chinois, les blancs seraient capables, avec de l'économie, de se nourrir, de se vêtir, de faire instruire leurs familles, de faire des épargnes pour leurs vieux jours, tout en donnant à ceux qui les emploieraient des profits plus considérables que dans toute autre partie de la Puissance.

Les blancs ne peuvent pas trouver assez du travail à cause des Chinois.

21. Oui, mais si ces terrains avaient été ouverts, il y a onze ans, beaucoup de nos compatriotes entreprenants auraient pu former ici des établissements prospères, au lieu d'être forcés de chercher fortune et de s'établir sous un pavillon étranger, aprèt avoir été découragés par la difficulté de se procurer du terrain à distance convenable des anciens établissements, à cause de l'embargo placé sur les terrains des chemins de fer. Le changement introduit dans cette politique misérable, pour ne pas dire criminelle, vient trop tard pour que le Gouvernement provincial ou celui de la Puissance puisse s'attribuer la gloire qui peut y paraître attachée.

L'ouverture des terres publiques a stimulé l'immigration blanche ; mais il aurait fallu les mettre en vente plus tôt.

22. Oui, très certainement. J'ai souvent donné avis à ceux qui m'ont écrit des anciennes provinces, de ne pas venir ici travailler en compétition avec les Chinois. Il vaut mieux vivre d'épis de maïs dans les anciennes provinces, que de se soumettre à une pareille dégradation.

L'immigration blanche à été retardée.

23. L'effet moral produit sur les blancs assez mal partagés pour se trouver placés au même niveau que les Chinois et obligés de se rencontrer avec eux sur un pied d'égalité dans les combats de la vie serait mauvais, trop mauvais pour qu'un Canadien respectable puisse s'arrêter à y penser.

Mauvais effet moral.

24. Je ne connais pas de population blanche ici ou dans les provinces de l'Est qui se trouve dans les mêmes circonstances que les Chinois de cette province ; il est donc impossible de trouver une base pour établir une proportion assez juste pour donner une réponse définie.

25. Je les ai vus faire parade de leurs vices dans la ville de San-Francisco d'une manière si dégradée et si révoltante que ce serait faire injure à notre race que de leur comparer mêmes les caractères les plus dépravés parmi les nôtres. Ici, on m'informe que leurs vices sont plus insidieux, et d'autant plus dangereux qu'ils excitent plus la curiosité.

Ils font parade de leurs vices.

La lèpre.

26. Je n'en sais rien, si ce n'est que les Chinois ont une peur terrible de cette maladie, et qu'ils craignent le lazaret et ses pensionnaires beaucoup plus que les habitants des provinces maritimes. Ils regardent la lèpre comme une maladie contagieuse et infectieuse, et ils abandonnent tout malheureux qui en est atteint à son sort infortuné, en lui défendant toute communication avec ses compatriotes.

Statistiques montrant leur peu de valeur comme colons.

27. Il serait bon de faire remarquer que pendant l'année fiscale finissant le 30 juin dernier, les effets de colons entrés dans la Colombie anglaise ont été comme suit :

Etats-Unis	$ 23,804
Grande-Bretagne	6,220
Chine	Rien.

Ce qui démontre plus clairement que je ne puis l'exprimer, leur complète inutilité comme colons.

Marchandises importées de la Chine et payant les droits.

C'est aussi un fait digne d'attention que le total des marchandises payant des droits et importées de la Chine pendant la même période, s'élevait à la somme de $308,477, tandis que les importations de même nature et venant de tous autres pays se sont élevées à $907,509, et que nous avons de plus importé d'autres pays, pour un montant de $1,650,870 de marchandises d'un genre différent de celles entrées et importées de la Chine, formant un total, pour tous les autres pays, de $2,558,379. Les autres provinces ont importé de la Chine comme ci-dessous :

Exportation en Chine.

	Marchandises ne payant pas de droits.	Payant des droits.
Ontario	$ 207,566	Rien
Québec	194,220	$ 107,405
Nouvelle-Ecosse	Rien.	376
Nouveau-Brunswick	3,450	Rien.
Manitoba	1,441	336
Ile du P. E.	Rien.	Rien.
Colombie anglaise	32,501	293,738

Quelques erreurs peuvent s'être glissées dans les totaux que j'ai extraits de la classification des marchandises formant le total ci-dessus de $ 308,477.

Exportations en Chine, à l'exception de l'or et l'argent dont il n'existe pas de rapport :

Ontario, produits	$ 137
Québec	Rien.
Nouvelle-Ecosse	Rien.
Nouveau-Brunswick	Rien.
Manitoba	Rien,
Ile du P. E.	Rien.
Colombie Anglaise :	
Produits des mines	29,190
" pêcheries	900
" forêts	63,243
" animaux	431
Objets fabriqués	931
Divers articles, non des produits	528
	$ 95,223

En supposant qu'il y ait une population de 16,000 Chinois dans la province et qu'ils ne soient employés que 150 jours sur 314 jours de travail, proportion que je regarde comme beaucoup trop faible, elle représente malgré cela, à une piastre par jour, une somme de $ 2,400,000 par année, et en faisant une déduction d'un quart pour leur nourriture et leurs habits, nous sommes forcés de reconnaître qu'il est sorti de la province pendant cette période seulement, en espèces monétaires, or ou argent, $1,800,000 de gages nets et $340,978 pour payer les produits chinois qui ont servi à la nourriture et aux vêtements de leurs coolies et pour subvenir à leurs débauches et à celles de nos compatriotes qui subissent leur influence. Une étude attentive des importations et des exportations de la Puissance me prouvent que les colons qui nous arrivent du Royaume-Uni, du continent européen, des autres colonies anglaises ou des Etats-Unis, se font naturaliser Canadiens, se mêlent intimement à nous, deviennent en tout semblables à nous, et participent à toutes nos institutions politiques, religieuses et sociales, aident au développement matériel du pays, le défendront s'il est nécessaire, et leurs enfants seront Canadiens dans toute la force du terme. Je défie la Commission, le Gouvernement ou le Parlement de montrer la moindre preuve que les Chinois puissent remplir ces conditions.

16.000 Chinois dans la province gagnent $2.400.000 par an. $1.800.000 de prafits clairs, et $340.978 pour les produits de la Chine, sont perdus pour la province.

Les rapports des douanes prouvent aussi que toutes nos transactions commerciales se font avec le Royaume-Uni ou ses colonies et avec les Etats-Unis, dont les institutions ressemblent tellement aux nôtres, et dont les lois comme celles du Royaume-Uni, dans ses colonies, ou de ses dépendances, y compris le Canada, donne la plus complète protection à la propriété ou aux droits civils et garantissent séparément et conjointement une somme de liberté personnelle qui est une menace permanente contre la tyrannie que l'on observe dans les deux mondes, soit en Europe, en Asie ou en Afrique ; et par suite de cette liberté, le Canada, comme les autres colonies et la république voisine, continuera à attirer sur nos rivages le meilleur sang de l'Europe continentale, tous ceux qui savent apprécier la valeur de la liberté et qui ont l'ambition de créer des établissements pour eux-mêmes ou pour leurs familles. Les succès futurs de notre province du Pacifique sera-t-il arrêté par un tel déluge d'éléments les plus mauvais et les plus dégradés du paganisme, et en fera-t-on une colonie de réforme pour les criminels de l'Asie, et une école de vice ?

L'immigration en Canada doit se composer du meilleur sang de l'Europe.

D. W. Gordon.

L'Hon. M. Crease, juge de la Cour Suprême de la Colombie Anglaise, a donné les réponses suivantes :

CREASE.

1. Les classes qui émigrent ici de la Chine appartiennent presqu'en totalité au dernier rang de la société ; ce sont des journaliers ou des coolies, quelques rares marchands, pas d'artisans ou d'hommes de métiers, et aucun ouvrier habile.

Les immigrants Chinois appartiennent à la classe la plus inférieure, journaliers, avec quelques marchands.

2. Ils arrivent généralement en bonne santé et capables de travailler. On a crié contre la lèpre, mais nos médecins ont dit qu'elle n'existait pas.

3. Il n'existe pas de systêmes pour aider les pauvres dans la Colombie Anglaise. Nous n'avons pas de pauvres. Il existe des sociétés de bienfaisance parmi les nationalités particulières (de nom seulement) qui distribuent des secours dans les cas de maladies ou autres afflictions. Les Chinois n'y ont jamais recours. Ils ont leurs propres institutions de bien-

Ne sont pas à charge à la charité publique.

faisance récemment établies. Jadis les malades chinois étaient envoyés à nos hôpitaux et devenaient ainsi à charge à nos institutions charitables, ou leurs compatriotes en prenaient soin. Ils ne deviennent jamais, que je sache, à charge à la charité publique.

Industrieux, sobres, économes et paisibles.

4. Ils sont industrieux, sobres, économes et paisibles ; ils sont de véritables modèles sous ce rapport pour les blancs, et ils se sont toujours montrés tels. C'est pour cette raison que les blancs en sont si jaloux. Pris dans l'ensemble, ou individuellement, ils ne sont ni paresseux, ni ivrognes, extravagants ou turbulents. Je n'ai jamais vu pendant toutes ces dernières années (vingt-cinq ans) un seul Chinois ivre. Quelquefois, dans les bureaux de chemins de fer, lorsqu'ils ont été maltraités ou se sont figurés qu'ils l'étaient par leurs maîtres ou agents, et même par les contremaîtres de race blanche, ils se sont insurgés, et il en est résulté de violentes rixes. Ils en ont été sévèrement punis quand ils ont été traduits devant nos cours de justice. Comme dans tous les grands rassemblements d'ouvriers, surtout parmi cette classe infime de travailleurs dans laquelle se recrute notre main-d'œuvre, et spécialement dans la Colombie Anglaise, il s'est trouvé des individus qui se sont montrés réfractaires et qui ont causé du trouble, mais pas plus et probablement moins que dans des cas du même genre dans les états avoisinants.

Crimes de violence, et meurtres parmi les Chinois.

Nous avons vu parmi eux (les Chinois) des actes de violence et même des meurtres, qui, à cause de leur mode de vie qui nous est totalement inconnu, ont défié tous les efforts de la police. Mais cela est dû probablement à l'ignorance presque complète de la langue chinoise que l'on remarque dans la Colombie Anglaise. Il est impossible de se procurer un seul dictionnaire ou une seule grammaire anglo-chinoise, soit ici, soit à San-Francisco. On a généralement supposé, à cause du secret qui a plané sur certains meurtres (il n'y en a eu que deux ou trois en beaucoup d'années) commis dans la Colombie Anglaise, sans qu'on ait jamais pu en découvrir les auteurs, qu'ils avaient été exécutés par décret de quelque secret tribunal chinois, de la même nature que la Sainte-Vehme, ayant son centre à San-Francisco, mais il m'a été impossible de découvrir un seul fait tendant à corroborer une telle supposition.

Leur vie se passe à amasser de petites économies. Ils paient bien.

5. Ils sont extrêmement pointilleux sur les questions d'argent Ils font autant de cas d'un chelin que nous faisons d'une piastre. Toute leur vie se passe à faire de petites économies. Lorsqu'ils sont parvenus, au moyen d'un travail laborieux, à se procurer quelque argent, ils sont aussi portés que les blancs à s'embarquer dans quelques opérations minières ou autres spéculations dans toute partie du pays. Ils sont d'une ponctualité extrême dans tout engagement où il s'agit d'argent, et ils exécutent leurs contrats avec une fidélité scrupuleuse. Durant les longues années que j'ai passées dans la Colombie Anglaise (c'est-à-dire vingt ans), je ne me rappelle pas un seul cas dans lequel un Chinois ait comparu devant une cour pour faillite. Et cela ne dépend pas de ce qu'ils manquent de crédit, car les marchands chinois, ponctuels au jour et à l'heure comme ils le sont, peuvent obtenir tout le crédit qu'ils désirent (l'argent n'étant d'aucune nationalité), mais de leur scrupuleuse honnêteté. Sous ce rapport, ils donnent à la race blanche les meilleurs exemples à suivre. Ce dont la Colombie Anglaise a besoin, c'est de la petite monnaie et de petites économies ; c'est le meilleur système possible d'inculquer la pratique de la frugalité.

Ne font de concurrence aux blancs que pour le travail.

6. En venant dans la Colombie Anglaise, et pendant leur séjour ici, les Chinois n'ont aucune idée de faire du tort aux blancs autrement

que par la compétition qu'il leur font sur le marché du travail. Ils ne sont ni ouvriers ni artisans.

Ils ont d'abord rempli un vide qui se faisait beaucoup sentir.

7. Lorsque les Chinois sont arrivés ici, ils ont suppléé à un besoin qui se faisait vivement sentir sous le rapport de la main-d'œuvre et des domestiques. Les premiers colons blancs étaient rares et avaient leurs propres travaux à exécuter. Ceux qui se livraient à la recherche de l'or voulaient tous être leur propres maîtres ou surveiller les travaux d'autres mineurs. Lorsque les premières compagnies de chemins de fer cherchèrent à obtenir des ouvriers de race blanche dans la Colombie Anglaise, quatre-vingts hommes sur cent désiraient devenir surveillants. Les prix demandés par les blancs pour leur travail depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis mon arrivée en 1858, ont toujours été décourageants pour les entrepreneurs de travaux : $2, $2.50 et même $3 pour une journée de travail ordinaire; les gens de métiers demandaient $3, $4, $5 et même plus par jour. Tous les premiers colons sont arrivés ici sans argent. Il fallait une somme assez ronde, beaucoup de temps, un esprit aventureux et beaucoup d'énergie pour venir avec une famille ici, à 15,000 milles de notre patrie, par les routes alors. Le pays était désert. Tout article alimentaire ou fabriqué, tels que les outils, les vêtements, les machines étaient excessivement coûteux. Nous avions à construire nos maisons, des églises, des prisons, des cours de justice et toutes espèces d'autres bâtisses, et à ouvrir des chemins dans toutes les directions; en un mot, tous ces travaux exigés dans un état civilisé ont été exécutés par les premiers colons dès leur arrivée, de leurs propres mains ou à même leurs épargnes, ou avec de l'argent emprunté à San Francisco. Tout cela a été fait sans l'assistance du trésor impérial qui, dans toutes les autres colonies anglaises, a contribué libéralement à lancer ses jeunes sujets dans la vie politique. La Colombie Anglaise a dû se maintenir et s'est maintenue d'elle-même. Aucune autre colonie Anglaise n'a une telle histoire. Le voisinage des Etats-Unis, très avantageux, sous certains rapports — car la province ne possédait ni capitaux ni produits jusqu'à la découverte de l'or, et dépendait entièrement de San Francisco et de l'Orégon non-seulement pour les capitaux, mais encore pour les aliments, le bétail, les habits, les épiceries et les provisions de toutes sortes — nous était sous d'autres rapports très désavantageux. Tous les ouvriers de race blanche qui ne pouvaient obtenir dans la Colombie Anglaise les gages élevés qu'ils s'attendaient à recevoir, n'avaient pour les obtenir qu'à traverser la frontière, une ligne imaginaire et peu éloignée. On ne pouvait se fier beaucoup aux sauvages d'abord, à cause de leur trop grand nombre, qui alors était dangereux, et plus tard, à cause de leurs habitudes nomades et remuantes, qui les empêchaient de se livrer à aucune occupation permanente et industrieuse. Les colons anglais devaient faire eux-mêmes tous leurs travaux domestiques et serviles, préparer et couper leur bois, transporter l'eau, laver les assiettes, les pots et les plats, faire la cuisine, laver, coudre, élever leurs familles et se livrer en un mot aux devoirs si nombreux et si fatigants du ménage. Pour remédier à cela, je m'associai à quelques autres personnes et nous nolisâmes plusieurs navires pour nous amener des servantes d'Angleterre par la route du Cap Horn. Leur traversée coûta £30 ($150) par tête ; il était entendu que ces frais seraient payés à même les gages qu'elles recevraient à leur arrivée. Je n'ai pas besoin de dire qu'à quelques honorables exceptions près, cet argent n'a pas été remis. Cette opération ayant mal tournée, on essaya des Kanaques des Iles Sandwich, mais ce plan ne réussit pas non plus ; de sorte que tous les moyens épuisés, on se vit obligé de recourir aux Chinois qui furent employés d'abord avec beaucoup de répu-

La main-d'œuvre blanche si couteuse d'abord que les gages étaient en quelque sorte prohibitifs.

La Colombie Anglaise s'est supportée elle-même dès le commencement.

Navires nolisés pour amener des servantes d'Angleterre par la route du Cap Horn.

Los Chinois ont été employés d'abord avec répugnance.

gnance ; chacun s'objectait naturellement beaucoup à les employer, mais la nécessité ne reconnaît pas de lois, il fallait accepter la main-d'œuvre chinoise ou n'en pas avoir du tout. D'abord on en fit venir quelques-uns de San Francisco ; mais graduellement, lorsque nos femmes blanches commencèrent à s'appercevoir que leurs voisines se trouvaient soulagées de l'espèce d'esclavage domestique auquel elles étaient soumises, elles acceptèrent les services des Chinois, et par la seule force des circonstances, leur emploi comme domestique devint général, et enfin universel. Les domestiques de race blanche que l'on pouvait se procurer ne satisfaisaient personne, non pas seulement à cause des gages élevés qu'ils demandaient, mais encore parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre, surtout les servantes, à être regardés comme occupant une position inférieure dans les arrangements domestiques des familles qui les employaient. Les immigrants qui allèrent travailler aux mines, à Cariboo, par exemple, pouvaient obtenir $10 par jour, et quelques-uns avaient pris des concessions minières (*claims*) qui produisaient souvent et pendant longtemps jusqu'à 600 onces d'or à chaque lavage. De semblables succès dégoutèrent les mineurs de tout travail ordinaire par la suite. Et on peut dire en toute sûreté que, sans les domestiques Chinois, les privations dans la vie de famille, la monotonie et les ennuis de toutes sortes, seraient devenus tellement intolérables qu'il en serait résulté un exode général des familles. De fait, beaucoup de colons industrieux se sont vus forcés d'abandonner le pays pour cette raison. Les gages élevés payés aux Chinois dès les commencements et jusqu'à présent, sont la preuve du besoin que l'on éprouvait de les employer. $10 par mois pour un homme de qualité inférieure, jusqu'à $35 par mois pour un bon domestique (avec le logement et la table, qu'on se le rappelle bien), voilà ce que nous avons eu à payer constamment. On paie de $8 à $10 pour un jeune garçon. C'est un fait assez curieux que les domestiques chinois constituent la seule classe de gens payée pour apprendre ses devoirs. Cela résulte de leur aptitude à apprendre tous les travaux qui leur sont confiés et de leur succès à les exécnter. Mais si des domestiques blancs, capables de faire les mêmes ouvrages et de les bien faire, et tant soit peu stables, avec des gages à peu près semblables s'étaient offerts pour servir, ils auraient été acceptés avec plaisir et le seraient encore actuellement. Mais, règle générale, les domestiques de race blanche ont été constamment essayés et trouvés défectueux. Les ouvriers blancs attirés ici de l'Est par les gages élevés, adoptent de suite " les habitudes du pays", et refusent de travailler au prix que les patrons pensent raisonnable et pour leurs ouvriers et pour eux-mêmes. L'aide donné par les Chinois aux familles surchargées d'ouvrage, les fit apprécier. Cette bonne opinion s'est conservée pendant quelque temps. Ils n'étaient pas trop nombreux et l'on n'avait pas encore de crainte sérieuse à l'égard de leur compétition sur le marché du travail.

Les succès des mineurs ont rendu tout autre travail désagréable.

La vie de famille sans les Chinois aurait été intolérable.

Les gages élevés payés aux Chinois prouvent combien ils étaient nécessaires.

Domestiques blancs essayés et toujours trouvés défectueux.

L'aide apporté par les Chinois a produit une bonne opinion en leur faveur.

Cela s'est continué jusqu'à l'ouverture des travaux du chemin de fer Pacifique Canadien.

8. Cette bonne opinion s'est continuée plus ou moins jusqu'à l'époque où ont commencé les travaux de construction du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Désir louable d'utiliser l'argent pour attirer de nouveaux colons.

Mais on ne put pas trouver assez de main-d'œuvre blanche.

9. Alors on commença à exprimer l'opinion que, s'il était possible, une dépense aussi énorme d'argent public devrait servir à attirer dans la province des colons de race blanche, qui deviendraient des chefs de familles, qui s'établiraient définitivement ici et ajouteraient ainsi à la force de la Puissance. Pour cette fin, on crut que les travaux du chemin de fer devaient être faits seulement par des blancs dont les gains seraient entièrement dépensés et placés dans le pays au lieu d'être transportés à l'étranger.

C'est alors que l'on entendit pour la première fois le cri : "Que nul Chinois ne se présente." Mais l'expérience démontra bientôt que l'on avait espéré à tort de voir employer exclusivement les blancs à ces travaux. Les chemins de fer américains et continentaux avaient en même temps le plus grand besoin d'ouvriers. On ne put trouver de main-d'œuvre blanche en quantité et en qualité convenable et suffisante, et il est indubitable que, sans les Chinois, les immenses travaux du chemin de fer qui sont maintenant presque terminés, auraient été retardés indéfiniment et remis peut-être aux calendes Grecques, par suite du manque de travailleurs. Ce cri contre les Chinois est proféré surtout par des personnes qui, pour des motifs politiques désirent se poser comme les amis des classes ouvrières, afin d'arriver au pouvoir ou d'obtenir une influence politique au moyen de leurs votes. Tous les partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, tendent à cela, et ils exagèrent et dénaturent souvent beaucoup les choses dans leurs journaux publics ou leurs discours. Les objections admises contre le danger de leur accorder le droit de franchise, ou d'avoir une immigration trop nombreuse de l'élément païen au milieu de nous, ont été converties en un désir de proscription complète contre toute la race. On montre à l'ouvrier, comme appat, le contrôle absolu du marché du travail. C'est là le jeu de tous les partis politiques, et ils recommandent collectivement la passation de lois qu'ils n'hésitent pas, individuellement, à dénoncer comme inconstitutionnelles, dans l'espérance que par des clameurs et une agitation constantes dans cette direction, ils pourront noyer tous les arguments solides du parti opposé, briser tous les traités qui placent les Chinois sur le même pied que les autres nations, imposer des taxes illégales et des restrictions différentielles, et obtenir ainsi par l'injustice et la persécution ce qu'ils n'obtiendraient jamais au moyen de la justice et du droit. Leur objet, bien entendu, est de restreindre l'immigration, et, s'il est possible, d'obtenir l'exclusion complète de la main-d'œuvre chinoise et de gagner les votes des ouvriers de race blanche. Le résultat pratique de semblables manœuvres, si elles réussissaient, serait nécessairement la création du plus dangereux des monopoles après celui des capitaux. Nous aurions ainsi la tyrannie du travail dont les effets destructeurs feraient bientôt languir et périr même les mines, les pêcheries, les fabriques, les arts et les industries de tous genres ; le développement du pays, auquel il est certain que les Chinois ont beaucoup contribué par leur travail, en serait retardé indéfinimeut et *cui bono* ?

Agitation politique.

Le résultat pratique de l'exclusion de la main-d'œuvre Chinoise serait le monopole du travail et la destruction de florissantes industries.

Le principal reproche qu'on leur fait est que leurs habitudes et leur manière de vivre sont dangereuses pour la salubrité et la sécurité publiques. Arrivant des districts les plus peuplés de la Chine, et appartenant, eomme je l'ai dit, à la classe la plus infime des coolies, ils ont sans aucun doute, beaucoup de tendance à vivre entassés les uns sur les autres dans un petit espace. Mais dans la Colombie Anglaise, cela est directement produit par le fait qu'ils sont regardés comme de dangereux étrangers par une section très remuante de la population blanche, et qu'ils se rassemblent ainsi afin de s'aider et de se protéger mutuellement. Leur langage même les retient ensemble et séparés des blancs ; mais cette habitude des Chinois de s'entasser est aussi en grande partie attribuable aux blancs eux-mêmes qui retirent des Chinois des loyers exorbitants pour des logements insuffisants, et ils aggravent ainsi le mal contre lequel ils se prononcent si fortement en public. On a beaucoup parlé de leur immoralité, de leurs habitudes de prostitution, de leurs bouges où ils fument l'opium et se rassemblent pour jouer ; il y a certainement du vrai, et trop malheureusement, dans ces accusations. Il serait peu raisonnable de s'attendre à ce qu'une classe d'ouvriers aussi peu élevée fut exempte de semblables habitudes

Ils vivent trop entassés.

Ils ont sans doute des habitudes vicieuses, mais la police pourrait y remédier.

dans tous les pays du monde. La police pourrait aussi bien mettre ordre à tout cela qu'elle le fait chez les blancs. De fait, ces derniers, sous différents rapports, ne gagnent rien à être comparés aux Chinois. Ceux-ci ne font pas parade de leurs vices. Leurs prostituées ne s'établissent pas dans des demeures spacieuses dans les districts les plus fréquentés et n'affichent pas leurs noms sur des plaques de cuivre à leurs portes ; elles ne se livrent pas au vice presque publiquement, ne se promènent pas dans des voitures découvertes, ne paradent pas sur les terrains de courses ou dans les rassemblements publics, et elles ne se servent pas de la presse pour forcer le paiement des dettes qui peuvent leur être dues. Les lieux où l'on fume l'opium, ceux fréquentés par les joueurs, sont bien connus de la police qui pourrait les supprimer si elle le voulait. Et que dire des sentines des blancs, des salles où l'on débite le whiskey et où s'assemblent nos joueurs de profession, de la vente des liqueurs aux sauvages qui les obtiennent par chargements de canots, et qui les achètent en gros? Je ne veux pas dire que tous ces vices, soit ceux des blancs, soit ceux des Chinois, ne devraient pas etre supprimés avec rigueur ; mais on remarque une exagération si manifeste dans les plaintes que l'on fait pour les fins politiques dont j'ai parlé, qu'elle diminue d'une manière sensible, chez une personne impartiale, la gravité des accusations portées contre les Chinois. Ils sont très propres sur leurs personnes, et de fait, quant à tont ce dont on les accuse, ils ne sont certainement pas pires que les blancs qui vivent au milieu de nous. Que l'on prenne des informations auprès des employés de chemins de fer et des ingénieurs des travaux sur notre voie ferrée, quels détails ils pourraient nous donner sur les abominations commises par les blancs comme par les Chinois dans ces lieux. Quelle est la personne qui, après avoir vu un jour de paie dans une ville de l'intérieur, le long du chemin de fer, peut oublier les scènes dégoûtantes qui se sont présentées à ses regards? Des hommes furieux et ivres dans les rues, dans les débits de boissons, dans tous les coins, à toute heure du jour et de la nuit, les jours de semaine ou le dimanche indifféremment ; les rixes, le bruit, le jeu contribuent à rendre le jour et la nuit hideux. Des blancs abrutis pas la boisson, chassés violemment des maisons, couchés le matin là où ils sont tombés pendant la nuit pour cuver leur vin, et se relevant tout chancelants pour recommencer les mêmes désordres. Voilà de ces scènes que l'on n'oublie pas facilement, et il s'y passe souvent autre chose qu'une plume honnête ne saurait retracer.

Ne font pas parade de leurs vices.

Les accusations portées contre eux sont exagérées.

Les blancs ne commettent-ils pas d'abominations?

Scènes de désordre causées par la boisson.

11. Mais sans les Chinois la province n'aurait pas, dans tous les cas, progressé comme elle l'a fait. La meilleure preuve que l'on peut en donner est que nous ne pouvons pas à présent nous passer d'eux. Leur présence est non seulement nécessaire, mais elle est même à désirer, par la raison toute simple que les travaux doivent se faire et ne peuvent l'être—dans une province et par une population encore très pauvre—que par l'entremise des Chinois ou d'une main-d'œuvre de même nature. On ne pourrait pas à présent se procurer d'autres ouvriers capables de faire convenablement nos travaux.

Ont contribué au progrès de la province, et l'on ne peut s'en passer à présent.

13. Si nous nous demandons quels serait les effets de leur départ soudain, compulsoire ou autrement, la réponse arrive spontanément et elle est écrasante. Les travaux de chemins de fer devraient être abandonnés faute de mains pour les exécuter. Les fabriques de conserves de poisson devraient se fermer immédiatement. Les fabriques de chaussures et toutes les autres fabriques se fermeraient aussi. Les cultivateurs en souffriraient sérieusement et de suite. Les mines de houille les plus

Si les Chinois partaient, les travaux de chemin de fer seraient arrêtés ainsi que les fabriques de conserves de poissons, et celles des

importantes devraient être abandonnées. Toutes espèces d'améliorations, qui ne sont maintenant possibles qu'au moyen de la main-d'œuvre chinoise, seraient discontinuées, et la misère—la misère domestique pour 80 familles sur 100—serait inconcevable pour ceux qui, comme nous, n'en ont pas eu l'expérience pendant de nombreuses années. Ce serait vraiment épouvantable !

chaussures ; les cultivateurs ne sauraient que faire, et les mines seraient abandonnées.

Les lamentations des maîtresses de maisons se feraient entendre par tout le pays et se traduiraient très énergiquement par le vote donné par leurs maris aux polls—et cela d'une manière très peu flatteuse pour ceux qui affectent actuellement d'être les amis du travailleur de race blanche—La clameur soulevée contre les Chinois porte un tel cachet d'invraisemblance, que quiconque prend la plume pour écrire sur la question, en est frappé. L'on est porté à croire que les partisans de l'exclusion ne font autant de bruit que parce qu'ils sentent que leurs projets n'ont pas la moindre chance d'être mis à exécution. La grève des Chinois, à Victoria, lorsqu'on a voulu leur imposer illégalement une taxe de $30 par tête—bien que le fait se soit passé il y a quelques années—est encore trop fraîche à la mémoire pour être oubliée. Le public voyageur se prononcerait bientôt contre cette exclusion, car les hôtels et les maisons de pension seraient forcés de fermer ou ne pourraient donner qu'une accommodation insuffisante. Chaque maison serait obligée d'avoir son jardin potager, ou paierait au jardinier blanc un prix exorbitant pour ses produits. De fait, tout le pays serait bouleversé—et ses industries et son avancement éprouveraient un échec dont il ne pourrait se relever qu'après plusieurs années de luttes—et cela pourquoi ? Tout simplement à cause du cri poussé par des politiciens : « Nous sommes ruinés par la main-d'œuvre chinoise à prix réduit ? » Vraiment ! On trouve que le travail manuel le plus ordinaire est bon marché, lorsqu'il faut le payer à raison de $15 à $35 par mois, et encore quand on peut en trouver !

Cette clameur est invraisemblable.

Les hôtels et les maisons de pension seraient fermées.

14. Le fait est—et plus vite on le reconnaîtra, le mieux ce sera—que nous ne pouvons nous passer d'un certain nombre de Chinois pour les travaux manuels et de domesticité, et cela, dans toute l'étendue de la Colombie Anglaise. On ne peut actuellement se dispenser non plus, d'employer des travailleurs chinois pour les grands travaux à exécuter, tels que les chemins de fer, par exemple. Les ouvriers blancs sont tellement supérieurs aux Chinois, qu'ils leur seront toujours préférés toutes les fois qu'ils voudront travailler à un taux raisonnable, comme cela se fait dans l'Est. Pas un homme de sens n'emploira une personne dont il ne peut comprendre le langage, s'il lui est possible de se procurer un ouvrier aussi laborieux, pouvant comprendre parfaitement ses ordres et les exécuter suivant ses désirs. Mais ce que l'on exige du blanc aussi bien que du Chinois, c'est d'être sobre, honnête, assidu au travail et de faire preuve de ces qualités qui distinguent l'ouvrier laborieux. Il est absolument nécessaire, actuellement, d'avoir un certain nombre de Chinois et l'on en compte, dans le moment, environ 13,000 en totalité, y compris ceux qui travaillent dans les chantiers du chemin de fer et le long de la ligne. Sur ce nombre, il y en a 5,000 ou 6,000 employés comme domestiques ou pour des travaux au dehors, y compris ceux qui travaillent dans les mines ou dans les établissements de conserves. On les a trouvés si utiles que, même dans des exploitations houillères, les mineurs les emploient comme aides pour l'extraction du charbon. Ils ne font de concurrence ni aux ouvriers, artisans ou gens de métier, ni dans les branches qui demandent une habileté particulière. Ce sont de bons maraîchers, des serviteurs utiles et des travailleurs passables qui ont le talent de l'imitation et qui apprennent

On ne peut pas se passer des Chinois dans la Colombie Anglaise.

Ne font pas de concurrence aux blancs.

Pas d'assimilation possible.

très vite; ce sont aussi des négociants entendus, et voilà tout. Ils ne s'assimileront jamais à la race anglo-saxonne, ce qui, du reste, n'est pas à désirer. On dit qu'il est d'habitude parmi eux de passer des contrats d'engagement de durée limitée, constituant une espèce d'esclávage. Comme cela arrive dans les basses classes de tous les pays, ils tiennent les femmes en médiocre estime. Ils ne regardent pas la Colombie Anglaise comme leur pays d'adoption, et quand ils meurent, leurs restes mortels sont expédiés en Chine pour être inhumés au lieu où ils sont nés.

Difficile de fixer une limite à l'immigration Chinoise.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer une limite définie, ou même approximative de la proportion dans laquelle devrait se faire l'immigration chinoise comparativement à celle des blancs, si l'on tient compte des intérêts de la colonie et du confort de sa population, ou même si l'on considère simplement le fait que, quelque soit le chiffre de l'immigration blanche dans la Colombie Anglaise, les nouveaux arrivants s'attendent à obtenir des gages tels, que les Colombiens ne sont pas assez riches pour les payer. S'ils ne peuvent obtenir les salaires qu'ils demandent—et il n'en est pas pour eux ici comme il en est en Australie où les immigrés sont bien forcés de rester—ils n'ont qu'à franchir la frontière pour se trouver dans les Etats-Unis; et si, dans ce dernier pays, ils ne peuvent obtenir les gages qu'ils demandent, ils peuvent néanmoins trouver des salaires plus élevés que dans un pays nouvellement établi, et nous ne les revoyons plus. Ils vônt augmenter le volume de la population américaine, comme les rivières Rapide, Quesnelle, Thompson et Lillœtt et autres affluents vont grossir le volume et la profondeur de la rivière Fraser, ou comme les Colonies Anglaises contribuent à augmenter la force et le prestige de l'Angleterre. Si la restriction des Chinois était mise à exécution les blancs qui sont déjà ici éleveraient leurs prix de suite, et ainsi le but auquel tendent les partisans du mouvement anti-chinois serait atteint d'une manière indirecte, en ce sens que nous nous trouverions encore privés de domestiques, rejetés à vingt ans en arrière et livrés à nos seules ressources. Si l'on peut se permettre une évaluation, ce serait de calculer au taux d'un Chinois par chaque famille. Suivant toute probabilité, si l'on n'avait pas à exécuter de grands travaux de chemins de fer ou autres, et si les Chinois formaient un vingtième de la population, nous pourrions nous tirer d'affaire assez bien. Mais chacun d'eux trouverait immédiatement à son arrivée, un emploi rémunérateur.

Les Chinois devraient compter pour un vingtième de la population.

Les capitalistes ne viendraient s'ils devaient dépendre des serviteurs européens.

16. Si les domestiques venant d'Europe ou d'autres parties de l'Amérique, étaient les seuls sur lesquels nous pussions compter, nuls capitalistes (s'ils connaissaient l'état des choses) ne penseraient à venir ici. Ils peuvent vivre dans le confort et le luxe dans d'autres pays où la vie est moins coûteuse. Ils ne voudraient pas venir dans la Colombie Anglaise — c'est-à-dire, y venir pour s'y fixer.

17. Mes réponses aux questions qui précèdent, répondent amplement à celle-ci, sauf en ce qui suit.

La restriction est inopportune dans le moment.

18. Je ne pense qu'il soit actuellement nécessaire ou opportun de restreindre en aucune façon l'immigration chinoise. On devrait attendre pour voir si les Chinois qui sont à présent dans la province, employés uniquement à la construction des chemins de fer, ne quitteront pas définitivement le pays aussitôt que les travaux qui les y ont attirés, seront parachevés. Bien que doués de toutes les qualités que j'ai mentionnées, les Chinois ne feraient pas de bons colons, dans ce sens, qu'ils ne sauraient former des citoyens pour un pays libre et progressiste qui, au cours des

Ne font pas de bons colons.

années, devra nécessairement tendre à s'affirmer comme nation, quelqu'éloignée qu'en soit l'époque. Le mélange avec notre race est, de toute manière, impossible. Le patriotisme est inconnu parmi eux. Dans leurs procès devant les tribunaux, on remarque qu'ils sont aussi économes de la vérité qu'ils le sont sous d'autres rapports. Six témoins se lèveront et feront serment que les faits se sont passés de telle ou telle manière, tandis que six autres viendront jurer précisément le contraire et opposeront un fait à chaque allégation de la partie adverse. Cela peut dépendre de deux causes : l'ignorance du moyen propre à lier leur conscience par un serment, ou l'ignorance de leur langage qui fait que nous ne pouvons découvrir la vérité aussi bien que nous le faisons lorsque des blancs viennent jurer contradictoirement sur les mêmes faits.

Patriotisme nul parmi eux.

Leur témoignage ne vaut rien.

19. Quant à un effort commun du peuple et de la législature pour encourager l'immigration des blancs, je ne crains pas, bien qu'on doive par dessus tout la désirer et l'encourager, qu'une telle combinaison puisse réussir dans une mesure appréciable avec un voisinage comme celui des Etats-Unis dont le territoire est illimité. Tout en admettant que cet effort simultané pourrait, à un moment donné, procurer une somme de travail convenable aux immigrés de race blanche, je ne crois pas que ce mouvement pourrait se continuer. Du moment qu'un immigrant " journalier " touche le sol de la Colombie Anglaise, il se croit de suite un " boss " (suivant l'expression locale), c'est-à-dire, un patron, et il se livre le moins possible aux travaux manuels. J'excepte, toutefois, de cette classe, les bûcherons, les ouvriers employés dans les exploitations forestières et autres travailleurs de cette catégorie, qui me paraissent avoir conservé les vieilles traditions du métier. Le maniement de la hache est à leur point de vue, un métier auquel ne peut se livrer aucun blanc qui n'est pas fait ou façonné pour ce travail. Il en est de même du mineur régulier ou de l'ouvrier chargé de l explosion des mines. Il est presque unique dans son métier ; mais je parlais du simple journalier. Il peut acquérir une terre excellente pour une bagatelle, devenir fermier, et, en peu de temps, avoir besoin d'ouvriers agricoles ; et alors il guettera tout probablement le premier Chinois qui passera et auquel il pourra commander.

Un effort combiné du peuple et de la législature ne pourrait amener une immigration blanche.

20. A la question " les blancs peuvent-ils trouver de l'emploi rémunératif et permanent et épargner quelqu'argent pour leur vieillesse ", je réponds : oui, très certainement, s'ils ne veulent pas tout avoir à la fois. C'est là l'embarras. L'avenir, l'avenir de la Colombie est à celui qui peut travailler et attendre, et j'ajouterai que le succès demande ici les mêmes qualités qui sont indispensables partout ailleurs, la sobriété, l'industrie et l'honnêteté. Nous n'avons pas d'indigents. Pour les hommes qui possèdent ces qualités, le succès n'est qu'une question de temps, ici surtout. La Colombie Anglaise avec ses avantages, son climat sans rival, le cours régulier de ses saisons et ses ressources illimitées, est un paradis pour les pauvres.

Les blancs peuvent obtenir tout le travail qu'ils voudront.

21. La construction du chemln de fer et l'ouverture de ses terres à la colonisation ont déjà produit un effet marqué sur l'immigration des colons dans cette province. Je présume qu'il ne serait pas hors de propos, ici, d'ajouter que l'arpentage devrait précéder ou rattraper aussitôt que possible la ligne des " établissements", et que l'on devrait donner à ceux qui veulent s'établir comme colons, des renseignements plus complets sur les terres qui sont plus particulièrement ouvertes à la colonisation. Le gouvernement provincial a déjà fait beaucoup dans ce sens, mais c'est une

La coustruction du chemin de fer et la vente de ses réserves ont eu un bon effet sur l'immigration blanche

chose d'exécution difficile et qui requiert un certain travail préparatoire. Mais ce travail une fois terminé, une immigration considérable pourrait être largement pourvue dans la Colombie Anglaise. Il existe une très fausse impression sur les avantages, ou je pourrais dire, sur les désavantages que présente cette province, au point de vue de l'exploitation agricole. Si on la compare aux plaines unies et arables de l'intérieur de l'Amérique du Nord, on ne peut l'appeler un pays agricole ; mais elle renferme assez de bonne terre cultivable pour faire vivre des millions d'âmes ; mais les premiers arrivés ont besoin d'être aidés, la Colombie se trouvant si éloignée de la plupart des contrées habitées.

L'immigration des blancs a été stimulée par la présence des Chinois.

22. Je suis intimement convaincu que, loin d'être retardée par l'immigration chinoise, l'immigration blanche a été aidée par elle. Je connais des officiers en retraite et des personnes jouissant de revenus fixes qui n'auraient jamais pensé à venir ici, s'ils n'eussent su qu'ils pourraient se procurer ici des domestiques chinois, quelqu'inférieurs qu'ils soient à ceux que l'on peut avoir en Chine même.

Effet peu satisfaisant sur la moralité ; mais les blancs vicieux sont pires.

23. Je ne crois pas que l'effet produit par les Chinois sur le caractère moral des blancs ait été avantageux, pour la simple raison que ce sont des idolâtres, et je pense qu'un bon nombre de blancs sont chrétiens. Mais ceux des blancs qui ont des habitudes semblables à celles de la classe chinoise immorale, sont bien plus dangereux pour leurs compatriotes que ne le sont les Chinois, non seulement à cause de leur dépravation plus étudiée, mais parce que la similitude du langage leur donne plus de facilité pour inoculer le virus immoral et donner le mauvais exemple à tous, jeunes et vieux.

L'immoralité n'est pas plus considérable chez les Chinois.

24. Non. La proportion de la classe chinoise immorale ici n'est pas plus considérable que parmi les blancs de même condition là où il n'y a pas de Chinois.

La dépravation des blancs dépasse celle des Chinois.

25. En ce qui concerne l'immoralité et l'étalage du vice au grand jour et les divers artifices employés pour attirer le public, et quant au nombre de jeunes gens qui en sont les victimes, il n'y a pas de comparaison à faire entre les deux ; le vice et la dépravation chez les blancs sont bien plus marqués, procèdent d'une manière bien plus insidieuse et bien plus séduisante et causent des désordres bien plus graves.

Maladies.

26. Je n'ai, personnellement, connaissance d'aucun cas de lèpre parmi les Chinois. De temps à autre, l'on entend bien parler de quelque chose dans ce sens, mais les médecins anglais qui ont examiné ces cas, ont nié l'existence de cette maladie. Il règne, je crois, parmi eux, des affections particulières qui produisent l'émaciation et causent la mort, mais ces maladies ne s'étendent pas en dehors des Chinois, bien qu'elles aient, dit-on, une terminaison presqu'invariablement mortelle.

Des mesures restrictives ne doivent pas être prises.

27. Non. Je n'ai pas traité la question sous son aspect légal, car je ne vois rien dans le questionnaire qui en fasse mention ; je n'ai pas, non plus, parlé des traités qui sont, du reste, matière de diplomatie et que la Commission étudiera, naturellement, en leur lieu et place. Mais en ma qualité de citoyen et d'ancien pionnier de la Colombie anglaise, je déclare, puisqu'on a bien voulu demander mon opinion, que je suis opposé à ce que des mesures actives, de quelque nature qu'elles soient, soient prises, au moins pour le présent, en vue de restreindre ou de prohiber l'immigration chinoise dans la Colombie anglaise. Il ne serait pas aussi difficile

qu'on le suppose généralement de leur faire quitter la province, et leur départ serait une véritable calamité pour le pays. Je sais que cette question est discutée actuellement d'une manière sérieuse ici par leurs principaux chefs, à qui l'on a demandé de ne pas prendre de mesures actives dans ce sens avant de connaître le résultat des travaux de la Commission. Ils sont parfaitement renseignés sur l'objet que poursuit cette Commission et ils attendent son rapport avec un intérêt qu'ils ne cherchent pas à cacher, car, favorable ou non, il affectera, et peut-être pour bien longtemps, des intérêts énormes sous le triple rapport social, financier et politique.

Gravité des devoirs qui incombent à la Commission.

HENRY P. PELLEW CREASE.

ONDERDONK.

ANDREW ONDERDONK, ingénieur civil et entrepreneur ; s'occupant de chemins de fer depuis dix-huit ans ; entrepreneur des sections 60, 61, 62, 63, 92 et 93 du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise, pour le gouvernement fédéral ; par la suite, entrepreneur, pour la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, de la section qui s'étend de Savona à la Passe de l'Aigle, C. A., qui a employé jusqu'à 9,000 ouvriers à la fois—6,000 Chinois et 3,000 blancs,—et qui a étudié leurs habitudes et leur aptitude au travail, a donné les réponses suivantes aux questions qui lui ont été soumises :

1. Des journaliers.

Les immigrants Chinois ont d'excellentes qualités.

2. Oui.

3. Non ; ils ne comptent que sur eux-mêmes.

4. Ils sont industrieux, sobres, économes et soumis aux lois ; ils ne sont ni ivrognes, ni extravagants, ni turbulents.

5. Oui, à la lettre.

6. Non.

7. Oui.

8. Je ne sais.

9. Je ne sais quand l'agitation a commencé. Les politiciens sont les plus actifs a continuer cette agitation, afin d'obtenir les votes de la classe ignorante.

Agitation politique.

10. Non ; ils vivent ensemble et ne se lient en aucune façon avec les blancs.

Ne sont pas nuisibles au public ; ont developpé le pays.

11. Oui.

12. Oui ; pour terminer le chemin de fer du Pacifique Canadien seul, il en faudra 2,000 encore, au printemps prochain.

Nécessaires pour finir le Pacifique. 2,000 attendus au printemps.

13. Le progrès du pays serait enrayé et plusieurs branches d'industrie seraient abandonnées.

Les blancs ne peuvent extraire le ballast avec profit.

14. Pour les travaux du chemin de fer, 2,000 de plus. L'extraction du gravier en emploiera, en outre, un très grand nombre ; les carrières de gravier ne rapportent aucuns profits aux blancs.

La Colombie Anglaise emploie plus de Chinois que de blancs.

15. Par rapport à ses mines, la Calombie Anglaise emploiera plus de Chinois que de blancs. La présence des Chinois donne plus de travail aux blancs.

Les capitalistes n'amèneront pas leurs familles s'il n'y a pas de Chinois.

16. La plupart se verraient forcés de faire leurs propres travaux ou de payer des gages exorbitants, ce qui les empêcherait d'amener leurs familles dans la province.

L'immigration sera réglée d'après les demandes.

17. Je suis persuadé que la question de l'immigration chinoise se règlera d'elle même ; que les Chinois ne viendront plus quand ils ne seront plus en demande.

Un an d'avis avant l'adoption de mesures restrictives. La restriction ne devraient être que temporaire.

18. Je pense que la chose se règlera d'elle-même ; mais si l'on prend une décision, elle devrait être rendue publique un an avant d'être mise en pratique ; et comme toute restriction devra être expérimentale, elle devrait être pratiquée pendant une courte période et renouvelée, si la mesure est populaire, ou rescindée, si elle est réputée nuisible.

Un effort combiné pour attirer les blancs ne réussira pas.

19. Non ; exemple : les mines, les pêcheries et les chemins de fer. J'ai essayé d'attirer les blancs aussi bien que les Chinois. Je ne crois pas à un mode d'immigration blanche subventionnée. Ceux qui sont bons à quelque chose n'en ont aucun besoin ; ceux qui en profitent sont toujours à charge au reste de la population de race blanche. Plusieurs industries donnant actuellement du travail à 75 pour cent de Chinois et à 25 pour cent de blancs, devraient cesser leurs opérations comme ne pouvant, sans les Chinois, soutenir avec profit la concurrence avec d'autres pays, et, par là même, les 25 pour cent perdraient leur emploi.

Les Chinois créent du travail pour les blancs.

20. Oui ; plus il y aura de Chinois, plus il y aura de travail pour les blancs.

L'ouverture des terres publiques a attirer l'immigration blanche.

21. Je le crois ; mais la main-d'œuvre blanche est très rare—il y a de la place pour plus.

Les Chinois n'ont pas retardé l'immigration blanche.

22. Non ; l'emploi des Chinois a créé des débouchés qui n'existeraient pas sans eux.

Influence nulle sur la moralité des blancs.

23. L'influence des Chinois sur la moralité des blancs est absolument nulle dans un sens ou dans l'autre. Elle est trop peu appréciable pour qu'il vaille la peine d'en parler.

Moins de dépravation chez les Chinois que chez les blancs.

24. La proportion de Chinois dépravés et immoraux est moindre que dans toute autre classe que je connaisse.

Ne font pas parade de leurs vices.

25. Non ; ils sont paisibles et leur dégradation reste cachée. Quatre-vingt dix-neuf pour cent des Chinois sont industrieux et réguliers au travail.

Lèpre.

26. Non ; je n'ai jamais vu un seul cas de lèpre parmi les quelques 6,000 Chinois que j'ai connus.

Restriction préjudiciable à maintes industries.

27. Non ; si ce n'est que toute restriction radicale ou soudaine fera cesser plusieurs industries et nuira sérieusement à la prospérité de la Colombie Anglaise.

ANDREW ONDERDONK.

VICTORIA, C. A., 9 Août 1884.

EMILY WHARTON est interrogée :

Q. Quel est votre nom ?—R. Emily Wharton.

Q. Quel âge avez-vous ?—R. Vingt ans.

Q. Depuis combien de temps fumez-vous l'opium ?—R. Environ quatre ans.

A fumé l'opium pendant 4 ans.

Q. Avez-vous contracté cette habitude à Victoria ? R. Non ; j'ai commencé à San Francisco.

Q. Pourquoi avez-vous commencé à fumer de l'opium ?—R. Pourquoi les gens commencent-ils à boire ? La peine, je présume, en a été cause. Je pense que cela est mieux que de boire. Les fumeurs d'opium ne font pas de bagarres ; ils ne font de mal qu'à eux-mêmes, et je ne pense qu'ils se fassent beaucoup de tort Je connais des fumeurs qui ont soixante-et-cinq et soixante-et-dix ans. J'ai connu un homme en Californie qui fume de l'opium depuis trente ans.

Habitude contractée à la suite de troubles.

Q. Avez-vous lu le livre de De Quincy " The opium Eater " ?—R. Oui.

Q. Ce livre a-t-il contribué à vous faire contracter cette habitude ?—R. Non ; je fumais déjà de l'opium avant de lire ce livre. Je pense qu'il a puisé plus dans son imagination que dans l'expérience.

Q. Eprouvez-vous les sensations de plaisir et les visions dont il parle ?—Non ; et je ne crois pas qu'aucun fumeur d'opium les éprouve. Je tiens le livre de Quincy pour un tissu de mensonges.

Q. Si l'opium ne produit pas les sensations agréables décrites par cet auteur, pourquoi en fumez-vous alors ?—R. Parce que je ne puis faire autrement ; je ne pourrais vivre sans cela. Je le fume en partie pour la placidité heureuse qu'il procure, mais surtout pour échapper aux souffrances que j'endurerais si je ne fumais pas. Si je restais vingt-quatre heures sans fumer, je souffrirais des tortures sans nom.

Ne pourrait pas vivre sans opium.

Q. Mais l'usage de l'opium ne vous rend-il pas misérable, comme le ferait les spiritueux ?—R. Non ; je fume environ douze pipes, et alors je tombe dans un état de somnolence et de parfait repos. A mon réveil, je suis parfaitement bien et je puis me livrer aux occupations domestiques. Je suis alerte et je puis travailler comme qui que ce soit. Je ne me sens ni malade, ni nerveuse et je ne me sens pas portée non plus à fumer davantage.

Il sont trés bien après avoir fumé.

Q. Alors, pourquoi fumez-vous de nouveau ?—R. Ah ! C'est là la chose ; il vient un moment où je ne puis rien faire ; mes larmes coulent en abondance et je me sens prête à défaillir ; alors, je viens ici, et pour une somme minime, je fume quelques pipes, ce qui me remet de suite. On a dit beaucoup d'absurdités sur l'habitude de fumer l'opium. Je ne pourrais supporter la vie sans cela. Ma santé est excellente. Mais, je suppose que chacun a ses peines, et j'ai les miennes.

Pourquoi elle éprouve le besoin de fumer.

Q. Je n'ai pas l'intention de vous blesser, mais êtes-vous ce que l'on appelle une femme galante ?—R. Oui ; mais vous auriez grandement tort

Fumeurs d'opium

de croire que toutes les femmes qui viennent fumer de l'opium ici appartiennent à cette catégorie. A San Francisco, j'ai vu des personnes appartenant aux premières familles dans les fumoirs à opium, et nombre de personnes respectables en agissent de même ici.

Les prostituées sont plus adonnées à l'ivrognerie qu'à l'opium.

Q. Les femmes de votre classe sont-elles généralement adonnées à cette mauvaise habitude?—R. Non; elles sont plutôt portées à l'abus des boissons, et l'ivrognerie leur fait bien plus de tort. Les spiritueux excitent les passions, tandis que l'opium les calme; et quand une femme galante abuse des spiritueux, elle consomme sa ruine très rapidement.

N'a jamais été molestée par les Chinois dans les fumoirs d'opium.

Q. Pendant quatre ans vous avez fréquenté des tabagies du genre de celle-ci; comment avez-vous été traitée par les Chinois que vous y avez rencontrés?—R. Ils ne se sont jamais occupés de moi en aucune manière. Dans la veille comme dans le sommeil, je n'ai jamais eu à me plaindre d'un acte de grossièreté de la part d'un Chinois. Sous ce rapport, ils sont bien supérieurs aux blancs. Ils ne vous parlent même pas si vous ne leur adressez pas la parole; sans compter, qu'après avoir tiré la première bouffée d'opium, on n'éprouve pas le besoin de parler. On a plutôt de la répugnance à parler ou à entendre quelqu'un nous adresser la parole; et quand le besoin de fumer se fait sentir, le désir d'avoir une pipe est bien trop violent pour qu'on éprouve le besoin de causer inutilement. Mais j'ai connu des Chinois qui n'étaient pas des fumeurs d'opium, et je suis certaine qu'ils sont bien moins portés à blesser ou à molester une femme que les blancs, et surtout les blancs qui sont sous l'influence des spiritueux.

Q. Vous vous exprimez bien, vous avez été bien élevée?—R. Oui; j'ai été bien élevée, mais ce n'est pas la question dans le moment, et je ne tiens pas à parler de cela. Vous comprenez, sens doute, que je ne vous ai pas donné mon nom véritable.

Si les fumoirs d'opium ne sont pas licenciés, les débits de whiskey devraient être fermés.

Q. Avez-vous à ajouter au sujet de l'opium quelque chose qui puisse se rapporter aux Chinois habitant Victoria?—R. Non; j'ajouterai simplement que si l'on donnait des licences pour les fumoirs à opium comme on en donne pour les tavernes, il ne serait pas nécessaire, pour fumer, de venir dans des trous comme celui-ci. On trouverait de bonnes chambres et des lits confortables, et la dégradation serait mitigée. Dans tous les cas, puisque le gouvernement ne donne pas de licences aux fumeurs d'opium, il devrait les refuser aussi aux maisons publiques et aux hôtels qui débitent du vitriol pour du whiskey et du brandy, et où les hommes ruinent leur santé plus sûrement et plus rapidement que par l'opium.

Q. Avez-vous autre chose à ajouter?—R. Non.

VICTORIA, C. A., 18 octobre 1884.

Monsieur,—Conformément à la demande formulée dans votre lettre du 27 écoulé, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le relevé des droits d'accise acquittés par les fabricants de cigares chinois domiciliés en cette ville, pendant le cours de l'exercice expiré le 30 juin dernier et le premier semestre de l'exercice courant. Je vous transmets aussi le montant acquitté par les fabricants de race blanche pendant la même période, afin de permettre de faire la comparaison entre les deux.

Je me permettrai d'ajouter, à ce sujet, que les Chinois sont très méthodiques et très réguliers dans leurs transactions avec le département, qu'ils observent les règlements et qu'ils sont prompts à présenter leurs relevés et à acquitter les droits.

Les Chinois sont méthodiques et exacts dans leurs transactions avec le département du revenu.

Je vous adresse aussi, suivant votre demande, le rapport soumis par le Ministre des Mines de cette province à la législature locale lors de la dernière session.

Dans le tableau qui se trouve au commencement de ce rapport, il est constaté que sur 1,965 hommes employés dans les mines aurifères de cette province pendant l'année expirée le 31 décembre 1883, 1,458 étaient chinois, 500 de race blanche et 7 indiens.

1,458 Chinois employés dans les mines d'or.

La majeure partie des concessions minières (*claims*) dans la province sont possédées et exploitées par des Chinois ; leur habitudes frugales, leur industrie plus développée et leur ambition plus modérée leur permet de retirer des profits de concessions que les blancs regardent comme ne valant pas la peine d'être exploitées.

De fait, dans beaucoup de cas, les chinois exploitent des lots abandonnés par les blancs et ils en retirent de jolis bénéfices.

Les Chinois exploitent les concessions abandonnées par les blancs.

Aussi, n'était-ce des Chinois, la production de l'or dans cette province n'atteindrait très certainement pas le chiffre actuel.

Le mineur Chinois, bien que plus frugal dans sa manière de vivre que le mineur blanc, doit faire exactement les mêmes dépenses que le blanc pour beaucoup d'articles ; ses pics, pelles, haches et scies s'usent autant que ceux du blanc. Ses chevaux et ses harnais, qu'ils soient sa propriété ou qu'il les loue, lui coûtent tout autant, et, homme pour homme, il paie autant pour voyager en diligence, en chemin de fer ou en steamer. Les clous et autres articles en fer sont aussi dispendieux pour lui et lui sont aussi nécessaires pour construire ses écluses, ses barrages ou autres ouvrages. Quand il exploite les mines par la méthode hydraulique, il a besoin de la même qualité et de la même quantité de boyaux. Il porte les mêmes bottes en caoutchouc. Il paie les mêmes taux pour le transport ou le charroi de ses approvisionnements et de ses épiceries, à partir du littoral, et il est reconnu que le mineur chinois ne se prive ni sous le rapport de la qualité ni sous le rapport de la quantité de sa nourriture. Il n'empêche jamais en aucune manière le mineur blanc de faire des recherches comme bon lui semble pour trouver des gites aurifères. Le pays est ouvert à tous, et quand une faveur est faite ou une aide donnée, c'est toujours le blanc qui en profite de préférence au Chinois. La communauté de race blanche retire des bénéfices considérables de l'exploitation des mines par les Chinois ; certains articles indispensables aux mineurs Chinois sont fabriqués par les ouvriers blancs, et toutes les lignes de vapeurs et de diligences sont contrôlées par des compagnies entièrement composées de blancs.

Pour beaucoup de choses, le mineur Chinois est sujet aux mêmes dépenses que le blanc.

Les blancs retirent des mineurs Chinois des profits considérables.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. T. DUPONT.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, Ecr.,
Secrétaire de la Commission
sur la question chinoise, Ottawa.

RELEVÉ du revenu perçu des fabricants Chinois dans la Colombie Anglaise pendant l'exercice expiré le 30 juin 1884, et le trimestre finissant le 30 septembre 1884.

$1,731,75 ont été perçues des fabriquants Chinois en 1883-84.

EXERCICE EXPIRÉ LE 30 JUIN 1884.

Droits sur cigares	$1,581.75
Licences	150.00
	$1,731.75

Droits acquittés par les fabricants européens pour la même période : $5.982,80.

SEMESTRE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 1884.

Droits sur cigares	$529.53
Licences	150.00
	$679.53

Avant 1870, les Chinois ont accaparé tous les mêmes travaux.

RELEVÉ des droits d'accise perçus des fabricants de cigares Européens pendant l'exercice commençant au 1er juillet 1883 et expiré le 30 juin 1884, et pendant le trimestre commençant le 1er juillet et finissant le 30 septembre 1884.

REVENU DU 1ER JUILLET 1883 AU 30 JUIN 1884.

Droits sur cigares	$5,682.70
Licences	300.00
	$5,982.70

TRIMESTRE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 1884.

Droits sur cigares	$1,252.12
Licences	300.00
	$1,552.12

H. N. GOOD,

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

Victoria, C. A., 14 octobre 1884.

PIÈCES DÉPOSÉES

DRAKE.

Déclaration de l'honorable M. W. T. DRAKE, Président du Conseil, C. A.

Les blancs ne viendront pas faire concurrence aux Chinois, et gages extravagants payés aux Chinois.

Je réside dans la Colombie Anglaise depuis 1859 et j'ai exercé ma profession comme avocat et solliciteur. Les Chinois ne sont venus en grand nombre qu'après 1870, mais même avant cette date, ils avaient accaparé graduelletous les mêmes travaux que les blancs avaient l'habitude de faire. Ils s'occupèrent d'abord de blanchissage et, en peu de temps, ils en vinrent à remplacer tout-à-fait les blanchisseuses ; ensuite, ils se livrèrent au jardinage, et à présent ce sont les seuls fournisseurs de ces produits ; et dans toutes les diverses industries qui n'exigent qu'un travail facile, ils ont écarté toute compétition. Cela fait que les blancs ne veulent pas venir faire concurrence aux Chinois, et que toutes les personnes qui ont à faire exécuter des travaux domestiques sont forcées d'employer des Chinois et de leur donner des gages extravagants ; $25 à $30 par mois sont les gages courants, et les Chinois sont si bien organisés, que si l'on tente de réduire les gages, il devient impossible de se procurer des domestiques. Il n'y a

Il est difficile de faire condamner les criminels Chinois.

pas de compétition entre eux, et la loi ordinaire qui gouverne les offres et les demandes, est entièrement écartée par une loi compulsoire d'ordre supérieur. Si quelqu'un d'entre eux essaie d'agir isolément dans ce sens, la communauté chinoise toute entière a des moyens particuliers pour le forcer à obéir à ses règlements. Des accusations fausses sont portées contre le délinquant, ou on lui inspire la peur à tel point qu'il n'ose pas désobéir à ses chefs secrets.

Les Chinois ne sont pas véridiques.

J'ai une grande expérience des affaires chinoises, surtout des affaires criminelles, et j'ai constaté que lorsque des Chinois seuls sont concernés, il est presque toujours impossible d'obtenir une condamnation. La liste des condamnations n'est pas le critérium du nombre des délits. Plusieurs meurtres ont été commis dont on n'a pu découvrir les auteurs. L'administration de la justice n'est aidée en aucune manière par les Chinois eux-mêmes ; mais si le différend est entre des Chinois et des blancs, les premiers font tout en leur pouvoir pour faire condamner la partie adverse, et il leur est absolument indifférent que l'accusation soit portée contre le vrai coupable ou contre tout autre blanc.

Les Chinois sont complètement brouillés avec la vérité, et vous entendrez répéter partout, au sujet de leurs témoignages, qu'il est impossible de se fier à leurs avancés. Ils se retranchent constamment derrière leur ignorance de la langue anglaise, de sorte que toute transquestion devient inutile, et l'on pense généralement que les interprètes dirigent la preuve. Dans une cause que j'ai eue à plaider, une accusation de meurtre fut portée contre un Chinois et il fut arrêté. Le meurtre avait été commis à Seattle et la présence du prisonnier avait été attestée sous serment. J'étais, toutefois, en position de prouver que le prisonnier était en route de San Francisco à Victoria lors du prétendu crime, et après que j'eus fait cette preuve, les plaignants abandonnèrent la poursuite, mais forcèrent les amis du prisonnier à payer $250 pour les frais, en menaçant de le faire arrêter sous un autre chef d'accusation si l'on ne se rendait pas à leur demande. J'ai découvert par la suite que la raison pour laquelle on avait fait arrêter le prisonnier était qu'il avait refusé de payer une certaine somme à une société secrète qui existe parmi eux. Ils sont gouvernés par des lois qui leur sont particulières et qui échappent entièrement au contrôle des lois qui régissent le pays où ils résident.

Ils sont gouvernés par leurs lois particulières.

Ne paient pas les taxes.

Les Chinois ne paient jamais les taxes imposables sur les successions des défunts de leur race, et il est impossible de rien découvrir qui se rattache à leurs propriétés. Le nombre des Chinois qui se dérobent entièrement aux impôts est très considérable, tellement que je doute que plus de cinq pour cent des classes ouvrières paient une taxe quelconque. Ils arrivent ici dans un état de dénûment complet, et un grand nombre d'entre eux restent dans cette condition jusqu'à leur départ.

Prostitution.

La prostitution la plus éhontée règne partout où un certain nombre d'hommes se trouvent réunis. Les femmes sont esclaves et sont vendues par leurs importateurs à des prix qui varient entre $300 et $600. Des cas de ce genre sont venus fréquemment devant les tribunaux, et je ne crois pas que les faits véritables aient été connus dans aucun cas. On s'est plaint fréquemment que des jeunes garçons avaient été attirés dans ces bouges infâmes, et il est possible de penser qu'ils y contractent des maladies inguérissables.

Ne valent rien comme colons.

Les chinois ne sont pas des colons dans le vrai sens du mot, et ils ne rapportent aucun avantage au pays en cette qualité ; ils tendent à exclure une population plus utile, et même là où ils sont employés en grand nombre, les patrons préfèreraient avoir des blancs, mais ils ne peuvent s'en procurer. Il est difficile d'évaluer le nombre que renferme la province,

A peu près 18,000 dans la province.

car les principaux négociants ne veulent pas que le chiffre en soit connu, mais ce chiffre n'est pas beaucoup au-dessous de 18,000. L'on ne s'attend pas à ce que les résidants actuels soient chassés, mais il est à espérer que l'on adoptera des mesures de restriction de nature à empêcher une affluence trop considérable. Ils sont actuellement en nombre suffisant pour répondre aux besoins du travail pendant des années à venir, et si le principe de la restriction est adopté, nous verrons affluer de suite les ouvriers blancs.

M. W. TYRWITT DRAKE

Richesse de la Colombie Anglaise.

DÉCLARATION des Chevaliers du Travail, L. A., No 3,017, Nanaïmo, C. A.

La Colombie Anglaise a été bien définie lorsqu'on a dit que c'était un territoire possédant des ressources presqu'illimitées; peu de pays au monde ont été aussi favorisés par la nature, et nulle partie de la Puissance ne l'a été autant. Bien que la superficie des terres arables soit peut-être moindre que dans quelques-unes des vieilles provinces, néanmoins l'admirable fertilité de son sol rachète largement cette infériorité, et les autres avantages qu'elle présente éclipsent tout ce que l'on peut trouver ailleurs. Son climat est sans rival; ses immenses forêts abondent en essences précieuses et ses pêcheries sont une source inépuisable de richesses. On a trouvé l'or en quantité considérable, et l'on sait qu'elle renferme beaucoup d'autres métaux utiles et précieux. De fait, les découvertes importantes qui ont déjà été faites, et qui se poursuivent constamment, font foi que les dépots métallifères sont extrêmemant riches et de grande étendue. Comme complément à ces avantages, la province a été dotée d'une manière vraiment royale sous le rapport des gisements de houille et de fer, dont le vaste approvisionnement lui permet d'espérer de devenir le siége de grandes industries manufacturières. Au point de vue géographique, la province occupe une situation excellente pour le commerce, et ses havres nombreux et splendides lui assurent une position privilégiée lui permettant de faire un négoce très étendu avec les pays étrangers. Prise dans son ensemble, la Colombie Anglaise est une province de premier ordre et l'une des plus précieuses annexes de la Puissance.

Nulle autre province n'a autant de moyens de devenir une grande nation.

Aucune des anciennes provinces n'a, comme elle, les moyens de devenir par elle-même une contrée riche et populeuse, possédant de grandes industries agricoles, minières, manufacturières et commerciales. Bien certainement alors, le but et le devoir manifeste de tous les hommes d'Etat canadiens devraient être de rattacher cette grande province à la Confédération par les liens les plus puissants. Ils devraient chercher à développer ses immenses ressources de la manière la plus propre à promouvoir les intérêts de toute la nation. Ils devraient s'efforcer de peupler cette province au moyen de colons intelligents et indépendants, animés du souffle patriotique et unis à leurs frères des autres provinces par les liens sympathiques qui existent toujours entre les membres d'une famille, qui parleraient la même langue, qui auraient les mêmes manières et les mêmes coutumes, qui auraient été élevés dans les mêmes conditions en ce qui concerne les lois, les institutions et les usages, et qui auraient les mêmes espérances, le même but et les mêmes aspirations. Un tel peuple rendrait des services incalculables en déracinant les préjugés étroits et sectionnels et les jalousies locales qui sont le fruit d'un isolement et d'une négligence longtemps continués, et en inspirant et répandant largement un sentiment profondément national et une foi immuable dans les ressources et les destinées de notre

Les terres devraient être colonisées par une population intelligente et patriotique.

Cela développerait le sentiment national.

grande confédération, sans lesquels le Canada ne deviendra jamais une grande nation, unie et puissante.

Les Chinois ne sont pas à désirer ; bien plus, ils sont dangereux.

Il n'est pas besoin d'arguments pour prouver que les Chinois ne possèdent pas ces qualités. Tous ceux qui les ont vus de près s'accordent à dire qu'ils ne sont pas à désirer, mais qu'ils constituent un élément profondément dangereux dans tout pays jouissant de libres institutions populaires. Les grandes colonies australiennes ont reconnu le danger, et ont passé des lois pour restreindre leur immigration, tandis que nos voisins immédiats, les Etats-Unis, se sont vus forcés de la prohiber dans leur vaste territoire ; et notre propre expérience confirme celle des autres, et nous avertit du danger que nous courons si nous les laissons venir sur nos rivages.

Ils n'ont aucune idée d'un gouvernement constitutionnel.

Ils n'ont aucune idée d'un gouvernement populaire, par le peuple et pour le peuple, et, par conséquent, ils ne sont pas faits pour vivre de notre vie politique ; ils ne paraissent pas, non plus, le désirer, car, sauf de très rares exceptions, ils ne tentent jamais de s'assimiler à nous. Ils ne se conforment jamais volontairement à nos lois, à nos règles et à nos usages, mais restent, dans toutes circonstances, un peuple distinct et séparé, ayant un but distinct et séparé, ne prenant aucune part à notre vie sociale et politique et n'ayant aucune sympathie pour le but élevé vers lequel nous tendons.

N'acquittent pas les taxes.

Ils contribuent pour une faible part aux revenus de la province, et il est toujours difficile et dispendieux de percevoir ce léger montant, parce qu'ils prennent toutes sortes de détours pour s'abstenir de payer les taxes. S'ils venaient ici dans le but de coloniser et de développer le pays, il n'y aurait probablement pas autant de prévention dans le public ; mais il est universellement reconnu qu'ils n'arrivent dans la province qu'avec l'idée de s'enrichir, et qu'ils ne songent aucunement à s'y fixer. Ce sont de simples parasites qui viennent exploiter nos ressources et dépouiller le pays de la richesse naturelle qui devrait servir à l'enrichir et à le faire avancer davantage dans la voie du progrès, tandis qu'elle prend, au contraire, la route de leur pays natal d'où ils tirent la plus grande partie de leurs approvisionnements en tout genre et vers lequel ils retournent invariablement, vivants ou morts. Rien ne les attache à notre sol, car ils viennent ici sans être accompagnés de leurs femmes ou de leurs familles, et ils font rarement de placements permanents, mais s'arrangent plutôt de façon à pouvoir réaliser rapidement leurs capitaux et les emporter avec eux. C'est là du moins le résultat de notre expérience ; car, sur un millier de Chinois habitant ce district, c'est à peine si on peut en trouver trois ou quatre qui aient leurs femmes, tandis que pas un seul n'a fait de placement d'un caractère permanent, prouvant par là même la nature temporaire de leur séjour ici. Ils habitent généralement de misérables masures, sombres, mal aérées, malpropres et insalubres, dans lesquelles ils s'entassent en grand nombre au grand détriment du confort et de la morale ; leurs quartiers blessent autant la vue que l'odorat, et ils sont une source constante de danger pour la salubrité et l'existence de la population blanche.

Des parasites.

Malpropreté des Chinois.

Les nations tombent en décadence quand le travail est avili.

Quelque puissantes que soient les raisons précitées, nous avons d'autres motifs d'un ordre plus élevé pour désirer l'exclusion de la main-d'œuvre chinoise. Tout, dans l'histoire, tend à démontrer qu'une population laborieuse, libre, virile, intelligente et satisfaite de sa condition, est le fondement et la source de la prospérité de toute nation et qu'elle constitue l'élément essentiel des institutions libres et populaires. Nulle nation n'est jamais devenue ou ne s'est jamais maintenue libre et puissante, si elle a cherché à rabaisser le travail ou à priver ses classes laborieuses d'une juste part dans le

produit de leur travail. Les travailleurs chinois constituent, de l'aveu de tous, un type bas, dégradé et servile, et leur emploi, concurremment avec le libre travailleur blanc, a pour effet inévitable d'abaisser et de dégrader ce dernier sans élever les premiers d'une manière appréciable. Leur mode de vivre est réduit à la limite la plus extrême de l'économie, et comme ils n'ont ni liens de famille, ni aucunes de ces institutions sociales qui sont essentielles à l'existence et au progrès de notre civilisation, ils peuvent non seulement vivre mais même devenir riches en travaillant pour des gages biens inférieurs au minimum indispensable pour soutenir l'existence d'un blanc. Ils sont, en conséquence, parfaitement aptes à devenir des compétiteurs dangereux sur le marché du travail, tandis que leur docilité servile, résultat naturel de siècles de misère abjecte et d'humble soumission à un système de gouvernement des plus oppressifs, rend doublement à craindre qu'ils ne se fassent les instruments volontaires de patrons rapaces et tyranniques, désireux de réduire le prix du travail au plus bas chiffre possible.

Mode de vie.

Instruments serviles des patrons tyranniques.

Dans beaucoup d'industries, les Chinois prennent des prix aussi élevés que les blancs.

C'est plutôt pour ce dernier motif que nous sommes opposés à l'emploi des chinois que parce qu'il travaillent à très bas prix. Dans beaucoup d'industries, comme dans l'exploitation de la houille, les salaires payés aux Chinois sont presqu'aussi élevés que ceux payés aux blancs ; car, bien que chaque individu reçoive des gages moindres, le montant collectif payé est, à peu de chose près, le même que pour les blancs, tandis que, d'un autre coté, la main-d'œuvre blanche exécute le travail d'une manière invariablement supérieure et plus prompte. Les blancs demandent à être traités comme des êtres raisonnables, tandis que les Chinois sont satisfaits d'être considérés comme des bêtes de somme, et ils sont, en conséquence, préférés par tous ceux qui cherchent à tyranniser leurs semblables ou qui sont décidés à garder leur fortune sans s'inquiéter de l'avancement de leur pays.

Si notre législature provinciale avait, par le passé, adopté une ligne de conduite politique sage, libérale et éclairée au lieu de s'inspirer d'idées étroites et sectionnelles, la politique de protection nationale inaugurée par la Puissance aurait pu produire d'excellents résultats dans cette province. Nos merveilleuses ressources naturelles auraient pu être développées plus complètement qu'elles ne le sont actuellement, et nous n'aurions pas autant à souffrir à présent de la concurrence ruineuse des Chinois. Nous aurions pu, au moins, avoir la chance d'exercer nous mêmes un patronat, et dans tous les cas, nous aurions eu un grand nombre de charbonnages en opération, et cette industrie serait devenue assez considerable pour nécessiter la création d'un marché local par l'établissement d'exploitations manufacturières.

Tout cela a été empêché par la politique absurde et stupide de notre législature provinciale, appuyée par l'ambition rapace des particuliers et l'indifférence du Canada. Pendant douze longues années, une portion très considérable, et reputée la meilleure, des bassins houilliers de la province a été tenue en réserve d'une manière si absolue que personne n'a pu en obtenir un acre sous aucun prétexte. Ainsi, toute tentative de progrès a échoué, parce que l'incertitude causée par cette politique absurde a été cause que d'autres portions de nos gites houillers n'ont pas été explorées et examinées aussi complètement qu'elles auraient pu l'être, bien que l'on ait démontré d'une manière assez évidente que les veines de houille les plus riches se trouvent enclavées dans les réserves du chemin de fer. Et à présent, grâce à un acte de suprême imbécilité, tout espoir de voir se développer nos ressources rapidement et sûrement se trouve perdu à jamais. Nous avons perdu toute espérance de voir un certain nombre de

compagnies indépendantes se former pour exploiter nos mines et créer, ainsi, une concurrence salutaire, car aux termes de l'infâme Acte d'Etablissement, tous les immenses et riches dépots houillers compris dans la réserve du chemin de fer ont été cédés à une seule compagnie dont le principal actionnaire a commencé il n'y a que quelques années, et sans une piastre valant, à exploiter quelques acres de terrains à houille que les lois provinciales, favorables alors, lui avaient permis d'acquérir. A cette époque, le prix de la production et de l'exportation de la houille était bien plus élevé qu'à présent, tandis que le prix réalisé était peut-être quelque peu au-dessous de ce qu'il est actuellement. Néanmoins, les profits ont été si considérables, qu'il a amassé une fortune princière et qu'il est devenu tout puissant dans la province ; son influence se fait sentir dans toutes les branches de l'administration de même que dans notre législature locale qu'il menace jusque dans son existence.

Acte d'Etablissement.

En dehors de cette concession, il est le plus grand propriétaire de charbonnages de la province et celui qui emploie le plus de Chinois, sauf, toutefois la grande compagnie de chemin de fer. Il a avoué qu'il était fermement résolu à utiliser les Chinois de toute manière et ses associés partagent ses idées à ce sujet ; conséquemment, il est raisonnable de supposer que le chemin de fer de l'Ile sera construit en grande partie par les Chinois. Ainsi, cette entreprise sera peu profitable aux blancs, car elle aura peu de valeur pratique, une fois terminée. Cette compagnie se trouve donc placée hors d'atteinte de toute compétition. Tandis que nous sommes destinés à rester à jamais dans la position subalterne d'employés, serons nous donc toujours forcés de subir la concurrence écrasante d'une race d'asiatiques dégradés qui sont en réalité des serfs ?

Nulle partie de l'île Vancouver n'est mieux située que Nanaïmo pour devenir une grande ville, centre de vastes industries manufacturières. C'est le point central d'un immense bassin houiller et il est entouré d'une étendue considérable d'excellentes terres cultivables. Son havre est magnifique et il ne faudrait qu'une dépense relativement minime pour créer une cale sèche sans rivale au monde. Nos relations commerciales avec les pays étrangers donnent au district des avantages d'un genre tout particulièrement favorable à la création de fabriques de lainages, de raffineries de sucres et de plusieurs autres industries, tandis que l'on pourrait établir des forges soit ici, soit à Comox, grâce à l'abondance d'un minerai de qualité supérieure qui se trouve tout près. Cependant, par suite de cette politique absurde qui a été le fléau du pays, l'on n'a pu retirer aucun avantage de ces grandes ressources naturelles ; et, au lieu de devenir une ville florissante et considérable, habitée par une population prospère et heureuse, Nanaïmo est restée jusqu'aujourd'hui un pauvre village peu important relativement, qui voit ses terres délaissées, ses ressources peu développées et sa population clairsemée formée en partie de Chinois.

Nanaïmo bien situé pour devenir un grand centre manufacturier.

Et ces derniers augmentent rapidement en nombre et prennent la place des blancs. De cette manière, non seulement ils empêchent toute augmentation rapide de la population blanche, mais ils banissent du pays, lentement mais sûrement, les plus intelligents de nos travailleurs, et ils abaissent le niveau social de ceux qui restent.

Les chinois prennent la place des blancs.

Les relevés du revenu provincial donnent des moyens faciles, sinon absolument exacts, de comparer l'accroissement rapide des Chinois avec l'augmentation plus lente de la population blanche. Les chiffres qui suivent donnent les relevés des quatres dernières années, tels que puisés aux sources officielles.

Augmentation rapide de la population Chinoise.

En 1881	226	Chinois	et	666	blancs	ont	payé	la taxe
1882	334	"	"	807	"	"	"	"
1883	459	"	"	845	"	"	"	"
1884	708	"	"	895	"	"	"	"

Les états de l'année en cours se terminent à juillet. Il est bien connu que l'immigration Chinoise a considérablement augmenté pendant les derniers mois, de sorte que l'accroissement pour cette année doit être très prononcé. Les chiffres, toutefois, parlent assez éloquemment puisqu'ils démontrent que l'augmentation de la population blanche n'a été que de 50 pour cent, tandis que celle des chinois a été d'environ 200 pour cent.

Mais l'augmentation réelle dépasse le chiffre des relevés.

Mais si nous réfléchissons que ces chiffres ne démontrent aucunement l'étendue réelle de leurs empiètements, par suite de l'extrême difficulté que l'on éprouve à percevoir les taxes des chemins, nous pouvons dire, en toute certitude, qu'il n'est pas tenu compte d'un nombre assez élevé. De fait, il est reconnu qu'il se trouve au moins 1,000 à 1,200 Chinois dans le district.

Forment la majeure partie des mineurs.

Sur ce nombre, la bonne moitié est employée dans les mines ou aux alentours, et, d'année en année, ils sont ainsi employés dans une proportion toujours croissante qui dénote d'une manière évidente que le temps n'est pas éloigné ou la grande majorité de nos mineurs seront Chinois. Déjà même, ils dépassent de cent environ le nombre des blancs dans le charbonnage de Wellington qui emploie 450 Chinois contre un peu plus de 300 blancs (ils sont peut être 350). Un bon nombre des premiers sont encore employés à l'extraction de la houille, malgré les assurances réitérées de M. Dunsmuir qu'il ne seraient pas employés à ces travaux. Dans les autres charbonnages, les chinois représentent un quart seulement du nombre total. La Compagnie des charbonnages de Vancouver qui emploie 600 hommes, compte 150 chinois; la compagnie des charbonnages de Wellington Est emploie 12 ou 15 chinois sur un total de 50 hommes. Il est donc évident qu'ils ne sont pas indispensables à l'exploitation de nos houillères. De fait, il est ouvertement admis que nous pouvons nous en dispenser entièrement. Dans le charbonnage de Wellington, et jusqu'à un certain point dans tous les autres, ils ont le monopole de tout le travail, sauf l'extraction du minerai et la direction des machines.

Les jeunes blancs perdent toute chance de travailler.

Ainsi nos jeunes gens n'ont que peu de chances de travailler dans les mines; et en dehors de cela, toutes les autres industries dans lesquelles ils pourraient trouver un emploi rémunérateur, sont remplies par ces éternels chinois. Aussi nos jeunes gens arrivent à l'âge d'homme sans avoir l'occasion de gagner une partie de leur entretien comme ils auraient pu le faire sans la présence des Chinois, et comme le font les jeunes gens dans les autres parties du monde. Nos jeunes filles ne peuvent, non plus, trouver d'emploi lucratif, par le fait que les Chinois sont employés en grand nombre comme domestiques.

Et les jeunes filles ne peuvent trouver d'emploi.

Donc, chaque industrie, chaque branche de service est graduellement remplie par ces esclaves jaunes. Le public ne peut guère se montrer satisfait d'un pareil état de choses, et bientôt il ne nous restera pas d'autre alternative que de fuir des maux que nous ne pouvons combattre avec succès.

En conséquence, nous prions la Puissance du Canada de venir à notre secours avant qu'il soit trop tard, avant que notre pays ne soit noyé et notre civilisation ensevelie sous le flot toujours montant de l'immigration chinoise, sinon nous serons forcés de recourir aux armes pour nous défendre et pour sauvegarder des droits qui nous sont plus chers que la vie.

Nous n'exagérons en aucune manière les dangers de ce chancre qui vient

Les signataires ne commettent aucune exagération.

s'implanter sur notre régime social, industriel et politique. Vivant parmi les Chinois, forcés par les circonstances les plus impérieuses et les plus incontrôlables de travailler à côté d'eux et en concurrence avec eux, nous avons toutes facilités d'étudier leurs habitudes et d'acquérir une connaissance pratique du caractère écrasant de la compétition qu'ils nous font. Comme nombre, nous constituons la fraction la plus considérable comme aussi la plus influente, bien certainement, des travailleurs du district, et en cette qualité, nous pensons que nos opinions doivent avoir un certain poids et que nos aspirations méritent d'être prises en considération.

La compétition faite par les Chinois empêche les chefs de famille de vivre d'une manière décente.

Beaucoup d'entre nous ont placé dans le district les épargnes qu'ils ont faites pendant des années de dur labeur ; par conséquent, nos intérêts sont ici. Nous devons supporter les institutions qui conviennent à tout peuple civilisé. Nous devons vivre comme des êtres raisonnables et prendre une part intelligente aux affaires de notre pays, et nous devons maintenir et élever nos familles de manière à ce qu'elles puissent nous remplacer avec avantage quand nous ne serons plus que cendre et poussière. Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire que nous ayons une part raisonnable des richesses produites par nos sueurs, et cela devient de plus en plus impossible à réaliser par suite de cette dégradante concurrence chinoise. Nos hommes les meilleurs et les plus intelligents nous quittent ; beaucoup sont déjà partis ; un plus grand nombre se disposent à les suivre, de sorte que si ce mal n'est pas promptement déraciné, une grande nation sera étranglée à son berceau, et dans quelques années il ne restera que quelques hommes immensément riches et une pauvre population servile et esclave, en majeure partie composée de Chinois.

Toute immigration ultérieure de Chinois doit être prohibée.

En conséquence, nous ne demandons pas à titre de faveur, mais nous réclamons comme un droit, qu'il soit mis un frein immédiat à toute nouvelle immigration Chinoise. Nous le réclamons au nom de la justice. Il est injuste de mettre quelques particuliers, déjà trop riches, en possession de toutes les ressources naturelles du pays, et par là même, hors d'atteinte de toute compétition, et en même temps, de nous exposer, nous les producteurs de la richesse et la source de toute prospérité, à la concurrence meurtrière d'une race dégradée et esclave de fait. Comme citoyens de la Colombie Anglaise, nous réclamons cela comme un droit. Nous n'avons pas abdiqué toutes nos libertés lorsque nous sommes entrés dans la Confédération, et nous avons, à maintes reprises, signifié par l'intermédiaire de nos représentants, la manière dont nous entendions combattre ce fléau gigantesque.

Le sentiment national l'exige.

Comme Canadiens, nous réclamons le règlement de cette question au nom de ce sentiment national suprême que tout vrai Canadien devrait tenir à honneur de développer et d'encourager. Nul sentiment national ne peut se développer ou exister dans un pays qui permet la dégradation du travail.

Nous le réclamons comme étant absolument indispensable à la stabilité des institutions libres et populaires que nos pères ont arrachées à leurs tyrans au prix de leur sang et qu'il est impérieusement de notre devoir de conserver et de léguer à nos descendants comme un précieux héritage. Le maintien de telles institutions est impossible là où il est permis à quelques individus de dominer par la richesse, lorsque le reste de la population va sans cesse s'appauvrissant. La décadence et la ruine est le sort inévitable de tont état " où la richesse s'accumule et où les hommes déclinent. " Comme citoyens, désirant voir le Canada devenir une grande nation ; comme travailleurs, facteurs indispensables de la prospérité de cette nation ; au nom du principe de la raison et de la justice ; au nom des principes de saine économie politique, nous demandons qu'il soit mis un

frein immédiat à tout progrès ultérieur de cette plaie gigantesque ; que les avantages complets de la grande politique nationale de la Puissance du Canada bénéficient à notre province, et que nous soyons protégés contre cette plaie de la concurrence chinoise, comme les capitalistes eux-mêmes ont été protégés.

Protection nécessaire pour les travailleurs.

La question ne peut être ajournée

Ne croyez pas que cette question puisse être ajournée plus longtemps. Tant que nous souffrirons de cet état de choses, il est impossible que nous puissions rester paisibles et satisfaits.. Nous vous avertissons que l'agitation soulevée par cette question vitale se fait sentir partout, s'accentue de jour en jour ; que la grande masse du peuple de la Colombie Anglaise éprouve un ressentiment profond de la négligence que l'on a apportée à régler cette question. Plus la question sera ajournée et plus il sera difficile de la régler, plus le ressentiment de la population s'accentuera et plus forte sera la détermination de la faire régler. Nous espérons sincèrement que le gouvernement du Canada s'en occupera immédiatement et qu'à sa prochaine session, le parlement promulguera une loi qui agréera au peuple et qui règlera la question d'une manière efficace, une fois pour toutes.

Signé, au nom de l'assemblée,

T. R. JONES,
Maître-ouvrier

JAMES YOUNG,
Secrétaire-Archiviste.

VICTORIA, C. A., 14 Août 1884.

BRADLEY.

Déclaration de JOHN A. BRADLEY :

Comme ouvrier et chef de famille, je proteste contre toute immigration ultérieure des Chinois.

Contrats d'engagement.

1. Immigration. Ils ne viennent pas ici comme le font les autres races. Ils sont amenés en vertu de contrats d'engagement pour travailler pendant un certain nombre d'années et ils sont virtuellement esclaves pendant la durée de ces contrats. Ils sont soumis au bon plaisir de leurs maîtres et sont tués s'ils désobéissent. J'en suis sûr. Leurs femmes sont presque toutes amenées ici pour des fins de prostitution.

Les blancs ne peuvent soutenir la concurrence.

2. Compétition avec les blancs. Il est impossible à aucun blanc, homme ou femme, de leur faire concurrence dans aucune branche de travail dont ils ont l'habitude. Leurs dépenses pour la nourriture, le vêtement et les autres choses nécessaires à la vie sont tellement moindres que celles des des blancs, qu'il faudrait plusieurs centaines d'années pour amener des européens à leur niveau.

Apportent l'immoralité dans les familles.

3. Influence morale et sociale. Un grand nombre servent comme domestiques et s'ils ont soin des enfants, ils exercent une influence des plus démoralisatrices sur les deux sexes, surtout sur les petites filles. Si les parents connaissaient seulement la dixième partie des idées pernicieuses et ordurières communiquées à leurs enfants par les serviteurs Chinois, ils les chasseraient de partout.

Comme cuisiniers, ils ne valent rien.

Comme cuisiniers, ils n'ont aucun talent, et sous ce rapport ils sont une source d'ennuis pour toute la population.

Les Chinois sont détestés dans tout l'univers.

4. Objections générales. Craignant d'être trop long, je n'essaierai pas de donner la liste complète des raisons pour lesquelles les Chinois ne sont pas à désirer. J'ai vécu en Australie, de 1856 à 1870 et j'ai voyagé en Tasmanie, dans l'Australie Sud, Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, Queensland et la Nouvelle-Zélande ; j'ai trouvé des Chinois partout et j'ai constaté qu'ils étaient détestés partout. J'ai résidé dans les Iles Sandwich où ils sont en grand nombre et ils y sont aussi universellement haïs que partout ailleurs où j'ai été, bien que leur travail soit très précieux pour les planteurs.

J'ai demeuré sur la côte du Pacifique depuis 1870 et j'ai visité la Californie, le Nevada, l'Arizona, l'Ancien et le Nouveau Mexique et l'Amérique Centrale ; j'ai vu des Chinois partout où j'ai été et j'ai remarqué que toutes les classes de la population dans ces différents pays s'objectent à la présence des Chinois. " Si votre esprit ne se plaît pas à quelque chose, obéissez-lui. " L'esprit humain partout où j'ai été, déteste cette race. Pourquoi cela ? Est-ce que les instincts de millions d'hommes dans diverses parties du monde et placés dans toutes les conditions possibles et ayant des intérêts contraires peuvent être partout en faute ? Demandez à qui que ce soit de vous donner la raison de son antipathie pour les Chinois ? Il semble qu'il existe quelque sentiment inné, aussi fort que la croyance en un être suprême, qui fait que nous nous opposons à la venue des Chinois dans ce pays. Combien d'hommes pourraient se présenter à vous et expliquer pour quelles raisons ils croient en Dieu ? Ceux qui emploient les Chinois s'opposent à leur venue. Je sais par expérience que leur travail n'est pas un travail à bon marché. Vous me direz peut-être : " s'il en est ainsi, pourquoi les emploie-t-on ? " On les emploie par raison de commodité. Les entrepreneurs les emploient parce qu'ils causent moins de trouble pour leurs salaires, leur nourriture ou leur logement que les blancs. On peut en engager 500 ou même plus sans avoir affaire à plus d'un maître, et sans avoir aucun trouble avec un seul de ces individus, à propos de gages ou autrement. Leur système permet à ces maîtres de donner soixante ou quatre-vingt-dix jours de crédit sur leurs contrats pour du travail. Les blancs ne peuvent en agir ainsi. On dit qu'ils sont paisibles, qu'ils ne font pas usage de liqueurs, etc. Cela n'est pas vrai. Ils défient et méprisent nos lois. Ils font leurs propres lois. Ils font constamment la contrebande en violation de nos lois. Beaucoup d'entre eux sont des ivrognes habituels, mais la boisson ne les affecte pas comme les Européens. Ils deviennent alors stupidement ivres comme des animaux enivrés. Il faut à un homme un peu de cerveau pour qu'il devienne gai et bruyant sous l'influence das liqueurs fortes. Ils ont introduit la lèpre sur cette côte et beaucoup de blancs sont actuellement attaqués de cette maladie. La jeunesse du pays est corrompue et dépravée par cette nation. Les embrassements grossiers d'une Chinoise lascive ne coûtent que cinquante centins ou même moins. Des centaines d'hommes et de femmes sont maintenant irrévocablement perdus par l'habitude de fumer l'opium, et cette coutume va toujours s'augmentant. Croyez-moi Messieurs, quand je vous dis en toute sincérité qu'il doit y avoir un fonds solide dans le jugement de tant d'hommes bien pensants et instruits qui s'opposent à l'immigration des Chinois en ce pays, ainsi que dans l'opinion presque universelle de la population. Et cette opinion veut clairement que la loi qui permet aux Chinois d'entrer dans ce pays soit amendée ou rappelée.

Leur travail n'est pas peu coûteux.

Ne sont pas paisibles observateurs des lois ; ils boivent, mais la boisson n'agit pas sur eux comme sur les blancs.

Fumeurs d'opium.

JOHN A. BRADLEY.

Déclaration faite par l'honorable Huang Sic Chen, du Consulat Chinois, à San Francisco :

J'ai l'honneur de présenter, pour l'information des honorables Commissaires nommés pour étudier la question chinoise, une série de statistiques (voir l'appendice) concernant le commerce chinois dans la Colombie Anglaise.

J'ai aussi l'honneur de soumettre à votre considération quelques remarques que vous trouverez intéressantes, je l'espère, parce qu'elles pourront peut-être servir à faire disparaître les injustes préventions que montrent certaines personnes contre les Chinois domiciliés en cette province.

Les immigrants Chinois sont des journaliers et des marchands des villages de Quang Tung.

Les marchands et les travailleurs chinois se composent surtout de personnes nées dans les différents villages de Canton. Ils partent de Hong Kong pour la Colombie Anglaise directement, ou *via* San Francisco, et paient pour leur traversée et leur équipement environ $70 par tête.

L'accusation portée contre les immigrants Chinois qui arrivent dans la Colombie Anglaise, d'être achetés et vendus comme esclaves n'est pas fondée. Il n'est permis à aucun Chinois de sortir de la Chine à moins que ce ne soit volontairement. Le Chinois est employé et loue ses services de la même manière que l'Américain, le Français ou l'Allemand. L'esclavage n'existe pas en Chine et n'y a jamais existé autant que je ne sache.

Pas d'esclavage en Chine.

Les Chinois ont aidé au développement de la province.

On trouvera, si l'on étudie la question, que la présence des Chinois dans cette province, loin d'être nuisible, lui a été positivement avantageuse, parce qu'ils ont rendu la main-d'œuvre et ses produits moins coûteux, et c'est un fait bien connu des fabricants, des marchands et de beaucoup d'autres personnes, qu'un grand nombre d'industries essentielles au progrès et au bien du pays ne se seraient pas et n'auraient pas été développées sans la présence et le concours des Chinois.

Chemins de fer.

On m'a informé qu'une des meilleures raisons données par la législature locale au gouvernement de la Puissance pour l'engager à construire le chemin de fer Pacifique Canadien était la certitude d'attirer le commerce de la Chine, de San Francisco à Esquimalt, d'où il traverserait le Canada par le chemin de fer transcontinental.

Je serais curieux de savoir comment on pourra réussir si, par des lois restrictives et hostiles, en foulant aux pieds toute obligation morale et internationale, la population de cette province prend tous les moyens possibles de l'éloigner.

Accusés à tort d'immoralité.

L'accusation d'immoralité portée contre les Chinois par des personnes mal informées, est une calomnie grossière.

L'histoire du peuple Chinois, et le témoignage de voyageurs tels que le Comte Lzchenyi et M. Colquhoun prouvent que la nation est une des plus morales du monde entier. La comparaison avec les gens d'autres origines dans la Colombie Anglaise, montrera que, proportion gardée, mes compatriotes n'ont rien à craindre sous le rapport de la morale.

Il y a au-dela de 9,000 Chinois adultes dans la province. Je me suis assuré que le nombre des prostituées Chinoises n'atteint pas soixante-dix. Je crois pouvoir dire qu'il est difficile de trouver mieux dans aucun pays, si une si faible proportion est une preuve de bonne morale. Bien entendu, je n'entends pas défendre la prostitution en parlant ainsi, je défends tout simplement mes compatriotes contre l'accusation d'immoralité dont on les charge sans preuve. Un des traits les plus remarquables du caractère des Chinois est la facilité avec laquelle ils s'adaptent aux circonstances.

Les relations commerciales avec l'Angleterre, l'Amérique et d'autres pays étrangers en offrent de nombreux exemples. Pendant bien des

Longtemps après l'ouverture de certains ports chinois au monde, la balance du commerce était contre la Chine.

années, après que les Anglais et d'autres Européens eurent réussi à entrer de force en relations de commerce avec la Chine, la balance de commerce lui était très défavorable ; ils nous vendaient des tissus, de la coutellerie, de l'opium et du tabac, et ils prenaient notre argent en paiement. Ils n'achetaient en retour qu'une bien petite quantité de blé et de soie ; en conséquence des sommes considérables sortaient chaque année de la Chine pour n'y plus rentrer. Les conditions du commerce ont été si mal équilibrées pendant de longues années, que nos relations d'affaires avaient toute l'apparence d'une véritable calamité. Mais nous nous sommes soumis à cela avec patience et avec calme, attendant du temps et des circonstances la fin d'une situation qui paraissait être absolument intolérable.

Politique injuste envers la Chine.

En principe, il est injuste que les Européens exigent de la Chine des relations commerciales sans restrictions, et qu'en même temps ils imposent des restrictions injustes et sans équivalent à nos marchands et à nos ouvriers. On accuse les Chinois de fumer l'opium, et l'on dit que c'est une habitude démoralisante. Si cette accusation est vraie, à qui la faute : aux Chinois qui font usage de cette vile drogue, ou aux Anglais qui l'ont introduite en Chine et nous ont forcés de l'acheter malgré les protestations réitérées du gouvernement Chinois ! Je sais parfaitement bien que le revenu de l'Inde retire du commerce de l'opium une somme annuelle de plus de huit millions. D'un autre côté, la somme que reçoit le gouvernement Chinois de ce commerce ne s'élève pas à plus d'un million sterling. On sait, que sans ce revenu, le gouvernement anglais pourrait difficilement diriger les affaires de l'Etat. Je pense que l'on ne niera pas qu'il y ait dans une si grande différence un grief sérieux en présence duquel les plaintes imaginaires des habitants de la Colombie Anglaise sont tout à fait insignifiantes. Vous ne trouverez pas, j'en suis sûr, hors de propos, que je répète ici l'opinion d'un écrivain éminent concernant nos habitudes et nos coutumes. Il dit en parlant de mes compatriotes. "Ils travaillent constamment et avec une persistance sans égale, tenant leurs familles à l'abri du besoin et enrichissant le pays par leur travail." "Ils possèdent toutes les vertus nécessaires, non seulement pour obtenirdu succès dans la vie, mais encore pour la préservation de la société. Leur sobriété, leur morale et leurs rapports agréables entre eux ne sont pas moins remarquable que leur patience, leur résolution et leur fertilité de ressources dans toutes les occupations ordinaires de la vie, soit comme cultivateurs du sol ou comme ouvriers dans les grandes cités. Comme marchands, artisans ou marins, ils montrent une égale tenacité de résolution et le même pouvoir de résister à la fatigue ou aux privations." Je ferai remarquer respectueusement que ce sont là des qualités essentielles au développement de pays nouveaux et à la stabilité des pays anciens.

Opium.

Les Chinois travaillent sans cesse et avec persévérance.

Les Chinois possèdent un caractère plein de ressources.

Mes compatriotes, dans des circonstances entièrement différentes de celles dont ils avaient eu l'expérience auparavant, dans la Colombie Anglaise comme ailleurs, sont entrés en concurrence avec bien des races, et je puis affirmer qu'ils se sont généralement conduits d'une manière paisible et régulière, et malgré les calomnies et les traitements les plus injustes, ils se sont montrés des citoyens modérés et paisibles.

Enfin, je pense que je puis avec confiance réclamer en faveur des Chinois la même somme de justice et de considération que le Canada et la grande nation anglaise accordent aux autres nations.

HUANG SIC CHEN.

VICTORIA, C. A., 21 août 1884.

Déclaration de GILBERT MALCOLM SPROAT.

Comme l'état de ma santé ne me permet pas d'assister aux séances de la commission chargée d'étudier la question chinoise, je profite de l'occasion que m'offre l'invitation publique des Commissaires pour écrire une page ou deux sur la question générale de l'immigration chinoise. Peut-être n'est-il pas hors de propos, dans cette circonstance, de dire qu'il y a vingt-cinq ans que je suis arrivé dans ce pays. J'ai été marchand pendant vingt ans, et j'ai employé beaucoup de main-d'œuvre. Pendant plusieurs années, j'ai été l'agent général de la province en Angleterre. En qualité de Commissaire des réserves des sauvages, et d'explorateur à l'emploi du gouvernement, j'ai dû examiner soigneusement presque toutes les parties établies de la province entre les Montagnes Rocheuses et la côte occidentale de l'Ile Vancouver. J'ai écrit plusieurs manuels donnant la description du pays, et j'ai aussi publié, entre autres choses, un essai sur l'Inde et la Chine auquel les gouverneurs de Madras et de Bombay et le secrétaire du Bureau de la Compagnie des Indes, à Londres, ont, en qualité de juges, décerné le premier prix de $1,000. Feu Sir Bartle Frere m'a informé qu'au nombre des compétiteurs, se trouvaient seize Chinois d'une instruction distinguée.

L'uniformité est l'idéal des Chinois.

Vous savez sans doute que l'idéal des Chinois est de faire arriver leur race à un état d'homogénéité parfaite, et qu'il y ont si bien réussi que tout progrès est arrêté depuis longtemps. C'est parce que les étrangers diffèrent du type qu'ils ont adopté, que les Chinois les regardent comme des barbares et des monstres, les haïssant, surtout les nations de l'Occident avec une intensité dont on peut difficilement se faire une idée. Cette stagnation chez la nation chinoise et les particularités invariables de leur organisation sociale et de leur caractère national, rendrait comparativement facile la tâche de faire leur description, n'était-ce la difficulté de comprendre un peuple qui nous ressemble si peu, et le fait de ne pouvoir observer autre chose que de petites portions détachées de cette immense population. Si l'œil pouvait embrasser une surface suffisamment considérable de la vie et des coutumes humaines en Chine, un observateur compétent pourrait parler de la nation chinoise d'une manière plus positive qu'il n'est possible de le faire de celles de l'Europe, où les individus et les classes sont si peu semblables dans les diverses nations. Mais des observations aussi étendues n'ont pas été possibles pour diverses raisons ; voilà pourquoi les étrangers qui ont résidé longtemps en Chine et qui ont écrit sur le peuple chinois, varient tellement, et pourquoi aussi ceux qui ont acquis le plus de connaissances par leurs études et l'exercice d'un jugement éclairé, sont si peu portés à exprimer des opinions positives. Cependant, il y a des faits frappants qui peuvent être appréciés par les observateurs ordinaires, et dans le nombre, quelques-uns ont de tels rapports avec la question que la Commission est chargée d'étudier, qu'il peut être à propos d'en parler ici.

La civilisation quelquefois établit une espèce de servage non moins rigoureux que celui qui a existé sous la féodalité ou le militarisme

La Chine possède une civilisation particulière et apparemment indigène, remarquable sous beaucoup de rapports, mais ce pays fournit des preuves de ce qui a été observé aussi, à un moindre degré, parmi les nations de l'Occident, c'est-à-dire que dans l'histoire universelle de l'industrie, la civilisation établit à la longue une sorte de servage industriel, non moins rigoureux que celui qui a été établi par la féodalité et le militarisme dans les temps qui ont précédé ou suivi la civilisation.

En thèse générale et faisant la part des circonstances locales et

La Chine est un vaste réservoir d'esclavage.

des conditions sociales exceptionnelles qui résultent de la topographie, du climat et de l'histoire du pays, on n'exagère pas en disant que dans la Chine, nous voyons au bas de l'échelle sociale une masse énorme d'ilotes, et au haut, des bureaucrates ou plutôt des *pédantocrates*, qui tous tournent constamment dans le même cercle comme des chevaux dans un manège. C'est de la première de ces deux classes dont nous avons à nous occuper, parce que le nombre comparativement restreint de Chinois qui émigrent en pays étrangers, sort de ce vaste réservoir d'esclaves. Cherchons d'abord la cause de cette lamentable condition de la masse des Chinois pauvres, et quel est leur caractère réel comme hommes.

Des circonstances existant depuis des siècles ont habitué le Chinois à vivre d'aussi peu qu'il lui faut pour mettre en action ses forces musculaires.

Par suite de la densité de la population en Chine, de sa condition sociale et industrielle réglée aussi strictement, de l'ignorance crasse qni existe généralement, de la servilité avec laquelle on suit les coutumes et de la répression de la pensée et des actions par des maximes et des règles de fer, le Chinois ordinaire, depuis des siècles, s'est vu contraint de régler sa vie, directement et exclusivement, d'après l'instinct primitif et humain de la conservation personnelle, ou du moins, s'est contenté d'une existence inférieure et animale accompagnée de quelques rares et grossières jouissances. L'habitude si longtemps et si uniformément contractée de contrôler les conditions extérieures, l'ont forcé et habitué à vivre d'aliments à peine suffisants pour permettre au système nerveux de mettre en mouvement ses forces musculaires. C'est un fait physiologique que nous devons admettre complètement, quelque soit d'ailleurs la conclusion à en tirer en définitive. Mais nous devons en même temps reconnaître quelque chose de plus encore comme résultat de ce fait, et nous rappeler que l'énergie totale d'un corps humain est définie. qu'elle n'est pas inépuisable et que si on l'emploie à un certain usage, on ne peut s'en servir pour un autre.

Le journalier Chinois qui, chez lui, en travaillant pendant tout le temps qu'il ne donne pas nécessairement au sommeil, ne peut pas gagner plus de cinq centins par jour et qui doit vivre de ce salaire, se trouve dans un tel degré d'esclavage physique, qu'il est obligé de tout sacrifier s'il veut conserver l'énergie nécessaire à son labeur quotidien. La répression du développement naturel de l'homme qui devrait être moral et intellectuel aussi bien que physique, jointe à une inaptitude naturelle, a empêché le paysan chinois de s'élever au-dessus de ce que l'instinct de la conservation personnelle inspire et exige nécessairement. L'instinct qui pousse l'humanité vers un développement social plus élevé ne se rencontre presque pas dans les conditions sociales qui existent dans son pays, et ne peut en conséquence exercer aucune influence. On remarque donc, dans les affaires humaines en Chine, cette étrange anomalie, qu'après des siècles d'efforts incessants, la masse du peuple, dans une des plus anciennes civilisations qui existent et qui doit avoir procédé de bonnes coutumes et avoir subi l'influence d'hommes doués de qualités extraordinaires, se trouve ramenée, par la révolution des âges, à l'état primitif et rudimentaire d'où elle est sortie, comme nous devons du moins le présumer, et qu'elle est condamnée à se contenter comme les bœufs de la nourriture des bœufs. Nous avons vu, cela est malheureusement vrai, quelque chose du même genre dans notre propre race, mais nous avons vu aussi ce pas vers la décadence arrêté par l'existence de principes sociaux qui viennent au secours du pouvoir réparateur de la nature attentive à placer souvent l'antidote près du poison et à produire la réaction après le fait. En Chine, le mal a atteint son plein développement, parce que, dans ce pays, le travailleur pauvre, formé d'après un seul et même type, est absolument dénué d'inclination pour tout ce qui n'est pas la coutume. L'ethnologiste et l'historien s'accordent également à

Cycle étrange dans l'histoire de la civilisation de la Chine.

Impossible pour une telle nation d'adopter la civilisation occidentale.

dire qu'il est tout-à-fait impossible à un tel peuple de s'assimiler à aucune société d'êtres humains possédant le caractère distinctif des races que nous désignons sous le terme générique de " civilisation occidentale. "

Beaucoup d'immigrants arrivent ici liés par des engagements de travail.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que les manœuvriers chinois, formés par ce système qui ne peut produire que des brutes, ne peuvent pas beaucoup changer leurs habitudes, si profondément enracinées, lorsqu'ils arrivent de la Chine dans la Colombie Anglaise. Cependant, en traversant la mer, ils font autre chose que changer de pays. Beaucoup d'entre eux, liés par leurs contrats d'engagement dont l'exécution est garantie par des pénalités cruelles imposées aux parents qu'ils ont laissés chez eux, sont bien moins libres qu'ils ne l'étaient en Chine. C'est la condition dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des Chinois de la Colombie Anglaise. D'autres se sont échappés de la Chine à des conditions plus faciles, ou nous sont venus des possessions anglaises en Orient. Chez eux tous, lorsque l'occasion s'en présente, une puissante passion humaine — celle d'acquérir du bien — reçoit une impulsion plus forte et peut se donner plus d'essor ici que dans leur pays d'origine. Cela n'est pas blâmable chez eux mais nuit à la province, parce que les Chinois doivent envoyer ou envoient en Chine presque tout leur argent, ou l'amassent pour l'y emporter, et qu'ils ne s'établissent jamais ici. L'ilote chinois dans la Colombie Anglaise, est absolument ce qu'il est chez lui, si ce n'est que, pour un grand nombre d'entre eux, l'esclavage est plus cruel encore qu'en Chine, et que chez tous on voit se développer un instinct agressif puissant.

Ils envoient presque tout leur argent en Chine, et ne s'établissent jamais dans le pays.

Ne sont pas des immigrants tels qu'on puisse les désirer.

Tel est, en peu de mots, le travailleur chinois à propos duquel existe un tel conflit d'opinion. La description seule de l'homme, tel qu'il est, des causes et des conditions d'existence qui déterminent son caractère, est une réponse suffisante à la question de savoir si c'est un immigrant que l'on doive désirer. Son histoire est stéréotypée depuis plusieurs milliers d'années. Ce sont les caractères distinctifs de cette classe en Chine qui m'ont le plus frappé dans mon étude du genre humain. Ce caractère présente un type fixe, permanent, étranger, en dehors de tout contrôle ou de toute influence qui puisse le faire changer ou l'amener à adopter aucune des formes de notre civilisation moderne. Le fait qu'il est ce qu'il est, suffit pour que la preuve défensive revienne en entier à ceux qui permettent sa présence au milieu de populations de race anglaise. Des hommes bien renseignés et qui ont étudié la question, ont reconnu dès le commencement qu'il ne nous convient pas, et ce fait a été reconnu dans toute population parlant la langue anglaise, excepté chez les Canadiens. C'est par une connaissance complète de la Chine, et de ce que sont malheureusement les Chinois, plutôt que par ce que l'on peut observer d'une manière superficielle des habitudes et de la morale que les Chinois nous offrent ici, que nous pouvons juger du caractère de l'immigration chinoise, quoiqu'une étude attentive de ce qui se passe dans la Colombie Anglaise puisse diriger, jusqu'à un certain point, un observateur consciencieux, et lui fournir quelques données. Ceux qui se livrent à cette étude doivent se garder soigneusement de confondre les faits relatifs aux immigrants chinois d'une meilleure classe et que l'on trouve mêlés aux travailleurs de condition ordinaire qui nous arrivent de la Chine, avec ceux qui ont rapport à ces derniers, tout en se rappelant que tous les Chinois, instruits ou ignorants, ne s'adapteront jamais à nos institutions sociales ou politiques. L'horreur et le mépris que tous, et principalement la classe instruite, professent pour nous et nos coutumes, et l'esclavage abject dont ils font preuve en suivant leurs coutumes et leurs traditions, les empêchent entièrement de les adopter.

La question de savoir si le Chinois est un immigrant à désirer ne peut être résolu que par une connaissance approfondie de la Chine même.

Esclaves abjects de la coutume, les Chinois méprisent la civilisation occidentale.

Les colons blancs de la province, qui sont déjà embarrassés par une masse de Sauvages non civilisés et plus nombreux qu'eux-mêmes, s'objectent au point de vue social et politique, à recevoir encore un nombre énorme d'étrangers ignorants et abrutis, d'adultes mâles et sans familles, absolument incapables de devenir des citoyens respectables, et que l'on introduit ici forcément, sans avoir égard à leur propre bien-être, et en dépit des résolutions et des actes passés par la législature. Je dois penser que le seul exposé de ces griefs condamne ceux qui refusent de faire droit à ces plaintes, à moins que l'on me prouve que les Chinois sont disposés à adopter nos idées sur la famille et à devenir des citoyens, ou que des besoins nationaux exigent de toute nécessité le sacrifice de cette partie de la Puissance pour des raisons nationales et politiques. Si ce que j'ai avancé est exact, on ne doit pas s'attendre à cela des Chinois, et on verra plus loin si, au point de vue national, ce besoin était aussi pressant.

Etrangers ignorants et abrutis qui ne peuvent adopter nos relations de familles.

Pour le présent, mettant de côté toute comparaison entre la morale spéciale des Chinois et celle de l'humanité en général, et les notions pharisaïques que l'on ne saurait adopter comme base de législation, voyons ce que sont les griefs des colons blancs en général, et faisons quelques remarques sur les effets de l'immigration chinoise sur la classe la plus importante de toute population, c'est-à dire sur celle des ouvriers. Ici encore, l'état des faits déjà exposés constitue une justification complète, dans l'esprit des penseurs. Est-il possible de s'exagérer la gravité du fait qu'une main-d'œuvre nombreuse, du genre de celle dont je viens de parler, soit nécessaire et qu'on lui permette de faire concurrence à nos ouvriers qui n'ont pas la même histoire que les Chinois, comme race, et qui ne peuvent faire les sacrifices qui les mettraient dans la même condition physique, sans nuire à nos espérances nationales et à notre position dans la civilisation ? Ce n'est pas faute de talent ou de volonté si l'ouvrier canadien inhabile ne peut entrer en concurrence avec les travailleurs chinois, mais cela dépend de causes liées si intimement à l'histoire de ces derniers, qu'il leur est impossible de s'y soustraire — différences si significatives que nous ne désirons nullement le voir essayer de les surmonter. L'ouvrier canadien est apprécié d'une manière injuste, parce que étant un homme civilisé, il se voit forcé d'offrir son travail en concurrence avec un homme qui est le produit d'une condition sociale abrutie, et qui trouve possible de vivre ici avec dix centins par jour — la majeure partie de son gain passant à son maître — et qui reste absolument en dehors de notre population, dans un état d'apathie animale pour tout ce qui concerne son bien-être personnel.

C'est un grief sérieux que de voir les Chinois entrer en concurrence avec les blancs pour le travail.

C'est parce que le Canadien est un ouvrier civilisé qu'il est injustement mis hors d'état de soutenir la concurrence.

Chose étrange, cette juxtaposition et cette compétition de l'homme civilisé et de celui qui ne l'est pas, est volontairement permise par le gouvernement de la Puissance, et cela, dans un temps où, s'il y a une question capable de faire réfléchir sérieusement les hommes d'état et ceux qui ont à cœur la réforme de la société, c'est bien l'état dans lequel se trouve la classe ouvrière partout parmi les nations de l'Occident — un état de mécontentement profond concernant la position des ouvriers dans la société, et un ferme propos de la part des travailleurs d'améliorer leur position.

L'attitude des classes ouvrières invite cependant l'attention sérieuse des hommes d'état sur cette question.

Il n'existe dans l'histoire aucun fait plus indiscutable que celui que l'on remarque en général parmi toutes les populations de l'Europe et de l'Amérique, c'est-à-dire que les gages des ouvriers inhabiles surtout, (réglés, d'après les meilleurs économistes, par une combinaison réelle quoique tacite des patrons) ont été si peu élevés qu'ils ont donné lieu à

L'organisation parmi les travailleurs blancs a empêché un abaissement vers le niveau chinois.

beaucoup de ces maux que l'on observe parmi les Chinois. Diverses circonstances économiques, toutefois, et l'instruction qui se répand de plus en plus, ont permis dernièrement, aux classes ouvrières, et surtout aux ouvriers de l'Europe et de l'Amérique, de diminuer, jusqu'à un certain point, la misère de leur position en opposant organisation à organisation, et en obtenant ainsi un meilleur prix pour leur travail. Un abaissement rapide vers le niveau des Chinois a été ainsi arrêté à temps. Des combinaisons de la part du travail et du capital respectivement, sont légitimes, pourvu que l'on emploie des moyens légitimes pour atteindre le but désiré. En Angleterre, le gouvernement, représentant l'opinion éclairée dans les disputes entre les accapareurs de capitaux et ceux qui les produisent, admet que les arguments présentés en faveur des droits du capitaliste peuvent également servir à justifier l'organisation et les vues des associations ouvrières, et il se tient à l'écart dans ces disputes. Ce principe ou cette règle a été ici ouvertement violé par l'invitation faite, ou la permission donnée par le gouvernement de la Puissance, à l'immigration chinoise. Le capital, en conséquence, continue à exercer son influence de combinaison, mais le plateau de la balance ne penche pas en faveur du travailleur canadien, parce qu'il ne peut s'associer aux Chinois dans les intérêts généraux du travail ni dans aucun but quelconque. Au lieu de se tenir à l'écart, le gouvernement de la Puissance, en introduisant deux Chinois ou plus, et en leur permettant de se placer au côté de chacun des travailleurs de cette province, enchaine la main-d'œuvre en se servant du pouvoir de l'état, tandis qu'il laisse le capital libre dans ses négociations relatives à l'emploi et aux prix de la main-d'œuvre. Une telle chose ne pourrait être tentée en Angleterre ; elle n'a pas été permise dans les colonies de l'Australie, et elle ne l'aurait pas été non plus dans la Colombie Anglaise, si elle n'eut fait partie du Canada.

Le travailleur Canadien vaincu par l'action du gouvernement.

Après ces quelques observations sur les divers aspects, social, politique et industriel de la question, il ne m'est pas nécessaire de vous accompagner plus loin dans l'étude de la question, ou dans les différentes recherches qui pourraient fournir à ceux qui se livrent à l'éclaircissement d'un sujet aussi intéressant des notions utiles, si elles ne sont pas décisives. Toute législation doit être basée, bien entendu, sur des vues aussi larges que celles que je viens de mentionner, et non sur de mesquines conclusions légales, résultant de détails futiles et d'opinions données volontairement, et rassemblées rapidement depuis l'établissement encore récent de l'une des provinces de la Puissance.

Mais, avant de fermer cette lettre, il serait peut-être à propos de dire un mot ou deux sur un sujet qui, après la session prochaine du Parlement Canadien, n'aura plus d'importance que comme question d'histoire—je veux parler de la justification du prétendu besoin national qui a permis aux Chinois d'entrer dans la province en nombre illimité.

Les Chinois ont contribué à la richesse du pays, mais comment ?

Que la main-d'œuvre ait augmenté la richesse du pays, c'est un fait trop patent pour que personne puisse le nier. Mais on peut se demander : quel est la nature de cette richesse, et comment les Chinois ont-ils employé l'argent qu'ils ont gagné ? Que les 15,000 ou 18,000 individus que l'on croit résider dans la province, partent demain, on s'apercevra qu'ils laisseront peu de propriété sujette à être taxée ou sur laquelle le gouvernement puisse mettre la main. Ils ont fait bien peu pour préparer la portion du globe qui nous est échue en partage à une occupation permanente par une population civilisée. Dans quelques industries, ils ont facilité l'emploi de capitaux plus considérables ; mais il est probable que leur énergie productive a été surtout utile à la

construction du chemin de fer Pacifique Canadien—dans la province—route de communication qui contribuera à la création de notre richesse future. Quant à la disposition qu'ils ont fait de leurs gains, ils sont dépensés, en grande partie, d'une manière improductive, puisque les Chinois ne les emploient pas de manière à les faire produire d'avantage, mais les envoient directement ou indirectement en Chine.

Ont été surtout utiles en aidant à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Comme contrepoids aux maux causés par la présence des Chinois, le gouvernement ne peut faire beaucoup plus que de montrer l'aide qu'ils ont donné à la construction d'une portion du chemin de fer Pacifique Canadien. C'est le besoin national que l'on a invoqué pour justifier leur introduction. C'est là tout l'avantage matériel que l'on peut présenter pour contrebalancer tous les maux résultant de leur présence, et dont nous souffrirons probablement d'une manière permanente.

Le besoin d'employer la main-d'œuvre chinoise n'était pas absolu.

Il conviendrait peu, sans doute, à un écrivain habitant la Colombie Anglaise, de parler contre les moyens jugés nécessaires à la construction rapide du chemin de fer. Le gouvernement de la Puissance peut nous dire : " Vous nous avez pressé de construire promptement le chemin de fer, et nous avons employé le seul moyen d'y parvenir. Nous avons autorisé l'emploi de la seule main-d'œuvre qu'il était possible d'avoir." A cela, beaucoup de personnes ici peuvent répondre qu'il n'y avait pas nécessité absolue d'employer des Chinois, et que, si ce besoin existait réellement, il n'était pas de nature assez impérative pour justifier la politique que l'on a adoptée, sans faire d'arrangement préalable et particulier avec la province. Est-il vrai qu'il était impossible de se procurer des ouvriers de race blanche ? Quel aurait été le coût réel de la main-d'œuvre blanche comparée à celle fournie par les Chinois, et quelle comparaison devrait-on faire entre les deux, si l'on considère la supériorité de la première, et la tendance des travailleurs blancs à s'établir dans le pays, ou à dépenser le surplus de leurs gages d'une façon productive et de manière à assurer le développement de ressources permanentes reposant sur l'impôt ? Voilà des questions que la Commission étudiera et éclaircira sans doute afin de donner au Parlement canadien des données complètes sur le sujet.

Certains points de vue des habitants de la Colombie Anglaise touchant cette question.

Me serait-il permis de parler d'une question dont on s'occupera peut-être plus tard, je veux dire, du peu de succès de la commission à obtenir ici la coopération sympathique de beaucoup de personnes qui s'opposent à l'immigration chinoise ? Je n'ai pas mission de parler ainsi, mais d'après mes informations, cela ne résulte d'aucun manque de respect envers le gouvernement de la Puissance ou de la personne qu'il a spécialement chargée de faire cette enquête et qui, dans un sens, représente une portion de la population du Canada envers laquelle les habitants de cette province sont particulièrement bien disposés. Cet éloignement paraît avoir été produit par l'idée que le gouvernement de la Puissance est obligé, sans préjudice de sa conduite future, d'accepter les résolutions de la législature provinciale sur la question chinoise, en tant que la Colombie Anglaise y est intéressée. On ne croit pas qu'aucune commission passagère, ou aucun corps quelconque, non reconnu par la constitution, puisse être chargé pratiquement de revoir ou de critiquer ces résolutions. Cependant, il est admis qu'une Commission du gouvernement de la Puissance peut parfaitement étudier certains sujets qui nous intéressent, tels que l'effet de l'immigration chinoise sur le bien-être des sauvages, ou un régime douanier convenable dans le but d'une législation future, ou qu'elle peut étudier toute autre question, pourvu qu'elle n'oppose pas le résultat de telle enquête aux décisions responsables et répétées de notre législature sur le même sujet, ou qu'elle n'assume pas le droit de blâmer les personnes

Devoirs de la Commission.

qui se sont tenues à l'écart pour des raisons qui n'ont aucun caractère personnel ou de parti. Ces opinions peuvent être fausses, mais elles sont telles qu'elles peuvent être prises en considération par des hommes modérés et opposés aux malentendus et aux disputes qu'il est possible d'éviter.

Je regrette que les circonstances ne me permettent pas de faire autre chose que de présenter ces quelques explications et suggestions, afin d'aider à résoudre une question à laquelle toutes les provinces du Canada trouveront bientôt qu'elles ont un intérêt commun.

GILBERT MALCOLM SPROAT.

O'BRIEN.

R. O'BRIEN M. D., président de l'Association ouvrière de Nanaimo, présente ce qui suit, de la part de l'Association :

Ressources de la Colombie Anglaise.

Depuis la Confédération, le gouvernement de la Puissance s'est efforcé de faire naître chez le peuple un sentiment national. Dans ce but louable, il a inauguré en 1878-79 une politique nationale ou de protection. L'objet avoué de cette politique était que le Canada devait être aux Canadiens. Elle avait pour but d'augmenter les gages des travailleurs et d'assurer aux fabricants et aux patrons canadiens le monopole partiel du marché canadien. Dans les provinces de l'Est, ce but a été en partie atteint. Dans cette province, où la nature a tant fait pour l'encouragement des fabricants et si peu pour aider l'agriculteur, cette politique aurait dû porter de bons fruits. On trouve la houille et le fer à peu de distance l'un de l'autre comme pour inviter à l'établissement de l'industrie des forges. A Nanaïmo, la nature est tellement favorable à la construction d'un bassin de radoub, qu'une dépense de $50,000 nous procurerait un des plus beaux bassins du monde, et nous possédons tous les avantages possibles pour la construction des navires. Nos relations avec l'Australie et les Iles Sandwich nous permettent la fabrication des tissus de laine et du sucre au plus bas prix, et cependant notre législation provinciale a été guidée par des idées tellement étroites et sectionnelles qu'elle a rendu tous ces avantages inutiles. C'est un fait reconnu que bien que l'Ile de Vancouver ait été explorée en tous sens dans le but d'y découvrir de la houille, les seules veines exploitables découvertes jusqu'aujourd'hui se trouvent comprises dans les terrains réservés au chemin de fer — ou dans une zone de vingt milles de largeur sur une longueur de 1?0 milles, d'après le rapport de Marcus Smith, I. C., qui a exploré cette route en 1874. Pendant douze ans, personne n'a pu acquérir un acre de ces terres sous aucun prétexte. Si ces terres avaient été offertes, il y a dix ans, en lots de 5,000 acres, sujets à une redevance, nous aurions actuellement des douzaines de mines de houille en pleine exploitation, le prix de la houille se serait abaissé et les industries manufacturières auraient été non seulement possibles mais se seraient imposées d'elles-mêmes. Mais les intentions du gouvernement de la Puissance ont été frustrées par l'aliénation de cette réserve au profit d'une compagnie qui, il y a douze ans, a commencé sans un dollar, l'exploitation de 200 acres de terre, alors que le charbon valait moins à San Francisco que maintenant, et quand l'extraction de la houille coûtait $1.25 par tonne, lorsqu'il ne coûte que 90cts à présent ; et cependant les profits ont été si considérables que le principal actionnaire a accumulé un fortune reconnue de $2,000,000. Le prix payé pour un monopole aussi énorme est la construction d'un chemin de fer que l'on ne peut justifier par aucun argument, et dont personne autre que les spéculateurs de terrains de Victoria, ne retirera aucun profit.

La compagnie du chemin de fer de l'Ile emploie des Chinois.

C'est précisément aujourd'hui que cette corporation — la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ile Vancouver — emploie autant de Chinois que possible. S'étant mise à l'abri de toute compétition, et faisant sur l'exportation de la houille brute de si énormes profits, qu'il s'écoulera plusieurs générations avant qu'elle ne soit forcée de se créer une consommation locale en s'engageant dans les industries manufacturières, elle s'efforce de faire une autre piastre de profit par tonne en employant des journaliers et des mineurs chinois. Nous prétendons que cela est contraire aux intentions de la législation provinciale.

On admettra, nous le pensons, qu'une classe d'ouvriers saine, honorable, intelligente et patriotique, ayant à cœur les intérêts généraux de la Puissance, et désirant améliorer sa condition et relever le caractère général de la nation, est à désirer et que l'on devrait s'attacher à la protéger ; et cependant, une telle classe d'hommes ne pourra pas parvenir à exercer un patronat elle-même, parce que les ressources du pays qu'elle aurait pu développer, ont été mises hors de sa portée pour toujours. Cette classe d'hommes, dont Nanaïmo possède un millier, est condamnée à toujours demeurer dans la position subordonnée d'employés. Ils sont exposés, en cette qualité, à une terrible compétition. La civilisation les force à vivre, à se nourrir et à se vêtir convenablement, à se marier et à faire instruire leurs enfants ; ils doivent aussi prendre un intérêt intelligent à la politique de leur pays et mettre quelques dollars de côté pour leurs vieux jours. Les Chinois s'enrichissent avec des gages bien au-dessous du minimum nécessaire à un ouvrier blanc. Il est vrai qu'ils peuvent se contenter d'aliments et d'habitations qui tueraient des blancs, qu'ils ne s'intéressent aucunement à notre politique et qu'ils n'ont pas la moindre sympathie pour nos aspirations, qu'ils ne viennent pas ici avec leurs femmes et leurs enfants, et ne seront jamais canadiens dans la véritable acception du mot ; qu'il n'y a aucune excuse pour les employer dans les houillières sous le prétexte que les profits sont si faibles que cela est nécessaire, car les faits contredisent cette assertion, et cependant, ils sont employés seulement dans le but de dégrader la main-d'œuvre qui est la source de toute prospérité, ou d'augmenter encore des profits qui sont devenus si considérables que notre législature provinciale même, est menacée de disparaître devant cette compagnie. Nous demandons que l'importation future de la main-d'œuvre chinoise soit arrêtée, parce qu'elle nuit aux intérêts nationaux. Si l'on voulait être logique, il faudrait mettre les Chinois en possession de grands lots de terrains houilliers et leur permettre de faire concurrence à nos capitalistes, ou il serait juste que comme ceux-ci nous fussions placés à l'abri de toute crainte de compétition. Si les choses continuent ainsi, le même système se produira de nouveau ; quelques blancs trôneront au-dessus d'une population de serfs, et la classe d'hommes qui a promené la civilisation dans tout le monde, arraché la liberté des mains du despotisme, et rendu possible le gouvernement constitutionnel, sera graduellement, mais sûrement, chassée du pays. Comme nation favorisant le système de protection, comme habitants de la Colombie Anglaise, opposés à la construction du chemin de fer de l'Ile Vancouver, comme Canadiens, nous en appelons au gouvernement de la Puissance, afin qu'il accorde aux 30,000 colons qui ne jouissent d'aucune protection, la même faveur qu'il a accordée à la Compagnie de chemin de fer de l'Ile Vancouver —protection contre la compétition chinoise.

Des ouvriers civilisés ne peuvent soutenir la compétition contre les Chinois

Les Chinois dégradent le travail.

L'importation future de la main d'œuvre chinoise devrait être prohibée.

La race Anglo-Saxonne sera chassée du pays.

L'ouvrier devrait être protégé contre la compétition chinoise.

Présenté dans l'intérêt de l'Association ouvrière de Nanaïmo.

ROBERT O'BRIEN, Président.

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS A PORTLAND, ORÉGON

PORTLAND, 28 Août 1884,

BENNETT.

NELSON BENNETT, ci-devant de Toronto, entrepreneur de la division des Cascades du chemin de fer du Pacifique Nord.

Deux Chinois valent un blanc à peu près.

Q. Employez-vous beaucoup de Chinois ?—R. Pas autant que de blancs. Nous employons des Chinois actuellement, parce que nous pressons nos travaux, et simplement parce que nous en avons besoin. Je préfère la main-d'œuvre blanche quand je puis en avoir. Les hommes d'origine scandinave sont ceux que j'aime le mieux, s'il s'en trouve sur le marché. Deux Chinois valent un blanc à peu près.

80 centins par jour payés aux Chinois et ils se nourrissent et se procurent des tentes.

Q. Quel salaire donnez-vous aux Chinois ?—R. Quatre-vingts centins par jour et ils se pourvoient de nourriture et de tentes.

$2 par jour et tentes fournies aux blancs.

Q. Et combien payez-vous les blancs ?—R. Deux piastres par jour ; je fournis les tentes et ils paient leur nourriture.

Il est moins coûteux pour un entrepreneur d'employer moitié moins de blancs.

Q. Alors les Chinois reçoivent moins de la moitié des gages payés aux blancs ?—R. Oui ; mais nous ne faisons aucun commerce avec eux. Ils achètent tout dans leurs magasins, tandis que les blancs achètent de nous leurs provisions et leurs vêtements. Nous faisons un profit ainsi, et la différence entre $2 par jour pour un blanc et quatre-vingts centins pour un Chinois, est compensée par le profit que nous faisons sur ce commerce et l'excédant d'ouvrage que fait un ouvrier blanc. Un entrepreneur fait plus de profit en employant un certain nombre de blancs que le double de Chinois. Ils résistent mal à la fatigue. Des hommes qui ne mangent pas ne peuvent pas être vigoureux.

Ils sont engagés par bandes.

Q. Quel système employez-vous avec eux ? Les engagez-vous individuellement ?—R. Non ; nous les engageons par bandes ou compagnies. Quand vous les engagez ainsi par bandes vous ne pouvez pas les reconnaître, et conséquemment si vous avez quelque difficulté avec un Chinois vous en avez avec toute la bande. D'un autre côté, si vous avez du trouble avec un blanc, vous le remerciez et tout est dit.

Défaut de ce système.

Q. On nous a informé que si un Chinois ne satisfaisait pas celui qui l'emploie, il était de suite signalé et renvoyé ?—R. Oui ; et on le retrouve immédiatement dans une autre bande.

Quand on emploie des blancs, un sur dix s'établit dans le pays.

Q. Connaissez-vous quelqu'autre fait pouvant être utile à la Commission dans cette enquête ?—R. Le Chinois n'est d'aucune utilité quelconque en ce pays. Employez des blancs, et un sur dix s'établira dans le pays. Nous avons observé le fait dans le Montana où nous n'employons que des ouvriers blancs ; mais dans ce pays où l'on emploie les Chinois, vous parcourerez cinq cents milles de pays sans rencontrer aucun établissement, et vous ne verrez que des employés du chemin de fer.

HUANG SIC CHEN, qui a donné sa déclaration à Victoria, étant présent est interrogé :

Q. Pouvez-vous me dire combien de Chinois résident à Portland ?—R. Environ 9,000. L'an dernier, il y a en avait 30,000, mais 21,000 sont partis depuis que les travaux du chemin de fer sont arrêtés.

Q. Où sont-ils allés ?—R. Quelques-uns sont partis pour San Francisco et d'autres sont retournés en Chine.

Q. Les Chinois ont-ils beaucoup de propriétés ici ?—R. Presque toutes les habitations chinoises ont été construites par eux-mêmes. Il ne peuvent acheter aucun terrain des blancs, et conséquemment ils ont bâti sur bail à long terme. *Presque toutes les habitations chinoises sont bâties par eux-mêmes.*

Q. Les Chinois sont-ils mieux traités à Portland qu'à San Francisco ?—R. Oui, un peu mieux. *Mieux traités à Portland qu'à San Francisco.*

Q. Avez-vous quelqu'idée de la valeur des propriétés que possèdent les Chinois ?—R. Non ; mais elle est très considérable.

Q. Quels sont les principaux articles de commerce, parmi les Chinois ici ?—R. La plupart viennent de la Chine, le thé et le riz, par exemple. Les vêtements des marchands et des ouvriers sont presque entièrement achetés ici. Quelques vêtements viennent de la Chine. Des vêtements tels que ceux que je porte (une soie bleue pâle) sont importés de la Chine, ainsi que les chaussures. *Les habits des marchands et des ouvriers sont en grande partie achetés aux Etats-Unis.*

Q. Combien y a-t-il de femmes ici ?—R. Environ trois cents femmes mariées. *300 femmes mariées.*

Q. Y a-t-il des prostituées ?—R. Environ cinquante. *Prostituées.*

Q. L'habitude de fumer l'opium est-elle fréquente i[illegible]R. Moins qu'à San Francisco. Peu de Chinois de la bonne classe fument l'opium. Cette habitude n'est pas aussi nuisible que l'abus des liqueurs. *Fumeurs d'opium.*

Q. Quelles sont les principales occupations des Chinois, outre les travaux de chemins de fer et le commerce ?—R. La pêche.

Q. La pêche ?—R. Je veux dire qu'il y en a environ 5,000 employés à la préparation du poisson—pris par les blancs. Les Chinois ne sont que les employés des fabricants de conserves de poisson. *5,000 Chinois employés dans les fabriques de conserves de poisson.*

Q. Quels gages reçoivent les Chinois ainsi employés ?—R. De $20 à $60 par mois et ils doivent se nourrir. *$20 à $60 par mois.*

Q. Vous rendez compte de 5,000 sur 9,000 ; à quoi s'occupent les 4,000 autres ?—R. Ils cultivent le blé.

Q. Mais j'ai cru comprendre que vous disiez qu'ils demeuraient à Portland ?—R. Presque tous ceux qui sont employés dans les fabriques de conserves de poisson travaillent à Astoria. A présent ces 5,000 sont dans la cité, parce que les fabriques sont fermées.

Q. Alors, quand les établissements de conserves de poisson étaient en opération, il ne pouvait s'en trouver 10,000 ici ?—R. Non.

Q. Vous dites que 4,000 Chinois sont employés à la culture de la terre ; en comptez-vous 4,000 autres à ajouter aux 5,000 afin d'arriver à un total de 9,000, car des agriculteurs ne peuvent pas résider dans la cité ?—R. Oui, il y en a 4,000 composés de marchands, employés dans les moulins, blanchisseurs, cuisiniers, ouvriers travaillant aux chemins de fer près de la cité, jardiniers, colporteurs ; quelques uns sont domestiques chez les blancs et d'autres sont des journaliers qui vont et viennent de l'intérieur du pays à cette cité.

Il y avait 30,000 Chinois dans l'Orégon, il y en a actuellement 13,000. Pas autant d'agitation contre les Chinois qu'à San Francisco.

Q. Lorsque vous avez dit qu'il y en avait 30,000 à Portland, vous vouliez dire dans l'Etat, je suppose ?—R. Oui.

Q. Et maintenant dois-je comprendre qu'il se trouve 13,000 Chinois dans l'Etat ?—R. Oui.

Q. Y a-t-il autant d'agitation contre les Chinois ici qu'à San Francisco ? —R. Non ; pas autant.

Q. Mais en avez-vous remarqué aucune ?—R. Très peu. Presque tous les agitateurs à San Francisco sont des Irlandais et ils n'aiment pas les Chinois.

PORTLAND, Orégon, 28 Août 1884.

RATHBUN.

GERTRUDE RATHBUN, (voir Appendice D) est interrogée :

Q. Quel est votre nom ?—R. Gertrude Rathbun.

Q. Etes-vous née à Portland ?—R. Oui.

Deux filles blanches employées par des Chinois.

Q. Quelques autres blancs sont-ils employés dans cet établissement ?—R. Non ; il y a une autre jeune fille employée ici.

Q. Pendant combien d'heures dans la journée êtes-vous occupée ?—R. Je viens à neuf heures, le matin, et je travaille jusqu'à neuf heures du soir.

Q, Avez-vous été employée chez des blancs ?—R. J'ai été employée dans deux établissements tenus par des blancs.

Les Chinois paient mieux que les blancs.

Q. Lesquels préfèrez-vous ?—R. Les Chinois paient mieux et sont plus polis que les blancs. Je préfèrerais de beaucoup travaillller pour eux que pour un Juif. Il vaut autant travailler pour eux que pour toute personne de race blanche ordinaire. Ils sont parfaitement respectueux, beaucoup plus que ne le sont les Américains. Ils ne montrent aucune tendance à prendre aucune liberté. L'homme qui tient cet établissement est un parfait gentilhomme.

Très honnêtes

Q. Les trouvez-vous honnêtes ?—R. Parfaitement. Ils sont les gens les plus honnêtes que vous pouvez rencontrer.

Le Capitaine Cornelius, en l'absence du chef de police, est interrogé.

Q. Commandez-vous en second, sous le chef?—R. Je suis l'un de ses trois subordonnés.

Q. Avez-vous l'occasion de connaître le caractère de la population chinoise?—R. Oui.

Q. Observent-ils bien les lois?—R. Je ne le pense pas; je dis que non. *Les Chinois n'observent pas les lois.*

Q. Quelle est la proportion d'offenses criminelles parmi les chinois comparée à celle des autres classes, en tenant compte de leur nombre?—R. Pour les offenses légères, je ne pense pas qu'elle soit plus forte que parmi les autres classes de la population. Mais je crois qu'il y a très peu de chinois honnêtes. Ils volent chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Un autre défaut prédominant chez les Chinois c'est que presque toutes les femmes sont des prostituées. *Pas pires que les autres classes pour les offenses légères.* *Ils sont tous voleurs.*

Q. Savez-vous combien il y en a?—R. Non. Il y en a au moins trois cents; quatre ou cinq seulement sont légitimement mariées. *300 prostituées.*

Q. Si la tendance au crime est telle que vous le dites, ils doivent fournir beaucoup de criminels?—R. Les rapports des cours vous feront voir cela. Ils fournissent à eux seuls à peu près la moitié des cas qui se présentent. Ils vendent et achètent les femmes et les enfants. Ils se gouvernent en grande partie d'après leurs propres lois. *Ils fournissent environ la moitié des criminels amenés devant nos cours de justice.*

Q. Avez-vous plus de prisonniers chinois que de blancs?—Non; parce que les compagnies les en font sortir sous caution, à moins que ce ne soient de très mauvais criminels. Ils se font défendre par les meilleurs avocats que nous ayons.

Q. Oui, mais un homme traduit en cour n'est pas nécessairement un criminel. Combien y en a-t-il qui subissent leur condamnation en prison et au pénitencier actuellement?—R. Il ne s'en trouve aucun à présent dans la prison de la cité; mais il y en a douze au pénitencier. *Douze dans le pénitencier.*

Q. Connaissez-vous quelque autre chose qui puisse nous être utile?—R. Ils importent avec eux leurs coutumes chinoises, et sont gouvernés par leurs propres lois. Ils achètent et vendent les femmes, absolument comme ils le font en Chine, et ils règlent leurs querelles entre eux comme ils le font en Chine. *Gouvernés par leurs propres lois.*

William Hickey, officier de police pendant quinze ans, a été en contact quelquefois avec les Chinois; il est interrogé: **HICKEY.**

Q. Quel est leur caractère en fait de criminalité?—R. La proportion de criminels est moindre parmi eux que parmi toute autre classe; mais cela ne veut pas dire que le crime soit moins fréquent parmi les Chinois. Il est impossible de les convaincre de crimes. 1o. Parce que si un Chinois commet un crime et se réfugie parmi ses compatriotes, ceux-ci ne le livrent pas. 2o. Parce qu'il est difficile de les identifier. Je les crois tous voleurs, excepté les marchands. Dans tous les cas, ils sont une plaie pour le pays et pour la classe ouvrière, vu qu'ici, ils ne vivent que de riz, et travaillent à beaucoup meilleur marché que les blancs. *Moins de convictions de crimes parmi eux que parmi les autres classes; mais les crimes sont fréquents, seulement il est difficile de les en convaincre.*

A. B. BRENNAN, est interrogé :

Q. Quel est votre nom ?—R. A. B. Brennan.

Q. Quelle est votre occupation, constable?—R. Oui.

Q. Pendant combien de temps avez-vous été constable ?—R. Pendant près de seize ans :

Q. Etes-vous souvent en rapports avec les Chinois ?—R. Oui ; il s'en trouve beaucoup dans les limites de mon poste.

La majeure partie des Chinois fait un usage excessif de l'opium.

Fumeurs d'opium de race blanche.

Les Chinois boivent.

Q. Vous avez entendu le témoignage du capitaine Cornelius, pouvez-vous y ajouter quelque chose qui puisse servir à notre enquête ?—R. Seulement ceci : que bien que bon nombre de Chinois ne fassent pas un usage excessif de l'opium, la majeure partie le fait. Beaucoup de blancs, les jeunes gens des deux sexes en font usage, et ils deviennent plus dégradés que les Chinois. Une fois adonné à cette habitude, un blanc ne s'occupe ni de la société ni de quoi que ce soit ; il deviendra voleur même. Beaucoup sont amenés ici. Je vous ai entendu demander, il y a un instant, si l'abus du whiskey était aussi dangereux que celui de l'opium. Mais c'est à tort que l'on suppose que les Chinois ne boivent pas. Les Chinois boivent et vont à présent dans les débits ordinaires de liqueurs, ils prennent part à de grands dîners, pendant lesquels ils boivent beaucoup de liqueurs ou de vins chinois ; j'en ai vu fréquemment assez pris de boisson ; mais dans ces occasions, il ne sortent pas. S'ils sortaient, ils seraient arrêtés. J'ai vu l'autre nuit deux Chinois et deux Chinoises dans un restaurant tenu par des blancs sur la quatrième rue et la rue Oak. C'est quelque chose de tout-à-fait exceptionnel.

Des vagabonds Chinois vivent de la prostitution des femmes.

Q. Savez-vous quel est le nombre de prostituées chinoises ici ?—R. Non ; je ne puis le dire, mais le nombre en est grand. Il se trouve parmi les Chinois beaucoup de vagabonds qui achètent ces femmes et vivent de leur prostitution. Cela a été prouvé en cour. Ils ont été utiles pour la construction des chemins de fer, mais en dehors de cela, ils n'ont produit aucun bien dans le pays.

SLANSON.

A. B. SLANSON est interrogé :

Q. M. Slanson, je crois que vous appartenez à la presse ?—R. Oui ; je fais partie de la rédaction de l'*Oregonian*.

Q. Est-ce le journal le plus important de l'endroit ?—R. Oui.

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous à Portland ?—R. Depuis un peu plus de deux ans.

Les Chinois ont été utiles lors de l'établissement du pays.

Q. Vos devoirs sont-ils de nature à vous procurer l'occasion d'étudier la conduite et le caractère des Chinois ?—R. Oui, je suis le *reporter* régulier de ce journal. Lors de l'établissement du pays, ils ont probablement été très-utiles aux chemins de fer. A cette époque, il aurait probablement été impossible de les remplacer.

Leur présence est dangereuse pour la morale.

Q. Que pensez-vous d'eux au point de vue commercial ?—R. Ils font beaucoup d'affaires comme entrepreneurs de travaux, et contribuent également au défrichement des terres, ils font aussi un fort commerce en diffé-

rents articles. Mais au point de vue de la morale, leur présence ici a causé du tort. Il n'y a rien dans leur manière de vivre de nature à relever la morale, au contraire. Ils volent chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion et les rapports de la police prouvent qu'ils ne valent guère mieux que les nègres du Sud autrefois. On les voit souvent en cour. De fait, ils fournissent à ces cours la majeure partie de leur besogne pour les offences légères, larcins ou rixes entre eux. L'autre jour encore, un homme en a frappé un autre avec une hachette. La compagnie a condamné cet homme à la peine capitale, et a envoyé un assassin qui l'a tué. Il y a deux semaines à peine, un meurtre a été commis parmi eux. Le meurtrier est aujourd'hui dans la prison de comté. Il sera pendu, sans doute, car les témoignages contre lui sont très concluants. Ils se vengent sans aucun scrupule.

Semblables aux nègres du Sud autrefois.

Se vengent sans scrupules.

Q. Que pensez-vous de l'effet produit par l'amendement à l'Acte de restriction ?—R. Il a eu un bon effet.

Bons effets de notre législation restrictive.

Q. Mais vous ne voudriez pas que ceux qui sont ici actuellement soient expulsés, n'est-ce pas ?—R. Je ne sais trop, réellement. Je ne vois pas qu'ils causent beaucoup de bien. Je pense que sans les Chinois nous aurions maintenant ici de la main-d'œuvre blanche, et certainement la position de la classe ouvrière serait meilleure sans la présence des Chinois.

La main d'œuvre blanche serait suffisante ici sans les Chinois.

Q. Quelle est l'opinion publique à Portland, à l'égard des Chinois ?—R. Les uns leur sont favorables et les autres leur sont hostiles. Ceux-ci, je crois, sont en majorité. Nos députés sont contre eux. Le récent amendement à l'Acte des Chinois a reçu le support énergique de nos sénateurs et de nos députés.

L'opinion publique est divisée.

PORTLAND, 30 Août 1884.

JOSEPH B. KENNEDY se présente devant la Commission et demande à être interrogé :

KENNEDY.

Q. M. Kennedy, quelle est votre occupation ?—R. Je suis propriétaire.

Q. Possédez-vous des terres ?—R. Oui.

Un propriétaire de terres.

Q. Depuis combien de temps demeurez-vous à Portland ?—R. Depuis deux ans, et je suis dans l'Etat depuis quatre ans.

Q. Avez-vous eu beaucoup de rapports avec les Chinois ?—R. Oui, beaucoup.

Q. Eh bien, que désirez-vous nous dire ?—R. Je voudrais dire que l'on fait contre eux une agitation dénuée de tout principe de justice. C'est une population très bonne et bien meilleure que la nôtre. Ils ont défriché presque toutes nos terres. Les Chinois sont honnêtes et très propres.

Agitation injuste.

Q. En avez-vous quelques-uns comme locataires ?—R. Oui ; ce sont de bons locataires, très propres, suivant le nombre d'occupants, ponctuels à payer leurs dettes—leurs loyers. Je n'ai aucun trouble avec eux. Ils sont très industrieux, beaucoup plus que ceux de ma propre nation—les Américains. Leurs habitudes sont meilleures que celles des Américains. On ne voit pas autant d'ivrognerie parmi eux. Ils ne désirent rien plus que d'apprendre

Bons locataires.

notre langue et de devenir citoyens américains. Ils feraient de bons colons. Ils ont construit nos chemins de fer. Je les engage, et ils sont très attentifs à remplir leurs engagements, tel que convenu. Leur caractère moral est bon. Ils ne se servent pas d'un langage aussi profane que les Américains et ne sont pas aussi enclins au larcin, au vol ou au meurtre. De fait, ils sont moralement supérieurs à toutes les autres races qui arrivent en ce pays, excepté sous le rapport de l'éducation et de la facilité à apprendre notre langue.

Leurs habitudes sont meilleures que celles des Américains.

Caractère moral bon.

Pas aussi querelleurs que les Américains.

Q. Vous les décrivez comme de véritables paragons de vertu ; ne se querellent-ils pas entre-eux ?—R. Ils ne sont pas sujets à se quereller entre-eux, comme les Américains. J'en ai eu jusqu'à quatre cents dans une bâtisse, et je n'ai vu parmi eux aucune querelle valant la peine d'être mentionnée ; et si l'on tient compte de leur nombre, ils étaient très propres, plus propres même que des gens de tout autre nation. Si nous avions quatre cents Américains dans une maison, on n'y verrait que batailles, ivrognerie, et jeu ; je n'ai pas de préjugés de couleur. Ce que je demande pour eux n'est que simple justice, et s'il s'agissait d'une autre nation, je parlerais de même. Je pense que tout homme venant en ce pays, devrait avoir les mêmes droits qu'un autre.

Ne demande que justice.

Agitation toute politique.

Q. Avez-vous visité leurs écoles ?—R. Oui, de même que les écoles des missions. Ils désirent vivement apprendre notre langue et l'apprennent très vite. Ils montrent beaucoup d'aptitude, je ne puis comprendre pourquoi l'on a tant d'antipathie pour eux. Tout paraît être en leur faveur. Leurs habitudes sont bonnes. Ils désirent agir honnêtement. Toute cette agitation est une affaire de politique. Pour des raisons politiques, la presse a commencé cette agitation contre eux, et elle a jeté le trouble parmi la population ; je pense que, s'ils jouissaient du droit de vote, ils ne chercheraient pas à contrôler le gouvernement comme le font ceux d'autres origines.

Q. Où sont vos propriétés ?—R. Sur les Sixième et Quatrième rues.

Q. Avez-vous quelque autre chose à ajouter ?—R. Non, monsieur.

ANNEXE A

Sommaire des témoignages reçus par le Comité mixte, composé d'un comité du Sénat et d'un comité de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, lequel a commencé à siéger à San Francisco, le 18 octobre 1876.

Le 6 juillet 1876, le Sénat des Etats-Unis a nommé un comité de trois afin d'étudier le caractère, l'étendue et l'effet de l'immigration chinoise aux Etats Unis.

Le 17 du même mois, la Chambre des Représentants a nommé trois de ses membres avec la même mission.

Subséquemment, les deux comités spéciaux ont été autorisés à agir conjointement, comme comité spécial mixte.

130 témoins interrogés.

Ce comité mixte a visité la côte du Pacifique, en octobre 1876, et a interrogé cent trente témoins. Le plan suivi a été d'interroger d'abord les personnes opposées à "l'introduction illimitée des chinois" ; d'entendre ensuite ceux qui était en faveur "d'une telle immigration," et enfin "d'accorder du temps pour entendre des témoins à l'appui des premiers."

L'HON. FRANK McCOPPIN, représentant le Sénat de l'Etat de Californie, dans le cours d'un exposé contre l'immigration chinoise, a fait la déclaration suivante :

La Chine, rapprochée de l'Amérique par la vapeur, contient une population de 400,000,000 d'âmes. Encouragés, les Chinois deviendrontle peuple le plus porté à l'émigration qui soit au monde. Ils ne s'assimilent à aucune autre nation. Ils menacent de couvrir la côte du Pacifique ; mais ils sont déterminés à retourner en Chine. Ils ne désirent acquérir aucune propriété immobilière en Amérique. La valeur imposable de la propriété en Californie est de $600,000,000 ; mais les Chinois, bien que formant le sixième de la population, ne possèdent pas plus de $1,500,000 de cette valeur, et paient en conséquence moins qu'un quatre centième du revenu nécessaire au soutien du gouvernement. La population chinoise de la Californie est de 116,000 âmes, dont 30,000 se trouvent à San Francisco. Sur ce nombre, il n'y a que cinq ou six cents femmes occupant pour la plupart quarante ou cinquante maisons malfamées. Ces femmes sont vendues pour cet esclavage dégradant. Cinquante ou soixante maisons de jeu sont constamment ouvertes à San Francisco. Une assez grande partie de la classe criminelle se trouve parmi les Chinois. Les habitants du quartier chinois sont gouvernés par les Six Compagnies plutôt que par la municipalité. D'habitudes frugales et éprouvant peu de besoin, le chinois peut donner son travail à meilleur marché que le travailleur européen. Une tablette large de quinze à trente pouces lui fournit un lit et un peu de riz suffit à sa nourriture.

Les Chinois paient moins que quatre pour cent du revenu nécessaire au gouvernement de l'Etat.

Prostituées.

Proportion considérable de criminels.

Travaillent à meilleur marché que l'ouvrier Européen.

FRANK M. PIXLEY, représentant la municipalité de San Francisco, parlant contre l'immigration chinoise, dit :

PIXLEY.

Les Chinois sont au nombre de 150,000 à 175,000 dans l'Etat. Quand ils ont terminé leurs travaux en dehors de la cité, ils reviennent dans le quartier chinois, à San Francisco, où résident en hiver au moins 75,000 chinois ; leur nombre en été est de 30,000. Les Chinois sont athées et païens. Ils croient à Confucius sans suivre ses préceptes de morale. La prostitution et la polygamie prédominent chez eux. Leur témoignage n'est pas digne de foi, et les prostituées chinoises corrompent la morale des jeunes garçons de race blanche. Les hommes viennent volontairement en Californie, mais la plupart des femmes, c'est-à-dire les prostituées, sont esclaves. Tous sont déterminés à retourner en Chine. Ils ne connaissent pas les institutions américaines. Ils sont habiles à toute espèce de travaux légers. La plupart font d'excellents journaliers.

M. Pixley prétend que le nombre des Chinois dans l'Etat est de 150,000 à 175000.

Polygamie ; prostitution ; témoignages sans valeur.

Tous se proposent de retourner en Chine.

Une des raisons qui les rend dangereux à la classe ouvrière blanche, est qu'ils travaillent aussi bien qu'elle. Ils apprennent des métiers, deviennent fabricants, et chassent le blanc de l'industrie qu'il a établie. Un travailleur chinois habile reçoit de 50cts à $1 par jour ; pour les travaux de chemins de fer ou le dessèchement de nos savanes ou marécages, ils gagnent de 60cts à $1 par jour ; les ouvriers agricoles ont $1 par jour, et ceux employés à la récolte des fruits sont payés $10 ; tous se nourrissent. La main-d'œuvre chinoise fait périr de faim l'ouvrier blanc. Au blanc il faut de la viande et du pain ; le Chinois se contente de riz, de thé, de poisson et de végétaux sèchés. La nourriture de l'un peut coûter, à San Francisco, dix centins par jour, tandis que celle de l'autre coûte plusieurs fois autant. L'ouvrier blanc en général a femme et enfants ; le Chinois n'a ni femme, ni famille, ni enfants. Il faut à l'ouvrier blanc au moins deux chambres, et s'il a des enfants, une autre chambre pour eux, et deux, si

Dangereux pour la population blanche parce qu'ils travaillent si bien.

Tarif des gages.

L'ouvrier Chinois n'a ni femme ni enfants.

Peuvent vivre entassés les uns sur les autres.

ces enfants sont de sexes différents. Les Chinois élèveront une cloison dans une grande chambre, construiront des lits étagés tout autour de ces pièces, coucheront sur le plancher, et prépareront leurs aliments sur un gril de la grandeur d'un crachoir. Cent Chinois s'accommoderont d'une chambre de la dimension de celle-ci, tandis que la famille chrétienne la plus pauvre de l'état se trouverait gênée dans le double de cet espace. Soixante mille individus vivent dans six ou sept pâtés de maisons en cette ville. Si 60,000 ouvriers blancs, au lieu de 60,000 Chinois, se trouvaient ici, San Francisco possèderait 300,000 âmes de population blanche qui agrandirait la cité et donnerait de l'essort au commerce. Les Chinois ne rendent aucun service à l'Etat. Ils ne servent pas comme jurés ; ne sont pas requis pour supprimer les émeutes ; ils ne fourniraient pas de soldats en temps de guerre ; ils n'achètent que peu de propriétés ; ne paient que le moins de taxes possible, et s'arrangent de manière à payer peu de loyer.

Si au lieu de 30,000 Chinois, San Francisco avait 20,000 ouvriers blancs, la ville aurait 300,000 habitants qui étendraient ses bornes et aviveraient son commerce.

Les Chinois arrêtent l'immigration de la main-d'œuvre blanche.

Les Chinois arrêtent l'immigration de la main-d'œuvre blanche sur la côte du Pacifique, immigration qui, sans eux, viendrait des Etats de l'Est ou de l'Europe.

Condition sanitaire.

Petite vérole.

Des témoignages impartiaux et d'une haute valeur prouvent qu'en Chine et en Californie, les Chinois sont malpropres. Leur condition sanitaire n'est pas satisfaisante ; ils ont introduit la petite vérole à San Francisco ; et, n'était la rigueur du climat, ils forceraient les blancs à se jeter à la mer. Ils ne croient pas à la vaccination, mais ils pratiquent l'inoculation qui est compulsoire en Chine.

Ils viennent en grande partie de Canton, dont le port de mer est le port anglais de Hong Kong.

Le témoin croit qu'il peut prouver qu'il n'existe pas dans toute l'étendue de l'Etat une seule famille chinoise telle que les Américains comprennent cette institution sacrée.

Nombre de femmes en Californie et à San Francisco.

L'Etat et la ville de San Francisco contiennent environ 4,000 femmes. Entre 1,200 et 2,000 de ces femmes sont des prostituées, des concubines ou secondes femmes. Les prostituées sont tenues en esclavage, et appartiennent à la classe la plus abandonnée et la plus dégradée.

Les six compagnies.

Les Six Compagnies sont des institutions volontaires, non reconnues par la loi américaine. Elles se chargent des immigrants, et en retirent de forts intérêts pour les sommes qu'elles leur avancent ; elles règlent leurs différends par arbitrage ; elles ont des tribunaux secrets exerçant une juridiction civile et criminelle. Si un Chinois doit de l'argent ou se trouve lié par une obligation quelconque, il ne peut sortir de la Californie sans le consentement de la compagnie à laquelle il appartient, car il existe un arrangement entre elles et la Compagnie de navigation à vapeur, en vertu duquel nul Chinois ne doit être traversé s'il ne présente un certificat constatant qu'il ne doit rien aux Six Compagnies.

Nul Chinois ne peut quitter la Californie sans être libéré de toute dette envers la compagnie à laquelle il appartient.

M. Pixley, après avoir décrit le caractère religieux des Chinois, dit qu'il démontrerait que la balance du commerce entre la Chine et l'Amérique était défavorable à cette dernière.

La main-d'œuvre Chinoise a contribué à développer plus rapidement la Californie.

Il admet que la main-d'œuvre chinoise a contribué au développement plus rapide de nos ressources matérielles ; qu'ils ont rendu service comme domestiques ; qu'il ne voudrait pas soutenir que les Chinois sont dépourvus de beaucoup des qualités qui constituent le bon citoyen.

Législation partiale.

" Les principaux points que nous présentons contre eux sont qu'ils
" s'opposent aux intérêts de notre main-d'œuvre ; qu'ils ne pourront jamais
" s'assimiler à nous *** que leur civilisation démoralise et dégrade notre
" population *** qu'ils rabaissent et déshonorent le travail *** et qu'ils
" constituent un élément démoralisant et dangereux pour toute popula-
" tion avec laquelle ils viennent en contact."

M. Cameron H. King présente au comité mixte un plaidoyer en faveur des clubs anti-coolies de San Francisco. Il passe brièvement en revue les mêmes points que les deux orateurs précédents.

F. A. Bee, en qualité de procureur des Six Compagnies, présente ensuite l'autre côté de la question. **BEE.**

La législation de l'Etat et de la cité s'est montrée très partiale. Les maraichers Chinois paient une taxe de $10, tandis que le citoyen de race blanche ne paie que $2. Le blanchisseur chinois qui porte le linge à ses pratiques, paie $15 (bien qu'il puisse dire que cela a été reconnu illégal), tandis que le blanc peut conduire un wagon dans le même but en payant une taxe de $2.50.

A l'époque du traité-Burlingame, l'Angleterre avait le contrôle de quatre-vingt pour cent du commerce de l'Orient. Le marchand américain achetait la majeure partie de son thé sur le marché anglais. Mais tout cela a été changé. L'Orient et l'Occident ont été rapprochés. Le chemin de fer du Pacifique a été construit ; et doit-on fermer nos ports au commerce de l'Orient ? Commerce avec l'Orient.

Le gouvernement des Etats-Unis a forcé (1876) le gouvernement chinois à lui accorder les avantages commerciaux dont il jouit à présent. En vertu de ce traité, les Chinois sont venus ici, et les richesses de la Chine ont été mises à la portée de la marine marchande américaine. Les Etats-Unis vont-ils rejeter ces avantages parce que 150,000 travailleurs honnêtes sont venus en Californie ?

Il a vu la population lancer des pierres aux Chinois depuis le moment où ils sont débarqués du navire jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la ville chinoise. Il les a vus renversés dans leurs wagons, la peau du crâne ouverte. La police restait inerte. Nul Chinois n'ôse se montrer dans certaines parties de San Francisco. Ils ne jouissent d'aucun privilège. Ch'nois maltraités.

D'abord une capitation de $20 a été imposée pendant deux ans. Ensuite, les Chinois ont été taxés à $5 par mois pour avoir le privilege d'exploiter les mines. La taxe de $5 par mois imposée à tout mineur étranger, n'a été perçue, en général, que des Chinois. On les a taxés d'une somme de $10 à leur débarquement ; ils l'ont été aussi pour le renvoi en Chine des restes de leurs morts. Les Chinois taxés inégalement.

M. Bee lit un mémoire adressé au public américain par les Six Compagnies, le 5 avril 1876.

M. Bee continue : Sans les Chinois, la main-d'œuvre serait insuffisante pour la moisson. Les blancs font payer quinze centins pour mettre les pommes de terre en sacs. Le Chinois fait ce travail, cout les sacs et les empile pour dix centins le sac. Le pauvre en conséquence paie ses pommes de terre cinq centins meilleur marché par sac. Au moyen de la main-d'œuvre peu dispendieuse du Chinois, la Californie peut faire la concurrence aux greniers du monde. Au delà d'un million d'acres de terrains marécageux et de savanes ont été arrachés à la stérilité par les Chinois qui travaillaient plongés jusqu'à la ceinture dans la boue de ces marécages, et ces terrains produisent soixante-quinze boisseaux de blé à l'acre. On ne pouvait trouver de blancs pour faire ce travail de drainage, et le contre-maitre blanc était obligé de se couvrir la figure pour se défendre contre les moustiques. Sans les Chinois la récolte ne pourrait pas être faite. Avec la main-d'œuvre chinoise, la Californie peut entrer en compétition avec les greniers du monde. 1,000,000 d'acres de terres arrachées à la stérilité par les Chinois.

Les Cinq-Points (*Five Points*) à New-York sont un foyer de maladies et d'ordures plus dangereux que six quartiers chinois comme celui de Les Cinq Points à New-York pires qu'aucun quartier Chinois.

San Francisco. On s'est fait un argument contre le Chinois de sa frugalité et de ses habitudes industrieuses.

Commerce de l'Amérique avec la Chine.

Le commerce avec la Chine emploie 400.000 tonneaux (navires américains). Les exportations (autres que les espèces monnayées) de San Francisco en Chine se sont élevées, pendant les premiers neuf mois de 1876, à $2,211,798.

La main-d'œuvre Chinoise aussi bien payée que le travail des blancs dans l'Est.

Jusqu'en 1866, $40,000,000 étaient envoyés dans l'est pour l'achat de marchandises.

Ceux qui crient contre eux les emploient.

Ne sont pas ivrognes et respectent les lois.

Le travailleur chinois a demandé autant pour son travail que l'on payait dans les Etats de l'Est pour les services d'un journalier ; ce sont de bons serviteurs, ingénieux et nécessaires à l'industrie manufacturière en Californie. On envoyait dans l'est, dix ans avant 1876, une somme de $40,000,000 pour l'achat d'articles qui nous étaient nécessaires ; actuellement (en 1876) par suite du développement des fabriques au moyen de la main-d'œuvre peu dispendieuse des Chinois, on n'envoie dans l'Est que $20,000,000. Beaucoup de personnes qui crient contre les Chinois les emploient dans leurs demeures. Nul Chinois n'arrive ici lié par un contrat qui ferait de lui un esclave. Les Chinois sont des travailleurs vigoureux et actifs. Ils n'ont que peu de vices et ne font pas usage de liqueurs. Ils respectent les usages et les lois américaines.

M. Bee lit un appel de la part des Chinois, publié en Avril 1876, demandant la protection de la police. Dans ce document aussi bien que dans l'adresse au peuple américain dont il vient d'être parlé, on exprimait le désir de voir le traité ou rappelé ou modifié.

Adresse des six compagnies présentée au maire de San Francisco, touchant le bruit circulant que le quartier Chinois devait être attaqué par la populace.

M. Bee lit aussi une adresse des Six Compagnies au maire de San Francisco (5 avril 1876), attirant son attention sur la rumeur que le quartier chinois devrait être attaqué par la populace, lui demandant sa protection, et l'informant que, faute de cela, si l'attaque avait lieu, elles n'avaient pas le pouvoir, même si elles en avaient la volonté, d'empêcher leurs compatriotes de vendre leurs vies aussi cher que possible.

Signification de la queue.

Règlement concernant la queue.

La queue fait reconnaître le Chinois comme ayant quelques prétentions religieuses ou sociales, la perdre est une disgrace éternelle. M. Bee dénonce le "règlement concernant la queue" qui place tout Chinois arrêté pour l'offense la plus triviale "sous le coup des ciseaux." M. Bee admet que le règlement est général—c'est-à-dire que les cheveux doivent être coupés à deux pouces de la tête. Mais les blancs n'ont pas de tresse. La loi est dirigée contre les Chinois.

Le domestique Chinois tient la balance du pouvoir contre Bridget de même que contre les unions de métiers.

Les domestiques Chinois font le service intérieur des demeures de 75,000 habitants ; ils tiennent la balance du pouvoir contre Bridget aussi bien que contre les unions ouvrières.

Règlement relatif à l'air cube nécessaire à chacun.

En vertu du règlement concernant la quantité cube d'air nécessaire à chaque habitant, on a arrêté des Chinois, jusqu'à quarante à la fois, parce qu'on les a trouvés dans des chambres où ils n'avaient pas 500 pieds cubes d'air, et on les a jetés dans une prison où ils en avaient moins de 200 pieds.

Un bienfait pour les Chinois si on les renvoyait, à moins qu'ils ne soient protégés.

Dans la lettre du 5 avril 1876, les Chinois consentaient à voir cesser l'immigration de leurs compatriotes. Ce serait un bienfait que de renvoyer ceux qui sont dans le pays, s'ils n'ont pas la protection des lois. Une antipathie très prononcée contre les Chinois ne se rencontre que parmi une faible partie de la population.

Les Chinois, par leur travail, ont ajouté $289,700,000 à la richesse de la Californie.

M. Brooks (partageant les idées de M. Bee) s'adresse ensuite au comité et touche nécessairement à certains points déjà mentionnés de la question. La main-d'œuvre chinoise en construisant les chemins et en faisant le drainage de marécages et de savanes, ont ajouté $289,700,000 à la richesse de l'Etat. Le Chinois parcourt tout l'Etat et le rend habitable, tandis qu'une servante irlandaise catholique ne s'éloignera pas hors de portée du son des cloches. Les Chinois sont indipensables aux fermiers. Le sentiment anti-chinois est entièrement limité aux Irlandais.

Domestiques.

Opposition des Irlandais aux Chinois.

M. Brooks parle de plus de la nécessité des Chinois pour le développement de la Californie et répond à l'accusation portée contre eux, savoir : qu'ils forment une grande proportion de la classe criminelle. Il dénonce la loi concernant l'air cube, et dit qu'elle était exécutée avec partialité, et qu'elle était agressive. Pourquoi leur faire payer $10 par tête pour coucher où bon leur semble, ce qui ne nuit à personne.

Loi concernant l'air respirable.

M. Pixley fait remarquer que les partisans des Chinois avaient étendu la portée de la question. Ni lui ni ses amis, ni l'opinion publique n'ont demandé que l'on retire aux Chinois, actuellement en Californie, les droits dont ils jouissent en vertu du traité. L'opinion publique n'a pas même été jusqu'à empêcher les Chinois d'immigrer. Ce que nous voulons, c'est que cette immigration soit réglementée et restreinte. L'antipathie pour les Chinois n'est pas limitée aux Irlandais, elle est universelle. C'est une exagération grossière que de dire que les Chinois ont été frappés à coup de pierres et blessés.

Personne ne désire exclure le Chinois des droits dont il jouit en vertu du traité.

Assimilation des Chinois impossible.

M. Bee montre au comité quatre volumes, connus sous le nom des Quatre Livres, ; ce sont les Classiques Chinois ; ils correspondent dans leurs écoles, à ce que sont dans les nôtres les 1er, 2e, 3e et 4e livres de lecture.

TÉMOINS.

San Francisco, 23 octobre 1876.

Frederick F. Low, ci-devant député de la Californie au Congrès, percepteur des douanes à San Francisco, ensuite gouverneur, et plus tard représentant des Etats-Unis auprès du gouvernement de la Chine, où il a résidé pendant trois ans et demi, après lesquels il est revenu à San Francisco dans l'automne de 1873, est interrogé après avoir prêté serment :

LOW.

Est d'avis que toute immigration est nuisible si elle est fournie par une nation incapable de s'assimiler, de s'amalgamer et de faire partie de ce gouvernement et du peuple de ce pays. Il n'est possible d'empêcher une telle immigration qu'au moyen d'une législation spéciale et analogue à celle qui limite le nombre de passagers sur tout navire venant d'Europe. Les immigrants viennent principalement de la province de Kwang Tung dont Canton est la capitale ; ils s'embarquent au port libre de Hong Kong, cédé à la Grande Bretagne qui a établi une colonie sur l'Ile (celle de Victoria). La condition de la plupart des immigrants est celle de journaliers ; quelques marchands se trouvent exceptionnellement parmi eux. Un " coolie " en Chine, est simplement un journalier de la plus basse classe, et ce terme appliqué aux immigrants est synonyme de manœuvre engagé par contrat. Les gages de ces hommes dans la province de Kwang Tung sont de $3 à $5 par mois.

Définition du mot " Coolie. "

Ne connaît rien des femmes immigrées, sauf par les rapports publics. Quelques-unes peuvent être les femmes des marchands ; mais on peut supposer raisonnablement que la majeure partie, les neuf-dixièmes ou les dix-neuf vingtièmes sont des prostituées, des femmes amenées ici dans un but de prostitution. En Chine, la prostitution est regardée par les Chinois respectables avec plus d'aversion et de dégoût, s'il est possible, que par les Américains ou les Européens ; mais les classes communes de travailleurs qui immigrent ici, n'ont pas des vues aussi élevées à ce sujet. Un élève gradué après avoir passé les examens, ne peut remplir aucune position officielle, sans prouver qu'aucune personne de sa famille à quelque degré de parenté que ce soit, ne s'est rendue coupable de prostitution publique.

Prostitution.

Mariage.

Quant au mariage, la coutume en Chine veut que les enfants soient fiancés par les auteurs de leurs jours, sans que les enfants prennent aucune part à cet acte. Après avoir atteint l'âge convenable, ils sont mariés. Après qu'un homme est marié, il lui est permis de prendre d'autres femmes, probablement par suite d'une ancienne coutume, mais cette action est plutôt regardée comme un achat que comme un mariage proprement dit. Un homme qui prend du goût pour la fille d'un pauvre homme, qui en a plusieurs, l'achète en la payant un certain nombre de taels et elle devient la seconde, troisième ou quatrième femme, mais subordonnée à la première sur l'avis qu'en donne le mari à celle-ci, et les enfants de toutes ses femmes sont également légitimes. La prise d'une seconde ou troisième femme n'affecte aucunement la position d'un homme dans la société. On désire la naissance d'enfants mâles de préférence à celle des filles, car on considère comme un devoir impératif d'avoir un fils qui puisse perpétuer la race et élever une famille. Dans les districts très peuplés, c'est-à-dire dans les environs des cités, où la moralité de certaines classes laisse à désirer, on hésite très peu à faire périr les filles dès leur naissance ; cette pratique est sanctionnée semi-officiellement, quoiqu'il existe une loi qui la défende.

Infanticide.

Religion.

La religion des Chinois consiste dans les enseignements de Confucius, qui ne sont qu'un code de morale sur lequel on a greflé le Boudhisme et le Tanisme.

Nation laborieuse.

Les Chinois chez eux sont très laborieux, toute espèce de travail est respectable, la seule classe oisive est celle des employés officiels. Ils émigrent dans le but de faire de l'argent, sans intention de demeurer où ils vont ; nous ne voyons que quelques cas isolés d'individus s'établissant définitivement en pays étrangers. Le gouvernement n'expatrie pas les classes oisives ou vénales, il est absolument indifférent en ce qui concerne l'immigration.

Le Gouvernement Chinois indifférent au sujet de l'émigration.

Si l'immigration chinoise était limitée ou défendue entièrement en ce pays, il est naturellement probable que le gouvernement chinois profiterait de l'occasion pour essayer de limiter le nombre d'Américains en Chine, au même degré.

En un sens, les Américains en Chine jouissent de plus de droits que les Chinois en Amérique. Ils ne sont pas soumis au Code Criminel ou aux lois chinoises, mais à leurs propres lois. Si un Américain commet une offense civile ou criminelle, il est arrêté par les autorités chinoises et remis au consul du port le plus voisin qui lui fait son procès et le condamne d'après les lois américaines. C'est ce qui fait que la Chine ne peut être ouverte aux étrangers, comme notre pays l'est aux Chinois.

Comparaison entre la position des Chinois aux Etats-Unis avec celle des citoyens de la république en Chine.

En discutant le sujet avec le gouvernement chinois, le témoin avait dit: " Pourquoi n'ouvrez-vous pas le pays et ne laissez-vous pas les étrangers aller et venir en Chine, commercer ou faire ce que bon leur semble ? Pour quelle raison mettre des lignes de démarcation aussi définies ? Les Chinois et toutes les autres nations viennent chez nous ; ils vont où ils veulent ; ils commercent, ils trafiquent ou travaillent et il n'en résulte aucun mal ; le gouvernement ne s'en porte pas plus mal ; cela ne nous affecte aucunement." Le prince a qui il s'adressait, répondit : " Lorsque des Chinois vont dans votre pays, ils se soumettent à vos lois ; s'ils les violent, ainsi que vos coutumes, vous les punissez. Lorsque vous venez ici, vous emportez votre livre de loi sous votre bras et lorsque vous commettez une offense contre les Chinois, vous dites que vous ne nous connaissez pas. Nous ne pouvons vous toucher, nous devons nous adresser à vos consuls et demander justice. Si vous consentez en venant ici à accepter nos lois, vous pourrez venir et aller où il vous plaira et faire ce qu'il vous plaira."

Les Américains n'ont pas le droit de s'engager dans des affaires perma-

nentes, sauf dans les ports spécifiés dans les traités ; mais ils ont le droit de voyager pour leur plaisir ou pour leurs affaires partout dans l'intérieur du pays, s'ils obtiennent un passeport de leur consul ou ministre et ils peuvent le faire avec sécurité, excepté dans quelques provinces de l'extrême Ouest.

La clause extra-territoriale du traité est une plaie vive et le sera toujours.

Nul citoyen américain ne peut se risquer dans l'empire à invoquer la protection des lois chinoises, les châtiments y étant très cruels et très barbares.

Les Chinois ne peuvent devenir citoyens des Etats-Unis à cause de l'état actuel des lois de naturalisation.

Ils ne peuvent s'assimiler à nous, parce qu'ils ont une civilisation différente. Leur costume est un mélange ridicule, consistant en chaussures et pantalons semblables aux nôtres, accompagnés d'un chapeau mou et d'un habit à leur mode. Ne peuvent s'assimiler.

Une grande partie de leurs vêtements est fabriquée dans l'Etat ; quelques individus, appartenant aux meilleures classes, importent leurs habits et leurs chaussures de la Chine, mais la classe ouvrière s'habitue bientôt à porter, en partie, notre costume. Ils consomment beaucoup de riz. Beaucoup de leurs vêtements sont fabriqués dans les Etats.

Une immigration illimitée devrait être découragée, quoique jusqu'à présent (1876) la main-d'œuvre chinoise ait été très avantageuse à l'Etat. A cause de notre position isolée, les classes ouvrières des Etats de l'Est et de l'Europe n'ont pas pu venir jusqu'ici, le voyage étant difficile et dispendieux ; mais dès que les travaux de chemin de fer seront terminés, nous aurons probablement une main-d'œuvre suffisante pour remplacer les Chinois qui retourneront chez eux. Jusqu'en 1876 la main-d'œuvre Chinoise a été avantageuse.

L'Etat ne souffrirait pas dans ses intérêts matériels si l'immigration chinoise cessait. L'Etat ne souffrirait pas matériellement si l'immigration Chinoise cessait.

Une immigration illimitée de Chinois établie dans une colonie, comme la chose a été faite ici, cause des dommages par la compétition qui en résulte pour le travail libre : mais on a beaucoup exagéré ce mal.

Les Chinois actuellement dans l'Etat sont nécessaires. La récolte ne pourrait être faite sans eux cette année ; mais pour des raisons économiques, ethnologiques et politiques je suis en faveur de l'adoption de quelques mesures convenables et pratiques pour limiter leur nombre. Les moissons ne pourraient pas être faites sans les Chinois.

L'immigration chinoise a varié de 2,000 à 20,000 en différentes années, d'après la demande de main-d'œuvre ; en 1868, l'émigration d'ici s'est élevée au tiers du nombre des arrivées, et en 1871 et 1872 elle en a dépassé la moitié.

En 1852 il y a eu 20,000 arrivées ; 1853, 4,000 ; 1854, 16,000 ; 1855, 3,000 ; 1856, 4,000 ; 1857, 5,000 ; 1858, 5,000 ; 1859, 3,000 ; 1860, 7,000 ; 1861, 8,000 ; 1862, 8,000 ; 1863, 6,000 ; 1864, 2,000 ; 1865, 3,000 ; 1866, 2,000 ; 1867, 4,000 ; 1868, 11,000 ; 1869 ; 14,000 ; 1870, 10,000 ; 1871, 5,000 ; 1872, 9,000 ; 1873, 17,000 ; 1874, 16,000 ; 1875, 18,000. Immigration de 1852 à 1875.

La demande de main-d'œuvre dans l'Etat a été la cause de cette augmentation. En 1873, 1874 et 1875 on a importé des ouvriers pour travailler à la construction de divers chemins de fer. Si la demande diminuait, cela diminuerait aussi l'immigration chinoise.

Pendant l'année Koopmanshap on a importé des Chinois pour remplacer le travail des nègres dans les plantations du Sud et tenté des expériences qui n'ont pas réussi. Les Chinois n'ayant pas été payés, sont partis.

Si l'on avait fait venir 10,000 ouvriers blancs pour travailler à la cons-

Une bonne proportion des ouvriers de race blanche deviennent colons.

truction du chemin de fer du Pacifique Central au lieu de 10,000 Chinois, la plus grande partie de ces ouvriers serait resté dans le pays, tandis que le plus grand nombre des Chinois sont retournés en Chine avec leurs gains. Les quatre-cinquièmes des travaux de nivellement du chemin de fer du Pacific Central ont été faits par les Chinois.

La main d'œuvre blanche n'aurait pas suffi, ces travaux auraient été plus coûteux.

Ils exécutent la plus grande partie des travaux de remblai et de creusage des fossés, parce que ces travaux leur conviennent et qu'on s'en procure le nombre nécessaire. Pour les travaux de drainage dans nos terrains submergés ou marécages, ils sont aussi très utiles parce que d'abord, leur travail est moins coûteux et ensuite c'est une occupation malsaine pour des blancs et ils ne paraissent pas être affectés par les miasmes comme le sont les Anglo-saxons. Si nous n'avions eu que la main-d'œuvre blanche, ces travaux auraient été exécutés bien plus lentement. Il aurait été impossible de se procurer assez d'ouvriers et le coût aurait été beaucoup plus considérable.

Main d'œuvre blanche et Chinoise.

Le témoin était l'un des Commissaires lors de la construction du " Central Pacific " de ce côté de la Sierra, et il a eu l'occasion de parcourir la ligne pour faire son rapport. Il se trouvait sur la ligne quand on commença à employer les Chinois ; l'ouvrage avait été commencé avec des ouvriers de race blanche et se trouvait arrêté. Le contre-maître, un jeune Irlandais intelligent et énergique, s'objectait à l'emploi des Chinois ; il consentit finalement à en recevoir un assez grand nombre pour charger les voitures destinées à enlever les matériaux d'extraction et pour tenir les barres à miner, tandis que les blancs conduisaient les chevaux et frappaient sur les barres. Strobridge, le contre-maître, s'aperçut du changement survenu dans le progrès des travaux par suite de l'emploi des Chinois ; en moins de six mois, ceux-ci faisaient tout ; ils exécutaient 80 pour cent du travail des blancs, recevaient $31 par mois et se nourrissaient ; on payait $45 par mois aux ouvriers de race blanche, et leur nourriture, ce qui équivalait à $2 par jour.

Le chemin de fer " Union Pacific " a été construit par des ouvriers blancs. Aucun Chinois n'y a travaillé. Le marché du travail était inépuisable, si on offrait des gages convenables. L'emploi des Chinois sur le chemin de fer " Pacific Central " était une question d'économie, on pouvait de plus les obtenir en nombre suffisant et ils travaillaient régulièrement. On aurait pu importer des ouvriers blancs de l'Est, par la route de Panama, si l'on avait offert des gages assez élevés. Après quatre mois d'expérience, les Chinois exécutaient plus de 80 pour cent du travail des blancs. En beaucoup de choses la main-d'œuvre chinoise est préférable à l'autre, mais dans des travaux durs et fatiguants, exigeant une grande force musculaire, les blancs valent mieux que les Chinois. Les premiers sont plus vigoureux, mais pour beaucoup de travaux de ferme, les Chinois peuvent faire autant d'ouvrage parce qu'ils sont vifs et agiles. Après avoir appris à faire un ouvrage, ils le feront avec plus d'exactitude et de précision que les blancs ; ils imitent, mais n'inventent pas. La cueillette du houblon et des fraises que font actuellement les Chinois pourrait peut-être donner de l'emploi aux jeunes garçons désœuvrés. Les jeunes garçons n'ont peut-être pas d'ouvrage, mais cela est dû autant à la faute des parents qu'à toute autre cause. S'ils élèvent un garçon, ils pensent qu'ils doivent en faire en avocat, un médecin ou lui donner quelque profession qui l'exempte d'un travail manuel. L'eftet de la main-d'œuvre servile est de tuer la compétition des blancs et de rendre le travail moins respectable. C'est le résultat produit par la main-d'œuvre chinoise. Les jeunes garçons ne veulent pas travailler en compagnie des Chinois ; ils croient que cela les dégrade.

Transquestionné, le témoin dit : la main-d'œuvre chinoise n'a pas pour effet de rabaisser la dignité du travail. Lorsqu'un homme emploie des ouvriers chinois ici, c'est du travail libre. Il n'y a pas de similitude entre celui-ci et le travail servile ou des esclaves.

Quand aux moyens que les Chinois emploient pour venir ici, le témoin pense, d'après la connaissance qu'il en a et la pauvreté de la classe ouvrière, qu'il ne leur est pas possible de le faire ici à leurs propres dépens ; quelques personnes doivent leur fournir des moyens de payer leur traversée qu'ils remboursent après leur arrivée ici. Ils ne peuvent pas s'en retourner sans la permission des Six Compagnies, ou acheter un billet de passage d'une compagnie de steamers, sans exhiber un certificat du chef des Six Compagnies constatant qu'ils ne doivent rien.

L'immigration doit être "assistée."

Les six compagnies.

Le contrat passé avec eux n'est pas écrit, c'est simplement une convention verbale ; en d'autres termes, les compagnies disent qu'il est convenable qu'un Chinois paie ses dettes avant de quitter le pays, et qu'elles veulent qu'il les paie. Les Chinois gagnent ici une piastre par jour, se nourrissent et se logent. Sans doute il serait difficile à un homme de race blanche de se nourrir et de se loger lui et sa famille avec une pareille somme. Lorsqu'il ne s'agit que de force musculaire, le Chinois a l'avantage, vu le peu de confort qu'il exige, mais partout où le travail demande de l'intelligence en même temps que des forces, l'homme blanc lui est de beaucoup supérieur. En 1867, la fabrication des cigares commençait justement à se développer et celle des chaussures avait à peine commen- cée ; très probablement cela a contribué à nous amener en 1868, 1870, 1874 et 1875, 11,000, 10,000. 16,000 et 18,000 Chinois dans chacune de ces années. L'effet de l'introduction de la main-d'œuvre chinoise sur le mar- ché est à peu près le même que celle des machines.

Les lois des Etats Unis contre l'importation du travail servile sont obligatoires pour les navires Américains transportant des immigrants, mais elles n'ont aucun effet à Hong Kong. Il serait cependant impossible d'y prendre pour la Californie une cargaison de coolies tels que ceux qui sont envoyés au Pérou.

La main-d'œuvre chinoise ici n'est pas à bon marché si on la compare avec le prix du travail dans l'Est. Nul Chinois n'est employé dans les bâtisses publics, dans les rues, au drainage public où à aucun travail de la municipalité de la ville. Il n'a vu en sa vie qu'un seul Chinois ivre, et c'était en Chine. Beaucoup lisent et écrivent un peu. Dans les premières années de la Californie, il a été aussi importé des ouvriers blancs sous contrat. Les Chinois font leurs affaires de banque au moyen de traites et de chèques, ils exportent beaucoup de marchandises ; ils achètent de l'argent et l'expédient eux mêmes ; ils empruntent des fonds et ont des comptes ouverts aux banques. Sans leur secours, il est douteux que nous eussions aucune industrie manufacturière ici ; dans tous les cas nous n'aurions rien de semblable à ce que nous avons maintenant. Le fait seul de leur présence ici, et du prix modéré de leur travail, a encouragé l'établissement des fabriques et maintenant, peut-être bientôt du moins, comme il est possible de trouver des apprentis pour ces travaux, on pourra se dispenser des Chinois. Ce résultat commence déjà à se faire remarquer, bon nombre de fabriques n'employant que des ouvriers blancs. Les Chinois sont employés à la fabrication des chaussures, des vêtements, des cigares, des boites à cigares, des par-dessus et des habits de mineurs ; on les rencontre encore en diverses capacités dans la classe moyenne, dont la fortune ne permet pas d'employer de domestiques blancs.

La main-d'œuvre chinoise n'est pas à meilleur marché que celle des blancs dans l'est.

Très peu de fabriques sans les Chinois.

Il est possible que la présence des Chinois ait une tendance à empêcher l'immigration blanche de l'Est.

Il se peut que les Chinois empêchent l'immigration blanche.

Opium.

En 1880, l'importation de l'opium de l'Inde en Chine était de 4,000 caisses contenant 133 livres chacune ; en 1869 il en a été importé 85,000 caisses. Ceci comprend 32,000 caisses passées en contrebande de Hong Kong en Chine, et 53,000 caisses réellement importées. En 1800 la production domestique était nulle ; en 1869 la production était évaluée à 75,000, caisses formant une consommation totale de 160,000 caisses ou 21,000,000 lbs ou 10,500 tonnes. La valeur de l'opium importé était de $[illegible]8,000,000 ou égale à 75 pour cent de toutes les exportations de thé et de soie.

SAN FRANCISCO, 23 octobre 1876.

KING.

THOMAS H. KING, marchand de cette cité, a résidé en Chine pendant dix ans ; agent d'affaires du bureau du consul à Hong Kong, et comme tel a aidé à l'embarquement des Chinois à bord des navires et a voyagé dans la partie de la Chine d'où nous arrivent les immigrants ; il est interrogé après avoir prêté serment :

Les lois des Etats-Unis, et la conduite des Consuls concernant les coolies.

Tous les coolies chinois s'embarquent à Hong Kong. A surveillé l'examen des immigrants conformément aux lois des Etats-Unis concernant les coolies ; ces lois permettent au consul de retirer de forts honoraires de chaque coolie, ce sont les navires qui les paient, de sorte que leur affrètement coûte plus cher. Le consul peut de plus, à son gré, soulever des obstacles et forcer les Chinois à lui payer de fortes sommes pour pouvoir partir. Les consuls exigent aussi des navires des honoraires non-officiels très élevés ; ces revenus indirects rendent le commerce des coolies en Californie très profitable aux consuls ; il est, en conséquence, dans leur intérêt de le continuer ; cela est surtout le cas lorsqu'il s'agit des femmes.

Presque tous ceux qui immigrent en Californie paraissent être liés par contrat.

Presque tous, sauf quelques jeunes garçons, et ceux qui ont déjà été en Californie, lui ont paru être liés par un contrat, dont ils connaissent rarement les conditions, si ce n'est qu'ils s'en vont pour une période de trois à cinq ans travailler comme on le leur ordonnera, à tant par mois ; souvent ils savent qu'on doit prendre soin d'eux en cas de maladie, les ramener dans leur pays après l'expiration de leur contrat, ou ramener leurs restes s'ils meurent à l'étranger, mais en dehors de cela ils sont assez ignorants pour être aisément effrayés, si on leur représente qu'ils sont trompés. Quelquefois ils ont refusé de s'embarquer à Hong Kong, comme cela est arrivé il y a quelques années à plusieurs cargaisons destinées à la Nouvelle-Orléans, alors que presque tous se jetèrent pardessus bord et que plusieurs même se noyèrent dans le port. Ils échappent souvent aux entrepreneurs qui les amènent à Hong Kong. Le témoin a souvent vu de ces contrats, et en a traduit. Ils portent fréquemment le sceau de quelques officiers chinois subalternes ; ils montrent que les parents ou les amis se sont portés cautions que les coolies rempliront leurs engagements ; les entrepreneurs avancent les fonds nécessaires qui doivent être remboursés à même leurs faibles gains avec un intérêt qui va quelquefois jusqu'à cinq pour cent par mois ; la paie des coolies, quand elle devient due, doit leur être donnée ou être envoyée en Chine. Presque tous ceux qui arrivent en Californie viennent de deux districts près de la cité de Canton — Sinong et Sinwai. Ils sont toujours en querelle et se battent souvent. On trouve rarement des artisans parmi eux ; ce sont presque tous d'ignorants ouvriers agricoles ou autres journaliers des plus basses classes. La plupart de ceux qui sont

Contrats.

Presque tous des manœuvres de la plus basse classe.

amenés ici sont envoyés à la demande de l'agent et de l'entrepreneur qui louent ici le travail de ces coolies. Ces entrepreneurs envoient leurs agents en Chine pour engager des hommes, avec un crédit pour pourvoir aux dépenses et faire les avances nécessaires sur les contrats. D'autres, en grand nombre, sont des Chinois qui, ayant gagné quelques centaines ou milliers de piastres, retournent en Chine et en ramènent, suivant leurs moyens, des bandes plus ou moins nombreuses de coolies ; ces derniers alors sont souvent sous-loués à des Chinois aussi bien qu'à des Américains. " A l'arrivée des coolies ici, ils sont consignés comme des porcs aux com- " pagnies qui les ont loués. L'entrepreneur, son contrat visé, commence à " percevoir ses droits pour les soins à donner au coolie, s'il tombe malade, " pour son rapatriement ou le transport en Chine de ses restes, s'il meurt, " et s'il peut l'y forcer, voit à ce que le coolie remplisse son engagement, " et l'empêche de s'en retourner, s'il ne le remplit pas ; mais il ne s'intéresse " aucunement à ce qu'il soit payé par celui qui l'emploie. S'il refuse de " remplir ses engagements, les espions des compagnies le traquent, afin " d'empêcher son retour en Chine, soit en prenant des arrangements avec " les compagnies de steamers, soit au moyen de Chinois employés par ces " compagnies, et ils le mettent dans l'impossibilité d'acheter un billet de " passage ; s'il parvient à l'obtenir par l'entremise d'autres personnes, il " est arrêté violemment le jour du départ par les nombreux mercenaires " *Highbinders* à l'emploi des six compagnies, et surveillé sans cesse par " ces derniers. Les *Highbinders*, sont des Chinois employés par les Six " Compagnies pour traquer et espionner ces coolies, et les poursui- " vre s'ils ne remplissent pas leurs contrats de la manière qu'elles " l'entendent." D'après les rapports des journaux, ces hommes ont même poussé les choses jusqu'à l'assassinat. Ils ne portent aucune marque distinctive, sinon qu'ils sont un peu mieux vêtus que les coolies. Tous les navires voiliers allant en Chine s'engagent par leurs chartes à ne recevoir à bord aucun Chinois, s'il n'est présenté par les compagnies. Tous les coolies repassant en Chine se plaignent des extorsions, du manque de foi, et de la conduite arbitraire des compagnies dans ce pays. Dernièrement les compagnies se sont rendues populaires en modifiant les contrats de manière à permettre à ceux des coolies qui sont habiles, de gagner des gages plus élevés ; mais cela ne fait que les exciter à la dissipation, de sorte qu'ils restent endettés envers l'entrepreneur et dans la même condition servile que par le passé. On n'use d'aucune contrainte pour les amener en ce pays, mais une bonne partie viennent à contre cœur, séduits par les promesses des entrepreneurs chinois, ou acceptant un voyage qui leur répugne pour se débarrasser de leurs dettes, ou pour aider leurs amis—enfin, pour améliorer la condition dans laquelle ils se trouvent en Chine. Des brochures contenant des contes de toutes sortes que les coolies se font lire, sont mises en circulation par les agents des entrepreneurs dans les districts où ils les engagent, leur offrant des chances extraordinaires de faire fortune. D'après ses observations et ses recherches pendant plusieurs années, le témoin est persuadé que c'est un système de travail servile, comme l'atteste la mortalité produite parmi eux par la dissipation et la misère. Quoique la condition des coolies soit ici meilleure que celle dans laquelle ils se trouvent chez eux, cette compétition n'en est pas moins fatale à la main-d'œuvre américaine et européenne, et bien peu d'entrepreneurs ou de compagnies, à part celles qui leur vendent les articles de nécessité ou de luxe qu'ils achètent, en retirent beaucoup d'avantages. Parmi les femmes, bien peu, et cela rarement, viennent de leur propre volonté ; elles sont achetées en Chine, dans des maisons de prostitution, dans le but d'être vendues à leur arrivée ici, ou d'être placées ici par leurs maîtres dans les

Tous les navires à voiles affrétés pour la Chine s'engagent par leurs chartes à ne recevoir aucun Chinois s'il n'est présenté par les Compagnies.

Les entrepreneurs font circuler en Chine des contes dorés sur les avantages que présentent la Californie et d'autres pays.

Compétition fatale à la main-d'œuvre blanche.

Femmes.

Prostitution.

Sales, vermine, gale.

Petite vérole, maladies vénériennes.

Sodomie.

maisons mal famées. Dans quelques cas rares, certaines personnes envoient chercher des maîtresses directement en Chine, au lieu de s'approvisionner sur le marché limité de ce pays. Des femmes coolies, ou entremetteuses, sont continuellement en voyage entre la Chine et la Californie et font un métier de ce commerce, et malgré les cris jetés récemment contre ce trafic, les arrivages de la Chine n'en continuent pas moins *viâ* Portland, Orégon. Les prostituées de race blanche sont amenées ici de l'Est à peu près dans les mêmes conditions, mais elles sont plus ou moins libres. Les Chinoises ne sont qu'une marchandise. Beaucoup mènent une vie d'esclaves, passant par achat d'une main à l'autre, homme ou femme, ou sont retenus en dettes par des avances qu'on leur fait, et si ces personnes deviennent libres, elles se vendent souvent elles-mêmes pour de longs termes. Tous les coolies sont des joueurs invétérés. Comme passagers à bord des navires, ils sont très malpropres, parce que tous sont couverts de vermine avant de s'embarquer, et une grande partie ont la gale. Ils se présentent souvent pour s'embarquer, ayant la petite vérole ou des maux vénériens. Ils se livrent fréquemment, à bord, à la sodomie et aux pollutions. Ils font rarement usage de boissons enivrantes, mais tous se servent de tabac ; peu font usage d'opium. Ceux qui sont déjà venus dans ce pays fument l'opium et boivent des liqueurs enivrantes. On en voit peu âgés de plus de trente ans. Des garanties ou des obligations pour des dettes de jeu contractées pendant le voyage sont donnés aux entrepreneurs ou à quelque personne qui présentent leurs réclamations lors du débarquement. Il est convaincu qu'aucun Chinois ne vient d'ailleurs que des districts déjà mentionnés, ou de leurs environs immédiats, des bords de la rivière Canton, et de l'île située à son embouchure, de même que de Hong Kong et de Macao. Cette section de la Chine ("Les Deux Kwang") et la ville de Canton contiennent plusieurs millions d'âmes, de fait, plus que n'en renferment les Etats-Unis. La population de Canton seule est plus élevée que celle de tous les Etats du Pacifique. " La raison principale qui fait que le reste " de la Chine n'envoie pas d'immigrants ici, est l'inimitié et les difficultés " existant entre les deux sections et les districts limitrophes, comme nous " en avons un exemple ici actuellement, et la grande ignorance qu'ils " ont de notre pays, car cette population parle un dialecte différent des " autres habitants de la Chine." Dans des districts distants de cent milles l'un de l'autre, les dialectes sont souvent différents en Chine. Le langage écrit est le même, mais le langage parlé ne se ressemble pas. Le commissaire chinois à l'Exposition du Centenaire, à son passage ici, ne put recevoir une députation des Six Compagnies qu'en employant un interprète. Il ne pouvait pas converser avec les autres Chinois, ils communiquèrent ensuite avec lui par écrit. La langue officielle en Chine est appelée par les étrangers la langue des mandarins—le langage de cour—il est impossible de communiquer avec la basse classe sans interprètes. Les Américains et les Européens résidant à Canton et à Hong Kong vivent dans des quartiers séparés ; il n'est permis qu'à quelques marchands chinois qui commercent avec eux d'y demeurer. En dehors des districts d'où nous viennent les coolies, on connaît peu ou même pas du tout quel effet la cessation du commerce des coolies produirait sur notre commerce, et en Chine on ne connaît guère l'Américain que comme un acheteur de blé et de soie, un vendeur de coutils et de draps, d'huile de charbon et de ginseng, et comme "peu guerrier". Les Chinois disent que les Américains en Chine les oppriment moins, les combattent moins, font moins de démonstrations, ont moins de vaisseaux de guerre et de forces navales qu'aucune autre nation. Ils les regardent comme de bons commerçants et des gens "peu guerriers". Le ginseng est employé en médecine.

Les Chinois d'une section n'aiment pas ceux d'une autre. Si l'on répandait des informations sur notre pays dans les autres sections de la Chine, l'immigration n'en augmenterait pas. On ne peut expulser sommairement les Chinois qui se trouvent actuellement ici en vertu des droits dont ils jouissent par le traité, sans nuire à nos propres intérêts. Nous aurions nos soies et notre thé aussi à bon marché qu'actuellement, et la Chine n'a pas d'autre marché que le nôtre pour la farine et les nacres. Une grande partie du commerce dont on donne crédit à la Chine et pour lequel on croit qu'elle paie des droits, est fait par des Américains qui expédient leurs marchandises jusque dans l'intérieur du pays. La diminution ou la cessation entière du commerce des coolies serait plus que compensée par l'augmentation du fret, avant l'expiration d'une année.

Les Six Compagnies seules connaissent combien de Chinois nous avons ici. Ils viennent ici pour éviter des châtiments chez eux. La saison de l'année la plus active pour les agents de coolies est dans les mois d'hiver, où la misère se fait le plus ressentir parmi les ouvriers agricoles, et ensuite pendant les mois de février, mars, avril et mai. Ils viennent pendant ces mois plus que pendant tout le reste de l'année. Les voiliers et les steamers portent constamment de vingt cinq à trente pour cent plus de passagers que ne le permet la loi, les steamers employant à cet usage trois ponts au lieu de deux seulement, ainsi que l'exige la loi. Les steamers limitent le poids des bagages, mais les voiliers ne le font pas, en conséquence, ces derniers prennent quelquefois dix fois la quantité de bagage nécessaire; ce qui n'est jamais qu'une cargaison introduite en fraude pour le profit des agents de coolies. Souvent de l'opium, des articles de soirie et de coton, et des boissons alcooliques chinoises sont entrées de cette façon. Il arrive que dans des recherches faites à bord de presque chaque navire arrivant au port, on trouve des Chinois possédant de l'opium. Ils viennent ici pour se procurer une somme d'argent donnée et s'en retourner. Ils ne songent jamais à adopter nos coutumes ou nos habitudes et à les suivre. Ils savent que notre police et nos cours les protègent ou les punissent et que l'argent leur permet d'employer des avocats qui les mettent à l'abri du châtiment et en état de commettre des crimes avec plus d'impunité. Ils n'ont aucun respect pour le serment ; les cours anglaises de Hong Kong n'y ajoutent aucune foi. Comme domestiques, ils s'occupent laborieusement de leurs devoirs de routine ; ils ne sont pas aussi utiles qu'autrefois. Anciennement, beaucoup d'occupations diverses, à part les métiers, étaient exercées par eux, mais depuis quelque temps, ils parcourent la cité comme charbonniers, racommodeurs de chaises et de vaisselle, ils s'offrent pour conduire des voitures, comme garçons d'écurie ou jardiniers, beaucoup colportent des fruits, des végétaux et des provisions importés par des Chinois—tels que du riz et de l'huile. Ils exécutent la plus grande partie des travaux des Etats du Pacifique, exploitent nos pêcheries intérieures et sont employés en grand nombre aux travaux agricoles, souvent en qualité de propriétaires de jardins ou vergers : beaucoup sont occupés à la recherche de l'or, exploitant de pauvres *placers* ou concessions minières, ainsi que celles qui ont été abandonnées. Dans cette cité, ils sont employés dans les fabriques et partout où l'on ne se sert pas de la vapeur. Après avoir appris un métier, ils s'établissent promptement dans cette branche à leur propre compte, et ne tardent pas, à cause de leur mode de vie si peu couteux, à contrôler des industries telles que la fabrication des chaussures, des cigares et autres industries semblables. Ce sont les seuls vidangeurs de la cité. Depuis peu, ils s'occupent de divers métiers tels que ceux de maçons, charpentiers, peintres, ferblantiers, etc, ils tiennent des

Occupations des Chinois. Exécutent la plus grande partie des travaux dans les Etats du Pacifique.

Quelques uns commencent des affaires à leur propre compte.

magasins en leurs propres noms et vendent des articles de fabrication américaine. Comme journaliers, il se font remarquer par leur caractère laborieux, leur désir d'apprendre, stimulés par l'espérance d'obtenir une prime ou une augmentation de salaire qui est généralement dépensée en dissipation et en débauche. S'ils ne sont pas à la tâche, ils sont lents, idolents et peu soigneux, exigent une surveillance et un contrôle constant. Ils ne peuvent qu'imiter, n'ayant que très peu de discernement dans les travaux qu'ils exécutent ; ils travaillent le moins possible, qu'ils soient ou non à la tâche. Les entrepreneurs louent les services de ceux qui connaissent un métier ou les engagent dans les fabriques ; ils reçoivent leurs gages et règlent toutes leurs difficultés ; les entrepreneurs conviennent de fournir un certain nombre d'hommes ou de jeunes garçons. Après avoir appris des métiers avec les Américains, ils vont bientôt travailler pour les Chinois, ou s'établissent sous le régime coopératif, omme on en voit la preuve dans les nombreuses petites fabriques de la cité, où ils s'entassent dans leurs salles de travail, mangent et couchent dans les chambres où ils travaillent au-dessous ou au-dessus du sol, dans l'ordure, et s'exposent à toutes sortes de maladies. Comme domestiques, ils reçoivent dix pour cent de moins que les Européens ; comme garçons d'écuries et jardiniers, de trente à cinquante pour cent ; comme garçons de fermes, de vingt à trente pour cent ; comme journaliers ordinaires de cinquante à soixante pour cent ; comme ouvriers, cinquante pour cent ; comme cordonniers ou colporteurs, ils gagnent à peu près la moitié de ce qui suffirait à un blanc. Le marché du travail n'est pas encombré ici. Ils s'efforcent de s'emparer de toutes ces occupations, empêchent les Européens et les Américains de venir ici, et chassent du pays ceux qui y sont venus et y ont travaillé depuis des années. En général, environ 740 sur 800 qui arrivent ici, portent les marques distinctives de la petite vérole ; la proportion est encore plus forte parmi ceux qui partent, ce qui prouve que beaucoup l'ont prise ici. En Chine on pratique l'inoculation. Beaucoup meurent de la petite vérole ici ; ils obtiennent un permis d'enterrement, et sont enterrés sans que personne n'en sache rien. Ils ne sont soignés par aucun médecin. Cette maladie est fréquente en Chine, où ils la prennent deux ou trois fois. Leurs habitations ici sont malpropres de même que leurs personnes ; ils se baignent rarement ; la plus grande partie d'entre eux sont affectés de maladies de peau, de syphilis ou d'autres maladies semblables ; mais leur condition ici vaut mieux que celle où ils se trouvent chez eux. Ils ne prennent aucune précaution sanitaire, à quelque classe qu'ils appartiennent. Dans le voisinage immédiat de Canton, se trouvent une douzaine de cités ou de villages comprenant le district d'où viennent les Chinois que nous avons ici, outre Macao, Hong Kong, Swatow, Namoa, Amoy, Chinchew, Hacitan, Fuhchau, Tamsui et Keelung, dans l'Ile de Formose, les seuls ports que l'on trouve là, Nanking, Cheichang, Ningpo, Cheepo, Yangchau, Shanghai, Suchau, Hang-Chau, Chefoo, Nuchang, Tien-Tsin. La distance extrême entre ces villes est de 2,000 milles. Toutes ces localités ont été visitées par le témoin qui a vu toutes les classes de la population, depuis les mandarins jusqu'au dernier du peuple, et qui a pénétré sans difficulté à une grande distance dans l'intérieur, et c'est sur ces excursions qu'il a basé ses allégués sur la condition sanitaire des Chinois. Les Japonais sont un peuple bien plus propre.

On ne pourrait trouver dans les Etats du Pacifique une demie douzaine de familles légitimes parmi les Chinois. Souvent des femmes achetées ont des enfants qui sont soignés et traités comme les enfants propres de ceux avec qui elles vivent, et l'on prend soin de les élever, surtout si ce

Travaillent bien, apprennent, et dépensent en débauches.

Sont lents, indolents s'ils ne sont pas à la tâche.

Imitatifs, évitent ou négligent le travail.

Salaires comme domestiques.

Garçons d'écurie.
Garçons de ferme.
Journaliers.
Artisans.

Non seulement ilsarrêtent l'immigration blanche, mais ils chassent la main-d'œuvre blanche.

Petite vérole.

Sales, et affectés de diverses maladies.

Femmes.

sont des garçons. Les compagnies seules savent combien il y a de femmes chinoises ici, et elles ne veulent pas le dire, de crainte qu'il ne s'élève un cri d'alarme. Il en vient peu qui sortent des maisons de prostitution chinoises, où elles sont élevées dans un but de prostitution. L'on en fait un commerce en Chine. A leur arrivée ici, elles sont vendues à quelque homme de la cité ou de l'intérieur ou à quelque maison de prostitution dans la cité. En général, elles sont jeunes, n'ayant pas souvent plus de treize ans, et à leur arrivée, elles sont en meilleure santé généralement que les hommes, mais elles sont faibles d'esprit, n'ont que peu ou point d'instruction et agissent comme des esclaves. Les entrepreneurs avancent souvent de l'argent aux prostituées en Chine, et elle sont amenées ici sous contrat comme les hommes, elles tombent sous la domination des compagnies comme eux. Les mots "achetées et vendues," comme on les appliquent aux femmes, veulent dire à termes et non pour la vie, cependant leur contrat est appelé "Lettre de Vente"; c'est la pratique ordinaire en Chine pour les étrangers comme pour les Chinois de les acheter et d'obtenir une lettre de vente ; celles qui viennent ici ne viennent que pour une certaine période, cela étant plus profitable pour leurs maîtres ; elles s'efforcent de gagner d'avantage pendant quelques années, mais elles s'apperçoivent alors qu'elles ont vécu dans une plus grande dissipation, dans une profonde misère et quelles sont plus endettées et plus esclaves que jamais. Les femmes à petits pieds sont considérées comme aristocratiques, beaucoup d'entre elles sont pauvres cependant. Ces femmes sont toujours vendues comme spéculation par des entremetteurs, jamais par leurs parents. C'est la coutume en Chine pour le mari de payer un douaire à sa première femme ; les autres ne sont que des servantes ou des concubines, c'est une simple matière d'achat.

Prostitution.

Berceaux de prostitution en Chine.

Les compagnies n'étaient originairement que les agents des maisons chinoises de Hong Kong. Les chefs de ces compagnies à Hong Kong étaient Wo Hang et Hing Wa, peintres de portraits dans cette ville en 1850 et 1851, qui les ont dirigées pendant bien des années plus tard. Ce sont eux qui ont inauguré le système d'envoi des hommes ici dans le but de louer leur travail. Plus tard, ils s'adjoignirent quelques marchands chinois, et ceux-ci pensèrent que des agents étaient nécessaires en ce pays pour recouvrer leur avances et veiller aux contrats ; ces agents s'unirent dans un but de protection mutuelle contre les coolies qui essayaient de se soustraire à leurs contrats, pour conserver les affaires entre leurs mains et aussi pour assurer aux coolies que, vivants ou morts, ils garantissaient leur retour en Chine et leur inspirer avant leur départ de la Chine, assez de confiance pour les persuader que ce devoir important serait exécuté et qu'ils étaient ici pour y voir. Devant fournir aux besoins de ces coolies, ils se firent importateurs d'articles chinois et de toutes autres marchandises qu'ils pouvaient vendre aux Américains ; et leurs affaires augmentant en proportion de leurs richesses, ils devinrent assez puissants pour louer les immigrants, les intimider, les terrifier et punir secrètement les ignorants pour violation de leurs contrats ; et enfin pour empêcher, excepté en certains cas, tout Chinois de venir ici sans leur concours. Ils agissent comme agents intermédiaires vis-à-vis des Chinois, se constituent arbitres et juges et punissent les offenses. Ils perçoivent des honoraires réguliers pour enrégistrement et pour le soin qu'ils prennent de veiller à la rédaction des contrats et à leur exécution, mais ils ne garantissent jamais au coolie le paiement de ses gages par l'entrepreneur. Ils sont censés défendre ceux qui sont attachés aux compagnies, s'ils se trouvent en difficulté ; c'est par leur entremise que les coolies envoient leur argent en Chine et c'est une source de profits pour ces agents ; ils vendent aussi aux coolies, en grande

Origine des six compagnies.

partie, les marchandises qu'ils importent de la Chine. Les compagnies sont des maisons commerciales et non des corporations. Elles sont connues sous le nom des Six Compagnies, simplement parce qu'elles se sont unies pour monopoliser le trafic des coolies.

Leur profit consiste en frais d'enregistrement payés par l'entrepreneur et dont les coolies ne connaissent que peu de chose ou rien du tout. En considération de ces honoraires, elles s'engagent à ramener le Chinois dans sa patrie à l'expiration du contrat, à y transporter ses restes, s'il meurt, à en prendre soin s'il tombe malade, et à veiller à ses intérêts en général. Tous les Chinois peuvent s'entendre facilement. Les compagnies ne les envoient pas tous au même endroit. Si une personne désire engager 500 hommes, elle s'adresse au chef de l'une de ces compagnies et fait un arrangement pour ce nombre d'hommes. Quant à la question de responsabilité de ces compagnies ou de l'entrepreneur américain concernant le paiement des travailleurs, le témoin a eu connaissance d'un cas où un homme venu de l'Est engagea 50, 60 ou 100 hommes pour travailler dans les buanderies. Lorsque ces hommes furent arrivés dans l'Est, ils refusèrent de remplir les conditions du contrat. Leurs gages étaient censés être payés ici, moins un certain percentage qui était remis ; après leur refus d'exécuter l'engagement qu'ils avaient contracté ici, ils ne purent trouver le moyen de se faire payer. Dans quelques cas ils perdirent leur argent, les Américains prétendant qu'ils avaient violé leur contrat, et ils ignoraient comment s'y prendre pour intenter des poursuites en leur propre nom afin de recouvrer l'argent qui leur était dû pour leur travail. Les compagnies ne garantissent pas aux coolies le paiement de leurs gages. Elles deviennent des maisons ou des entreprises individuelles. Comme maisons commerciales, elles peuvent faire des entreprises et faire exécuter le contrat par les compagnies peut-être. Les marchands leur avancent les provisions dont elles ont besoin et opèrent le recouvrement de l'argent dû pour gages.

Les Chinois ne connaissent de nos institutions que nos prisons.

Les Chinois ne connaissent aucune de nos institutions excepté nos prisons. Ils ne connaissent et ne désirent apprendre rien des devoirs du citoyen, sauf le moyen de se soustraire aux moindres obligations ou fardeaux qui lui sont imposés comme tel. Presque tous sont laboureurs ou journaliers ordinaires, bien peu sont artisans. En général, ils sont ignorants, serviles, rampants, ils ont des manières brutales, vivent dans des huttes, sont mal nourris, mal vêtus, écrasés de travail, profanes dans leur langage et immoraux à l'extrême. Le témoin n'a rencontré que très peu de personnes en état de parler Chinois, sauf les missionnaires. Les Chinois qui apprennent notre langue nous viennent surtout de la partie nord de la Chine, tel que Shanghaï par exemple. Il est rare qu'un marchand apprenne notre langue même s'il passe ici sa vie entière. Les Chinois n'ont aucune idée d'un gouvernement libre, ou du droit que possède tout individu de s'en faire écouter ou d'en faire partie. C'est une nation servile. Comme diplomates, ils se sont toujours soustraits, quand ils l'ont pu, à toutes les obligations des traités qu'ils ont fait avec les étrangers, à preuve qu'après avoir promis d'entrer en négociation à Tien-Tsin, ils ont massacré tous les Anglais et autres Européens se rendant à cette ville dans ce but, sans aucun avis ou sans qu'on eût la moindre idée d'hostilités ouvertes. Lorsque W. H. Seward a dit que les Chinois étaient les plus habiles diplomates qu'il eut jamais rencontré, le témoin pense qu'il était un peu trop âgé ou infirme pour juger ou comprendre la question. Quant à leur grossièreté de langage, ne connaissant pas leur langue, ils ne sait pas s'ils blasphèment : certaines expressions vulgaires et profanes bien connues sont les premières que l'on remarque, surtout dans les relations commerciales avec eux. Ils jurent dans les cours de justice

Ignorants, serviles, rampants, brutaux, mal nourris et vêtus, profanes, immoraux.

Diplomatie.

Perfidie.

anglaises à Hong Kong. Beaucoup professent la religion chrétienne, mais on n'en trouve pas un sur mille qui soit sincère, les missionnaires disent eux-mêmes qu'ils ne les croient pas sincères. Il ignore si les Chinois qui résident à Hong Kong deviennent sujets anglais en vertu de la loi de naturalisation, mais ils sont protégés par certaines clauses de la loi anglaise. S'ils vont à Canton et qu'il leur arrive d'y être arrêtés pour quelques offenses passées ou pour dettes, le consul anglais parvient généralement à faire relaxer tous ceux de Hong Kong. Il n'existe pas de corps législatif à Hong Kong ; c'est une colonie de la couronne ; il n'y a pas non plus d'organisation municipale. La vie humaine est considérée comme bien peu de chose en Chine. Ils sont cruels, égoïstes et ingrats ; menteurs et malhonnêtes à l'extrême en tout ce qui ne concerne pas leurs intérêts. Ils entassent et cachent leur argent pour le soustraire aux employés officiels, à leurs persécuteurs chinois ou aux voleurs. Leurs châtiments sont sommaires, cruels et extrêmement barbares. Ils n'emprisonnent jamais pour un long terme, excepté pour dettes. Ils traitent mal leurs femmes et les considèrent très peu. Quant aux joueurs, le témoin dit avoir puisé sa connaissance en visitant une ville chinoise et en voyant des maisons de jeu ouvertes à très peu de distance les unes des autres ; il les a vus se livrer au jeu ici, dans leurs quartiers, comme en Chine, bien qu'on dise que la police est très sévère sous ce rapport. A Hong Kong, les autorités donnent des licences à des maisons de jeu pour l'usage des Chinois seuls et n'en permettent pas l'accès aux étrangers ; mais vous y trouvez partout des tables de jeu en plein marché. Quant à la prostitution, le témoin n'a jamais vu de femmes de mauvaise vie dans les rues ici, il n'a jamais vu non plus, en Chine, de femmes solliciter les hommes sur la rue ; ici, elles le font de leurs fenêtres—en frappant sur les vitres. En face de la cité de Canton, sur les bords de la rivière, on voit de grands bateaux, longs de 100 pieds et plus et de moitié moins larges, on construit sur ces bateaux des maisons fastueuses d'un étage ou un étage et demi de hauteur, on les désigne sous le nom de "bateaux de fleurs". Ils contiennent de dix à vingt femmes, ce sont des lieux très fréquentés. Les classes riches font souvent avec ces bateaux des excursions de débauche le long de la rivière ; ce sont des maisons de prostitutions flottantes ; mais on trouve aussi à terre des quantités innombrables de femmes de mauvaise vie. La sodomie est habituelle chez eux. On trouve souvent, à leur arrivée ici, que trente ou quarante garçons partis de Hong Kong en bonne santé apparente, sont atteints de maladies vénériennes dans la région de l'anus, et les médecins chinois questionnés à cet égard ont admis que cette coutume est commune chez eux.

Religion chrétienne parmi eux.

Valeur de la vie humaine.

Châtiments cruels.

Jeu.

Prostitution.

"Bateaux de fleurs."

Sodomie.

Quant au soin qu'ils prennent de la vie humaine, le témoin n'a jamais entendu dire que sauver une vie était un acte méritoire chez les Chinois, ni que la chose soit mise en pratique. Il a vu des Chinois à la mer ou supendus à la carcasse d'un navire naufragé et leurs compatriotes passer en bateaux auprès d'eux sans s'en occuper, pour aller piller le vaisseau naufragé. En 1859, il a été au secours d'un navire américain, le *Vancouver*, dans la rivière de Canton ; il le trouva entouré de bateaux employés habituellement au transport des cargaisons et loués généralement pour cet objet ; il dût ouvrir le feu sur eux pour les chasser ; ils avaient chassé l'équipage, s'étaient emparés du navire et s'occupaient à en faire le pillage. Dans une autre circonstance, lors du naufrage du *Lucky Star*, capitaine Nelson, sur l'Ile de Formose, non seulement ils pillèrent le navire et volèrent l'équipage, mais ils dépouillèrent le capitaine et sa femme de leurs habits et les amenèrent nus au rivage, à une distance de plusieurs milles. Il ne pense pas que les autorités impériales de la Chine

Indifférence pour la vie humaine.

Les autorités impériales en Chine ne peuvent protéger les étrangers dans l'intérieur du pays.

puissent protéger les étrangers voyageant dans l'intérieur contre les violences ou les indignités ; il ne croit pas non plus qu'elles puissent faire exécuter dans les provinces éloignées les traités conclus avec les puissances occidentales. En Chine, on trouve, en général, bien peu de personnes dont l'instruction s'élève au-dessus de la connaissance de quelques caractères d'écriture et ils peuvent rarement lire sans recourir à un lettré et encore moins dresser leurs contrats ; mais aussitôt ceux-ci passés, ils savent très bien en retirer tous les avantages et agir aussi malhonnêtement que possible sans en violer ouvertement les clauses. Le témoin fait remarquer qu'ici les compagnies jouissent d'une meilleure réputation, sous ce rapport, parmi notre population que leurs principaux officiers en Chine, car Wo Hang, un de leurs plus hauts personnages à Hong Kong, est incapable de dresser un contrat et possède une telle réputation de mauvaise foi que personne n'oserait se fier à lui. Les contrats d'engagement des coolies qui partent de Macao pour aller travailler à Cuba ou au Pérou sont semblables à ceux des coolies qui nous viennent de Hong Kong, sauf qu'ils sont faits par un agent péruvien ou cubain au lieu de l'être par un Chinois. Il existe entre l'empire Chinois et le Pérou un traité pour le commerce des coolies, il en est de même pour les Etats-Unis. Un coolie peut être amené ici s'il déclare au consulat américain à Hong Kong qu'il contracte volontairement cet engagement. Les navires transportant ceux destinés au Pérou et à Cuba sont arrangés comme des prisons, munis de barreaux et de grilles comme on nous représentait les navires employés à la traite des esclaves, mais avec des équipages plus nombreux. On ne permet de venir sur le pont qu'à un certain nombre à la fois et on exerce envers eux la même surveillance que s'ils étaient prisonniers. Il arrive fréquemment, si l'occasion s'en présente, qu'ils s'emparent des navires, les détruisent et qu'ils échappent à leur esclavage. Les coolies disent qu'ils s'embarquent volontairement à bord de ces navires. L'exportation des coolies au Pérou a été défendue, quand on a découvert que leur travail était un esclavage et que des agents ou embaucheurs les attiraient hors de Canton ; les autorités chinoises les faisait décapiter comme faisant le commerce des coolies. Aucun trafic de coolies sous cette forme ne se fait entre ce port et aucun port chinois. Les coolies s'engagent à venir travailler ici pendant un certain temps à certain prix,—de $3 à $5 par mois et rarement à des gages plus élevés. Bien peu de ceux qui viennent ici ont avec eux leurs familles. Ils travaillent ici pour payer des dettes d'un caractère douteux contractées chez eux.

Carractère commercial.

San Francisco, 24 Octobre 1876.

Femmes.

Quant à la petitesse du pied chez les femmes comme marque dinstinctive des classes élevées, le témoin dit que cela est vrai en général ; cependant on en voit un nombre considérable dans leurs maisons malfamées fréquentées par des hommes des plus basses classes et des mendiants. (Le témoin produit ici des photographies prises en Chine, montrant que les femmes à petits pieds aussi bien que celles à pieds naturels se livrent à la prostitution). La classe de Chinois qui nous arrivent ici ne représente pas la population paisible et tranquille qui pourrait nous venir d'autres parties de la Chine. Toutes les guerres avec les étrangers ont pris leur origine dans les environs des districts d'où viennent les Chinois que nous avons ici. Cette population a fait preuve des plus horribles dispositions dans sa manière de faire la guerre ; elle a tenté, par exemple,

Quelle classe émigre sur la côte du Pacifique.

d'empoisonner toute la population étrangère à Hong Kong pendant la dernière guerre ; les pirates qui ont infesté toutes les mers chinoises, sont sortis presque tous de ces districts. Ils pillent égallement les étrangers et leurs compatriotes, et saccagent souvent des établissements sur leurs propres côtes. Les rapports démontrent que presque tous les vaisseaux étrangers capturés en Chine, l'ont été par les pirates de ce district, vers l'embouchure de la rivière de Canton. De fait, la population de cette région fournit presque toutes les prostituées et les bandits qui infestent les autres ports sur les côtes de la Chine ; les hommes sont craints partout où ils vont. Quelques-uns de ces pirates viennent dans ce pays. Voici le portrait d'un des plus cruels pirates appartenant à cette classe (il présente une photographie). Il est venu ici. Le témoin l'a connu longtemps comme pirate. Voici des photographies d'individus de cette classe. Les émeutes de Tien-Tsin ont eu leur origine à Canton.

Le district de Canton fournit aux autres places leurs bandits et leurs prostituées.

Les principaux chefs de ces compagnies résident à Hong Kong où, lors de l'agitation, des messages leur furent envoyés afin de faire cesser l'immigration. On a donné à l'association le nom d'hôpital. Elle est connue aussi comme une ligue secrète de Chinois au milieu d'une colonie anglaise, et composée, en grande partie, de Chinois engagés dans le commerce des coolies, et de membres de la classe commerciale, dans le but de mettre à exécution certaines mesures secrètes en dehors des autorités légales. Ils sont reconnus là comme les défenseurs de ceux qui se sont rendus coupables d'actions criminelles, mais ils ne prennent aucun soin de ceux qui sont sans soutien. Le témoin a acquis la connaissance qu'il possède des Six Compagnies par des recherches étendues et patientes faites pendant le cours de ses longs voyages au milieu de centaines de personnes avec lesquelles il a eu des ralations ici et à Hong Kong, et par la lecture d'articles à leur sujet publiés dans les journaux de Hong-Kong, où ils habitent une colonie anglaise et sont gouvernés par des lois anglaises.

San Francisco, 18 novembre 1876.

Thomas H. King, est appelé de nouveau :

Les Chinois émigrent aussi aux " Etablissement des Détroits," comme coolies envoyés sous contrat par des Chinois, de la même manière qu'ils viennent ici, mais ils s'y rendent en bien plus grand nombre, et ils y pullulent tellement que non seulement ils ont le monopole des occupations mécaniques et agricoles, mais qu'ils possédent, conduisent et dirigent toutes les affaires commerciales et mercantiles, ainsi que les larges flottes de navires, de style européen, à voile et à vapeur, qu'ils possèdent dans ces ports et au moyen desquelles ils commercent avec beaucoup de parties du globe.

Effets sur la main-d'œuvre blanche.

L'immigration continue des Chinois dans ces endroits nécessite l'emploi d'une flotte nombreuse de voiliers et de steamers pour leur transport chaque année. Des jonques chinoises y transportent aussi des coolies.

Le système des coolies Chinois n'a pas produit des effets moins désastreux à Siam pour la population aborigène. Les affaires et le commerce de tous genres, a peu d'exception près, sont passés des mains des Siamois à celles des Chinois. Ils ont aussi monopolisé l'industrie des transports, à l'exclusion entière des Siamois.

Le chinois à Siam.

On peut en dire autant des pays voisins, tels que Java, Sumatra, Bornéo et Luçon.

Entrepreneurs de main-d'œuvre chinoise.

Des Européens ou des Américains ont été en Chine pour engager des Chinois à venir ici ; ils n'ont jamais pu réussir sans avoir recours à des entrepreneurs ou agents chinois ; et chaque fois qu'un coolie n'a pas été engagé par l'entremise des Six Compagnies, il a rompu son engagement. Il y a plusieurs années, les producteurs de cotons des Etats du Sud ont envoyé des députés à Hong Kong ; après des mois d'efforts infructueux pour traiter directement avec les coolies, ils en chargèrent enfin plusieurs navires en s'adressant aux agents du commerce des coolies. Après les avoir payés, un grand nombre quittèrent le navire, quelques-uns même se noyèrent dans le port pendant leur fuite, montrant ainsi clairement qu'ils n'avaient aucune intention d'observer leur engagement ou quelque contrat que ce soit à moins d'y être forcés par les pénalités effrayantes sous le coup desquelles ils se trouvent et chez eux et à l'étranger, où elles sont excutées d'une manière aussi rigoureuse, lorsqu'ils sont engagés par l'entremise des Six Compagnies.

Expérience dans les Etats du Sud.

Système d'engagement.

En étudiant ce système d'engagement, j'ai trouvé qu'une bonne proportion des coolies qui nous arrivent, c'est-à-dire près de la moitié, sont engagés par des hommes repatriés qui, avec le produit de leur travail, trois, quatre ou cinq cent piastres, se trouvent à leur tour en état d'engager dix à douze hommes, qu'ils obtiennent par le même système et de la même manière ; et que le coolie ignorant reste dans un état de demi-esclavage pendant tout le temps de son engagement.

Au Japon.

Au Japon, pendant beaucoup d'années après que les étrangers eurent obtenu la permission de vivre et de commercer dans le pays, on ne permettait l'entrée aux Chinois que comme serviteurs domestiques des Européens et des Américains ; ils ont cependant réussi à enlever aux étrangers qui les y avaient subrepticement introduits, une grande partie du commerce d'importation et d'exportation en Chine et ailleurs, si bien qu'il est généralement admis que les Chinois sont maintenant les plus riches marchands engagés dans ce genre d'affaires, et les rues du principal siège de ce commerce, Yokohama, sont remplies d'enseignes flamboyantes décorant la façade des maisons de commerce chinoises que l'on rencontre à chaque pas.

Etat de confort respectif.

Un tel état de chose n'est pas le résultat d'une plus grande habileté commerciale chez le marchand chinois que chez le nôtre, mais de son talent à appliquer la méthode de vivre à bon marché, au moyen de laquelle ils peut faire la concurrence à moins de frais et avec un résultat plus profitable. Leur présence dans le pays dont il vient d'être parlé n'a pas eu pour résultat l'élévation du niveau social des classes inférieures ; elle a abaissé celui des classes supérieures, comme nos fabricants commencent à s'en apercevoir à leurs dépens.

Les Chinois ne font pas seulement concurrence à la classe ouvrière, ils la font aussi aux marchands. Ils importaient autrefois par l'entremise de maisons américaines, ils le font maintenant eux-mêmes, grâce en grande partie à la compétition.

San Francisco, 24 octobre 1876.

MEARES.

John L. Meares, médecin et officier de santé de la cité de San Francisco, depuis le 1er mai, est assermenté et interrogé :

Le Chinois n'est pas aussi bien doué sous le rapport physique que l'homme de race blanche, et il ne peut faire autant de travail fatiguant que ce dernier.

Salubrité.

Ils habitent de grandes maisons divisées en plusieurs pièces, dont beaucoup sont entièrement impropres à être habitées, et qui devraient être condamnées comme telles. Ils s'entassent dans de petites chambres sans ventilation, et sujets comme ils le sont aux maladies contagieuses, ils sont continuellement exposés à les contracter, en respirant sans cesse un air vicié.

Petite vérole.

Quant à l'épidémie (petite vérole) qui a règné parmi nous depuis le 24 mai, soixante-quatorze décès ont été signalés parmi eux. S'ils meurent de la petite vérole, on les porte dans les ruelles Cooper, Bull Run ou autres endroits qui leurs servent de dépots pour leurs morts, et il devient impossible de s'assurer de la localité des décédés. Leurs habitations ne peuvent être désinfectées pour cette raison, et deviennent un foyer permanent de contagion. De temps à autre, on découvre un cas dans un soubassement possèdant un corridor ouvrant sur la rue. J'ai trouvé un jour un Chinois malade depuis quatorze jours, et mourant. Pendant tout ce temps, le poison passait du corridor dans la rue. Je fis convoquer une assemblée des chefs des Six Compagnies, je leur dis qu'ils cachaient les cas de petite vérole, et qu'ils devaient de suite prendre quelques mesures à cet égard. Ils promirent d'y porter remède, et rapportèrent trois ou quatre cas pendant les deux ou trois jours suivants ; mais ce fut tout. Cette épidémie parmi la population blanche a pris son origine chez les Chinois et dans le quartier chinois. Je ne pense pas que nous aurions eu d'épidémie, si ces cas n'avaient pas été cachés dans le quartier chinois. Elle peut se communiquer par l'air ambiant, ou au moyen du linge porté au lavage dans une maison infectée, où il reste pendant deux ou trois jours et absorbe le poison. Si la petite vérole devient épidémique dans une ville où il n'y a pas de Chinois, cela est causé par la négligence des autorités locales. Dans l'Est, la maladie peut être sporadique, et quelquefois seulement épidémique en hiver, elle est rarement épidémique en été ; mais ici elle est épidémique en toute saison de l'année. Elle diffère entièrement de la fièvre jaune qui s'épuiserait d'elle-même, si elle était apportée ici.

Entassement des occupants et ordures dans les logements des Chinois.

En faisant, par ordre de l'autorité municipale, la fumigation du quartier chinois, je le trouvai dans une condition horrible. Je trouvai les Chinois vivant dans de grandes maisons contenant de nombreuses chambres habitées chacune par de nombreux individus, sans ventilation, sans drainage souterrain, au milieu d'ordures dont l'odeur était horrible. Quelquefois vous entrez dans une chambre qui était plus haute originairement qu'elle ne l'est dans le moment. Ils construisent quelquefois des lits de camp tout autour de la chambre ; d'autres fois, vous trouvez dans un coin une plateforme de trois ou quatre pieds de profondeur, elle sert de lit à un grand nombre d'occupants. J'ai trouvé des cas de petite vérole cachés dans de semblables réduits. J'ai vu un cas que l'on avait relégué dans le coin d'un corridor, dans une boîte d'environ huit pieds de long, sur trois de large et quatre de haut ; j'avais pris cette boîte pour une espèce d'armoire où l'on déposait des aliments ou du linge. Les Chinois ne vous diront jamais la vérité sur ces matières, et, d'après mes observations, vous ne pouvez les croire, pour la majeure partie, même sous serment, quand il est de leur intérêt de mentir. Ils vivent sous terre, dans des caves, et dorment sur des espèces de bancs-lits, entourés d'ordures et sans ventilation aucune.

Fumeurs d'opium.

Je ne puis vous dire jusqu'à quel point ils fument l'opium ou quelle en est la consommation, mais quelque part que vous alliez dans le quartier chinois, vous les verrez fumer l'opium ; quelques-uns fument du tabac. Pour fumer l'opium ils se couchent généralement avec la pâte d'opium, la pipe, et tenant en main une petite lumière qu'ils appliquent à l'opium de temps

à autre. Souvent, une douzaine d'individus, et même plus, sont ainsi étendus, et quelquefois vous en verrez jusqu'à vingt fumant ensemble.

Inhumanité.

Je n'ai jamais vu aucune classe de gens aussi indifférents aux souffrances de leurs semblables. Prenons, par exemple, les petits hôpitaux dans la ruelle Aleck ; vous y verrez de petites chambres horriblement sales, et des Chinois mourant de consomption ou d'autres maladies, couchés dans les ordures, dévorés de faim, et personne pour en prendre soin. Ils vous demanderont cinq ou dix centins pour acheter quelque chose à manger. Ils mendiront du pain, et si vous présentez une croute à l'un d'eux, il la dévorera de suite. Ils paraissent périr de faim. Et cependant ce sont les lieux préparés, dirigés et maintenus par les Six Compagnies dans un but de bienfaisance, comme elles le disent. Vous entrerez dans un de ces hôpitaux aujourd'hui, et vous n'y verrez peut-être aucun malade ; allez-y demain matin, vous y trouverez trois Chinois morts, et personne ne semble savoir d'où ils viennent. Je n'y ai jamais vu de gardes-malades. Je dois supposer qu'il y va quelqu'un de temps à autre, et que l'on fait quelque chose pour ces malades, mais on dirait qu'on les laisse mourir de faim. Si une personne qui n'a pas l'habitude de ces choses, ouvre la porte et entre dans un tel lieu, elle court risque de suffoquer, tant l'odeur qui s'en échappe est horrible. C'est un fait des plus notoires que les Chinois sont entièrement indifférents aux souffrances de leurs compatriotes. Je n'ai jamais vu de femmes dans les hôpitaux.

Vivent entassés les uns sur les autres.

Les balcons, les toits, les remises et toutes constructions autour d'une maison sont généralement utilisés. Ils utilisent tout espace qui peut être employé. Souvent je trouve des lits dans de tels endroits. Les aliments sont préparés en général dans une cuisine, presque toujours au moyen d'une grande fournaise qui est commune à tous. Je n'ai jamais vu faire la cuisine dans une chambre à coucher.

Maladies vénériennes.

Les maladies vénériennes sont communes parmi eux, surtout parmi les femmes ; mais les hommes en sont aussi affectés. Leur lèpre, comme on l'appelle, n'est que le résultat de la syphilis transmise de génération en génération. Il y a quelques mois passés, les autorités ont renvoyé en Chine treize lèpreux. J'en connais deux cas, ici. La condition de ces lèpreux était horrible ; quelques-uns avaient le nez mangé. Lèpreux, signifie " couvert d'écailles ". La maladie se déclare par l'apparition d'un petit point rond, d'une couleur rouge brillante ; il se forme ensuite une écaille qui tombe et se reforme constamment ; plus tard une seconde écaille se forme auprès de la première et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le corps en soit couvert. J'ai vu de semblables malades dans les hôpitaux — quelques-uns de ceux que nous avons renvoyés. Leurs pieds avaient été dévorés par la gangrène sèche, leurs mains étaient presque réduites à rien et les ongles des doigts étaient tombés. Je doute beaucoup — les opinions sont divisées à cet égard—qu'un homme qui aurait des rapports avec une femme lèpreuse, puisse contracter sa maladie. Comme preuve à l'appui les cas de lèpre dont je viens de parler étaient restés à l'hôpital pendant des années et les employés ont été constamment en contact avec eux. Aux Iles Sandwich on isole les lèpreux, parce que l'on ne veut pas que la maladie se transmette d'une génération à une autre ; mais en Chine ou à Honululu, on ne voit aucun blanc craindre de contracter cette maladie ; les meilleures autorités sont d'avis qu'elle n'est pas contagieuse.

Leur prétendue lèpre est le résultat de la syphilis congénitale.

Lèpre.

Syphilis.

La syphilis paraît avoir un plus mauvais caractère chez les Chinois, parce qu'ils ne sont pas traités pour cette maladie et qu'elle est transmise d'une génération à une autre, jusqu'à ce qu'elle atteigne la forme tertiaire et qu'elle présente une apparence horrible ; mais je ne crois pas que la syphilis contractée pour la première fois soit plus sérieuse chez le Chinois que chez le blanc ou le nègre.

Fumeurs d'opium.

L'usage de fumer l'opium est, je crois, très général. Je ne pense pas qu'il soit pire que l'usage excessif des liqueurs, mais je crois qu'il abrutit plus promptement que celui-ci. Je pense aussi que l'abus de l'opium dans le quartier chinois vaut mieux que l'abus des liqueurs, car s'ils buvaient à l'excès je ne sais ce que nous deviendrions. Lorsqu'ils fument leur opium, ils sont inoffensifs, en ce qui nous concerne du moins.

Petite vérole.

La petite-vérole a causé 202 décès parmi la population blanche et depuis le 19 mai, jusqu'à ce jour, 1,002 cas ont été rapportés — et trois ont été cachés. Je crois qu'il a été généralement reconnu qu'elle était épidémique dans l'Amérique Centrale pendant les mois de février, mars, avril et mai derniers. La petite vérole règne souvent dans les pays de l'Amérique du Sud. Nous en avons eu une épidémie, ici, en 1868-69 ; je ne sais pas si elle a originé dans le quartier chinois. Elle a été épidémique à Philadelphie, je n'ai aucune connaissance personnelle de cette épidémie. Je ne puis pas dire qu'elle existe toujours dans les grandes cités.

Pourquoi les Chinois sont exempts de la fièvre scarlatine, de la diphthérie et de la rougeole.

Un désinfectant est un antiseptique qui arrête la décomposition des matières animales ou végétales, ou qui détruit le germe qui est le siège de la contagion. J'ai souvent pensé que si les Chinois sont exempts en partie de nos maladies contagieuses, telles que la fièvre scarlatine, la diphtherie, la rougeole, c'est dû, peut-être, à leur habitude de vivre dans une atmosphère de fumée. Cela ne les protège cependant pas contre le poison spécifique de la petite vérole ; mais je crois que cette fumée d'opium constamment aspirée, la fumée du tabac, l'air vicié ont une action délétère sur leur santé. Beaucoup meurent de consomption — de maladies de poumons. Je les regarde comme aussi bien protégés contre la petite vérole qu'aucune autre nation du monde ; toute personne en Chine a été inoculée, cette opération est compulsoire. Je ne crois pas que l'on pratique l'inoculation ici. Peut-être le fait-on dans l'enfance. La vaccination n'est pas pratiquée ici parmi les Chinois.

Beaucoup succombent aux maladies de poumons.

Défauts dans la loi réglant la quantité d'air cube nécessaire.

Je considère la loi règlant la quantité d'air cube nécessaire à la vie, comme très défectueuse. Je ne pense pas que le manque d'espace dans ce climat puisse engendrer la maladie autant que dans les climats de l'Est en été. Si nous avions ici une aussi forte chaleur que dans l'Est, nous aurions la peste dans cette partie de la cité presque tous les ans.

Trop de personnes entassées.

Dans les logements souterrains dont j'ai parlé, des couloirs ont été construits pour passer d'une rue ou ruelle à une autre et dans tous les couloirs qui j'ai visités, j'ai trouvé des gens qui y couchaient. J'ai vu de nombreux Chinois sur des lits étagés tout à l'entour de chambres très petites. Ils paraissent s'occuper de la ventilation bien moins qu'aucune autre nation que je connaisse.

D'après ma connaissance personnelle, je ne puis dire que l'habitude de fumer l'opium remplit nos prisons au même degré que l'abus des liqueurs ; je ne pense pas non plus qu'elle les rende vicieux ou plus querelleurs ; elle n'augmentent pas nos taxes dans la même proportion que l'abus du whiskey.

L'immigration chinoise augmentera toujours si on ne l'arrête.

Considérant les avantages dont jouissent les Chinois ici, ils viendront certainement à couvrir le pays d'une population aussi dense que celle de la Chine. Le quartier chinois s'étend de plus en plus dans cette cité, et sépare les plus belles propriétés—North Beach—du district des affaires ; pour atteindre cette magnifique partie de la cité, les chars urbains doivent traverser le quartier chinois, ce qui répugne aux dames et aux messieurs qui sont forcés de le faire.

Les Chinois séparent la plus belle partie de San Francisco du quartier des affaires.

Salubrité.

Je ne crois pas nos règlements sanitaires suffisants. Nous avons quatre inspecteurs permanents, pendant les épidémies nous en nommons davan-

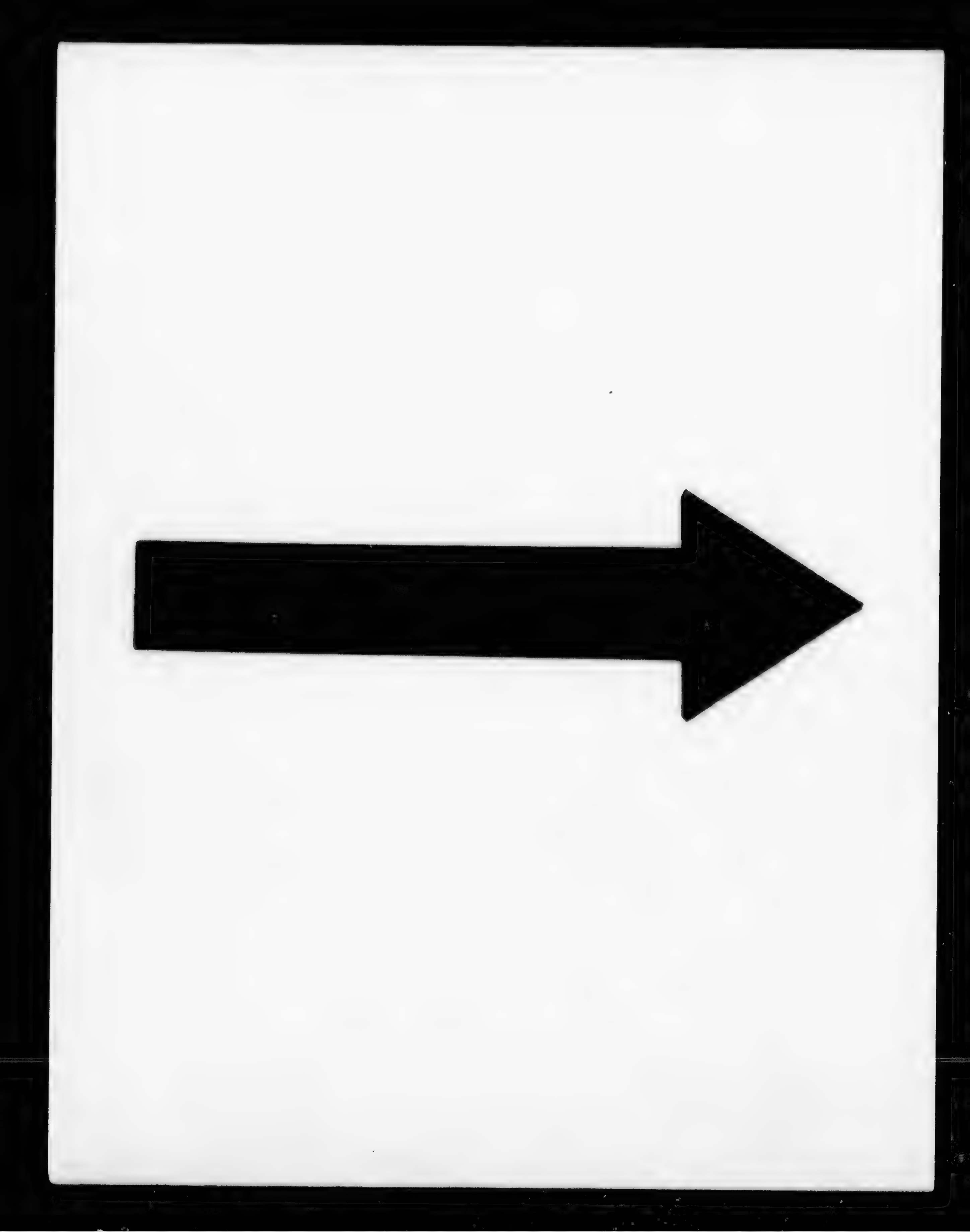
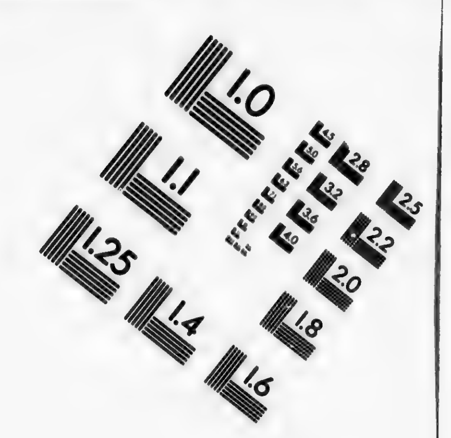
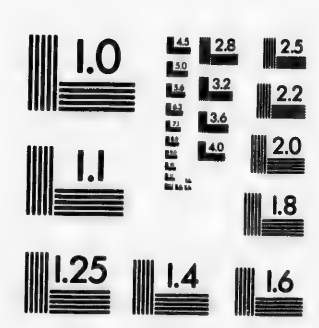
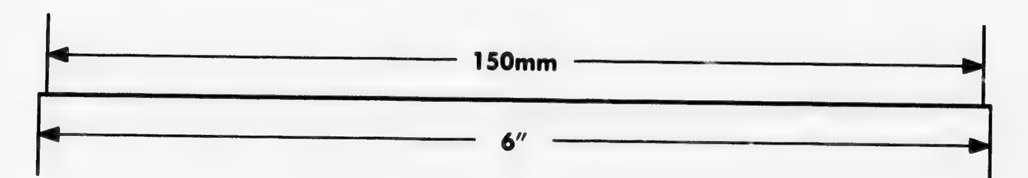
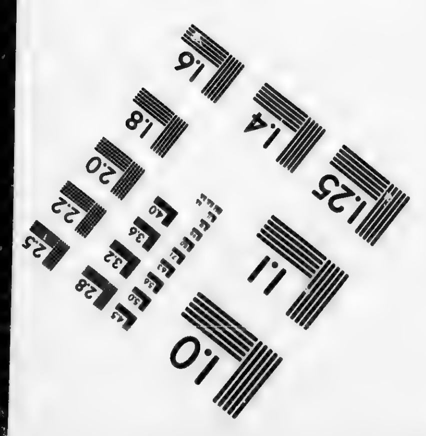


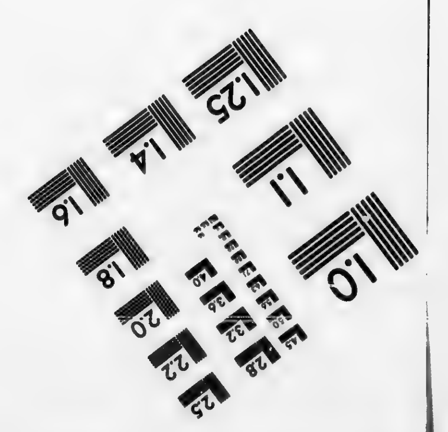
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)












2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

tage, nous en avons actuellement treize ou quatorze. On ne fait pas d'inspection régulière dans le quartier chinois plus fréquemment que dans aucune autre partie de la cité. Toute violation des règlements, partout ailleurs dans la cité, est rapportée au bureau de santé, mais on le fait rarement pour le quartier chinois ; pour cette raison, il a été nommé un inspecteur spécial pour ce dernier quartier, mais nous devrions en avoir trois fois plus, et les employer d'une manière permanente. Il appartient au département sanitaire, secondé par la police, de faire observer exactement les règlements concernant la salubrité publique. Si nous avions ici des lois sanitaires telles que celles de Boston, donnant au Bureau de santé le pouvoir de condamner une maison comme impropre à être habitée, ce serait un bienfait pour nous. Le quartier chinois par sa position naturelle devrait être salubre. Avec des règlements de police et des lois sanitaires convenables, on pourrait diminuer de beaucoup les dangers qui nous menacent ; ce serait le moyen de disperser les Chinois, ce qui vaudrait beaucoup mieux pour nous. Je ne puis dire exactement quelle est leur poportion de mortalité ici, mais elle est moins élevée que celle des Américains, parce que plus du quart des décès ici surviennent chez des enfants au-dessous de dix ans ; je ne crois pas avoir vu un Chinois de soixante quinze ou quatre vingts ans ; j'ai vu de temps à autre un vieillard, quelquefois même très âgé, parmi les immigrants.

Règlement sanitaires défectueux.

La proportion des décès parmi la population blanche a été de vingt pour cent. J'ai découvert des cas de petite-vérole au quartier chinois dans une chambre où vingt ou trente Chinois fabriquaient des pantoufles envoyées plus tard dans toutes les parties de l'Etat ; c'est un des moyens de répandre la maladie. Je n'ai jamais découvert un seul cas dans les buanderies, quoiqu'une centaine de cas m'aient été rapportés, ce qui m'a beaucoup contrarié. Une grande partie des prostituées de race blanche demeurent dans le quartier chinois. Si on doit souffrir de cette plaie, il vaudrait mieux que nous eussions 10,000 femmes chinoises. Je ne puis dire quels sont les maladies prédominantes dans le quartier chinois, n'y ayant jamais été appelé comme médecin, les médecins chinois seuls pourraient vous renseigner à ce sujet ; mais, d'après mes observations, je crois que la plupart des décès sont causés par des maladies chroniques surtout par la consomption ; je pense que le quartier chinois engendre plus de maladies qu'aucune autre partie peuplée de la ville. Quelques autres quartiers sont en très mauvais état, mais cela dépend du drainage qui y est défectueux. J'ai vu des cadavres d'hommes Chinois sur la rue, mais pas de femmes. J'ai connaissance d'avoir vu un Chinois mourant sur la rue. Un monsieur ouvrant son magasin le matin de bonne heure, trouva cet homme dans une condition horrible, il avait dû être malade depuis au moins deux semaines ; c'était un horrible spectacle ; quelques Chinois arrivèrent et le transportèrent dans la Ruelle Aleck; il a dû avoir été transporté là où on l'avait trouvé ; il mourut de la petite-vérole dans les vingt-quatre heures ; une enquête n'était pas nécessaire, la cause de la mort était visible ; il est difficile de trouver un coroner ou un jury pour tenir une enquête dans un cas de petite-vérole.

Prostitution.

Toute femme chinoise est regardée comme une prostituée, et elles le sont généralement. Il y a quelques femmes ici, mais il serait avantageux qu'il y en eut beaucoup plus pour l'usage des Chinois. Les blancs des plus basses classes sont les seuls qui approchent de ces femmes. Allez dans quelques parties du quartier chinois et vous y verrez un mélange horrible de blancs, de nègres, de mexicains et de sauvages. Je ne crois pas que les femmes chinoises soient la principale cause de syphilis, car elles sont trop peu nombreuses. Je pense que la syphilis se répand plus par

Les prostituées chinoises ne sont pas la principale cause de la syphilis.

les femmes réputées honnêtes que par les femmes de mauvaise vie parmi la population blanche. Je doute beaucoup que nous ayons ici au delà de 4,000 prostituées chinoises ; celles de race blanche sont nombreuses. Les prostituées chinoises sont comparativement d'une classe plus dégradée que les blanches, cependant parmi ces dernières, quelques unes sont arrivées à la dernière dégradation possible. Je n'ai jamais réfléchi sur la question de savoir si ces prostituées chinoises que fréquentent les Chinois employés comme domestiques, et conséquemment en contact avec nos enfants, ne sont pas une protection pour les familles. Je pense qu'il vaudrait mieux que le nombre de ces femmes fut plus considérable.

Alfred Clarke, commis au Département du chef de police ; a rempli cette position pendant huit ou dix ans, mais a fait partie du département de la police, dans une position ou dans une autre, depuis au delà de vingt ans ; il est assermenté et interrogé : CLARKE.

Langley dans son almanach (des adresses) porte le nombre des Chinois à 30,000. Quand j'ai visité le quartier chinois, je l'ai trouvé très sale ; je n'y ai pas été dernièrement. Il s'y trouve un grand nombre de prostituées et de joueurs chinois. Il n'est pas facile de les convaincre de crimes, si ces crimes ont été commis entre eux, parce que les témoins sont généralement des Chinois. La proportion d'arrestations chez les blancs ou les Chinois est à peu près la même. Nous avons ici des règlements en vertu desquels la police a le droit de faire disparaître les maisons de prostitution, de faire des arrestations et de punir les cas de mal propreté. Ces lois sur la prostitution et la propreté s'appliquent également aux blancs et aux Chinois, mais chez ces derniers, la police a plus à faire. Nous avons de temps à autre essayé l'emploi de moyens légaux pour amener devant la justice les violateurs de ces lois, et cela se poursuit depuis des années. A une certaine époque, quatre-vingt ou quatre-vingt-dix de ces coupables étaient détenus dans une petite prison construite dans ce but, et ces abus diminuèrent considérablement pendant que nous pressions ces poursuites. En 1866, il n'en restait plus que quarante ou cinquante hors de prison. Vers ce temps, on mit à l'étude un projet pour les reléguer en dehors de la cité, mais la législature passa une loi, l' "Acte des maisons de prostitutions chinoises " qui les défendait partout. C'est un crime de tenir une maison de prostitution ici. On ne peut les détruire qu'en prouvant le crime et en mettant le criminel en prison, et s'il paie l'amende, rien que la crainte de la loi peut l'empêcher de recommencer. Il est très difficile d'obtenir une seconde conviction parce qu'il devient beaucoup plus prudent. Quant à ce que l'on dit, que les femmes chinoises sont maintenues dans un état d'esclavage dans un but de prostitution, mes devoirs m'ont mis à même d'acquérir une certaine connaissance à ce sujet.

Prostituées. Crimes.

Prostituées.

Prostitution.

(Il exhibe deux contrats originaux pour un tel service de la part de ces femmes). Voyez le témoignage du Rév. M. Gibson. p. 42.

Le témoin étant rappelé, dit : Si l'une de ces femmes s'échappe après avoir été liée par un de ces contrats, son propriétaire s'efforce d'abord de la retrouver, et si elle est dans les mains d'un autre Chinois, celui-ci est invité à la rendre. (Ici on lit au témoin la réponse qu'il a donnée à la même question devant le comité de la législature.) Elles ne sont pas arrêtée aussi souvent par l'entremise de nos cours, parce que le shérif ne donnerait pas un mandat d'amener sans preuve de vol ; mais dernièrement ils ont ainsi obtenu quelques arrestations en se servant de l'autorité de

nos cours. Si la population chinoise s'élève à 25,000 ou 30,000, la classe criminelle y compte pour environ dix pour cent. Les personnes qui tiennent des maisons de prostitution parmi la population blanche, ont l'habitude d'envoyer dans l'Est pour obtenir de nouvelles filles, et de fournir aux frais de leur transport ; elles font, en général, certains arrangements quant à la manière de recouvrer ces frais. Souvent les habits de ces prostituées blanches appartiennent à la maîtresse de la maison. Bien peu de ces prostituées blanches ont été arrêtées pour s'être enfuies et avoir volé les habits qu'elles portaient. La principale différence entre l'importation des femmes de mauvaises vie blanches et jaunes, est que ces dernières reconnaissent la chose comme une coutume établie, tandis que les autres savent que la loi leur garantit leur liberté. Les femmes chinoises se sont généralement soumises passivement et sans résistance à cette fraude, à cette dégradation et à cet esclavage ; elle se sont laissées vendre, acheter et transporter au gré de leurs maîtres. Nous avons en cour la preuve écrite de tels actes de vente ; une certaine personne accusée d'avoir vendu une femme, a subi son procès, a été convaincue et condamnée à six mois de prison pour cette offense. Quant à la fuite et à la capture de ces femmes, j'en ai été informé par ces femmes et par d'autres personnes qui les connaissaient. L'arrestation de ces femmes pour larçin se fait de la manière suivante : Un Chinois se présente et dépose qu'une certaine femme a volé une somme d'argent, disons $200 ou $300. Il obtient un mandat d'arrestation, accompagne un officier de la cour et lui indique la femme et après l'avoir ainsi désignée, il fait venir en sous-mains d'autres porsonnes qui s'offrent comme cautions. Les formalités du cautionnement remplies, ces personnes accompagnent la femme qui s'en va avec ses nouveaux amis ; ensuite le Chinois revient à la cour et représente que l'accusation n'était pas fondée, que la propriété a été rendue et il parvient de cette manière à faire rayer l'affaire du calendrier de la cour. La femme chinoise se trouve en sa possession. On ne fait plus cela à présent. Il

Enlèvement de personne.

y a eu un cas d'enlèvement d'une femme chinoise par des blancs employés par des Chinois. Ils représentèrent que cette femme vivait avec un blanchisseur, en violation de son contrat et qu'ils avaient droit à l'assistance des Chinois pour l'exécution de ce contrat. La femme fut capturée en exécution de cette obligation et séquestrée jusqu'à ce que les parties au contrat pussent se rencontrer ; et il fut convenu que l'affaire n'aurait pas de suite ; cet arrangement fut observé fidèlement malgré tous les efforts des officiers pour amener l'affaire devant la cour. Un autre jeune homme a été arrêté il y a un an ou un an et demi pour avoir joué un rôle semblable dans une autre affaire. J'ai recueilli ces faits dans les rapports présentés au bureau de police.

Tribunaux secrets.

Il existe un tribunal secret, appelé Hip-ye tung, qui prélève sur ceux qui amènent des femmes chinoises et les marient, quelque impôt sous forme d'un prix d'achat, $5 par tête. En une certaine occasion, un Chinois reconnu coupable d'avoir marié une femme chinoise, fut invité à comparaître devant ce tribunal et à payer ce prix d'achat ou à se conformer enfin à la coutume de ses compatriotes. Une plainte fut portée à la police contre ce tribunal, et des agents secrets furent chargés de suivre l'affaire et de surveiller cette maison. Comme résultat, huit Chinois furent arrêtés dans les chambres où ils tenaient leurs séances et subirent leur procès devant la cour de police sous accusation de conspiration. Lup Sam Yung déposa qu'ayant marié cette femme, il fut appelé devant le Hip-ye-tung, où on lui ordonna de payer le prix de cette femme. Il dit encore qu'il fut menacé devant ce tribunal avec des armes nues et qu'on lui annonça en substance qu'il serait tué s'il ne payait pas pour cette femme. Les accusés furent acquittés faute de

preuves suffisantes pour les condamner. On apporta un coffre-fort de leurs chambres et on l'ouvrit avec difficulté. On y trouva des livres, dont l'un contenait une liste de 150 femmes, des pièces de comptabilité et des papiers ayant trait aux transactions du Hip-ye-tung. Ce tribunal se composait de trente ou quarante membres ou plus ; huit seulement furent arrêtés Nous n'avions dans cette affaire que des témoins Chinois. L'homme menacé était témoin à charge, mais d'autres furent appelés pour corroborer son témoignage.

Je crois que ceux qui ont intérêt au maintien de la prostitution chinoise, se sont concertés pour la continuer, parce que des capitaux assez considérables sont engagés dans cette affaire. S'il y a 1,000 prostituées et si chacune vaut $500, beaucoup d'argent se trouve en risque, et si elles s'échappaient toutes, elles laisseraient leurs maîtres beaucoup plus pauvres. Prostitution.

Les Chinois ont des sociétés pour le règlement de leurs affaires particulières, mais ce Hip-ye-tung était limité, je pense, aux affaires relatives à la prostitution.

La police a été appelée de temps à autre pour appaiser des rixes et des désordres dans des assemblées de Chinois ; quelquefois une demi-douzaine de personnes ont été blessées sérieusement, et de nombreuses arrestations ont été faites. J'ai entendu quelques membres des Six Compagnies dire qu'ils s'étaient assemblés et qu'ils avaient réglé l'affaire, mais je ne sais pas encore d'une manière définitive s'ils ont des tribunaux réguliers comme les nôtres. J'ai lu et entendu dire que des placards avaient été affichés dans le quartier chinois offrant des récompenses pour commettre des assassinats. Assassinats.

Quant à la règlementation des buanderies chinoises ici, les blanchisseurs ont un bureau de direction, et il ne serait pas permis à un Chinois, d'après les coutumes chinoises, d'ouvrir une buanderie sans la permission et le consentement du bureau. Ce bureau ressemble en quelque façon à nos unions ouvrières. Je crois avoir entendu dire que le prix d'une licence est de $2, et $5.

Quant à la preuve qu'il existe un tribunal chinois pour le règlement de leurs différends ici, je n'ai jamais pénétré dans un tel tribunal, et je n'en connais pas plus que je ne connais le Hip-ye-tung, dont j'ai parlé ; mais il y a actuellement en cour un cas dans lequel il est allégué qu'un Chinois a été emprisonné par ses compatriotes pour avoir négligé de payer une dette, et certaines personnes ont été arretées sur cette accusation. Beaucoup de Chinois ont disparu et ont été tués, et il n'a pas été facile à la police de s'en assurer.

On a fait des efforts pour supprimer la prostitution ; des femmes blanches sont arrêtées tous les jours ; je pense qu'il y en a 1,000 environ et non pas 5,000.

Outre les contrats dont j'ai parlé déjà, j'en ai vu trois ou quatre autres.

Les officiers de la cité aident généralement ces femmes à échapper à leur esclavage.

J'ai vu une époque où le nombre des prostituées chinoises était réduit à quarante hors de prison.

Les blancs, hommes ou femmes, sont emprisonnés, s'ils fournissent des filles dans un but de prostitution.

On m'a dit que les Six Compagnies avaient un tribunal d'arbitrage.

Les offenses pour lesquelles les Chinois sont le plus souvent arrêtés sont le jeu, la prostitution et les violations de la loi de l'air pur ; pour cette dernière offence, il y a une amende de $10 ou cinq jours de prison. Si un Chinois est emprisonné, ses cheveux sont coupés.

Les Chinois sont arrêtés en grand nombre, trente ou quarante chaque

Loi concernant l'air cube nécessaire.

nuit, pour violation des règlements concernant l'air cube nécessaire à la vie.

Les cellules des prisons sont légalement dispensées de l'application de ces règlements.

Il arrive quelquefois que les Chinois s'adressent à nos cours civiles, mais presque toutes leurs disputes sont réglées entre eux.

Les blanchisseurs, les cigariers, etc., ont tous leurs unions ouvrières, qui s'essemblent et règlent leurs difficultés par arbitrage.

Nul membre des six compagnies ne m'a jamais dit, à proprement parler, que les Chinois possèdaient un tribunal réglant toute affaire civile ou criminelle, mais un homme, de temps à autre, est venu m'informer que son affaire avait été règlée et arrangée. Cela se rapporte à des affaires criminelles, dans une assez forte proportion.

Le contact avec notre civilisation leur est avantageux ; nous perdons, au contraire, en nous trouvant en contact avec eux.

SAN FRANCISCO, 24 Octobre 1876.

ELLIS.

HENRY H. ELLIS, faisant partie du département de la police depuis vingt ans, agent secret depuis quinze ans et maintenant chef de police, est assermenté et interrogé :

Leur nombre dans la cité.

Il y a environ 30,000 Chinois dans la cité, peut-être un peu plus. Leur nombre varie beaucoup. Pendant la saison des pluies, nous en avons peut-être 60,000, et il y en a de 120,000 à 160,000 dans l-Etat. Quant à leurs habitudes et à leurs crimes, voici un tableau extrait des régistres.

Crime.

" Pour l'année finissant en juin 1876, les arrestations faites parmi les blancs étaient de 17,991 ; Chinois, 2,117 ; total 20,108. En juillet, août et septembre de cette année, les arrestations ont été ; blancs 5,047 ; Chinois 876 ; total 5,923.

" Langley porte la population de la cité et du comté de San Francisco à 30,000 ; 2,217 criminels, proportion égale à $7.05\frac{3}{8}$ pour l'année finissant le 30 juin 1876.

" Sur le nombre total d'arrestations, disons 20,108 pour l'année finissant le 30 juin 1876, les arrestations de Chinois étant au nombre de 3,117, égalent 10 2655-5027 ou $10\frac{1}{2}$ pour cent. Les Chinois arrêtés pendant les trois mois finissant le 30 septembre 1876 étant au nombre de 878 donnent une proportion de $2.92\frac{2}{3}$ par cent, pour une population de 30,000.

" Les condamnés chinois envoyés dans les prisons de l'Etat pendant l'année finissant le 17 février 1876, disons 68, forment 13 31-63 ou $13\frac{1}{2}$ pour cent de 504 qui est le nombre total de condamnés qui y ont été envoyés pendant cette période.

" Nous d'avons pas de statistiques après février."

Ces convictions sont pour des félonies, c'est-à-dire par l'état tout entier ; et le tableau qui suit ne s'applique pas à la cité seule.

" La population, suivant Langley, est de 240,000 ; 17,991 criminels donnent une proportion de $7.49\frac{5}{8}$ pour cent, pour l'année finissant le 30 juin 1876.

" Le nombre de criminels de race blanche pour les trois mois finissant le 30 septembre 1876, est de 5,047 ou 2.10 7-24 pour cent, pour toute la population blanche qui s'élève à 240,000."

Voici un sommaire de toute la question :

" 2,117 Chinois arrêtés, 1875 et 1876, ou 7.056 pour cent de la population.

" 2,117 Chinois arrêtés, 1875 et 1876, ou 10.5 pour cent du nombre d'arrestations.

" 878 Chinois arrêtés dans les trois mois finissant le 30 septembre 1876, ou 2.923 pour cent de leur population.

" 68 Chinois condamnés au pénitencier pendant l'année finissant le 17 février 1876, ou 13.63 pour cent du nombre total qui y a été enxoyé pendant l'année

" 17,991 blancs arrêtés, 1875 et 1876, ou 7.496 pour cent de toute la population blanche.

" 5,047 blancs arrêtés pendant les trois mois finissant le 30 septembre 1876, ou 2.103 pour cent de leur population.

" 30,000, population chinoise, ou 12.5 pour cent de la population totale de la cité."

Règle générale, il est plus difficile d'arrêter les Chinois que les blancs. Cet état comprend les crimes commis par les Chinois contre les Chinois ou par les Chinois contre les blancs. Il est difficile, lorsqu'il s'agit de crimes entre Chinois, d'obtenir une conviction, car leur témoignage, à peu d'exception près, n'est pas digne de foi. J'ai appris par la rumeur et pour l'avoir entendu répéter souvent, que les Chinois ont une cour pour règler entre eux toutes les difficultés civiles ou criminelles.

J'ai eu occasion d'observer un cas où ils se sont efforcé de règler une affaire criminelle dans laquelle je me trouvais concerné. On trouva le criminel dans une chambre retirée, voisine d'une autre chambre où se trouvaient assemblés un grand nombre de Chinois. L'homme qui me conduisit là me dit qu'il fallait d'abord que j'attendisse pour voir quelles mesures seraient prises par ces gens. J'ai entendu dire que des Chinois avaient été jugés et convaincu de crimes et que les jugements avaient été exécutés. La police est généralement persuadée que c'est la vérité. Des placards ont été affichés offrant des récompenses pour l'assassinat de Chinois. J'ai vu des affiches que l'on supposait des avis de ce genre, et je me les suis fait interpréter verbalement, car ils étaient en langue chinoise. Peut-être des copies en ont-elles été conservées. Je crois que leur présence ici a un mauvais effet sur la civilisation, la prostitution étant plus accessible aux jeunes gens. La méthode adoptée par les prostituées consiste à se tenir aux fenêtres et à appeler des passants, les invitant à entrer. Elles savent assez d'anglais pour exprimer leurs désirs ou leurs besoins. On croit généralement dans la police et chez le peuple que ces femmes sont tenues en esclavage. Je ne crois aucunement à la conversion des Chinois à la religion chrétienne, car j'en ai vu qui la professaient venir en cour et prendre part, ou même être impliqués dans des cas tout-à-fait opposés à leur nouvelle foi.

Assassinats.

La prostitution et les jeunes garçons.

Les femmes prostituées sont tenues en esclavage.

Leur conversion au christianisme est une illusion.

Leur quartier est très sale. Sans la police, ils seraient enterrés dans leurs ordures, dans beaucoup de leurs demeures. La police les oblige de les nettoyer une ou deux fois par semaine. Ces ordures se composent de débris de toutes sortes, qu'ils jettent dehors ça et là, et même de quelque chose de pis. Dans certains endroits de la ville chinoise, ils ont des cabinets d'aisance remplis, à dégorger. Aussitôt qu'un Chinois prend possession d'une maison, elle parait de suite s'en aller en ruine et devient malpropre et sale. Les escaliers sont tenus très malproprement. Le quartier chinois s'étend graduellement. Dix ou douze pâtés de maisons ont été abandonnés aux Chinois dans une ancienne portion de la cité, la partie nord, audelà de laquelle se trouve un magnifique quartier s'étendant vers North Beach. Pour se rendre à ce quartier, les citadins avaient une avenue, mais les Chinois y ont pénétré, et partout où ils s'introduisent, ils prennent racine et chassent tous ceux qui ne sont pas de leur nation. Ils en ont fait de même dans cette rue, et c'est une chose sérieuse maintenant que d'y circuler seul à certaines heures de la nuit, et cela est très désagréable pour les dames.

Ordures.

La ville chinoise s'étend.

Les Chinois paient des loyers plus élevés et les blancs n'aiment pas à demeurer près d'eux. Si deux Chinois s'établissent de chaque côté d'un homme qui fait de bonnes affaires, il s'en ressent de suite et se trouve forcé d'aller s'établir ailleurs.

Si les Chinois s'étendaient davantage dans la ville, l'effet en serait désastreux pour les blancs qui seraient obligés de s'éloigner, et leurs demeures seraient occupés par les hommes de race jaune.

Il serait profitable de diviser le " Palace Hotel " et d'en faire une ruche pour les Chinois ; rien ne s'oppose à ce qu'on le fasse et aucune loi ne pourrait empêcher les Chinois de l'occuper.

15

L'opinion publique peut avoir quelque influence sur les propriétaires dans certaines localités de la ville, comme elle empêche les Chinois de s'établir dans d'autres parties de la cité, ce qui a pour effet de les concentrer dans le même quartier. Ce quartier est plus peuplé que tout autre district.

La proportion des arrestations est à peu près la même pour eux que pour les blancs, y compris les femmes et les enfants chez ces derniers. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils doivent être sales parcequ'ils sont entassés : dans l'ensemble, c'est une population malpropre. De jeunes garçons chinois employés chez les blancs y contractent des habitudes de propreté qu'ils perdent aussitôt qu'ils retournent parmi les leurs.

Entassés et sales.

Les Chinois se portent cautions : il faut deux répondants. Dans un cas de prostitution, la caution est de $100, l'amende est de $25 à $50. Presque tous ceux qui sont trouvés coupables, vont à la prison du comté, où ils purgent leur sentence. L'an passé, il y a probablement eu plus de chinoises arrêtées pour prostitution que de femmes blanches. Nous avons un règlement leur défendant d'accoster les passants. Tenir une maison de débauche est une offense entraînant une pénalité de $10. Il est difficile de se procurer des preuves soit chez les Chinois, soit chez les blancs. Un acte isolé ne constitue pas aux yeux de la loi l'offense désignée sous le nom de " prostitution."

Parjure.

Dans les procès des blancs, fréquemment la preuve n'est pas suffisante pour condamner l'accusé. Il se commet des parjures journellement dans toutes les cours. Nous voyons chez les Chinois des cas où vingt personnes viennent prouver un alibi auquel ni la cour ni les officiers de police ne croient. On ne voit pas cela aussi souvent chez les blancs.

La " Barbary Coast " ici est un foyer de crime, quelques Chinois s'y trouvent mêlés à des gens de toutes origines. Dans certaines localités les Chinois se conduisent bien, et très mal dans d'autres. Un autre district connu sous le nom de " Tar Flat ", a été rendu célèbre par les méfaits des *hoodlums*.

Dernièrement, nous avons strictement appliqué les règlements aux Chinois à cause de l'épidémie, mais avant cela les arrestations chinoises n'avaient pas surpassé les autres en proportion.

Les blanchisseurs chinois ne paient aucune licence. Un cas expérimental a été soumis à la cour, qui a décidé que la poursuite était illégale.

Le témoignage des classes élevées des chinois est digne de foi.

Les témoignage des classes élevées parmi les Chinois sont généralement dignes de foi, et je les crois probes, honorables et sincères dans leurs transactions et leurs affaires privées.

Dans le cas dont j'ai parlé et où je me trouvais personnellement intéressé, le coupable me fut livré ; c'était un cas d'assaut avec intention de meurtre. C'est la seule occasion à ma connaissance où ils aient tenté de régler entre eux un crime sérieux. C'est l'habitude dans les associations de bienveillance parmi les blancs de règler privément des difficultés qui sont souvent du ressort de la police. La police ici a toujours cru que les Chinois avaient des tribunaux instruisant les procès, les règlant par arbitrage ou punissant les coupables, mais je n'ai aucune preuve du fait. Dans le cas du Nip-ye-tung, il n'y eut pas de conviction faute de preuve. L'un des témoins avait une réputation respectable, et je n'ai aucun doute que son témoignage était vrai, mais il était contrebalancé par une plus forte preuve par la partie adverse, que le juge dut admettre.

Tribunaux secrets.

L'assassinat ne se rencontre pas seulement chez les Chinois, car on en voit des cas parmi les blancs. Pendant mes vingt ans d'expérience, il y a eu, je pense, une douzaine d'assassinats de chinois, entre eux, et trois ou quatre fois des Chinois ont été assassinées par des blancs. J'ai vu par les journaux publics que des centaines de Chinois ont été tués aux mines.

La police a eu dernièrement plus de trouble avec les *hoodlums* qui sont au nombre de plusieurs milliers. D'autres jeunes gens outre ces derniers, visitent les prostituées Chinoises. Les prostituées résident dans six ou huit pâtés de maisons. Il est impossible à notre police d'exclure les jeunes gens de race blanche de ce quartier. Le corps de police ne se compose que de 150 hommes, dont sept ou huit seulement font le service dans ce quartier. Nous avons une police spéciale pour les Chinois ; mais ce sont les seuls agents réguliers employés à les surveiller, et leur nombre n'est pas augmenté pendant la saison des pluies, quand nous avons jusqu'à 60,000 Chinois dans la cité. Ils commencent à arriver après la récolte, et s'absentent de temps à autre quand ils trouvent de l'occupation. Cette population flottante reste dans la ville pendant deux ou trois mois. Les 30,000 dont j'ai parlé constituent la population fixe, et c'est sur ce nombre que j'ai basé la proportion d'arrestations. La population blanche ayant droit de vote s'élève à environ 30,000, et les arrestations comprennent les hommes adultes, les femmes, les jeunes gens et les petits garçons. Il y a dans la cité 1,500 prostituées de race blanche et 1,000 de race chinoise, environ, les autres nationalités ne sont pas spécifiées, mais elles ne sont pas vertueuses.

Hoodlums et prostituées.

Le centre du commerce et des maisons privées s'est porté au sud, et le centre de la population chinoise est à environ un demi mille du nouvel hôtel de ville. La population chinoise n'a pas augmentée et le quartier qu'elle habite ne s'est pas étendu dans la même proportion que pour les blancs ; les Chinois n'occupent que quelques pâtés de maisons, tandis que les autres ont couvert une étendue de plusieurs milles. La section occupée par les Chinois était une localité très remuante ou dominait l'élément criminel, avant leur arrivée. Elle a été remarquablement exempte d'incendies en dépit de leur négligence. Ils ont des buanderies presque dans toutes les parties de la cité, et des boutiques pour la vente des cigares, ou autres établissements dans la partie commerciale de la ville ; souvent des blancs occupent la même bâtisse, ou une partie d'un même magasin divisé en plusieurs parties. Ceux qui ont des buanderies ou des tabagies y mangent et y couchent ; ils y gardent aussi leurs femmes. Il y a en fait de propreté un contraste frappant entre les Chinois qui s'occupent de blanchissage et ceux qui habitent le quartier chinois, et leur condition s'améliore aussi beaucoup quand ils sont domestiques.

Les Chinois ont été très maltraités ici. Les *hoodlums* les lapident, les battent et les maltraitent d'une manière honteuse, et si un Chinois est trouvé seul dans une partie de la cité où la police n'est pas à proximité, il est heureux s'il parvient à s'échapper avec la vie sauve, ou sans être estropié ou battu. Les *hoodlums* sont ici ce que sont les *roughs* ou les vagabonds dans l'est, la majeure partie finissent par devenir des voleurs et des criminels. Ils n'ont aucune occupation, vivent ensemble et commettent tous les crimes possibles. Plusieurs meurtres ont été commis par eux et plusieurs ont été punis ; mais aucun encore n'a été pendu pour ce crime. Deux *hoodlums* ont été arrêtés pour avoir frappé un Chinois avec un couteau dans la région du cœur ; l'un deux fut condamné au pénitencier pour plusieurs années, l'autre fut envoyé à l'asile, dont il s'échappa immédiatement ; il n'a jamais été repris. Je tiens maison, j'ai une femme et six enfants, ma taxe d'eau est de $4.50 par mois ; la taxe la moins élevée est de $2.50 et elle va jusqu'à $100 suivant la quantité prise. La taxe d'eau est un pesant fardeau pour tout citoyen, qu'il soit *hoodlum* ou Chinois.

Chinois très maltraités par les hoodlums.

J'ai vu des propriétés incendiées après l'envoi de lettres menaçantes à leurs propriétaires.

L'immigration chinoise dommageable aux blancs.

L'immigration chinoise est décidément désavantageuse à la population blanche qui croît ici. Les hoodlums sont de mauvais garnements; de fait, ils n'ont pas d'occupation et ne sauraient être autre chose que des mauvais sujets. Le grand nombre de Chinois est certainement défavorable à la jeunesse : je crois que c'est ce qui nous a valu les hoodlums. Ils deviennent mauvais parcequ'ils ne peuvent obtenir d'ouvrage. Je suis certain qu'ils ne peuvent trouver d'emploi. Il n y a pas de travail supplémentaire ici pour permettre aux jeunes garçons d'apprendre un métier. Je me suis efforcé de trouver une place comme apprenti pour un de mes enfants, et je n'ai pas pu réussir. Les unions de travail dans les principaux métiers ont dans leurs règlements des articles limitant le nombre d'apprentis, et ces ligues n'existent pas seulement à San Francisco. Quelques uns de ces hoodlums ont une assez bonne instruction, la majeure partie savent lire et écrire. (Le Révd. M. Gibson donne ici la signification du nom Hip-ye-Tung, qui est " Temple de la justice unie " Hip veut dire force, ye, justice, et tung est un temple.) La règle qui limite le nombre des apprentis d'après le nombre d'hommes employés n'a aucun rapport avec la présence des Chinois. Les hoodlums sont au nombre de 400 ou 500. Ils ne font pas seulement que jeter des pierres aux Chinois, ils attaquent de même un boulanger français ou allemand, et toute autre personne qu'ils rencontrent, et commettent toutes espèces de crimes depuis le larcin jusqu'au meurtre.

Les jeunes garçons blancs deviennent mauvais parcequ'ils ne peuvent obtenir d'ouvrage.

Hoodlums.

Dans l'exécution de mes devoirs, j'ai été aidé par les membres les plus respectables des compagnies, sociétés et marchands chinois, pour l'arrestation des criminels, pour la preuve des délits ou la restitution d'effets volés. Un homme de police a été blessé dernièrement par une arme à feu dans la ville chinoise, je fis demander trois ou quatre des principaux officiers des Six Compagnies. Lorsqu'ils se présentèrent, je leur dis qu'il leur fallait me livrer le coupable ; ils promirent de le livrer et le firent. Ils l'amenèrent et me le livrèrent. Ce n'est pas souvent que l'on s'adresse à eux, mais nous le faisons dans les cas importants. Ils promettent sincèrement, et je n'ai aucune raison de ne pas croire à leur bonne foi.

A l'égard de la bagarre qui eut lieu dans la rue Dupont, deux bandes de Chinois travaillaient dans une fabrique de chaussures ; l'origine de la querelle fut le renvoi d'une de ces bandes et l'engagement de l'autre ; ils se servirent de barres de fer et de hachettes, et se battirent d'une manière acharnée et sanguinaire pendant quelque temps. La bande renvoyée était allée demander ses gages et demandait le recouvrement de ses dépôts d'argent que le propriétaire refusait de leur remettre.

VREELAND. Ezekiel B. Vreeland, résidant à San Francisco depuis vingt-sept ans, et commissaire d'immigration depuis 1873 jusqu'en 1876, est assermenté et interrogé :

Le témoin exhibe le manifeste du capitaine et une déclaration assermentée des passagers arrivés par le navire l'*Alaska* le 15 février 1875, le dit manifeste contenant les noms de tous les passagers venus sur ce navire, leur lieu de naissance, leur âge, leur occupation, leur sexe et leur domicile en dernier lieu.

Tout navire arrivant doit faire un semblable rapport. Un autre rapport, signé par le consul des Etats-Unis, accompagne le premier, et certifie que tous les immigrants sont venus librement et volontairement ; il est aussi présenté un certificat du bureau d'émigration anglais à Hong Kong,

Immigrants.

montrant qu'ils ont les provisions nécessaires et qu'ils ont le nombre de pieds d'espace requis pour chaque passager. La liste contient 801 noms, tous des hommes. Ils s'embarquent tous à Hong-Kong, et viennent de diverses parties de la Chine. Leur âge, en moyenne, est de vingt à vingt-cinq ans, et varie de huit ans, et même moins, à quarante cinq et cinquante ans. La plus grande partie sont des jeunes gens. Presque tous sont désignés comme journaliers, de même que la majorité des femmes déclarent aux consuls qu'elles sont couturières. Il arrive quelquefois que des Chinois viennent ici sous le patronage du gouvernement, alors ils sont placés sous la direction d'un chef, et ils sont classés alors comme étudiants. Ils vont à quelques collèges du Massachusetts. Les femmes qui arrivent ici ne sont pas toutes des prostituées, à mon avis. Il y a ici une compagnie, la Hip-ye-tung, qui importe des femmes, et Six Compagnies qui importent des hommes. Les importations de femmes chinoises ont été arrêtées depuis que la cour suprême des Etats-Unis s'est prononcée à ce sujet, et même avant cela. Quatre-vingt pour cent des Chinois importés viennent ici sous les auspices des Six Compagnies ; les vingt pour cent restant arrivent ici soit par le secours d'amis particuliers ou à leurs propres frais. Ceux qui immigrent sous les auspices des compagnies sont généralement attachés aux compagnies dès leur arrivée, et restent soumis à leur juridiction tant qu'ils n'ont pas payé ce qu'ils leur doivent. Dans la plupart des cas, les compagnies s'intéressent à leur trouver de l'emploi. Je pense que les compagnies sont de bonnes institutions, en ce qui concerne les Chinois. Elles sauvegardent et protègent leurs intérêts en général. Après que les coolies ont payé leurs dettes aux compagnies, celles-ci, je pense, ne s'occupent que fort peu d'eux, bien qu'ils leur restent toujours "attachés". Les salaires sont reçus par une personne représentant la société, et qui accompagne des bandes de 100 à 200 hommes envoyés dans l'intérieur du pays pour travailler à la construction des chemins de fer. Je n'ai pas connaissance qu'ils se soient plaint d'avoir été volés ou traités injustement.

Etudiants.

80 pour cent des immigrants viennent ici sous les auspices des six compagnies.

Les compagnies font l'office de gardiens.

Gages reçus par un agent Chinois.

Je n'ai jamais vu leurs contrats, mais j'ai appris verbalement que ce n'est tout simplement qu'une question d'honnêteté entre eux. Le contrat, autant que je peux en juger d'après les Chinois eux-mêmes, n'a trait qu'au remboursement de leurs dettes envers la compagnie. Il est à ma connaissance que les Six Compagnies ont pris des arrangements avec des compagnies de steamers, en vertu desquels ces dernières s'engagent à ne pas accepter de passagers de retour sans que ceux-ci prouvent qu'ils ont payé leurs dettes —les dettes dues aux compagnies seulement. Les steamers de la Malle du Pacifique et tous les autres navires ont des égards pour ces Six compagnies parcequ'elles leur fournissent des passagers. Ces contrats sont une garantie prise par les Six Compagnies contre les coolies pour le paiement de leurs dettes, et pour les empêcher de retourner en Chine avant qu'ils aient payé.

Contrats simplement pour assurer le remboursement des avances.

Les femmes, autant que j'ai pu m'en assurer, sont achetées en Chine, amenées ici et vendues à des prix variant de $200 à $1,000 par la compagnie Hip-ye-tung. Le commissaire en a fait arrêter vingt-deux, et les a traduits devant la cour de district de l'Etat, qui ordonna leur renvoi sur les navires pour qu'elles fussent reconduites en Chine. La cause fut portée en appel devant la Cour Suprême de l'Etat, où la décision de la Cour de Circuit fut confirmée. On obtient ensuite un bref d'*habeas corpus* pour porter la cause devant la Cour de Circuit des Etats-Unis. Le juge ordonna la mise en liberté de vingt et une des accusées, et en garda une, afin de faciliter un appel devant la Cour Suprême des Etat-Unis ; cette dernière cour confirma le jugement de la Cour de Circuit qui avait décidé que nul Etat n'avait le droit de défendre le débarquement de passagers, quelque fut leur caractère.

Femmes achetées.

Plus d'arrivages en Mai, Juin, Juillet et Août que de départs.

Le courant de l'immigration chinoise a ses périodes. A cette saison de l'année (octobre,) les départs sont plus nombreux que les arrivages. Je crois qu'ils retournent pour célébrer la nouvelle année. C'est un fait que les Six Compagnies et les maisons commerciales ont envoyé des dépêches en Chine pour faire cesser l'immigration. La saison de l'année où les arrivages excèdent les départs comprend les mois de mai, juin, juillet et août ; les arrivages s'élèvent quelquefois jusqu'à 5,000 dans le mois de juin. Beaucoup de ceux qui ont fait de l'argent ici vont et viennent entre leur pays et le nôtre, de sorte que tous ceux qui débarquent ne sont pas de nouveaux immigrants.

Traversée.

Pendant la traversée de Chine ici, les compagnies prennent un grand soin des immigrants ; ils les forcent à se tenir proprement. Ils sont amenés sur le pont presque tous les jours, et leurs quartiers sont nettoyés ; on ne veut pas de petite véroie à bord, parceque la quarantaine est une affaire trop coûteuse. A son arrivée, le Chinois se revêt généralement de ses meilleurs habits, et débarque avec la meilleure apparence possible. Lorsque je remplissais un office public, je n'ai jamais remarqué un seul cas de petite vérole ou de maladie contagieuse parmi eux. En Chine avant leur embarquement, ils sont examinés avec soin, dépouillés jusqu'à la ceinture, et s'ils sont affectés de quelque maladie, s'ils ont quelqu'infirmité qui pourrait plus tard les mettre à charge à la société, ils sont refusés. Après avoir été examinés par le consul, ils sont marqués à l'encre de Chine. S'il y a peu de main-d'œuvre ici sur le marché, les compagnies offrent certains avantages pour les attirer. Les compagnies font des profits avec eux, sans cela elle ne les encourageraient pas à venir ici. Quelques-uns de ces agents qui se tiennent sur les quais, se sont plaints à moi, qu'un trop grand nombre de Chinois immigraient ici, et qu'ils ne pouvaient leur trouver de l'emploi à tous, mais ils continuent à arriver en aussi grand nombre. Les compagnies les amènent sans engagements préalables ; ils ne sont engagés qu'après leur arrivée ici. Le courant d'immigration dépend de la demande sur le marché ici ; mais un Chinois préfère quelquefois courir des risques et venir malgré tout. Leur désir est d'améliorer leur position, et les compagnies leur font des avances pour les aider. Si un Chinois me devait $100, et si je m'adressais à celui qui le représente pour me faire payer, je ne crois pas que l'on s'occuperait beaucoup de mes $100, et qu'on le laisserait partir ; mais je pense que si un Chinois appartenant à la même compagnie, informait celle-ci que le Chinois qui va partir lui doit $100, la chose serait différente. Les dettes doivent intéresser les compagnies mêmes ou quelques-uns de leurs membres ; elles n'agissent que dans le but de se protéger elles-mêmes. Les Six Compagnies paraissent agir de concert. Quelques-uns de ces immigrants se démoralisent après leur arrivée ici et tombent dans la classe criminelle ; d'autres sont aussi honnêtes et aussi actifs que qui que ce soit, c'est-à-dire ne commettent aucun crime ; mais la majorité semble croire qu'ils ne peuvent faire de l'argent promptement s'ils ne le volent. Leurs rapports avec nous ne les rendent pas plus mauvais ; beaucoup d'entre eux doivent avoir eu bien peu de moralité avant d'arriver ici. Des immigrants d'autres origines ont aussi de mauvais principes.

Pendant qu'il était employé public n'a jamais vu un seul cas de petite vérole.

Quelques agents se plaignent que les arrivages sont trop nombreux.

Pour que les compagnies retiennent un débiteur il faut que la dette soit due aux compagnies même ou à quelque-uns de leurs membres.

Quelque-uns sont mauvais, quelques-uns sont bons.

Les Anglais ne permettent à personne de quitter Hong-Kong, sauf aux gens libres exempts de maladies.

Les Anglais sont très stricts pour les embarquements des Chinois à Hong Kong : ils ne permettent à aucune personne de s'embarquer si elle n'est pas libre, ou si elle est rendue incapable par suite de maladie.

Les Six Compagnies, d'après l'idée que je me suis formé de la question, sont certainement d'un grand avantage aux Chinois. Je crois qu'une compagnie prendra soin d'un homme et tâchera de le faire réussir, si cet

homme lui doit ; mais s'il n'est pas endetté envers elle, je ne crois pas qu'elle s'occupe beaucoup de lui. J'ai entendu dire que des Chinois ont été jetés dans la rue pour y mourir. En général, je crois que les compagnies prennent soin des malades chinois. Beaucoup de malades pauvres sont conduits au lazaret ou aux hôpitaux établis pour la petite vérole.

Les six compagnies avantageuses aux Chinois.

Il y a eu quelques lépreux à l'asile des pauvres et au lazaret ; ils n'y étaient pas bien soignés. La lèpre est une maladie qui affecte le corps et non pas la figure ; je connais peu de chose de cette maladie. On m'a informé qu'elle est très fréquente dans les Iles Sandwich, ainsi qu'en Chine. Aucune mesure n'a été prise pour empêcher l'importation de cette maladie des Iles Sandwich. On m'a dit que dans ces îles on leur avait affecté un local où on tenait ces malades isolés.

Lépreux.

ANDREW J. BRYANT, résidant en Californie depuis vingt-six ans, maire de la cité, est assermenté et interrogé :

BRYANT.

Pendant les mois d'automne et d'hiver, l'an dernier, il y a eu 60,000 et 70,000 Chinois résidant à San Francisco ; mais si l'on visite leurs quartiers maintenant, ils ne paraissent pas aussi nombreux de moitié. Leur nombre varie de 30,000 à 60,000, suivant la saison et la demande de main-d'œuvre à la campagne. S'il se construit quelque chemin de fer dans le pays, ils y vont, sinon, ils viennent ici. Pendant le mouvement anti-chinois au mois d'Avril dernier, les précautions les plus complètes ont été prises, et j'ai eu deux ou trois entrevues avec les compagnies. Elles ont conféré avec moi touchant la protection qui devait être accordée à leurs compatriotes ; elles craignaient une émeute. Je leur donnai l'assurance qu'ils seraient protégés, et 200 hommes de police spéciale furent mis en devoir le soir de l'assemblée des citoyens. Cette nuit a été une des plus tranquilles que nous ayons jamais eue dans la cité. Il n'y a pas eu de trouble depuis. Depuis que je réside dans la cité, je n'ai jamais vu une émeute organisée ou une attaque contre les Chinois.

Population Chinoise.

Dans mes entrevues avec elles, les Six Compagnies m'ont fait connaître qu'il existait depuis longtemps un tribunal secret dans la cité, dont le but était de régler leurs propres difficultés entre eux, soit par des amendes ou des châtiments, et que des officiers civils leur avaient dit longtemps auparavant qu'il valait mieux qu'il en fût ainsi. Je fus informé aussi de leurs règlements concernant les buanderies ; qu'on en permettait un certain nombre dans un pâté de maisons ; que chaque homme devait obtenir une licence de la société des blanchisseurs, et qu'il ne pouvait établir une buanderie sans avoir obtenu cette licence. Le fait le plus curieux dans cette organisation est que l'on compte les portes. Je connais un cas dans lequel on a payé $300 à un homme pour percer une porte dans sa maison de manière à compter une porte de plus pendant une période de deux ou trois mois, afin d'établir une nouvelle buanderie pendant un temps limité.

Tribunaux secrets.

La ville chinoise est très malpropre, elle l'a été pendant des années. Dans ces derniers mois elle a été nettoyée, la police ayant reçu instruction de la tenir dans le plus grand état de propreté possible, dans l'intérêt de la salubrité publique. Il est très difficile de faire exécuter dans leur quartier nos règlements concernant les incendies, ou aucun autre règlement de la cité—de fait, cela est impossible. Il est presque impossible aussi de faire exécuter les règlements contre le jeu et la prostitution. Ils barricadent si bien leurs portes qu'il est impossible de pénétrer dans leurs maisons de jeu. Quant à la prostitution je ne pense pas qu'elle soit aussi publique maintenant qu'elle l'était par le passé, mais cependant elle existe

Jeu et prostitution.

jusqu'à un certain point, ainsi que le jeu ; et nous trouvons très difficile de les en trouver coupables devant nos cours. Les blancs donneront des informations les uns contre les autres, et nous pouvons ainsi connaître quels sont les lieux qu'ils fréquentent, mais les Chinois ne s'accusent jamais entre eux.

Malades.

J'ai essayé d'induire les Six Compagnies à prendre soin de leurs malades, et je les ai informées que je croyais qu'il m'était possible de leur fournir un terrain en dehors des limites de la cité pour la construction d'un hôpital, si elles voulaient les transporter hors du centre de la ville, mais je n'ai pu réussir. J'ai aussi essayé de renvoyer les lépreux ; mais nous n'avons pu avoir aucun secours à cet effet. Nous avons trouvé onze ou douze lépreux dans le lazaret. L'officier de santé me conseilla d'envoyer une ou deux femmes chez les pestiférés. Elles y ont été gardées et il y a environ deux mois nous réussîmes à les faire embarquer pour la Chine sur les navires de la compagnie de la Malle. Les autorités chinoises ici n'en ont rien su jusqu'à ce qu'elles fussent parties.

Lèpre.

La plupart des Chinois travaillent, mais beaucoup de ceux qui se rassemblent dans la cité sont des joueurs de profession. Je n'ai jamais vu un seul Chinois se faire à notre forme de gouvernement ou à nos habitudes en quoi que ce soit. Je pense que la chose serait impossible, tant leurs coutumes sont différentes des nôtres.

Travail et gages.

Nous avons ici dans la cité plus de main-d'œuvre qu'il n'est besoin, et l'Etat en a aussi suffisamment. Les gages sont aussi élevés que par le passé, les hommes gagnent de $2 à $2.50 par jour. Le travail est bien payé. Les garçons de ferme reçoivent environ $30 ou $40 par mois, c'est la moyenne des gages qui leur ont été payés pendant les deux ou trois années passées. Sans les Chinois, nous aurions plus de travailleurs. En voyageant cette année, j'ai remarqué que dans les terrains sulfureux, au Lac Clair, on exploitait une mine de soufre très profitable et que les hommes employés étaient presque tous des Chinois. On m'a dit qu'ils recevaient $1 par jour et qu'ils se nourrissaient. J'ai aussi visité les travaux de M. Hayward, dans le comté de Nevada, où il fait construire une digue considérable ; on y emploie un grand nombre d'hommes, Allemands et Italiens, il n'y a là que deux Chinois, je crois. Le contremaître m'a dit qu'il n'avait aucune difficulté à trouver des ouvriers de race blanche. Les blancs travailleraient à ces mines de soufre, mais ils ne pourraient pas le faire pour une piastre par jour. Il y avait là environ 100 Chinois. S'il n'y avait pas eu de Chinois dans le pays, on aurait employé des blancs et on leur aurait donné de meilleurs gages, et nous aurions ici plus de main-d'œuvre, aujourd'hui elle n'ose venir. La main-d'œuvre chinoise tend à empêcher l'immigration des travailleurs de l'est ou de l'Europe ; il nous arrive des ouvriers, d'autres s'en retournent, mais pas en aussi grand nombre. L'Etat croît en prospérité, mais je ne pense pas que l'immigration soit aussi considérable que par les années passées. Pendant les cinq dernières années, je pense que la population de l'état a augmenté, et que la cité aussi a gagné sous ce rapport. Sacramento est le point de distribution pour cette classe d'immigrants et d'ouvriers. Je pense que la plupart de ceux qui sont venus dans les douze derniers mois sont des gens qui veulent se former ici des établissements permanents—des cultivateurs Européens, surtout des Allemands.

L'état croit en prospérité, mais ne pense pas que l'immigration soit aussi considérable que par les années passées.

Les gages des mineurs à Virginia City et dans les montagnes varient de $2 à $4, pas tout-à fait $4. Les mines de soufre pourraient être exploitées d'une manière profitable en employant des mineurs blancs. On ne les exploite pas depuis longtemps, et le surintendant m'a informé que le mercure constituait un bénéfice net, le soufre payant tous les frais d'exploitation.

Je reçois des plaintes d'un grand nombre d'immigrants, non pas tant de ceux qui ne font que d'arriver, que de ceux qui sont dans l'Etat depuis quelque temps. Ils disent qu'ils ne peuvent trouver d'ouvrage. Il ne se passe pas une journée sans que je ne reçoive un grand nombre de plaintes de cette nature, et quelques-unes me viennent de gens qui ont réellement besoin d'être assistés.

Les immigrants blancs se plaignent qu'ils ne peuvent trouver d'ouvrage.

Nous avions peu de fabriques, il y a plusieurs années. La première fabrique de tissus laineux a commencé avec des ouvriers de race blanche et peu à peu ceux-ci ont été remplacés par des Chinois. C'était vers 1867-68. Si nous avions des capitaux, nous pourrions employer beaucoup plus d'ouvriers de race blanche que nous ne le faisons. Il y a des articles que nous ne pouvons fabriquer ici à aussi bon marché qu'on peut le faire dans l'est; le fer, par exemple. Nous nous occupons de la fabrication de cet article surtout parce qu'il nous est indispensable, et pour ces travaux, nos ateliers de machines sont dirigés entièrement par des ouvriers blancs.

Fabriques.

Je pense que l'on pourrait obtenir ici des capitaux à dix pour cent pour établir des fabriques. Six ou sept pour cent était généralement considéré comme un bon placement dans l'industrie manufacturière dans la Nouvelle-Angleterre. Je désirerais voir la fabrication des instruments d'agriculture s'établir sur cette côte, et il vaudrait mieux employer des blancs afin de fonder dans l'état des établissements permanents. Je sais que nous consommons beaucoup de bougies, mais je n'en connais pas la quantité. Je pense que la plus grande partie nous vient de l'est, on en fabrique ici, mais pas autant qu'il en est importé. Je crois que la dégradation que nous apportent les Chinois est si sérieuse, qu'il vaudrait mieux ne pas fabriquer une seule bougie que de lâcher la bride aux Chinois. Je pense qu'il serait plus profitable de les faire fabriquer dans l'est.

Je crois qu'il est préférable d'abroger le traité que nous avons actuellement avec l'empereur de la Chine plutôt que de souffrir plus longtemps ce système d'immigration.

LOUDERBACK.

David Louderback, résidant dans l'Etat depuis 1849, substitut du procureur général, et juge de la cour de police pendant douze ans, est assermenté et interrogé :

Les Chinois ne sont pas arrêtés simplement pour fumer l'opium. Nous avons un grand nombre de blancs, environ 650 par mois, arrêtés pour ivresse, et pour autres offenses qui s'y rattachent, telles que tapage, ou trouble pour la paix publique. Dans les cas de crimes de Chinois à Chinois, il est difficile de les amener en justice et de trouver des témoignages pour obtenir leur condamnation. Beaucoup de crimes commis entre eux restent impunis. Leur témoignage est tout-à-fait indigne de foi. Ils ne poursuivent presque jamais, excepté lorsqu'ils sont poussés par la malice ou qu'ils conspirent pour amener la condamnation de quelqu'un. La manière de leur administrer le serment est comme suit : le témoin se tient debout et lève la main ; la formule du serment lui est lue absolument comme aux blancs. Ils ne semblent pas comprendre la sainteté du serment. Je ne pense pas qu'ils montrent aucune disposition à devenir citoyens et je ne pense pas non plus qu'ils devraient l'être. Pas beaucoup plus de la moitié de ceux qui sont arrêtés, sont trouvés coupables. A peu près la même proportion de Chinois que de blancs sont trouvés coupables quand leurs crimes concernent les blancs, mais quand ils sont commis entre

Ne veulent pas aider à l'opération de la loi criminelle.

Témoignage indigne de foi.

Nulle dispositions à devenir citoyens; ne devraient pas l'être.

Chinois, et principalemens dans les cas de meurtre, ils mentent si audacieusement que le jury ne peut pas découvrir la vérité, et les laisse échapper. Dans la basse classe chez les blancs, les parjures sont excessivement fréquents, mais on peut remarquer cependant qu'il existe un certain respect pour le serment. Des parjures se commettent tous les jours ; des témoignages contradictoires se donnent constamment. Beaucoup de crimes et de parjures sont commis par les blancs. Il est difficile de trouver quelqu'un coupable de parjure, le juré, presque invariablement ne peut pas s'accorder ou prononce l'acquittement. Il y a eu dernièrement beaucoup d'arrestations pour infractions au règlement concernant l'air cube, mais elles sont loin d'égaler en nombre les arrestations pour ivresse chez les blancs. Les Chinois sont plus obscènes que les Américains. Je ne connais pas de crimes particuliers aux blancs sauf l'ivresse ; on rencontre des faux et des vols, des ivresses prolongées et des vols par abus de confiance, mais nous avons aussi trouvé des Chinois coupables d'ivrognerie semblable et de vol sur la personne. En général ces crimes sont commis par les blancs qui volent aussi à la garotte. Je crois que les Chinois sont arrêtés aussi fréquemment que le reste de la population, excepté cependant pour infraction au règlement concernant l'air pur.

Beaucoup de parjures parmi les blancs.

Règlement concernant l'air cube.

Les hoodlums ont existé à Londres sous le nom de Mohawks ; la même chose se rencontre dans toutes les grandes cités. J'ai envoyé à l'école industrielle de jeunes garçons de quinze ou seize ans, déjà affectés de maladies acquises par le contact des prostituées chinoises. Je suppose que la main-d'œuvre chinoise à bon marché, en privant les enfants d'occupation, a été en grande partie la cause qui a produit ici les hoodlums.

Hoodlums. Prostitution et jeunes garçons.

SAN FRANCISCO, 25 octobre 1876.

SMITH.

MICHAEL A. SMITH, résidant en Californie depuis vingt-sept ans, et officier de police, est assermenté et interrogé :

Leur nombre.

Vers cette saison-ci les Chinois commencent à arriver, et ils restent ici pendant l'hiver. Il y en avait 50,000 ou 60,000—peut-être plus—l'hiver dernier. Le quartier chinois était très malpropre l'hiver dernier, il l'est encore, mais pas autant, à beaucoup près. Les soubassements et les hôtels garnis où vivent les classes les plus pauvres des Chinois, ont été très malpropres, ainsi que leurs dépendances.

Effet du règlement concernant l'air cube.

Ils vivent excessivement entassés. En vertu du règlement concernant l'air cube, on a arrêté jusqu'à trente Chinois dans une chambre qui n'aurait pas dû en contenir plus de six. A présent, ils ne se pressent pas autant qu'avant la mise en force de ce règlement. Ils ont un grand nombre de maisons de jeu. Ils vous diront qu'ils y jouent aux dominos ; qu'ils fument l'opium, et ainsi de suite. La chambre où ils jouent, contient une longue table, et elle a trois portes. Chaque porte est généralement d'une épaisseur de deux pouces, et lorsqu'ils veulent jouer, ils placent quelqu'un en observation, ou bien ils peuvent fermer ces portes et les assujetir au moyen de fortes barres à l'intérieur. L'hiver dernier, avant l'époque ou nous commençames à faire des descentes dans ces tripots, ils plaçaient une garde à la porte ; à présent ils ne le font presque jamais.

Jeu.

Prostituées.

Maisons de débauche.

Je ne pense pas qu'il y ait actuellement plus de 400 prostituées dans le quartier chinois. Nous avons aussi fait des descentes dans les maisons de débauche, et arrêté ces femmes de temps à autre. Avant la campagne que nous fîmes contre elles, elles pouvaient être au nombre de 1500. On

en a envoyé un grand nombre à la campagne. Il y a deux sortes d'établissement de ce genre dans la ville chinoise ; les uns affectés à l'usage exclusif des Chinois sont généralement au second étage, les autres où les blancs sont admis, sont situées dans les ruelles. Ces femmes se placent derrière un petit guichet, d'un pied carré environ, pratiqué dans la porte, et qu'elles laissent ouvert. Lorsqu'un homme passe, elles appellent "Siss, Siss." Presque toutes savent assez d'anglais pour faire comprendre ce qu'elles sont. Dans ces maisons, vous trouvez une vieille matrone, qui est la maîtresse, et deux femmes, quelquefois cinq ou six. Les chambres ont ordinairement quatre pieds sur six, quelquefois cinq sur huit. Elle contiennent quelquefois un petit lit, un grabat.

Dimensions des chambres.

En différents endroits dans la cité, on trouve ce qu'ils appellent des hôpitaux. J'ai remarqué que dans un bon nombre de ces maisons, les malades semblent avoir besoin de tout, et ne reçoivent pas les soins convenables. La ruelle Aleck est un endroit très sale. L'hôpital est une espèce de hangar, et il y a là presque toujours quelques malades. Ils sont étendus sur des planches ou des espèces de claies. Je n'y ai jamais vu de médecin ou de gardes malades, et la seule nourriture est du riz—quelquefois cuit et quelquefois cru—je l'ai remarqué, j'en suis sûr. Je crois qu'il y a actuellement dans la ruelle Aleck un lépreux que chacun peut voir.

Hôpitaux—Traitement des malades.

Quant aux tribunaux secrets, je sais que les blanchisseurs, les cordonniers, les cigariers ont une société ; il y a aussi une société appelée *highbinders* ou hommes aux hachettes. Ces derniers sont une classe d'hommes qui mettent généralement à contribution les marchands et les prostituées ; quelquefois ils entrent dans une maison et demandent de l'argent ; s'ils n'en obtiennent pas, ils font du tapage. Je suppose que ce sont des joueurs, des bandits extorquant de l'argent et des voleurs de toute espèce. Presque tous portent une petite hache de six pouces de longueur, avec un manche percé d'un trou. Ils scient une partie du manche, n'en conservant que juste ce qu'il faut pour l'empoigner solidement. Les Chinois les qualifient de méchants hommes, ou d'hommes aux hachettes Les Chinois qui sont dans les affaires, et d'autres aussi, viennent à moi régulièrement et m'indiquent où ils se réunissent. Quand nous découvrons leurs gites, ils déménagent et s'en vont dans une autre partie de la ville. La chambre dont j'ai parlé, est située dans la rue Washington, c'est leur quartier général. Souvent je m'y rends avec un ou deux constables, j'entre dans la chambre, et je fouille chaque Chinois à mesure qu'il entre, et j'en arrête quelquefois un assez grand nombre pour part d'armes cachées, telles que des hachettes, des couteaux et des pistolets. Ils sont la terreur du quartier chinois.

Tribunaux secrets.

Highbinders, ou hommes aux hachettes.

Armes meurtrières.

Il est impossible de trouver les preuves nécessaires pour obtenir une condamnation dans les maisons de débauche à l'usage des Chinois. Le printemps dernier, j'arrêtai toutes les habitantes d'une de ces maisons, au nombre de quatorze ou quinze, et lorsqu'elles arrivèrent en cour, elles étaient toutes mariées—toutes avaient leurs maris. Quant aux maisons de prostitution régulières, celles munies de guichets et d'où l'on sollicitait les passants en frappant sur les vitres, elles ont presque disparu. En janvier dernier, il y avait quarante-cinq ou cinquante de ces maisons.

Quant à la possibilité de trouver les Chinois coupables d'achat ou de vente de femmes, voici un cas : On nous avait informé que quatorze femmes arrivaient par le "Colorado." Nous nous mîmes en campagne et finalement nous réussîmes à arrêter une femme qui nous dit avoir été achetée en Chine, par une autre femme de ce pays, et amenée ici comme prostituée. Elle nous informa que sa mère l'avait vendue $180

à cette femme qui, en sus du prix de la traversée, lui avait acheté des vêtements ; tous ces frais s'élevaient à $300 ; et qu'elle devait se prostituer au bénéfice de sa maîtresse pendant cinq ans. Elle fut détenue à la prison du comté pendant cinq ou six semaines ; et quand elle fut appelée au procès, elle fit serment qu'elle n'avait jamais vu sa mère d'occasion (pocket mother) avant cette nuit, (celle-ci avait aussi été arrêtée et avait reconnu, lors de son arrestation, la jeune femme comme sa fille,) qu'elle ne connaissait l'homme qui tenait la maison où elle avait été arrêtée que pour l'avoir vu là ; qu'elle était venue ici comme couturière et que c'était sa sœur qui l'avait amenée. Voilà un exemple du résultat ordinaire des témoignages chinois.

Il y a en cette ville entre 1,200 et 2,000 prostituées de race blanche ; elles ont un quartier consacré exclusivement à leur usage.

Jeu.

Les jeux favoris des Chinois sont, je crois, la lotterie et le tan. Ils placent une plaque carrée sur le milieu de la table avec des nombres, comme 1, 2, 3, 4. Ils ont beaucoup de jetons sur cette table, ainsi qu'une petite coupe ou tasse. Cette tasse est placée sur un certain nombre de jetons au centre de la table, et les joueurs parient alors sur les différents nombres. Dix pour cent des bénéfices vont au banquier. Si vous perdez, vous perdez tout. Dans ces maisons de jeu, nul autre qu'un Chinois n'est admis.

Prostitution.

A présent, les maisons de débauches tenues par des Chinoises pour l'usage des blancs, ne sont plus une affaire profitable ; elles l'ont été à une certaine époque. Toutes celles réservées aux Chinois, sauf une ou deux, sont tenues aux étages supérieurs. De temps à autre, ils en ouvrent une nouvelle, et si nous l'apprenons, nous les arrêtons. Dernièrement un grand nombre de ces maisons ont disparu, et ce que l'on appelle des familles chinoises ont remplacé les prostituées dans leurs logements à mesure que ces dernières les abandonnaient. Beaucoup de prostituées ont été arrêtées dans les six derniers mois.

Le lit d'un Chinois se compose d'une natte et d'un petit bloc de bois carré recouvert de flanelle, quelquefois de velours, qui lui sert d'oreiller. Dans les demeures des marchands on voit de très jolis lits.

Les femmes de mauvaise vie, de race blanche, se tiennent assises à leurs fenêtres et se font connaître aux passants par leurs signes et par leurs regards. Elles sont quelquefois amenées en cour, après avoir été arrêtées dans ces maisons, en grand nombre, en plus grand nombre que les Chinoises, parce qu'elles sont plus nombreuses. Elle ne sollicitent plus les passants sur les rues depuis bien des années. Les régistres de la cour indiquent l'arrestation de beaucoup plus de prostituées blanches que de Chinoises pour sollicitation. Ces femmes, à certaines époques, ont été rachetées à leurs maîtres ou maitresses et placées dans les missions. Il arrive de temps à autre qu'une de ces femmes vient elle-même à l'Hôtel de ville demander protection. Il y a quelques années elles étaient maltraitées dans ces maisons, mais je ne pense pas qu'à présent elles soient, à beaucoup près, aussi maltraitées qu'elles l'étaient par le passé.

Dans le quartier chinois, des marchands respectables ont femmes et enfants, et vivent comme d'autres familles. Un grand nombre de Chinoises, qui ont été prostituées, sont mariées par des Chinois, qui doivent quelquefois les acheter à leurs propriétaires pour liquider leurs dettes. On m'a informé que des hommes font une pratique d'acheter une femme, en disant qu'ils vont la marier, qui vivent avec elles pendant quelque temps, la conduisent à la campagne, la vendent et reviennent ici.

Rappelé de nouveau, le témoin identifie, d'après leurs photographies, plusieurs femmes chinoises venues ici, désignées comme des personnes respectables, et qui maintenant font métier de la prostitution.

En mettant à exécution le règlement concernant la quantité d'air cube nécessaire à chacun, le témoin a souvent pénétré dans des maisons la nuit, et trouvé six personnes et même jusqu'à douze, dans une chambre suffisamment grande pour deux hommes probablement. Les Chinois les plus pauvres se blottissent sous les trottoirs des rues, et sous les soubassements, dans de simples trous ou excavations ou l'atmosphère doit être étouffante. Règlement concernant l'air cube nécessaire.

Le témoin ne pourrait pas distinguer une classe de prostituées d'une autre sur les rues.

GIBBS.

FREDERICK A. GIBBS, résidant dans la cité depuis audelà de vingt-six ans, l'un des inspecteurs de la cité et du comté de San Francisco, et président du comité de l'hôpital, est assermenté et interrogé :

Lèpre.

Lorsque j'entrai en fonctions je trouvai l'hôpital des pestiférés, (cette institution était réservée aux malades atteints de la petite vérole,) occupé par beaucoup de malades representés comme lépreux. Il y avait quarante trois malades plus ou moins. Accompagné de l'officier de santé et de quelques médecins, je les fis examiner et nous en trouvâmes un bon nombre qui n'étaient pas réellement malades, je les fis sortir de l'hospice n'y gardant que quatorze lépreux ; je trouvai plus tard que trois prostituées atteintes de la lèpre avaient continué leur métier pendant deux ou trois ans. Cette maladie étant contagieuse, et pouvant se communiquer par le contact avec la personne, je les fis rechercher et je les envoyai à l'hospice des pestiférés, oû nous eûmes beaucoup de trouble à propos d'elles, plusieurs Chinois les réclamant pour leurs femmes. Je demandai une assemblée des chefs des Six Compagnies pour les consulter. Nous nous rencontrâmes, et après une discussion au moyen d'un interprête, nous ne pûmes nous entendre. Nous devions avoir une autre assemblée, mais les représentants des Six Compagnies ne parurent pas Après consultation avec le bureau des inspecteurs, nous décidâmes qu'elles seraient renvoyées aux frais de la cité plutôt que de courir le risque d'avoir une colonie de lépreux, car il y avait danger même à leur presser la main ou à coucher dans la même chambre. Les Chinois eux-mêmes redoutaient beaucoup la lèpre. J'eus une autre entrevue avec ces Chinois, cette fois dans leur quartier, et j'exposai l'affaire aux représentants des compagnies ; ils me promirent leur aide. Un navire devait partir pour la Chine avec une cargaison de Chinois retournant dans leur pays. J'informai les Compagnies que la cité paierait les dépenses de ces lépreux s'ils voulaient contribuer à leur rapatriement. J'allai voir l'agent, qui me dit que les Chinois étaient venus le voir et lui avaient représenté qu'il était impossible de les embarquer. Je me rencontrai de nouveau avec les Six Compagnies, et je leur dis que nous allions les faire embarquer sur le prochain steamer, et que je voulais leur assistance. J'allai voir à ce sujet M. Goodwin, de la Ligne Orientale de steamers ; il m'informa que les compagnies s'opposaient à mes arrangements ; qu'il serait impossible de les embarquer ; qu'il n'oserait pas les recevoir, et qu'elles l'avaient menacé de ne plus lui donner de passagers ou de fret. Je parus abandonner l'affaire et je donnai à entendre aux Chinois que je m'étais décidé à les garder. Dans l'intervalle, je pris des arrangements avec la compagnie de la Malle du Pacifique pour les faire traverser en Chine. Nous les embarquâmes au moment du départ du navire, mais non sans difficulté. Ils étaient au nombre de quatorze en tout, y compris les trois femmes ; deux des premiers originairement gardés ayant quitté l'hôpital des pestiférés avant l'admission des

La lèpre, une maladie contagieuse.

Lépreux expédiés en Chine.

femmes. Je n'ai plus entendu parler d'eux depuis. Ils ont été expédiés il y a six semaines environ. Les chefs des Six Compagnies ont mis tous les obstacles possibles à leur embarquement.

Les officiers des six compagnies s'y opposent.

Après mon entrée au bureau, je trouvai nos prisons encombrées, et je m'aperçus que nos règlements n'étaient pas efficaces, qu'ils n'étaient pas mis en force. On m'expliqua qu'il était impossible de les faire exécuter parcequ'alors nous aurions 1,000 Chinois en prison. Je fis alors le règlement concernant les cheveux, que je fis appliquer également aux blancs et aux chinois. Cela eut l'effet désiré. On put alors faire exécuter le règlement concernant la ventilation ; les lois contre le jeu furent mises en vigueur, et nombre de personnes furent amenées en cour de police et punies d'amendes de $10 et $20. L'amende était généralement de $10, et plutôt que de la payer, ils se laissaient presque toujours conduire en prison où ils devaient demeurer cinq jours. Le règlement concernant les queues eut pour effet de les forcer à payer l'amende et de vider nos prisons : il était appliqué à tous ceux qui refusaient de payer l'amende et préféraient la prison — à tous généralement. Lorsqu'un Chinois était condamné et payait l'amende il conservait la queue. On m'a informé que le premier à qui on a coupé les cheveux était un blanc, un hoodlum, et cela paraît les affecter aussi péniblement que les Chinois.

Règlement sur les queues.

Règlement sur l'air cube nécessaire.

Parmi les cas que je trouvai à l'hôpital, se trouvaient un assez grand nombre de Chinois souffrant de paralysie, suite de syphilis chinoise. Dans l'asile des pauvres, je trouvai les choses dans le même état. Il y avait même à l'école industrielle, de jeunes garçons, trop peu âgés encore pour comprendre ce que sont les passions humaines, qui avaient été attirés par ces femmes dans leurs bouges, simplement dans le but de leur inoculer les maladies dont elles souffraient. On me montra là des jeunes garçons dont la santé est ruinée pour la vie.

Paralysie résultant de syphilis chinoise.

Petits garçons inoculés.

A mon arrivée ici j'étais porté à prendre leur défense, mais depuis que je fais partie du bureau, et que j'ai vu les choses comme elles sont, mes idées ont complètement changé, et je ferais quoi que ce soit pour débarrasser la ville de leur présence. Je crois qu'ils sont une vraie plaie pour l'état.

Prêt à tout faire pour s'en débarrasser.

Une vraie plaie.

J'ai pris les informations les plus complètes sur la lèpre. On me dit que la maladie n'acquiert son plein développement que dans le cours de trois à cinq ans après l'inoculation. En conversant avec des messieurs des Iles Sandwich, j'ai appris que la maladie y avait été apportée par des nègres d'Afrique et des Chinois. La lèpre ici est de même nature que celle des Iles Sandwich. Les malades y résistent pendant des années. Elle se développe de différentes manières. L'un des cas que nous avions ici était d'une nature si virulente que deux Irlandais, employés aux messageries, qui aidaient à transporter ces lépreux à bord, ont eu ensuite la vue atteinte et ne pouvaient plus rien distinguer. Elle est caractérisée par de larges excroissances sur le cou, les joues et le nez. Ces parties paraissaient être le siége d'une inflammation considérable, et plusieurs d'entre eux perdent les ongles. Le corps semble se dessécher. Mon impression est que la maladie ne peut se gagner que par le contact de la personne ; mais les Chinois paraissent l'avoir contractée en couchant dans une même chambre. Je crois qu'elle passe de génération en génération. J'ai lu un récit mentionnant que la maladie s'étant déclarée en Ecosse, une dame réunit tous ceux qui en étaient affectés sur sa propriété où elle les tint enfermés dans un espace clos d'épaisses murailles, et qu'elle extirpa ainsi cette maladie. Je sais qu'aux Iles Sandwich, on les a isolés dans une île. Je n'ai vu de lèpre que depuis un an. J'ai vu, je suppose, une vingtaine de personnes des Iles Sandwich et un monsieur de la Chine, et tous m'ont décrit les

Lèpre.

Lèpreux.

symptômes de la maladie dans ces deux pays tels qu'on les observe ici. C'est ce que nous appelons la lèpre. La peau a une apparence blanchâtre. Les malades ne paraissent pas souffrir. Je pense que les femmes lépreuses dont j'ai parlé, avaient été amenées de Chine avec la lèpre. On m'a dit qu'un avocat distingué des Iles Sandwich en était mort. Je n'hésite aucunement à dire, et je crois que mon opinion se vérifiera un jour, que nous aurons une colonie de lépreux comme résultat de la présence des Chinois parmi nous. J'ai entendu parler de cas de lèpre dans l'Amérique du Nord et au Canada. Quand nous avons expédié ces lépreux, je ne pense pas que l'agent du steamer ait eu connaissance de l'opposition qui existait alors contre le projet. Je lui dis plus tard que j'en avais d'autres à renvoyer; il me répondit : "non, plus un seul," et qu'il ne pouvait les prendre pour aucune considération. Je ne puis comprendre comment le consul a pu laisser embarquer ces personnes à Hong Kong. Les Chinois ne peuvent quitter cette côte d'eux-mêmes; les navires les prennent pour $12.50 d'après leurs arrangements avec les compagnies. Nous avons payé le prix entier de la traversée pour ces lépreux, $52.50 ou $53. Ils furent embarqués et parqués ensemble sur le pont, en arrière du cabestan. Rien n'empêche les habitants des Iles Sandwich de venir en ce pays. A cause de l'immense population de la Chine, je suppose que la proportion des lépreux doit y être plus forte que dans les Iles Sandwich. Le nombre des voyageurs entre ces îles et notre côte est très faible. A une certaine époque, nous recevions de ces îles notre sucre et nos patates, mais pas depuis 1853, je crois. Nous avions ici quelques Kanaques—des marins. Les matelots ont l'habitude de trouver des femmes dans les ports où ils font relâche, mais il se trouvait peu de femmes ici quand ils fréquentaient cette côte et celles qui s'y trouvaient n'étaient pas de celles que les matelots recherchent d'ordinaire. Les prostituées alors étaient hors de la portée de leurs moyens; il en coûtait beaucoup à ces femmes pour se transporter ici.

Nous avons eu à la fois quatre cents et quelques Chinois en prison. *Prison.* Je ne puis donner exactement les dimensions de la prison, elle est petite. Des cellules existent aux deux étages. Celles occupées par les Chinois étaient à l'étage supérieur. Il y a une cave au-dessous de la prison. On les y avait entassés en grande partie; ils n'avaient pas là 500 pieds cubes d'air, les blancs renfermés dans la prison de comté ne les ont pas non plus. Il se trouve une fenêtre en arrière de la cellule avec un grillage à barreaux écartés, de sorte que les prisonniers ont beaucoup d'air. La prison inférieure possède une bonne ventilation, mais la partie supérieure est une prison très défectueuse et une véritable honte pour la ville. Le *Queue.* centre de la cité se déplace vers le sud; mais il nous faudra faire usage de ces bâtisses conjointement avec d'autres. Les détenus de la prison de comté sont des criminels condamnés pour offenses contre la loi commune, et non pour violation des règlements municipaux. Le règlement concernant les queues est appliqué à tous; dans la prison de comté, à ceux *Effet du règlement concernant les queues.* convaincus de vol, et dans la prison de la cité, à tous ceux qui sont trouvés coupables dans les deux cours. Lorsque les amendes ne sont pas payées, les prisonniers sont exposés à avoir la tête rasée. Les *hoodlums* sont emprisonnés pour violation des règlements, des règlements généraux, tels que ceux concernant les rixes ou assauts, etc., l'ivresse et toute offense semblable. Les règlements ne sont pas une duplication des lois de l'état, ce sont des lois municipales simplement. Il y a actuellement 450 malades à l'hôpital—mais pas un seul Chinois. L'objet que j'avais en vue en passant ce règlement était de vider nos prisons de leurs criminels et d'infliger une punition supplémentaire à toute la classe criminelle en général,—aux Chinois et aux blancs également. Il y a une classe de détenus

qui ne veut pas être vue, ayant la tête rasée, et la coupe des cheveux a eu beaucoup d'effet sur ces criminels ; ils laissent pousser leurs cheveux, parce que les cheveux courts sont devenus une marque déshonorante. Ce règlement a été fait dans le but d'atteindre spécialement les Chinois, et de les empêcher de se soumettre aussi facilement à l'emprisonnement. Moins d'un cent ont eu la queue rasée. La même règle existe au pénitencier ; on coupe également les cheveux d'un Chinois ou d'un blanc dans notre prison d'état ici.

Salubrité.

La cité a payé de fortes sommes pour le nettoyage, la désinfection et l'enlèvement des immondices dans le quartier chinois : nous nous servons du fonds destiné à des nécessités urgentes, par l'entremise du bureau de santé. Nous ne pouvons faire une comparaison de l'état sanitaire du quartier chinois et des autres parties de la cité ; nous ne pouvons pas savoir quand ils sont malades ; si nous le pouvions, nous les prendrions dans nos hôpitaux pour les y faire soigner, mais ils craignent ces institutions et ne veulent pas se rapporter, s'ils sont malades. Ils se laissent mourir, comme dans les cas de petite vérole, et nous les trouvons seulement alors.

Les Chinois sont propres.

Les Chinois sont propres de leurs personnes. Le Chinois ordinaire se lave chaque jour, et je pense que c'est pour cette raison qu'ils sont comparativement en bonne santé. Les décès sont très nombreux, plus, je pense, que parmi la population blanche. Quant à la propreté personnelle, ils ne sont pas inférieurs aux Américains, mais ils respirent un air vicié en vivant

Vivent trop entassés.

trop entassés. Si vous allez dans une habitation chinoise, ou dans ses alentours, vous respirez une odeur épouvantable, excepté chez les Chinois de classe supérieure.

DUFFIELD.

GEORGE W. DUFFIELD, employé au département de la police depuis dix ans, en devoir spécial dans le quartier chinois, est assermenté et interrogé :

Dans la basse classe, les maisons ont une odeur repoussante.

La basse classe parmi les Chinois est une mauvaise engeance, mais il y a une classe dans leur quartier, composée d'hommes très propres—ce sont les marchands, ceux qui tiennent boutique.

Crimes.

J'ai eu occasion de faire l'arrestation de Chinois pour toutes sortes d'offenses—larcins, grands et petits, etc., assauts, blessures, et autres crimes commis principalement entre eux. J'éprouve quelquefois beaucoup de difficulté à trouver les criminels chinois, parce que leurs compatriotes cherchent à les cacher. J'ai pu quelquefois obtenir la condamnation de Chinois au moyen de témoignages chinois. Quant aux crimes accompagnés de violence, si les accusés peuvent sortir de prison sous caution, ils tâchent d'arranger l'affaire entre eux, quelle que soit l'offense, à moins que ce ne soit un meurtre. En général, les Chinois donnent un cautionnement. Le témoignage des blancs en cour vaut mieux que celui des Chinois.

Le quartier chinois est très sale, surtout dans les parties habitées par la classe pauvre, c'est-à-dire plus des deux tiers.

Ce qu'il font des maisons.

Le Globe House autrefois employé comme hôtel, pouvait probablement loger 150 personnes. Je pense qu'il contient de 100 à 110 chambres, les unes grandes et les autres petites. Depuis qu'il est habité par des Chinois, ceux-ci ont entièrement changé l'aspect de ces chambres. Si la chambre est élevée de plafond, ils construisent une espèce de plateforme, et dorment sur cette plateforme, donnant ainsi deux étages à l'appartement et les occupant tous deux. L'hôtel contient quelquefois de 300 à 400. Chinois La bâtisse est très sale, escaliers, planchers, &c. Les murs sont

noircis par le défaut de soins depuis plusieurs années qu'ils l'occupent. Ils emploient des hommes pour balayer, mais ils ne lavent jamais. Les constructions extérieures, privées, etc., sont aussi très malpropres. Ils ont l'eau de l'aqueduc et des cabinets d'aisance brevetés qui se déchargent dans les égoûts de la rue ; il s'en dégage une odeur infecte occasionnée, sans doute, par les ordures et les immondices qui s'y accumulent ainsi que par l'odeur de l'opium.

Opium.

Il se fume beaucoup d'opium dans le quartier chinois. Tous les Chinois ne le fument pas, mais beaucoup en ont l'habitude, je ne pourrais dire dans quelle proportion. L'odeur de l'opium n'est pas désagréable, je l'aime moi-même, mais je n'en ai jamais aspiré une bouffée dans toute ma vie. Les autres odeurs ne sont pas aussi agréables.

Femmes.

Quelques unes des femmes du quartier Chinois sont des prostituées, d'autres sont mariées aux Chinois. Environ les deux tiers sont des prostituées. Dernièrement quelques unes de ces femmes se sont occupées à faire des boutonnières et des pantalons—de ces ouvrages de mauvaise qualité comme en font les Chinois. Elles ont fermé toutes leurs maisons, surtout depuis que le maire et le chef de police sont entrés en fonctions. Les prostituées ne sont pas de moitié aussi nombreuses qu'avant l'entrée de ces messieurs en charge. Quelques unes sont retournées en Chine, d'autres se sont répandues dans le pays ; je ne saurais dire en quel nombre. J'ai été voir un steamer chinois l'avant dernière nuit, et j'en ai vu seize montant à bord. Il n'en arrive plus maintenant. Elles vivent dans de très petites chambres de dix pieds par dix, douze pieds par douze, quelquefois même plus petites encore. Dans quelques maisons on en trouvera cinq ou six, peut-être une ou deux, ou deux ou trois. J'ai connaissance qu'elles ont quelquefois tenté de s'échapper. Si elles y réussissent, elles sont rarement ramenées. Elles se rendent à l'institution de M. Gibson, ou elles viennent à la station de police demander protection.

Humanité.

Quelques Chinois, je crois, soignent très bien leurs malades, d'autres ne le font pas. J'en ai trouvés sur la rue ; je les ai quelquefois amenés à l'hôtel de ville. Je ne sais pas s'ils étaient sortis d'eux-mêmes ou s'ils avaient été portés dans la rue. Ils étaient assis sur le seuil des portes, et les Chinois passant près d'eux ne paraissaient pas s'en occuper. Les cinq Points à New-York n'ont jamais été aussi mauvais que le quartier chinois.

Témoignages indignes de foi.

Je ne pense pas qu'ils aient un grand respect pour le serment. On leur fait prêter serment en cour de la même manière que les blancs. En 1852-53-54 on leur faisait prêter serment en cour, en brûlant de petits morceaux de papier. Entre eux, je crois qu'ils se servent d'animaux pour cet objet.

Mauvaise organisation de la police.

Je suis employé par les autorités de la cité comme tous les autres constables, seulement je suis payé par les Chinois. Je reçois les souscriptions dans les boutiques du district dont j'ai la surveillance. Je reçois de quelques-uns une piastre, d'autres cinquante centins, et même vingt centins. Je ne pourrais pas dire à combien le tout s'élève. Le total varie. Je ne puis dire quelle est la moyenne. Quelquefois les souscriptions s'élèvent à $50. Ils me paient ce qu'ils jugent convenable. Je n'exige rien ; ils ne sont pas tenus de payer ; depuis vingt-cinq ans, depuis qu'ils habitent le quartier, ils sont dans l'habitude de payer ce service. Il y a des constables spéciaux dans d'autres parties de la cité, et les blancs les paient de la même manière. Il y a dans la cité de 250 à 275 constables ne recevant aucun salaire du gouvernement, et dépendant des contributions publiques pour leur paie. Je suis de service jour et nuit.

La police payée par les Chinois.

La ville chinoise.

Comment les rues sont tenues propres.

Les rues de la ville chinoise sont aussi propres que dans toute autre partie de la cité, mais les ruelles sont plus sales que celles qui se trouvent ailleurs. Je n'ai jamais vu un district de la cité aussi mauvais, et aussi

dégradé. Il y a d'autres quartiers habités par une population blanche de basse classe.

J'ai vu des constables se tenir sur le passe-avant des navires et demandant le paiement d'une taxe de capitation à chaque Chinois s'embarquant pour la Chine, mais jamais aux passagers de race blanche.

Lorsqu'un chargement de 1,000 ou 1,200 Chinois arrive, chaque homme se rend au bureau de sa compagnie et se mêle ensuite aux autres, ou s'en va à leurs magasins. Lorsqu'il arrive des femmes, elles sont quelquefois conduites à leurs magasins ou dans leurs maisons. Il n'y a pas de maison spéciale ou de dépôt régulier pour elles.

Outre moi-même, il y a six ou sept autres constables dans le quartier chinois. Ils y sont plus nombreux, en proportion de la population, que partout ailleurs dans la cité, et ces constables ne s'y tiendraient pas si les Chinois ne les payaient pas volontairement. Je ne rends pas compte au département de ce que je reçois ; je n'ai pas reçu jusqu'à $500 par mois. Je demande les souscriptions chaque semaine. Je ne tiens pas compte de ce que je reçois par mois. C'est une position dont un malhonnête homme pourrait abuser, la chose serait facile. Je n'ai pas été nommé à la demande des Chinois, mais par les Commissaires de police même, et parcequ'un autre homme avait résigné. J'ai demandé la place, je ne l'ai pas achetée. La paie régulière d'un homme de police est de $125 par mois. Je ne puis dire à $400 ou $500 près quelles sont mes recettes. Je paie les frais de nettoyage des rues à même ce que je reçois des Chinois. Cela coûte entre $40 et $50 par mois. Un blanc passe avec une charrette chaque matin. Je suis convenu de me charger de ce soin, et si les rues devenaient par trop malpropres, la faute en retomberait sur moi. Les ruelles sont balayées chaque jour et entretenues proprement. Je n'ai pas à m'occuper des privés, des remises, appentis ou autres dépendances de ce genre. Le Bureau de santé est chargé de voir à cela. Le reste de la cité est nettoyé par le surintendant des rues. Je n'ai vu une charette de la corporation que deux fois en cinq ans. La cité ne paie pas pour nettoyer le quartier chinois, parceque les Chinois le font eux-mêmes. Ses ruelles sont malpropres, mais on n'y voit ni déchets de cuisine, ni autre chose semblable. Je crois qu'il y a des employés de la cité charger d'inspecter les rues et les ruelles. Si les autorités municipales s'occupaient de cette matière, je ne crois pas qu'on me paierait pour le faire, et je vois à ce que les ruelles soient tenues propres. En général les ruelles du quartier chinois sont aussi propres qu'ailleurs ; mais les habitants apportent leurs déchets et les déposent dans les ruelles, et je les fais enlever. Si on leur procurait des récipients pour y déposer ces saletés, la cité n'aurait pas à pourvoir à leur enlèvement. Depuis que le maire actuel est entré en fonctions, on a pris l'habitude de faire visiter ce quartier chaque jour par un officier de santé. Le reste du quartier chinois est sous la surveillance d'autres constables spéciaux remplissant les mêmes devoirs que moi. Je suis chargé de la surveillance d'un pâté de maisons. La cité donne le nettoyage des rues à une compagnie, par adjudication.

Salubrité.

BAINBRIDGE. Arnop Bainbridge, constable depuis audelà de sept ans, est assermenté et interrogé :

L'intérieur des maisons du quartier chinois est généralement sale. Les rues sont tenues aussi proprement que possible avec la population qui s'y trouve actuellement. Elles sont nettoyées de la manière décrite

par le dernier témoin. Trois fois la semaine, le matin avant le jour ou lorsque le jour parait. Les Chinois apportent les saletés ou les déchets accumulés dans l'intervalle, et les déposent dans les rues pour les faire enlever par les charrettes. Ils les sortent généralement entre minuit et trois heures du matin; les charrettes passent entre trois heures et demie ou quatre heures, suivant la saison de l'année, et continuent leur besogne jusqu'à ce que tout disparaisse. Je ne m'aperçois pas que ce que l'on apporte au dehors des maisons diminue sensiblement ce qu'elles contiennent de saletés. Les Chinois vivent entassés les uns sur les autres dans leurs logements. Ils paient moins de loyer individuellement, il est probable, qu'aucune autre classe de gens, mais ils paient pour une maison, 100 pour cent de plus que nos classes les plus pauvres de population blanche. J'ai vu jusqu'à quarante ou cinquante personnes logées dans une chambre semblable à celle-ci—environ vingt-deux pieds carrés. Ils avaient construit une plateforme élevée—deux étages dans une chambre comme celle-ci; ils couchaient à l'étage supérieur. Ils font généralement la cuisine dans les chambres mêmes; mais dans celles où ils sont trop nombreux, et où ils ne pourraient pas supporter la fumée, ils préparent leurs aliments dans le corridor. Leurs ustensiles de cuisine, pour la cuisson des aliments, se composent généralement d'un bidon à huile de charbon, avec une brique dans le fond. Le riz est leur principal article de nourriture, mais ils se nourrissent aussi de poisson et de végétaux séchés. Le thé est un article ordinaire parmi les classes aisées, mais il est peu en usage parmi les pauvres. Le coût de l'entretien de cinquante Chinois vivant comme je viens de le décrire, y compris le logement, s'élève probablement à $10 par jour, si toutefois une seule personne voyait aux achats et à l'emploi de l'argent—ou environ vingt centins pour chaque personne. La classe dont je parle est celle des ouvriers; mais ceux qui n'ont aucune occupation, les vagabonds, les voleurs, vivent à peu près de la même manière. C'est ainsi qu'ils subsistent lorsqu'ils commencent à travailler dans les fabriques, mais quand leur position devient meilleure, lorsqu'ils ont accumulé un peu de notre argent, ils se nourrissent quelquefois au restaurant. Il y a beaucoup de restaurants dans leur quartier, où les Chinois peuvent avoir un bol de soupe en payant cinq ou dix centins suivant leurs moyens.

J'ai souvent été appelé pour apaiser des troubles dans les lieux que j'appellerais des maisons de prostitution. J'y ai trouvé des hommes en déshabillé de même que des femmes. Tous sont extrêmement dégradés. Ils n'éprouvent pas la moindre honte à exposer leurs personnes, à expliquer ou à parler de l'acte qu'ils viennent de consommer ou qu'ils se préparent à consommer. Ils sont absolument dépourvus de toute pudeur; ces actes leur paraissent tout naturels, comme s'ils avaient été élevés ainsi depuis le berceau et ne connaissaient pas d'autre manière de vivre. Ils louent dans une maison un appartement d'environ dix pieds de front sur une profondeur égale à celle de cette chambre environ. Réservant un petit espace que la maîtresse de maison emploie comme une espèce de salle de réception, et où les filles se tiennent avec elle prêtes à se mettre à la disposition des clients, ils divisent ensuite le reste de l'appartement en trois chambres, ou s'il est assez large, ils en font trois de chaque côté; ces chambres ont environ six pieds par huit. Les cloisons ont rarement plus de six ou sept pieds au-dessus du plancher: elles n'atteignent jamais le plafond, sauf dans des cas extraordinaires et quand ces mauvais lieux se trouvent placés aux étages supérieurs.

Prostitution

Quant à leur habitude de fumer l'opium, j'ai eu peu d'occasion de faire des observations, depuis que le règlement a été mis en force; mais avant cela et pendant que j'étais en devoir au dehors, j'en ai vu une foule

d'exemples. Il ne m'est jamais arrivé d'entrer dans une habitation chinoise quelconque sans en voir les accessoires nécessaires—c'est-à-dire les banquettes sur lesquelles ils se couchent pour fumer, les pipes, et autres objets qui en étaient la preuve; et chaque fois que je me suis trouvé en devoir dans mon quartier, j'ai vu des Chinois sous l'influence de l'opium. En montrant le quartier aux visiteurs, je pouvais toujours les y conduire tout droit, et leur faire voir quelques Chinois sous l'influence de cette drogue. Si tous ceux qui sont ivres d'opium se trouvaient sur les rues, nous arrêterions beaucoup plus de Chinois, pour abus de l'opium, que de blancs pour abus de liqueurs; mais les premiers fument jusqu'à ce qu'ils deviennent insensibles, et leur ivresse se dissipe pendant leur sommeil.

Jeu.

En fait de jeux, celui qu'ils appellent *tan* est le plus en vogue. On le joue avec des sapèques, petite monnaie de cuivre chinoise percée d'un trou carré au centre. On en prend un assez grand nombre, probablement 300 ou 400. Le croupier est assis au bout de la table avec une tasse renversée—une tasse en fer blanc généralement. Il rassemble toutes ces pièces en un seul monceau et les recouvre de la tasse. Tant que la tasse reste dans cette position on peut parier; dès que le croupier donne le mot, les paris cessent. Il tient à la main une baguette en baleine, s'amincissant graduellement jusqu'à l'extrémité où elle est recourbée en arc. Il attire vers lui les pièces, une, deux ou trois à la fois. Elles sont toutes comptées à l'exception des quatre dernières. On parie qu'une, deux, ou trois pièces resteront, ou encore que le nombre restant sera pair ou impair une fois les quatre dernières pièces comptées Il prend d'abord celles qui se trouvent aux abords de la tasse, quand il lève celle-ci, les paris doivent cesser, et il compte celles qui restent sous la tasse. S'il en reste une, et qu'un joueur ait parié qu'il en resterait une, il reçoit quatre pièces. S'il parie que le nombre restant sera pair, et s'il reste deux pièces, il reçoit le même montant—c'est-à-dire deux pièces; si le joueur a dit impair et s'il reste une pièce, il gagne. J'ai vu jusqu'à soixante Chinois assis à la fois autour d'une table. C'est en apparence un jeu de hasard, mais le croupier peut corriger le hasard par son adresse, et amener à volonté un nombre pair ou impair en cachant dans sa manche une pièce qu'il laisse tomber en manipulant les autres. Sa tasse n'est placée sur la table que comme préliminaire, avant l'ouverture des paris. Tout est finalement compté. Cinquante ou soixante joueurs peuvent gagner tous à la fois, s'ils ont parié dans le même sens. Le croupier tient la banque, et si les joueurs sont nombreux, un assistant se place en arrière du croupier et tient la caisse. Je crois que la banque a un certain percentage, mais je ne sais pas exactement ce qu'il est. On parie généralement de cinq à cinquante centins; [illegible] joueurs plus en fonds parieront de $5 à $10 quelquefois. Le jeu est chez les Chinois une passion naturelle. On trouve parmi eux plus de joueurs de profession que parmi aucune autre nation, sauf parmi les Sauvages, et encore ceux-ci n'en font pas profession, c'est simple affaire d'habitude générale chez eux. Plus de Chinois paraissent vivre de leurs gains au jeu ou être intéressés au jeu, qu'on ne l'observe chez les gens de toute autre ordre. Il est très difficile à un blanc de s'introduire dans ces salles de jeu. Je l'ai souvent tenté. Je crois que j'ai opéré ma première arrestation de joueurs de *tan*, il y a cinq ans; les propriétaires de l'établissement ont été condamnés en cette occasion. Je suivis un Chinois d'une taille imposante; marchant vivement tout près de lui, je passai le portier et j'étais déjà aux côtés du croupier avant d'avoir été vu de qui que ce soit. Si j'avais été remarqué, on m'aurait fermé la porte au nez, et on l'aurait assujétie au dedans en un moment. Ils ont maintenant des portes de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Souvent ils ont deux portes, une intérieure et

l'autre extérieure. S'ils ont le temps de fermer la première, cela leur suffit pour s'échapper par une ouverture quelconque ou une fenêtre. Je crois que, si l'on forçait leurs salles de jeu, même en employant le bélier ou la mitraille, ils monteraient sur les toits et ils joueraient là. Je ne pense pas que l'on puisse les empêcher de jouer par aucune restriction légale.

Ils ont aussi des loteries qui sont conduites sur le même principe que celles qui existaient dans les Etats de l'est quand j'étais enfant.

Les Chinois amassent rarement de l'argent. On peut en trouver quelques-uns parmi les blanchisseurs qui peuvent amasser quelque chose, mais tous ont une passion si invétérée pour le jeu, que leurs épargnes y passent presque toutes, à part ce qui va dans les mains des marchands, les seuls qui puissent accumuler des sommes considérables dans la cité. Ceux qui travaillent à la campagne, arrivent ici de temps à autre avec quelques piastres, et s'ils partent promptement pour la Chine, ou si on leur permet de partir, ils les emportent avec eux. Ceux qui font des épargnes, les confient en général à l'inspecteur ou aux chefs de leur propre compagnie. Ils ne se servent jamais de nos banques d'épargnes. Leurs marchands sont obligés de se servir de nos banques, les classes ouvrières ne le font jamais.

Je ne comprends pas comment ils peuvent conserver leur santé dans l'atmosphère où ils vivent. J'ai eu l'occasion de visiter un Chinois blessé à l'épaule d'un coup de feu qui lui avait brisé l'omoplate. Il était logé dans le soubassement d'un grand magasin. Je descendis probablement huit ou dix marches. Le soubassement offrait de chaque côté de petits cabinets de la grandeur des compartiments de nos wagons-dortoirs. L'atmosphère dans le corridor était tellement viciée, que je faillis en perdre la respiration. Je trouvai mon Chinois couché là ; sa blessure était couverte d'une espèce d'emplâtre composé de quelque drogue que les médecins chinois emploient pour toutes sortes de blessures ; elle était envenimée et en pleine suppuration. Je lui demandai : " Comment vous trouvez-vous ici ?" Il me répondit qu'il se trouvait " très bien." C'est à peu près là la qualité des logements de la classe commune.

Il y a dans la cité trois ou quatre établissements qu'ils appellent hôpitaux ou asiles. La compagnie Kin Yung en a un sur Broadway. J'y ai été plusieurs fois, et j'ai vu les malades étendus sur le plancher, mais je n'ai jamais remarqué qu'ils reçussent aucuns soins médicaux. J'ai observé la même chose dans la vieille bâtisse Se Yup, où j'ai eu occasion d'aller à des heures avancées de la nuit. Quelques Chinois se donnent pour médecins, et se font annoncer comme tels ; je ne sais pas quels sont les remèdes qu'ils emploient. Je sais que quelques-uns d'entre eux prétendent guérir presque toutes espèces de maladies avec des herbes et des racines, ou des compositions végétales de différentes sortes. On m'a dit qu'ils emportaient des serpents pour en faire des drogues. Presque toujours les Chinois désirent se faire transporter dans leurs propres hôpitaux ou dans leurs logements, s'il y a eu quelque bagarre entre eux. Si un Chinois est blessé, s'il a reçu quelque coup de couteau ou autre chose semblable, et si celui qui l'a blessé peut s'aboucher avec ses amis, ils essaient de règler l'affaire avec de l'argent et de faire échapper le coupable. Plus ils ont été longtemps dans le pays, plus ils comprennent nos usages, et ils ont aussi plus de confiance en nos médecins. Je crois me rappeler que quelques-uns de nos médecins distingués ont des clients parmi les marchands et les meilleures classes de Chinois ; mais cela ne se voit pas souvent.

Quelques Chinois consultent les médecins américains.

Les marchés chinois sont bien fournis de tous les légumes nécessaires à faire de la soupe. Les Chinois consomment beaucoup de lard ; les meilleurs morceaux de l'animal sont envoyés au boucher de race blanche pour

qu'il les sale ou les vende ; ils ne gardent pour leur usage que les entrailles et ce dont nous nous servons pour la fabrication de la saucisse. On trouve beaucoup de jambon fumé dans les restaurants chinois, qui sont en général bien fournis d'aliments. Dans certains restaurants, vous pouvez vous faire servir ce que vous voulez.

Dix pour cent de l'argent perdu au jeu passe dans la bourse de ceux qui tiennent la banque, et est généralement employé à l'achat d'articles de marchandise. Je suis d'avis que presque tous les marchands sont plus ou moins intéressés dans tous les établissements de jeu ou de prostitution.

N'envoient pas beaucoup d'argent hors du pays.

Je ne pense pas que les classes ouvrières fassent passer beaucoup d'argent en Chine.

Inhumanité.

Un grand nombre des malades des compagnies sont déposés dans les rues, où on les trouve incapables de prendre soin d'eux-mêmes ; ils sont ainsi laissées sans soins, parcequ'ils ne sont plus d'aucun profit pour les compagnies. Ils paient des droits à ces compagnies cependant.

Médecins chinois.

Li Po Ta, l'un des médecins chinois a eu une clientèle considérable parmi la population blanche. A une certaine époque, il a été en grande vogue. Je crois qu'il y a une douzaine de médecins chinois pratiquant actuellement. Ils se font annoncer dans les journaux américains. Les Chinois consultent leurs propres médecins en général ; s'ils appellent un médecin blanc, c'est par exception, et presque toujours pour une opération chirurgicale, car ils paraissent tenir à conserver autant que possible tous leurs membres. Le Chinois ordinaire et récemment arrivé, a plus de confiance dans son propre médecin ; ceux qui ont été longtemps ici préfèrent les autres.

Je ne puis dire que j'aie jamais vu jouer les marchands de la meilleure classe, les hommes instruits ou les étudiants des écoles des missions. J'ai vu des hommes employés dans les missions, aux environs des maisons de jeu. Je n'ai jamais vu un seul Mexicain qui ne fût un joueur invétéré ; mais comme joueurs je les classe avec les Sauvages.

Prostituées blanches achetées.

On a vu des cas d'achats de femmes blanches dans un but de prostitution.

Les bouchers chinois fournissent aux bouchers de race blanche les meilleures parties de l'animal. Ils achètent de celui qui tue l'animal, et vendent à celui qui prépare ou sale la viande.

Ils tiennent excessivement à leurs queues, et considèrent comme une grave insulte qu'on y touche. Je ne voudrais pas la couper à qui que ce soit, excepté à un voleur. Je crois que l'on coupe les cheveux à tous les prisonniers détenus dans la prison de comté, après qu'il ont été condamnés ou qu'ils ont reçu leurs sentences.

RODGERS.

JAMES R. RODGERS, officier de police depuis six ans, est assermenté et interrogé :

Prostituées chinoises, esclaves.

A très peu d'exception près, je considère les femmes chinoises de cette cité comme des prostituées vendues à prix d'argent, et tenues en esclavage dans un but de prostitution. Je crois qu'elles étaient au nombre de 800 à 1,200 ici, en janvier dernier. Il a été prouvé en cour de police qu'elles sont tenues en servitude dans ce but.

Le "Globe Hotel" n'offre pas un spécimen exact de la manière de vivre des Chinois dans leur quartier. C'était autrefois un hôtel de première classe, il contient de nombreuses chambres. Elles sont actuellement occupées par différents partis de Chinois, tous séparés et distincts. Ils n'y

sont pas entassés en aussi grand nombre que dans d'autres parties du quartier chinois, dont j'évalue la population à 30,000. Les domestiques employés dans la cité s'y rendent chaque soir, lorsqu'ils reviennent de chez leurs maîtres à deux ou trois heures du matin ; quelques-uns, peut-être, sont tenus de demeurer dans les familles qui les emploient, mais, en général, tous les Chinois ont leurs quartiers généraux dans la ville chinoise.

Population, 30,000.

Nous avions ici, il y a deux ou trois ans, une institution appelée Hip-Ye-Tung ; nous avons employé tous les moyens possibles pour la détruire. Nous nous sommes efforcés d'en atteindre les chefs, mais nous n'avons pu y réussir. Je pense qu'elle a cessé d'exister sous ce nom, mais je crois qu'elle s'est reconstituée sous un autre nom, dont je ne puis me rappeler. J'ai vu un Chinois du nom de Look-Chung, avec un couteau planté dans le dos. Il était droguiste et avait un associé. Celui-ci dût partir et passer en Chine, sans cela il aurait probablement subi le même sort. Il en est revenu depuis et demeure dans la cité. Ce fait est arrivé à la suite d'une descente que nous avions faite au "Globe Hotel," pour mettre à exécution le règlement concernant l'air cube. Ils ne se soumettent aux lois municipales que losrqu'ils ne peuvent faire autrement.

Sociétés secrètes chez les Chinois.

N'observent pas les lois municipales.

Je pense que la présence des Chinois ici exerce une mauvaise influence sur les jeunes gens qui fréquentent les maisons de prostitution. Outre les jeunes gens, nous remarquons au nombre de ceux qui les fréquentent beaucoup d'hommes âgés ou jouissant d'une bonne position sociale dans la cité.

Les prostituées chinoises exercent une mauvaise influence.

Comme témoins, les Chinois n'ont aucun respect pour le serment. J'ai eu des cas en cour, et je sais que l'une des parties venait me demander combien l'autre partie avait de témoins, et si elle trouvait que celle-ci en avait plus qu'elle, elle retournait en chercher un nombre suffisant pour contrebalancer ceux de la partie adverse.

Témoignages indignes de confiance.

Une demi-douzaine d'hôtels et une église baptiste ont été accaparés par les Chinois. L'église du Dr. Stone est fermée. Une partie de l'église baptiste est occupée par des prostituées, et le reste est employé par les Chinois pour diverses fins. Ils vivent et couchent là. Je ne sais s'ils y jouent aussi. C'est une grande bâtisse, et c'était autrefois le temple d'une nombreuse congrégation. C'était la première église baptiste construite à San Francisco.

Les assauts sur les Chinois, dans les autres parties de la cité, ne se produisent pas habituellement, quoiqu'ils soient assez fréquents, et ils sont commis par une classe de jeunes gens qui sont sans occupation. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un Chinois ait été molesté dans les chars urbains. Ils circulent dans nos rues, non-seulement le jour, mais à toute heure de la nuit, sans être inquiétés, et ce n'est que par exception que quelques assauts sont rapportés de temps à autre. Un certain nombre de jeunes gens se réuniront, et si un Chinois passe près d'eux, ils le maltraiteront peut être ; je ne pense pas qu'ils le battraient, mais ils l'insulteront. Si ces jeunes gens étaient employés, ils ne seraient pas dans les rues à ces heures de la nuit. Les Chinois travaillent dans les fabriques. Les assauts sur les Chinois ne sont qu'exceptionnels, parce que j'en entendrais parler, s'ils étaient fréquents. Ces gamins sont toujours arrêtés, et condamnés après leur arrestation. Des pierres sont souvent jetées sur des processions, et cependant il n'est pas fait d'arrestation. Je sais que des Chinois ont été assassinés. Un blanc est maintenant emprisonné pour la vie pour avoir assassiné un Chinois. Un autre a été arrêté pour avoir tué un Chinois, en lui brisant la tête d'un coup de bâton ; mais j'ignore s'il a été condamné. J'ai entendu dire que des Chinois avaient été assaillis en débarquant des steamers. Depuis que je suis employé officiellement, j'ai

Les Chinois insultés par les jeunes garçons sans emploi.

Assauts sur les Chinois, exceptionnels.

Assassinats de Chinois.

connaissance que des blancs ont planté des couteaux dans le dos d'autres blancs ; je connais un cas où ils ont plongé un couteau dans le corps d'un Chinois, et blessé ou mutilé un grand nombre de Chinois.

Hoodlums.

Une grande partie des hoodlums travailleraient dans les fabriques et apprendraient des métiers, s'ils en avaient la chance. La classe dont je parle refuse d'aller aux écoles. Nos jeunes gens, à part l'élément hoodlum, peuvent être comparés favorablement à ceux des autres cités.

Il y a quelque temps, je procédais à l'arrestation des Chinois pour infraction au règlement concernant l'air cube. J'en ai arrêté cinquante ou soixante au coin des rues Sacramento et Stockton. Je les ai conduits à la prison de la cité. Je pense qu'il y avait plus d'air dans la prison que dans la bâtisse où je les ai arrêtés. Ils furent placés dans les corridors, pour la nuit, et non pas dans les cellules. J'en ai arrêté environ 1,100, en tout, pour cette offense. Je crois que tous ont été condamnés, à une seule exception, je veux dire à l'exception de ceux arrêtés dans une chambre. Les trois quarts d'entre eux ont payé leur amende, l'autre quart s'est laissé conduire en prison. Leurs queues n'ont pas été coupées, parce que le règlement n'était pas encore en force alors, et plus tard il a été déclaré inconstitutionnel ; depuis lors, les queues ne sont plus rasées. Je crois qu'il a été passé un autre règlement récemment. Je ne sache pas qu'un seul blanc ait été arrêté en vertu de ce règlement.

TOBIN.

JOHN T. TOBIN, qui a résidé en Chine pendant six ans, est interrogé, après avoir été assermenté :

J'ai résidé à Hong Kong, Canton et Shanghai. J'ai demeuré dans cette dernière cité pendant trois ans et six mois. J'étais occupé comme agent secret de la police, à l'emploi du gouvernement municipal, dans la campagne, en dehors de la cité. La population de Shanghai est chinoise ; elle est divisée en plusieurs cantons. En dehors de la cité, il y a des marchands anglais, français et américains.

Les Chinois sont une race méprisable.

D'après mes observations, j'en suis arrivé à la conclusion que c'est la nation la plus méprisable que j'aie jamais rencontrée, et j'ai voyagé presque par tout le monde. Trois fois sur cinq, les témoins de la défense se parjurent.

Ils vivent misérablement à Shanghai.

Ils vivent misérablement. La population coolie de la cité travaille pour vingt à vingt-cinq centins par jour, lorsqu'elle peut trouver de l'ouvrage, et il en coûte à chacun environ quinze centins par jour pour subsister. Ils se nourrissent ordinairement de riz, et d'une espèce de plante potagère—qu'ils appellent chou dans le pays, et qu'ils salent—d'un peu de poisson et de lard salé—du lard chinois. On nourrit le porc chinois de ce que tous les autres animaux refusent de manger. J'ai vu ces animaux manger, en Chine, des choses que je ne puis pas mentionner devant la Commission. Ils ne ressemblent aucunement à ceux que j'ai vus en aucune partie de l'Europe et de l'Amérique. On mange toutes les parties de l'animal, les pauvres prennent les débris, et les gens riches la viande.

Les pauvres mangent les débris.

Quant à leurs enfants, je sais que toutes les femmes qui tiennent des maisons de débauche ou des fumoirs d'opiums, partout dans la Chine, parcourent le pays et achètent des petites filles de deux à cinq ans ; elles les amènent dans les cités, où elles les emploient comme servantes des filles plus âgées et déjà prostituées, jusqu'à ce qu'elles deviennent en âge de le devenir elles-mêmes. Les parents, les gens dont on les achète, reçoivent de $5 à $10 par tête pour ces enfants, suivant leur apparence.

Enfants élevés systématiquement pour la prostitution.

Caractère des Chinois en Chine.

L'achat et la vente des enfants est une affaire de notoriété publique, partout où j'ai été en Chine. La morale est très dégradée chez cette nation. Parmi les classes moyennes ou basses, je n'ai jamais trouvé deux bons sujets sur dix, en fait de véracité ou d'honnêteté. Le larcin est chose pratiquée continuellement et du matin au soir. Les arrestations pour ce fait sont incessantes. Le cangue est une punition toute particulière infligée pour ce genre d'offense. Elle se compose de deux planches échancrées de manière à enfermer le cou du prisonnier, lorsqu'elles sont jointes ensemble. On le nourrit d'eau de riz, à la porte de la maison où le crime a été commis ; un écriteau indique la nature du crime commis. Ils ont d'autres châtiments pour les crimes plus sérieux. Les coupables sont placés dans une cage, dans la cité, de manière à être vus de tous les passants ; les pirates et les voleurs avec effraction ont la tête tranchée. Ils subissent un procès régulier. Les cours sont mixtes. Il y a des interprètes américains, anglais et chinois dans chaque cour, et les accusés subissent leur procès devant ces cours mixtes. On suit la loi municipale de Shanghai. Pendant que j'étais dans les cités, en dehors de Shanghai, j'ai vu des cas où des prisonniers arrêtés pour piraterie ou vol ont été exécutés dans l'espace de deux jours. J'ai été à Ningpo, une cité de 200,000 habitants, où l'on a quelque chose assez semblable à nos procès par jury. Ils ont une espèce de magistrat qu'ils nomment tippoo ; le sous-magistrat, le gouverneur de la cité et quatre mandarins inférieurs constituent la cour. Les décisions sont finales. Je n'ai jamais vu une cour d'appel.

Crimes et châtiments en Chine.

Habitudes dégoûtantes.

Leurs habitudes sont dégoûtantes. Même dans les rues de Shanghai, où il y a des Anglais, des Français et des Américains, ils sont continuellement assis sur les trottoirs, où on les arrête chaque jour pour les offenses les plus révoltantes.

Les maisons de prostitution et celles où l'on fume l'opium sont tenues ouvertement.

Les maisons de prostitution y sont tenues ouvertement. Celles où l'on fume l'opium sont différentes des maisons de prostitution régulières. Il y a des maisons où les hommes se rendent pour fumer l'opium ; elles contiennent un certain nombre de filles qui sont à leur disposition, si ceux-ci les demandent ; ces maisons sont ouvertes nuit et jour sur les rues fréquentées. Dans les autres maisons on ne fume pas d'opium, mais on voit de quinze à vingt filles dans les établissements les plus considérables. Elles ne se pourvoient de filles que par le moyen que j'ai indiqué, sauf en quelques occasions où on leur amène des filles de quinze ou vingt ans, qui y sont aussi vendues. Pendant un séjour de quatre ans, je n'ai pas vu plus d'une dizaine de mariages parmi les basses ou moyennes classes. Le mariage n'est pratiqué que parmi les classes élevées—les marchands. Ils achètent d'abord une femme, et ensuite ils s'adressent au prêtre pour le mariage, qui est une cérémonie publique. Dans la classe moyenne l'homme et la femme vivent tout simplement ensemble. Un, peut-être, sur dix se rendra au temple et demandera les services du prêtre Chinois. En général, ces liaisons sont faites par contrat et privément. A ma connaissance, ils ne sont jamais fidèles à ces engagements, les femmes se vendent, d'après ce que j'ai pu voir. J'ai vu des gens du district de Shanghai au port de San Francisco, mais non pas de Shanghai même—des gens originaires de Canton, Hong Kong et Wampoa.

Mariage.

J'ai vu des criminels livrés à la torture dans la cité de Shanghai. Des vis étaient appliquées aux poignets que l'on serrait entre deux planches. Je les ai vus quand les planches étaient jointes ensemble au moyen des vis. Les exécutions se font sur une place publique de la cité. Aucune exécution n'a lieu là où résident des Européens ou des Américains. J'ai vu faire jusqu'à seize exécutions ensemble. Lors de la dernière exécution à laquelle j'ai assisté, on essaya de substituer au criminel un homme stupéfié par

l'opium. Je m'aperçus que ce n'était pas là le criminel. Le meurtrier était un homme de Canton et celui que l'on voulait faire exécuter était de Shanghai. Le vrai criminel eut par la suite la tête tranchée, après avoir été torturé terriblement, mais je n'en ai pas été témoin. L'homme de Canton avait dans son pays quelque fortune que l'on voulait lui arracher. La victime était M. Dore, de la Marine Anglaise. Des soldats de marine anglais et américains assistaient comme témoins à l'exécution. J'ai vu des prisonniers arrêtés pour piraterie ou vol avec effraction échapper, par la corruption, à leur exécution, et d'autres personnes substituées à leur place. Les mandarins mentionnés déjà comme formant partie de la cour ne servent pas tous dans chaque cas. Ils sont choisis par le tribunal pour remplir ce devoir. Les témoins sont assermentés d'après leur propre méthode. Dans la cour mixte à Shanghai, on lit au témoin une formule de serment écrite sur un morceau de papier, que l'on allume à une lumière placée sur la table du magistrat ; le témoin répète les mots qui sont tracés sur le papier, jusqu'à ce que celui-ci soit brûlé, et il le réduit en cendres. Ils n'en disent pas plus la vérité pour cela. En Chine, où j'ai été, on parait respecter la vie humaine jusqu'à un certain point ; mais on n'a aucune humanité pour les malades. J'ai vu des infirmes et des malades pauvres jetés dans les rues pour y mourir, et ils y sont morts. Certains malades sont déposées aux portes des temples, et chaque passant lui donne ce qu'il lui plait ; d'autres sont déposés sur les trottoirs, dans des lieux éloignés des temples, et on les y laisse périr. J'ai relevé, je suppose, plus de 300 Chinois morts pendant mon séjour en Chine.

Formule de serment.

Inhumanité.

Crimes contre nature.

Je n'ai jamais vu le crime de sodomie commis d'homme à homme, mais j'ai vu des cas de bestialité, et j'ai surpris des criminels sur le fait—avec des porcs, des chiens et des canards—mais pas souvent. Ces criminels étaient arrêtés en vertu des lois municipales. Toute maison où l'on vend des rafraichissements est une maison de jeu ; elles sont licenciées. La prostitution n'est pas regardée comme dégradante, elle se pratique ouvertement. Je connais des personnes riches à Shanghai qui ont acheté les femmes qu'ils ont mariées. J'ai connu des gens qui ont prêté leurs femmes à ceux à qui ils devaient, en paiement de leurs dettes. Les Chinois marient des prostituées qu'ils prennent dans les maisons de débauche mêmes.

Shanghai est une ville murée d'environ trois milles et demie de circonférence. Dans l'enceinte se trouve la cité ; en dehors, on trouve 50,000 Chinois du nord et 20,000 ou 25,000 natifs de Canton. Ils n'appartiennent pas à la plus basse classe ; le tiers de cette population est supérieur à celle de la cité de Canton ; mais ce sont cependant de bien mauvaises gens. En général, la population de la cité est d'un plus mauvais caractère que celle qui vit en dehors des murs.

Pas de mariages entre Européens et Chinoises.

Il n'est pas difficile de prouver le parjure parmi eux. Je n'ai jamais entendu parler de mariage entre Européens et Chinoises ; ils les achètent ou co-habitent avec elles ; j'ai vu quelques enfants métis, dont environ la moitié sont Allemands, une partie Anglais et le reste Américains.

Classe paresseuse et voleuse.

La basse classe chez le peuple est généralement oisive, et la plupart vivent en volant du riz, ou d'autres articles Les marchands sont actifs et pourvoient à leur existence, mais les coolies sont paresseux et voleurs.

Matelots chinois.

On emploie des matelots chinois sur les navires de la Compagnie des Steamers du Pacifique. Ils sont assez bons marins, mais en cas de feu ou de tempête ils se réfugient dans leurs quartiers. Ils ne pourraient pas sauver un navire en danger sur mer.

Justice partiale.

Les autorités ne se pressent pas beaucoup de citer en justice un homme riche pour outrages commis sur des étrangers, mais si le coupable est pauvre, il est promptement jugé.

Madame Sophronia Swift, résidant à San Francisco depuis vingt-trois ans, est assermentée et interrogée.

SWIFT.

Les Chinois ont chassé les blancs de tous les travaux légers.

J'ai porté mon attention depuis longtemps sur les diverses industries de cette cité, et surtout sur celles qui intéressent les personnes de mon sexe qui sont obligées de pourvoir elles-mêmes à leurs besoins. Je reçois souvent des lettres de mes amis dans l'est, qui désirent venir ici pour y trouver de l'emploi. Je leur réponds que les occupations autrefois ouvertes aux immigrants de l'est, sont complètement fermées. Autrefois un grand nombre de jeunes filles travaillaient dans les fabriques de chaussures. Beaucoup, sous ma direction, y entraient et apprenaient à ajuster les différentes pièces des chaussures. Bientôt les Chinois arrivèrent et s'emparèrent des occupations des femmes, ainsi que de celles de leurs pères et de leurs frères. Il en fut de même de la confection des chemises. Il y a dix ans environ, on en commença ici la fabrication en y employant des femmes. Les Chinois bientôt commencèrent à faire, pour quarante centins, une chemise pour laquelle on nous payait une piastre. Ensuite, on donna aux femmes les boutonnières à faire et elles finissaient aussi les chemises —pour le premier travail elles recevaient de vingt à trente centins par douzaine, et quelquefois jusqu'à soixante centins pour finir l'article. La confection des chemises est la première de nos occupations que nous ont enlevé les Chinois. De là, ils sont passés aux machines à coudre, et maintenant le gaufrage nécessaire aux toilettes de dames, les ourlets, le gros l'ouvrage de modiste se fait très souvent par des Chinois. Ils font aussi le gaufrage que les dames portent autour du cou. Ils se sont emparés de toutes les branches de travail qu'ils peuvent remplir. Là où un homme blanc, père d'une petite famille, travaillait jadis, tandis que sa femme était occupée chez elle à ses propres occupations et à élever ses trois ou quatre enfants, vous trouvez maintenant un chinois, et le blanc se trouve désœuvré. Souvent j'ai visité des établissements, en quête de situations pour des enfants et j'ai trouvé des Chinois occupés à des travaux auxquels on devrait employer des enfants. Les Chinois font la plus grande partie du blanchissage à San Francisco. L'effort que l'on a fait pour convertir les Chinois au Chistianisme a arraché le pain de la bouche de nos petits garçons et de nos petites filles. La population protestante a encouragé cela.

Ils se sont emparés de toutes les occupations qui leur ont été ouvertes.

Ils ont enlevé le pain de la bouche de nos filles et de nos garçons.

Travail d'esclaves.

Je crois que la mauvaise condition morale des Chinois est due à leur travail d'esclaves. Nous sommes ici dans une ville où toutes les petites industries sont exploitées par des esclaves ou des coolies, ce qui est la même chose. Tous les travaux légers sont exécutés par des Chinois. Les premiers nés des émigrants primitifs sont devenus des hommes et des femmes qui ont à présent trois ou quatre enfants. Ces enfants disent : "Je ne veux pas aller dans aucune maison pour y travailler avec des Chinois." Les femmes, les mères, ont essayé de se procurer au dehors du travail demandant de l'intelligence ; et elles ont trouvé très difficile de trouver de l'emploi au dehors quand elles n'en pouvaient pas trouver chez elles. Vous les verrez souvent en beaucoup d'endroits où vous n'aimeriez pas à voir vos sœurs, vos mères ou vos femmes ; elles sont là, non pas parce qu'elles ne sont pas aussi respectables que les vôtres, mais elles ont été poussées là faute d'autres occupations. Lorsque des immigrants arrivent ici, ils trouvent les Chinois faisant les récoltes à la hâte. Notre population sauvage même se plaint hautement de la présence de ces coolies. Les sauvages avaient coutume de venir dans Sonoma, Marin, Napa et dans tous les comtés où l'on récolte beaucoup de patates ; ils y trouvaient du travail et prenaient en paiement du blé et de l'orge qu'ils emportaient dans leurs montagnes pour l'hiver. Ils ne peuvent plus obtenir de travail à présent.

Ils ont enlevé le travail des femmes qui ont été forcées de recourir à des occupations peu convenables.

Hoodlums.

Je crois que nous sommes redevables de l'existence des hoodlums à la présence des Chinois.

Ouvrages de femmes fait par les Chinois.

Les Chinois font les pardessus portés par les ouvriers, les chemises, les ouvrages en tricot des fabriques, les gilets et les caleçons; les métiers dans les fabriques que l'on voyait occupés par des femmes sont maintenant confiés aux Chinois. Ils font tous les ouvrages auxquels on emploie les machines à coudre, telles que les chemises d'hommes. Dans les premiers temps, on payait ici jusqu'à deux piastres et demie et trois piastres pour faire faire une chemise ; il y a dix ans, on les faisait faire pour une piastre et demie, et il y a huit ans vous pouviez les donner à faire au cent pour une piastre pièce en fournissant les matériaux.

L'Eglise en voulant sauver les âmes des Chinois a fait du tort aux blancs.

Je ne veux pas que l'on se méprenne sur ce que j'ai dit sur l'enseignement religieux donné aux Chinois, par les protestants. Je ne les accuse pas d'avoir eu l'intention de nous faire du tort, mais en voulant sauver les âmes de ces pauvres païens, une action que ces derniers ne savent pas apprécier, les protestants ont enlevé le pain de la bouche de leurs propres enfants. Si l'église n'avait jamais fait un pas pour aider aux Chinois, ils n'occuperaient pas actuellement dans toutes les maisons privées la position qu'ils occupent maintenant. Les classes élevées ont encouragé ce mouvement au détriment de leurs propres compatriotes. Un jeune Chinois assiste à l'école du Dimanche pour y apprendre à lire et à écrire, et ensuite on lui procure une place à une piastre par semaine. Dès la première semaine, ils apprennent l'usage de tous les ustensiles que nous avons dans nos maisons. La semaine suivante on le retire de cette place, et on lui en trouve une de $2.50 ; dans les classes peu riches qui ne peuvent pas tenir de domestiques, la mère de famille est obligée d'enseigner à travailler à ces jeunes Chinois pour leur permettre de passer dans une autre famille et y obtenir de meilleurs gages. Presque tous les blancs emploient des domestiques chinois.

Les classes élevées ont encouragé les Chinois.

Beaucoup de femmes ne peuvent trouver d'occupation.

Un grand nombre de femmes sont sans occupation. Leur industrie, leur sphère naturelle est de rendre leur demeure aussi confortable que possible. Je ne les désignerais pas comme servantes-domestiques, car je ne considère pas les travaux de la maison comme plus serviles que ceux des hommes travaillant dans un magasin. Si le travail est une œuvre servile, alors les travaux des femmes dans leurs demeures tombent dans cette catégorie. Les domestiques reçoivent de $15 à $20, un cuisinier de $30 à $40, suivant que l'ouvrage est plus ou moins considérable. Les Chinois, comme domestiques, sont payés depuis $1 jusqu'à $50 et $60. Ils n'aiment à travailler pour ceux qui, faute de moyens, n'ont pas de bijouterie, de diamants, d'argenterie et des provisions considérables en mains, qu'ils peuvent enlever. Quelques personnes les regardent comme bons cuisiniers. Ils ne s'occupent que d'un seul genre d'ouvrage, et diffèrent de nos femmes qui travaillent à la couture, font l'ouvrage de la maison, prennent soin des enfants et font les lavages et les repassages. Comme domestiques, les Chinois ne sont pas fidèles. Lorsqu'une femme est classée comme servante, avec des domestiques chinois, qu'elle est mise sur le même rang qu'eux, qu'on veut la forcer de manger à la même table et de coucher dans le même grenier ou dans la même cave qu'eux, elle refuse de travailler dans les familles privées où l'on emploie des Chinois.

Les femmes ne veulent pas travailler où l'on emploie des Chinois.

La main-d'œuvre chinoise enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Les chemises faites par les Chinois ne se vendent pas à meilleur marché. Leur travail enrichit le riche ; et appauvrit le pauvre, la question se réduit à faire de l'argent sans égard aux droits humanitaires de la population.

Le surplus de main d'œuvre chinoise empêche nos vallées de recevoir la meilleure classe de notre population américaine.

Le grand obstacle au travail pour les classes ouvrières ici, surtout pour

les femmes, est l'aversion que l'on éprouve à travailler avec cette race inférieure. La chose est regardée comme dégradante. Quelquefois une seconde servante est demandée dans une famille où il en faut deux ou trois—un cocher, un cuisinier et une fille pour servir la table—s'il y a un Chinois dans la cuisine, une fille refusera la place et *vice-versâ*. S'il y a un Chinois au jardin ou un jeune garçon chinois pour faire les commissions, la meilleure cuisinière n'acceptera pas une place, parce qu'elle ne veut pas vivre avec eux. Ces domestiques pourraient trouver de l'emploi, si elles voulaient travailler avec les Chinois.

L'aversion de race est le grand obstacle au travail des blancs.

ALEXANDER BADLAM, répartiteur (de taxes) de la cité de San Francisco, et habitant la ville depuis longtemps, est assermenté et interrogé :

BADLAM.

D'après les informations recueillies dans mon département, et les renseignements fournis par les députés que j'ai envoyé pendant ces jours derniers pour recueillir des statistiques, je trouve que les Chinois sont employés aux industries suivantes : à la fabrication des cigares, environ 2,800 ; des boîtes à cigares, environ 350 ; des habits, y compris les pardessus de travail, chemises, etc., environ 3,250 ; jardiniers et marchands colportant des légumes, environ 2,500—il peut y en avoir un peu plus ; dans les buanderies, environ 1,200 ; marchands, environ 1,000, engagés dans différentes branches de commerce. Ceux qui n'ont pas d'autres occupations que le jeu sont au nombre de 1,500 à 2,000. Ils sont notés comme joueurs de profession. Les journaliers employés par les marchands, tels que les portiers, etc., s'élèvent au chiffre de 650 ; environ 100 ou 150 sont occupés à la fabrication des allumettes dans les fabriques ; 1,500 à 2,000 travaillent dans les fabriques de chaussures—bien près de 2,000, je pense ; et 500 ou 700 dans celles de tissus laineux. Ces dernières fabriques occupaient un bien plus grand nombre de Chinois, mais on a commencé, et l'on continue, à les remplacer par des blancs. Elles changent d'ouvriers. Un peu plus de 100 sont employés à la fabrication des chemises blanches. On occupait plusieurs centaines de Chinois à ce genre de travail, mais on les remplace par des blancs, pensant que le travail de ces derniers est plus profitable. Dans les tanneries, on en occupe environ 400 ; à la fabrication exclusive des pantoufles, un peu audelà de 1,000 ; restaurateurs et garçons de restaurants chinois, de 700 à 800 ; dans les temples chinois, serviteurs et employés, près de 100 ; pêcheurs, 1,100 à 1,200. Nous avons fait l'évaluation des domestiques en comptant ceux de cinq ou six pâtés de maisons, et nous en portons le nombre à 5,000 ou 6,000, comme serviteurs, cuisiniers, etc. Nous avons parcouru la cité, prenant un pâté de maisons ici et là, et au moyen d'une vingtaine dont nous avons compté les maisons et les résidences, nous avons établi une moyenne. Il y a environ 500 ou 700 marchands de bric à brac et chiffonniers ; cela comprend la classe de personnes qui se lèvent de bonne heure, enlèvent les madriers des trottoirs, et s'approprient tout ce qu'elles peuvent voler pendant l'absence des constables, vers six heures du matin. Environ 2,000 sont employés à la fabrication des conserves de fruits, des marinades ; agents de change chinois, un peu plus de 100. Mes employés n'ont pas cru devoir s'occuper de certaines petites industries employant peu de monde.

Industries auxquelles les Chinois sont occupés.

La population entière est évalué à 30,000. Ces statistiques les portent à 30,150. Il y a probablement 200 ou 300 flaneurs sans occupation aucune, et environ 100 possédant des wagons à transportert des marchan-

dises, etc., qu'ils construisent eux-mêmes. Les femmes n'ont pas été comptées. Les Chinois occupent environ neuf pâtés de maisons dans le quartier chinois.

Propriétés immobilières évaluées à $190,000,000.

La valeur des propriétés mobilières sujettes aux taxes à San-Francisco, est en chiffres ronds de $190,000,000, et celle des propriétés personnelles de $79,000,000. Les immeubles possédés par les Chinois représentent une faible valeur, probablement pas audelà de $100,000. Leurs propriétés personnelles ont été évaluées cette année à $500,000, chiffres ronds. La capitation est la même pour tous, elle est de $2 jusqu'en juillet, et $3 depuis juillet jusqu'en janvier et de $4 après janvier.

Immeubles chinois évalués à environ $100,000.

Difficultés à établir les taxes des Chinois.

Dans la répartition des taxes parmi les Chinois, nous éprouvons beaucoup de difficultés ; les députés se plaignent qu'ils ne peuvent s'y fier. Lorsque nous découvrons leurs propriétés, nous les taxons absolument comme celles des blancs. Quant à leur exactitude à payer leurs taxes, je possède peu de renseignements à cet égard. Nous avons plus de trouble avec eux pour la capitation qu'avec toute autre classe de la population, parcequ'ils se passent leurs reçus de les uns aux autres ; nous sommes obligés d'y faire des marques distinctives.

Les Chinois causent une diminution dans la valeur des immeubles.

La présence des Chinois dans toute localité a pour effet de faire tomber la valeur de la propriété immobilière.

Les immeubles dans le quartier chinois appartiennent à des personnes de toutes origines.

En proportion de la population, je crois que les Chinois paient en général plus de capitation que les blancs. Nous ne pouvons la percevoir qu'au moment de leur départ pour la Chine. Il est impossible de le faire à leurs résidences, ils se ressemblent trop les uns les autres.

Un fléau.

Le pays serait plus prospère si nous n'avions jamais eu de Chinois ; je pense qu'ils sont un fléau dans tout pays où ils vont, et mon opinion est celle de quatre-vingt-dix-neuf pour cent de notre population. S'ils n'étaient pas venus ici, l'argent qu'ils ont gagné et emporté avec eux en Chine aurait été distribué parmi la classe pauvre qui en aurait profité, et ceux qui se sont enrichis de leurs gains ne le seraient pas autant.

Ne sont pas utiles sur les fermes.

Dans les comtés de Napa et de Sonoma, peu de personnes sont satisfaites des Chinois après les avoir essayés. Ils ne valent rien pour la récolte du blé. Ils deviennent habiles à quelques travaux légers, tels que ceux des fabriques de tissus laineux, la fabrication des cigares, etc., mais plus de blancs sont employés aux travaux agricoles que de Chinois.

Opinion publique.

Les marchands qui annoncent sur des affiches qu'ils n'emploient pas de Chinois dans la fabrication de leurs marchandises, peuvent donner une idée de l'opinion publique relativement aux Chinois ; mais cela ne tire pas à conséquence. Je pense que les industries se trouveraient sur un meilleur pied, si elles ne les employaient pas.

La main-d'œuvre chinoise est la cause de l'oisiveté chez les blancs.

On demande un pour cent par mois pour les capitaux engagés dans l'industrie. Plusieurs des industries exploitées par le travail des blancs paient plus que cela—les fonderies et les fabriques de machines, par exemple. La fabrication des articles en bois, des balais et des brosses est aux mains des Chinois. Ces travaux pourraient être faits avec succès sans eux. Notre population oisive ne l'est qu'à cause de la main-d'œuvre à bon marché.

Nous avons ici un surplus de main-d'œuvre, des milliers d'hommes sont sans ouvrage. Je n'ai jamais cru à la conversion des Chinois au Christianisme. J'ai remarqué que la moralité devenait plus mauvaise chez les blancs. La ville chinoise s'agrandit. Ils louent des immeubles de même que le reste de la population.

Le témoin ayant été rappelé, nie que la taxe de capitation soit perçue à

l'arrivée des Chinois à leur débarquement des steamers. Ils ne sont pas classés comme résidants avant d'avoir habité le pays pendant six mois. On ne s'en occupe pas à leur arrivée.

La capitation n'est pas exigée des Chinois à leur arrivée.

L'évaluation des propriétés sur lesquelles les Chinois paient des taxes est d'environ $500,000—un peu plus que cette somme. A $2.12 ; ils verseraient au trésor environ $11,000.

Paient les taxes sur environ $500,000 de propriétés—$11,000.

SAN FRANCISCO, 26 octobre, 1876.

CAMERON H. KING, est assermenté et interrogé :

KING.

La constitution de l'Union Anti-Chinoise pourvoit à la formation de clubs dans toute l'étendue de l'Etat, et nul club ne peut former partie de l'organisation, sans adopter une constitution comprenant des clauses pour la protection des Chinois. Dans cette cité elle, compte 3,000 ou 4,000 membres actifs de toutes classes—y compris des avocats et autres hommes de profession—et tous des gens parfaitement respectables, la plupart ouvriers. Ces clubs ont contribué au maintien de la paix publique et à la protection des résidents Chinois. Je crois qu'ils ont eu un effet très avantageux.

Voici la constitution de l'Union :—

"CONSTITUTION DE L'UNION ANTI-CHINOISE.

"ARTICLE I.

"*Nom.*

"Clause 1.—Cette Association sera appelée "l'Union Anti-Chinoise."

"ARTICLE 2.

"*Objet.*

"Clause 1.—Elle a pour but de protéger la population des Etats Unis contre les "effets dégradants de la main-d'œuvre chinoise de toute espèce ; de décourager et "de faire cesser toute immigration future des Chinois ; de forcer ceux qui se "trouvent actuellement dans le pays à le quitter ; et d'unir, de centraliser et de "diriger les forces anti-chinoises du pays de manière à maintenir le bon ordre "et l'harmonie, à faire que les lois soient observées, et que les fins qui viennent "d'être énumérées soient accomplies en employant des moyens légaux.

Objet de l'Union Anti-chinoise.

"ARTICLE 3.

"Clause 1.—Cette association sera composée des officiers et de cinq (5) délégués "de chaque club anti-Chinois de cet Etat qui adoptera une constitution en "harmonie avec la constitution de cette association.

Constitution.

"Clause 2.—Chaque club anti-Chinois de cet Etat, s'il désire être représenté "dans cette association à l'avenir, devra adopter une constitution qui, entre "autres choses, devra contenir les dispositions suivantes :

"1. Que tout membre du club s'engagera à se soumettre et à obéir à la constitution et aux règlements de ce club, à ne pas employer de main-d'œuvre "chinoise, à n'acheter aucune marchandise d'aucune personne employant telle "main-d'œuvre, et à ne pas soutenir, aider ou encourager soit les Chinois soit "ceux qui les emploient.

"2. Que des mesures seront prises par ce club pour faire connaître et publier "les noms des personnes et des corporations employant des Chinois ; et après "qu'elles auront ainsi été signalées par le club ou par aucun autre club anti-"Chinois appartenant régulièrement à cette association, comme favorisant la "main-d'œuvre chinoise, nul membre ne devra par la suite acheter aucun article "ou aucune marchandise de telle personne ou corporation, de quelque manière que "ce soit. Nul membre ne devra voter en faveur d'aucune personne employant "des Chinois, pour aucune office que ce soit.

Ceux qui emploieront les Chinois devront être *boycottés.*

Amende.

"3. Que tout membre qui violera son engagement pourra être condamné à "payer telle amende que le club jugera à propos d'imposer, ou si l'offense est "grave, tel membre pourra, à la discrétion de ce club, être expulsé, les divers "autres clubs faisant partie de l'association devront en être avisés. Nul membre "de ce club ne devra reconnaître ou entretenir aucune relation sociale ou autre "avec aucune personne ainsi expulsée d'aucun club faisant partie de cette asso- "ciation.

Tout membre ainsi expulsé devra être mis au ban.

On n'emploiera que des moyens légaux.

"4. Que des moyens légaux seulement seront employés pour la suppression de "l'immigration chinoise, et l'expulsion des Chinois des Etats-Unis. Le club "n'armera pas ses membres, et ne s'organisera pas en compagnie militaire.

"5. Que le club, et chacun de ses membres, s'abstiendront de molester, "d'insulter ou de maltraiter les Chinois, et empêcheront et décourageront, autant "que possible, toute attaque faite sans provocation, contre les restaurants chinois.

"Clause 3.—L'Union anti-Chinoise ne reconnaitra dorénavant aucun club "anti-Chinois, que lorsque tel club aura adopté une constitution en harmonie "avec celle-ci.

"ARTICLE 4.

"Clause 1.—Toute personne lésée par les actes d'aucun club faisant partie de "cette association, aura droit d'appeler de la décision de tel club à cette associa- "tion ; et la décision de cette association sera finale, et chaque club en faisant "partie, devra respecter et faire exécuter telle décision.

"ARTICLE 5.

Non politique.

"Clause 1.—Nulle question ayant un caractère politique ou de parti, ou incompa- "tible avec le vrai but de cette association ne devra être discutée : et nul sujet "politique ne devra être discuté dans cette association ou dans les clubs qui la "composent à moins qu'il ne se rattache au vrai but et aux intérêts de cette asso- "ciation et aux principes qu'elle professe.

"ARTICLE 6.

"Clause 1.—Cette constitution ne pourra être amendée qu'en donnant au secré- "taire avis de telle intention, une semaine d'avance, et à une séance régulière, spé- "cifiant la nature et la forme de tel amendement.

"ARTICLE 7.

Officiers

"Clause 1.—Les officiers de cette association se composeront d'un président, de "deux vice-présidents, et de tel nombre de vice-présidents honoraires que le club "élira, d'un secrétaire-archiviste, d'un secrétaire-correspondant, d'un trésorier, et "d'un comité exécutif de cinq (5) membres élus par le club.

"Clause 2.—Les devoirs des divers officiers seront ceux qui sont généralement "attribués à leurs charges, ou que l'association pourra leur prescrire par la suite.

"Clause 3.—Les officiers seront élus immédiatement après l'adoption de cette "constitution, et tous les six mois à l'avenir.

Les clubs anti-coolies représentent toutes les origines, et nulle croyance religieuse n'en ferme l'entrée à qui que ce soit. (On lit ici des extraits de la constitution du club anti-coolie du 11e quartier, concernant les membres du club qui n'emploient pas de Chinois). On compte dans le comté de San Francisco, plus de vingt ligues ayant en moyenne beaucoup plus de 100 membres.

Vingt ligues anti-chinoises dans le comté de San Francisco.

La main-d'œuvre chinoise dégrade le travail.

La main-d'œuvre chinoise a une tendance à dégrader la dignité du travail, l'ouvrier blanc n'aimant pas à travailler à côté d'un Chinois qu'il ne peut dans notre société considérer comme son égal ; elle a, jusqu'à un certain point, la même tendance qu'avait le travail des esclaves dans le Sud autrefois—c'est un travail déshonorant, puisqu'il n'est pas libre. (Il est fait allusion ici à un autre article de la constitution du club du 11e quartier concernant la publication des noms de ceux qui emploient des chinois.) L'effet de cet article a été, en beaucoup de cas, le renvoi des Chinois par ceux qui les employaient. Le but réel du club est de délivrer le pays de la présence des Chinois par tous les moyens légaux. Des dispositions semblables font sans aucun doute partie des constitutions de tous

La clause d'ostracisme *(boycotting)* a eu pour effet de forcer ceux qui employaient des Chinois à les renvoyer.

les clubs organisés dans d'autres parties de l'Etat. J'ai reçu des communications de l'intérieur, me demandant les noms de ceux qui emploient des Chinois—surtout des fabricants de chaussures—afin de cesser toutes relations commerciales avec eux. La liste n'est pas publiée actuellement.

Les ouvriers blancs ne peuvent pas vivre avec les gages pour lesquels le Chinois travaille.

L'ouvrier blanc, en général, ne peut pas vivre avec les gages acceptés par le Chinois en échange de son travail. Une des objections soulevées par les ouvriers contre l'emploi des Chinois, est le bon marché de leur main-d'œuvre, qu'ils vivent de si peu — dix centins par jour — qu'ils chassent toute la main-d'œuvre blanche du marché. Le travail à prix réduit ne diminue pas le prix des produits. La compétition réussirait à faire baisser les prix. Il y a beaucoup de différence entre les Chinois et les machines économisant la main-d'œuvre. Les Chinois sont des machines économiques appliquées à toutes fins. Si une machine à coudre est conduite par un Chinois, vous avez deux machines économiques, ce qui double les difficultés de l'ouvrier blanc. La femme d'un membre d'une ligue anti-coolie n'achètera rien d'un marchand ambulant chinois ou de tout autre, si elle a raison de supposer qu'il achète des Chinois, et je suppose qu'un grand nombre de membres agiraient de même.

Main-d'œuvre chinoise et machines économisant le travail.

Avantages des gages élevés.

Il y a beaucoup de similitude entre la question du libre échange et celle de la main-d'œuvre à bon marché. Les prix du grain et des autres produits sont gouvernés par l'offre et la demande et non par le coût de production. Il vaudrait mieux pour tout individu qu'il produisit à bon marché, parce que son profit serait plus considérable. Toutes choses égales d'ailleurs, un ouvrier recevant $2.50 par jour, vivra probablement mieux, et aura plus de chance de faire des épargnes, que s'il gagnait vingt-cinq centins. Plus le travail est payé, plus l'ouvrier est à l'aise ; mais s'il lui en coûte proportionnellement plus pour vivre, je ne vois pas qu'il en résulte aucune différence. Ce n'est pas tant l'argent qui est la valeur du travail, que ce que cet argent peut acheter.

Le troisième article de la Constitution a pour but de décourager et de faire cesser dorénavant toute immigration chinoise et de hâter l'expulsion des Chinois du pays, et il fait aussi partie de la constitution de tous les clubs établis en ce moment. Tous accepteraient volontiers une modification qui limiterait les arrivages, et assurerait un excédant dans les départs, de manière à produire une diminution du nombre de ceux qui sont actuellement dans le pays— une restriction imposée à l'immigration de manière que le nombre des départs excédât celui des arrivages.

Les membres des ligues accepteraient volontiers une mesure imposant certaines limites à l'immigration.

Travail libre.

Le travail se transportera où il est payé. Le travail libre est celui qui permet à l'ouvrier de suivre telle occupation qui lui convient, aux heures qui lui conviennent. Il faut deux parties pour constituer un travail libre ; celui qui l'emploie doit être libre de le faire aux heures qu'il lui est possible d'accorder, et cela sans qu'on l'en punisse. Si l'on enjoignait à celui qui loue le travail de ne pas employer une certaine classe de main-d'œuvre sous peine de voir son exploitation détruite, j'appellerais cela une combinaison effectuée par le travail libre dans le but de se protéger contre le travail servile. Il fallait absolument que les blancs prissent de semblables mesures. Je crois que l'on commence à remplacer, dans les fabriques, les Chinois par des employés blancs.

La civilisation Chinoise et la nôtre sont très différentes ; et les Chinois sont une classe de gens peu à désirer. Je ne pense pas qu'ils soient susceptibles d'assimilation. Il serait impossible à un Américain de vivre comme un Chinois et d'être admis dans la société du peuple américain ; et si les blancs vivaient comme le font les Chinois, entassés dans les caves souterraines, ils deviendraient malades et incapables de se livrer au travail.

La condition de nos artisans et de nos ouvriers est meilleure en cette cité que dans toute autre cité de l'Union probablement.

BLAKE.

Maurice C. Blake, résidant depuis longtemps dans la cité, et juge de la cour criminelle de la municipalité depuis onze ans, est assermenté et interrogé :

L'immigration chinoise devrait être découragée et non arrêtée.

Les témoins Chinois ont moins de respect pour nos serments que les témoins de race blanche ; ceux qui sont appelés comme témoins étant en général des amis des criminels et n'appartenant pas aux meilleures classes chinoises. Je crois que l'immigration chinoise devrait être découragée et non pas arrêtée. Il vaudrait mieux pour notre population que l'ouvrage fût fait par des blancs que par des Chinois, parce qu'un blanc deviendrait probablement un citoyen et serait bon à autre chose qu'à travailler, et qu'il n'en sera jamais ainsi d'un Chinois. Quelques races blanches produisent de meilleurs travailleurs que d'autres, mais je n'entends pas dire par là—si l'on ne considère que la question du travail—que les Chinois ne sont pas bons travailleurs. Je pense qu'ils sont très actifs.

Actifs.

Témoignages.

La police éprouve beaucoup de difficulté à se procurer des preuves, mais je pense qu'il est facile de trouver les Chinois coupables de crime. Un Chinois niera généralement, et si vous le placez au banc des témoins il vous fera un conte qui le condamnera. Il ne sait pas, comme un blanc, arranger une histoire raisonnable qui puisse l'excuser. Je pense que les jurés sont généralement plus prompts à trouver coupable un Chinois qu'un blanc. Je crois que le sentiment qui divise notre population exerce une certaine influence sur les jurés. Le défendeur peut témoigner pour lui-même s'il le désire. J'ai vu des cas dont l'issue dépendait des témoins Chinois, et où leurs témoignages paraissaient assez honnêtes, mais j'ai remarqué aussi en beaucoup d'occasions que les témoins donnaient des témoignages qui semblaient être le résultat d'une conférence entre eux. Si on demande à l'interprête quel est le caractère d'un témoin, il répondra presque toujours que c'est une personne d'un bon caractère. Les interprêtes sont très grands observateurs des formes dans leur manière d'interpréter. Ils disent qu'il est très difficile de donner la nuance exacte du langage Chinois et sa signification précise ; il arrive souvent qu'ils disent qu'un homme parle un dialecte particulier, et qu'ils le comprennent difficilement.

Parjure.

Les témoins de toutes classes se parjurent journellement dans la cour que je préside—les blancs, les Chinois et les noirs.

Je me rappelle un cas dans lequel un Chinois a été gracié, et arrêté de nouveau très peu de temps après.

GEORGE.

Henry George, éditeur de l' *Evening Post*, et inspecteur de gasomètres, est assermenté et interrogé :

L'emploi de la main-d'œuvre chinoise ne diminue pas.

Mes observations me portent à différer complètement d'opinion avec le Col. Bee, quand il dit que l'emploi de la main-d'œuvre Chinoise diminue. J'ai observé qu'ils s'introduisent au contraire dans de nouvelles industries, qu'ils se livrent par exemple à l'exploitation des mines souterraines. Dernièrement il se sont lancés dans l'agriculture, sans compter différents métiers. Un Chinois a une presse à imprimer en opération dans la cité, et à Marysville, ils travaillent aux excavations dans les mines, de même

qu'ils s'engagent comme ouvriers de fonderies et ouvriers en cuivre. Ils empêchent l'immigration en réduisant l'échelle des gages. Si vous voyagez vers l'est sur l' " Union Pacific", à une certaine distance vous ne trouvez plus le domestique Chinois, et vous êtes servis par des filles de race blanche. Sans la présence des Chinois ici nous aurions des servantes blanches, elles se marieraient au cours du temps et augmenteraient notre population permanente. Le grand tort chez les Chinois, c'est qu'ils donnent leur travail à bon marché, et qu'ils causent du dommage en diminuant les gages sans diminuer le prix des articles qu'ils produisent. Je ne pense pas que le tarif des gages doive être considéré dans leur coût de production.

Les ouvriers chinois travaillent à bon marché et causent en conséquence du dommage.

Si deux établissements sont engagés dans la fabrication des chaussures, l'un employant des Chinois à vingt-cinq pour cent meilleur marché que l'autre qui emploie des ouvriers blancs, les souliers produits par le premier ne seront pas vingt-cinq pour cent meilleur marché ; sa main-d'œuvre le sera ; mais en tant que la main-d'œuvre entre dans le coût de la fabrication, elle serait de vingt-cinq pour cent moins élevée et elle permettrait à cette fabrique de vendre à plus bas prix tout en faisant le même profit que l'établissement qui n'emploierait que des blancs comme ouvriers. Plus le travail est payé, plus il a de valeur. En réduisant les gages, vous n'augmentez pas la valeur du travail, vous réduisez simplement la part que l'ouvrier retire du produit. L'effet d'une machine économisant le travail et celui de la main-d'œuvre à bon marché, est le même avec cette différence : il peut être le même pour le consommateur de la main-d'œuvre, mais c'est une chose très différente pour la population en général.

Réduction des gages.

Dans un cas vous augmentez la somme de travail, dans l'autre vous réduisez simplement la part de l'ouvrier dans le produit, et vous réduisez peut-être même la quantité du travail. Par exemple, si le produit avait une valeur de $100.000, et si une machine économisant la main-d'œuvre augmentait ces produits de vingt-cinq pour cent, vous auriez un produit de $125,000 à diviser entre tous les intéressés ; mais si vous réduisez simplement les gages, vous n'avez qu'un produit de $100,000, avec cette seule différence que le fabricant recevra plus et les employés moins ; en d'autres termes une machine économique enrichit tout le monde, elle nous permet de produire plus avec la même main-d'œuvre ; une réduction des gages n'a pas ce résultat.

Dans la construction des navires, Adam Smith et Stuart Mill ont adopté l'opinion que la main-d'œuvre américaine, quoique très-coûteuse, est réellement moins chère que la main-d'œuvre anglaise, si l'on considère la quantité et la qualité du produit. M. Brassey, qui a employé des ouvriers dans tous les pays du monde, dit que, d'après son expérience, le travail le mieux payé est toujours le moins cher, si l'on considère la quantité et la qualité de l'ouvrage.

Chinois comme compositeurs.

Je ne connais pas ici de Chinois apprenant le métier de compositeur, mais ils sont employés comme tels dans les imprimeries anglaises dans l'Est, et ils font d'excellents compositeurs—par l'Est j'entends la Chine et les autres pays orientaux.

La théorie avancée par les partisans de l'immigration chinoise, que cette immigration est très-utile à l'Etat, ne peut pas être admise un seul moment.

La classe laborieuse de cette cité est respectable ; et en ce qui concerne le caractère de ceux qui s'opposent à l'immigration chinoise, je crois que loin d'être des hommes oisifs et dissolus, comme on l'a avancé ici, ils forment la partie bien pensante de la population.

L'immigration chinoise a eu une certaine tendance à rabaisser la dignité

du travail, et ses effets définitifs sur la race blanche sont absolument les mêmes que ceux résultant de l'esclavage. Une méfiance et une perturbation générales existent parmi la classe ouvrière à cause des Chinois. Les patrons se servent d'eux comme d'un épouvantail, et menacent les ouvriers blancs, s'ils ne veulent pas accepter leurs conditions quant au prix du travail, d'employer des Chinois ; c'est une des raisons pour lesquelles quelques patrons sont en faveur de l'immigration chinoise.

Elle dégrade la dignité du travail.

Des gages élevés encouragent des habitudes économiques et empêchent la dissipation. Le travail à bon marché conduit à la dégradation des classes laborieuses, et les ravalent au niveau des Chinois.

Objets des unions ouvrières.

L'objet des unions ouvrières n'est pas tant de limiter le nombre des ouvriers que d'empêcher les patrons de prendre un grand nombre de jeunes garçons pour leur enseigner une partie du métier assez bien pour les employer temporairement et les garder pour faire cette partie de l'ouvrage qu'ils connaissent, et enfin d'empêcher la trop grande compétition du travail.

Les riches sont en faveur de l'immigration chinoise.

Les personnes de la classe intelligente qui ne font pas d'argent au moyen des Chinois s'opposent, en général, à leur immigration continue. Je pense, cependant, que la classe riche la favorise.

30,000 Chinois à San Francisco.

Il y a ici environ 30,000 Chinois dont la majeure partie travaillent. C'est une nation active, en général, mais on voit aussi chez eux des paresseux. Je crois que ce sont des travailleurs très-habiles.

Les Irlandais, les Allemands et les Italiens, indolents dans leurs pays, deviennent actifs à leur arrivée ici, en voyant qu'ils ont une chance d'améliorer leur position. La même chose se produit en Canada et en Australie.

Le gouvernement chinois ne s'opposerait pas au retranchement de la clause permettant l'immigration chinoise.

Quant à abroger nos traités avec la Chine, je ne pense pas que cela soit nécessaire; j'en retrancherais seulement la clause qui permet l'immigration des Chinois en ce pays, et je ne pense pas que le gouvernement chinois s'y opposerait, pas plus qu'il ne s'opposerait à ce qu'on abrogeât le tout.

Le peu de confort qu'ils requièrent pour vivre est la principale objection contre les Chinois.

Ma principale objection à leur admission en ce pays, est qu'ils ont si peu de besoins comparativement à nous. Une autre objection contre eux résulte de leur habileté et de leur facilité à apprendre de nouveaux métiers. Cela leur permet de s'introduire dans tous les métiers successivement, et de réduire les gages ; cela aura pour effet finalement de chasser de l'Etat notre population ouvrière de race blanche toute entière.

Plus nous aurons de commerce avec la Chine, mieux nous nous en trouverons ; la seule faute que nous ayons commise est d'avoir ouvert les portes à l'immigration chinoise.

Mon opinion sur le traité est qu'il ne sert à rien, qu'à nous lier les mains, et à nous empêcher d'arrêter l'arrivée des Chinois et d'adopter des mesures restrictives.

Leur facilité à s'adapter à de nouvelles occupations.

En faisant la compétition dans les différentes industries, telles que les pêcheries et l'horticulture, dans lesquelles les Italiens sont occupés ; la fabrication des cigares, à laquelle se livrent les Allemands ; et le lavage du linge auquel nos femmes dans l'Est se livrent en grand nombre, les Chinois font disparaître les motifs qui auraient pu attirer ici les immigrants de ces différentes nations. Les Italiens s'assimilent facilement à nous et deviennent membres de notre corps politique ; il en est de même des Irlandais et des Allemands ; tous deviennent des citoyens d'abord, et plus tard, des Américains. Les Chinois sont bien différents sous ce rapport.

Les Italiens, les Allemands et les Irlandais font tous de meilleurs citoyens que les Chinois.

Société et politique.

L'immigration chinoise apporte avec elle des éléments de destruction pour notre organisation politique et sociale; plus elle sera encouragée, plus ce mal deviendra sérieux ; moins elle le sera, plus notre propre population sera protégée et encouragée.

Comme race, ils ne feraient pas de bons citoyens ; ils n'ont aucune idée des devoirs que cet état impose, et les incorporer à nous serait vouloir la destruction entière de notre civilisation. Ils n'essaient jamais de se faire naturaliser. A l'ouverture du congrès actuel, ils ont manifesté jusqu'à un certain point, je pense, l'intention de se faire naturaliser.

Los Chinois ne peuvent pas faire partie de la civilisation américaine.

Je pense qu'ils manquent d'une certaine intelligence, comparés à la race blanche, et qu'ils sont incapables de comprendre nos institutions—notre respect pour la liberté personnelle, notre aversion pour le pouvoir arbitraire, notre respect pour la loi et l'indépendance personnelle.

Les étudiants chinois ressemblent aux nègres, me dit-on; ils apprennent très-vite et atteignent un certain degré d'instruction, mais il leur est difficile de dépasser ce point, et ils sont incapables de parvenir à ce degré de civilisation que la race caucasienne peut facilement acquérir, et je m'oppose autant à l'introduction des nègres qu'à l'importation des Chinois. Le nombre de nègres dans le pays est maintenant établi, mais celui des Chinois peut augmenter indéfiniment.

Caractère de l'intelligence chez les Chinois.

Leurs institutions leur sont particulières, et leur condition est le résultat de milliers d'années d'existence comme nation. Leur science consiste dans la connaissance des livres de Confucius, de Mencius et d'autres philosophes. L'homme qui sait le plus de maximes morales et politiques est l'homme le plus instruit. Ils comprennent les premières règles de l'arithmétique, et je pense qu'ils savent tous lire et écrire. Quelques élèves chinois ont pris leurs degrés dans nos colléges de l'Est.

Institutions chinoises—science.

HENRY HAIGHT, ancien résidant, et autrefois gouverneur de l'Etat, est assermenté et interrogé :

HAIGHT.

Il est à désirer, suivant moi, que l'on restreigne l'immigration chinoise. Mes raisons pour cela sont d'un caractère moral et politique. Les Chinois ne sont pas propres à jouir du droit de vote. Ils n'ont aucune idée des devoirs qu'impose l'exercice de ce droit sous un gouvernement républicain, et leurs votes seraient contrôlés par l'argent. Ces votes seraient achetés et vendus, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Lors de l'importation des nègres africains, on a prétexté les mêmes raisons que l'on donne à propos de l'immigration chinoise. Le pays a joui pendant une certaine période d'un avantage matériel, en employant le travail des esclaves dans le Sud, mais il aurait bien mieux valu pour nous ne les avoir jamais eus, que de souffrir les maux qui en sont resultés plus tard. Voilà une de mes raisons. Les vices du paganisme que l'on rencontre chez les Chinois sont difficiles à réprimer avec nos institutions, et il est difficile d'atteindre ces vices par des punitions. Dans ma carrière officielle, le percentage des criminels chinois était plus élevé que dans toute autre classe, plus élevé en proportion de la population que celui des criminels de race blanche.

Au point de vue moral et politique l'immigration chinoise devrait être restreinte.

Criminels plus nombreux parmi les Chinois.

Il est difficile d'arriver à la vérité avec des témoins chinois.

Quant aux résultats moraux, un élément vicieux nous vient avec eux de Hong Kong ; ils ont certains vices qu'il est beaucoup plus difficile de réprimer et de punir que chez les blancs. A ma connaissance personnelle, ils ont systématiquement importé des prostituées.

Elément vicieux importé.

L'espérance de devenir citoyen, d'avoir une part dans le gouvernement et de jouir de cette liberté, est une attraction pour la meilleure classe d'immigrants d'Europe. Si on permettait aux Chinois de devenir citoyens, cela n'encouragerait pas les meilleures classes chinoises à immigrer de la Chine ici, comme le font les Européens.

S'il était permis aux Chinois de devenir citoyens, les meilleurs classes ne seraient pas attirées ici.

Opposition forte à ce que le droit de vote soit accordé aux Chinois.

Sans aucun doute, il existe un préjugé aveugle contre la couleur, mais la partie intelligente de la population, celle qui pense et réfléchit, est aussi tout à fait opposée, préjugés à part, à l'accroissement du nombre des Chinois, et à ce qu'on leur accorde la franchise électorale. Le même préjugé existait il y a plusieurs années contre les nègres.

Les Chinois sont moralement et intellectuellement incapables d'apprécier le privilège de jouir de droits politiques égaux.

Les nègres de la Californie plus assimilables que les Chinois.

Les nègres de la Californie sont une population respectable et décente ; il n'existe aucune raison au monde qui puisse les empêcher de voter, et ils votent suivant leurs convictions, ils ne sont pas vendus ou achetés *en masse.* L'argument contre le suffrage nègre, il y a quelques années, était bâsé sur leur extrême ignorance et sur leur incapacité de juger intelligemment des questions sur lesquelles ils étaient appelés à voter. La race nègre ayant vécu pendant bien des générations en ce pays, s'adapte plus facilement à nos institutions que la race chinoise. Les nègres ont entendu discuter les questions politiques continuellement, et ces choses se sont gravées dans leur esprit.

Développement des richesses.

Les Chinois ont augmenté la richesse de l'Etat. Je ne pense pas que sans eux le chemin de fer transcontinental eût été construit aussi promptement. Leur éducation, leur tournure d'esprit, leurs qualités de race qui sont stationnaires depuis des siècles, rendent la génération actuelle incapable de produire des citoyens. Je crois qu'ils peuvent tous lire le Chinois. A l'exception de la classe criminelle, ils sont industrieux, et ils observent les lois. Suivant moi, c'est le sens religieux qui fait défaut chez les Chinois. Ils déposent des provisions une fois par an, je crois, sur les tombes dans les cimetières pour les esprits de leurs ancêtres. J'ai toujours supposé qu'ils n'avaient pas de conception nette de l'Etre Suprême. Je pense qu'ils croient à l'immortalité de l'âme. Ils sont beaucoup attachés à la Chine, mais je crois que cela est de la superstition plutôt que du patriotisme. Ils nous traitent de barbares parce que nos idées sur le vice et la vertu ne sont pas comme les leurs. Ils manquent de véracité comme nation. Ils conçoivent à peine la différence qui existe entre le mensonge et la vérité ; s'il s'agit de son intérêt, un Chinois affirmera également une chose ou une autre. C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé après mes observations. Les gens nés en Californie laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la véracité. En général, les parjures et les mensonges sont fréquents dans nos cours.

Caractère chinois.

Jusqu'à dernièrement, on ne permettait pas aux Chinois de rendre témoignage en cour, et je suppose que cela avait pour effet d'augmenter les offenses contre les Chinois et leurs propriétés.

Quelques chrétiens.

Je crois savoir que quelques Chinois ont été convertis au christianisme.

MELLON.

JOHN MELLON, cultivateur, est assermenté et interrogé :

Le travail des blancs est moins coûteux en fin de compte.

Je préfère le travail des blancs. Nous payons les Chinois moins cher, mais je pense qu'en fin de compte, la main-d'œuvre blanche est moins coûteuse. Nous obtenons plus d'ouvrage des blancs et ils sont plus fiables. Je ne pense pas qu'il soit difficile de se procurer le nombre d'hommes de race blanche nécessaire à nos récoltes. La manière de faire les moissons actuellement n'exige pas la moitié autant de bras qu'autrefois. Les Chinois ne comprennent pas la manière de cultiver une terre, dans l'acception large du mot. Je ne puis me fier à eux pour quoi que ce soit, à moins qu'un blanc ne soit avec eux ; on ne peut jamais savoir quand

On ne peut se fier à eux à moins qu'on ne soit avec eux.

il dit la vérité. Nos jeunes garçons et nos jeunes filles les valent bien, si même ils ne valent pas mieux qu'eux, pour cueillir les fruits, les baies, les pois, etc., ils sont plus intelligents et on peut les obtenir à meilleur marché. J'ai employé un petit garçon de la cité, de douze à quatorze ans, et je le payais douze piastres par mois pendant l'été. Je n'échangerais pas ce jeune garçon contre le meilleur Chinois que j'aie jamais connu ; il peut faire beaucoup de choses qu'un Chinois ne ferait pas. Pendant la moisson, on emploie plus de Chinois que de blancs, parceque ceux-ci ont été chassés du pays. L'argent gagné par les jeunes garçons et filles à cueillir des baies, etc., reste dans le pays et contribue au soutien de leurs frères et sœurs plus jeunes qu'eux, ou à celui de leurs pères et mères, et je crois qu'on devrait leur donner la préférence. Un blanc mis dans un champ peut lier plus de grain que deux Chinois. C'est la même chose pour la récolte des patates. Les Chinois savent parfaitement que s'ils peuvent vous prendre dans une mauvaise passe, ils pourront vous presser sérieusement, et aussitôt qu'ils trouveront l'occasion de rompre leur engagement, ils vous quitteront. On les paie $1.25, $1.40 et même jusqu'à $1.50 de l'acre pour engerber le grain. La main-d'œuvre blanche coûte à peu près le même prix. Il y a beaucoup de blancs, et de bons hommes, mais ils ne savent pas engerber sur le champ. Dans la saison des labours, les cultivateurs doivent se procurer tous les blancs qu'ils peuvent trouver pour labourer. Un Chinois ne vaut rien pour travailler avec un cheval ; vous n'en trouverez pas un sur cent à qui vous pourrez enseigner à conduire une paire de chevaux. En six mois, je me fais fort de trouver tous les hommes dont on a besoin dans l'état en leur promettant $25 par mois et la nourriture. Les blancs n'aiment pas à travailler avec les Chinois ; ils pensent que cela dégrade le travail ; ils ne sont pas au même rang que les Chinois, et ne veulent pas qu'on les classe avec eux.

Qualité de la main-d'œuvre chinoise.

Un Chinois ne vaut rien pour labourer, ou pour travailler avec un cheval.

Le travail à bon marché ne réduit pas le prix du grain ou des patates. L'abondance ou la rareté sur le marché régle ces prix.

Le prix des produits agricoles n'est pas affecté par celui du travail.

Les Chinois sont malhonnêtes avec ceux qui les emploient. Personne ne se fiera à un Chinois pour mettre des patates en sacs pour le marché.

Malhonnêtes.

Quand il est impossible d'avoir des blancs, nous prenons ce qu'il y a de mieux après eux, c'est-à-dire des Mexicains. Je préfèrerais payer un blanc plus cher. Un blanc qui gagne $30 par mois dépensera cet argent à la ville en habits, &c., tandis qu'avec tout ce qu'il gagne, un Chinois n'achetera qu'un sac de riz à six centins et demi ou sept centins la livre, une paire de souliers grossiers ou de bottes, et le reste ne voit jamais la lumière.

Effets sur les filles du pays.

Il y a eu des cas où la pauvreté a frappé une famille autrefois dans l'aisance, et où les filles — après avoir cherché de l'ouvrage dans les fabriques, dans les buanderies, ou chez les modistes, et s'être entendu répéter constamment, "Je n'ai pas besoin de vous, j'ai des Chinois," sont devenues des prostituées ou des voleuses.

Les Chinois offrent leur travail à meilleur marché que les blancs jusqu'à ce qu'ils obtiennent de l'emploi, et après qu'ils ont réussi à chasser la main-d'œuvre blanche, et qu'ils vous ont placé dans une mauvaise position, ils viendront à vous et vous diront : "Je suis bien malade ; j'ai besoin d'argent, je suis bien malade." Ils prétendront qu'ils ne peuvent pas travailler. Il vous faut de toute nécessité sauver votre récolte, et vous procurer d'autres hommes, alors le même Chinois vous amènera d'autres Chinois que vous serez obligé d'engager à des gages plus élevés. Quand un marché est conclu avec un blanc, il l'exécute.

Les blancs considèrent comme une

Les jeunes gens et les jeunes filles de race blanche considèrent comme une dégradation de dormir et manger dans les mêmes pièces que les Chi-

dégradation de travailler ou de vivre avec eux

nois ; et les ouvriers blancs considèrent de même d'être traités sur le même pied qu'eux.

Considérations politiques.

Si l'immigration chinoise continue encore pendant vingt ans comme pendant les deux dernières années, les chinois seront en mesure de nous dire de nous en aller. Nous sommes en 1876 ; en 1976, si cette immigration se continue, les Chinois célèbreront l'anniversaire de leur indépendance et de leur séparation des Etats-Unis—L'histoire le dira—Dans vingt ans de cette date, on ne trouvera plus un seul blanc ici, si les Chinois continuent à affluer au taux auquel on se propose de les faire venir—5,000 ou 6,000 chaque mois.

VINTON.

WILLIAM VINTON, tailleur, domicilié à San José, est assermenté et interrogé :

San José.

San José est distant de cinquante trois milles environ de San Francisco, et sa population compte à peu près 16,000 ou 17,000 âmes—La ville renferme environ 1,300 à 1,400 Chinois, qui y résident habituellement—Le quartier chinois occupe un paté de maisons situé presqu'au centre de la ville, et la population qui l'habite peut être évaluée à 1,000 personnes.

1,400 Chinois.

143 prostituées.

D'après les renseignements fournis par un missionnaire, ce quartier seul renferme vingt huit maisons de tolérance contenant près de 143 prostituées. On y trouve trente huit tripôts, outre un grand nombre de fumeurs d'opium—Il y a aussi deux tirages de loterie chaque jour—400 des habitants du quartier chinois ne travaillent jamais un jour entier ; ils vivent de commerce interlope, du vol et du jeu—de ces deux derniers, surtout—Le samedi soir est le temps de leur récolte, car c'est alors qu'un grand nombre de Chinois arrivent d'Alviso pour passer le dimanche à San José—D'après les rôles de capitation, Alviso emploie 250 à 300 ouvriers Chinois, et comme cette localité est voisine de San José, ils viennent y passer le dimanche et y dépenser leur argent, et ils s'en retournent le gousset vide—Il existe parmi eux une association secrète de voleurs qui ont un temple particulier ; et, à ce sujet, il faut dire à leur louange que c'est bien le temple le plus proprement tenu et le plus élégamment orné que j'ai jamais vu.

Caractère.

Malpropreté.

Quant à leur malpropreté, les expressions manquent pour la décrire—Il faut la voir pour y croire.

Effet moral et social.

Leur présence ici empêche l'immigration blanche, et a pour effet de dégrader le travail dans une mesure effrayante ; ils ferment à nos jeunes gens et à nos jeunes filles toutes issues au travail, et les mettent dans une position si désespérée, que nous frémissons d'horreur en pensant quel pourra en être le résultat final.

Crimes.

En ce qui concerne les cas de crimes à San José, nous trouvons d'après un relevé semestriel de la cour de police, qu'il y a eu 167 accusations portées contre les blancs — la moitié des crimes ont été commis par des Espagnols—et 30 contre les Chinois.

Les sept huitièmes de la population pensent qu'un changement apporté à leur immigration serait avantageux pour nous tous.

Loteries.

Les lotéries sont défendues par nos lois. Un Chinois a été condamné pour vente de billets. La raison pour laquelle il n'y a pa eu plus de condamnations, est qu'on ne peut guère ajouter foi aux dépositions des témoins chinois qui se contredisent toujours.

Officier de police payé par les Chinois.

Il y a un officier de police chargé spécialement de surveiller le quartier des Chinois, et il est payé par eux. Il est nommé par le shérif.

Des efforts ont été faits, m'a-t-on dit, pour empêcher la prostitution, mais on n'a pu trouver de preuves suffisantes.

Il est impossible de supprimer les maisons de jeu, en partie, je crois, par suite de collusion avec les officiers de police. Impossible de supprimer le jeu.

En ce qui a trait à l'ivrognerie, ils ne sont ni ivrognes ni dissipés.

Je n'en ai connu qu'un seul pouvant lire et écrire en anglais.

Il peut y en avoir 400 employés à Alvino, mais la liste de capitation n'en indique que 250. Ils sont occupés à la culture des fraises.

FRANK MUTHER, cigarier, est assermenté et interrogé : MUTHER.

Il y a de 6,500 à 7,000 cigariers chinois à San Francisco ; ce chiffre est basé sur le rapport du revenu qui donne le montant des taxes acquittées chaque mois sur 9,300,000 cigares. Ils ne peuvent faire une moyenne de plus de 100 par jour, ce qui exigerait 3,000 Chinois travaillant constamment à cette fabrication, sans compter plus de cinq cents autres pour la mise en boîte, l'empaquetage, etc. Les Chinois se plaignent que la moitié d'entre eux sont sans travail—environ 2,500. Il y a peut-être 150 ouvriers blancs travaillant ici, et l'Union compte bien près de 100 membres. Les Chinois ont une association protectrice des cigariers—une maison de commerce estime que ses membres sont au nombre de 9,000 ; personne n'est admis à en faire partie s'il n'a fait un apprentissage d'un an. D'autres Chinois dignes de foi affirment qu'ils ne sont que 5,000 à 6,000 ; le nombre des Chinois sur le littoral est porté par l'un d'eux au chiffre élevé de 20,000, et par un autre à 12,000 ou 13,000 seulement. A part les 100 cigariers blancs, il y en a 50 ou 60 travaillant à des salaires atteignant une moyenne de $11 par semaine, pour le travail à la pièce. Les Chinois reçoivent une moyenne de $6, parcequ'ils travaillent à la pièce et qu'ils sont plus lents. 7,000 Chinois cigariers. Lents au travail.

La fabrication des cigares est régie en vertu d'un système qui est loin d'être aussi bon que celui qui prévaut dans l'Est. Les ouvriers n'ont pas ici les mêmes facilités pour le travail, ce qui rend leur position bien inférieure. Si les ateliers étaient mieux aménagés ici, et si on n'entassait pas les ouvriers autant qu'on le fait, ce serait préférable. Quand on considère dans l'Est qu'une chambre ne peut contenir que vingt ouvriers, ici on entasse 100 et 150 Chinois dans un local de même dimension. En règle générale, les cigares sont plus chers ici que dans l'Est, c'est-à-dire un bon article. Le travail à prix réduit des Chinois ne rapporte aucun avantage au consommateur ; mais il y a une classe de produits qui affecte le marchand de détail, ce sont les produits à très bon marché et de qualité inférieure. Le tabac que les blancs rejettent comme n'étant d'aucune valeur, est ramassé par les Chinois, mis en œuvre et placé sur le marché. Ils ramassent tout, les bouts de cigares, tout ce qui contient du tabac, qu'il soit gâté, pourri ou autrement, enfin tous les rebuts rejetés par les fabricants blancs. Cigariers.

Ils sont propres dans leur travail là où ils sont contrôlés par les blancs ; mais s'ils travaillent à leur compte, ils sont loin d'observer les mêmes règles. Une chose entre autres qu'ils font, est de passer un cigare dans leur bouche ou de l'humecter de salive pour le rendre plus uni, et ensuite, ils le roulent dans leurs mains pour lui donner du poli—c'est ce que l'on appelle le poli chinois.

Les premiers fabricants de cigares ici étaient presque tous allemands. Dans les Etats de l'Est, les femmes sont employées dans cette branche

d'industrie, et j'ai vu immédiatement après la guerre, travailler à côté de moi, de jeunes ouvrières qui gagnaient $80 par mois, contre $100 qui m'étaient payées ; et des enfants de quinze ans faire de $8 à $10 par semaine, à Chicago. Ce travail est très facile, et les enfants s'en acquittent aussi bien que les hommes. Enduire les cigares de salive, est une coutume particulière aux Chinois et qui n'est pas tolérée dans les établissements bien tenus. Ils ont encore une autre habitude : quand ils sont entassés les uns sur les autres, ils transpirent, et il m'est arrivé très souvent, lorsque le besoin me forçait de travailler dans une même pièce, de les voir prendre des feuilles de tabac pour éponger la sueur sur leurs bras et leur figure, et s'en servir même en guise de mouchoirs. Cette habitude est commune parmi eux.

Les Chinois offrent des pots de vin pour obtenir du travail. Ils s'adresseront d'abord au patron qui emploie des blancs et lui offriront de travailler à un prix inférieur même au salaire demandé d'ordinaire par un Chinois pour un travail de longue durée. S'il est nécessaire, ils abaisseront ce prix à un chiffre minime, dans le seul but de prendre pied dans l'atelier. Quand ils ne peuvent s'entendre avec le patron, ils se tournent d'un autre côté et tâchent de s'aboucher avec le contre-maître. Ils ont offert $10 pour chaque Chinois employé, ou $10 pour chaque millier de cigares fabriqués. Je connais un contre-maître qui fera serment que pendant ces dernières semaines, on lui a offert $1 pour chaque millier de cigares fabriqué par des ouvriers chinois, ou $10 pour chaque Chinois qu'il voudrait employer. Quant ils vont jusqu'à offrir $80 ou $100 par semaine, il est difficile aux gens honnêtes de résister à de semblables tentations.

L'Union des cigariers n'a pas de loi limitant le nombre des apprentis. Nous avons des femmes de la ville travaillant dans cette branche d'industrie et qui font partie de l'association, et nous admettrions un enfant de deux ans, s'il pouvait venir à l'atelier et fabriquer des cigares. Si un jeune garçon désire apprendre le métier dans tous ses détails, il doit servir trois ans pour se perfectionner, et lorsque son apprentissage est terminé, il doit travailler à très bas prix ou prendre une autre occupation, parceque les Chinois contrôlent la fabrication des cigares. Pour bien dire, ils nous ont conquis. Vous ne trouverez pas un seul homme consciencieux, dans cette ville, qui consentirait à prendre un apprenti, en règle générale. Si les cigariers chinois étaient exclus de l'Etat, on ne trouverait pas ici actuellement des ouvriers blancs en nombre suffisant, parce que les Chinois les ont chassés ; mais New-York compte dans le moment 3,000 cigariers sans ouvrage.

Lorsque je suis venu de Chicago ici, pour la première fois, j'ai reçu des lettres d'au moins 100 personnes qui désiraient venir s'établir ici ; 25 d'entre elles avaient des familles. J'avais alors une assez bonne position, mais les affaires ont tellement changé que je gagne à peine huit piastres par semaine maintenant ; les choses étaient bien différentes, il y a deux ans passés. Les ouvriers de race blanche sont composés moitié d'Américains et moitié d'Allemands et de Juifs.

Quant à l'allégation que la Compagnie Gilroy a essayé d'obtenir des ouvriers blancs et qu'elle n'a pu trouver que deux noceurs, c'est un mensonge ; car lorsque cette fabrique a commencé ses opérations, elle a limité le nombre des tables occupées par des ouvriers blancs, à douze. Après des demandes réitérées de travail, le contremaître a dépassé la limite fixée en installant quatre autres tables. Les blancs firent de nouvelles instances auprès du contre-maître, et lui offrirent de faire venir des ouvriers de l'Est, mais il ne voulut pas s'engager à leur procurer du travail s'ils venaient. Sur de nouvelles représentations, il porta le nombre des tables

occupées par les blancs à dix-huit, mais ce n'était que dans le but de permettre à ces ouvriers de gagner un peu d'argent pour pouvoir quitter la ville. A cette époque, la fabrique comptait plus de 150 blancs, et les cigares fabriqués par les Chinois étaient mis sur le marché et vendus comme ayant été faits par les blancs. Cette maison prétendait qu'elle employait 2000 Chinois.

Il ne se passe pas de jour sans que des ouvriers de l'Est ne viennent demander du travail dans les fabriques, nonobstant les lettres décourageantes écrites et publiées, aux seules fin de les dissuader de venir ici. Le manque de travail les force à partir. La situation est plus avantageuse dans l'Est qu'ici.

Nous avons une fabrique qui compte quatre associés. L'un d'eux est retourné en Chine où il avait une couple de femmes, et dit qu'il allait en ramener quelques autres ; qu'il pouvait les y acheter pour $60, et les revendre ici pour $500. Un autre des associés dit qu'il avait un atelier dans lequel il n'employait que des apprentis, mais qu'il ne pouvait dire combien il leur donnait. Il ne leur donnait que leur nourriture.

Lorsque les Chinois sont dans une position gênée, ils prennent des commandes au-dessous du coût réel des marchandises ; c'est-à-dire, que certaines compagnies prennent des commandes des maisons de gros. Le monopole qui prévaut dans cette ville est celui du commerce de gros. Les compagnies conviennent de fournir tous les cigares de telles et telles marques. Les marchands de gros sont tenus de fournir des produits de bonne qualité, car tout ce qui n'est pas bon peut être refusé. Le contrat stipule formellement que ces compagnies devront acheter le tabac de la maison de gros, et de cette manière les marchands de tabac ont le monopole. Ils tiennent les Chinois ainsi que le public, à leur merci. Les Chinois sont invariablement refaits par eux sur le tabac, et les compagnies de fabrication obtiennent d'eux tout le tabac dont ils ont besoin pour remplir leurs commandes ; les qualités inférieures sont vendues aux petits fabricants blancs, qui sont obligés de s'en contenter. Tak Lung & Cie acceptent une commande à prix réduit ; ils nourrissent 400 pensionnaires, outre les apprentis, et ce Chinois affirme qu'il retire $400 à $480 par semaine de ses pensionnaires, et que cela l'inquiète peu de ne faire aucun profit sur les cigares. Il préfère prendre des commandes semblables plutôt que de perdre ses pensionnaires.

Je pense qu'il existe des associations ouvrières parmi eux, parceque tous les Chinois avec lesquels j'ai travaillé m'ont dit la même chose, savoir : qu'ils sont forcés de faire ce que leur commandent les Six Compagnies ou toutes autres compagnies auxquelles ils sont liés par leurs engagements ; mais que lorsque ce sont des ouvriers non liés par un contrat, et qu'ils n'obéissent pas aux ordres du directeur d'une compagnie, ils sont condamnés par leurs compatriotes et mis hors la loi ; et que tout Chinois qui leur jettera des pierres et les tuera ensuite, sera récompensé par les Six Compagnies qui, au besoin, lui retiendront des défenseurs devant les cours et trouveront des témoins pour l'exonérer.

Les maisons industrielles qui mettent des affiches portant que "on "n'emploie pas de Chinois ici", sont dirigées par des Américains, des Allemands et des Juifs, et dans ces établissements, on a pour règle invariable de ne jamais employer de main-d'œuvre Chinoise.

Sociétés des cigariers. Ses membres ne travaillent que là où l'on n'emploie que des blancs.

La société des Cigariers est une association constituée en corporation ; les membres ne travaillent que là où l'on n'emploie que des ouvriers blancs, et partout où ils sont employés ils ont une certaine marque dont ils font usage pour estampiller les cigares qu'ils fabriquent et qui les distinguent comme étant faits par des blancs. Nous avons un droit légitime de les

marquer comme suit : "Nulle main-d'œuvre Chinoise n'est employée ici." Un blanc est nommé dans la fabrique et tient registre de tous les cigares qui sont fabriqués ; si vous avez besoin de ces estampilles vous pouvez en obtenir autant que vous avez droit d'en avoir, mais pas un seul de plus. Ces estampilles sont brevetées, nous avons été obligés de nous servir de ce moyen, parceque beaucoup de fabricants juraient qu'ils n'employaient que des blancs pendant qu'ils employaient des Chinois.

Faux avis que l'on emploie une main-d'œuvre blanche.

La supercherie en usage généralement, consiste à faire publier une annonce demandant vingt ouvriers de race blanche. S'ils se présentent, on les met à l'ouvrage. Ces fabricants annoncent alors par tout le pays qu'ils emploient des blancs et que, comme tels, le commerce doit leur donner la préférence, mais aussitôt qu'ils ont réussi à tromper ainsi le public, on ne voit que des Chinois dans la fabrique. La maison Denicke frères, est une de celles dont je parle.

Estampilles frauduleuses.

Les cigares fabriqués par les Chinois sont finalement fumés par des êtres humains ; beaucoup sont envoyés dans l'est—les cigares de rebut ordinaires.

L'estampille est placée sur la boîte, elle est semblable à celles du revenu, seulement elle est un peu plus large, et l'on indique sur la boîte que "les cigares contenus dans cette boîte ont été fabriqués par des ouvriers blancs".

Deux sortes de magasins se servent de cette estampille : les uns sont honnêtes et les autres ne le sont pas. Si le magasin a la prétention d'être honnête, et s'il a des cigares de fabrication Chinoise, ce sont de mauvais cigares, et s'il en a, il ne peut pas les présenter comme le produit d'ouvriers de race blanche.

Des cigares sont fabriqués à la Havane par des Chinois.

A la Havane, les Chinois fabriquent des cigares, à peu près la moitié de la quantité produite, me dit-on.

WINN.

ALBERT M. WINN, résidant dans l'Etat depuis vingt-huit ans, président du Conseil des ouvriers de l'Etat, est assermenté et interrogé.

Le riche veut la main-d'œuvre à bon marché ; le pauvre ne peut entrer en compétition avec elle.

L'immigration chinoise et la main-d'œuvre à bon marché présente à notre étude une question d'économie politique compliquée. Elle a deux faces. La plupart des gens riches veulent la main-d'œuvre à bon marché afin de pouvoir exploiter leurs fabriques et leurs fermes aussi avantageusement que possible et augmenter leurs profits ; il est impossible au pauvre de soutenir la compétition d'une main-d'œuvre aussi au-dessous de l'échelle ordinaire de l'industrie américaine ; de là un conflit d'opinion entre le riche et le pauvre. La question n'est plus traitée au point de vue individuel ; elle a pris un caractère national ; les députés de la nation l'ont traitée à ce dernier point de vue. [Le témoin donne ici lecture d'un document volumineux à ce sujet.]

Les Chinois empêchent l'immigration de la main-d'œuvre blanche.

La main-d'œuvre chinoise a pour effet de priver de travail nos classes ouvrières de race blanche ; elle dégrade le travail. Si nous n'avions pas les Chinois ici, je pense que la main-d'œuvre blanche affluerait sur cette côte ; leur présence empêche l'immigration des classes ouvrières de l'Est. Quand des ouvriers de l'Est, intéressés aux organisations du travail, m'écrivent pour savoir s'ils auraient quelques chances de trouver ici de l'emploi, je leur réponds de ne pas venir ; que les Chinois ont rempli ici toutes les positions qu'ils pourraient occuper. Ces lettres sont très fréquentes. Lorsqu'un homme arrive ici avec sa famille, il ne peut obtenir d'autres gages que celles que l'on paie aux Chinois, et il lui est impossible de soutenir sa famille. Un Chinois n'a pas de famille à soutenir, et il peut vivre à une très faible dépense par jour.

La main-d'œuvre chinoise en cet Eta. ne vaut pas beaucoup plus que la moitié du prix de celle de même qualité dans l'Est—je parle des gages des Chinois lorsqu'ils arrivent ici sans expérience.

Je ne pense pas que les Chinois nous soient avantageux sous aucun rapport ; je crois qu'ils nuisent aux interêts du pays. Ils sont utiles à quelques personnes riches, propriétaires de larges fermes ou de grandes fabriques, mais ils nuisent aux classes pauvres qui doivent supporter nécesairement le gouvernement. Le grain récolté par les Chinois et celui qui l'est par les blancs se vendent le même prix ; le marché règle les prix, il en est de même pour les légumes.

Habitudes de vie misérables.

Les Chinois ne vivent pas comme les blancs ; ils peuvent vivre avec dix centins par jour; et ils n'ont besoin que d'un espace de deux pieds par six pour dormir. Cent Chinois peuvent se loger dans une chambre qui ne conviendrait qu'à une famille de cinq ou six. Les deux races ne peuvent être comparées sous le rapport de leur manière de vivre.

Caractère de l'opposition à l'immigration Chinoise.

La pétition envoyée au Congrès et signée de 26,000 personnes, demandait l'abrogation du traité avec la Chine dans le but d'empêcher l'immigration des Chinois, elle avait aussi pour but de connaître l'opinion des personnes que l'on supposait intéressées à l'immigration chinoise. Les signatures recueillies dans le centre du commerce et de la finance dans la cité s'élevaient à quatre-vingt pour cent. L'opposition à l'immigration chinoise n'est pas limitée aux classes inférieures ou dissolues. L'argent nécessaire aux frais d'impression et au paiement des personnes employées à recueillir les signatures a été presque entièrement souscrit par les gens d'affaires, les ouvriers n'ayant payé que $25 sur $300.

Les Chinois de la Californie ne se convertissent pas au Christianisme.

Je crois que les ministres sont généralement en faveur de l'immigration. Je ne pense pas qu'aucun Chinois se convertisse au christianisme. Je crois, d'après ce que j'ai pu comprendre, que les Chinois assistent aux écoles du Dimanche, vont aux églises, apprennent la langue anglaise, et se font de tout cela un moyen de réussite dans leurs affaires. La proportion de ceux même qui agissent ainsi est très faible.

STOCK.

Ernest C. Stock, reporter de la police pour le *Morning Call* pendant dix ans ; interprète français et anglais dans les cours, est assermenté et interrogé :

Inhumanité.

Les Chinois n'ont aucun égard pour leur malades ou leur morts. [Ici le témoin cite des détails horribles dans plusieurs cas.]

En plusieurs occasions, j'ai conduit des visiteurs à travers le quartier chinois, entre autre M. Hepworth Dixon, voyageur bien connu par ses lectures publiques. Je lui montrai ce que je pensais être les endroits les plus sales qu'il eût jamais vus. Il me dit qu'ils étaient très sales. Enfin je le conduisis dans la ruelle Cooper. Là je lui montrai un endroit, un second soubassement, une petite chambre d'environ huit pieds carrés sur six pieds de hauteur, où couchaient deux hommes. Il demanda, "Est-il possible que quelqu'un vive ici?" Je lui dis que oui ; j'entrai et je soulevai un rideau placé au devant d'un grabat, et je lui montrai les deux hommes endormis. Lorsque nous posâmes les pieds sur le plancher, les planches s'enfoncèrent et la vase sortait à travers les fentes. Il remarqua alors qu'il avait vu les Sept Cadrans de Londres, les cloaques des villes de l'Orient, des souterrains immondes de Calcutta, les Cinq Points de New-York, et autres horreurs semblables, mais que dans tous ses voyages, il n'avait jamais vu rien d'une saleté aussi revoltante que ce réduit.

Entassés et mal propres.

Comment les Chinois tuent leur vermine.

C'est une pratique commune parmi une certaine classe de Chinois de se rendre matin et soir dans la cour de leur maison, ou la cour adjoignante, et d'allumer un feu de papier dans de petites boîtes de ferblanc, de deux ou trois pouces carrés ; ils ôtent ensuite les vêtements de dessous, les retournent et les passent au-dessus de la flamme, afin de tuer la vermine. Ils la brulent ainsi comme une ménagère grille un poulet.

Inhumanité.

Des gens sont jetés à la porte pour y mourir, dans le quartier chinois. Je n'ai jamais vu les blancs en agir ainsi, et je n'ai jamais entendu dire qu'aucune personne de race blanche dans cette cité ait pris une créature humaine et l'ait déposée sur le trottoir parce qu'elle se mourait.

Un cas s'est présenté où un homme a été trouvé mourant dans la misère et la saleté. Cet homme avait disparu depuis vingt jours. C'était un homme sans aucun ami, vivant toujours absolument seul—un vieil ermite.—On enfonça sa porte, et on le trouva gisant sur le plancher.

La loi défendant l'exposition des cadavres a été passée à cause de la conduite des Chinois.

L'humanité qui pousse la race blanche à se soigner l'un l'autre ne paraît pas exister chez les Chinois, on ne peut rien comparer à l'insensibilité de cette nation. Notre législature, par suite de la manière d'agir des Chinois, a dû passer une loi contre l'exposition des cadavres. Je connais des cas où le *coroner* a été appelé à tenir une enquête sur le corps d'une femme encore vivante ; et où un Chinois a été chercher un cercueil pour son enfant, seize heures avant sa mort.

Hoodlums.

Le quartier chinois est visité et étudié par les étrangers plus que toute autre partie de la cité ; et la malpropreté est plus sujette à y être remarquée qu'ailleurs. Quelquefois les hoodlums passent à travers la ville chinoise et insulte ses habitants ; ils n'ont pas l'habitude de le faire la nuit. Ils préfèrent surprendre un Chinois lorsqu'il est seul, et que la police n'est pas sur les lieux.

J'ai visité Barbary Coast, Tar Flat, Ragtown, Appletown et tous ces endroits.

Salubrité.

Les autorités ont enseigné aux Chinois certaines mesures sanitaires, comme par exemple de faire rapport des cas de petite-vérole, ou de notifier le coroner en cas de décès. C'est une chose généralement entendue chez eux que les autorités prendront soin des malades, s'ils en ont. Ils apprennent cela en se mettant au fait de nos lois. Les autorités publient les lois et laissent à la population le soin de les étudier et de les comprendre.

BUCHANAN.

WILLIAM G. BUCHANAN, cordonnier, résidant à San Francisco depuis vingt ans, est assermenté et interrogé :

La fabrication des chaussures emploie dans la cité de 2,000 à 2,500 ouvriers Chinois, et environ 100 ouvriers de race blanche, dont un tiers sont des femmes et des enfants.

La fabrication des chaussures a commencé d'abord avec des ouvriers blancs.

Les fabricants ont commencé leurs opérations avec des ouvriers blancs. Les gages des cordonniers, il y a cinq ans, étaient en moyenne de $4.00 par jour—$25 par semaine ; maintenant la moyenne est de $16.50 à $18. Je n'éprouve aucune difficulté à trouver autant d'ouvriers que j'en désire. Je reçois des demandes tous les jours. Le coût de la fabrication au moyen de la main-d'œuvre chinoise est à peu près le même que dans l'Est, où l'on emploie des blancs ; s'il y a quelque différence elle est en faveur de ces derniers. A la fabrique Einstein ou l'on employait auparavant 300 Chinois, et où l'on n'emploie plus que des ouvriers blancs, le coût de la fabrication avec la main-d'œuvre blanche maintenant est à peu près le

même qu'il l'était avec des Chinois. Les chaussures sont offertes sur le marché au même prix qu'elles se vendaient lorsqu'elles étaient faites par les Chinois.

Le coût de la fabrication des chaussures à peu près semblable, qu'elles soient faites par des Chinois ou des blancs.

Nous avons une fabrique coopérative de chaussures exploitée par des ouvriers blancs, qui paie des dividendes plus élevés que les banques ; l'an dernier elle a payé vingt-quatre pour cent.

L'immigration blanche a été arrêtée.

La compétition des Chinois a sensiblement arrêté l'immigration blanche, et je connais beaucoup de cas où les ouvriers blancs ont été forcés de quitter des fabriques où ils ont été remplacés par des Chinois.

Les ouvriers blancs font audelà de 2½ fois plus d'ouvrage que les Chinois.

On emploie les ouvriers blancs parcequ'ils font dans un temps donné plus d'ouvrage que les Chinois. Un Chinois fera dix-huit paires de souliers dans sa journée et ses gages seront $1 ; un ouvrier blanc en fera dans le même temps quarante huit paires pour lesquelles il recevra $2.88.

La main-d'œuvre blanche perd du terrain, parce que les Chinois établissent des fabriques eux-mêmes et font la compétition aux autres établissements à petits profits. Ils travaillent pendant plus d'heures par jour et font plus d'ouvrage pour eux-mêmes qu'ils n'en font pour d'autres fabricants ; et leur menace de fabriquer eux-mêmes a pour effet de forcer les fabricants blancs à les employer.

Effet sur la main-d'œuvre.

Les gages ont été réduits il y a quelques années, parcequ'il y avait un excès de main-d'œuvre blanche et chinoise. Les patrons qui peuvent compter sur la main-d'œuvre chinoise, peuvent forcer les ouvriers blancs à accepter les gages qu'ils jugent à propos de leur offrir.

A présent, les blancs travaillent avec les Chinois dans une même boutique, mais il a été un temps où ils ne l'auraient jamais fait. Ce n'est qu'à contre-cœur qu'un blanc se résigne à travailler avec eux au même étage.

La main-d'œuvre chinoise nuit même aux patrons.

La compétition que font les Chinois aux patrons diminue les profits des fabricants. Les trois quarts des Chinois qui fabriquent des chaussures, les vendent eux-mêmes, ce qui approvisionne en grande partie le marché et nuit d'autant aux fabricants de race blanche.

Il n'existe pas d'union protectrice ou d'association parmi les cordonniers en cette cité. Si les Chinois ne leur faisait pas concurrence, les blancs pourraient imposer leurs prix, mais il leur faudrait montrer de la modération. Je ne pense pas que les patrons se soumettraient volontiers à une augmentation de gages. Parmi les ouvriers, l'impression que les Chinois sont nuisibles est produite plutôt parce que des ouvriers sont sans emploi, que parce que les unions ouvrières imposent leurs termes aux patrons.

Union coopérative.

L'union coopérative est composée d'ouvriers et de patrons ; c'est la vente des produits et non le nombre d'ouvriers qui règle la production. Si le marché est encombré, elle est forcée d'employer moins de monde.

Les clients des districts de l'intérieur se fournissent aux magasins où ils achètent à meilleur marché, que les articles aient été fabriquées par les Chinois ou non. Il en coûte moins, je pense, à un journalier ou à un ouvrier pour vivre dans l'Est qu'ici.

HAYES.

MADEMOISELLE MAGGIE HAYES, sous-surveillante dans la fabrique de chaussure d'Einstein, est assermentée et interrogée :

Le travail des filles a plus de valeur que celui des Chinois.

Nous avons maintenant vingt-trois filles employées à ajuster les chaussures. L'ouvrage se fait à la pièce. Les Chinois sont payés à la journée, ils reçoivent une piastre par jour. Les filles font plus d'ouvrage qu'eux—quatre douzaines ou quatre douzaines et demie.

Il y a dans la cité environ 250 filles employées à ce travail. Il est facile

de trouver des filles. Nous sommes obligés de gagner notre vie, et si nous devons travailler avec des Chinois, il vaut autant le faire sans nous plaindre. J'ai vu des filles perdre leur emploi à cause des Chinois. Ceux qui travaillent dans la même chambre, ne parlent jamais aux filles, ils travaillent continuellement. Ils ne se conduisent pas mal avec nous, et leurs manières ne sont pas blessantes. Ils se parlent quelquefois entre eux, et travaillent constamment de sept heures jusqu'à cinq heures trois quarts. Les filles travaillent depuis sept heures et demie jusqu'à cinq heures et demie. Dans d'autres parties de l'établissement, les heures de ceux qui travaillent à la semaine sont de sept heures à cinq heures et trois quarts; ceux qui sont à la pièce, partent quand il leur plaît. Les Chinois travaillent plus longtemps, parcequ'ils sont employés à la semaine. Les filles gagnent de $7 à $10 suivant leurs capacités, et les Chinois sont payés $1 par jour. Ils font de très bon ouvrage, mais ils sont lents, quelques-uns bien entendu travaillent mal, et d'autres font mieux; il en est de même chez les filles. Une nouvelle ouvrière ne fait pas aussi bien qu'une ancienne; des filles travaillent aussi dans d'autres fabriques où l'on emploie des Chinois.

Les Chinois se conduisent bien avec les filles.

Les Chinois sont lents.

L'établissement de fabriques de chaussures par les Chinois ici depuis plusieurs années, a eu une tendance à donner de l'emploi aux filles. Beaucoup plus de filles étaient employées dans ce département il y a cinq ans qu'il n'y en a maintenant, et une fille pouvait alors gagner plus qu'à présent. On pourrait substituer les filles aux Chinois dans ce département.

Les filles pourraient être substituées aux Chinois.

LANCASTER. CHARLES S. LANCASTER, employé dans l'industrie des chaussures depuis dix-neuf ans, est assermenté et interrogé :

Je suis arrivé dans la cité depuis environ six mois. J'étais en dernier lieu à Ogden, dans l'Utah, où j'ai travaillé pendant un an, six mois comme contre-maître dans une maison, et six mois à mon propre compte. Pendant ce temps, nous n'avons pas eu une seule demande d'emploi venant de l'Ouest, mais beaucoup d'ouvriers s'en vont dans l'Est. L'hiver dernier, une demi-douzaine de personnes, où même plus, d'ici, se sont adressées à moi personnellement pour obtenir de l'ouvrage, ce qui indique que les cordonniers émigrent vers l'est au lieu de venir à l'ouest.

Voici un état des prix tels qu'ils étaient il y a cinq ans et tels qu'ils sont à présent:—

Prix en 1876 et en 1871.

Pour poser les semelles des bottines de dames en peau de chevreau français, nous avons actuellement $9 par douzaine, autrefois le prix était de $12. Les bottines de dames "balmorals" en chevreau, se paient maintenant $8.50, elles se payaient autrefois $10.50. Les souliers "Oxford", lacés, pour messieurs, $8.50, autrefois $10.50. Souliers lacés, "Neilson", $8.50, alors $10.50. Bottines de dame en drap 3 x, et en peau de renardeau, boutonnées, $7.50, autrefois $9.00. Les mêmes, qualité 1 x, $5.50, alors $9.00. "Balmorals" 1 x, $5.50, alors $8.00. A la couture, imitation, $10.00, alors $18.00. Bottines pour jeunes demoiselles, en chevreau français, 3 x, $7.50 alors $9.00. Bottines lacées "Neilson" pour jeunes demoiselles, $7.00, il y a cinq ans elles se payaient $9.00. Ce sont les prix actuels et ceux de 1871 chez Buckingham et Hecht. A la fabrique Porter, bottes longues en cuir du Maroc, points imités, $14.00, en 1871, $28.00. Bottes longues unies, en veau français, semelle double, $11.00, alors $23.00. En veau de seconde qualité, maintenant $7.50, alors elles se payaient environ $15.00.

Il est facile de se procurer toute la main-d'œuvre nécessaire à ce prix. Les blancs peuvent faire la concurrence aux Chinois, à prix égaux. Si les Chinois s'organisaient entre eux, cela aurait pour effet de forcer les patrons à les employer, ce qui nous laisseraient sans occupation.

Les Chinois ont des fabriques; je crois qu'ils ont généralement pour habitude, lorsque les patrons les renvoient, d'unir leur ressources et de commencer à fabriquer des chaussures sur une petite échelle. Par ce moyen ils peuvent vendre à meilleur marché que nos fabriques ici. Ils peuvent vendre à profits moindres.

Les gages dans tous les corps de métiers ont subi une réduction dans les dernières cinq années—elle a été d'au moins vingt pour cent pour les cordonniers.

MADAME HENRY J. HUMPHREYS, veuve, est assermentée et interrogée :— **HUMPHREYS.**

J'accepte tout l'ouvrage que je puis trouver quel qu'il soit—nettoyage de maison, lavage ou aucune autre chose. Actuellement, je gagne mon pain en faisant de la couture, parcequ'il m'est à peu près impossible de travailler au dehors, ayant mon jeune garçon à élever et à soigner, de sorte que je suis forcée d'accepter tout ouvrage que je puis faire à la maison. Je fais des vêtements de dessous pour dames; cette branche est affectée par la main-d'œuvre Chinoise plus peut-être que toute autre, presque tous s'y livrent spécialement. Nous recevons à peu près une piastre et demie par douzaine, un peu plus que les Chinois, mais nous avons un loyer à payer, et nos familles à entretenir. Les marchands préfèrent la main-d'œuvre blanche, à prix égaux, mais ils ne veulent pas nous payer plus que les Chinois. Dans les derniers six mois, ils ont ouvert de petits éatblissements à leur propre compte. Ils ne vendent pas leurs articles à meilleur marché que les marchands de race blanche, mais les acheteurs se figurent qu'ils les paient un peu moins cher ou qu'ils sont un peu meilleurs. On trouve facilement des femmes pour faire ces ouvrages; donnez avis dans les journaux, et vous en aurez par milliers. Une maison au coin de la 18e rue a démandé 200 femmes sachant conduire des machines à coudre. Je me présentai au bureau à huit heures et quart le matin même de la publication de l'annonce. La personne chargée de cette besogne m'informa qu'elle avait déjà engagé 200 femmes et qu'il s'en était présenté un plus grand nombre. Ma branche d'occupation est celle qui est le plus maltraitée. Les femmes aiment àgagner leur vie, quand elles trouvent le moyen de le faire. J'ai un paquet d'ouvrage ici—douze robes de nuit—j'ai employé quatre jours à les faire, en travaillant depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et pour cet ouvrage je dois recevoir $3.00; ce salaire sera ainsi le prix de cinq jours de travail, en employant le nombre d'heures ordinaire.

FRITZ STEIN, un des reporters du *California Democrat*, journal allemand, est assermenté et interrogé: **STEIN.**

Les Chinois n'ont aucun égard pour la vie de leurs semblables, ils n'ont pas de cœur. (Le témoin rapporte ici l'histoire d'un naufrage dont il a été témoin, étant un des passagers à bord, montrant l'inhumanité des Chinois pour les survivants, qu'ils dépouillèrent de leurs habits et tout ce qu'ils possédaient, les laissant sur une île nue, et où ils volèrent également au Inhumanité.

moins quarante Chinois qui n'avaient pas pu se sauver dans les chaloupes et s'étaient réfugiés sur le beaupré qui était resté hors de l'eau. Ils dépouillèrent ces hommes de leurs habits et les jetèrent à l'eau pour les faire noyer tandis qu'ils auraient pu les sauver.)

CONDON.

JOHN D. CONDON, ébéniste, est assermenté et interrogé :—

Ouvrages de charpente et ébénisterie.

Les Chinois n'affectent pas directement l'ébénisterie proprement dite. La fabrication des fenêtres, portes et persiennes est à peu près exclusivement dans leurs mains ; ils exécutent aussi presque tout le vernissage ordinaire. On pourrait employer la main-d'œuvre blanche profitablement dans cette industrie. En général, on trouve quelques contre-maîtres blancs dans les fabriques où l'on emploie des Chinois. Les meilleurs ouvriers ne pourraient pas vivre avec les gages payés aux Chinois, c'est-à-dire avec $1 ou $1.10 par jour. En général, ils travaillent à la pièce.

Les meilleurs ouvriers ne pourraient pas vivre avec les gages payés aux Chinois.

Il y a assez de main-d'œuvre pour suffire à cette industrie. En voici un exemple : une maison annonça qu'elle avait besoin de deux jeunes garçons pour des ouvrages de peinture. En trois jours, elle reçut audelà de 100 demandes. J'ai vu alors moi-même plus de trente jeunes garçons à sept heures moins un quart, à cette maison, et ils me parurent être de bons jeunes gens.

Un ouvrier blanc fait autant d'ouvrage que deux Chinois.

Les gages actuels des ouvriers blancs sont d'environ $15 par semaine, si j'en juge par moi-même. Les blancs sont très supérieurs aux Chinois pour la vitesse, et font invariablement deux fois autant d'ouvrage qu'eux.

Fumeurs d'opium.

Pendant que j'étais à la prison d'Etat, employé en qualité de contre-maître par Cole & Cie, pour surveiller les prisonniers chinois, je les ai souvent vu étendus sous un banc pendant une heure après avoir fumé de l'opium ; et après être revenus un peu à eux-mêmes, ils étaient encore tellement stupéfiés qu'ils ne valaient rien pendant une heure encore au moins.

Nous étions trois contre-maîtres. Un contre-maître qui a plus ou moins de Chinois sous sa direction, ne les traite pas comme il traiterait des blancs. Il devient despotique. Quand les Chinois sont remplacés par des jeunes gens blancs, le contre-maître continue le même système tyrannique avec ceux-ci. Les jeunes garçons sentent qu'ils ne sont pas traités comme ils devraient l'être; il en résulte des désagréments et ils sont renvoyés. Etre contre-maître avec des Chinois produit sur un homme le même effet que produirait le même office avec les nègres esclaves.

Etre contre-maître avec des Chinois rend un homme impropre au même emploi avec des blancs.

Il n'y a aucune disposition dans les diverses constitutions des associations ouvrières de la cité ou de l'état qui empêche les jeunes garçons de devenir apprentis. J'ai vu des cas où le nombre d'hommes employés à la journée a été limité. L'un des buts des associations ouvrières est d'encourager les ouvriers et de les défendre dans leurs efforts pour maintenir un tarif de gages raisonnables.

La compétition chinoise a produit un immense surplus de main-d'œuvre.

La compétition des Chinois a eu pour effet de produire un immense surplus de main-d'œuvre. Il y a actuellement entre 10,000 à 12,000 hommes de race blanche, sans emploi, représentant presque toutes les branches d'industrie, et cela est dû en grande partie à la présence des Chinois. Beaucoup d'hommes sont sans ouvrage partout dans l'Est, de même qu'en Europe. La dépression est générale.

Il s'est produit une diminution considérable dans l'émigration de l'Est vers cet Etat; ceux qui ont les moyens de retourner, le font journellement. (Plus loin, le témoin dit, si le rapport est exact, que le nombre d'immigrants excédait celui des émigrants.

Les Chinois n'emploient aucun meuble fait par nos ébénistes, sauf quelques petits tabourets. Les marchands en achètent peut-être un peu. Cent Chinois n'emploient pas autant de meubles qu'une famille ouvrière américaine composée de six membres. Grâce à la main-d'œuvre chinoise, les fenêtres, les portes et les persiennes, qui autrefois nous venaient de l'Est, sont maintenant fabriquées dans l'Etat.

La main d'œuvre chinoise à bon marché ne diminue pas les prix pour le consommateur.

Je ne pense pas que la main-d'œuvre chinoise à bon marché tende à faire baisser les prix pour les consommateurs. Il vaudrait mieux que les fabricants de l'Est fissent l'ouvrage que de le voir faire ici aux Chinois.

Nous avons plusieurs milliers d'ouvriers de plus qu'il n'y en avait il y a dix ans. Le développement des diverses industries les a attirés ici.

MARSHALL.

LEVIN MARSHALL, tailleur d'habits, résidant depuis longtemps dans l'Etat, est assermenté et interrogé :

Il y a maintenant (1876) une douzaine d'ouvriers blancs dans l'ouvrage de commande et la confection. Il y en avait 100 avant les Chinois.

Effet sur les gages des ouvriers blancs.

Le public n'y gagne pas.

J'ai travaillé de mon métier ici depuis 1862. Il y a au moins 1,000 Chinois employés à l'ouvrage de commande (ordonné d'après mesure) et de fabrique, et moins d'une douzaine d'ouvriers blancs. Avant l'arrivée des Chinois, il y en avait 100. Par suite de la compétition, ils ont tous été obligés d'abandonner leurs places. L'an dernier, j'employais environ vingt filles et cinq hommes, à présent je n'ai plus rien à faire moi-même. On me payait $9 la douzaine les pantalons de petits garçons, je les fais à présent pour $5.50. Pour les pantalons d'hommes, je recevais $15, et actuellement on me les paie de $6.50 à $7.50. Les tailleurs avaient coutume de faire un bénéfice de $15 ou $20 par semaine, après avoir payé leurs employés et le loyer. Les Chinois font environ $7.50 par semaine. Les habits qu'ils confectionnent ne se vendent pas à meilleur marché. Les fabricants font l'argent ; ce n'est pas une épargne pour le public. Des filles qui gagnaient $8, $10 et $12 par semaine travaillent maintenant pour $5. Vous n'en pouvez pas avoir à ce prix. Les Chinois ont entièrement chassé les filles de cette occupation. J'avais coutume d'avoir $12 par douzaine pour des gilets de petits garçons, les Chinois les font pour soixante-deux centins et demi pièce—$7.50 la douzaine. Nous recevions $1.50, $2.50, $3, maintenant on paie $1.25 ou $1.50 pour des redingotes, à la douzaine ou à la pièce. On donne aux Chinois pour pantalons d'enfants $3.50, et de $5.50 à $6.50 pour pantalons d'hommes. Les ouvriers blancs font des pantalons d'hommes pour $9, lorsqu'ils recevaient autrefois $15 pour le même ouvrage.

Les fabriques ont été établies ici en 1865 avec des ouvriers de race blanche entièrement. Il y a ici environ cinq établissements de confection ; ils emploient en tout trente ou quarante tailleurs blancs, tout le reste est fait par des Chinois—les pantalons, habits, pardessus, et redingotes de laine. Quelques tailleurs, seulement environ quarante, confectionnent les habits fins que les Chinois ne peuvent pas faire ; c'est en entier de l'ouvrage de commande. Chaque personne a son tailleur, et donne son ouvrage à des blancs. Environ vingt femmes sont encore employées à la confection des habits, il y en avait beaucoup en 1865. Les habits sont faits à meilleur marché par la main-d'œuvre chinoise ici que dans l'Est. Un Chinois peut faire environ trois paires de pantalons par jour—autant qu'un ouvrier blanc. Personne autre que des Chinois ne fait de pantalons et de vestes. Avant de commencer ici la fabrication du drap, il était tout importé.

Les tailleurs d'habits n'ont pas d'unions ouvrières.

ERRIC WESTINE, tailleur d'habits, est assermenté et interrogé :

J'ai travaillé dans la cité comme tailleur depuis plus de cinq ans. Peu de Chinois sont employés à l'ouvrage de commande, ils sont presque tous occupés d'ouvrages destinés au commerce. Il peut y avoir dans la cité à peu près douze ou quinze tailleurs chinois.

La compétition chinoise arrête complètement l'immigration des tailleurs, et en outre elle chasse d'ici ceux que nous avions. Plus de Chinois étaient employés il y a cinq ans aux ouvrages de commande qu'à présent, parce que les patrons commencent à se fatiguer d'eux. Ils les ont essayés et je ne pense pas qu'ils puissent en tirer bon parti dans cette branche d'industrie. La fabrication des habits est possible et donnerait des profits raisonnables en employant des ouvriers blancs. Je ne crois pas que les habits faits par les Chinois coûtent moins cher que ceux confectionnés par des blancs. S'il n'y avait pas de Chinois ici, on trouverait facilement assez d'ouvriers de race blanche pour suffire à la confection des vêtements, etc.

Les Chinois ne procurent pas au public des habits moins coûteux.

Les fabriques ont été établies il y a cinq ans, mais elles n'étaient pas aussi considérables qu'elles le sont aujourd'hui. La cité augmente constamment, il en est de même des fabriques. Environ 300 ou 400 tailleurs blancs sont occupés à l'ouvrage de commande chez les marchands tailleurs de première classe. Les vêtements étaient importés de l'Est avant l'établissement de fabriques ici.

Les tailleurs travaillent presque tous à la pièce, et leurs gages sont, en moyenne, de $15 à $20 par semaine, quand ils sont employés. Les gages à New York ont aussi été réduits à peu près au même niveau qu'ici.

GILLESPIE.

ROBERT H. GILLESPIE, fabricant de balais, est assermenté et interrogé :

Bien peu de différence entre la main-d'œuvre chinoise et blanche dans la fabrication des balais.

Environ quarante-cinq personnes s'occupent de cette industrie dans la cité, et un nombre à peu près égal s'en occupent au dehors. Il y a maintenant très peu de différence entre la main-d'œuvre chinoise et blanche—moins de vingt-cinq centins par cent balais. Avant la compétition chinoise, les ouvriers blancs étaient payés à la pièce. Un homme pouvait faire de $15 à $25 et même jusqu'à $26 par semaine. Bien peu d'hommes peuvent faire $15 maintenant. Les Chinois faisaient jusqu'à $14 il y a deux ans, lorque les fabriques les payaient à la pièce. Le prix des balais pour le public n'est pas moins élevé quand ils sont fabriqués par des Chinois. C'est une industrie qui peut donner de l'occupation aux femmes et aux jeunes garçons, et l'emploi des Chinois a une tendance à en chasser les filles. D'après mes calculs, les Chinois de la côte du Pacifique, consomment environ soixante-quinze douzaines de balais par an ; et les blancs en consomment une douzaine par quinze ou seize personnes chaque année, sur cette côte—en comptant tout, hommes, femmes et enfants. Il se fabrique et se vend sur la côte du Pacifique 70,000 douzaines de balais.

Prix des balais non moins élevés.

C'est en 1865, je pense, que la fabrique sur la rue Drumm a employé, la première, des ouvriers Chinois, et cette pratique s'est introduite dans toutes les fabriques depuis, sauf dans une seule, sur la rue Sacramento, où l'on n'emploie que des blancs. Presque toutes les fabriques qui font travailler des Chinois, n'emploient que le nombre de blancs nécessaire pour empêcher les Chinois de les voler ou de surfaire le nombre de pièces qu'ils fabriquent, et elles ne les paient pas plus pour cette surveillance qu'elles ne les paierait s'ils travaillaient à la pièce. En 1865, les fabricants

N'emploient des blancs qu'afin d'empêcher les Chinois de voler.

faisaient plus de profits qu'ils n'en font maintenant, quoique le millet à balais fût plus cher. À présent les balais se vendent un bon prix, et le millet à balais est à bien bon marché. La raison d'un tel état de chose est que les détailleurs et les marchands de gros sont ceux qui empochent les profits, de sorte que les fabricants sont forcés de réduire les gages. Les gages sont moins élevés, le millet à balais est à meilleur marché et les balais se vendent plus cher qu'en 1864-65. L'offre et la demande de balais n'en règlent pas le prix, parce que tout le surplus est expédié sur le marché étranger. Ce n'est que depuis six ou sept ans que nous avons commencé à exporter des balais. Nous consommions avant cela tout ce qui se fabriquait ici.

Effet sur les gages.

Le millet à balais est cultivé ici. Avant de fabriquer les balais, nous les importions de l'Est. Nous exportons environ 12,000 douzaines en Australie, en concurrence avec les colonies anglaises.

Quelques Chinois gagnent maintenant jusqu'à $10 par semaine. Ils peuvent fabriquer 600 douzaines de balais de certaines qualités par semaine, et d'autres qualités seulement 300 douzaines. Les ouvriers blancs peuvent faire 400 douzaines de ceux dont les Chinois font 300, et 800 douzaines lorsque les Chinois en font 600.

Les ouvriers blancs font un quart plus d'ouvrage.

Il y a six ans, les gages étaient plus élevés dans l'Est qu'ils ne l'étaient ici à cette époque.

Outre l'Australie, nous expédions aussi à Callao, aux Iles Sandwich, à la Nouvelle-Zélande et au Chili—environ 20,000 douzaines de balais sont exportées d'ici aux ports étrangers, ce qui porte la consommation domestique à environ 50,000 douzaines.

Cette industrie se serait développée tout aussi considérablement qu'elle l'est, sans les Chinois, et davantage même. Nulle maison ayant commencée avec des ouvriers blancs n'a failli encore ; mais une ou deux de celles qui ont commencé avec des Chinois, sont tombées en banqueroute.

CORTAGE.

EDWARD L. CORTAGE, ouvrier dans une fabrique de balais :

Environ quatre-vingt-dix ou cent Chinois sont employés sur la côte à la fabrication des balais. Cette industrie peut être exploitée sans la main-d'œuvre chinoise, parce qu'elle l'était en 1869 sur une aussi grande échelle que maintenant, sans leur secours. Les ouvriers qui étaient autrefois employés ici à cette industrie sont maintenant dispersés aux quatre vents ; ils sont allés, les uns en Australie, d'autres dans l'Amérique du Sud, et le reste dans les Etats de l'Est. Les gages payés à St. Louis, sont exactement les mêmes que ceux que nous recevons ici à présent, il peut y avoir un quart de centin de plus pour certains ouvrages, et un quart de centin de moins pour un autre. Mais cela ne fait aucune différence. Quant à New-York et Chicago, je ne puis rien en dire. Nous avons un marché à l'étranger où nous exportons environ 20,000 douzaines.

Les gages moins élevés que l'on paie aux Chinois ont pour effet de faire baisser les miens, et je ne peux pas vivre facilement avec les gages qu'ils reçoivent. $10 par semaine pour une famille, une femme et quatre enfants, suffisent à peine. Le loyer pour les blancs est rarement moins de $15 par mois, à moins de monter au quatrième étage, ou vous paierez $12 par mois, en vivant tous ensemble dans une même pièce. Nous ne pouvons pas vivre comme les Chinois qui ne sont pas mariés, et qui peuvent vivre avec dix-neuf centins par jour, au même coût que les détenus dans nos prisons. Si j'étais garçon, je pourrais vivre avec $4 ou $5 par semaine, en réduisant mes dépenses autant que possible.

Impossible d'entretenir une femme et une famille avec les gages des Chinois.

La plupart des ouvriers sobres, actifs et industrieux ont ici une demeure qui leur appartient. On a avancé que la classe vagabonde et malpropre vient seule ici témoigner contre les Chinois ; cela est faux, en ce qui me concerne.

Les ouvriers intelligents, les travailleurs honnêtes et sobres sont terriblement opposés à tous ceux qui les forcent à gagner misérablement leur vie.

Je suis Allemand, et je sais par mes conversations avec mes compatriotes, qu'ils sont tous d'avis que l'immigration chinoise est une plaie, sinon à présent, du moins pour l'avenir.

L'homme même qui le premier a engagé des Chinois, est devenu tellement pauvre que, voulant gagner quelque chose, il fut le premier à créer du trouble et à engager les autres à faire des efforts pour obtenir une augmentation de gages.

Un Chinois a été arrêté pour vol dans l'établissement de M. Cummings. Ce Chinois avait eu une difficulté avec lui à propos d'un règlement de compte ; lorsqu'il fut mis à la porte, il perdit l'équilibre, et laissa voir le bout d'un petit balai à brosser les habits, dont le manche était couvert de velours, M. Cummings l'aperçut et le tira de dessous sa blouse.

Il le fit arrêter pour vol, mais, je ne sais s'il a été trouvé coupable ou non.

McCARTHY. DENNIS McCARTHY, bottier, est assermenté et interrogé :

La fabrication des chaussures peut être profitable en n'employant que la main-d'œuvre blanche.

La fabrication des chaussures peut être profitable en n'employant que la main-d'œuvre blanche. Il y a dans la cité 2000 ou 3000 Chinois occupés à ce genre de travail. Je fais partie de l'Association Coopérative des Ouvriers Unis, qui n'emploie que des ouvriers blancs et qui s'occupe presque exclusivement de la confection des bottes d'hommes. Les Chinois ne sont pas encore entrés dans cette branche de l'industrie, ils ont presque le contrôle exclusif des chaussures de jeunes filles et des enfants. Ils fabriquent aussi toutes les pantoufles. Nous avons employé quinze Chinois une année, à la fabrication d'une classe d'ouvrage, les chaussures à bon marché. Après cette année, des ouvriers blancs demandèrent ce genre d'ouvrage, disant qu'ils travailleraient au même prix que les Chinois afin d'avoir de l'emploi. Nous renvoyâmes les Chinois que nous avions, et maintenant nous n'employons que des ouvriers blancs, de soixante à soixante-dix.

Les Chinois contrôlent entièrement certains ouvrages.

Un ouvrier blanc fait un quart plus d'ouvrage qu'un Chinois.

Je pense qu'un blanc fait environ un quart plus d'ouvrage qu'un Chinois ; celui-ci fera environ trente paires de souliers de petites filles et de petits garçons, et l'autre en fera quarante.

500 ouvriers employés ; sans les Chinois, il y en aurait 2,000.

Aucun Chinois n'était employé dans cette industrie il y a cinq ans, il y avait alors 800 ouvriers blancs, mais les fabricants pensèrent qu'ils feraient plus de profit en employant des Chinois, de sorte qu'ils en engagèrent graduellement, et je ne pense pas qu'aujourd'hui plus de 400 ou 500 blancs soient occupés, tandis que si les Chinois ne s'étaient pas introduits dans cette industrie, nous aurions aujourd'hui 2000 ouvriers blancs. Lorsque je suis arrivé ici, il n'y avait pas plus de 100 blancs dans les fabriques, qui étaient alors dans leur enfance ; il y en a maintenant 400 ou 500. L'ouvrage de commande n'est pas affecté par les Chinois.

Le profit sur le capital placé dans l'Association Coopérative est d'environ quinze pour cent. Ce qui fait que les profits sont aussi considérables, c'est que les Chinois ne se sont pas encore livrés à la confection des bottes

pour messieurs. Nous ne pourrions pas fabriquer l'autre classe d'ouvrage et payer les frais, aux prix Chinois.

Les gages des cordonniers varient beaucoup dans l'Est ; ils dépendent beaucoup des saisons. Dans la saison des affaires, les gages s'élèvent ; en d'autres saisons, ils baissent. Les prix varient aussi. Je pense que les prix dans l'Est sont plus élevés qu'ici.

HAYES.

MICHAEL HAYES, résidant en Californie depuis vingt ans, est assermenté et interrogé :

J'ai visité les mines en beaucoup d'occasions, mais je n'y ai jamais travaillé ; je crois qu'en permettant aux Chinois d'exploiter nos sables aurifères (*placer mines*) on fait tort à la Californie et aux Etats-Unis ; cela réduit la quantité d'or qui devrait parvenir à nos banques. Les Chinois ont le contrôle de tous ces terrains aurifères. Ils ont travaillé à ces *claims* ou concessions abandonnées d'année en année. Ils en ont extrait l'or ; et c'est l'impression générale parmi nous, qu'ils l'emportent en Chine ou qu'ils l'y envoient par l'entremise des Six Compagnies.

S'il leur était permis de devenir citoyens des Etats-Unis cela ne les porteraient pas à résider dans le pays, parceque tout Chinois retourne en Chine.

PIXLEY.

FRANK M. PIXLEY est assermenté et interrogé :

Fabriques de balais.

Il y a dix ou douze ans environ mon frère, ouvrier pauvre et père de famille, entreprit la fabrication des manches à balais, et employa six hommes à des gages variant de trois piastres et demie à quatre piastres par jour, suivant leur habileté comme tourneurs. Peu de temps après qu'il eut commencé, une autre personne établit une fabrique de balais employant quatre ou cinq Chinois. En peu de temps, ces Chinois apprirent si bien le métier qu'ils entreprirent eux-mêmes la fabrication des balais, en prenant un ouvrier blanc comme contre-maitre. Il leur fallait tenir un cheval et un wagon pour disposer de leur marchandise. Ils placèrent le cheval dans une écurie, et s'y logèrent eux-mêmes, préparant leurs aliments et mangeant dans le grenier où ils couchaient aussi ; ils réduisirent tellement les gages et les profits, que mon beau frère se vit bientôt sans ouvrage. Voilà un exemple qui prouve que nul ouvrier blanc avec une famille, ne peut soutenir la compétition des Chinois.

Exemple du peu de comfort nécessaire aux Chinois—blancs chassés de leurs places pour cette cause.

Si nous n'avions pas eu de Chinois en Californie, je pense que nos industries et nos fabriques se seraient developpées plus lentement et que quelques personnes ne se seraient pas autant enrichies ; mais avec la main-d'œuvre blanche seule, elles auraient fini par réussir, et seraient devenues ce qu'elles sont à présent, et il se serait fait autant d'argent, qui aurait été mieux distribué parmi les classes ouvrières qu'il ne l'est actuellement. Si l'on chassait les Chinois de toutes les industries qu'ils occupent, il en résulterait sans doute un certain embarras temporaire, mais nous les verrions bientôt remplacés par des travailleurs intelligents venus d'Europe et des Etats-Unis. Je pense que la chose la plus sage serait de les expulser tous. La question chinoise se résoudrait d'elle-même avec le temps. Je ne presserais pas l'expulsion de ceux qui sont dans le pays. Je sais qu'ils sont ici sous la garantie des lois et des traités, et je leur donnerais toute la protection possible.

Si les Chinois n'étaient pas venus en Californie, les industries et les fabriques se seraient développées plus lentement, mais elles l'auraient été cependant et l'argent aurait été mieux distribué.

Il serait plus sage de les expulser tous du pays.

Ne voudrait pas cependant exclure ceux qui y résident.

Je n'ai jamais vu, en Europe, de femmes attelées avec des chiens à des charrettes ; mais j'ai vu des femmes en Belgique conduire des chiens attelés à de petites charrettes qu'elles poussaient dans les mauvais pas. Je ne connais aucune partie de l'Europe où un mari ne voudrait pas parler à sa femme sur la rue, et où il n'est pas permis à celle-ci de mentionner le nom ou l'adresse de son mari. En Irlande, il y a sans doute la cabane du pauvre, où il vit misérablement en certaines endroits, avec ses porcs et ses volailles, mais je n'aurais aucune objection à recevoir de telles gens comme immigrants, parcequ'ils sont forcés de vivre plus malproprement là qu'ici. L'immigrant européen, quelque pauvre qu'il puisse être, dès son arrivée ici, prend sa place dans la société, se pourvoit d'une demeure où il vit confortablement, et fait instruire et habiller ses enfants aussi bien que ses gages le lui permettent ; la seconde génération s'améliore encore, et la troisième est devenue complètement américaine. Nous sommes tous immigrants de fait, ou du moins nos ancêtres l'étaient.

Pense que les classes ouvrières sont douées d'une patience extraordinaire.

Les outrages contre les Chinois sont grossièrement exagérés. A l'égard des persécutions auxquelles ils ont été en butte, je suis tout simplement surpris que les choses n'aient pas été poussées plus loin. Je pense que nos classes ouvrières sont très patientes et se sont longtemps soumises à leurs souffrances. Notre ville a été sur le point de devenir le théâtre d'une émeute qui nous aurait déshonorés ; elle a été empêchée par des personnes qui n'ont pas reçu le crédit qu'elles méritaient pour avoir épargné à la cité une pareille honte. M. A. W. Winn est un de ces hommes. Il y avait des hommes, des hommes influents, dans ce mouvement anti-Chinois, qui auraient pu facilement susciter une émeute, qui n'auraient eu qu'à lever le doigt pour qu'on balayât complètement le quartier chinois. Les gens qui ont failli causer l'émeute avaient été réduits à la famine et à la pauvreté, avec les femmes et les enfants, et privés d'emploi par ce courant non interrompu d'immigrants chinois ; c'était des hommes à qui cette question chinoise s'imposait forcément à chaque repas, et pour qui c'était une question de pain enfin.

La population blanche manquant de pain.

Les Chinois sont des esclaves patients, industrieux et bons travailleurs. Socialement inférieurs à toute autre race sur terre.

Les Chinois sont des esclaves patients, industrieux et bons travailleurs, respectant nos lois par crainte, et obligés à travailler pour vivre. Sous le rapport social, il sont inférieurs, suivant moi, à toute autre race que Dieu ait jamais créée. Je crois que le Sud serait infiniment plus mal avec des Chinois qu'avec des nègres.

Ne fait aucune distinction entre les classes chinoises.

Je ne fais pas de distinction entre les Chinois. Ils sont tous constitués de la même façon, depuis le plus haut mandarin jusqu'à la prostituée ; ils ont la même religion et les mêmes habitudes. Si, par quelques moyens judicieux, il était possible de ne voir arriver dans notre pays, en vertu du traité, que des Chinois de la meilleure classe, des hommes qui viendraient pour leurs intérêts ou leur plaisir, ou pour les intérêts du commerce, je voudrais qu'ils fussent reçus toutes portes ouvertes.

Population 400,000,000. Menacés d'une invasion barbare telle que celle qui a une fois bouleversé l'Europe. (Allusion très malheureuse. D'abord le fléau des barbares a plusieurs fois visité l'Europe, et la dernière invasion a été la source d'une nouvelle vie pour elle.)

Les Chinois sont au nombre de 400,000,000 ou 500,000,000 ; une mer étroite et paisible les sépare de notre côte ; ils peuvent la traverser pour $12 par tête. Leur ouvrir notre continent et ses vastes étendues de terres, ses richesses minérales et agricoles, et ses industries, serait tout simplement inviter une nouvelle invasion de barbares semblable à celle qui a une fois bouleversé l'Europe.

L'immigration devrait être découragée et non restreinte.

Il y a des marchands Chinois, mais je ne pense pas qu'il existe de banquiers. Je pense que le gouvernement suivrait une bonne politique, s'il décourageait l'immigration chinoise, sans la restreindre.

En certains districts de l'Afrique, l'intelligence des peuplades est plus bornée que celle des Chinois, mais la morale y est meilleure, je veux dire qu'elles sont honnêtes. Les Chinois en sont arrivés à la perfection cri-

minelle par suite d'une civilisation établie depuis 4,000 ans dans une population surabondante. Ainsi, par exemple, pourquoi prenons-nous si grand soin de nos filles, tandis qu'ils les font périr dès leur naissance ? Parce qu'ils en ont trop et qu'ils ne peuvent pas les nourrir. Pourquoi nos pères et mères donnent-ils leur vie pour leurs enfants, tandis que les Chinois les vendent pour en faire des prostituées ? Je pense que la nécessité et la pauvreté forcent ainsi la mère à vendre son enfant.

La perfection criminelle de 4,000 ans.

Ils ont une civilisation d'un certain genre chez eux ; des sciences, des arts, etc. Ils ont leur littérature, les enseignements de Confucius et de Mencius.

Civilisation d'une population surabondante. Meurtre des filles par les parents. Prostitution.

La religion chinoise est un pur fatalisme, me dit-on ; celle de l'Africain est encore pire, s'il en a une, car c'est du fétichisme.

Je pense que le contact de nos 40,000,000 de population civilisée avec les 400,000,000 de Chinois, tels qu'ils sont civilisés, leur ferait du bien, mais cela nous ferait incliner vers leur niveau, le leur s'élèverait et non le nôtre, voilà le danger. Notre civilisation a accompli de grandes choses, mais elle ne pourrait changer celle de la Chine ou la christianiser, leurs préjugés sont trop fortement enracinés par une existence qui date de 4,000 ans.

Civilisation et science chinoises.

Notre civilisation est incapable de changer la Chine.

Quant aux outrages dont ils ont été victimes, si vous aviez pu entendre les discours des divers orateurs à la grande assemblée du 5 avril, vous seriez forcés d'admettre comme moi, je pense, que tous se sont efforcés de maintenir le peuple dans l'ordre, et lui ont conseillé d'attendre tranquillement et avec patience, la solution paisible et légale de la difficulté. La seconde résolution passée déclarait que nous sommes un peuple respectant la loi, que nous reconnaissons les obligations et la force des liens que nous imposent les traités en vertu desquels les Chinois sont venus parmi nous, que nous nous proposons de respecter ces obligations et que nous continuerons à les respecter. Il est injuste de rendre la grande majorité de la population responsable de ces outrages. Si un Chinois était attaqué sur les rues Montgomery ou Merchant, et qu'il se trouverait trois hommes sur les lieux, deux certainement voleraient à sa défense contre l'assaillant. Cependant, j'admets que des outrages se commettent dans certaines parties de la cité. Nous avons ici un élément turbulent parmi les jeunes gens, et ils haïssent les Chinois.

Je ne pense pas que l'introduction des 150,000 Chinois que nous avons dans le pays actuellement, ait eu un effet appréciable sur notre commerce avec l'Orient, ou que leurs marchands aient exercé une influence appréciable sur notre commerce ici.

L'introduction de 150,000 Chinois n'a pas eu d'effet appréciable sur notre commerce en Orient.

Je voudrais que l'on réservât cette côte et ce pays comme l'héritage et le pays d'adoption d'une immigration qui pût s'unir, s'assimiler à nous, contribuer à la création d'un grand Etat, d'un grand peuple, hautement civilisé, d'immigrants appartenant à notre race, et non pas que nous serions mis en contact avec une autre civilisation. Je crois que notre état présente aujourd'hui beaucoup d'analogie avec l'état de la Virginie. Il y a maintenant 150 ou 300 ans, la Virginie avait un territoire immense, un sol fertile, un climat favorable, mais elle n'avait qu'une faible population blanche, et la main-d'œuvre coûtait cher. On avait besoin de travail à bon marché, et par l'entremise des marchands de Boston et de la Nouvelle-Angleterre engagés alors dans le commerce des esclaves, on importa des nègres ; il en est résulté, après 100 ou 150 ans, une guerre et une désolation dont le pays entier a souffert plus que de toutes les calamités possibles. Notre cas est absolument le même ici. Nous avons un vaste territoire, un climat superbe, de riches terres, et certaines personnes pensent que nous devrions avoir une main-d'œuvre à bon marché. Je

Assimilation.

L'état de la Virginie depuis son établissement jusqu'à il y a 150 ans comparé à celui de la Californie.

ne le crois pas. On a envoyé chercher cette main-d'œuvre en Chine. Nous implantons ainsi parmi nous l'esclavage mongole qui deviendra aussi formidable, et qui croît beaucoup plus promptement que sur la côte de l'Est, car il a fallu 100 ans à la Virginie pour obtenir autant de nègres d'Afrique que nous avons vu arriver de Chinois en dix ans.

La main-d'œuvre chinoise est libre en théorie ; elle ne l'est pas réellement.

Les Chinois ne parlent pas notre langue, et ne peuvent pas comprendre la philosophie de nos lois ; nous ne parlons pas leur langue, et nous ne pouvons pas même leur faire connaître leurs droits.

Le contact avec les Chinois tend à nous dégrader, et retarde nos progrès.

Si on leur accordait le droit de vote, ils feraient immédiatement usage de ce privilége librement et de leur propre volonté. Ils sont rusés, subtils, perspicaces et intelligents ; toute personne qui se figure que les Chinois sont une race inférieure ne saisit pas bien le problême. Ce n'est pas une race inférieure; sous plusieurs rapports, ils nous sont même supérieurs. Quand j'ai dit qu'il nous étaient inférieurs, je voulais parler de leurs vices. On pourrait les acheter ou les vendre s'il avaient droit de voter. La politique deviendrait pour eux une marchandise. Ils vendraient leurs votes, et sauraient les donner pour leur plus grand bien, et dès qu'ils auraient la majorité, partout où il leur serait possible d'obtenir le contrôle de la politique du pays ils s'en empareraient et éliraient leurs propres compatriotes.

Sous certains rapports, les Chinois nous sont supérieurs.

Votes! Politique.

Ils sont inférieurs en ceci : ils ont atteint l'apogée de leur civilisation depuis bien longtemps, ils sont restés stationnaires depuis. Notre nation est progressive. Ils ont inventé les caractères d'imprimerie, et cependant ils n'ont pas dépassé les limites de la presse à main : ils ont inventé la poudre à canon, et n'ont pas pu fabriquer d'engins de guerre pour s'en servir ; ils ont inventé la boussole, et ils n'ont jamais étendu leur commerce sur tout le globe, guidés par cet instrument—c'est pour nous un peuple anormal et curieux.

L'intelligence chinoise est limitée.

SILVERBERG. HERMAN SILVERBERG, contre-maitre de la Fabrique de Chemises, est examiné et interrogé :

Environ 100 Chinois sont employés à la fabrique des chemises blanches ; dans les articles de couleurs qui comprennent les vêtements, les pardessus de travail, &c, il y en a beaucoup plus. Nous en avons environ soixante-dix ou quatre-vingts travaillant dans la fabrique, et le double environ sont employés au dehors. Cette industrie pourrait très bien exister avec la main-d'œuvre blanche; l'ouvrage se paie à la pièce. Un bon ouvrier blanc ou Chinois peut gagner entre $8 et $10 par semaine.

Fabrication des chemises blanches 100 Chinois employés.

Si les Chinois disparaissaient, on n'aurait pas une main-d'œuvre blanche suffisante, à l'heure qu'il est, pour continuer cette industrie. Mais on l'aurait avec le temps. Les Chinois n'étaient pas experts quand on les employa d'abord, mais ils constituaient la seule main-d'œuvre disponible alors, on leur apprit le métier, on n'avait pas d'autres ouvriers qu'eux pour ce genre d'ouvrage. Ces travaux sont exécutées presque entièrement par des femmes. Il y a ici plusieurs autres petites fabriques. Je ne pense pas que la compétition chinoise ait l'effet d'empêcher l'immigration blanche à présent.

Pas assez de main-d'œuvre blanche à présent pour ce genre d'ouvrage.

La compétition chinoise n'a pas empêché l'immigration blanche.

La fabrique que je représente a été établie depuis trois ans et a atteint

son développement actuel depuis un peu plus d'un an ; avant cela nous importions ces articles de Philadelphie et de New-York. Environ 500 ou 600 femmes sont employées à ces travaux, directement ou indirectement. Vingt-cinq ou trente seulement y étaient occupées il y a cinq ans.

500 ou 600 femmes sont employées à la fabrication des chemises.

Les Chinois sont industrieux. En un an ou dix-huit mois, ils peuvent devenir de bons ouvriers dans cette branche d'industrie. Ils apprennent aussi vite que les blancs.

Industrieux et apprennent aussi vite que les blancs.

Une ou deux filles qui travaillent pour nous, disent qu'elles peuvent gagner plus ici que chez elles. Les ouvriers blancs sont employés dans des départements séparés, à une autre classe de travaux que les Chinois. Les Chinois sont payés à la pièce et reçoivent leurs gages personnellement.

Quelques Chinois apprennent le métier et l'enseignent aux autres. Quand nous avons besoin de nouvelles mains nous en informons quelques-uns de nos ouvriers qui amènent leurs amis. En Chine on ne sait pas faire de chemises telles que nous en portons.

Nous avons annoncé que nous recevrions tous les blancs que nous pourrions employer, à condition de donner du temps pour apprendre le métier. Sur cinquante ou soixante personnes qui se sont présentées, il nous en reste environ douze qui sont devenues d'assez bonnes ouvrières : quelques-unes ont pris deux ou trois mois à apprendre. Elles ont été payées à la douzaine dans l'intervalle. Les nouvelles arrivées sont payées suivant la qualité des chemises, depuis $2, en augmentant. Elles commencent par faire une douzaine, peut-être, puis une douzaine et demie, et plus tard, deux ou trois. Nous avons quelques filles maintenant qui font quatre douzaines après quatre ou cinq mois de pratique, et qui sont capables de gagner de $8 à $10 par semaine. Tout se fait dans les fabriques, sauf une seule branche—la couture à la main — qui se fait au dehors par des blancs dont la plupart sont des femmes qui ont une famille, ou des filles ayant à soutenir leurs mères ou leurs parents chez elles. Il y a trois différentes classes d'ouvrage dans une chemise avant qu'elle soit terminée, et le prix est différent pour chaque partie. On paie pour faire les devants, suivant l'ouvrage à faire — depuis dix centins jusqu'à $2 par douzaine. Pour finir la chemise on paie depuis $1.25 jusqu'à $2.

CORNELIUS A. MAHONY, employé dans l'industrie de la fonte, au Pérou. **MAHONY.**

Il y a beaucoup de Chinois au Pérou. En 1872 et 1873, il y en avait de 70,000 à 80,000. Tous sont importés sous contrat, de fait ce sont tout simplement des esclaves. Leurs contrats les lient pour huit ans. Ils reçoivent généralement un bonus de $20, ou quelque somme légère à Macao, où on les embarque. Macao est une petite île à l'embouchure de la rivière de Canton. Les contrats sont ordinairement dressés, m'a-t-on dit, en présence des autorités portugaises du lieu et du consul péruvien. Les coolies sont ensuite amenés à bord des navires, et emprisonnés d'une manière qui rappelle les horreurs des navires négriers et conduits au Pérou. En 1812, le nombre des Chinois embarqués a été de 14,530 et sur ce nombre environ dix pour cent sont morts pendant la traversée. Les Chinois au Pérou appartiennent à la même classe que ceux d'ici, on les désigne comme des pirates de rivières, ou quelque chose de semblable, ils font partie des plus basses classes enfin. La maison par laquelle j'étais employé, était celle qui importait le plus de coolies. Je pense que ce trafic a été discontinué. J'étais chargé de surveiller trente ou quarante Chinois.

80,000 au Pérou.

En 1873, je crois, il s'est élevé une dispute entre les autorités portu-

gaises et le gouvernement péruvien, à propos du traitement des coolies à bord des navires et aux îles Chinchas et Guanape où on les employait dans les dépôts de guano. Cette difficulté fut règlée, et en 1874 l'importation des coolies fût très considérable. Dans l'intervalle, l'opinion publique devint très prononcée contre les Chinois. La classe des travailleurs, les péons, de même que la classe ouvrière ici, comprit que les Chinois réduiraient probablement le prix du travail, et c'est ce qui arriva en effet ; parceque les Chinois étaient forcés par leur contrat de travailler pour $4 par mois et deux livres de riz par jour. Il était tout naturel, en conséquence, qu'un péon qui voulait se procurer un certain confort, un peu de viande à son dîner, et une habitation convenable, souffrit d'un tel état de chose, et comme les révolutions sont facilement organisées au Pérou, leur mécontentement exerça une certaine pression sur le gouvernement. Ce fut le Congrès de 1875, je crois qui passa un Acte mettant fin à l'importation des coolies au Pérou. La maison à laquelle j'étais attaché n'a pas pu continuer ses opérations, comme j'en ai été informé, à cause de cette loi.

L'opinion publique au Pérou se prononça fortement contre eux.

Congrès de 1875.

Nulle femme Chinoise n'était importée ; de fait, je n'ai vu qu'une petite fille. Il en résulta que des crimes horribles et de nature à ne pouvoir pas même être mentionnés, et que l'on ne pouvait empêcher, étaient communs parmi eux. De fait, ils étaient des sodomistes de la pire espèce. On les traitait souvent très mal au Pérou.

Sodomie.

Dans les Iles Guanape, des centaines de ces malheureux se sont précipités à la mer par désespoir. On les faisait surveiller par des contremaîtres nègres armés de fouets, qui les frappaient constamment, et les soumettaient à toute espèce de mauvais traitements.

Il y a ici une classe de Chinois qui n'existait pas au Pérou. Je veux parler des marchands et des Chinois respectables ; à part cette différence, leur condition, leurs qualités intellectuelles, leur état moral et physique étaient les mêmes que ce que nous remarquons ici.

Le gouvernement péruvien a règlementé ce trafic ; il a passé une loi et des règlements que j'ai vu publiés dans un journal de Callao— le *South Pacific Times*—Ces règlements n'ont pas été observés.

On voit rarement un Chinois dans les rues de Valparaiso. J'ai visité toutes les parties du Chili qui renferment de grandes mines de cuivre. Si les Chiliens pouvaient obtenir la main-d'œuvre peu coûteuse des Chinois, ils l'auraient certainement, car le travail est nécessairement peu dispendieux à $4 par mois, quand l'homme ainsi engagé doit se pourvoir lui-même de vêtements.

L'opinion publique au Pérou était plus prononcée contre eux qu'elle ne peut l'être ici, parce que la population pensait que non-seulement ils réduiraient les gages, mais qu'ils abaisseraient aussi leur niveau social ; elle craignait un mélange de la population. A l'expiration de leurs contrats, les Chinois doivent retourner en Chine, ou signer un second contrat pour une semblable période. S'il leur était permis d'être libres et de faire concurrence à la main-d'œuvre du pays, il y aurait presque immédiatement une révolution.

La population du Pérou est composée d'aborigènes ou d'Indiens 57 pour cent.—de "Cholos" et "Lambos," races mixtes, 26 pour cent. Le reste 20 pour cent est formé d'Espagnols, de Nègres, de Chinois et de personnes de diverses contrées de l'Europe autres que l'Espagne—ces dernières forment 2 pour cent.

Qu'ils puissent travailler dans une fabrique, je n'en doute pas, mais qu'ils soient en état de travailler avec des blancs aux ouvrages de fonderies ou à des travaux semblables, cela est impossible. Un homme qui se nourrit de riz ne peut résister à un dur travail manuel. Ils ne peuvent s'occuper à aucun ouvrage qui requiert de la force musculaire. Ils paraissaient nous arriver avec une teinte scrofuleuse constitutionnelle. Leurs articulations étaient faibles, ils avaient souvent des ulcères, et tombaient dans une condition terrible et dégoûtante. Nous étions obligés d'en envoyer quatre ou cinq sur trente, dans le mois, à un hôpital à Callao, et je n'ai jamais pu

Condition physique.

découvrir la cause de cet état maladif, chez eux, si ce n'est qu'ils avaient dû appartenir à une classe excessivement pauvre et dégradée, lorsqu'ils étaient en Chine.

Ils n'apprennent pas promptement l'anglais, mais ils apprennent l'espagnol. Le Chinois paraît toujours avoir l'idée de retourner en Chine.

Propreté compulsoire quand ils sont en état de servage.

La condition des Chinois ici, sous certains rapports, est pire qu'au Pérou, où ils sont en servage jusqu'à un certain point. Presque toujours on les contraint, dans ce dernier pays, à se tenir assez propres, on leur fait, par exemple, aérer et secouer leurs matelas, nettoyer et désinfecter leurs quartiers, et prendre d'autres précautions sanitaires semblables.

Inhumanité.

Ils paraissent tout-à-fait insoucieux, et ils n'ont aucun soin de leurs malades, ils ne leur montrent aucune sympathie, et ne respectent nullement leurs morts.

J'ai vu trois enterrements chinois, depuis deux ans et demi que je suis ici.

La condition des classes indigènes au Pérou et au Chili est bonne. Ces deux nations sont actives ; les hommes font plus d'ouvrage que les Chinois. Je parle des péons et des cholos. Ces derniers font presque tous les travaux qui demandent de l'habileté. Péon est un terme qui s'applique généralement à tout homme qui travaille. Cholo signifie un demi-sang, né d'un Indien et d'un Espagnol, ou d'un descendant d'Espagnol établi dans le pays. Il n'y a pas de serfs au Pérou, sauf les Chinois.

Les coolies importés aux forts espagnols sont distribués partout dans le pays, dans les plantations de cannes à sucre et sont employés à des travaux de ce genre. Il n'y en a pas dans les forts.

La forme du gouvernement, au Pérou, est républicaine, et tout Péruvien a droit de vote. Un péon est un citoyen libre et non un serf.

Je suis Irlandais ; j'ai été en Irlande, et je suis entré souvent dans les habitations des paysans. Chaque habitation a sa souille, mais elle ne lui est pas attachée, au contraire. Ce sont là des contes de voyageurs. Je crois, à l'égard du travail, que le problème ne consiste pas à le rendre moins coûteux, mais à le distribuer convenablement ; et qu'on en trouvera la solution, non pas en important une classe inférieure afin d'écraser la main-d'œuvre blanche, mais en faisant venir ici les hommes qui sont sans emploi dans l'Est ; cela donnerait à tous nos compatriotes de la viande et du pain, et leur permettrait d'élever leurs enfants de manière à en faire de bons citoyens.

GRAY.

Giles H. Gray, inspecteur du port, est assermenté et interrogé :

Prostituées.

Les dispositions de la loi Page, 1875, défend l'immigration ou le débarquement des prostituées et des criminels des pays de l'Orient ; les lépreux, les personnes malades et les indigents ne sont pas mentionnés. Avant la passation de cet acte, il nous arrivait souvent, sur ces steamers, de 200 à 400 femmes. Les steamers abordaient deux fois par mois. Pendant le trimestre du 1er juillet au 1er octobre, il n'est pas arrivé 161 femmes, et nous n'avions aucune instruction nous donnant le pouvoir d'empêcher leur débarquement. Pendant le trimestre suivant, le dernier de l'année, le nombre descendit à quarante-quatre. Dans le premier trimestre de 1876, il n'en débarqua que seize, dans le second trimestre trente-deux, et dans le troisième trimestre vingt-quatre. J'ai tout lieu de croire que les femmes qui ont été débarquées depuis la mise en vigueur de la loi Page, sont des femmes respectables, elles sont toutes accompagnées d'une photographie et d'une lettre—un certificat tel que celui-ci (le témoin montre ici une lettre et un certificat qui sont lus). Quand un navire arrive ici, on ne permet à

Si l'immigration était convenablement restreinte, le témoin n'y verrait pas de mal.

aucune femme de débarquer jusqu'à ce que la malle soit arrivée, et qu'on ait comparé cette femme à sa photographie. Il s'écoule quelquefois vingt-quatre heures avant qu'elles puissent débarquer.

Avant de venir en Californie, toutes les femmes doivent envoyer leurs demandes, qui sont passées à un comité d'examen nommé par le consul. Ce comité reçoit les témoignages qu'il juge nécessaires, se procure les photographies, les compare, et si les témoignages sont jugés satisfaisants, il leur donne permission de s'embarquer et nous envoie une lettre et les photographies (le témoin montre trois photographies de femmes à qui il a été défendu de venir). Ces femmes ne sont pas venues. Je ne pense pas qu'il vienne une seule prostituée à présent. Je pense que la loi Page a arrêté efficacement cette classe d'immigration. Nulle plainte n'a été formulée à la douane concernant les femmes chinoises.

Les autorités à Hong Kong prennent maintenant un grand soin à empêcher le départ des prostituées.

Tout passager chinois, à son arrivée, est porteur d'un certificat du consul. Le certificat constate que les arrivants ne tombent pas sous les restrictions imposées par la loi, et je crois qu'il affirme aussi qu'ils ne sont pas engagés par contrats, que ce ne sont pas des coolies liés par des contrats, ou des criminels. Il donne les noms des arrivants, leurs occupations et le lieu d'où ils viennent. Si le certificat autorise le débarquement de 1,000 immigrants et qu'il y en ait 1,200, nous devons garder les 200 à bord, parce qu'il nous est impossible de les identifier et de savoir quels sont ceux qui ont été réellement envoyés à bord. J'ai remarqué dans les rapports de la Commission que des criminels arrivaient, mais non pas que tous les arrivants étaient des criminels.

Et quant aux occasions où le nombre de passagers à bord d'un navire excède celui qui est mentionné au certificat, nous mesurons le navire afin de voir s'il porte plus de passagers qu'il n'a droit d'en prendre, et s'il en a plus que ne le permet la loi des Etats-Unis, nous rapportons le navire afin de lui faire payer l'amende ; nous procédons de même contre tout navire, et nous lui imposons l'amende. Nous avons empêché l'immigration, jusqu'à un certain point, de cette manière.

Mon avis est que nous devrions arrêter ou supprimer toute immigration excessive des Chinois. Il y a ici des marchands chinois qui sont, je crois, d'honnêtes hommes d'affaires, et ils sont utiles au pays ; mais il est une classe de coolies que le consul des Etats-Unis devrait empêcher de s'embarquer, qui ne devrait jamais venir, et que l'on devrait arrêter à leur départ. C'est une espèce de Tartares sauvages. Le plus grand nombre appartient à cette classe, et on devrait leur défendre l'entrée du pays. Si l'immigration chinoise était restreinte par des règlements convenables, je n'y verrais pas de mal.

La proportion de travailleurs industrieux et de oisifs, parmi eux, est à peu près la même que parmi les blancs.

La loi devrait forcer les Chinois de se séparer et de prendre le même espace, pour vivre, que les blancs. Les Japonais adoptent nos habitudes, quand ils viennent ici, et les préjugés contre eux sont peu de chose; tandis que les Chinois apportent ici leurs coutumes, leurs manières, leur mode de vie, et ils ne sont jamais des citoyens que l'on doive désirer.

Les marchands chinois font des importations, mais les Chinois ne le font pas individuellement. Ils font aussi usage de marchandises importées.

Nous avons toujours eu l'assentiment des marchands chinois, quand nous avons arrêté l'immigration des prostituées. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour nous aider. Quelques-uns de ces marchands sont très-honnêtes, je crois, et dignes de foi.

Le Révérend Otis Gibson, chargé de la conduite des missions de l'Eglise Méthodiste ici depuis huit ans, ayant autrefois résidé en Chine pendant dix ans, est assermenté et interrogé:

Je reconnais la traduction suivante de deux contrats originaux comme mon propre ouvrage et je la certifie correcte :

"Convention pour assister la femme Ah Ho, parce que voulant venir de la Chine à San Francisco, elle s'est endettée à sa maitresse pour sa traversée, Ah Ho elle-même demande à M. Yee-Kwan d'avancer pour elle $630, pour lesquelles Ah Ho s'engage distinctement à donner sa personne à M. Yee, pour servir comme prostituée pendant un terme de quatre ans.

"Cet argent ne portera pas intérêt. Ah Ho ne recevra aucun salaire. A l'expiration de quatre ans Ah Ho deviendra sa propre maitresse. M. Yee-Kwan ne pourra l'en empêcher ou la troubler. Si Ah Ho s'enfuit avant que son temps ne soit expiré, sa maitresse la retrouvera et la renverra, et toute dépense encourue pour la retrouver et la renvoyer sera payée par Ah Ho.

"Le jour de la présente convention Ah Ho a reçu en propres mains de M. Yee-Kwan $630.

"Si en aucun temps Ah Ho est malade pendant plus de dix jours, elle donnera un mois de service supplémentaire pour chaque dix jours de maladie.

"Comme preuve de cette convention, ce papier est reçu par Ah Ho.

"Tung Chee,

"Douzième année, neuvième mois, quatorzième jour."

Cette date correspond au mois d'Octobre 1873. Cette convention est supposée faite ici. Une des parties mentionnées dans cette convention a été arrêtée et son procès a été plaidé devant moi. Je ne les reconnaitrais plus maintenant. L'une des femmes a été envoyée à la maison de la mission. L'autre contrat est comme suit :

"Convention pour assister une jeune fille nommée Loi Yau. Parce qu'elle est devenue endettée à sa maitresse pour sa traversée, sa nourriture, &c, et qu'elle n'a rien pour la payer, elle livre sa personne à la femme Sep Sam, pour servir comme prostituée, afin de parfaire la somme de $503.

"L'argent ne portera pas intérêt, et Loi Yau ne recevra pas de gages. Loi Yau servira pendant quatre ans et demi.

"Aujourd'hui lors de la convention, Loi Yau reçoit en mains propres $503. Quand le temps sera expiré Loi Yau sera sa propre maitresse, et nul homme ne la troublera.

"Si elle s'enfuit avant que son temps soit expiré, et qu'il soit fait aucune dépense pour la reprendre, Loi Yau devra payer cette dépense.

"Si elle est malade pendant quinze jours ou plus, elle servira un mois de plus pour chaque quinze jours.

"Si Sep Sam retourne en Chine, Loi Yau servira une autre personne jusqu'à ce que son temps soit expiré.

"Si pendant tel service elle est malade pendant cent jours ou plus, et qu'elle devienne incurable, elle pourra revenir chez Sep Sam.

Comme preuve de cette convention, ce papier.

"Loi Yau,

"Daté le second jour, sixième mois, de la présente année."

Ces papiers portent la marque des signataires. Quelquefois on ne se sert pas de ces conventions. La fille a une copie de ce papier, et elle est censée la garder. Elle la perd quelquefois, et elle ne peut plus obtenir satisfaction.

Fuh Chau se trouve dans la province de Fuh Kien, à mi-chemin entre Hong Kong et Shanghaï. J'ai vécu parmi les Chinois, j'ai étudié leur langage, et je connais parfaitement la classe ordinaire du peuple, ainsi que les marchands. J'ai été l'interprête du consul américain pendant six ans, et j'ai fait toute la besogne du consulat, de sorte que j'ai été en rapport avec beaucoup d'employés officiels, et avec toutes les classes de la société; je puis converser avec eux dans le dialecte de Fuh Kien, parlé à Fuh Chau, et qui est le dialecte de toute la province, dont la population est

de 25,000,000 âmes. Ce dialecte n'est pas compris à Canton. Le langage écrit est le même dans tout le pays. Depuis que je suis arrivé ici, il m'a fallu apprendre autant que j'ai pu le faire, celui que l'on appelle le dialecte de Canton. Les habitants des campagnes à quelques centaines de milles de Canton, emploient généralement un dialecte tant soit peu différent. On donne à ces dialectes les noms de Sam-Yup et Se-Yup. Le Se-Yup est le dialecte de la cité, le principal et le plus en usage, les trois-cinquièmes de nos Chinois le parlent. La classe ouvrière ici en grande partie nous vient des localités où il est parlé. Les Chinois se servant de ces deux dialectes différents peuvent se comprendre les uns les autres, mais pas aussi facilement qu'ils peuvent comprendre celui qui leur est propre. J'ai été constamment en rapport avec eux depuis huit ans.

Prostituées.

J'ai eu connaissance de ce qui s'est fait pour renvoyer les prostituées. J'en ai renvoyé dix une fois moi-même. A l'arrivée des steamers ici, les autorités arrêtèrent un certain nombre de cesfemmes, et me firent demander pour les interroger. Je me rendis à cette invitation et demandai à ces femmes d'où elles venaient, pourquoi elles venaient, quels étaient leurs parents, si elles avaient des amis ici, &c., si elles voulaient demeurer ici où s'en retourner, quelles étaient leurs occupations, et autres questions de cette nature. Dix d'entre elles nous dirent qu'elles avaient été enlevées ou forcées de venir ici et qu'elles voulaient s'en retourner. On les envoya ici à la mission et je dépêchai un jeune garçon Chinois avertir les marchands chinois que j'avais dix femmes qui désiraient retourner en Chine, et qui disaient avoir été amenées ici contre leur volonté. Les marchands m'envoyèrent l'argent nécesaire pour payer leur voyage de retour et même audelà. Elles ne furent pas renvoyées parcequ'elles étaient femmes de mauvaise vie, mais simplement parcequ'elles voulaient s'en retourner. Une grande partie des femmes qui arrivent ici, sont amenées dans le but d'en faire des prostituées.

Dix dirent qu'elles avaient été enlevées et qu'elles désiraient s'en retourner.

Je suis opposé à toute immigration considérable et rapide, qu'elle vienne de quelque pays que ce soit. L'immigration a souvent été trop rapide pour le bien du pays. Je crois que l'admission trop prompte d'une grande partie de l'immigration européenne aux droits de citoyens et de suffrage, est plus dangereuse pour les institutions et la prospérité du pays que l'immigration bien moins considérable et mieux contrôlée qui nous vient de l'Asie.

Croit qu'une grande partie de l'immigration européenne est plus dangereuse que celle qui vient de l'Asie.

On sait très bien ici que les Chinois paient de forts loyers et les paient promptement. Ils donnent au delà de $1,000,000 par an en loyers seulement.

Ils paient au delà de $1,000,000 en loyers chaque année.

Quant au bon marché de la main-d'œuvre chinoise, tous les témoignages tendent à démontrer que le travail est mieux rétribué ici que dans l'Est. La présence des chinois a réduit les prix exorbitants que l'on était obligé de payer pour la main-d'œuvre dans les premières années de l'établissement de la Californie ; ils ont facilité la création de fabriques, fait baisser le prix des produits, et les pauvres ouvriers de race blanche ont pu ainsi venir ici vivre avec leurs familles dans la prospérité. C'est un fait indiscutable qu'à présent même, malgré les cris qui s'élèvent à propos des maux causés par la main-d'œuvre chinoise, le travail pour la classe blanche laborieuse est aussi abondant en Californie, sinon plus, que les gages sont aussi élevés s'ils ne le sont davantage, que la vie coûte aussi peu, sinon moins, et que la condition des classes ouvrières blanches est aussi satisfaisante, si elle ne l'est pas plus, que dans toute autre partie des Etats-Unis et même dans le monde entier. La main-d'œuvre à bon marché nous donne des produits à bon marché, et nous permet de vivre à peu de frais. Si la farine vaut $50 le baril quand les gages sont à $10 par jour, il faut cinq jours pour

La main-d'œuvre blanche est dans une condition satisfaisante en Californie.

La main-d'œuvre à bon marché donne des produits à bon marché, la vie à bon marché.

en acheter un. Qu'elle se vende $6 et que les gages soient à $2, il n'en faudra que trois. Je crois que, comme question d'économie politique, cette compétition du travail est nécessaire à toutes les industries, à tous les capitaux qui cherchent de l'emploi, comme élément indispensable aux placements de ces capitaux, au développement et au succès de ces industries. J'ai eu connaissance d'un cas où un homme de cette cité désirait placer un montant considérable dans une certaine branche d'industrie. Avant de s'y engager, il s'informa du prix de la main-d'œuvre blanche, et des produits qu'il se proposait de fabriquer, et il trouva qu'il était impossible de placer ainsi son argent. Il s'informa ensuite du prix de la main-d'œuvre chinoise, et il calcula qu'en employant les deux ensemble il pourrait faire quelque profit. Il établit une fabrique mais il ne l'aurait pas fait, si nous n'avions pas eu de Chinois ici. Je pense qu'il en est de même partout. La compétition chinoise ne se fait sentir que dans les industries où les travaux sont légers ou demandent peu d'activité. Les Chinois fabriquent des pardessus de travail, des pantoufles, des chaussures, des cigares, des chemises, etc., mais on ne fabriquait dans le pays, ni pardessus, ni pantoufles pour le commerce avant l'arrivée des Chinois. Il ne sont pas employés aux travaux publics de la cité, ni dans aucune bâtisse publique de l'Etat. Généralement parlant on ne voit aucun Chinois charpentier, briquetier, peintre, plombier, vitrier, forgeron, ou employé dans une fonderie. Nous ne voyons parmi les Chinois ni imprimeurs, ni relieurs, tailleurs d'habits, ouvriers modistes, banquiers, agents d'assurance ou marchands commissionnaires d'articles américains ou d'Europe. Ils ne font aucune compétition aux avocats, aux médecins, aux prédicateurs, aux instituteurs, ou à aucune profession quelconque. Bien loin de chasser les ouvriers ou les hommes de profession de leurs champs de travaux ordinaires, la présence et la main-d'œuvre des Chinois ont ouvert des industries qui ont certainement augmenté les chances d'emploi pour les ouvriers et les hommes de profession dont je viens de parler. Quant à avoir privé d'occupations nos femmes et nos filles, comme on les en accuse, il a pu se présenter quelques cas isolés de ce genre, mais cela est faux, si l'on donne le fait comme général. Les servantes domestiques, les couturières, les blanchisseuses sont aussi bien payées à San Francisco qu'à New-York, à Philadelphie ou à Chicago. Ma femme a renvoyé un garçon Chinois qu'elle payait $16 par mois, et elle a pris une fille arrivant de l'Est, où elle était employée comme fille de laiterie, à traire les vaches hiver et été, à $2 par semaine ; nous lui donnons les mêmes gages que nous donnions au garçon, $16 par mois.

Comparer à cette proposition celle de Henry George et d'autres témoins.

Exemple qui prouve la nécessité de la main-d'œuvre Chinoise pour les fabriques.

Il ne se faisait pas de pardessus et de pantoufles pour le commerce jusqu'à l'arrivée des chinois.

Les Chinois ne privent pas les femmes de leurs occupations.

On objecte que les Chinois n'apprennent pas notre langue, et ne fréquentent pas nos écoles. Le fait est qu'ils sont taxés pour le soutien de nos écoles, et qu'on leur en ferme l'entrée par préjugé de race. Il y a beaucoup de jeunes enfants dans le quartier chinois, mais ni l'Etat ni la cité ne donnent les écoles nécessaires à leur instruction. Beaucoup de Chinois apprennent partiellement notre langue. Il y a en moyenne 750 personnes qui suivent les écoles du soir des missions ou les écoles privées de l'Etat, ce qui suppose une liste de 2,500 élèves. Environ 1,000 suivent les différentes écoles du dimanche, donnant un chiffre total d'environ 3,000. Tous étudient la langue anglaise. En outre, des milliers apprennent notre langue dans les familles où ils servent comme domestiques. Nous pouvons dire en toute sûreté qu'aucune autre classe d'immigration ne fait autant d'effort, sans recevoir le moindre encouragement, pour se familiariser avec notre langue, nos lois et nos coutumes. Un jeune homme, le fils d'un marchand chinois, après avoir suivi l'école de notre mission pendant deux ans et demie, vient d'être admis à l'Institut de Napa, et réussit très bien. De son propre choix

Exemple d'un jeune Chinois qui a coupé sa queue et adopté le costume américain.

et avec le plein consentement de son père, ce jeune homme a coupé sa queue et adopté le costume américain. Des centaines de jeunes gens voudraient agir de même, mais ils n'en ont pas le moyen. Si les droits de naturalisation et de franchise ne dépendaient simplement que de la connaissance de notre langue, de nos lois, de nos coutumes et d'un bon caractère sous le rapport de l'intelligence, de l'activité et de la morale, beaucoup de Chinois demanderaient bientôt à se faire naturaliser et mériteraient de l'être. Le fait qu'il y a actuellement dans nos collèges ou écoles de l'Est entre 100 et 200 jeunes élèves Chinois, dont le gouvernement de la Chine paie l'entretien et l'instruction, ce qui indique chez cette nation une forte inclination à se familiariser avec notre langue, nos coutumes et les principes de notre gouvernement.

Morale moins élevée chez les Chinois que chez les chrétiens, mais supérieure à celle de toute nation païenne.

Quant à la moralité des Chinois, la civilisation en Chine n'est pas aussi avancée que la civilisation chrétienne de notre pays. Le peuple chinois ne peut être comparé, sous le rapport de l'élévation et de la pratique de la morale, aux nations qui ont adopté l'évangile du Christ comme règle de pratique, mais l'état moral des Chinois est meilleur et plus élevé que celui de toute autre nation païenne au monde. Ils aiment beaucoup leurs enfants. Ils sont très commerçants et ont partout dans le monde la réputation d'être aussi honnêtes et aussi loyaux dans leurs transactions commerciales que les peuples avec lesquels ils trafiquent. Même ici, il est admis qu'ils paient promptement leurs loyers, leurs taxes et leurs dettes.

L'accusation d'immoralité portée contre les Chinois ici peut être portée avec presque autant, et peut-être même autant de justesse contre presque toute autre immigration européenne, que ce soit pour ivresse, grossièreté du langage, turbulence, jeu ou prostitution. Si l'on se donnait, pour découvrir les vices de 30,000 immigrants européens des classes ouvrières ordinaires, le même trouble que l'on a pris dernièrement pour découvrir ceux des 30,000 Chinois que nous avons dans la cité, il en résulterait un chapitre de crimes, de vices et de misère au moins égal à celui que l'on a présenté contre les Chinois.

Prostituées Chinoises.

L'accusation que les prostituées chinoises corrompent nos jeunes garçons, si elle est vraie jusqu'à un certain point, est un triste commentaire contre notre supériorité si vantée. Mais on ne doit pas perdre de vue une considération très importante et très sérieuse concernant cette question de démoralisation de nos jeunes garçons, c'est celle-ci : il y a dans la cité, plus de débits de liqueurs et d'épiceries où l'on vend des boissons, qu'il n'y a de prostituées chinoises. On peut très certainement assurer que tous les jeunes garçons qui visitent ces prostituées, prennent leurs premières leçons dans les 3,000 débits de boissons ou épiceries qui en vendent, qui reçoivent leurs licences de notre chrétienne municipalité, et qui, pour la plupart, sont tenues et patronisées par des émigrants d'Europe. La même classe de jeunes garçons démoralisés se retrouve, en aussi grande proportion, dans toutes nos grandes cités de l'Est, où les prostituées chinoises sont inconnues.

On a avancé que les Chinois remplissent nos pénitenciers, nos prisons, nos hôpitaux et nos asiles, mais les faits tels que démontrés par les rapports officiels, ne prouvent pas exactement cette accusation. Dans la prison d'Etat on trouve une plus grande proportion de criminels chinois que de blancs, mais on fait la comparaison entre les Chinois d'un côté, et tous les blancs, y compris ceux qui sont nés en Amérique, de l'autre. Or, il est bien connu que l'on rencontre une plus grande proportion de crimes, de vices et de misère parmi les immigrants d'Europe que parmi les Américains proprement dits. Il ne serait que juste de comparer les statistiques de crime, de vice et de paupérisme parmi les immigrants de quelques pays

d'Europe—de l'Irlande, par exemple. En prenant une telle base, nous avons à présent dans notre prison de San Quentin 1,158 détenus, dont 199 sont Chinois, 160 sont nés en Irlande, 615 sont nés en Amérique et 184 appartiennent à différentes nations étrangères. Environ 400 sont catholiques romains. Je ne pense pas qu'il y ait plus d'Irlandais dans l'Etat que de Chinois. La population irlandaise compte plus de femmes et d'enfants, classe qui produit toujours moins de criminels ; de sorte que si le reproche fait aux Chinois, de remplir nos prisons, est assez juste, il ne l'est pas moins, et il l'est même davantage contre les Irlandais. Le rapport officiel de l'école industrielle pour l'année finissant le 1er juillet 1875, donne le nombre total des détenus comme étant de 225, dont 194 nés en Amérique, 7 Irlandais et 4 Chinois. Le rapport officiel des asiles des pauvres donne un nombre total de 498 ; nés en Amérique 143, en Irlande 197, en Chine aucun. Le rapport des hôpitaux, pour la même période, donne un total de 3,918 ; Américains 1,112, Irlandais 1,308, Chinois 11. Cent dix-huit Irlandais pour un Chinois, voilà la proportion dans laquelle ces derniers remplissent nos hôpitaux. L'hospice des pestiférés, qui est l'hôpital chinois, donne, pour le même temps, un total de 22, dont pas un seul Chinois.

Si nous continuons la comparaison entre nos Chinois et les immigrants européens, nous trouvons une aussi grande proportion de ceux-ci vendant des liqueurs que nous avons de Chinois vendant de l'opium.

C'est un fait que les Chinois se livrent à toute espèce de jeux de hasard, et qu'ils sont naturellement joueurs, mais on ne peut douter que plus d'argent est perdu et gagné, chaque jour, par les joueurs blancs, que par tous les Chinois de l'Amérique.

Le remède aux maux de ce genre aussi bien qu'à la malpropreté des rues, des ruelles et des appartements loués, me paraît être du ressort du gouvernement municipal ; ce n'est pas par l'abrogation des traités nationaux ou par des actes spéciaux du Congrès qu'on les fera disparaître.

Caractère malhonnête et inefficace de la police municipale.

Le jeu et la prostitution ne sont pas légalisés et licenciés par les lois de la Chine. Les lois et les mandarins de haute classe défendent ces vices, mais comme dans les autres pays, les officiers inférieurs se laissent corrompre par des présents, et permettent ces illégalités. Les autorités municipales ont prouvé ici dernièrement qu'elles pouvaient, en grande partie, supprimer les maisons de jeu et de prostitution ; mais presque toutes les maisons de jeu, et beaucoup de maisons de prostitution ont été ouvertes de nouveau.

Les Chinois causent moins d'émeutes, commettent moins d'assauts et de meurtres, etc., qu'aucune autre population étrangère établie parmi nous. Il y a parmi les Chinois une certaine classe criminelle qui commet de telles offenses cependant. Les rixes sont rares parmi eux entre compatriotes, et ils n'ont jamais incité aucune émeute contre la population blanche de ce pays, ils n'ont jamais pris part à aucun tumulte de ce genre. Nul trouble ne s'est jamais élevé parmi eux dans ce pays, égalant les outrages qui ont été commis à l'élection d'Alameda, dont l'issue dépendait de la question du droit que réclame la population d'accorder ou non des licences pour la vente des liqueurs, à son choix ; élection pendant laquelle des Européens ivres ont assailli et insulté des femmes américaines, et où des citoyens respectables, et américains de naissance, ont été chassés des bureaux de votation par la force brutale. Les immigrants chinois n'ont jamais jusqu'ici commis de tels outrages contre les institutions américaines ou les Américains.

Rarement ils se rendent coupables d'assauts entre compatriotes, et presque jamais contre les blancs. Il se passe à peine un jour sans que nos

journaux ne rapportent quelques cas d'assaut sans provocation, et qui restent fréquemment impunis, sur des Chinois inoffensifs.

Parjure.

Il n'y a aucun doute qu'ils se parjurent constamment dans nos cours, mais les Chinois qui paraissent dans nos cours sont généralement dépravés et indignes de foi. Ils ne sont pas les seuls qui se parjurent. Un juge de la cour de comté, mort depuis peu (le juge Stanley), me faisait remarquer que les parjures commis par les témoins de race blanche dans nos cours, sont aussi communs que les cigares fumés dans nos rues.

Pour l'intelligence et l'aptitude à apprendre, ils sont les égaux de toutes les autres nations. Ne sont pas esclaves.

Je n'hésite pas à dire que pour l'intelligence et l'aptitude à s'instruire, les Chinois sont aussi bien doués que tout autre peuple du monde.

Les Chinois qui ont embrassé le christianisme affirment tous de la manière la plus positive que les Chinois qui viennent ici ne sont les esclaves d'aucune compagnie ou d'aucun particulier. Les milliers de Chinois qui servent comme domestiques reçoivent personnellement leurs gages, et emploient leur agent comme bon leur semble. S'ils étaient esclaves, leurs maîtres ne les laisseraient pas dépenser leur gain au jeu, comme un grand nombre d'entre eux le font. Il n'y a aucune classe de travailleurs en Amérique aussi libres de faire ce que bon leur semble que les Chinois.

Immigrants.

Ils empruntent souvent de l'argent pour venir ici, et conviennent de payer de forts intérêts, mais ces arrangements ont plutôt pour objet de les forcer au paiement de leurs dettes que de les astreindre à un certain nombre d'années de service. A présent, ceux qui viennent en ce pays, s'ils sont assistés toutefois, reçoivent de l'aide de leurs parents, de leurs amis ou de ceux de leurs concitoyens qui sont venus ici avant eux. Beaucoup deviennent attachés à ce pays, et préfèrent, même après être retournés en Chine, revenir ici pour y vivre et y mourir. Ils ne refusent aucune espèce d'ouvrage, et comme travailleurs ils sont généralement actifs, loyaux et donnent pleine satisfaction à tous ceux qui les emploient.

Caractère industrieux.

Ont aidé plutôt qu'empêché l'immigration de la race blanche.

Bien loin d'empêcher l'immigration de la main-d'œuvre blanche de l'Europe et des Etats-Unis en ce pays, je crois que jusqu'à ce jour nous avons eu une plus forte immigration de cette classe que celle que nous en aurions reçue si les Chinois n'avaient pas été ici.

Jouissent d'une bonne santé.

Pas plus malpropres, à nombre égal, que les ouvriers journaliers de classe ordinaire venant d'Europe.

Quant à leur condition sanitaire, aucune autre classe d'immigrants ne jouit d'une meilleure santé que les Chinois. Dans l'ensemble ils ne sont pas propres; mais je ne pense pas que ceux de la cité et du comté soient plus malpropres que le même nombre d'Européens appartenant aux classes ouvrières ordinaires.

Presque tous les Chinois en Amérique viennent de la province de Canton, dans le sud de la Chine, et s'embarquent à Hong-Kong, un port de mer anglais.

Peu de Chinois ont amené leurs familles.

Peu de Chinois, en proportion de leur nombre, amènent leur famille avec eux. Ils n'ont jamais l'habitude, quand ils émigrent d'un district de leur patrie dans un autre, d'amener avec eux leur première femme ou leurs enfants. Leurs femmes n'aiment pas à venir ici. Un grand nombre de ces hommes s'attachent à des prostituées qu'ils visitent, qu'ils achètent et avec lesquelles ils vivent comme maris et femmes, et les enfants, s'ils en naît de ces liaisons, sont regardés comme légitimes. Dernièrement, ils se sont mariés d'après nos usages en assez grand nombre.

Ils marient quelquefois les prostituées qu'ils visitent.

Je suppose qu'il y a en ce pays 5,000 ou 6,000 femmes dont la plupart sont des prostituées. Elles sont achetées et vendues suivant qu'il convient à leurs maîtres.

Six compagnies et corporations.

Il y a six compagnies représentant les districts dont nous viennent principalement les Chinois. Outre ces compagnies, il y a plusieurs sociétés, corporations ou unions représentant différents métiers ou occupations, qui se composent d'hommes liés aux Six Compagnies.

Les deux compagnies Kip-ye-tung et Po-sang-tung, dont le but est d'encourager et de maintenir le jeu et la pratique de la prostitution, diffèrent des Six Compagnies. Nous avons aussi une association chrétienne des jeunes Chinois qui a rompu toute relation avec les Six Compagnies. Deux autres associations pour la protection du jeu et de la prostitution.

Les fameuses Six Compagnies sont simplement des associations de bienveillance et de secours mutuels. C'est une coutume universelle chez les Chinois de se former de suite en corporation ou en association de ce genre lorsqu'ils émigrent dans un pays nouveau. Ils ont leurs salles d'assemblée, et ils élisent leurs officiers d'une manière toute démocratique. Toute dispute s'élevant parmi les membres est portée devant les officiers ou les membres influents, et soumise à leur arbitration. On donne des avis et des secours aux nouveaux arrivants et aux malades. Ces associations ne sont aucunement des maisons commerciales; elles ne sont pas non plus des cours de justice, mais simplement des associations de bienveillance et de secours mutuels. Elles ne réclament ou n'exercent aucune autorité judiciaire. Le seul pouvoir que ces compagnies possèdent ou exercent sur leurs compatriotes consiste dans l'arrangement qu'elles ont pris avec les diverses compagnies de steamers et en vertu duquel nul Chinois ne peut acheter un billet de passage pour la Chine sans s'être d'abord procuré un permis de départ aux bureaux de ces compagnies. Elles prétendent n'agir ainsi que dans le but d'empêcher les Chinois malhonnêtes de se sauver sans payer leurs dettes. Elles disent que tous les Chinois appartiennent à quelqu'une des Six Compagnies, sauf l'Association Chrétienne des jeunes Chinois, qui compte environ 1,000 membres; mais elles nient, l'orsqu'on les en accuse, avoir jamais importé aucun des hommes qui appartiennent à leurs compagnies.

La plus grande partie des Chinois ne connaissent pas notre politique, et n'y portent que peu d'intérêt; mais un bon nombre parmi les marchands et les jeunes gens qui sont aux écoles, prennent un intérêt intelligent à la politique du pays.

La majeure partie des Chinois maintenant en Amérique sont des journaliers ordinaires, des garçons de fermes, ou des gens de condition semblable dans leur propre pays, presque tous pauvres et besogneux. Leur condition physique est aussi bonne, si elle n'est pas meilleure, en ce pays qu'en Chine, et elle s'améliore graduellement et constamment.

La population de la Chine est de 350,000,000 à 400,000,000.

La civilisation de l'Empire Chinois est la plus ancienne dont l'histoire fasse mention. Le gouvernement qui est *Abrahamique* ou patriarcal en théorie, est assez puissant pour retenir et conserver dans un bon ordre comparatif cette masse immense de 400,000,000 d'êtres humains. Comme nation, ils sont éminemment conservateurs, les mêmes livres d'écoles, les écrits de Confucius et de Mencius ont été en usage dans les écoles depuis des siècles. Cela a imprimé un caractère uniforme au peuple entier. Le langage écrit qui est commun à toutes les parties de l'empire, n'est pas le même que le langage parlé. Les dialectes varient dans les diverses localités. Les différents dialectes sont presque aussi nombreux que les grandes cités de la Chine, et diffèrent entre eux presque autant que les langues parlées en Europe. Les Chinois d'une localité n'ont que peu d'affinité ou de sympathie avec ceux d'une autre. Quant à l'instruction, le savant chinois ordinaire ne connait que peu de chose en fait de géographie, de mathématiques, de philosophie naturelle, de chimie ou d'astronomie, si même il en connait quelque chose. Sa connaissance de l'histoire se borne à un sommaire de l'histoire de son propre pays et de sa propre nation. Il ne connait pas d'autre langue que la sienne, et cependant il ne faut pas croire qu'il soit un simple novice, sa mémoire est véritablement merveilleuse; sa connais- Civilisation chinoise. Ce que connait le "savant" Chinois.

Comment concilier ceci avec ce qui a été avancé à la page 13?

sance des devoirs de l'homme envers son semblable, et de ceux de la nation envers le gouvernement, est remarquable ; et en fait de diplomatie, les Chinois sont sans égaux. Les écoles abondent en Chine. Un cinquième de la population à peine possède ce que nous appalons une instruction scolaire moyenne. La masse du peuple connait les caractères écrits qui ont rapport aux articles de nourriture et de vêtements ordinaires, sans pouvoir lire une seule page de littérature. Les Chinois n'ont fait aucun progrès dans les arts depuis des siècles.

Stagnation.

Depuis des centaines d'années, il n'est fait mention d'aucune invention nouvelle. Leur méthode d'imprimer est restée telle qu'elle était dès le commencement jusqu'à nos jours. Ils taillent les caractères en relief sur une planche, de la grandeur de la page. Science, gouvernement, religion, tout est stéréotypé ; tout suit le même sillon. La religion des gens instruits se réduit à une aveugle fatalité ; la religion de la masse du peuple n'est qu'une idolâtrie grossière et superstitieuse. Le pays est couvert d'idoles. La civilisation de la Chine a existé depuis des siècles, et pour la purifier, il faudrait la remuer du tout au tout par le contact et la friction de la civilisation européenne et américaine. La Chine a toujours découragé l'émigration, et s'est opiniâtrement opposé à tout effort tenté par les autres nations dans le but de s'établir sur son territoire. Vivant ainsi isolés, les Chinois paraissent imbus de l'idée étrange qu'ils sont supérieurs à tous les autres peuples du monde. Pendant des siècles les Chinois se sont maintenus en avant des autres peuples de l'Asie, les seuls avec lesquels ils aient entretenu des relations. Ils ont des écoles et des collèges ; ils comprennent l'économie politique ; ils ont un immense commerce côtier et intérieur ; ils pratiquent l'agriculture aussi bien qu'aucun autre peuple sur terre, ils construisent des maisons, des temples et d'immenses ponts de pierre ; ils ont un système de canaux qui traversent presque tout l'empire ; ils fabriquent des soies, des satins et des tissus de coton ; ils sculptent avec beaucoup d'habileté l'ivoire, le bois, etc., ils coulent admirablement le bronze, et font des porcelaines d'un goût exquis ; ils sont actifs et d'une frugalité extraordinaire.

Religion—Fanatisme.

Se regardent comme supérieurs à toutes les nations du monde.

Le mariage est reconnu et honoré en Chine. La polygamie est permise, bien qu'elle soit peu pratiquée chez eux, le mariage est plutôt un contrat civil qu'un rite ou une cérémonie religieuse. Il n'est pas tenu de registre public, on ne donne pas de certificat de mariage. Les parties s'engagent en s'offrant l'une à l'autre de petites coupes de vin, et exécutent toute une série de prosternations devant le ciel et devant les penates de la famille. Beaucoup de formes et de cérémonies sont observées suivant le rang des parties. En prenant une seconde femme ou concubine, on peut omettre ces formes et ces cérémonies, elle prend sa place dans la famille avec aussi peu de cérémonie qu'une servante dans une famille américaiue. Les divorces sont permis dans certaines circonstances, mais ils ne sont pas fréquents.

Si un homme se marie pauvre et devient riche plus tard, il peut, sans autre raison que celle-là, mettre de côté la compagne qui a partagé ses années de pauvreté. Il n'est pas respectable pour une femme de se remarier, et si une jeune fille perd son fiancé avant l'époque fixée pour son mariage, on considère comme une action hautement méritoire qu'elle reste fille toute sa vie. Quelquefois, lorsque son fiancé meurt avant son mariage, la jeune fille se suicide publiquement afin d'être éternellement veuve et de se mettre à l'abri de la tentation de marier un autre homme. J'ai eu connaissance d'un cas de sacrifice personnel de ce genre pendant ma résidence à Fuh Chan. On ne se fait pas la cour en Chine comme cela se pratique parmi nous ici. Les parents arrangent les mariages entre

eux, et règlent tous les détails de ces alliances. Les fiançailles se font souvent lorsque les enfants sont encore très jeunes, quelquefois même conditionnellement avant qu'ils soient nés. La femme est soumise à la volonté de son mari, et quelquefois elle est mise sous le contrôle de la mère de son mari. La fidélité des femmes chinoises à leurs maris est aussi grande que celle des femmes d'Europe et d'Amérique. La prostitution existe dans toutes les parties de l'Empire ; elle est surtout commune dans les grandes villes, et dans tous les ports de mer. Cette classe de femmes réside toujours dans quelque quartier spécial ou dans les bateaux, sur les rivières. Les gens pauvres vendent souvent leurs enfants du sexe féminin à ceux qui pourvoient aux besoins dépravés de la population, et ces pauvres filles sont élevées dans un esclavage perpétuel, et soumises à la volonté de leurs vils maîtres. L'infanticide est pratiqué, pour les petites filles, dans tous les ports de mer, et dans une proportion alarmante en quelques districts. Souvent on publie des proclamations défendant cette pratique, non-seulement parce qu'elle est criminelle, mais parce que les filles deviennent si rares et si coûteuses que les classes communes parmi le peuple ne peuvent plus se marier, et que la morale publique est exposée à des dangers.

Les Chinois sont connus pour leur activité et leurs habitudes frugales. Chàcun a une occupation quelconque. Peu de personnes se promènent dans les rues dans le simple but de prendre de l'exercice, ou de satisfaire leur curiosité. On ne voit ni chemins de fer, ni chars urbains, ni voitures de malle-poste. Tout transport par terre, surtout dans le centre et le sud de la Chine, se fait à dos d'hommes. Les marchandises, les meubles, et les matériaux de construction sont transportés par des êtres humains. Dans ses habitudes de vie, le Chinois est extrêmement économe et frugal. Du riz, des végétaux, du poisson, du lard et des volailles constituent la nourriture ordinaire de la population. Le Chinois de classe ordinaire peut vivre confortablement au prix de sept à quinze centins par jour. Le prix de la main-d'œuvre correspond à celui de la vie. Quinze ou vingt centins par jour sont considérés comme un bon salaire pour un journalier ordinaire. Des lettrés peuvent enseigner avec un salaire de $6 à $10 par mois, et se nourrir. Les domestiques reçoivent de $2 à $4 par mois, nourris. S'ils servent dans les familles de race blanche à Hong-Kong, Canton, Amoy, Fuh Chan, Shanghaï, etc., ils reçoivent depuis $3 jusqu'à $10 par mois. Les artisans et les maçons gagnent de vingt à quarante centins par jour. La monnaie courante dans toutes les parties de l'empire est la sapèque, monnaie de cuivre de la grandeur d'une pièce de vingt centins à peu près, très mince et percée au centre d'un trou carré. Une piastre mexicaine vaut environ 1,000 sapèques. Les banques, en changeant les sapèques de cuivre pour des piastres mexicaines, prennent toujours les piastres au poids. Dans les transactions commerciales importantes, les paiements se font en sycee, c'est-à-dire en barres, en morceaux ou masses d'argent qui sont comptés au poids. On a l'habitude de règler tous les comptes à la fin de chaque année, et la règle est de payer toutes les dettes à cette époque.

Étrange suffisance.

On ne peut pas dire que les Chinois soient une nation propre dans leurs habitations ou personnellement, comme règle générale. Ils se baignent souvent, dans la saison chaude, et ils ont l'habitude de se laver le corps avec une éponge et un petit baquet d'eau chaude après chaque journée de travail. Il ne se servent jamais d'eau froide dans ce but. Dans les jours chauds, ils lavent fréquemment leur linge, et se tiennent comparativement propres. D'un autre côté, le porteur d'eau ne croira pas malséant de se laver les pieds dans son seau, et après l'avoir rincé, de vous apporter de

l'eau à boire dans le même vase. J'en ai vu un exemple pendant que je résidais à Fuh-Chan. Un Chinois se nettoiera souvent les dents et se rincera la bouche avec l'eau dans laquelle il s'est lavé la figure. Le domestique chargé de laver la vaisselle ne croira pas mal faire en essuyant sa figure et l'assiette dont vous vous servez à dîner avec le même linge. Dans la saison froide, ils ne se baignent pas aussi fréquemment, et ne lavent pas aussi souvent leur linge ; leurs personnes et leurs vêtements deviennent, en conséquence, excessivement malpropres, et la classe commune est alors ordinairement couverte de vermine. (Le témoin lit ici : un extrait " du voyage autour du monde " de M. W. H. Seward, concernant la civilisation Chinoise). La conversion du Chinois au Christianisme a été lente d'abord, mais elle fait plus de progrès actuellement que jamais. Il s'est écoulé dix ans avant qu'on ait baptisé le premier converti à Fuh-Chau, mais cette mission (celle des Méthodistes Episcopaliens) compte maintenant 2,000 membres actifs de l'église, elle a des catéchumènes dispersés partout dans la province, et le nombre de ceux qui assistent aux exercices réguliers est deux fois aussi considérable, les Chinois chrétiens ne sont pas vus souvent au service de la classe mercantile ou dans l'emploi des capitaines de navires. Cette classe d'Américains ou d'Européens ne les rencontrent presque jamais. Les missionnaires ne se servent dans le cours de leurs travaux apostoliques que de la langue chinoise. Bien peu de Chinois chrétiens, si même il en existe, connaissent la langue anglaise, c'est ce qui les empêche de se mettre au service des Européens ou des Américains. Ceux qui avancent qu'il n'y a pas de chinois convertis au Christianisme, sont des personnes qui ne connaissent rien à ce sujet, qui n'ont jamais visité la mission, et qui ne sont jamais venus en contact avec des Chinois chrétiens. Il y a maintenant plus de 12,000 membres de l'Eglise chrétienne Protestante en Chine, et la côte de Canton à Shanghaï, sur une distance de 800 a 1,000 milles, est semée d'une ligne de chapelles et de communautés chrétiennes. Vous pouvez parcourir tout le trajet d'Amoy à Fuh-Chau et trouver chaque nuit asile dans une chapelle.

En Californie, environ 300 Chinois ont été baptisés et reçus membres des différentes églises protestantes. Si nous comprenons l'Association Chrétienne des jeunes gens et autre associations où l'on enseigne la doctrine chrétienne, on arrive à un nombre de près d'un mille. La plupart font des sacrifices et se soumettent au mépris de leurs compatriotes pour l'amour de la vérité. J'en connais des exemples.

Humanité en Chine.

On a dit quelque chose de la cruauté et des habitudes de piraterie de tous les Chinois, et de leur manque de sympathie pour les souffrances de leurs semblables. Il y a en Chine des greniers publics, à même lesquels on nourrit les pauvres en temps de famine, et cela aux dépens du public. On y a dernièrement passé des règlements sévères enjoignant à tous navires, marins, soldats ou officiers civils, militaires ou marins—d'aider et de porter secours aux navires naufragés et de sauver les vies et la propriété, assignant des récompenses à ceux qui obéissent, et punissant ceux qui négligent de le faire. Dans les inondations récentes, les officiers ont mis en réquisition tous les bateaux pour secourir les victimes, et sauver ceux qui se noyaient. Ceux qui refusèrent de le faire furent immédiatement punis. Les marchands de riz formèrent une association et en élevèrent tellement le prix que la population en souffrait. Les mandarins publièrent immédiatement un prix fixe pour le riz et les aliments. Toute violation de ce règlement était suivi de la confiscation de la propriété du coupable.

L'élément vicieux que l'on rencontre parmi les Chinois est aussi facilement controlé que la classe criminelle de l'immigration étrangère de toute autre origine. Les Chinois sont plus soumis aux lois.

Je pense que les Chinois ont l'aptitude et l'intelligence nécessaire pour comprendre nos institutions politiques.

En Chine, rien n'empêche le fils d'un pauvre homme de parvenir aux plus hautes dignités. Le père de Confucius était un savant, mais un homme pauvre.

J'étais à Shanghaï en 1862. C'était au temps de la rébellion dans cette partie nord de la Chine ; l'armée impériale et celle des rebelles avaient ravagé le pays partout aux environs, dévasté les champs et consommé toutes les provisions, et des milliers de gens avaient été chassés dans ce que l'on appelle la cité étrangère de Shanghaï et dans les environs. La misère était extrême, le choléra exerçait ses ravages et des milliers de personnes périssaient de faim. Ces pauvres gens étaient forcés de mendier, de voler ou de mourir. Ce que M. Tolland dit des Chinois : que la moitié de la nation est composée de mendiants et de voleurs, n'est pas exact. Cela pouvait s'appliquer à cette population chassée par la guerre, mais non pas aux habitants de la cité de Shanghaï. Il n'est pas vrai non plus, comme il l'a avancé, que la classe commune chez le peuple ne se marie pas. En général, un homme et une femme ne vivent pas ensemble sans être mariés, sauf des prostituées de profession. Je pense qu'il y a en Chine moins d'enfants considérés par les Chinois comme illégitimes, que dans aucun autre pays ; mais il ne faut pas oublier qu'il y existe un système de polygamie et de concubinage, et que les enfants des concubines sont légitimes.

Je pense que les Chinois ont une constitution. Il y a six bureaux règlant et divisant les affaires du gouvernement qui se trouve ainsi composé de six départements. Chacun des six bureaux a sa constitution particulière. Ils ont un système régulier de cours de justice, avec appel de l'une à l'autre, jusqu'à l'empereur lui-même. Système judiciare.

Il existe dans les cités de la Chine que j'ai visitées, des asiles pour les nouveaux-nés abandonnés. Ils sont soutenus par les contributions des gens riches aidés du gouvernement. Hospices des nouveau-nés.

Si un homme ne peut pas payer ses dettes en Chine, il n'existe aucun moyen de le forcer de le faire, c'est simplement un déshonneur.

Dans le commerce, on a l'habitude de vendre le thé et autres articles semblables sur échantillon. Dans ce commerce considérable de thé, et dans les autres grandes transactions commerciales, nos marchands doivent avoir une confiance illimitée dans les agents courtiers. Un agent chinois est envoyé dans l'intérieur avec $250,000, $300,000 ou $500,000 à la fois pour faire des achats de thé, sans autre garantie que son honnêteté et son intégrité. Cette classe d'hommes en Chine jouit d'une très bonne réputation d'honnêteté, et possède la confiance des hommes d'affaires de l'Europe et de l'Amérique. Caractère commercial.

La position des femmes en Chine est aussi bonne, et même meilleure que celle des femmes de l'est de l'Europe.

Les domestiques de race blanche dans les familles ici reçoivent de $20 à $30 par mois.

Il y a peut-être actuellement dans la cité 200 ou 300 enfants chinois.

Les revenus des Six Compagnies proviennent de contributions volontaires et d'honoraires perçus sur les permis de départ qu'elles délivrent aux Chinois qui veulent s'en retourner. Les officiers sont payés à même ces revenus. Elles font aussi des collectes. Si elles ont besoin d'argent, elles imposeront une certaine taxe, demandant à chacun de payer une certaine somme. Les uns donneront plus, les autres donneront moins—cinquante centins par tête, ordinairement. C'est une contribution volontaire. Leur but ostensible est d'une nature entièrement charitable. Six Compagnies.

S'entr'aident mutuellement.

Les pauvres sont soutenus par leurs amis. Les Chinois sont remarquables pour s'entr'aider les uns les autres. Beaucoup de ceux qui sont ici, sont venus pour la seconde fois.

Les caboteurs se livrent généralement à un commerce malhonnête. Bien que les Chinois n'aiment pas à punir leurs compatriotes pour assauts commis sur des étrangers, autant que j'ai pu l'observer, ils l'ont toujours fait, et d'une manière efficace, dès qu'ils en ont été requis par nos consuls.

Question de la main-d'œuvre.

Je crois que les ouvriers américains ont besoin de plus de confort que les Chinois pour vivre. La famille d'un ouvrier américain ne pourrait pas vivre avec la nourriture dont se contente un chinois ; mais une famille américaine pourrait vivre avec les gages que gagnent les Chinois. Ils reçoivent pour les travaux qui requièrent le moins d'habileté $1.00 ou $1.25—$30 ou $35 par mois. Pour des ouvrages demandant plus de pratique, ils reçoivent $60 par mois. Je crois que la main-d'œuvre blanche est payée aussi libéralement ici que dans tout autre Etat de l'Union. Personne n'est tenu de travailler pour $1 à côté d'un Chinois, en ce pays, s'il n'aime pas à le faire. Quant aux domestiques, si les gens ici emploient des Chinois, c'est parce qu'ils ne veulent pas se servir des gens de race blanche ; quelques-uns prennent des Chinois parce qu'ils les ont à bon marché ; d'autres le font par choix et aux mêmes prix qu'ils paieraient à des blancs. Je pense que peu de personnes voulant travailler, sont sans occupation ici. Si vous engagez une fille blanche pour servir une famille composée du mari, de la femme et de plusieurs enfants, vous devez donner votre blanchissage à faire au dehors, et engager une autre personne pour nettoyer vos fenêtres et les degrés de votre perron, tandis qu'un Chinois fera tout cela. La difficulté de trouver de l'emploi pour les femmes et les filles n'est pas générale. Le fait que nous avons ici 3,000 domestiques Chinois n'a aucune tendance à exclure les filles de ce genre d'occupation, parce que la présence de ces Chinois permet seule à ces familles de demeurer ici et de se livrer à leurs industries ; sans le secours de ces domestiques Chinois, il serait impossible à ces familles de vivre ici. Jusqu'à présent, suivant moi, les Chinois n'ont fait que multiplier le travail. Je pense que quelques milliers de travailleurs inhabiles dans toute cité, ont toujours pour effet de multiplier les chances d'emploi pour les ouvriers habiles, et de faciliter le développement d'industries plus élevées. Lorsque la main-d'œuvre est à un prix tellement exorbitant que les industries ne peuvent plus se maintenir, la réduction des gages à un niveau tel que ces industries puissent être reprises profitablement, est un avantage. Des gages raisonnables assignés à la main-d'œuvre sont nécessaires à la civilisation américaine, et c'est ce que nous avons ici. L'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché, sont des facteurs importants dans la réduction des gages au-dessous d'un tarif raisonnable. Je ne puis pas remplir mes devoirs convenablement, faire instruire ma famille, la vêtir et la nourrir, comme cela se fait ordinairement chez les Américains, avec une piastre par jour ; je ne désire pas le faire ; cela ne m'est pas nécessaire, non plus qu'à qui que ce soit.

La difficulté de trouver de l'emploi pour les femmes et les filles n'est pas générale.

Enfants et leurs gardiens Chinois ou européens.

Il peut y avoir quelques cas où des Chinois sont employés pour prendre soin des enfants. Ceux-ci, dans leur bas âge, apprennent beaucoup de leurs parents, mais je ne pense pas que l'on devrait rien leur laisser enseigner par leurs gardiens blancs ou Chinois. Si les personnes qui en prennent soin sont des filles américaines douces, intelligentes et de conduite régulière, ils pourront apprendre quelque chose à leur avantage, je pense que les domestiques dans l'Est sont étrangers en grande partie, et j'ai autant d'objection à l'emploi de ceux-ci pour prendre soin des enfants que j'en ai contre les Chinois.

Vente des enfants du sexe féminin.

Je ne puis concilier le fait de l'attachement que les Chinois montrent pour les enfants, avec l'infanticide que l'on pratique communément dans quelques districts de la Chine. Quelques-uns vendent leurs enfants du sexe féminin, ce qui ne prouve pas grand attachement chez ceux qui les vendent ainsi. Quelquefois elles sont vendues parce qu'on sait que leur position sera meilleure, mais quelquefois aussi elles le sont dans le but d'en faire des prostituées.

Les Chinois sont généralement paisibles entre eux, mais on voit quelquefois de terribles rixes parmi eux. J'ai eu connaissance, par les journaux des émeutes sanglantes de Virginia City et de San José. Quelquefois une femme en est la cause, d'autrefois c'est une question d'argent. Des querelles mortelles s'élèvent souvent entre villages en Chine.

L'esclavage n'existe pas en Chine pour le sexe masculin. Il n'y a pas d'esclaves ici parmi eux. J'ai lu quelque part que beaucoup de Chinois se rendent ici en se liant par des obligations onéreuses, garanties par leurs certificats, et que s'ils ne paient pas leurs dettes, leurs parents sont vendus pour l'exécution de leur contrats. Ce n'est pas la coutume en Chine de vendre une famille.

Je ne pense pas que les Chinois professeraient ici le christianisme sans sincérité.

Mon emploi cesserait peut-être si les Chinois disparaissaient. Je loue une propriété dans le quartier Chinois, elle est occupée par des Chinois, et je la garderai autant que possible. Ce n'est pas un lieu destiné aux fumeurs d'opium. Je sais qu'on y fume de l'opium, j'en ai été témoin, les personnes qui y logent sont des fumeurs d'opium. Dans d'autres chambres que je loue, j'ai vu des gens fumer du tabac, des cigares et buvant du whiskey. L'usage de l'opium les stupéfient, les endorts et les rends languissants. L'opium est plus injurieux que le tabac ; il débilite le système. Fumer de l'opium produit un effet différent de celui qui résulte de l'usage du whiskey, celui-ci excite celui qui le boit, l'irrite et le porte à se battre quelquefois ; les Chinois ne se battent jamais lorsqu'ils sont sous l'influence de l'opium. J'ai loué cette bâtisse simplement dans le but de pouvoir me procurer une chapelle.

Les Chinois sont actifs.

Les Chinois malades sont généralement soignés par leurs amis. Bien peu d'indigents ne réussissent pas à gagner quelque chose, de manière ou d'autre. On rencontre rarement un homme oisif parmi eux. Il y a moins de rixes entre eux que parmi les blancs des classes inférieures.

On les excluent des écoles publiques par préjugé de race. Il y a une fille chinoise à l'école, à Sacramento. Je n'ai jamais entendu dire qu'un seul enfant Chinois y ait été admis ici ; il peut se faire qu'on en ait admis d'autres dans quelques écoles de l'Etat, mais je n'en ai pas eu connaissance. J'ai fait une demande dans ce sens, une fois, et jai reçu en réponse un refus formel et par écrit. S'ils étaient admis, les écoles du soir en verraient un grand nombre. Les écoles de la mission sont toujours remplies. Les différentes dénominations de protestants ont des écoles pour les Chinois en cette cité. En moyenne, 300 ou 400 assistent chaque soir aux leçons. Il peut y avoir en tout 1,200 ou 1,500 élèves. On leur fait payer $1 par mois à mon école. Nous leur enseignons la lecture, l'écriture, la géographie et la grammaire, de même qu'on le fait dans les autres écoles, et nous employons des instituteurs.

Ecoles de la Mission remplies d'élèves.

Toutes les dénominations protestantes sont représentées dans les missions en Chine. Les catholiques n'y travaillent pas plus activement.

Question du travail.

Quant à l'effet de la main-d'œuvre chinoise sur le marché, nous n'avons presque jamais eu un excès de main-d'œuvre pour qu'un homme ne

pût trouver de l'emploi et des gages convenables. Pendant quelques mois, en une ou deux occasions, peut-être, cela peut être arrivé. A présent la demande égale l'offre. La présence des Chinois ici ne nuit pas à la main-d'œuvre blanche sur cette côte, aujourd'hui. Je pense même qu'elle a donné de l'impulsion au travail, et qu'elle a procuré un emploi honorable à des centaines de travailleurs blancs. Je crois que les Chinois ont été un élément de prospérité en ce pays jusqu'à présent.

Ils sont capables de s'assimiler à notre population, mais plus lentement que toute autre nation qui nous envoie des émigrants. Cela, je pense, fait qu'ils sont moins à désirer que les autres, au moins sous ce rapport.

Immigration limitée.

Je crois que l'offre et la demande de travail règlera convenablement l'immigration chinoise. J'aimerais que chaque navire n'en amènerait pas au-delà d'une couple de cents.

Beaucoup deviendraient de bons citoyens.

Si on leur permettait de se faire naturaliser, ils seraient peu empressés d'en profiter ; ceux qui savent la langue anglaise seuls en profiteraient, je pense. Beaucoup désirent devenir citoyens, et feraient de très-bons citoyens. Il serait malheureux, et même excessivement malheureux, de voir tous les Chinois revêtus immédiatement du droit de vote, mais on devrait leur permettre de se faire naturaliser aux mêmes conditions que les immigrants d'autres origines. Si ceux d'Europe ne pouvaient pas devenir citoyens, s'ils étaient forcés de demeurer ici comme étrangers, je doute qu'il en viendrait un aussi grand nombre. Cela tendrait à diminuer l'immigration, isolerait et abaisserait les nouveaux arrivés, et en ferait une classe inférieure.

Admet deux objections contre eux qui ne s'appliquent pas aux autres nations: 1. non assimilation, ou assimilation très lente ; 2. la possibilité d'un trop grand flot d'immigration.

Il ne se présente à mon esprit contre l'immigration chinoise, que deux objections que l'on ne peut faire contre les autres nations. La première est qu'ils s'assimilent plus lentement à nous. La seconde est, qu'en cas de guerre intestine en Chine, de rébellion ou de dévastation de grandes étendues de son territoire, il n'est pas impossible que l'on vît arriver en ce pays une immigration si considérable qu'il serait difficile de la gouverner, et que le pays en souffrirait. Si on limite le nombre des passagers chinois sur les navires, le prix de la traversée deviendra plus élevé. Il est maintenant d'environ $55, et la condition des Chinois, ici, n'est pas tellement améliorée qu'ils fassent de grands sacrifices pour y venir. Ils préfèrent leur pays à tous les autres. Les traités que nous avons avec la Chine sont pour notre avantage, et non pas pour celui des Chinois. Si je comprends bien la question, ils ne jouissent aujourd'hui d'aucun droit ou d'aucun avantage de plus que s'il n'existait pas de traité du tout entre les deux nations. Nous jouissons en Chine de beaucoup de droits dont nous ne jouirions pas sans les traités. Un Chinois ne peut toucher à un Américain en Chine pour quelque crime que ce soit.

Le gouvernement Chinois ne désire pas que ses sujets viennent ici.

Je ne crois pas que le gouvernement chinois désire que ses sujets émigrent ici.

La masse des émigrants à leur arrivée ici, n'ont presque aucune connaissance ou aucune idée de nos institutions ; on sait seulement que c'est un pays libre et que l'on peut faire ce qu'on veut, pourvu qu'on observe les lois.

Religion et morale.

La religion de la Chine et l'état moral du peuple sont moins élevés que parmi les nations qui suivent les enseignements du Christ, mais la morale des Chinois est supérieure à celle de toutes les autres nations païennes. Sans doute, le christianisme de la bible est supérieur aux enseignements des Chinois ou de toute autre religion païenne ; mais en général la morale résultant de la civilisation chinoise est égale, je pense, à celle des serfs de la Russie, de la classe ordinaire du peuple en Irlande, et très probablement des paysans de la France et de l'Allemagne. Le système suivi en France,

et en vertu duquel un paysan n'a qu'une femme qui prend soin de ses enfants, est supérieur à la polygamie qui existe parmi les Chinois. La polygamie est légale en Chine, mais elle n'est pas commune, et elle n'est pas pratiquée en général s'il y a un fils dans la famille. Si un homme n'a pas de fils, il prendra une seconde femme, s'il a le moyen de le faire, afin d'avoir un fils. Ce point de leur civilisation n'est acceptable que par la monogamie, mais, en règle générale, je ne pense pas que les Chinois, sous le rapport de la morale, soient inférieurs aux paysans en Europe. Outre les enseignements de la religion, d'autres causes exercent de l'influence sur la civilisation. Les Chinois ne sont pas sans religion, et le culte a toujours son effet sur toute population. L'idolâtrie pratiquée en Chine n'est pas enseignée comme système, c'est simplement une affaire d'habitude et de coutume chez le peuple.

Leur morale peut être comparée avantageusement à celle des paysans en Europe.

Pas de système d'idolatrie.

Les enseignements de Confucius constituent un système d'économie politique, en ce qui concerne les devoirs relatifs de l'homme envers son semblable, des gouvernants envers leurs sujets, du peuple envers ses chefs, du père envers son enfant, de l'enfant envers son père, et du frère envers sa sœur. Ces leçons ne s'appliquent qu'aux choses temporelles ; mais, cependant, elles font aussi mention d'une vie future. Les doctrines de la justice se retrouvent dans les écrits de Confucius presque exactement comme on les voit dans les enseignements de Jésus, si ce n'est que Confucius les présente sous une forme négative.

Les enseignements de Confucius.

Enseignements de Confucius.

Les idoles sont supposées recevoir des honneurs chez les Chinois. C'est un système de demi-dieux —de culte des héros. L'empereur peut publier une proclamation décrétant le culte d'un nouveau dieu. Si un homme a rendu quelque part de grands services à l'humanité, s'il a été un grand homme d'Etat, s'il a fait beaucoup de bien, le peuple après sa mort peut demander quelquefois qu'il soit mis au nombre des grands hommes qui reçoivent des honneurs divins.

On a en Chine ce que l'on appelle des *sinchepur* ou tablettes de famille, plaques carrées munies d'une pièce verticale que l'on peut élever ou abaisser. Sur la face intérieure de ces tablettes sont inscrits les noms des ancêtres, du père de l'aïeul et de tous les ancêtres ; ces tablettes sont conservées chez les fils ainés. Ce sont les registres de la famille ; et à certaines époques, ces tablettes sont un objet de culte. Les Chinois croient à l'immortalité de l'âme.

Culte des ancêtres.

Ils croient à l'immortalité de l'âme

Les Chinois ne sont pas tout-à-fait étrangers aux élections. Ils élisent dans leurs villages, des anciens qui remplissent les fonctions de magistrats, et règlent toutes les petites difficultés de la population. La coutume a rendu leurs jugements obligatoires, et ils le sont partout en Chine.

La civilisation chinoise n'est pas progressive, tandis que la civilisation chrétienne l'est. La civilisation de la Chine vaut mieux que le système de Darwin.

Je crois que la littérature en Chine est moins immorale que celle de la France.

Le Dr. Loomis fait autorité sur les questions qui concernent la Chine, ainsi que sur sa littérature et les écrits de Confucius. (Un extrait de l'ouvrage du Dr. Loomis, sous le titre de " Vie de Confucius," et traitant de l'état futur de l'homme est lu en ce moment par le Sénateur Sargent.)

George D. Robert, président de la compagnie dite "The Tide Land Reclamation Company," résidant dans l'Etat depuis 1850, est assermenté et interrogé :

40,000 acres de terres submergées rendus à la culture.

La compagnie proprement dite a commencé ses opérations avec 120,000 acres de terre et a fait le dessèchement partiel de 30,000 ou 40,000 acres. Nous appelons " terres marécageuses " (*Tule-lands*), les terres submergées formant les deltas des rivières Sacramento et San Joaquin, et aussi les terres qui bordent la rivière en amont de son embouchure. Le dessèchement de ces terres exige la construction de digues, de portes et de fossés pour empêcher qu'elles ne soient noyées. Généralement, on emploie la main-d'œuvre chinoise pour ces travaux au moyen de contrats. La construction des chaussées se fait à tant la verge. Nous nous adressons à quelques marchands ou hommes d'affaires chinois et nous les informons que nous voulons donner à l'entreprise un certain nombre de milles de chaussée. Ils s'engagent à exécuter une somme de travaux plus ou moins considérable, et passent quelque fois un marché avec un seul individu pour un montant atteignant jusqu'à 1,000 verges. Le mesurage se fait après l'exécution des travaux et nous leur payons leur dû ; l'ouvrage est, en général, exécuté d'une manière satisfaisante.

Les travaux sont généralement bien faits.

Les blancs sont préférés pour des travaux demandant de l'habileté. Mais les blancs ne feraient pas l'assainissement de ces terres.

Avantages du système des contrats.

Comme journaliers, nous les préférons aux blancs pour certaines classes de travaux, mais pour les ouvrages d'un ordre plus élevé, nous employons les blancs actuellement, le drainage des terres ne pourrait être fait avec avantage par la main-d'œuvre blanche ; c'est un genre de travail qui répugne aux blancs—L'utilisation des manœuvriers chinois pour ce genre de travail donne un avantage spécial, par suite du système de contrat en usage—Ils se forment en associations de 40, 50 ou 100 individus, et ils ont tous un intérêt égal dans l'entreprise.

Je ne connais rien relativement à l'affermage du travail par les Six Compagnies, nous ne faisons jamais de traités avec elles—L'entrepreneur est généralement payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Nous payons de 10 à 15 centins la verge cube, et il font leur calcul de manière à réaliser environ une piastre par jour. Lorsque nous engageons les hommes au mois, nous payons $27, et ils se fournissent de tout, logement, nourriture et effets de campement ; on tient compte, chaque jour, du travail qu'ils font.

La main-d'œuvre chinoise nuisible peut-être aux blancs pour certaines classes de travaux ; mais en général est avantageuse.

Le travail chinois est peut être nuisible à une certaine classe de travailleurs blancs, mais je pense que la prospérité générale du pays en retire un grand avantage. La richesse qu'ils développent donne un tel élan à la prospérité, qu'elle procure aux blancs des positions plus élevées. Leur présence ici n'affecte aucunement les prix des travailleurs intelligents. Le produit total de la richesse produite par les Chinois dans cet Etat, égale celui de nos mines, y compris le Nevada et le Dakota —probablement 60, 80 ou 90 millions par an. En toute justice et honnêteté, ils soutiennent avantageusement la comparaison avec les classes inférieures de race blanche. L'assainissement de ces terres est un travail ouvert aux blancs. S'il ne se trouvait pas de Chinois ici actuellement, nous serions obligés de cesser nos travaux. Les blancs sont généralement employés à la culture de ces terres ; c'est-à-dire que les fermiers qui les achètent ou les afferment sont des blancs, mais d'ordinaire les fermiers emploient plus ou moins de Chinois—j'ai loué des terres à de pauvres colons blancs qui n'avaient pas les moyens de se procurer d'animaux de trait, et nous leur avons fourni les attelages, les grains de semence, le logement, et tout ce qu'il fallait pour commencer une exploitation. Ils n'avaient pour commencer, que leur travail pour capital, mais ils avaient bientôt fait de se procurer des

Chinois pour faire leurs travaux, et ils passaient vite au rang de maîtres.

Les Chinois se livrent à l'extraction du gravier, et, dans quelques cas, travaillent dans les mines de quartz, mais généralement dans les mines à ciel ouvert. Ils servent aussi dans les exploitations souterraines pour trainer les wagonnets. Ils font des travaux qui ne demandent pas d'habileté, comme par exemple, lier et engerber le grain. Ce sont les meilleurs ouvriers agricoles que nous ayons ; ils valent mieux que les Suédois, qui sont les meilleurs travailleurs que nous ayons eus. Quelquefois, ils prennent une terre à ferme, et paient annuellement jusqu'à $25 et $30 par acre. Ils cultivent la majeure partie des patates douces qui se consomment ici. Le Chinois est la meilleure machine humaine que nous ayons dans le pays pour certaines spécialités de travaux. Nous employons continuellement 200 ou 300 ouvriers blancs. Les immigrants qui viennent ici se louent au mois et séjournent dans le pays deux ou trois mois au plus. Ils ne sont pas satisfaits d'un salaire de $30 ou $35 par mois. Ils ne sont pas venus ici, disent-ils, pour travailler pour ce prix-là ; ils sont venus pour faire de l'argent. Ils veulent spéculer.

La main-d'œuvre chinoise donne plus de travail aux blancs.

Les travailleurs Chinois sont cause que les ouvriers blancs ont une plus grande somme de travail. N'étaient-ce les Chinois, nous ne pourrions pas employer d'ouvriers blancs. On les emploie généralement dans l'État comme vignerons, ou à la construction des chemins de fer, au dessèchement des terres marécageuses, à la fabrication de certains articles ; ils servent aussi comme domestiques ou blanchisseurs ; on ne peut avoir d'ouvriers blancs pour l'assèchement des terres. Dans quelques cas, nous aurions pu en avoir en leur donnant des gages raisonnables, mais le fait est qu'ils ne veulent pas se livrer à ce genre de travail. En règle générale, quand j'achète un article, j'essaie de l'avoir au plus bas prix possible. Les blancs s'entendent mieux au maniement des chevaux, et à la direction des machines, nous pouvons leur donner des explications et être compris ; sous ce rapport, les blancs sont préférables. Je suis fortement opposé à ce qu'on leur donne le droit de vote. Je n'ai aucun doute que les Chinois intelligents feraient de bons citoyens. Ce pourquoi l'on s'objecte à ce que les Chinois aient le droit de voter, c'est qu'ils seraient probablement controlés par ceux qui les emploient, parce qu'ils ne comprennent pas la langue et qu'ils ne sont pas renseignés sur nos institutions. Bien qu'ils soient dans un état de dépendance, je pense qu'ils valent beaucoup mieux que ne valaient les esclaves ou les nègres. Ils ne s'occupent pas de politique, et ne prennent aucune part à nos démonstrations ou à nos fêtes publiques. Quant aux contrats d'engagements, je crois que l'on fait erreur ; je trouve mes employés chinois parfaitement indépendants de leurs chefs. Quand ces derniers ne les paient pas, ils s'adressent à moi ; chacun d'eux tient ses comptes, et considère son chef comme responsable. Le percentage réalisé par ces chefs est constitué simplement par le profit qu'il fait sur la vente du riz. Ce sont les boutiquiers qui font les contrats. Il est assez rare qu'ils réalisent quelque gain sur les entreprises à tant de l'âcre. Le chef dit : " j'ai douze centins par verge ; voici mon contrat ; vous allez travailler pour le prix de douze centins ", et il subdivise son entreprise en petits lots. Nous ne payons pas chaque Chinois séparément ; nous donnons le prix de tout le travail à un seul d'entre eux, qui s'acquitte envers les autres. Dans deux ou trois occasions, il s'est présenté des chefs malhonnêtes qui ont dépensé les fonds et fraudé les ouvriers. Je ne crois pas que les Chinois soient des modèles d'honnêteté, mais on peut s'y fier autant qu'à la classe ordinaire d'hommes occupant les mêmes positions.

Les Chinois seraient controlés pour leur votes par leurs patrons.

Les ouvriers chinois sont indépendants.

LE RÉVÉREND DAVID DEAL, délégué de la réunion des prédicants de l'association des ministres méthodistes, est assermenté et interrogé :

Caractère des Chinois.

Le témoin donne lecture d'un mémoire de l'association traitant des "habitudes ou de l'industrie et de la conduite paisible des Chinois ; de l'absence de mendicité parmi eux ; de leur désir d'apprendre l'anglais, et de l'intérêt qu'ils prennent aux Ecritures, comme leur assiduité aux Ecoles du Dimanche en fait foi." Les ministres ont eu connaissance d'une foule de conversions sincères, et ont l'intime conviction qu'une persévérance vraiment chrétienne aurait pour effet de faire apprécier par les Chinois "notre civilisation chrétienne." Les néophytes Chinois font preuve d'un dévouement héroïque en face de la persécution. Le mémoire conclut en exprimant le vœu "que l'on fasse cas du sentiment chrétien du pays."

Le témoin ne saurait préciser le nombre des conversions dans la chapelle chinoise.

LOOMIS.

LE RÉVÉREND AUGUSTUS W. LOOMIS, missionnaire en Chine, de 1844 à 1850, est assermenté et interrogé :

Comment les Chinois se procurent des fonds pour émigrer.

Le témoin réside sur la côte du Pacifique depuis le mois de septembre 1859, et a servi dans les missions de la Chine pendant plus de dix-sept ans. Dans la province de Canton, d'où viennent les Chinois, quatre ou cinq dialectes différents sont en usage. La majeure partie des immigrants Chinois vient des districts ruraux. Quelques-uns paient leur passage ; d'autres hypothèquent leur part de l'héritage paternel, un coin de la maison, une chambre, ou leur part d'une petite ferme. Plusieurs empruntent de l'argent en payant un fort intérêt. Dans les premiers temps, on leur avançait de l'argent et des effets d'équipement à condition que le bailleur de fonds partagerait également les profits et pertes du mineur pendant un nombre d'années spécifié. Dans ces dernières années, beaucoup ont immigré ici en vertu de contrats d'engagement. Tous les émigrants Chinois sont libres, mais les femmes ont été trompées par des histoires mensongères, ou ont été enlevées ou achetées, et ensuite emmenées ici pour les objets les plus infâmes, lorsqu'on trouvait à s'en défaire pour un bon prix. Beaucoup ont pris une seconde femme. Récemment, des Chinois ont amené leur première épouse, et un grand nombre d'entre eux ont dit qu'ils retourneraient dans leur pays pour en ramener leur famille.

Femmes chinoises.

Tous se proposent de retourner dans leur patrie, mais, dans ces derniers temps, quelques-uns ont exprimé leur intention de ne pas retourner en Chine.

Les Six Compagnies sont des corporations commerciales ; elles ont aussi le caractère des sociétés de bienfaisance.

Un Chinois qui devient insolvable, ou qui est soupçonné de vouloir frauder ses créanciers, n'est pas autorisé à retourner en Chine.

Chacune des Six Compagnies possède de vastes locaux, où les immigrants peuvent trouver un refuge en attendant qu'ils trouvent de l'emploi. Ces refuges sont semblables aux caravensérails de l'Orient. L'honoraire d'admission dans les Compagnies est de $5 à $8, et la redevance pour le refuge est de $2 à $8. Des contributions spéciales sont prélevées dans certains cas, comme, par exemple, pour payer les services d'avocats.

Sur les fermes, dans les familles et dans les manufactures, l'immigrant Chinois trouve toujours du travail. Parmi les arrivants, beaucoup viennent prendre la place de frères, cousins ou amis qui retournent en Chine aussi-

tôt qu'ils ont mis le nouveau venu au courant de son service comme domestique, journalier ou ouvrier de fabrique. Aussi, on ne peut juger du chiffre de la population chinoise par le nombre des arrivées, parce que le nombre de ceux qui retournent dans leur pays natal est très considérable.

Moralité.

En ce qui concerne la moralité des immigrants Chinois, ils viennent en majeure partie des districts agricoles, et sont pour la plupart, vigoureux et actifs; ils ont tous appris à être honnêtes, industrieux, soumis à leurs parents, à leurs supérieurs et aux magistrats, à prendre soin des malades et des indigents, et à craindre les dieux; mais comme partout ailleurs, la pratique n'est pas à la hauteur de l'enseignement. De toutes les nations païennes, ce sont les Chinois qui ont les dehors les plus corrects et les habitudes les plus économes, et en Californie, ils se montrent, en général, paisibles, inoffensifs et dociles. L'on trouve parmi eux des joueurs de profession, des fumeurs d'opium, des entremetteurs, des paresseux et des voleurs. On a dit que les tripôts et les maisons de tolérance étaient assurés de l'impunité en payant une redevance régulière à certains fonctionnaires.

Sans la co-opération des Chinois, beaucoup des entreprises manufacturières n'auraient pu être tentées avec succès.

Les voies ferrées et carrossables, les digues et les chemins macadamisés ont été construits par eux, et si nous n'avions pas eu la main d'œuvre chinoise, nous verrions moins de maisons et une population blanche bien moins dense. Sans leurs concours, les récoltes ne pourraient pas être rentrées à temps. Les importations de la Chine ont stimulé le commerce. Les Chinois paient une forte proportion des revenus douaniers; ils contribuent pour une large part au maintien des compagnies d'assurance, et de celles qui fournissent le gaz d'éclairage et l'eau; ils paient leurs taxes de ville, de comté, d'État et de votation, ainsi que leurs licences et les impositions perçues par le revenu intérieur.

Les Chinois ont rendu à la culture certaines parties de la Californie qui, sans eux, seraient encore incultes.

Prostitution.

La prostitution peut être extirpée parmi les Chinois comme partout ailleurs, et on pourrait les amener à vivre dans des locaux plus salubres et plus spacieux.

On les a forcés à payer des droits différentiels, et cependant, leurs enfants sont exclus des écoles publiques, et leurs malades ne sont pas admis dans les hôpitaux sans payer une taxe spéciale, qui était autrefois de $3 par semaine, je crois. Ils n'ont pas droit de vote. Un Chinois m'a montré trois reçus en acquit de taxe: taxe de capitation, $2; taxe pour les hôpitaux, $1; taxe pour les chemins, $4.

L'immigration a eu un bon effet sur les Chinois.

Beaucoup d'immigrants Chinois ont contracté des habitudes de prodigalité et des vices qui les ont conduits à la ruine, mais, en général, le contact des blancs a été avantageux aux Chinois, et cet avantage bénéficiera à toute la Chine et au monde entier.

Les églises comptent parmi leurs membres 246 Chinois.

L'immigration chinoise est régie par l'offre et la demande.

Ils craignent d'acheter des propriétés immobilières. Ils paient des loyers onéreux et passent des baux à long termes, généralement pour 20 ou 25 ans.

Un très petit nombre ont demandé à se faire naturaliser. Chez eux, ils sont très tolérants en fait de religion.

Ils feraient de bons citoyens si on avait le soin, avant de leur conférer le droit de vote, de leur faire comprendre le jeu de nos institutions américaines, de manière à attirer leur sympathie. La jeune génération qui pousse devrait avoir droit de voter, lorsqu'elle atteindra l'âge voulu; et pourtant on leur interdit l'entrée des écoles publiques; mais les écoles

chrétiennes soutenues par des souscriptions volontaires, leur donnent l'éducation qu'on leur refuse ailleurs.

Femmes.

La plupart des femmes chinoises ont été, dans le principe, amenées en Californie, dans un mauvais but. Quelques-unes ont été volées ; d'autres ont cédé à des promesses de mariage ; d'autres ont été vendues par leurs parents pauvres, sous de fausses représentations qu'elles deviendraient les filles adoptives de leurs acquéreurs ; toutefois un bon nombre se sont mariées régulièrement, ou sont devenues de secondes épouses. Beaucoup plus de marchands qu'autrefois amènent leurs femmes en Californie.

Je ne connais que quatre ou cinq cas de Chinois mariés avec des blanches, et dans chacun de ces cas, la femme vient de localités en dehors de l'Etat.

La conduite des prostituées de race blanche est plus dégoûtante que tout ce que l'on peut voir dans le quartier chinois. Mais les maisons habitées par les femmes de mauvaise vie, appartenant à la race chinoise, ont été fermées du moment que les autorités se sont occupé sérieusement de la question.

Environ 300 Chinois ont été baptisés en Californie et reçus dans le sein de l'église chrétienne. Ils sont aussi fervents que les autres chrétiens.

Si les Chinois étaient renvoyés de tous les endroits où ils sont actuellement employés, toutes les branches d'industries en souffriraient considérablement. Les intérêts manufacturiers seraient affectés d'une manière sérieuse, si toutefois ils n'étaient pas suspendus tout-à-fait, et la culture des fruits, du raisin, du houblon et des patates devrait être discontinuée ou diminuée considérablement.

Une quantité d'ouvriers nous sont arrivés de l'Est parce que nous employions la main-d'œuvre chinoise. Une fois les Chinois disparus, cette classe d'immigration ne viendrait plus.

Les nations civilisées sont tenues de communiquer leurs découvertes et leurs connaissances aux peuples moins favorisés.

Les Chinois chez eux.

J'ai habité la Chine pendant six ans. La malpropreté n'est pas aussi générale en Chine qu'on l'a dit. Il est vrai qu'il s'y trouve beaucoup de mendiants et d'indigents. Les villes chinoises renferment une population très dense, leurs rues sont étroites, mais elles sont tenues assez proprement. Les rues sont pavées de larges dalles de pierre et les immondices sont enlevées chaque nuit et répandues dans les champs avoisinants. La propreté dont ils font preuve en se baignant chaque jour, après le travail quotidien, et en changeant de vêtements, la bonne tenue de leurs logements leur goût prononcé pour les ornements, les fleurs et les oiseaux chanteurs, leurs manières polies et courtoises ont toujours été l'objet de remarques, et ont causé une surprise agréable.

Condition sociale.

Sous le rapport social, les Chinois sont supérieurs aux autres nations païennes. Ils vivent en familles ; leurs femmes sont fidèles, et l'infidélité peut être punie de mort. On ne remarque chez eux ni ivrognerie, ni rixes, ni l'étalage du vice effronté comme on l'observe dans les rues de San Francisco parmi les prostituées de race blanche.

Écoles.

En Chine on trouve des écoles publiques d'un ordre élevé ; plusieurs ont été dotées par des gens riches, mais la plus grande partie sont des écoles particulières qui se soutiennent elles-mêmes.

Religion et humanité.

Il existe dans ce pays un sentiment religieux prononcé, qui porte la population à venir en aide aux institutions de bienveillance, et aux personnes qui se dévouent pour le public.

L'instruction est considérée comme un grand honneur et mène aux emplois et à l'avancement.

Les classiques sont enseignés dans les écoles, ainsi que les livres des

proverbes, et leur éducation première ne peut manquer d'en faire des citoyens ou des serviteurs industrieux ou sobres.

Économies.

Les petites associations d'épargnes et de prêts sont en nombre incalculable parmi eux, et beaucoup de nos domestiques, ou des enfants qui fréquentent nos écoles sont associés commanditaires dans des maisons de commerce très importantes.

Mécontentement des Chinois par suite des règlements municipaux.

Il existe en Chine un sentiment de mécontentement très prononcé au sujet des misères que les Chinois ont eu à subir à San Francisco. L'ordonnance relative à la natte ou queue est considérée comme une injure nationale. Young Wing, L.L.D., du collège de New-Haven, que l'on prétend avoir été nommé Ministre de Chine aux Etats Unis, a dit : "Mais les droits des Chinois ont été violés et nous demanderons que justice nous soit rendue "—Young Wing est naturalisé aux Etats-Unis.

La puissance intellectuelle des Chinois est très considérable.

Intelligence.

Ils ont été d'un grand avantage pour le pays, et si l'on avait besoin d'un nombre deux fois plus considérable, ils seraient utiles dans la même proportion. S'ils ne faisaient rien de plus que de travailler pour leur avantage et celui de la Chine, ils nous seraient encore utiles. Mais s'ils immigraient en si grand nombre, que la Californie serait menacée de devenir une province asiatique, il serait temps alors de nous occuper de la question. Nous avons des millions d'acres de terre qui peuvent être mis en culture, et que seuls les Chinois peuvent cultiver. Ils feraient un jardin des plaines incultes situées entre Ogden et Omaha. Ceux qui achèteraient des ranches, deviendraient de bons citoyens. On peut convertir les Chinois au christianisme et changer leur civilisation.

Avantageux au pays.

Droit de vote.

Si les Chinois se trouvaient ici dans la proportion de douze contre un, les américains seraient encore la race dominante. Mais je m'objecterais à ce qu'ils eussent droit de vote.

Je pense qu'ils se fondraient avec la race américaine, s'ils prenaient des femmes parmi nous.

Mission des Américains.

Les américains ont une grande mission à remplir en formant des jeunes Chinois qui iront plus tard porter la civilisation dans leurs pays natal. Nous ne devons pas craindre que le contact des deux civilisations soit préjudiciable aux américains. Les Chinois sont moins à craindre pour les institutions américaines que certaines autres classes d'immigrants.

Trafic des coolies

M. Thomas H. King a tort de supposer que ce sont des coolies, ou qu'il existe un traffic de coolies. Les immigrants Chinois sont libres, et vont et viennent comme il leur plait. Ils parlent cinq dialectes au lieu de deux.

Je ne connais rien au sujet des *highbinders*, sauf ce que j'en ai appris par les journaux, et je ne crois pas que les Six Compagnies tolèrent des caractères semblables.

J'ai vu plus de cent fois maltraiter les immigrants Chinois après leur débarquement, sans que les agents de police s'en occupassent. Je n'ai jamais porté plainte à ce sujet, en quoi j'ai eu bien tort.

Le capitaine King a dit que les Chinois étaient attirés ici sous de fausses représentations, mais il n'a pas donné de preuves à l'appui.

Les Chinois s'adressent aux Compagnies comme ils s'adresseraient à des amis.

Le Chinois ne pourrait pas se mettre dans un état ressemblant à un esclavage, par suite d'une dette de jeu.

Commerce.

L'opinion publique en Chine est favorable aux Etats-Unis, et cela est très avantageux au point de vue du commerce. En 1841 et 1842, les Américains ont réussi à attirer une bonne part du commerce qui était entièrement aux mains des Anglais. Le capitaine King n'est pas dans le vrai quand il affirme que les Chinois ignorent, en général, le courant

d'émigration qui se dirige vers les Etats-Unis, car ils ont des journaux ; leurs négociants voyagent beaucoup, et les étudiants de tous les points de la province se réunissent dans les villes pour passer leurs examens.

Les maladies de peau ne sont pas aussi fréquentes parmi eux qu'on le dit, et ils ne sont pas plus sujets à la vermine que les autres nations.

Ils passent de l'opium en contrebande, mais pas dans l'intérêt des courtiers.

Contrats d'engagement.

Ils passent des contrats d'engagement pour plusieurs années.

En règle générale, ils ne gaspillent pas leurs gains.

J'ai lu la loi sur l'air cube passée par la législature de la Californie. Cet acte (cité à la page 477 du rapport du comité mixte) déclare que "toute personne possédant, louant ou affermant à une autre personne, une chambre ou pièce, dans les limites d'une cité ou d'un comté incorporé, contenant un espace libre de moins de 500 pieds cubes par chaque personne ou personnes qui seront trouvées dormant, ou logeant, ou qui vivront dans une telle chambre, ou s'en serviront pour y dormir ou y loger, sera coupable de délit, et sur conviction, sera passible, dans le premier cas, d'une amende de pas moins de cinquante ($50) piastres, ou n'excédant pas cinq cents ($500) piastres, ou de l'emprisonnement dans la prison du comté, ou de l'amende et de l'emprisonnement réunis ; et, dans le dernier cas, d'une amende de pas moins de dix ($10) piastres, ou n'excédant pas cinquante ($50) piastres, ou de l'amende et de l'emprisonnement réunis." Cet acte est daté du 3 avril 1876.

Il n'a été mis en force que contre les Chinois seulement.

Taxe sur les mineurs étrangers.

La loi qui a été passée ensuite a été la loi sur les mineurs étrangers, qui imposait une taxe de $4 par mois, et quelquefois $20. Elle porte la date du 17 mai 1861. Cet acte a été déclaré inconstitutionnel, après un certain nombre d'années.

Je n'ai jamais entendu dire qu'il ait été mis en vigueur, excepté contre les Chinois.

Législation préférentielle. Rets à mailles de certaines dimensions.

En vertu d'un acte passé par la dernière législature pour prohiber l'usage de rets à mailles de certaines dimensions, les Chinois seuls ont été arrêtés. Le 23 avril 1855, on a passé un acte portant que tout immigrant Chinois paierait une taxe de $55, mais on l'a ensuite déclaré nul. (Le peuple *versus* Downer ; VII, rapports sur la Californie, page 169.) Une loi (26 avril 1858) défendait à toutes personnes de race Chinoise ou Mongole d'entrer dans l'Etat, ou de débarquer dans aucun de ses ports, à moins d'y être forcées par suite d'accident ou de naufrage, et alors elles devaient être réembarquées et renvoyées aux lieux où elles venaient. Un autre acte, en date du 26 avril 1862, prescrivait que tout individu d'origine Mongole, âgé de plus de dix-huit ans, paierait une imposition mensuelle de $2.50, sauf toutefois ceux occupés dans les fabriques de sucre, de riz, de café et de thé ; cet acte a été ensuite invalidé (Sing-sing *versus* Washborn ; XX, rapports sur la Californie, page 534). Le 31 mars 1866, il a été promulgué un acte décrétant l'abolition de toutes les maisons de tolérance tenues par des Chinois. Un acte du 18 mars 1863, décrétait que les Chinois et les Mongols ne pourraient servir de témoins dans aucune cause dans laquelle un blanc serait concerné. Cet acte a été abrogé par la suite. En vertu d'un acte, en date du 3 avril 1876, le bureau des inspecteurs de San Francisco était autorisé à affecter une somme n'excédant pas $5,000 pour défrayer les dépenses d'une délégation devant se rendre à Washington, pour demander au gouvernement fédéral de modifier le traité Burlingame de manière à empêcher l'immigration de certaines classes de Chinois, dont la venue était considérée comme préjudiciable à la moralité et aux intérêts matériels de nos nationaux.

Un règlement de la cité, approuvé le 15 mars 1876, prescrivait que toutes les buanderies paieraient une licence : pour une voiture à un cheval, $2 par trimestre ; pour une voiture à deux chevaux, $4 par trimestre ; les buanderies ne se servant pas de voitures, $15. Ce règlement a été annulé par la suite.

Le règlement de la cité, en date du 14 juin 1876, prescrit que tout homme emprisonné dans la prison de San Francisco, en vertu d'un arrêt de la cour de police, aura les cheveux coupés ou rasés à un pouce du cuir chevelu, et les fonctionnaires ont appliqué ce règlement aux Chinois.

Les clauses 2,949 à 2,968 du "Code politique de la Californie" prescrivent que toutes les personnes souffrant de quelques infirmités et n'ayant pas de parents pour les aider, ou les femmes publiques ou délaissées, seront emprisonnées si elles ne peuvent donner un cautionnement de $500 à l'Etat pour l'indemniser des dépenses qu'il peut encourir à leur sujet. En vertu de ces clauses, plusieurs femmes chinoises ont été arrêtées et renvoyées en Chine sur l'ordre de la Cour Supérieure de la Californie ; mais sur appel interjeté à la Cour Supérieure des Etats-Unis, ces mesures ont été déclarées inconstitutionnelles et nulles.

Contribution au revenu.

D'après des statistiques fournies par le commis du département du revenu, on remarque que la licence payé par un marchand de tabac (en détail) est de $5 ; le nombre des débits de tabac est de 200 ; fabriques de tabac 70, et prix de la licence $10 ; montant total des estampilles vendues pour les cigares fabriqués dans ce district, $500 ; nombre de Chinois vendant le tabac en feuille 20, et licence $25 ; débits de liqueurs tenus par des Chinois 50, et licence $25 ; montant total des droits perçus par les douanes pendant l'année civile 1875, $8,000,000 ; montant acquitté par les Chinois seuls pour leurs articles de commerce, $2,500,000. Evaluation (d'après le rôle officiel) des propriétés appartenant aux Chinois, $250,000 pour biens-fonds—d'autres portent le chiffre à $600,000—Taxe de revenu, $500,000 ; taxe de capitation $30,000, jusqu'au premier juillet. Les Chinois seuls paient l'impôt sur les licences pour les mineurs étrangers. L'impôt de capitation est payé par les Chinois à leur arrivée dans le pays, et aussi à leur départ. Il y a peu de mendiants Chinois à San-Francisco ; on en voit un de temps à autre.

Les "hukahs" sont une classe de gens que l'on considère en Chine comme venant d'autres provinces. Le mot "hukah" veut dire étranger, nous en avons quelques-uns ici ; l'une des maisons de la compagnie du Fou-Kien leur appartient. Ils sont aussi respectables que les Chinois des autres classes ; ils sont industrieux et économes. Les Six Compagnies ne font pas venir des Chinois pour les faire travailler ; elles ne passent pas non plus de contrats pour louer des journaliers et elles ne retirent pas d'argent des Chinois pour des travaux exécutés.

Une fois l'honoraire de $20 payé aux Compagnies, le Chinois est aussi libre que le blanc de quitter l'Etat. Un blanc endetté peut quitter le pays, un Chinois ne peut le faire.

Dans beaucoup de cas, les Chinois sont maltraités, et je pense que la généralité des citoyens désapprouvent ces procédés. Cela se rencontre parmi les blancs des classes inférieures qui sont en relation avec les unions ouvrières.

Les renseignements relatifs à la perception de l'impôt de capitation ont été fournis par les capitaines et les officiers de steamers.

Quant aux $500,000 de taxes sur les revenus particuliers, je ne saurais dire si c'est le montant des taxes perçues ou celui de l'évaluation des revenus.

Le Révérend JOHN FRANCIS, baptiste, qui a dirigé une école des missions pendant cinq ans, est assermenté et interrogé :

Convertis Chinois.

La mission compte environ 100 enfants et six instituteurs. Sous le rapport de l'assiduité et de la bonne conduite, les Chinois sont aussi recommandables que les néophytes appartenant à d'autres nationalités. Aucun de nos convertis n'est retourné au paganisme ; quinze ont été baptisés dans cette mission, et leur âge varie de sept à vingt-cinq ans. Les élèves apprennent l'anglais jusqu'à ce qu'ils soient capables de lire le Nouveau-Testament. Ceux qui reçoivent un cours d'instruction, sont âgés de dix à vingt-cinq ans.

Les Chinois sont des hommes comme les autres.

Les Chinois ressemblent aux gens d'autres races ; je ne remarque aucune différence chez eux. Tous nos enfants, à très peu d'exceptions près, se sont conduits envers nous d'une manière honorable, juste, raisonnable et honnête. Nos élèves sont fort recherchés pour les ateliers de photographies. Un peu d'aide pécuniaire nous permettrait de rendre ces écoles plus utiles encore. Je ne sache pas que les nouveaux convertis aient coupé leur natte ; autant que je puis le comprendre, c'est une coutume nationale ; je pense que nos jeunes Chinois comprennent qu'ils sont recherchés par suite de leur conversion au christianisme.

Nos travaux seraient singulièrement facilités si les Chinois avaient l'autorisation de suivre nos écoles, et de recevoir une éducation en langue anglaise.

Il est possible que quelques Chinois se convertissent pour des motifs d'intérêt matériel.

Une grande partie de la population chinoise de cette ville, compte moins de vingt-et-un ans.

(M. Gibson fait la remarque qu'environ un tiers de la population compte moins de vingt-et-un ans, et que la majorité des Chinois ont moins de trente ans.)

SAN FRANCISCO, 11 novembre 1876.

COOLIDGE.

JOSEPH A. COOLIDGE, secrétaire de la Bourse des Marchands, citoyen de l'Etat depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé :

Caractère des négociants Chinois.

Sept maisons commerciales chinoises sont actionnaires, et vingt-quatre souscrivent à la Bourse. Les souscripteurs sont tous les jours à la Bourse et à l'heure des affaires. Ils sont intelligents, adroits, courtois et polis ; ils sont honnêtes en affaires, et soutiennent avantageusement la comparaison avec les autres nationalités. Des négociants, qui ont fait des affaires pour un montant considérable avec eux, m'ont informé que les marchés écrits sont inutiles avec eux, et que leur parole est une garantie suffisante de leur accomplissement ; et que pendant plusieurs années, pas un centin n'a été perdu par suite de mauvaise foi, bien qu'ils eussent fait des affaires pour des millions de piastres avec eux. Je n'ai jamais rencontré un Chinois, à quelque condition qu'il appartienne, qui ne sût lire et écrire dans sa propre langue. Ils sont remarquables pour leur propreté. Je les ai observés attentivement, tant au milieu de leurs opérations que dans la rue, et je ne me rappelle pas en avoir vu un seul dont la figure ou les vêtements fussent souillés. Toutefois, leurs habitations sont malpropres. Ils sont sobres et industrieux, et sans prétention dans leurs manières. Nous ne les

Propres sur leurs personnes mais non dans leurs maisons.

entendons jamais troubler le silence de la nuit par des cris et des clameurs sans nom comme cela se fait par bien des gens qui se regardent pourtant comme leurs supérieurs. Par suite des préjugés répandus sur leur compte, beaucoup sont arrêtés pour de prétendus crimes qui passeraient inapperçus s'ils étaient commis par un blanc ; et nos dossiers judiciaires font voir une proportion d'arrestations bien plus forte parmi les Chinois que si les lois étaient exécutées avec impartialité. Les mêmes préjugés ont existé à une certaine époque contre l'immigration irlandaise, dont les bons résultats sont visibles aujourd'hui. Les bienfaits de l'immigration chinoise seront reconnus plus tard. Si la plupart des Chinois qui sont ici appartiennent à la plus basse classe, c'est une preuve très forte en faveur de la civilisation chinoise, et qui doit nous induire fortement à encourager une plus forte immigration des bonnes classes chinoises.

Si les Chinois qui sont ici appartiennent aux basses classes, c'est une preuve en faveur de leur civilisation.

A la Bourse, ils sont traités de la même manière que les autres races. L'expérience que j'ai des Chinois n'est pas assez grande pour me permettre de juger de leur éducation.

J'ai connu des gens appartenant à des nationalités étrangères, qui n'étaient pas naturalisés, et qui, néanmoins, cherchaient à être employés dans la police ou dans le département des travaux publics, mais je n'ai jamais eu connaissance que les Chinois aient recherché ces positions.

Je considère qu'il est aussi désirable d'avoir une immigration chinoise sans restriction, qu'une immigration venant de n'importe quel autre pays, mais cependant, je préfèrerais une immigration venant de la Nouvelle-Angleterre ou de la Grande-Bretagne. Si un conflit d'intérêts surgissait entre les immigrants européens et Chinois, je pense que je prendrais fait et cause pour les premiers, parce que leur civilisation est la nôtre. La civilisation chinoise est différente, mais je crois que l'on pourrait se demander si elle ne vaut pas autant que la nôtre.

L'immigration chinoise vaut bien la nôtre.

Loin de les priver du droit de voter, je pense que l'on devrait le leur conférer tout aussi bien qu'à beaucoup d'autres qui en jouissent—je veux parler de toutes les populations étrangères ignorantes—et tout aussi bien qu'aux affranchis du Sud. En d'autres termes, et sous tous les rapports — moralité, civilisation et utilité—je les mets sur le même pied que les autres étrangers de la même catégorie.

Je ne pense pas que l'immigration européenne toute entière égale le nombre des Chinois.

Le Chinois, en affaires, soutient avantageusement la comparaison avec les immigrants européens engagés dans le commerce ou les industries manufacturières, et, en fait de capacité et d'intégrité, je ne crois pas qu'ils aient de supérieurs. Si on sépare les classes, je ne crois pas qu'ils vaillent autant que la moyenne des Allemands, qui sont, je pense, supérieurs à tous les autres émigrés qui nous arrivent ici. Les Chinois valent autant que les Français, et sont supérieurs aux Italiens et aux Irlandais— de fait, ils sont supérieurs à tous les immigrants européens, sauf les Allemands, sous tous les rapports, y compris la moralité. Je ne connais ni les Scandinaves, ni les Gallois.

Les Chinois occupent des logements très malpropres ; je ne crois pas qu'il en soit de même avec les autres étrangers ici. Les autres nationalités sont supérieures sous le rapport du confort et de la bienséance.

Je ne discute les croyances de personne. Si un homme mène une vie honnête et rangée, il est, à mes yeux, aussi bon citoyen que le plus grand théologien ou le membre le plus assidu d'une église. Je ne connais rien de leurs croyances, mais des Chinois m'ont dit qu'ils croient en un Dieu, et que leur culte ressemble au culte catholique. L'on m'a dit qu'ils avaient des images dans leurs temples. Si les Chinois croient aux démons et s'ils

se livrent au culte des fétiches, je ne vois pas qu'ils diffèrent beaucoup des blancs qui y croient pareillement, d'une manière ou d'une autre.

Je ne crois pas qu'il soit avantageux de restreindre l'immigration chinoise, ni qu'il soit besoin d'une législation autre que celle que nous avons déjà.

Je ne crois pas que les hoodlums de cette ville, appartiennent à une classe ou à une nationalité particulière ; ils ne sont pas Chinois, voilà tout. On doit leur existence, je crois, au manque de surveillance des parents sur leurs enfants. Ils ont trop de latitude ici. On voit des enfants de six ou sept ans errer dans la ville, la nuit, jusqu'à deux heures du matin. Une autre raison pour laquelle nous avons des hoodlums, c'est le manque de positions comme commis, et le fait que les inoccupés ne veulent pas travailler comme ouvriers ou journaliers.

Les Chinois sont recherchés parce qu'ils travaillent à bon marché.

Les Chinois sont employés parce que leur travail est à meilleur marché ; et cela empêche les jeunes gens de trouver de l'emploi et les force de rechercher des occupations comme commis ou d'autres positions que les Chinois ne peuvent remplir.

HEYDENFELDT.

SOLOMON HEYDENFELDT, qui réside dans l'Etat depuis vingt-sept ans, et qui a été juge-assesseur de la Cour Suprême, est assermenté et interrogé :

La Californie doit une grande partie de sa prospérité à l'industrie des Chinois qui ont émigré ici. Leur immigration a induit les blancs à venir ici, à s'y établir et à s'y trouver du travail. Le chemin de fer du Pacifique Sud n'aurait jamais été construit sans les Chinois. Je pense que ce sont les meilleurs travailleurs que nous ayons.

Excellents travailleurs.

Terres submergées rendues à la culture.

Le dessèchement des terres submergées était considéré comme une entreprise hasardeuse. Les capitalistes ne se souciaient guère de tenter l'aventure. Les Chinois ont rendu à la culture une superficie considérable de ces terres. Je ne crois pas qu'il y ait un surcroit de travail dans l'Etat ; il y a de l'emploi pour tous.

Succès des fabriques dûs aux Chinois.

Le succès des fabriques — sauf les fonderies — est dû aux Chinois. L'agriculture n'aurait pas fait d'aussi grands progrès sans eux.

Préjugés contre les Chinois se rencontrent chez les étrangers.

A mon avis, les Américains véritables n'ont pas de préjugés contre les Chinois ; ce sont les politiciens ou les chercheurs d'emplois qui en ont. Je pense que l'hostilité dont on fait preuve envers eux vient plutôt des étrangers naturalisés. Je crois que ces préjugés ne règnent que dans une classe.

Bons serviteurs.

Les Chinois sont employés partout sur le littoral. Je n'ai jamais entendu dire rien contre leur service comme domestiques. En ce qui concerne l'industrie, la sobriété, la fidélité, l'intelligence et la propreté, je pense que les personnes qui les connaissent les considèrent mieux que les domestiques d'autres races.

Je ne suis pas en faveur de l'immigration chinoise aux Etats-Unis. Je pense que nous avons assez de nos nationaux pour produire et faire progresser le pays ; mais s'il nous faut de l'immigration, je pense que les Chinois nous sont aussi utiles que les autres nationalités. Je ne vois pas comment on pourrait limiter cette immigration. Si notre législation s'en mêlait, ce serait une infraction aux traités existants, et les Chinois auraient droit de s'en plaindre.

Législation partiale.

Quant à la législation de l'Etat relative aux Chinois, je pense que l'on a montré de la partialité envers eux sous le rapport de leurs manières de

vivre et de leurs coutumes. On a imposé une taxe sur tous les passagers débarquant des navires, mais cela visait probablement les Chinois. C'était une loi applicable à tous.

Incontestablement, le gouvernement a le droit d'empêcher toute immigration qui serait préjudiciable à notre race.

Si un grand nombre de Chinois émigraient ici, ils adopteraient notre civilisation.

Une immigration sans discernement n'est pas à désirer ; mais une immigration chinoise sans restriction n'affecterait pas la moralité de notre population. Les Chinois qui ont le don de l'imitation et de l'assimilation, se feraient vite à nos coutumes et adopteraient nos manières de voir et nos idées. Ils adopteraient notre civilisation au lieu de vouloir nous imposer leurs idées à demi-barbares.

On ne peut faire le parallèle entre la Californie d'aujourd'hui et la Virginie d'il y a deux cents ans.

Les Chinois sont égaux aux nègres et aux immigrants Européens sous tous les rapports.

Les familles européennes ne sont certainement pas supérieures à l'immigration qui nous vient de la Chine. Les Chinois valent autant, sous le rapport de la moralité et de la civilisation, que les nègres et les immigrants européens. Je ne vois pas pourquoi on refuse aux Chinois le droit de vote.

Je pense qu'ils feraient de bons citoyens, et qu'ils pourraient promptement apprendre notre langue et s'identifier à nous.

Je ne vois pas pourquoi les Chinois ne prendraient pas leurs femmes parmi nous. Je crois que les Chinois feraient de meilleurs maris pour nos filles que ceux qu'elles prennent à présent.

Cette ségrégation pourrait n'être pas un succès.

Quand l'esclavage existait, j'étais en faveur de ce système. L'on a remarqué que le croisement des races blanche et africaine donnait un résultat presque nul. Je ne sais s'il en serait de même avec les Chinois, c'est affaire d'expérience. Cependant, il y a plus de similitude entre nous et les Chinois, qu'entre nous et les nègres. Mais si l'on comptait dans cet Etat 8,000,000 de Chinois contre 1,000,000 de blancs, il pourrait en advenir des résultats fâcheux sous le rapport de la population.

Si l'on considère la généralité des immigrants ici, les Chinois sont bien supérieurs sous le rapport de la moralité et de la bonne conduite. Je pense qu'ils sont plus fidèles, plus sûrs, plus intelligents et plus industrieux que les blancs de même classe. Les négociants sent tenus en haute estime ici, surtout ceux qui font des affaires importantes. Si la loi était modifiée de manière à leur permettre de se faire naturaliser, je pense qu'un bon nombre seraient portés à bénéficier de cette loi et à devenir de bons citoyens.

Si la meilleure classe avait droi de vote ce serait d'un bon effet.

Si l'on permettait aux Chinois de voter, je crois que beaucoup de blancs qui les évitent à présent, les fréquenteraient. Ils comprennent parfaitement le premier élément de nos institutions, qui déclare tous les hommes égaux devant la loi.

On rencontre parmi eux des entrepreneurs qui prennent des travaux importants, et qui font preuve de beaucoup d'habileté.

Je crois qu'ils sont, en général, plus intelligents que les Américains de leur classe, et je pense que l'on trouve peu de Chinois, parmi la classe laborieuse, qui ne sache pas lire et écrire dans leur propre langue. Ils font preuve de beaucoup de vivacité pour comprendre et apprécier les choses.

Lorsqu'on les engage comme domestiques, ils paraissent agir comme pour eux-mêmes et ne consulter que leur bon vouloir ; ils quittent leur service sans prévenir qui que ce soit.

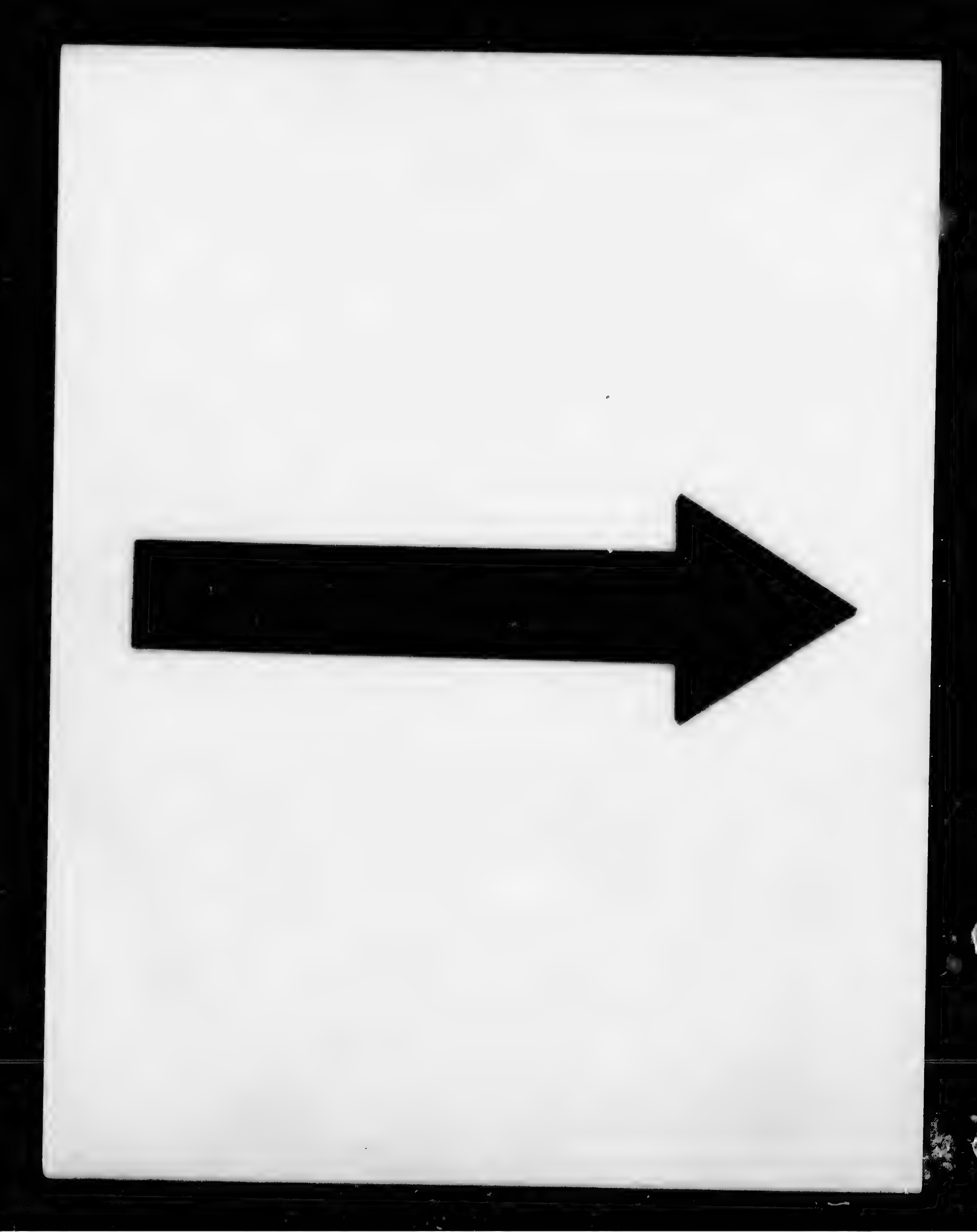
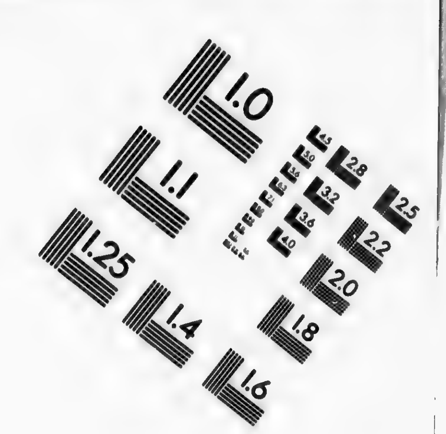
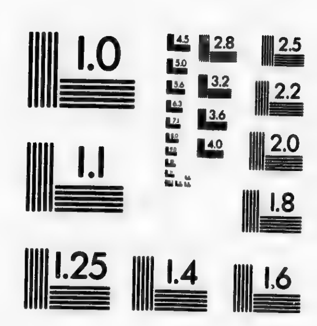
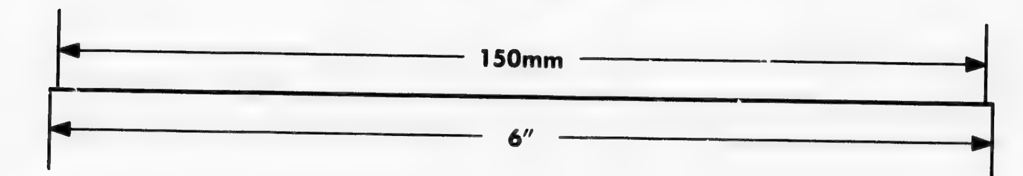
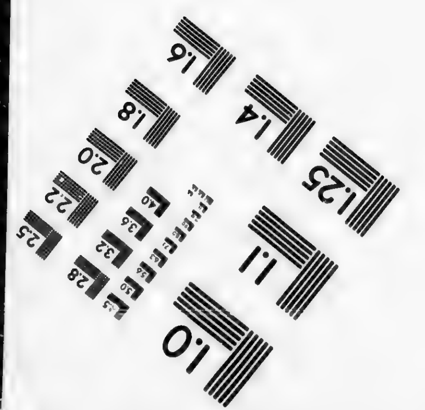


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

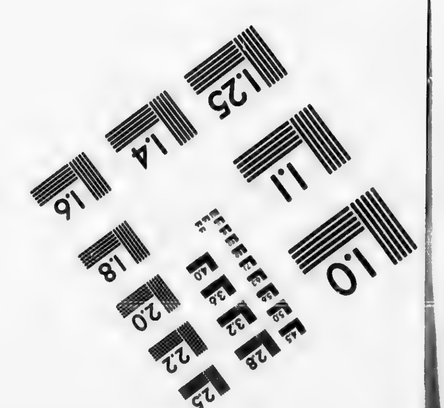








APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989



2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

ALFRED WHEELER, avocat, et domicilié dans l'Etat depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé :

Je suis propriétaire foncier, et je me suis occupé d'exploitations agricoles et minières. Je suis propriétaire de plusieurs milliers d'arpents de terre.

A mon avis, le nombre des Chinois en Californie, ou sur le littoral du Pacifique, est de 90,000. Ils viennent ici d'abord, et se répandent ensuite dans toutes les directions. Ils vont dans le Nevada, dans l'Utah et jusque dans l'Est. Il en débarque peut-être un petit nombre dans la Colombie Anglaise et dans l'Orégon, mais en Californie, ils débarquent tous ici.

On ne doit pas craindre une forte immigration.

Au sujet d'une immigration trop considérable, je pense que nous nous alarmons à tort. Il y a toujours une proportion entre l'offre et la demande. Le commerce règle l'immigration presqu'aussi bien que la demande de main-d'œuvre. Si nous n'avons pas 100,000 Chinois dans l'Etat après une immigration qui dure depuis 25 ans, et si nous conservons la même proportion dans les chiffres, il faudrait 250 ans pour arriver à un million d'immigrés.

On pourrait savoir, aux bureaux de la douane, le nombre des arrivages, parce qu'on y tient compte du nombre des immigrants mieux qu'on ne le faisait autrefois ; je ne pense pas que l'on puisse trouver ailleurs que dans le " *Commercial Herald* " des données sur l'immigration. C'est dans ce journal que j'ai pu recueillir les statistiques qui m'ont permis de supputer le chiffre des arrivées et des départs depuis 1853 jusqu'à 1873. Il est arrivé, jusqu'en 1873, 135,399 immigrants, et il en est reparti 60,909, ce qui nous laisse une balance de 74,490. Ces chiffres ont été publiés et n'ont jamais été contredits. Un grand nombre de Chinois qui retournent dans leur pays nous reviennent ensuite.

Arrivée et départs.

Immigration avantageuse aux blancs.

Je pense que l'immigration chinoise a été très avantageuse pour la Californie. Les travailleurs de race blanche ne perdent rien par suite de la présence des chinois, car ils sont plus recherchés depuis que nous avons des Chinois ici ; je n'ai jamais entendu dire que nous avions trop de travailleurs pour la demande. A certain temps de l'année, comme à l'époque des récoltes, nous avons besoin d'un grand nombre d'ouvriers agricoles, mais ce besoin n'est que temporaire. C'est là ce qui fait que nous avons une classe de travailleurs qui chôment après cette saison de l'année.

Quant à la prétention que les chinois empêchent les blancs d'avoir du travail, je puis citer la construction du chemin de fer du Pacifique central. Si nous n'avions pas eu les 5,000 ou 10,000 Chinois qui ont été employés pour construire ce chemin, nous n'aurions pas eu les commandes de traverses (*sleepers*) qui ont été fournis par les blancs qui ont aussi construit les ponts et ponceaux ; les rails, les wagons et les locomotives et tout ce qui se rattache aux chemins de fer, ont été construits par les ouvriers blancs ; et à présent, le chemin est exploité par les blancs qui ont par là un moyen d'utiliser leur travail, on peut dire la même chose de toutes les autres branches d'affaires dans l'Etat. Avant l'arrivée des Chinois ici, nous importions principalement du Massachusetts, et nos deniers allaient aux fabriques des Etats de l'Est, et nous payions pour nos chaussures et nos couvertes, cent pour cent de plus que nous ne payons à présent. Les 750,000 ou 1,000,000 d'hommes que contient la Californie, doivent payer un double prix aux 500 ou 1000 fabricants de chaussures que nous avons dans l'Etat, ou le payer au Massachusetts et en perdre le profit. Outre cela, pour encourager nos fabriques de chaussures

nous devons fournir nos cuirs, nous supportons nos propres tanneries et nous encourageons la fabrication des cuirs. Il en est la même chose pour nos lainages ; nous favorisons nos fabriques de lainages et nous employons des ouvriers blancs à l'exclusion des Chinois. Le travailleur blanc peut se procurer aujourd'hui tous les articles dont il a besoin à meilleur marché, parce que nous avons les ouvriers Chinois, et tout homme qui habite l'Etat devrait payer le double aujourd'hui pour les besoins de la vie, si nous n'avions pas les chinois. La même chose s'applique à tous les articles d'alimentation, y compris les fruits de luxe, comme les melons et autres fruits. Nous avons la farine à meilleur marché parce que les ouvriers agricoles sont moins chers, nos chaussures et nos habillements sont moins dispendieux parce que la main-d'œuvre est à meilleur marché. De fait, l'ouvrier en Californie est le mieux situé pour vivre bien et à bon marché.

L'artisan blanc se procure les articles à meilleure composition.

Quand à leur moralité et à leur manière de vivre, j'ai toujours trouvé que c'était des gens pacifiques, doux et de manières paisibles ; ceux que j'ai employés comme domestiques se sont toujours montrés obéissants, respectueux, tranquilles, attentifs, et évitant les querelles au lieu de les rechercher, ils sont parfaitement au fait des préjugés qui existent contre eux ; les enfants blancs sont portés à leur jeter des pierres et ils ne recherchent pas les occasions, je n'ai jamais remarqué qu'ils cherchaient les querelles.

Moralité et caractère bons.

Ceux qui les ont employés les ont toujours considérés comme très industrieux et actifs, et comme des gens experts, ingénieux et habiles dans toutes les branches d'industrie dont ils se sont occupés.

Mettant de côté la question de l'homogénéité des deux races et le désagrément d'avoir près de nous des gens qui ne s'assimileront jamais à nous, et ne considérant que l'aspect matériel des choses, sous le rapport de l'avancement des industries, de la prospérité et de la richesse du pays, je considère que l'immigration chinoise est avantageuse.

Matériellement parlant, ils ont été profitables au pays.

Si nos lois leur permettaient de se faire naturaliser, nous pourrions plus facilement juger s'ils peuvent s'assimiler à nous. L'un des plus grands préjugés qui existe actuellement contre les Chinois, probablement, à part la rivalité qu'on leur témoigne dans certaines classes de travailleurs, est que leurs vêtements et leurs manières ont un cachet tout particulier et qu'ils conservent ces traits distinctifs de leur race en dépit du mécontentement qu'en ressent le public. Les Japonnais viennent dans le pays, mais ils s'habillent comme nous.

Ce sont des ouvriers intelligents et actifs ; comme négociants, ils sont très retors en affaires et s'aquittent toujours de leurs obligations.

Ouvriers intelligents ; négociants habiles.

Pendant les six ans qui se sont écoulés avant 1875, les arrivées de passagers ont excédé les départs de 212,000. En 1875, il y a eu un gain de 44,937, et par voie de mer, de 21,000, faisant un total de 65,000 pour la durée de l'année.

Arrivées et départs.

J'ai vu quelque part que les prix du travail étaient moins élevés dans l'Est que les gages payés aux ouvriers Chinois ici. Par conséquent, je ne comprends pas comment la présence des Chinois dans l'Etat peut empêcher la migration des travailleurs des Etats de l'Est. L'immigration venant de cette partie du pays s'est considérablement élevée depuis l'achèvement du chemin de fer du Pacifique. Jusqu'à la saison actuelle, l'immigration chinoise a augmenté pendant les trois dernières années, de même que l'immigration blanche, qui n'a jamais été aussi considérable avant cela.

Les gages des ouvriers sont moins élevés dans l'Est que dans la Californie par conséquent les Chinois ne nuisent pas aux blancs.

Immigration chinoise et blanche augmente.

Il est très difficile de trouver des domestiques blancs qui consentent à s'engager pour résider à la campagne.

S'il en coute $60 à un immigrant pour venir de Chicago, et $30 pour venir de Hong-Kong, je ne vois pas que les facilités pour l'immigration

soient plus grandes en Chine que dans l'Est. Les Chinois viennent surtout demander du travail à l'époque des récoltes ; nous savons qu'ils s'en retournent chez eux ; l'immigrant qui vient de l'autre côté des Montagnes Rocheuses, vient pour rester et devient un citoyen, sous ce rapport il est beaucoup plus à désirer qu'un Chinois. J'ai toujours considéré qu'un immigrant blanc, toute choses égales d'ailleurs, vaut beaucoup mieux pour nous qu'un immigrant Chinois.

L'immigrant de race blanche venant pour rester est certainement à désirer.

Il serait possible que 400 navires nous amèneraient ici 1,000,000 de Chinois en une année.

Les chemins de fer en Amérique et en Europe ont été construits avec de la main-d'œuvre blanche, mais nulle part au monde le prix du travail n'a été aussi élevé qu'en Californie. Il est possible que quelques blancs aient demandé du travail sur le chemin de fer "Central Pacific," et on aurait peut-être pu obtenir des blancs pour ce travail. En payant des gages assez élevés, on aurait pu avoir 10,000 hommes prêts à travailler à tout. Avant que la compagnie commençat à construire le "Central Pacific," les associés ne possédaient probablement entre eux que $100,000 ou $200,000 ; on dit que chaque membre individuel de la compagnie est immensément riche maintenant. Il aurait mieux valu pour l'Etat qu'une partie de cette richesse énorme eût été distribuée parmi la population.

On aurait pu obtenir des ouvriers de race blanche en payant des gages assez élevés.

Il aurait mieux valu que ces énormes profits eussent été distribués parmi la population.

On aurait pu faire venir des immigrants *viâ* Panama pour $75 par tête.

L'immigration chinoise enrichit le pays, et met les classes pauvres dans une condition plus confortable et plus aisée. Si je pensais que leur présence aurait pour effet d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres, je ne parlerais certainement pas en faveur de l'immigration d'une telle nation.

L'immigration chinoise produit un surcroît de confort parmi les classes pauvres.

La main-d'œuvre chinoise à bon marché produit la compétition dans le commerce des chaussures du Massachusetts, diminuant la demande de ces articles, ainsi que les exportations ; la demande de main-d'œuvre s'y trouve ainsi diminuée du nombre d'ouvriers que nécessitait la fabrication des articles que le Massachusetts exportait en Californie. Si nous avions 100,000 cordonniers de race blanche dans les Etats-Unis, l'importation de 100,000 cordonniers Chinois pour les remplacer nuirait à la main-d'œuvre blanche, mais elle serait avantageuse au 40,000,000 qui achètent des chaussures. L'effet direct serait d'enlever leur occupation aux ouvriers blancs. Le même raisonnement s'applique à la fabrication des articles en laine et des cigares. La main-d'œuvre ainsi déplacée devrait se chercher d'autres occupations. Toutes choses égales d'ailleurs, je préfèrerais voir la race blanche avancer en prospérité matérielle de même qu'en morale et en civilisation.

Elle fait concurrence aux cordonniers.

Si un Chinois remplace un ouvrier blanc qui est employé, c'est un dommage et un inconvénient pour cet individu. La question est de savoir si les avantages qu'en retirent plusieurs individus ne font pas plus que contrebalancer le tort dont souffre cet ouvrier particulier ? L'avantage au million d'habitants de l'Etat mérite plus de considération que celui d'une classe particulière d'ouvriers que nous avons parmi nous. Le seul bénéfice que retirerait le peuple du remplacement des ouvriers de race blanche par des Chinois, serait la réduction du prix des articles qu'il achète. Si toutes les branches du travail étaient occupées par des Chinois, il en résulterait un dommage énorme.

Le tableau, déjà mentionné des arrivages et des départs, donne pour 1854, 16,000 arrivages; en 1855, le nombre de Chinois dans l'Etat a diminué ; en 1856, il en a débarqué 4,800 ; en 1857, 5,900 ; l'année suivante, 3,500 ; la suivante, 3,100 ; ensuite, 3,000 ; après cela, le nombre a tombé à 2,000 ; en 1865, il a été de 3,000 ; en 1866, de 2,200 ; en 1867, de

4,200 ; ensuite en 1868, 1869 et 1870, les arrivages ont été de 11,000, 15,000 et 11,000. Après cela, ils retombèrent à 5,000. C'était précisément dans les années où la construction du chemin de fer "Central Pacific" allait être terminée. Dans ces dernières années, l'excédant le plus considérable des arrivages sur les départs s'est vu en 1869—10,000. En 1854, il y a eu un gain de 13,954, et, en 1869, de 10,000. Pendant cinq années il y avait eu perte, et dans les autres années les gains s'élevèrent à 1,700, 4,800, 3,400, 700, 6,800 et ensuite pendant cette année 1869, à 10,000. En 1870, le gain a été de 6,800 ; en 1871, de 2,000 ; en 1872, de 4,000 ; et pendant le premier quartier de 1873, de 2,000.

La construction d'autres chemins par le Southern Pacific et le Central Pacific a augmenté l'immigration chinoise.

Je pense que la demande de main-d'œuvre qui s'est produite depuis lors, pendant la construction d'autres chemins de fer par le "Southern Pacific" et le "Central Pacific," a causé l'augmentation d'immigration chinoise pendant les quatre dernières années. En 1869 et 1870, années pendant lesquelles les travaux du "Central Pacific" furent terminés, nous avons observé la plus grande immigration et le gain le plus considérable d'immigrants sur les émigrés.

Les Chinois absorbent toutes les industries dont ils peuvent s'emparer.

L'avancement de l'industrie des chaussures est dû à la main-d'œuvre chinoise. Les Chinois absorberaient, sans doute, la fabrication des boîtes d'emballage, s'ils pouvaient le faire. Ils accaparent toutes les industries dont ils peuvent s'emparer. La production augmente en raison de la main-d'œuvre.

Rappelé de nouveau, le témoin dit : Le total des immigrants Chinois, depuis 1848 jusqu'au 1er octobre 1876, tel que montré par les registres de la Douane à San Francisco, et l'évaluation faite par le comité de sénateurs de l'Etat, est de 233,136 ; celui des départs est de 93,273 ; ce qui laisse un gain net par mer, de 139,813. Les départs pour l'intérieur, pour les autres Etats et pour l'Est des Montagnes Rocheuses ne peuvent pas être de moins de 20,000 ; et les décès, à deux pour cent, seraient de 29,200. Déduisant ces deux totaux de gain net par mer, nous avons pour la population chinoise un chiffre de 93,694 en Californie, ou de 113,000 dans tous les Etats-Unis.

GIBBS.

Cornelius B. S. Gibbs, employé au règlement des pertes maritimes, résidant à San Francisco depuis vingt-huit ans, est assermenté et interrogé :

Marchands chinois—leurs hautes qualités et leur caractère

Comme hommes d'affaires, j'estime les marchands Chinois absolument à l'égal des nôtres ; et pour l'intégrité, je n'ai jamais vu un corps d'hommes plus honorables, d'esprit plus élevé, plus exacts et plus sincères que les marchands Chinois de la cité. Je n'ai jamais vu un seul cas où les Chinois aient tenté de faire passer leurs marchandises à la douane au-dessous de leur valeur, ou qu'ils aient présenté des réclamations fictives dans le règlement de leurs affaires. Dans l'ensemble, les marchands Chinois sont plus honorables, je pense, que ceux de toute autre origine, plus même que les nôtres. Je crois qu'ils sont les meilleurs mathématiciens que j'aie encore vus. Ils deviendraient de bons citoyens. Je ne pense pas qu'il y ait plus de 2,000 marchands dans la cité. Ils comprennent les principes de l'assurance. Je n'ai jamais eu un procès avec eux, pas même une plainte de leur part.

Une odeur particulière existe dans les demeures des Chinois.

Je visite ces marchands chez eux. Leurs demeures sont aussi propres que celles de nos marchands, mais elles ne sont pas aussi agréables à l'odorat, à cause de l'odeur *sui generis* que l'on observe dans toute habitation

chinoise. En fait de propreté, les résidences de Chi-Long et de Qui-Nong-Chong, sur la rue Sacramento, sont tenues aussi proprement que celles d'aucun des associés de la maison Macondry & Cie., que la maison de M. Hecht, ou de tout autre marchand américain ou étranger en cette ville. Leurs appartements ne sont pas aussi spacieux. Je n'ai jamais vu leurs chambres à coucher. Je n'ai jamais vu non plus une épouse chinoise ; j'ai vu leurs enfants.

HEYNEMANN. Herman Heynemann, marchand et fabricant, est assermenté et interrogé :

J'ai fait des affaires commerciales pendant quinze ans comme importateur de marchandises, et je suis président de la Pioneer Woolen Factory, et agent de la "Pacific Jute Manufacturing Company".

Nous ne fabriquons que pour la consommation domestique. Nous ne pouvons pas encore entrer en compétition avec l'Europe de manière à pouvoir exporter nos produits. Nous employons environ 2,000,000 de livres de laine et nous en exportons 38,000,000 de livres. Le capital employé dans les fabriques de tissus laineux "Mission" et "Pioneer" est de $1,000,000. Le "Pacific Rolling Mill" est le seul établissement qui puisse réellement être comparé à nos fabriques. Dans les deux fabriques, nous employons six cents ouvriers—pas tous Chinois.

Les filles de race blanche ont remplacé les Chinois dans la fabrique du témoin.

Des témoins ont avancé ici dernièrement que beaucoup d'ouvriers de race blanche ont été remplacés par des Chinois. Le contraire a eu lieu chez nous ; des filles de race blanche ont remplacé les Chinois. Dans les premiers temps il aurait été tout simplement impossible de faire marcher cet établissement avec la main-d'œuvre blanche, parce nous ne pouvions pas nous procurer d'ouvriers blancs. Nous n'aurions pas pu commencer nos opérations avec leur aide seulement. A mesure que la main-d'œuvre blanche vient s'offrir dans cette fabrique, le nombre de filles blanches employées augmente et celui des Chinois diminue en proportion. Je ne doute nullement qu'avec le temps, ces derniers seront éliminés entièrement, à l'exception de ceux qui se seront américanisés assez complètement pour perdre le nom distinctif de Chinois ; je ne pense pas qu'il y ait de différence appréciable entre les deux races.

Pas de différence inhérente dans les deux races.

Ils imitent mais n'inventent pas.

Nous ne pourrions nous priver des Chinois sans en éprouver un grand dommage ; les renvoyer tous, serait désorganiser complètement notre état actuel. Comme ouvriers ils possèdent un grand talent imitatif, mais ils sont complètement dénués du génie d'invention. Je ne pense pas que le Chinois devienne l'égal de l'ouvrier américain avant plusieurs générations.

Paisibles.

Nous n'avons pas eu un seul de nos ouvriers devant la cour de police pendant les quinze années dernières. Les Chinois vivent tous dans nos bâtisses ; l'une d'elles leur est affectée ; nous n'avons eu aucun cas de meurtre, de rixes ou de vols commis contre les propriétaires, nous les considérons comme des gens honnêtes. S'ils gagnent suffisamment pour satisfaire leurs besoins journaliers, ils sont contents et ne désirent pas d'avantage. Ils ne sont pas ambitieux. Ils ne se rendent pas plus exactement à l'ouvrage que les blancs ; en général, je ne pense pas que l'assiduité au travail soit une de leurs grandes vertus.

Ne sont pas ambitieux pas plus assidus à l'ouvrage que les blancs.

L'assiduité n'est pas une de leurs vertus.

Je pense que cette question de coolies n'est qu'un simple prétexte une fraude et une illusion. Je ne les crois pas plus esclaves que les autres immigrants, sauf qu'ils sont très pauvres généralement dans leur propre pays, et qu'ils empruntent de l'argent pour payer leur traversée. Beaucoup

n'ont pas pu rendre en entier cet argent, et ils sont ainsi constamment en dette, ce qui les tient dans une dépendance continuelle.

Environ la moitié de nos employés sont Chinois, excepté à la fabrique de jute, où les employés sont tous Chinois, sauf le contre-maître. Nous avons essayé d'avoir des jeunes filles de l'Ecosse comme ouvrières. Nous les avons fait venir expressément dans ce but, mais nous n'avons pû les garder pendant une quinzaine. Elles nous ont toutes quitté.

Les filles Ecossaises s'en allèrent.

Il y a beaucoup de voleurs parmi les Chinois, de même qu'il y en a beaucoup parmi les blancs ; il y en a probablement plus parmi les premiers, parce qu'ils sont plus pauvres.

Voleurs.

L'établissement des fabriques augmente ici de beaucoup la demande de main-d'œuvre blanche.

Il peut être avantageux pour le bien politique du pays de mettre quelque restriction sur l'immigration en général, mais je ne dis pas que l'on doive le faire. Imposer des restrictions sur l'immigration chinoise et ne pas le faire pour l'autre, serait simplement restreindre le commerce de la Californie. La présence des Chinois augmente l'immigration de la main-d'œuvre sur cette côte, elle augmente aussi le commerce ainsi que la valeur des immeubles.

Le commerce est notre principal élément de richesse. Nos exportations consistent en grains, laine, vins, métaux précieux ; les grains sont le principal article exporté.

Sans le commerce et l'exportation du grain, la Californie ne serait pas ce qu'elle est. L'argent envoyé d'ici en Chine est une marchandise partout, et l'un des produits de la côte. C'est une transaction d'échange. Ce serait un grand avantage pour nous si nous pouvions vendre notre argent plus cher, si nous pouvions établir ici le marché de l'argent en lingots, de manière que les prix règlassent ceux de Londres ; parce qu'il est certain que nous pouvons envoyer notre argent en Chine à moins de frais qu'on ne peut l'envoyer à Londres, le transport étant moins coûteux. Les nations européennes ont eu l'habitude de payer beaucoup d'argent à la Chine ; si cet argent passait par nos mains, ce serait un avantage indubitable pour nous. L'argent vaudrait plus s'il était envoyé d'ici en Chine sur des ordres anglais.

Quand à l'immigration chinoise, j'ai toujours pensé que nous n'en avions pas assez ici. Je diffère d'opinion avec M. Wheeler ; je pense que l'offre suit la demande. Supposons que l'année ait été bonne en 1875, que les compagnies chinoises aient trouvé de l'emploi pour tous ceux qui ont immigré, et que le prix de leur traversée ait été remboursé ; le fait que ceux-ci ont trouvé facilement de l'emploi en encouragerait beaucoup d'autres à venir, et lorsque ces derniers arriveraient, il n'y aurait peut-être pas d'emploi du tout pour eux, comme cela c'est vu au commencement de cette année. Il en résulterait que l'immigration serait moins considérable l'année suivante ; et ainsi, on le voit, l'offre ne serait pas réglée par la demande.

Le nombre d'immigrants peut excéder la demande.

Le traitement que les Chinois recevront en Californie influera naturellement sur notre commerce avec la Chine.

Toute machine inventée pour économiser la main-d'œuvre est un avantage pour le pauvre.

Il est impossible que les Chinois fassent concurrence aux artisans américains. S'ils bâtissent une maison, ils n'emploient pas leurs compatriotes Trois maisons viennent justement d'être construites au coin des rues Californie et Dupont, elles ont été bâties par des ouvriers de race blanche.

Supériorité des artisans de race blanche.

La cause de l'hostilité contre les Chinois est la même que l'on a observée partout sur le globe—leurs manières étranges. On disait autrefois en

L'étrangeté de leurs manières et de leur costume est la cause du préjugé que l'on a contre eux.

Angleterre de tous ceux qui ne parlaient pas l'anglais, c'est un "diable d'étranger". Au lieu de porter leur propre costume, s'ils se mettaient aujourd'hui à boire du whiskey et à patronner nos débits de liqueurs, comme le font les autres, les préjugés contre eux disparaitraient immédiatement.

La fabrique de chanvre de l'Hindoustan (Inde) ne pourrait se maintenir sans eux.

Quant à nos fabriques de tissus laineux, je n'aurais aucune objection à ce que l'on restreignit quelque peu l'immigration chinoise, mais je pense que cela serait désavantageux à nos fabriques en général. Tant qu'à notre fabrique de jute, elle ne pourrait pas se maintenir sans la main-d'œuvre chinoise, les métiers sont si pesants que peu de femmes peuvent les mettre en opération. Les femmes le font en Ecosse, mais c'est un travail très fatigant. Avant l'établissement de cette fabrique, tous les sacs employés sur cette côte nous venaient de l'Ecosse. Si notre tarif ne nous protégeait pas, nos cultivateurs feraient faire ces sacs à bon merché dans l'Hindoustan. Nous n'avons pas demandé que l'on élève le tarif, nous avons seulement établi cette industrie, et nous avons reconnu que nous ne pouvons faire la compétition sans la main-d'œuvre chinoise. Si nous n'avions pas de fabrique locale, vous auriez peut être à payer les sacs vingt centins la pièce.

Plus de femmes sont employées maintenant dans les fabriques, et y gagnent leur vie, qu'avant l'introduction de la "mule-jenny". Si on mettait des Chinois à la place des femmes employées aux fabriques, toutes ces femmes seraient exposées à mourir de faim. Je pense qu'il y a un choix à faire entre l'immigration chinoise et d'autre immigration étrangère. Je crois que celle des soi-disant blancs, comme on les désigne, est le plus à désirer, mais je préfèrerais des chinois à bon nombre d'entre eux. Entre la classe ordinaire d'Allemands et la classe ordinaire des Chinois qui immigrent ici, je préfèrerais de beaucoup les Allemands. L'immigration illimitée des Chinois n'aurait aucune tendance à arrêter celle des Allemands.

Beaucoup d'Allemands font partie des ligues anti-coolies. Il y a autant de sentiments de haine parmi les Allemands que parmi les autres nations. Allemand moi-même, je suis opposé aux préjugés contre les étrangers. Je considère un Chinois simplement comme un étranger, et je le mets sur le même rang que tout autre étranger.

SNEATH.

RICHARD G. SNEATH, vice-président et gérant de la Banque des Marchands, résidant dans l'Etat depuis vingt-six ans, est assermenté et interrogé :

Caractère supérieur de leurs hommes d'affaires.

J'ai eu beaucoup d'affaires avec les Chinois et les marchands de cette nation, particulièrement en cette cité. Je les ai toujours trouvés sincères, honorables et parfaitement loyaux dans tous leurs engagements. J'ai fait des affaires avec eux, je crois, pour un montant de plusieurs millions de piastres Je n'en ai jamais vu un seul qui n'ait pas tenu ses engagements. Ils ne m'ont jamais fait perdre une piastre. Je ne puis en dire autant de la race blanche.

Pas plus de Chinois qu'on en a besoin, mais il devrait exister un pouvoir restrictif.

Quant à l'utilité de l'immigration illimitée des Chinois sur cette côte, je suis porté à croire que nous n'avons pas à présent plus de Chinois qu'il ne nous en faut réellement, et je pense que l'on devrait étudier la question et déterminer jusqu'à quel point on devrait aller. Suivant moi, il serait convenable que la législature passât une mesure générale de restriction.

Je pense que les Chinois ne peuvent pas s'assimiler à nous ou devenir partie intégrante de notre population, et qu'ils ne le deviendront proba-

blement jamais. Les allées et venues des Chinois ne changeront pas les relations des deux peuples, ils demeureront toujours étrangers l'un à l'autre. Les jeunes gens apprennent très vite notre langue. La masse des Chinois ne la parlent pas.

Notre civilisation est supérieure à la leur.

Les immigrants d'Europe et des Etats de l'Est en général, seraient préférables aux Chinois. Quand à dire que l'immigration chinoise a une tendance à empêcher celle de la main-d'œuvre de l'Est, je pense que l'immigration blanche dépend en grande partie de son succès ici, c'est-à-dire des salaires, de l'avancement qu'elle peut espérer et ainsi de suite. Les gages sont à peu près les mêmes qu'il y a dix ou quinze ans. En général, les Chinois ne viennent pas ici pour rester ; l'immigration européenne et celle des Etats de l'Est vient pour se fixer permanemment dans le pays. Je pense que sans les Chinois il serait impossible de développer une grande partie des ressources de l'Etat. Avec eux, je crois que notre population est plus à l'aise ; nous progressons plus rapidement. Je ne pense pas que l'on devrait accorder aux Chinois le droit de vote.

Développement du pays.

On ne devrait pas leur accorder le droit de franchise.

Parmi la classe ordinaire que j'ai employée, j'ai trouvé les Chinois actifs, et, en général, très honnêtes. Pour beaucoup de travaux je préfère les Chinois aux blancs. Cependant, pour des travaux de ferme, je n'emploie presque rien que des blancs, parce que les Chinois ne comprennent pas l'agriculture. Ils ne peuvent travailler qu'en bandes et guidés par leur propre chef. J'ai payé à des Chinois des salaires plus élevés que je n'ai jamais payés aux blancs, à des cuisiniers, par exemple.

Dans certains travaux préfère les Chinois, mais emploie des blancs pour les travaux de ferme.

Pour faire la compétition avec d'autres pays, il est absolument nécessaire que la main-d'œuvre soit peu coûteuse. On l'a ainsi en d'autres pays, il nous la faut ici. Ensuite la main-d'œuvre à bon marché fournit toujours du travail d'un ordre supérieur pour les ouvriers habiles.

Pour faire la compétition avec d'autres pays il faut une main-d'œuvre à bon marché.

Le principal but de ceux qui emploient les Chinois est de faire de l'argent par leur moyen, mais je connais beaucoup de cas où il est démontré par des chiffres que l'on ne peut employer des blancs. Je veux parler ici d'une mine hydraulique qui ne peut pas employer de main-d'œuvre blanche, car la mine ne paierait pas, tandis qu'en employant des chinois, elle paie ses dépenses et un peu au delà, de sorte qu'elle donnera probablement un profit. Je connais deux autres hommes qui sont dans la même position. On est porté à se servir des Chinois parce qu'ils travaillent à bon marché ; c'est une question de piastres et de centins.

Dans les mines hydrauliques la main-d'œuvre blanche ne paierait pas.

VERNON SEAMAN, employé pendant cinq ans dans une maison de commerce en Chine, est assermenté et interrogé : **SEAMAN.**

Les exportations de thé de la Chine et du Japon aux Etats-Unis d'Amérique s'élèvent à 50,000,000 ou 60,000,000 de livres, venant moitié de la Chine et moitié du Japon. Sur cette quantité, 8,000,000 environ sont vendues à San Francisco. La balance est distribuée dans le pays, passant ici en transit, ou est expédiée par navires directement de la Chine à New-York et à d'autres cités du nord. Les meilleures qualités de thé passent par ici ; les thés inférieurs sont expédiés sur des voiliers pour économiser les frais de transport. L'Angleterre et le continent reçoivent environ 160,000,000 ou 170,000,000 de livres annuellement.

Le commerce de la soie se fait en grande partie avec l'Europe : 80,000 balles y sont expédiées en moyenne, et environ 10,000 en Amérique.

Les statistiques suivantes, extraites des derniers prix courants de la

Chine, indiquent les exportations et les importations pour l'année 1875, leur valeur comparative, etc.:

Importations de la Chine.

25,000,000 livres de thé, 50c	$12,500,000
5,000 balles de soie, $500	2,500,000
12,000,000 livres de sucre, 8c	960,000
50,000,000 livres de riz, 4c	2,000,000
2,000,000 livres de casse, 12	240,000
300,000 boîtes de pétards, $1	300,000
500,000 livres de camphre, 15c	75,000
60,000 balles de nattes, $4	240,000
700 caisses de chapeaux de paille, $40	28,000
2,000 caisses d'éventails, $4	8,000
2,200 caisses de conserves, $5	11,000
2,000 caisses de porcelaines, $20	40,000
50 caisses de vermillon, $40	2,000
770 caisses d'huile de casse, $110	84,000
2,200 caisses de bourgeons de casse, $20	44,000
500 caisses d'huile d'anis, $200	100,000
110 caisses de graines d'anis, $20	22,000
Opium et divers articles	1,000,000
	$20,134,200

Exportations en Chine.

Espèces monétaires	$7,650,000
13,000 barils de farine	650,000
18,000 flacons de Mercure	1,000,000
2,000,000 pieds de bois de sciage	50,000
15,000 tonnes de charbon	150,000
Divers (d'après le *Commercial Herald*)	1,000,000
	$10,500,000

On voit, par ce qui précède, que nous recevons de la Chine le double de ce que nous y exportons annuellement.

Il arrive, en moyenne, environ 20,000 Chinois en Californie, chaque année, contre 80,000 immigrants d'autres origines. La cité et l'Etat consomment en tout pour environ $5,000,000 des importations ci-dessus mentionnées.

Le peuple est paisible et industrieux en Chine.

En Chine, le peuple est paisible et industrieux; la classe manchande est strictement honorable et honnête en affaires. Dans le cours de mon expérience, je n'ai jamais eu connaissance que d'un seul cas de malhonnêteté dans l'emballage du thé ou de la soie; on avait mis des ferrailles entre la toile d'emballage et les boîtes d'une cargaison de thé expédiée à Londres. La cargaison fut condamnée et vendue à perte. Cette perte fut payée promptement par le marchand chinois qui avait originairement vendu la marchandise. Les gages mensuels d'un coolie dans la partie sud de la Chine sont de $4 à $6 ; dans le nord, il gagne environ $1 de plus. Ces coolies viennent ici pour améliorer leur condition. Les compagnies leur avancent l'argent nécessaire à leurs dépenses, et ils le rendent à même ce qu'il gagnent par leur travail. Les étrangers en Chine n'ont pas à se plaindre. Ils y vivent à peu près comme bon leur semble. Ils

possèdent des lignes importantes de steamers sur les rivières de Yang-tse et de Canton, et ils ont des intérêts dans toutes les branches de commerce, d'assurance, etc.

Les Chinois, comme nation, ont des manières particulières qui ne s'accordent pas avec les idées des étrangers. A part l'habitude qu'ils ont de fumer l'opium, qui est loin d'être universelle cependant, ils ne sont pas enclins à la dissipation. Aux fêtes de la nouvelle année, ils boivent du "Samshoo" ou eau-de-vie de riz, en quantité illimitée.

Ne sont pas enclins à la dissipation.

J'ai vu 100 Chinois employés à la fabrication des chaussures dans la fabrique de Sampson, à North Adams, Massachusetts; 150 travaillant à la buanderie à vapeur du Capitaine Harvey, à Belleville, New-Jersey; 500 ou 600 sur les plantations de coton et de sucre du Mississipi, de la Louisiane et de l'Arkansas; je les ai aussi vu travailler aux chemins de fer de l'Allabama, et aux levées à Bâton Rouge et dans ses environs. Ceux qui les employaient à ces divers travaux étaient satisfaits d'eux. Il y a 100 Chinois et 100 nègres employés à la culture du coton sur la plantation du colonel Sessions, à Luna, Arkansas. Chaque nation cultive séparément une moitié du terrain. Le résultat du travail d'une année, comme il m'en a informé en 1872, a donné cinq balles et demie pour chaque nègre, et huit balles pour chaque Chinois. Les gages donnés aux Chinois dans le Sud, il y a trois ans, étaient de $28 par mois, et il se nourrissaient. Il y a eu du trouble entre les Chinois et les planteurs; mais dans tous les cas dont j'ai eu connaissance, cela était dû à ce qu'on ne leur avait pas payé leurs gages. Il y avait environ 1,500 Chinois dans le Sud. Ils s'y étaient rendues originairement sous contrat avec Koopmanshap, Williams et autres personnes, la majeure partie étaient engagés à la compagnie du chemin de fer de l'Alabama et Chattanooga. Ils complétèrent leurs travaux, ne furent pas payés, et furent horriblement maltraités et abandonnés sans argent dans les marais, où ils vécurent de racines, de baies et de tout ce qu'ils purent trouver, jusqu'à ce qu'ils fussent secourus par Chin Poo, un Chinois très intelligent, qui avait fait le tour du pays avec moi, étudiant cette question du travail.

Bons travailleurs.

Je ne les considère pas comme un élément à désirer en Californie, loin de là. Tous les Chinois lisent et écrivent leur propre langue. Tous les petits garçons vont à l'école en Chine. On n'apporte pas les mêmes soins aux petites filles.

Ne sont pas un élément à désirer en Californie.

Les chemins de fer et les télégraphes sont encore dans leur enfance en Chine. Les statistiques déjà citées, quant aux arrivages de Chinois, ont été prises à la Bourse des Marchands ici.

Je ne connais rien du massacre de Tient-sin sauf, ce que j'en ai lu sur les journaux. Je me rappelle que des étrangers se sont réfugiés à bord d'un steamer, mais j'ignore combien il y en a eu de tués. Beaucoup de femmes-missionnaires ont été outragées et tuées. Quand j'ai dit que les étrangers n'avaient pas à se plaindre du traitement qu'ils reçoivent en Chine, je n'entendais pas parler des missionnaires, mais de ceux qui sont en relation avec la classe marchande. Les missionnaires encourent de grands risques en pénétrant dans l'intérieur. Tien-tsin est à environ 600 milles de Shanghai—à une journée et demie de distance de Pékin. C'est un port ouvert au commerce, la population étrangère est d'environ 200 âmes.

Les statistiques de la compagnie des Malles du Pacifique donnent le nombre des chinois qui repassent en Chine.

Les statistiques de la Douane et de la Bourse sont les mêmes. Les régistres de la Douane sont les registres officiels. La Douane est tenue de savoir combien de Chinois arrivent ici. Je crois qu'elle perçoit un certain droit à leur arrivée.

ROBERT F. PECKHAM, fabricant de tissus de laine, et résidant en Californie depuis trente ans, est assermenté et interrogé :

J'ai pratiqué comme avocat depuis 1850 jusque vers 1869. Depuis cette époque, je me suis livré à l'exploitation d'une fabrique de tissus laineux, et je suis actuellement le président et le gérant des fabriques de tissus laineux de San José, en Californie.

Nous employons des Chinois ; et ils sont généralement employés aussi par d'autres personnes à la culture des fruits et du houblon. Ils s'occupent également de blanchissage, s'engagent comme domestiques, et font toute espèce de travaux de ce genre.

Lorsque notre fabrique emploie toute la main-d'œuvre qu'elle peut employer, nous avons à peu près vingt ouvriers blancs dans les bâtisses, huit ou dix en dehors, et soixante-cinq Chinois environ. Les trois-quarts des gages payés dans la fabrique vont aux blancs et un quart environ aux Chinois. Nous nous servons des Chinois parce qu'il y a compétition dans ce genre d'affaires. En comparant les listes de paie avec celles de divers établissements dans l'Est, il y a un an ou deux, on trouvait à peine une différence. A présent, les salaires dans l'Est sont de vingt pour cent plus bas qu'ici. Nous ne pourrions pas continuer notre exploitation aux prix que l'on demande ici pour la main-d'œuvre blanche. Cette industrie absorbe un capital de $3,000,000 environ sur la côte du Pacifique, et je suppose que partout la situation est la même qu'ici. Nous avons essayé d'employer des jeune garçons, et nous avons trouvé que lorsque leurs parents travaillent avec eux dans la fabrique, nous n'avons aucun trouble. Nous en avons plusieurs à qui nous payons des gages de beaucoup plus élevés qu'aux Chinois; leur âge varie de quatorze à dix-huit ou vingt ans. Nous n'avons pas pu réussir avec ceux dont les parents n'étaient pas employés chez nous ; ils travaillent quelques jours seulement et s'en vont. Les jeunes garçons et les filles de race blanche, qui ont appris à travailler et qui veulent travailler, sont aussi bons ouvriers que les Chinois. Ceux-ci, cependant, sont très actifs. Ils ont aussi leurs travers ; ils sentent les avantages de l'union ; ils vous connaissent parfaitement avant que vous les connaissiez. Tous ont besoin d'être surveillés. Dans l'ensemble, ils ont le talent d'imitation à la perfection. Je pense qu'un Chinois apprendra à tisser en un mois, avec un métier perfectionné, lorsqu'il faudra deux mois à une jeune fille américaine pour le faire, mais ils ne paraissent pas avoir de génie d'invention. Ils sont routiniers. Ils ne découvrent aucun nouveau procédé.

Ne pouvait pas tenir sa fabrique ouverte aux prix demandés pour la main-d'œuvre blanche.

Lorsque nous voulons nous procurer des Chinois, nous nous adressons à un marchand de leur nation, qui se charge de les trouver, et qui reçoit d'eux une certaine commission pour leur procurer de l'emploi. Ils s'engagent à lui et remplissent leurs engagements avec fidélité; je paie l'agent qui les engage pour moi.

Je n'ai vu qu'un Chinois ivre en Californie. Quant à leur honnêteté, elle est au moin égale à celle que l'on rencontre parmi les mêmes classes de la population blanche. Dans les affaires commerciales, la proportion des pertes éprouvées de la part des deux races, est certainement en faveur des Chinois.

Dès qu'un blanc est capable de faire la même quantité de travail qu'un Chinois, nous lui donnons $5 de plus qu'à celui-ci par mois. Nous préférons employer des ouvriers blancs même au prix d'un sacrifice pécuniaire.

L'agriculture et la culture des fruits sont ici les deux occupations les plus productives. Outre notre fabrique, San José possède quelques

tanneries, deux fabriques de conserves de fruits, et deux établissements ou l'on s'occupe de la fonte des métaux, de la fabrication de bouilloires et d'engins à vapeur, ainsi que plusieurs autres industries.

Avec aussi peu de main-d'œuvre blanche que nous en avons maintenant, nous serions sérieusement gênés dans nos travaux si nous n'avions pas de Chinois.

On peut trouver des blancs pour cueillir les fruits, si on paie les gages demandés. A l'heure qu'il est, si nous n'avions pas de Chinois ici, et pas plus de travailleurs blancs que nous en avons, nous nous trouverions très gênés pour obtenir la main-d'œuvre blanche nécessaire sur la côte du Pacifique.

Développement des industries.

Si nous n'avions pas eu la main-d'œuvre que les Chinois nous ont fournie, les diverses industries ne se seraient pas développées comme elles l'ont été pendant les vingt années dernières ; et elle a le même effet sur la condition des ouvriers, probablement, que l'invention des machines économisant le travail. L'emploi des Chinois, et le développement des industries qui s'en est suivi sur toute la côte, a donné de l'emploi à beaucoup de blancs qui sans cela n'aurait pas trouvé d'occupation. Avec les gages payés aux Chinois à présent, un ouvrier de race blanche peut acheter plus que je ne pouvais le faire avec $16 par jour que je gagnais en 1849 ; l'argent a beaucoup plus de valeur à présent qu'il n'en avait en 1849.

Nos produits de fabriques suffisent à présent à la consommation domestique. Une bien petite quantité des produits de nos fabriques de tissus laineux trouve un marché dans l'Est ; la main-d'œuvre blanche ici, sur nos fermes, se paie de $30 à $40 par mois avec la nourriture, dans l'Est on paierait pour le même travail de $18 à $25 la table comprise. Les Chinois sur les fermes ici reçoivent environ $30 par mois, et ils se nourrissent.

Les Chinois, en général, ne sont pas forts, mais ils peuvent être employés à de rudes travaux. Pour la culture des fruits, un Chinois fera autant de travail qu'un blanc. Quelques ouvriers blancs feront plus d'ouvrage que d'autres. Dans notre fabrique, nous trouvons bien peu de différence entre le travail d'un blanc et celui d'un Chinois ; la compétition avec l'Est pour les produits nécessaires à la Californie nous force à rechercher la main-d'œuvre à bon marché. Nous essayons actuellement à substituer la main-d'œuvre blanche aux Chinois. Nous avons pris, durant cette année, deux ou trois pauvres femmes prêtes à accepter les gages que nous voudrions leur payer. Elles demeurent avec nous, et sont devenues des ouvrières de première classe, et quant nous en trouverons de semblables nous les emploierons toujours. Nous les payons de douze et demi à quinze pour cent de plus que nous ne payons aux Chinois. Vous trouverez peu de gens portés à employer des Chinois au lieu d'ouvriers blancs.

Presque tous les fabricants emploieraient des ouvriers blancs s'ils pouvaient en trouver.

Les dividendes sur le capital employé dans notre industrie n'a pas excédé, pendant six ans je pense, neuf pour cent. Quant à la valeur de nos actions, j'en ai acheté 100 avant hier à trente huit centins et demi, mais je ne les vendrais pas à ce prix.

Le surplus de nos fruits est expédié à l'Est par chargements de chemin de fer ; mais j'ignore entièrement ce que ces fruits rapportent, où quels profits rapporte cette branche de commerce.

Les tanneries du comté de Santa Cruz, lorsque j'y étais, étaient très considérables, et elles n'employaient pas de Chinois.

Beaucoup d'industries en cet Etat ne pourraient pas être exploitées avec profit sans la main-d'œuvre chinoise. L'industrie du coton n'est pas considérée comme profitable avec la main-d'œuvre chinoise au taux actuel des gages. Tout ceux qui s'y connaissent considèrent qu'elle ne peut pas réussir. La culture de l'olivier, la fabrication de l'huile d'olive, la conservation des sardines, la fabrication de l'huile de castor, la culture du riz,

des fèves, de la graine de lin, pour en faire de l'huile, et autres cultures semblables sont dans l'ordre des choses possibles pour la Californie à l'avenir. Les industries de l'Etat sont encore dans leur enfance. Nous avons besoin de main-d'œuvre même à meilleur marché que celle des Chinois ; et à mesure que ces nouvelles industries se développeront, elles donneront un surcroit d'occupation aux blancs.

Les facilités de faire de l'argent dans l'Etat, et le développement de ses industries seraient augmentés par l'arrivée de toute classe d'immigrants pouvant travailler à la création d'industries dans le pays, à des salaires qui inspireraient de la confiance aux capitalistes, et les encourageraient à y placer leur argent, que les ouvriers fussent blancs ou jaunes.

Les Chinois ne devraient pas avoir droit de vote ; comme nation, ils ne demandent pas le droit de suffrage, et nous ne devons pas le leur imposer. Je ne vois pas pourquoi nos institutions ne pourraient pas se maintenir, même en présence d'une population mâle, excédant celle des blancs, si elle n'a pas droit de vote.

Si nous fermions nos fabriques, notre population se verrait forcée d'acheter les produits que nous fabriquons partout où elle pourrait se les procurer. J'ignore s'il y aurait une différence dans le prix que nos concitoyens de l'Etat auraient à payer pour ces articles. En dehors des avantages dont profitent les soixante Chinois que nous employons et des profits que font nos actionnaires, l'Etat retire aussi quelque bénéfice de ce que nous produirions. Nous mettons à contribution les ressources ou la balance commerciale des Etats-Unis en proportion de la valeur des marchandises que nous expédions et que nous vendons dans l'Est ; et cette balance nous est redevable *pro anto*, tandis que sans cela nous serions complètement sous la dépendance des états de l'Est.

Tous les articles produits par les Chinois pour notre propre marché et qui s'y vendent, tels que draps, vêtements, chaussures, cigares, pantoufles et autres choses de ce genre, excluent nécessairement, s'ils se vendent ici, le même nombre d'articles de même nature fabriqués dans l'Est, et leur font compétition.

Quand au besoin de restreindre l'immigration chinoise, je ne m'y objecte aucunement, pourvu que cette restriction soit raisonnable ; mais j'ignore quels seraient les moyens à employer.

Il nous serait plus profitable d'employer nos capitaux dans des opérations de banque, ou de les prêter à un pour cent par mois à intérêt composé.

La culture du coton a déjà été essayée et elle a été reconnue possible, et aussi profitable, tant qu'à la qualité et à la quantité, que le coton que l'on cultive dans les états du Sud.

Les industries futures de la Californie dont j'ai parlé pourraient être exploitées dès à présent n'était le manque de bras.

Comme question nationale, il vaut mieux que les Etats-Unis fabriquent les articles dont ils ont besoin que de les importer d'Europe. Ce qui s'applique à tout un pays, s'applique également à un état, à la Californie par exemple. Il vaut mieux que notre Etat fabrique même avec l'aide de la main-d'œuvre chinoise, les articles qu'il consomme, que de les acheter sur les marchés étrangers en échange des produits qu'il y envoie, ou de les envoyer chercher dans le Massachusetts.

Quant à restreindre l'immigration chinoise, je n'ai aucune opinion établie.

Les Chinois sont eux-mêmes sous l'impression qu'ils sont trop nombreux.

Les Chinois paraissent comprendre eux-mêmes qu'ils sont trop nombreux ici pour pouvoir tous trouver de l'emploi, dans l'état actuel des affaires. Quand ils n'ont pas d'occupation, ils deviennent oisifs et vicieux, comme le deviennent les Américains dans les mêmes circonstances.

L'immigration des Chinois pendant les vingt dernières années n'a eu

aucune influence sur notre civilisation, et nous n'avons pas été dégradés par la présence de ces immigrants.

Autrefois, le produit de nos mines était évalué à $50,000,000 au moins, et nous employions presque tout cela à nous procurer ce qu'il nous fallait pour nous vêtir et nous nourrir. Il ne nous restait pas grand'chose.

La demande du coton de la Californie est à présent plus considérable que la production. On peut importer le coton pour quatorze centins et demi, argent courant ; et nous ne pouvons le produire en Californie à moins de quatorze et demi ou quinze centins, en or.

Je ne pense pas qu'une libre compétition parmi des ouvriers de bon caractère et d'habitudes respectables fasse plus de tort à un pays que la compétition dans le commerce des propriétés immobilières ou des marchandises. Tout est réglé par l'offre et la demande, la main-d'œuvre comme le reste ; mais il y a une limite que le travail ne peut pas dépasser ; c'est de forcer le capital à le payer au delà de ce que son produit peut se vendre sur le marché.

Je suis d'avis que la puissance d'une nation ou d'un état se mesure d'après la population qu'il supporte, et qu'il suppo[illegible] onfortablement ; le caractère de la population y est pour quelque chose.

BRIER.

Le Révd. William W. Brier, cultivateur de fruits, ministre de l'Eglise Presbytérienne, et résidant depuis 1850, est assermenté et interrogé :

Considère a condition morale et physique des ouvriers chinois comme supérieure à celle des ouvriers d'autres origines.

En ce qui regarde l'intérêt du pays, je considère la condition morale et physique des ouvriers Chinois comme étant de beaucoup supérieure à celle de toute autre nationalité. Ils sont frugaux, propres et jouissent d'une bonne santé. Quant à leur condition religieuse, je n'en connais rien.

Rien ne les lie, et ils ne contractent aucune obligation, sauf celle de payer l'argent qui leur a été avancé pour leur traversée en ce pays. Ils sont débiteurs, et se sont engagés à travailler jusqu'à ce que cet argent soit remboursé. Je pense que c'est là le seul genre de servage que l'on rencontre parmi eux.

Ils viennent tous ici dans le but de faire de l'argent et de s'en retourner après y avoir séjourné pendant quelque temps, ils sont à peu près comme tous les autres ; ils deviennent attachés au pays, et s'ils retournent chez eux, ils désirent revenir. Ils ne sont pas cependant attachés à nos institutions, et se font difficilement à l'idée de vivre et de mourir ici.

Supérieurs à toute autre nation dans les travaux qu'ils connaissent.

Le Chinois exécute toute espèce de travaux, sauf de conduire un attelage de chevaux ; il s'occupera à n'importe quel travail, mais il n'approchera jamais d'une machine à battre, il préfère la culture des fruits. Pour les travaux qui leur conviennent, je regarde les Chinois comme les premiers travailleurs du monde. Au prix actuel des gages, il serait impossible de se livrer à la culture des fruits avec la main-d'œuvre blanche. Les Chinois sont plus habiles et plus honnêtes que les blancs ; ils resteront en place jusqu'à ce qu'ils aient appris à travailler. Les blancs ne feront pas cela ; vous ne pouvez pas les garder. Si un blanc a une certaine valeur, il sera bientôt en état de commencer des affaires à son propre compte. J'emploie des Chinois parce que je ne veux pas de jeunes garçons ni de jeunes filles de la cité. Si on m'offrait de les nourrir et de les faire travailler dans mon verger, je les refuserais, parce que je les connais. Je ne pourrais pas les employer. Il y a trop de compétition à l'heure qu'il est, pour qu'un homme ayant ses intérêts à cœur, emploie des jeunes garçons. Si j'étais forcé de le faire, je prendrais des garçons appartenant à la classe

pauvre. Il est impossible aux patrons et aux cultivateurs d'employer des jeunes garçons avec profit. Dans ma branche de travail, je paie les Chinois $1 par jour, et ils se nourrissent. Je les loge et leur fournis le bois qui leur est nécessaire. Au prix que rapportent les fruits à présent, nous ne pourrions pas les cultiver sans la main-d'œuvre chinoise. Je pense que l'emploi des Chinois dans cette branche d'industrie et dans toutes les autres, a contribué à maintenir le prix du travail aussi élevé qu'il l'est à présent.

Les Chinois sont nécessaires ici à la culture des fruits.

L'immigratiom des Chinois en ce pays a été avantageuse à l'Etat sous le rapport pécuniaire.

Les gages sont à peu près les mêmes qu'ils étaient il y a vingt ans. Presque tous les articles se vendent maintenant à meilleur marché qu'alors ; les vêtements sont moins cher, la viande l'est plus, et le prix des articles fabriqués par les Chinois a diminué.

Je ne vois aucune raison de restreindre l'immigration chinoise et je ne puis comprendre comment une telle action pourrait avoir quelqu'effet sur la condition morale de la population blanche.

Quant à l'emploi des jeunes filles blanches comme domestiques à la campagne, je pense qu'il est impossible de s'en procurer. Les filles catholiques n'aiment pas à aller à la campagne, parce qu'elles n'y ont pas d'église. Avant que nous pussions nous procurer des domestiques Chinois, nous étions obligés de nous servir des sauvages, et d'autres gens semblables. Les filles blanches qui servent comme domestiques, sont presque toutes d'origine étrangère, irlandaises ou allemandes. Je n'ai vu que peu de filles américaines aller en service, et elles ne s'engageaient que dans des familles riches, et n'acceptaient que certains genres de situations, comme servir la table, conduire la maison et autres positions semblables.

Les gages des garçons de ferme étaient de $25 à $35 par mois en 1856, 1857, 1858, dans les temps qui ont précédé la construction du chemin de fer " Central Pacific. "

Je crois que les gages des servantes ont diminué dans les vingt dernières années, et qu'il y a eu compétition dans cette branche de travail. Je crois que les gages ne doivent pas être trop élevés, de manière à permettre aux gens d'affaires de faire quelques profits. Plus il y aura de main-d'œuvre dans le pays, plus la prospérité sera générale, parce qu'elle nous permettra de faire la compétition avec l'étranger et avec les autres états de l'Union. En Californie, nous payons les gages que nous pouvons payer. Chacun cherche la main-d'œuvre la moins coûteuse possible, c'est dans la nature humaine. Nous avons rendu un grand service aux classes ouvrières de la population en réduisant les prix des articles de fabrique, et en le faisant au moyen de nos propres manufactures. Les intérêts de la société demandent que l'ouvrier reçoive une part raisonable dans la division des profits résultant de toute espèce d'industrie. Si, lorsque la main-d'œuvre est à un certain chiffre, nous ne pouvons faire de compétition à l'étranger, je suis d'avis qu'en cherchant à réduire les gages de manière à nous permettre de le faire, nous servons les intérêts du pays.

Capital et main-d'œuvre.

Le nombre peut devenir trop considérable peut-être ; mais je ne pense pas que nous en ayons trop actuellement. Suivant moi, si nous imposons une restriction à l'égard de la Chine, on devrait agir de même à l'égard de certains émigrants qui sont pour nous bien pis que les Chinois. J'échangerais volontiers les immigrants d'une certaine nationalité, jusqu'au dernier, contre des Chinois, car je considère que quelques-uns de ces immigrants nous font beaucoup de mal. Si nous avions des Chinois en trop grand nombre ce serait certainement un mal, mais je crois que nous sommes encore loin de là.

Avantageux à notre développement, mais nuisibles plus tard.

Je suppose que ceux qui ont demandé cette enquête, ont été poussés par le désir de faire du capital politique. Ils peuvent avoir eu quelque autre motif, mais le principal était certainement de nature politique. Je dis ceci parce que j'en suis convaincu ; et parmi mes connaissances, je ne pense pas qu'un seul cultivateur pense précisément comme moi sur ces questions. Mais je ne connais pas un seul homme du township de Washington ou du comté d'Alameda qui diffère d'opinion avec moi, quand je dis que la population chinoise, telle qu'elle est en ce pays, est nécessaire à la prospérité des intérêts agricoles de ce pays, et que ce serait une grande erreur que d'intervenir en cette matière. C'est le sentiment universel dans le comté d'Alameda, sans aucune exception.

Je sais que M. Page est l'auteur d'une loi qui défend l'immigration d'une certaine classe de Chinois—des prostituées ; nous étions en faveur de cette restriction.

Je ne crois pas qu'une femme blanche ferait preuve de goût en mariant un Chinois, et je ne pense pas que ces mariages soient à désirer pour le bien de l'Etat.

Je regarde les Chinois absolument comme d'autres agents que nous voulons employer, comme les chevaux et les machines, par exemple. Ils font pour nous certains ouvrages que nous ne pouvons faire faire que par une main-d'œuvre semblable. Je ne veux pas que le comité reste sous l'impression que je désire une immigration générale des Chinois sans distinction ;--mais je ne vois aucune raison de nous opposer à l'opération du traité avec la Chine. Je ne pense pas que l'immigration chinoise ait nui ou puisse nuire à l'avenir à la main-d'œuvre blanche, ou que l'on doive craindre qu'ils viennent en trop grand nombre ; mais s'il arrivait qu'il en viendrait trop, et plus que nous ne pourrions en employer, alors je serais certainement d'avis que nous devrions demander à tout hasard l'abrogation des traités.

(On lit ici un extrait d'une lettre de M. Blakeslee).

En parlant du sentiment universel de la population du comté d'Alameda, je parlais de ceux qui emploient des travailleurs. M. Blakeslee n'est pas dans ce cas. Je ne connais aucun homme employant des blancs ou des Chinois dans le comté d'Alameda, qui soit d'avis que nous avons trop de Chinois. Les personnes qui font de l'argent en employant les Chinois croient que nous n'en avons pas assez, et ce sont certainement les meilleurs juges.

Je crois que Dieu nous a envoyé ici les Chinois pour servir à de grandes et utiles fins, et dans l'intérêt de la race humaine, afin qu'ils puissent acquérir quelque connaissance de nos institutions et de notre religion et les communiquer, lorsqu'ils retournent dans leur pays, à leur compatriotes si nombreux et si peu éclairés. C'est pour cette raison surtout que je m'oppose à ce que le Congrès intervienne dans nos relations actuelles avec la Chine, du moins tant qu'il n'y aura pas nécessité absolue de le faire. Je ne crois pas même que cette nécessité se produise jamais.

Les Chinois n'émigreront ici qu'en autant qu'il y aura demande pour cette classe de main-d'œuvre. Je ne crois pas qu'elle ait jamais excédé la demande, et je pense qu'elle ne l'excèdera jamais parce que les Chinois, par leur système de travail, diffèrent de toutes les autres nations et de la nôtre. Ils ont des compagnies—les Six Compagnies. Presque tous les Chinois de la Californie font partie de ces Compagnies. Elles n'ont pas de contrôle absolu sur eux, elles ne se sont formées que pour la sécurité des Chinois—la conservation de leurs personnes—et afin de prendre soin d'eux s'ils tombent malades, de veiller à leurs intérêts en général, et de leur procurer de l'emploi. Toutes ces compagnies nomment une personne pour veiller aux Chinois d'un district donné. J'ai appris cela en con-

versant avec les Chinois eux-mêmes. Toute personne qui les emploie a un Chinois qui agit comme chef. Lorsqu'elle a besoin d'hommes, elle s'adresse à cet agent et lui dit : " Il me faut la semaine prochaine tant d'hommes de plus que je n'en ai. " Cet agent reçoit une certaine commission, je suppose. Je sais qu'il en est ainsi avec mes Chinois. Je pense que partout, celui qui agit ainsi comme agent, reçoit, en paiement de ses services, une certaine commission sur les gages de tous les hommes employés.

J'ai entendu parler de Chinois formant des établissements à leur compte, mais je n'en ai jamais vus acheter ou posséder des immeubles. Je crois qu'il serait juste et convenable que les Chinois eussent le droit d'acquérir des immeubles. Il n'y a aucun danger que cette coutume devienne trop générale, parce que les Chinois viennent ici pour faire de l'argent et s'en retourner ensuite.

Nous avons chez nous une bien plus mauvaise classe d'étrangers qui jouissent des droits de citoyens et de toutes les autres prérogatives. Je ne vois pas pourquoi nous en priverions les Chinois—je les juge d'après leur caractère et leur moralité.

Les Chinois sont polis. Ils ne sont pas faciles à exciter, ils sont doués d'une humeur égale ; ils sont propres ; ils s'habillent bien, se tiennent propres et paraissent avec avantage ; rien ne répugne chez eux ; aucun d'eux ne jure, nul ne fait usage de whisky, que je sache ; je n'ai jamais vu qu'un seul Chinois ivre depuis que je réside en Californie, et je crois que celui-là commençait à s'américaniser ; je n'ai vu qu'un seul Chinois venir me demander à manger, ou mendier, tandis qu'au delà de 100 hommes de race blanche sont nourris dans ce district, ce qui me fait croire que les Chinois ne dépensent pas leur argent en whisky, comme le font souvent les immigrants d'autres origines. Si ceux-ci ne sont pas ivres quand ils demandent de l'ouvrage, ils viennent souvent de terminer une noce. Ce qui me fait juger les blancs aussi sévèrement et les Chinois d'une manière aussi favorable, c'est leur manière d'agir. Les blancs mandient, les Chinois ne le font pas ; ceux-ci gagnent leur vie en travaillant, ceux-là, au lieu de suivre cet exemple, font usage de whisky et ne travaillent pas. C'est un principe chez moi de rendre justice aux gens, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Quant à donner le droit de vote aux Chinois, je ne le donnerais jamais, aux Etats-Unis, à aucun étranger tant qu'il ne saurait pas lire et écrire notre langue, et qu'il ne serait pas en état de connaître notre constitution, et la forme de notre gouvernement. Dès qu'un Chinois pourrait faire cela, je lui accorderais droit de vote quand bien même il ne serait dans le pays que depuis deux semaines. J'en connais beaucoup sachant lire et écrire, je mettrais tous ceux-ci sur le même rang que les immigrants de toutes nations du monde, sur le même pied que les Américains. A part la question de faire de l'argent en employant les Chinois, je pense que je serais encore en faveur de leur immigration sans restriction. Je n'aimerais pas à voir notre pays noyé sous une immigration soit chinoise soit européenne.

L'énorme immigration que nous avons reçue d'Europe pendant les soixante-dix dernières années, a été, je pense, une épreuve sérieuse pour la stabilité de nos institutions. S'il m'était donné de choisir entre 100,000 immigrants allemands, suédois, italiens, anglais, français, irlandais ou écossais, dans la même proportion qu'ils nous arrivent maintenant en Californie, et 100,000 Chinois de Hong-Kong, je préfèrerais les Européens, parce qu'ils resteraient plus probablement dans le pays, deviendraient des citoyens permanents et se feraient plus facilement à nos idées et à notre

manière de voir. La seconde génération s'améliorerait encore, et la troisième vaudrait à peu près autant que nous ; la condition du pays, avec une immigration blanche serait plus satisfaisante qu'avec une immigration de 100,000 adultes Chinois, tous mâles, qui viendraient ici avec l'idée de s'en retourner.

La civilisation chrétienne est préférable à celle du boudhisme ou du paganisme, elle produit un bien meilleur effet sur le pays et sa population.

Je préfère la main-d'œuvre à bon marché. Si je puis acheter davantage avec quatre-vingt dix centins qu'avec une piastre et vingt centins, ma famille, avec quatre-vingt dix centins, jouira de plus de prospérité qu'avec l'autre somme.

HASTINGS.

S. Clinton Hastings, résidant en Californie depuis 1849, engagé dans le commerce de biens-fonds, juge-en-chef de la Cour Suprême lors de l'organisation de l'Etat, est assermenté et interrogé.

L'influence des Chinois a été avantageuse aux intérêts matériels de l'Etat. La construction du chemin de fer "Central Pacific" était absolument nécessaire à la prospérité du pays ; mais je crois que l'effet de leur emploi à la construction des chemins locaux, traversant nos différents comtés, nous a été nuisible. En ceci et au point de vue de la morale, les Chinois nous ont causé du tort.

Leur présence, à moins qu'on ne puisse en débarrasser le pays dans une année ou deux, sera très dommageable. A présent nous en avons besoin pour les travaux auxquels nous les employons. Nous devrions avoir quelque législation afin de restreindre l'immigration, s'il est nécessaire. Leurs priviléges en ce pays ne devraient pas dépasser ceux dont les Américains jouissent en Chine.

Mariages entre Chinois et blancs causeraient notre destruction.

Quant à la question d'assimilation ou de naturalisation, je pense que si les mariages entre les deux races, jaune et blanche, devenaient fréquents, notre race s'éteindrait. Nous cesserions de nous propager. Il n'existe aucun individu de race aryenne ou européenne, que ce soit un Irlandais ou un serf russe, qui ne soit infiniment supérieur à un Chinois, au point de vue de la morale et comme être humain.

Au point de vue de la morale, un serf Russe est supérieur à un Chinois.

Ils découragent l'immigration blanche, et démoralisent nos garçons et nos filles.

Il se produit inévitablement un conflit dès qu'un homme de race blanche se trouve en contact avec un Chinois. La présence des Chinois tend à décourager l'immigration blanche ; elle démoralise aussi une partie de notre population, nos garçons et nos filles.

Préjugé très prononcé parmi les classes pauvres de la race blanche.

La main-d'œuvre chinoise a été indispensable au développement de quelques-unes des ressources de la Californie, ils ont ouvert à l'agriculture de vastes étendues de terres submergées. Quelques Chinois sont très honnêtes, et pour l'assiduité à l'ouvrage, dans certains genres de travaux inférieurs, ils valent mieux peut-être qu'aucune autre race.

Nous devons tôt ou tard nous trouver en face de la nécessité d'expulser les Chinois du pays. Le temps est maintenant propice. Ils ne peuvent s'assimiler à notre race, ils ne pourront jamais contracter mariage avec des blancs, et ils ne le désirent pas non plus.

On se sert de main-d'œuvre blanche pour la construction des bâtisses ; si elles étaient construites par des Chinois, on ne pourrait pas trouver à les louer. Les pauvres de race blanche ne veulent pas louer une maison d'un homme qui a employé des Chinois à la bâtir. Ce préjugé est si fort, que s'il y avait des incendiaires parmi nos classes ouvrières, il les pousserait à incendier nos bâtisses.

Mariages entre Chinois et blancs impossible ou du moins peu à désirer.

Les enfants des Chinois et des blancs ne pourraient pas perpétuer la race, ou ils deviendraient tellement impuissants que, dans la plupart des cas, ils seraient dans les mêmes conditions que des mules. Les descendants des nègres et des blancs seraient probablement plus prolifiques, mais je crois qu'ils seraient imparfaits aussi. Il y a beaucoup de différence dans les deux cas.

Une caste servile aussi nuisible que l'esclavage des *Peons*. Une excroissance fougueuse.

L'emploi de la main-d'œuvre chinoise en ce pays, cause autant de dommages qu'en a jamais causé l'esclavage dans les états du Sud. Les coolies constituent une caste servile, ce sont des *peons*. Pour notre organisation politique, les Chinois sont une excroissance, une substance étrangère et malsaine ; ils ne sont pas libres.

Un Chinois instruit est un gentilhomme. Absurde de penser à les convertir au christianisme.

Vous ne pouvez persuader à un Chinois de se faire naturaliser. Il ne comprend pas la sainteté du serment. Le Chinois instruit est un gentilhomme. Quant à convertir les Chinois au christianisme, c'est une idée absurde. Ils sont entièrement satisfaits de leur propre religion.

Un *peon* est une personne qui, dans tous les pays espagnols, devient endetté à son supérieur, et lorsqu'elle est ainsi endettée, elle doit le servir jusqu'à ce qu'elle ait payé. Les Chinois arrivent ici comme peons, s'étant endettés pour la traversée en Amérique. Tout Chinois appartient aux grandes compagnies jusqu'à ce que sa dette soit payée. Elles lui ordonnent d'aller ici et là ; elles voient à ce qu'il soit nourri, qu'il ne périsse pas de faim, et qu'il soit employé. C'est pour cette raison qu'il ne mendie jamais.

Beaucoup d'immigrants d'Europe empruntent de l'argent pour venir ici, en promettant de le rendre sur leur gages ; mais il n'en est pas ainsi quant un Chinois vient ici. L'immigrant européen garde le privilège de dire qu'il veut être employé de telle ou telle manière, et personne ne contrôle ses mouvements. Dans l'autre cas, le Chinois agit sous contrainte ; il est lié à ceux qui l'emploient jusqu'à ce qu'il rembourse l'argent qui lui a été avancé.

Mes informations résultent de mes rapports avec les Chinois pendant les vingt-cinq dernières années. Je les emploie parce qu'ils sont ici, et que leur travail est peu coûteux. Je crois qu'ils sont plus fidèles que les blancs. Je n'ai jamais entendu parler de monstruosité telle que le vote chinois. J'ai entendu dire qu'ils avaient voté à la dernière élection de la cité.

J'ai rencontré des marchands chinois influents à un dîner dont la splendeur égalait tout ce que j'ai jamais vu en ce genre. Personne ne regarde comme dégradant de fréquenter les Chinois instruits. Ils sont aussi peu disposés à s'assimiler ou à s'affilier à la race anglo-saxonne que nous le sommes à nous assimiler à eux. Le Chinois instruit a sa civilisation propre. Comme marchand, il est l'égal de tout autre marchand, et il remplit ses engagements monétaires aussi scrupuleusement que tout autre étranger ; mais ces Chinois de haut ton sont impropres à s'amalgamer à la race américaine.

Nous ne pouvons nous procurer de domestiques blancs dans les campagnes, mais des milliers de jeunes filles iraient à la campagne et serviraient comme domestiques si on rendait ces positions aussi honorables qu'elles le sont en d'autres pays. Nos filles préfèreraient ce genre d'occupation à courir les rues et à tomber dans des habitudes vicieuses.

———

David D. Colton, vice-président du chemin de fer "Southern Pacific," et ayant des intérêts dans la Compagnie Orientale et Occidentale de Steamers, est assermenté et interrogé :

Le "Southern Pacific" n'aurait pas été construit aussi vite sans les Chinois.

Dès l'établissement de la Compagnie de Steamers, des ordres absolus ont été donnés de ne recevoir à bord aucunes femmes, sauf celles des Chinois immigrants ou leurs filles. Cette règle a été observée.

Le "South Pacific" a été construit principalement par des Chinois, des blancs dirigeant les travaux de construction. Il n'aurait pas été construit aussi promptement sans la main-d'œuvre chinoise ; environ soixante-quinze ou quatre-vingts pour cent des ouvriers employés étaient Chinois. Le témoignage du chef du département de construction leur est très favorable. Deux Chinois sont employés dans ma maison, l'un depuis sept ans, et l'autre depuis cinq ans ; je les trouve honnêtes, actifs et propres. Je n'ai jamais vu un Chinois ne sachant pas lire et écrire. Ils sont très bons comptables.

Effet de la construction du chemin de fer.

La construction du chemin de fer a fait ouvrir à la colonisation des milliers d'acres de terre. Les établissements suivent la ligne ; et, en général, les terres augmentent en valeur de 200 à 1,000 pour cent.

La main-d'œuvre blanche n'est pas gênée.

La main-d'œuvre chinoise a été utile à l'Etat. La loi de l'offre et de la demande règlera l'immigration chinoise. Il n'y a pas excès de main-d'œuvre sur la côte. La présence des Chinois ne retarde pas l'établissement du pays par les blancs. Leur intelligence et leur habilité dans les affaires sont remarquables. C'est une nation intelligente, refléchie, industrieuse et frugale.

Bon témoignage en faveur des Chinois.

Leurs principales maisons de commerce ont commencé bien modestement, comparées à ce qu'elles sont actuellement.

Je n'ai jamais observé chez eux rien qui puisse gâter la morale de notre population. Je considère les Chinois, pris dans l'ensemble, comme infiniment mieux qualifiés à exercer le droit de vote que les nègres du Sud qui ne savent ni lire ni écrire.

Si les américains étaient traités en Chine comme les Chinois sont traités ici, toute notre nation demanderait l'anéantissement de cet empire.

Travailleurs de première qualité. Ne font pas la noce.

Je n'ai encore jamais vu un Chinois ivre. J'ai entendu parler de l'opium, mais sur 3,000 ou 4,000 Chinois que nous employons sur le chemin de fer, il n'y a pas de fumeurs d'opium. Nous n'avons aucun trouble avec eux, ils sont toujours prêts à travailler le matin, ils font une bonne journée de travail, et sont certainement les ouvriers les plus propres sur leurs personnes que nous ayons.

Lorsque je remplissais l'office de procureur dans un comté de l'intérieur, j'ai fait payer la taxe de licence des mineurs étrangers à tous ceux qui n'avaient pas déclaré leur intention de se faire naturaliser.

Dans le Wyoming, les Chinois exécutent tous les différents travaux des mines de charbon.

Les blancs recevaient le double du salaire des Chinois.

On les employa au percement des tunnels sur le "Southern Pacific." On n'a jamais refusé de donner du travail aux blancs sur ce chemin. Ils recevaient le double du salaire des Chinois. On les employait à conduire les attelages, etc. Les Chinois ne se sont jamais livrés à cette occupation.

La condition morale et politique d'un pays dépend, jusqu'à un certain point, de son état de prospérité générale.

Préfèrerait des immigrants de la Nouvelle Angleterre ; mais mieux avoir les Chinois que rien.

Comme classe d'immigrants convenables, je préfèrerais aux Chinois les blancs des états de l'Est, pourvu qu'ils fussent actifs, parce qu'ils s'établiraient parmi nous. Et s'il était possible d'avoir ici 300,000 familles de la Nouvelle-Angleterre, je marcherais pieds nus d'ici à Chicago, pour les avoir. Mais la chose étant impossible, j'aime mieux avoir les Chinois que de manquer entièrement de main-d'œuvre.

Donald McLennan, intéressé à la Fabrique de Tissus Laineux de la Mission depuis seize ans, est assermenté et interrogé :—

Caractère supérieur des Chinois comme travailleurs.

Cette fabrique a été établie avec le secours de la main-d'œuvre chinoise, parce que je n'ai pas pu trouver d'ouvriers blancs. J'ai trouvé les Chinois intelligents, sobres, actifs et prêts à s'adapter à toute espèce d'ouvrage. Je les regarde comme aussi intelligents que la même classe d'ouvriers blancs de toute autre nationalité. Ils exécutent presque de suite les travaux les plus difficiles et les plus compliqués, et, de fait, ils apprennent un métier dans le tiers moins de temps que les ouvriers de race blanche. Ils sont imitatifs, remplis de bonne volonté et d'aptitude, et peuvent exécuter presque tout ce qu'on leur enseigne, et le font avec plus de soin que les blancs. Je n'ai jamais eu connaissance qu'ils aient volé.

Les grandes propriétés font plus de tort que les Chinois.

Les grands propriétaires fonciers font beaucoup plus de dommage que les Chinois, et ils gènent plus grandement l'immigration.

Les Chinois ont aidé puissamment au développement des richesses et de la prospérité de cette côte.

Développement du pays.

Nous employons actuellement 300 Chinois et 300 blancs ; nous avions ordinairement entre 600 et 800 Chinois. Pendant un certain temps la main-d'œuvre chinoise a été rare, c'est ce qui nous a porté, en partie, a substituer des ouvriers blancs aux chinois : nous désirions aussi nous conformer à l'opinion publique.

Les Chinois sont honnêtes et assidus à l'ouvrage, je n'ai jamais vu de ma vie un Chinois ivre.

Dans la Nouvelle-Angleterre, chez les cultivateurs de première classe, les filles, bien instruites et remplies d'intelligence, travaillent dans les fabriques, et les Chinois leur sont, je pense, même supérieurs, pour leur aptitude aux travaux les plus difficiles.

Nous payons nos ouvriers blancs depuis $1.75 jusqu'à $6 par jour ; les Chinois reçoivent quatre vingt-dix centins. Les blancs sont plus habiles ouvriers.

Les Chinois empêchent les grèves.

Les Chinois nous préservent des grèves des ouvriers blancs, c'est un des avantages de leur présence ici.

Compétition avec le marché de l'Est.

Les blancs que nous employons sont actifs et assidus à l'ouvrage, nous les substituons graduellement aux Chinois, tout en faisant avec succès la compétition au marché de l'Est.

Ne sont pas aussi à désirer que les Américains ou les Allemands. S'ils étaient chassés, l'Etat serait en banqueroute.

Les Chinois ne sont pas autant à désirer que nos compatriotes ou les Allemands. S'ils étaient chassés, la moitié de l'Etat serait en banqueroute. Si leur nombre augmentait de manière à surpasser celui des blancs, l'effet ne serait pas aussi favorable que si nous avions le même nombre d'Européens ou de blancs parmi nous. Je ne pense pas qu'ils soient sensiblement plus nombreux qu'il y a six ans. A mesure que les Chinois augmentent en nombre, la population blanche s'accroit aussi. Nous employons 108 familles blanches comptant cinq membres et demi, en moyenne, et 300 chinois dans la fabrique. Ainsi 500 ou 600 personne de race blanche trouvent le moyen de vivre par le fait que nous employons autant de Chinois. Sans eux, nous ne pourrions pas continuer notre exploitation.

500 ou 600 blancs trouvent moyen de vivre parce que nous employons les Chinois.

Les Chinois font une assez forte consommation des articles que nous fabriquons.

L'ouvrage qu'ils exécutent est trop rude pour les filles blanches. Il faut trop de temps pour leur enseigner à travailler ; et toutes ne réussissent pas. Nous voudrions leur apprendre leur métier, mais nous ne pouvons pas le faire.

Quand nous avons ouvert notre fabrique il nous a fallu instruire les Chinois et les mettre en état de travailler.

L'Européen, l'homme né dans la Nouvelle-Angleterre ou dans l'ouest des Etats-Unis, est préférable au Chinois, parce qu'il s'habitue plus promptement à nos manières de vivre, de penser, ou à nos idées religieuses, et il nous ressemble moralement en tout.

Les blancs sont préférables aux Chinois.

On peut cultiver le coton ici facilement. On a fait moins cette année que les années passées ; la culture n'en a pas été aussi remunérative qu'on l'espérait ; le coton ici est meilleur et plus fort, mais pas aussi fin, on en fait des tissus plus forts. Nous employons tout ce que nous pouvons acheter, et nous le payons en or le même prix que nous payons le coton de l'Est en argent courant. Cette culture ne peut pas plus se faire avec la main-d'œuvre blanche que celle des fruits. Elle n'est pas plus coûteuse que la culture du maïs, sauf le travail de la récolte. Ce coton est en grande demande.

HENRY C. BEALS, du *Commercial Herald*, est assermenté et interrogé :

BEALS.

M. Hiram Tubbs dit que la fabrication des cordages est impossible sans la main-d'œuvre chinoise. Les fabricants ont essayé les blancs et se sont convaincus que la main-d'œuvre blanche est entièrement au-dessus de leurs moyens. Il y a deux corderies, une ici et l'autre à Alameda. Nous fabriquons nous-mêmes presque tous les cordages que nous employons. Nous recevons des cordes de Manille, mais en petite quantité. Nous importons le chanvre brut.

Les corderies ne pourraient pas subsister sans les Chinois.

Nous avons importé, en 1871, 12,741 rouleaux et 1,930 paquets ; en 1872, 11,337 rouleaux et 2,535 paquets ; en 1873, 7,370 rouleaux et 1,766 paquets ; en 1874, 5,288 rouleaux et 485 paquets ; en 1875, 7,238 rouleaux et 874 paquets ; ce qui montre une grande diminution. La consommation de cordages sur cette côte s'élève à près de 6,500,000 livres par année.

Autrefois, les chaussures nous venaient de Philadelphie et du Massachusetts, nous en recevions aussi de New-York ; mais depuis l'établissement de nos fabriques, ces achats, en dehors de l'Etat, ont beaucoup diminué.

Les chaussures étaient autrefois importées du Massachusetts.

L'exportation de la farine entre ce port et la Chine, est un commerce qui augmente beaucoup ; elle achète considérablement. Les Chinois consomment beaucoup de ginseng. Nous avons exporté en 1875, 445,143 barils de fleur ; la Chine en a pris 145,555 barrils, ou un peu plus du tiers.

Farine exportée en Chine.

Depuis quelques années, le commerce des cigares a beaucoup changé. Presque tous les cigares consommés ici étaient importés de Manille ou de la Havane il y a huit ans ; et maintenant les deux tiers, probablement, consommés sur cette côte, sont fabriqués ici.

Commerce des cigares.

Notre commerce avec la Chine augmente tous les jours et très rapidement. Les steamers à destination de la Chine partent deux fois par mois et sont encombrés de marchandises. Les Chinois achètent et emploient une plus grande quantité de mercure probablement que toute autre nation ici. Hong Kong est notre meilleur marché pour le mercure.

Le commerce avec la Chine augmente.

Il serait de mauvaise politique d'abroger les traités en tout ou en partie, cela tendrait à retarder où à anéantir ce commerce. Ce serait une perte irréparable.

Une vingtaine de marchands Chinois, ou plus même, font d'énormes affaires par l'achat ou la vente de nos propres produits, tels que la farine, le blé, et récemment l'orge ; vingt de ces marchands, en moyenne, viennent journellement à la Halle au blé. Ils se conduisent en gentilshommes dans toutes leurs transactions, ils ne sont inférieurs à personne sous ce rapport. Leur crédit est des meilleurs.

Crédit de première classe.

Le mouvement migratoire des Chinois est périodique. Je ne pense pas, autant que je puis en juger, qu'il y ait eu augmentation visible dans leur population ici. La partie de la cité habitée par les Chinois n'augmente pas dans la même proportion que celles habitées par des habitants d'autres origines. La cité s'étend avec une rapidité merveilleuse et couvre une immense surface de terrain.

Chinois rangés dans la classe des machines économisant le travail. (Comparez Henry George.)

Je range les Chinois dans la classe des machines économisant le travail.

Prostituées et hoodlums.

A part les femmes, qui ont une réputation très mauvaise, la condition des Chinois est satisfaisante. Les femmes ou filles chinoises exercent une pernicieuse influence sur nos jeunes garçons — ceux que nous appelons hoodlums — une plus grande influence, probablement, que toute autre classe de prostituées.

Domestiques.

Une jeune fille blanche, servant en qualité de bonne d'enfants, reçoit de $20 à $25 par mois ; une cuisinière, $30 ; les filles de chambre, $25 par mois généralement. Ces gages se sont maintenus ainsi depuis six ou huit ans. Depuis que l'on agite la question chinoise ici, il a été très difficile à qui que ce soit de se procurer des domestiques de race blanche. Un bon domestique chinois fait plus deux fois l'ouvrage qu'aucune servante de race blanche que vous pouvez trouver ici. Les filles nées en Amérique, soit Irlandaises, soit d'autre origine, ne veulent pas généralement aller en service. Les filles blanches ne veulent pas quitter la cité pour aller servir dans l'intérieur de l'Etat.

Un bon domestique chinois fait deux fois l'ouvrage de toute servante de race blanche.

Je ne pense pas que la main-d'œuvre chinoise ait fait tort à la classe laborieuse chez les blancs, ou au travail honnête.

Le témoin préférerait des blancs.

Si la chose dépendait de moi, j'établirais dans ce pays des gens de race blanche, très certainement. Ils se font mieux à nos manières d'agir. Je préfère notre gouvernement à tous les autres.

Les jeunes filles américaines ou blanches, en général, considèrent comme au-dessous de leur dignité d'aller en service. Elles préfèrent s'instruire ; elles veulent toutes devenir dames, et être regardées comme telles. Elles n'aiment pas à être appelées servantes.

Je ne vois aucune nécessité de limiter le nombre des Chinois ou de restreindre leur immigration.

San Francisco, 14 Novembre 1876.

SHERK.

Jacob B. Sherk est assermenté et interrogé :

Impossible de cultiver le houblon et de faire la compétition avec le marché de l'est.

Je m'occupe principalement de la culture du houblon, et j'emploie 140, 180 et quelquefois même jusqu'à 200 Chinois au temps de la récolte. Nous avons loué des terrains pour quatre ans, et nous ne pourrions les cultiver si les Chinois étaient expulsés. Nous vendons le houblon sur notre marché, mais il est expédié dans toutes les parties du monde. Le houblon de l'Est est préféré ici toujours, mais dans l'Est il y a plus de demande pour le nôtre que pour celui qui y est récolté. Il serait impossible à présent de se livrer à cette culture en employant la main-d'œuvre blanche, et de faire la compétition avec le marché de l'Est.

Avec des blancs on me volerait.

Pour cueuillir le houblon, je paie $1,20 par 100 livres ; il serait impossible de trouver des blancs pour ce travail. Si j'engageais 180 hommes de race blanche, ils me voleraient plus ou moins.

La terre se loue $20 par acre ; cette terre se vendrait probablement $300 par acre.

Un des cinq Chinois que je garde dans les autres saisons de l'année, a engagé tous ceux qui ont récolté mon houblon depuis un an ou deux. S'ils s'engagent à la journée, je les paie $1 par jour.

Je crois que nous avons besoin de main-d'œuvre à bon marché tant que nous aurons à faire la compétition avec les marchés étrangers. Les Chinois, à $1 par jour, ne sont pas extraordinairement à bon marché. Je ne pense pas que $1 par jour payée aux Chinois soit le prix d'une main-d'œuvre à bon marché. Lorsque les gages sont élevés, tout est cher en proportion. Si les articles de consommation sont à bon marché, les gages ne peuvent pas être bien élevés. Le prix des gages affectent celui de la farine ; il affecte le coût de sa production. La quantité de blé consommé ici n'a aucune influence sur le prix du blé à Liverpool, elle n'en a pas non plus, proportionnément, sur le prix de la farine ici.

La main-d'œuvre à bon marche est nécessaire.

Les Chinois à $1 par jour ne sont pas extraordinairement à bon marche.

Je préfèrerais des immigrants de l'Est à des Chinois, parce que j'aime mieux les blancs. J'aime mieux que ceux-ci gagnent mon argent que les Chinois. Ceux des immigrants qui nous viennent des Etats de l'Est sont généralement plus intelligents. Ils font de meilleurs citoyens, et ils jouissent d'un plus haut degré de civilisation ; ils viennent ici se former des établissements et développer les ressources du pays. Ils se marient, ils élèvent des enfants, et valent beaucoup mieux que les Chinois sous tous les rapports.

Préfèrerait des blancs.

Je ne suis pas en faveur d'une immigration illimitée de Chinois. Ils ont été très utiles à notre pays jusqu'à présent, et je ne pense pas qu'il y en ait un trop grand nombre ici. Je pense que chacun peut trouver du travail, s'il en cherche.

N'est pas en faveur d'une immigration illimitée de chinois.

La présence des Chinois, dans un cas, a nui à l'emploi des ouvriers blancs.

Le Rév. Frederick E. Shearer, secrétaire permanent de l'Eglise Presbytérienne de San Francisco et du Synode du Pacifique, est assermenté et interrogé :

SHEARER.

Le nombre de Chinois en Amérique est d'environ 100,000. Les arrivages à San Francisco, du premier janvier 1852 au premier avril 1876, se sont élevés à 214,225, et les départs à 90,078 ; à Astoria il y a eu 9,780 arrivées et 1,158 départs.

Population chinoise.

(Le témoin lit alors un papier comparant l'évaluation des arrivages avec le recensement des Etats-Unis, et montrant les progès des missionnaires dans la conversion des Chinois au christianisme.)

Quelques personnes craignent de voir le pays noyé de Chinois. Si l'immigration était limitée, je crois que tous les capitalistes craindraient que leur nombre dans le pays ne deviennent insuffisant pour faire face à la demande de main-dœuvre, et qu'il en résulterait une panique.

Si on limitait l'immigration, il s'en suivrait une panique.

Leurs habitudes de vie diffèrent entièrement des nôtres. Comparés à nos classes ouvrières, leur condition morale et physique est meilleure que celle de certains blancs et inférieure à ce que l'on observe chez d'autres. Ils jouissent, en général, d'une bonne réputation sous le rapport de la ponctualité avec laquelle ils remplissent leurs engagements. Ils sont traités comme les autres étrangers par quelques personnes, mais les classes ouvrières les voient d'un mauvais œil. Dans leurs relations ordinaires, notre population en juge favorablement à cause de leur intégrité et de leur honnêteté.

Leur caractère.

Ils viennent ici pour faire de l'argent, mais plusieurs (la proportion n'en est pas grande) abandonnent cette idée pour s'en retourner en Chine et y rester. Quelques-uns sont satisfaits de mourir ici. D'autres, après être retournés en Chine, s'en reviennent ici. S'ils étaient considérés comme nos égaux devant la loi, et traités comme les autres immigrants, beaucoup se marieraient et s'établiraient dans le pays. Le préjuré que l'on a contre eux, est dû, en grande partie, à l'étrangeté de leurs manières et de leur costume.

S'ils étaient égaux devant la loi, ils se marieraient et s'établiraient comme les autres.

Beaucoup ont abandonné leur costume national pour s'habiller comme les Américains. Ils ont l'intelligence requise pour comprendre nos institutions et nos lois. S'ils étaient placés sur un pied d'égalité avec le reste de la population, pas plus d'un dixième, d'ici à plusieurs années, deviendraient citoyens américains. Il n'y a aucun danger à appréhender d'une trop grande immigration immédiate de Chinois en cet État, parce que je crois que l'offre de la main-d'œuvre est réglée par la demande qu'en font les capitalistes et par le besoin qui s'en fait sentir.

L'immigration de la main-d'œuvre est réglée par la demande.

Presque toutes les chinoises, sur cette côte, sont des prostituées. On trouve des joueurs de profession dans les villes de l'intérieur.

Presque toutes les Chinoises sur la côte du Pacifique sont des prostituées.

En rapport avec nos associations, il existe une société de dames s'occupant de la réformation des prostituées. Une centaine environ ont reçu un enseignement industriel ; dix-huit ont été reçues, pendant le même temps, à l'asile fondé pour les recevoir ; plusieurs se sont mariées et mènent une vie honnête et vertueuse, nous le croyons, avec leurs maris.

Religion.

Il y a trois dénominations religieuses en Chine : les Boudhistes, les Tanistes et les disciples de Confucius. Beaucoup de coutumes sont communes à tout le peuple, et le genre de vie est le même partout. Tous portent le même costume, sauf les prêtres. Je crois que les prêtres d'un certain rang ne portent pas la queue, le peuple en général la porte parce qu'elle est un symbole national. On considère ceux qui se dispensent de la porter comme ayant renoncé à leur nationalité.

La queue est un symbole national.

Sur 246 convertis au Christianisme, j'en connais deux qui ont volontairement renoncé à leurs queues ; si on l'avait exigé, tous, je crois, l'auraient fait raser.

Les enseignements de l'évangile du Christ et la civilisation chrétienne sont supérieurs à la religion et à la civilisation.

Une immigration venue de la Nouvelle-Angleterre serait déjà assimilée, en partie, sous les rapports religieux et politiques ; elle serait en conséquence préférable à celle de l'Asie. Quant à présent, je suis en faveur d'une immigration sans restriction.

Une immigration de la Nouvelle Angleterre préférable.

En faveur d'une immigration illimitée.

Les Chinois sont aussi susceptibles d'assimilation que plusieurs des éléments qui sont actuellement en voie d'assimilation.

STOUT.

ARTHUR B. STOUT, médecin, membre du Bureau de Santé de l'Etat, et résidant en Californie depuis 1849, est assermenté et interrogé :

Jusqu'aux six années dernières, j'ai résidé dans le voisinage des Chinois, au milieu de leur quartier. J'ai été un des derniers à l'abandonner.

Sous le rapport physique, les Chinois sont de petite taille et ne sont pas musculeux, mais leur système musculaire est vigoureux. Ils sont spirituels, vifs et forts pour leur stature. Ce sont des hommes d'un poids assez léger ; mais doués d'une grande activité, et d'une force extraordinaire pour le travail. Leur santé, comparée aux même clases placées dans les mêmes conditions, est, en général, meilleure que celle des blancs, parce que leurs habitudes frugales les exposent à moins de maladies que les gens qui commettent des excès.

Les Chinois sont de petite taille, non musculeux, mais leur système musculaire est vigoureux.

Capables d'une activité remarquable pour leur poids.

Leur santé meilleure que celle des mêmes classes de blancs à cause de la frugalité de leur vie.

Avant mon départ du quartier chinois, à l'exception de l'incendie général de 1849 et de quelques bâtisses brûlées dans la rue Stockton, il y a eu peu d'incendies importants. Un bien petit nombre se sont déclarés dans la ville chinoise.

Peu d'incendies ont eu leur origine dans le quartier chinois.

Pendant que j'habitais ce quartier, aucune maladie ou épidémie pestilentielle n'a pris son origine, ou ne s'est répandue parmi eux. Ils vivent souvent très entassés dans leurs habitations.

N'a connaissance d'aucune maladie pestilentielle.

Ils mangent pour vivre et ne vivent pas pour manger. Ils vivent très proprement et ne boivent pas de whiskey. Je n'ai pas encore vu un Chinois ivre. Artisans et manœuvres se tiennent dans une grande propreté ; ils emploient plus d'eau pour leurs ablutions que pour la cuisine. Les femmes sont généralement plus propres que celles des autres races qui suivent la même occupation dans les autres localités.

Ils ne mangent que pour vivre. Ils sont propres et font un usage d'eau tout-à-fait libéral.

La proportion des décès est plus grande parmi les blancs que parmi les Chinois.

Mortalité moins considérable chez les Chinois.

Quant aux épidémies, la petite vérole a régnée parmi eux comme parmi les blancs, mais il y a eu, en proportion de la population, moins de cas parmi eux que parmi la population blanche. La petite vérole nous vient de trois sources : Elle existait en Californie, où elle a régné sérieusement et s'est propagée vers le nord, en passant par San Francisco et autres parties de l'Etat ; quelques cas, peu nombreux, nous ont été apportés de la Chine ; mais elle avait existé à un dégré considérable longtemps avant l'arrivée des Chinois en ce pays. Dès les premiers temps de l'établissement de la Californie, je me rappelle avoir envoyé du vaccin à l'agent des Sauvages, dans le Territoire de Washington, pour vacciner une tribu, alors décimée par cette maladie. Elle est endémique ici ; elle nous vient de la basse Californie ; et enfin, elle nous a été, dans la minorité des cas, apportée sur les navires arrivant de la Chine.

Moins de la moitié des cas de petite vérole dus à la Chine ou aux Chinois.

Le cri de haro qui s'est élevé contre la lèpre est une farce. C'est une maladie des temps passés et qui ne peut reparaître de nouveau à cause des progrès de la civilisation et du changement qui s'est produit dans les habitudes de la vie. Je la regarde comme maladie curable, et je ne crois aucunement qu'elle puisse se communiquer rapidement par contagion. Si l'on couchait avec un lépreux pendant six mois ou un an, si l'on se trouvait en contact immédiat avec lui, respirant longtemps le même air et recevant sur la peau le produit de la desquamation qui s'opère sur sa personne, on pourrait très-probablement contracter le mal ; mais c'est une de ces maladies chroniques qui, quoique contagieuses de la manière dont je viens de parler, ne doit exciter aucune crainte ; elle est loin d'être aussi horrible que certaines affections de la peau que nous voyons parmi nous, telles que le psoriasis ou le phtosis.

Le cri qui s'est élevé contre la lèpre est une farce.

Leur mode de vie étant différent du nôtre, l'apparence de leurs hôpitaux diffère également des nôtres. On n'y voit pas de lits ; les malades sont couchés sur des nattes placées sur le plancher qui est proprement entretenu. Quelquefois il arrive que ces nattes ne sont pas changées, et on remarque une négligence grossière. Les hôpitaux d'Europe présentaient, il y a quelques années encore, le même spectacle de négligence et d'inhumanité que ceux des Chinois ici.

Hôpitaux.

Ils ont leur propre système médical et leurs médecins. Ces médecins ne sont pas forts en anatomie et en physiologie, et n'ont qu'une très faible connaissance de la chirurgie. Les Chinois n'aiment pas les opérations chirurgicales. Ils désirent beaucoup établir un hôpital général et un hôpital des variolés pour leur propre nation, comme en possèdent les Français et les Allemands.

Connaissances médicales.

Le traitement des malades varie beaucoup. La tendresse montrée aux malades par ceux qui les connaissent n'est surpassée nulle part. Leurs amis leur prodiguent les meilleures soins. Si un malade paie, il sera assez bien traité, sinon il sera très négligé. Ils paraissent vouloir soigner leurs malades du mieux qu'il leur est possible. Je n'ai jamais vu de Chinois déposés dans la rue pour y mourir, mais j'en ai entendu parler.

Tendresse témoignée aux malades par leurs amis.

A entendu parler de malade deposés dans la rue pour y mourir, mais ne l'a jamais vu.

Ce sont d'excellents locataires. Avant de louer ma propriété, que j'ai abandonnée à cause de la localité, je ne pouvais trouver que des locataires

Bons locataires.

très peu sûrs, beaucoup me faisaient perdre leur loyer, ou endommageaient la propriété, etc. Les locataires actuels me paient ponctuellement des loyers plus élevés. On n'entends ni jurements, ni bruit ; on ne remarque aucun trouble, aucun tumulte dans leurs logements.

La malpropreté n'est pas plus grande que dans d'autres parties de la cite.

La malpropreté du quartier chinois ne dépasse pas beaucoup ce que l'on voit dans d'autres parties de la cité, habitées par des gens d'autre origine. On a porté des accusations exapérées contre les Chinois à cet égard ; cependant je ne prétends pas dire que ce quartier ne laisse pas à désirer sous le rapport de la propreté. Ils seraient propres si on les forçait de l'être. Les autorités municipales se chargent du nettoyage de la cité, mais elles abandonnent les Chinois à eux-mêmes, ils entretiennent leur quartier à leurs propres frais.

Sauf aux heures matinales où on les oblige à déposer les ordures dans les rues, ce qui est sale et dégoûtant, les rues sont tout-à-fait propres.

Les Chinois sont très maltraités.

De temps à autre, les Chinois ont des querelles et des batailles entre eux ; ils se battent avec acharnement quand ils le font ; mais sauf ces cas, rares cependant, je n'ai jamais eu connaissance d'aucun trouble dans ce quartier.

On a moins de reproches à leur faire qu'ils ne peuvent nous en adresser. On porte beaucoup d'accusations contre eux, bien qu'ils n'en fournissent que très peu d'occasions ; et cela, non pas parce qu'ils manquent de courage, mais parce qu'ils sont intimidés et qu'ils préfèrent vivre en paix. S'ils n'étaient pas si maltraités, je pense qu'ils auraient plus de considération pour les Américains. Ils résistent quelquefois à la force, mais, en général, ils s'y soumettent et s'éloignent. J'ai été témoin de beaucoup d'assauts commis sur les Chinois en plein jour.

Hoodlums.

Leur hôpital, sur la rue Clay, tombe en ruine parce que les hoodlums des environs le bombardent constament à coup de pierres.

La police fait son devoir envers les Chinois non pas parce que les constables aiment à prendre leur part, mais simplement parce qu'ils y sont obligés par leur serment d'office.

La syphilis n'est pas pire chez les Chinois que chez les autres nations.

La syphilis existe parmi eux comme parmi les autres races, mais je ne pense pas qu'elle soit plus fréquente ou plus dangereuse chez les Chinois que celle que l'on observe chez les autres nations. Dans quelques parties de l'Europe, la maladie est fatale dans l'espace de trois jours.

Il faudrait plus de prostituées.

On dit qu'il y a 4,000 prostituées dans l'Etat, et que 1,000 de ces femmes résident dats la cité. Ce nombre n'est pas suffisant ; il en faudrait plus. La prostitution est irrépressible ; c'est une nécessité. Avec un certain nombre de femmes de cette classe, la famille est beaucoup plus sacrée et plus pure. C'est une absurdité de prétendre que la maladie est propagée parmi les jeunes garçons par ces femmes chinoises.

Hoodlums.

Les hoodlums, les garçons qui les visitent, le font plutôt pour les molester, leur causer du trouble et des désagréments que pour s'en servir ; et lorsqu'il s'en servent, il ne contractent pas plus de maladies qu'en allant dans d'autres mauvais lieux.

Les prostituées ne démoralisent pas nos jeunes garçons de race blanche.

Qnand on avance que la moralité de nos jeunes gens de race blanche est influencée par le contact des Chinois, on se rend coupable d'exagération grossière. Très peu de jeunes garçon, dans tous les cas, visitent ces prostituées dans le but de s'en servir. Il peuvent s'adresser plus haut et avoir mieux. Les prostituées chinoises n'exercent aucune influence sur la population respectable, tandis que celles de race blanche produisent un effet démoralisateur sur elle ; mais cela est inévitable. Lorsque des hommes n'ont pas le moyen de se marier et de vivre en famille, ils sont néanmoins sujets à la loi narurelle, et ils visitent nécessairement les prostituées. S'il est permis de faire une comparaison, les prostituées blanches, qui étalent leurs riches parures sur nos promenades publiques, exercent

probablement une influence plus malfaisante sur nos jeunes filles pauvres que les prostituées chinoises. Si l'on accuse ces filles de produire une influence fâcheuse sur nos jeunes garçons, on devrait plutôt attribuer ce résultat, sur notre côte, aux prostituées de race blanche qu'aux chinoises.

Ne s'enivrent pas.

Les vols à garotte ou de grands chemins, l'ivresse turbulente, etc., n'existent pas, à ma connaisance, chez les Chinois, bien que ces crimes soient bien communs. Je n'ai jamais vu un Chinois ivre ; ils boivent du whiskey quelquefois, mais modérément. Ils se livrent plutôt à l'usage de l'opium ; mais les cas où ils deviennent maniaques et perdent leur santé en conséquence, sont moins fréquents.

J'ai lu le témoignage du Dr. Meares, et bien que je le considère comme un homme d'une haute véracité et d'une grande probité, je pense qu'il a exagéré les choses, par suite de son aversion pour les Chinois.

L'agitation sur la question chinoise me cause beaucoup de dommage.

La loi concernant l'air cube.

La loi concernant l'air cube a été mal interpreté, et elle a été appliquée simplement et entièrement dans le but d'envoyer et de chasser les Chinois ; si elle était appliquée à toute les classes, on trouverait presque tous les pâtés de maisons défectueux sous ce rapport. Cette loi est violée par les blancs comme par les Chinois. On a pu, cependant, l'appliquer aux blancs de temps à autre.

Prostitution.

Quant à la prostitution chinoise, je pense que l'on devrait permettre aux prostituées de venir en ce pays avec la même facilité que les autres immigrants ; et je suis convaincu que si 20,000 femmes chinoises respectables et vertueuses étaient amenées en cette cité, et acceptées dans la communité—dans la famille humaine—ce serait un grand avantage. La municipalité devrait employer des moyens légitimes, et des lois somptuaires convenables pour sauvegarder la morale dans la cité ; mais je ne crois pas que l'expulsion entière de ces femmes nous fasse aucun bien. Je suis sincèrement désireux de voir diminuer cette plaie autant que possible, comme toutes les autres infortunes humaines.

L'expulsion complète ne ferait aucun bien.

Ne peuvent pas s'assimiler complètement.

Les Chinois ne peuvent pas s'assimiler à notre population. On n'a jamais vu deux races différentes s'assimiler parfaitement. Les blancs et les nègres contractent des mariages, et cependant les quarterons et les octorons diffèrent entièrement de leurs ascendants. Il y eu de ces mariages mixtes déjà dans la cité. Je crois que si une femme chinoise et un homme de race blanche, tous deux irréprochables sous tous les rapports, se mariaient, le croisement de race serait beaucoup plus avantageux que celui de la race blanche avec les races nègre ou indienne.

Mariages mixtes.

L'opposition est un mélange de jalousie et d'ignorance combinées.

L'opposition que l'on fait aux Chinois est due à l'idée fausse que l'on s'est formée que les Chinois font la compétition à certaines classes, les classes ouvrières. C'est un mélange de jalousie et d'ignorance combinées. La classe la plus intelligente et la plus instruite de notre population est celle qui est le plus en faveur des Chinois, et il en est de même de toutes les personnes qui tiennent maison, qui vivent de la vie de famille dans la cité.

Ils inspirent autant de confiance comme domestiques que les autres races.

Beaucoup de Chinois sont employés en qualité de domestiques. Je pense qu'on leur accorde la même confiance qu'aux autres domestiques blancs ou noirs.

Rappelé de nouveau, le témoin est transquestionné concernant le changement d'opinion qui s'est opéré en lui concernaut cette question.

Les Chinois peuvent acquérir des propriétés, pourquoi ne pas leur accorder le droit de naturalisation ? Le courant d'immigration de mauvaise qualité qui nous vient d'Europe et d'ailleurs, est aussi fort que celui qui nous vient de l'Asie.

La race chinoise touche aux deux extrêmes. Suivant leur système

Bons et mauvais spécimens de Chinois.

d'éducation et de religion, vous pouvez rencontrer chez eux le plus haut degré de lumières et la plus grande dégradation. La Chine n'a pas produit de plus grands scélérats que l'Angleterre, la France, l'Allemagne ou les Etats-Unis, mais elle en a produit en plus grand nombre.

Les blancs ne pourraient pas vivre comme les locataires Chinois.

Les Américains ou les Européens respectables ne peuvent pas vivre en Californie dans des logements semblables à ceux des Chinois, et il n'est pas nécessaire qu'ils le fassent non plus ; ils pourraient dormir dans les mêmes appartements mais non pas sans blesser les lois de la civilisation, de la décence et de la morale.

Ils ne nuisent pas à la main-d'œuvre blanche.

Les Chinois ne nuisent pas aux diverses industries des autres classes laborieuses, leurs occupations ne sont pas les mêmes.

DYE.

WILLIAM M. DYE, avocat d'une compagnie d'assurance, est assermenté et interrogé :

Moins de pertes sur les polices d'assurances Chinoises.

Ceux qui ont assuré les propriétés chinoises ont fait de tels profits, qu'on offre une prime pour l'assurance de cette classe de propriétés et qu'on la préfère de beaucoup à celle des blancs. Il y a moins de pertes ; le nombre n'en est peut-être pas moins grand, mais elle ne sont pas aussi considérables généralement. Il y a moins d'incendies dans le quartier chinois que dans les autres parties de la cité, proportion gardée pour le nombre des bâtisses. Depuis seize ans, il n'y a pas eu une seule maison entièrement consumée dans la ville Chinoise. Deux ou trois bicoques ont été complètement détruites ; — mais elles avaient peu de valeur — de $200 à $500 pièce environ. La compagnie que je représente, celle de "Liverpool, de Londres et du Globe," a payé $60,000,000 de pertes dans les Etats-Unis. L'agent supérieur de cette compagnie dit qu'il préfère régler une perte avec les Chinois qu'avec les blancs ; qu'ils sont beaucoup plus raisonnables en cas d'incendie ou de pertes partielles. La compagnie de "Placements de l'Etat." une compagnie locale, assure les propriétés chinoises, et offre de plus fortes primes que toute autre compagnie pour les obtenir. Quelques compagnies paie cinq pour cent aux agents qui leur apportent des affaires ; quelques-uns paient jusqu'à dix et même quinze pour cent. La compagnie de "Placements de l'Etat" paie quinze pour cent. Deux ou trois compagnies ont cessé d'assurer la propriété des Chinois.

Moins d'incendie. Les Chinois plus raisonnables en cas de feu ou de pertes partielles.

Buanderies.

L'établissement des buanderies chinoises, partout dans la cité, a eu l'effet d'élever le taux des assurances. Il y a des buanderies américaines dans le quartier chinois et dans les autres parties de la cité. Sans les Chinois, le blanchissage se ferait beaucoup plus communément, par les servantes, dans les familles. Ces établissements ont probablement absorbé cette industrie. Les blancs patronnent presque toutes ces buanderies.

Même prémiums d'assurance.

Le taux d'assurance sur la propriété est le même pour les blancs que pour les Chinois. Il n'y a pas un centin de différence. Il en est de même pour la propriété personnelle.

Les Chinois ne paient pas moins, probablement, que $5,000 à $6,000 par mois pour assurance contre le feu, et pas moins de $6,000 à $7,000 par mois, pour assurances maritimes.

Charles Crocker, constructeur de chemin de fer, est assermenté et interrogé :

Construction du "Central Pacific."

La construction du chemin de fer "Central Pacific" a été commencée avec une main-d'œuvre blanche et continuée de la sorte pendant un an et demi, lorsqu'on s'aperçut qu'elle n'était pas suffisante pour la compléter aussi promptement qu'on le désirait, et nous nous sommes vus alors dans la nécessité d'essayer la main-d'œuvre chinoise. Il existait beaucoup de préjugés contre eux et une certaine répugnance à les employer. Nous avons annoncé partout que nous avions besoin de main-d'œuvre blanche, et nous avons offert de bons prix, mais il nous a été impossible d'obtenir plus de 800 hommes. Nous avons alors essayé les Chinois et nous avons trouvé qu'ils travaillaient bien ; ensuite, lorsqu'il nous a fallu étendre nos travaux, couvrir plus de terrain, et pousser plus rapidement l'ouvrage, nous les avons placés d'abord aux travaux d'excavation les plus faciles, et enfin dans les coupes de roche. Partout où nous les avons placés, nous les avons trouvés excellents travailleurs, et ils ont fini par devenir tellement en faveur, que chaque fois que nous avions un ouvrage pressant, nous y mettions immédiatement des Chinois. Avant cela, ces travaux étaient confiés aux blancs ; et aujourd'hui, si j'avais un ouvrage important à faire promptement, si je n'avais qu'un temps limité pour le faire, je prendrais des Chinois pour ces travaux, parce qu'on peut se fier à eux, qu'ils sont assidus à l'ouvrage, qu'ils ont plus d'aptitude et de capacité pour les rudes travaux. Leur pouvoir de résistance à un travail dur et constant est égal à celui des blancs les plus vigoureux. Cette qualité a été éprouvée dans un tunnel, percé dans le granit, où on les fit travailler avec des mineurs de Cornouailles ; les Chinois d'un côté et ces mineurs de l'autre. Les premiers coupèrent plus de roc dans une semaine que les mineurs de Cornouailles. Pour l'usage du marteau et de la barre à mine ils ont égalé les meilleurs de ces mineurs. Ils sont très honnêtes et intelligents et remplissent fidèlement leurs engagements.

N'ont pu obtenir plus de 800 hommes, ont essayé les Chinois et trouvé qu'ils travaillent bien.

Les Chinois sont capables des plus rudes travaux, et loyaux.

La présence des Chinois au milieu de nous contribue beaucoup au progrès matériel de l'Etat. Sans eux, toutes les branches d'industrie souffriraient. Je crois que la main-d'œuvre chinoise tend à relever plutôt qu'à dégrader la main-d'œuvre blanche. Lorsque nous avons commencé à employer des Chinois, le nombre de blancs employés, au lieu de diminuer, augmenta bientôt de 800 à 2,500 et 3,000 ; et ces hommes, au lieu d'être occupés à remuer la terre, à manier le pic ou la pelle, sont devenus conducteurs d'attelages, artisans, contre-maîtres ; on leur a confié des travaux d'un ordre plus élevé, et ils ont reçu de bien meilleurs gages que si nous avions eu le même nombre de blancs employés à remuer la terre et à creuser le roc. J'en connais plusieurs qui ont été contre-maîtres, et qui ne s'étaient jamais attendus à être autre chose que des ouvriers terrassiers, des coupeurs de bois ou des porteurs d'eau, et qui actuellement sont des cultivateurs respectables et propriétaires de fermes. Leur point de départ a été la direction de la main-d'œuvre chinoise.

Sans eux tous les travaux souffriraient.

Tendent à relever la main-d'œuvre blanche.

Les Chinois que nous avons employés, étaient tous tempérents. Sur 10,000 que nous employions, je n'en ai jamais vu un seul ivre. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu un Chinois sous l'influence de la boisson. J'en ai vus sous l'influence de l'opium en entrant dans les chambres où ils en fumaient.

Parfaitement sobres.

Les a vus sous l'influence de l'opium.

Ils ont des habitudes paisibles lorsqu'ils travaillent par bandes. J'ai eu connaissance de batailles entre eux en deux ou trois circonstances—des batailles de clans. Nous avons eu une grève de Chinois—une grève pour obtenir des gages plus élevés ; mais je pense qu'ils avaient été excités par des émissaires de l'autre côté des Montagnes Rocheuses qui voulaient nous

Une grève parmi les Chinois.

retenir dans les montagnes tandis qu'ils travaillaient en plaine. Elle dura une semaine, et ils revinrent tous paisiblement.

Il y a du travail pour tous, et il n'y a aucun sujet de conflit entre l'ouvrier blanc et l'ouvrier chinois. Si le premier connaissait son propre intérêt, il serait satisfait de la proportion actuelle de la main-d'œuvre chinoise dans l'Etat. Il pourrait se faire que leur nombre augmentât de manière à causer du dommage, mais ils ne sont pas trop nombreux à présent. Un pour dix serait à peu près la proportion convenable. Si on les laisse tranquilles, la question de l'offre et de la demande se règlera d'elle-même. Je regarde les Chinois comme des hommes doués d'une intelligence plus qu'ordinaire, et ils ne viendront pas ici à moins d'y trouver un travail profitable.

Un cri factieux contre les Chinois.

Je crois que si cette question était discutée avec calme et impartialité devant le peuple, sans avoir recours à des appels violents et factieux, les huit-dixièmes de la population se prononceraient en faveur de la proportion actuelle de la main-d'œuvre chinoise, et désapprouveraient cette agitation anti-chinoise.

J'ai entendu des cultivateurs, des producteurs de fruits, des fabricants et des artisans exprimer l'opinion que l'immigration chinoise était avantageuse. Elle n'a pas l'effet de dégrader le travail libre de la race blanche comme le faisait l'esclavage des nègres dans le Sud—parce que le travail des Chinois n'est pas de nature servile. Nous n'avez pas le contrôle d'un Chinois sans le payer. Vous ne pouvez pas passer de contrat avec lui, ou avec son ami ou son prétendu maître, et employer son travail sans le payer. J'ai passé un contrat avec un marchand d'ici, Koopmanschap, qui m'a procuré 500 Chinois ; je n'ai jamais passé de contrat avec les Six Compagnies. Nous nous sommes procuré des Chinois par l'entremise de la maison Sisson, Wallace & Cie., de cette cité—des Américains. Ils les rassemblent un par un, ils en trouvent peut-être, deux, trois ou quatre en un endroit, puis ils les forment en bandes, dont chacune est numérotée. Chaque bande a son comptable pour tenir les comptes. Nous avons un contre-maître qui tient les comptes de la bande et lui donne crédit pour son travail. Quand vient le jour de la paie le chef chinois de la bande reçoit les gages de tous les individus qui la composent, et l'argent est divisé entre eux.

Les Chinois que nous avons ici ne sont pas aussi utiles à l'Etat que le serait un même nombre d'immigrants venus de l'Etat de New-York ou de la Nouvelle-Angleterre ; mais leur présence ici n'empêche pas, et n'a pas empêché ceux de l'Est de venir. Au contraire, si un immigrant de la Nouvelle-Angleterre arrive ici, il peut employer les Chinois pour défricher une ferme, et la cultiver après qu'elle est mise en état. Je ne pense pas qu'un seul Chinois soit esclave. Je ne crois pas non plus que rien de semblable au système espagnol des peons existe ici parmi les Chinois. Il est certain aussi que les blancs sont plus utile au pays que les Chinois. La main-d'œuvre fournie par ceux-ci ne vaut pas mieux que celle des blancs, mais elle en tient lieu admirablement bien. Le pauvre de race blanche était dégradé par l'esclavage des nègres, parce que le travail de ces derniers était de nature servile ; mais ceux-ci étant libres à présent, et payés pour leur travail, la première ou la seconde génération blanche qui suivra ne se sentira pas humiliée de travailler avec eux. J'ai donné quelque argent à nos missionnaires ici. Je suis entrepreneur de transport public, et je préfèrerais les blancs aux Chinois comme passagers. Si nous n'avions pas de passagers Chinois entre ce port et Hong Kong, nos lignes de steamers pourraient être exploitées avec profit.

Préfère les blancs.

Ne devraient pas voter.

Je ne pense pas qu'il soit à propos d'admettre les Chinois aux droits de citoyens ; la présence d'une classe nombreuse d'hommes privés du droit de vote n'est pas non plus à désirer. Je crois qu'un certain degré d'éduca-

tion doit être exigé de tout citoyen avant de lui accorder le droit de voter. Si un Chinois a demeuré assez longtemps dans le pays pour apprendre la langue et en comprendre nos institutions, il est en état de donner son vote tout aussi bien que moi, et je lui permettrais de voter. Mais je ne pense pas que les Chinois résident jamais assez longtemps dans le pays pour devenir de bons citoyens, et je ne leur accorderais pas les droits de citoyens. Ils ne se soucient pas de nos institutions politiques. Ils sont inoffensifs et indifférents, et ils n'affecteraient notre système politique, notre moralité et notre condition en aucune manière que ce soit.

Un blanc peut sans déroger travailler à côté d'un Chinois, si tous deux sont payés pour leur travail. Il existe une certaine répugnance à ce sujet ; mais je crois que ce préjugé est en train de disparaître promptement. Je n'aimerais pas à voir ici un nombre égal de Chinois et de blancs.

Nous payions $35 aux Chinois, et ils se nourrissaient ; leurs achats au magasin s'élevaient à $9 par mois en moyenne. Un blanc peut vivre avec les mêmes gages. Au prix actuel des provisions, des habits, etc., un ouvrier de race blanche, avec une famille, se verrait obligé de vivre très économiquement et très simplement avec une piastre par jour. Les besoins strictement nécessaires à un homme sont peu nombreux, et une piastre par jour suffit à acheter une assez bonne quantité de provisions communes et ordinaires—de la bonne viande et de la bonne farine. Je crois l'homme de race blanche supérieur au Chinois. Dès qu'il s'agit d'intelligence entre l'homme blanc et l'homme de couleur, le premier est sûr de remporter la palme. Lorsqu'un ouvrier de race blanche travaille à côté d'un Chinois, il est naturellement poussé à faire de plus grands efforts, et il arrive toujours le premier au but. Je crois que l'homme blanc est doué d'une meilleure tête que le Chinois, et que s'il se voit enlever un genre de travail inférieur, il aspirera à quelque chose de plus élevé.

Croit que le blanc est doué de plus d'intelligence que le Chinois.

Le nombre de Chinois est moins élevé à présent, en proportion de la population blanche, qu'il ne l'était il y a dix ans et en 1860.

Le nombre des Chinois, en proportion des blancs, est moins élevé qu'en 1860.

La population blanche en 1860 était, je pense, d'environ 600,000 âmes.

L'immigrant de race blanche a plus de valeur pour le pays que tout autre, parce qu'il peut devenir membre de nos institutions, et qu'enfin c'est un blanc vivant parmi les blancs, mais je voudrais voir le nombre des Chinois aujourd'hui en proportion de l'autre immigration. Si nous avions une population blanche de 12,000,000, je ne pense pas que 1,000,000 de Chinois seraient trop nombreux pour faire nos travaux, et l'Etat gagnerait en prospérité par leur présence.

Une population homogène vaut mieux qu'une population hétérogène.

Il existe dans cet Etat un préjugé contre les Chinois qui leur fait tort. Je ne crois pas que la majorité du peuple approuve cette oppression. Le sentiment anti-chinois n'est pas ce qu'il était il y a six mois ; l'agitation qui menaçait de tout balayer devant elle, s'est éteinte. Nous avons parmi notre population une classe qui ne connait aucun frein, et qui, si elle est excitée par quelque préjugé de classe, se portera à des violences qu'elle ne commettrait pas sans cause excitante.

Préjugés de classe.

HENRY K. W. CLARKE, avocat de profession, agriculteur pratique, et résidant en Californie depuis 1849, est assermenté et interrogé :

CLARKE.

Les Chinois sont généralement employés comme cuisiniers dans les familles de cultivateurs et dans les hôtels aux environs de ma ferme, et comme domestiques, dans la plupart des cas, en dehors des grandes villes. Vous verrez rarement une Américaine de naissance remplir ces situationa.

Rôles qu'ils remplissent.

Ils sont employés aussi dans les fabriques, sur les chemin sde fer, à la construction des digues ou chaussées, et à la culture des fruits. J'en ai vus quelquefois, mais assez rarement, conduisant la charrue.

Caractère supérieur des ouvriers Chinois.

La condition morale des classes ouvrières chinoises est remarquablement bonne, elle n'est sujette à aucun de ces vices si communs dans le public. Ils sont éminemment tempérants ; c'est la nation la plus paisible et la plus docile que j'ai jamais vue. Les Chinois sont, avec les Portugais, les deux classes les plus industrieuses de la Californie, et cette qualité est accompagnée chez eux de beaucoup d'économie. Pour la fidélité, ils sont au moins égaux aux autres ouvriers.

Ils sont payés aussi cher que les blancs.

Quant à leurs services, je pense que nous payons aux Chinois des gages aussi élevés qu'aux blancs pour les mêmes travaux. Les cuisiniers reçoivent jusqu'à $40 par mois. Nous préférons des femmes blanches, mais il est impossible de les induire à venir à la campagne pour ce genre de travail. Il est très difficile, même dans les cités, de se procurer des jeunes filles, bonnes à tout faire, dans une famille peu nombreuse. Les Chinois font tout ce qu'il y a à faire dans une maison, tout l'ouvrage d'une telle famille.

Leur but en venant ici.

J'ai entendu parler, et j'ai lu beaucoup de choses sur le travail des coolies, et d'après mes propres observations, je suis convaincu que tout cela est faux. Ils viennent ici, comme les autres, dans le but de faire de l'argent, avec l'intention de s'en retourner ; nn bon nombre resteraient et deviendraient des citoyens permanents s'ils étaient encouragés à le faire.

Un Chinois américanisé.

Je connais un jeune Chinois qui a appris à lire et à écrire l'anglais. Il était d'abord employé comme garçon d'écurie ; possédant une disposition naturelle à manier le crayon, il est devenu un artiste et un peintre habile. Il a adopté le costume américain et vécut à San Diego pendant bien des années. Je le crois aussi instruit qu'aucun ouvrier de cet Etat, et aussi attaché à nos institutions. Il est bien traité et tout le monde parle de lui en termes favorables. Le changement qu'il a opéré dans ses habitudes, etc., en est cause sans doute. En 1866, il me pria de faire les démarches nécessaires pour le faire naturaliser. Je l'ai fait. La cour m'informa qu'elle était sous l'impression que les Chinois ne pouvaient pas devenir citoyens. Sans recevoir sa déclaration, elle prit la question en délibéré, et finalement elle ne s'en occupa plus. Ce Chinois aurait fait un aussi bon citoyen qu'aucun de ceux que nous avons.

Demande de papiers de naturalisation.

Leur traitement.

Leur traitement ici, de la part de certaines classes, généralement la basse classe, a été très brutal. Mais la grande majorité de la population, je pense, les a très bien traités.

Travailler d'anciennes concessions minières (old claims), est un ouvrage très fatiguant. Je crois qu'un Chinois fera toute espèce de travail si vous le payez. Quoiqu'ils ne soient pas doués d'une grande force musculaire, ils sont éminemment actifs et patients au travril. Les Chinois sont occcupés à miner dans les tunnels, à construire des levées sur nos terres submergées et à tous les travaux de ce genre.

Possèdant peu de force musculaire mais sont patients au travail.

Fidèles à leurs obligations.

Ils se rendent parfaitement compte des obligations d'un contrat, et vous pouvez vous fier à eux. Je n'ai jamais eu aucun cas de litige avec un Chinois. Il y a eu des procès entre eux et les blancs. En fait de véracité, ils peuvent soutenir la comparaison avec les blancs de même classe.

Parjure.

Nous avons des lois contre le parjure, mais elles ne sont pas appliquées. Le parjure est très fréquent dans nos cours et n'est pas limité à la basse classe. Classe pour classe, les Chinois valent les blancs sous le rapport de la véracité

L'emploi des Chinois tend à relever le niveau de la main-d'œuvre blanche.

J'ai toujours considéré que leur emploi a une tendance à élever le niveau de la main-d'œuvre blanche. Dans les travaux de ferme, je regarde le Chinois comme une machine économisant le travail.

San Francisco, 15 novembre 1870.

L'interrogatoire de Henry K. W. Clarke est continué :

Limiter l'immigration chinoise par la législation serait violer les traités avec la Chine. Ce serait une mauvaise conduite politique. Ces immigrants nous venant d'un port anglais, sur des navires anglais, la question devrait nécessairement être réglée entre l'Angleterre et notre gouvernement.

Traité.

Mauvaise politique de limiter l'immigration Chinoise.

Les Chinois, par leurs habitudes, diffèrent entièrement des noirs. Ils s'habillent autrement que nous, ont entre eux des relations différentes des nôtres, leur manière de traiter les femmes est également différente. Leur manière de vivre n'est pas la même non plus. On connait très peu ce qu'ils pensent de nos institutions républicaines. La masse de notre population les regarde comme une race inférieure. Depuis le moment de leur arrivée jusqu'à ce qu'ils retournent en Chine, ou meurent ici, on leur fait une opposition constante, on élève une nouvelle muraille chinoise entre eux et nous, ce qui a l'effet d'en faire une colonie ou une population distincte.

Une nation distincte séparée incapable d'assimilation.

Parlant le Chinois, et ignorant la langue anglaise, ils s'associent nécessairement entre eux. Je pense que les Chinois se mêleraient à la population américaine tout comme les Irlandais et les Allemands, s'ils étaient traités de la même manière.

Un Chinois et une américaine ne peuvent s'unir, à cause des difficultés que nous apportons à cette union, mais non pas à cause d'aucun obstacle naturel. Rien dans leur nature, dans leurs dispositions ou leurs habitudes ne peut empêcher les Chinois d'adopter, avec le temps, les habitudes et les coutumes américaines. Je ne pense pas que leur travail ait un caractère semi-servile.

Rien n'empêche les Chinois de se mêler à nous.

La main-d'œuvre Chinoise n'a pas un caractère semi-servile.

Je suis d'opinion qu'une population hétérogène vaut mieux pour le pays qu'une population homogène. Une nation fait de plus grands progrès.

L'ignorance est la cause et la vraie source de l'opposition que l'on fait aux Chinois. Des personnes plus intelligentes, et qui désirent profiter de cette ignorance s'en servent dans un but politique. Il existait jadis contre les Irlandais un préjugé aussi fort que celui que l'on remarque aujourd'hui contre les Chinois. Mais ces préjugés disparaissent à mesure que la population devient plus éclairée.

L'opposition aux Chinois est fille de l'ignorance ; les politiciens s'en servent.

Le juge Campbell s'accorde avec moi sur cette question—l'avantage de la main-d'œuvre chinoise—de même que plusieurs de mes voisins qui n'emploient pas de Chinois. Je ne puis pas dire que la presse quotidienne de San Francisco favorise l'immigration chinoise comme moi. Chaque journal est forcé de plaire à ses lecteurs.

Quant à l'immigration chinoise, je n'ai aucune objection à ce que l'on sache que ceux qui diffèrent d'opinion avec moi ne connaissent pas la question. Ils peuvent connaître d'autres questions, mais ils ignorent celle-ci.

La classe que nous appelons non-productive est en grande partie celle qui fait cette opposition aux Chinois.

Je sais que l'on s'est conduit d'une manière outrageante envers les Chinois d'Antioche, il y a un an environ, mais je n'en connais pas les circonstances.

Outrages.

Je regarde les résolutions adoptées par les partis politiques comme une course ou un effort dans le but d'obtenir un vote particulier. Dans une conversation avec le juge Glascock, à propos des résolutions passées à l'assemblée démocratique contre les Chinois, il me dit : "Oh, nous agissons aussi simplement dans un but politique ; mais comme citoyen de la Cali-

L'opinion générale parmi les hommes politiques est que les Chinois sont utiles. Ils ne favorisent cette agitation que dans un but politique.

fornie, je suis aussi en favenr de l'immigration chinoise que vous l'êtes." Je suis convaincu, par expérience, que c'est là l'opinion dominante parmi les homme politiques.

BABCOCK.

William F. Babcock, résidant en Californie depuis 1852, est assermenté et interrogé :

Le témoignage donné par ce monsieur est semblable à celui qu'il a donné devant la Commission Canadienne (Voir Témoignages, p. 14).

EVANS.

West Evans, commerçant de traverses de chemins de fer, résidant dans le pays depuis vingt-cinq ans, est assermenté et interogé :

Les Chinois sont supérieurs pour la construction des chemins de fer.

Pour la fabrication des traverses de chemins de fer, j'ai employé des ouvriers blancs ; mais pour la construction des mêmes chemins, j'emploie exclusivement des Chinois. Ceux-ci nous conviennent beaucoup mieux généralement. Dans la saison des travaux pressants, j'ai probablement employé entre 400 et 500 blancs. J'avais annoncé, il y a un an ou deux, qu'il me fallait 100 hommes. J'ai envoyé au delà de 100 hommes à l'ouvrage; sur ce nombre, 20 ou 30 seulement sont restés à travailler. Ils ont trouvé l'ouvrage trop dur.

Les blancs sont sujets à violer leurs engagements.

Il y a eu danger de conflit à Mendocino entre les blancs et les Chinois ; la difficulté est venue des Irlandais qui ont ordonné à mon surintendant de renvoyer tous les Chinois.

J'ai besoin de monde actuellement, et je ne puis en trouver. Dans la construction du chemin, nous avons donné aux hommes d'abord $40 avec la nourriture ; si un homme valait plus, nous lui donnions ce qu'il valait. Nous avons payé quelques hommes, employés à la construction des ponts, jusqu'à $110 par mois.

Le témoin n'a jamais vu de trouble entre blancs et Chinois sauf dans le cas des Irlandais catholiques

A certaines époques, pendant les campagnes électorales, les hommes deviennent mécontents et nous causent du trouble. Je n'ai jamais vu de difficultés entre les blancs et les Chinois, sauf dans le cas des Irlandais catholiques. Les Irlandais protestants, ou les blancs d'autres origines, ne s'occupent jamais d'eux. L'opposition aux Chinois est due aux politiciens et à la classe dont je viens de parler. Je n'ai jamais entendu dire qu'un homme d'affaires ait été opposé aux Chinois.

Les Chinois ont été utiles à l'Etat.

Les Chinois ont rendu service à l'Etat. J'ai fait des travaux qu'il m'aurait été impossible d'exécuter sans eux. S'il y avait eu des blancs ici, et qu'ils eussent voulu travailler, j'aurais pu les faire. J'ai essayé d'avoir des blancs pour ces travaux, et je n'ai pas pu en trouver. Il est tout probable qu'un grand nombre de blancs appartenant aux classes ouvrières sont venus ici l'an dernier et l'année précédente, et sont retournés dans l'Est, mais ils l'ont fait parce qu'ils n'ont pas voulu travailler. Les blancs ne sont pas généralement des vagabonds, mais beaucoup d'entre eux aiment à choisir l'ouvrage qui leur conviemt. La main-d'œuvre est classée. Il y a dans l'Etat du travail pour tous, si l'on veut travailler.

Quelques blancs veulent choisir leur ouvrage. La main-d'œuvre est clasée.

STROBRIDGE.

James H. Strobridge, constructeur de chemins de fer, et résidant dans l'Etat depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé :

N'ont pas pu se procurer de main-d'œuvre blanche.

J'ai été surintendant de construction sur le "Central Pacific" qui a été commencé avec une main-d'œuvre blanche. Nous avions besoin de plusieurs milliers d'hommes, mais nous n'avons jamais pu nous en procurer plus de

700 ou 800. Alors nous avons employé les Chinois ; à une certaine époque nous en avons eu au moins 10,000. Le nombre des blancs a été augmenté jusqu'à 2,000 ou 2,500 ; ils ont été employés en qualité de contre-maîtres, de conducteurs d'attelages, et de garçons d'écurie.

Le nombre de blancs augmente par l'emploi des Chinois.

Les Chinois sont bons travailleurs et aussi loyaux et honnêtes que toute autre nation—beaucoup plus loyaux même ; ils ne s'enivraient pas, et ne quittaient pas l'ouvrage comme les blancs le faisaient. Ils nous étaient fournis par différentes compagnies dont les membres étaient tantôt blancs et tantôt Chinois. En dernier lieu, Sisson, Wallace & Cie nous ont procuré presque tous les Chinois que nous employions.

Les Chinois sont fiables.

Fournis par des compagnies.

Quelques-uns de nos Chinois n'étaient pas assidus à l'ouvrage. Les artisans de race blanche sont généralement des hommes honnêtes sous ce rapport. Les conducteurs de chevaux et les hommes d'écurie, en général, ne l'étaient pas ; et les blancs travaillant aux excavations n'étaient pas assidus non plus. Nos contre-maîtres étaient très peu rangés ; les sept-huitièmes de ces contre-maîtres avaient été choisis parmi les hommes qui étaient auparavant occupés à manier la pelle ou la barre à mine. Les hommes qui sont employés aux travaux publics sont généralement peu rangés. C'est à peu près la même chose sur les chemins de fer construits dans la Nouvelle-Angleterre, seulement les hommes sont plus turbulents là qu'ici.

Quelques Chinois peu assidus à l'ouvrage.

Les hommes qui sont employés aux travaux publics sont généralement peu rangés.

Les Chinois n'étaient pas plus dociles lorsqu'ils étaient à l'ouvrage que les blancs ; avec ces derniers, nous avions du trouble après la paie, lorsqu'ils s'enivraient. Les sept-dixièmes des employés blancs, excepté les artisans, s'enivraient et devenaient extrêmement turbulents après qu'on les avait payés. La même chose arrive dans d'autres Etats où l'on construit des chemins de fer. Nous n'avions aucune difficulté à mettre les blancs à toute espèce d'ouvrage, à miner dans les coupes de rochers ou à d'autres travaux semblables, mais la chose était très-difficile avec les Chinois s'il fallait les mettre à miner le roc ou les employer à des travaux très durs, parce qu'ils n'y étaient pas habitués. Les Chinois coûtent moins cher. Je ne les aime pas pour plusieurs raisons. Nous pouvons les employer sans éprouver trop de difficultés. S'ils avaient pu faire une plus grande quantité d'ouvrage, j'aurais été plus satisfait d'eux.

Les sept-dixièmes des ouvriers blancs s'enivraient et devenaient turbulents après la paie.

Difficile d'employer les Chinois à de durs travaux. Le témoin n'a pas été entièrement satisfait d'eux comme travailleurs.

En bandes nombreuses, les Chinois seraient préférables ; il est difficile de contrôler de larges corps d'ouvriers blancs après qu'ils ont été payés. Ils font une noce. Sauf ce défaut, je les préférerais. Il n'y a pas beaucoup de différence entre le travail exécuté par une bande d'ouvriers blancs et une bande de Chinois, lorsqu'ils sont bien conduits.

Il est difficile de contrôler un grand nombre d'ouvriers blancs après qu'ils ont été payés. Ils font la noce.

CHARLES S. PECK, charretier, résidant en Californie, depuis 18 ans, est assermenté et interrogé : **PECK.**

Nous faisons pour environ $25,000 d'affaires et presque exclusivement avec les Chinois. Dans nos relations avec eux, nous les avons trouvés strictement honnêtes. L'opinion générale, parmi les personnes de ma connaissance, est que les Chinois ont été utiles à l'Etat, et que ceux qui sont ici ne sont pas trop nombreux ; mais je pense que l'on devrait peut-être prendre quelque mesure pour limiter l'immigration à l'avenir. Les opinions varient à ce sujet, certaines personnes croient que l'immigration sera réglée par l'offre et la demande. Il y a environ 3,000 charretiers dans la cité ; j'ai conversé avec les deux tiers d'entre eux probablement, et je connais parfaitement leur opinion.

Si le nombre des Chinois augmentait dans une mesure proportionnée à la population blanche, cela serait utile à l'Etat et au pays. Avec une population de 1,200,000, je crois que nous pourrions admettre 50,000 Chinois de plus, et je pense qu'il serait bon de restreindre leur proportion à ce chiffre environ, si l'on veut avoir la main-d'œuvre nécessaire à l'Etat. Il y a une certaine classe—la classe ouvrière—qui s'oppose à l'immigration chinoise.

Si notre industrie était accaparée par les Chinois, je suppose que ceux qui y sont engagés actuellement trouveraient autre chose à faire. Je pense que la majorité des charretiers est d'avis que nous pourrions nous maintenir, même si les Chinois augmentaient en nombre. Les charretiers ont une union, et j'ai entendu des membres exprimer leur opinion individuelle, mais non pas dans une discussion générale. J'en ai aussi entendu exprimer une opinion contraire, quelques-uns même prétendaient qu'on devait chasser entièrement les Chinois du pays. Je ne sais pas quels restrictions leur sont imposées quant à l'achat de terrains, ou au nombre de colonies qu'ils peuvent établir. Je pense que peu de Chinois se lanceraient dans ce genre d'entreprise, et je ne crois pas que l'Etat sera noyé de Chinois agriculteurs. Cependant, rien ne les empêcherait de s'emparer du sol, si nous ne les en empêchons pas de quelque manière. Tout bien considéré, je serais en faveur d'une restriction raisonnable dans le nombre d'immigrants que l'on admettra.

CAMPBELL. ALEXANDER CAMPBELL, avocat, autrefois juge, et résidant en Californie, depuis vingt ans, est assermenté et interrogé :

L'effet de l'immigration chinoise a été utile à l'Etat jusqu'à ce jour, et je ne vois actuellement aucune nécessité de la limiter ou de la restreindre. Je crois qu'elle sera toujours réglée par la loi universelle de l'offre et de la demande.

J'estime hautement les Chinois comme manœuvres et domestiques. J'ai autant de confiance en eux qu'à ceux d'autre origine. Je ne pense pas que les immigrants Chinois diffèrent beaucoup des autres immigrants de même classe et de même position sociale, pour les mêmes travaux, et dans la même occupation. Les marchands, d'après ce que j'entends dire, sont, comme classe, des gens d'affaires d'une haute réputation. Je préfère les domestiques Chinois à tous les autres. Ils sont plus tranquilles, plus systématiques, plus propres et plus intelligents ; et s'il arrive un surcroit d'ouvrage, causé par le départ d'un autre domestique, ou par la maladie, je les ai toujours trouvés prêts à prendre une part de l'ouvrage supplémentaire ; d'après ma propre expérience, je n'ai jamais eu occasion de me méfier d'aucun de ceux que j'ai employés. Ils ont accès à presque tout ce qui se trouve dans la maison. Je n'ai jamais eu raison de soupçonner qu'ils fussent sous l'influence d'aucune autre personne. Je les engage individuellement. Je ne pense pas que leur présence ait l'effet d'empêcher l'immigration des blancs en cet Etat. La construction des chemins de fer, et les autres travaux exécutés par les Chinois, ont ouvert d'immenses terrains aux établissements, et ont favorisé un courant d'immigrants vers ces régions.

Je pense que l'opinion des gens désintéressés, de ceux qui n'ont aucun but politique à atteindre—de la partie intelligente de la population—est favorable à l'immigration chinoise limitée jusqu'à un certain point.

Les Chinois nous sont utiles et profitables actuellement. S'ils étaient reçus et traités comme les autres immigrants venu ici, mon impression est

qu'ils deviendraient de bons citoyens dès qu'ils auraient eu le temps de connaître nos institutions.

Je pense que notre civilisation est supérieure à la leur. Leur morale et leurs enseignements religieux ne valent pas les nôtres. Je ne pense pas que, comme nation, ils égalent le peuple américain.

Je crois que, s'ils en avaient la chance, ils pourraient s'assimiler à nous ; ils adopteraient nos manières, nos habitudes, nos coutumes et deviendraient républicains. Je n'en connais aucun qui se soit assimilé à nous, qui ne porte pas en tout ou en partie le costume chinois et la queue.

On m'a dit que quelques-uns fréquentaient nos églises chrétiennes, et j'en ai vu assister aux instructions dans les écoles du dimanche.

Je crois qu'ils n'apprennent pas généralement à saisir distinctement la forme et le mécanisme du gouvernement. Le nombre de Chinois intelligents est au moins aussi considérable que celui que j'ai observé chez presque toutes les nations que je connaisse. Je n'en ai pas encore vu un seul qui ne sût lire et écrire en sa propre langue.

Les Chinois sont imitatifs, mais n'inventent pas.

Je ne leur donnerais pas actuellement droit de franchise, leur civilisation n'est pas encore assez avancée pour cela ; mais je leur donnerais des écoles où ils pourraient s'instruire.

Dans quelques industries, je pense qu'il y a conflit entre la main-d'œuvre américaine et chinoise. Je crois que nous n'avons pas assez de main-d'œuvre, et qu'au lieu de travailler à la réduire, il faudrait plutôt l'augmenter. Les Chinois ont largement contribué au développement de l'Etat en construisant des chemins de fer, des levées, etc.

L'opposition aux Chinois est due à la jalousie injuste des classes ouvrières qui se figurent qu'elles vont perdre leurs occupations. Je pense aussi que l'agitation politique a été produite par cette question.

Le bon marché de la main-d'œuvre ne dégrade pas les classes ouvrières, mais si les gages descendaient au point de ne pas suffire aux besoins de la vie, cela produirait certainement cet effet. En ce pays, tout ce qui tend à déprécier, au-delà d'une certaine limite, la dignité ou la valeur du travail aurait, je pense, un résultat dommageable.

Je crois qu'il vaudrait mieux que notre population fût homogène que d'être trop hétérogène. Je ne pense pas qu'il soit à désirer que les blancs s'allient par mariage aux Chinois, aux Sauvages ou aux Nègres. Suivant moi, il y a moins de différence, mentalement ou physiquement, entre les blancs et les Chinois qu'entre les blancs et les Nègres. Je n'ai jamais visité le quartier chinois pour étudier ou examiner leur caractère, leur conduite ou leur manière de vivre.

Dans l'accroissement de la population, depuis 1860, les Chinois ne l'ont pas emporté en proportion.

EDWARD J. ARMSTRONG, est assermenté et interrogé :

ARMSTRONG.

Proportion de plaideurs chinois dans les Cours de district.

Le nombre de causes dans les cours de district de la cité jusqu'à présent, est de 69,000 à 70,000 ; dans la cour du quatriéme district, il y en a eu 28,000. Dans cette cour, il y avait vingt-neuf causes dans lesquelles les défendeurs étaient des Chinois poursuivis pour violation de contrat, pour dettes ou billets promissoires ; pour hypothèque forclose, un ; dommages pour assaut, un ; pour malversation, deux. Il y a eu de nombreux cas d'éjection ou occupation de terres, de cession de titres, dans lesquels des Chinois ont figuré.

Anthony W. Easterby, résidant en Californie depuis vingt-sept ans, est interrogé après que le comité eut reçu son affirmation :

L'opinion publique est divisée sur cette opinion.

Rôles qu'ils remplissent.

L'opinion des personnes intelligentes avec lesquelles j'ai eu des rapports, est très variée. Quelques-unes ont des préjugés contre eux ; et d'autres pensent qu'ils occupent une position que d'autres ne pourraient remplir. Je ne pense pas que leur présence fasse du tort aux blancs ou diminue leurs gages. Dans les comtés de l'intérieur, ils sont employés comme domestiques, cuisiniers, etc., dans des positions que les blancs ne veulent pas remplir. Il est impossible de trouver des filles pour remplir ces situations. Elles ne voudraient pas se mêler à une foule d'hommes, de garçons de ferme, et vivre seules au milieu d'eux, à moins qu'elles ne soient mariées et sous la protection de leurs maris ; ensuite le climat est tel qu'il les incommode beaucoup dans la saison des chaleurs. Tous les cultivateurs avec lesquels j'ai des relations préfèrent les Chinois pour domestiques. Ils les emploient quelquefois à des travaux de ferme légers et qui ne requièrent pas l'aide des chevaux. Ils ne paraissent pas comprendre l'usage des chevaux comme les blancs. Ils sont fidèles, et vous êtes certain qu'ils exécutent leurs tâches sans qu'il soit cécessaire de les faire surveiller par quelqu'un. Je n'ai pas connu un Chinois malhonnête, ou faisant usage de liqueurs. Ils sont très actifs et travaillent continuellement. Il est difficile quelquefois de trouver assez de blancs pour sauver les récoltes, tous les cultivateurs ayant besoin de monde en même temps. Après la moisson, les hommes ne sont pas en grande demande jusqu'à la saison des pluies, pour les labours, et alors il en faut beaucoup moins. Quand vous employez des Chinois, vous vous servez généralement d'un contre-maître ou agent pour vous procurer ceux qu'il vous faut. Je crois qu'ils sont parfaitement indépendants de ces agents, et j'en ai vu laisser l'ouvrage sans le consentement de ces agents. Je les engage et les paie par l'entremise de l'agent.

Je suis un ancien cultivateur, j'ai fait des travaux de drainage, des canaux pour rendre à l'agriculture nos terrains submergés ; en cette qualité j'ai employé des Chinois, et je parle d'eux ici entièrement sous le rapport de l'intérêt matériel du pays, de leurs services dont nous avions grand besoin et qui ont tant contribués à notre prospérité, et de la facilité qu'ils nous offrent de faire des profits au moyen de leur labeur.

DWINELLE. Samuel H. Dwinelle, juge, et résidant à San-Francisco depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé :

Je n'ai aucun intérêt financier dans la question. C'est en ma qualité de citoyen seulement que je m'en occupe.

S'il y avait un excédant de population, l'émigration chinoise devrait être limitée. Cela n'est pas nécessaire à présent.

Dans certaines circonstances, l'immigration chinoise devrait être restreinte. S'il arrivait que nous aurions un surcroit de population, elle devrait être limitée. Une immigration trop nombreuse, disproportionnée aux ressources du pays, nous forcerait à restreindre l'immigration de tout genre, celle des Chinois comme celle des autres nations. Je pense que la proportion de l'immigration blanche devient plus forte que celle des Chinois.

La main-d'œuvre chinoise ne nuit pas à l'emploi des blancs, elle a rendu service à l'Etat.

Dans un sens, je crois que les Chinois nuisent aux blancs, surtout à l'égard des situations comme domestiques, à cause des gages élevés que demandent les blancs pour ces services. Je ne pense pas qu'il y ait excès de main-d'œuvre sur cette côte. Les Chinois ont rendu de grands services à l'Etat. La construction des chemins de fer à travers le continent et

divers autres ouvrages n'auraient pu être exécutés sans une main-d'œuvre à bon marché.

Préjugés de classes.

Un fort préjugé existe contre les Chinois parmi les classes ouvrières, il est dû, je pense, à la crainte qu'elles éprouvent de se voir enlever leurs occupations. Cette opposition est presque entièrement limitée aux ouvriers. Les cultivateurs de l'intérieur disent qu'ils préfèrent les Chinois aux blancs ; et quelques-uns prétendent qu'ils ne pourraient pas faire leurs récoltes sans les Chinois.

Témoignages indignes de foi.

Les témoignages rendus par les Chinois sont peu dignes de foi. Ils ne résistent pas mieux aux transquestions que les autres témoins.

La main-d'œuvre blanche est préférable, même à des gages plus élevés

Je préfère les travailleurs blancs à ceux de race asiatique, parce que les premiers se font mieux à nos manières, à nos coutumes, à notre religion. Jusqu'à un certain point, je suis en faveur de la main-d'œuvre à bon marché, surtout quand il s'agit de faire la moisson. Les Chinois viennent ici en aventuriers pour faire de l'argent. Les immigrants de l'Est viennent ici, en général, pour y rester. Les ouvriers blancs, même à des plus hauts prix que les Chinois, sont plus à désirer pour tous les emplois industriels et mécaniques.

L'opinion publique est défavorable à l'immigration chinoise.

Je pense que la majorité de la population de la cité est opposée à l'immigration chinoise ; mais d'après mes observations dans la partie de l'Etat où j'étais, je crois que la population ne s'y opposerait pas. Le fait que toutes les assemblées politiques, municipales, de comté ou d'Etat, de tous les partis, ont passé des résolutions contre l'immigration chinoise, indique quelle est l'opinion populaire à ce sujet. La presse quotidienne s'y oppose aussi, d'après ce que je puis en juger. On ne devrait pas mépriser les plaintes des classes ouvrières. Elles devraient être écoutées.

HYATT.

Thomas H. Hyatt, agriculteur, autrefois consul à Amoy, Chine, est assermenté et interrogé :—

Le témoin lit une lettre qu'il a publiée dans le *Daily Evening Bulletin* du 14 avril 1876, intitulée " La question chinoise considérée honnêtement, " philosophiquement, commercialement, politiquement, civilement, impar- " tialement et d'une manière indépendante."

Sources de l'immigration chinoise.

Les Chinois qui immigrent en Californie appartiennent généralement à la basse classe, beaucoup viennent des environs de Canton et d'Amoy. Un grand nombre étaient des gens oisifs, et beaucoup sont des fils de cultivateurs des pays environnants. Ils viennent ici pour améliorer leur condition. Ceux des villes sont généralement des hommes rudes, mauvais et désordonnés, mais dans l'intérieur du pays, et parmi la population agricole de la Chine vous trouvez des gens respectables, honorables et honnêtes.

80,000 Chinois vivent sur l'eau à Canton.

Lorsque j'étais en Chine, on disait que 80,000 Chinois vivaient dans leurs bateaux, sur la rivière, à Canton. Ils naissent, sont élevés, se marient et meurent dans leurs bateaux, qu'ils ne quittent que pour être portés en terre. Le long de la côte, chaque petite baie est remplie de gens qu'on appelle les pirates chinois.

Les coolies, partant d'Amoy ou d'autres ports de la côte, allaient directement à San Francisco ou à d'autres ports. Ils n'allaient pas à Hong-Kong. Un navire se rend quelquefois à Hong-Kong pour compléter sa cargaison ou pour quelque raison semblable, mais ceux qui s'embarquent comme coolies, partent généralement d'Amoy. Je sais que beaucoup de coolies s'embarquaient à bord des navires qui voyageaient de Hong-Kong à

Immigrants pirates.

San Francisco, mais la plus grande partie était engagée tout le long de la côte. Un grand nombre d'immigrants Chinois sont de la classe des pirates ; nous pourrions très bien nous passer de cette classe d'immigration, qui devraient être découragée par quelque législation leur défendant l'accès du pays. S'il vous faut des Chinois, si nous n'avons pas assez de main-d'œuvre, envoyons chercher une meilleure classe d'hommes — ceux de la population rurale de l'intérieur ; ou mieux encore, envoyons chercher la meilleure classe de la population de la Nouvelle-Angleterre et des Etats de l'Est. Presque tous mes travaux de ferme sont exécutés directement ou indirectement par des blancs, et je préfère cela ; mais dans la saison des travaux, il est très difficile de se procurer assez d'hommes blancs. Je suis en faveur de toute législation judicieuse qui encouragerait l'immigration européenne ou celle de l'Est au lieu de celle des Chinois ou des Asiatiques. Les blancs dans notre région n'ont aucune difficulté à trouver de l'emploi ; mais j'ai vu des temps où il était impossible de trouver autre chose que des Chinois. Bien que ceux-ci soient un embarras pour les ouvriers blancs ici, ils nuisent beaucoup moins dans l'intérieur de l'Etat.

Serait en faveur de toute législation encourageant toute autre émigration que celle des Chinois.

La main-d'œuvre dans les districts ruraux moins embarrassante pour les travailleurs de race blanche.

Le navire à bord duquel je suis venu, en 1861, traversa 500 coolies directement de Hong-Kong à San Francisco. Un coolie est un travailleur engagé qui vit de son labeur. Les contrats de ceux qui viennent en Californie sont différents de ceux des Chinois qui vont dans les îles du Pérou. J'appelle coolies ceux qui travaillent aux canaux, aux fossés et sur les fermes, ce ne sont pas des esclaves, que je sache—ce ne sont pas des peons. Les coolies destinés au Pérou, y allaient pour dix ans. Ils avaient, je pense, $5 par mois et leur nourriture. Les contrats paraissaient assez justes à l'examen. Je ne sais pas s'il en vient en Californie sous contrat. J'avais cru qu'il y en avait un grand nombre, mais je ne l'ai jamais su. Je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait enlevé des hommes pour les amener en Californie. Lors de la construction du chemin de fer de Panama, on a envoyé des agents engager des Chinois pour exécuter ces travaux ; on fournissait aux coolies l'argent nécessaire. Tout coolie a quelque lien qui l'attache à la Chine ; lorsqu'il est parti, il ne viole pas ses engagements, parce que, en Chine, on prend, comme garantie, son frère, son père, ou aucun membre de sa famille, et dans le cas où il refuserait de remplir son contrat, ceux-ci sont tenus de le faire à sa place. On peut emprisonner son plus proche parent pour dette, et ceci a une influence puissante sur l'esprit des coolies.

Les coolies allant au Pérou avaient $5 par mois et leur pension. Leurs contrats paraissaient assez justes.

L'Agent en Chine jouit d'un grand pouvoir sur le coolie, parce que, dans ce pays, le plus proche parent peut être emprisonné pour dette.

En Chine, les parents vendent leurs petits enfants du sexe féminin. Des mères m'ont offert leurs petites filles pour vingt cinq centins. La classe pauvre n'attribue aucune valeur aux filles et cherche à les vendre ou à les donner. Je ne pense pas qu'ils considéraient cela comme un crime, ils pensaient que c'était pour le bien de l'enfant. Les femmes, quoique vendues pour $25 ou $30 piastres, se considèrent comme des épouses. Je ne pense pas qu'elles attachent à cet état de chose la même idée de dégradation que ressentent les prostituées ; je n'ai eu connaissance d'aucun cas de vente réelle dans un but de prostitution.

Petites filles vendues pour vingt-cinq centins.

Les femmes vendues au prix de $25 ou $30 se considèrent cependant comme épouses.

Je crois que le gouvernement Chinois s'oppose fortement à l'émigration des Chinois actuellement, et qu'il verrait sans déplaisir une législation qui aurait pour but de l'empêcher. La présence des étrangers en Chine ne lui est pas aussi désagréable, parce qu'il la trouve profitable. Si les Chinois ne commerçaient pas directement avec nous, ils le feraient par Singapore et par d'autres îles où il y a des Anglais et des Américains.

Le gouvernement Chinois opposé à ce que les Chinois émigrent—verrait sans déplaisir une législation restrictive.

JOHN STUART, employé par la Compagnie des Steamers de la Malle du Pacifique au transport du fret depuis 1865, est assermenté et interrogé :

Il n'est pas facile de surpasser l'intégrité et l'honnêteté des Chinois en affaires. Je les ai toujours trouvés exacts, honnêtes, droits et dignes de confiance. En beaucoup de cas, je préférerais faire des affaires avec les marchands Chinois qu'avec les nôtres. Nous n'avons aucune difficulté à percevoir le prix du fret. Le commerce avec la Chine est très variable ; en certaines années il est plus considérable que dans d'autres, mais il augmente graduellement.

Dans le commerce les Chinois jouissent de la meilleure réputation.

Les Chinois sont aussi propres que tous les autres immigrants que j'ai vus débarquer d'un navire américain, plutôt plus propres qu'autrement. Il y a très peu de maladie parmi eux pendant le voyage. En conversation avec les Chinois, j'ai toujours remarqué qu'ils s'opposaient à l'immigration des prostituées de leur nation.

Propres.

Très peu de maladie.

Quant à l'immigration chinoise, je ne pense pas qu'elle prenne jamais une proportion qui puisse mettre beaucoup en danger la moralité de la population de l'Etat. Il en arrive 100 ou 200 par chaque steamer, et 400 ou 600 retournent dans leur pays sur chaque navire. Il y a des saisons régulières pour les arrivages et les départs. Beaucoup des coolies dont nous avons entendu parler aujourd'hui appartiennent à la classe mercantile. Ils jouissent du meilleur crédit possible.

L'immigration ne prendra jamais de proportion formidable.

BRIGGS.

LE RÉV. MARTIN C. BRIGGS, ministre, est assermenté et interrogé :

Il y a deux classes qui diffèrent entièrement d'opinion sur la question chinoise. Les classes ouvrières, et surtout les Irlandais, semblent être fortement et violemment opposés aux Chinois, de toute manière. L'autre classe est composée de personnes ayant des intérêts permanents, de ceux qui, ayant des travaux à exécuter ou désirant en entreprendre, n'ont pas la même opinion, et ne sympathisent pas avec eux. Très généralement, ces derniers, loin de vouloir l'expulsion des Chinois, pensent que, tout bien considéré, il vaut beaucoup mieux pour l'Etat qu'ils soient ici. Notre population préfèrerait la main-d'œuvre blanche si elle pouvait trouver des hommes paisibles, actifs, tempérants et de bonne conduite. Elle emploie les Chinois parce qu'ils sont plus dociles et qu'ils sont plus assidus à leur ouvrage.

Divisions dans l'opinion publique.

Les Chinois sont dociles et assidus à l'ouvrage.

Les petits cultivateurs de l'intérieur tolèrent avec patience, et la grande majorité voit avec plaisir même, la présence des Chinois ici ; je ne pense pas qu'il soit actuellement nécessaire de limiter l'immigration chinoise.

SAN FRANCISCO, 16 Novembre 1876.

HOLLISTER.

WILLIAM W. HOLLISTER, cultivateur, et résidant en Californie depuis vingt-quatre ans, est assermenté et interrogé :

Je pense que je possède bien près de 75,000 acres de terres, et environ 50,000 moutons. D'après mon expérience dans cet Etat, nous n'avons jamais eu un nombre suffisant d'ouvriers honnêtes, patients et bien disposés. Le champ du travail est assez vaste que je ne vois pas comment il pourra être complètement rempli. Suivant moi, nous n'avons pas en Californie la dîme des travailleurs qui devraient s'y trouver. Quant au

Il n'y a pas en Californie la dixième partie des travailleurs qui devraient s'y trouver.

Les Chinois bien au-dessus de tous les autres.

caractère de la main-d'œuvre que nous avons dans l'Etat, je place les Chinois bien au-dessus des autres travailleurs. Aucun homme n'exécute un travail en ce pays avec plus de contentement, et ne sert de son mieux celui qui l'emploie que le Chinois. Je n'ai jamais connu un meilleur travailleur que lui en toute ma vie. Je ne vois pas comment les industries de la Californie pourront se maintenir si nous n'augmentons pas la main-d'œuvre au lieu de la diminuer. Je ne sais pas comment moi-même, comme cultivateur, je pourrai continuer mes travaux.

Il ne serait pas sage d'arrêter l'immigration chinoise. Je préférerais ouvrir la porte, et laisser entrer quiconque voudrait entrer. Le seul motif qui attire les Chinois ici est le prix élevé des gages. Je n'ai jamais vu jusqu'à présent un Chinois ivre. La condition morale des 400 Chinois que nous avons dans le comté est tellement bonne, que nous n'avons eu que cinq arrestations dans le cours d'une année. Deux des accusés ont été libérés de suite ; deux étaient accusés de petit larcin. Ces immigrants sont tellement supérieurs aux autres immigrants de la même classe que, si les enseignements du paganisme font d'aussi honnêtes gens que les Chinois, il pourrait se faire que je deviendrais païen moi-même.

La condition morale des 400 Chinois résidant dans le comté du témoin est tellement bonne qu'il n'y a eu que cinq arrestations dans un an.

Pas tout-à-fait aussi forts physiquement que les blancs, mais de bons hommes et ardents au travail. Propres.

La moyenne des forces physiques des Chinois est moins élevée que celle des blancs. Ce ne sont pas des hommes très forts, mais ce sont d'ardents et de bons travailleurs. Ils jouissent de la meilleure santé possible. Quant à la propreté, ils surpassent les blancs. Ils font honte à notre population sous ce rapport.

Je n'ai jamais supposé ou cru qu'il y eût la moindre trace d'esclavage, ou rien qui ressemble à la condition des peons, parmi les Chinois de la Californie, et je ne crois pas qu'il en soit autrement aujourd'hui.

N'a jamais rencontré un seul Chinois qui désirât rester dans le pays.

Je n'ai pas remarqué qu'un seul Chinois désirât acquérir une propriété et rester dans le pays. Ils ne paraissent désirer rien de plus que de trouver du travail et de gagner notre argent. Ils s'en retournent quand ils en ont assez.

Ils ne se soucient pas du droit de franchise.

Je ne crois pas qu'ils donneraient un fétu pour le droit de vote, et je ne vois pas pourquoi un Chinois ne ferait pas un aussi bon citoyen que tout autre homme. Ils exécutent presque tous les travaux qu'il y a à faire sur une ferme ou dans une famille. Ils ne s'entendent pas au maniement des chevaux.

Je pense avoir vu quelques Chinois sous l'influence de l'opium, mais la pratique n'est pas universelle.

Tous les propriétaires sont en leur faveur. Ils sont notre dernier recours.

Quant aux propriétaires, le sentiment général chez eux est en faveur des Chinois. Ils sont notre dernier recours. C'est la seule main-d'œuvre sur laquelle nous puissions compter. Ils acceptent toute espèce d'ouvrage que les blancs ne veulent pas faire pour les gages demandés par les Chinois. Toute la classe oisive et vagabonde leur fait de l'opposition. L'homme qui demande des gages trop élevés travaille contre son propre intérêt ; il détruit toute chance d'emploi, personne ne veut louer ses services.

Aucune autre classe ne veut servir comme domestique.

Les Chinois sont employés comme domestiques. Il est impossible d'en trouver d'autres. Les femmes de race blanche ne veulent pas quitter les cités.

Le Chinois n'emporte pas d'argent avec lui. Il donne en travail plus que ce qu'il reçoit.

Le Chinois contribue à augmenter la richesse de notre Etat dans la même proportion que la main-d'œuvre augmente la richesse du pays. Il n'en emporte rien avec lui quand il s'en va ; pas une piastre. Si j'engage un homme, et si je le paie une piastre, je reçois l'équivalent de cette piastre par le travail qu'il exécute. Si je ne suis pas fou, son travail a plus de valeur pour moi que l'argent que je lui paie.

Le Chinois est le meilleur homme à employer que nous ayons en Californie ; il est honnête, véridique, fidèle et ne brise jamais un engagement.

Je ne vois aucunement comment les Chinois peuvent affecter la main-d'œuvre blanche, quoique la chose soit possible. Ils ouvrent deux portes au travail quand ils en ferment une. Un grand nombre de nos industries n'existeraient pas aujourd'hui si leur présence n'avait pas rendu ces entreprises possibles. Je pense qu'ils sont un stimulant puissant pour l'immigration de la main-d'œuvre européenne et américaine des Etats de l'Est.

Ils ouvrent deux portes aux travailleurs quand ils en ferment une.

Les chemins de fer qui ont servi à l'ouverture et à l'établissement d'une vaste étendue du territoire de la Californie, n'auraient pas pu être construits sans la main-d'œuvre chinoise. On aurait pu les construire peut-être, mais ils auraient coûté si cher, qu'ils n'auraient eu pour nous presque aucune valeur. Les chemins de fer ont donné une nouvelle vie à tout le pays.

Les chemins de fer n'auraient pas été construits sans eux.

Le travail demande deux fois plus qu'il ne vaut ; un homme gagne une piastre par jour avec sa nourriture. Aucune industrie, aucune ferme dans l'Etat ne sont capable de payer plus de cinquante centins par jour.

Le journalier peut vivre plus confortablement avec cinquante centins par jour, quand le coût de la vie est moindre, que lorsqu'il gagne trois piastres par jour et paie trois piastres pour un sac de pommes de terre. Un homme peut aussi bien vivre aujourd'hui avec cinquante centins par jour qu'on le faisait autrefois, mais pour cela il faudrait de l'honnêteté, de l'économie, une industrie persévérante ; les vertus pratiquées il y a quarante ans enfin. J'emploierais un Américain de préférence à tout autre homme au monde, parce que c'est le meilleur homme s'il est bon travailleur ; j'engage des Chinois à $15 par mois, et l'on paie $30 aux Américains ; et les premiers font exactement le même travail que les autres.

Toutes les femmes trouveraient à s'occuper si elles voulaient travailler à des gages qui permettraient de les employer, et elles n'ont aucune raison de demander plus que cela ; je prévois de grandes difficultés à effectuer cette conversion de gages élevés en des gages modérés. Tout individu doit s'y attendre.

Toute femme peut trouver de l'emploi si elle consent à travailler pour un salaire raisonnable.

J'ai été propriétaire conjoint de 318,000 âcres des plus riches terres de l'Etat. Le coût de ces terres était originairement de $1 à $1.50 ; quelques rancheries coûtent jusqu'à $4 et $5 l'acre.

Depuis que je réside dans l'Etat, j'ai toujours employé les Chinois jusqu'à un certain point, mais en plus grande proportion dernièrement, parce que mon exploitation s'y prête davantage.

L'argent payé pour la main-d'œuvre à la campagne s'en va en whiskey. Il se gaspille plus d'argent en whiskey et en paresse qu'il en faudrait pour payer la dette nationale. Si jamais il y a eu au monde un pays livré au vagabondage, c'est la Californie. La règle aujourd'hui chez les journaliers américains est d'être ivrogne. Ce sont des vagabonds ne voulant pas travailler.

L'argent payé pour le travail du blanc est dépensé en whiskey.

Du moment que mes travaux se font, je ne fais aucune différence entre les muscles d'un cheval, le pouvoir d'une machine à vapeur, la force d'un Chinois, d'un blanc ou de tout autre homme.

La richesse du pays sera causée par le travail à prix réduit.

Je pense que le travailleur blanc est supérieur à tous les autres.

L'homme de race blanche est le meilleur.

La main-d'œuvre à un prix raisonnable qui permette de l'employer, est nécessaire au progrès social. Il ne peut exister sans cela. A moins que nous ne continuions à réduire le prix du travail, l'agriculture cessera d'être une des industries du pays. Les cultivateurs pourraient payer environ $12 par mois ; à ce prix l'agriculture serait assez profitable.

La main-d'œuvre à bon marché est nécessaire au progrès social.

Je pense que tout homme et toute femme devrait travailler selon ses forces. Le travail fait d'un homme un meilleur citoyen, rend les enfants plus raisonnables, et empêche les écarts du cerveau. Ils se dévelop-

Il est mieux pour tout homme de travailler.

pent plus forts, et d'une stature plus parfaite. Le travail corporel et intellectuel bien proportionné est ce qu'il y a de mieux pour les enfants.

Hoodlums.

Quant aux hoodlums, beaucoup de causes ont contribué à la production de cet état de choses. Les parents ont probablement bien réussi, ont spéculé et fait de l'argent, et se sont peu occupés de leurs enfants ; on peut aussi l'attribuer au peu d'inclination que l'on rencontre généralement pour le travail manuel. L'Américain aujourd'hui veut vivre de ses talents. Je pense, d'après ce que j'ai remarqué dans les villes de l'intérieur, que si la proportion des désœuvrés est la même ici que là, les deux tiers de notre population ne font rien ou presque rien.

Défaut d'inclination au travail de la part des Américains d'aujourd'hui.

Mes Chinois vivent aussi bien que qui que ce soit, aussi bien que moi. J'ai vu un Chinois payer $2.50 pour un poulet. Je pense qu'ils achètent ce qu'ils désirent, quelqu'en soit le prix.

Les Chinois vivent aussi bien que le témoin. vu un Chinois payer $2.50 pour un poulet.

Étant rappelé de nouveau, le témoin produit une lettre sur la question du travail (annexe R. du Rapport du Comité Mixte, Exh. 1) ainsi qu'une communication relative aux statistiques criminelles de Santa Barbara (Annexe R. du Rapport du Comité Mixte, Exh. 2). La première dit que le travail et le progrès se donnent la main. Les muscles, l'intelligence et le capital doivent former une association équitable ; l'exportation à perte est ruineuse ; la production avant le commerce; le travail doit précéder le commerce ; l'argent n'est pas la richesse, ce n'est qu'une mesure de valeur ; il n'a, à part cela, aucune valeur par lui-même ; le travail, la morale et la civilisation marchent de front. Le travail est le prix de la civilisation. Nous devons travailler dans les mêmes conditions que les autres nations, et travailler plus qu'elles ; le travail est la seule arme dont on doive se servir; le capital n'est autre chose que de l'intelligence et du muscle sous une forme conventionnelle ayant cours partout, et que l'on peut porter aisément en poche ; sans travail le capital est inutile ; il y a un nombre suffisant de travailleurs dans l'Est, si seulement ils voulaient travailler aux prix que le capital peut payer. La main-d'œuvre coûteuse affecte surtout l'agriculture, elle est la cause du prix élevé des produits ; les machines économisant le travail n'ont pas réduit le prix des produits pendant les années dernières ; le monopole des muscles a un effet démoralisateur ; le travail et le capital doivent s'entendre amicablement ; à quoi sert le capital si le travail le tient lié; le travail à bon marché est une nécessité et une bénédiction.

Le travail et le capital devraient marcher de concert, et à leur avantage réciproque.

Suivant le second document, on évalue le nombre de Chinois dans le comté de Santa Barbara à 400, et dans la cité à 300. Depuis le 8 décembre 1875 jusqu'au 18 septembre 1876, il y a eu cinq arrestations parmi eux; deux pour accusation de jeu; l'un des accusés a été renvoyé et l'autre mis à l'amende ; un accusé pour assaut a été trouvé non coupable; un pour petit larcin (vol de fruits dans un jardin), a été mis à l'amende. Nul Chinois n'a eu recours à la charité publique, et n'a reçu de secours de la Cité ou du comté pendant le terme d'office du présent secrétaire, depuis plus de deux ans.

Sept cents Chinois dans le comté et la cité de Santa Barbara—cinq arrestations dans les années 1875 et 1876.

En deux ans aucun Chinois n'a reçu de secours de la part du public.

HILL.

JOHN H. HILL, cultivateur, résidant en Californie depuis 1850, est assermenté et interrogé :

J'emploie les Chinois et, d'après mon expérience, je trouve qu'ils sont sobres, actifs, honnêtes et bon travailleurs. Dans mon district, 500 Chinois environ sont employés en grande partie à la culture du raisin par les agriculteurs. Cette industrie serait abandonnée s'il fallait dépendre

Les Chinois sont nécessaires à la culture du raisin.

seulement de la main-d'œuvre blanche. On ne pourrait pas trouver l'homme de race blanche au moment précis où on en aurait besoin. Si j'en juge par les circonstances et par ma propre connaissance, je pense que l'opinion générale parmi la population de mon comté est en faveur des Chinois.

THOMAS BROWN, caissier de la banque Anglo-Californienne, est assermenté et interrogé : **BROWN.**

Nos affaires de change avec la Chine et le Japon s'élèvent, en moyenne, à environ un million ou un million et demi par année, et probablement au delà. Nous vendons beaucoup de lettres de change aux marchands Chinois, et si j'en juge par les affaires que nous faisons avec eux, ils se sont toujours montrés probes et rigoureusement exacts. Nos affaires avec eux ont augmenté considérablement pendant les cinq dernières années. Je pense qu'une immigration nombreuse de Chinois aurait un mauvais effet sur notre population ici.

Comme domestiques, j'ai toujours trouvé les Chinois très honnêtes.

Je ne pense pas qu'il soit à désirer que l'on permette l'extension du quartier chinois dans la cité ; cela produit une dépression dans la valeur de la propriété immobilière, et chasse à peu près complètement toutes les affaires commerciales et les familles des environs. Le quartier chinois était autrefois le siége d'un commerce de détail très prospère.

JOHN M. HORNER, cultivateur, résidant en Californie depuis plus de trente ans, est assermenté et interrogé : **HORNER.**

J'emploie toute la main-d'œuvre que je puis trouver sans distinction d'origine, la plus grande partie se compose de Chinois. Je pourrais faire exécuter les travaux de ma ferme sans l'aide des Chinois, mais je trouve que ce sont des hommes qui me conviennent très bien. Le succès de l'agriculture ne dépend pas entièrement d'eux. C'est lorsque nous avons une abondante récolte, et trop peu de blancs, que nous les trouvons d'un grand secours. Il n'y a pas eu excès de main d'œuvre dans mon voisinage cet automne, même avec les Chinois. Tous les propriétaires les emploient, et, en général, ils sont en faveur des Chinois. Cela dépend plutôt de leur assiduité au travail que de leur bon marché. La main-d'œuvre chinoise n'est pas à bon marché comparée à ce qu'on la paie dans l'Est.

On pourrait cultiver sans les Chinois, mais ils sont très utiles.

En général les propriétaires du district habité par le témoin sont en faveur des Chinois.

La main-d'œuvre chinoise n'est pas à bon marché comparée à celle de l'Est.

Les trois quarts des propriétaires, mes voisins, voteraient pour la main-d'œuvre chinoise si la question leur était présentée en dehors de la politique. Quelques-uns de ceux qui emploient les Chinois pensent qu'une législation restrictive serait convenable, si elle était bien faite.

Les trois quarts des propriétaires voteraient en faveur de la main-d'œuvre chinoise.

Quelques-uns de ceux qui emploient les Chinois sont en faveur d'une législation restrictive.

Ayant été rappelé, le témoin lit un mémoire sur la question, mais il n'est pas admis comme témoignage.

Beaucoup de Chinois ne sont pas employés dans cet Etat, quelques-uns ne trouvent aucune occupation, et nous en avons ici souvent des milliers. Quand l'ouvrage est rare, ils ne peuvent pas tous être employés.

Je pense qu'il vaudrait mieux pour les Etats-Unis d'avoir des millions de Chinois, dispersés dans tout le pays, si des lois convenables étaient mises en force.

Un bien pour les Etats-Unis d'avoir des milliers de Chinois dispersés dans tous le pays.

MAX MORGENTHAU, fabricant, et résidant en Californie depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé :

20,000,000 de sacs importés d'Ecosse en 1875.

Le témoin en fabrique 12,000 par jour.

Les blancs s'en allèrent, il fallut employer les Chinois.

Il a dû être importé d'Ecosse, l'an dernier, entre dix-huit à vingt millions de sacs. Nous en fabriquons, en moyenne, 12,000 par jour. En commençant, nous avons fait venir toutes nos machines d'Ecosse, et nous avons en même temps importé un chargement d'ouvriers de race blanche. Ces ouvriers sont venus ici, mais ils nous ont abandonnés ; ils ont pensé pouvoir faire mieux ailleurs. Nous avons conséquemment employé la main-d'œuvre chinoise. Ce placement ne paie pas six pour cent par année, je n'y mettrais pas un seul centin de plus, même si j'avais $50,000,000. J'ai trouvé que les fabriques sont ici un très mauvais placement. Toute personne qui viendra m'offrir de prendre mon stock et mes dividendes, pourra les avoir au prix coûtant.

Impossible de faire la compétition avec l'Est en employant la main-d'œuvre blanche.

Les Chinois fondent des établissements eux-mêmes pour la fabrication des chaussures parce que les machines coûtent peu.

Il faut de $200,000 à $300,000 pour une fabrique de tissus de laine ou de jute.

Nous ne pouvons pas nous procurer assez de main-d'œuvre pour faire une compétition sérieuse avec l'Est. Tout le monde achète là où les articles sont à meilleur marché.

Dans la fabrication des chaussures, lorsque les Chinois ont appris le métier, ils nous laissent et commencent à fabriquer à leur propre compte, le coût des machines n'est pas considérable ; mais dans une fabrique de tissus laineux ou de jute, elles coûtent de $200,000 à $300,000. C'est parce qu'ils ont établi des fabriques de chaussures à leur propre compte qu'on leur fait autant d'opposition ; je n'ai aucun doute que, si on les laisse faire, ils finiront par avoir le contrôle entier de cette branche de nos industries. Dans notre branche, il faut beaucoup de capital pour se procurer les machines nécessaires. Ils s'emparent promptement du contrôle de toute industrie qui ne requiert que peu de capital ou de machines. Tout cigare consommé ici était autrefois importé de l'Est ; plus tard nous en avons expédié dans l'Est, mais nous ne le faisons plus maintenant, parce que la main-d'œuvre dans cette industrie y est aussi peu coûteuse que celle des Chinois ici. La réduction dans le prix des cigards dépend du coût de la fabrication—du prix de la main-d'œuvre.

Ils obtiennent bientôt le contrôle de toute industrie qui requiert peu de capitaux ou de machines.

Fabrication de la chandelle.

J'ai commencé la fabrication de la chandelle ici avec des ouvriers de race blanche ; la difficulté est de se procurer le suif nécessaire. Notre établissement en fabrique environ 60,000 caisses, un autre en fait environ 75,000 caisses. Nous n'importons pas moins, aujourd'hui, de 500,000 ou 600,000 caisses, d'une valeur moyenne de $3 pièce. La fabrication de la chandelle n'est pas profitable ici. Nous ne pouvons pas faire la compétition, notre population préfère les articles fabriqués en dehors de San-Francisco. Je ne pense pas avoir vendu cinquante boîtes de chandelles ici depuis six ans, je les vends sur Front Street, et j'ai quelques mines qui consomment mes produits.

Nulle fabrique n'emploie moins de 60 pour cent d'ouvriers blancs.

Le manque d'assiduité au travail de la part du blanc force le témoin à employer des Chinois.

J'emploie des Chinois, mais pas exclusivement. Il n'y a pas de fabrique sur cette côte du Pacifique qui n'emploie pas soixante pour cent de main-d'œvre de race blanche. Ce n'est pas à raison du bon marché que j'emploie les Chinois, c'est parce que je ne puis pas compter avec certitude sur les blancs. Je préfèrerais toujours la main-d'œuvre blanche. Les fabricants de l'Est peuvent mettre la chandelle sur le marché à un prix moins élevé qu'il ne m'est possible de le faire. Ils le font pour nous écraser, pour nous faire abandonner cette industrie.

N'a pas pu se passer de Chinois jusqu'à présent, mais ne croit pas qu'ils feraient de bons citoyens.

J'ai plus de respect pour la classe ouvrière de race blanche que pour les Chinois. Jusqu'à présent nous n'avons pas pu nous dispenser des Chinois, mais je ne pense pas qu'ils deviendraient de bon citoyens ; ils n'ont pas l'intention de rester ici ; ils veulent simplement faire un peu d'argent et s'en aller chez eux ; quelques-uns reviennent cependant.

Beaucoup de personnes dans l'Etat ne sont pas opposées aux Chinois. La meilleur classe est en leur faveur. Il y a environ quatre ou cinq mille domestiques de cette race dans nos familles ; je crois que toutes nos dames, si les Chinois étaient chassés de ces emploi , tenteraient tous les efforts pour les empêcher de quitter le pays, et diraient qu'elles ne peuvent pas se passer d'eux. Depuis le 4 juillet, j'ai eu environ vingt-quatre différentes filles dans ma maison. Sur ce nombre, quatre ou cinq ont dû être portées hors de chez moi, j'ai même été obligé d'envoyer chercher la police pour les faire sortir. Notre cuisinière se mettait tellement ivre que nous ne pouvions pas avoir assez à manger. Nous avons peu de filles aujourd'hui, peu de bonnes filles ; j'ai trois ou quatre grandes filles, et je ne veux pas de Chinois dans ma maison ; car je suis loin de les aimer.

La meilleure classe de la population est en faveur des Chinois.

Les dames ne peuvent pas s'en passer.

N'aime pas à voir des Chinois dans sa maison,

Il y a environ un mois, j'ai appris que deux ou trois Chinois désiraient avoir une augmentation de vingt-cinq centins par jour. Du moment que je l'ai su, j'ai envoyé au bureau de placement pour avoir quatre ou six hommes, offrant de les payer une piastre et demie par jour. Ils vinrent, mais comme c'était de l'ouvrage ordinaire et qu'il s'agissait de manier la pelle, ils ne restèrent pas ; tant qu'à donner $1.25 à un Chinois, je préfère donner à un blanc vingt-cinq centins de plus.

Si nous fabriquions tous les articles que nous consommons ici, nous serions le peuple le plus riche du monde. Je n'appelle pas fabriquer ce que nous faisons ici. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan comparé à ce que nous importons. Une autre chose que nous avons aussi à combattre, c'est le bon marché de l'argent dans l'Est, c'est un désavantage pour nous.

SIMON L. JONES, encanteur, et résidant dans le pays depuis vingt-quatre ans, est assermenté et interrogé : **JONES.**

J'ai fait beaucoup d'affaires avec les Chinois, et je les ai toujours trouvés très honnêtes dans leurs transactions—j'ai fait pour environ un million d'affaires avec eux. Je ne désire rien de mieux que les Chinois dans mon pays. J'ai perdu quelque chose avec eux, mais assez peu ; mes pertes ont été plus grande avec d'autres. Quelques ouvriers Chinois sont devenus marchands, et un certain nombre de marchands sont venus de la Chine avec des capitaux.

Les Chinois sont honnêtes en affaires.

WILLIAM H. JESSUP, fabricant d'allumettes chimiques, et résidant dans la cité depuis vingt-sept ans, est assermenté et interrogé : **JESSUP.**

J'ai employé des jeunes garçons, des jeunes filles et des Chinois. Mon expérience avec les jeunes gens ne m'a pas donné de satisfaction du tout. Les jeunes garçons étaient défectueux sous le rapport de l'assiduité au travail et dans leur conduite à la fabrique. Nous les avons essayés pendant une année. Avant d'employer les Chinois, j'employais des ouvriers blancs et je leur donnais de bons gages dès le commencement. Mais ils n'étaient pas satisfaits du salaire qu'ils recevaient, et que nous pouvions leur payer pour nous permettre de faire la compétition avec le commerce d'importation des allumettes. Les jeunes filles sont plus difficiles à conduire que les jeunes garçons, nous ne pouvions rien en faire. Il était impossible de se fier à elles, et elles étaient mécontentes parce qu'elles ne pouvaient pas gagner d'aussi bons gages que les autres employés en com-

Allumettes chimiques.

Impossible de conduire les jeunes garçons et les jeunes filles de race blanche.

Les Chinois nous ont permis de faire cesser l'importation des allumettes.

mençant. Elles ne portaient pas attention à leur travail. J'employai alors les Chinois, et je parvins à monter une fabrique capable de faire concurrence au commerce d'importation. Les Chinois étaient plus assidus à l'ouvrage ; ils ne perdaient pas de temps et ne s'absentaient pas. Ils travaillaient constamment, et ils étaient contents de leurs gages, espérant toujours faire mieux en devenant meilleurs ouvriers et en apprenant leur métier. Autant que je puis en juger, le caractère moral des Chinois est bon. Je n'ai jamais vu d'hommes plus assidus, plus propres que ceux que j'ai employés dans ma fabrique. Autant que je puis en juger, ils surpassent de beaucoup les blancs sous le rapport de la propreté. Dans l'ensemble, les Chinois sont les hommes les plus industrieux que j'aie connu de ma vie. Je n'ai jamais vu un seul Chinois sous l'influence de la boisson.

Le caractère moral des Chinois est bon, ils sont assidus à l'ouvrage.

Propres.

Nation très industrieuse.

Le traitement des Chinois ici est loin d'être à l'honneur des blancs. Je ne sais pas à quoi attribuer leurs mauvais procédés envers les Chinois, à moins qu'ils ne pensent que ceux-ci les privent de leurs occupations. J'ai vu des Chinois habillés comme des Américains, et on les traitait mieux. Je crois que s'ils abandonnaient leur costume national, ils seraient moins maltraités. Le préjugé vient probablement de cette cause.

Les Chinois sont maltraités.

S'ils abandonnaient leur costume, ils seraient mieux traités.

Je les ai employés comme domestiques et, en général, je les ai trouvés très satisfaisants ; et je les ai employés, comme les blancs, dans des occupations de confiance partout où j'ai employé des blancs. Je les ai trouvés partout dignes de confiance. La présence des Chinois a été très avantageuse pour l'Etat. Les fabriques où l'ouvrage est léger n'auraient jamais réussi sans la main-d'œuvre chinoise. Je voudrais voir l'immigration chinoise limitée.

Certaines fabriques n'auraient jamais réussi sans eux.

OLMSTED.

William N. Olmsted, marchand, ayant résidé en Chine depuis 1862 jusqu'en 1870, demeurant actuellement à San Francisco, est assermenté et interrogé :

La maison dont je faisais partie faisait un grand commerce de marchandise. Nous étions en relations intimes avec les marchands chinois.

Le terme coolie s'applique à tout travailleur en général. On s'en servait comme d'un terme de reproche pendant la période d'émigration au Pérou et à Cuba, et à une période plus récente, lorsqu'ils étaient expédiés, les Chinois, de même que les étrangers, donnaient le nom de porcs à ces hommes que l'on achetait et vendait comme autant d'animaux et qui appartenaient à la plus basse classe ouvrière. Ceux qui émigrent en ce pays appartiennent aux classes mercantile et ouvrière. Beaucoup sont pauvres et n'ont pas le moyen de payer la traversée, etc., mais il se trouve toujours en Chine des hommes qui consentent à leurs fournir les fonds nécessaires. Ceux qui expédient les coolies achètent généralement des billets de passage en grande quantité, ils obtiennent ainsi un rabais—c'est leur premier profit. Les sommes qu'ils avancent leur sont remboursées, ou sont remboursables à de forts intérêts. La garantie donnée est souvent la garantie personnelle de leurs amis ou parents en Chine et si les coolies font défaut, ces parents peuvent être poursuivis en Chine et condamnés à la prison ou à l'amende. Les immigrants en général n'aiment pas à laisser emprisonner leurs parents ou à les faire condamner à l'amende. Sous ce rapport ils sont plus loyaux que presque tous ceux que j'ai jamais rencontrés.

Les Chinois expédiés au Pérou et à Cuba étaient achetés et vendus.

Les classes mercantile et ouvrière émigrent sur la côte du Pacifique.

Garantie personnelle des parents en Chine pour l'argent avancé pour la traversée.

Je crois qu'il est impossible de les amener ici contre leur volonté. Les lois concernant l'immigration à Hong Kong, les règlements consulaires

et les lois américaines devraient certainement empêcher toute émigration forcée. J'ai entendu dire qu'on avait employé la force pour expédier des coolies de la colonie portugaise de Macao au Pérou et à Cuba.

L'immigration su la cote du Pacifique ne peut pas être forcée.

On fait peu d'usage de boissons alcooliques en Chine. Le jeu y est aussi fréquent qu'ailleurs. J'ai eu connaissance que les Chinois ont essayé de le supprimer à Canton, et dans les autres ports francs.

Boissons alcooliques.
Jeu.

On regarde la prostitution en Chine à peu près de la même façon qu'ici. A Hong Kong, toutes les maisons de prostitution sont licenciées ; je ne sais pas ce que fait le gouvernement Chinois à cet égard.

Prostitution.

Les immigrants que nous recevons ici viennent du Kwang Tung—on trouve parmi eux quelques marchands, quelques journaliers, quelques artisans, mais la plus grande partie sont des garçons de ferme. Le travail n'est pas regardé comme dégradant en Chine plus qu'ailleurs, du moins autant que je sache. Je crois que l'immigration se règlera sur la demande. Si celle-ci cesse, le courant s'arrêtera. L'immigration chinoise a été utile à l'Etat, je pense, jusqu'à présent. Je crois que notre commerce avec la Chine augmente.

Immigration chinoise.

Elle a été utile à l'Etat jusqu'à présent.

Un Chinois qui gagne $4 par mois chez lui et qui peut obtenir ici $25 par mois, ne viendrait pas ici, je pense, travailler pour $12 par mois.

Les Chinois peuvent travailler ici à meilleur marché que le journalier de race blanche qui a une famille à soutenir. Je pense aussi que beaucoup de blancs pourraient travailler à bien meilleur marché qu'ils ne le font à présent. Je crois que beaucoup emploient des blancs lorsqu'ils pourraient employer des Chinois, et qu'ils paient plus cher aux blancs afin de mieux vendre le produit de leur travail.

Il y a une nombreuse population flottante à Canton. Je pense qu'un bien petit nombre de la population vivant sur des bateaux vient ici. J'ai observé les Chinois dans mes sorties journalières, et je ne pense pas qu'ils soient plus immoraux que les blancs. J'ai entendu dire qu'ils étaient adonnés à la sodomie, à la bestialité, avec des oies, etc., mais je n'ai jamais entendu aucun homme certifier ces faits d'après sa connaissance personnelle. Des marchands et des personnes avec qui j'ai eu des relations, l'ont répété devant moi.

Les Chinois ne sont pas plus immoraux que les blancs.

Quant à la synonymie des mots : travail à bon marché ou peu coûteux, je n'en sais rien. Le travail peut être à bon marché sans être pour cela peu coûteux ; il peut coûter peu et être cependant très cher. Un Chinois n'est pas l'égal d'un Américain pour le travail, et il ne pourra jamais obtenir les mêmes gages qu'un Américain.

Un Chinois ne vaut pas un Américain pour le travail et n'obtiendra jamais les mêmes gages.

Il leur faut du temps pour apprendre notre langue, cependant quelques uns d'entre eux y réussissent assez promptement. Ils font la compétition aux Américains en travaillant sous un contre-maître, comme un vaisseau étranger commerçant en Chine la fait en employant un équipage chinois avec un interprète.

Presque tous les Chinois qui viennent ici s'en retournent après quelques années. Ils peuvent revenir, mais ils vont chez eux visiter leur famille. Je n'ai jamais eu connaissance que les Six Compagnies se soient occupées de commerce. Je pense que les Chinois sont très portés à ressentir les offenses commises contre eux.

Six Compagnies.

J'en ai un comme domestique, et je le trouve aussi honnête et aussi probe qu'on puisse le désirer. Je lui confie souvent le soin de la maison, laissant l'argenterie et tout le reste à sa garde. Il est probre et véridique. J'en ai employé plusieurs et je les ai toujours trouvés plus ou moins véridiques. Je les ai généralement trouvés fidèles et attentifs à leurs devoirs ; et, quant à la probité, personne ne la leur nie. D'après mon expérience personnelle, je n'ai absolument rien à dire à leur désavantage.

Comme domestiques le témoin les trouve parfaits.

SAN FRANCISCO, 17 novembre 1876.

FRANCIS AVERY, résidant en Californie depuis huit ans, est assermenté et interrogé :

A employé des domestiques Chinois, et les a trouvés fidèles et compétents. Ils ont, jusqu'à un certain point, remplacé les filles de race blanche.

Le témoin pense qu'il n'est pas de bonne politique de restreindre l'immigration chinoise à présent. Les besoins du peuple requièrent que leur nombre augmente en proportion de l'augmentation de la population blanche. Est en faveur d'une immigration libre, si les Chinois n'obtiennent pas le contrôle du pays. N'oserait affirmer qu'ils valent autant que les Allemands.

Est en faveur d'une immigration libre pourvu que les Chinois n'obtiennent pas le contrôle des affaires.

MACONDRAY

FREDERICK W. MACONDRAY, marchand, faisant des affaires en Chine, et résidant à San Francisco depuis vingt-quatre ans, est assermenté et interrogé :

Caractère commercial très bon.

Les marchands sont honnêtes, droits et jouissent d'une bonne réputation d'intégrité ; n'a jamais perdu une piastre avec eux pendant vingt-six ans. Les contrats passés avec les Chinois sont généralement des conventions verbales. Ceux qui émigrent ici appartiennent aux classes mercantiles et ouvrières. Physiquement, ils jouissent d'une bonne santé et sont forts. Ils viennent ici volontairement ; quelques-uns sont venus sous contrats, mais non comme esclaves. Ceux qui sont venus ont certainement ajouté à la prospérité du pays ; mais nous en avons ici en assez grand nombre à présent. Si l'on n'employait pas les Chinois, ils ne viendraient pas ici. Les marchands Chinois pensent qu'il y a assez de leurs compatriotes ici à présent, et ne désirent pas qu'il en vienne davantage. Ils sont généralement instruits, et savent lire et écrire. Ils sont sobres et actifs. L'opinion publique est généralement défavorable à leur présence ici. Nous n'avons pas une population blanche aussi nombreuse que nous devrions en avoir. La civilisation dans l'Etat se trouverait mieux si les colons étaient de race blanche. Si nous recevions plus d'immigrants blancs, il importerait peu que nous aurions quelques Chinois de plus.

Il y en a assez ici à présent.

Sobres et industrieux.

Il vaudrait mieux pour la civilisation de l'Etat que les colons fussent blancs.

La population batelière de Canton compose la classe la plus dégradée. Les Chinois que nous avons ici n'appartiennent pas tous à cette classe, ils viennent de différents districts des environs de Canton. Les Chinois du nord n'émigrent pas du tout. La population qui vit sur les bateaux est pauvre et honnête et n'est pas la classe que l'on appelle pirates de rivière.

Les immigrants n'appartiennent pas tous à la classe batelière de Canton.

CASTLE.

FREDERICK L. CASTLE, marchand, et résidant en Californie depuis vingt-six ans, est assermenté et interrogé :

Dans certaines branches de travail, les Chinois sont utiles, dans d'autres ils sont nuisibles. Comme travailleurs sur nos fermes, ils ont été très avantageux à l'Etat. Ils ont nui jusqu'à un certain point au travail des femmes ici, et sans aucun doute les ouvriers ont dû souffrir quelque peu de leur présence ici. Nous employons des jeunes garçons blancs pour l'emballage du thé. Ils remplacent avantageusement les Chinois. Si les jeunes garçons de race blanche imitaient les Chinois, ils pourraient leur être substitués.

Pour les travaux agricoles les chinois ont été avantageux ; mais ils ont nui au travail des femmes.

Le Rev. Hiram W. Reed, ministre baptiste, est assermenté et interrogé :

Ce témoignage n'a rapport qu'à l'évangélisation des Chinois. Le témoin condamne entièrement l'idée et la pratique de l'importation des prostituées d'aucun pays quelconque. L'effet moral de cette pratique pour le pays, est éminemment mauvais. A part l'aspect moral de la question d'immigration chinoise, il n'y a pas d'objection à ce qu'ils viennent ici. Si cette immigration était illimitée, et si des millions de Chinois venaient en ce pays, nous nous en trouverions certainement très mal.

Une immigration chinoise considérable n'est pas à désirer.

Henry Hart, agent pour la Compagnie des Steamers de la Malle du Pacifique en Chine, est assermenté et interrogé :

HART.

Le témoin prouve que tout Chinois, avant de s'embarquer à Hong Kong, doit passer devant le consul, et que toute femme doit être pourvue d'un certificat, et il donne aux Chinois un caractère excellent comme immigrants ou comme marins, pour la docilité et l'honnêteté.

Nul Chinois ne peut laisser Hong Kong sans passer devant le consul.

Charles Sonntag, premier député au département des licences, est assermenté et interrogé :

SONNTAG.

Les licences coûtent depuis \$4 jusqu'à \$151 par trimestre ; la licence ordinaire payée par les Chinois est de \$4 à \$16 par trimestre ; une ou deux maisons paient \$23.50. Parmi nos gros marchands de race blanche dans la cité, les licences sont de \$50 à \$151 par trimestre suivant le montant d'affaires qu'ils font. Le montant total des licences perçues parmi les Chinois est d'environ \$23,000 ou \$24,000 par trimestre.

Les Chinois paient entre \$23,000 et \$24 000 par quartier pour licences.

Madame Anna F. Smith, résidant dans la cité, est assermentée et interrogée :

SMITH.

Le témoin a employé des Chinois au blanchissage dans le Colorado, et les a trouvés honnêtes, véridiques, probes et droits en affaires, bien que, comme domestiques, leur réputation soit variable. Il y a des bons ainsi que des pauvres parmi eux. Ils soutiennent avantageusement la comparaison avec les blancs, et reçoivent les mêmes gages qu'eux dans le Colorado. En général, les Chinois se sont emparés du travail des femmes dans cette cité, ont fait baisser le prix de leurs gages, et les ont souvent remplacées. (Le sénateur Sargent lit ici une pétition signée par cinquante-neuf femmes de San Francisco, concernant la compétition que leur font les Chinois dans les industries où elles sont employées.) Le témoin admet que la condition des travailleurs des deux sexes est déplorable à San Francisco, mais dans l'Est, où l'on n'a pas de Chinois, ils ne sont pas mieux. Leur condition ne dépend pas entièrement des Chinois. Les jeunes garçons et les jeunes filles de race blanche pourraient trouver de l'ouvrage, s'ils le désiraient. Le témoin n'est pas en faveur de l'importation de Chinois par légions ; nous n'avons pas le droit d'exclure une race pour favoriser l'établissement d'une autre.

A trouvé les employés chinois honnêtes, véridiques, etc.

Ils ont nui à l'emploi des femmes à San Francisco.

Nul droit de favoriser l'établissement d'une race à l'exclusion d'une autre.

Benjamin S. Brooks, avocat, résidant en Californie depuis 1849, est assermenté et interrogé :

Le témoignage de ce monsieur, comme procureur des Chinois, a déjà été donné, et est en substance le même qu'il a présenté dans son exposé en leur faveur.

ANTHONY.

George W. Anthony, autrefois vice-consul intérimaire à Bangkok, Siam, et aussi consul intérimaire des Etats-Unis à Yookohama, Japon, est assermenté et interrogé :

Les Chinois égaux aux Japonais, les derniers plus progressifs.

Quant au caractère, à l'aptitude aux affaires, aux coutumes et à l'intelligence, les Chinois sont les égaux des Japonais. Sous certains rapports, ils leur sont supérieurs. Je pense qu'ils sont plus diligents, plus assidus et plus industrieux. Les Japonais font preuve de plus d'esprit de progrès, d'inclination à adopter nos coutumes, notre costume et notre manière de penser, nos habitudes et notre manière de vivre. Jusqu'à un certain point, ils ont adopté notre code de lois internationales.

McHENRY.

John McHenry, avocat, résidant à San Francisco depuis 1850, est assermenté et interrogé :

Plusieurs causes ont, sans doute, contribué à l'agitation qui s'est produite concernant la question chinoise ; la politique est une de ces causes ; les personnes désirant des emplois se servent de cette question pour les obtenir.

LESSLER.

Morris Lessler, employé par M. Bee, procureur des Chinois, pour la compilation de certaines statistiques, est assermenté et interrogé :

Il prouve que les statistiques concernant les fabriques de la cité, le nombre d'employés de race blanche ou chinoise, les gages par jour (Annexe S du Rap. du Comité Mixte) et la liste des corps (2,614) enterrés dans le cimetière chinois (Annexe P. du Rap. du Comité Mixte) sont exactes.

Ce qui suit est le sommaire de l'annexe S. du rapport du Comité Mixte, laquelle est très volumineuse.

19-20 de la récolte du raisin est faite par les Chinois.

M. J. M. Curtis, agent commissionnaire pour les vins et les liqueurs spiritueuses, demeurant sur la rue Jackson, dit : que d'après les informations recueillies des fabricants de vins personnellement, la récolte des raisins est faite presque entièrement par les Chinois, et qu'il est en état d'affirmer qu'ils font les dix-neuf vingtièmes de ces travaux. Quelques Chinois travaillent dans les champs de vignes, en compagnie de blancs généralement ; les contre-maitres sont toujours des blancs.

Les contre-maitres sont toujours des blancs.

Commerce des vins domestiques.

Nos vins domestiques paraissent, graduellement et sans bruit, acquérir la faveur du public. Les rapports pour les premiers neuf mois de l'année 1876 montrent une augmentation totale de 561,033 gallons de vin de Californie ; le produit étant de 1,2[illegible]6,736 gallons de vin et de 43,050 gallons d'eau-de-vie de Californie.

Le vignoble de Gerke produit annuellement 150,000 gallons de vin.

Le vignoble de M. Henry Gerkes produit annuellement 150,000 gallons de vin. La Californie possède maintenant près de 40,000,000 de plants de vigne dont les trois-quarts portent des frui[illegible] La récolte de 1875 a produit environ 8,000,000 de gallons et probablement environ 80,000 gallons d'eau-de-vie.

La récolte du raisin a produit en Californie en 1876, 8,000,000 de gallons de vin et 80,000 gallons d'eau-de-vie.

MM. Kohler et Frohlin[illegible] emploient dans leur fabrique, annuellement, entre trois et cinq millions de livres de raisin dans leurs vignobles de Los Angeles et de Sonoma. Durant la vendange, [illegible] emploient de 300 à 400 hommes presque tous Allemands.

M. B. E. Auger, de la rue Battery, agent de la "Buena Vista Vinecultural Society," dit qu'il emploie actuellement 65 personnes, dont moitié sont des Chinois. M. John Bach, de la rue Montgomery, dit que ses employes sont moitié Chinois, moitié natifs (Mexicains et Sauvages); tous les surveillants sont blancs. Les Chinois commencèrent à arriver à Anahein, il y a six ou huit ans, et ils augmentent en nombre chaque année. Ils reçoivent $1 ou $1.25 par jour et se nourrissent.

Environ 400 Allemands sont employes dans les vignobles de Kohl et Cie

Moitié des employes sont Chinois.

Il y a dans la ville chinoise soixante-seize marchands de végetaux et quarante-cinq marchés.

La compagnie de Jute du Pacifique emploie à présent 450 Chinois à $1 par jour, et douze blancs à $3 ou $4 par jour.

La Compagnie de Jute du Pacifique emploie 450 Chinois.

M. E. Grisar, de la Halle aux laines de la Californie, dit que l'on n'emploie que des blancs pour la garde des moutons, pour la tonte et le lavage de la laine. Quelques Chinois seulement sont employés à des travaux moins importants. La production de la laine pour 1876, est évaluée à 52,000,000 de livres - le total, depuis 1854 à 1876 inclusivement, etant de 323,918,668 livres. La Californie ne peut actuellement rivaliser avec l'Australie ou l'Amérique du Sud pour la production des laines fines.

M. Gerald Douglas, co-propriétaire de la ferme Los Guntos, pour l'élevage des moutons, dit qu'il y a dans l'Etat environ 12,000 personnes employées à la garde des moutons, dont les sept-huitièmes sont blancs et le reste Chinois ; la paie, en moyenne, est de $300 par an, avec la nourriture.

Fermes à moutons ; un huitième d'employes Chinois.

M. Bissenger, de la maison Louis Sloss & Cie., de la rue Sansom, dit que 175,000 peaux crues de bêtes à cornes, et plus de 500,000 peaux de moutons arrivent chaque année sur le marché de San Francisco, et que sur ce nombre environ 60,000 peaux de bêtes à cornes et à peu près 50,000 peaux de moutons sont tannées ici et donnent de l'emploi à 300 ou 400 tanneurs.

M. J. Landsberger, de l'Allée Jones, le plus grand fabricant de champagne de la Californie, dit qu'il emploie environ quarante blancs et vingt Chinois, ceux-ci à des ouvrages inférieurs, tels que le lavage des bouteilles, etc.

Fabrication du champagne ; moitie des employes sont Chinois.

M. J. W. Shaeffer, fabricant de cigares, rue Sacramento, dit qu'à une certaine époque, il n'a employé que des garçons et des filles de race blanche à la fabrication des cigares, à la préparation du tabac, etc.

M. C. W. Kelloz, de San Francisco, fabricant de cordages, dit qu'à présent il emploie environ trente Chinois à $1 par jour, et quarante-cinq hommes de race blanche à des gages variant de $2.25 à $4.00 par jour.

Fabrication de cordages, trente chinois employés.

M. S. Lachmann, Jr., rue Market, dit qu'il empl[illegible] Chinois pour quatre blancs, les premiers recevant $1 et les autres $2.50 [illegible] par jour.

M. G. B. Swan, de la fabrique de boites d'emballa[illegible] Union", dit qu'il n'emploie pas de Chinois, mais qu'il donne du travail à environ soixante-quinze blancs à $2.25, et à environ quarante-deux garçons et fil[illegible] des gages variant de soixante-quinze centins à $1.50 par jour.

M. E. Briggs, de la Compagnie Unie des Tabacs, dit que la compagnie emploie 700 Chinois a $1.50 par jour, environ soixante-quinze blancs à un salaire de $1.50 à $2.50 par jour, et environ 150 Chinois à $1 pour les travaux des champs.

Tabac : 700 Chinois employés.

M. Code, fabricant de marinades et de [illegible] conservés, emploie actuellement environ cinquante Chinois à quatre-vingts centins, et environ cinquante garçons et filles, de race blanche qu'il paie de $1 à $1.50 par jour.

Fabricants de marinades emploient cinquante Chinois.

M. Sydney M. Smith, de la maison Cutting & Cie., fabricants de marinades, de conserves de fruits et de cidre, emploie généralement environ 400 Chinois en été, et à peu près cent en hiver.

Marinades et cidre, 400 Chinois.

M. I. T. Loose, de la Compagnie des Poudres de Californie, n'emploie les Chinois que dans les travaux de second ordre, comme tonneliers ou pour le remplissage des cartouches.

Compagnie des poudres n'emploie les Chinois que dans les ouvrages de moindre importance.

Dans la fabrication des instruments d'agriculture, on n'emploie que des blancs à un salaire moyen de $3.50 par jour; fabrication des sacs, blancs, moyenne de salaire, $1.84 ; fabricants de douillettes de lits, blancs, $1.50 ; fabricants de boulons et de noix, blancs, $3.25 ; de bouilloires, blancs, $3.00 ; fonderie de cloches et ouvriers en cuivre, blancs, $2.60 ; fabricants de soufflets, trente-six blancs, huit Chinois, $1.50 à $2.25 ; barbiers, blancs, $2.25 ; fabricants de noir à souliers, blancs, $2.20 ; de boites (d'emballage), blancs, $1.25 à $3.50 ; de boites (de papiers), blancs, $1.50 à $3.00 ; de boites (de ferblanc), $1.25 à $3.00 ; de lit et literie, blancs, $2.50 ; de boites (de fantaisie), blancs, $2.50 ; de billards, blancs, $3.30 ; relieurs, blancs, 75 centins à $3.00 ; boulangers, blancs, $1.50 à $2.00 ; fabricants de balais et de brosses, blancs, 75 centins à $3.00 ; de boites (à cigars), blancs, 85 centins à $3.00 ; chemises, 491 blancs, 170 garçons, 351 filles, 1,970 Chinois, de 50 centins à $3.00 ; magasins de chaussures en détail, 700 blancs, 200 garçons, 100 filles, $1.25 à $4.00 ; couvertures et lainages, 150 blancs, 60 garçons, 40 filles et 700 Chinois, 90 cts à $3.00 ; chandelle et savon, 19 blancs, 10 garçons, 68 Chinois, $1.00 à $4.00 ; moulins à café et à épices, blancs, $2.00 à $3.00 ; fruits conservés, 170 blancs, 30 garçons, 90 filles, 80 Chinois, 80 cts à $2.50 ; fabrique de biscuits, blancs, $1.00 à $5.00 ; cordages, 100 blancs, 26 garçons, 30 Chinois, $1.00 à $4.00 ; fabrique de peintures et de blanc de plomb, blancs, $3.00 ; de chaises, blancs, $2.30 ; ouvriers en cuivre, blancs, $3.25 ; cigariers, 3,115 Chinois, de 50 cts à $2.75 ; fabriques de cercueils, blancs, $3.40 ; tonneliers, blancs, $2.50 à $4.00 ; graveurs, blancs, $2.00 à $4.00 ;

Ouvrages de fabrique et classes employées.

Soufflets, 8 Chinois.

Chaussures 1,970 Chinois.

Couvertures et tissus en laine 700 Chinois

Fruits conservés 80 Chinois.

Cordage, 30 Chinois.

Cigares 3,115. Chinois.

Fabrique de meubles 71 chinois.

Verrerie, 5 Chinois

Colle, 10 Chinois.

Poudre à canon, 63 Chinois.

Jute, 450 Chinois.

Allumettes chimiques 25 Chinois.

Conserves, marinades, etc., 29 Chinois.

Moulins à riz, 3 Chinois.

Fabriques de chemises, 129 Chinois.

Ressorts en fil de er, 8 Chinois.

fabriques de limes, blancs, $3.40 ; fonderies et ouvrages de forge, fer, blancs, $1.00 à $4.00; moulins à farine, blancs, $2.50 à $5.00; fabriques de meubles, 1,104 blancs, 21 Chinois, $1.00 à $3.50; gaziers, $3.00 à $5.00; doreurs, blancs, $3.25; verriers, 30 blancs, 20 garçons, 5 Chinois, $1.00 à $3.00; gantiers, blancs, $1.00 à 2.75; fabrique de colle, 35 blancs, 10 Chinois, $1.10 à $1.25; doreurs, blancs, $3.00; poudre à canon, 45 blancs, 63 Chinois, $1.10 à $2.50: fers à cheval, blancs, $3.20; fer en feuilles, blancs, $2.50; tissus de chanvre indien (jute), 12 blancs et 450 Chinois, 11.00 à $3.50; tuyaux et ouvrages en plomb, blancs, 3.25; matelassiers, blancs, $1,25 à $3.00; fabriques de conserves de viande, blancs, $2.25; de miroirs, blancs, $3,25; d'allumettes chimiques, douze blancs, vingt-quatre garçons, vingt-quatre Chinois, $1.00 à $3.75; macaroni et vermicelle, blancs, $2.20; marbriers, blancs. $3.25: mucilage, blancs, $2.25; plaqueurs en nickel, blancs, $3.75; fabriques d'étoupe, blancs, $1.25 à $2.25; d'orgues, blancs, $1.25 à $3.00; de conserves, 30 blancs, 25 garçons, 69 filles, 29 Chinois, 90 cts à $3.00; pompes à vapeur, blancs, $1.50 à $5.00; peintures (chimiques), $2.50; plombiers, blancs, $2.00 $4.00; machines à planir, blancs, $2.00 à $5.00: fabriques de papier, blancs, $1.00 à $4.00; ouvriers employés à l'emballage des viandes, blancs, $2.50; moulins à riz, cinq blancs, trois Chinois, $1.75 à $4.00; fabricants de scies, blancs, $3.00; limeurs de scies, blancs, $3.20; fabrique de savon, blancs, $1.25 à $2.50; de coffre-forts, blancs, $2.50; d'escaliers, blancs, $1.10 à $3.50; de chemises, 26 blancs, 86 filles, 129 Chinois, $1.10 à $2.50; rafineries, blancs, $1.00 à $4.00; outils de forgeron, blancs, $1.50 à $4.00; valises, etc., blancs, $1.10 à $2.50; tanneurs, blancs, $1.00 à $3.00; graveurs d'outils, blancs, $3.50; fonderie de caractères d'imprimerie, blancs, $3.00 à $5.00; tapissiers, blancs, $1.25 à $4.00; tourneurs en bois, blancs, $3.25; ouvriers en fil de fer, blancs, $3.25; ressorts en fil de fer, 8 Chinois, 28 blancs, $1.50 à $2.25.

DOUGLAS.

CHARLES D. DOUGLAS, secrétaire-correspondant du "Central Anti-Coolie Club" du 11e quartier, est assermenté et interrogé :

On devrait empêcher l'immigration du Chinois ; il ne peut pas se mêler à la race blanche.

L'opinion de tous les clubs en général, est que l'on devrait s'opposer à l'immigration du Chinois. Il lui est impossible de s'amalgamer à la race blanche. Ses habitudes, sa religion et ses traditions diffèrent des nôtres.

TUCKER.

GEORGE W. TUCKER, capitaine de navire, faisant le commerce avec la Chine depuis 1851, est assermenté et interrogé :

C..ractère élevé des marchands Chinois.

Le témoin donne le meilleur caractère possible aux marchands de la Chine et aux passagers chinois, à bord des navires. Quant au trafic des coolies, il dit que la plus mauvaise classe est envoyée au Pérou.

HUMPHREY.

PATRICK H. HUMPHREY, officier de quarantaine pendant deux ans, et résidant en Californie depuis huit ans, est assermenté et interrogé :

Ce témoin nie que les Chinois aient introduit la petite vérole à San Francisco.

Il devrait y avoir une loi nationale pour empêcher une trop grande immigration, et pour arrêter celle des immigrants affectés de certaines maladies.

BROOKS.

CHARLES WOLCOTT BROOKS, agent du gouvernement Japonais ici depuis dix-sept ans, résidant dans la cité, est assermenté et interrogé :

Ce témoin a été examiné devant la Commission Canadienne, et son témoignage se voit en lieu propre (Voir Témoignage, page 31).

John F. Swift, résidant à San Francisco depuis 1852, et ayant voyagé en Asie, est assermenté et interrogé :

L'immigration illimitée des Chinois est nuisible.

Je pense, et j'ai pensé depuis quelques années, que l'immigration illimitée des Chinois est tout-à-fait nuisible et dommageable, et je crois que c'est l'opinion de presque toutes les personnes intelligentes de l'Etat. Ceux qui s'opposent à une législation restrictive, appartiennent aux classes riches, aux classes fortunées. Ils sont en faveur de cette espèce de main-d'œuvre, parce qu'elle rend la vie plus facile aux gens riches. La possibilité de se procurer des domestiques est une question importante pour les classes qui ont le moyen de les employer. Cet élément industriel, en dehors de ses désagréments, tend certainement, jusqu'à un certain point, du moins, à augmenter le bien matériel de la population. La présence d'un élément étranger permanent dans une nation est toujours désavantageuse. Je veux parler d'un élément qui sera toujours étranger, parce que ces immigrants n'amènent pas de femmes avec eux, et qu'il existera toujours en conséquence de grands préjugés contre eux. Ils ne peuvent pas s'assimiler à nous, de manière que la génération suivante et toutes les autres seront également ignorantes et étrangères, comme le sont les Chinois qui font partie de notre population actuelle.

Un élément étranger nous nuirait.

Ne peuvent pas s'assimiler.

Ce que le Révd M. Loomis a dit de l'antipathie très prononcée qui existe contre les Chinois parmi notre population, est bien vrai ; c'est un fait. La chose est malheureuse, vous trouverez cela déplorable probablement, mais enfin c'est l'humaine nature et c'est notre nature. Cette antipathie contre eux augmente graduellement. Elle est dix fois plus forte qu'il y a dix ans. En 1852, on permit aux Chinois de sortir et de fêter le 4 de juillet, et on regarda ceci comme un événement heureux ; en 1862, on les aurait attachés à un poteau et brûlés à petit feu. Cette antipathie n'est pas limitée à une classe, elle est générale. Les Chinois dégradent le travail et le rend déshonorant. On répète partout qu'ils enlèvent le pain de la bouche à nos ouvriers, mais il ne faut pas s'y arrêter ; cela peut arriver pour ceux des immigrants qui arrivent ; mais les blancs finissent toujours par s'établir. Généralement ils atteignent bientôt un rang assez élevé, et font une fortune en employant la main-d'œuvre chinoise. La vie leur devient trop facile au lieu d'être trop dure. Un jeune homme de dix-sept ou dix-huit ans peut plus facilement mendier, emprunter, ou arracher de manière ou d'autre ce qui lui faut pour vivre en ce pays, qu'il ne pourrait se le procurer par son travail ailleurs. Le fait est que ces jeunes gens peuvent vivre ici sans travailler. Cela est dû à ce que les Chinois font nos travaux, le travail est considéré comme déshonorant en quelque sorte. Les blancs ne sentent plus le besoin de travailler, ils ne veulent plus travailler. Les jeunes garçons de race blanche ne travaillent pas, et n'ont pas beaucoup de chances d'emploi. Quand des Chinois sont employés quelque part, les blancs ne veulent pas travailler avec eux, tant le préjugé contre eux est fort, et il augmente continuellement. L'immigration chinoise a eu un plus mauvais effet sur la dignité et la respectabilité du travail que l'esclavage dans les Etats du Sud. Il y a ici plus d'antipathe contre les Chinois qu'il n'y en a dans le Sud contre les nègres, car au moins ceux-ci sont nés dans le pays et y portent un certain intérêt. Sans eux, nos manufactures souffriraient, sans doute, parce que nous dépendons absolument de la main-d'œuvre chinoise, et la transition à un travail libre et à un état de société homogène serait difficile, certainement.

L'antipathie contre eux est naturelle—elle augmente.

Dégradent le travail.

Les Chinois font la vie trop facile aux travailleurs de race blanche.

Rabaissent plus la dignité et la respectabilité du travail que l'esclavage des nègres.

Nos fabriques souffriraient sans la main-d'œuvre chinoise.

D'après ce que j'ai vu dans mes voyages en Asie, ses habitants n'ont aucune idée d'un gouvernement représentatif, ou d'aucune forme de gouvernement, sauf celui du despotisme.

Les asiatiques ne comprennent aucune autre forme de gouvernement que celui du despotisme.

Si les Chinois étaient naturalisés, on ne leur permettrait pas de voter.

Quant à un changement dans nos lois de naturalisation de manière à leur permettre de devenir citoyens, je pense que le premier Chinois naturalisé serait pendu à un poteau de reverbère immédiatement après sa sortie de la cour. Je vais peut-être un peu trop loin en disant cela ; mais il ne pourrait certainement pas voter. S'ils devenaient citoyens, cette antipathie contre eux ne disparaîtrait pas, au contraire, elle serait plus intense encore. Si l'on donnait droit de voter à ces 30,000 Chinois, on mettrait simplement 30,000 votes sur le marché.

Si les Chinois demeurent dans l'Etat, ils changeront nos institutions sans aucun doute ; notre société changera avec eux : on s'aperçoit de ce changement à l'heure qu'il est. La présence des Chinois ici est tout-à-fait incompatible au gouvernement populaire.

Difficulté de convertir les Chinois à notre religion.

Les Chinois ne deviendront pas chrétiens à moins de naître ici. Il est impossible de convertir aucun Chinois importé ici, tel qu'on l'importe à présent pour y demeurer ou s'en retourner, s il ne s'y marie pas. Je ne crois pas à la sincérité de la conversion d'un Chinois, s'il n'est pas né et élevé dans notre religion.

Si les Chinois étaient expulsés, on les demanderait à grands cris pendant quelques années.

Si les Chinois étaient expulsés de ce pays, je ne serais pas surpris de voir qu'on les demanderait à grands cris pendant deux ou trois ans, parce que nous sommes habitués à les avoir parmi nous : ils sont utiles aux classes riches. Le renvoi de 100,000 personnes sur une population de 700,000 ou 800,000 âmes causerait un tort sérieux à l'Etat. Les hommes sont égoïstes en général, et regardent plus à une piastre qu'à un principe.

Je ne pense pas qu'il y ait trop de main-d'œuvre sur cette côte. Il faut à un ouvrier de l'Est, sans habileté particulière, de trois à cinq ans avant d'être en état de gagner sa vie, en prenant avantage de la main-d'œuvre chinoise. Personne ne peut faire la concurrence aux Chinois dans les ouvrages dont ils s'occupent ; il est impossible aux ouvriers de race blanche de faire la compétition à des gens qui vivent à si peu de frais. Ils ne peuvent donc pas venir ici, ou s'ils y viennent, ils ne peuvent pas s'occuper d'ouvrages qu'ils rechercheraient naturellement, sans la présence des Chinois. Les blancs n'ont aucun encouragement à venir ici pour y travailler aux gages des Chinois. Nulle personne ne peut trouver d'ouvrage, excepté les Chinois. Je ne pense pas que l'on puisse trouver assez de Chinois pour le travail qu'il y a à faire, et s'ils étaient partis, je ne crois pas non plus que nous pourrions avoir un nombre suffisant d'ouvriers ou de travailleurs blancs.

Dans les ouvrages dont ils s'occupent personne ne peut faire la compétition aux Chinois.

Je suis d'avis qu'il faudrait permettre à ceux qui sont ici d'y mourir ou de s'en retourner chez eux dans le cours du temps, mais d'empêcher toute immigration ultérieure.

Droit d'exclure du pays toute race contre laquelle nous avons des antipathies.

Il serait bon d'exclure de notre pays toute race d'hommes contre laquelle nous avons des préjugés.

Expulserait complètement les Chinois.

Sans les Chinois la population serait doublée en cinq ans.

Sans les Chinois, nous aurions doublé notre population dans les derniers cinq ans. Beaucoup d'immigrants sont venus ici l'an dernier ; mais cette immigration s'est arrêtée complètement parce qu'il était impossible de faire la compétition aux Chinois.

Aucune idée des droits de citoyens.

Je ne pense pas que les Chinois fassent aucun cas des droits de citoyens ici ou chez eux, ou qu'ils connaissent quels en sont les priviléges. Ils ne se proposent pas de demeurer longtemps ici ; ils s'en retournent en grand nombre. Si 10,000 nous arrivent, 6,000 ou 7,000 s'en retournent. J'ai eu des Chinois employés comme domestiques dans ma famille, et j'ai eu occasion d'apprendre qu'un cuisinier ou un garçon de table laisse son emploi, s'en retourne chez lui et revient aussi souvent que trois fois dans cinq ans.

Inférieurs en intégrité et en honnêteté.

Quant à l'intégrité et à l'honnêteté, je pense qu'ils nous sont inférieurs sous ce rapport. Je me fierais plutôt à des serviteurs européens qu'à des

Chinois. Je puis aller dans un bureau de placement, en aucun temps, engager une Irlandaise ou une Allemande dont je n'ai jamais entendu parler, et lui confier la maison ; jamais je n'ai été trompé par ces domestiques. J'ai employé des Chinois pendant environ trois ans, et je ne puis pas dire positivement qu'ils m'aient volé.

Plus de confiance dans les domestiques Irlandais ou Allemands que dans les Chinois.

Beaucoup de fabriques qui se sont établies, dans cette cité, avec la main-d'œuvre chinoise n'existeraient pas sans eux, ou du moins elles n'auraient pas progressé aussi vite sans la main-d'œuvre chinoise.

Quelques fabriques établies plus vite au moyen de la main-d'œuvre chinoise.

Puisque l'immigration blanche n'a pas été plus considérable, il est clair que 100,000 Chinois ont dû ajouter à la richesse nationale ; mais si ces Chinois ont empêché un même nombre d'immigrants blancs d'arriver ici, je pense qu'il aurait mieux valu que nous n'eussions pas admis des Chinois et qu'il aurait été préférable d'avoir des blancs à leur place.

Afin d'arrêter l'immigration chinoise, je serais d'avis d'abroger tous nos traités entre les Etats-Unis et la Chine ; on ne peut pas la faire cesser autrement.

S'il était nécessaire, le témoin serait d'avis d'abroger tous traités de commerce entre les Etats-Unis et la Chine.

HENRY H. BIGELOW, gé[illegible] de la Compagnie d'Assurance Mutuelle "Home," et résida[illegible] Francisco depuis 1850, est assermenté et interrogé :

BIGELOW.

La présence des Chinois empoisonne toutes les parties de la cité où ils se trouvent. Elle fait monter le tarif de l'assurance de près du double, et de un à trois et demi pour cent dans les endroits où ils ont des buanderies.

Empoisonner la cité. Double le tarif d'assurance.

L'immigration illimitée des Chinois a été une question très sérieuse, mais il n'existe qu'une seule opinion à cet égard parmi les gens d'affaires, et c'est qu'elle est nuisible à l'Etat. Personnellement, je suis en faveur de l'immigration chinoise parce qu'elle nous enrichit. J'étais également en faveur de l'esclavage, et j'approuve l'immigration chinoise pour la même raison que j'approuvais l'esclavage ; mais les Chinois chasseront la population blanche, et feront de la Californie ce qu'est le Pérou aujourd'hui. J'approuve tout ce qu'a dit M. Swift de la race blanche.

Nuisible à l'Etat.

Feraient de la Californie ce qu'est le Pérou maintenant.

Environ 5,000 ou 6,000 Chinois possèdent des propriétés dans l'Etat et se font assurer largement contre les pertes maritimes et contre le feu ; mais le plus grand nombre ne se fait pas assurer du tout, parce qu'ils ne sont pas des producteurs et ne possèdent rien. Nous n'avons eu que peu de pertes. La classe qui se fait assurer est aussi respectable que ce que l'on peut rencontrer chez les Américains ou les Anglais, et elle nous est profitable. En dehors de ces 5,000 ou 6,000 Chinois, le reste se compose de peons ou d'esclaves, bien que nos lois ne les qualifient pas ainsi. Le système ici est le même que celui du Pérou. Ils viennent sous contrat. Je ne pense pas qu'ils aient la même liberté de s'engager que les blancs. Trois Chinois valent à peu près deux blancs ; ils sont fidèles à leurs engagements, et sont très actifs. Je les préfèrerais aux blancs pour faire mes travaux, car on peut plutôt compter sur eux, si on les engage par l'entremise de leurs agents. Leur expulsion de la côte nous causerait un dommage considérable pendant quelque temps. L'effet qu'ils produisent sur nos jeunes gens et sur notre population rurale est certainement très désastreux ; mais si l'on considère l'intérêt général de l'Etat, on ne devrait pas s'arrêter à cette considération. Ils empêchent nos jeunes gens de travailler, parce que leur travail est moins dispendieux, et cela dégrade nos ouvriers.

Peu de pertes.

La classe qui se fait assurer est aussi respectable que les blancs qui s'assurent.

Ils viennent ici sous contrat.

Ils rendent le travail déshonorant.

Il y a assez de travail pour tous—du travail à bon marché—mais ce travail est de nature servile comme celui des Chinois, et ne ressemble en

rien au travail libre tel qu'on le voit dans l'Illinois ou dans les autres Etats de l'Ouest.

Les Chinois craignent le feu. Ils croient que le feu est le diable, et le tiennent dans des limites etroites. Dans les villes où il y a eu des incendies, ils ont presque toujours pris leur origine dans le quartier chinois. Toute personne qui visite leurs quartiers doit s'étonner qu'ils ne soient pas brûlés depuis longtemps. Les Chinois tout en prenant des précautions contre le feu, sont naturellement malpropres. Il feront un feu dans un bidon sur le plancher, mais ils sont craintifs et prendront beaucoup de précaution. Cependant, ils vivent comme des pourceaux. Nous ne voulons pas donner de polices d'assurance dans aucun pâté de maisons où il y a une buanderie. Dans les dix dernières années, et jusqu'à il y a environ dix-huit mois, le quartier chinois n'a pas été sujet aux incendies, mais depuis cette époque, ils ont été si nombreux que nous ne voulons pas prendre de risques. L'an passé il y a eu là une demi douzaine d'incendies allumés volontairement. Celui de la rue Brannen a été l'œuvre des hoodlums. J'en suis aussi certain qu'on puisse l'être. La présence des Chinois rend nos cités si sujettes aux incendies que beaucoup de compagnies refusent d'assurer les Chinois. Ils sont la cause de l'existence des hoodlums, et ces derniers augmentent les risques d'incendies. Je n'ai aucune difficulté à régler nos affaires avec les Chinois ; ils exigent le dernier centin qui leur est dû, cela est vrai, mais ils ne prétendent à rien de plus. C'est une nation très subtile. J'ai eu connaissance que plusieurs propriétés ont été brûlées après avis reçus par lettres.

Dans les villes qui ont été incendiées, les feux ont généralement pris leur origine dans le quartier chinois.

Incendies tellement fréquents que les compagnies ne veulent plus assurer.

Les Chinois sont la cause de l'existence des hoodlums.

La présence des Chinois a créé parmi nous une classe oisive et vagabonde.

Ils ont produit une classe oisive.

KIRKPATRICK. JOHN KIRKPATRICK, résidant en Californie depuis 1852, et shérif dans un comté de l'intérieur depuis 1861 jusqu'à 1866, est assermenté et interrogé :

Le témoin, pendant qu'il a été Shérif, a fait exécuter la loi de licence sur les mineurs étrangers, parmi tous ceux qui n'avaient pas fait une demande déclarant leur intention de devenir citoyens. Cette loi fut mise en force parmi tous mineurs blancs ou Chinois.

PHILLIPS. STEPHEN H. PHILLIPS, autrefois procureur-général de Massachusetts, plus tard procureur-général aux Iles Sandwich, résidant maintenant à San Francisco, pratiquant comme avocat, est assermenté et interrogé :

Les Chinois viennent aux Iles Sandwich sous contrats de travail indéfinis et transférables ; ils sont indéfinis quant au genre de travail à exécuter ; indéfinis aussi quant à la personne pour qui ils doivent travailler ; en général il n'y a qu'une ou deux clauses en faveur des Chinois, comme celle par laquelle ils se réservent un certain nombre de jours à la date de la nouvelle année chinoise, etc. A cette exception près, ils sont vendus corps et âmes à la personne qui les emploie. Ils sont liés pour un certain nombre d'années ; pour cinq ans, je pense, ordinairement.

Les Chinois vont aux Iles Sandwich sur contrats transférables.

Nous avons actuellement besoin de main-d'œuvre ; mais que des travailleurs de cette classe soient nécessaires à l'avenir, je ne l'ai jamais pensé et je ne le pense pas. Une main-d'œuvre de cette classe, importée en masse, doit toujours tendre à dégrader le travail.

Seront nuisibles à l'avenir.

Les Chinois ne se mêlent pas à la population avec laquelle ils vivent.

Il est reconnu que des Chinois, par leurs habitudes et leur coutume de vivre ensemble, restent entièrement séparés des autres peuples. Nous avions là quelques Japonais et j'ai été frappé de la différence existant entre eux et les Chinois. Les Japonais se conforment promptement aux habitudes des pays où ils vivent en adoptant le costume, le langage, etc. des habitants. Ils se mêlent à tous et deviennent absolument semblables aux autres citoyens, mais les Chinois se tiennent entièrement en dehors.

2,000 Chinois pour une population de 56,000 habitants.

Beaucoup de Chinois mariés aux femmes de Hawaï.

Dans les Iles Sandwich, il y a environ 2,000 Chinois pour une population de 56,000 habitants à peu près. Ils n'ont aucune relation de famille entre eux. J'ai vu quelques Chinoises parmi eux, mais très peu. Beaucoup de Chinois ont marié des femmes du pays—des femmes de Hawaï. Ils ne forment pas d'établissements permanents, beaucoup se proposent de retourner en Chine et quelques-uns viennent ici.

Formule de contrats.

J'ai vu les contrats dont j'ai parlé, et voici à peu près leur teneur :

"Que Sam Wang convient de servir une autre personne en Chine, et de travailler pour lui pendant cinq ans - - - et de le servir fidèlement, qu'il recevra comme salaire de son travail tant de piastres par mois, et qu'il lui sera accordé tant de jours à la nouvelle année." Je crois que quelques-uns des contrats dans ces derniers temps contenaient quelques dispositions relativement aux maladies ou aux soins médicaux, mais rien de plus à part cela. C'étaient des contrats transférables à celui qui les achetait ou à ses ayant cause. Le gouvernement de Hawaï a essayé de faire annuler ces contrats sans pouvoir y réussir. La législature a restreint les droits de ces contrats dernièrement, et a voulu qu'ils fussent plus explicites. Le gouvernement de Hawaï a dépensé beaucoup d'argent pour l'encouragement de l'immigration chinoise. Ils sont en grand nombre aux Iles Sandwich.

Le gouvernement les a encouragés à immigrer.

Huit Chinois accusés de meurtre

J'ai fait le procès de huit Chinois pour meurtre ; cinq ont été trouvés coupables, et trois ont été pendus. Un avait tué le consul de France en lui fendant la tête avec une hache pendant son sommeil, et un autre avait tué quelques pauvres vieillards de l'Ile de Macci pour les voler.

L'emploi des Chinois sur les plantations de sucre des Iles Sandwich amène nos Etats du sud en compétition avec la main-d'œuvre chinoise.

Marchands Chinois à Honolulu très respectables.

Les marchands Chinois de Honolulu sont des hommes de la plus haute respectabilité ; des hommes que je verrais avec plaisir dans des positions de confiance ou d'honneur.

Si l'on abandonnait toute législation différentielle à leur égard, s'ils étaient traités comme les autres étrangers, si nos écoles étaient ouvertes à leurs enfants, et si notre système général de gouvernement leur était appliqué, je pense qu'ils deviendraient semblables à nos autres immigrants, mais s'ils s'attachent entièrement à leur propre gouvernement et s'ils suivent toujours leurs règles sociales, je ne pense pas qu'ils deviennent un élément utile de notre population.

Je pense que l'on a tort de faire ces différences contre les Chinois. Comme avocat, je suis d'avis que certaines lois passées contre eux sont tout à fait injustes.

Les planteurs des Iles paient de $4 à $5 par mois aux Chinois, et leur donnent tous leurs besoins, exceptés les vêtements. Les agents qui les engagent en Chine sont payés par ces planteurs.

JOHN R. CORYELL, résidant dans la Cité, autrefois employé consulaire à Shanghaï et à Canton, est assermenté et interrogé :

Prostituées.

Le témoin affirme sans hésitation que toutes les femmes chinoises importées en Californie, à une ou deux exceptions près, sont des prostituées ; elles viennent presque toutes de la population fluviale de Canton, que l'on considère en Chine comme la plus dégradée. Toute personne ayant résidé en Chine pendant quelque temps, peut facilement les distinguer des femmes chinoises honnêtes. Elle sont aussi différentes que le blanc et le noir. Les femmes chinoises sont remarquablement chastes. Un Chinois aime mieux mentir que dire la vérité.

BLAIR.

MATHEW BLAIR, commerçant de grain et de foin, résidant à San Francisco depuis quinze ans, est assermenté et interrogé :

Le témoin, dont le commerce se fait dans le voisinage de plusieurs fabriques ou l'on emploie les Chinois, est en état d'observer l'effet de la main-d'œuvre chinoise sur la population blanche de la cité. Au nombre de ces industries, nous avons les fabriques de tissus laineux de la Mission qui n'emploient presque rien que des Chinois. Lorsqu'elles furent ouvertes d'abord, on y voyait des centaines de personnes venues de Lynn, Mass., de Cincinnati et d'autres places de l'Est. Ils sont partis parce que leurs places ont été prises par cette classe de main-d'œuvre et qu'ils ne pouvaient pas obtenir d'autre emploi. Il y a aussi une fabrique de chandelle, des fabriques de sommiers élastiques, de produits chimiques, de savon, trois ou quatre tanneries, une fabrique d'étoupe, de valises et de boites d'emballage ; dans toutes ces fabriques, l'ouvrage est fait par les Chinois. Si tous ces Chinois n'étaient pas employés, leur position serait occupées par des ouvriers blancs venus de l'Est. Leur présence ici dégrade le travail.

Les Chinois empêchent les blancs de venir.

Ils dégradent la main-d'œuvre.

Si on demande aux fabricants pourquoi ils n'emploient pas de blancs, ils disent qu'ils ne peuvent pas employer de blancs et de Chinois en même temps. C'est une des plus grandes difficultés ; et il en résulte que les Chinois se sont emparés de tout le travail et emportent avec eux en Chine le produit de leur travail. Personne ne peut leur faire de compétition. Les Chinois sont si industrieux, si tranquilles et apprennent si facilement à travailler, que nos compatriotes ne peuvent pas former leurs enfants aussi promptement. Si nous prenons des apprentis, ils nous donnent tant de trouble qu'ils produisent une mauvaise impression ; on les désigne sous le nom de hoodlums, et nous n'avons aucune considération pour eux.

Ils emportent l'argent hors du pays.

Les Chinois se forment si facilement qu'il est impossible de former nos jeunes gens à des métiers.

DURKEE.

JOHN H. DURKEE, chef de la brigade du feu, est assermenté et interrogé :

Le témoin lit un rapport des commissaires soumis au Bureau des Inspecteurs du feu le 20 avril 1876, démontrant le manque de précaution des Chinois sous ce rapport, et recommandant la passation d'un règlement pour leur défendre de faire certaines additions aux couvertures des bâtisses qu'ils occupent.

Leur manque de précaution rend la cité beaucoup plus sujette au feu. Dans les deux ou trois dernières années, il y a eu plusieurs incendies allumés volontairement, et il s'est produit des incendies fréquents dans le quartier chinois. Ils ne sont pas en général très désastreux. Presque toutes les propriétés dans la ville chinoise sont assurées. Les marchands sont tous assurés.

Leur manque de précaution occasionne souvent des feux.

SAN FRANCISCO, 18 novembre 1876.

MORRIS M. ESTEE, avocat pratiquant, propriétaire de fermes, et résidant en Californie depuis longtemps, est assermenté et interrogé :

Nuisibles.

Leur industrie et leurs habitudes économiques chassent les blancs de leurs occupations.

Ne connaissent pas les devoirs et le confort qu'exigent les blancs.

La population chinoise ici, et ceux qui nous arrivent continuellement, nuisent aux meilleurs intérêts de l'Etat et de la nation. Ils ne se mêlent pas à nous ; ils chassent la main-d'œuvre blanche intelligente de toutes les branches d'occupation, parce qu'ils sont très industrieux et très économes. Leurs habitudes de vie ne sont pas barbares, mais elles se rapprochent beaucoup de la barbarie. Ils peuvent vivre partout où un blanc mourrait. Ils n'ont pas de familles, pas d'enfants à instruire et à habiller, et leur manière de vivre est si différente de celle des blancs, qu'ils font une rude compétition aux classes laborieuses du pays. C'est si bien le cas que dans notre cité, maintenant, je ne pense pas qu'une demi-douzaine de personnes s'occupent de blanchissage parce que les Chinois font cet ouvrage à beaucoup meilleur marché que les blancs. Il en est de même des autres branches d'industrie. Les Chinois sont les travailleurs les moins dispendieux que l'on puisse trouver, et on peut toujours s'en procurer suivant le besoin. Ce n'est pas une main-d'œuvre intelligente. Je regarde les Chinois sous ce rapport absolument comme je regarderais le travail servile. Ils ne prennent aucun intérêt à nos institutions. Chaque Chinois arrivant ici reste enfermé dans une espèce de muraille chinoise qui le rend indifférent à notre mode de vie. Ils ne s'intéressent aucunement à nos affaires publiques. Ils reconnaissent, je pense, les droits de propriété, mais ils font peu de cas de la liberté, et estiment assez peu la vie d'autrui. On voyait assez fréquemment dans cet Etat, il y a quelques années, des affiches offrant une certaine somme pour l'assassinat d'un Chinois, s'il existait quelque difficulté entre deux compagnies. Si un gouvernement est institué dans le but de régler la conduite d'un peuple et n'est pas seulement une institution crée dans le but de faire de l'argent, les Chinois sont une classe dangereuse au milieu de nous. Ils n'ont aucune des qualités qui constituent le bon citoyen, sauf l'économie et l'industrie. Ils peuvent aider au développement matériel d'un pays, et enrichir quelques citoyens ; mais, dans un Etat, la condition la plus nécessaire n'est pas la création de la richesse, mais l'amélioration de la société et la formation des classes morales et élevées.

Ils n'apprécient nullement la valeur de la liberté ou même de la vie.

Ne peuvent devenir de bons citoyens.

Du devoir d'une population.

Il y a des Chinois plus intillegents les uns que les autres, mais ils ne feront pas de bons citoyens, pas plus que l'on ne pourrait faire de bons citoyens avec des esclaves honnêtes. Ils n'ont pas beaucoup d'intelligence, et assez peu d'instruction, ils possèdent une certaine connaissance des sciences et des arts ; ils ignorent la musique et la poésie, et sauf l'honnêteté, ils n'ont aucune des idées élevées qui distinguent l'homme civilisé du barbare. Ils sont très ingénieux sous bien des rapports. En quelque chose ils sont inférieurs aux nègres ; ils leur sont très supérieurs en d'autres. En arithmétique, lorsqu'il s'agit d'additions ou de soustractions et autres opérations semblables, ils valent mieux qu'eux ; ils sont aussi plus capables de faire de l'argent. Les nègres ont certainement plus de goût pour la musique et la littérature. Quand à la moralité, il n'y a pas de comparaison possible ; le nègre est beaucoup plus moral que le Chinois que nous avons ici. Je n'ai jamais encore vu une Chinoise honnête. Il peut y en avoir. Comme nation, les nègres sont peu moraux ; les Chinois sont tout aussi industrieux que les blancs ou les nègres. Le préjugé contre eux est celui du travail intelligent contre la main-d'œuvre inintelligente.

Défauts des Chinois.

Chinois et nègres comparés.

Le préjugé contre eux est celui du travail intelligent contre la main-d'œuvre intelligente.

Dans l'Etat, il a été commis des outrages contre les Chinois ; ils ont aussi eu entre eux des rixes où plusieurs ont été tués—à Los Angeles

par exemple—mais je ne sais pas si quelqu'un a été puni ou non. Les outrages et les assauts ont été fréquents dans cette cité, et quand les coupables sont saisis, ils sont punis justement. Je ne pense pas que la population honnête de San Francisco, soit dans la classe ouvrière ou étrangère, ait jamais approuvé aucun acte de brutalité contre les Chinois, parce qu'ils sont plutôt un objet de pitié qu'autre chose. Nous avons un élément vagabond parmi nous, mais la grande masse de la classe ouvrière est aussi intelligente, industrieuse et entreprenante que toute autre classe au monde.

Il existe parmi cette classe une impression que les Chinois arrachent le pain de la bouche de leurs enfants.

L'opinion publique est contre l'immigration à l'avenir.

L'opinion publique dans cet Etat, parmi les hommes bien pensants et la classe ouvrière, à l'exception de ceux qui doivent nécessairement employer les Chinois, est complètement opposée à leur immigration. Je pense que le sentiment public est que l'on devrait traiter convenablement les Chinois qui sont ici, et limiter leur immigration à l'avenir.

Leur nombre est estimé trop bas.

Il y a ici un Chinois adulte pour deux adultes de race blanche. Je pense que le nombre de Chinois est évalué plutôt trop bas que trop haut. Quand un milier de Chinois arrivent ici, ce sont tous des hommes et des adultes ; sur un millier d'immigrants de race blanche, il n'y a probablement pas plus de deux cents à deux cent cinquante adultes du sexe masculin.

LAKE.

DELOS LAKE, avocat, juge à plusieurs reprises, procureur-général pendant six ans, et résidant en Californie depuis vingt-six ans, est assermenté et interrogé :

L'immigration chinoise devrait être limitée.

Le témoin est d'opinion que l'immigration des Chinois devrait être restreinte, et que l'immigration illimitée est un mal que l'on doit déplorer et dont l'on devrait se garder avec soin.

Ils ne peuvent pas s'assimiler à nous.

Les Chinois sont une race qui cause autant de répugnance aux blancs et qui nous est aussi étrangère que la race nègre. Il y a autant d'objection contre eux que contre les nègres, parce qu'ils ne pensent pas plus qu'eux à s'assimiler ou s'amalgamer avec les blancs.

L'opinion publique est très prononcée contre eux.

On ne peut pas douter qu'il existe un sentiment très prononcé contre les Chinois parmi la population intelligente et désintéressée de la Californie.

Une race inférieure.

Si on leur accordait tous les priviléges dont jouissent les citoyens, et s'ils ne pouvaient pas s'assimiler physiquement, ils seraient encore une race inférieure socialement, mais non pas légalement. Tels qu'ils sont maintenant, ils sont inférieurs au point de vue légal.

On dit que c'est une nation très propre.

Ils ne reçoivent pas la même protection légale que les blancs, dans toutes les circonstances.

Ne sont pas véridiques.

Comme domestiques, ils contractent un engagement et l'abandonnent avec très peu de cérémonie. Ils ne sont pas véridiques, leur parole n'est pas sûre.

Sauf, parmi ceux qui ont un intérêt pécuniaire au travail des Chinois, l'opinion générale leur est défavorable.

SCOTT

IRVING M. SCOTT, propriétaire d'une fonderie et fabricant, ayant résidé dans l'Etat depuis seize ans, est assermenté et interrogé :

Explique comment les industries de l'Etat auraient pu être développées sans l'aide des Chinois.

La fabrique du témoin emploie 520 hommes et jeunes garçons, tous de race blanche. Le travail est divisé en six branches distinctes - forgerons, fabricants de bouilloires, mouleurs, mécaniciens, ouvriers en modèles et dessinateurs—tous organisés séparément. Les garçons sortant des écoles publiques ont donné beaucoup de satisfaction ; et les propriétaires de cette fabrique pensent qu'avec ces jeunes gens, ils pourraient faire face à la question du travail à bon marché de toute façon et d'une manière intelligente, leur enseigner un métier, en faire de bons citoyens, et des gens capables de se supporter eux-mêmes, et des producteurs. On s'adresse au bon sens de ces jeunes garçons ; si l'enfant a un mauvais caractère on ne le garde pas, si c'est un bon enfant il ne cherche qu'à rester. Il leur faut quatre ans pour apprendre une branche de cette industrie. Si dans les autres industries, placées dans des circonstances semblables, on avait suivi la même règle, on aurait pu les développer sans l'aide des Chinois. Parmi les classes ouvrières, il parait exister une opinion très prononcée en faveur des mesures restrictives contre l'immigration chinoise.

WHEELER.

EDWARD D. WHEELER, juge, ancien habitant de la Californie, est asssermenté et interrogé :

Immigration limitée.

Le témoin pense que l'opinion publique est plutôt en faveur d'une immigration limitée que de l'exclusion absolue et totale des Chinois.

Ne peuvent pas s'assimiler.

Ils ne s'assimileront jamais à notre population ici. Cette question a été prouvée dans le cours d'un quart de siècle. Ils gardent encore leur costume particulier, et ils suivent encore leurs habitudes nationales et primitives dans leur manière de vivre et de se nourrir. Ils n'ont aucune ambition politique. Dans nos cours de district, le Chinois est complètement protégé dans les cas civils ou criminels. Avant d'obtenir le droit de vote dans l'Etat, le nègre ne montrait pas de répugnance à s'assimiler aux blancs comme l'ont toujours fait les Chinois, quoique le nègre n'eut pas non plus droit de vote. La raison pour laquelle on devrait restreindre l'immigration chinoise, est qu'il est facile de les contrôler et de les gouverner s'ils sont en nombre limité ; tandis qu'une immigration nombreuse deviendrait un élément dangereux et causerait du trouble. Une petite proportion de Chinois est à désirer ici. Si on le leur permettait, ils se feraient tous naturaliser. Ils ne constituent pas un élément sain dans notre corps politique, et si on leur accordait le droit de vote, ce serait le plus grand des maux.

Un grand nombre serait dangereux

Concéder le droit de franchise aux Chinois serait le plus grand des maux.

RODGERS.

JOHN RODGERS, contre-amiral dans la marine militaire, est assermenté et interrogé :

Nulle nation ne peut arriver à la prospérité, si cette prospérité n'est fondée sur une population dont les intérêts soient identiques à ceux de ses gouvernants.

Danger pour l'Etat résultant de la présence des Chinois.

Après un court apprentissage, les Chinois peuvent fabriquer parfaitement et à bon marché tous nos articles de consommation, faire fonctionner nos machines, semer et récolter nos produits agricoles, prendre la place de tous nos domestiques. Ils peuvent supplanter, par leur main-d'œuvre peu

dispendieuse, l'ouvrier plus coûteux de l'Europe ou de l'Amérique dans toutes les branches d'industrie. Cela produirait ici un état de société semblable à ce que l'on avait dans le Sud avant la rébellion.

A Java, à Singapore et dans la Tartarie, les Chinois sont remuants, et ils inspirent des craintes de temps à autre.

On pourrait permettre à un certain nombre de venir ici chaque année.

Ils peuvent venir ici à moins de frais et, d'après leur idée du confort, plus commodément que les immigrants américains ou européens, et, arrivés ici, ils peuvent les supplanter. On pourrait permettre à un certain nombre de venir chaque année, de manière qu'en déduisant des immigrants ceux qui s'en retournent, il n'en resterait pas un trop grand nombre.

En Chine, le marchand étranger n'emploie que des Chinois, sous la direction de surveillants Chinois ou étrangers ; il leur paie des gages beaucoup plus élevés que paierait un Chinois pour le même service. Les domestiques dans les maisons européennes sont tous Chinois, et sont payés près du double de ce que paierait un Chinois. Ainsi les droits et les avantages de l'émigration et du travail ne sont pas réciproques dans l'un et l'autre pays.

Danger pour les Etats-Unis et la main-d'œuvre dans l'Est.

Notre flanelle bleue et nos chaussons de laine sont mieux fabriqués en Californie qu'on peut les faire ailleurs dans les Etats-Unis, pour le même prix ; et si la main-d'œuvre chinoise arrive ici sans restriction, rien n'empêche que le même résultat ne se produise pour d'autres produits semblables, et que la Californie ne devienne ainsi le grand centre manufacturier des Etats-Unis, et ne ruine finalement les ouvriers de nos cités de l'Est, ou ne les réduise à des gages et à une condition de vie semblable à ce que l'on voit chez les Asiatiques. Les Américains réduits à cet état ne seraient plus propres à exercer le droit de franchise, et de là naîtraient des complications politiques parmi nous.

C'est une question entre la main-d'œuvre asiatique et americaine.

Les Etats-Unis sont intéressés dans cette question chinoise ; c'est la grande question entre la main-d'œuvre asiatique et la main-d'œuvre américaine.

Le Chinois est adroit et ne s'enivre pas.

Un Chinois est adroit, pénétrant et possède tous les avantages d'un bon travailleur. Il vient ici seul, et s'il était marié, ses dépenses seraient bien peu de chose en comparaison de celles d'un citoyen américain. Le Chinois ne s'enivre pas, et il est en état de travailler le lundi aussi bien que tout autre jour de la semaine.

Mélange de races.

Quant aux mariages mixtes, Agassiz a donné le résultat de ses observations au Brésil. Les Espagnols et les Portugais sont les nations les plus mélangées de l'Europe, et elles sont en arrière des autres nations sous le rapport politique. Le mélange des différentes races est injurieux à l'espèce humaine.

Sans les Chinois l'Etat aurait progresse vite avec le travail des blancs.

S'il n'y avait pas eu de Chinois, cet Etat aurait été peuplé exclusivement de blancs, et aurait progressé très vite, à cause de l'abondance de l'or et de l'argent.

Quand la race blanche s'allie à une race de differente couleur elle se detériore.

L'expérience en Chine, jusqu'à présent, démontre que quand la race blanche se mêle à une race de différente couleur, les résultats ne sont pas satisfaisants.

Sans aucun doute, les Chinois ont énormément contribué au développement des industries de cet Etat ; mais dans quelque cas, un homme peut s'élever jusqu'à une certaine hauteur et juger à propos de repousser l'échelle du pied. Bien que je ne crois pas absolument nécessaire de repousser l'échelle, je ne monterais pas plus haut, et je ne laisserais pas augmenter le nombre d'immigrants Chinois. Je les limiterais, je ne les laisserais pas entrer sans restriction. Je ne chasserais pas les Chinois ; je les protégerais et je leur donnerais autant de garanties qu'aux blancs, excepté le

Ne laisserait pas augmenter le nombre des Chinois.

droit de vote. Je ne pense pas qu'une race mixte devrait posséder le droit de franchise.

Le progrès de la Californie a été énormément aidé par la main-d'œuvre chinoise. Si elle pouvait atteindre la même condition sans le secours des Chinois, les choses ne se passeraient pas aussi agréablement pour la population blanche, car les ouvriers blancs s'enivrent et se mettent en grève ; mais le progrès serait plus sain, s'il n'était pas aussi prompt.

La main-d'œuvre chinoise a stimulé le développement de l'Etat.

Si vous expulsiez les Chinois maintenant, ce serait la ruine de beaucoup de personnes. Il faudrait à présent un plus grand développement de la race blanche, sans que l'on permît aux Chinois d'augmenter en nombre. Ils viennent principalement de Hong Kong.

Qu'on ne permette plus aux Chinois d'augmenter en nombre, les blancs seuls devraient le faire à present.

BLAKESLEE.

Le Rev. Samuel V. Blakeslee, ministre congrégationaliste orthodoxe, éditeur du *Pacific*, par interim, et résidant dans l'Etat depuis 1849, est assermenté et interrogé :

Je crois, d'après ce que j'ai appris par mes voyages et mon séjour dans l'Etat, que l'immigration des Chinois a eu un effet démoralisant et dégradant. Leur présence ici empêche l'arrivée d'une immigration nombreuse de race blanche, et exerce une influence démoralisatrice sur notre propre population. Elle dégrade le travail. Les efforts que l'on a fait pour les convertir au christianisme n'ont pu encore contrebalancer l'influence pernicieuse qu'ils exercent sur notre population chrétienne. Je parcours environ 7,000 milles par année, et je converse avec une vingtaine de mille personnes. L'opinion publique, en général, est fortement prononcée dans tout l'Etat contre les Chinois.

L'effet moral et religieux de la présence des Chinois est démoralisateur et dégradant.

Elle dégrade le travail.

L'opinion publique leur est contraire.

Tout ce qui affecte les intérêts des classes laborieuses du pays est ressenti par le pays en général. Toute compétition qu'on leur fait, nous affecte sérieusement comme nation. Je crois que le courant d'immigration chinoise aura une influence pernicieuse sur nos ouvriers. Les habitudes irrégulières que l'on remarque chez nos ouvriers sont dûs, en grande partie, à ce qu'il leur est impossible de se créer un intérieur. Un homme pauvre ne peut pas, en général, se marier et trouver sa vie en ce pays.

L'immigration chinoise a un mauvais effet sur nos classes ouvrières.

Notre morale est en général bien inférieure à celle de la population de New-York. Nous sommes bien immoraux. Le nombre de maisons d'assignation ou de prostitution est beaucoup plus grand ici qu'à New-York. Nos débauches du dimanche, nos classes adonnées à l'usage des liqueurs sont plus nombreuses, les gens qui se vantent ouvertement de leur profanité et de leurs habitudes de vagabondage sont plus fréquemment rencontrés, la classe des gens respectables qui restent chez eux est moins considérable, et nous voyons ici plus d'hommes passer leur soirées dans de mauvais lieux. L'élément chinois a beaucoup contribué à amener ces résultats. Nos jeunes garçons, en grand nombre, aiment à vagabonder dans les rues où demeurent les Chinois, et la police m'a informé que les Chinoises attirent les enfants de huit ans dans leurs demeures pour rien. La police de Sacramento trouve souvent des enfants de huit ans au lit avec des prostituées chinoises.

La cité de San Francisco est plus immorale que New-York.

La police trouve des garçons de huit ans au lit avec des prostituées chinoises.

Les Chinois sont généralement actifs, et comme ouvriers, ils sont habiles lorsqu'il n'est pas nécessaire de faire preuve de beaucoup d'intelligence. Dirigés par des hommes capables, ils sont bons ouvriers. Ils font la compétition dans toutes les branches de travail. Pourvu que le travail ne demande pas de qualités inventives, les Chinois réussissent aussi bien que les Américains. Ils exécutent tout travail également bien.

Les chinois peuvent exécuter toute espece de travaux qui ne demande que des facultés d'immitation.

Restriction.

La main-d'œuvre n'est pas trop nombreuse, mais les ouvriers que requiert notre état actuel de civilisation sont trop nombreux.

Si l'on empêchait les Chinois de venir ici en trop grand nombre, le nombre de ceux qui s'en retournent graduellement permettrait à nos ouvriers de race blanche de trouver de l'emploi, et le travail serait plus respecté parmi les blancs.

Si les Chinois n'etaient pas ici, nos fermes monstres feraient place a des fermes de petite etendue.

Les grands propriétaires de terre ne pourraient pas cultiver leurs fermes sans travailleurs de classe inférieure tels que les nègres du sud, les Chinois ou les vagabonds de race blanche. Si les Chinois quittaient le pays, ces grandes fermes seraient divisées en lots de 150 acres, et les terres au lieu d'être appauvries comme elles le sont à présent, seraient rendues à leur état de fertilité primitive.

Les Chinois diffèrent de nous par leur religion, leurs goûts, leurs habitudes, leurs liens de castes, leurs préjugés de race, et surtout par leur langage. Sous tous ces rapports, ils se distinguent et restent constamment séparés de nous. Ils ne pourront jamais s'assimiler à nous, et devenir semblables à nous. Nous devons acquérir un certain degré d'homogénéité ou périr. Il est impossible d'élever les Chinois à notre rang en leur accordant le droit de vote. Ils méprisent notre civilisation et préfèrent la leur.

Ils ne pourront jamais s'assimiler.

Si les Americains viennent en contact avec une race inférieure, ils descendent.

Lorsque les Américains se mêlent à des classes qui leur sont inférieures, ils s'abaissent vers ces classes ; ils peuvent élever leur niveau social, mais toujours à leur détriment. Les gens les plus dégradés se rencontrent parmi les Américains qui errent parmi les Indiens des Iles de l'Océan Pacifique du Sud.

500 Chinois convertis sur 239,000 : les Chinois ont démoralisé nombre de nos Américains et en ont fait des créatures désordonnées.

Nous avons converti environ 500 Chinois sur les 239,000 que nous avons reçus ici. Si leur immigration n'est pas limitée ils augmenteront jusqu'à ce qu'ils deviennent un corps nombreux, distinct et puissant parmi nous. Ils ont démoralisé de nombreux Américains et en ont fait des misérables.

La proportion de prostitution parmi les Chinois est immensément supérieure à celle que l'on remarque chez les blancs. Comme race ils sont infiniment plus licencieux que les Américains.

Plus licencieux que les Américains.

DAMERON.

James P. Dameron, avocat, et résidant dans l'Etat depuis 1849, est assermenté et interrogé :

Ethnologie.

Le genre humain est divisé en quatre différents groupes. D'abord les noirs, ensuite les rouges, puis les bruns, et enfin les blancs. Les savants modernes ont divisé le genre humain en douze classes. 1° Les Papous ; 2° les Hottentots ; 3° les Cafres ; 4° les Nègres ; 5° les Australiens ; 6° les Malais ; 7° les Mongols ; 8° les Arctiques ; 9° les Américains ; 10° les Draves ; 11° les Nubiens ; 12° les Méditerranéens—ainsi nommés d'après leur ascendance (le témoin lit ici un article d'ethnologie publié dans le *Popular Science Monthly* vol. 4.)

La plus ancienne civilisation que nous connaissions est celle de l'Egypte qui avait peut-être été empruntée de la Chine ; et on dit communément que toute civilisation moderne est dérivée de là.

Supériorité de la race caucasienne.

Théodore Parker, parlant de la race caucasienne, dit : " Le Caucasien " diffère des autres races : il est humain, civilisé et il aime le progrès. Il " fait des conquêtes avec sa tête comme avec son bras. C'est son intelligence, " après tout, qui fait des conquêtes et non pas la force de son bras. Le " Caucasien a souvent été le maître des autres races, jamais il n'en été

" l'esclave. Il a imposé sa religion, sans avoir jamais accepté celle des " autres. Toutes les religions dans l'histoire sont d'origine caucasienne. " Toutes les monarchies limitées ont pris leur origine parmi les Caucasiens, " les républiques sont caucasiennes. Toutes les sciences importantes ont eu " la même origine ; toutes les inventions, la littérature et le roman viennent " de la même source. Tous les grands poètes sont Caucasiens. Moïse, " Luther, Jésus-Christ, Zoroastre, Bouddha, Pythagore étaient Caucasiens. " Nulle race n'a produit d'aussi grands noms que celle-ci. L'Arabe, le " Persan, l'Hébreu et l'Egyptien appartiennent à cette race, et toutes les " nations européennes sont descendues d'elle. "

Confucius est une exception.

Quant à la langue chinoise, un ouvrage récent porte le nombre des caractères à 52,325, et cela ne comprend pas tous les caractères techniques ; c'est ce qui fait que la masse du peuple ne peut pas apprendre la langue. Presque tous l'ignorent, en conséquence, et la littérature est laissée à un certain nombre de savants qui passent leur vie à l'étudier. L'étudiant chinois passe plus de temps à se familiariser avec le langage écrit qu'on en donne dans d'autres pays à l'acquisition d'une éducation libérale, et on rapporte qu'il n'y a pas au delà de 300 Chinois capables de lire les auteurs classiques. La masse du peuple connait les rudiments de la langue, elle peut lire et former quelques caractères, mais les ouvrages classiques qui comprennent un grand nombre de volumes, ne sont pas plus lus et compris que s'ils étaient écrits en arabe ou en hébreu. Un marchand peut comprendre les caractères qui concernent son commerce, mais il n'est pas en état de lire aucun autre ouvrage, et c'est la raison pour laquelle la Chine n'a fait aucun progrès depuis plusieurs milliers d'années.

Langue chinoise difficile a apprendre.

Pas plus de 300 savants en Chine capables de lire les classiques.

Pourquoi la Chine n'a pas fait de progres.

La population totale du globe s'élève à environ 1,350,000,000 d'âmes. A peu près 150,000,000 appartiennent à la race nègre, 550,000,000 environ à la famille mongole et le même nombre à peu près à la race méditerranéenne. Ces deux races sont les plus civilisées et surpassent de beaucoup les autres par le nombre des individus. Le nombre des dix autres races varie chaque année suivant la loi du développement — la survivance de l'être le mieux doué. Dans la bataille pour la vie, l'être le mieux développé, le plus favorisé de la nature, les groupes les plus nombreux sont plus portés à se développer et ont plus de chance d'y réussir que les groupes plus faibles et moins bien doués qui doivent nécessairement succomber dans la lutte.

Ainsi les races méditerranéennes ou indo-germaniques ont surpassé toutes les autres races et les autres familles humaines dans la bataille de la vie, au moyen du plus grand développement de leur intelligence, et elles ont étendu leur domination sur tout le globe. La race mongole est la seule qui puisse, sous aucun rapport, lui faire concurrence. Pour la première fois, les deux races se sont rencontrées face à face en Californie. Ces vigoureux Mongols, avec leur civilisation particulière, nous ont rencontré à la Porte d'Or, et ont commencé de suite la lutte pour la prépondérance. Leur grand nombre ici, et leur accroissement au moyen des arrivages journaliers et constants, la proximité et l'accès facile des ruches dont ils s'échappent, tout a alarmé les blancs de la Californie et de la côte du Pacifique, et ils ont raison de l'être. Leur trop grand accroissement ici ferait de ce pays une colonie asiatique. Il est certain que le Chinois peut faire la compétition dans presque toutes les branches d'industrie, il est prêt à travailler plus d'heures par jour et à vivre de moins, à se contenter d'une nourriture avec laquelle un blanc ne peut pas vivre parce qu'il lui faut de la viande. Laisser le pays ouvert à leur immigration, la nourrir et l'encourager comme on le fait pour celle qui nous vient d'Europe, serait nous faire noyer en peu d'années ; les blancs devraient alors émigrer

La race Indo Germanique est au premier rang.

Laisser augmenter le nombre des Chinois serait faire de ce pays une colonie asiatique.

Toute race qui n'a pas en moyenne une capacité cérébrale de quatre-vingt-cinq pouces cubes ne peut pas avoir un gouvernement libre.

ou commencer une guerre de race. Des ethnologistes instruits ont assuré que toute nation dont les individus n'ont pas une capacité cérébrale moyenne de quatre-vingt-cinq pouces cubes, ne peut pas avoir un gouvernement libre ; et qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire, que les Chinois aient essayé d'en former un. La capacité cérébrale moyenne des Chinois et des nègres américains est d'environ quatre-vingt-deux ou quatre-vingt-trois pouces cubes, la race indo-germanique atteint une moyenne de quatre-vingt-douze à quatre-vingt treize pouces cubes et même jusqu'à 125 pouces cubes.

N'ont pas la capacité cérébrale nécessaire pour devenir citoyens.

N'ayant pas une capacité cérébrale suffisante, ils ne peuvent pas s'élever au rang d'hommes libres, et sont incapables de faire sagement et honorablement usage du scrutin pour l'élection des meilleurs hommes et des personnes les plus propres à les gouverner ; ils regardent plutôt ce droit comme un moyen qui leur serait offert de faire quelques piastres au risque de mettre en danger la liberté et le progrès d'une nation ; une telle classe d'électeurs est dangereuse dans une république, et leur immigration devrait être regardée avec défaveur par tous les vrais amis de la liberté et du progrès, parce qu'il est difficile de conserver une forme libre de gouvernement même avec le type le plus élevé de la race indo-germanique. La chose a été prouvée impossible jusqu'à présent, parce qu'un grand nombre sont au-dessous de la moyenne de quatre-vingt-cinq pouces cubes de cerveau ; et comme nous avons déjà réduit cette capacité moyenne au-dessous de celle que l'on observe en Angleterre et en Allemagne, il pourrait être dangereux pour la cause de la liberté et pour un gouvernement libre de permettre l'introduction d'un plus grand nombre d'individus de race inférieure. La science a démontré que les facultés cérébrales de tout animal sont proportionnées au volume de son cerveau. Le gorille a environ quarante-cinq pouces cubes de cerveau, les gens dégradés de la race nègre ou d'aucune race humaine en possèdent au moins soixante-trois, tandis que le nègre d'Amérique en a jusqu'à quatre-vingt-deux ; mais cela est dû au mélange des blancs, car il y a peu de nègres africains pur sang en ce pays. Cela les élève à la moyenne des Chinois, tandis que celle des Anglo-Américains est de quatre-vingt-dix, et celle des Anglais de quatre-vingt-seize pouces cubes. L'angle facial du gorille est de 40°, celui du nègre de 85°, et enfin chez le blanc, il est de 95°.

L'Anglo-Américain a 90 pouces cubes de cerveau et l'Anglais 96.

Les Chinois se feront exterminer plutôt que d'adopter la civilisation occidentale.

Les Chinois étant arrivés depuis des milliers d'années à l'apogée de leur capacité cérébrales se laisseront exterminer, comme nos sauvages, qui sont aussi d'origine mongole, plutôt que d'adopter la civilisation de l'ouest et de changer leur mode de vie. Comme c'est une race inférieure au blanc sous le rapport du cerveau, il vaudrait mieux peut-être la laisser où elle est, et nous borner à encourager le commerce et les relations amicales avec eux. Puisqu'ils possèdent un amour passionné pour leur pays, laissons-les chez eux, avec leur civilisation et leur type différents. Comme deux races ne peuvent jamais vivre ensemble sur un pied égal, sans s'assimiler, la nature les a distinguées par la couleur et l'odeur.

La nature leur a donné une couleur et une odeur différentes.

Tous les naturalistes vous diront que chaque espèce est protégée par la nature dans sa couleur et dans son odeur particulières, ou quelque chose de semblable. Il est inutile à un gouvernement d'essayer de les faire disparaître, car la nature, dans sa sagesse, a mis certaines distinctions, et placé une certaine sauvegarde sur la race Anglo-Saxonne, qui l'ont toujours empêchée de s'amalgamer avec des races inférieures ; dans toutes ses migrations, elle amène avec elle sa propre famille, tandis que les races latines se sont amalgamées, et nous en voyons les effets dans les races des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud, l'assimilation avec des races inférieures. Leur descendance hérite généralement des vices des races supérieures, et de peu de leurs vertus.

Les races latines se sont amalgamées avec des races inférieures ; jamais la race Anglo-Saxonne ne l'a fait.

Comme les Chinois manquent de capacité cérébrale, ne possédant, en moyenne, que quatre-vingt-cinq pouces cubes de matière cérébrale, tandis que les Anglo-Saxons en possèdent de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-seize, il vaudrait peut-être mieux ne pas encourager leur immigration si l'on veut conserver l'harmonie de la société. Si on pouvait les tenir aux travaux d'amélioration des terres submergées et à leur culture, à la culture du riz, des vers à soie, et à la fabrique de la soie, ils nous seraient très utiles. L'immigration des Chinois ne serait pas aussi dangereuse si elle était restreinte à certaines classes de travail ; mais dès qu'ils mettent le pied sur notre sol, ils peuvent entrer dans toute branche d'industrie. Ils choisissent généralement les plus faciles et celles qui paient le mieux, et ils privent ainsi d'emploi une certaine classe laborieuse qui se trouve forcée de se livrer à la prostitution ; cela dégrade nos femmes et les empêche d'être utiles comme épouses et comme mères, car les femmes blanches pauvres sont obligés de travailler pour vivre. Le blanchissage, la couture, la cuisine et le soin des enfants sont des branches qui leur sont ouvertes ; cela donne de l'emploi aux infortunées qui se trouvent obligées de recourir à des emplois domestiques. Ce dernier ressort des infortunés et des pauvres est rapidement monopolisé par les Chinois ; s'ils parlaient l'anglais facilement, ils feraient disparaître toute compétition. Ils prennent les places dans les fabriques où l'on pourrait employer les jeunes garçons et filles pauvres, et les jettent dans les rues où ils vivent dans l'oisiveté et deviennent des hoodlums.

S'ils n'étaient employés qu'à l'amélioration des terres submergées, et autres travaux semblables, ils seraient utiles.

Ils empechent les garçons et les filles d'etre employés.

Un grand nombre d'infortunés de toutes les races doivent remplir ces situations à bon marché ou rester à la charge du public, et le fait de les voir ainsi accaparées, par des personnes de race étrangère, parait injuste et contre nature. Cela désorganise de suite la société et engendre des antipathies entre les deux races, parce que ces pauvres infortunés de race blanche sentent que leur place est prise et offerte à des gens d'une autre race, et qu'ils sont ainsi incapables de gagner leur vie honnêtement quoique humblement ; mais ils sont incapables de faire concurrence au Chinois vigoureux et parcimonieux, qui n'a pas de famille à soutenir, pas d'enfants à faire instruire, pas de taxe à payer, pas d'églises à entretenir, et pas de Dieu à adorer, qui est froid et égoïste, presque dépourvu de sympathie ou de charité, qui ne pense qu'à faire de l'argent afin de pouvoir retourner dans son pays ; aux Chinois enfin qui, comme des essaims de fourmis industrieuses, viennent ici avec rien, partent avec tout ce qu'ils peuvent emporter, appauvrissent le pays en s'enrichissant eux-mêmes ; et nous apportent leur maladies dégoûtantes et la lèpre qui n'avait pas encore fait son apparition sur le sol vierge de l'Amérique.

Leur morale est dégradante, et elle gâte physiquement notre population.

Ils agissent en tout d'une manière différente et opposée à celle que nous suivons ; le siège d'honneur chez eux est à gauche, il est à droite chez nous ; il porte du blanc en signe de deuil, nous portons du noir ; ils ne pensent pas mal faire en mentant et en pratiquant la fraude, nous croyons autrement ; ils tue sans remords ou noie une enfant du sexe féminin, nous ne le faisons pas ; ils rendent un culte au mauvais Esprit disant qu'on ne doit rien craindre de l'Esprit du bien, tandis que nous l'adorons et détestons l'Esprit du mal.

Contraste entre les Chinois et les blancs.

Comme le vin et l'eau, nous ne nous mêlerons jamais et dans la grande bataille de la vie, les Chinois arriveront toujours les premiers s'il leur est permis de faire librement la compétition. La première loi naturelle est de songer à soi-même, et pour cela nous devons décourager l'immigration chinoise. Dans un pays libre, deux classes ou races de peuples différents ne peuvent pas exister côte à côte si elles possèdent une capacité cérébrale différente. On criera à l'oppression et l'on dira que ces races inférieures doivent avoir le droit de suffrage afin de pouvoir se protéger ; et

La conservation de soi-même est la premiere loi de la nature.

Si le parti dominant trouve nécessaire de donner aux Chinois le droit de suffrage il la leur donnerait.

dès que le parti dominant sentira le besoin de donner le droit de vote aux Chinois, afin de contrôler les élections de la Californie et de la côte du Pacifique, on le leur donnera. Ce droit a été donné dans le Sud aux nègres qui sont bien inférieurs aux Chinois en intelligence et qui appartiennent aux types les moins élevés du genre humain, tandis que les Chinois viennent de suite après les blancs.

Ceux-ci, unis aux nègres, mettront en danger le droit de suffrage, le feront tomber au-dessous de la moyenne d'intelligence et de vertu nécessaires à une forme de gouvernement libre.

Il faudra leur donner le droit de suffrage pour la protection de leurs droits.

Il fallait donner aux nègres le droit de voter pour protéger leurs droits; il en sera de même des Chinois quand le temps viendra et qu'ils le demanderont. Comme la question nègre, si vexante, a déjà troublé et troublera encore la liberté et l'harmonie du gouvernement,—et le jour où ils ont été amenés ici, par une prétendue raisons de nécessité et parce qu'ils étaient meilleurs travailleurs et devenaient meilleurs domestiques que les sauvages, a été un jour malheureux pour l'Amérique—la question chinoise deviendra sérieuse avec le temps, à mesure que leur nombre augmentera, et nous aurons ainsi deux questions des plus embarrassantes au lieu d'une seule. La question nègre n'avait aucune importance presque, il y a cent ans. La question chinoise aura probablement acquis autant d'importance dans l'espace de cent ans. Il pourraient alors avoir le contrôle entier de la côte du Pacifique, si on leur permet d'immigrer sans restriction. Ils apprennent notre langue, et ils trouvent qu'ils peuvent mieux faire en restant ici, comme beaucoup de nous l'ont pensé quand nous sommes venus en Californie dans ses premiers jours. Personne ne croyait demeurer dans le pays, mais nous avons été forcés de rester jusqu'à ce que nous nous soyons guéris de nos préjugés et du mal du pays. Le Chinois est comme nous. La Californie n'a pas prospéré tant que nous n'avons pas commencé à y établir nos foyers et nos familles. Le Chinois emporte avec lui l'argent qu'il gagne ici, et il contribue ainsi à appauvrir le pays. Cela vaut mieux cependant que de le voir rester ici et devenir citoyen.

Ils couvriront peut-être toute la côte du Pacifique.

Je ne suis pas partisan de Darwin, mais je crois à la doctrine de l'évolution. (Le témoin lit ici un mémoire sur l'Empire Chinois, son étendue, ses exportations et ses importations, le tonnage des navires étrangers entrant dans ses ports, ses revenus; sur la religion, la forme du gouvernement, le mariage, l'armée et la marine.)

PATTERSON. James Patterson, fabricant de scies, résidant à San Francisco depuis dix ou onze ans, est examiné et interrogé :

N'a pas de trouble avec les jeunes garçons.

Le témoin emploie de vingt-cinq à trente hommes et jeunes garçons de race blanche d'une manière constante et n'a jamais eu de trouble avec eux; il parle en termes très favorables des garçons sous le rapport de l'assiduité et de l'activité.

ARNOUP. John Arnoup, journaliste, résidant sur la côte depuis quatorze ans, est assermenté et interrogé :

Inhumanité des Chinois.

Le témoin cite un exemple de l'inhumanité des Chinois en refusant de donner des aliments à un homme mourant de faim, après cinq ou six demandes faites dans la journée; il a vécu parmi les sauvages et n'a jamais vu une telle chose. Il a vu des blancs supplantés par des Chinois à de moindres gages. Il n'est pas à désirer que l'immigration augmente, et le public est en faveur de lois restrictives à ce sujet.

L'immigration devrait être restreinte.

David C. Woods, surintendant de l'école industrielle, est assermenté et interrogé :

Les Chinois sont une plaie pour notre population, moralement et physiquement. Ils introduisent des maladies vénériennes parmi nos jeunes gens. Presque tous les jours, depuis que je suis à cette école, j'ai eu des jeunes garçons sous les soins du docteur, et ils ont invariablement contracté la maladie de prostituées chinoises. Une vingtaine des jeunes garçons que je reçois, en sont affectés. Un d'entre eux a dû être envoyé à l'hôpital du comté pour y être soumis à un traitement médical.

Les Chinois sont une plaie morale et physique.

Garçons corrompus.

La présence des Chinois empêche l'emploi de nos jeunes gens. Les premiers travaillent à bien meilleur marché. Nos garçons, en général, ont un assez bon caractère, et feraient assez bien, s'ils en avaient la chance.

Quand les garçons ont des maladies vénériennes, ils les transmettent aux filles. Les hoodlums sont remuants, et ne laissent pas les filles tranquilles. Lorsqu'elles viennent à l'école, elles admettent qu'elles ont eu des relations avec les jeunes garçons. Cette maladie est introduite ici par des jeunes filles chinoises. Une certaine maladie qu'elles répandent est connue sous le nom de syphilis chinoise, et elle est distinguée par ce nom des autres qualités de syphilis.

Filles blanches corrompues.

Romulus G. Gallego, surintendant d'une fabrique de sacs pendant huit ans, et résidant à San Francisco depuis quatorze ans, est assermenté et interrogé : **GALLEGO.**

En ce qui concerne la main-d'œuvre chinoise, nous pouvons fabriquer nos produits à aussi bon marché avec les blancs qu'avec les Chinois, et peut-être même à meilleur marché. Nous pouvons avoir tout le monde dont nous avons besoin, et même davantage. Dans la saison des affaires, nous employons 200 personnes—hommes, garçons et filles—et nous avons mille difficultés à les gouverner. Il y a deux ans, on nous a offert tous les Chinois dont nous voudrions à cinquante centins par jour ; nous donnions alors $1.50 aux filles. Je pense qu'on faisait cela dans le but de s'emparer de notre branche d'industrie, afin de la faire connaître aux Chinois, et les mettre à même de pouvoir la contrôler ensuite eux-mêmes.

On peut fabriquer à aussi bon marché avec la main-d'œuvre blanche.

Plan perverse des Chinois.

Les Chinois sont assidus au travail jusqu'à un certain point, mais pas plus que les blancs. Si vous engagez des jeunes garçons ou filles de race blanche et si vous les traitez bien, ils s'attachent à leur ouvrage et vous ne pouvez plus les en arracher. Vous pouvez les garder tant que vous en avez besoin. D'un autre côté, vous engagez un Chinois d'une autre personne. Vous vous adressez à un agent, vous en engagez un certain nombre, et il vous les envoie ; et leur système est si parfait que les Chinois ne quitteront pas leurs places sans la permission de cet agent ou de la Compagnie à laquelle ils appartiennent. Voilà pourquoi on en emploie autant ici ; mais on peut se servir des garçons et des filles de race blanche avec autant de profit que des Chinois. La main-d'œuvre blanche vaut mieux qu'un travail semi-servile.

Les Chinois ne sont pas plus assidus à l'ouvrage que les blancs.

JOHN W. DWINELLE, avocat, et résidant en Californie depuis 1849, est assermenté et interrogé :

Ne sont pas à désirer, incapables d'assimilation.

Je ne pense pas qu'il soit à désirer que nous ayons les Chinois ici. Ils ne peuvent pas s'assimiler à nous. Ils ne viennent jamais ici dans le but de progresser avec le pays, mais simplement pour accumuler une certaine somme d'argent et retourner dans leur pays. Ils n'ont aucun désir d'apprendre notre langue, ou de s'assimiler à nos institutions, et ils sont incapables de le faire. La main-d'œuvre à bon marché n'est pas à désirer en Californie. Il nous faudrait plutôt du capital à bon marché que du travail à bon marché.

Système suivi en Californie d'appauvrir les terres est un malheur

Le système suivi en Californie de cultiver les terres jusqu'à appauvrissement est une véritable plaie pour notre pays, et cela est produit, en grande partie, par la main-d'œuvre chinoise. Il vaudrait mieux que nos terres restassent désertes que d'être ainsi appauvries ; il serait possible qu'elles fussent alors occupées par une race homogène.

L'immigration chinoise a pour effet de dégrader la main-d'œuvre blanche.

Je regarde l'existence de deux populations différentes dans un pays, comme une condition hybride et nuisible à toutes les deux.

Il aurait mieux valu n'avoir jamais eu un seul Chinois.

Je ne suis pas d'avis de leur accorder le droit de vote pour améliorer leur condition. Tant qu'à leur trop grand nombre ici, il aurait mieux valu pour nous de n'en avoir aucun, et de n'être jamais venus en contact avec eux. Je crois que les Chinois n'appartiennent pas du tout à notre race ; ils font partie de la famille humaine, mais c'est une race trop mûre et corrompue. Je chercherais certainement à arrêter leur immigration à l'avenir.

L'agriculture s'est développée simultanément avec l'introduction des Chinois.

Les Chinois pensent que les institutions américaines sont inférieures aux leurs.

Ils pensent que nos institutions sont inférieures aux leurs.

En 1870, j'ai publié une brochure à Londres et à Paris, dans laquelle j'ai dit que l'immigration chinoise était un malheur et une calamité pour la Californie.

Je ne pense pas que l'on puisse comparer les Chinois aux Français, sous aucun rapport.

JONES.

CHARLES T. JONES, procureur du district pour la cité et le comté de Sacramento, et résidant dans l'Etat depuis 1854, est assermenté et interrogé :

Les Chinois par rapport à nos lois.

Les Chinois sont plus sujets à commettre des crimes que les autres races ici, et il est beaucoup plus difficile de les en convaincre. Ils n'ont aucun respect pour nos lois. Ils ont des cours qui leur sont propres et dans lesquelles ils font le procès des personnes accusées de crimes commis entre eux, quoique ces cours soient une violation de nos lois ; et ils respectent les décisions de ces cours plus que celles des nôtres.

Quant à l'habitude des Chinois de mettre la vie de certains individus à prix par avis public, le témoin montre certains papiers pris dans une chambre, où l'on avait mis en discussion le sort de deux accusés chinois, après que les occupants de cette chambre eurent été arrêtés. L'un de ces avis offrait $2,000 pour la vie d'un certain Wong San Chee, et $600 pour l'extinction du nom de Wong Yee Nui ; et la moitié de ces sommes seulement s'ils étaient blessés au lieu d'être tués. L'autre papier était un

engagement solennel soumis à l'adoption des membres de la compagnie pour l'expulsion de ce dernier.

Les Chinois n'ont aucun respect pour le serment. Ils se servent de nos cours dans un but tout-à-fait opposé au nôtre. Le parjure est commis par les blancs, mais pas aussi fréquemment que par les Chinois. *Leurs témoignages.*

PETERSON.

CHARLES H. PETERSON, officier de l'ordre des Caucasiens, est assermenté et interrogé :

Opinion publique. Le témoin présente à la Commission diverses pétitions, signées par les personnes résidant dans le comté de Montero, contre les Chinois, exprimant l'opinion de la population de ce comté en général. Il présente aussi une circulaire de l'ordre des Caucasiens, dont le but est de protéger la main-d'œuvre.

RUSSELL.

JOEL RUSSELL, cultivateur, est assermenté et interrogé :

L'opinion publique dans la vallée de San Joaquin. Mon opinion et celle des cultivateurs de mon voisinage, est que la présence des Chinois nuit aux intérêts des cultivateurs. Il n'est pas vrai que le travailleur blanc soit un vagabond et un ivrogne, et cela est absolument faux des petits cultivateurs-propriétaires ; les neuf-dixièmes des agriculteurs de la vallée San Joaquin et de mon propre comté sont en faveur d'une législation limitant l'immigration chinoise.

O'DONNELL.

CHARLES C. O'DONNELL, médecin, et résidant dans l'Etat depuis vingt-six ans, est assermenté et interrogé :

Caractère des Chinois. J'ai vécu parmi eux depuis plus de vingt ans, et j'ai visité toutes leurs maisons de jeu et de débauche. Leurs habitudes sont très immorales, dégradées, basses et malpropres. Quant à la malpropreté, l'odeur infecte que l'on respire dans ces environs, est capable de produire toute espèce de maladie.

Petite verole. Ils ont été les premiers à introduire la petite vérole ici, il y a cinq ans. La dernière épidémie a pris son origine parmi eux. Le steamer *Crocus* en avait amené environ 830, de ceux que le capitaine du navire designait sous le nom de pirates, et parmi lesquels règnait la petite vérole. Les coolies qui viennent ici appartiennent à la classe la plus basse. Nuls autres que les capitalistes et ceux qui font de l'argent par leur moyen en les volant, ne parlent en leur faveur ; les sept-dixièmes des habitants de la Californie leur sont hostiles. *Opinion publique en Californie.*

Prostitution et maladies. Les dix-neuf-vingtièmes des femmes chinoises que nous avons ici sont des prostituées. La maladie qu'elles ont répandue parmi nos jeunes gens est horrible. Le virus transmis par les coolies est presque toujours mortel pour les blancs. Certains cas de syphilis parmi les blancs ont été contractés par la fréquentation de ces prostituées chinoises, et sont incurables. Les Chinois ne souffrent pas autant de la syphilis que les blancs.

Lèpre. Il y a actuellement cent cinquante cas de lèpre dans le quartier chinois.

WILLIAM VALE, est assermenté et interrogé :

L'immigrant européen.

Dans la dernière partie de 1862, j'ai été chargé par plusieurs résidants de la Californie, par M. Hollister entre autres, de trouver des garçons de ferme, des jardiniers, des cuisiniers, et en général toute espèce de serviteurs domestiques et agricoles, en Europe. D'après les lettres de félicitations que j'ai reçues de plusieurs de ceux qui ont employé ces immigrants, et la position qu'ont depuis acquis quelques-uns de ces derniers, par leurs propres efforts, ils doivent être devenus de bons citoyens. On pourrait trouver cinquante mille immigrants convenables, des deux sexes, dans différentes parties de l'Europe ; ils serait de beaucoup préférables à ceux qui nous arrivent de l'Asie et nous procureraient des avantages incalculables.

DEGROOT.

HENRY DEGROOT, mineur, est assermenté et interrogé :

Les Chinois comme mineurs.

La présence des Chinois n'a été très nuisible aux intérêts de la main-d'œuvre et à l'industrie minière. On les engagea d'abord pour travailler aux *placers*, puis, jusqu'à un certain point, aux excavations des galeries et, enfin, dans les mines hydrauliques où ils ont été d'un grand avantage, excepté quand il s'est agi de travailler dans le roc, ou dans les galeries souterraines ; à mesure qu'ils se sont familiarisés avec ces travaux, ils ont en grande partie remplacé la main-d'œuvre blanche, et nous les employons comme mineurs à de bons salaires dans toute espèce de travaux miniers. Cela se produit partout et constamment et déplace les blancs. Dans les premiers temps, nous ne voulions pas leur permettre de s'introduire dans les mines ; mais il s'est écoulé beaucoup de temps depuis cette époque. Pendant les quinze dernières années ils n'ont pas été molestés plus que les blancs. Toute petite ville, dans les districts miniers, a son quartier chinois établi comme ici, dans son centre. Les femmes chinoises sont très nuisibles et beaucoup d'hommes sont des joueurs. Leur présence gâte la jeunesse des villes de l'intérieur dans une proportion alarmante. Ils ne viennent pas seulement en Californie, mais les navires voyagent de l'Orégon en Chine, en ramènent des cargaisons de Chinois qui remontent la Rivière Colombie et s'implantent dans les régions minières voisines de l'Orégon, dans l'Idaho et le Montana. Je n'ai jamais rencontré un ouvrier ou un mineur, n'employant pas de main-d'œuvre, qui n'ait été entièrement opposé aux Chinois. D'un autre côté, une certaine classe dans les districts miniers est satisfaite de les voir ici—ce sont les hommes qui accaparent les petites concessions minières et se forment de grandes exploitations sur lesquelles ils emploient les Chinois, comme le font ici nos cultivateurs et nos fabricants. Les marchands établis dans les districts miniers n'aiment pas les Chinois, en général.

Ils déplacent la main-d'œuvre blanche.

Effet des quartiers chinois dans nos cités de l'Ouest.

Effet sur le genre de travaux dont s'occupent les filles généralement.

Les Chinois sont employés à recueillir les baies à l'exclusion des filles ; ils louent des terrains et se livrent à ce genre de culture, et bientôt ils auront le monopole. Il en est de même pour la fabrication des cigares. Une maison avait annoncé qu'elle voulait des filles pour apprendre le métier ; elles l'apprirent, et lorsqu'elles cherchèrent de l'emploi dans d'autres maisons, on leur annonça qu'elles ne pourraient pas trouver d'emploi, même en payant une assez jolie somme ; les Chinois travaillaient à meilleur marché. Il en est de même des machines à coudre ; je puis vous conduire à un sous-sol ou environ trente Chinois emploient ces machines et mangent et couchent dans cette cave, la vie ne leur coûte pas quarante centins par mois par tête ; pas trente centins, peut-être, tant ils vivent à

bon marché. Il est absolument impossible de leur faire concurrence et de vivre.

Effet sur l'immigration blanche.

S'il n'y avait pas eu de Chinois ici, la population blanche serait beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est à présent. J'ai vu dans le cours de l'an dernier, des wagons de chemins fer complètement remplis d'émigrants forcés de retourner dans l'Est par suite de la présence des Chinois ici. Bien que quelques individus n'eussent pas pu accumuler autant de richesses, la grande masse de la population se serait trouvée beaucoup mieux de l'absence des Chinois. Il est presqu'impossible d'apprécier exactement le tort moral qu'il nous ont causé en dégradant le travail, et en corrompant la jeunesse, surtout dans les villes de l'intérieur.

Effet sur l'économie nationale.

Sans eux, il est probable que quelques branches d'industrie ne se seraient pas développées autant qu'elles l'on fait; mais elles auraient eu un meilleur point de départ, et l'absence des Chinois aurait contribué à la division des grandes exploitations agricoles, qui ne pourraient être maintenues sans leur travail à bon marché; elles auraient été subdivisées et vendues à des colons qui auraient désiré s'y établir. On devrait employer une méthode quelconque pour limiter l'immigration chinoise à l'avenir.

Employés dans les tanneries.

Les Chinois sont employés dans la plupart des grandes tanneries. Leur emploi dans la fabrication des chaussures est dommageable aux ouvriers blancs. Partout où la main-d'œuvre chinoise vient en compétition avec nos ouvriers blancs, ceux-ci sont pauvres, et le deviennent de plus en plus. Si elle était exclue de la fabrication des chaussures, au lieu de 250 filles employées à cette industrie, on en aurait 2,000 ou 3,000.

Travaux miniers.

Quant aux travaux miniers, il se trouve 4,000 Chinois dans les environs d'Oroville, dans un seul endroit; et on les trouve d'un bout à l'autre de la Californie, même dans les mines souterraines. Les blancs seraient heureux de travailler dans les mines où l'on emploie les Chinois, mais ils ne veulent pas le faire aux mêmes gages. L'or que les Chinois extraient de ce pays, s'en va en Chine et se chiffre par millions.

JACKSON.

THOMAS W. JACKSON, agent commissionnaire pour les produits étrangers, autrefois résidant en Chine, mais demeurant à San Francisco depuis 1867, est assermenté et interrogé:

Instruction des Chinois.

On se trompe beaucoup sur l'étendue de l'instruction des Chinois. Tous peuvent lire quelques caractères, mais le langage écrit est difficile et si compliqué qu'il faut toute une vie pour l'apprendre. Un charpentier connait les caractères qui concernent les différentes sortes de bois qu'il emploie et le genre de travail dont il s'occupe, et tous connaissent les chiffres, etc. ; un briquetier connait ceux qui s'appliquent à la brique, un meunier ceux qui se rapportent à la fleur et au blé ; mais bien peu peuvent lire une lettre sur un sujet général, et ceux mêmes qui prétendent connaître le Chinois, ont mis des années à l'apprendre. Si un Chinois désire écrire une lettre, il s'adresse à un lettré et la fait écrire. Il ne peut le faire lui-même.

Propreté ou malpropreté chinoise.

Bien loin de se laver habituellement des pieds à la tête, ils ne changent pas même d'habits pendant des mois entiers, surtout en hiver. La plupart ne prennent pas un bain plus de trois ou quatre fois par an. Ils dorment généralement tout vêtus. On loue trop leur instruction et leur propreté habituellement.

Morale des Chinois.

Leur morale est telle qu'aucune famille anglaise ou américaine en Chine, ayant des enfants, ne leur permet pas de les approcher plus qu'il

n'est nécessaire, leur influence étant regardée, non seulement comme nuisible, mais même comme positivement dangereuse. Je ne puis pas me rappeler de plus de deux Chinois que je puisse considérer comme strictement et entièrement honnêtes. En affaires, ils sont invariablement menteurs. Ils falsifient invariablement les articles qu'ils vendent, et se servent autant, qu'ils le peuvent, de poids ou de mesures fausses entre eux. Dans le commerce de Canton, on ne voit pas cela souvent. Quand ils sont honnêtes, ce n'est pas par conviction, mais en vertu de l'axiome que l'honnêteté est la meilleure politique à suivre. Ils ne s'attendent à aucune honnêteté entre eux.

Les *compradors.*

En Chine, les *compradors* font invariablement toutes les affaires ; ils achètent et vendent pour six ou sept maisons, emploient quatre ou cinq garçons de bureau, et sept ou huit coolies, et font une fortune. Ils font toujours de l'argent, que les maisons en fassent ou non, parce qu'ils reçoivent une commission du vendeur et une autre de l'acheteur, sur tout article de commerce.

Les Chinois sont prolifiques.

Ce qu'ils ont fait à Singapore.

Les Chinois se multiplient si rapidement que dès qu'ils prennent pied quelque part dans un pays, ils s'en emparent presque. La polygamie est commune en Chine. Toute femme se marie et a des enfants. C'est une nation prolifique, plus que celle des autres pays, et dès qu'elle est implantée quelque part, elle constitue bientôt la plus grande partie de la population. C'est le cas pour Singapore qui a été fondée, il y a quelques années seulement, par Sir Stamford Raffles ; les Chinois n'y avaient aucun appui et maintenant on y trouve trois ou quatre Chinois contre un habitant d'autre origine. Si on leur accordait le droit de citoyen ici, en deux ou trois ans, ils atteindraient la proportion de trois ou quatre contre un. Ils peuvent faire de l'argent beaucoup plus aisément ici que dans leur propre pays.

Presque tous les Chinois de la Californie viennent de Canton, —leur caractère.

Lorsqu'ils deviennent très nombreux et qu'ils se sentent forts, ils sont dangereux pour les autres habitants. Les plus mauvaises classes se rencontrent dans le Sud, surtout à Swatow ou Canton, et tous les Chinois qui sont venus en Californie, jusqu'à présent, viennent de la province de Kwang Tung, sauf environ soixante qui, en une occasion, nous sont venus des maisons de Shanghaï, il y a quelques années, et qui ont tous disparu. Ils n'ont aucune idée de notre gouvernement et des principes qui en sont la bâse ; et je n'ai jamais rencontré un Chinois qui eut une idée droite et de son propre cru.

FOULKE.

LEWIS M. FOULKE, inspecteur du revenu de l'intérieur, autrefois mineur et percepteur de taxes, et résidant dans l'Etat depuis vingt-quatre ans, est assermenté et interrogé :

Raisons pour lesquelles une plus grande immigration chinoisé n'est pas à désirer.

Je ne pense pas que l'on doive désirer la main-d'œuvre chinoise ; elle a la même tendance à dégrader le travail des blancs qu'en avait autrefois le travail des esclaves dans le Sud. Une immigratiion plus considérable ne serait pas à désirer, parce qu'une population avec des idées de gouvernement aussi entièrement différentes des nôtres, et la présence d'un grand nombre d'individus étrangers dont la couleur, les idées, les traditions, la religion sont si opposées aux nôtres, pourraient créer des castes et nous conduire à la guerre civile. Ils ne peuvent pas s'adapter à nos institutions.

Les Chinois sous le rapport des contributions au revenu.

En ma qualité d'inspecteur du revenu de l'intérieur, je trouve que plus de la moitié des fraudes et des violations des lois sont commises par les

Chinois. Les Chinois sont au nombre de 30,000 contre environ 250,000 ou 300,000 habitants de race blanche. Ces fraudes ont été commises surtout dans la fabrication des cigares et des cigarettes sans payer les taxes ; l'usage répété de boîtes estampillées ; la fabrication et la vente des allumettes chimiques ; sans payer les droits ; et celle d'un article appelé Samsony, sorte de whiskey distillé du riz. Peu d'entre eux paient la taxe du revenu. Le non-paiement de ces taxes ajoute beaucoup aux difficultés de ceux qui fabriquent légitimement ces articles et sont forcés de payer leurs taxes.

J'ai employé des Chinois pour travailler aux mines, mais je préfère les blancs. Je n'ai jamais eu de difficultés dans mes travaux miniers, avec les blancs, et j'ai toujours pu en trouver des bons quand j'en ai eu besoin. Je les préfère, parce qu'ils viennent habituellement avec leurs familles pour s'établir dans le pays.

Plus des trois-quarts, et je pense les sept-dixièmes de la population de la côte du Pacifique, sont opposés à une plus grande immigration, ou désirent au moins qu'elle soit limitée. Il ne serait pas à désirer que ceux qui sont ici soient expulsés ; je pense que cela serait injuste pour tous les intéressés.

Ceux qui sont ici ne devraient pas être expulsés.

Les libres ouvriers blancs regardent généralement les Chinois comme des coolies ou esclaves.

Le nègre ici est bien supérieur au Chinois, parce qu'il a été en contact avec des blancs.

Il y aurait danger à donner aux Chinois le droit de voter aux élections.

CADIZ.

JOSEPH J. CADIZ, qui a résidé en Californie depuis 1849 jusqu'en 1854, et de 1865 à aujourd'hui, et qui a voyagé dans l'intervalle dans l'Amérique du Sud, le Buenos-Ayres, le Chili et le Pérou, est assermenté et interrogé :

Les Chinois au Pérou.

Pendant que j'étais au Pérou, on y importait des Chinois de Hong Kong sous contrat. Ils y allaient pour une certaine rémunération, sous la direction de certaines personnes qui les achetaient et les y conduisaient. A leur arrivée on les vendait individuellement ou par lots de dix, vingt, cinquante, cent, et ainsi de suite. Plusieurs lignes de navires voiliers en amenaient continuellement, ils en étaient encombrés ; souvent, il y a eu des actes de mutinerie et de révolte à bord. On les vendait de $350 à $400 chacun. Après avoir été cédés à une certaine personne, ils étaient pris en masse, quelque fût leur nombre. Cette vente ou location se faisait pour un terme de huit ans. Ces esclaves étaient liés pour cette somme d'argent, et l'acheteur s'engageait à payer à chacun d'eux quatre piastres par mois, monnaie courante, à le nourrir et à le vêtir. Ils étaient achetés et vendus comme esclaves et reconnus comme tels par l'Etat ; et ils étaient de la même classe que ceux qui viennent de Hong Kong en Californie. Le gouvernement de Costa Rica a essayé d'en faire l'expérience entre 1871 et 1872, avec une cargaison de 800. On les acheta à Hong Kong, on les amena et on les vendit. Le même système existe ici seulement sous une autre forme. Le trafic des coolies est très actif actuellement, de même qu'au Pérou.

Vendus pour une certaine période.

La classe que nous avons ici est ignorante, stupide, très malhonnête, et, suivant moi, la race la plus dégradée qui soit au monde.

Race inférieure

JAMES M. BASSETT, journaliste, éditeur du *Los Angeles Herald*, et résidant en Californie depuis vingt-cinq ans, a été assermenté et interrogé :

Effets de la main-d'œuvre chinoise sous le rapport de l'économie publique.

Les Chinois que nous avons dans le pays et ceux qui nous arrivent, enrichissent le riche et appauvrissent le pauvre ; leur main-d'œuvre a servi les intérêts de quelques individus et a nui à la masse de la population. Quelques industries se sont développées plus rapidement qu'elles n'auraient pu le faire sans le secours d'une main-d'œuvre de cette nature. Dans les occupations ordinaires de la vie, leur travail a été désavantageux à la population, et c'est, je pense, l'opinion de la grande majorité du peuple. Il tend à dégrader le travail des blancs, l'impression générale des classes ouvrières étant que les Chinois sont amenés ici comme esclaves.

L'opinion publique est en faveur de la restriction de l'immigration.

L'opinion publique, je crois, est que ceux que nous avons doivent être protégés, mais que l'on devrait arrêter toute immigration future. Neuf sur dix des personnes qui ne retirent pas d'avantages du travail des Chinois, partagent cette opinion.

Il n'est pas à désirer qu'on leur accorde le droit de franchise.

Quant à l'état futur de l'Etat, sous le rapport politique, si les Chinois obtiennent enfin le droit de suffrage, et s'ils continuent à arriver, ils auront en peu de temps le contrôle du pouvoir ; moralement parlant, l'effet serait également mauvais. Si les Chinois avaient droit de voter à San Francisco, leurs votes excèderaient ceux des blancs.

APPENDICE B.

VICTORIA, C. A., Octobre 1884.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, Ecr.,

Secrétaire de la Commission sur la question Chinoise.

CHER MONSIEUR, — Quoique je n'aie pas demandé à être examiné devant la Commission pendant qu'elle était à Victoria, et que je n'aie pas reçu les questions qui ont été distribuées à ce sujet, cependant, j'espère que vous voudrez bien présenter aux Commissaires les réponses et les remarques ci-annexées concernant cette enquête :

L'existence d'une immigration illimitée, dans aucune circonstance, est pleine de dangers. Le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer le bien-être des gouvernés ; et l'application de certaines restrictions sur l'immigration, ou même de mesures l'empêchant complètement, dans certains cas, devient de première nécessité pour remédier à certains besoins pressants du moment, et pour prévenir certaines évantualités. Personne n'accuse le gouvernement des Etats-Unis de cruauté ou d'injustice dans le mode qu'il a suivi relativement aux immigrants blancs qui pourraient introduire des maladies parmi la population, répandre la misère, être une charge, ou devenir turbulants ou dangereux pour la société : la même conduite peut être impérativement nécessaire à l'égard de l'immigration des Chinois dans cet Etat.

Si l'on connaît les effets d'un système de lois pour la protection des pauvres, et si l'on possède une idée de son résultat sur la prospérité des industries nationales, si de plus, l'on prend en considération les dépenses ajoutées par un tel système de lois aux taxes imposées pour l'administration de la justice et le maintien de la sécurité publique, la question de l'immigration acquiert une importance tout-à-fait sérieuse. Dans la Colombie Anglaise où nous n'avons pas encore de lois pour le soutien des pauvres, cette question ne parait pas encore pressante, et ne semble pas même se faire sentir. Mais si des ouvriers à bon marché, des Chinois par exemple, nous arrivent en grand nombre, et remplacent les travailleurs de race blanche, on peut se demander si un tel état de chose ne sera pas plus dispendieux pour le public, lorsqu'on aura tout à payer et qn'on se trouvera menacé d'une union de travailleurs asiatiques formée contre la race blanche. Si les Chinois n'excluent pas entièrement les blancs de tout genre de travail, il adviendra que les deux races seront forcées de se faire une compétition qui sera ruineuse pour les travailleurs blancs ; et l'ouvrier blanc et le Chinois devront également, par suite de la dépression et des difficultés qui s'en suivront nécessairement pour notre population, tomber dans la misère et devenir à charge au capital, (même si ces difficultés ne se faisaient sentir que partiellement).

Bien qu'en théorie "l'offre et la demande" soient corrélatives, l'application de ce principe à la main-d'œuvre chinoise est modifié considérablement dans la Colombie Anglaise par les deux faits suivants : Premièrement, par l'excessive population de la Chine, qui se trouve accumulée sur les côtes de l'Est et dans les ports de mer qui sont les plus voisins de nous, par les efforts que l'on fait dans l'empire pour s'en débarrasser, et par les profits que font les armateurs par son exportation ; Secondement, par les restrictions imposées actuellement par les Etats-Unis sur cette immigration. Si un nombre illimité continue à nous arriver, et si d'ici, ils s'introduisent clandestinement dans les Etats-Unis, il en résultera certainement des difficultés malheureuses entre eux et nous. Si ces immigrants restent tous ici, il s'en suivra nécessairement une pléthore de main-d'œuvre. Et cela doit ou produire l'appauvrissement de l'ouvrier blanc, ou causer son départ définitif après qu'il sera devenu à charge au public ; il donnera un mauvais nom à cette province qui l'a encouragé à venir de si loin et l'a ensuite exposé à une compétition illimitée et ruineuse de la part des hordes de Chinois que nous avons au milieu de nous.

Si l'on étudie la liste des cultivateurs et des propriétaires résidants, qui cultivent leurs propres terres, c'est un fait remarquable que tous ces hommes ont commencé eux-mêmes comme journaliers et se sont noblement créé une position indépendante par leur industrie et leur travail incessant. Ces colons (qui appartiennent à la classe que nous devons le plus désirer) s'en iront ou n'immigreront plus ici, parce que les gages seront réduits a un minimum. Car la question, dans les circonstances, n'est pas tantque les gages se maintiennent ou restent au maximum, mais qu'ils tombent au minimum et y restent. S'il est de l'intérêt de la colonie de s'occuper des immigrants blancs, des nègres si honnêtes et si industrieux, et bientôt des Japonais probablement, l'honneur et l'humanité nous imposent aussi l'obligation de nous occuper des sauvages aborigènes. Le gouvernement fédéral ou provincial, ferait preuve de beaucoup d'inconsistance si, après avoir veillé avec tant de soin au bien-être de la population indienne, il permettait la réduction des gages à un minimum, exactement dans une période où la chasse et la pêche ne sont pas aussi abondantes qu'autrefois. Pourrait-on alors s'attendre à ce que dégoûtés, pauvres et désespérants de progresser et de s'enrichir, ils adopteraient notre civilisation.

Si l'on n'a pas d'égard à des considérations de ce genre, quel sera le résultat final? La population chinoise, devenue prédominante, placera ses gains en dehors de la province, ne fera d'affaires qu'avec les marchands chinois, ne s'attachera jamais à la Colombie Anglaise et n'adoptera jamais ses lois. Et comment pourra-t-on répondre à l'accusation que l'on porte contre nous de faire une "Colombie Chinoise" de ce qui était auparavant une "Colombie Anglaise"?

De plus, une immigration illimitée de Chinois causera à la colonie des maux additionnels et sérieux, par suite de l'accroissement énorme des dépenses encourues pour l'administration de la justice et de la police, et des risques pour la sécurité publique et la propriété, et du défaut de confiance éprouvé dans la colonie pour le placement assuré des capitaux. Il est clair aussi que l'achèvement du chemin de fer du Pacifique Canadien va faire disparaître le danger de la rareté de la main-d'œuvre (à part celle fournie par les Chinois), et que cette question n'aura plus de raison d'être. Bientôt on n'aura aucun besoin pressant de travailleurs chinois, au moins en grand nombre. On les a fait venir spécialement parce qu'on voulait absolument terminer promptement ces travaux. Après leur achèvement, il n'existera aucune raison de noyer le pays sous les flots de cette immigration illimitée. On doit aussi peser dans une juste balance si une immigration illimitée ne causerait pas de dommage et de perte; en y mettant des bornes raisonnables, on ne nuirait peut-être à aucun intérêt, et ce serait peut-être le meilleur moyen de placer la main-d'œuvre sur une base ferme et stable, pour le plus grand bien de tous, et avec le moins de danger possible pour l'avenir.

De plus, il peut être injuste d'anticiper de la part des Chinois quelque mouvement tendant à augmenter leur influence, et produit par leur ambition ou leur avidité insatiable. Mais l'expérience, dans plusieurs pays et à plusieurs époques (et même à Madagascar dernièrement) prouve que la chose est tout-à-fait possible, et que ces mouvements ne sont pas toujours faciles à réprimer. Dans tous les cas, la précaution est la mère de la sûreté; et cela vaudrait mieux, même dans l'intérêt des Chinois eux-mêmes.

Ce que je dis ici n'est pas le résultat de préjugés, je ne disrien non plus pour offenser qui que ce soit, et tout ce que j'avance peut être trouvé vrai en théorie et ne peut pas être nuisible en pratique, sous le rapport de l'économie politique ou sous le rapport humanitaire.

Je ne suis pas en faveur de l'expulsion des Chinois, ni d'une barrière complète contre l'immigration, mais simplement d'un contrôle juste et sage, clairement défini, et exercé dans l'occasion pour le plus grand bien de la Colombie Anglaise. Bien entendu, il faudrait que ces lois fussent claires et explicites et exécutées *bonâ fide*.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PHILIP DWYER, A. M.,

(Autrefois) Chanoine de la Cathédrale de Kildare, Irlande.

APPENDICE C.

Le Nombre et les Occupations des Chinois dans la Colombie Anglaise sont comme suit :

Victoria, 1,767—

Marchands	45	Employés de magasins	179
Femmes mariées	41	Enfants au-dessous de 12 ans	10
Filles	31	Maitres d'écoles	4
Docteurs	12	Opérateurs de machines à coudre	30
Barbiers	20	Cigariers	28
Cordonniers	130	Blanchisseurs	90
Employés dans les scieries	17	Jardiniers	114
Cuisiniers et domestiques	180	Briquetiers	25
Briquetiers	60	Fabricants d'allumettes	7
Garçons de ferme dans les environs de Victoria	40	Charbonniers	16
Charpentiers	25	Imprimeurs	3
Marchands de végétaux	20	Bouchers	8
Marchands de poisson	16	Colporteurs	10
Ferblantiers	2	Scieurs de bois	65
Marins	3	Fabricants d'écorce à tanner	30
Arrivants	380	Prostituées	34
		Enfants entre 12 et 17 ans	92

New Westminster, 1,680—

Marchands	12	Employés de magasins	18
Opérateurs de machines à coudre	6	Barbiers	15
Blanchisseurs	20	Employés dans les scieries	190
Creusant des fossés	156	Scieurs de bois	82
Femmes mariées	4	Garçons au-dessous de 12 ans	5
Filles	2	Maitres d'écoles	2
Docteurs	6	Garçons de fermes	400
Domestiques et cuisiniers	50	Marchands de végétaux	9
Charbonniers	18	Charpentiers	3
Employés dans les fabriques de conserves de poisson	390	Prostituées	7
Garçons entre 13 et 17 ans	85	Arrivants	200

Nanaimo, 168—

Marchands	6	Employés de magasins	6
Femmes mariées	4	Enfants	2
Maitre d'école	1	Docteurs	3
Cuisiniers et domestiques	18	Garçons de ferme	13
Cuisiniers et mineurs	64	Blanchisseurs	8
Barbiers	4	Enfants entre 13 et 17 ans	15
Arrivants	22	Prostituées	2

Wellington, 685—

Marchands	9	Employés de magasins	8
Blanchisseurs	4	Cuisiniers et domestiques	19
Mineurs, charbon	620	Maitre d'école	1
Docteurs	4	Barbiers	5
Enfants de 13 à 17 ans	15		

La Nouvelle Mine, district de Wellington, 69—

Marchand	1	Mineurs, charbon	65
Barbiers	2	Docteur	1

Mine de Charbon, de Departure Bay, 47—

Marchands	2	Cuisiniers	2
Charretiers et journaliers	42	Barbier	1

Construction de chemin de fer, 3,510—

Marchand	1	Employés de magasins	25
Journaliers	2,900	Marchands de végétaux	12

Garçons au-dessous de 12 ans	300	Bouchers	3
Docteurs	6	Bucherons	230
Barbiers	22	Restaurateurs	11

FOURCHES DE LA QUESNELLE, 141—

Marchands	2	Employés de magasins	4
Garçons de ferme et mineurs	128	Docteur	1
Bouchers	2	Barbiers	2
Prostituées	2		

CHIST CREEK, district de Cariboo, 151—

Marchands	2	Employés de magasins	2
Mineurs et cultivateurs	142	Docteur	1
Prostituées	4		

CARIBOO, 321—

Marchands	3	Employés de magasins	6
Mineurs	300	Docteur	1
Femmes mariées	3	Prostituées	8

STANLEY, district de Cariboo, 66—

Marchands	2	Employés de magasins	4
Mineurs	60		62

BOUCHES DE LA QUESNELLE, 506—

Marchands	4	Employés dans les magasins	8
Mineurs et cultivateurs	490	Docteurs	2
Prostituées	2		

CREEK AU SODA, 32—

Garçons de ferme	27	Blanchisseurs	2
Prostituées	2		

CREEK DU CHIEN, 175—

Marchands	2	Employés de magasins	4
Mineurs	120	Garçons de ferme	48
Docteur	1		

District DE LILLOOET, 63—

Marchands	2	Employés de magasins	4
Cultivateurs et journaliers	10	Mineurs	95
Docteur	1	Prostituée	1

CLINTON, 36—

Marchands	2	Commis de magasins	2
Cuisiniers	60	Garçons de ferme	20
Prostituées	2		

MILE HOUSE, 150—

Garçons de ferme et cuisiniers	20

LYTTON, 58—

Marchands	3	Commis de magasins	3
Mineurs et cultivateurs	50	Prostituées	2

YALE, 116—

Marchands	6	Commis de magasins	7
Journaliers	100	Docteur	1
Prostituées	2		

BURRARD INLET, 114—

Marchands	5	Commis de magasins	10
Employés dans les scieries	60	Blanchisseurs et cuisiniers	30
Femmes mariées	3	Enfants	5
Prostituées	1		

CACHE CREEK, 19—

Marchands	2	Commis de magasins	2
Garçons de ferme	15		17

KAMLOOPS, 62—

Marchands	3	Commis de magasins	3
Mineurs et cultivateurs	56		59

SKEENA—

Pêcheurs et docteur (1)	311

CASSIAB, 105—

Marchand	1	Commis de magasins	2
Mineurs	100	Docteur	1
Prostituée	1		

PONT DE SPÉNCE, 24—

Marchand	1	Commis de magasin	1
Garçons de ferme	20	Blanchisseurs	2

TRAVERSE SAVONA, 55—

Marchand	1	Commis de magasins	2
Garçons de ferme et blanchisseurs	52		

RIVIÈRE HARRISON, 35—

Marchands	2	Commis de magasins	2
Garçons de ferme et bucherons	31		

BOSTON BAR—

Journaliers	17

OKANAGAN, 25—

Marchand	1	Mineurs	24

HOPE, 21—

Marchand	1	Mineurs	20

Voici en quelle condition se trouve les marchands chinois de la Colombie Anglaise :—

Montant d'affaires entre les marchands chinois de la Colombie Anglaise, annuellement	$1,320,000
Montant du commerce avec la Chine, le Japon et les Etats-Unis	500,000
Montant du commerce avec les marchands de race blanche de la Colombie Anglaise	400,000
Les droits payés s'élèvent à au delà de	150,000
Droits d'accise sur la fabrication des cigares (et même plus)	2,300
Le montant approximatif payé pour fret et charriage	26,000
Montant payé approximativement pour droits de péage sur les routes de l'intérieur	13,000
Salaire des teneurs de livres, et des employés de magasins et dépenses de leurs familles et de celles des marchands, au nombre de 470 personnes, et au delà	141,000

Marchands de Victoria :—

Licences de commerce payées annuellement	7,560
Taxes annuelles payées sur la propriété annuellement	500
Montant payé par les marchands et les employés pour taxes de la cité et accise	1,100
Montant payé annuellement pour loyers aux propriétaires de race blanche	27,000
Montant payé aux blancs pour loyer de 750 acres de terre cultivée, et de terrain à fabriquer du charbon de bois, par les marchands de bois	[illegible]
Montant payé pour l'eau de la cité par les marchands et les ouvriers chinois	6,180
Pour le gaz	4,400
Pour assurance de bâtisses et de marchandises	1,770
Intérêt payé à des blancs pour argent emprunté	2,560
Pour frais de poste et de télégraphe	8,400
[Les dix montants précédents sont payés par les seuls marchands chinois de Victoria, et non par ceux des autres parties de la province.]	3,000
La valeur des immeubles possédés par les Chinois est d'environ	100,000

La valeur des maisons en briques ou en bois possédées par les Chinois est de..........	$81,000
[Soixante dix mille piastres, sur cette dernière somme, ont été dépensées dans le cours des quatorze derniers mois.]	

Les marchands chinois ont importé de la Chine, du Japon et des Etats-Unis les marchandises suivantes :

Riz, thé, huiles, liqueurs, tabac, marchandises sèches, porcelaines, soieries, articles en papier, livres, papeterie, nattes, habits, chaussures, opium, articles servant au culte.

Les marchandises achetées par les marchands chinois de la Colombie Anglaise et vendues aux Chinois dans la province sont :

Draps, tissus en laine et en toile, coiffures, chaussures, bas, fourrures, huile de charbon, chandelles, allumettes, journaux, savon, tabac, cigares, sucre, farine, riz, sucreries, sel, lard, graisse, bœuf, beurre, poisson, volailles, vins, grosse toile, clous, outils, chevaux, voitures, wagons, montres, cordages et cordes, lampes, bois de corde, charbon, coutellerie et ferronnerie, verrerie et faïences, articles en bois, etc.

Il y a dans la Colombie Anglaise 9,629 journaliers chinois.

Les gages d'un journalier sont de $25 par mois, en moyenne, ou par année de ...		$300 00
Déduisez 3 mois de gages en hiver..........	$75 00	
Provisisions et habits pour l'année..........	130 00	
Loyer d'une chambre..........	24 00	
Outils, transports dans la Colombie Anglaise..........	10 00	
Taxes de l'accise et des chemins..........	5 00	
Dépenses pour le culte religieux..........	5 00	
Médecins et médicaments..........	3 00	
Huile, lumière, eau et tabac..........	5 00	
		$257 00
Balance en faveur du journalier..........		$ 43 00

Respectueusement soumis,

HUANG SIC CHEN.

APPENDICE D.

A San Francisco, on avait décidé que nous visiterions le quartier chinois en compagnie du consul de la Chine. Avant de s'y rendre, Son Excellence le consul-général de Chine, Huang Tsun Hsien, le colonel Bee, le consul, et M. Tsang Hoy, l'interprète du consulat, se rendirent chez M. Chapleau, à l'Hôtel du Palais. Dans le cours de la conversation, le consul-général s'enquit particulièrement du pouvoir de veto des gouvernements de la puissance et de l'Empire, et exprima l'opinion que l'enquête instituée par la Commission sur la question chinoise serait impartiale.

Conduits par le colonel Bee et l'interprète officiel, nous fîmes le tour de la ville chinoise. Tout voyageur qui a visité la Chine, fut-il aveugle, ne peut se défendre de l'impression qu'il se trouve ici dans une autre Cathay, transplantée sur la côte du Pacifique, lorsqu'il visite le quartier chinois pour la première fois. A part l'odeur particulière qui, comme tous les voyageurs l'assurent, est assez prononcée, on y perçoit des odeurs d'opium, de cigares, de poisson et de végétaux séchés, quelque chose de semblable à l'air qui se dégage de la chambre des machines d'un steamer ; et d'autres odeurs qu'un connaisseur seul peut distinguer, mais qui toutes ensemble vous causent une impression qui dure toute la vie.

Dans les plus belles cités de la Chine, les rues sont étroites, souvent les pignons des maisons semblent vouloir se réunir au-dessus de la tête des passants. Il n'y a pas de trottoirs. Mais ici les rues sont larges et pavées, et ont des trottoirs, bien entendu. Au lieu d'avoir des toitures simulant les tentes des Tartares et de présenter l'aspect ordinaire des habitations chinoises, les maisons sont pour la plupart bâties en briques et dans le style de l'ouest. Il s'est cependant opéré une transformation, et tout homme qui connait la Chine vous dira qu'il se reconnait aussi bien ici que s'il se trouvait à Canton ou à Pékin. Ce n'est

pas seulement parce que les rues sont remplies de Chinois habillés à leur mode, les cheveux rasés sur le front et la queue pendante jusqu'aux talons ; parce que la femme vêtue de pantalons de calicot noir et d'une blouse assortie, passe en traînant la jambe, ou parce que l'on entend partout le dialecte de Kwang Tung raisonner à nos oreilles comme le bruit d'un pigeonnier ; mais parce que partout l'on voit d'étranges enseignes, des lanternes chinoises, des cages remplies d'oiseaux chanteurs, et que tout donne aux maisons américaines une apparence étrangère. Le Chinois s'écrit non pas de droite à gauche ou de gauche à droite, mais du haut en bas, de sorte que vous voyez les enseignes couvertes de caractères dorés et éclatants, incompréhensibles à quiconque ne peut comprendre ce langage monosyllabique. Même quand on nous les traduit, il n'est guère possible d'avoir une idée des marchandises qui se vendent dans les magasins. Quand un magasin nous montre comme enseigne "Le Temple du Bonheur agréablement satisfait," ou qu'une boutique de boucher se pare du titre de "Dix Mille Harmonies," nous sommes plus amusés qu'instruits. Le style pompeux de l'annonce est généralement en raison inverse de l'importance du magasin. Un petit magasin de détail a quelquefois une enseigne qui lui donne le caractère le plus sacré et le plus céleste. Un magasin de cigares à cinq centins se glorifie du titre de "Temple des Harmonies Célestes."

Il y a de grands magasins d'articles divers sur les rues Sacramento et Dupont. Nous sommes entrés dans l'un de ces magasins. Des caisses de thé et des sacs de riz sont empilés sur un côté du magasin. En arrière du comptoir, de l'autre côté, se trouve le teneur de livres avec un ou deux commis de vente. Les tablettes de ce côté sont remplies de chaussures, d'habits et d'articles variés. Quelques employés fument des cigares. Ils ne paraissent avoir aucun désir de vendre. L'interprète les informe du sujet de notre visite, et de suite ils nous apportent du thé dans de petites tasses, puis des cigares de la meilleure qualité. Tous les magasins de gros sont tenus avec la plus grande propreté. Les propriétaires ont une apparence des plus propres et des plus agréables. Ils sont extrêmement polis.

Nous sommes entrés dans une boutique ou quinze machines à coudre étaient en opération. Elles étaient très près les unes des autres. Des blancs suffoqueraient dans aussi peu d'espace. Les Chinois paraissent parfaitement à l'aise et en bonne santé. Ils faisaient des chemises et des pardessus. Dans une autre boutique on faisait des gilets et des caleçons.

Nous avons ensuite visité un orfèvre sur la rue Jackson. Dix ou douze hommes y fabriquaient des bagues, des épingles à cheveux et autres ornements chinois. A quelques portes de là se trouve une fabrique de chaussures. On y voit toutes les machines modernes perfectionnées ; vingt-cinq Chinois environ y sont employés, et le patron est un homme intelligent et de très bonne apparence. On y fabrique des bottes, des souliers et des pantoufles de toutes sortes.

Dans la rue Washington, les Chinois confectionnent toutes espèces de vêtements de dessous pour dames. Dans la rue Dupont, il y a une grande boutique de ferblanterie. Toutes les boutiques sur ces deux rues et celles qui les traversent, grandes ou petites, sont tenues par des Chinois.

Nous nous sommes ensuite arrêtés en face d'un des meilleurs restaurants chinois. C'est une bâtisse très élevée, avec balcons aux second et troisième étages, peinte en vert avec accompagnement de rouge. Un grand nombre de grosses lanternes chinoises sont suspendues aux balcons, l'intérieur du restaurant est très bien disposé. Les chaises, les tables dans ce restaurant et dans les autres, dans tous les grands magasins, et dans les résidences privées des marchands, sont toutes faites sur le même modèle, avec le même bois et sont toutes importées de la Chine. Un écran, sculpté artistiquement, et des arches d'une muraille à l'autre richement dorées, séparaient en deux la salle à dîner.

On nous offrit un lunch et nous prîmes place autour d'une table circulaire. Des fruits secs, des noix, des pommes, du raisin, des gâteaux au miel, des œufs, conservés pendant une année dans la glaise, nous furent offerts, ainsi que des bâtonnets. On nous passa du shamshoo dans de petites coupes. On nous donna du thé dans de petites tasses portant des couvercles en forme de soucoupes, un peu plus étroits que les tasses. On pressait la

soucoupe avec le pouce de manière à retenir les feuilles du thé, qui se boit sans sucre ni lait.

L'un de nous dîna ensuite à un autre restaurant tout aussi bien tenu, et comme nous dit un de nos amis, un Irlandais, ils eûrent d'abord le dessert et finirent par le premier met, c'est-à-dire la soupe. Le dîner était bon. Toutes les viandes étaient coupées en très petits morceaux. Le seul défaut que nous ayons trouvé est que les plats étaient trop huileux. Nous avions des serviettes en papiers. Des vases en porcelaines aux plus brillantes couleurs étaient remplis de fleurs roses, camélias, aster de Chine, japonica, etc. D'abord on servit le thé. On voyait sur la table des épices sèchées, des fruits conservés, des sucreries, des ananas, des bananes, des oranges, des prunes, du raisin et tous les fruits qui rendent la Californie aussi renommée. Les viandes nous furent servies dans des bols au lieu de l'être dans des assiettes : on plaça sur la table du shamshoo chaud et froid et des vins chinois dans des vases en argent avec couvercle et bec. Une petite tasse était placée près de chaque personne pour boire le shamshoo ou le vin. Les mets avaient été déguisés par le cuisinier, mais ils étaient agréables au goût, des crevettes préparées d'une manière particulière, et beaucoup d'autres plats dont le nom m'échappe. Il y avait des canards fumés qui avaient le goût du jambon, et des viandes préparées au sucre. Enfin, nous eûmes une soupe faite d'une tortue que nous avions vu nager dans un grand bassin avec beaucoup d'autres, toutes importées de la Chine.

Nous eûmes un peu de difficultés à nous servir des bâtonnets, mais l'usage en est aussi facile que celui des couteaux et des fourchettes, quand on y est habitué.

Le dîner fini, notre hôte se leva et but une petite coupe de vin à notre santé. Nous nous inclinâmes, puis nous bûmes à notre tour. Ensuite nous renversâmes les coupes et nous les frappâmes avec les doigts pour montrer que la coupe de l'amitié avait été bue jusqu'à la dernière goutte. Il serait difficile de trouver des hommes plus polis, plus gentilhommes enfin que ceux que nous rencontrâmes dans ce restaurant. Quelle différence entre eux et les misérables que l'on rencontre ailleurs dans la ville chinoise.

Après le lunch, nous visitâmes un temple qui se trouvait dans le voisinage. Il y en a plusieurs magnifiques à San Francisco, outre quelques-uns de plus petite dimension. Celui où nous entrâmes se nomme le "Glorieux Temple de l'Est". Ce temple appartient au Dr. Lai Po Pai, qui a une grande clientèle parmi la population blanche. Dans la nef centrale, on voit trois idoles d'apparence terrible, toutes dorées et couvertes d'ornements, avec des abdomens conformes à l'idéal que les Chinois se forment de la beauté de l'homme. La figure centrale est celle du "Juge Suprême des Sombres Cieux," à sa droite on voit le "Sage Militaire" et à sa gauche le "Grand Roi de l'Océan du Sud."

Dans la cour du temple, des prêtres vendaient des bongies, et des billettes de bois pour brûler devant les idoles, des prières et des charmes écrits. Il y a diverses manières de consulter les oracles après la prière, comme de prendre deux petites pièces de bois, par exemple, dont une face est plane et l'autre convexe et qui, par la manière dont elles tombent, vous indiquent si vos désirs seront accomplis. Outre les lumières votives, on nous dit qu'une lumière principale était entretenue continuellement comme dans les grands temples de l'Inde Anglaise, et comme on le faisait autrefois dans le temple de Jupiter Ammon.

Nous avons visité des magasins où nous avons vu en vente les plus magnifiques vases en porcelaine, des ouvrages en ivoire sculpté admirablement, des livres de gravures, toutes sortes d'ouvrages en filigrane, des ouvrages de fantaisie, des évantails, etc. Nous visitâmes aussi des clubs dont les présidents sont nommés par le gouvernement Chinois. Lors de ces nominations 12,000 candidats s'étaient présentés et 99 seulement ont passé l'examen. Où les examens sont très rigoureux ou les connaissances intellectuelles des Chinois ne sont pas très fortes.

Il est inutile d'en dire plus à ce sujet. Beaucoup d'autres magasins ont été visités, et notre impression est que nous avons vu partout des gens hautement civilisés et possédant une bonne organisation sociale. Voilà pour le beau côté de la médaille.

VISITE AU QUARTIER CHINOIS PENDANT LA NUIT.

Le 25, nous visitâmes le quartier chinois pendant la nuit, guidés par deux officiers de police, MM. Christopher C. Cox et John Avan, qui sont employés à surveiller exclusivement le quartier chinois. Il est difficile de donner une idée exacte de ce que nous avons vu. S'il avait été permis au Dante de visiter la ville chinoise à San Francisco, il aurait pu ajouter quelques traits sombres à son "Enfer." Nous allâmes de logements en logements, nous descendîmes dans des caves creusées au-dessous d'autres caves, dans des étages renversés pour ainsi dire, et partout nous avons vu les mêmes scènes de misère et de dégradation. Nous pénétrâmes péniblement, à la suite de notre guide, qui tenait à la main une chandelle, dans des réduits où la lumière du jour n'est jamais entré, où une bouffée d'air pur n'a jamais pénétré, où l'odeur corrompue était comparable à celle que l'on respire dans un charnier ou dans une tannière de bêtes sauvages, et dans lesquels des êtres humains se trouvaient, pour ainsi dire, parqués. Le Chinois de la classe la plus basse ne requiert pas plus d'espace que la superficie d'un cercueil. Une chambre ordinaire est divisée en compartiments disposés en soupentes, et dans l'un de ces compartiments, le Chinois se presse avec les ustensiles qui servent à ses jouissances, et quelquefois avec les articles nécessaires à son existence. Souvent, dans le cas des cigariers, il travaille dans le réduit où il couche et fume son opium. Dans chaque petit compartiment on voit une lampe sur la natte—on pourrait dire dans le lit de l'occupant—on peut le voir mettant l'opium dans sa pipe au moyen d'une broche en fer. Il l'allume ensuite à sa lampe, et en tire quelques bouffées de fumée qu'il renvoie par les narines. Après quelques instants, il s'endort. Souvent deux hommes occupent le même compartiment, l'un dormant étendu tout de son long et l'autre reposant les jambes croisées. Des morceaux de viande, des entrailles d'animaux, de la volaille séchée, sont suspendus au-dessus de fosses d'aisance, et à proximité de déchets du caractère le plus dégoûtant. Un des membres de notre parti, un homme passablement fort, commença à se sentir malade, et ce ne fut que par un effort de volonté qu'il put combattre, la nature se révoltant contre une telle vue et de telles odeurs. Chaque homme est son propre cuisinier, ou si plusieurs demeurent ensemble, un d'entre eux fait la cuisine pour la bande. Un poêle ouvert, tout-à-fait rudimentaire, est placé, soit à la porte ou près d'une fenêtre, s'il y en a une, et dont on casse un carreau pour tenir lieu de cheminée.

Les murailles, les plafonds, les cadres de portes et de fenêtres sont tous couverts de suie. Il est extraordinaire qu'il n'y ait pas plus d'incendies dans la ville chinoise. On visita aussi les repaires où vit la classe criminelle, et nous y avons vû des Chinois dont la queue avait été coupée en prison. Ils la portaient en postiche. Les criminels, comme la basse classe, se donnent la jouissance de la pipe d'opium.

Nous visitâmes ensuite le logis de certains cuisiniers, et nous en trouvâmes environ seize ou vingt dans une chambre. Ces cuisiniers sont employés dans des familles privées pendant le jour, et viennent là la nuit jouer et dormir.

Nous n'oubliâmes pas de visiter les fumoirs à opium proprement dits. Ces endroits ressemblent à ceux qui, autrefois, étaient ouverts à ceux qui s'enivraient d'alcool. Le fumeur d'opium vient à une de ces places, et pour vingt-cinq centins ou plus, obtient tout l'opium dont il a besoin. S'il est pauvre ou inconnu, on lui fournit une pipe ; s'il est riche et extravagant, il peut avoir des pipes et de l'opium préparé, selon ses désirs, en payant un peu plus.

Il serait bon peut-être de décrire un peu plus longuement la manière dont on se sert de cette drogue fatale. Elle se fume tout-à-fait différemment du tabac. Le tuyau de la pipe est à peu près de la longueur et de la grosseur d'une flûte, l'embouchure est aplatie pour s'adapter aux lèvres. A l'autre extrémité se trouve un bol en terre cuite, de la moitié de la grosseur d'une tasse à déjeuner. Ce bol est percé d'un petit trou qui communique avec le manche. L'opium est une pâte brune et gommeuse qui, avant d'être fumée, est préparée de la manière suivante : le fumeur, ou celui qui le sert, prend avec une longue aiguille une petite portion d'opium, double de la grosseur d'un pois, et la fait rôtir, si l'on peut s'exprimer ainsi, à la flamme d'une petite lampe. On m'a informé que ce procédé avait pour but d'enlever à l'opium certaines propriétés vénéneuses.

Ensuite, l'opium ainsi préparé en forme de cône, est placé dans l'ouverture du bol en terre cuite, percé d'un trou. L'opium est placé de manière à être en contact avec la flamme de la lampe. En trois ou quatre aspirations le cône a disparu. Aucune fumée n'apparait encore, elle est retenue dans la bouche du fumeur, ou il l'a avalée. En quelques secondes, cependant, il la souffle par les narines. Le fumeur alors, s'il n'a personne pour le servir, recommence la même opération et la répète jusqu'à ce qu'il soit satisfait. Une douzaine de pipes sont habituellement consommées par un fumeur. Tous fument couchés, les uns sur le côté droit, les autres sur le côté gauche. C'est la position la plus favorable pour jouir complètement de l'usage de cette drogue.

L'apparence des hommes que nous vîmes dans ces bouges à opium, indique de la manière la plus visible, les terribles effets de cette drogue sur la nature humaine. Mais de même que chez les blancs qui usent de l'alcool, on trouve parmi les Chinois des gens qui peuvent fumer l'opium avec modération. Mais ce sont de rares exceptions. L'expérience prouve que ceux qui usent de cette drogue passent vite de la première période du plaisir à l'oisiveté, de l'oisiveté à la dissipation, et de cela à une condition misérable et abandonnée, où le physique est brisé, les qualités intellectuelles en quelque sorte paralysées, et le moral dépravé. Rien ne peut détourner le fumeur d'opium de sa passion. Enfin, incapable d'aucun effort, tout-à-fait impropre aux affaires, ne pouvant plus tenir compte ni du cours des événements, ni de celui du temps, mort à tous sentiments naturels, ni la misère de sa femme ou de ses enfants ne peut le toucher. En Chine, des fumeurs d'opium, tombés de l'opulence dans la misère, par suite de ce vice, ont quelquefois vendu leurs filles aux entremetteuses pour se procurer de l'opium.

L'apparence du fumeur d'opium, comme celle de l'ivrogne, fait connaître de suite quelles sont ses habitudes. Il est émacié, son œil devient vitreux, et ses épaules semblent vouloir monter au-dessus de son cou. La digestion cesse bientôt, et dans la dernière période il se sert de cette drogue simplement pour adoucir l'horreur de son existence. Dans une autre occasion, l'auteur a vu un habitué qui avait été trente-six heures sans fumer, et son apparence était vraiment pitoyable. Il demandait une pipe d'opium pour l'amour du bon Dieu.

Il est remarquable que les hommes instruits tombent dans l'habitude de l'opium comme dans celle de la boisson. De même que la misère entraîne un homme faible à boire, elle entraîne les autres, là où l'on trouve de l'opium à fumer ; un homme est malade, a un rhume, un ami lui propose une pipe, il rencontre une connaissance qui, au lieu de lui dire "Venez prendre un verre," lui dit "Venez prendre une pipe." Une personne nous dit qu'elle visitait ces lieux où l'on fume l'opium, avec un ami, et refusait d'en abuser, mais que, remarquant l'effet que son usage avait sur son ami, elle avait fini par imiter son exemple, et qu'elle en était devenue l'esclave au lieu d'en jouir modérément comme par le passé.

Le jour suivant, un navire partit pour la Chine, et nous visitâmes une cour de justice chinoise, où on nous dit qu'une cause se plaidait. Un jeune Chinois nous informa que certaines personnes ne pourraient pas partir sans qu'un jugement favorable leur permit de le faire. Nous visitâmes, ce jour-là, plusieurs temples, mais sans y rencontrer rien de remarquable.

Nous visitâmes les quartiers où les prostituées ne recevaient que des blancs, et ceux où elles ne voyaient que des Chinois. Les premières, paraît-il, sont d'une classe plus élevée. La prostitution est une dégradation si absolue qu'il est impossible d'y faire des distinctions et de la classifier, cependant, on peut dire que ces infortunées—qui toutes, it-on, ont été achetées pour des sommes variant de $500 à $2,500—paraissent moins dégradées que les hommes que nous avons vus dans les logements où se retirent les Chinois. Le fait que ces femmes sont vendues est regardé comme horrible, et c'est en effet une chose horrible ; mais malheureusement la chose n'est pas inconnue parmi la race anglo-saxonne et les autres. Dans une de ces maisons, nous conversâmes avec une femme qui avait été enlevée, et qui avait donné son témoignage contre Wong Ah Nang. Cet homme a été envoyé à la prison d'Etat pour une période de quatre ans.

Nous n'avons pu visiter les écoles des missionnaires, qui ne sont ouvertes que le soir, mais nous nous sommes assurés qu'elles avaient un bon résultat.

APPENDICE E.

Portland, Orégon, 29 août 1884.

Dans Portland, il n'y a pas à proprement parler de question chinoise, car on trouve les boutiques chinoises isolées les rues habitées par les blancs, de même que des magasins possédés par des blancs se trouvent dans la Seconde Rue, que l'on qualifie ordinairement comme quartier chinois. Les Chinois ont ici une atmosphère plus saine et meilleure qu'à San Francisco, et une inspection superficielle a dû vous convaincre, avec les témoignages que vous avez reçus plus tard, que les Chinois sont mieux traités ici que dans la première cité de la Californie. Beaucoup de maisons sont construites en briques par les Chinois eux-mêmes. On remarque que l'atmosphère est plus sain dans leurs boutiques qu'à San Francisco généralement, et quelques-unes de ces boutiques sont infiniment mieux sous ce rapport que ce que l'on voit dans cette dernière cité.

L'opinion mentionnée ci-dessus a été confirmée par la visite de plusieurs magasins. Le premier visité a été celui de Kwong Sang Wha qui commerce sur le riz, le thé, l'huile, le poisson séché, les chaussures de femmes et d'hommes et les bas, les cotons chinois, les évantails, les vins et les huîtres séchées, tous produits de la Chine. Une boucherie fait partie de cet établissement ; on y voyait aussi un poulailler dans lequel se trouvaient une douzaine de poulets vivants. Le second magasin visité a été celui de Hong Fook Tunk, une pharmacie. Le paravent, divisant le bureau du magasin proprement dit, est magnifiquement sculpté et doré. L'interprète qui me l'a fait voir, m'a informé qu'aucune drogue n'y était vendue sans une prescription donnée par un médecin chinois. L'établissement visité ensuite se trouvait dans une chambre située au-dessous d'un temple chinois. Dans ce réduit, un phrénologiste chinois faisait l'étude des bosses du crâne de ses compatriotes et en déduisait les conséquences possibles. Le temple est magnifique, plus beau peut-être que ce qu'il y a de mieux en ce genre à San Francisco. On y voyait des lumières qui brûlent constamment, et l'image d'une idole, laide et vieille, noyée dans un flot d'ornements dorés ; l'interprète nous expliqua que cette idole n'était pas un dieu, mais que c'était comme ces monuments que nous érigeons à la mémoire de nos grands hommes.

« Oui, mais quelques Chinois, moins éclairés, ne l'adorent-il pas comme un dieu ? »

« Oui, avec le temps, ils oublient et le pensent un dieu. »

Dans la rue Morrisson, on trouve les magasins chinois mêlés à ceux des blancs. Nous avons visité le magasin de King Lee, appelé le Bazar Oriental. Des deux côtés de la rue, les magasins sont tous tenus par des blancs. King Lee, le propriétaire du Bazar Oriental, parle très bien l'anglais. On voyait chez lui toutes sortes d'articles de bonneterie, de Faïence de Delft, de mercerie, des peintures chinoises, etc. Des dames y faisaient leurs achats, et on nous informa que c'était un magasin à la mode. Nous y avons trouvé, pour la première fois, une blanche employée par un Chinois. C'était une jeune fille qui paraissait intelligente et instruite, et qui travaillait à une espèce de jabot en dentelle. Nous avons demandé à King Lee s'il avait aucune objection à ce qu'on l'interrogeât ; sur sa réponse négative, la jeune femme fut interrogée, et son témoignage est donné dans une autre partie de ce rapport. Nous avons ensuite visité les magasins de Duck Chung, Wing et Cie., marchands d'articles généraux. Nous lui demandâmes combien de magasins de cette nature se trouvaient à Portland. Après avoir consulté un almanac, imprimé en chinois, il nous informa qu'il en existait à peu près quarante.

L'établissement visité ensuite a été celui de Wo Kee, un marchand-tailleur. Ce marchand ne travaillait que pour les Chinois. Nous avons ensuite visité six autres magasins d'habits dans différentes parties de la cité, où l'on ne travaillait que pour les blancs. Dans chacun de ces établissements, on employait de neuf à dix hommes, tous Chinois.

Dans la Seconde Rue il y a une belle bâtisse, de trois étages, en briques, construite

par les Chinois, et numérotée de 60 à 66. Ils ont obtenu un bail à longs termes du terrain qu'elle occupe.

On visita ensuite Pung Ti Lung, un cordonnier, qui ne travaille que pour les blancs ; il emploie dix hommes, tous Chinois.

APPENDICE F.

Texte de l'Amendement à l'Acte de Restriction de 1882.

Voici le texte de l'amendement à l'Acte de Restriction passé, dans le dernier Congrès :

" Acte portant modification de l'Acte intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution de certaines stipulations faites par traités, concernant les Chinois, approuvé le 6 mai 1862. "

" *Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique assemblés en Congrès,*—Que la clause 1ère de l'acte intitulé " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution de certaines stipulations faites par traités, concernant les Chinois, approuvé le 6 mai 1882, est amendée, par les présentes, de manière à se lire comme suit :

" *Considérant,* Que dans l'opinion du Gouvernement des Etats-Unis, l'arrivée de travailleurs Chinois en ce pays constitue un danger pour le bon ordre de certaines localités des Etats-Unis ; en conséquence.

" *Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des Eéats-Uunis d'Amérique assemblés en Congrès,*—Qu'à partir de la passation du présent Acte et jusqu'à l'expiration des dix ans qui suivront immédiatement la passation du présent Acte, l'arrivée d'ouvriers ou travailleurs Chinois sera et est par le dit Acte suspendue, et, pendant la dite période de suspension, il ne sera permis à aucun travailleur ou ouvrier Chinois d'immigrer d'aucun port ou place étrangère, ou s'il a ainsi immigré, de demeurer dans les limites des Etats-Unis.

" La clause 2 du dit acte, est par le présent, amendée de manière à se lire comme suit :

" Clause 2.—Que tout patron de navire qui, sciemment, transportera aux Etats-Unis sur tel navire, débarquera, ou tentera ou permettra le débarquement d'aucun travailleur Chinois venant d'un port ou d'une place étrangère, sera reconnu coupable d'un délit, et sur conviction de tel délit, sera passible d'une amende n'excédant pas cinq cents piastres pour chaque tel ouvrier ou travailleur Chinois, et pourra être emprisonné pour une période n'excédant pas une année.

" La clause 3 du dit acte est amendée par le présent de manière à se lire comme suit :

Clause 3.—Que les deux clauses précédentes ne s'appliqueront pas aux ouvriers Chinois qui habitaient les Etats-Unis le 17 Novembre 1880, ou qui y sont arrivés avant l'expiration des quatre-vingt-dix jours qui ont suivi immédiatement la passation de l'acte amendé par la présente loi ; et les dites clauses ne seront pas non plus applicables aux travailleurs Chinois qui présenteront au dit patron de tel navire, avant d'embarquer, ou au percepteur de douanes du port des Etats-Unis ou tel navire entrera, la preuve requise, d'après les dispositions du présent acte, qu'il fait partie des ouvriers mentionnés au dit acte ; et ces deux précédentes clauses ne s'appliqueront non plus à aucun patron dont le navire, à destination d'un port non compris dans les limites des Etats-Unis, touchera à un port soumis à la juridiction des Etats-Unis, par suite de tempêtes ou de détresse, ou qui fera escale dans un port des Etats-Unis en route pour aucun port ou place étrangère :

" *Pourvu,* Que tous travailleurs chinois transportés par tel navire ne soient jamais autorisés à débarquer sans une nécessité absolue, et qu'ils partent avec le navire dès que celui-ci laissera le port.

" La clause 4 est amendée de manière à se lire comme suit :

" Clause 4.—Afin de pouvoir convenablement identifier tous les ouvriers chinois qui résidaient aux Etats-Unis le 17 novembre 1884, ou qui sont arrivés dans les quatre-

vingt-dix jours suivant immédiatement la passation de l'acte amendé par le présent acte, et de leur fournir une preuve convenable de leur droit d'entrer aux Etats-Unis ou d'en sortir, tel que pourvu par le dit acte et le traité entre les Etats-Unis et la Chine en date du 17 Novembre 1880, le percepteur du district d'où partira tout tel ouvrier chinois devra, soit en personne ou par son député, visiter chaque navire ayant à bord tout tel ouvrier chinois qui aura acquitté les droits, ou sera sur le point de mettre à la voile pour un port étranger, et étant à bord de tel navire, dresser une liste de tous tels ouvriers chinois, qui sera entrée dans les livres tenus pour cette fin, telle liste devant contenir le nom individuel, de famille et de tribu, au long, avec l'âge, l'occupation, où et quand elle a été exercée, le dernier lieu de résidence, les marques et particularités physiques, et tous les faits nécessaires à l'identification de tout tel ouvrier chinois, les dits livres devant être conservés à l'abri de tout danger dans les bureaux de la douane ; et tout tel ouvrier chinois quittant ainsi les Etats-Unis, aura le droit d'exiger et recevra, gratis, sur sa demande, du percepteur ou de son député, au nom du dit percepteur et revêtu de son sceau officiel, lorsque telle liste sera dressée, un certificat signé par le percepteur ou son député, et revêtu de son sceau officiel, en telle forme qui pourra être prescrite par le secrétaire du trésor, le dit certificat devant contenir le nom individuel, de famille ou de tribu tout au long, l'âge et l'occupation, où et quand elle a été exercée, de tout ouvrier chinois auquel tel certificat sera délivré, le tout correspondant exactement à la dite liste ainsi qu'au régistre. S'il arrive qu'un Chinois quitte le navire avant son départ, après avoir reçu un tel certificat, il devra remettre son certificat au patron du navire ; et, si tel ouvrier chinois manque de retourner à bord de tel navire avant son départ du port, le certificat devra être remis au percepteur pour être annulé. Le certificat mentionné aux présentes donnera à l'ouvrier chinois à qui il aura été délivré le droit de revenir et de rentrer aux Etats-Unis en l'exhibant et le remettant au percepteur des douanes du district dans lequel il cherchera à rentrer, et tel certificat sera la seule preuve autorisée pour établir son droit à la rentrée ; et lors de la remise de tel certificat par tel ouvrier chinois au percepteur des douanes à l'époque de sa rentrée aux Etats-Unis, le dit percepteur devra le faire enregistrer à la douane et le faire ensuite annuler.

"La clause 6 du dit acte est amendée de manière à se lire comme suit :

"Clause 6.—Qu'afin d'assurer l'exécution fidèle des dispositions de cet acte, tout chinois autre qu'un ouvrier, qui aura, en vertu du dit traité ou de cet acte, le droit de venir aux Etats-Unis, et qui se préparera à venir aux Etats-Unis, devra en obtenir la permission et être identifié, comme ayant le droit de venir, par le gouvernement Chinois, ou par tout autre gouvernement étranger dont il sera alors sujet, et devra se pourvoir, dans chaque cas, d'un certificat délivré par tel gouvernement, le dit certificat devant être rédigé en anglais, et montrer telle permission avec la signature originale de la personne à qui la permission est accordée ; et le dit certificat devra donner le nom individuel, de famille ou de tribu, au long, son titre ou son rang officiel, s'il en a, son âge, sa taille et ses particularités physiques, son occupation ou sa profession présente ou passée, où, quand et pendant quel temps il l'a exercée, et la localité où réside la personne à qui le certificat est délivré ; et il devra aussi demontrer que tel chinois a droit d'après cet acte de venir aux Etats-Unis. Si la personne demandant un tel certificat est un marchand, le certificat devra donner en outre, la nature, le caractère et la valeur estimative du commerce qu'il faisait avant et à l'époque de la demande du certificat : *Pourvu*, Que rien dans le présent acte ou dans le dit traité ne puisse être interprété comme embrassant, sous le titre de "marchand", aucun regrattier, colpolteur ou toute personne employée à pêcher, sécher ou conserver des mollusques ou autres poissons pour la consommation locale ou pour l'exportation. Si le certificat est demandé dans le but de faire un voyage de plaisir, il devra mentionner que la personne qui le demande désire traverser les Etats-Unis ou voyager dans ses limites, ainsi que sa position financière dans le pays où cette demande est faite. Le certificat requis par le présent acte établissant l'identité de la personne à qui il est donné devra, avant que telle personne s'embarque à bord de tout navire pour les Etats-Unis, être visé et attesté par les représentants diplomatiques des Etats-Unis dans les pays où le certificat est délivré, ou le consul des Etats-Unis au port ou à l'endroit d'où se pro-

pose de partir la personne nommée dans le certificat ; et tel représentant diplomatique ou agent consulaire dont le visa est ainsi requis, pourra, en vertu des présentes, et devra, avant d'attester le dit certificat comme susdit, s'enquérir de la vérité des allégués du dit certificat ; et s'il trouve que ces allégués ou aucun des allégués du dit certificat sont faux, il devra refuser de l'endosser. Tel certificat après avoir été visé, sera preuve, *prima facie*, des faits qui y seront mentionnés, et sera exhibé au percepteur des douanes dans le district des Etats-Unis où telle personne arrivera, et sera ensuite soumis à toute autorité compétente des Etats-Unis chaque fois qu'il sera exigé légalement ; et il sera la seule preuve permise à la personne qui le montrera d'affirmer son droit d'entrer dans les Etats-Unis ; mais tel certificat pourra être contesté, et les faits y allégués pourront être désapprouvés par les autorités des Etats-Unis.

" La clause 8 du dit acte est amendée, par le présent, de manière à se lire comme suit :

" Clause 8.—Que le patron de tout navire arrivant dans les Etats-Unis d'aucun port ou place étrangère, en même temps qu'il remettra le manifeste de sa cargaison, et s'il n'a pas de cargaison, lorsqu'il fera son rapport de l'entrée de son navire, tel que requis par la loi, devra, outre les autres matières dont il doit faire rapport, et avant de débarquer ou de permettre le débarquement d'aucun Chinois, faire rapport au percepteur de douane du district dans lequel le navire arrivera, et délivrer une liste séparée de tous les passagers alors à bord. Cette liste devra donner les noms de tous tels passagers (et si ce sont des officiers accrédités du gouvernement chinois ou d'un gouvernement étranger, voyageant officiellement pour tel gouvernement, ou leurs domestiques, avec une note à cet effet), et leurs noms et les autres particularités telles que portées sur leurs certificats respectifs, et telles listes seront affirmées sous serment par le patron du navire, en la manière requise par la loi pour le manifeste de la cargaison. Tout refus ou négligence de la part de tel patron de se conformer aux dispositions de cette clause, entraînera les mêmes pénalités et confiscations que dans le cas de refus ou de négligence de faire rapport ou de délivrer un manifeste de la cargaison.

" La clause 10 du dit acte est, par le présent, amendée de manière à se lire comme suit :

" Clause 10.—Que tout navire dont le patron aura sciemment violé aucune des dispositions du présent acte, sera confisqué au profit du gouvernement et sera sujet à être saisi et condamné dans aucun des districts des Etats-Unis où tel navire pourra entrer ou être trouvé.

" La clause 11 du dit acte est amendée, par le présent, de manière à se lire comme suit :

" Clause 11.—Que toute personne qui, sciemment, amènera ou fera entrer dans les Etats-Unis, par voie de terre, ou qui aidera ou encouragera telle entrée, ou qui aidera ou encouragera le débarquement de tout navire quelconque, dans les Etats-Unis, d'aucun Chinois non autorisé légalement à entrer dans les Etats-Unis, sera coupable d'un délit et sera passible, sur conviction de tel délit, d'une amende n'excédant pas $1,000, et sera empri onnée pour une période n'excédant pas une année.

" La clause 12 du dit acte est amendée, par le présent, de manière à se lire comme suit :

" Clause 12.—Qu'il ne sera permis à aucun Chinois d'entrer dans les Etats-Unis, par voie de terre, sans exhiber à l'officier de douane le certificat requis par le présent acte de tout Chinois qui cherche à débarquer d'un navire. Et toute personne, de race chinoise, qui sera trouvée illégalement dans les limites des Etats-Unis, sera transportée de là dans le pays d'où elle vient, et aux frais du gouvernement fédéral, après avoir été traduite devant un juge de paix, un juge ou un commissaire d'une cour des Etats-Unis, et reconnue comme n'ayant pas le droit d'être ou de rester aux Etats-Unis ; et dans tous cas de cette nature, la personne qui aura amené, ou aidé à amener telle personne aux Etats-Unis, sera responsable au gouvernement des Etats-Unis pour toutes dépenses nécessairement encourues pour tels enquête et transport ; et tout officier de paix dans les divers états ou territoires des Etats-Unis est, par les présentes, revêtu des mêmes pouvoirs que possède un prévôt des Etats-Unis pour l'exécution des dispositions du présent acte, ou de l'acte amendé par celui-ci, tout comme un prévôt ou un député-prévôt des Etats-Unis, et aura droit aux mêmes émoluments, qui seront certifiés et payés par les mêmes officiers. Et les

Etats-Unis paieront le coût et les frais d'entretien et de transport de tout Chinois trouvé en possession du certificat requis par la loi, et permettant à tel Chinois de demeurer dans le pays, à qui on n'aura pas permis de débarquer d'un navire par suite des dispositions du présent acte.

" La clause 13 du dit acte est amendée, par le présent, de manière à se lire comme suit :

" Clause 13.—Que cet acte ne s'appliquera pas aux officiers diplomatiques ou autres officiers du gouvernement chinois, ou de tout autre gouvernement, voyageant officiellement dans les intérêts de tel gouvernement, et dont les lettres de créance seront reçues comme équivalant au certificat exigé par le présent acte, et les exemptera personnellement, ainsi que leurs serviteurs, des dispositions du présent acte concernant les autres Chinois.

" La Clause 15 du dit acte est par le présent amendée de manière à se lire comme suit :

" Clause 15.—Que les dispositions du présent acte s'appliqueront à tous les sujets chinois ou à tous les Chinois, qu'ils soient sujets de la Chine ou de tout autre pouvoir ; et le terme ouvrier chinois, partout où il est employé dans cet acte devra être interprêté comme comprenant tous les ouvriers habiles ou inhabiles et les Chinois employés aux mines.

" Clause 16.—Que toute violation d'aucune des dispositions du présent acte, ou de l'acte amendé par le présent acte, dont la punition n'est pas autrement indiquée dans le présent acte, sera considérée comme un délit, et sera punie d'une amende n'excédant pas mille piastres, ou de l'emprisonnement pour une période n'excédant pas une année, ou sera punie de l'amende et de l'emprisonnement réunis.

" Clause 17.—Que rien dans le présent acte ne sera interprété de manière à affecter aucune poursuite ou autre procédure, civile ou criminelle, instituée en vertu de l'acte amendé par le présent acte, mais telle poursuite ou procédure, criminelle ou civile, sera continuée comme si le présent acte n'avait pas été passé."

APPENDICE G.

COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

TAI SING *vs.* JOHN MAGUIRE.

JUGEMENT de Son Honneur le JUGE GRAY, concernant l'Acte passé par la Législature le 2 septembre 1878, touchant la Taxe Chinoise.

23 SEPTEMBRE 1878.

Ceci est une demande *exparte*, en vertu des 79e et 82e clauses de l'Acte de Procédure de la Loi Commune, pour un arrêt provisoire empêchant le Défendeur de vendre ou de procéder à la saisie de certaine propriété du Demandeur, et dont le Défendeur a pris possession en qualité de percepteur du revenu, en vertu d'un acte passé par la Législature Locale de la Colombie Anglaise, à sa dernière session, en août 1878, et intitulé " Acte à l'effet de faciliter la perception des Taxes Provinciales imposées sur les Chinois."

La seconde clause s'exprime comme suit : " Tout Chinois âgé de plus de douze ans devra se pourvoir, tous les trois mois, d'une licence pour laquelle il paiera la somme de dix piastres d'avance à Sa Majesté, pour son usage et celui de ses héritiers et successeurs, et telle licence devra être faite suivant la formule A, ci-annexée."

No. Formule A. Acte concernant la taxe chinoise

District de Date 18

Reçu de , dix piastres pour trois mois de licence depuis le jour de jusqu'au jour de 18

Percepteur.

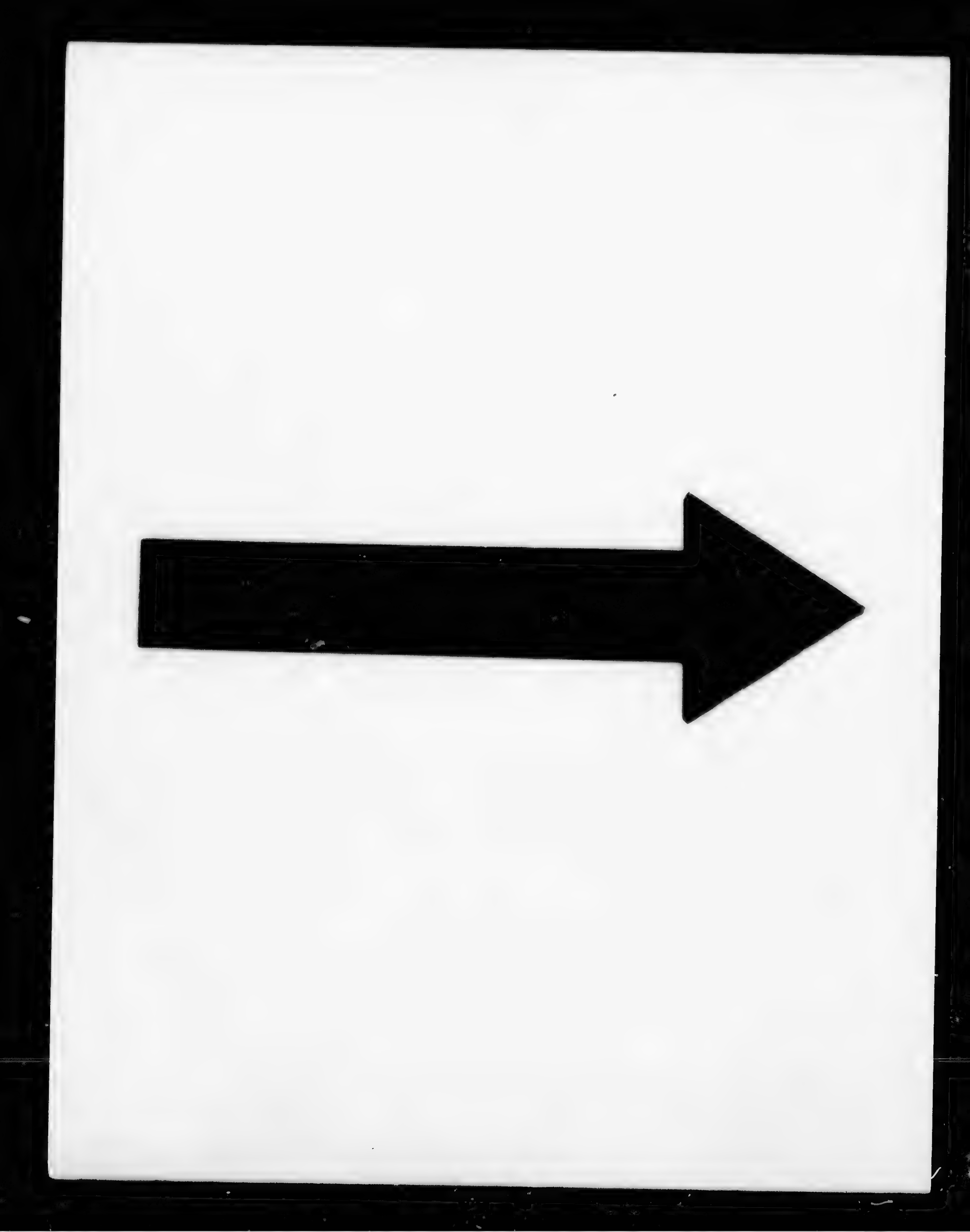
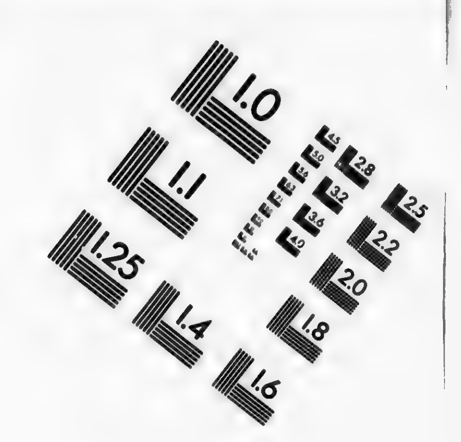
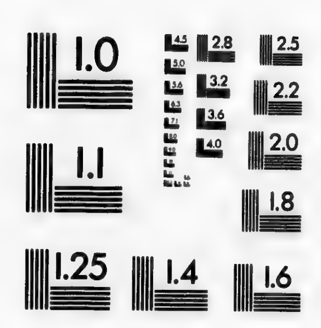
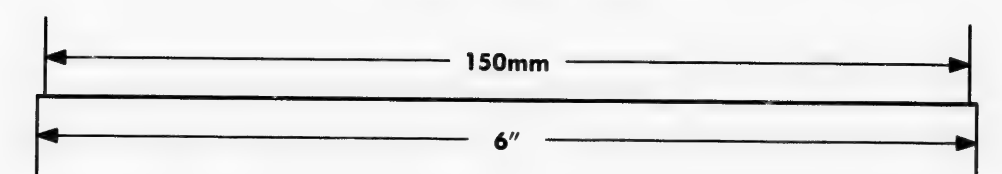
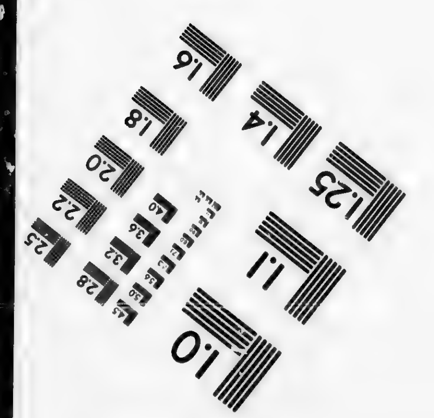


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

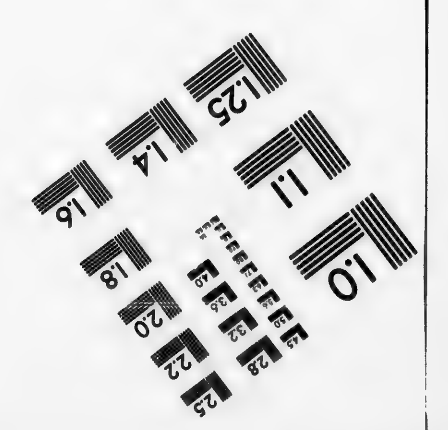


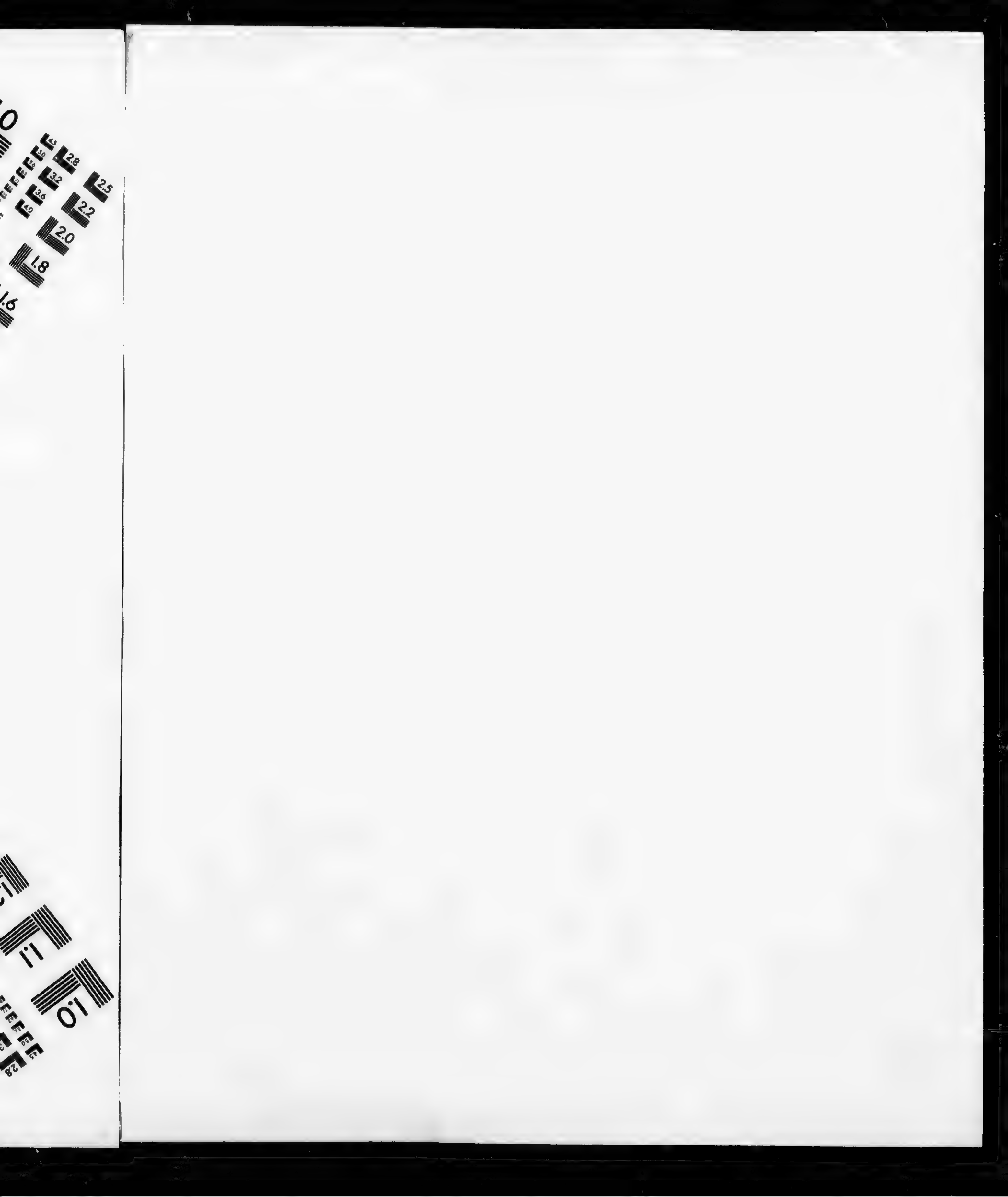






APPLIED IMAGE . Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
4.0
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

D'autres clauses décrètent que tous marchands, cultivateurs, commerçants et toutes personnes employant des Chinois devront fournir au percepteur une liste de tous les Chinois à leur emploi, ou indirectement employés par eux et sujets à payer cette taxe, sous peine, s'ils manquent de la fournir quand ils en seront requis, ou s'ils font avec connaissance de cause un rapport faux, d'une amende de $100 pour chaque Chinois ainsi employé, "recouvrable par la saisie et la vente des biens et effets de la personne qui ne paira pas la dite amende ; ou à défaut de paiement, ils seront passibles d'emprisonnement pour une période de pas moins d'un mois et n'excédant pas deux mois de calendrier," le percepteur (clause 7) ayant pouvoir de réaliser le montant de la licence trimestrielle de tout Chinois n'ayant pas légalement une telle licence, avec les frais, "par la vente des biens ou effets trouvés sur les lieux, bien qu'ils puissent être la propriété ou qu'ils soient en possession de tout autre occupant de cette place," l'impossibilité de montrer ce reçu trimestriel étant suffisante pour donner au percepteur le pouvoir de saisir; la personne dont les biens seront saisis étant obligée de prouver la possession de tel reçu.

Par la 8e clause : Tout Chinois ne possédant pas une licence lui ayant été accordée légalement, et toute personne occupant un Chinois sans qu'une licence lui ait ainsi été légalement accordée, devra, sur conviction, payer $100, et à défaut de paiement, ses biens seront saisis et vendus ; et si la somme réalisée n'est pas suffisante, il sera emprisonné, avec ou sans travaux forcés, pendant une période n'excédant pas deux mois et de pas moins d'un mois.

La 9e clause statue que l'allégation de l'offense par la poursuite sera preuve suffisante de l'offense, à moins que le défendeur ne prouve le contraire, et la 10e clause donne pouvoir à tout juge de paix d'entendre la plainte et de la juger, d'une manière sommaire, dans toute localité où se trouvera l'accusé.

Les 11e, 12e, 13e et 14e clauses pourvoient à ce qui concerne la demande de la licence trimestrielle par la personne qui emploie des Chinois et décrètent que tout Chinois qui néglige, refuse ou est incapable de prendre la licence trimestrielle, devra, sur la poursuite du percepteur, travailler sur les chemins ou aux ouvrages publics, au lieu de payer la taxe, à raison de cinquante centins par jour, le coût de sa nourriture, cinq pour cent des gages du contre-maître, cinq pour cent sur le montant de la licence, pour l'usage des outils, devant être ajoutés à la taxe trimestrielle de dix piastres ; le tout payable par chaque Chinois travaillant ainsi en corvée, en sus du montant de la licence trimestrielle ; et tel travail devant être continué jusqu'à ce qu'il ait exécuté une somme de travail équivalant à ce qu'il doit, les heures de travail devant être de 7 a. m. à 6 p. m. avec une heure dans le milieu du jour pour le repas ; et en cas de refus ou de négligence d'exécuter tel travail, il sera forcé d'exécuter deux jours de travail pour un, ou, à défaut de ceci, il sera passible d'un emprisonnement pour une période n'excédant pas six mois, sur conviction sommaire devant un juge de paix, et si aucune personne empêche qui que ce soit d'exécuter son travail, ou agit de manière à empêcher la due exécution de tel travail, elle sera, sur conviction devant un juge de paix, emprisonnée, avec travaux forcés, pour une période n'excédant pas six mois, le contre-maître devant poursuivre dans ce cas.

Les 8e, 11e, 12e, 13e et 14e clauses, ci-dessus mentionnées, ne seront pas en force avant l'expiration d'un mois après la passation de l'Acte, c'est-à-dire, le 2 octobre 1878, mais il est nécessaire de déterminer le but, le caractère et l'effet de l'acte pris dans l'ensemble, relativement aux autorités et aux principes dont il sera fait mention ci-après. Le cas présent a été choisi entre douze demandes, maintenant devant la cour, de la part de différents marchands ou personnes employant une main-d'œuvre chinoise, dont les biens ont été saisis, et la décision de la cour, jusqu'à ce qu'elle puisse être renversée, règlera les autres cas de même que celui-ci. La question a une importance plus qu'ordinaire parce qu'elle doit décider de la constitutionnalité du pouvoir que s'est arrogé la législature locale en passant un tel acte.

Le défendeur prétend :

1. Que l'Acte est *ultra-vires* parce qu'il intéresse le commerce.
2. Parce qu'il porte atteinte aux étrangers.

3. Parce qu'il porte atteinte aux pouvoirs et aux devoirs du gouvernement de la Puissance dans l'exécution des obligations du Canada comme partie de l'empire Britannique, résultant des traités entre la Grande Bretagne et la Chine.

La province de la Colombie Anglaise fait partie de la Puissance du Canada, et possède des pouvoirs strictement définis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le pacte fédéral en vertu duquel les provinces sont unies. Nul pouvoir de législation ne leur appartient, autre que ceux qu'elles possèdent en vertu de ce pacte. Si les actes de la législature locale ne sont pas dans les limites de ce pacte et sanctionné par cet acte, ils n'ont pas et ne peuvent avoir force de loi. La sanction du gouverneur-général ne peut rendre constitutionnel un acte qui n'est pas dans les limites attribuées aux provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. Il convient donc nécessairement d'examiner cet acte avec le plus grand soin, pour voir comment ses dispositions affectent la question que nous avons à considérer, en nous rappelant que cet acte est un acte impérial, passé avec le consentement et à la demande des provinces elles-mêmes, afin que leurs droits relatifs ne soient pas sujets à changer, à être abrogés ou diminués à la demande d'un parti dominant ou par suite d'intérêts opposés dans la Puissance. C'est la plus haute garantie du pouvoir le plus important de la Grande Bretagne que les droits conférés par cet acte ne seront pas enlevés. Si le parlement local pouvait s'immiscer dans la distribution des pouvoirs législatifs, le parlement de la Puissance pourrait faire la même chose, et ainsi, à la fin, le plus faible succomberait devant le plus fort, et la Colombie Anglaise, avec sa population dispersée et limitée deviendrait sans pouvoir.

La 91e clause spécifie en détail, et par paragraphes, les sujets sur lesquels le parlement de la Puissance aura un droit exclusif de législation ; la 92e clause désigne ceux qui sont du ressort de la législation exclusive des parlements provinciaux. Lorsque l'un ou les autres dépassent ces limites, leurs actes deviennent *ultra vires*, et le devoir de la Cour devant laquelle cette question est portée, est de le déclarer.

Le 2ème paragraphe de la 91e clause, donne au parlement de la Puissance la règlementation des questions de commerce, et le 25e paragraphe, celle de la naturalisation et des étrangers et de toutes les questions qui ont rapport à ces deux classes de sujets. Il est clair, en conséquence, que la législature locale ne peut légalement passer aucun acte portant atteinte à aucun de ces deux sujets.

Maintenant cet acte porte-t-il atteinte aux lois touchant le commerce, la naturalisation ou les étrangers ? Son préambule indique qu'il a pour but d'empêcher que les Chinois puissent éviter le paiement des taxes sur les propriétés mobilières et immobilières, sur les revenus, les terres inoccupées, et la taxe séparée pour le maintien des écoles, et déclare que tous doivent également contribuer aux revenus généraux, et l'acte établit les dispositions dont il a été parlé, comme étant la méthode la plus propre à faciliter la perception des taxes provinciales imposée ssur les Chinois.

Un préambule n'est pas en réalité partie substantielle d'un acte. Ce n'est rien de plus que l'expression du jour sous lequel on doit l'interprèter ; pour déterminer le but de l'acte, nous ne devons pas nous borner à l'examen du préambule, mais nous en tenir plutôt aux dispositions de l'acte lui-même. Celles-ci peuvent être diamétralement opposées au préambule, et l'on a prétendu que le but de cet acte n'est pas tant de faire en sorte que les Chinois ne puissent éviter le paiement de leurs taxes, que de les empêcher de demeurer dans le pays et de s'y livrer à leurs occupations.

Quel est l'effet de ces dispositions législatives ?

Pour arriver à une conclusion, j'ai été considérablement aidé par un jugement important rendu par la Cour Suprême de l'Etat de Californie, (Lee Sing *vs.* Washburn, 20 Rapports de la Californie, 534), cause dans laquelle les faits et les points soulevés sont à peu près identiques à ceux soulevés dans le cas actuel, sauf qu'en Californie l'acte de la législature spécifiait hautement et ouvertement son objet, savoir : pour la protection de la main-d'œuvre blanche libre contre la compétition de la main-d'œuvre servile (coolie) chinoise, et la prévention de l'immigration chinoise dans l'Etat de la Californie.

Cette cause était un appel de la décision d'un tribunal inférieur, qui avait approuvé, en vertu d'un acte de la législature de la Californie, intitulé comme ci-dessus, le prélève-

ment d'une capitation mensuelle de \$2.50 sur chaque individu, mâle ou femelle, de race mongole, âgé de dix-huit ans ou plus, et résidant dans l'Etat, sauf sur ceux qui avaient pris ou prendraient des licences comme mineurs, ou comme pratiquant une industrie quelconque, taxe qui devait être connue sous le nom de taxe de police chinoise, et exemptant aussi tous les Chinois employés exclusivement à la production et à la fabrication du sucre, du riz, du café et du thé. Le demandeur Lee Sing, après avoir refusé d'abord, a payé les \$2.50 lorsque ses biens furent saisis par le percepteur, puis il réclama immédiatement cette somme, et institua une poursuite pour la recouvrer. La cause a été plaidée très complètement et habilement en appel, le procureur-général de l'Etat comparaissant pour le percepteur au soutien de la taxe. On souleva distinctement le point que cette taxe portait atteinte au commerce qui ne pouvait être réglementé que par le gouvernement général, et on représenta par contre, d'une manière aussi distincte, que ce n'était pas un empiètement, mais plutôt un simple règlement de police, et que même si elle portait atteinte au commerce, l'Etat avait une juridiction concurrente, et que dans les matières de taxes concernant ses affaires intérieures, comme dans le cas en question, il avait un droit absolu et propre de légiférer. La position prise par le procureur-général pour la défense de l'Etat, était appuyée fortement par la doctrine bien connue des droits des Etats qui, lors de l'Union, étaient des Etats souverains et indépendants qui ne s'étaient départis que des droits qu'ils avaient distinctement abandonnés, et qu'en conséquence tous pouvoirs qui n'avaient pas été expressément et absolument abandonnés restaient dans les attributions de l'Etat. Cette position ne peut pas être soutenue par les provinces de la Puissance, la différence des constitutions étant ainsi exposée dans un ouvrage publié à Toronto, à ce sujet, en 1872 : " Dans les Etats-Unis, tous pouvoirs non concédés expressément au gouvernement fédéral restaient aux divers Etats. En Canada, au contraire, tous " pouvoirs non concédés expressément par le parlement impérial, dans la constitution " proposée aux différentes provinces, devaient rester au gouvernement fédéral. La source " du pouvoir était exactement renversée. Lorsque la constitution des Etats-Unis fut " votée, ils formaient une réunion d'Etats indépendants, unis ensemble dans un but temporaire, mais ne reconnaissant aucune autorité supérieure ou souveraine. Les concessions remontèrent ainsi des divers Etats au gouvernement uni. Les provinces, d'un " autre côté, n'étaient pas des Etats indépendants, elles reconnaissaient encore une autorité " souveraine et supérieure, sans le consentement et la sanction législative de laquelle " l'union n'aurait pu être formée ; leurs droits n'auraient pu leur être enlevés sans " leur consentement ; mais comme elles ne pouvaient pas s'en départir en faveur des autres " provinces, sans l'assentiment de l'autorité souveraine, ces droits dûrent être transmis " aux autres provinces par l'entremise de cette autorité souveraine, après avoir été remis " au gouvernement impérial pour l'établissement de la Confédération. Ainsi les concessions descendirent de cette autorité suprême, et les droits non concédés aux diverses " provinces restèrent en la possession du gouvernement fédéral, auquel ils furent transférés " par le gouvernement impérial."—(Gray, sur la Confédération, vol I, page 56.)

De toute manière alors, au point de vue légal du cas, quant au pouvoir primitif propre et sous le rapport de la concession moins distincte et moins marquée, la position de la Californie était plus forte que celle de la Colombie Anglaise, tandis que cette dernière se trouve entièrement dégagée de toute difficulté sur la question de la juridiction concurrente aux termes exprès du pacte fédéral de la Puissance.

Dans ce cas la cour décida (Field, contre) que la constitution fédérale avait revêtu le gouvernement général du pouvoir de réglementer le commerce dans toutes ses branches, que ce pouvoir s'étend à toute espèce de relations commerciales, et peut être exercé sur les personnes de même que sur les propriétés.

Que le commerce ne peut être faitque par l'agence des particuliers, et qu'une taxe dont l'effet est de diminuer les relations personnelles est une taxe sur le commerce. Si le pouvoir d'imposer une telle taxe était reconnu, ce pouvoir étant souverain, il serait impossible d'imposer aucune limite à son exercice, et il pourrait être exercé de façon à non-seulement diminuer, mais même détruire le commerce.

Que le pouvoiraffirmé par la passationde l'acte en question, est le droit de l'état de pres-

crire les termes auxquels on permettra aux Chinois d'y résider, et que ce droit, s'il était exercé dans toute sa plénitude, en supposant qu'un tel pouvoir existerait, pourrait être exercé de manière à faire cesser toutes relations entre eux et le peuple de l'Etat, et nuirait ainsi à la politique commerciale de la nation.

Que cet acte ne peut pas être reconnu comme étant un simple règlement de police ; cette partie du pouvoir de maintenir la police a été abandonnée au gouvernement fédéral comme partie du pouvoir de réglementer les questions de commerce, et son exercice par un état est incompatible avec l'autorité du gouvernement. Que les Chinois peuvent être taxés comme les autres habitants, mais qu'on ne peut pas les séparer des autres comme objets de taxes spéciales, et les forcer de contribuer au revenu de l'Etat comme étrangers.

Le raisonnement qui appuie ces conclusions est clair et logique, et une note indique qu'elles ont été ré-examinées et approuvées. (Le Peuple *vs.* Raymond, 34 Rapports de la Californie, 422.) On renvoit aussi à la cause de l'Etat de Californie vs. le Steamer *Constitution* Terme de janvier 1872.

Ces Rapports de Californie sont mentionnés comme tout-à-fait applicables, la question chinoise sur la côte du Pacifique appartenant tout spécialement à cet Etat. Là, tous les arguments que l'habilité des légistes a pu suggérer, ont été employés pour retirer au gouvernement général et revêtir le gouvernement local du pouvoir de passer des lois d'expulsion ou de prohibition contre cette classe particulière d'étrangers, et quoique la populace ait montré contre eux de temps à autre une exubérance de sentiments hostiles tant soit peu prononcée, il y a peu de pays où des vues plus correctes de la loi aient été appliquées à la considération de leurs causes, que dans les cours supérieures de cet Etat.

Cooley sur les Taxes (chap. 3, page 62), parlant du pouvoir du gouvernement fédéral dans les Etats-Unis de régler le commerce avec les nations étrangères, observe "Que la Constitution et les lois faites à ce sujet étant suprêmes partout dans les divers Etats, ce pouvoir de faire des règlements ne peut être atteint, limité ou restreint par un acte législatif d'un Etat particulier. Ainsi, puisqu'on reconnaît que le pouvoir de taxer est à la discrétion de l'autorité qui l'exerce, et que ce pouvoir peutêtre exercé au point d'annihiler ce qu'il taxe, et qu'il pourrait en conséquence rendre nul et frustrer toute autorité qui peut exister ailleurs dans un but de protection et de conservation, il s'ensuit, comme corollaire, que les divers Etats ne peuvent pas taxer le commerce qui se trouve régulièrement placé sous le contrôle du Congrès" ; McCulloch vs Maryland, 4 Wheaton p. 316, 425, par Marshal, C. J.

Dans la cause de la Reine *vs.* Taylor (36 Rapports du Banc de la Reine, Ontario, page 183), les mêmes points ont été très discutés, lors de la plaidoirie sur l'exception péremptoire qui a été présentée au Banc de la Reine, et subséquemment à la Cour d'Appel. Quoique cette dernière ait renversé la décision de la première cour, quant à l'application des principes au cas dont il était question, cependant elle ne diffère pas d'opinion quant aux principes eux-mêmes, c'est-à-dire que si l'acte local était un empiètement sur la règlementation du commerce qui n'était pas spécialement permis par la clause 92e, il serait *ultra vires.* Avec toute la déférence due, toutefois, pour le Juge-en-Chef distingué qui a rendu le jugement de la dernière cour, il est difficile de voir sur quoi il s'est fondé pour en arriver à la conclusion que le terme "autorité législative exclusive" donnée au Parlement de la Puissance sur les sujets énumérés dans la 91e clause, devait être interprété comme excluant la législature impériale, et non la législation provinciale.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, a été fait, non pas pour changer ou définir les positions relatives et différentes des provinces envers le gouvernement impérial, mais simplement la position relative des provinces entre elles. C'était la convention écrite qui devait règler à l'avenir leurs rapports mutuels. En considération des concessions des provinces au gouvernement général, et afin de mettre ce dernier en état de remplir les devoirs qu'il s'imposait pour le bien des premières, chacune des provinces restreignit ses pouvoirs quant à ce qu'elle pourrait faire à l'avenir. Et on doit remarquer que les expressions employées dans la 92e clause, bien qu'elles ne soient pas identiques quant aux mots, ont un sens absolument identique à celui de la 91e clause. Dans la 91e

clause, le parlement de la Puissance a " le pouvoir exclusif de législation " ; dans la 92e clause, la législature provinciale " peut exclusivement faire des lois " concernant les sujets assignés à chaque législation. Ce pouvoir exclusif, dans la question, ne peut certainement pas s'appliquer à la législation par le parlement impérial, parce que ce serait une incongruité, et si, pour le parlement de la Puissance, ce pouvoir était limité à la législation impériale les avantages mutuels disparaitraient puisque les provinces n'obtiendraient rien en échange des concessions qu'elles auraient fait. De plus, quant au parlement impérial, celui-ci étant l'autorité suprême et souveraine, ces termes n'auraient aucune application légale. Une telle interprétation affaiblit l'autorité du gouvernement général de la Puissance. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, avait pour but de rendre légale une convention que les provinces désiraient faire entre elles, et qu'elles n'avaient pas le pouvoir de faire parce qu'elles n'étaient pas des Etats souverains. Ce n'était pas une déclaration en vertu de laquelle le gouvernement impérial renonçait à aucune partie de son autorité. Il est donc à inférer avec tout le respect dû au grand et illustre Canadien, le juge-en-chef Draper, que les auteurs de la Confédération entendaient que l'Acte serait la règle de conduite entre la Puissance et les gouvernements provinciaux. C'est la charte de leurs droits respectifs ; sinon, l'acte ne serait plus qu'une grande bévue.

Dans la cause de le Reine vs. les juges du comté de King, Nouveau-Brunswick (Rapports de Pugsley, 2nd vol. page 535), il a été allégué que la législature locale n'a aucun pouvoir, depuis l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de passer une loi défendant directement ou indirectement la fabrication ou la vente, ou limitant l'usage des boissons enivrantes. Un acte passé dans un tel but était *ultra vires* et nul. La Cour a ensuite décidé que le pouvoir de règler les questions de trafic et de commerce, donné exclusivement au parlement de la Puissance par la section 91e, ne s'appliquait pas seulement au trafic et au commerce avec les nations étrangères, ou même entre les différentes provinces, mais s'étendait au commerce et au trafic intérieur de chaque province particulière. Que le mot " trafic " signifiait un échange entre certaines marchandises, ou pour de l'argent—l'action d'acheter et de vendre—tandis que le mot " commerce " pourrait être défini plus correctement comme un échange mutuel de marchandises et produits de fabriques ou agricoles et de propriétés de tout genre, entre nations et individus. Que la règlementation du commerce doit supposer un pouvoir entier sur la matière à règler, et doit nécessairement exclure l'empiètement de tout autre corps essayant d'intervenir dans la même matière.

Vattel, chap. 8, parlant de nos devoirs envers les étrangers, dit : " Puisque le souverain du territoire peut, s'il le juge convenable, en fermer l'accès, il a le pouvoir d'imposer les conditions qu'il lui plaît quand il en permet l'entrée. C'est la conséquence du droit de domaine. S'il fait dépendre cette permission de certaine condition particulière, il doit prendre des mesures pour la faire connaître aux étrangers quand ils se présentent sur les frontières. Il ne doit pas accorder l'entrée dans son pays dans le but d'attirer les étrangers dans un piége. Dès qu'il les admet, il s'engage à les protéger comme ses propres sujets, et à leur assurer la plus parfaite sécurité autant que cela peut dépendre de lui."

Kent, dans ses commentaires, (8e édition, vol. 2, p. 388) remarque que " toute personne a le droit d'être protégée dans la jouissance de sa propriété, non-seulement contre les entreprises individuelles, mais aussi contre l'imposition de taxes inégales ou injustes de la part du gouvernement. Il ne suffit pas qu'on ne puisse imposer aucune taxe aux citoyens par l'entremise de la législature seulement. Les citoyens ont le droit d'exiger que la législature elle-même voit à ce que toute taxe publique soit juste et égale, proportionnée à la valeur de la propriété, de manière qu'aucune classe d'individus ou aucune espèce de propriété ne soit inégalement ou injustement taxée. " Les Chinois ne sont pas des citoyens, non plus que les Français, les Allemands, les Italiens, les Espagnols ou les Américains ; tous sont étrangers, à moins d'être naturalisés, et comme tels ont droit aux mêmes priviléges. Les Etats-Unis, comme pouvoir souverain auquel appartient la Californie, ont fait des traités avec la Chine. La Grande-Bretagne, le pouvoir

souverain auquel appartient le Canada, a fait aussi des traités avec la Chine. Ces traités sont dits être faits dans les intérêts de la paix, de l'amitié et du commerce.

Les traités sont regardés comme les lois les plus obligatoires, et au-dessus de tout règlement intérieur qu'une des parties au traité pourrait faire pour le gouvernement de ses propres sujets, parce que, quant aux matières dont ils traitent, ils lient les sujets des deux puissances contractantes, quelques différentes que puissent être leurs institutions, leurs coutumes et leurs lois sous d'autres rapports. Un cas remarquable démontrant ce principe est rapporté—3 Dallas, rapports américains 199 (Ware *vs* Hylton): "Pendant "la guerre de la Révolution entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, l'état de la "Virginie passa une loi obligeant toute personne endettée envers les sujets anglais, à payer "le montant de sa dette au bureau d'Emprunt, lequel acte serait une bonne décharge."

Par le traité de paix, il fut convenu: "Que les créanciers des deux côtés ne seraient "pas légalement troublés dans le recouvrement de leurs deniers." Le défendeur avait payé au bureau d'emprunt, mais il fut décidé qu'en conséquence du traité de paix, il devrait payer au demandeur. Le juge Chase dit: "Dans la rédaction des contrats, les "mots doivent être pris dans leur sens naturel et ordinaire, à moins qu'on ne montre de "bonnes raisons pour qu'ils soient interprêtés autrement. L'universalité du terme équi- "vaut à une spécification expresse dans le traité, et la comprend de fait, car on réson- "nerait d'une manière juste et concluante en disant que si on avait eu l'intention de "désigner aucune espèce de créanciers, ou aucune classe de cas, on l'aurait spécifiée. Les "termes indéfinis et généraux dont se sont servi les parties excluent toute idée qu'on "avait l'intention d'excepter certaines classes de cas, et mettent hors de discussion la "doctrine d'interprétation différentielle." (Phillimore, sur la loi internationale, volume 2, page 89.)

Wildman sur la loi internationale, vol. 1, p. 188, dit: "Les traités de commerce et "de navigation sont nécessaires pour assurer comme matière de droit, les relations com- "merciales qui, sans traités, seraient très précaires." Page 179: "On doit les prendre, "quant à leurs stipulations, plutôt contre la partie au bénéfice de laquelle ils sont intro- "duits." Page 184: "Les dispositions en faveur de la justice naturelle et de l'huma- "nité, et celles surtout qui déclarent qu'elle est la loi commune des nations, doivent être "interprétées libéralement."

Comme matière historique, il est bien connu que ces traités ont été imposés à la Chine par la Grande Bretagne, et qu'ils n'ont été acceptés qu'à contre cœur par la première. Comme il a été dit par un auteur, écrivant récemment à ce sujet dans une revue populaire, les termes du traité entre la Grande Bretagne et la Chine permettent aux sujets de la Grande Bretagne de commercer en Chine et d'y résider, et ils donnent en retour aux Chinois toute permission de commercer et de résider partout dans les possessions anglaises. Beaucoup y étaient déjà, et leur action a été complètement légalisée par le Traité. On dit que la permission n'avait pas été démandée par les Chinois, mais qu'elle avait été accordée par l'envoyé anglais pour donner au traité une apparence de justice. Ce traité a été imposé à la Chine. L'examen du dernier traité en 1858, et la convention subséquente, en 1860, démontre que l'empereur de la Chine a réellement retiré la défense qui empêchait ses sujets d'émigrer à l'étranger, et leur a accordé la permission "d'aller commercer, "résider et entrer en service dans les colonies anglaises", et de contracter des engagements avec les sujets britanniques pour cet objet.

Par la 132ème clause de "l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867", il est spécialement décrété que le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des obligations du Canada ou d'aucune province de la Puissance, comme partie de l'empire britannique, envers les pays étrangers, résultant des traités conclus entre l'empire et tels pays étrangers.

Les mêmes vues à l'égard des pouvoirs des législatures locales, lorsqu'elles viennent en conflit avec l'autorité de la Puissance, ont été soutenues dans les causes de Leprohon *vs.* la Cité d'Ottawa (2, Banc de la Reine, Ontario, 478), de Dow *vs.* Black (O. P. C. et R., 272), Union St. Jacques *vs.* Belleisle (do 35), la Reine *vs.* Chandler (Hannay, rapports du Nouveau-Brunswick, 54).

Des lois somptuaires affectant les habitudes domestiques et personnelles d'un peuple, lorsqu'elles ne sont pas nécessaires pour prévenir le crime, pour la conservation de la santé publique, ou celle de la moralité, ont toujours été regardées comme nuisibles. Décréter qu'aucun emploi ne sera donné à certaines classes, sauf à des termes ruineux et risqués, c'est défendre en pratique toutes relations avec les classes particulières spécifiées. Si vous ne pouvez faire d'affaires ou commercer avec un homme sans vous exposer à une pénalité excédant de beaucoup la valeur du résultat, ce commerce et ces relations d'affaires cesseront bientôt.

Si l'on examine l'Acte de la Colombie Anglaise au point de vue de ces autorités, nous trouvons, en premier lieu, qu'il va beaucoup plus loin que l'Acte de la Californie, dans le cas de Lee Sing *vs.* Washburn, à propos duquel cet acte a été déclaré inconstitutionnel. Ce n'est pas une licence de commerce accordée, on peut à peine la regarder comme une licence de résidence, c'est plutôt un simple permis d'existence pendant trois mois dans la Colombie Anglaise. Tout individu de race chinoise, qu'il voyage pour son plaisir, pour s'instruire, ou dans le but de faire des affaires commerciales plus tard, tombe sous ses effets. Il n'est limité à aucune localité, l'atteint à un âge, sans égard au sexe, où, en vertu des lois applicables à d'autres personnes, l'individu n'est pas maître de ses mouvements ou de ses actes ; et la 12e clause décrète l'inhabilité de se pourvoir de cette licence, sans égard aucun pour la cause qui l'empêche de le faire, que ce soit la maladie, l'impuissance, la pauvreté, l'enfance, l'idiotie ou le grand âge, une offense punissable de telle façon que, par caprice, malentendu, ou mauvais vouloir, la punition deviendrait une servitude écrasante d'une période indéfinie, et qui, comparée aux peines imposées pour des offenses très graves, serait regardée comme un bienfait. Comment un enfant chinois, ou une jeune fille à peine au-dessus de douze ans pourrait-elle se conformer à cet acte ? Par la 7e clause, la punition de l'offense n'est pas limitée à la personne ou aux biens du coupable, mais cette offense peut être expiée par la saisie des biens de toute autre personne que le coupable pourrait avoir en sa possession, ou par celle des biens de toute personne qui occuperait accidentellement le même domicile. L'acte, exceptionnel dans sa nature quant à une classe d'étrangers, est tout hérissé d'emprisonnement et de travaux forcés et remet le terrible pouvoir de convaincre et de punir entre les mains de tout juge de paix du pays, à l'instance d'un percepteur dont l'intérêt peut être de faire plaisir aux promoteurs de l'acte.

Telle sera la condition de l'employé ; quelle sera celle du patron ?

Par la 8e clause : " Toute personne de race chinoise qui ne sera pas munie d'une " licence lui ayant été accordée légalement, et toute personne employant telle personne de " race chinoise non munie de telle licence légalement obtenue, sera, sur conviction de telle " offense, passible d'une amende n'excédant pas $100, et à défaut de paiement immédiat, le " montant de telle amende sera réalisé par la saisie et la vente des biens et effets des per- " sonnes violant les dispositions du présent acte, et si le montant réalisé n'est pas suffisant, " sera sujette à être emprisonnée avec ou sans travaux forcés pendant aucune période " n'excédant pas deux mois, mais de pas moins qu'un mois."

Par la 9e clause : " Dans toute poursuite pour contravention à aucune des dispositions de cet acte, le fait d'alléguer dans la plainte que toute personne y nommée n'était " pas munie, lors de l'infraction à cet acte, d'une licence légalement accordée à tel accusé, " sera preuve suffisante que telle personne n'avait pas une telle licence, à moins que le " défendeur ne puisse faire preuve du contraire."

Et par la 10e clause, l'acte confère à tout maire, préfet ou à aucun juge de paix le pouvoir d'entendre et de juger la plainte d'une manière sommaire dans toute localité où l'accusé sera trouvé. Ainsi, un cultivateur pressé par la récolte, un marchand ou un commerçant dans une occasion qui ne peut souffrir de retard, avant de pouvoir profiter de la main-d'œuvre chinoise, devra perdre son argent, ses moissons et l'opportunité de faire une bonne affaire en faisant les démarches nécessaires pour s'assurer de la légalité et de l'identité de la licence, et de son porteur. La distance, l'inpossibilité de prouver l'identité, une pressante nécessité, rien ne fait. On ne peut employer ces gens ou bien on risque de payer l'amende ! C'est une méthode singulière que celle de confondre l'innocent avec le coupa-

ble, et de tenir les citoyens libres d'un pays responsables des fraudes ou des tours joués par des étrangers ! De tels embarras doivent nécessairement tuer toutes relations et tout commerce avec la race proscrite. L'échange de relations est nécessaire au commerce. La législature locale n'a aucun droit d'introduire un système d'ostracisme social. L'acte a été beaucoup trop loin. Comparé à l'Acte de la Californie cité dans la cause de Lee Sing *vs.* Washburn, les limites auxquelles il prétend atteindre sont surprenantes.

Secondement, par l'examen de ses clauses obligatoires, il est clair que l'acte n'avait pas pour but la perception d'aucun revenu, mais bien plutôt l'expulsion des Chinois du pays, portant ainsi d'emblée atteinte à l'autorité réservée à la Puissance concernant la réglementation du commerce, les étrangers et les traités de l'Empire. L'acte empiète également sur le commerce étranger et sur le commerce intérieur du pays, et dans son effet pratique, serait équivalent à une prohibition absolue de toutes relations avec les Chinois. " Il est hors de question que toute personne résidant dans les limites du pou-" voir ayant le droit d'imposer des taxes, et qui reçoit la protection du gouvernement, " peut être appelée à donner un équivalent en retour, et qu'en ce qui concerne les personnes " et la propriété, la règle est applicable dans les limites de telle juridiction."—(Cooley, 15.)

Les Chinois, comme tous les autres habitants du pays, peuvent être forcés de supporter leur quote-part des taxes, par des moyens légaux, en vertu de lois passées en conformité de la constitution. La 92e clause donne à la législation locale le pouvoir de lever un revenu pour les besoins de la province au moyen de taxes directes dans les limites de la province, et indique la manière de le faire ; mais sous prétexte d'une telle intention, la loi ne permettra pas la violation de la constitution.

On a dit que le Queensland avait passé une loi imposant une taxe exceptionnelle sur l'immigration chinoise dans cette colonie, et qu'après plusieurs efforts infructueux, elle a été enfin approuvée par le gouvernement impérial; la manière dont la taxe a été imposée, et les raisons qui ont porté le gouvernement impérial à l'approuver, n'ont pas été données, et l'acte lui-même n'a pas été produit.

La Colombie Anglaise n'est pas dans la même position, elle n'est pas autonome. La position de la Colombie Anglaise vis-à-vis du Parlement du Canada est la même que celle de la Californie vis-à-vis du Congrès des Etats-Unis, et elle est liée par le pacte fédéral qui gouverne la Puissance. Le Queensland, au contraire, est autonome, ne passe des lois que pour lui-même, n'est lié par aucun pacte fédéral, et dans sa position relative avec l'Empire Britannique, se trouve constitutionnellement sur le même pied que la Puissance du Canada.

Le parlement de la Puissance peut passer un acte règlant les questions de commerce du Canada, sujet à l'approbation de l'autorité souveraine en Angleterre qui gouverne tout l'Empire, mais la Colombie Anglaise ne pourrait pas le faire. Si le parlement de la Puissance passait un acte semblable à celui du Queensland, le gouvernement impérial pourrait trouver des raisons pour l'approuver. Et si les intérêts de la Colombie Anglaise requièrent, à l'avenir, une telle législation exceptionnelle, ce que pensent certaines personnes pratiques et intelligentes du pays, elle devra essayer à l'obtenir par l'entremise convenable, c'est-à-dire par l'action du parlement de la Puissance.

Le présent acte est entièrement en dehors des attributions de la législature locale, et il est en conséquence inconstitutionnel et nul.

La conclusion de la pétition doit être accordée, ainsi que l'injonction demandée.

Ce jugement devra s'appliquer à chacune des causes portées devant moi.

APPENDICE H.

Victoria, C. A., 22 août 1884.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une liste des causes dans lesquelles des Chinois étaient intéressés, et qui ont été portées devant le magistrat de police de cette cité pendant les cinq ans et demi expirés le 30 juin 1884.

Aussi, un état du nombre de causes portées devant la même cour pendant la même période et dans lesquelles des blancs, des Indiens et des Chinois étaient impliqués. Ces états sont tirés des dossiers officiels de la dite cour.

Je suis, Monsieur, bien respectueusement,
votre obéissant serviteur,

CHARLES P. BLOOMFIELD,
Surintendant de la Police de la Cité.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, ECR.,
Sécrétaire de la Commission sur la question Chinoise.

ROLE des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1879

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Jan. 2	Ah Song	Vol	3 mois aux travaux forcés.
	Ah Yue	Vagabondage	
	Ah Fow	do	$20 ou 2 mois do
	Ah You (femme)	do (prostitution)	$20 ou 2 mois do
3	Kai Tow	Vol	
4	Si Fung	Assaut sur un Chinois	3 mois aux travaux forcés,
11	Ah You	Boisson aux Indiens	3 m. trav. forcés et $100 ou 3 m. add.
	Ah Sin	Vagabondage	$10 ou 1 mois aux travaux forcés.
15	Ah How (femme)	Vol	Pas de preuve
17	Ah How	Vagabondage	$20 ou 1 mois.
22	Ah Yee	Infraction aux règ. de la cité	$10 à prélever par voie de saisie.
	Ah Quoi	do do do	do do do do
22	Ah Sing	do do do	do et $2 frais do do
22	Ah Ling	do do do	do do do do
27	Sam Chong	do do do	$20 ou 1 mois aux travaux forcés.
	Ah Sing	do do do	do do do do
Fév. 4	Ah Lin	Boisson aux Indiens	3 mois trav. forcés et $50 ou 8 m. add.
18	Ah Fay	Vagabondage	$25 ou 3 mois aux travaux forcés.
22	Ah Bow	Vol	Renvoyé aux assises.
	Ah Boon	Assaut sur un officier	$20 et $3 de frais ou 2 m. trav. forcés.
24	Ah Sim	Vol	Pas de preuve.
28	Ah Tuck	Réclusion	Renvoyé pour traitement médical.
	Ah Moon	Vol	Renvoyé aux assises.
Mars 6	Ah Foo	Boisson aux Indiens	6 m. trav. forcés et $100 ou 6 m. add.
	Ah Yeu	Vagabondage	$20 ou 2 mois aux travaux forcés.
8	Ah Fow	do	$25 ou 2 do do do
15	Ah Hoo	Boisson aux Indiens	6 m. trav. forcés et $100 ou 6 m. add.
	Gin Foo	Vol	
27	Ah Chu	Boisson aux Indiens	3 mois et $50 ou 2 mois additionels.
Avril 2	Ah Foo	Vagabondage	$20 ou 2 mois aux travaux forcés.
	Ah Yeu	Boisson aux Indiens	
21	Ah How	do do do	Libéré.

ROLE des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1879—*Continuer.*

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Mai 21	Wing John	do do do	Libéré.
22	Lo Chung	Infraction aux rég. du havre	Sommation renvoyée.
31	Jim	Boisson aux Indiens	Libéré.
Juin 2	Ah Hoy (femme)	Vagabondage	do
Juil. 9	Tye Chung Yuen	Infraction aux lois sanitaires	
	Wong Yet	do do do	do
30	Ah Lim	Boisson aux Indiens	3 m. trav. forcés et $50 ou 3 m. add.
Août 1	Ah Sam	Detention illégale de propriétés	Renvoyé.
13	Guy Lee	Commerce sans licence	do
21	Ah Song	Boisson aux Indiens	Libéré.
Sept. 12	Ah Foo	do do do	3 m. trav. forcés et $50 ou 1 m. add.
15	Ah Lee	do do do	1 m. do do do do
16	Ah Yue	Refus de payer les taxes	$2 de taxe et $2 de frais.
	Song Ou Lung	do do do	do do
	Ah Tuck	do do do	do do
	Ah Kee	do do do	do do
22	Ah Sue	Boisson aux Indiens	3 m. trav. forcés et $50 ou 2 m. add.
25	Ah Lin	Arbres détruits par malice	$5 d'am. et $5 domm. ou 1 m. trav. for.
Oct. 2	Ah How (femme)	Vagabondage (prostitution)	$10 ou 14 jours aux travaux forcés.
3	Ah Chu	Boisson aux Indiens	$50 ou 3 mois d'emprisonnement.
6	Chang New	Assaut sur Choo Hook	Libéré.
	Chang New	do Lee Hook	Renvoyé aux assises.
	Lee Fook	do Chung Lay	do do
7	Kai Tai	Vagabondage	6 mois aux travaux forcés.
20	Sam	Assaut sur Mad. Pemberton	Pas de poursuite.
22	Mee Hing	Infraction aux lois sanitaires	
29	Ah Keoi	Vagabondage	$10 ou 1 mois aux travaux forcés.
	Ah Qewn	do	do do do
Dec. 1	Ah Sing	Vol	1 mois do
11	Ah Quong	Meurtre	Renvoyé aux assises.
15	Ah Shun	Boisson aux Indiens	Libéré.
	So Ling	Vagabondage	do
18	Ah Get	Chasse illégale. Savoir :— Tan Tan.	A comparaitre lorsque requis.
	Ah Sing		do do
	Ah Pow		$20 ou 1 mois aux travaux forcés.
	Ching Yee		A comparaitre lorsque requis.
	Ah Hing		do do
	Yue Choy		do do
	Wah Saw	Chasse illégale. Savoir :— Tan Tan.	Tous tenus à comparaitre lorsque requis et de payer les frais de poursuite.
	Chin You		
	Sam Fook		
	Ah Bow		
	Ah Chong	Subornation de témoins	Libéré.

1880

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Jan. 14	Sin Quoi	Assaut avec intention	$50 d'am. et $66.50 de frais ou 3 m. tr. f.
26	Ah Yung	Infraction aux rég. des rues	$2.50 d'amende.
Fév. 4	No Tow	Vol	3 mois aux travaux forcés.
	Ah Hay	Vagabondage	do do
	Ah Hing	do	do do
12	Ah Yea	Vol de volailles	Renvoyé aux assises.
	Ah Hing		
	Ah Lut		
	Ah Jack		
	Ah Long		
	Ah Shing		
Mars 22	Ah Sing	Boisson aux Indiens	1 m. aux tr. f. et $50 d'am. ou 1 m. add.
23	Ah Sing	Violation de propriétés	Libéré.
	Ah Mow	Bris de prison	Renvoyé aux Assises.
Avril 5	Kwong Lee & Co.	Infraction aux lois sanitaires	Renvoyé sur paiement des frais.

Role des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1880—*Continuer.*

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Avril 21	Ah Fan	Dérangement d'esprit	Libéré.
23	Ah Lip	Vagabondage	$10 d'am. ou 1 mois aux travaux forcés.
	Hop Sing	do	do do do
Mai 11	Wong Pack Lung	Vol d'argent	
Juin 9	Sing Kee	Infraction aux règ. sur les rues.	Renvoyé sur paiement des frais.
	Kwong Lee et Cie.	Infraction de la loi du dimanche	Renvoyé.
	See Lee Lung		
	Wah Lung et Cie		
	Tye Chung et Cie		
	Kwong Tong Sing		
9	Tai Soong et Cie	Infraction de la loi du dimanche	Renvoyé.
	Tai Yune et Cie		
	Tong Lee		
	Chu Chung et Cie		
	Quong Sing		
	Ah Gow		
	Kwong Ling Sing		
14	Mee Hing	Vol	Renvoyé.
17	Ah Cheong	Infraction des lois sanitaires	$10 d'amende ou 1 mois de prison.
28	Chang Lee	Défaut de payer la taxe des chemins	
	Ah Hing		
	Ah Sow		
	Ah Hop		
	Song Ou Lung		
	Ah Tow		
Juil. 13	Ah Wah	Boisson aux Indiens	2 m. trav. for. et $50 d'am. ou 3 m. add.
	Ah Lin	Vol	Libéré.
17	Ah Lim	Infrac. de la discipline de la pr.	$50 d'am. ou 30 jours d'emp.
22	Ah Hing	Possession illégale de gibier	$10 d'am. ou 20 do
26	Ah Ping	Infraction aux règ. sur les rues.	Libéré.
	Gin How	Vagabondage	$30 d'am. ou 2 m. aux trav. forcés.
	Fook Choy	do	do do do
	Ah Mow	do	do do do
	Bing Kee	Possession illégale de gibier	$5 d'am. ou 10 jours d'emp.
28	Ah Sing	Vol de deniers	3 mois aux travaux forcés.
Août 4	Lee Hung	Possession illégale de gibier	$5 d'am. et $2 frais ou 10 jours d'emp.
5	Ah Lee	do do peaux de daims.	145 peaux confisq. et $25 d'am. ou 20 jrs.
Sept. 6	Ah Chu	Menaces au nommé Fred. Luxford.	La poursuite n'a pas comparu.
	Ah Ly		
	Ah Chow		Libéré.
22	Wah Kee	Défaut de payer les taxes	
	Ah John		
Oct. 4	Ah Bow	Bris de maison	Renvoyé aux assises.
	Ah Jim	do	do do
	Ah Foon	do	do do
	Ah Buck	do	do do
29	Wing Hing	Vagabondage	Libéré.
Nov. 1	Ah Tan	Boisson aux Indiens	$50 d'am. ou 2 m. aux travaux forcés.
10	Ah Loy	do do	$100 d'am. et $2 frais ou 3 m. trav. f.
25	Ah Song	Trouvé, avec de mauv. intent.	6 mois aux travaux forcés.
Déc. 15	Ah Sing	Assaut	$5 ou 7 jours d'emprisonnement.
	Ah Lee	Infraction aux règ. de la cité	$2.50 d'am. ou 4 jours de prison.
22	Ah Wye	Vol de bijouterie	Libéré.
24	Ah Sing *al.* Ah Get.	Boisson aux Indiens	do

1881

Jan. 6	Quong Hing	Infraction aux règ. sur les rues.	$5 d'amende ou 4 jours d'emp.
	Kit Long	do do do	do do
17	Yung Fou	Vagabondage	14 jours d'emp. aux travaux forcés.
	Ah Long	do	Libéré.

ROLE des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1881—*Continuer.*

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Fév. 21	Ying	Vol	Libéré.
23	Ah Jim	Vol de canards	6 mois aux travaux forcés.
	Ah Sam	do do	do do
25	Ah Sing	Vol	do do
Mars 31	Ah Chu	Colportage sans licence	$5 d'am. $2 frais et $20 de licence ou 1 m.
	Ah Weu	do do	do do do do
	Tong Lee	Infraction à la loi des incendies	Renvoyé.
	Ah Jim	Résistance à l'officier du revenu	Renvoyé aux Assises.
Avril 12	Toy	Trouvé sur pro., avec mauv. int.	do do
Mai 2	Ah Sam	Obt. de march. sous de f. prét.	Libéré.
4	Ah Long	Infraction aux rég. des rues	$1 d'am. et $2 de frais ou 1 jour.
Juil. 4	Ah Quong	Assaut	$10 d'amende ou 1 mois.
Août 31	Ah Sing	Assaut sur un agent de police	$20 ou 2 mois.
Sept. 30	Ah Tim	Assaut	$10 ou 14 jours.
Nov. 29	Kwong Lee et Cie	Infraction aux lois sanitaires	Renvoyé.
	Ah Quong	do do	$2.50 d'am. et $7 frais ou 14 jours.
	Ah Quon	do do	do do do
	Ah Sun	do do	$5 d'am. et $7 fr. prelevés par saisie.
	Lim Sam	do do	Renvoyé.
	Gee Yack	do do	$2.50 et $5 de frais ou 14 jours.

1882

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Jan. 17	Ah Quong	Vol de deniers	6 mois d'emp. aux travaux forcés.
20	Ah Moon	Vol	do do do
Fév. 3	Ah May	Cruauté envers les animaux	
6	Wong Foon *alias* Tay Wah	Meurtre	Renvoyé aux assises.
	Ah Hoe (femme)	Complice de meurtre	do do
	Ah Moy do	do do	do do
	Ah Choon	Cruauté envers les animaux	
7	Kum Soon	Complice de meurtre	Libéré.
	Wing Chong	do do	do
10	Gar Lock	do do	do
	Chin Kee	do do	do
	Ah Kim	do do	do
Avril 28	Lung Kee	Infraction aux lois sanitaires	$5 ou 14 jours.
	Hung Yueu	do do	do do
Mai 30	Ah Poy	Assaut	Renvoyé.
Juin 10	Ah Tim *al.* Ah Gung	Vol	Libéré.
23	Low Tow	do	6 mois aux travaux forcés.
28	Ah Moon	do	Renvoyé aux assises.
30	Lung Kee	Infraction aux lois sanitaires	$20 d'am. à perc. par avis de saisie.
	Ah Sow	do do (2 cas)	do $15 dans chaque cas.
	Tye Chung Yueu	do do do	do $10 dans chaque cas.
Juil. 7	Lung Kee (4 causes)	Infraction aux lois sanitaires	do $10 dans chaque cas.
20	Ah Sam	Fraude sur le revenu	Renvoyé aux assises.
	Ah Pah	do do	do do
20	Ah Hong	do do	do do
	Ah Hang	do do	do do
Août 7	Ah Kin	Obtention d'argent par fraude	Libéré.
Sept. 2	Lip Kim	Vol de fruit	do
26	Ah Pow	Vagabondage	$50 ou 3 mois aux travaux forcés.
30	Fook Sing	Trouvé sur pro. avec mauv. int.	Renvoyé aux assises.
	Ah Wong	Vol	Libéré.
Oct. 16	Chin Hoe	do	Renvoyé aux assises.
25	Ah Fee *al.* Ah Gun	Incendiat	do do
30	Ah Sam *al.* Ah Mow	Vol avec effraction	do do
31	Sam Low	Trouvé sur pro. avec mauv. int.	do do
	Sam Long	Assaut sur un Chinois	$20 et $2.50 de frais ou 14 jours.

ROLE des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1882—*Continuer.*

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Nov. 6	Ah Foo	Vol.	Renvoyé aux assises.
10	Lim Sam	Vagabondage	Libéré.
	Ah Lep	do	do
25	Mee Chow	Soupçonné de meurtre de AhSi.	do
29	San Chong	Infraction aux lois sanitaires	
Déc. 4	Ah Ki	Contrebande	Libéré.
	Ah Foo	do	do
6	Yap Wing	Obtention d'argent par fraude.	do sur paiement des frais.
14	Wah Chin (2 causes)	Infraction aux lois sanitaires	$50 ou 1 mois.
18	Low Tow	Vol	6 mois aux travaux forcés.
20	Ki Chew	do	Renvoyé aux assises.
	Ah Ou	do	do do

1883

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Fév. 22	Ah Hong	Dommage intent. à la prop	Libéré.
Avril 5	Ah Chue	Assaut criminel	Renvoyé avec frais.
	Ah Hee	do do	do do
	Ah Yung	do do	do do
	Hing Lee	Infraction aux lois sanitaires	do do
9	Ah Hoe	Assaut sur Ah How	Renvoyé en payant les frais.
16	Ying Long	Vol	Renvoyé aux assises.
20	Wye Ying	do	Libéré.
Mai 4	Loo Choo contre Kwong Lee	Infraction aux lois sanitaires	$10 ou 14 jours.
Juin 16	Ah Ou	Ivre et tapageur	Cautionnement confisqué, $5.
19	Goon Gan	Infraction aux règl. des rues	Renvoyé.
Juil. 8	Low Tow	Vagabondage	3 mois aux travaux forcés.
16	Amelia Fagardo	Vol sur la personne	Libéré.
Août 15	Fong Ah You	Vol	do
24	Lee Woon	do	Renvoyé aux assises.
27	Ah Nim	Assaut	$20 et $15 de frais ou 2 mois trav. forcés.
Sept. 1	Ah How	do	$10 et $2.50 de frais ou 15 jours.
14	Chin Fook Gang	Démence	Envoyé à l'asile.
Oct. 24	Ah Yue	Vol	Renvoyé aux assises.
25	Ah Yue	do	do do
	Ah Yue	do	3 mois aux travaux forcés.
	Ah Sue *al* Chum Ou	Meurtre de Ah Fong	Libéré.
29	Yick Tai	Infraction aux règl. des rues	do sur paiement des frais.
Nov. 5	Ah Lye	Assaut	$5 et $4.50 de frais ou 10 jours.
12	Ah Jim	Trouvé sur pro. avec mauv. int.	Libéré.
15	Pun Wye	Vol	6 mois aux travaux forcés.
21	Lung Gee	Ivre et tapageur	5 chelins et $1 de frais ou 6 heures.
22	Ah Yung	Vol lors de l'inc. d'un Chinois	6 mois aux travaux forcés.
	Ah Yee	do do do	do do
	Ah Sit	do do do	do do
23	Ah Quong	do do do	3 do do
	Ah Yung	do do do	do do
29	Hang	do do do	Renvoyé aux assises.
	Kay	Incendiat	do do
Déc. 1	Gee Chung	Vol	Libéré.
	Low Tow	do	6 mois aux travaux forcés.
	Ah Pack	Vol lors de l'inc. d'un Chinois	Libéré.
	Ah Pah	do do do	do
	Ah Chue	do do do	do
	Ah Chung	do do do	do
	Ah Sing	do do do	do
7	Ou Hing	Infraction aux règl. des rues	Renvoyé en payant les frais.
22	Lung Moi Choy	Assaut et vol	Libéré.
29	Lim Sam	Recel	Renvoyé aux assises.

ROLE des causes chinoises portées devant la Cour de Police de Victoria.

1884

DATE.	NOM.	OFFENCE.	SENTENCE.
Jan. 7	Ming Dew	Vol	Renvoyé aux assises.
	Lim Sam	do	do do
12	Ah Kim	Enlèvement d'une fille blanche.	do do
16	Hing Lee	Infraction aux règl. de la cité.	$2.50 ou 7 jours.
19	Ah Chung	Vol	Renvoyé aux assises.
24	Ah Kim	do	1 mois aux travaux forcés.
26	Ah Kong	Assaut	$10 et $2 de frais ou 14 jours.
29	Ah Chue	Infraction aux règl. de la cité.	$25 do do
31	Yap Loon	Vagabondage	Mort en prison.
Fév. 4	Chung Ah Ling	Infraction aux règl. de la cité.	$5 et $2.50 de frais.
	Chu Chung	do do	do do
	Quong Ou Lung	do do	do do
	Chong Lee	do do	do do
17	Yueu Chung	do do	Renvoyé en payant les frais.
Mars 8	Chin Ah You	Enlèvement	Libéré.
	Chin Ah You		do
12	Ah How	Vol	1 mois aux travaux forcés.
14	Ah Lim	Vagabondage	1 mois d'emprisonnement.
15	Ah Gong	Vol	2 mois do
21	Ah Yep	do	3 mois aux travaux forcés.
24	Sing Sam	Infraction aux règl. de la cité.	Renvoyé en payant les frais.
Avril 1	Ah Gim	Vagabondage	6 semaines de prison.
11	Ah Jim	do	$5 ou 14 jours d'emp.
Mai 13	Ah Lee	Infraction aux règl. de la cité.	$5 ou 1 semaine d'emp.
17	Ah Foon	Vagabondage	$5 et $1.25 de frais ou 14 jours.
	Ah Sing	do	$5 do do
22	Ah Moon	Infraction aux règl. de la cité.	$5 et $4 de frais.
Juin 2	Low Tow	Vol	6 mois aux travaux forcés.
9	Ah Get	Infraction aux règl. de la cité.	$10.50 et $2.50 de frais ou 1 mois d'emp.
14	Loo Choo	do do	$25 et $2 de frais ou 14 jours.
30	Chong Quan	Fraude du revenu	Libéré.

RÉCAPITULATION.

NOMBRE TOTAL des causes chinoises portées devant la Cour de Police de la cité de Victoria pendant la période sus-nommée de cinq ans et demi, 291, se classitiant comme suit :

Vols	76	Refus de payer les taxes	12	Menaces	3
Vagabondage	34	Violation de propriété	1	Incendiat	3
Assauts	22	Meurtres et accessoires	11	Sur prop. avec mauv. int.	4
Ivresse et désordre	2	Délit de chasse	10	Assaut indécent	1
Indian Liquor Act	21	Bris de prison	2	Enlèvement	2
Lois sanitaires	21	Viol. de la loi sur la chasse	4	Résistance à un agent	2
Autres règlements	44	Fraudes envers le revenu	7	Cruauté env. les amimaux.	1
Dommages intentionels	2	Règlements du havre	1		
Subornation de témoins	1	Séquestration	4	Total	291

Nombre de Causes.—Blancs, Indiens et Chinois cités en Cour de Police de la cité de Victoria, du 1er janvier 1879 au 30 juin 1884.

	1879.			1880.			1881.			1882.			1883.			1884.		
	Blancs.	Indiens.	Chinois.	Blancs.	Indiens.	Chinois.	Blancs.	Indiens.	Chinois.	Blancs.	Indiens.	Chinois.	Blancs.	Indians.	Chinois	Blancs.	Indiens.	Chinois.
Janvier	15	31	16	12	25	2	27	24	4	19	11	2	17	21		48	26	10
Février	16	28	7	11	22	9	13	12	4	18	13	10	15	16	1	34	28	5
Mars	28	20	6	15	14	3	20	11	4	21	10		31	20		48	27	7
Avril	30	25	3	33	8	4	21	12	1	17	16	2	25	13	7	78	36	2
Mai	23	12	3	28	14	1	16	8	2	36	18	1	36	20	1	55	21	4
Juin	19	16	1	35	12	21	30	18		42	34	8	30	19	2	42	15	4
Juillet	17	21	3	13	18	10	46	11	1	35	17	8	26	7	1			
Août	44	26	3	34	24	2	26	16	1	43	23	1	34	12	3			
Septembre	33	21	8	26	15	5	53	12	1	37	15	4	36	13	2			
Octobre	30	19	10	24	23	5	35	30		36	24	5	54	30	5			
Novembre	13	14	1	29	30	3	35	16	6	42	19	5	53	28	11			
Décembre	23	22	15	35	28	4	32	24		29	11	7	37	18	10			
Total	291	255	75	295	233	69	354	194	24	375	211	53	394	217	43	305	153	32

Note.—Dans ce relevé sont compris, sous le nom de blancs, tous individus autres que des Chinois et des Indiens.

CHARLES P. BLOOMFIELD,

Surintendant de la Police de la Cité.

APPENDICE I.

Relevé des criminels condamnés au pénitencier de la Colombie Anglaise par la Cour Suprême de cette province, depuis le 1er janvier 1880 jusqu'au 30 juin 1884.

1880

No.	Nom.	Race. Chinois.	Indiens.	Métis.	Nègres.	Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
1	Moon Gow	1					Vol	2 ans	Mars 13, '80	New Westminster.	M. le Juge Crease.
2	James E. Woods					1	Bris de magasin	2 do	Août 23, '80	Victoria	Le Juge en chef Begbie.
	do do						Evasion	1 do	do do	do	do do
3	Aaron Oldenburgh					1	Recel	5 do	do do	do	do do
4	Alfred Raper					1	Détournements	2½ do	do do	do	do do
5	Lee Hoy	1					Bris de maison	5 do	Sept. 20, '80	Richfield	M. le Juge Crease.
6	Hum Tat	1					Blessures avec int	2½ do	do do	do	do do
7	William Stewart					1	Vol	2 do	Oct. 1er '80	Quesnelle Mouth	do do
	do						Fuite	9 mois	do do	do do	do do
8	Hong Quie	1					Bris de magasin	2 ans	Oct. 11, '80	Clinton	do do
9	Quickselle		1				Vol	3 do	Oct. 18, '80	Kamloops	do do
10	Antoine Lamproux			1			Bétail tué	5 do	do do	do	do do
11	John Vesey					1	Vol	5 do	do do	do	do do
12	Ah Tung	1					Assaut avec intent	7 do	Oct. 25, '80	Lytton	do do
13	Pierre		1				Vol	2 do	do do	do	do do
	do						do	2 do	do do	do	do do
14	Jacob Williams					1	do	2 do	Oct. 29, '80	Yale	do do
	do						do	2 do	do do	do	do do
15	Chung Gooey	1					Blessures mortelles	10 do	do do	do	do do
16	Chung Lan Lowe	1					Complicité, provoc.	10 do	do do	do	do do
17	Harry		1				Vol	2 do	Nov. 10, '80	New Westminster.	do do
		7	3	1		6					

1881

No.	Nom.	Chinois.	Indiens.	Métis.	Nègres.	Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
18	Young Dock Leit	1					Bris de maison	3 ans	Mars 23, '81	Nanaimo	Le Juge en chef Begbie.
19	Lee Hung	1					do	3 do	do do	do	do do
20	Ah Jake	1					Recel	3 do	do do	do	do do
	Claudid Gouramandez					1	Bris de magasin	3 do	Mai 11, '81	Victoria	do do

Relevé des criminels condamnés au pénitencier de la Colombie Anglaise par la Cour Suprême de cette province, depuis le 1er janvier 1880, jusqu'an 30 juin 1884.

1881—*(Suite.)*

No.	Nom.	Race. Chinois.	Indiens.	Métis.	Nègres.	Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
22	Ah Tic	1					Vol	3 ans	Mai 11, '81	Victoria	Le Juge en chef Begbie.
23	Frederick Baptiste			1			do	2 do	do do	do	do do
24	Skoultum *al.* Mowitch Man.		1				Bris de maison	4 do	Août 1er '81	New Westminster.	M. le Juge Crease.
25	Pierre *alias* Jean		1				Assaut avec intent	5 do	do do	do do	do do
26	William		1				do do	5 do	do do	do do	do do
27	John Marrion					1	Bris de maison	8 do	do do	do do	do do
28	Kiyote Louis		1				Evasion	2 do	Nov. 7, 81	Kamloops	M. le Juge McCreight.
	do do						Vol de bétail	6 ans conc.	do do	do	do do
29	Johnny		1				Homicide	7 ans	Déc. 1er, '81	New Westminster.	M. le Juge Gray.
30	Frank Jones					1	Tirant avec intent.	12 do	do do	do do	do do
31	John Conway					1	Vol	2 do	do do	do do	do do
32	John Henry Mackay				1		Tentative d'enlèv.	5 do	do do	do do	do do
33	Charlie		1				Blessures avec int.	3 do	do do	do do	do do
34	Tommy *alias* Towery		1				Vol	3 do	do do	do do	do do
35	William Kelly *alias* Hogan					1	do	2 do	do do	do do	do do
36	Joseph Miller					1	do	2 do	Déc. 8, '81	Victoria	M. le Juge Crease.
37	Frederick Holther					1	Vol avec effraction	2 do	do do	do	do do
		4	7	1	1	7					

1882

No.	Nom.	Chinois.	Indiens.	Métis.	Nègres.	Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
38	John L. Barry					1	Vol acc. de violences.	7 ans	Juin 14, '82	Victoria	M. le Juge Crease.
39	Joseph Kelly					1	do do	7 do	do	do	do do
40	William McNeil			1			Vol de bétail	2 do	do	do	do do
41	William Edwards					1	Bris de maison	3 do	do	do	do do
	do do						Bris de prison	1 do	do	do	do do
42	Isaac Verlein				1		Evas. du pénitencier.	2 do	Juin 21, '82	New Westminster.	M. le Juge Gray.
43	Antoine Lamproux			1			do do	4 mois	do	do do	do do
44	Pierre		1				do do	24 heures	do	do do	do do
45	Quickselle		1				do do	18 mois	do	do do	do do
46	George Alep					1	do do	18 do	do	do do	do do
47	John Steele					1	do do	1 an	do	do do	do do

	do do						Bris de prison	1 do	do	do		do do
42	Isaac Verlein				1		Evas. du pénitencier.	2 do	Juin 21, '82	New Westminster.		M. le Juge Gray.
43	Antoine Lamproux			1			do do	4 mois	do	do do		do do
44	Pierre		1				do do	24 heures	do	do do		do do
45	Quickselle		1				do do	18 mois	do	do do		do do
46	George Alep					1	do do	18 do	do	do do		do do
47	John Steele					1	do do	1 an	do	do do		do do

48	Cum Yee	1					Vol et recel	3 ans	Juin 21, '82	New Westminster.	M. le Juge Gray.
49	Andrew Julius		1				Blessures	2 do	Oct. 5, 1882	Kamloops	Le Juge en chef Begbie.
	do do						Evasion	6 mois	do	do	do do
	do do						do	3 do	do	do	do do
50	Charles Doupe					1	Vol	3 ans	do	do	do do
51	Mun Gow	1					Vol et recel	3 do	do	do	do do
52	John Haines		1				Vol	2 do	Sept. 29, '82	Clinton	do do
53	Frank Rogers					1	do	5 do	Oct. 14, '82	Lytton	do do
	do do						Obt. d'arg. sous f. pré.	1 do	do	do	do do
54	Ah Sam	1					Vol	2 do	Nov. 20, '82	Yale	M. le Juge Crease.
55	Phillarkar		1				do	5 do	do	do	do do
56	Chang Foo	1					Blessures avec int	4 do	do	do	do do
57	Ah Hem	1					do do	4 do	do	do	do do
58	Lin Chuie	1					do do	4 do	do	do	do do
59	Ah Tie	1					do do	4 do	do	do	do do
60	Ah Chue	1					do do	3 do	do	do	do do
61	Lock Sing	1					do do	3 do	do	do	do do
62	Ah Tung	1					do do	3 do	do	do	do do
63	Ah Lem						do do	3 do	do	do	do do
64	Jasper		1				Bétail tué	3 do	Nov. 27, '82	New Westminster.	do do
65	Ned		1				do	2 do	do	do do	do do
66	Sam		1				do	5 do	do	do do	do do
67	John Hall					1	Homicide	7 do	do	do do	do do
68	Fook Sing	1					En p. d'outils de vol'r.	2 do	Déc. 4, 1882	Victoria	M. le Juge McCreight
	do	1					Vol et recel	6 mois	do	do	do do
69	Ah Sam *alias* Ah Mow	1					Bris de maison	3 ans	do	do	do do
70	Ah Fee *alias* Ah Jim	1					Incendiat	10 do	do	do	do do
71	Ah Fou	1					Vol	2 do	do	do	do do
72	Wong Fong						Homicide	14 do	do	do	do do
73	David Holland					1	Assaut avec intent	5 do	Déc. 13, '82	Nanaimo	M. le Juge Gray.
74	John Graham					1	Voi	2 ans 3 mois	do	do	do do
	do						do	2 ans	do	do	do do
		16	8	2	1	10					

1883

75	H. Olson *al.* Ole Englebretson	1				1	Vol	2 ans	Avril 2, '83	Victoria	M. le Juge Walkem.
76	Ki Chu	1					Vol avec effraction	7 do	do do	do	do do
77	Ah On	1					do do	7 do	do do	do	do do
78	Ah Wong						Assaut avec intent	10 do	Mai 2, '83	New Westminster.	M. le Juge Gray.
79	Thomas O'Connor					1	Bris de magasin	5 do	do do	do do	do do
	do do						Vol avec effraction	5 en tout	do do	do do	do do
80	William Johnson					1	Vol et recel	5 ans	do do	do do	do do
81	San		1				Evas. du pénitencier.	2 do	do do	do do	do do
82	Johnny		1				do do	1 do	do do	do do	do do
83	Ah Chow	1					Vol	4 ans	Mai 21, '83	Yale	M. le Juge Crease.
84	Richard Walsh					1	Bless. avec intention.	3 do	do do	do	do do
85	Charley		1				Coups et blessures	2 do	do do	do	do do

RELEVÉ des criminels condamnés au pénitencier de la Colombie Anglaise par la Cour Suprême de cette province, depuis le 1er janvier 1880, jusqu'au 30 juin 1884.

1883—(*Suite.*)

No.	NOM.	RACE. Chinois.	RACE. Indiens.	RACE. Métis.	RACE. Nègres.	RACE. Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
86	Chok *alias* Jack	....	1	....	....	....	Bris de maison	4 ans	Juin 7, '83	Clinton	M. le Juge Crease.
87	Pasca Joe	....	1	....	....	....	Vol avec effraction	7 do	Juin 18, '83	Lytton	do do
88	Ah You	1	....	....	....	....	Vol	3 do	do do	do	do do
89	Ah Moon	1	....	....	....	....	Ten. 1 maison de tolér	2 do	do do	do	do do
90	John Kelly	....	....	....	....	1	Vol et recel	7 do	Août 20, '83	Victoria	Le Juge en chef Begbie.
	do	....	....	....	....	"	do do	7 en tout	do do	do	do do
91	Thomas Lane	....	....	....	....	1	do do	7 ans	do do	do	do do
	do do	....	....	....	....	"	do do	7 en tout	do do	do	dc do
92	Charles Hehm	....	....	....	....	1	Bétail tué	2 ans	do do	do	do do
93	Thomas Currie	....	....	....	....	1	Vol	3 do	do do	do	do do
94	Kanaka Bar Charley	....	1	....	....	....	Vol avec effraction	7 do	Oct. 18, '83	Lytton	M. le Juge Walkem.
95	Lytton Charley	....	1	....	....	....	do do	3 do	do do	do	do do
96	Johnny Malshst	....	1	....	....	....	Evasion de prison	3 do	do do	do	do do
97	Ah Fin	1	....	....	....	....	Vol et recel	2 do	Nov. 14, '83	New Westminster	M. le Juge McCreight.
98	Sing	1	....	....	....	....	do do	2 do	do do	do do	do do
99	Patrick Murphy	....	....	....	....	1	Vol	2 do	Nov. 26, '83	Victoria	Le Juge en chef Begbie.
100	Thos. H. Morris	....	....	....	....	1	Vol av. effrac. et recel.	2 do	do do	do	do do
101	Ah Yue	1	....	....	....	....	do do do	3 do	do do	do	do do
102	John Turner	....	1	....	....	....	do do do	2 do	do do	do	do do
103	Lig Uau	....	1	....	....	....	do do do	4 do	do do	do	do do
104	Chas. Brooks Foster	....	....	....	....	1	Vol	3 do	Déc. 5, '83	Nanaimo	M. le Juge McCreight.
		9	10	....	....	11					

1884

No.	NOM.	Chinois.	Indiens.	Métis.	Nègres.	Blancs.	Crime commis.	Sentence.	Date de la sentence.	Où condamné.	Juge siégeant.
105	Ah Kim	1	....	....	....	....	Enlèvement	3½ ans	Avril 7, '84	Victoria	Le Juge en chef Begbie.
106	Simon Schroder	....	....	....	....	1	Vol	3 do	do	do	do do
107	Peter Rescero	....	....	1	....	....	Assaut avec intent	5 do	do	do	do do
108	Jim	....	1	....	....	....	do do	5 do	do	do	do do
109	Ah Chung	1	....	....	....	....	Vol	2 do	do	do	do do
110	William Swan *alias* Snow	....	....	1	....	....	Obt. d'eff. sous f. prét.	2 do	do	do	do do
111	Henry Knight	....	....	....	1	....	Bl. av. int. de meurtre	7 do	do	do	do do

105	Ah Kim	1					Enlèvement	3½ ans	Avril 7, '84	Victoria		Le Juge en chef	Begbie.
106	S'mon Schroder					1	Vol	3 do	do	do		do	do
107	Peter Rescero			1			Assaut avec intent.	5 do	do	do		do	do
108	Jim		1				do do	5 do	do	do		do	do
109	Ah Chung	1					Vol	2 do	do	do		do	do
110	William Swan *alias* Snow			1			Obt. d'eff. sous f. prét.	2 do	do	do		do	do
111	Henry Knight				1		Bl. av. int. de meurtre	7 do	do	do		do	do
112	John L. Barry					1	As. av. int. f. bles. gra	10 ans	Mai 7, 1884	New Westminster.		do	do
113	Joseph Gomaz				1		Biess. av. int. de meu.	3 do	do	do	do	do	do
114	Joseph G. Chamberlain				1		As. avec int. de meurt	4 do	do	do	do	do	do
115	Charley		1				Vol sur la personne	2 do	Mai 22, '84	Lytton		M. le Juge Walkem.	
	do						Evasion de prison	2 do	do	do		do	do
116	Jamie		1				Vol avec effraction	7 do	do	do		do	do
117	Billy Shack		1				do do	7 do	do	do		do	do
118	Alexander Myle					1	Homicide	14 do	do	do		do	do
119	Ah Hop	1					Vol	3 do	do	do		do	do
120	Ah Cock	1					Complice avant le vol.	10 do	Juin 4, '84.	Nanaimo		M. le Juge Crease.	
121	Benjamin Randal					1	Vol avec coups, etc.	12 do	do	do		do	do
122	Andrew Hart					1	do do	4 do	do	do		do	do
123	Charley		1				Fuite	3 mois	do	do		do	do
124	Crow		1				Vol de bestiaux	3 ans	Juin 7, '84.	Clinton		M. le Juge Walkem.	
125	Crazy Jack		1				do do	3 do	do	do		do	do
		4	7	2	3	5							

ARTHUR H. McBRIDE, *Préfet*,

Pénitencier Colombie Anglaise.

APPENDICE J.

HOTEL-DE-VILLE, VICTORIA, C. A., 14 août 1884.

MONSIEUR.—En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre un relevé sommaire donnant le montant des taxes, sous quatre chefs différents, payées à la corporation de la cité de Victoria par les Chinois, résidant dans les limites de la municipalité, pendant l'espace de cinq années, savoir : du 1er janvier 1879 au 31 décembre 1883.

ANNÉE 1879.

Licences de commerce	$2,210 00
Taxes d'eau	2,464 00
Taxe des chemins	962 00
Taxe sur propriété foncière	187 00
	$5,827 00

ANNÉE 1880.

Licences de commerce	$2,430 00
Taxes d'eau	2,612 00
Taxe des chemins	962 00
Taxe sur propriété foncière	187 90
	$6,191 00

ANNÉE 1881.

Licences de commerce	$2,675 00
Taxes d'eau	2,738 00
Taxe des chemins	962 00
Taxe sur propriété foncière	188 00
	$6,562 00

ANNÉE 1882.

Licences de commerce	$3,385 00
Taxes d'eau	3,178 00
Taxe des chemins	962 00
Taxe sur propriété foncière	187 00
	$2,712 00

ANNÉE 1883.

Licences de commerce	$3,225 00
Taxes d'eau	3,500 00
Taxe des chemins	962 00
Taxe sur propriété foncière	227 00
	$8,414 00

La taxe des chemins est approximative, ayant été basée sur la moyenne du revenu d'une année.

Le montant sous le chef de taxe sur propriété foncière est peu élevé, ce qui est dû au fait que quatre seulement possèdent des biens immobiliers dans la cité ; mais plusieurs des principales maisons d'affaires ont construit cette année des édifices importants sur des terrains tenus à bail et sur lesquels ils sont obligés, aux termes de leur bail, de payer à l'avenir la taxe sur propriété foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. RUSSELL,

Trésorier et comptable de la cité.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, Ecr.,

Secrétaire de la Commission sur la question chinoise.

APPENDICE K.

Nombre de Chinois qui ont payé la taxe du Revenu Provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1882 :

Cité de Victoria, Districts de Victoria et d'Esquimalt........ 572

Pendant l'année 1882, le soussigné a été le seul percepteur de la taxe du Revenu Provincial pour les localités sus-nommées.

RICHARD JONES.

Nombre de Chinois qui ont payé la taxe du Revenu Provincial, depuis le 2 janvier jusqu'au 31 décembre 1883 :

Cité de Victoria, Districts de Victoria et d'Esquimalt.......... 1,102

RICHARD JONES.

Nombre de Chinois qui ont payé la taxe du Revenu Provincial, depuis le 2 janvier jusqu'au 31 juillet 1884, sept mois :

Cité de Victoria, Districts de Victoria et d'Esquimalt.......... 1,040

La perception de la taxe sus-nommée se poursuit encore.

RICHARD JONES.

APPENDICE L.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, AGENCE DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

Victoria, C. A., 22 août 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, pour votre information, le nombre de Chinois, comparé au nombre de blancs et d'Indiens, employés cette année dans les établissements de Conserves du Saumon dans cette Province. Le chiffre que je vous donne peut être considéré comme assez exact :

Blancs	273
Indiens (hommes et femmes)	1,280
Chinois	1,157
Total	2,710

Comme une grande quantité du saumon mis en boîte pendant les deux dernières années n'est pas encore vendue, et que l'on ne s'attend pas que les affaires soient fructueuses cette année, huit établissements ont été fermés.

Les blancs sont généralement employés en qualité de contre-maitres, mécaniciens et pêcheurs ; les Indiens font la pêche du Saumon et le nettoient, et les Chinois fabriquent les boîtes en ferblanc (à l'aide de machines), les remplissent, les soudent, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. BEVELY, *Agent*.

NICHOLAS FLOOD DAVIN,
Secrétaire de la Commission
sur la question chinoise

APPENDICE M.

NEW WESTMINSTER, C. A., 18 août 1884.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre des relevés indiquant que le nombre des immigrants qui se sont fixés sur la terre ferme, depuis l'ouverture à la colonisation des terres du chemin de fer, en juin 1883, est de 3,795 personnes ; sur ce nombre, 3,295 se sont établies dans le district de New-Westminster ; 500 se sont fixées principalement dans la région de Shuswhap, Okanagan, Spelmachie et Kamloops.

Je puis aussi observer que ces personnes forment une excellente classe de colons, ayant des moyens considérables à leur disposition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
WILLIAM ROSS.

NICHOLAS FLOOD DAVIN
Secrétaire de la Commission
sur la question Chinoise.

BUREAU DES DOUANES, VICTORIA, 6 octobre 1884.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 27 septembre, reçue cet après-midi, permettez moi de vous informer que le montant des droits perçus des Chinois pendant le mois d'août s'élève à $9,267.08 ; et pendant le mois de septembre, à $9,753,91.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. HAMLEY.

M. N. FLOOD DAVIN, Ecr.,
Secrétaire de la Commission
sur la question chinoise.

(Télégramme.)

VICTORIA, C. A., 2 Novembre 1884.

Nombre des Chinois, depuis juillet jusqu'à Octobre, treize cent six.

W. HAMLEY,

N. F. DAVID, Ecr.

Relevé de la houille exportée du port de Victoria et Nanaimo, C. A., pendant les trois années expirées le 30 juin 1884 :

	TONS.	VALEUR
Année expirée le 30 juin 1882	210,556	$ 713,147
" " 1883	193,485	674,208
" " 1884	218,856	766,018
Total	622,897	$2,153,373

W. HAMLEY.

BUREAU DES DOUANES, VICTORIA, C. A., 5 novembre 1884.

Passagers débarqués à Victoria, C. A., pendant les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre 1884 :

	Blancs		Chinois
Juillet	2,070		401
Août	1,597		200
Septembre	954		209
Octobre	1,101		428
Total	5,722		1,306

W. HAMLEY.

Bureau des Douanes, Victoria, C. A., 11 novembre 1884.

APPENDICE N.

Bureau des Douanes, Victoria, C. A., 11 août 1884.

Monsieur,—Conformément à votre demande, je vous transmets, ci-joints, les relevés des droits payés directement à la douane par des importateurs chinois, pendant les deux années expirées le 30 juin 1883 et 1884 respectivement. Dans la première de ces deux années, ils ont payé $87,459 sur un montant total de $798,604.67, ce qui donne une moyenne de 11.20 pour cent ; dans l'année suivante, les Chinois ont payé $99,779,75 sur un montant total de $790,676, ou une moyenne de 12.54 pour cent. Je vous envoie les relevés détaillés des sommes perçues des Chinois pendant chaque mois de ces deux années. Pendant le mois de juillet dernier—1884—les importateurs chinois ont payé $19,319.71 sur un chiffre total de $77,208.54, ou environ 25 pour cent. Dans le relevé qui précède, les marchandises provenaient, partie des Etats-Unis et partie de la Chine. Un autre relevé que je vous envoie donne la valeur des marchandises importées principalement par des Chinois, mais en partie aussi par nos propres marchands, de la Chine seulement, depuis 1871 jusqu'à cette date, et le montant des droits perçus sur ces articles.

J'inclus aussi un relevé, pour les quatre dernières années, des passagers blancs et chinois venant des ports de Puget Sound, de San Francisco et de la Chine, et dont nous avons gardé note à la Douane.

Je pense qu'il doit se trouver actuellement dans le pays environ 13,000 Chinois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

W. HAMLEY.

L'Hon. J. A. Chapleau, et

Son Honneur le Juge Gray.

Sommaire des droits de douane perçus des maisons de commerce chinoises au cours de l'année fiscale comprise entre le 1er juillet 1882 et le 30 juin 1883.

1882.

Juillet, 31	$ 5,440	52
Août, 31	10,421	35
Septembre, 30	6,277	32
Octobre, 31	6,149	56
Novembre, 30	8,579	17
Décembre, 31	6,132	45

1883.

Janvier, 31	$ 5,472 35
Février, 28	2,730 40
Mars, 31	7,157 43
Avril, 30	10,442 28
Mai, 31	7,630 24
Juin, 30	11,025 94
Total	$87,459 01

Total du revenu perçu, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883, $798,604.17 ; sur ce montant, les Chinois ont payé une moyenne de 11 $\frac{20}{100}$ pour cent.

Sommaire des droits de douane perçus des maisons de commerce chinoises pendant l'année fiscale comprise entre le 1er juillet 1883 et le 30 juin 1884.

1883.

Juillet, 31	$14,298 25
Août, 31	8,054 34
Septembre, 30	6,976 51
Octobre, [illegible]	7,829 54
Novembre, 30	6,654 25
Décembre, 31	6,854 07

1884.

Janvier, 31	$ 6,404 72
Février, 29	3,560 64
Mars, 31	6,006 67
Avril, 30	7,996 69
Mai, 31	14,989 61
Juin, 30	9,154 46
Total	$99,779 75

Total du revenu perçu, du 1er juillet 1883 au 30 juin 1884, $79,676 ; sur ce montant, les Chinois ont payé dans une moyenne de 12 $\frac{54}{100}$ pour cent.

Dans le mois de juillet 1884, les maisons chinoises ont payé $19,819.71 sur un montant total de $77,208.54 ou environ 25 pour cent des collections totales.

Importations de la Chine (directement) dans la province de la Colombie Anglaise.

Année expirée le 30 juin.	Articles entrés pour la consommation.		Année expirée le 30 juin.	Articles entrés pour la consommation.	
	Valeur.	Droits perçus.		Valeur.	Droits perçus.
1871	Nil.	Nil.	1878	$ 81,345 00	$ 22,940 23
1872	Nil.	Nil.	1879	[illegible],976 00	30,410 78
1873	Nil.	Nil.	1880	14,936 00	14,186 25
1874	$ 6,164 00	$ 174 47	1881	127,852 00	39,204 48
1875	1,277 00	194 61	1882	240,170 00	78,433 65
1876	5,481 00	1,994 85	1883	326,239 00	104,738 66
1877	20,711 00	8,392 48	1884	303,728 00	111,300 15

Nombre de passagers entrés au port de Victoria.

Année	De	Blancs	Chinois	Total
1881	Ports de la Sonde	1,899	387	2,286
1881	San Francisco	2,283	813	3,096
1881	Chine, 6 navires		1,739	1,739
1882	Ports de la Sonde	4,011	290	4,301
1882	San Francisco	2,688	295	2,983
1882	Chine, 18 navires		7,508	7,508
1883	Ports de la Sonde	6,510	793	7,303
1883	San Francisco	2,786	1,874	4,700
1883	Chine, 4 navires		850	586
1er Sem'tre de 1884	Ports de la Sonde	5,888	488	6,376
do do	San Francisco	1,111	384	1,495
do do	Chine, 3 navires		584	584
		27,256	15,701	
1876, 1877, 1878, 1879 et 1880	Chine, 8 navires		2,326	
			18,027	

Nombre de personnes représentées par des articles entrés en franchise à titre d'effets de colons.

	Adultes	Valeur des effets
1884 (½ année)	99 hommes, 97 femmes, 134 enfants	22,159
1883	181 hommes, 176 femmes, 207 enfants	35,670
1882	137 hommes, 121 femmes, 125 enfants	24,211
1881	on n'a pas conservé de détails	14,150

N. B.—Les colons venant des provinces de l'Est ne sont pas compris dans ce relevé.

APPENDICE O.

CORRESPONDANCE.

Victoria, C. A., 20 juillet 1884.

Monsieur,—Conformément à la suggestion faite par M. Chapleau au sujet des informations devant servir à la Commission Royale, qui doit siéger sous peu à Victoria pour étudier la question chinoise, j'ai l'honneur de requérir de votre département un relevé des sentences prononcées contre des criminels de race chinoise pendant les huit ou dix dernières années, et du montant des dépenses encourues par l'administration de la justice pour ces poursuites; ce relevé devra être aussi bref que possible, et mentionnera simplement la nature de l'offense, la sentence, le coût et l'année. Aussi un relevé semblable, mais absolument distinct, des sentences prononcées contre des criminels d'autres races, stipulant l'offense, la sentence, le coût, l'année et le pays. Ces relevés devront être faits par colonnes séparées, avec les totaux portés au bas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. H. GRAY.

L'Hon. A. B. Davie,
Procureur-Général.

VICTORIA, C. A., 20 juillet 1884.

MONSIEUR,—M. Chapleau m'ayant écrit pour obtenir des renseignements avant que la Commission Royale sur la question chinoise ne se réunisse à Victoria, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien préparer et me transmettre aussitôt qu'il vous sera possible :

1. Un relevé du nombre de navires arrivant annuellement dans la Colombie Anglaise avec des émigrants chinois à leur bord, et le nombre de Chinois amenés par ces navires pendant les huit ou dix dernières années.

2. Un relevé, pendant la même période, de la valeur de leurs importations et du montant des droits payés par les Chinois pour ces importations, établissant d'une manière générale la nature et le caractère des articles importés, tels qu'épiceries, effets d'habillement, riz, avec le montant proportionnel des droits sur chaque classe d'articles.

3. Si possible, le nombre de navires retournant en Chine avec des Chinois à leur bord et leur nombre, ainsi que la valeur des articles ou des espèces qu'ils emportent avec eux.

4. Un relevé semblable de ceux qui quittent la Colombie Anglaise pour les Etats-Unis. Aussi des relevés analogues de tous autres immigrants qui ont pu, pendant la même période, arriver dans la province. Afin d'éviter la confusion, veuillez préparer ces relevés en adoptant l'année financière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. H. GRAY.

L'HON. WILLIAM HAMLEY,
Percepteur des douanes

VICTORIA, C. A., 21 juillet 1884.

MONSIEUR,—Ayant appris que M. Chapleau se propose d'arriver à Victoria, sous dix jours environ, pour commencer les procédés de la Commission Royale sur la question chinoise, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien fournir, pour l'usage et l'information de la Commission, un relevé des taxes payées, dans la cité de Victoria, par les résidants chinois pendant les huit ou dix dernières années ; le relevé devant être fait pour chaque année séparée, et devant donner la nature des taxes et le montant total sous chaque chef. Secondement, un état comprenant les règlements sanitaires passés par le Conseil pour sa gouverne, ainsi qu'un relevé du nombre d'infractions à ces règlements commises par les Chinois, et les mesures prises pour la mise en force de ces règlements et la punition des délinquants. Troisièmement, un relevé des dépenses, s'il en est, occasionnées à la cité pour venir en aide aux Chinois indigents et malades. Quatrièmement, le nombre d'enfants Chinois admis dans les écoles publiques pour fins d'éducation, en payant des taxes scolaires. Cinquièmement, un exposé de tous les faits que vous pouvez désirer soumettre à la Commission. J'ai l'honneur de vous demander, de plus, que ces états, bien qu'étant d'un caractère général, soient ainsi faits qu'ils puissent soutenir l'examen le plus strict quant aux détails, dans le cas où une requête ultérieure serait jugée nécessaire. J'ai, en outre, à vous informer qu'aussitôt que M. Chapleau sera arrivé, des mesures seront prises afin de permettre au conseil de faire connaître ses vues et ses désirs sur cette importante question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HAMILTON GRAY.

A SON HONNEUR,
Le Maire de Victoria.

HOTEL-DE-VILLE, VICTORIA, C. A., 24 juillet 1884.

MONSIEUR,— Votre communication du 21 courant, adressée à Son Honneur le Maire, demandant certains relevés pour l'usage de la Commission Royale sur la question chinoise, a été soumise au conseil à sa séance régulière tenue hier soir, et la résolution suivante a été passée à ce sujet, savoir : "Résolu, que la communication soit reçue et qu'il soit enjoint au greffier de répondre que le conseil est prêt à donner toutes les informations en son pouvoir."

J'ai l'honneur d être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES D. ROBINSON, *G. C. M.*

A Son Honneur le JUGE GRAY, Victoria.

Victoria, C. A., 24 Juillet 1884.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, transmettant la résolution passée par le conseil en réponse à ma demande du 21 courant, et vous prie de vouloir bien me procurer aussitôt que possible les renseignements détaillés qui y sont particulièrement mentionnés. Je présume que dans les comptes établissant les recettes et les dépenses annuelles de la municipalité, on peut arriver à trouver aisément les totaux sous les différents chapitres. Dans le cas où vous oublieriez de me faire parvenir quelqu'un des relevés spécifiés, je me permettrai d'attirer aussitot votre attention sur le fait afin d'éviter tout délai. Aussitôt que M. Chapleau sera arrivé, je lui soumettrai la question des dépenses afférentes à la préparation de ces relevés, et j'espère qu'il sera pris des mesures afin de ne pas imposer de dépenses sérieuses à la cité, tout en faisant bénéficier le public des renseignements ainsi obtenus. Veuillez, s'il vous plaît, me faire parvenir, vers de 30 de ce mois, tous les relevés qu'il vous aura été possible de préparer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. H. GRAY.

JAMES D. ROBINSON, ECR.,
G. C. M., Hotel-de-Ville, Victoria.

HOTEL-DE-VILLE, VICTORIA, C. A., 31 juillet 1884.

MONSIEUR,—Votre lettre du 24 courant a été lue à la séance du Conseil, hier soir, et j'ai reçu instruction de vous informer que le trésorier de la cité, et moi-même, sommes disposés à vous procurer tous les renseignements en notre pouvoir, pourvu que vous employiez quelqu'un pour faire le travail, car il nous est impossible de préparer les relevés que vous demandez, ou nous pourrons peut-être trouver quelque personne pour exécuter ce travail, à condition que vous garantissiez la dépense qu'il nécessistera.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES D. ROBINSON, G. C. M.

A Son Honneur le Juge GRAY, Victoria.

VICTORIA, C. A., 6 août 1884.

MONSIEUR, — Suivant votre désir, j'ai examiné les édifices occupés par les Chinois dans cette ville, et j'ai l'honneur de faire rapport comme suit : — Plus de dix maisons ont été construites au coût d'environ $41,000 ; trois maisons sont actuellement en voie de construction et coûteront environ $6,000 ; et plusieurs autres doivent être construites ultérieurement et coûteront $8,000 environ. Quelques logements construits en bois ont coûté plus de $5,000. Deux magasins ont été érigés par des blancs pour des marchands chinois au coût de $7,000. Beaucoup de maisons ne sont pas construites encore. Ce matin, nous avons vu le gouverneur Cornwall à sa résidence, et il a bien voulu nous recevoir. J'espère que vous voudrez bien me faire savoir quand nous pourrons voir l'Hon. M. Chapleau, et ce dont nous devons traiter à cette entrevue.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HUANG SIC CHEN.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, Ecr.,
Secrétaire de la Commission
sur la question chinoise.

BUREAU DE LA COMMISSION, VICTORIA, 6 août 1884.

JAMES D. ROBINSON, G. C. M., Victoria.

MONSIEUR,—La correspondance échangée entre vous et Son Honneur le juge Gray, l'un des commissaires chargés de s'enquérir de l'immigration chinoise, a été soumise à la Commission. Son Honneur le juge Gray a demandé certains renseignements, et vous avez répondu que le Conseil était disposé à donner toutes les informations en son pouvoir. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien procurer à la Commission les relevés demandés par Son Honneur le juge Gray, aussitôt qu'il vous sera possible, et, s'il se peut, à temps pour les soumettre aux commissaires à leur première, ou à l'une de leurs premières séances. Je suis chargé de vous informer que toutes les dépenses qui pourront être faites pour recueillir les informations désirées, seront à la charge de la Commission.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

NICHOLAS FLOOD DAVIN,

Secrétaire de la Commission sur la question chinoise.

La lettre suivante a été adressée à l'Hon. J. A. Chaplean et à Son Honneur le juge Gray :—

RUE LANGLEY, VICTORIA, C. A., 7 août 1884.

Cher Monsieur,—Une assemblée publique doit être tenue à l'Hôtel-de-Ville, samedi prochain, à huit heurs p. m., afin de discuter la question chinoise.

Je suis chargé par les promoteurs de l'assemblée, au nombre desquels se trouvent les membres des parlements fédéral et local, d'assister à cette assemblée.

Bien à vous,

THEODORE DAVIE,

M. P. P., cité de Victoria, C. A.

Veuillez adresser votre réponse à M. Shakespeare, M. P.

HOTEL DRIARD, VICTORIA, C. A., 8 août 1884.

Cher Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 courant, m'invitant à assister à une assemblée publique qui doit être tenue à l'Hôtel-de-Ville demain soir, dans le but de discuter la question chinoise.

Dans d'autres circonstances, rien ne me ferait plus plaisir que d'assister à une assemblée publique à Victoria ; mais je suis ici comme membre d'une Commission dont le devoir est de s'enquérir froidement et impartialement de toutes les matières portant sur les points qui ont été soulevés au sujet de l'immigration chinoise, et il ne me sierait pas de prendre part à une assemblée publique où les mérites de la question pouraient être discutés et où des conclusions pourraient être formées d'un côté où de l'autre touchant l'objet même de l'enquête.

J'espère que vous voudrez bien transmettre aux membres des parlements fédéral et local, et aux autres promoteurs de l'assemblée, mes remerciements pour leur invitation courtoise, et les assurer du plaisir que nous éprouverons, moi et mon collègue, à accueuillir de leur part, au cours de l'enquête, tous les faits ou autres informations qui, lorsqu'ils seront soumis au parlement, pour[illegible] nt aider à la solution de cette question dans l'intérêt bien entendu de la Puissance.

Je suis, Monsieur, votre bien dévoué,

J. A. CHAPLEAU.

NOAH SHAKESPEARE, ECR., M. P.,
Victoria, C. A.

VICTORIA, 8 août 1884.

Cher Monsieur,—Je vous prie de vouloir bien faire part aux promoteurs de l'assemblée publique, qui doit avoir lieu samedi prochain, pour discuter la question chinoise, de mes remerciements pour l'invitation courtoise qu'ils m'ont adressée. Je regrette que mes devoirs, comme membre de la Commission, m'empêchent d'y assister.

Les vues de la population de la Colombie Anglaise ont déjà été exprimeées par ses représentants en parlement, et le Gouverneur-Général, de l'avis de ses ministres, a jugé à propos d'émaner cette Commission pour recueuillir des témoignages, faire des investigations et rapporter des faits qui puissent permettre au parlement de légiférer de manière à assurer les meilleurs intérêts de la Puissance, y compris la Colombie Anglaise.

La Commission outrepasserait ses devoirs si elle discutait la question à une telle assemblée, elle ne devrait même pas y assister, parce que son silence pourrait être pris pour une adhésion.

Je partage pleinement les vues exprimées par M. Chapleau, et j'ajouterai simplement que nous ne formerons aucune opinion tant que nous n'aurons pas obtenu des informations complètes et que toute la preuve n'aura pas été étudiée avec calme et impartialité.

Croyez-moi, monsieur,
Votre bien dévoué,

J. H. GRAY.

NOAH SHAKESPEARE, Ecr.

VICTORIA, C. A., 11 août 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser les copies de trois résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité à une assemblée publique tenue à l'Hôtel-de-Ville, samedi soir, le 9 courant, — le conseiller Gowan au fauteuil,—salle comble ; étaient aussi présents nos députés fédéraux, MM. Shakespeare et Baker ; le président du Conseil, l'Hon. M. Drake ; le chef de l'oppostion, M. Beaven ; les autres membres du parlement pour la cité, et les citoyens marquants. Pour de plus amples détails, je me permettrai respectueusement de vous renvoyer au *Victoria Daily Standard* de ce jour et au *Colonist* d'hier.

Première Résolution.—" Considérant que le gouvernement provincial et les représentants de la province, dans le parlement du Canada et dans l'assemblée législative provinciale, ont adressé depuis plusieurs années des pétitions au gouvernement du Canada, le priant de faire passer une loi portant restriction de l'immigration chinoise dans la province et qu'ils ont fourni au gouvernement de la Puissance d'abondantes informations sur ce sujet : Cette assemblée est d'opinion que la nomination, par le gouvernement fédéral, à cette phase de la question, de commissaires chargés de faire une enquête sur cette matière, au lieu de passer les mesures législatives demandées, est inopportune et superflue et équivaut à douter de l'exactitude des informations données par nos représentants constitutionnels."

Seconde Résolution.—" Que vû le peu d'attention apportée par le gouvernement du Canada aux prières réitérées que nous lui avons adressées pour obtenir la restriction de l'immigration chinoise qui s'oppose à notre prospérité et menace notre existence même, nous jugeons nécessaire de réitérer les demandes que nous avons faites pour la passation de mesures restrictives à la prochaine session du parlement."

Troisième Résolution.—" Résolu, qu'il soit enjoint au secrétaire de cette assemblée de transmettre copies des résolutions précédentes au gouvernement, à Otttawa, ainsi qu'à l'Hon. M. Chapleau et à Son Honneur le juge Gray, commissaires chargés de l'étude de la question chinoise."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. TUCKFIELD,

Secrétaire honoraire.

L'Hon. J. A. Chapleau,

Commissaire chargé d'étudier la question chinoise.

Copie de lettres adressées à Noah Shakespeare, Ecr., M. P., Robert Dunsmuir, Ecr., et Robert Beaven, Ecr. :

Victoria, C. A., 12 août 1884.

Monsieur,—Je suis chargé par la Commission qui siége actuellement à Victoria dans le but d'étudier la question chinoise, de vous demander si vous êtes en possession de faits ou de renseignements qui pourraient être utiles à la Commission, et dans ce cas de vouloir bien les lui soumettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

NICHOLAS FLOOD DAVIN,

Secrétaire de la Commission sur la question chinoise.

Victoria, C. A., 13 août 1884.

L'Hon. J. A. Chapleau,

Cher Monsieur,—J'ai reçu votre réponse à ma lettre de ce jour, et j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Booth et moi serons enchantés d'avoir une entrevue avec vous demain matin, à l'hôtel Driard, entre neuf et dix heures.

Je suis votre obéissant serviteur,

NOAH SHAKESPEARE.

VICTORIA, C. A., 20 août 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 12 août, et en réponse, de déclarer très respectueusement qu'après avoir soigneusement examiné la question chinoise sous toutes ses faces, je n'ai rien à ajouter aux déclarations que j'ai déjà faites à ce sujet et qui sont consignées dans les "Débats" de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
NOAH SHAKESPEARE.

A NICHOLAS FLOOD DAVIN, ECR.
Secrétaire de la Commission
sur la question chinoise.

(Télégramme.)

VICTORIA, C. A., 2 novembre 1884

A N. FLOOD DAVIN, ECR.,

La Chambre de Commerce a refusé, par résolution, de donner son témoignage, et comme j'ai pensé que si je faisais connaître mes opinions personnelles, elles pourraient peut-être être prises, dans une certaine mesure, comme étant celles de la Chambre même, j'ai décidé de ne pas les exprimer.

R. P. RITHEL,
Président.

WASHINGTON, 7 novembre 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 écoulé, et en réponse, de vous transmettre, sous ce pli, copie d'une note que j'ai reçue du Secrétaire d'Etat m'informant que son département est dans l'impossibilité de vous procurer plus que l'exemplaire du rapport du Sénat sur l'immigration chinoise que je vous adresse avec la présente.

Je suis, monsieur,
Votre très humble et très obéisssant serviteur,
L. S. SACKVILLE WEST.

A NICHOLAS FLOOD DAVIN, ECR.

DÉPARTEMENT D'ETAT

(Copie)

WASHINGTON, 6 novembre 1884.

MONSIEUR,—En réponse à votre note du 31 écoulé, demandant qu'il vous soit donné 100 exemplaires du Rapport du Comité Mixte Spécial chargé d'étudier la question de l'immigration chinoise, j'ai le regret de vous informer que le département est dans l'impossibilité de satisfaire à votre demande, vû que le nombre d'exemplaires disponibles ne dépasse pas six ou sept, dont l'un vous est adressé avec la présente.

Agréez, etc.,
FRED. T. FRELINGHUYSEN.

L'Hon. L. S. WEST, ETC.

APPENDICE P.

Dans la nuit de samedi, 9 août 1884, une visite a été faite dans le quartier chinois de Victoria, C. A., en compagnie du chef de Police, le surintendant Bloomfield. Ce quartier avait déjà été visité de jour, et l'on avait remarqué quelles belles maisons en briques les Chinois possédaient à Victoria et combien ces maisons et leurs alentours paraissaient supérieures à ce que l'on avait pu observer dans le quartier chinois de San-Francisco.

Les fumoirs d'opium ont été visités, sous la conduite du chef de police, et se sont trouvés être la contre partie exacte de ce que nous avons vu à San Francisco, sauf, cependant, qu'ils étaient loin d'être aussi nombreux. Nous y avons néanmoins constaté un nouveau point. Nous avons eu des témoignages nombreux portant que les blancs fumaient l'opium à San Francisco, mais nous n'en avions vu aucun. Toutefois, à Victoria nous avons visité des fumoirs dans lesquels un ou deux blancs, mêlés aux Chinois, ont été trouvés sous l'influence de ce puissant narcotique. Dans l'un de ces fumoirs, nous avons vu une jeune femme bien mise et très intelligente, alimentant sa pipe d'une main expérimentée et en respirant la fumée. Cédant à nos pressantes sollicitations et à celles du chef de police, elle consentit à répondre à nos questions, et les informations qu'elle pût nous donner sont consignées dans les témoignages.

APPENDICE Q.

Ce qui suit est le rapport d'une décision rendue par l'honorable George Ogden Hoffman, de la Cour de District des Etats-Unis dans la cause d'un immigrant chinois.

Dans l'affaire de Tung Yeong }
Sur une demande d'*Habeas Corpus* }

Le très grand nombre de cas dans lesquels des writs d'*Habeas Corpus* ont été émanés par cette Cour à la demande de personnes de race chinoise prétendant être illégalement privées de leur liberté, et dont on a, de toute nécessité, disposé après un examen sommaire, met la Cour dans l'impossibilité de délivrer une opinion écrite dans chacun de ces cas. La preuve dans les diverses causes, et les décisions de la Cour ont été très imparfaitement rapportées par la presse, et ces décisions, bien que très critiquées, n'ont pas, suivant toute apparence, été parfaitement comprises.

On considère comme opportun d'établir aussi succintement que possible, en donnant une opinion, la nature générale de ces cas et de la preuve sur laquelle la décision de la Cour a été fondée, et de donner les règles de Cour sur les questions les plus importantes qui lui ont été présentées.

Les demandes de mise en liberté dans un cas de détention dénoncée comme illégale, peuvent être divisées en trois classes :

Premièrement—Demande appuyé sur le fait de résidence antérieure. Par le second article du Traité, il est prescrit que "les ouvriers chinois actuellement dans les Etats-Unis pourront aller et venir à leur gré et convenance et jouiront de tous les droits, privilèges, immunités et exemptions qui sont accordés aux citoyens et sujets des nations les plus favorisées" (22e Stat. E.-U. p. 827).

Par la troisième clause de la loi, connue sous le nom d'Acte de Restriction, le même privilège est étendu d'une manière indirecte aux ouvriers "qui seront arrivés aux Etats-Unis avant l'expiration des quatre-vingt-dix jours qui suivront immédiatement la passation de cette acte."

La date de ce Traité est le 17 novembre 1880.

La loi a été passée le 6 mai 1882.

Pendant cet intervalle, un grand nombre d'ouvriers chinois qui étaient protégés par le Traité, ont quitté le pays sans se pourvoir, bien entendu, d'un certicat des Douanes, car il n'y avait alors aucune loi existante les obligeant à obtenir ces certificats ou permettant aux autorités douanières d'en donner.

Le texte de la loi est ambigu et admet peut-être cette interprétation, savoir : que les ouvriers qui ont laissé le pays pendant l'intervalle que j'ai mentionné seraient tenus de produire le certificat des Douanes prescrit par l'Acte. La Cour ne doutait nullement que si le Traité et la loi étaient irrémédiablement en conflit, le devoir de la Cour était d'obéir aux exigences de la loi, mais elle jugea que la loi ne devrait pas être interprêtée dans un sens qui fut de nature à violer les prescriptions du Traité, si cette interprétation pouvait être évitée. Il fut, par conséquent, admis qu'un travailleur chinois qui se trouvait ici à la date du Traité et qui avait quitté le pays avant la promulgation de la loi, pourrait être admis sans être tenu de produire un certificat des Douanes qu'il lui était impossible d'obtenir, et qu'il était inadmissible, sinon inconvenant, de prêter au Congrès, alors qu'il prenait des mesures pour mettre en vigueur notre Traité avec la Chine, l'intention de priver des travailleurs du droits d'aller et venir à leur gré et convenance, tel que reconnu et assuré explicitement par le Traité, en exigeant comme condition de l'exercice de ce droit la production d'un certificat qu'il lui était impossible d'obtenir (*In Re* Chin. A. On 18 Rep. Fed. p. No, 8, p. 506.) Il fut aussi reconnu que les Chinois qui ne se trouvaient pas dans le pays à la date du Traité, n'étaient pas compris dans les prescriptions du second article, et aussi, qu'un ouvrier Chinois qui, bien que se trouvant dans le pays à la date du Traité, l'avait quitté après la mise en vigueur sans avoir le soin de se munir d'un certificat, n'avait pas le droit d'y revenir. Il est entendu que la question sera soumise sous peu à la Cour de Circuit.

S'il y a erreur dans ces interprétations, elle n'est certainement pas en faveur des Chinois. Le droit que possèdent les ouvriers qui peuvent prouver leur présence dans le pays à la date du Traité et leur départ avant la mise en force de la loi, d'être autorisés à débarquer sans avoir à produire un certificat des douanes, étant ainsi reconnu, la cour décida que la production de la preuve retombait sur eux seuls, et qu'un exposé satisfaisant des faits serait rigoureusement exigé. Dans quelques cas, la preuve a établi les faits d'une manière si évidente qu'elle défiait tous les doutes : ainsi, par exemple, le séjour antérieur et le départ du pétitionnaire ont été, dans un cas, prouvés par le témoignage du révérend ministre qui dirige la mission chinoise dans cette ville ; il a affirmé sous serment, non seulement sa connaissance personnelle des faits, mais il a produit le journal des Sessions de son église dans lequel se trouve consigné le départ du pétitionnaire et sa démission de la charge de diacre qu'il occupait alors, ainsi que la nomination de son successeur. Le révérend monsieur a certifié que ce journal avait été écrit de sa propre main, à la date spécifiée. Dans un autre cas, une jeune femme attachée à la mission, prouva le départ du pétitionnaire (qui était un converti, et son élève) non seulement par son propre témoignage, mais aussi en produisant un livre de piété qu'elle lui avait donné lors de son départ, et sur le premier feuillet duquel étaient écrits, de sa propre main et signés par elle, quelques textes des Ecritures et des expressions de regret. Elle a attesté que ce livre lui avait été remis à bord du navire, à la date de l'inscription faite sur le feuillet, avec injonction de le conserver avec soin et de le rapporter à son retour. Le livre a été, en conséquence, rapporté et produit en cour. On ne pouvait concevoir de doute avec de semblables preuves, et les pétitionnaires furent libérés.

Mais dans la grande majorité des cas, des preuves tout aussi fortes ont été exigées et fournies. Lorsque les Chinois retournent dans leur pays, presqu'invariablement ils se munissent de permis qui leur sont donnés par les compagnies dont ils font partie, sur paiement de leurs contributions. Le départ des membres et le paiement de leurs contributions sont inscrits dans les régistres de la compagnie. La Cour a invariablement exigé la production de ces régistres. Il paraîtrait aussi que dans la plupart des cas, les épargnes qu'ils ont faites dans ce pays, étaient expédiées en Chine pour leur compte par des maisons commerciales établies en cette ville, et aussi que leurs billets de passage étaient, dans

nombre de cas, achetés par l'entremise de ces maisons. La production des livres de ces maisons constatant ces transactions, a été pareillement exigée et ces livres, de même que les régistres des Compagnies ont été minutieusement examinés par M. Vrooman, l'intelligent interprète chinois, dont la compétence et la bonne foi sont reconnus.

Dans un très grand nombre de cas, tous ces livres ont été produits en Cour, et, dans quelques occasions, la preuve qu'ils démontraient a été corroborée par le témoignage de blancs au service desquels avait été le pétitionnaire, et qui ont attesté la date de son départ. Sans doute, il est possible que la Cour ait é é trompée dans quelques cas, mais le nombre n'en doit pas être considérable lorsque l'on considère que jamais, dans aucune circonstance, il n'a été permis à personne de débarquer en invoquant un séjour antérieur, appuyé seulement de la déclaration verbale d'un Chinois. Dans tous les cas, les preuves ont été suffisantes pour satisfaire tout homme honnête et sans prévention. Sur le nombre de ceux qui ont été libérés jusqu'à présent, par ordre de la Cour, on croit que les personnes élargies, pour les motifs précités, peuvent compter pour moitié. En justice pour les Six Compagnies, je devrais ajouter que leurs présidents ont spontanément offert à la Cour de faire faire à leurs frais des copies de leurs régistres, avec un relevé des départs de leurs membres pendant l'intervalle que j'ai mentionné ; ces copies devant être vérifiées par M. Vrooman en les comparant avec les entrées originales, et remises ensuite à la Cour. Quand cela sera fait, il n'y aura plus moyen d'intercaler ou d'ajouter de nouveaux noms sur les livres des Compagnies. Néanmoins, il sera toujours possible à un ouvrier chinois de prendre le nom et de personnifier le caractère de quelque compatriote dont le nom est inscrit sur les régistres ; mais il est presqu'impossible d'empêcher ce genre de fraude

Secondement.—Demandes appuyées par des certificats de Canton.

L'examen des cas rentrant dans cette catégorie a toujours été extrêmement embarrassant pour la Cour, et présente des difficultés presqu'insurmontables. La loi déclare que les certificats donnés à Canton par l'agent du gouvernement chinois seront une preuve *primâ facie* du droit de débarquer. La Cour ne pouvait pas mettre de côté cette prescription de la loi, quelque fussent ses doutes quant à l'exactitude de ces certificats. L'avocat du pétitionnaire présentait généralement à la Cour un certificat de Canton et s'en tenait là. Le procureur du district était, par conséquent, dans l'impossibilité de réfuter l'exactitude du certificat, sauf par les contradictions du pétitionnaire lui-même lorsqu'il était appelé à la barre, ou par celles qui avaient été recueillies lors de son examen par les autorités douanières. Par conséquent, le procureur du district avait autorisation d'appeler le pétitionnaire et de le transquestionner de la manière la plus minutieuse et de contredire ses avancés, s'il le pouvait ; enfin, de le traiter comme un témoin à décharge cité par la partie adverse. Cette méthode, bien qu'assez irrégulière, paraissait être la seule à adopter avec quelqu'espoir d'arriver à la vérité. Un autre embarras pour la Cour était l'impossibilité d'attacher aucune signification distincte et définie au terme "négociant"; mais comme le traité déclare expressément que la seule classe qui doit être exclue est constituée par les "ouvriers" et que nulle autre classe n'est sujette à prohibition, aux termes du traité, il fut décidé par la Cour qu'il ne s'agissait, dans l'enquête, pas tant de considérer si le pétitionnaire était un négociant que de savoir s'il était ouvrier, et que l'enquête devait porter, non sur sa profession ou son état en Chine, mais bien sur le genre d'occupations auxquelles il devait se livrer en ce pays, vû que l'intention et l'objet de la loi étaient de protéger nos propres ouvriers contre la concurrence et la rivalité des travailleurs chinois.

A première vue, il semblait que la production des livres d'une maison commerciale respectable, dans lesquels le nom du pétitionnaire était inscrit en qualité d'associé, devait être suffisante pour justifier de son état de négociant. Toutefois, l'on constata bientôt que, dans la généralité des cas, l'on ne pouvait se fier à ce genre de preuve, parce que, en premier lieu, les livres pouvaient être falsifiés et les entrées faites pour satisfaire aux exigences des cas ; et, ensuite, l'on s'aperçut que les Chinois étaient dans l'habitude de placer leurs épargnes dans des magasins ou des établissements de commerce, et qu'ils avaient droits, par suite de ces placements, à une part dans les profits. Il pourrait arriver souvent, néanmoins, que le nom d'un ouvrier chinois fût mentionné dans les livres de la

compagnie comme ayant un intérêt dans les affaires au montant de quelques centaines de piastres tout en continuant à exercer son état d'ouvrier, et qu'il ne pût en aucune manière être considéré comme négociant ou commerçant. Les livres précités ont été, dans tous les cas, soumis à un examen sévère, afin de s'assurer s'il y avait eu des interpolations ou des falsifications. Je suis persuadé qu'en dépit des efforts de la Cour, qui dans presque tous les cas a soumis elle-même les pétitionnaires à un contre-interrogatoire rigoureux, et de ceux du procureur du district, quelques-uns ont été admis sur production de certificats de Canton, qui n'avaient aucun droit de débarquer. Il est impossible d'en spécifier le nombre, mais ce résultat semble être la conséquence nécessaire du fait que la loi reconnait les certificats comme preuve *primâ facie* du droit du pétitionnaire, et de la difficulté de s'assurer des faits. Il fut aussi soumis à la Cour un nombre considérable de cas où le pétitionnaire déclarait qu'il était sur le point d'entrer dans quelqu'établissement de commerce dans lequel son frère, ou son oncle, ou son père avait des intérêts. L'existence de l'établissement était ordinairement prouvée de la manière la plus satisfaisante, mais la Cour se trouvait à la merci d'un témoignage verbal quant à l'entrée projetée du pétitionnaire comme associé de cet établissement. Dans quelques cas, il produsait des lettres qui lui avaient été adressées à Hong Kong par quelques-uns de ses parents domiciliés en cette ville, l'invitant à émigrer dans ce pays pour faire partie de l'association commerciale, mais l'authenticité de ces lettres pouvait souvent être mise en doute, car rien n'empêchait qu'elles eussent été fabriquées dans cette ville après l'arrivée du steamer.

Dans plusieurs cas, la propre déclaration du pétitionnaire tendait à démontrer qu'il exerçait un métier en Chine, qu'il était arrivé ici entièrement dénué de ressources et qu'il s'attendait à entrer dans le magasin de son frère, ou de son oncle, ou de quelqu'autre parent en qualité de garçon de magasin. Dans de semblables cas, il était renvoyé à bord du navire, mais même dans le cas où le pétionnaire, ou son oncle, ou quelqu'autre parent déclarait qu'il devait être admis dans l'établissement, la cour était persuadée qu'elle pourrait être la victime d'une imposition si, sur un témoignage semblable, il était permis à tout Chinois engagé dans le commerce d'importer autant d'ouvriers qu'il lui plairait de faire passer pour ses frères, ses fils ou ses neveux, et d'attester qu'il se proposait de les associer à son commerce. Dans certains cas, des prétentions de cette nature ont été rejetées d'une manière sommaire. Dans d'autres occasions, la Cour s'est cru obligée de libérer le pétitionnaire par suite de la supériorité de la preuve, bien qu'éprouvant des doutes sérieux quant aux faits allégués dans le cas.

Troisièmement.—Les enfants amenés ou appelés en cette ville par leurs parents ou leurs tuteurs.

Dans presque tous ces cas, les pétitions ont été produites au nom d'enfants de dix à quinze ans. Leurs pères, ou autres parents ont déclaré qu'il les avait fait venir aux États-Unis dans le but de les mettre à l'école pour apprendre l'anglais et pour les associer plus tard à leurs affaires. Les parents qui demandaient aussi d'exercer leur droit naturel, quant à la garde et aux soins de leurs enfants, étaient, dans presque tous les cas, des négociants chinois considérables, domiciliés en cette ville et ayant droit, en vertu des clauses du traité, à tous les priviléges et immunités accordés aux sujets et aux citoyens de la nation la plus favorisée. Tout absurde que cela soit, ces enfants, dans beaucoup de cas, ont été munis de certificats de Canton, mais bien qu'ils ne pussent en aucun sens être considérés comme négociants, puisque la majeure partie étaient trop jeunes pour gagner leur vie, cependant ils n'étaient certainement pas de la classe des ouvriers ; et c'est avec satisfaction que j'ai constaté que nulle clause de la loi ne m'obligerait à refuser à un père la garde de son enfant et à renvoyer ce dernier dans son pays natal.

Ce qui précède est un exposé général mais suffisant, je crois, des diverses questions qui ont été soulevées dans ces cas, et des décisions de la Cour à ce sujet.

S'il y a erreur dans ces décisions, il m'est impossible de le discerner.

Une telle erreur sera indubitablement corrigée volontiers par le jugement d'une Cour Supérieure si on en constate l'existence, ou même si elle est signalée par quiconque se donnera le trouble de s'assurer quelles décisions de cette Cour ont été en réalité un préli-

minaire naturel, et je devrais dire nécessaire, qui a été mis de côté dans la plupart des cas, pour ceux qui ont attaqué avec le plus de véhémence l'action de la Cour.

Il y a toute raison de craindre que des personnes appartenant de fait à la classe prohibée, ont été autorisées à débarquer sur production de certificats de Canton.

Mais on n'a pas démontré de quelle manière cela aurait pu être empêché par la décision d'aucune Cour, remplissant son devoir honnêtement et sans crainte, en se bâsant sur la loi et sur la preuve produite.

La constitution et les lois des Etats-Unis garantissent aux Chinois, comme à toute autres personnes, le droit "à une égale protection de la loi", et cela comprend le droit "de rendre témoignage" dans les Cours.

Un Chinois est, par conséquent, un témoin compétent. Rejeter son témoignage lorsqu'il est conséquent avec lui-même et qu'il n'est pas contredit en totalité par d'autres preuves, pour le simple motif qu'il est donné par un Chinois, équivaudrait à vouloir éluder ou plutôt violer la constitution et la loi, acte que déplorerait profondément quiconque estime à sa juste valeur la droiture et l'indépendance des juges.

Mais tout en accordant aux témoins chinois le droit de témoigner qui leur est assuré par la constitution et la loi, nul moyen au pouvoir de la Cour n'a été négligé pour arriver à la vérité, et l'habileté dont le procureur du district et la Cour ont fait preuve pour arriver à connaître la vérité au moyen de contre-interrogatoires minutieux, sévères et prolongés, a cependant été blâmée.

On devait naturellement s'attendre que la Cour serait souvent trompée. Mais nonobstant ces fraudes inévitables, l'application de la loi a été assez satisfaisante.

Les relevés obtenus de la douane démontrent que depuis le 4 avril 1882, jusqu'au 15 janvier 1884—une période de près de seize mois—3,415 sont arrivés dans ce port. Pendant la même période, il n'en est pas parti moins que 17,088.

Il paraîtrait ainsi que non seulement le flot de l'immigration chinoise dont nous étions menacé, s'est arrêté, mais qu'il s'est établi un mouvement en sens contraire que l'on n'aurait pu augmenter considérablement sans amener des troubles sérieux dans les industries existantes de l'Etat. On dit que les gages des travailleurs chinois ont été portés de $1 à $1.75 par jour—fait très significatif, s'il est vrai.

Il est très regrettable que l'on ait répandu d'une manière aussi étendue et aussi persistante le bruit que la loi a été inefficace en pratique par suite des défauts qu'elle renferme ou de la faute des Cours. Cela n'a pu manquer de nuire à l'Etat, en empêchant l'immigration des blancs de l'Est qui auraient pu remplacer les Chinois qui s'en retournent dans leur pays.

Je puis mentionner une autre circonstance qui n'était pas prévue par la loi, mais qui s'est présentée d'une manière incidente lors de sa mise en force. Les frais, les honoraires du procureur, les inconvénients et les dépenses résultant de leur comparution en Cour jusqu'à audition de leur cause, ont dû en effet imposer aux Chinois arrivant ici des charges presqu'égales à la taxe de capitation que l'on dit avoir été suffisante en Australie pour assurer leur exclusion, sur ce point, je n'ai pas d'informations précises, mais le fait d'être exposés aux charges que j'ai mentionnées, ne peut manquer de décourager fortement les classes inférieures de travailleurs chinois.

Dans la cause présente, les preuves établissent au delà de tout doute que le pétitionnaire résidait dans les Etats-Unis à la date du Traité, et qu'il a quitté le pays avant la passation de la loi qui permettait aux ouvriers chinois, ou qui leur imposait l'obligation de se procurer des certificats de la douane.

Il a en conséquence, à mon avis, droit d'être libéré.

APPENDICE R.

NEW WESTMINSTER, C. A., 5 décembre 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, me priant de vous adresser des relevés de l'immigration depuis la date du dernier rapport jusqu'aujourd'hui.

Je vous transmets, sous ce pli, des relevés donnant le nombre, la profession, le sexe, etc., des immigrants enregistrés au bureau provincial d'immigration, à New Westminster, pendant la période ci-dessus mentionnée, et leur destination.

Nous ne gardons pas note des Chinois, mais je puis dire, sans craindre de me tromper, que pas moins de 1,500 sont passés par le port de Westminster et qu'ils se sont introduits dans toutes les branches d'industries du pays. Nous avons des Chinois fermiers, ouvriers, forestiers, charpentiers, forgerons, cordonniers, tailleurs, marchands, propriétaires de diligences, cochers de place, etc. De fait, nous les trouvons dans toutes les branches d'affaires, au grand détriment des immigrants blancs qui arrivent en grand nombre pour se fixer dans cette province.

Le gouvernement provincial leur refuse, directement ou indirectement, tout emploi dans les travaux provinciaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM ROSS,

Agent d'immigration.

N. F. DAVIN, Ecr.,

Commission sur la question chinoise, Ottawa.

APPENDICE R.—(*Suite.*)

RELEVÉ DONNANT LE NOMBRE, LA PROFESSION, LE SEXE, ETC., DES IMMIGRANTS ENREGISTRÉS AU BUREAU PROVINCIAL D'IMMIGRATION, NEW WESTMINSTER, pendant les onze mois expirés le 30 novembre 1884, et leur destination :—

SEXES.				NATIONALITÉS.														MÉTIER OU OCCUPATION.					DESTINATION GÉNÉRALE.															
Hommes.	Femmes.	Enfants.	Nombre total des personnes.	Anglais.	Ecossais.	Irlandais.	Ontario.	Québec.	Nouvelle Ecosse.	Ile du Prince Edouard.	Manitoba.	Nouveau Brunswick.	Etats Unis.	Allemagne.	Norvège et Suède	France.	Autres pays.	Fermiers.	Garçons de ferme.	Ouvriers.	Commis, Négociants.	Servantes.	Delta.	Surrey.	Langley.	Matsqui.	Sumas et Chilliwhack.	Richmond.	Burrard Inlet.	Maple Ridge.	Mission and River Settlers.	Douglass.	Spallumcheen.	Kamloops.	Cité de New Westminster.	Destination inconnue.	Valeur des effets de colons.
1208	447	42	1697	207	176	66	512	49	142	33	59	31	152	25	14	26	64	544	54	34	3	15	80	132	184	51	71	11	42	112	791	13	75	25	21	80	

ETRANGERS QUI ONT FAIT UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT.

Etats Unis.	Allemagne.	Denmark.	Suede.	France.	Italie.	Norvege.	Hollande.	Autriche.	Chine.	Total.
77	10	1	5		5	4		2	1	105

WILLIAM ROSS,
Agent d'Immigration,
New Westminster, C. A.

30 Novembre 1884.

APPENDICE S.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, HONOLULU, 18 décembre 1884.

NICHOLAS FLOOD DAVIN, Ecr.,
Secrétaire de la Commission sur la question chinoise,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, par laquelle vous demandez certains documents et renseignements concernant les Chinois qui résident ici, et leurs rapports avec le reste de la population.

En réponse, je dois vous informer que la question est quelque peu différente de ce qu'elle est en Canada ou en d'autres pays qui ont adopté des mesures restrictives au sujet de cette immigration. Comme explication de ce que j'avance, je vous envoie une série de réponses à quelques-unes des questions imprimées dont vous m'avez transmis copie.

Notre livre de statuts ne renferme aucune loi de restriction, mais le gouvernement, s'appuyant sur ses droits qui, dans ce royaume, ne sont gênés par aucun traité, a pris en mains le contrôle de l'immigration chinoise. Un exposé des faits est donné dans deux des annexes de mon dernier rapport à l'assemblée législative, dont je vous adresserai un exemplaire (voir pages I à IX, et CIV à CXXVII). La position prise par le gouvernement dans cette matière se trouve fortifiée davantage par un acte passé en 1878, en vue de faire face à des circonstances particulières ; vous en trouverez une copie ci-jointe. Les mesures prises ont parfaitement réussi, et comme il est pour s'établir ici, sous le contrôle du Bureau de l'Immigration, un courant d'immigration composée d'éléments plus désirables, il n'est pas probable que des modifications soient apportées aux règlements actuellement en vigueur, sauf dans le cas où il surgirait des circonstances imprévues. On n'a pas jugé nécessaire de proposer une nouvelle législation à ce sujet.

En réponse à votre question touchant les mariages contractés par les Chinois avec notre population, je puis dire que la chose est arrivée fréquemment en ce qui concerne les femmes indigènes. Lorsque nous connaîtrons les résultats du recensement qui doit être fait vers la fin de ce mois, je pourrai vous donner des informations précises sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec une haute considération,
Votre obéissant serviteur,

WALTER M. GIBSON,
Ministre des affaires étrangères.

Réponses aux questions posées par le commissaire du Canada sur la question chinoise

(Voir témoignages page 77.)

1. Les immigrants chinois se composent, en majeure partie, de journaliers qui viennent travailler sur les plantations, mais à l'expiration de leur engagement ils se livrent à divers métiers, principalement ceux de charpentier, tailleur et cordonnier. Il font aussi le colportage, ou bien ils tiennent des magasins de détail et des cafés. La moitié seulement des Chinois que nous avons ici sont employés, dit-on, sur les plantations de sucre et de riz. Le reste s'occupe de commerce, de la culture du riz, des bananes, du taro, des légumes, ou adopte divers métiers, comme il a été dit ci-dessus. La plupart de nos domestiques sont Chinois.

2. Ordinairement (arrivent en bonne santé).

3. Non ; les Chinois sont toujours prêts à prendre soin de leurs compatriotes malades et indigents.

4. La plupart des Chinoix sont industrieux et économes ; mais ceux qui servent en qualité de domestiques sont souvent paresseux, exigeants et incommodes. Ils ne se sont jamais montrés turbulents ici ; un Chinois ivre est une exception. Le larcin est l'offense la plus commune parmi eux. Les crimes plus graves sont rares.

5. En règle générale, ils remplissent leurs engagements.

6. Oui ; leur concurrence s'étend à toutes les branches du commerce, et dans les districts ruraux, la majeure partie des boutiques et des restaurants est entre leurs mains.

7. Les Chinois ont été amenés ici, dans le principe, pour travailler comme journaliers sur les plantations, en vertu de contrats d'engagement passés avec le gouvernement et des particuliers, jusqu'à l'époque ou ce système fut prohibé par le gouvernement chinois et les autorités de Hong Kong. Depuis lors, ils sont venus ostensiblement comme immigrants volontaires, en payant leur passage eux-mêmes ; mais il est probable que la plupart d'entre eux sont les obligés de maisons d'affaires chinoises qui sont remboursées de leurs avances tout en prélevant un fort profit sur les sommes qui sont payées par les patrons aux travailleurs lors de leur engagement ici.

8. En tant que les planteurs sont concernés, ils aimeraient, pour la majeure partie, avoir une immigration plus considérable de journaliers chinois, vû que les gages sont actuellement très-élevés et que la main-d'œuvre n'est pas suffisante pour le travail à faire.

9. Le gouvernement est intervenu pour la première fois, en avril 1883, en protestant contre leur immigration, et en les avertissant qu'il s'opposerait au débarquement de tous nouveaux arrivages de chinois mâles. Cette année, l'immigration s'est continuée sous les auspices de la Cie. des Steamers de la Malle du Pacifique, qui a donné pour prétexte qu'il y avait un malentendu ; c'est alors que les règlements du 25 mars 1884, ont été promulgués (copie ci-jointe). La généralité de la population appuie l'action du gouvernement, mais il n'y a pas eu d'agitation populaire à ce sujet.

10. Ils s'entassent toujours dans des logements trop étroits, qui sont très souvent d'une malpropreté excessive. En dépit de la rigeur des lois et de la vigilance des officiers, l'habitude de fumer l'opium est très répandue parmi eux, et ils induisent les indigènes à en faire autant.

11. Les Chinois ont beaucoup contribué au développement des ressources du royaume d'Hawaï.

12 à 23. Pas de réponses.

24. La dépravation n'est certainement pas plus grande chez les Chinois que chez les blancs.

25. Les Chinois ne font pas plus parade de leurs vices que les blancs.

26. On ne saurait trop dire s'ils ont apporté la lèpre ici. Cettte affection est connue parmi les indigènes sous le nom de "maladie chinoise."—Le nombre des chinois atteints de la lèpre est, toutefois, peu considérable.

J. S. WEBB.
Secrétaire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES,
HONOLULU, 19 décembre, 1884.

AVIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Règlements.

Pour l'admission des journaliers chinois dans le Royaume d'Hawaï, faits et promulgués en vertu d'une résolution de Sa Majesté en Conseil, passée le treizième jour de juillet 1883 :—

No. 1. A partir de cette date, permission sera accordée aux patrons de navires arrivant au port d'Honolulu de débarquer des journaliers chinois, pourvu que leur nombre n'excède pas vingt-cinq pour chaque navire ; ce nombre devant être en sus et à l'exclusion de tous passagers chinois munis de passeports, tel que prescrit par le règlement No. 2.

No. 2. Des passeports permettant aux porteurs d'entrer dans les ports du Royaume pourront être délivrés par le Ministère des Affaires Etrangères, Honolulu, ou par le consul Général de Sa Majesté, à Hong Kong.

1.—A tout Chinois habitant le Royaume qui désirerait visiter un pays étranger et revenir ici ;

2.—Aux femmes ou autres parents et aux enfants des Chinois habitant actuellement le Royaume, ou qui désireraient immigrer en ce pays en vertu des prescriptions du Règlement No. 1.

3.—Un honoraire d'une piastre sera imposé pour chaque passeport délivré en conformité du règlement qui précède.

4.—Tous les ordres et instructions règlementant l'immigration chinoise en ce pays qui ont été précédemment émis par ce ministère, sont annulés par les présentes.

WALTER M. GIBSON.
Ministre des Affaires Étrangères.

Ministère des Affaires Étrangères,
Honolulu, 25 mars 1884.

ACTE A L'EFFET DE RÉGLEMENTER LE DÉBARQUEMENT DES PASSAGERS ARRIVANT AUX DIFFÉRENTS PORTS DE CE ROYAUME.

Considérant, — Qu'un grand nombre d'immigrants se dirigent actuellement de l'Asie vers le littoral de l'Amérique du sud, et que les navires qui les transportent sont sujets à s'arrêter dans les ports de ce Royaume ; et considérant, de plus, qu'il n'est pas à propos que ces passagers soient autorisés à débarquer en nombre considérable sans avoir été soumis à un examen et à une inspection ; en conséquence.

Qu'il soit Décrété par le Roi et l'Assemblée Législative des Iles Hawaï, réunis dans la Législature du Royaume :

Clause 1.—Que tout navire venant de la Chine ou de tout autre port asiatique, et faisant escale à aucun port de ce Royaume, ne sera autorisé à débarquer des passagers dans aucun port de ce Royaume, s'il n'a préablement obtenu l'assentiment écrit du Gouverneur de l'ile ou du Percepteur du port dans lequel tel navire aura relaché.

Clause 2.—Qu'il soit de plus décrété, qu'avant que le gouverneur ou le percepteur du port, comme sus dit, ne donne telle permission de débarquer aucuns passagers, comme il est dit dans la clause précédente, le commandant du navire devra fournir une liste en double des passagers qu'il désire mettre à terre, et que la permission, si elle est donnée par le gouverneur ou le percepteur, comme susdit, devra être signifiée en l'inscrivant sur une copie de la dite liste qui sera remise au commandant du navire, comme susdit.

Clause 3.—Qu'il soit de plus décrété, que lorsque le commandant d'aucun navire venant de la Chine ou de tout autre port asiatique et transportant des passagers, comme il est dit dans les clauses précédentes, débarquera ou permettra de débarquer à aucuns passagers sans en avoir préalablement obtenu la permission, comme susdit, tel commandant sera passible d'une amende de vingt piastres pour tout et chacun des passagers débarqués ou autorisés à débarquer, laquelle dite amende sera recouvrable devant tout juge de police ou de district.

Clause 4.—Cet acte sera mis en vigueur et deviendra loi à dater de son approbation.

Approuvé le 1er jour d'Août, A. D., 1878.

KALAKAUA, R.

INDEX.

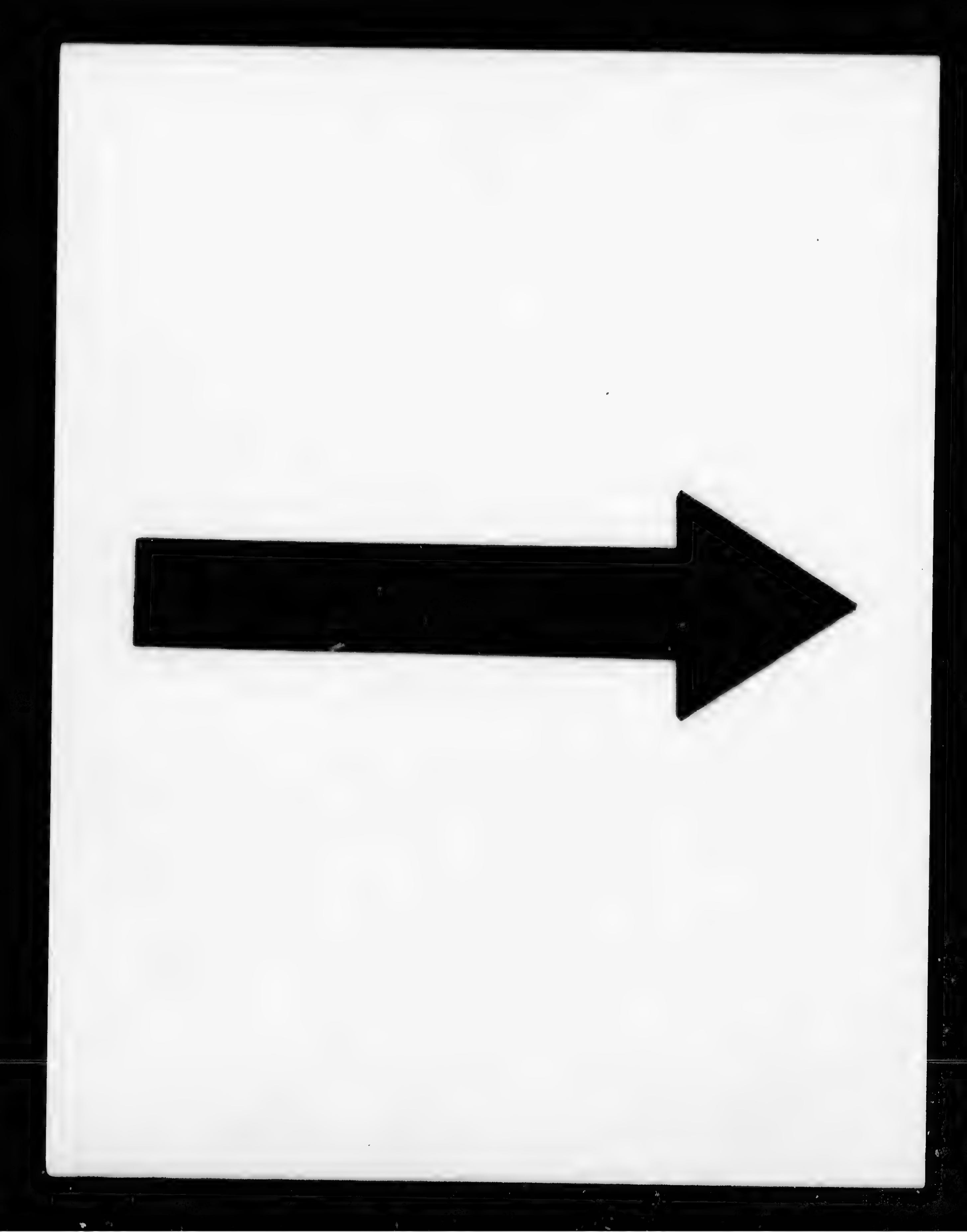
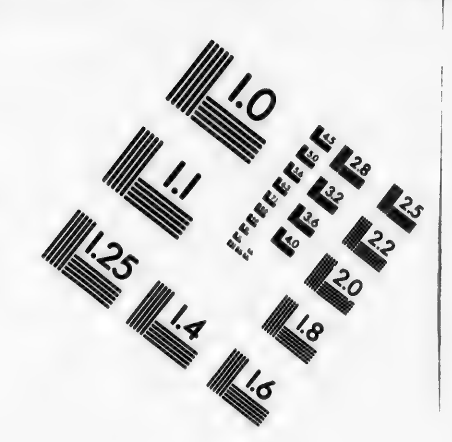
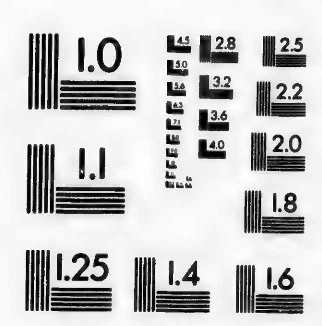
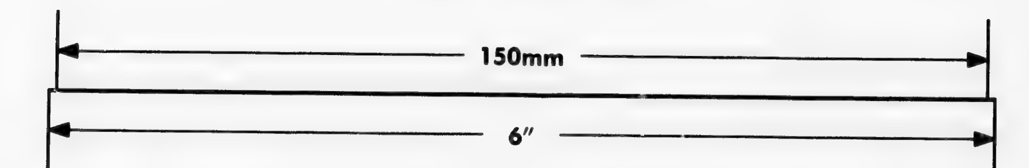
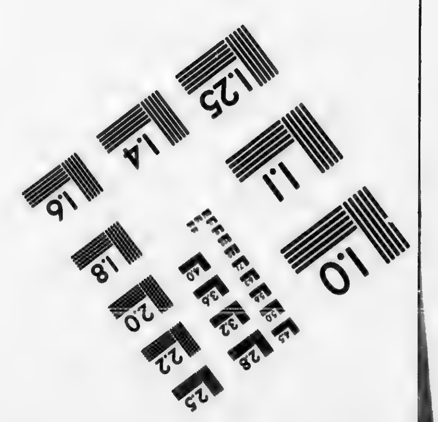


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)









APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989



ADDENDUM.

POST-SCRIPTUM AUX RÉPONSES DE L'HON. M. BEGBIE, JUGE-EN-CHEF.

(Voir minutes de l'enquête p. 78.)

VICTORIA, le 9 Décembre 1884.

Depuis que j'ai répondu aux questions des commissaires, trois cas ont éveillé mon attention et je pense qu'ils méritent d'être signalés aux commissaires parce qu'ils contredisent mon expérience dans le passé.

Dans mes réponses précédentes, j'ai exprimé une opinion favorable des Chinois, parce que je considérais qu'ils sont soumis aux lois, et qu'ils ne s'opposent pas, et même qu'ils aident à l'administration de la justice dans nos cours; et de plus, parce que, rarement, ils se rendent coupables de crimes accompagnés de violence sur les personnes.

Je ne désire pas modifier cette opinion générale qui, de fait, est fondée sur mon expérience uniforme jusqu'à ces derniers temps.

Il y a eu depuis que j'ai écrit quelques exceptions notables à cette conduite :

1. Aux dernières assises à Victoria, dans une cause d'enlèvement de Chinois, où des témoins et des interprètes chinois étaient nécessaires, il a été établi, à la satisfaction du président, M. le juge Crease, que ceux-ci étaient terrorisés par les menaces de certains Chinois qu'on disait appartenir à une société secrète. Trois personnes prévenues d'avoir employé ces menaces furent citées devant M. le juge Crease, qui connut immédiatement de l'accusation, (l'instruction pendante étant paralysée tant que ce terrorisme continuait), et après avoir entendu les témoins et ouï la défense des parties qui avaient comparu en personne, il les condamna deux à $500, et un à $1000 d'amende respectivement, et, en plus, à six mois d'emprisonnement; stigmatisant leur conduite comme un mépris de cour très grave.

2. Une autre tentative, ou soupçon de tentative de pervertir le cours de la justice, à Lytton, vient d'être rapportée. Le cadavre d'un Chinois avait été trouvé, dans des circonstances qui semblaient indiquer un meurtre, et deux sauvages rendirent, devant le coroner, un témoignage qui impliquait deux Chinois dans le crime. Mais aux assises, ces sauvages refusèrent de répéter leurs dépositions, alléguant que leur premier témoignage était faux, qu'ils en avaient repentir, et qu'ils avaient été payés pour le donner par quelques autres Chinois qui s'étaient portés parties contre les accusés. Le cas n'est pas clair; bien que M. le juge Walkem, qui présidait les assises, semble être sous l'impression que ce que les sauvages, ont dit, en cour, devant lui, est vrai en substance.

Il n'est que juste pour les prétendus suborneurs de rappeler que les environs de Lytton ont été la scène de terribles attentats contre des Chinois, et que les auteurs n'ont jamais pu être punis. Dans un cas particulier, dont la brutale atrocité égale tout ce que j'ai lu des crimes agraires en Irlande, les meneurs, quoique pleinement identifiés par quatre survivants des victimes, furent acquittés par le jury sur la foi de témoins qui établirent un *alibi*, et que la poursuite pouvait bien croire parjures. En sorte que dans le cas dont il s'agit les Chinois, se méprenant du tout au tout sur les principes de notre droit criminel, peuvent s'être imaginés que la subornation de témoins était un moyen de défense permis par nos cours de justice, et que pour faire acquitter ou condamner il ne fallait que produire une preuve assermentée sans s'inquiéter si elle était ou non conforme à la vérité.

3. Depuis la date de mes réponses, il est survenu un troisième cas qui contredit mon expérience du passé. Aux dernières assises à Nanaïmo, la semaine dernière, certains Chinois ont été convaincus de vol, avec accompagnement de violence à mettre en danger la vie d'une femme chinoise nommée Ah Chif.

La seule remarque de quelque importance sur les faits ci-dessus, c'est qu'ils se restreignent entièrement à des offenses des Chinois entr'eux ; et qu'ils ne concernent en rien la population blanche. Ils peuvent peut-être, les deux premiers surtout, être dus à la manifeste impuissance de nos lois criminelles à protéger les Chinois contre les plus graves attentats aussi bien que contre les tracasseries. Ce fait n'enlève rien à la gravité des offenses que je viens de rapporter, mais peut-être diminue-t-il le danger de ces crimes pour la société, et peut-il expliquer l'apparition soudaine et récente de ces crimes parmi les Chinois de la Colombie anglaise.

MATT. B. BEGBIE,

Juge-en-Chef, Colombie anglaise.

---

us, c'est qu'ils se res-
ne concernent en rien
surtout, être dus à la
contre les plus graves
rien à la gravité des
danger de ces crimes
e de ces crimes parmi

ef, Colombie anglaise.